



**HAL**  
open science

**Les espaces ouverts dans les projets de planification des  
campagnes-urbaines : expérimenter des supports de  
représentation du milieu pour associer les dimensions  
paysagères et écologiques dans les processus  
opérationnels**

Alexandre Callens

► **To cite this version:**

Alexandre Callens. Les espaces ouverts dans les projets de planification des campagnes-urbaines : expérimenter des supports de représentation du milieu pour associer les dimensions paysagères et écologiques dans les processus opérationnels. Géographie. Université Paris-Est, 2023. Français. NNT : 2023PESC2013 . tel-04457270

**HAL Id: tel-04457270**

**<https://theses.hal.science/tel-04457270>**

Submitted on 14 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris-Est

École doctorale Ville, transports et territoires (ED 528)  
IPRAUS / UMR AUSser 3329 CNRS

Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme

# LES ESPACES OUVERTS DANS LES PROJETS DE PLANIFICATION DES CAMPAGNES-URBAINES

Expérimenter des supports de représentation du milieu pour associer les dimensions  
paysagères et écologiques dans les processus opérationnels

Présentée et soutenue publiquement le 20 janvier 2023 par:

**Alexandre Callens**

Sous la direction de Frédéric Pousin, Directeur de recherche CNRS

## Composition du jury:

Hervé Davodeau, Maître de conférences - HDR, Institut Agro Rennes-Angers (Rapporteur)

Denis Delbaere, Professeur - HDR, ENSAP Lille (Président du jury)

Sandra Fiori, Professeure, ENSA Lyon (examinatrice)

Audrey Marco, Maîtresse de conférences, ENSP Versailles-Marseille (examinatrice)

Frédéric Pousin, Directeur de recherche CNRS - HDR (Directeur de thèse)

Sylvie Salles, Professeure - HDR, ENSP Versailles-Marseille (Rapporteure)





# Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à Frédéric Pousin rencontré en 2013 au cours du master "Théories et démarches du projet de paysage" à l'école de paysage de Versailles. Son soutien continu, le temps qu'il a accordé à mon travail et ses conseils avisés ont permis l'élaboration de ce projet de thèse, sa mise en oeuvre dès 2017 et son aboutissement. Il a accompagné avec attention une approche associant la recherche académique et l'action dans un processus opérationnel.

Je remercie Hervé Daniel et Jean-François Coulais d'avoir accepté d'être membres du comité de suivi individuel. Leurs retours scientifiques et encouragements ont été précieux.

Je remercie les enseignants-chercheurs avec lesquels j'ai collaboré dans différents contextes de recherche et d'enseignement. Les échanges enrichissants et bienveillants que nous avons eus ont nourri directement ou indirectement cette thèse. Je pense tout particulièrement à Denis Delbaere dans le cadre des séminaires itinérants Plan-Paysage, à Elena Cogato-Lanza et Chiara Cavalieri lors du séminaire "Habitat in Time" à l'EPFL avec la publication associée, à Théa Manola dans le cadre d'un article pour les cahiers RAMAU n°11, à Mirabelle Croizier dans le cadre d'un atelier de projet à l'école d'architecture de Paris-Belleville, et à Loïc Vadelorge lors d'un enseignement à l'Université Gustave Eiffel et lors de l'organisation d'une journée d'étude.

Je remercie également les membres du jury, Hervé Davodeau, Denis Delbaere, Sandra Fiori, Audrey Marco et Sylvie Salles, qui ont accepté d'évaluer mon travail.

Un grand merci aux acteurs du terrain d'étude et d'expérimentation pour la confiance qu'ils m'ont accordée, sans laquelle l'analyse des processus opérationnels en cours et le développement d'une recherche-action n'auraient pas pu être développés. Ces interlocuteurs sont cités dans le manuscrit. Parmi eux, je pense tout particulièrement à l'équipe travaillant à la mise en oeuvre de la trame verte et bleue au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au pôle paysage du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'Isère, aux écologues du conservatoire des espaces naturels d'Isère, à l'équipe du syndicat de rivière de la Bourbre, au groupement d'écologues réunis autour du bureau d'étude Reflex Environnement, et aux élus et techniciens des communes de Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu.

Un grand merci également à celles et ceux qui m'ont apporté leurs témoignages et leurs documentations personnelles pour mener une mise en perspective historique autour des démarches paysagères dans la planification territoriale: Jacques Sgard, Ingrid Bourne, Michel Bourne, Pierre Dauvergne, Anne Guillabert, Philippe Mary.

Je remercie par ailleurs Catherine Franceschi-Zaharia et Ana-Maria Zahariade dont l'enseignement dispensé en 2004 lors de ma formation initiale en architecture a éveillé mon intérêt pour les approches paysagères.

Je remercie aussi l'équipe pédagogique du master "Théories et démarches du projet de paysage" de l'année universitaire 2013-2014. Leur enseignement a été structurant pour la préparation de cette thèse.

Cette recherche a bénéficié d'un contrat doctoral du Ministère de la Culture et de la Communication que je remercie.

Je remercie aussi l'équipe de l'école doctorale Ville, Transports et Territoires à l'Université Paris-Est et l'équipe du laboratoire de recherche IPRAUS / UMR AUSser de l'école d'architecture Paris-Belleville, pour l'appui administratif, logistique et documentaire. Je pense notamment à Véronique Hattet pour ses conseils indispensables à la réalisation des cartographies de cette thèse, et également à Pascal Fort, à Christine Belmonte, à RymeAbouzeir, à Annie Edon-Souchères, à Estelle Thibault et à André Lortie.

Merci à mes collègues doctorants, aux jeunes chercheurs et aux amis, au sein du laboratoire IPRAUS et également d'autres laboratoires de recherche, pour les discussions enrichissantes que nous avons eues ensemble et pour les encouragements apportés. Mes pensées vont tout particulièrement à Mathilde Gallay-Keller et à Ivan Mazel.

Merci aux amis m'ayant apporté leur soutien et avec lesquels j'ai partagé de bons moments dans le cadre de ce doctorat mené entre Lyon et Paris, et notamment à Johanna Romon, Ana Romero, Paul Noeueglise et Simon Bienaimé.

Un très grand merci à mes parents Dominique et Pascal, et à mes soeurs Caroline, Nathalie et Frédérique. Ils m'ont encouragé et amené leur aide constructive afin de mener à bien cette thèse. Je tiens plus particulièrement à remercier ma mère pour sa relecture du manuscrit.

Un très grand merci également à mon fils Antoine, pour le plaisir d'accompagner son regard curieux et pétillant sur le monde et sur les paysages qui l'entourent !

Je dédie cette thèse à mon père qui n'a malheureusement pas pu voir l'aboutissement de ce doctorat.

# Résumé

Cette thèse s'intéresse au processus de planification régionale des espaces ouverts dans les territoires de campagne-urbaine, pour faire face aux conséquences environnementales de l'étalement urbain. En effet, dans le cadre des politiques actuelles de la transition socio-écologique, l'action sur les espaces ouverts a un rôle essentiel pour constituer des trames vertes et bleues favorables à la biodiversité et pour améliorer le cadre de vie. Toutefois, de nombreux freins apparaissent dans le développement de projets locaux: multiplicité des acteurs à mobiliser, sectorisation entre les pratiques professionnelles de l'écologie et celles de l'aménagement urbain et paysager, etc.

Dans ce contexte, notre recherche-action étudie les outils et méthodes pour développer l'interprofessionnalité et les démarches concertées dans les projets de planification. Une approche renouvelée de l'expertise paysagère et urbaine, s'appuyant sur des représentations graphiques et textuelles du milieu géographique, apparaît alors appropriée pour mener des collaborations efficaces avec l'expertise écologique.

Pour étayer cette proposition, nous réalisons tout d'abord une mise en perspective historique et épistémologique des approches paysagères associées à l'écologie. Cette enquête permet d'identifier les potentiels et les limites des outils et méthodes relatives à la représentation du milieu géographique, dans le but de concevoir un projet partagé et multifonctionnel sur les espaces ouverts. Sur cette base, nous suggérons ensuite des pistes de renouvellement méthodologique et nous les expérimentons dans le contexte opérationnel de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Nous développons ainsi des propositions d'innovations dans les processus de planification des espaces ouverts.

## Mots-clefs:

Planification régionale, Campagne-urbaine, Projet de paysage, Médiation paysagère, Ecologie du paysage, Trame verte et bleue, Agriculture périurbaine

# **Abstract**

## **Open spaces in urban-countryside planning projects.**

### **Experimenting with graphic and textual representations of milieu to combine landscape and ecological dimensions in operational processes**

This thesis focuses on the regional planning processes of open spaces in "urban-countryside" areas, to deal with the environmental consequences of urban sprawl. Indeed, within the framework of current socio-ecological transition policies, the action on open spaces has an essential role to constitute an ecological network favorable to biodiversity and to improve the living environment. However, local projects often face several difficulties, among which are the multitude of stakeholders who have to be mobilized and the separation between the professional practices of ecology and those of planning.

Against this backdrop, our action research studies the tools and methods to promote concerted and interprofessional approaches of planning project. A renewed approach to landscaping and urban expertise, based on graphic and textual representations of geographical milieu, would seem useful for efficient collaborations with ecological expertise.

To support this proposition, we first carry out a historical and epistemological perspective of landscaping project approaches associated with ecology. This investigation allows us to identify the potentials and limits of tools and methods related to the representation of geographical milieu, in order to design a shared and multifunctional project on open spaces. On this basis, we then suggest various possibilities for methodological renewal and we experiment them in the operational context of the Lyon-Saint-Exupéry plain. In this way, we develop proposals for innovation in planning processes for open spaces.

#### **Keywords:**

Regional planning, Urban-countryside, Landscape project, Landscape mediation, Landscape ecology, Ecological network, Peri-urban agriculture

# Table des matières

<i>Introduction générale</i>	8
1 Planifier des continuités d'espaces ouverts pour qualifier les campagnes urbaines	9
2 Une recherche-action sur les démarches paysagères et leurs liens avec l'écologie	13
3 Hypothèses sur les supports de représentation du milieu pour innover	17
4 Une méthodologie de recherche adaptée à la complexité des processus étudiés	18
<i>Acte I - Retour sur trois temps de la planification des espaces ouverts</i>	21
<i>Introduction de l'acte I</i>	22
<i>Chapitre 1: Les systèmes de parcs des régions urbaines et les marges d'agglomération</i>	27
1 Les systèmes de parcs des paysagistes	30
2 Interprétation des méthodes de planification paysagère de la région parisienne	40
3 Le milieu, une notion pour inclure les savoirs sur la nature dans la planification	75
4 Conclusion	94
<i>Chapitre 2: Les infrastructures vertes des métropoles d'équilibre</i>	96
1 L'héritage des systèmes de parcs et de la notion de milieu	101
2 Des démarches paysagères importées en France métropolitaine	138
3 Les méthodes de planification paysagère des métropoles d'équilibre incluant l'écologie	164
4 Conclusion	219
<i>Chapitre 3: Un maillage d'espaces agro-naturels face à l'étalement urbain des aires métropolitaines</i>	222
1 L'affirmation du paysage et de l'écologie dans la planification et ses ambiguïtés	227
2 Des expertises distinctes pouvant s'associer avec la notion de milieu	246
3 Ambitions et limites de la démarche paysagère pour agir sur le réseau maillé vert	263
4 Conclusion	292
<i>Bilan de l'acte I et ouverture sur l'acte II</i>	295

<i>Acte II - Vers un renouvellement des outils et méthodes dans les processus opérationnels contemporains</i>	303
<i>Introduction de l'acte II</i>	304
<i>Chapitre 4: Reconsidérer l'expertise du paysage et ses liens avec l'écologie dans les processus de planification régionale</i>	311
1 Une complémentarité manquée entre le paysage et l'écologie dans la planification	314
2 Les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, un contexte significatif	335
3 Nos pistes pour un renouvellement de l'expertise paysagère en lien avec l'écologie	385
4 Conclusion	398
<i>Chapitre 5: Un espace de travail interprofessionnel à définir</i>	400
1 Une scène expérimentale de travail du champ du paysage avec celui de l'écologie	402
2 La construction de matériaux descriptifs pour étudier le milieu	407
3 Des matériaux de l'expertise paysagère perçus comme complémentaires à l'écologie	465
4 Conclusion	475
<i>Chapitre 6: Un dialogue renouvelé entre les acteurs locaux vers un projet partagé</i>	476
1 Développer une approche paysagère au cours d'une étude écologique	478
2 Les suites possibles de l'expérimentation au sein du contexte opérationnel	514
3 Un dialogue approfondi avec des acteurs peu sollicités vers un projet partagé	519
4 Le bilan de l'expérimentation par les acteurs du territoire	557
Conclusion	558
 <i>Conclusion générale</i>	 559
1 Retour sur la recherche-action: une expérimentation s'appuyant sur un historique	560
2 Eléments pour renouveler l'expertise paysagère dans la planification régionale	562
 <i>Bibliographie et sources orales</i>	 578
<i>Annexes</i>	612
<i>Table des figures</i>	627
<i>Table des matières détaillées</i>	636

# **Introduction générale**

# 1 Planifier des continuités d'espaces ouverts pour qualifier les campagnes urbaines

## 1.1 Un enjeu urbanistique

### *Un projet pour les espaces entre ville et campagne*

Les espaces ouverts sont une catégorie d'espaces utilisée pour planifier le territoire. Travailler sur leur continuité est considéré par certains architectes-urbanistes comme une structure majeure pour recomposer des territoires dégradés et pour organiser une urbanisation qualitative, notamment dans le contexte des territoires situés entre ville et campagne.

Cet enjeu des espaces ouverts est développé à l'échelle internationale. Nous pouvons en avoir un aperçu à travers certains textes de références d'architectes-urbanistes, notamment ceux de l'allemand T.Sieverts (2004), de l'italien A.Magnaghi (2014) et du français F.Bonnet (2016)<sup>1</sup>.

En effet, ces trois auteurs dressent le constat de l'importante urbanisation du territoire depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en lien avec une économie mondialisée. Cela conduit à la consommation et à la fragmentation d'espaces agro-naturels dans des territoires initialement ruraux, avec la juxtaposition de lotissements, de zones artisanales, de zones logistiques, d'infrastructures de communication, etc... Il en résulte des dégradations sur le plan du cadre de vie et de l'environnement<sup>2</sup>.

Pour faire face à cette situation, les espaces ouverts multifonctionnels sont considérés comme structurants pour fonder un projet de territoire qualitatif (Bonnet, 2016, p. 50; Magnaghi, 2014, pp. 7, 128; Sieverts, 2004, pp. 72, 107). L'objectif est d'organiser leur continuité et leur maillage, et de s'intéresser aux interfaces entre les espaces bâtis et non-bâtis (Bonnet, 2016, p. 75; Magnaghi, 2014, pp. 106–109; Sieverts, 2004, pp. 21–22, 75).

### *Des terminologies et des thématiques spécifiques*

Notre recherche porte sur ce type de démarches urbanistiques. Elle suppose d'aborder différentes terminologies et thématiques. Il nous paraît important de préciser nos positionnements à ce propos, en les inscrivant dans un corpus de références complémentaires.

Tout d'abord, plusieurs termes sont utilisés pour nommer les espaces entre ville et campagne: périurbain, campagne urbaine, ville diffuse, rurbanisation, entre-ville ou Zwischenstadt, suburbanisme, hyperville, tiers-espaces<sup>3</sup>, etc... et la liste pourrait être complétée. Nous

---

<sup>1</sup> T.Sieverts, A.Magnaghi et F.Bonnet sont tous les trois architectes-urbanistes. Les publications que nous considérons être des références à propos de la planification des territoires situés entre ville et campagne sont:

- Les ouvrages "Entre-ville: une lecture de la Zwischenstadt" (Sieverts, 2004), et "La biorégion urbaine: petit traité sur le territoire bien commun" de A.Magnaghi (Magnaghi, 2014).
- Le rapport remis à la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité: "Aménager les territoires ruraux et périurbains" de F.Bonnet (Bonnet, 2016).

<sup>2</sup> A propos des conséquences de la forte urbanisation et de l'aménagement récent des espaces préalablement ruraux, T.Sieverts, A.Magnaghi et F.Bonnet parlent de la déstructuration des espaces générant des non-lieux sans qualité (Sieverts, 2004, pp. 72, 93–94), de la dissolution des espaces publics et de l'homogénéisation des habitations (Magnaghi, 2014, p. 5). Cela gomme les spécificités locales (Bonnet, 2016, p. 19). Ils parlent également et de manière plus générale de la dégradation de la qualité de l'environnement (Magnaghi, 2014, pp. 36–40; Sieverts, 2004, p. 95), du cadre de vie et de l'habité (Bonnet, 2016, p. 32; Magnaghi, 2014, pp. 36–40)

<sup>3</sup> Certains de ces termes sont utilisés par T.Sieverts, A.Magnaghi et F.Bonnet (Bonnet, 2016, p. 17; Magnaghi, 2014, p. 38; Sieverts, 2004, p. 16): "périurbain", "campagne urbaine", "ville diffuse", "rurbanisation", "ville éclatée", "agglomération urbaine", "paysage urbanisé", "entre-ville" ou "Zwischenstadt". Nous trouvons le développement d'autres termes en élargissant notre corpus d'écrits. Nous citons ici les mots "suburbanisme" (Marot, 2010, p. 11), "hyperville" (Corboz, 2001, p. 255; Marot, 2001) et "tiers-espaces" (Vanier, 2008, p. 50), développés respectivement par S.Marot, A.Corboz et M.Vanier.



choisissons de parler de "campagne urbaine", tel que le propose P. Donadieu dans son ouvrage paru en 2018 (P. Donadieu, 1998). En effet, ce terme évoque de manière simple divers espaces situés entre ville et campagne, sans les associer à un processus d'urbanisation spécifique à un territoire donné, comme c'est le cas pour le périurbain à la française ou pour la *zwischenstadt* dans la Ruhr (Grosjean, 2010, p. 13)<sup>4</sup>. Nous ouvrons ainsi notre recherche et ses résultats à une diversité de situations territoriales. De plus, ce terme se réfère à l'ambition d'un projet d'urbanisme fondé sur les espaces ouverts agro-naturels (P. Donadieu, 1998, p. 7), ce qui correspond à notre objet de recherche<sup>5</sup>.

Avec cette première précision lexicale, une thématique importante ressort: l'agriculture urbaine ou périurbaine. Il apparaît important pour certains architectes-urbanistes de préserver les terres fertiles et les forêts, de réfléchir à l'agriculture dans le métabolisme des villes, d'étudier la gestion du non-bâti liée à cette activité productive, et de concevoir un traitement spatial adéquat des lisières agri-urbaines (Bonnet, 2016, pp. 19, 50–53, 93–96; Magnaghi, 2014, p. 113; Sieverts, 2004, p. 73). Les différentes fonctions pouvant être remplies par l'agriculture sont alors considérées, notamment celles de la biodiversité, des loisirs, de la gestion hydrographique<sup>6</sup>, etc... (Magnaghi, 2014, pp. 131–141). T. Sieverts et A. Magnaghi citent des projets exemplaires comme le parc régional Rhin-Main (Sieverts, 2004, p. 107), le parc agricole dans la province de Pise ou encore le parc fluvial de l'Arno (Magnaghi, 2014, pp. 134–137). De manière plus générale, on remarque que les réflexions sur des espaces ouverts agricoles multifonctionnels irriguent divers projets opérationnels et recherches actuelles (Bonin & Poulot, 2020; Giacché, 2014; Janin, 2013; Branduini et al., 2012; Vidal, 2010; A. Fleury, 2006; P. Donadieu, 1998), et notre recherche s'inscrit dans ce mouvement.

Étant donné leurs différents rôles, les espaces agro-naturels peuvent avoir différentes dénominations: "ceinture agricole périurbaine", "corridor écologique vert et bleu" ou "trame verte et bleue", etc... (Bonnet, 2016, p. 19; Magnaghi, 2014, pp. 113, 131). De plus, d'autres types d'espaces sont considérés afin de créer des continuités, tels que des espaces publics de bourgs, des places, des parcs, des cours d'eau, etc... (Bonnet, 2016, p. 75; Sieverts, 2004, p. 75). Dans notre propos, nous mettons en avant le terme d'espace-ouvert. En effet, cette terminologie floue englobe l'ensemble des dénominations que nous venons de voir, sans présumer d'une occupation du sol ou d'une fonctionnalité spécifique (Poulot, 2013; Banzo, 2015). Cela nous paraît être une qualité dans la perspective d'un projet de territoire dans les campagnes urbaines, car ce terme suggère un travail de liaison entre des espaces, des usages et des fonctions hétérogènes<sup>7</sup>.

Enfin, dans notre recherche, nous accordons un rôle essentiel à la planification du territoire s'appuyant sur des documents d'urbanisme allant de l'échelle régionale à locale. Nous

---

<sup>4</sup> A ce propos, B. Grosjean rapproche plusieurs terminologies à des histoires territoriales spécifiques, à l'exemple « du 'rurbain' et du 'périurbain' à la française, [...] de la ] 'zwischenstadt' comme dans la Ruhr, [...] de la] 'Randstad' à la hollandaise, du 'sprawl' comme en Amérique, et bien sûr, de la 'citta diffusa' comme dans le Veneto » (Grosjean, 2010, p. 13).

<sup>5</sup> Notre intérêt pour fonder un projet en se référant à une lecture attentive du territoire, de sa géographie et de son histoire - comme nous allons le voir - rapproche notre recherche du terme "suburbanisme" employé par S. Marot à propos des démarches paysagères (Fromonot, 2012, pp. 47–48; Marot, 2010). Toutefois, le terme de "campagne-urbaine" (P. Donadieu, 1998) nous paraît plus clair, il se réfère concrètement à notre objet de recherche portant sur les espaces agro-naturels, et il valorise également les démarches paysagères tout comme le "suburbanisme".

<sup>6</sup> notamment les risques d'inondations, l'alimentation en eau potable, etc...

<sup>7</sup> A. Magnaghi parle à ce propos de "projet des espaces ouverts" (Magnaghi, 2014, p. 118). T. Sieverts et F. Bonnet n'utilisent pas le terme d'espaces ouverts. Toutefois, dans la démarche de projet qu'ils suggèrent, ils emploient également des termes généralistes avec les "espaces libres" (Sieverts, 2004, p. 107) et les "espaces non-bâti" (Bonnet, 2016, p. 92; Sieverts, 2004, pp. 21–22). Nous n'avons pas choisi ces deux derniers termes car le terme d' "espaces libres" et surtout celui d' "espaces non-bâti" seraient davantage utilisés pour les aires urbanisées (Banzo, 2015), restreignant la diversité des types d'espaces nous paraissant importants à considérer dans les situations de "campagnes urbaines".

souhaitons valoriser les plans d'aménagements, et dépasser ainsi l'a priori d'une production technocratique sans efficacité projectuelle<sup>8</sup>. Toutefois, nous ne nous limitons pas aux documents réglementaires en tant que tels, car ils ne suffisent pas pour faire évoluer de manière qualitative les territoires. Nous nous intéressons en effet aux processus complexes associés à ces documents, incluant des études et missions de conseil complémentaires (Bonnet, 2016, pp. 29, 46–49) et relevant d' "une démarche active et créative" (Sieverts, 2004, pp. 147–148)<sup>9</sup>. Nous parlons à ce propos d'un projet de planification.

## 1.2 Focus sur l'interprofessionnalité entre le domaine du paysage et de l'écologie

Pour élaborer un projet de planification des campagnes urbaines fondé sur des espaces ouverts multifonctionnels, nous considérons que les savoirs du paysage et de l'écologie<sup>10</sup> sont essentiels. Ils se rapportent à des démarches et des compétences professionnelles spécifiques qu'il s'agit d'associer, comme le soulignent T.Sieverts, A.Magnaghi et F.Bonnet.

Les savoirs relatifs au paysage s'avèrent utiles pour lire les atouts d'un territoire de campagne-urbaine (Bonnet, 2016, pp. 18–19) et définir sur cette base un projet mettant en cohérence une diversité d'espaces (Sieverts, 2004, pp. 23–24). Cela suppose une interprétation structurale du paysage et de ses manifestations sensibles, afin d'élaborer des actions collectives pour prendre soin du territoire (Magnaghi, 2014, pp. 16, 152–155)<sup>11</sup>. Nous considérons qu'une telle démarche concertée permet d'élaborer un projet de planification tel que nous venons d'en parler, ne se cantonnant pas aux règles des documents d'urbanisme. Des compétences professionnelles particulières y sont associées, il s'agit à la fois de celles des architectes-urbanistes affirmant l'importance du paysage dans leurs approches projectuelles, que de celles des paysagistes<sup>12</sup>.

Par ailleurs, les savoirs de l'écologie s'avèrent également structurants, notamment pour affirmer la dimension multifonctionnelle des espaces agricoles. Ces derniers sont en effet envisagés en tant que "corridors écologiques" ou "trames vertes et bleues" (cf. 1.1 ci-avant). Le développement d'une écologie appliquée à l'aménagement du territoire est pour cela nécessaire (Sieverts, 2004, pp. 74–75), en mobilisant les compétences d'écologues à toutes les phases du projet (Bonnet, 2016, p. 92; Magnaghi, 2014, p. 156).

Dans l'élaboration d'un projet de planification, la collaboration entre les expertises paysagères et écologiques est valorisée, mais peu de précisions sont généralement apportées à ce sujet. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur dans les processus d'actions.

---

<sup>8</sup> A ce propos, on remarquera que les approches de T.Sieverts, A.Magnaghi et F.Bonnet accordent un rôle essentiel à la planification du territoire, avec ses documents d'urbanisme aux échelles régionales et locales (Bonnet, 2016, pp. 24, 29; Magnaghi, 2014, pp. 160, 164–165; Sieverts, 2004, pp. 73, 76). Dans le rapport de F.Bonnet, la planification locale est énoncée à travers les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et la planification régionale à travers les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Les plans d'aménagements sont valorisés.

<sup>9</sup> Bien que la situation en Allemagne, en France et en Italie soit différente, T.Sieverts, A.Magnaghi et F.Bonnet partagent l'idée que les documents de planification ne se suffisent pas en soi. F.Bonnet évoque le temps d'élaboration trop court des documents d'urbanisme et l'articulation complexe entre la planification et l'action (Bonnet, 2016, pp. 40, 46–49). Pour cela, les missions de conseil et les études complémentaires sont considérées comme nécessaires (Bonnet, 2016, pp. 29, 46–49). T.Sieverts appelle pour sa part à un nouveau type de planification dont une des caractéristiques est d'être "une démarche active et créative" (Sieverts, 2004, pp. 147–148).

<sup>10</sup> L'écologie peut-être abordée dans plusieurs sens. Celui auquel nous nous référons se rapporte aux dynamiques de la faune et de la flore.

<sup>11</sup> A.Magnaghi parle à ce propos de "planification paysagère" (Magnaghi, 2014, p. 155).

<sup>12</sup> T.Sieverts évoque à ce propos les liens à faire entre les traditions professionnelles de l'urbanisme et du paysage (Sieverts, 2004, pp. 147–148).

Ainsi, notre recherche s'intéresse à l'interprofessionnalité entre les démarches paysagères et écologiques<sup>13</sup>, et nous interrogerons plus précisément les articulations entre les méthodes et outils associés.

### 1.3 Une problématique forte dans les processus de planification actuels

Notre questionnement s'inscrit dans les problématiques soulevées par les politiques d'action actuelles sur le territoire, relatives à l'écologie et au paysage.

D'une part, en 2000, la convention européenne du paysage met en avant les démarches paysagères. Suivant les pays, différentes méthodologies se sont développées. Dans le contexte français et italien, les outils et méthodes en question sont utilisés pour élaborer des atlas, plans et chartes de paysage, aux échelles régionales, départementales et intercommunales (Bonnet, 2016, pp. 46–47; P. Donadieu, 2018e; Poli, 2018, pp. 121–126). En France, la loi paysage de 1993 a donné une impulsion au développement de ce type d'étude. En effet, un discours sur le paysage est véhiculé dans les documents de planification et des démarches de stratégies paysagères sont menées en parallèle, notamment au sujet des espaces situés entre ville et campagne (Davodeau, 2005; Folléa, 2018).

D'autre part, en 1995, la troisième conférence ministérielle intitulée "Un environnement pour l'Europe" tenue à Sofia lance la "Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère", affirmant les approches de l'écologie scientifique pour planifier le territoire. Chaque pays est chargé de définir et de travailler sur son réseau écologique, en s'appuyant sur les outils et méthodes de l'écologie du paysage (Forman & Godron, 1986)<sup>14</sup>. Les termes de "corridors écologiques verts et bleus" ou de "trames vertes et bleues" dont nous avons parlé précédemment (cf. ci-avant § 1.1) renvoient à ces conceptions. En France, les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont rendu obligatoire l'élaboration d'un document de planification régionale thématique à ce sujet: le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), décliné dans les documents d'urbanisme aux échelles intercommunales et communales: SCOT<sup>15</sup>, PLUI et PLU<sup>16</sup>.

En France, on remarquera que la politique du paysage précède celle sur les réseaux écologiques. Cette dernière, récente, n'intègre pas les démarches et outils du paysage. Cela s'identifie en regardant les documents cadres de la politique "trame verte et bleue" dans lesquels "la convention européenne du paysage" est énoncée sans référence aux outils et méthodes du paysage (E. Salles et al., 2010, p. 27), puis à l'absence de mention des démarches paysagères dans les décrets d'application de cette politique (APCE, 2016, p. 13). Ainsi, le

---

<sup>13</sup> L'intérêt pour l'interprofessionnalité entre l'expertise paysagère et écologique a émergé au cours d'une pratique professionnelle préalable à cette thèse. En effet, j'ai une expérience professionnelle en agence d'architecture et d'urbanisme d'un peu moins de dix années, sur des projets de maîtrise d'œuvre architecturale, sur des études urbaines pré-opérationnelles et sur des documents de planification. Ce parcours m'a apporté un regard sur les processus d'aménagement des territoires situés entre l'urbain et le rural, et sur le rôle structurant des espaces ouverts pour élaborer un projet. Toutefois, au cours de ces expériences, un questionnement m'est apparu progressivement au sujet de la collaboration entre divers professionnels, et notamment entre les architectes ou paysagistes et les experts en écologie ou en environnement. En effet, ces deux approches professionnelles me sont apparues trop souvent cloisonnées dans des volets thématiques distincts, bien que l'élaboration des projets appelle à davantage de transversalités.

<sup>14</sup> Il y a une ambiguïté du terme paysage dans "l'écologie du paysage". Celui-ci se réfère à une échelle d'étude du territoire par les écologues et non au "paysage" des paysagistes français qu'ils considèrent d'un point de vue culturel.

<sup>15</sup> Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification intercommunal, instauré par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000.

<sup>16</sup> Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sont des documents de planification aux échelles communales ou intercommunales, instaurés par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000.

croisement entre les approches de l'écologie et du paysage fait défaut dans les lois orientant l'action sur le terrain.

Pourtant, une telle transversalité représente un enjeu fort dans les processus de planification actuels du territoire. Elle est considérée comme nécessaire par certains paysagistes et écologues (APCE, 2016, pp. 35–39; Décamps & Décamps, 2004, pp. 201–203), se référant entre autres à des démarches anglo-saxonnes plus transversales (Décamps & Décamps, 2004, p. 188; J. I. Nassauer, 1995). Pour le paysagiste B.Folléa, "le projet de paysage relationnel épaulé par le génie écologique, crée les conditions pour davantage de biodiversité" (Folléa, 2019, p. 58). Dans une perspective similaire, des chercheurs français appellent à développer l'alliance du paysage avec l'écologie (Clergeau, 2020; Morin et al., 2016; Toubanc & Bonin, 2012; Rumelhart & Lizet, 2010). Cela pourrait contribuer à dépasser plusieurs difficultés dans le passage entre la connaissance scientifique de "l'écologie du paysage" et l'action (Cormier & De Lajartre, 2013; Mougenot & Melin, 2000; Vimal & Mathevet, 2011), parmi lesquelles figurent:

- la diversité des usages et des fonctions en jeu sur les espaces concernés par les réseaux écologiques
- les multiples acteurs à impliquer pour mener des actions (agriculteurs, industriels, élus, habitants, etc...)
- la diversité des outils opérationnels à articuler.

Ce croisement entre les approches écologiques et paysagères est davantage d'actualité depuis la loi NOTRe de 2015. En effet, les réseaux écologiques du SRCE sont intégrés aux côtés des approches paysagères dans un nouveau document de planification régionale général: le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il s'inscrit dans le contexte politique actuel affirmant la planification écologique<sup>17</sup>.

## **2 Une recherche-action sur les démarches paysagères et leurs liens avec l'écologie**

### **2.1 Une expérimentation basée sur une mise en perspective historique et épistémologique**

#### *Une recherche-action portant sur la collaboration interprofessionnelle*

Face aux enjeux et au manque de transversalité entre les démarches écologiques et paysagères dans les processus d'action sur les espaces ouverts des campagnes-urbaines en France, notre recherche propose d'expérimenter des outils et méthodes permettant une collaboration interprofessionnelle.

Notre travail s'inscrit dans le champ de l'urbanisme et des approches paysagères. L'expérimentation portera ainsi sur des démarches pouvant être développées par des architectes-urbanistes ou des paysagistes, dans le cadre de collaborations avec des écologues.

---

<sup>17</sup> La planification écologique fait partie de la feuille de route du gouvernement actuel en France. Plusieurs articles paru récemment dans le journal le monde donne un aperçu de ce contexte:

- "Planification écologique : les pouvoirs des deux ministères précisés par les décrets d'attribution" de Rémi Barroux publié le 2 juin 2022,
- "La planification écologique est autant une vision du futur qu'un exercice du présent" de Daniel Behar, Sacha Czertok et Xavier Desjardins publié le 30 mai 2022

L'expertise écologique que nous allons considérer est celle qui est développée couramment dans les processus de planification et d'action sur les trames vertes et bleues<sup>18</sup>.

Cette recherche est résolument orientée vers l'action. Nous allons poser des pistes théoriques de renouvellement de l'expertise paysagère que nous allons tester. Une telle posture de recherche s'apparente à celle dont parle G. Clément (2009), fondée sur l'expérimentation et l'exemplification pour aboutir à des résultats pouvant être utilisés par des professionnels, dans le cadre de l'élaboration d'un projet.

Pour cela, notre travail se nourrit de recherche impliquée dans des processus opérationnels et que l'on considère être des contributions aux renouvellements des démarches paysagères. Une sélection de travaux a ainsi été faite (Amphoux & Tixier, 2017; Bercovitz, 2013; Biase et al., 2016; Bousquet et al., 2014; Dominique, 2010, 2013; Linglart et al., 2016; Michelin, 2000; Pernet, 2014; Pernet et al., 2014; Pousin, 2015; Pousin et al., 2016). Bien qu'ils soient divers, nous retenons que les outils et méthodes mis en œuvre se recoupent et qu'ils ont pour objectif la médiation entre plusieurs acteurs (Davodeau & Toublanc, 2010).

Parmi ces recherches sur l'expertise paysagère, nous avons été particulièrement intéressés par les propositions méthodologiques traitant des enjeux écologiques contemporains (Leger-Smith, 2020), apportant des précisions sur les modalités de collaborations interprofessionnelles et de concertations entre acteurs (Bousquet et al., 2014; Linglart et al., 2016; Pousin, 2015; Pousin et al., 2016). Nous tenons à souligner qu'en complément de ces aspects, notre travail traitera de la planification régionale des espaces ouverts et de leur articulation avec des projets locaux.

Notre recherche souhaite ainsi apporter une contribution méthodologique pour une meilleure association des compétences de l'expertise paysagère avec celles de l'écologie dans les processus de planification. Elle s'inscrit dans la lignée de travaux de recherche sur l'expertise paysagère, comme nous venons de le voir. Elle s'inscrit également dans des transformations en cours au sein des pratiques professionnelles en France, en lien avec des évolutions dans les commandes de maîtrise d'œuvre et les formations en architecture, urbanisme et paysage (Morin et al., 2016; Fiori et al., 2017; Marco et al., 2022). Les collaborations interprofessionnelles faisant intervenir différents domaines de savoir (urbanisme, écologie, ethnographie, etc...) nous paraissent être en essor, et leur développement concret est à consolider par une approche réflexive.

### *Des fondements de l'expérimentation issus d'un historique*

Une part importante de notre recherche concerne la mise en œuvre d'une expérimentation. Elle se base sur des notions et des éléments de méthodes théoriques. Pour les définir, nous avons décidé de ne pas nous référer exclusivement aux recherches-actions récentes, mais de

---

<sup>18</sup> Nous considérerons les approches actuelles sur les réseaux écologiques telles qu'elles sont utilisées aujourd'hui dans les processus opérationnels, sans discuter de la validité méthodologique en ce qui concerne la connaissance écologique. Ainsi, nous n'entrerons pas dans les discussions sur les limites des conceptions écologiques actuelles pour compenser pleinement les effets négatifs de la fragmentation des habitats naturels (Bergès et al., 2010), sur les nuances à apporter à leur évaluation par rapport aux données disponibles et aux indicateurs par espèce cible (Beier & Noss, 1998), sur les corridors comme vecteurs de diffusion d'espèces invasives (Clergeau, 2007) ou encore sur le détail des méthodes et outils de modélisation écologique (Burel & Baudry, 1999) et des pistes d'innovation actuelles à ce sujet. De telles recherches ont pour vocation d'améliorer les connaissances scientifiques fondamentales de l'écologie, et elles ne traitent pas directement de l'expertise écologique dans les processus de planification et d'action que nous traitons.

nous appuyer sur une mise en perspective historique et épistémologique des démarches paysagères et des collaborations avec le domaine de l'écologie. Cela apportera un éclairage sur les approches actuelles, permettant d'ouvrir des pistes d'innovations inscrites dans le temps long des pratiques professionnelles. Il nous sera également possible d'ancrer nos propositions par rapport aux processus de planification.

Ce choix repose sur le constat suivant: la planification du territoire à partir de continuités d'espaces ouverts a irrigué l'histoire des approches urbanistiques et paysagères depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les renaturations ou restaurations écologiques des trames vertes et bleues sont dans la continuité de cet historique (Cogato Lanza, 2005; S. Salles, 2014a). Nous supposons par conséquent que les démarches paysagères intègrent la mise en place de collaborations avec le champ de l'écologie depuis plusieurs décennies, avec des fondements pouvant être identifiés dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Une lecture critique de l'expertise paysagère sous cet angle nous paraît féconde pour clarifier les potentiels et les difficultés actuelles dans la mise en place d'approches interprofessionnelles, et esquisser ainsi des pistes de travail pour dépasser cette situation.

Notre travail sur l'historique s'avère singulier car il cherche à ne pas segmenter l'histoire des approches paysagères de celle des réseaux écologiques - comme c'est souvent le cas (Arrif et al., 2013) - et il mobilise une lecture du passé dans le but d'expérimenter aujourd'hui. Plus précisément :

- Par rapport aux recherches sur l'histoire et l'épistémologie des démarches paysagères, notre mise en perspective historique traitera de la planification régionale du point de vue des liens entre le paysage et l'écologie, en identifiant des principes utiles pour expérimenter. Si nous nous référons à certaines étapes clefs de la planification paysagère, déjà abordées dans certains travaux de recherche, nous nous distinguerons cependant des mises en perspective historiques centrées uniquement sur le paysagisme (Pernet, 2014) ou encore sur une histoire des pratiques paysagistes non subordonnées à une expérimentation (Estienne-Duval, 2010).
- Par rapport aux approches historiques sur les sujets de l'écologie, de la protection de la nature et de ses méthodes et outils, notre travail aura l'originalité de les inscrire dans les processus de planification régionale, en lien avec les approches paysagères. Ainsi, nous considérerons les différents temps de la protection de la nature depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle (Fromageau, 2001; Melin, 1997)<sup>19</sup>, l'affirmation des politiques environnementales dans les années 1960-70 (Frioux & Lemire, 2012; Fromageau, 2001), les conceptions et méthodes de connaissance de la nature qui se sont succédées dans l'histoire (Deléage, 1991), et les démarches actuelles de l'écologie du paysage (Burel & Baudry, 1999; Forman & Godron, 1986). Toutefois, nous ne nous focaliserons pas sur une histoire des approches de l'écologie en lien avec les politiques environnementales. Dans la perspective de notre expérimentation, nous verrons plutôt l'inscription de différentes approches écologiques dans l'histoire des processus de planification, et nous nous intéresserons aux collaborations avec les professionnels du paysage.

---

<sup>19</sup> Trois temps de la protection de la nature peuvent être définis, de manière schématique (Fromageau, 2001; Melin, 1997):

- celui de la protection des "espèces" jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle,
- celui de la protection des "milieux" jusqu'aux années 1980,
- et enfin celui de la protection du "réseau écologique" avec les conceptions de l'écologie du paysage.

## 2.2 Questionner l'inscription de méthodes et outils dans les processus de planification

Nous avons parlé à plusieurs reprises des "processus de planification". Mis en place par les politiques publiques, ils renvoient à des mécanismes complexes. Nous considérons qu'ils englobent l'articulation des projets portés par les différentes échelles des documents de planification (régionale, intercommunale et communale) avec les diverses actions associées sur les espaces ouverts. Ces interventions peuvent être des aménagements ou travaux portant sur des routes, des boisements, des cours d'eau, des espaces non bâtis à proximité de constructions... jusqu'à la gestion de l'espace par l'exploitation de ressources issues du sol ou du sous-sol (extraction de matériaux, agriculture,...), par l'entretien d'espaces ouverts non productifs, par des actions de protection de certains espaces,...

Dans le processus de planification d'une continuité d'espaces ouverts, nous identifions 3 aspects devant être considérés:

1. Le premier est l'apport de connaissances relatives aux multiples fonctions, à la complexité et à la diversité des espaces ouverts considérés. Une distinction peut être faite dès à présent entre les expertises des professionnels du paysage et de l'écologie. Les connaissances dans le domaine du paysage sont généralistes et elles reposent sur la transdisciplinarité (Clément, 2009; Folléa, 2019, pp. 43–47). Celles des écologues reposent sur la discipline de l'écologie, divisée en sous-disciplines à l'exemple de l'écologie du paysage.
2. Le second aspect est l'articulation entre les différentes échelles des documents de planification, et les liens entre des organismes publics ou parapublics pour guider la mise en œuvre d'actions associées. Les continuités d'espaces ouverts des campagnes-urbaines nous intéressant sont situées, dans de nombreux cas, à la jonction de territoires administratifs différents. Cela est rarement le cas des agglomérations urbanisées, généralement incluses dans un ensemble administratif ou un périmètre de gouvernance relativement clair. Ainsi, dans les espaces entre l'urbain et le rural, l'inter-territorialité est un paramètre majeur que nous prendrons en compte (Vanier, 2008).
3. Le dernier aspect important dans un processus de planification est le dialogue avec les acteurs économiques privés et avec les habitants. Pour Ségolène Darly, Mélanie Doyon et Salma Loudiyi (2015), travailler avec le privé est indispensable pour mener des actions environnementales, sociales et paysagères sur les espaces ouverts. En considérant la nature ordinaire, la politique actuelle des réseaux écologiques mise sur les partenariats et conventions avec ces acteurs pour protéger la nature (Bonnin, 2008).

Les outils et méthodes des paysagistes et des écologues, objets de notre recherche, vont être étudiés et testés à partir de cette définition des processus de planification: De quelles manières vont-ils apporter des connaissances? Comment ceux-ci vont-ils contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'action publique? Comment vont être définies les modalités d'échanges avec les divers acteurs privés et les habitants?

## 2.3 La mésologie et les objets-intermédiaires au carrefour des approches opérationnelles

Nous aborderons les méthodes et outils pour agir sur les espaces ouverts en empruntant deux clefs de lecture aux travaux des sociologues de l'innovation et à leurs déclinaisons dans des recherches portant sur l'écologie et le paysage: les objets intermédiaires et la mésologie.



Les "objets intermédiaires" font référence à des objets contribuant aux dialogues entre les différents acteurs impliqués dans les processus d'action, tels que des supports de représentation cartographiques, photographiques,... (Callon et al., 2001; Vinck, 2009).

La "mésologie" renvoie à une attention au milieu, c'est-à-dire à une compréhension des prises qui sont en jeu dans les actions de l'homme sur la nature (A. Berque, 1990).

Des travaux de sociologues de l'innovation portant sur la restauration de réseaux écologiques par des écologues (Mougenot, 2003; Vimal & Mathevet, 2011) montrent l'importance de la production de cartes en tant qu'objets-intermédiaires pour dialoguer avec les acteurs locaux. Ils montrent également la nécessité de dépasser la stricte référence au savoir de l'écologie scientifique pour considérer un savoir du milieu portant sur la diversité des usages et des représentations de la nature par l'homme.

Des recherches se rapportant à l'expertise paysagère indiquent qu'elle repose sur les "connaissances du milieu" (A. Berque, 1990; P. Donadieu, 2009, p. 19). De plus, elle s'appuie sur la production de diverses représentations - en tant qu'objets intermédiaires - dans le but d'élaborer des projets concertés (P. Donadieu, 2009, p. 53). On notera que ces caractéristiques apparaissent dans les travaux de recherche développant des démarches transversales entre les domaines du paysage et de l'écologie (Bousquet et al., 2014; Linglart et al., 2016; Pousin, 2015; Pousin et al., 2016). L'expertise paysagère serait sur ces points complémentaires de l'expertise écologique.

### **3 Hypothèses sur les supports de représentation du milieu pour innover**

Ainsi, nous posons l'hypothèse que l'élaboration de supports de représentation du milieu est un des apports majeurs de l'expertise paysagère lors des collaborations avec l'expertise écologique. Elle a pour enjeu d'inscrire le projet d'action dans la complexité des situations opérationnelles, de faciliter la discussion entre acteurs et par conséquent de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions partagées multifonctionnelles dans le processus de planification des espaces ouverts des campagnes urbaines.

Deux sous-hypothèses y sont corrélées:

1. Des outils et méthodes de production de supports de représentation du milieu existeraient dans le travail des paysagistes depuis l'origine des projets de planification de continuités d'espaces ouverts. Ceux-ci seraient utilisés lors de collaborations avec le champ professionnel de l'écologie.
2. Ces outils et méthodes, les supports de représentation du milieu associés et leurs rapports avec l'écologie, peuvent être actualisés aujourd'hui pour innover et contribuer à dépasser certains freins existant dans les processus de planification des espaces ouverts.

Comme nous allons le voir, l'élaboration et l'usage des supports de représentation supposent une lecture des structures paysagères du réseau écologique, à partir de différents instruments (cartographiques, photographiques, etc...), en abordant les thématiques géo-historiques et économique-sociales du territoire. Cela contribue à élaborer le récit d'un projet partagé avec les acteurs agissant sur les espaces ouverts.



## **4 Une méthodologie de recherche adaptée à la complexité des processus étudiés**

### **4.1 Le choix d'un terrain d'étude**

Conduire une telle recherche-action suppose d'avoir un terrain.

Il n'est pas apparu nécessaire d'en avoir plusieurs, car notre enjeu est d'esquisser des pistes d'innovations dans l'outillage et les méthodologies permettant d'agir sur les espaces ouverts, exemplifiés par un test<sup>20</sup>.

N'étant pas financé par des acteurs d'un terrain particulier, il existe une certaine liberté pour le choisir. Par contre, il fallait qu'il permette de mener notre double approche de mise en perspective historique et d'expérimentation. Cinq critères ont par conséquent présidé à la recherche du terrain d'étude. Il devait:

1. être une campagne urbaine dont les espaces ouverts ont fait l'objet d'une planification depuis un temps relativement long, afin de bien ancrer la mise en perspective historique de pratiques professionnelles passées par rapport à l'expérimentation.
2. être concerné par un processus de planification significatif de la situation actuelle avec: des enjeux nécessitant le croisement de divers savoirs professionnels, une diversité d'acteurs publics et privés impliqués dans le projet d'action (élus, agriculteurs, habitants,...), et différentes échelles de planification et d'action sur les espaces ouverts à articuler dans un contexte d'interterritorialité.
3. être révélateur des problématiques que nous identifions au sujet de la politique des réseaux écologiques valorisant l'expertise écologique par rapport à l'expertise paysagère. Nous nous intéressons pour cela à un cadre d'actions portant sur les réseaux écologiques.
4. être un processus d'action au sein duquel il est possible d'expérimenter des outils et méthodes associés au domaine professionnel du paysage, dans une perspective interprofessionnelle.
5. être facilement accessible depuis Lyon de manière à pouvoir se rendre sur place pour observer les processus de planification et pour mener l'expérimentation.

Connaissant le contexte opérationnel de l'ancienne région Rhône-Alpes à travers des expériences professionnelles passées et le mémoire de recherche préparant cette thèse (Callens, 2014)<sup>21</sup>, nous avons interrogé la région Auvergne-Rhône-Alpes au sujet des contrats aidant la déclinaison des réseaux écologiques du SRCE<sup>22</sup> à l'échelle locale. Par ailleurs, les CAUE du Rhône (69) et de l'Isère (38) ont été questionnés au sujet des actions sur le paysage qu'ils mènent. L'étude des terrains potentiels a été orientée vers des campagnes-urbaines autour de Lyon.

Quelques territoires d'actions sur le réseau écologique du SRCE existaient dont deux mitoyens l'un de l'autre, à l'Est de Lyon. Au démarrage de cette thèse en 2017, ce processus d'action

---

<sup>20</sup> Cela aurait été différent si nous avions souhaité tester l'apport et les limites, dans différents contextes, de méthodes et outils prédéfinis. Suite à cette recherche, nous pourrions cependant développer nos résultats sur d'autres terrains.

<sup>21</sup> En effet, cette thèse fait suite à une expérience professionnelle en agence d'architecture et d'urbanisme (cf. note 13), en travaillant sur plusieurs projets dans le contexte de l'ancienne région Auvergne-Rhône-Alpes. De plus, à côté de cette pratique professionnelle, une première réflexion théorique sur les espaces ouverts de l'agglomération lyonnaise a eu lieu en 2014, lors d'un mémoire de recherche dans le cadre du master "Théories et démarches du projet de paysage" à l'école de paysage de Versailles (Callens, 2014). Le contexte opérationnel de l'ancienne région Rhône-Alpes et ses acteurs étaient ainsi bien connus.

<sup>22</sup> Ils sont également repris dans le SRADDET

basé sur des expertises écologiques commençait, et des rapprochements étaient en cours avec le CAUE de l'Isère pour une mission de conseil relative au paysage. Les structures pilotant ces actions étaient par conséquent intéressées par le développement de notre recherche-action portant sur l'interprofessionnalité. De plus, il était prévu qu'une diversité d'acteurs publics et privés collabore pendant 5 années, ce qui permettait d'envisager plusieurs moments d'expérimentation. Enfin, un bilan de mi-parcours était prévu fin 2019, nous permettant de cadrer le temps d'observation et d'expérimentation de la recherche.

Par ailleurs, ce territoire est soumis à de fortes pressions urbaines, et des aménagements autour d'espaces ouverts sont planifiés depuis plusieurs décennies. En effet, en complément du SRCE puis du SRADDET en 2020, ce territoire est inscrit dans le document de planification régionale de la DTA de l'aire métropolitaine de Lyon de 2006, au sein du secteur interterritorial de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Cet espace est également inclus dans la planification régionale de la métropole dans les années 1960-70, avec le schéma produit par l'organisme régional d'études et d'aménagement métropolitain (OREAM) de Lyon-Saint-Etienne.

Ce territoire de la plaine Lyon-Saint-Exupéry est par conséquent retenu, car il correspond aux critères nécessaires au développement de notre recherche.

## 4.2 Une recherche en deux actes avec des méthodes spécifiques

A partir de notre terrain, nous étayerons notre hypothèse générale sur l'apport des supports de représentation du milieu pour un travail interprofessionnel et multi-acteurs dans les processus de planification des espaces ouverts. Nous développerons notre argumentation en deux actes correspondant à chacune de nos sous-hypothèses concernant l'historique et l'expérimentation. Des méthodes spécifiques y seront développées.

Pour mener la mise en perspective historique et épistémologique sur les outils et méthodes des paysagistes dans leurs rapports avec l'écologie, nous nous appuyerons sur les grandes étapes de la planification régionale en France, dans lesquelles s'inscrit notre terrain d'étude. Nous croiserons différentes sources de première et seconde mains, à savoir:

- Des articles et ouvrages clefs traitant de notre hypothèse de travail,
- Des archives sur des conceptions urbanistiques et des processus d'actions développés dans le passé,
- Des entretiens semi-directifs menés avec des témoins des processus opérationnels que nous étudions.

Pour mener l'expérimentation, nous aurons pour fondements théoriques et pratiques les résultats du premier acte. Nous les discuterons et adapterons par rapport aux contextes d'actions actuels auxquels renvoie notre terrain. Cela nécessitera la mise en place d'une méthodologie de "participation observante" (Soulé, 2007) associant diverses approches:

- Un travail bibliographique qui ciblera des articles et ouvrages clefs pour resituer et adapter les résultats du premier acte par rapport à la situation actuelle, dans le but de mener l'expérimentation.
- Une observation des processus d'action sur notre terrain avec: des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs du territoire (élus, techniciens, prestataires experts, agriculteurs, habitants), la lecture attentive de certaines études opérationnelles, le suivi de réunions portant sur les réseaux écologiques.
- L'élaboration et l'expérimentation de supports de représentation du milieu, incluant: l'arpentage du terrain d'étude, la fabrication de supports

- de représentations associant des photographies, des cartes, des croquis, des textes, etc..., et la mobilisation de ces supports auprès d'acteurs du territoire dans le contexte des projets en cours.

Notre recherche-action articule ainsi différentes méthodologies de recherche. Une certaine complexité en résulte. Nous reviendrons dans le développement de notre travail sur notre manière de procéder - au risque de nous répéter parfois - afin de présenter en détail notre réflexion transverse et les apports qui en résultent.

## **Acte I - Retour sur trois temps de la planification des espaces ouverts**

## **Introduction de l'acte I**

## 1 Une étude historique et épistémologique des démarches paysagères en lien avec l'écologie

Le premier acte propose d'étayer l'hypothèse selon laquelle, depuis l'origine de la planification régionale des continuités d'espaces ouverts dans les campagnes-urbaines, les paysagistes ont développé des outils et méthodes entretenant des liens avec le champ de l'écologie. Nous montrerons que leurs démarches incluent l'élaboration de supports de représentations du milieu, utiles pour mener une collaboration interprofessionnelle.

Dans cet objectif, nous allons faire une mise en perspective historique des processus de projets de planification des espaces ouverts, en se focalisant sur le travail des professionnels du paysage et sur leurs liens avec ceux de l'écologie. Plus précisément, l'attention se portera sur les notions et termes autour desquels s'organise leur travail, et sur une épistémologie des outils et méthodes mobilisés par l'expertise du paysage dans des situations de projets de planification impliquant un travail interprofessionnel avec l'écologie. Nous considérons la notion de milieu comme fondamentale. Son sens et ses applications, relatifs au rapport de l'homme avec la nature, sont toutefois relativement flous et nécessitent d'être précisés. Nous pisterons pour cela son utilisation dans le temps long de la planification. Nous nous concentrerons sur les méthodes et outils qu'elle induit et sur la production d'une connaissance du territoire et la mobilisation de supports de représentations correspondants. Cette notion et ses implications seront abordées par rapport à la planification régionale de continuités d'espaces ouverts dans le contexte des campagnes-urbaines, avec une utilisation de termes et des conceptions qui ont évolué au cours du temps.

Pour cadrer notre enquête historique et comme nous l'avons déjà évoqué, partir de notre terrain d'expérimentation nous a paru intéressant. En effet, la planification des espaces ouverts à travers un document de planification régionale couvrant l'ensemble du territoire national paraît relativement nouvelle avec le SRADDET (intégrant le SRCE). Elle l'est toutefois moins si l'on considère les campagnes-urbaines métropolitaines, dont les espaces ouverts constituent depuis longtemps un enjeu fort, étant donné les fortes pressions d'urbanisation qui s'y exercent. Des documents de planification régionale métropolitaine se sont généralisés en France dès les années 1960-70 - s'appliquant notamment sur notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry - et ils trouvent leurs fondements dès la première loi d'urbanisme en France, au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ainsi, nous avons identifié trois temps de la planification régionale à étudier:

1. Le premier concerne les débuts de la planification métropolitaine dans le prolongement de la loi Cornudet de 1919 instaurant les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement (PAEE). Elle s'est développée à une échelle régionale dans le contexte de la région parisienne (Cottour, 2008). A cette époque, la planification autour de Lyon se limite au périmètre de l'agglomération (Pelletier et al., 2004).

2. Le second concerne la planification des métropoles d'équilibre qui s'est développée au moment de l'instauration des Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et des Plans d'Occupation du Sol (POS) avec la loi LOF de 1967. En effet, sous l'impulsion de la DATAR, des Organismes Régionaux d'étude et d'Aménagement d'aire Métropolitaine (OREAM) sont créés dans quelques métropoles et territoires d'appui stratégique, pour coordonner leurs aménagements autour de Schémas directeurs d'Aménagement Métropolitain (SDAM). La métropole de Lyon a été dotée d'un tel document de planification (Berger et al., 2010).
3. Le troisième concerne la mise en place des Directives territoriales d'Aménagement (DTA) à la suite de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) de 1995, dite loi Pasqua. Elle a été transformée ensuite par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en 2000, instaurant les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans locaux d'urbanistes (PLU) en remplacement des SDAU et des POS. Les DTA sont mises en place sur quelques territoires dont la complexité nécessite l'intervention étatique (Daligaux, 2005). Plusieurs territoires métropolitains en ont fait l'objet dont Lyon (Berger et al., 2010).

## **2 Interroger les processus de planification régionale des espaces ouverts via l'interprofessionnalité**

Pour chacun de ces trois temps de la planification régionale, nous mènerons une analyse à partir d'un ou plusieurs documents d'urbanisme élaborés en France métropolitaine. Les documents de planification régionale de la métropole de Lyon seront inclus systématiquement. Une approche comparative pourra être menée dans certains cas. Nous chercherons plus particulièrement à répondre à trois questionnements.

### *2.1 La place des professionnels du paysage dans la planification et les liens avec les écologues*

Notre premier questionnement concerne la place des paysagistes dans la planification régionale des espaces ouverts en la resituant dans un cadre interprofessionnel. Nous nous demanderons:

- Comment les paysagistes collaborent-ils à la planification régionale et quels rapports entretiennent-ils avec le champ de l'écologie?
- Comment conçoivent-ils la notion de continuité d'espaces ouverts dans le contexte des campagnes-urbaines et quels sont les termes et les enjeux associés?

### *2.2 Les modalités des démarches paysagères dans un cadre interprofessionnel*

Le second questionnement s'intéresse plus précisément aux modalités du travail des paysagistes et à leurs liens avec le domaine de l'écologie en se demandant:

- Peut-on identifier des méthodes et outils se rapportant à la notion de milieu et contribuant au travail interprofessionnel avec l'écologie?
- Quelles sont les représentations spécifiques produites dans ce processus de travail et quels en sont les usages?

### 2.3 Identification des apports d'une approche paysagère associée à l'écologie dans la planification

Notre troisième questionnement tente une synthèse de l'apport du travail interprofessionnel en interrogeant:

- Comment l'expertise paysagère, et l'inclusion d'une collaboration avec l'écologie, contribuent-elles à agir dans le processus de planification des espaces ouverts<sup>23</sup>?
- Quelles conditions permettent ou permettraient les apports que nous identifions?

## 3 Une méthodologie de recherche historique basée sur des sources variées et complémentaires

Pour chacun de ces temps de la planification régionale, la méthodologie que nous avons utilisée se rapporte à la recherche historique. Pour conduire nos interprétations, une importance a été donnée aux sources de première main. Nous nous sommes principalement appuyés sur 4 types de matériaux:

- Nous avons commencé par les documents de planification que nous avons choisis d'étudier, parfois complétés d'une publication d'époque rapportant son élaboration. Suivant le cas, des entretiens avec des témoins de ces processus de planification régionale et/ou des sources secondaires les commentant ont été utilisés.
- Après avoir identifié la place que les professionnels du paysage ont eue dans ces processus de planification, nous avons rassemblé soit les études qu'ils ont réalisées, soit des documents qu'ils ont produits et ayant une portée méthodologique, soit les deux.
- En partant du travail mené par les paysagistes et des collaborations décelées avec le champ de l'écologie, nous avons collecté des documents se rapportant aux sciences de la nature et ayant été inscrits, directement ou indirectement, dans les processus de planification.
- Enfin, pour étayer et compléter nos interprétations du travail des paysagistes et de leurs rapports à l'écologie, nous avons cherché des sources complémentaires dans quelques sphères d'enseignement significatives des fondements théoriques et de la diffusion des savoirs professionnels sur le paysage. Nous avons ainsi utilisé des ouvrages d'enseignants et des scripts de cours.

Pour rassembler ce corpus et développer nos analyses autour des professions actuelles de "paysagistes" et d'"écologues", il a fallu tenir compte de l'évolution des métiers et des savoirs depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle en France. Les premiers disposent d'un enseignement et d'un diplôme spécifique depuis 1945, avec la création de la Section du paysage et de l'art des jardins créée à l'École Nationale d'Horticulture qui préfigurera les futurs lieux d'enseignement du paysage (P. Donadieu, 2018a). Toutefois, des précurseurs de ce métier peuvent être identifiés dès le début du XX<sup>e</sup> siècle en France, en lien avec la sphère des pratiques et de l'enseignement de l'urbanisme par des architectes. La recherche de nos matériaux prendra en compte cette évolution, tout en utilisant le mot "paysagistes" pour désigner l'ensemble de ces professionnels. Par ailleurs, les experts du "champ de l'écologie" intervenant auprès de ces derniers viennent de différentes formations dans les sciences de la nature. Leur implication

---

<sup>23</sup> Pour rappel, nous considérons les processus de planification selon trois aspects en interrelation: l'apport de connaissances relatives aux espaces ouverts; l'articulation des différentes échelles de documents de planification et d'organismes publics ou parapublics; et le dialogue avec les acteurs économiques privés et les habitants



dans les documents de planification s'affirmera dans les années 1960-70 à travers la phytosociologie avant d'être relayée par l'écologie du paysage dans les années 1990. Auparavant, un intérêt des urbanistes et paysagistes pour la botanique ou la géologie existait toutefois. Ainsi, tout en précisant leur spécificité dans nos analyses, nous considérons que toutes ces approches relèvent du "champ de l'écologie".

Les méthodes de recherche exposées ici seront adaptées et expliquées pour chacun des 3 temps de la planification des espaces ouverts qui composent les 3 chapitres de cette première partie. Nous chercherons d'une part des constantes d'outils et de méthodes dont nous pourrions faire usage dans la situation actuelle. D'autre part il s'agira également de mettre en avant des variations entre les différents temps de la planification des espaces ouverts étudiés, des problématiques et des potentiels manqués. L'ensemble de ces éléments nous permettra ainsi de réfléchir aux modalités d'expérimentation que nous développerons dans le deuxième acte.

## **Chapitre 1: Les systèmes de parcs des régions urbaines et les marges d'agglomération**

Le premier temps de la planification des espaces ouverts se focalise sur les années 1920-30. Dans le contexte de l'entre-deux-guerres, les documents de planification du territoire lyonnais concernaient l'agglomération urbanisée et non les espaces entre ville et campagne (Pelletier et al., 2004). Les autres métropoles françaises ne constituent pas un contexte plus satisfaisant par rapport à notre objet de recherche. A titre d'exemple, Lille s'est également cantonnée aux espaces urbanisés de son agglomération (ADU Lille-métropole & ENSAP Lille, 1993), et si un plan régional a été réalisé pour Marseille, celui-ci s'apparente plus à une vision qu'à un projet et la place des espaces agro-naturels dans le devenir de cette région urbaine (Borruey, 2019) n'est pas détaillée. Le contexte de l'aménagement de la région parisienne s'avère plus fécond. Nous avons donc fait le choix d'analyser la planification du territoire de la capitale.

Ce contexte d'aménagement est représentatif des prémices de la planification régionale métropolitaine en France, incluant les espaces entre ville et campagne, avec le développement d'une approche paysagère et les prémices de mesures de protection de l'environnement. Plusieurs précisions sont à apporter sur ces sujets pour cadrer notre méthode de recherche.

Premièrement, l'étude d'un document de planification à l'échelle régionale se met en place progressivement. En 1919, la loi Cornudet impose la réalisation d'un Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) pour toutes les communes du département de la Seine, rendant nécessaire une vue d'ensemble sur un territoire important. La même année, le concours pour un plan d'aménagement et d'extension de Paris est réalisé, avec la possibilité de dépasser ces limites départementales. Dès 1932 le plan d'aménagement de la région parisienne (PARP) inscrit dans un cercle de 35 km de rayon autour de Paris est mis à l'étude (Cottour, 2008). Ainsi, la planification régionale s'articulera avec une échelle locale de planification et elle intègrera, au fur et à mesure de l'élargissement des périmètres d'étude, les marges d'agglomération entre ville et campagne.

Deuxièmement, cette période correspond à la structuration de la profession d'urbaniste et Paris est un foyer de réflexions très actif (Berdoulay & Soubeyran, 2002, pp. 95–104). Deux organismes en témoignent: la création de la "société française d'urbaniste" en 1911, émane en grande partie du département d'hygiène rurale et urbaine du Musée Social créé à Paris à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle; puis l'ouverture d'une formation en 1919 avec l'École des hautes études urbaines (EHEU) qui deviendra en 1924 l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP). Ce lieu d'enseignement véhiculera ses réflexions urbanistiques à travers la revue "la vie urbaine".

Troisièmement, des personnalités majeures, architectes-urbanistes mais également paysagistes-urbanistes, ont contribué à ces deux organismes et à la planification de la région parisienne. Nous identifions tout d'abord L.Jaussely et H.Prost, étant membres fondateurs de la SFU, enseignants à l'EHEU-IUUP, et ayant respectivement remporté le concours de 1919 pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris et dirigé l'élaboration du PARP. Ils sont issus d'une formation en architecture, toutefois leurs travaux témoignent d'une sensibilité pour le travail des paysagistes, bien que cette profession ne soit pas reconnue en tant que telle à cette époque en France à la différence des États-Unis<sup>24</sup>. L.Jaussely précisera à ce propos que l'urbaniste travaille la physionomie du territoire et qu' "il le peut tout autant que l'architecte-paysagiste" (Jaussely, 1919c, p. 139). Ces deux architectes-urbanistes se sont par ailleurs

---

<sup>24</sup> Nous avons déjà signalé qu'il n'y a pas de formation spécifique pour les paysagistes en France. On notera également qu'il n'y a pas d'organisme professionnel. La situation est différente aux États-Unis avec la création en 1899 de l'ASLA (American Society of Landscape Architects) ou encore en Angleterre avec la fondation en 1929 de l'ILA (Institute of Landscape Architects).

inspirés de J.C.N.Forestier et ont collaboré avec celui-ci que l'on peut considérer comme étant l'un des précurseurs de la profession de paysagiste en France (Toublanc & Bonin, 2012). Il est impliqué dès 1908 à la "Section d'hygiène urbaine et rurale" (SHUR) du musée social<sup>25</sup>, en 1911 il fait partie des membres fondateurs de la Société Française des Urbanistes (SFU)<sup>26</sup> et il a travaillé sur l'extension de Paris. Il a par ailleurs théorisé un principe de continuité d'espaces libres<sup>27</sup> à l'échelle régionale dans l'ouvrage "grandes villes et systèmes de parcs" (1906). Son travail et son inscription dans les processus de planification nous intéressera par conséquent très fortement.

Enfin, nous avons identifié quelques passerelles entre les prémices de la protection de la nature et la planification régionale, d'une part avec les lois de 1906 et 1930 incluant l'idée de la protection des "monuments naturels" et d'autre part du fait de l'influence de la géographie vidalienne dans le domaine de l'urbanisme, et de la notion de milieu qu'elle porte.

Des recherches existent sur plusieurs des points que nous venons d'énoncer. Elles concernent notamment la planification de la région parisienne (Cottour, 2008; Fernández Agueda, 2016; Jaquand, 2018), les démarches paysagères (J.-L. Cohen, 1994; Pousin & Roseau, 2018; Hodebert, 2018), l'émergence d'une considération des espaces entre ville et campagne dans la planification (Verdeil, 2001), les prémices de la protection de la nature (Fromageau, 2001) ou encore la notion de milieu chez les géographes vidaliens et sa place dans le domaine de la planification (Berdoulay & Soubeyran, 2002; Robic et al., 1992). Notre hypothèse de départ nous permettra toutefois d'apporter un éclairage neuf sur cette période en abordant les méthodes et outils des démarches paysagères pour travailler sur les espaces libres des marges d'agglomérations et développer l'interdisciplinarité avec l'écologie. Un tel regard permet d'infléchir une vision séparant l'aménagement de l'écologie telle qu'elle est présentée dans certaines mises en perspectives historiques (Arrif et al., 2013) et d'approches centrées soit sur les espaces urbanisés, soit sur les espaces dits "naturels ».

Dans ce but, nous avons enquêté sur les notions de "milieu", d'"espace ouvert" et de "campagne-urbaine" telles qu'elles se déclinent dans ce temps de la planification, et comment les pratiques professionnelles s'en emparent. Dans un premier temps, nous avons souhaité clarifier la conception des continuités d'espaces ouverts des "systèmes de parcs" dans la situation particulière des marges entre ville et campagne, et l'approche de la planification régionale par les paysagistes qui y est associée. Dans un second temps, nous proposons une interprétation des méthodes et outils utilisés pour concrétiser ces idées dans le contexte de la région parisienne. Enfin, nous nous interrogerons sur le rapport à la nature présent dans ces démarches paysagères et plus spécifiquement les préfigurations de l'inscription des sciences de la nature dans les processus de planification à travers la notion de milieu.

---

<sup>25</sup> Le musée social est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui fut créée en 1894. Elle s'apparente à un institut de recherche avec une section d'études et d'enquêtes consacrée à l'hygiène urbaine et rurale (SHUR). Cette dernière a une sous-section en charge des espaces libres avec Paul Juillerat, Augustin Rey, Robert de Souza. E.Hénard est président et J.C.N.Forestier est sous-président (J.-L. Cohen, 1994, p. 152).

<sup>26</sup> La SFU est créée en 1911. Ses membres fondateurs sont: Donat Alfred Agache, Marcel Auburtin, André Bérard, Jean Claude Nicolas Forestier, Eugène Hénard, Ernest Hébrard, Léon Jaussely, Albert Parenty, Henri Prost et Édouard Redont. Ils sont principalement issus du domaine de l'architecture à l'exception de Jean Claude Nicolas Forestier et Édouard Redont exerçant dans le domaine du paysage.

<sup>27</sup> "Espaces libres" est un terme utilisé à cette époque pour désigner ce que nous pourrions appeler aujourd'hui "espaces ouverts". Nous reviendrons sur ce terme dans le développement du chapitre

## **1 Les systèmes de parcs des paysagistes**

Pour commencer l'étude de la planification régionale des années 1920-30 en France, nous allons détailler les conceptions et la démarche paysagère spécifique qui se rapportent aux continuités d' "espaces ouverts" dans le contexte des "campagnes-urbaines". Deux questionnements guident chacun de nos développements:

1. Comment la conception des systèmes de parcs aborde le rapport entre la ville et la campagne dans les processus de planification régionale?
2. Quels outils et méthodes sont explicités pour travailler sur ces systèmes de parcs?

Nous nous baserons pour cela sur les conceptions du paysagiste J.C.N.Forestier et plus précisément sur son ouvrage "Grandes villes et systèmes de parcs" qui a eu une influence notable dans les réflexions urbanistiques de ses contemporains. Il a en effet été publié en 1906, à un moment d'émergence de la planification régionale en Europe et avant qu'elle ne se soit développée en France. Ce texte expose les fondements de la planification des espaces libres et les pistes idéales de sa mise en application, étayés par quelques exemples. recontextualisés au sein d'autres sources, cet ouvrage permet de répondre à nos questionnements.

### **1.1 Les fondements de la planification régionale d'une continuité d'espaces libres: des Etats-Unis à la France**

#### *1.1.1 J.C.N.Forestier et le dépassement de l'urbanisme Haussmannien*

J.C.N.Forestier a un parcours l'amenant de la gestion sylvicole, aux parcs et jardins et à l'urbanisme (Leclerc, 1994a). Il s'est formé à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Nationale Forestière de Nancy et il commence sa carrière en tant que garde général dans différents services des Eaux et Forêts. En 1887, il entre au "service autonome des promenades et plantations" de la ville de Paris où il restera durant toute sa carrière professionnelle. Il a été recruté par Adolphe Alphand, ingénieur en chef appelé par le baron Haussmann en 1855 pour mettre en œuvre les promenades, les parcs et les jardins destinés à moderniser, embellir et assainir la capitale. Jean-Claude-Nicolas Forestier a par conséquent une bonne connaissance du travail fait sur les espaces libres de Paris au XIXème siècle qu'il considère être un effort admirable (Forestier, 1906, p. 5).

J.C.N.Forestier est par conséquent un héritier du modèle d'urbanisme Haussmannien ayant fait école à l'international. Toutefois, dans son ouvrage "Grandes villes et systèmes de parcs", il

invite à dépasser le périmètre restreint qui a été considéré, à savoir celui de la ville centre intra-muros. En effet, "le développement actuel de Paris, c'est le développement de sa banlieue, le développement [...] de cet énorme groupement large de plus de 25 kilomètres" (Forestier, 1906, p. 6). Les promenades, parcs et jardins sont à réfléchir pour l'ensemble d'une région urbaine, échelle d'étude alors d'actualité dans le débat urbanistique en France et à l'étranger, comme en témoignent les concours d'urbanisme sur les grandes villes<sup>28</sup>.

### *1.1.2 De l'esthétique et hygiène aux relations ville-campagne*

L'idée défendue par "Grandes villes et systèmes de parcs" est de développer un ensemble conséquent et organisé d'espaces libres pour structurer la croissance des villes. Ils sont justifiés dès le début de son ouvrage par des raisons - et fonctions - esthétiques et surtout d'hygiène physique et morale. Pour parler de la dimension esthétique, il prend l'exemple de Paris qui "a eu tort de ne pas poursuivre plus avant son système d'embellissement" (Forestier, 1906, p. 5) initié par Haussmann et Alphand, en incluant un travail sur sa banlieue. Toutefois, ces espaces libres ne sont pas à considérer comme un luxe car leur rôle principal est d'ordre social, par rapport aux "conditions d'hygiène et de salubrité générale, aux [...] dangers de contagions morales et physiques" (Forestier, 1906, p. 6). En effet, les espaces libres permettent d'aérer les grandes villes, de les protéger autant que possible des "fumées"<sup>29</sup>, de lutter contre les fatigues générées par les espaces urbains sur les êtres humains, et contre les maladies s'y développant, telles que la tuberculose. L'hygiène physique est ainsi la première cible de cette approche hygiéniste. La seconde concerne la moralité. Il se réfère notamment à un article de journal promouvant les vertus des terrains de jeu, lesquels "sauvent les enfants des mauvaises influences et des associations criminelles" (Forestier, 1906, p. 14). Les espaces libres rendent possible le délassement et le repos (Forestier, 1906, p. 18) utiles à l'esprit. Ces espaces permettent ainsi "l'amélioration des conditions de vie de la masse [...] l'accroissement de la moralité, de la santé" (Forestier, 1906, p. 14). Ils apportent "la lumière, l'air et la vue de coins de verdure, réconfortante, rafraichissante, [...] ils permettent aux enfants, aux jeunes gens, à tous les habitants de vivre quelques heures chaque jour en plein air, ce qui est indispensable" (Forestier, 1906, p. 14).

Si ces enjeux peuvent paraître centrés sur les espaces urbanisés, ils renvoient pourtant dans l'argumentation de J.C.N.Forestier aux marges des agglomérations et à un travail sur les relations entre ville et campagne dont la banlieue constitue l'interface. Une citation de Rousseau précise les vertus idéalisées du rural pour l'hygiène. En effet, "les hommes [...] ne sont point fait pour être entassés en fourmilière, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. Les infirmités du corps ainsi que les vices de l'âme sont l'infailible effet de ces concours trop nombreux" (Forestier, 1906, p. 6). Ainsi, la croissance urbaine de Paris "ajoutant sans cesse de nouvelles zones malsaines à la ceinture épaisse de la ville congestionnée" (Forestier, 1906, p. 6), J.C.N.Forestier évoque les qualités passées des communes environnantes lorsqu'elles "n'étaient que des villages de banlieue [où se promener] sur les coteaux ensoleillés et couverts de vignes" (Forestier, 1906, p. 6). Le projet qu'il propose prend l'exemple de municipalités qui

---

<sup>28</sup> Le concours de 1905 pour Barcelone a un périmètre incluant les espaces ruraux situés aux marges de l'agglomération. En 1909-10, le concours pour le Grand Berlin concerne l'ensemble de la région métropolitaine. En France, la prise en compte d'un territoire de planification aussi large se concrétisera avec le concours de 1919 pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris.

<sup>29</sup> L'idée des espaces libres pour protéger des fumées est évoqué dans l'ouvrage "grandes villes et systèmes de parcs". En effet, J.C.N.Forestier parle d'équipements "qu'il sera toujours préférable d'éloigner de la ville et de ses fumées" (Forestier, 1906, p. 17). Par ailleurs, dans une étude de 1924, J.C.N.Forestier planifie, dans un territoire industriel, "des tâches de verdure destinées à préserver les parties habitées du bruit, des fumées et des odeurs, et à donner un peu d'air et de gaieté aux quartiers de fabriques" (Forestier, 1906, p. 10).

ont aperçu le danger de "laisser fermer par la banlieue toutes les issues vers la campagne" (Forestier, 1906, pp. 13–14), autrement dit qui souhaitent renouer un lien avec la campagne selon différentes modalités. L'échelle régionale est à ce propos très adaptée.

### *1.1.3 Un modèle de planification régionale importé du contexte anglo-saxon*

Pour aborder la question des relations entre ville et campagne, J.C.N.Forestier se réfère à des courants et des conceptions urbanistiques développés principalement dans le contexte anglo-saxon. Tout d'abord, il situe l'origine du "système de parcs" en citant des villes ou conceptions de villes australiennes, anglaises et américaines, à savoir Adélaïde-City, Garden-City, Washington, Leamington (Forestier, 1906, pp. 8–15). Ensuite, il développe 8 études de cas dont 6 concernent des villes anglaises et américaines, à savoir Boston, New-York, Chicago, Baltimore, Harrisburg et Londres (Forestier, 1906, pp. 25–43). Pour éclairer les influences de J.C.N.Forestier et expliciter le sens qu'il donne aux relations ville-campagne à travers le "système de parcs", nous allons détailler trois de ces exemples qui nous semblent significatifs.

Le premier est le modèle de cité-jardin (Forestier, 1906, pp. 9–10). Cette ville est théorisée par l'urbaniste britannique Ebenezer Howard (1898) à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dont un projet majeur de ce type commence à se réaliser lors de la rédaction de "Grandes villes et systèmes de parcs". J.C.N.Forestier montre son intérêt pour ces cités et les ouvrages à leur sujet, notamment celui d'Emile Cheysson préfacé par George Benoit Levy<sup>30</sup> dont il tire la citation de J.J.Rousseau que nous avons vue (Forestier, 1906, p. 6). Cependant, il ne développe pas les principes d'organisation urbanistique, pourtant significatifs d'un travail des liens ville-campagne par leurs tailles restreintes, la structuration des espaces bâtis autour de différents types de jardins et l'organisation spatiale et fonctionnelle envisagée à l'échelle régionale autour d'une ceinture d'espaces agricoles. Il indique simplement que ces cités se développent depuis peu de temps, en collaboration avec des sociétés ferroviaires. On y devine la référence à Letchworth alors en construction, sans que celle-ci ne soit clairement énoncée.

Le second exemple concerne la ville de Washington. J.C.N.Forestier apporte plusieurs éléments à ce sujet nous renvoyant au mouvement "City Beautiful" développé au Etats-Unis. Il précise d'une part la "sagesse audacieuse" de l'ingénieur civil et architecte L'Enfant qui a dessiné les plans de la capitale fédérale au tournant du XVIII<sup>ème</sup> siècle. En effet, il a "réservé de tous côtés des terrains libres pour des places et des jardins publics" (Forestier, 1906, p. 10). D'autre part, il développe sommairement ce cas à travers deux plans. Le premier montre l'état actuel de la ville avec les parcs et les espaces libres, et le second indique un projet en cours de "système de parcs" sur un territoire plus large incluant à la fois l'intérieur de la ville et ses environs (Forestier, 1906, pp. 12–13). A travers ces éléments, J.C.N.Forestier évoque la manière avec laquelle une grande ville qui avait déjà un réseau important d'espaces libres le prolonge aujourd'hui. Il se réfère indirectement aux travaux de la commission McMillan ayant rendu un rapport en 1902 concernant l'élaboration d'un plan pour Washington et sa région (Davis, 2006; Peterson, 2006). Il a rencontré cette commission en 1901 et il était ainsi en rapport avec les idées véhiculées par d'éminents architectes, urbanistes et paysagistes de l'époque dont Frederic Law Olmsted Jr. et Daniel Burnham (Lejeune, 1994, p. 180). Ce dernier est le chef de file du mouvement "City Beautiful" dont la "Colombian Exposition" à

---

<sup>30</sup> Georges-Benoit Levy est juriste et journaliste. Il a notamment effectué une mission pour le Musée social en 1903 en Angleterre afin d'étudier des villages industriels ainsi que la première cité-jardin de Grande-Bretagne, Letchworth, fondée par Ebenezer Howard. De retour en France, il crée en 1904 l'Association des Cités-Jardins. Il a eu un rôle important dans la diffusion en France du modèle des cités-jardins

Chicago en 1893 constitue un moment clef. Les villes sont conçues en tant que parcs, induisant l'idée que ces espaces libres structurent l'urbanisation. La problématique de l'hygiène est associée à une approche esthétique et l'échelle de réflexions est régionale (Lejeune, 1994, pp. 177–179). Après Washington, Burnham a travaillé sur le plan de Chicago et sa région en 1909. Par ailleurs l'autre personnalité importante est Frederic Law Olmsted Jr. Il est le fils de Frederic Law Olmsted, paysagiste américain pionnier dont les travaux sur les parcs et l'urbanisation des villes peuvent être considérés comme précurseurs du mouvement "City Beautiful".

Cela nous amène au troisième exemple que nous souhaitons souligner: Boston. J.C.N.Forestier expose, appuyé par un plan, la conception et la mise en œuvre exemplaire d'un système de Parcs par une commission créée dans les années 1890, à savoir la "Metropolitan Parks Commission" (Figure 1). Des parcs naturels situés aux environs de Boston et urbains sont reliés entre eux par la mise en valeur d'éléments caractéristiques de la région: 3 rivières, 2 collines et du rivage (Forestier, 1906, p. 27). Forestier ne cite pas ses sources, mais les détails qu'il apporte montrent qu'il connaît bien cet exemple et en cela le travail mené par certains paysagistes, dont F.L.Olmsted et C.Eliott. En effet, F.L.Olmsted a travaillé pour la commission des parcs de Boston dès 1875 sur des missions de conseil et de maîtrise d'œuvre. Il réalise le système de parcs "Emerald Necklace" (Figure 2) tirant parti du fond de vallon d'une rivière, longé par une route, pour relier deux parcs et jardins à savoir "Franklin Park" et "Boston Garden and Common"<sup>31</sup> (Beveridge & Rocheleau, 1995, pp. 96–101). Inspiré par des parcs et des opérations urbaines dans les grandes villes européennes comme Londres et Paris<sup>32</sup>, il a porté le modèle de "parks" liés les uns aux autres principalement par des "parkways". Il exposera dans le texte "Public Parks and the Enlargement of Towns"<sup>33</sup> (Olmsted, 2010, pp. 201–252) l'importance de cette structure pour accompagner la croissance des villes, en invoquant des raisons d'hygiène sociale et morale. A Boston, ces idées trouveront une suite avec l'un de ces élèves, Charles Eliott. Il développe ce modèle à une échelle régionale pour la "Metropolitan Parks Commission" (Fabos, 2004; S. Salles, 2014a). Le réseau de liaisons développé entre des parcs de différentes natures mettent en relation la ville et les espaces ruraux qui l'entourent. On retrouve dans les travaux de ces paysagistes les principales idées défendues par J.C.N.Forestier.

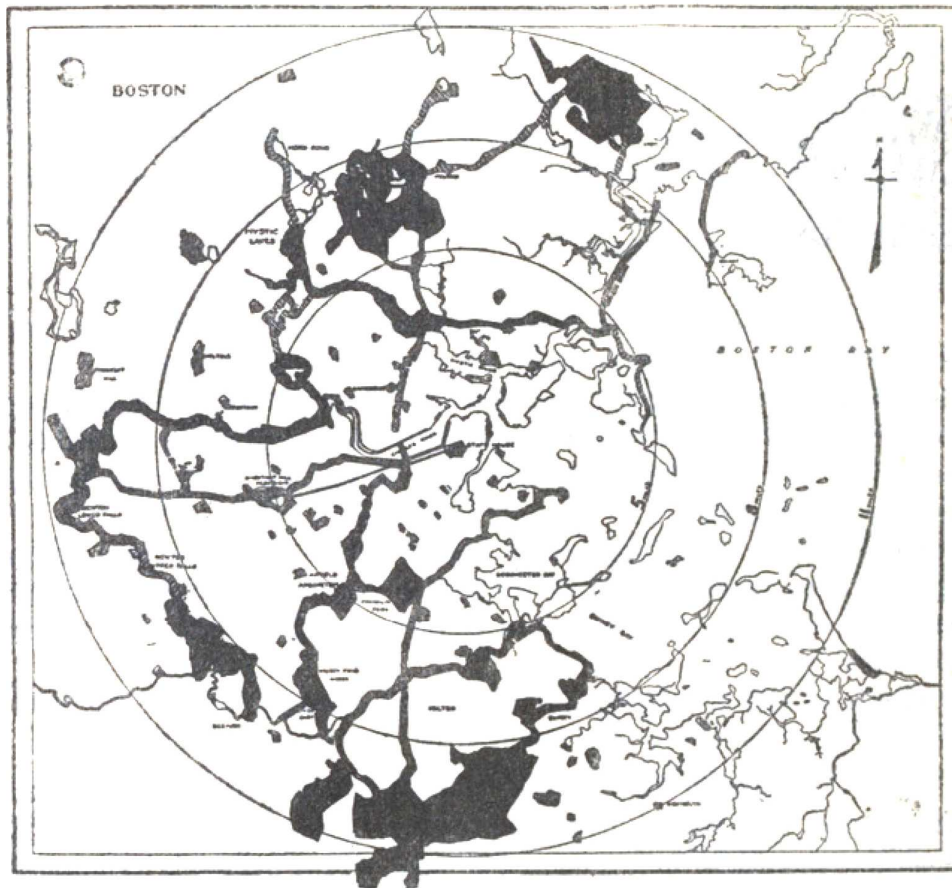
---

<sup>31</sup> Ce principe de connexion entre parcs avait été énoncé et travaillé par F.L.Olmsted avec C.Vaux dans un rapport à la commission des parcs de Brooklyn en 1868, ville pour laquelle ils ont réalisé le "Prospect Park". Les "Parkways" permettent de relier les parcs et jardins. Ils dépendent généralement de voies de circulation et d'éléments topographiques comme les fonds de vallée (Beveridge & Rocheleau, 1995, pp. 48–51). Cette conception a été développée avant Boston pour le "Buffalo Park System" (Beveridge & Rocheleau, 1995, pp. 92–95).

<sup>32</sup> On notera que F.L.Olmsted a notamment été influencé par les grands parcs royaux de Londres (Beveridge & Rocheleau, 1995, p. 17) et les avenues-promenades de Paris. Il rencontra A.Alphand à la fin des années 1850 (Beveridge & Rocheleau, 1995, p. 48; Lejeune, 1994)

<sup>33</sup> Ce texte est issu d'une conférence à "l'American Social Science Association" à Boston en 1870. Il a été publié l'année suivante





Noir plein : Système réalisé. — Hachures : Liaisons à compléter

Figure 1 - Système de parcs régional de Boston (Source: Forestier, 1906)

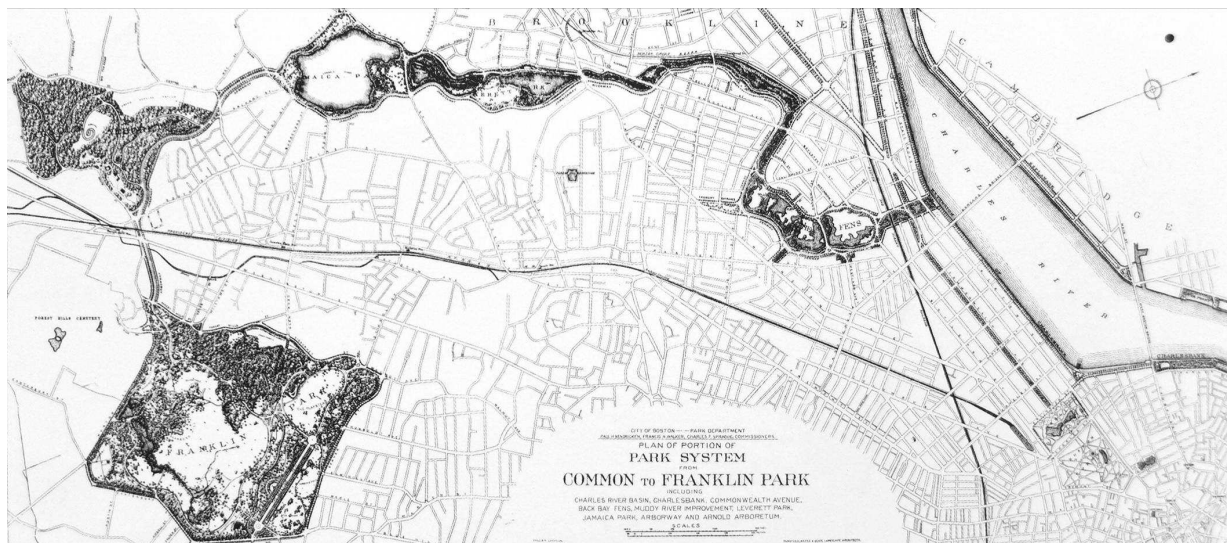


Figure 2 - Système de parcs "Emerald Necklace" à Boston (Source: S.Salles, 2014a)

Ces précisions sur les exemples significatifs développés par J.C.N.Forestier éclairent les sources anglo-saxonnes de J.C.N.Forestier et en cela sa conception des espaces entre ville et campagne. Ses idées proviennent moins du modèle des cités jardins anglaises de E.Howard que de celui des "systèmes de parcs" américains issus des conceptions de F.L.Olmsted et de ses élèves. J.C.N.Forestier insiste donc moins sur la ville et les activités de production agricole qui l'entourent que sur la mise en relation de parcs urbains et naturels avec des "parkways" et des structures topographiques (rivage, vallée,...). Nous pouvons également remarquer que J.C.N.Forestier s'intéresse et développe davantage les exemples qui ont été suivis de concrétisations avec un recul d'environ 10 années ou plus, à l'exemple de Boston. Cela lui permet d'étayer comment un tel projet peut se mettre en place.

#### *1.1.4 L'indispensable construction politique pour étudier le "système de parcs"*

J.C.N.Forestier précise que le développement d'un "système de parcs" régional consiste à construire une vue d'ensemble. Cela induit la nécessité d'une construction politique supra-communale. Il remarque en effet qu'il existe dans plusieurs grandes villes des réalisations ou des projets intéressants, notamment de liaisons entre des parcs. Mais ces derniers "témoignent d'opérations isolées, résultats de circonstances ou de projets particuliers qui ne faisaient pas partie d'un ensemble, ou tout au moins d'un ensemble suffisamment étendu et complet". Pour dépasser cette situation, le travail mené a pour vocation d'être "commun à plusieurs villes, parfois à toute une province, ou à plusieurs départements" voire à l'ensemble d'un pays ou à plusieurs pays (Forestier, 1906, pp. 24–53). Les exemples américains cités dans "grandes villes et systèmes de parcs" montrent l'importance des commissions pour aborder cette globalité. Celle-ci relève d'une construction politique, indispensable pour construire un tel projet régional en sortant des situations communales particulières.

Un aspect indispensable découle de cette organisation opérationnelle, à savoir la réalisation d'études spécifiques sur les espaces libres. En effet, J.C.N.Forestier insiste sur l'importance de l' "examen préalable, l'étude préalable d'un programme, d'un plan, d'un projet d'ensemble clairement défini à l'avance" (Forestier, 1906, p. 16). Celui-ci n'est cependant pas à confondre avec les "plans des villes" car ils sont jugés insuffisants en soi. Il est proposé de les compléter "par un programme d'ensemble et un plan spécial des espaces libres intérieurs et extérieurs pour le présent et pour l'avenir" (Forestier, 1906, p. 14) afin de définir précisément les objectifs, les lieux et les moyens d'action. En regardant l'exemple de Boston et de Washington, nous avons vu l'importance des études et rapports menés entre autres par des paysagistes pour les commissions.

Ainsi, les études du "système de parcs" constituent un moment important pour définir la stratégie d'actions dans les processus opérationnels. Pour cela, J.C.N.Forestier indique qu'il faut "un certain ordre, de la méthode" (Forestier, 1906, p. 16). Dans la suite de son ouvrage, il donne quelques précisions à ce sujet, plus ou moins explicitées. Il ne se réfère par aux travaux d'autres professionnels, ce qui nous amène à les considérer en tant que méthodes relatives aux démarches paysagères. Comment envisage-t-il l'étude des continuités d'espaces libres? Comment les "systèmes de parcs" entre ville et campagne sont-ils définis? Quels aspects sont pris en considération?

## 1.2 D'une approche par typologies spatiales et statistiques à l'étude des conditions locales

### 1.2.1 Quantifier pour étudier les espaces libres

Des éléments méthodologiques sont précisés dans "Grandes villes et systèmes de parcs". Un des aspects qui apparaît clairement concerne une approche quantitative et statistique des espaces libres par rapport à la population. Dès l'introduction, il est précisé " que la banlieue se développe, et il faut s'effrayer de voir s'accroître ainsi chaque année de 30 à 40.000 habitants la population du Paris central alors que les terrains libres environnant sont envahis" (Forestier 1906 : 6). Dans la suite de l'argumentation, reprenant une pratique courante des commissaires des Parcs, un tableau propose un classement de plusieurs villes comme Boston, Washington, Londres,... par rapport au "nombre d'habitants par hectare de parc". La ville de Paris est ici placée dernière. Cette approche générale a pour enjeu d'attirer l'attention du politique sur la nécessité d'agir et de définir une stratégie d'actions (Forestier, 1906, pp. 44–45), mais aussi de cadrer les objectifs du programme d'espaces libres.

Ce chiffrage doit cependant être développé pour préciser les espaces qui sont comptabilisés, l'accessibilité et les usages différents qu'ils permettent pour la population. En effet, "il y a non seulement à calculer quelle doit être la surface moyenne d'espaces libres à prévoir pour une population déterminée, il faut également se préoccuper de leur plus efficace distribution et de leur uniforme répartition [...] et d'en classer les divers éléments" (Forestier, 1906, p. 16). Cela nécessite de définir les "espaces libres" du "système de parcs" et de développer pour chacune des parties identifiées une approche chiffrée adaptée.

### 1.2.2 Définir des typologies d'espaces de la ville à la campagne

Le terme d' "espace libre" est utilisé principalement de manière générique pour désigner des terrains libres de construction (Forestier, 1906, p. 53). Ils correspondent à une diversité de typologies allant, selon une répartition radioconcentrique, de la ville centre à la campagne alentour. Cette notion apparaît comme un équivalent d' "open spaces" pour J.C.N.Forestier qui utilise cette expression anglaise lorsqu'il parle de Londres (Forestier, 1906, p. 52). Il peut s'agir, tel que nous l'avons vu pour les grandes villes américaines, de parkways, jardins ou parcs. Cette imbrication entre un terme global et des types particuliers est cohérente avec les manuels d'urbanisme qui se développeront en France dès l'entre-deux-guerres, regroupant les "rues", "places", "jardins", "parcs",... en tant qu'espaces libres, à l'exemple de Lavedan dans sa "géographie des villes" (Lavedan, 1936). On notera toutefois une triple particularité dans le cas de J.C.N.Forestier: il propose un type d'organisation de ces espaces libres afin de constituer un "système de parcs"; il s'intéresse principalement aux espaces appartenant aux collectivités publiques et ayant un statut d'accessibilité pour la population (communes, départements,..); et il considère les espaces ayant une composante végétale forte à l'intérieur et à l'extérieur des espaces urbanisés.

J.C.N.Forestier explique qu'il est important de définir les différents types d'espaces libres composant le "système de parcs" pour pouvoir réaliser une étude (Forestier, 1906, p. 16), sous entendant l'identification en plans de ceux existants et à créer. Nous proposons d'examiner ces typologies sous l'angle de leur utilisation, gestion et des données chiffrées qui s'y rapportent. Nous focaliserons plus précisément sur les rapports ville-campagne en parlant dans un premier temps des espaces qui se situent le plus à l'extérieur et à l'intérieur de l'agglomération pour aborder ensuite la particularité des espaces entre les deux, intitulés suburbains.

"Les grandes réserves et les paysages" sont situés dans les territoires de campagne. Ils sont déterminés par rapport aux conditions du pays et aux points à préserver. Ainsi, leur surface varie suivant les situations et leur gestion est liée au contexte des territoires ruraux et des formes d'exploitation agro-sylvo-pastorale. Ils "diffèrent des parcs en ce qu'ils ne sont pas soumis au même traitement, au même entretien; il restent seulement dans leur état initial: bois, pâturages, rivières, rochers" (Forestier, 1906, p. 16). Le principal moyen d'action pour les constituer est l'acquisition du foncier (Forestier, 1906, p. 53). Ces terrains peuvent être sources de revenus, à l'exemple de grandes villes allemandes qui développent un principe de gestion de leurs ressources en bois, en pâturages,... J.C.N.Forestier remarque que ce type de fructification des terrains est assez similaire à ceux existants en France dans les petites villes et villages, mais transposé dans le contexte des grandes villes (Forestier, 1906, pp. 15–16).

Les espaces urbains du "système de parcs" sont détaillés à travers quatre typologies d'espaces libres (Forestier, 1906, pp. 17–24): "les grands parcs urbains", "les petits parcs, les "jardins de quartiers", les "terrains de récréation" et les "jardins d'enfants". Leurs surfaces vont de 2000m<sup>2</sup> à 2 hectares pour les "terrains de récréation" à 8 à 800 ha pour "les grands parcs urbains". Sans approfondir ces catégories, on notera que trois échelles d'espaces libres apparaissent: "les jardins de quartiers", "les petits parcs", "les grands parcs urbains", pouvant être purement ornementaux, ou alors être équipés de terrains de récréation pour les enfants et de terrains de jeux et de sport pour les jeunes. J.C.N.Forestier définit des règles de manière à ce que tout habitant puisse accéder à ces équipements avec une distance maximale de 1000 à 2000m selon le cas, surtout dans les "quartiers populeux"(Forestier, 1906, pp. 19–20). Divers exemples sont donnés. Ces espaces libres sont sur un foncier public et il est sous-entendu que leur gestion dépend de services de type "parc et jardin".

Entre la ville et la campagne, J.C.N.Forestier parle des "parcs suburbains" (Forestier, 1906, p. 17). Leur définition n'est pas très précise. Toutefois, on notera que leurs caractéristiques sont hybrides entre les conditions agro-sylvo-pastorales des "grandes réserves et paysage" et les conditions urbaines des parcs situés à l'intérieur de l'agglomération. En effet "ils ont bien le même but que les grandes réserves, mais au lieu d'être commandés par des circonstances naturelles, ils doivent plutôt être déterminés par les besoins de la ville et régulièrement répartis". Ces parcs ont par conséquent le moins d'ornements et de routes possibles pour servir de refuges. Il peut s'agir d'espaces avec "des cultures ou des jardins", des "parcs historiques" ou encore des "fermes-écoles" (Forestier, 1906, p. 17). Sur ces espaces libres intermédiaires, une relation singulière s'installe entre la ville et la campagne par l'association d'usages et par des modes de gestion associant ceux de l'urbain et du rural. La spécificité de ces espaces situés aux marges des agglomérations figure comme objet de réflexion urbanistique et paysagère. Toutefois, au vu de la brièveté des développements consacrés à ces derniers par rapport aux espaces urbains, le suburbain n'apparaît pas comme central dans la conception du "système de parcs".

Une conclusion similaire peut être faite pour les espaces de liaison entre les grandes réserves, les parcs et les jardins, à savoir les "avenues-promenades", ou encore "les 'parkways' des américains, les 'promenades' en Autriche, les 'rings' de Cologne" (Forestier, 1906, p. 22). En effet, cet élément de liaison renvoie avant tout à la typologie de l'avenue ou du boulevard urbain, c'est à dire des voies de communication plantées situées à l'intérieur de l'agglomération et reliant des parcs et jardins entre eux. En témoigne la seule illustration à ce sujet dans "Grandes villes et systèmes de parcs" qui concerne le "ring" de la ville de Cologne à l'emplacement des anciens fortifs (Forestier, 1906, p. 23). Toutefois, dans la description qu'en fait J.C.N.Forestier, elles permettent depuis la ville un "accès commode [...] à ses grandes réserves, à sa campagnes". Elles assurent un ensemble "complet de sorties



commodes, larges et belles de la ville" (Forestier, 1906, p. 22). Ainsi, l' "avenue-promenade" renvoie à un réseau plaçant les "parcs suburbains" en relation avec les territoires ruraux et urbains.

Bien que la définition de typologies d'espaces avec leur principe de positionnement, leur superficie, leur usage et les modes de gestion possibles soit énoncée comme un élément méthodologique majeur, s'agit-il des seuls aspects nécessaires pour élaborer un projet de système de parcs et pour traiter les relations ville-campagne? En approfondissant la lecture de "grandes villes et système de parcs", d'autres éléments nous paraissent importants à souligner.

### *1.2.3 Travailler le caractère des sites urbains et ruraux*

La valorisation du "caractère" des sites est un aspect mis en avant à plusieurs reprises. Elle est généralement basée sur des éléments de ruralité à préserver, à adapter ou à substituer et elle concerne l'ensemble des espaces de la région, dont les espaces suburbains. Cette idée est notamment présente dans l'explication par J.C.N.Forestier du cas de Vienne. Il cite un rapport de la municipalité expliquant que "les agglomérations excentriques d'origine rurale [...] tendent à perdre leur caractère pour se rattacher à la ville". Cette situation enclenche une action de la municipalité. Un système de parcs est réalisé face au fait "qu'au milieu du siècle [...] le caractère rural des agglomérations de banlieues aura complètement disparu" (Forestier, 1906, p. 38). Un ensemble de réserves est prévu pour contrer ces transformations et encadrer les futures urbanisations,... Elles concernent les espaces urbanisés avec des grands et petits parcs, mais également les marges de l'agglomération avec la partie montagneuse boisée et son flanc de coteaux ponctué de points de vue au Nord de Vienne ou encore l'oseraie de Lobau sur la rive gauche du Danube (Forestier, 1906, pp. 38–39). Les éléments de ruralité encore présents peuvent faire l'objet d'une préservation (les montagnes, les flancs de coteaux, l'oseraie...), ou être substitués par la création de parcs et jardins dans la ville. Le même type de raisonnement s'applique pour les "avenues-promenades" et plus généralement pour les liaisons entre les parcs. J.C.N.Forestier indique que "chaque promenade aura son caractère propre" (Forestier, 1906, p. 53). Elles contribueront "à mettre en valeur des points de vue, les bords de rivières, les paysages intéressants ou pittoresques" (Forestier, 1906, p. 22). L'exemple de Boston traduit cette idée. Trois rivières ont été utilisées pour réaliser à l'échelle régionale des liaisons entre les parcs, y compris dans les espaces suburbains, participant à mettre en valeur les "caractéristiques de cette région" (Forestier, 1906, p. 27).

Ce caractère des sites, emprunts d'une interprétation de la ruralité, nous permet d'appréhender les "systèmes de parcs" comme un maillage territorial d'espaces libres garants d'un aménagement régional qualitatif, notamment dans les marges d'agglomérations soumises à des dynamiques de croissance urbaine. En revenant sur des considérations méthodologiques, cela suppose de se donner les moyens d'évaluer le "caractère" des lieux ou le potentiel d'espaces à caractériser le territoire, notamment avec les points de vue, les éléments géographiques majeurs, les vestiges d'une ruralité passée,... Nous considérons qu'il s'agit d'une approche sensible et patrimoniale, s'appliquant à des espaces remarquables et ordinaires.

### *1.2.4 Répondre à une demande sociale?*

Le dernier point méthodologique que nous avons interprété se réfère à l'identification d'une demande sociale et d'un contexte économique permettant l'acceptation d'un projet de "système de parcs" et la mise en place de moyens pour le concrétiser.

Dans l'ouvrage de J.C.N.Forestier nous avons vu que le "système de parcs" est argumenté par rapport aux enjeux d'esthétique et surtout d'hygiène. L'insistance accordée à la "salubrité générale" (Forestier, 1906, p. 6), relevant plus généralement de l'intérêt général, nous semble caractéristique d'une approche de la demande sociale dans le but de porter un projet d'actions. Sans attribuer un rôle actif à la population, son besoin est considéré, énoncé et diffusé, par exemple avec le livre "grandes villes et systèmes de parcs" ou encore via d'autres médiums tels que les journaux<sup>34</sup>. J.C.N.Forestier porte l'ambition de permettre "aux enfants, aux jeunes gens, à tous les habitants, de vivre quelques heures par jours en plein air, ce qui est indispensable" (Forestier, 1906, p. 14). Pour "les sociétés de sport [...], des piscines et des terrains de sport qui ne soient pas confinés entre deux murs d'usines" doivent être réalisés et il est nécessaire pour les pères de famille "que leurs enfants, au lieu de jouer sur le trottoir, aient à proximité de leur maison un jardin ou un square" (La ligue urbaine, 1928). Ces besoins, parmi d'autres, constituent une force pour l'engagement d'actions conséquentes et coûteuses par le pouvoir public, avec notamment des acquisitions foncières (Forestier, 1906, p. 26). Il est également évoqué la recherche de partenariats avec le privé dans une perspective philanthropique. A Boston par exemple, la commission en charge du système de parcs métropolitains appelle à la donation de parcelles par des "esprits éclairés" ou à la mise en place d'un partenariat entre des "propriétaires philanthropes" et des municipalités pour mettre à disposition des terrains (Forestier, 1906, pp. 27–28).

Les dépenses d'argent ne sont toutefois pas vues uniquement comme une perte. Des gains peuvent leur être associés, un aspect non négligeable pour la mise en place d'un projet. En effet, "des dépenses ayant pour but de telles améliorations des conditions de vie de la masse des habitants seraient vite récupérées par l'accroissement de la moralité, de la santé, par l'augmentation même de la valeur des terrains et des taxes perçues et finiraient, en somme, par constituer un bon placement d'argent" (Forestier, 1906, p. 14). Si cet exemple paraît s'appliquer principalement pour les espaces urbains, un raisonnement identique peut-être tenu pour le suburbain et le rural avec les ressources propres aux pâtures, aux bois,...

### *1.2.5 Une approche des conditions locales*

A travers l'ouvrage "grandes villes et systèmes de parcs", nous avons identifié 4 principes méthodologiques relatifs à une démarche paysagère régionale et incluant les spécificités des espaces entre ville et campagne. Il s'agit d'approches par les statistiques, par les typologies, par le caractère des lieux et par la demande sociale et économique. Le croisement de l'ensemble de ces aspects renvoie, tel que nous l'interprétons, à l'étude des "conditions locales" dont parle J.C.N.Forestier dans un article écrit une quinzaine d'années plus tard (Forestier, 1920, p. 49). Elle est nécessaire pour établir le plan et le programme des espaces libres.

---

<sup>34</sup> J.C.N.Forestier a contribué à la publication en 1928 d'un article dans le quotidien "Le temps" autour de la question des espaces libres. Cet article était réalisé alors qu'il présidait la "ligue urbaine" (Chombard-Gaudin, 1994), organisme préfigurant la "ligue urbaine et rurale" fondée en août 1943. J.Giraudoux était alors vice-président.

## 2 Interprétation des méthodes de planification paysagère de la région parisienne

Nous venons de voir comment J.C.N.Forestier s'inspire du contexte anglo-saxon pour développer les principes du "système de parcs" et comment il définit théoriquement des éléments de méthode pour élaborer un tel projet. Nous proposons à présent d'étudier de plus près comment les orientations méthodologiques énoncées théoriquement sont mises en application concrètement dans le contexte français.

Pour cela, nous avons fait le choix de nous focaliser sur la région parisienne car une sorte de commission a progressivement vu le jour pour piloter son aménagement, ce qui constitue un préalable nécessaire à la réalisation d'études sur les espaces libres. En effet, le périmètre de planification de la capitale s'est progressivement élargi dès les années 1910, allant des limites du département de la Seine à une couverture régionale. De plus, J.C.N.Forestier a eu l'occasion de travailler à l'échelle départementale en 1922 et 1924, nous léguant une étude précieuse pour notre recherche. Nous compléterons toutefois cette étude par d'autres de ses travaux car les éléments que nous avons retrouvés dans les archives sont relativement succincts et les espaces entre ville et campagne ne sont abordés que très partiellement. Nous ferons également référence aux plans régionaux pour la région Parisienne et à leurs principaux urbanistes, à savoir L.Jaussely, lauréat du concours de 1919, et H.Prost ayant dirigé en grande partie l'élaboration du PARP qui sera approuvé en 1939. A ces plans, nous ajoutons un travail sur les espaces libres de quatre villes marocaines car il s'agit d'une démarche inaugurale d'étude paysagère et de planification urbaine menée peu de temps après la publication de "Grande ville et système de parcs" et elle impliquera une collaboration entre J.C.N.Forestier et H.Prost permettant de mieux comprendre la démarche qui sera développée pour la capitale.

Autour de ces contextes opérationnels, nous avons rassemblé un corpus constitué principalement de sources secondaires pour le Maroc et de documents d'époque pour la région parisienne. Pour ces derniers, il s'agit principalement de synthèses et rapports écrits ainsi que des documents graphiques en partie rattachés à des textes.

A partir de ce corpus traitant globalement d'études finalisées, nous chercherons des indications de la démarche qui a conditionné leur élaboration et les indices que nous avons de leur utilisation dans les processus opérationnels. Ainsi nous expliciterons les méthodes et outils relevant d'une approche paysagère des "conditions locales" pour définir un "système de parcs", en ciblant les marges d'agglomération.

Notre interprétation étayera trois aspects:

- Tout d'abord, nous verrons que le processus d'études des conditions locales se concrétise par un travail de quantification, une étude en plan, une observation in-situ du terrain et une attention aux perceptions et souhaits des acteurs. Ces différentes facettes seront plus ou moins présentes suivant les situations opérationnelles. Sans se recouper intégralement, elles renvoient aux approches théoriques que nous venons de voir sur les statistiques, les typologies, le caractère des lieux et la demande sociale et économique.
- Ensuite, nous verrons que les connaissances du territoire issues de ce processus d'études sont articulées de manière transversale, dans la formalisation du projet, autour de trois thématiques: celle du socle géographique, de l'évolution historique et des

dynamiques socio-économico-culturelles. La lecture sélective des conditions locales existantes et l'inscription du projet dans celles-ci sont présentées simultanément.

- Enfin, dans l'ensemble de ce travail, des représentations graphiques sont utilisées et produites (photos, plans, croquis,...). En association avec le texte, notre interprétation propose de montrer qu'elles portent une connaissance du territoire. Elles ont en cela un rôle dans la réflexion et la diffusion d'idées de projets vraisemblables auprès des acteurs publics voire privés. Ainsi, les supports de représentation ne sont pas de simples documents de travail, illustrations, explications techniques ou rendus esthétiques mais l'expression graphique des "conditions locales" au service de la mise en place d'un projet.

Ces trois ensembles d'idées sont abordés en analysant les études paysagères et leur concrétisation dans la planification de manière chronologique. Nous commencerons par l'approche paysagère inaugurale menée au Maroc en 1913. Ensuite, nous analyserons les études réalisées par J.C.N.Forestier en 1922 et 1924 à l'échelle du département de la Seine. Enfin, nous l'inscrirons dans le contexte plus large de la planification de la région parisienne aboutissant en 1939 à l'approbation du PARP.

## **2.1 Une expérience inaugurale: les systèmes de parcs urbains au Maroc**

### *2.1.1 Un espace d'expérimentation pour planifier un système de parcs*

L'étude menée par J.C.N.Forestier pour quatre villes marocaines en 1913 s'inscrit dans le contexte politique d'établissement du protectorat français au Maroc (1912-1956) ayant permis de mener une opération de planification urbaine ambitieuse. Le fort interventionnisme public et l'autoritarisme ont permis le portage de plans de ville de l'élaboration à leur mise en œuvre. Plusieurs lois ont été nécessaires, relatives à l'alignement et l'expropriation, permettant d'intervenir au niveau des propriétés privées (Leclerc, 1994b, p. 190,199). En France métropolitaine il a fallu attendre la fin des années 1910 pour voir apparaître des outils juridiques comparables. Le Maroc constitue par conséquent un espace d'expérimentations pour la planification territoriale.

L'idée de construire des villes "modèles" était voulue par le général Lyautey, premier résident général de France au Maroc. Pour cela, il se tourna vers le musée social au sein duquel des problématiques et des propositions urbanistiques nouvelles étaient débattues. J.C.N.Forestier lui proposa de développer son "systèmes de parcs", ce qui a abouti en 1913 à l'élaboration d'un rapport à ce sujet. Pour mettre en œuvre les préconisations, J.C.N.Forestier recommanda H.Prost. Avec son équipe, ce dernier a établi des plans d'aménagement de villes (Bennani, 2012). Il considéra l'étude préalable de J.C.N.Forestier comme excellente (Prost, 1952) et il s'en servira pour développer ses plans d'urbanisme.

Ce travail de planification d'un système de parcs ne concerne pas des régions urbaines mais l'étude d'une ville et ses abords dans un contexte de spéculation foncière importante. Nous ne trouverons donc pas dans l'étude pionnière de J.C.N.Forestier des informations sur les espaces suburbains entre ville et campagne, à l'échelle régionale. Nous décèlerons toutefois des informations sur l'étude des conditions locales pour esquisser le programme et le plan d'un projet sur les espaces libres, incluant quelques réflexions sur le lien avec les espaces ruraux environnants.



### 2.1.2 Un projet considérant l'histoire, la géographie et le contexte socio-économico-culturel

Le "rapport des réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales du Maroc..." de 70 pages est composé d'une étude sur les jardins arabes et sur les végétaux; de l'exposé de sa thèse sur les promenades publiques; des études de Rabat, Fès, Meknès et Marrakech; et d'une conclusion (Leclerc, 1994b, p. 189). Le cas de la ville de Rabat nous paraît significatif de la démarche de J.C.N.Forestier et intéressante pour montrer l'inscription dans la planification urbaine d'une étude paysagère réalisée en parallèle. Nous proposons plus précisément de mettre en avant trois thématiques révélant une lecture des "conditions locales" et sur lesquelles s'appuie le projet: l'histoire, le socio-économico-culturel et le géographique. La mise en parallèle du plan produit par J.C.N.Forestier en 1914 (Figure 3) et de celui consacré aux espaces libres réalisé un an plus tard par H.Prost (Figure 4) appuiera le propos.

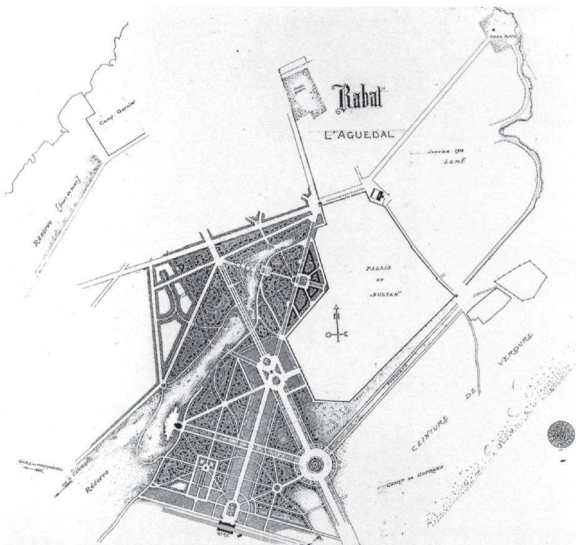


Figure 3 - Rabat, Plan d'une amorce de système de parcs, J.C.N.Forestier, 1914 (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Forestier)

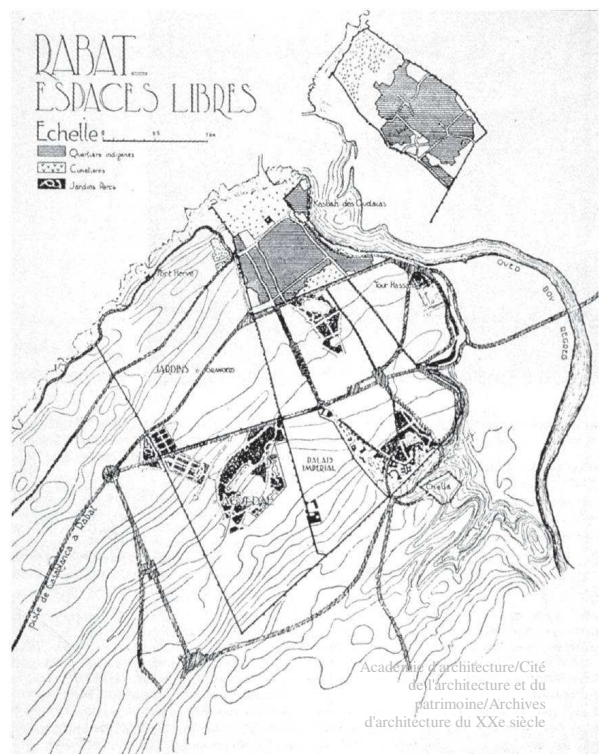


Figure 4 - Rabat, Plan des espaces libre, H.Prost, 1915 (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost)

La dimension historique est présente par la protection des parties anciennes de la ville et ses espaces libres d'une part et d'autre part avec la réinterprétation de principes traditionnels dans la réalisation de nouveaux parcs. En effet, J.C.N.Forestier préconisa de préserver la médina et ses jardins, menacés par la spéculation foncière, et de créer une ceinture d'espaces libres autour des remparts. Il cibra plus précisément le jardin au pied de la tour Hassan et un jardin d'orangers nécessitant quelques travaux pour l'ouvrir au public: élargissement des allées et implantations de bancs. Ces transformations conservent toutefois la forme globale et la spécificité de cet espace (Leclerc, 1994b, p. 195). Par ailleurs, il proposa des réserves au niveau de terrains non encore construits mais en voie de l'être avec l'idée de renforcer le système de parcs. J.C.N.Forestier réalisa le "Jardin d'Essais" suite à son étude et en lien avec le plan établi par H.Prost (Figure 4). Il y réinterprète des principes du jardin islamique autour de l'eau et la géométrie (Gillot, 2005). L'ensemble de ces exemples montre que les préconisations et le travail de J.C.N.Forestier s'appuient sur une connaissance des jardins méditerranéens, notamment au sujet du système d'irrigation avec des terrasses, de la composition spatiale et des matériaux traditionnels (Bennani, 2012; Leclerc, 1994b, pp. 193, 195). J.C.N.Forestier considéra ainsi le patrimoine d'espaces libres et plus largement la forme de la ville dans une perspective d'évolution. Les éléments du passé encore présents sont adaptés ou réinterprétés pour façonner la ville moderne.

En lien avec la considération de ce patrimoine historique pour moderniser la ville, une attention à la dimension sociale de la construction, des usages et de la gestion des espaces libres est également présente, incluant des considérations économiques. Plusieurs préconisations explicitent ce point. Tout d'abord, pour préserver les caractéristiques des jardins traditionnels, J.C.N.Forestier conseille d'employer des ouvriers locaux disposant d'un savoir faire indispensable (Leclerc, 1994b, p. 193). De plus, dans le contexte du changement de statut du jardin d'orangers se posent des problématiques de gestion incluant des coûts d'entretien et des dépenses liées aux dégradations. Afin de prévenir ces dernières, mais aussi d'apporter des revenus, il propose d'affermier la récolte des fruits (Leclerc, 1994b, p. 195). Enfin, il rappelle l'intérêt pour les villes de posséder de grandes surfaces agricoles et forestières pour apporter des rémunérations à la commune (Leclerc, 1994b, p. 196) et au delà, nous pouvons y voir le maintien, aux abords de la ville, d'activités traditionnelles comme à Rabat celles des orangeries<sup>35</sup>.

Si J.C.N.Forestier est attentif à l'existant, il envisage également des transformations conséquentes. Celles-ci prennent toutefois appui sur les conditions locales. C'est notamment le cas avec la palette végétale qu'il cherche à diversifier. Pour cela, il s'intéresse à la géographie locale et plus particulièrement au climat afin de choisir des essences adaptées, mais sans se préoccuper des essences locales<sup>36</sup> (Imbert, 1994, p. 73). La réalisation d'une pépinière est proposée dans son système de Parcs (Leclerc, 1994b, p. 93). Le jardin d'Essais est d'ailleurs un jardin d'acclimatation, contribuant à la diversification des essences végétales, et une partie est réservée à la production des plantes pour le reste de la ville (Gillot, 2005).

Enfin, un des aspects les plus déterminants pour la définition du "système de parcs" concerne son inscription dans le socle géographique. En effet, le choix des réserves met en valeur la

---

<sup>35</sup> Une forme d'agriculture urbaine est ainsi proposée, en lien avec des pratiques locales caractéristiques des abords de la ville de Rabat des années 1910, à savoir, telles que décrites par M.Bennani (2012), des orangeries et vignes.

<sup>36</sup> Dans l'utilisation des végétaux, il y a chez J.C.N.Forestier une utilisation "générique" d'essences principalement méditerranéennes, à la différence d'autres paysagistes de son époque tel que A.Vera qui conseille de recourir à une flore régionale pour honorer les provinces (Imbert, 1994).

topographie locale, le fleuve Bouregreg et l'océan Atlantique, c'est à dire le site d'implantation de Rabat. Les plans réalisés par J.C.N.Forestier et H.Prost, avec les différentes valeurs de gris et les courbes de niveau le précisent (Figure 3; Figure 4). Tout d'abord, une réserve est prévue sur le front de mer. Ensuite, sur les hauteurs de la ville encore peu construite, un parc est dessiné dans une dépression du relief. Le jardin d'Essais s'y implante. Une avenue-promenade part de là et mène jusqu'au jardin situé au pied de la tour Hassan et à une route en corniche, offrant ainsi des vues sur le fleuve, l'océan et les environs de la ville (Leclerc, 1994b, p. 195).

Notre lecture de l'étude préalable de J.C.N.Forestier et de ses concrétisations dans le plan d'H.Prost montre l'importance d'un système de parcs inscrit dans les logiques du territoire de Rabat pour structurer la croissance urbaine et travailler les relations de la ville avec ses environs. H.Prost élaborera un plan de circulation et un plan de répartition des différents quartiers en plus du plan d'espaces libres. Ce dernier document, associé aux autres, témoigne d'une approche paysagère de l'urbanisme. Le positionnement et la hauteur des masses construites, sous une forme proche du zoning, sont définis autour des espaces libres. J.C.N.Forestier avait évoqué ce principe en parlant du gabarit des constructions pour permettre certaines vues sur le lointain, ou encore en localisant les espaces favorables aux industries (Leclerc, 1994b, p. 194,195,199). Ainsi, les "conditions locales" issues de cette démarche paysagère - dont nous avons interprété quelques aspects à travers les thèmes de l'histoire, du socio-économico-culturel et du géographique - sont fondatrices du plan d'aménagement et de la manière de le réaliser. En approfondissant les aspects méthodologiques, nous nous sommes demandé comment le paysagiste et à sa suite l'urbaniste ont construit leur connaissance du territoire pour élaborer un tel projet?

### *2.1.3 L'immersion sur le terrain*

Dans le processus d'études de J.C.N.Forestier puis dans la démarche paysagère d'H.Prost, nous n'allons pas approfondir le chiffrage des espaces libres, le travail en plan ou encore l'attention aux perceptions et souhaits des acteurs, bien que ces aspects ont pu être mobilisés. Avant tout, nous souhaitons souligner le travail d'observation in-situ du terrain. En effet, il s'agit d'un moyen de lecture du territoire et d'accès à la connaissance des lieux qui nous paraît significatif dans l'élaboration et le développement du projet de Rabat.

Nous savons que J.C.N.Forestier a arpenté le territoire pour réaliser son étude de programmation. Il s'est fait accompagner par des généraux (Leclerc, 1994a, p. 190). La géographie du territoire, son histoire et même les formes d'appropriation sociale ont pu en partie être déduites des observations in-situ et guider ainsi la conception du projet. H.Prost, dans un hommage qu'il fit de J.C.N.Forestier précise la spécificité de son regard sur le paysage pour penser sa transformation: "on comprenait toute la puissance de cet homme à le voir sur le terrain même; avant même d'imaginer et de tracer, il parcourait, il flairait, il voyait tout et déjà dans son imagination les grandes lignes de réformes ou de créations nouvelles traversaient le paysage" (Prost, 1952).

Un intérêt pour le travail de terrain se retrouve dans le travail d'H.Prost et de ses équipes à travers leur usage de la photographie. Dans les archives d'H.Prost<sup>37</sup>, de nombreuses

---

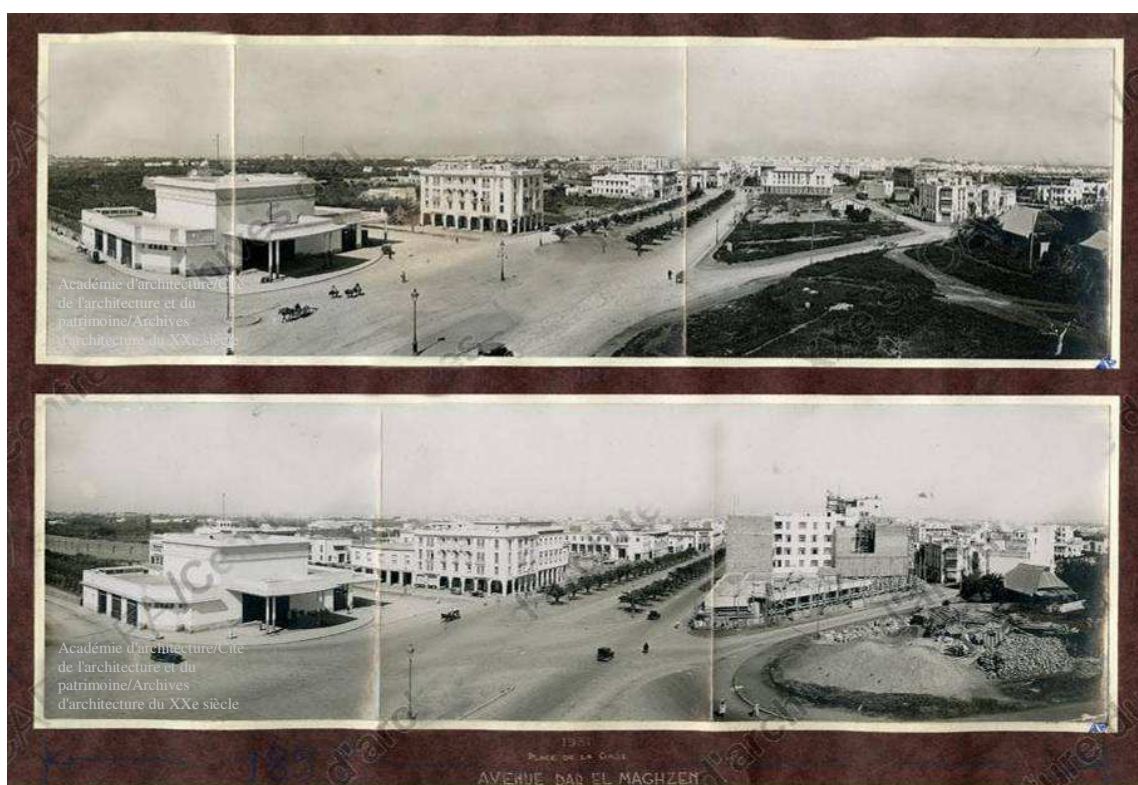
<sup>37</sup> Le fond Prost aux archives de la "Cité de l'Architecture et du Patrimoine" comporte des documents relatifs aux projets réalisés au Maroc, dont un dossier consacré à Rabat (PROST-C-16-02. Aménagement de Rabat). Il contient des photographies partiellement accessibles en ligne: [https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02\\_PROST/galerie/objet-21559](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_PROST/galerie/objet-21559)

photographies portent sur la ville de Rabat. Il peut s'agir de photographies aériennes ou au sol. Elles sont en partie réalisées par les services de l'armée ou par des prestataires tels que Agricolavia et en partie anonymes. Leur réalisation peut-être contemporaine ou antérieure à la mission d'H.Prost (Hodebert, 2017). On remarque que ces images correspondent dans l'ensemble à des lieux de projets. Certaines mettent en avant des caractéristiques géographiques et historiques, en l'occurrence avec le site de la route longeant le fleuve dont on distingue, en arrière plan sur les images, la ville historique (Figure 5). D'autres exposent et documentent la constitution des nouvelles lignes structurantes de la ville, notamment avec les avenues-promenades (Figure 6). De manière générale, la photographie apparaît comme un outil accompagnant le travail de terrain des urbanistes. Elle leur permet notamment d'articuler les différentes échelles de travail avec l'alternance de vues au sol et aériennes et elle enregistre les différentes temporalités des projets. En effet, des images s'apparentent à un état des lieux initial (Figure 5, à gauche) et d'autres à un suivi des réalisations et transformations du territoire, explicitées notamment par quelques reconductions photographiques (Figure 6, en bas).



**Figure 5 - Photographies de Rabat: A gauche - Vue au sol "Kasbah des Oudaïa et du Mellah, près de Sidi Maklouf avant la construction du premier petit port", anonyme; A droite - vue aérienne, cliché anonyme (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost)**





**Figure 6 - Photographies de Rabat: En haut - vue aérienne, Agricoolavia; En bas - Vues de la place de la Gare, anonyme (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost)**

Le cas de la ville de Rabat est une expérience inaugurale d'application des principes théoriques de l'ouvrage "Grandes villes et systèmes de Parcs". Toutefois, elle ne concerne pas un aménagement régional. Nous souhaitons pour cela poursuivre notre investigation avec l'exemple de la région parisienne, en se demandant si les éléments méthodologiques observés au Maroc restent présents à une échelle plus vaste et s'il y a des spécificités dans l'étude des espaces situés entre ville et campagne.

## 2.2 Le plan des espaces libres de la Seine, fondateur des études paysagères régionales?

### 2.2.1 Vers un portage politique d'un système de parcs régional

J.C.N.Forestier étudie dans les années 1920 un système de parcs pour les environs de Paris. Cela est rendu possible par l'adoption de lois d'urbanisme et par la constitution progressive, dès les années 1910, d'un portage politique à une échelle dépassant les limites de la capitale intra-muros. Ce processus est accompagné de plusieurs études et concours d'urbanisme. Resituer le travail de J.C.N.Forestier dans ce contexte nous permettra de cerner sa place dans l'aménagement de la région parisienne, préalable important pour son interprétation.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, suivant les expériences menées dans de nombreuses villes à l'étranger comme Barcelone ou Berlin, Paris souhaite créer les conditions d'un concours pour un plan d'extension de la capitale et des communes limitrophes. En 1910, le conseil municipal de la capitale invite le préfet de la Seine à constituer une "Commission d'extension de Paris" composée de membres du conseil municipal, d'architectes, d'ingénieurs et de fonctionnaires. Cette commission est établie par l'arrêté du 26 juin 1911 (Cottour, 2008, p. 36).

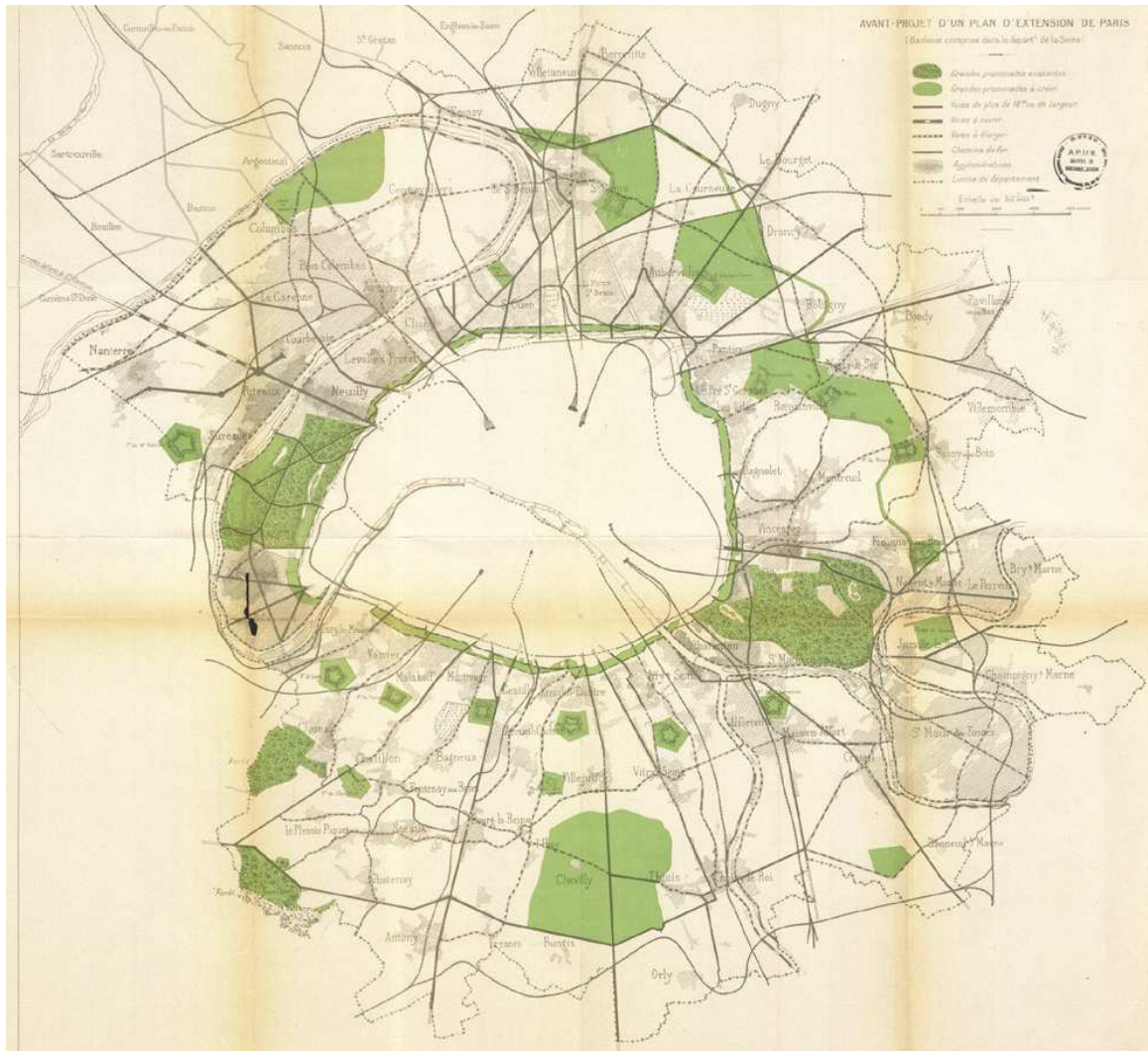
Dans ce contexte et sous la houlette de la "Préfecture de la Seine" et de la "Commission d'extension de Paris", les rapports "*Aperçu historique*" et "*Considérations techniques préliminaires : la circulation, les espaces libres*" sont réalisés. Elaborés entre 1911 et 1913, ils sont attribués respectivement à Marcel Poëte<sup>38</sup> et Louis Bonnier<sup>39</sup>. Ils inaugurent un projet de planification pour Paris dépassant ses limites administratives et introduisant une dimension régionale (Claude & Jaquand, 2016). On notera l'importance accordée aux espaces libres dans une perspective davantage hygiénique qu'esthétique, et l'on peut supposer une influence de J.C.N.Forestier (J.-L. Cohen, 1994). L'enjeu énoncé dans le rapport Bonnier est en effet "de distribuer harmonieusement dans la cité de demain les pleins et les vides, en y défendant les espaces libres contre l'envahissement des constructions", afin d'éviter d'exposer la population "à toutes les misères, à toutes les incommodités, à tous les dangers des villes trop compactes" (cité par Chapel, 2016, p. 86). Un avant projet du plan d'extension de Paris propose un ensemble de parcs à créer et de voies à élargir, préfigurant un système de parcs régional (Figure 7). Toutefois, l'échelle de réflexion est ici le département de la Seine et non la région parisienne dans son ensemble.

---

<sup>38</sup> M.Poëte est historien et il a enseigné à l'IUUP

<sup>39</sup> L.Bonnier est architecte et peintre. Il a enseigné à l'IUUP et il fut inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la préfecture de la Seine





**Figure 7 - Extrait du Rapport "Considérations techniques préliminaires: la circulation, les espaces libres": Avant-projet d'un plan d'extension de Paris. (Source : APUR extrait de Chapel 2016)**

En 1919, résultant en partie des réflexions menées au musée social, la loi Cornudet vient donner une nouvelle dynamique à la prospective urbaine. Elle est en France métropolitaine un premier cadre législatif à la planification du territoire en rendant obligatoire la réalisation des Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) pour les communes de plus de 10 000 habitants, et également pour toutes les communes du département de la Seine. La même année, le préfet de la Seine crée la direction de l'extension. Les conseillers municipaux et le conseil général du département de la Seine créent un bureau d'étude pour l'élaboration des PAEE des communes qui le souhaitent (Cottour, 2008, p. 36).

La même année, un concours concernant l'aménagement de l'agglomération parisienne est lancé auprès d'architectes. Il comprend plusieurs sections dont une portant sur un plan d'aménagement et d'extension de Paris. Les rapports Bonnier et Poète de 1913 seront joints à la consultation du concours et constitueront le seul document de synthèse des enjeux de la région Parisienne (Fernández Agueda, 2014). Le périmètre initial est celui du département de la Seine mais les candidats peuvent l'élargir. En effet, la limite départementale apparaît insuffisante face aux dynamiques d'urbanisation de l'agglomération Parisienne. J.C.N.Forestier parlait en 1906 d'un cercle de 25 km de diamètre entourant Paris (Forestier, 1906, p. 6). Louis Bonnier proposa en 1919 d'aborder la délimitation de l'agglomération

parisienne à partir de la cartographie des espaces accessibles en 1 heure depuis les gares parisiennes (Bonnier, 1919). On retiendra de ce débat urbanistique que les franges d'agglomération et les limites villes/campagnes deviennent des éléments à inclure dans les propositions d'aménagement de la région parisienne.

Léon Jaussely, Roger-Henri Expert et Louis Sollier sont lauréats du concours de 1919. Leur projet intitulé "Urbs" propose un système de Parcs inspiré des conceptions de J.C.N.Forestier<sup>40</sup> comme élément majeur pour structurer l'aménagement régional (Figure 8). Par rapport à l'avant-projet du rapport Bonnier de 1913, ce travail sur les espaces libres développe les liaisons entre les parcs et il inclut des forêts situées au delà du département de la Seine (Fernández Agueda, 2014).



**Figure 8 - Plan d'aménagement et d'extension de Paris, Projet "Urbs", L.Jaussely, R-H.Expert et L.Sollier (Source: Fernández Agueda, 2014)**

### *2.2.2 L'étude de J.C.N.Forestier et son interprétation*

J.C.N.Forestier réalise au début des années 1920 des études pour le bureau d'étude de la préfecture de la Seine. Elles ont été retrouvées partiellement aux archives nationales dans les "Travaux du service d'aménagement de la région parisienne". Il y a d'une part une note de 3 pages intitulée "Recommandations", datant de 1922, comprenant principalement des données

---

<sup>40</sup> Léon Jaussely a travaillé avant le concours de 1919 pour l'extension de Paris sur la planification de Barcelone. Dans les écrits concernant cette dernière, il cite explicitement l'ouvrage "grandes villes et systèmes de parcs" de J.C.N.Forestier (Fernández Agueda, 2016). Par ailleurs, les "systèmes de parcs" sont exposés dans l'enseignement qu'il donna à l'EHEU (Jaussely, 1919b) et à l'école des beaux-arts (Jaussely, 1922b)



chiffrées sur les parcs, squares et terrains de jeux pour aider l'établissement des plans d'aménagement communaux (Forestier, 1922). D'autre part, une "note à l'appui du plan des espaces libres" de 13 pages datant de 1924 (Forestier, 1924) commente les espaces libres à créer dans le département de la Seine en se basant sur un plan, non présent dans les archives. Toutefois, dans un numéro de 1930 de la "construction moderne", deux plans de J.C.N.Forestier datés de 1922 et 1924 ont été reproduits (Descamps, 1930). Nous considérons que celui de 1924 correspond à la note consultée aux archives nationales<sup>41</sup> et que la carte de 1922 renvoie à une étude réalisée cette même année mais non retrouvée à notre connaissance. Nous nous baserons ainsi sur les documents des archives nationales datant de 1922 et 1924 et sur la carte datant de 1924 qui a été publiée dans la "construction moderne" (Figure 9).

Ce corpus rassemblé nous amène à un premier constat: cette étude a été commandée par une administration départementale et son périmètre se cantonne à ce territoire, limitant en cela notre analyse de l'approche paysagère des espaces entre ville et campagne. En effet, J.C.N.Forestier indique qu'il a dû, "en raison de l'état d'encombrement du territoire étudié, [...] renoncer à la distinction entre espaces libres 'urbains' et espaces libres 'suburbains', cette dernière qualification ne pouvant s'appliquer à des parcs englobés par des agglomérations plus ou moins denses" (Forestier, 1924, p. 4).

Toutefois, J.C.N.Forestier a bien en tête l'idée que "l'agglomération de la région parisienne qui est déjà d'environ 5 millions d'habitants tend à s'étendre bien au delà des limites du département de la Seine" (Forestier, 1924, p. 1). Nous considérons ainsi qu'il a développé une conception à l'échelle régionale qui peut se lire en partie dans ses études à l'échelle du département et en partie dans d'autres de ses textes. L'identification d'indices et le croisement avec des sources complémentaires nous permettraient alors d'esquisser son approche des marges d'agglomération et des pénétrantes vers les espaces urbanisés. En effet, dans sa "note à l'appui du plan des espaces libres", il précise qu'un des parcs dont il propose la création a un caractère suburbain: le parc "du Nord" ou "d'Orgemont" (Forestier, 1924, p. 4). Ce qu'il dit de cet espace et les liens avec les parcs urbains pourraient nous fournir des indications intéressantes. De plus, J.C.N.Forestier a publié un article dans la revue "la vie urbaine" en 1920 dans lequel il commente la place des espaces libres dans les projets du concours pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris de 1919 (Forestier, 1920). Il va y exposer quelques idées sur la planification régionale d'un système de parcs et sa concrétisation.

Par ailleurs, ces études à l'échelle départementale traitent un territoire très vaste en comparaison de l'étude de Rabat. Elles renvoient à une méthode d'approche régionale et non urbaine. Par comparaison avec le travail mené au Maroc, nous rechercherons également à montrer les points originaux que l'on peut attribuer à la dimension territoriale des études départementales mais aussi les invariants, les ellipses et certains manques ou imprécisions.

Pour finir, étant donné l'accent mis sur les statistiques et non sur le projet global dans l'étude de 1922, notre interprétation du travail de J.C.N.Forestier exploitera principalement l'étude réalisée en 1924. Les différentes parties de cette dernière alimenteront deux aspects de la méthodologie des études paysagères et des "conditions locales". Elle est en effet constituée de 8 parties que l'on peut regrouper selon deux principes. Les cinq premières<sup>42</sup> renvoient davantage aux critères qui ont été pris en compte pour réaliser le projet, apportant ainsi un

---

<sup>41</sup> La date de la note est la même que la carte et le contenu écrit est cohérent avec les éléments de ce plan.

<sup>42</sup> Les intitulés des 5 premières parties sont: "Population", "Besoins", "Application de la notion sur les zones d'efficacité des espaces libres", "surfaces des espaces libres nécessaires", "comparaison avec les grandes capitales"

éclairage sur les méthodes d'analyse préalable. Les trois dernières<sup>43</sup> commentent le plan des espaces libres proposé. Elles nous renseignent principalement sur les méthodes de formalisation du projet. Nous allons étudier l'un après l'autre ces deux points méthodologiques.

### 2.2.3 Identifier les processus d'étude

La "note à l'appui du plan des espaces libres" commence par une introduction sur la nécessité de développer un système de parcs au nom de l'intérêt général. L'argumentation développe les enjeux esthétiques et hygiéniques et la demande sociale des habitants à ce sujet (Forestier, 1924, pp. 1–2), reprenant dans les grandes lignes l'argumentation de "grandes villes et systèmes de parcs" (cf. §1.1.2 ci-avant).

Après cela, J.C.N.Forestier précise l'utilisation des statistiques et de chiffres pour mener l'étude. La démarche consiste successivement à "rechercher le nombre d'habitants et la densité de population, prévoir les besoins, chiffrer la surface des espaces à créer et à réserver" (Forestier, 1924, p. 2). Pour le département de la Seine, J.C.N.Forestier évalue dans un premier temps le ratio d'espaces libres du territoire à 18%, qu'il ramène à 12% face au manque d'espace pouvant être mobilisé (Forestier, 1924, p. 6). Une approche quantitative est menée pour les grands parcs urbains et également suburbains (Forestier, 1924, pp. 6–7), déclinés pour différentes typologies d'espaces libres de plus petite taille à l'échelle de la commune (Forestier, 1922, p. 3).

Ces chiffres définis, l'enjeu est de "répartir ces espaces aussi harmonieusement que le permettent les terrains disponibles" (Forestier, 1924, p. 2). Le travail mené utilise des plans, dans l'objectif de produire un repérage du projet d'espaces libres. Dans son article de 1920, J.C.N.Forestier explicitera ce processus consistant à "dresser au préalable un plan des possibilités [...] et] de faire ressortir graphiquement le résultat pratique pour tout le territoire" (Vie urbaine 1920, p49). Cela suppose une lecture et une interprétation de cartes existantes d'une part, mais également de celles présentant des dynamiques d'évolution utiles à l'établissement du projet<sup>44</sup>.

J.C.N.Forestier indique par ailleurs que les études sur les espaces libres sont "délicates" et que "les résultats varient sensiblement selon les auteurs" (Forestier, 1924, p. 2). Sans être une "démarche hasardeuse", ce travail relève d'une certaine complexité. Un indice méthodologique que nous rapportons à cela parle "des données auxquelles l'observation et l'expérience permettent d'aboutir" (Forestier 1924 : 4). Elles constituent une "base sérieuse" qui se distingue des "formules de sentiment" (Forestier, 1924, p. 4). Bien que cette indication soit assez floue, elle suggère une base empirique qu'il nous paraît possible de rapprocher de deux types d'approches. La première concerne l'observation, laquelle, en écho avec la démarche menée au Maroc, peut concerner l'exploration du terrain avec un repérage des logiques de constitution du territoire, la topographie, les points de vue, les vestiges du passé, les espaces libres potentiels, le caractère des lieux,... La seconde, relative à l'expérience peut renvoyer à l'acceptabilité des propositions par les acteurs du territoire. En effet, si la demande

---

<sup>43</sup> Les intitulés des 3 dernières parties sont: "répartition des espaces libres - origines des terrains", "voies-promenades", "servitudes de vue".

<sup>44</sup> On trouve une indication de cette attention à l'évolution du territoire dans le texte "grandes villes et système de parcs" lorsqu'il présente deux cartes de l'agglomération parisienne en 1790 et 1900 pour montrer la croissance des espaces urbanisés (Forestier, 1906, pp. 50–51). Il met en relation l'emprise spatiale de cette extension avec des données chiffrées sur le nombre d'habitants, en l'occurrence le passage de 650 000 à 2 750 000 habitants dans Paris intramuros mais 3 500 000 si on compte la banlieue (Forestier, 1906, p. 52).

sociale est présentée dès le début par J.C.N.Forestier, il précise lors de la présentation de son plan qu'une grande partie des réserves d'espaces libres qu'il propose "ne pourrait pas recevoir une autre destination" (Forestier, 1924, p. 11). Cette justification paraît anticiper le refus de considérer comme futurs espaces libres des terrains pouvant être économiquement rentables pour d'autres usages. Ce type de réflexion dans le processus d'étude apparaît dans le commentaire de J.C.N.Forestier sur le concours de 1919, lorsqu'il invite à trouver les "divers éléments qui permettraient de satisfaire économiquement à tous les besoins" (Forestier, 1920, p. 40), incluant le système de parcs, étant donné que "les terrains libres, les parcs et les jardins [...] n'ont pour eux que les défenseurs de l'intérêt général" (Forestier, 1920, p. 40).

Ces différents points énoncent les méthodes et outils utilisés durant le processus d'étude pour approcher les "conditions locales". Les différentes connaissances acquises se nourrissent mutuellement pour élaborer le projet. Comment la synthèse s'opère-t-elle? De quelle manière le projet est-il formalisé? Comment est-il expliqué?

#### 2.2.4 *Un projet raconté à partir du socle géographique*

La deuxième moitié de la "note à l'appui du plan des espaces libres" explique le plan pour le département de la Seine (Figure 9). Un découpage en 4 régions entourant Paris organise la présentation du projet dans un développement intitulé "répartition des espaces libres - origines des terrains"<sup>45</sup> (Forestier, 1924, pp. 8–11). Cela nous semble significatif d'un système de parcs reposant avant tout sur une observation attentive de la structure géographique du territoire.

Deux types de configurations géographiques structurent les principaux espaces libres: les coteaux et les fonds de vallée. Ces espaces nous paraissent révéler les éléments significatifs et plus généralement le caractère des différentes régions. La forte densité en espaces libres de "la région Sud" est d'emblée remarquée. Un des ensembles de parcs dépend d'un fond de vallée avec la "longue bande, orientée sensiblement Nord-Sud occupant les bas-fonds humides et non habitables de la Bièvre" (Forestier, 1924, p. 9). Les espaces constituant les autres chapelets de parcs correspondent en grande partie à des coteaux ou à des espaces qui les bordent, à l'exemple de la redoute des hautes Bruyères, des forts de Châtillon, du Kremelin Bicêtre ou encore des bois de Verrière et de Meudon (Forestier, 1924, p. 9). Dans la région "à l'Est" de Paris, la "réserve de la corniche" a un nom qui se réfère explicitement à sa topographie. A l'Ouest, la "boucle de Genevilliers" concerne la Seine en aval de la capitale. Les espaces libres s'organisent par rapport à ce fleuve, soit en son sein avec le parc linéaire de "l'île Saint-Denis" ou sur les coteaux qui le bordent avec la "réserve d'Orgemont" ou le "Mont-Valérien" (Forestier, 1924, p. 10). Enfin, au "Nord", le moins bien pourvu, se trouvent des espaces libres isolés en partie sur des "terrains humides [...] entre les rivières du Croult et du Rouillon" à La Courneuve et Dugny, ou sur des terrains militaires (Forestier, 1924, p. 10). Le caractère de ces régions, plus ou moins affirmé, se décèle avec le texte et donne une lecture plus expressive du plan.

---

<sup>45</sup> La partie "répartition des espaces libres - origines des terrains" ne constitue qu'une des trois parties commentant le plan du "système de parcs". Elle est toutefois la plus longue et elle structure la lecture du plan. Quatre entités géographiques sont détaillées. Le terme région est utilisé pour la première d'entre elles ("la région sud") et nous supposons qu'il est sous entendu pour les suivantes ("A l'Est", "Au nord" et "dans la boucle de Genevilliers"). Par ailleurs, nous avons noté que cette utilisation du terme de région est présente dans la réflexion urbanistique à cette époque pour parler des entités spatiales à considérer pour développer la planification régionale. Un développement de L.Jaussely dans son cours d'art urbain à l'EHEU est à ce propos significatif: "Dans l'urbanisme moderne, cette question des régions urbaines a pris une importance considérable. L'année dernière, la ville de Paris a ouvert un concours pour l'extension de Paris et a pensé que l'étude de son plan ne devait pas s'arrêter à son territoire municipal, mais se développer au-delà [...] et on ne doit prévoir le développement de cette ville qu'en fonction du développement de ces régions" (Jaussely, 1919b, p. 68)

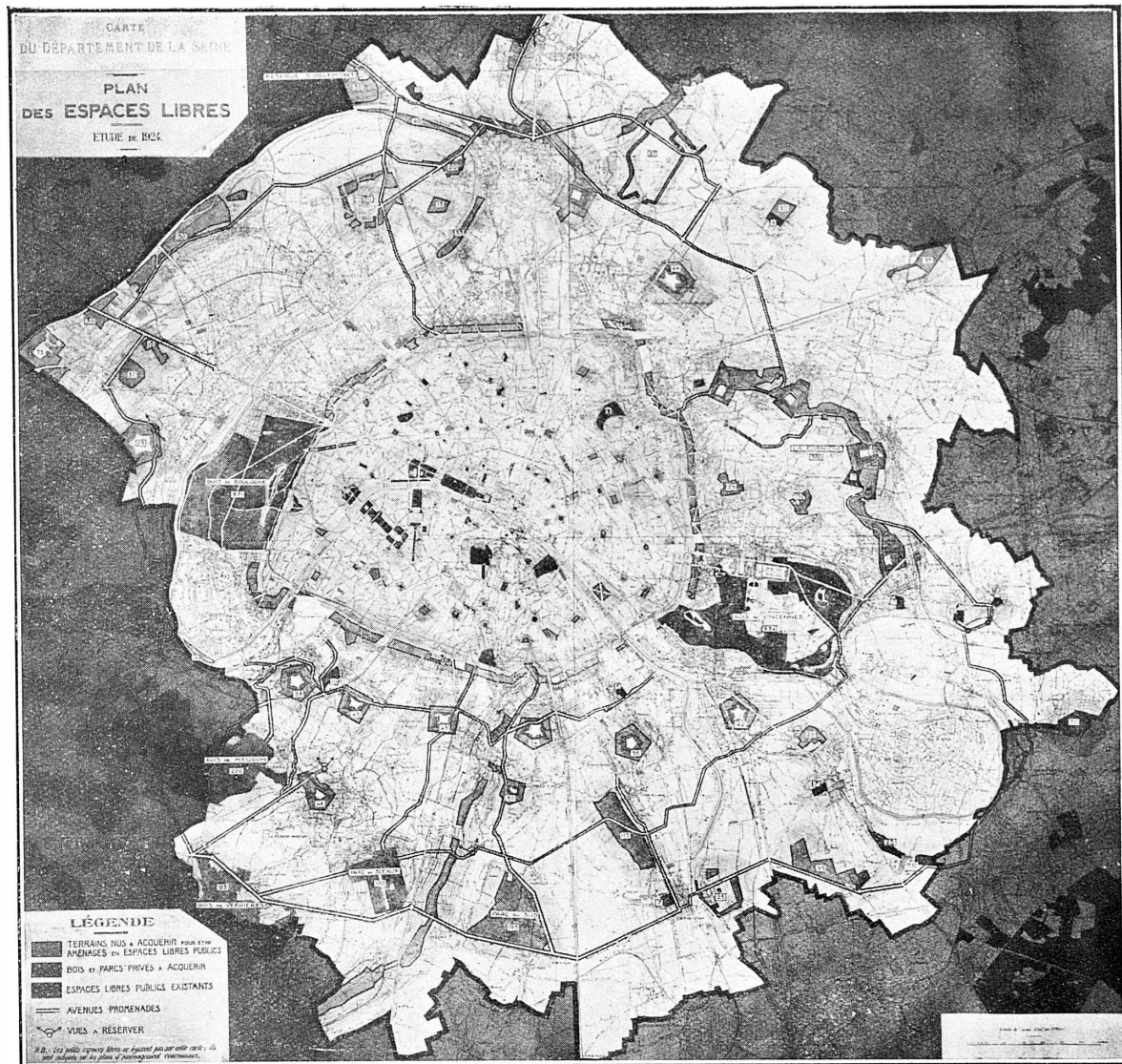


Figure 9-Département de la Seine, Plan des espaces libres, J.C.N.Forestier, 1924 (Source: Descamps, 1930)

Même si le territoire considéré est principalement urbanisé, les espaces libres de ces régions renvoient plus largement à des transitions entre la ville et la campagne. Nous souhaitons préciser quelques unes de leurs caractéristiques quant à leur rôle et à leur constitution. En effet, pour J.C.N.Forestier, le passage entre la ville et la campagne pour la région parisienne se joue sur les espaces situés entre les fortifications de Paris et la ceinture verte des grandes forêts éloignées de la capitale (Forestier, 1906, p. 48,49). Cette idée reprise par L.Jaussely dans le concours de 1919 retiendra toute l'attention du paysagiste dans le principe de "masses boisées [qui] ne devraient pas être distantes de plus de trois kilomètres, ou que tout au moins de grands parcs de 15 à 20 hectares reliés au système général seraient distribués dans la partie agglomérée future tous les trois kilomètres"<sup>46</sup> (Forestier, 1920, p. 48). Si les grands parcs urbains "englobés dans les agglomérations plus ou moins denses" dominent, il existe également quelques parcs suburbains situés à cheval sur deux départements et figurés sur le

<sup>46</sup> J.C.N.Forestier précisa toutefois que les surfaces de 15 à 20 ha lui paraissent insuffisantes (Forestier, 1920, p. 48)

plan tels que la réserve d'Orgemont (Forestier, 1924, p. 4) que l'on pourrait compléter par des bois comme celui de Meudon. Ces quelques exemples permettent d'approcher les caractéristiques affichées de ces espaces dans un contexte opérationnel. Tout d'abord leur rôle qui consiste à "prévenir la jonction des agglomérations", notamment industrielle, et à protéger des fumées et des pollutions<sup>47</sup> (Forestier, 1924, p. 10). Ils permettent également des usages récréatifs pour la population que l'on peut qualifier d'extensifs. En effet, "un parc d'une certaine étendue peut-être considéré comme espace libre urbain dans la mesure où les populations riveraines pourront l'utiliser comme tel, et comme parc suburbain pour le surplus", situé au delà de quelques centaines de mètres des habitations<sup>48</sup> (Forestier, 1924, p. 5). Enfin, le type de végétation n'est pas précisé explicitement mais les bois et forêts semblent dominer. On remarquera qu'aucune indication n'est donnée sur le climat ou les essences végétales, à la différence de l'étude au Maroc.

Ces parcs urbains et suburbains sont reliés entre eux et établissent des relations ville-campagne à travers des avenues-promenades sur lesquelles règnerait une "atmosphère de paix" (Forestier, 1924, p. 12). Ces voies sont structurées de manière radioconcentrique à partir de routes existantes et elles sont complétées de quelques nouveaux tracés. J.C.N.Forestier reprend ainsi le principe d'organisation proposé par L.Jaussely en 1919 consistant à "projeter depuis la zone des fortifications de larges promenades radiales à planter en bois<sup>49</sup> ou en avenues-jardins qui conduiraient aussi rapidement qu'il est nécessaire aux massifs [forestiers éloignés]" (Forestier, 1920, p. 48), à l'exemple de la route reliant Paris vers la forêt de Saint-Germain en Laye<sup>50</sup>, et d'avoir des promenades rayonnantes reliant les massifs intermédiaires entre eux, "de telle sorte que de grandes randonnées pourraient s'établir sur ces circulaires" (Forestier, 1920, p. 48) (Figure 8; Figure 9). Ces promenoirs d'une largeur idéale de 50 à 60m minimum (Forestier, 1924, p. 12) sont dotés de "pistes cyclables et zones en jardins" (Forestier, 1924, p. 12), elles ne doivent pas couper les bois et les parcs (Forestier, 1920, p. 41), et elles sont à protéger des grands courants de circulation intensive et des "excès de ses bruits, de sa poussière et de ses dangers" (Forestier, 1920, p. 48). Ses abords se constituent d'édifices et monuments publics (Forestier, 1924, p. 12) en ville, de "jardins privés maintenant [...] à toutes les avenues, leur cadre de verdure" dans les quartiers d'habitation (Forestier, 1920, p. 44), et en dehors de l'agglomération, ils sont constitués de "larges servitudes non edificandi [...] obligatoirement de verdure dans le passage des zones industrielles"(Forestier, 1924, p. 12).

Au delà de ces principes généraux, les voies-promenades contribuent à valoriser, voir à mettre en scène, les caractéristiques des régions et leurs spécificités géographiques. En effet, elles rendent "facilement accessibles les richesses esthétiques du territoire, les parties verdoyantes et saines" (Forestier, 1924, pp. 12–13) et leurs tracés doivent être d' "aspect agréable et varié" (Forestier, 1924, p. 12) avec des "vues à réserver sur le parcours" (Forestier, 1924, pp. 12–13)

---

<sup>47</sup> "Mais il a paru toutefois indispensable de prévenir la jonction des agglomérations industrielles situées de part et d'autre du port projeté (Saint-Denis, Courbevoie, Puteaux, etc,...) et d'empêcher la formation d'une région immense couverte d'usines, en réservant dans la boucle de la Seine, des tâches de verdure destinées à préserver les parties habitées du bruit, des fumées et des odeurs, et à donner un peu d'air et de gaieté aux quartiers de fabriques." (Forestier, 1924, p. 10)

<sup>48</sup> Cette distance permettant de définir la "zone d'efficacité" est détaillée dans la partie "Application de la notion sur les zones d'efficacité des espaces libres". Le document d'archive est peu lisible. La distance pourrait être de 500m.

<sup>49</sup> Jaussely parle dans son cours du concours de 1919 et de ces promenades boisées le long des voies de circulation. Cela l'amène à changer la dénomination de "système de parcs" pour l'intituler "système de forêts" (Jaussely, 1919b, p. 70)

<sup>50</sup> Cette voie entre Paris et Saint-Germain-en-Laye est présente dans le plan de L.Jaussely pour le concours de 1919 et celui des espaces libres du département de la Seine de J.C.N.Forestier de 1924. L'ouvrage "Grandes villes et systèmes de parcs" évoquait déjà ce projet préexistant "qui constituerait une sortie sur la campagne et relierait Paris à la forêt de Saint-Germain" en partant de l'arc de Triomphe (Forestier, 1906, p. 24).

mentionnées sur le plan. Les reliefs qu'épousent ces voies permettent d'organiser des points de vue, par exemple au niveau du Mont-Valérien à l'Ouest, de la "réserve de la corniche" à l'Est ou encore au Sud au niveau du fort de Châtillon et des voies rayonnantes sur les points hauts des flancs de la Bièvre (Figure 9). Ainsi, on remarque que ce projet propose une scénographie du site géographique d'implantation d'une ville ou d'une agglomération et de ses rapports avec la campagne environnante, principe qu'on a pu remarquer également au Maroc. L'originalité à l'échelle du département de la Seine est le découpage en régions, celui-ci permettant d'appréhender un territoire beaucoup plus vaste que celui de villes comme Rabat.

### *2.2.5 Une stratification historique dont tirer parti?*

La dimension géographique n'est cependant pas l'unique aspect que J.C.N.Forestier prend en compte pour formuler son projet. En effet, il existe une attention au processus historique de constitution du territoire, à la fois vu comme une contrainte et comme un potentiel.

Nous avons tout d'abord remarqué que les terrains militaires servent de supports pour constituer le projet d'espaces libres. Ils représentent des opportunités de projets par l'espace disponible qu'ils représentent mais aussi par rapport à leur dimension patrimoniale. En effet, que ce soit dans les régions Nord, Est ou Ouest (Forestier, 1924, pp. 9–11), les forts représentent une bonne partie du système de parcs. Il en est de même pour les fortifications autour de Paris sur lesquelles est discutée la mise en place "de terrains aménagés pour les jeux et les exercices sportifs" (Forestier, 1920, p. 47). Dans un article, J.C.N.Forestier souligne l'originalité d'un projet rendu lors du concours de 1919 qui s'attache à "conserver, trop complètement peut-être, les murailles d'une enceinte désormais abolie. Sans doute conviendra-t-il d'en laisser subsister des souvenirs, les plus nombreux possibles, en maintenant quelques bastions qui pourront sur bien des points former d'admirables terrasses" (Forestier, 1920, p. 47). Cet exemple montre que l'histoire de l'évolution du territoire donne à J.C.N.Forestier des pistes de projets pouvant intégrer la question de mémoire collective.

Les composantes anciennes du territoire sont également évoquées dans la "note à l'appui des espaces libres" à propos des avenues-promenades. Il est précisé que "l'état d'encombrement actuel" du territoire rend complexe la réalisation d'avenues suffisamment larges. En effet, "empruntant sur la plus grande partie de leurs tracés des voies existantes, les voies promenades perdent inévitablement leur caractère dans le passage des anciennes agglomérations" (Forestier, 1924, pp. 11–12), et il devient difficile de réaliser des jardins ou de les coupler sur leurs abords avec des parcs privés. L'héritage actuel est ici vu comme un frein au développement des principes du projet. Toutefois, nous pouvons également nous demander si ce frein ne pourrait être vu comme un potentiel? De la même manière que les constructions militaires peuvent participer au patrimoine et donc au caractère de certains lieux, les anciennes agglomérations que traverse une voie-promenade ne pourraient-elles pas contribuer à son aspect "agréable et varié" (Forestier, 1924, p. 12)? Au Maroc, le travail mené sur la Medina n'a-t-il pas été un élément non-négligeable du travail des espaces libres par l'ouverture au public des jardins historiques privés laissant le témoignage d'une histoire et d'une tradition locale?

A travers ces deux exemples on remarque une certaine attention à l'histoire du territoire lors de l'élaboration et de la formalisation du projet. J.C.N.Forestier a dit à ce propos que la définition d'un "système de parcs de manière purement théorique est vouée à l'échec car il est difficile de l'appliquer dans l' "immense organisme vivant et constitué qu'est une grande ville



ancienne, et même dans une banlieue dont certains traits principaux ont été fixés depuis des siècles" (Forestier 1920 : 49). Ainsi, la connaissance des dynamiques d'évolution du territoire est nécessaire à la conception d'un projet, y compris dans les espaces entre ville et campagne. En parlant d'organisme, on notera un rapprochement possible avec Marcel Poète ayant défendu la nécessité d'une connaissance de l'histoire urbaine pour envisager son futur. Ses idées ont marqué la pensée et l'enseignement de l'urbanisme dans l'entre-deux-guerres (Busquet & Carriou, 2007).

### *2.2.6 Une considération du contexte socio-économico-culturel pour agir*

En lien avec les logiques historiques et géographiques, nous souhaitons mettre l'accent sur un dernier aspect considéré par J.C.N.Forestier: le contexte socio-économico-culturel.

Cette dimension socio-économico-culturelle apparaît au début de l'étude de J.C.N.Forestier à travers l'intérêt général hygiéniste du système de parcs (cf. § 2.2.3 ci-avant), assurant des fonctions relatives à la détente, aux loisirs, à l'épuration de l'air et à l'esthétique. Cela justifie l'argent public à investir pour développer un tel projet<sup>51</sup>. Toutefois, en analysant plus précisément le choix des "réserves" d'espaces libres proposé par J.C.N.Forestier, on remarque que d'autres faits et valeurs sont considérés pour motiver la mise en œuvre du système de parcs (patrimoine culturel, situation géo-morphologique particulière, rentabilité économique, etc...).

Tout d'abord, J.C.N.Forestier s'appuie sur le processus de constitution du territoire et des opportunités ouvertes par la transformation de certaines de ses occupations, telles que l'exploitation du sous-sol ou la défense militaire. Dans la région de la "boucle de Gennevilliers", il parle de l'utilisation des "anciennes carrières de sable [...] impropres à la construction d'habitations (Forestier, 1924, p. 10) et dans la région Sud, des "anciennes carrières à plâtre" (Forestier, 1924, p. 9) dont la réutilisation en espaces libres est un mode de reconversion. Il parle également des terrains relatifs à la défense car il est "admis que la zone militaire des forts détachés est réservée à la création d'espaces libres" (Forestier, 1924, p. 11), ce qui permettra par ailleurs la valorisation d'un patrimoine culturel. Ces deux cas montrent que J.C.N.Forestier repère les terrains pour lesquels il existe déjà une réflexion, dans le contexte politique et opérationnel, sur leur reconversion. Son projet a par conséquent plus de chance d'aboutir.

Ensuite, les coteaux très pentus et les fonds de vallées inondables, dont nous avons vu qu'ils avaient un rôle pour caractériser le territoire, le sont également par l'impossibilité qu'il y a de les construire. Par exemple, "les réserves de la boucle [de la Seine ...] auront comme origine des terrains inondables" (Forestier, 1924, p. 10) et dans la région Sud les réserves correspondront aux "bas-fonds humides et non habitables de la vallée de la Bièvre" (Forestier, 1924, p. 9). De même, dans la région Est, la "réserve de la corniche" est constituée de "terrains impropres à la construction, déjà boisés partiellement, sols glaiseux, pentes très raides" (Forestier, 1924, p. 9).

Par ailleurs, et de manière plus discrète, il est évoqué l'utilisation des espaces privés pour contribuer à la mise en œuvre du "système de parcs", soulageant ainsi la part de

---

<sup>51</sup> J.C.N.Forestier considère qu'un investissement public important est nécessaire, bien qu'aucun chiffrage n'ait été fait dans l'étude de 1924 (Forestier, 1924, p. 13)

l'investissement public par la prise en charge d'espaces libres ou par taxation afin de financer leur réalisation. Ceux évoqués sont des espaces bâtis, pour industrie et l'habitat. Des servitudes peuvent être prévues le long des avenues-promenades lors du passage dans les zones industrielles (Forestier, 1924, p. 12). J.C.N.Forestier fait également une proposition concernant le logement en commentant les projets du concours pour l'aménagement et l'extension de Paris de 1919<sup>52</sup>. Il évoque un "grand parc" dont "l'arrangement peut être ce que l'on voudra, tracés rectilignes, [...] grandes percées, bords de rivières, flancs de coteaux, etc., mais sur la partie adoptée et dessinée, dans ce qui est figuré comme masse plantée ou boisée, sont placés habitations particulières et jardins privés" (Forestier, 1920, p. 44). Il y a ainsi un double avantage: "réaliser tout d'abord l'opération sans grand frais, sinon avec des bénéfices, par la revente d'une partie des terrains; et assurer l'entretien, généralement si lourd, des grands jardins par la coopération de tous les propriétaires particuliers" (Forestier, 1920, p. 44). Dans ce cas, J.C.N.Forestier adapte le modèle des cités-jardins, bien ancré dans les réflexions urbanistiques de son époque, répondant à une demande sociale et dont certaines réalisations existent. Sur un autre plan, ces deux cas parlent également de la relation envisageable entre les espaces libres et les constructions, pouvant se traduire par un zonage spécifique concourant à la réalisation du système de parcs, comme nous avons pu le voir avec le cas de Rabat.

Pour finir, nous souhaitons aborder la problématique de la gestion des espaces libres. On remarque que J.C.N.Forestier a fait peu de propositions à ce sujet dans son étude de 1924 en comparaison à d'autres de ses travaux dans lesquels il a pu inclure une activité productrice et rémunératrice. En effet, à Rabat il est préconisé d'affermier la récolte des fruits de certains espaces libres, en lien avec les pratiques agricoles locales. Dans "grandes villes et systèmes de parcs", la production de bois et les pâturages des espaces libres sont considérés comme une ressource pour mettre en place un système de parcs dans une région urbaine, avec pour exemple les villes allemandes. Sans doute le contexte de la commande dont est issue l'étude pour le département de la Seine et son périmètre restreint, n'ont pas permis de traiter ces considérations. On notera toutefois que ces aspects n'étaient pas absents des réflexions sur l'aménagement des espaces libres de la région parisienne comme le montre une étude, réalisée en 1922, abordant entre autres et de manière embryonnaire la répartition de prairies et de cultures céréalières<sup>53</sup>.

Telle que nous venons de la voir, la formalisation du projet de système de parcs implique l'articulation de connaissances autour des thématiques géographiques, historiques et socio-économico culturelles. Quelques spécificités ont été vues au sujet des espaces entre ville et campagne, et notamment la définition de région permettant d'appréhender un territoire vaste et les espaces particuliers qui le composent. Les connaissances utilisées ont été acquises à travers un processus d'étude dont nous avons repéré 4 aspects: l'approche statistique, l'analyse planimétrique, l'observation in-situ et l'expérience de la demande des acteurs locaux.

---

<sup>52</sup> J.C.N.Forestier s'attarde sur le projet de L.Jaussely, connu pour détailler la faisabilité de ses plans d'urbanisme, comme à Barcelone (Fernández Agueda, 2016) ou pour le concours relatif à l'extension de Paris de 1919. Il souligne l'intérêt de considérer les problématiques de valeur foncière pour développer le système d'espaces libres (Forestier, 1920, p. 49). L.Jaussely propose en effet un principe de vente de terrains avec une récupération de la plus-value par les acteurs publics de manière à pouvoir investir dans le système de parcs (Fernández Agueda, 2014).

<sup>53</sup> Dans les "travaux d'aménagement de la région parisienne" conservés aux archives nationales, une note réalisée en 1922 par l'architecte du secteur Sud présente les espaces à réserver à l'échelle communale des PAEE, allant des équipements publics (écoles, bibliothèques, hôpitaux...) aux espaces libres (L'architecte du secteur Sud, 1922). Sur ce dernier point, il se réfère à une étude de J.C.N.Forestier indiquant les 8% à leur consacrer (L'architecte du secteur Sud, 1922, p. 8). Cette note s'intéresse à des types d'espaces pouvant impliquer une gestion agricole. Un premier exemple concerne les champs d'épandage nécessaires aux réseaux d'assainissement régionaux. D'autres s'intéressent aux prairies pâturées pour permettre une production communale de lait pour les nourrissons en période de crise ou encore aux surfaces terres à blé nécessaires pour nourrir la population par tranche de 10 000 habitants (L'architecte du secteur Sud, 1922, pp. 8-9).



L'ensemble définit les conditions locales nécessaires à un projet valorisant le caractère des lieux tout en s'assurant de sa faisabilité. La représentation en plan inclut l'ensemble de ces paramètres.

Toutefois, le territoire considéré est vaste, rendant complexe la mise en œuvre d'actions. On pourra alors se demander comment l'utilisation de cette étude est envisagée dans les processus opérationnels.

### *2.2.7 Des savoirs pour articuler les échelles d'interventions et mobiliser les acteurs locaux*

L'intérêt du plan d'espaces libres pour le département de la Seine est son inscription dans un processus de planification. En 1924, seuls les documents d'urbanisme à l'échelle communale, les PAEE, existent. Comment s'effectue ce passage entre l'étude et la planification et entre l'échelle départementale et communale?

Nous avons repéré deux formes d'utilisation de l'étude produite par J.C.N.Forestier pour guider les processus de planification à l'échelle communale, en dialogue avec les acteurs concernés:

- La première consiste à reporter les emprises de parcs d'importance départementale sur les plans communaux, en vue de leur acquisition et de la mise en œuvre de travaux d'aménagements.
- La seconde repose sur l'incitation à définir d'autres types d'espaces libres à l'échelle de chacune des municipalités, pour compléter le système de parcs départemental.

En effet, de manière assez linéaire, les périmètres de réservation des espaces libres organisés à l'échelle régionale sont inscrits dans les PAEE. Ainsi, par l'assemblage des plans de chacune des communes, les continuités du système de parcs sont garanties. L'étude régionale fournit une vision d'ensemble déclinée localement. Nous pouvons supposer que le report de ces périmètres d'espaces libres de l'échelle macro à l'échelle de la planification municipale est facilité par la considération des paramètres socio-économiques et culturels associés aux terrains concernés (cf. § 2.2.6 ci-avant): leurs particularités rend acceptable, pour les acteurs locaux, le fait de ne pas les bâtir.

Par ailleurs, l'étude de 1924 de J.C.N.Forestier "ne donne pas d'indication des petits espaces libres isolés (squares, terrains de jeux, jardins d'enfants) qui feront l'objet d'études particulières en collaboration avec les municipalités, et qui seront portés au plan d'aménagement de chaque commune" (Forestier, 1924, p. 5). A ce propos, l'étude départementale de J.C.N.Forestier précise que l'attention portée à ces espaces libres de taille restreinte sera modulée en fonction de la localisation des communes, en dialogue avec elles. En effet, l'étude à l'échelle macro met en évidence pour certaines régions "combien la pénurie des terrains disponibles crée des lacunes regrettables dans le système de parcs de la capitale. Dans les zones défavorisées, et particulièrement celles à habitation dense et de caractère industriel (la plaine Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, par exemple) c'est aux municipalités qu'incombera le soin de remédier, au moins partiellement, à ce fâcheux état des choses, en portant tous leurs efforts sur la multiplication des espaces libres locaux: squares, terrains de jeux, jardins d'enfants" (Forestier, 1924, p. 8). Ainsi, l'étude réalisée à l'échelle

départementale vient guider et inciter le travail à mener à l'échelle communale, complétant les recommandations statistiques faites par J.C.N.Forestier en 1922 (Forestier, 1922)<sup>54</sup>.

Ainsi, nous avons pu observer la place de l'étude menée par J.C.N.Forestier pour le département de la Seine pour guider la planification communale des espaces libres. Nous avons vu la manière avec laquelle elle appréhende les conditions locales en vue de favoriser la mise en œuvre cohérente du système de parcs à l'échelle des communes, avec les acteurs concernés.

Nous souhaitons également interroger la place de cette étude paysagère dans la planification régionale. Cela n'a pas pu être étudié directement, étant donné que l'étude régionale du PARP se mettra en place quelques années plus tard, après le départ de J.C.N.Forestier à la retraite<sup>55</sup>. Toutefois, nous savons que les réflexions de J.C.N.Forestier ont contribué à l'élaboration de ce document de planification régionale, et qu'une démarche paysagère a été développée (Hodebert, 2018). Ainsi, nous proposons de continuer notre investigation en étudiant le PARP. Nous nous demanderons plus précisément quelle a été la démarche paysagère menée pour ce plan et quelle place a pu avoir l'étude de J.C.N.Forestier? Nous continuerons de questionner la place des espaces libres dans les territoires situés entre ville et campagne et leur articulation avec l'urbanisation. Enfin, nous nous interrogerons sur les enseignements méthodologiques que l'on peut en tirer.

## 2.3 Les apports de la planification urbaine du PARP

### 2.3.1 *Le portage politique et l'équipe d'urbanistes pour mettre en œuvre le PARP*

La mise en œuvre du PARP est élaborée par des urbanistes et des ingénieurs. Elle résulte d'un prolongement de la politique de la planification départementale.

En 1924 une commission d'aménagement de l'extension du département de la Seine est créée pour coordonner les projets communaux d'aménagement, d'embellissement et d'extension par l'intermédiaire d'un bureau d'étude départemental. Henri Sellier<sup>56</sup> qui sera président du conseil général entre 1927 et 1928 estimait que l'agglomération parisienne toute entière devrait être gérée comme le département de la Seine. En 1928, l'Etat suivra ce principe en créant le comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation de la région parisienne (CSAORP). Ce dernier est organisé en 5 sections dont une, présidée par Henri Chardon, a en charge l'aménagement. Henri Prost et Raoul Dautry<sup>57</sup> pilotent les études. L'enjeu de ce comité est d'organiser la région parisienne, notamment en déterminant des limites d'urbanisation (Cottour, 2008, pp. 38–39).

La loi du 14 mai 1932 prescrit l'établissement d'un plan d'aménagement de la Région Parisienne (PARP) couvrant le territoire inscrit dans un cercle de 35 km de rayon autour de Paris. Il mettra 2 années pour se réaliser au sein du CSAORP, sous la direction d'Henri Prost,

---

<sup>54</sup> Cette étude quantitative fait apparaître les besoins en équipements publics par rapport aux projections d'augmentation de la population entre 1921 et 1971. Au delà des écoles, cimetières, hospices,..., les espaces libres nécessaires sont chiffrés. La proportion de 8% est considérée comme optimale, avec un minimum de 5%. Des précisions sont apportées sur les différents types d'espaces libres de taille restreinte: "parcs d'enfants", "squares de quartiers", "terrains de sport" (Forestier, 1922).

<sup>55</sup> J.C.N.Forestier part à la retraite en 1928 puis il décède en 1930

<sup>56</sup> Homme politique, promoteur des cités-jardins, rapporteur général du budget départemental de la Seine entre 1917 et 1920 et président du conseil général entre 1927 et 1928.

<sup>57</sup> Directeur des chemins de fer de l'Etat. Son personnel sera mis à contribution pour réaliser les premières études du CSAORP

en collaboration avec Pierre Rémaury et Jean Royer et avec une équipe de juristes, d'ingénieurs et d'architectes (Cottour, 2008, p. 49). Ces compétences composent celles de l'urbaniste pour Louis Dausset<sup>58</sup>. En effet, cette profession cherche "à concilier dans son étude l'art et la science, et à combiner les conceptions de l'architecte avec la technique de l'ingénieur", en étant "constamment penchée sur les réalités vivantes" (Urbanisme 1935 : 2).

En 1934, le projet régional est remis au gouvernement et une consultation publique est lancée auprès des 657 communes concernées par le PARP. Il est approuvé par décret le 22 juin 1939 (Cottour, 2008, p. 55). Il comprend:

- Une carte générale d'aménagement au 1/50.000ème en 6 feuilles
- Des cartes au 1/20000 ème en 27 feuilles
- Des cartes au 1/10000 ème en 192 feuilles

### 2.3.2 *La dimension paysagère du PARP*

Une démarche paysagère est présente dans le PARP, due notamment au programme de ce document de planification au sujet des espaces libres et à l'influence des conceptions de J.C.N.Forestier auprès des urbanistes.

Tout d'abord, les architectes-urbanistes du PARP ont en partie collaboré avec J.C.N.Forestier, mettant en application dans d'autres contextes son système de parcs. Nous avons vu précédemment l'élaboration des plans de villes au Maroc par H.Prost sur la base de l'étude de J.C.N.Forestier qu'il qualifie d'excellente (Prost, 1952). Par ailleurs, Eugène Beaudoin a travaillé avec J.C.N.Forestier à La Havane en 1928 avant de contribuer à l'aménagement de la région parisienne entre 1928 et 1934<sup>59</sup>.

Deuxièmement, un des objectifs inscrit dans le programme du PARP est d'étudier les "espaces boisés à conserver, les principales réserves d'espaces libres à constituer, [et] la protection des sites"<sup>60</sup> (cité par Hodebert, 2014, p. 93).

Troisièmement, le travail sur les espaces libres a fait l'objet d'une réelle intention paysagère de la part d'H.Prost précisant, lors d'une présentation du PARP en 1934, que "la topographie générale, rivières, plaines et collines composent de merveilleux paysages", dont les grands parcs et les forêts constituent "d'admirables richesses, non encore compromises" (cité par Hodebert, 2014, p. 93).

Enfin, la publication en 1930 des plans produits par J.C.N.Forestier dans un article de "la construction moderne" intitulé "l'aménagement de la région parisienne" et présentant le CSAORP atteste que cette étude était bien connue de tous<sup>61</sup>.

---

<sup>58</sup> Président du CSAORP dès sa création en 1928.

<sup>59</sup> Voir à ce propos la notice biographique d'E.Beaudoin des archives de la cité de l'architecture et du patrimoine ([https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02\\_BEAEU](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_BEAEU))

<sup>60</sup> Une note concernant le PARP détaille le processus d'inscription réglementaire des espaces libres entre les échelles régionales et communales: "Le plan régional prévoit la création d'un certain nombre d'espaces libres de caractère régional et donne, dans les notices spéciales de chaque commune, les indications pour que la commune réserve, sur le plan d'aménagement communal ce qu'elle aura à faire dans le cadre du projet d'aménagement, les espaces libres locaux nécessaires" (Note sur le projet d'aménagement de la région parisienne, p5, Archives Nationales, côte: 19770911/5).

<sup>61</sup> La présence des études de Forestier dans les "travaux d'aménagement de la région parisienne" conservées aux archives nationales, à côté des documents d'élaboration du PARP, conforte cette idée.

### *2.3.3 L'étude de J.C.N.Forestier dans le PARP et la diffusion de démarches paysagères*

Bien que la dimension paysagère du PARP se justifie, définir plus précisément la place de l'étude de J.C.N.Forestier dans la planification régionale n'est pas explicite. Nos objectifs vont nous permettre d'expliquer ce que nous entendons par ce rapprochement, la méthode et le corpus que nous allons utiliser.

Nous avons préalablement étudié la démarche paysagère pour constituer un système de parcs dans les territoires entre ville et campagne en prenant appui sur l'étude de J.C.N.Forestier, malgré un périmètre d'étude restreint. Nous cherchons donc à compléter notre interprétation en regardant comment ces marges d'urbanisation sont abordées à une échelle de travail appréhendant pleinement la transition entre l'urbain et le rural et dans un contexte d'étude disposant d'un peu plus de moyens.

Notre méthode de recherche consiste à identifier, par comparaison entre l'étude de 1924 et le PARP, les aspects qui prolongent la démarche de J.C.N.Forestier et ceux qui introduisent des nouveautés. Pour cela, nous allons suivre les mêmes catégories d'analyse concernant le processus d'étude et la formalisation du projet, avec une attention plus importante sur les représentations visuelles.

Le corpus rassemblé au sujet du PARP se compose du plan réglementaire au 1/50.000ème, de documents produits dans le cadre d'études complémentaires, et surtout d'une présentation du plan régional dans un numéro spécial de la revue urbanisme. Ce dernier vise, explique sa conception en se référant à de nombreuses reprises aux espaces libres (Urbanisme, 1935). Quelques sources secondaires compléteront l'ensemble.

Nous procéderons à une lecture des intentions générales du PARP sur les espaces libres et nous les détaillerons avec quelques exemples. Etant donné l'étendue du territoire planifié, ces précisions se référeront plus spécifiquement à l'Ouest parisien qui a fait l'objet de plusieurs réflexions sur les espaces libres. Cela nous permettra également d'effectuer quelques comparaisons avec la région autour de "la boucle de Gennevilliers" détaillée par J.C.N.Forestier.

### *2.3.4 Entre le terrain et les cartes*

Dans le processus d'étude, un travail de cartographies et de terrain a été mené par l'équipe du CSAORP et leur prestataire.

Pour commencer, la carte d'État-major au 1/40.000ème a été actualisée entre 1928 et 1930 avec les nouvelles constructions, routes,... Différentes sources sont croisées telles que des plans d'ensemble obtenus gratuitement, des dossiers de lotissements,... recoupés avec des visites sur le terrain pour vérification et relevés complémentaires et plus tard avec des vues d'avion (Blain, 2014).

Nous savons également qu'il y a eu un travail de terrain dans le cadre des campagnes de photographies aériennes et au sol. On a déjà vu une telle démarche lors de l'élaboration des plans d'urbanisme au Maroc, qu'H.Prost a poursuivie pour la côte Varoise (Hodebert, 2017). Par ailleurs, J.C.N.Forestier a mené le même type de démarche à La Havane (Duverger, 1994; Lejeune et al., 1996). Pour l'aménagement de la région parisienne, des campagnes de photographies aériennes ont été menées tardivement, comme l'attestent les vues effectuées en 1933-34 par la Compagnie aérienne française, M.Chrétien et l'entreprise de Photo-aérienne.

Ces images ont notamment pour but de documenter des zones à protéger (Blain, 2014). On en retrouve certaines dans le numéro 41 de la revue urbanisme, à côté de photographies réalisées au sol par P.Henrot et de L.Royer. On remarquera qu'une bonne partie des prises de vue concernent des espaces entre ville et campagne (Urbanisme, 1935).

Ces outils et méthodes ont, à différentes étapes de travail, nourri l'élaboration et la présentation du PARP. En effet, la mise à jour de la cartographie a révélé certaines dynamiques des espaces libres, en l'occurrence la disparition de massifs boisés comme la forêt de Bondy (Cottour, 2008, p. 38). Par ailleurs, des photographies réalisées au sol ont servi de fond pour réaliser des croquis de projets de voies (Figure 13) ou encore pour détailler des servitudes de vues à l'exemple du site de Meudon et du Parc de Sceaux.

### *2.3.5 Les éléments géographiques entre l'urbain et le rural*

Dans la formalisation du projet et son explication, le PARP précise des éléments géographiques caractéristiques du système de parcs entre l'urbain et le rural, à savoir les boisements, les espaces agricoles, les avenues-promenades et l'articulation entre les espaces libres et le bâti. Comme nous le verrons, nous remarquerons globalement des prolongements de principe mis en avant par J.C.N.Forestier mais ils peuvent être ambigus et flous comme nous le verrons à propos des terres agricoles, ou aller à l'encontre de certaines intentions dans le cas des avenues-promenades.

#### *Des boisements à préserver ou à recréer*

Une des intentions majeures du PARP concerne les boisements à préserver ou à recréer, s'appliquant à de grands domaines remarquables et à des configurations topographiques particulières. Ainsi, la ceinture verte dont parlait J.C.N.Forestier et L.Jaussely est clairement nommée autour de grands domaines boisés appartenant principalement à l'Etat<sup>62</sup> (Urbanisme, 1935, p. 23). Ces préservations s'appliquent également à la végétation de lieux emblématiques d'un point de vue culturel comme "les parcs de Versailles, de Saint-Cloud, de Marly et de Sceaux, qui sont parmi les plus célèbres créations de l'Art français" (Urbanisme, 1935, p. 23). Par ailleurs, de la même manière que J.C.N.Forestier désignait les fonds de vallée, les coteaux ou les carrières pour le développement des espaces libres, le PARP repère et identifie également les "rives", "collines"<sup>63</sup> et "anciennes carrières" (Urbanisme, 1935, p. 23,53) en préconisant le renforcement des plantations d'arbres. Il est notamment mentionné les "anciennes carrières, sablières, etc., [avec des] reboisements pour l'amélioration du paysage" et "les berges et [...] les îles de la Seine où l'on pourra faire prospérer rapidement de belles plantations de peupliers" (Urbanisme, 1935, p. 26). A ces grands principes, le PARP fait une proposition originale en préconisant de ne pas défricher les terrains de plus d'un hectare car ils constituent également une richesse pour le territoire (Urbanisme, 1935, p. 56). Sur le plan du PARP et dans les espaces entre ville et campagne, les espaces de "bois, forêts, jardins publics" ou les "Emplacements destinés à des promenades publiques ou terrains de jeux" correspondent principalement à ce type de situation (Figure 10).

---

<sup>62</sup> La présentation de la réflexion menée pour le PARP cite en l'occurrence "les bois de Meudon, de Verrières, de la Malmaison, de Corneilles, etc., les forêts de Saint-Germain, de Montmorency, de Chantilly, d'Ermenonville, de Sénart, celles d'Armainvilliers et de l'Echelle, etc., sans compter celles, toutes voisines, de Fontainebleau, de Rambouillet, de Compiègne et de Villers-Cotterets [qui] constituent d'admirables richesses, non encore compromises" (Urbanisme, 1935, p. 23)

<sup>63</sup> La présentation de la réflexion menée pour le PARP cite en l'occurrence "rives de la Seine, de la Marne, de l'Oise, de la Bièvre, de l'Yvette, de l'Yerre et de l'Orge" et les "collines de Meudon et de Saint-Cloud, le Mont-Valérien, les hauteurs de l'Hautil et de Corneilles" (Urbanisme, 1935, p. 23)





### *Une agriculture associée aux usages urbains mais peu considérée en soi*

Dans les marges d'agglomération, le PARP réserve une grande partie des espaces libres aux "terres, terrains non bâtis" (Figure 10). Ils se réfèrent globalement aux espaces de culture et d'élevage qui n'étaient pas détaillés dans l'étude de J.C.N.Forestier. Ces terres sont présentées du point de vue de l'agrément qu'elles procurent pour les habitants ayant un mode de vie urbain, au point de constater paradoxalement leurs possibles transformations pour d'autres usages. En effet, l'intention initiale est "de séparer autant que possible les communes entre elles, d'entourer chacune d'elles par des bandes d'espaces libres boisés ou non, de maintenir intacte 'la campagne' avec sa vie propre, ses scènes de labours, de semailles, ses récoltes, compensation bienfaisante à la vie artificielle que mènent de plus en plus les habitants de l'agglomération parisienne" (Urbanisme, 1935, pp. 19–20). L'agriculture est moins présentée comme une activité économique que comme décor et espace potentiel pour le repos de la population urbaine. Dans le contexte des sites remarquables, le maintien de ces terrains est important pour la beauté de certains points de vue, à l'exemple de la réservation faite pour le panorama de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye (Urbanisme, 1935, pp. 74–75). Dans d'autres endroits, ces "surfaces agricoles assurent encore la possibilité de créer de nouveaux boisements : parcs, jardins et terrains de sport" (Urbanisme, 1935, p. 23), soustrayant ponctuellement l'usage agricole. Cette utilisation du sol peut cependant être clairement remise en question car il est précisé que "rien n'empêche qu'on y crée une usine modèle, une cité-jardin" (Urbanisme, 1935, p. 19). On en déduit que l'espace de culture et d'élevage est considéré dans la réflexion urbanistique du PARP, mais son objectif n'est pas la stricte limitation des espaces urbanisés au nom de la ressource agricole. Se superposant aux "terres, terrains non bâtis", les hachurages verts du PARP intitulés "Emplacements destinés à des promenades publiques ou terrains de jeux" et "emplacements destinés soit à des promenades publiques ou terrains de jeux, soit à des services publics, soit à des cités jardins"<sup>64</sup> montrent le flou concernant la destination et le devenir des espaces agricoles, mais aussi les formes d'imbrications multiples qui se créent avec les dynamiques urbaines.

### *Les parkways: des continuités d'espaces libres valorisant le caractère des sites?*

Pour lier ses espaces libres boisés et agricoles entre eux, le PARP développera deux types de routes, chacune pouvant également être définie comme Parkways.

L'un de ces types correspond aux voies-promenades connectant différents espaces libres récréatifs à travers des parcours d'aspects pittoresques. Basé principalement sur des voies existantes, il s'agit de garder leur caractère, d'interdire "la circulation des autocars ou des camions" (Urbanisme, 1935, p. 34) et de prévoir des "aménagements spéciaux [...] pour la circulation des cyclistes" (Urbanisme, 1935, p. 34). Les espaces ciblés s'appuient sur les grandes structures géographiques du territoire parisien, telles que les bords de la Seine et ses affluents<sup>65</sup>, donnant notamment accès aux espaces de baignade situés le long du fleuve en amont de Paris<sup>66</sup>, ou encore les immenses domaines boisés entourant Paris (Urbanisme, 1935, p. 34). A ce propos, une étude de l'académie des beaux-arts vise à relier cinq grands domaines nationaux remarquables: les bois et forêts de Saint-Germain, Meudon, Saint-Cloud, Versailles

---

<sup>64</sup> L'extrait du plan d'aménagement de la région parisienne (Figure 10) montre notamment deux usages des espaces agricoles:

- A l'Ouest de la RN311, la réservation faite pour le panorama de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye (Urbanisme, 1935, pp. 74–75).

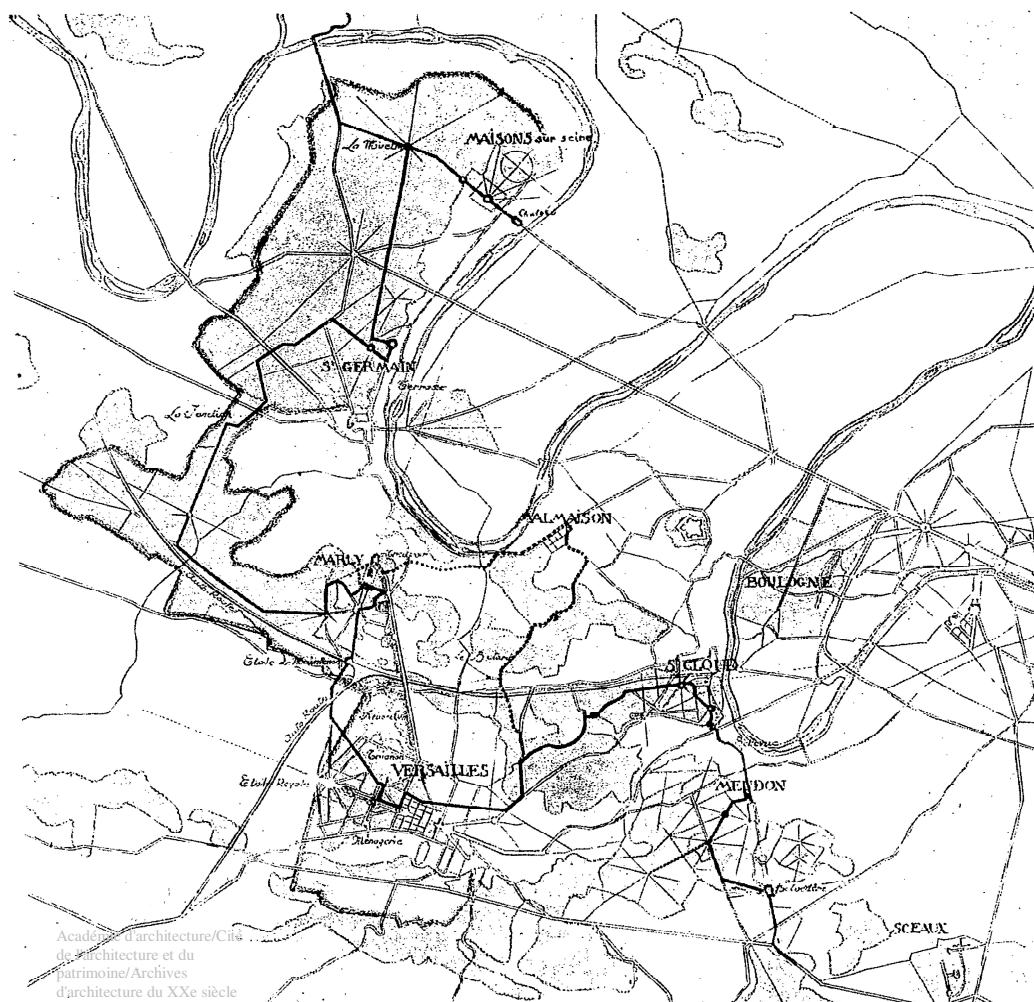
- Au nord de Maisons-Laffitte, une réserve correspond à l'emplacement des champs d'épandage inclus dans le système d'assainissement de la région parisienne.

<sup>65</sup> dont la Bièvre dont parlait J.C.N.Forestier.

<sup>66</sup> Les carrières en fonds de vallée de la Seine amont peuvent notamment servir à la baignade (Urbanisme, 1935, p. 56).



et Marly (Figure 11). Ils sont considérés comme "un seul et incomparable jardin à la française [...] lieu de repos indispensable aux goûts des populations" (Urbanisme, 1935, p. 49). Ce projet est constitué par des "routes [...], par une suite de belles allées, de grandes avenues, desservant le centre de chacun des domaines et permettant de les visiter à loisir, ainsi que leurs châteaux, d'y jouir de leurs perspectives, comme aussi de passer, avec agrément, de l'un à l'autre à l'abri des voies de grand trafic." (Urbanisme, 1935, p. 49). D'autres projets de voies promenades sont réalisés pour le PARP (Urbanisme, 1935, pp. 47–51), avec des principes proches de l'étude sur les espaces libres de 1924. On notera toutefois qu'ils concernent des espaces ponctuels et qu'un réseau de voies-promenades irriguant l'ensemble du territoire n'est pas affirmé, contrairement à la structure radioconcentrique du système de parcs proposé par L.Jaussely et J.C.N.Forestier.



La « route des Parcs » reliera tous les grands domaines de la région ouest et sud-ouest de Paris...

The Park Road will join the great domains of the west and south-west region of Paris.

Die Landstrasse "Route des Parcs" wird alle grossen Gebiete des Westens und des Sud-Westens von Paris verbinden.

**Figure 11 - Plan de la "route des parcs" dans l'ouest parisien**  
 (Source: Urbanisme, 1935; Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost)





**Figure 12 - Perspective à vol d'oiseau, mention manuscrite "Première esquisse d'Henri Prost (1928) pour l'aménagement de l'ouest de Paris (gouache de E. Beaudouin ?)", (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost, extrait de Blain 2014; Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost)**

Le deuxième type de Parkway développé dans le PARP correspond aux voies rapides<sup>67</sup> permettant "aux Parisiens de gagner facilement les grandes réserves de verdure"<sup>68</sup> (Urbanisme, 1935, p. 52). Si elles suivent les orientations de J.C.N.Forestier sur des avenues-promenades radiales mettant en scène le territoire et les transitions ville-campagne, elles s'en démarquent par rapport aux nuisances sur les bois produites par ces voies de trafic intense. En effet, en prenant l'exemple de la partie occidentale de Paris (Figure 10), la voie triomphale permet de rejoindre la forêt de Saint-Germain depuis le palais des tuileries en donnant "naissance sur tout son parcours à de grandes et esthétiques créations urbaines" (Urbanisme, 1935, p. 37), et la route de l'Ouest offre une "entrée remarquable pour Paris par Versailles ou Marly, aux sites universellement connus, en découvrant les beaux parcs et les forêts grandioses de l'Ouest parisien" (Urbanisme, 1935, p. 38). Par contre, ces voies et leurs éventuelles contre-allées<sup>69</sup> sont destinées à un trafic important et leur construction peut entraîner la destruction d'arbres ou de groupes d'arbres isolés, voire d'une partie de bois dans le cas où elles les bordent ou traversent<sup>70</sup>. Ainsi, en suivant le propos de J.C.N.Forestier, le caractère produit par ces boisements et les lieux de calme qu'ils peuvent générer est

<sup>67</sup> 5 voies rapides sont prévues: la route du Sud, de l'Est, du Nord, de l'Ouest et la voie triomphale (Urbanisme, 1935, pp. 37-46)

<sup>68</sup> "... constituées par les forêts de Saint-Germain et de Marly, le parc de Versailles, les bois de Verrières et de Meudon, le parc de Sceaux, la forêt de Senart, les forêts et bois du Nord et de l'Est de la région parisienne" (Urbanisme, 1935, p. 52)

<sup>69</sup> Des routes latérales sont prévues pour la voie triomphale, en complément de la chaussée centrale (Urbanisme, 1935, p. 37)

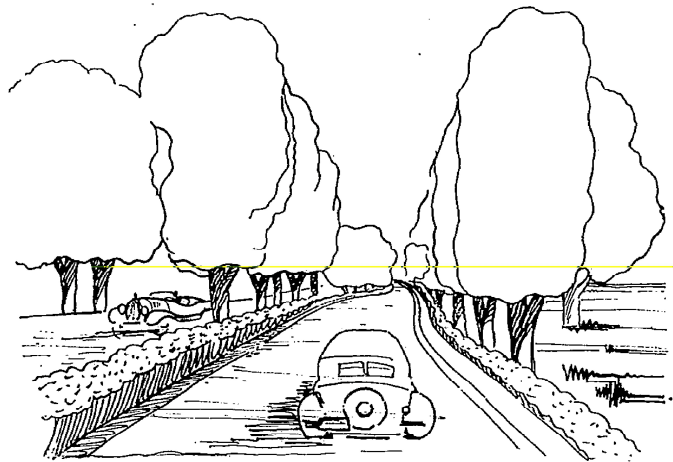
<sup>70</sup> Les bois sont utilisés car ils constituent une réserve foncière appartenant en grande partie à l'Etat. Il y a donc un aspect pragmatique pour réaliser les voies en limitant les expropriations...

endommagé. On remarquera également un paradoxe avec l'intention du PARP de préserver les boisements. Conscient de ce problème et en complément de replantations d'arbres sur d'autres sites pour compenser<sup>71</sup> les nuisances, le PARP propose de soigner le rapport des routes avec les bois et de réaliser certains aménagements conservant aux maximum les arbres existants. En effet, lors "de larges percées, à travers des forêts séculaires, [...] on devra s'efforcer alors de raccorder de façon harmonieuse la route et le sous-bois, en soignant tout particulièrement l'aménagement des accotements, que l'on pourra agrémenter d'une décoration florale rustique, et en faisant choix, pour les clôtures et autres accessoires de la voirie, de dispositions en rapport avec le caractère du site" (Urbanisme, 1935, p. 29). Dans le cas de voies existantes adaptées, comme la route de Chantilly contribuant aux routes du Nord<sup>72</sup>, "les élargissements de voies pourront assez fréquemment se concilier, tout au moins au dehors des agglomérations, avec le respect de la plantation d'alignement existante." (Urbanisme, 1935, p. 28). Des esquisses basées sur des photographies existantes détaillent ce principe (Figure 13).



Photo P. Henrot.

Les élargissements de voies pourront assez fréquemment se concilier avec le respect de la plantation d'alignement existante; il suffira de doubler la chaussée actuelle par une nouvelle chaussée parallèle... (La route de Chantilly).



**Figure 13 - Photographie de la route de Chantilly et croquis d'une proposition d'élargissement de la voie en conservant les arbres existants (Source: Urbanisme, 1935)**

Ces paradoxes que l'on observe entre les intentions de J.C.N.Forestier et le PARP au sujet des parkways montrent plus largement les pressions d'aménagement qui s'exercent sur les territoires de campagne de régions urbaines, mais aussi la manière avec laquelle une réflexion paysagère fait des propositions pour valoriser ou maintenir certaines caractéristiques du territoire dans les projets d'aménagement, s'appuyant sur des continuités d'espaces libres.

### *Une urbanisation "modèle" à proximité des espaces libres*

Le traitement des aménagements au contact des espaces libres de caractère rural n'est pas uniquement évoqué à propos des Parkways. Des indications dans le PARP portent sur la place de la végétation dans les zones d'habitations et d'industries, complétée d'une réglementation des constructions censée garantir le respect des caractéristiques des sites. Prolongeant des

<sup>71</sup> Le terme de compensation est utilisé dans le dossier de la revue urbanisme consacré au PARP. Il est précisé que la destruction d'arbres doit être évitée ou, en cas "de nécessité absolue, [...] elle doit impliquer, à titre de compensation, la plantation d'un ou plusieurs sujets nouveaux" (Urbanisme, 1935, p. 25).

<sup>72</sup> La route du Nord est constituée d'un barreau allant de la porte Maillot à l'aéroport du Bourget et elle dessert plusieurs voies Nord-Sud existantes. Ces dernières peuvent nécessiter des élargissements dont la route de Chantilly. (Urbanisme, 1935, p. 46)

orientations de J.C.N.Forestier, l'enjeu est d'avoir des éléments végétalisés amenant à une "compénétration heureuse des zones rurales et des territoires urbanisés" (Urbanisme, 1935, p. 23). Pour les bâtiments existants, il s'agira "de 'camoufler' les groupes de constructions riveraines d'une architecture particulièrement mal venue" (Urbanisme, 1935, p. 29). Dans les espaces industriels à venir, le PARP propose de suivre le modèle de "quelques usines récentes dont un décor de plantations et de verdure met agréablement en valeur les lignes architecturales" (Urbanisme, 1935, p. 29). Concernant les espaces d'habitations, après avoir fait référence à plusieurs moments aux cités-jardins, il est proposé d'avoir des lotissements avec "de vastes pelouses bordées d'allées gazonnées et plantées, [... réalisées] de façon relativement économique, [... mais dont] les services rendus dès l'origine aux habitants des régions avoisinantes seront des plus importants"<sup>73</sup> (Urbanisme, 1935, p. 26). En plus de ces aménagements, le zonage du bâti participera à maintenir le caractère rural des marges d'agglomération. En effet, le PARP définit des zones à bâtir selon quatre classes organisées par anneaux radioconcentriques avec une hauteur et une densité décroissante (Fernandez, 2019).

### *2.3.6 Affirmer le patrimoine des arbres, des boisements et des forêts*

Nous avons vu que le PARP, dans les espaces entre ville et campagne, cherche à protéger et même à redévelopper les boisements, à limiter l'urbanisation des terres agricoles, à relier les espaces libres entre eux et à végétaliser les aménagements urbains à venir.

Ces orientations proviennent notamment d'une lecture de l'évolution du territoire et d'un positionnement face aux tendances observées, en l'occurrence celle de "mettre fin à ce 'champignonnage' de constructions lépreuses qui tend à proliférer" (Urbanisme, 1935, p. 19) et à la perte d'espaces arborés et de forêts qui y est associée. Le travail cartographique mené par le CSAORP a constitué une pièce de l'analyse concourant à cette intention de projet. En effet, le constat est fait que "plus de la moitié des espaces boisés qui faisaient sur ce que les géologues appellent la falaise de l'Ile-de-France une riante ceinture de verdure, a été détruite et lotie depuis cinquante ans" (Urbanisme, 1935, p. 23).

Par rapport à l'étude pour le département de la Seine ou la lecture de l'évolution du territoire par J.C.N.Forestier qui suggérait la mise en valeur d'un patrimoine d'espaces libres définis par des constructions (en l'occurrence les fortifications militaires et les voies au passage d'anciennes urbanisations), l'étude régionale du PARP affirme le patrimoine des arbres, boisements et forêts. Il peut s'agir de grands domaines et de parcs exceptionnels reconnus de tous, de boisements dans d'anciennes carrières, d'arbres situés dans les espaces agricoles, sur les bords de routes ou au niveau d'espaces urbanisés. Tous sont reconnus pour la richesse qu'ils apportent au territoire. Dans les espaces entre ville et campagne, il est précisé que ces "plantations [...] font le charme de certains paysages suburbains." (Urbanisme, 1935, p. 26) et maintiennent leur caractère rural.

### *2.3.7 Un projet acceptable par les acteurs du territoire ?*

Dans la présentation du PARP, des précisions sont apportées sur la faisabilité d'un tel projet et indirectement sur son acceptation par les acteurs locaux.

---

<sup>73</sup> "... Les pelouses serviront aux jeux et aux ébats sportifs des enfants et des adolescents et l'ensemble de la population des lotissements environnants y trouvera, aux heures de loisir, un lieu de délasserment et de repos, dans un cadre agréable et apaisant" (Urbanisme, 1935, p. 26).

Tout d'abord, suivant un principe similaire à l'étude des espaces libres de 1924, les développements de boisements sont prévus dans des espaces en partie inutilisables pour l'urbanisation, à l'exemple des fonds de vallée et des anciennes carrières. La valeur patrimoniale des arbres est doublée d'un pragmatisme de mise en œuvre face aux pressions exercées sur le sol pour d'autres utilisations (habitats, industries, routes,...).

Ensuite, suivant également des principes énoncés par J.C.N.Forestier, le développement des espaces libres et de leur végétation reposent principalement sur des terrains publics, impliquant l'acquisition voire l'expropriation pour en développer de nouveaux (Urbanisme, 1935, p. 9). Toutefois, le privé peut être mis à contribution à travers des opérations d'urbanisme exemplaires, d'usines modèles ou de lotissements de type cités-jardins qui se développent à cette époque.

En complément, une originalité du PARP concerne la suggestion d'aides à destination des propriétaires de boisements privés protégés réglementairement, dans le but d'encourager leur maintien. En effet, la législation représente " une lourde sujétion pour les propriétaires visés : ne devrait-on pas avoir de la reconnaissance pour ceux qui acceptent de maintenir à l'état de réserves boisées ces importantes propriétés; et ne pourrait-on pas, dans des conditions à déterminer, aider les particuliers à entretenir en bon état et à conserver intacts tous ces grands domaines, précieuses réserves pour le développement de la région ?" (Urbanisme, 1935, p. 10). La gestion des espaces boisés à travers des formes de partenariat entre le public et le privé est discutée dans ce processus de planification.

Enfin, et à contrario des boisements, la gestion et l'exploitation des espaces agricoles ne sont pas évoquées dans le PARP, bien qu'une part conséquente des espaces de la région parisienne soit réservée à cet usage et définisse les limites d'urbanisation. Malgré l'ambition générale du PARP d'arrêter la croissance urbaine, nous avons vu qu'il existait une ambiguïté étant donné la possibilité d'aménager les espaces agricoles. En effet, ils pourraient devenir des espaces de récréation ou être bâtis dans certaines conditions, notamment pour des projets d'urbanisation incluant une réflexion sur les espaces libres, mais aussi et surtout pour des projets qui n'alourdiraient pas la charge des communes en ce qui concerne l'assainissement, contribuant ainsi à mettre fin à la problématique des lotissements insalubres à laquelle sont confrontés les élus locaux<sup>74</sup>. Ainsi, si les espaces agricoles entrent dans le champ de la planification, leur préservation et l'acceptation par les acteurs locaux de les laisser non-construits résultent d'enjeux portant davantage sur les espaces urbanisés et leur salubrité. Même si les espaces agricoles s'avèrent importants pour maintenir le caractère des espaces suburbains et que des réflexions portant sur ce sujet ont été lancées quelques années plus tôt dans la revue "la vie urbaine", la proposition urbanistique du PARP ne développe pas de propos sur la gestion des espaces agricoles. La préservation partielle des terres labourables n'est pas corrélée à une politique agricole s'appuyant sur des dynamiques locales, contrairement à certaines villes d'Allemagne à cette époque comme l'expose H.Sellier (Sellier, 1923)<sup>75</sup>, et la planification

---

<sup>74</sup> La problématique des lotissements construits par des investisseurs sans qu'il n'y ait de système d'assainissement a entraîné pour les communes la nécessité de les équiper à leurs frais. Il s'ensuit des charges importantes auxquelles elles n'arrivent pas à faire face, d'autant plus après la crise économique de 1929. La limite d'accroissement des espaces bâtis de la région parisienne répond à cette problématique, l'urgence étant de gérer la situation sanitaire des constructions existantes (Verdeil, 2001). Cela n'empêche pas la construction d'opérations "se suffisant à elles-mêmes avec leurs services, leurs adductions d'eau, leurs égouts, de telle sorte qu'il n'en résulte aucune charge supplémentaire et anormale pour la commune" (Urbanisme, 1935, p. 21).

<sup>75</sup> H.Sellier prend l'exemple de la ceinture agricole de Kiel en Allemagne. Des jardins cultivés permettent de créer une ceinture de verdure autour de l'agglomération. Elle est associée à une politique agricole incluant la transformation des produits avec une fabrique de conserves, la production de compost et l'éducation à l'agriculture (Sellier, 1923).

n'affirme pas l'importance de l'activité agricole pour l'économie parisienne tel que le suggérait M.Foncin (Foncin, 1920)<sup>76</sup>.

### 2.3.8 *Des représentations traduisant les conditions locales et leur devenir possible*

En s'appuyant sur la présentation du PARP, nous avons interprété - autour des thématiques géographiques, historiques et socio-économico-culturelles - les conditions locales utilisées pour formuler un projet sur les espaces libres. Nous avons au préalable donné quelques indications sur le processus d'étude qui a été mis en place.

Nous souhaitons finir cette analyse en abordant les diverses représentations graphiques utilisées pour l'étude et la présentation du PARP: cartographies, photographies, vues aériennes, croquis d'après photos,... A ce propos, nous voulons souligner les conditions locales rendues visibles dans ces représentations, dans le but d'étayer la pertinence et la faisabilité du projet régional d'un système de parcs.

Une telle lecture des représentations graphiques du PARP provient d'un double constat:

- D'une part, une diversité similaire de représentations graphiques a été utilisée par le paysagiste J.C.N.Forestier et l'architecte-urbaniste L.Jaussely et leurs équipes, pour étudier et présenter des projets de planification portant sur un système de parcs. A titre d'exemple, J.C.N.Forestier a pu repérer des structures géographiques du territoire à partir d'explorations du territoire, et des fonds photographiques d'images prises d'avion ou au sol ont pu être produits et utilisés pour définir l'implantation d'espaces libres et pour figurer le projet en trois dimensions (Duverger, 1994; Lejeune et al., 1996)<sup>77</sup> (Figure 14). J.C.N Forestier a également utilisé la représentation cartographique pour le projet d'espaces libres du département de la Seine, comme nous l'avons vu précédemment (cf. § 2.2 ci-avant). De son côté, en plus des plans, L.Jaussely réalise des dessins<sup>78</sup> pour exposer le projet de planification de Barcelone fondé sur les espaces libres. Ces techniques sont utilisées de manière générale dans le domaine de l'urbanisme, nourries par l'enseignement aux beaux-arts des architectes. Elles constituent une base des représentations urbaines et paysagères couramment utilisées dans la planification territoriale. Il nous paraît intéressant de les commenter du point de vue du travail sur les espaces libres.
- D'autre part, nous avons analysé le projet des espaces libres réalisé en 1924 par J.C.N.Forestier en montrant l'attention aux "conditions locales" pour favoriser la mise en œuvre du projet de systèmes de parcs. En effet, les terrains cartographiés sont ceux dont le devenir en tant qu'espaces libres apparaît crédible au regard du contexte géo-historique et économique-culturel (cf. § 2.2.6 ci-avant). Une lecture comparable pourrait également être faite pour le projet de L.Jaussely à Barcelone dont les dessins figurent des espaces libres apparaissant pertinents au regard des caractéristiques de cette ville, comme ceux sur le rivage et sur le relief côtier.

Ainsi, les différentes représentations utilisées dans le cadre des projets de planification de J.C.N.Forestier et de L.Jaussely nous paraissent inclure une compréhension des "conditions locales" étant favorable au développement d'une action sur les espaces libres.

---

<sup>76</sup> La géographe M.Foncin commente le concours de 1919 en portant une critique à la localisation du bâti dans les projets proposés. En effet, ils détruisent ce qu'elle considère être la force vive de la région parisienne, notamment les espaces de production agricole (Foncin, 1920, p. 80). Elle appelle ainsi à préserver les grands plateaux cultivés et les forêts de la région parisienne et à urbaniser les vallées et les espaces le long des voies de communication (Foncin, 1920, p. 84).

<sup>77</sup> Voir le fond Leveau aux archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine qui comporte de nombreuses photographies relatives au travail de J.C.N.Forestier à La Havane

<sup>78</sup> Voir le fond Jaussely aux archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine comportant les dessins réalisés pour l'aménagement de Barcelone



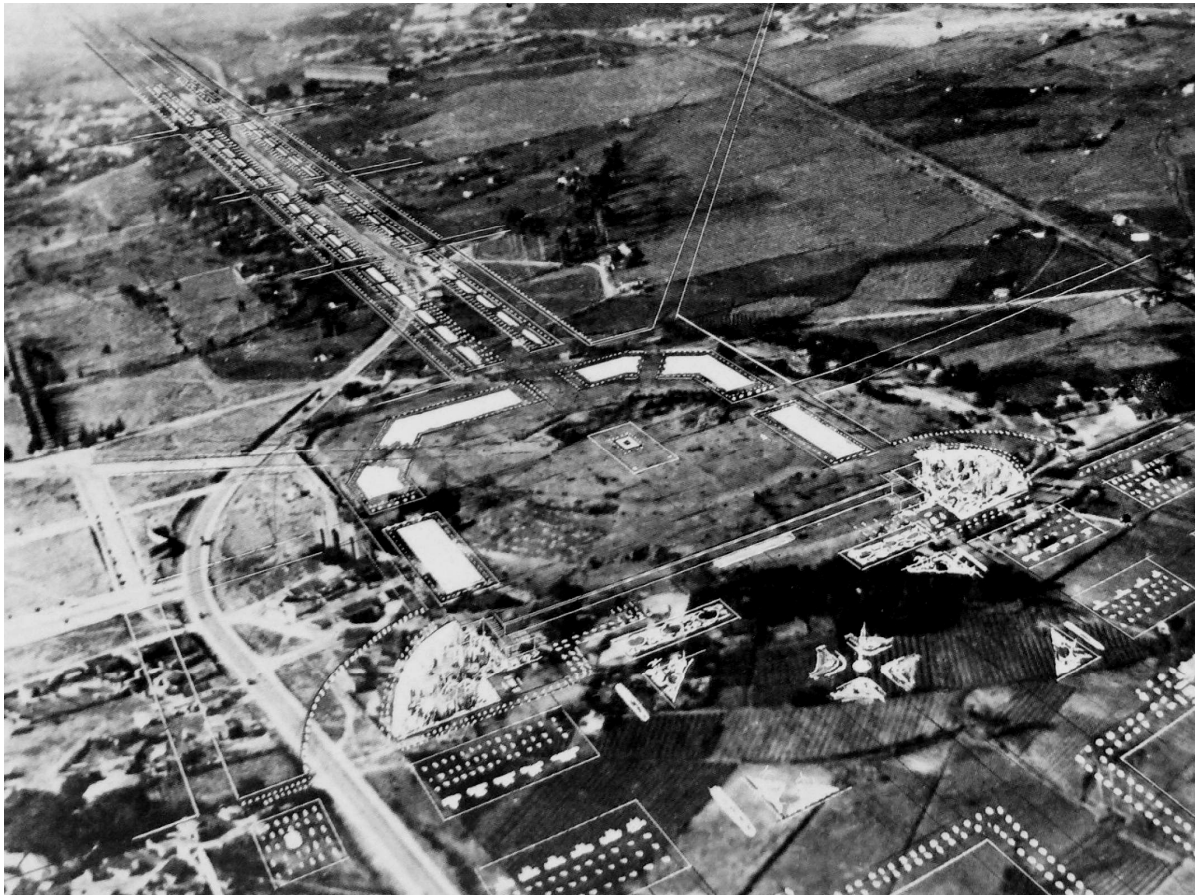


Figure 14 - Perspective sur la place de la Republica réalisée sur une photo aérienne, projet de J.C.N.Forestier à La Havane (Source: Leclerc, 1994a)

Nous suggérons l'idée qu'un raisonnement similaire peut s'appliquer à la diversité des représentations urbaines et paysagères utilisées lors de l'élaboration et de la restitution du PARP<sup>79</sup>. Elles se rapportent ici principalement à un projet de planification d'espaces entre ville et campagne.

Dans le processus d'élaboration du PARP, nous avons vu que les photographies de l'existant ou la mise à jour des cartographies de la région donnent à voir des éléments essentiels dans le processus d'élaboration du projet: le caractère rural des marges d'agglomération avec leur végétation, la disparition des boisements transformant ce caractère rural,... Ces constats étayaient l'idée que des aspects des "conditions locales" se rapportant à des thématiques géo-historiques et socio-économiques ont été explorés à travers diverses représentations graphiques. Cela est nécessaire à la définition du projet.

---

<sup>79</sup> La diversité des représentations utilisées peut être perçue dans le numéro 41 de la revue *urbanisme* contenant un dossier sur l'aménagement de la région parisienne (1935), et également dans le fond Prost aux archives de la "Cité de l'architecture et du Patrimoine" (partiellement accessible en ligne: [https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02\\_PROST/inventaire](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_PROST/inventaire))

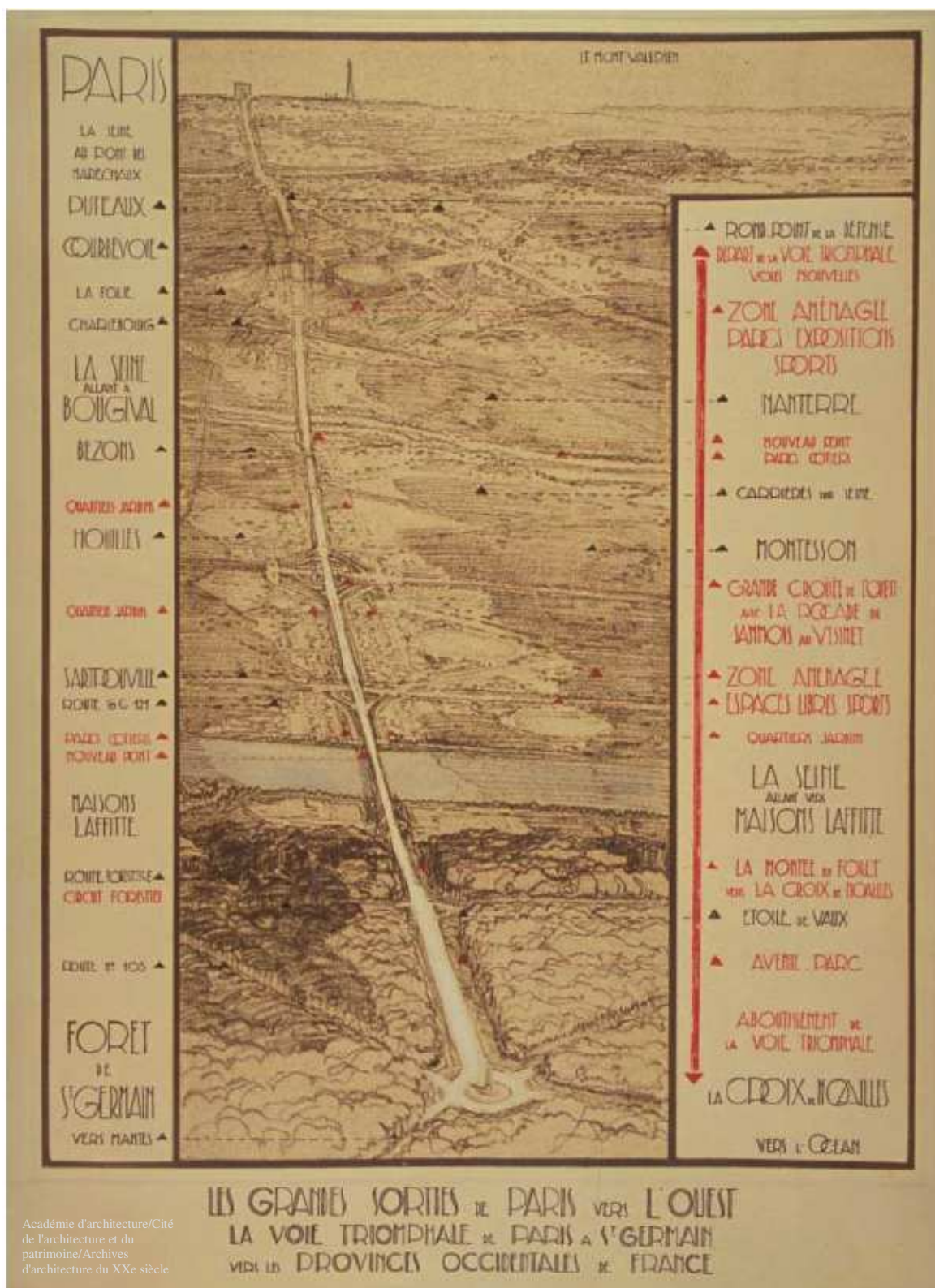


Figure 15 - Projet de la sortie de Paris vers l'Ouest: la voie triomphale de Paris à Saint-Germain (Source: Archives DREIF extrait de Cottour 2008, Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost)

Concernant les représentations utilisées pour présenter le projet du PARP, nous remarquons qu'elles figurent certaines conditions locales importantes pour justifier le système de parcs et le mettre en œuvre. Pour étayer ce propos, nous avons sélectionné une vue à vol d'oiseau, dessinée à la main, avec des indications inscrites de part et d'autre. Cette représentation concerne "l'axe triomphal", un espace entre l'urbain et le rural (Figure 15). Des aménagements et ménagements concernant les espaces libres de cette partie du territoire de l'Ouest parisien sont présentés, en lien avec la spécificité des conditions locales:

- On retrouve tout d'abord l'importance patrimoniale accordée à la forêt de Saint-Germain-en-Laye et la référence au "circuit forestier" reliant les grands domaines.
- Par ailleurs, l'ombrage de cette vue rend le relief de ce territoire sur lequel s'inscrit la terrasse de Saint-Germain et le Mont-Valérien, suggérant les panoramas sur cet espace des boucles de la Seine.
- On notera également que la voie triomphale traverse la Seine à deux reprises et des parcs côtiers sont indiqués dans la légende, faisant référence aux espaces libres réservés dans les fonds de vallée en partie inondables.
- Enfin, la perspective évoque des espaces libres de part et d'autre de la "voie triomphale", que l'on retrouve dans le plan du PARP principalement sous l'intitulé "terres, terrains non-bâties". Ces espaces que l'on suppose être en partie agricoles avec quelques boisements sont bordés de "quartiers-jardins" et d'"espaces libres [pour le] sport". Cela suggère la manière avec laquelle l'urbanisation des marges d'agglomération s'imbrique avec les espaces ruraux préexistants, en maintenant le caractère rural préexistant et en développant la végétation.

Ainsi, cette vue permet de visualiser le "système de parcs" organisant les entrées ou sorties de Paris. Elle s'inscrit dans le socle géographique particulier de ce territoire, en maintenant son patrimoine boisé, en s'appuyant sur sa géo-morphologie et ses caractéristiques issues de l'évolution du territoire dans le temps. De plus, les projets proposés renvoient à des actions pouvant être vraisemblablement portées par les acteurs du territoire: utilisation de terrains impropres à l'urbanisation, valorisation d'espaces patrimoniaux, etc... Ainsi, au delà de la présentation d'un projet d'espaces libres et d'aménagements, cette vue rend visibles des éléments des conditions locales (relief, patrimoine, modalité d'urbanisation ancrée dans le territoire existant, etc...) permettant son développement.

Plus globalement et en considérant l'ensemble du processus de travail allant de l'étude à la formalisation du projet, les représentations du paysage régional utilisées ne relèvent pas uniquement de l'esthétique ou du technique mais d'une compréhension de ses conditions locales pouvant fonder un projet et sa mise en œuvre.

### *2.3.9 La contribution du PARP à la planification paysagère des marges d'agglomération*

Nous avons interprété les méthodes et outils propres aux études paysagères à partir du plan des espaces libres du département de la Seine réalisé par J.C.N.Forestier. La comparaison avec le système de parcs défini dans le PARP nous donne des indications complémentaires sur la manière d'aborder les espaces entre ville et campagne, étant donné le périmètre régional de ce plan et les moyens humains et techniques que le CSAORP avait à disposition.

Les apports relevés par comparaison sont de trois ordres:

- Il ressort tout d'abord la diversité des supports visuels utilisés (photographies, croquis, plans,...) dans l'ensemble du processus d'étude et de formalisation du projet, en dehors



du plan réglementaire. Ils contribuent à décrypter les conditions locales nécessaires au projet, et à les rendre visibles lors de sa présentation.

- Ensuite, dans le processus d'étude, nous avons pu détailler l'importance de l'arpentage du terrain et de l'étude cartographique, centrés ici sur les marges d'agglomération. Des éléments utiles au projet, concernant les espaces agro-naturels et leur relation avec le bâti y sont repérés pour énoncer une vision prospective.
- Enfin - sans revenir maintenant sur l'articulation entre les thématiques géographiques, historiques, socio-économico-culturelles dans la formalisation du projet - l'étude du PARP permet de préciser les éléments du système de parcs et les problématiques spécifiques aux espaces mi-urbains /mi-ruraux. On remarque que les composants centraux ne sont pas les espaces agricoles proprement dits mais les boisements, dont la dimension patrimoniale, la richesse pour la région, le repos pour les citoyens et le caractère rural qu'ils procurent aux espaces suburbains est affirmé. Une diversité d'espaces aux marges de l'agglomération est concernée, allant des grands boisements remarquables et des structures topographiques de la région parisienne avec leurs panoramas, jusqu'aux routes, zones d'habitats et industries dans lesquels l'intégration d'arbres est garant d'une imbrication avec l'espace rural. La préservation ou le renforcement de ces boisements est rendu vraisemblable par le choix des lieux de leur implantation, par l'action foncière publique et par d'éventuels partenariats avec des propriétaires privés. Il est toutefois contredit par certaines dynamiques d'urbanisation et de constructions de routes propres à ces marges d'agglomération.

Cette attention portée aux boisements nous permet d'introduire un point essentiel de notre recherche qui concerne le rapport entre la planification paysagère et le champ de l'écologie. C'est à ce propos que les urbanistes du PARP - relevant de l'architecture avec un intérêt pour le paysage, et collaborant avec des ingénieurs - ont énoncé leur souhait d'inclure des connaissances sur la nature dans leurs travaux. En effet, "comment ne pas reconnaître aussi, que des études préalables auraient dû déterminer, en même temps que se poursuivait la mise à jour du plan, quelles étaient les zones les plus favorables au peuplement; les zones où les arbres ne devaient à aucun prix être sacrifiés, celles où, en raison des dépenses considérables et du peu de chances de succès, il n'était pas opportun d'envisager des plantations nouvelles ? Le géologue, l'hygiéniste, le sociologue, auraient dû, très largement, coopérer à ces premières études" (Urbanisme, 1935, p. 15). Dépassant un savoir horticole sur les végétaux propres à la conception des parcs et jardins, une référence aux sciences de la nature, à côté de la sociologie, est ici explicitement posée à travers les compétences du "géologue". En effet, en se replaçant dans le contexte de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la géologie est considérée comme une science essentielle pour appréhender les formations végétales et la botanique (cf. §3.1.3 ci-après)<sup>80</sup>. Un lien est ainsi fait entre les savoirs naturalistes d'une part, et l'urbanisme et le paysage d'autre part. La collaboration entre ces deux domaines de connaissances dans le cadre d'un projet de planification régionale des espaces libres nous intéresse tout particulièrement, et nous proposons de continuer notre investigation à ce propos.

---

<sup>80</sup> Voir plus précisément la sous-partie intitulée "L'association de différentes sciences, y compris naturalistes"

### **3 Le milieu, une notion pour inclure les savoirs sur la nature dans la planification**

Même si la planification de la région parisienne du PARP n'a pas fait l'objet d'une intégration effective des sciences de la nature, nous avons remarqué le souhait sous-jacent de les inscrire dans le processus d'étude. Loin d'être anecdotique, cette volonté montre que les urbanistes et paysagistes travaillant sur des systèmes de parcs développent une réflexion sur la nature, et que la collaboration avec des spécialistes de ce domaine est envisagée pour élaborer un projet.

Pour approfondir ce que nous considérons être la préfiguration d'un travail interprofessionnel entre le domaine de l'aménagement et le champ de l'écologie, l'étude de la planification parisienne ne suffira pas en soi. En effet, pour mener une telle investigation, il nous paraît indispensable de revenir sur certains fondements des pratiques professionnelles de l'urbanisme et du paysage. Plus précisément, l'intérêt de ces dernières pour la géographie humaine, et indirectement pour la notion de milieu, nous apporte des pistes d'interprétation intéressantes. Pour cela, nous regarderons plus attentivement les écrits dans la revue "la vie urbaine" des 3 urbanistes et paysagistes que nous avons étudiés, et plus particulièrement L.Jaussely, complétés avec un corpus détaillant le travail des géographes vidaliens alors influent à cette époque.

Deux questionnements guideront successivement notre analyse:

1. Quels rapports les urbanistes et les paysagistes établissent-ils entre les espaces libres et la nature et de quelles manières pourrait-on interpréter la place qu'ils accordent aux sciences de la nature pour développer un projet de système de parcs?
2. Les méthodes et outils développés par les urbanistes et les paysagistes peuvent-ils préfigurer l'inclusion des savoirs naturalistes dans la planification régionale?

#### **3.1 Définir un projet d'espace libre en associant des connaissances sur la nature et sur l'homme**

##### *3.1.1 Le système de parcs: une nature à conserver ou à développer en lien avec l'humain*

Pour interpréter la place que les urbanistes et paysagistes accordent aux sciences de la nature pour planifier les espaces libres, il est important de préciser au préalable comment la nature est considérée dans le système de parcs.

Nous avons vu que le développement des continuités d'espaces libres est justifié par des raisons hygiéniques et esthétiques. Il existe néanmoins un propos sur les dynamiques de la nature en soi, mais elles sont constamment associées à des usages humains d'ordre culturel, récréatif ou sanitaire. Cette complexité est présente dans l'argumentation de L.Jaussely, H.Prost et J.C.N.Forestier, notamment lorsqu'ils parlent de la conservation ou du développement des arbres et boisements dans les espaces suburbains. Nous allons détailler cela en abordant successivement les espaces libres remarquables et de ceux composant le reste du territoire.

Les espaces remarquables du système de parcs sont principalement les grands espaces boisés environnant Paris<sup>81</sup> et ils relèvent d'un patrimoine à la fois naturel et socio-culturel. En effet, leur conservation dans le plan d'aménagement est entre autre destiné "aux amants de la nature" (Urbanisme, 1935, p. 10) pour leurs richesses naturelles. J.C.N.Forestier le suggère lorsqu'il explique que le système de parcs permet de faire découvrir la "connaissance des plantes et des fleurs, [...] la fécondité de la terre, des mystères de la vie" (Forestier, 1906, p. 21). Cette attention aux dynamiques naturelles est toutefois continuellement associée à des considérations esthétiques, récréatives et sanitaires. Les dimensions esthétiques et culturelles sont énoncées par J.C.N.Forestier lorsqu'il indique que ces réserves "seront prévues aux alentours de la ville où se trouve le plus de beauté naturelle ou pittoresque digne d'être conservée" (Forestier, 1906, p. 53). Le PARP parle des "beaux parcs et forêts grandioses" (Urbanisme, 1935, p. 38) de l'Ouest parisien. La préservation de ces espaces au nom de valeur plastique fait écho aux premières législations de protection des sites comme le décret de 1861 ayant permis de préserver la forêt de Fontainebleau, la loi du 21 avril 1906 relative à la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ou encore la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Elles s'inscrivent dans les mouvements en faveur d'une politique de conservation et d'associations telles que la société pour la protection des paysages de France, le Touring club, le Club Alpin Français (Fromageau, 2001, pp. 15–17). L'enjeu récréatif est par ailleurs présent à travers les pratiques de tourisme de ces associations, à l'exemple des excursions du Touring club (Fourcade & Dutour, 2007). Dans la planification régionale, ces usages de loisirs sont considérés également, comme le montre le projet de la route des parcs de l'Ouest dans le cas de l'aménagement de la région parisienne (Urbanisme 1935 : 49-50).

Cette relation entre les dynamiques de la nature en soi et leurs usages anthropiques se retrouvent de manière plus générale dans l'ensemble des espaces libres et de leur continuité, allant des "grandes réserves" jusqu'aux "squares de quartier" et des boisements existants préservés à ceux qui seront créés. L.Jaussely a promu l'omniprésence de la nature en précisant que l'urbaniste doit "réaliser le mélange intime du cadre naturel et du milieu urbain, ou, si le cadre ne s'y prête pas, ramener la nature dans ce milieu par l'énorme développement des plantations" (Jaussely, 1922a, p. X)<sup>82</sup>. Tel qu'on a pu le voir dans le plan des espaces libres pour le département de la Seine ou dans le PARP, ces espaces végétalisés assurent également des fonctions de repos, de loisirs, d'épuration de l'air et d'esthétique pour les zones industrielles, les espaces d'habitations, les anciennes carrières.

Ainsi les systèmes de parcs abordent la conservation et la création de nature - et plus particulièrement les boisements - en lien avec la vie humaine. Une diversité de motivations d'ordre social préside aux actions sur la nature constituant les espaces libres avec des usages culturels, récréatifs ou sanitaires.

---

<sup>81</sup> Dans le PARP, ces espaces remarquables sont constitués des grands domaines boisés de la région parisienne et des parcs historiques. Ils se retrouvent dans le plan de L.Jaussely avec la ceinture verte arborée environnant Paris. Ces espaces se recoupent avec la catégorie des "grandes réserves et paysages" de J.C.N.Forestier.

<sup>82</sup> Jaussely considère l'enjeu de "rapprocher la vie de la nature" comme l'un des deux principes directeurs de l'urbanisme moderne avec celui de la "division des fonctions"(Jaussely, 1922a, p. VIII–X).

### 3.1.2 *La contribution de la géographie aux études sur les rapports nature-homme*

Le rapport entre les espaces libres et la nature dans le système de parcs associe des dynamiques naturelles et anthropiques. L'inclusion des sciences naturelles dans les études préalables doit considérer cette complexité. Pour approfondir l'inscription de ces sciences particulières dans la planification des espaces libres, l'intérêt des urbanistes pour la géographie apporte une piste d'investigation intéressante.

Pour L.Jaussely, la géographie humaine, notamment vidalienne<sup>83</sup>, apporte une contribution majeure à l'urbanisme pour la réalisation des études préalables. Dans deux articles publiés en 1919 dans la vie urbaine, il revient sur quelques fondements de l'urbanisme. Il précise l'intérêt des "études et monographies de géographies urbaines" pour effectuer le "travail préliminaire" et constituer le "dossier local". Le travail de R.Blanchard sur Grenoble est cité en exemple et plus largement ceux de Vidal de la Blache et de J.Brunhes (Jaussely, 1919c, pp. 114, 123–124). L'expérience des géographes peut nourrir le travail des urbanistes car tous les deux ont une approche globale et associent une diversité de connaissances. Etant donné que "les études concernant l' 'urbanisme', science générale, sont récentes" (Jaussely, 1919a, p. 187), Jaussely va jusqu'à considérer que "les géographes sont les pères de cette science" (Jaussely, 1919a, p. 188).

Le point de vue de L.Jaussely n'est pas isolé. Il témoigne d'un intérêt pour la géographie urbaine partagé dans les sphères de réflexions sur l'urbanisme dans les années 20 et 30 (Robic, 2003), incluant H.Prost et J.C.N.Forestier. En effet, l' "Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine" de la ville de Paris<sup>84</sup>, institut pluridisciplinaire mêlant savants et praticiens, a organisé des séances de travail consacrées à la géographie auxquelles ont participé J.Brunhes et A.Demangeon (Robic, 2003, p. 116). De plus, la revue "La vie urbaine", organe de publications de l'EHEU puis de l'IUUP se fera l'écho des réflexions qui se dérouleront à cet institut et les diffusera avec plusieurs publications de géographes dont R.Blanchard.

Dans cette parenté établie entre l'urbanisme et la géographie vidalienne, nous nous intéressons plus particulièrement à la manière avec laquelle cette dernière étudie les relations entre les dynamiques de la nature et l'action humaine en incluant des savoirs sur la nature. La vision transversale des géographes, incluant la nature, est soulignée par L.Jaussely. En effet, "l'histoire locale dans le cadre naturel du lieu, la vie économique, la vie sociale de l'agglomération ne sont plus dissociées, elles forment un tout" (Jaussely, 1919a, p. 187). En citant J.Brunhes parlant de Ratzel, il précise que le géographe "aperçoit les faits humains [...] et] en discerne les multiples et complexes et variables connexions avec les faits de l'ordre physique" (Jaussely, 1919a, p. 187), autrement dit avec les dynamiques naturelles.

---

<sup>83</sup> La géographie vidalienne est celle qui suit les conceptions de P.Vidal de la Blache, dominant en France les pratiques de cette discipline dans la première moitié du XXème siècle (Claval, 2011, pp. 76–84).

<sup>84</sup> L' "Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine" est un institut pluridisciplinaire créé en 1916 auprès de la Bibliothèque historique de la ville de Paris pour prolonger la réflexion de la Commission d'extension sur Paris et son agglomération (1911-1913)

### 3.1.3 *L'importance de la notion de milieu*<sup>85</sup>

Les géographes vidaliens proposent d'étudier le rapport entre la nature et l'homme en se référant à la notion de milieu. Pour comprendre leur approche, nous commencerons par expliquer leur conception de ce terme. Ensuite, nous verrons successivement leur manière d'articuler les sciences de la nature avec d'autres savoirs, leur façon d'interpréter des phénomènes complexes autour du possibilisme et enfin la valeur qu'ils attribuent aux actions de l'homme sur la nature.

#### *La notion de milieu*

La notion de milieu provient des sciences naturalistes et elle sert à l'analyse des liens entre un organisme vivant et la nature dans laquelle il est immergé. La géographie humaine a emprunté cette notion pour étudier les rapports entre l'être humain et la nature. En effet, au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle, Lamarck parle de l'adaptation des organismes vivants au milieu qui les entoure. A sa suite, C.Darwin considère que les modifications du vivant sont des effets des facteurs du milieu et qu'ils conduisent à leur tour à des modifications de ce dernier (Sébastien & Delord, 2015). Ce rapport d'interrelation complexe intéresse les géographes vidaliens qui proposent de considérer l'homme, tout comme la faune et la flore, comme un élément des interactions biologiques qui se produisent sur terre<sup>86</sup>. Cette analogie sert d'appui théorique, voire de caution scientifique à la géographie par la référence à des sciences naturalistes reconnues. Vidal de la Blache explique à ce propos que la géographie humaine "tire son origine et son nom des mêmes causes qui ont donné lieu à des sciences appelées géographie botanique, et géographie zoologique. [...] L'œuvre géographique de l'homme est essentiellement biologique dans ses procédés comme dans ses résultats. [...] La géographie humaine mérite donc ce nom, parce que c'est la physionomie terrestre modifiée par l'homme qu'elle étudie" (cité par Robic, 1992a, p. 151).

Le milieu des géographes vidaliens implique l'interrelation de différents agents: organiques et inorganiques, physiques et sociaux, naturels et anthropiques. Vidal de la Blache parle "d'une force reconnue capable de grouper et de maintenir des êtres hétérogènes en cohabitation et en corrélation réciproque" (cité par Robic, 1992a, p. 153). A.Demangeon explique que le milieu géographique "embrasse non seulement les influences naturelles qui peuvent s'exercer, mais encore [...] l'influence de l'homme lui même" (cité par Robic, 1992b, p. 182).

Une grande importance est donnée aux relations biologiques. Cette dernière va amener les géographes à utiliser un vocabulaire propre au vivant, y compris pour des objets inanimés. Ils pourront ainsi parler d'une "vie du globe" (Robic, 1992a, p. 156) ou comparer les villes à un organisme (Blanchard, 1911, p. 159). Cependant, dans le cas de P.Vidal de la Blache, ces termes sont davantage métaphoriques qu'essentialistes (Robic, 1992a, p. 156) et il en est de même par extension des géographes vidaliens. De telles dénominations permettent d'accentuer l'importance qu'ils accordent au vivant.

---

<sup>85</sup> Ce développement se base sur l'analyse de M.C.Robic sur les conceptions mobilisées par les géographes vidaliens autour des notions de "milieu" et d' "environnement" (Robic, 1992a, 1992b).

<sup>86</sup> L'intérêt des géographes vidaliens à la fois pour l'homme et pour la nature est issu de la géographie Allemande de C.Ritter et F.Ratzel. En effet, P.Vidal de la Blache retient de ce dernier le fait de "rétablir dans la géographie l'élément humain, [et de...] reconstituer l'unité de la science géographique sur la base de la nature et de la vie" (cité par Robic, 1992a, p. 156).

On notera par ailleurs que le terme milieu que nous venons d'expliquer n'est pas à confondre avec une autre de ses acceptations en tant qu'ensemble géographique concret à l'exemple du "milieu montagnard",... Le sens attribué dans ce cas se réfère à un contexte spatial particulier et non à la conceptualisation de l'étude des rapports entre l'homme et la nature dont il est question ici (Robic, 1992b, p. 186).

### *L'association de différentes sciences, y compris naturalistes*

L'étude du "milieu" nécessite la collaboration entre différentes disciplines spécialisées, relatives à la nature et à l'homme, pour élaborer un savoir global et complexe. En effet, tel que le précise L.Gallois, il n'est pas possible d'avoir des connaissances approfondies dans tous les domaines. Cependant, "ce qu'un seul ne peut pas faire, plusieurs peuvent l'exécuter en commun. [...] La seule condition c'est que tout ces travailleurs ne s'ignorent pas, ne s'isolent pas, c'est qu'ils soient pénétrés de cette idée qui domine toute la géographie que tout se tient dans la nature" (cité par Robic, 1992a, p. 147).

Pour l'étude des dynamiques naturelles, différentes sciences spécialisées peuvent être utilisées telles que la climatologie, la géologie, la botanique,... et le choix dépend notamment de l'objectif visé et de l'échelle des espaces considérés. Pour L.Gallois, "lorsqu'on établit [...] les grandes divisions de l'Afrique c'est à la climatologie qu'on s'adresse [...] et si à l'intérieur de ces aires on veut faire une étude de détails, n'est-ce point au relief, à la nature du sol qu'il faudra prêter attention?" (cité par Robic 1992a : 146). D'après ce même géographe, la géologie est à ce propos un savoir important car il permet d'étudier "le facteur qui agit le plus évidemment sur la végétation, sur les cultures, sur la richesse d'un pays, sur les groupements humains" (cité par Robic 1992a : 146). Les géographes vont également s'intéresser à la botanique, comme en témoignent les publications dans "les annales de la géographie" de G.Bonnier ou de C.Flahault. On remarquera notamment la référence de ce dernier à l'écologie de Warming et Schimper<sup>87</sup> (Flahault, 1899) ou encore sa contribution à l'élaboration de cartographies botaniques et forestières en lien avec des facteurs géologiques (Flahault, 1897a, 1897b) (Figure 18).

Pour l'étude de l'homme, P.Vidal de la Blache souligne l'importance de l'ethnologie, qu'il considère sous l'angle des sciences naturelles. En effet, les collections ethnographiques "sont une leçon parlante d'œcologie. On y retrouve, à travers les objets et les outils dont l'homme fait usage, les êtres vivants, animaux ou plantes, avec lesquels il est en rapport, qu'il pourchasse ou qu'il utilise, qui lui fournissent des alliés ou des ennemis" (cité par Robic, 1992a, p. 152). De part sa formation d'historien<sup>88</sup>, l'étude de l'homme et de ces actions dans le temps long font également partie des savoirs utilisés par les géographes vidaliens.

### *Le possibilisme: un rapport de l'homme à la nature non-déterministe*

Les différents savoirs rassemblés vont permettre d'établir un ensemble d'interactions nécessaires à l'étude du milieu, c'est à dire pour L.Gallois: "rapports du relief avec le climat [...]; rapports déjà plus complexes des phénomènes inorganiques avec les phénomènes organiques du relief, du climat, avec la végétation, avec la faune; rapports plus compliqués

---

<sup>87</sup> Selon P.Acot dans son "Histoire de l'écologie", E.W.Warming et A.F.Schimper ont publié les premiers traités fondateurs de l'écologie en 1895 et 1898 et il peuvent être reconnus en tant que vrais créateurs de l'écologie, même si Haeckel a inventé le terme œcologie en 1866 (Robic, 1992a, p. 151)

<sup>88</sup> P. Vidal de la Blache a réalisé une thèse d'histoire antique

encore, mais par cela même si attrayants à étudier des phénomènes de la nature avec les phénomènes humains" (cité par Robic 1992a : 146).

Ce travail ne va pas conduire à un schéma explicatif univoque mais à une interprétation des conditions naturelles avec lesquelles l'homme peut composer de différentes manières selon son « genre de vie ». La géographie décèle ainsi les possibilités ouvertes par nature et dont l'homme pourra se saisir ou non en fonction d'autres paramètres et motivations. Tel que le précise L.Gallois, la géographie humaine se distingue des sciences naturelles "parce qu'ici le déterminisme absolu n'est plus de mise". La nature va toutefois exercer certaines forces et l'homme "n'échappe que pour partie à ce déterminisme, c'est à dire l'influence du milieu: raison d'être du groupement des populations, de l'établissement des grands centres, des voies commerciales, des divisions politiques, et d'autres problèmes qui varient à l'infini" (cité par Robic, 1992a, p. 146). Le "possibilisme" dont parle P.Vidal de la Blache précise cette idée selon laquelle la nature amène des contraintes aux hommes, mais c'est par leur « genre de vie » qu'ils vont y répondre, des modes de vie complexes qui évoluent dans le temps. On pourra ainsi observer que des "genres de vie" peuvent rendre féconds des environnements qui ne l'étaient pas auparavant, notamment du fait de l'évolution des outils et connaissances dont l'homme dispose (Claval, 2011, p. 81).

### *Vers une harmonie entre l'action de l'homme et les dynamiques naturelles*

Dans l'étude du rapport entre l'homme et la nature visé par les géographes vidaliens, des valeurs seront indirectement attribuées aux transformations humaines. Si l'on peut observer à la marge quelques appréciations sur l'action destructrice de l'homme, le propos rend globalement compte d'un équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, G.P.Marsh publie "Man and Nature" appelant à la préservation et à la restauration des ressources naturelles face aux dégâts produits par les actions humaines. Cet ouvrage a eu une influence considérable y compris auprès de géographes français tels que E.Reclus (Robic, 1992a, pp. 131, 159). Toutefois, cette appréciation d'actions néfastes de l'homme sur la nature est très peu présente chez les géographes vidaliens. Un exemple peut toutefois être cité avec la publication en 1910 - et actualisé en 1912 et 1925 - des "Principes de géographie humaine de la France" de J.Brunhes. En effet, il définit les maisons et chemins comme une occupation improductive du sol et il parle d'économie destructrice, notamment à propos des industries exploitant des ressources non-renouvelables. Ainsi, dans de rares cas, des géographes vidaliens considéreront les dommages de l'homme sur la nature autour de certains éléments et les connaissances sur la nature contribueront à leur analyse.

Toutefois et de manière plus générale, les géographes vidaliens considèrent les transformations de la nature par l'homme en des termes d'harmonie et d'équilibre. La nature est vue à travers les marges de manœuvre qu'elle laisse aux humains et non à travers les mises en péril dont elle pourrait être l'objet. En reprenant l'exemple de J.Brunhes, on remarquera que sa critique des actions destructrices de l'homme se réfère à des aspects spécifiques et que cela ne l'empêche pas d'être optimiste face à certaines actions anthropiques. Par exemple, les transformations de l'agriculture, avec le développement des transports et la mondialisation des échanges, sont vues comme positives car elles lui permettent, comme le précise ce géographe, de s'enrichir "de cultures nouvelles et d'idées nouvelles. Puis, les faits et les idées ont entraîné une meilleure économie des forces et des richesses naturelles" (cité par Robic, 1992a, p. 161). En effet, "les zones des plantes cultivées tendent à représenter de plus en plus des zones naturelles de climat et de sol" (cité par Robic, 1992a, p. 160), sous-entendant une harmonie avec la nature que les connaissances naturalistes permettent d'appuyer. Les problématiques



associées à la simplification de la carte agricole ne sont pas soulevées (Robic, 1992a, p. 160). Cette idée d'équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques ne se retrouve pas que dans les territoires ruraux. R.Blanchard explique que l'urbanisation amène les hommes "à masquer la nature, à en transformer les éléments jusqu'à les défigurer, à poursuivre l'adaptation de cette nature d'une façon si complexe, qu'elle n'est plus immédiatement visible" (Blanchard, 1922, p. 302). Toutefois, après avoir développé sa lecture de Grenoble, il précise que de son origine à son état actuel, elle est "la ville du confluent des rivières et des vallées. En dépit des vicissitudes humaines, la nature reprend toujours ses droits, même sur l'organisme complexe qu'est une ville" (Blanchard 1911 : 159). Les dynamiques d'urbanisation ne sont pas analysées comme une défiguration de la nature, mais plutôt en tant que constructions dans le temps au cours duquel des équilibres sont trouvés entre l'action de l'homme et la nature. Cette forme d'harmonie se repère chez P.Vidal de la Blache lorsqu'il précise que l'homme "collabore avec toutes ces énergies vivantes [...] Il entre dans le jeu de la nature". "La nature, souple et malléable puisqu'elle est la vie, [...laisse] une marge étendue aux œuvres de transformations ou de restaurations qui sont au pouvoir de l'homme" (cité par Robic, 1992a, p. 163).

#### *3.1.4 Interpréter la place des sciences de la nature dans la planification urbaine et paysagère des systèmes de parcs*

Nous venons de développer les conceptions des géographes vidaliens pour étudier les rapports homme-nature autour de la notion de milieu. Nous avons vu au préalable l'intérêt des urbanistes et des paysagistes pour la géographie et la manière avec laquelle ils considèrent la nature dans les systèmes de parcs. A partir de ces éléments, nous avons identifié trois recoupements entre les conceptions des géographes et l'approche des urbanistes et des paysagistes afin d'interpréter le positionnement sous-jacent des sciences de la nature pour planifier les espaces libres.

Premièrement, un point majeur concerne l'intérêt commun des urbanistes et paysagistes avec les géographes pour les interrelations entre l'homme et la nature, que ces derniers ont conceptualisées avec la notion de milieu. Ce terme et les développements qu'ils en font fournissent des pistes intéressantes pour considérer la complexité des relations entre les dynamiques naturelles et les motivations humaines dans le cas particulier de l'étude des espaces libres. En effet, nous avons vu que les processus naturels qui s'y exercent sont associés à des préoccupations anthropiques, en l'occurrence récréatives, sanitaires et culturelles. En suivant les conceptions des géographes, l'ensemble de ces processus pourraient être vus en tant qu'interactions biologiques à analyser, incluant l'humain. Cette parenté d'idées avec l'urbanisme et le paysage s'entrevoit lorsque, tel que nous l'avons vu, J.C.N.Forestier parle de la ville comme d'un "organisme vivant" (Forestier, 1920, p. 49) ou lorsqu'il est précisé que l'équipe d'urbanistes du PARP s'est "constamment penchée sur les réalités vivantes" (Urbanisme, 1935, p. 2).

Deuxièmement, cette approche du milieu amène à définir la place des sciences de la nature dans les études préliminaires du territoire et des espaces libres. Celles-ci sont indissociables d'une articulation avec d'autres connaissances. L'urbanisme et le paysage, tout comme la géographie humaine, relèvent en effet de sciences globales comme le précise L.Jaussely. Les connaissances naturalistes dont font partie la climatologie, la botanique, la géologie,... peuvent être mobilisées, avec une importance accordée à cette époque à cette dernière, y compris pour comprendre la répartition végétale. Toutefois, des savoirs ethnographiques ou



sociologiques sont également nécessaires pour étudier le rapport spécifique des hommes avec la nature. Cette approche transversale est suggérée dans le cadre de l'aménagement de la région parisienne lorsqu'il est précisé que plusieurs sciences auraient dû collaborer au PARP, à savoir "le géologue, l'hygiéniste, le sociologue" (Urbanisme 1935 : 15).

Enfin, une telle étude transversale a pour but de guider les choix de planification des espaces libres en cherchant le meilleur équilibre entre les processus humains et naturels, aidés par une approche "possibiliste". Bien qu'il existe un constat de destruction de certains éléments naturels, en l'occurrence les boisements pour espaces libres suburbains (Urbanisme, 1935, p. 25), l'action de l'homme peut concourir à établir une nouvelle harmonie avec la nature. Une analogie peut être faite avec J.Brunhes qui constate certaines formes de destruction de la nature ce qui n'empêche pas son optimisme envers l'action de l'homme. Les sciences de la nature peuvent y contribuer en appréciant les "marges de manœuvre" ouvertes par la nature. Dans le cas de l'aménagement de la région parisienne, l'urbaniste et les paysagistes pourraient ainsi faire des choix éclairés, parmi de multiples facteurs, pour protéger certains boisements et en redévelopper d'autres ailleurs et définir les zones d'urbanisation (Urbanisme, 1935, p. 15).

## **3.2 Éléments de méthodes à l'usage de la planification urbaine et paysagère**

### *3.2.1 Détailler les méthodes de la géographie pour étudier le milieu*

En établissant un parallèle avec la géographie vidalienne, les trois points que nous venons de mettre en lumière permettent d'approfondir la place accordée aux sciences de la nature par les paysagistes et les urbanistes. Cependant, par rapport à notre questionnement général, en quoi ces précisions permettent-elles d'avancer sur les outils et méthodes de planification des espaces libres? En continuant à explorer les passerelles entre la géographie et l'urbanisme, peut-on identifier dans les démarches urbanistiques et paysagères les prémisses de modalités de collaboration avec les sciences de la nature?

Pour répondre à ces questions, nous proposons de partir des méthodes d'étude du milieu des géographes puis, dans un second temps, d'établir des passerelles avec les approches urbanistiques et paysagères que nous avons déjà vues.

Pour préciser la démarche des géographes, nous allons nous baser sur le texte "méthode de géographie urbaine" de R.Blanchard. En effet, cet article est publié dans "la vie urbaine" en 1922 avec la volonté de nourrir la réflexion urbanistique. R.Blanchard est un élève de P.Vidal de la Blache et son propos se base sur la notion de milieu. Il s'intéresse à l'étude des régions urbaines qu'il considère métaphoriquement comme un "organisme" et il se fixe l'objectif d'en "décomposer le mécanisme" (Blanchard, 1922, p. 301), considérant des aspects naturels et humains.

Pour appuyer la portée de ce texte par rapport à l'analyse du milieu, nous le compléterons avec d'autres écrits théoriques et méthodologiques de géographes vidaliens et nous verrons leur application à travers une lecture transversale de trois études géographiques. Pour ces dernières, nous avons choisi des ouvrages de référence pour les urbanistes, à savoir l'étude de Raoul Blanchard "Grenoble: étude de géographie urbaine" complétée de "Rouen, étude d'une

agglomération urbaine" de J.Levainville et "Le tableau de la géographie de la France" de P.Vidal de la Blache (Blanchard, 1911; Levainville, 1913; Vidal de La Blache, 1903)<sup>89</sup>.

### 3.2.2 *Les instruments d'étude et les outils de représentation*

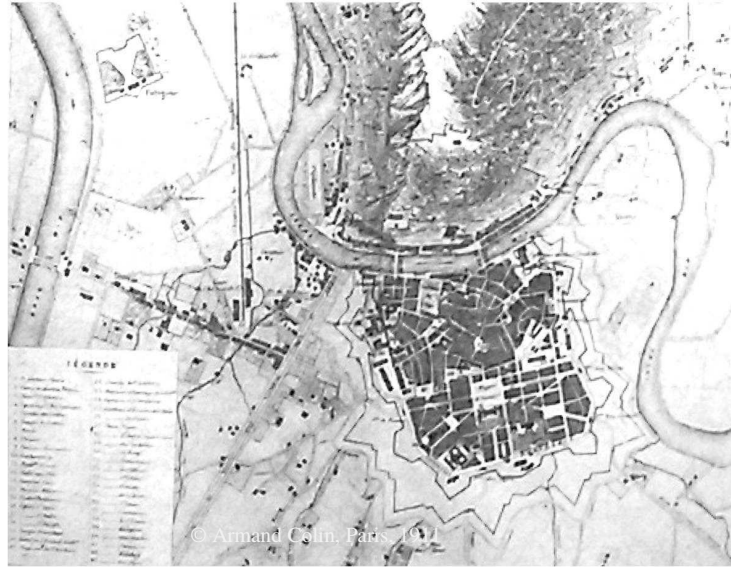
R.Blanchard expose les instruments nécessaires pour mener une étude de géographie urbaine. Il parle des cartes, des statistiques et de la visite répétée du terrain (Blanchard, 1922, pp. 315–317), suivant en cela la démarche de P.Vidal de la Blache (Claval, 2011, p. 83). Ces instruments amènent à collecter et produire des documents pour visualiser des aspects du milieu: plans, coupes, photographies,... Ces représentations servent à l'analyse et, après sélection et association avec le texte, certaines d'entre elles sont insérées dans les documents finalisés des études géographiques.

Tout d'abord, "la base est [...] l'étude des plans de la ville, plans aussi détaillés que possible, et leur confrontation avec les plans anciens" (Blanchard, 1922, p. 316). Ces cartes sont très présentes dans les études géographiques. Elles permettent d'appréhender l'évolution de la morphologie des espaces urbanisés (rues, bâtis,...) dans le temps, comme pourra le développer P.Lavedan<sup>90</sup>, et l'inscription de l'agglomération dans le territoire. R.Blanchard s'appuie sur les cartes pour analyser le développement de Grenoble (Blanchard, 1911). Sur certaines d'entre elles, comme celle de 1860, se lisent les limites de la ville et ses environs (Figure 16). Dans sa monographie de Rouen, J.Levainville (Levainville, 1913) utilisera davantage de cartographies montrant cette interrelation entre la ville et son territoire, incluant des plans d'évolution des boisements. Dans le "Tableau de la géographie de la France" et en prenant l'exemple du bassin parisien, des cartes présentent le territoire au sein duquel s'inscrivent la capitale et les marges d'agglomération (Figure 17). Les vallées, leurs alluvions sont mises en évidence dans des cartes spécifiques, tout comme les informations géologiques. Des plans de coupe donnent des indications complémentaires sur la géologie, ou encore sur l'interface entre le sol, le sous-sol et l'occupation végétale. On retrouvera dans cette utilisation des plans l'intérêt des géographes vidaliens pour les sciences de la nature et des productions cartographiques associées, dont les cartes botaniques et forestières de C.Flahault (Figure 18)

---

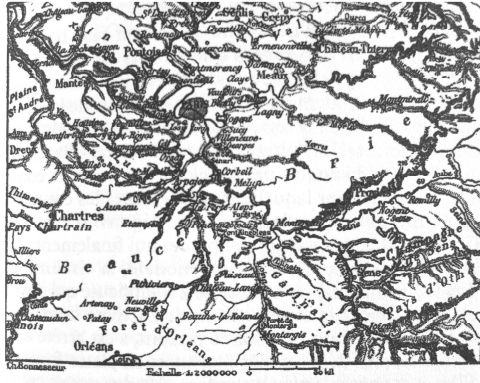
<sup>89</sup> Le "Tableau de la géographie de la France" de P.Vidal de la Blache ne s'apparente pas à la géographie urbaine, contrairement aux 2 autres études auxquelles nous faisons référence. Nous considérons avant tout ces travaux comme des études de géographie pouvant influencer les urbanistes et les paysagistes pour travailler sur les espaces entre ville et campagne. Nous ne faisons donc pas de distinction entre la géographie humaine en générale, et en particulier urbaine, voire rurale. Nous noterons à ce propos que la dénomination "géographie urbaine" date du début du XXème siècle et celle de "géographie rurale" date des années 1960 (Robic, 2003, p. 110)

<sup>90</sup> P.Lavedan développera cette lecture de la morphologie des villes par rapport à une compréhension de l'histoire de leur évolution et de leur inscription par rapport au socle géographique (Lavedan, 1936, pp. 51–78).



**Figure 16 - Plans de 1548, 1860 et 1910 extraits de "Grenoble: étude de géographie urbaine" (Source: Blanchard, 1911)**





CARTE 19. – RÉGION PARISIENNE.

La position de Paris doit son importance, non seulement à la convergence des rivières, mais au voisinage du Valois et du Vexin, plaines découvertes qui ouvrent des voies, l'une vers la Flandre, l'autre vers Rouen. La Beauce ouvre, d'autre part, les avenues de la Loire; mais elle est séparée de la Seine par la bande forestière du Gâtinais et du Hurepoix.



CARTE 21. – DÉBLAIEMENTS OPÉRÉS PAR LES EAUX DANS LA RÉGION PARISIENNE.

Les alluvions anciennes retracent les chenaux successifs par lesquels la Marne a débouché dans le cirque parisien; un de ces chenaux est suivi, à partir de Claye, par le canal de l'Ourcq. – Les sables supérieurs (sables de Fontainebleau) ont été réduits, au Nord de la Seine, à de minces bandes, qui forment les coteaux boisés de Dammarin (Goelle) entre l'Île-de-France et le Valois, ceux de Montmorency et du Vexin. Mais, au Sud, leur niveau sensiblement plus bas les a mieux protégés, et ils impriment leur physionomie au paysage. – L'Oise a largement déblayé les sables et argiles au Nord de Luzarches; mais, à partir de Beaumont, elle se resserre dans les calcaires et fixe à proximité de Paris les passages vers l'Ouest (Pontoise).

Figure 17 - Extraits de cartes du chapitre "Les pays autour de Paris" du "Tableau de la géographie de la France" (Source: Vidal de La Blache, 1903)

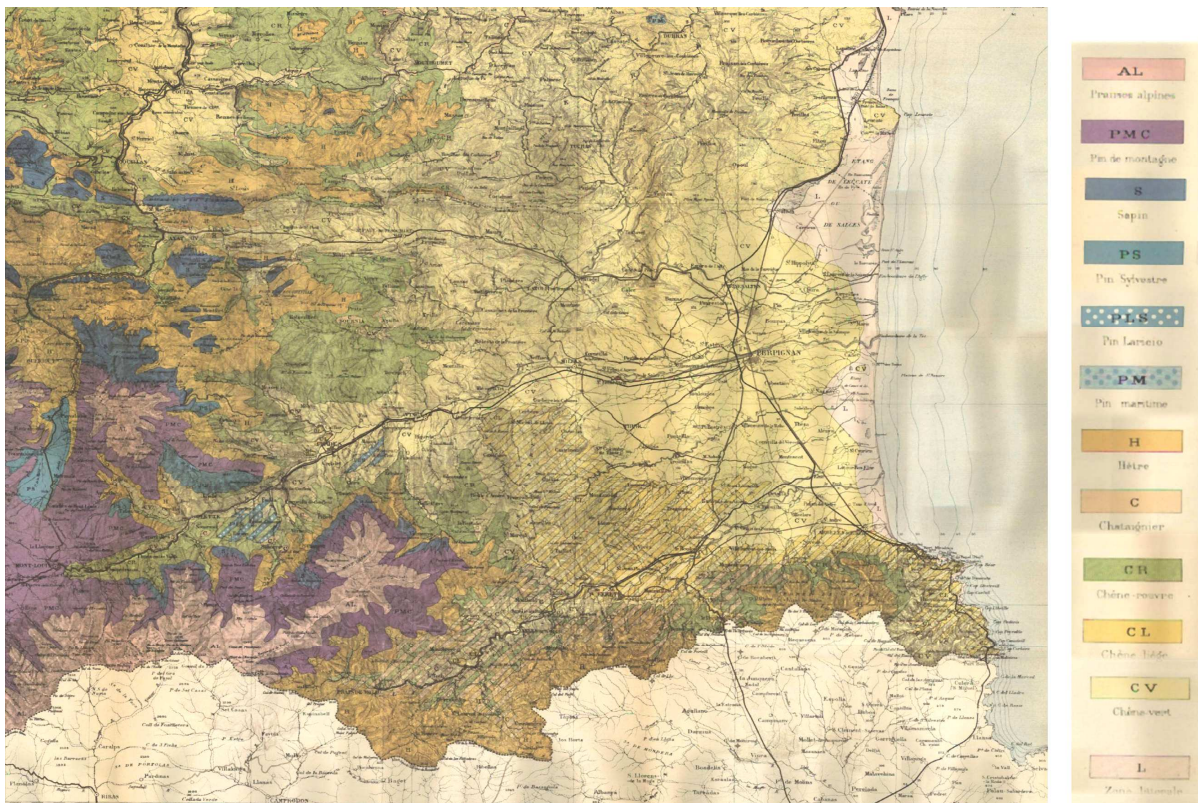


Figure 18 - Extrait de la carte botanique et forestière de la France, Perpignan (Source: Flahault, 1897b)

Ensuite, R.Blanchard parle de l'intérêt des recensements et des statistiques. Son intérêt se porte principalement sur le nombre d'habitants, sur la densité de population et des professions. Il conseille d'avoir une approche comparative avec le passé afin d'identifier les évolutions (Blanchard, 1922, p. 316). Cette quantification peut être appliquée aux thématiques industrielles et agricoles comme le montre le travail de J.Levainville (Levainville, 1913). Une représentation par tableau ou sous forme de graphique, rythme ces propos.

Enfin, R.Blanchard précise que "rien ne vaut, comme dans toute étude régionale, l'enquête personnelle, la visite minutieuse et répétée, les interrogations adressées à ceux qui savent" (Blanchard, 1922, p. 316). Cet arpentage du terrain comme instrument d'enquête peut être envisagé de deux manières: l'enquête ethnographique et l'étude de la physionomie de la ville.

Concernant la première caractéristique, R.Blanchard précise l'intérêt d'aller voir les "vieillards, fonctionnaires d'expérience, notaires, administrateurs" (Blanchard, 1922, p. 316). Parler avec des personnes qui vivent dans le territoire étudié produit des matériaux ethnographiques utiles à l'analyse géographique. Toutefois, ils ne généreront pas de représentations visuelles en soi. Cette démarche renvoie à l'intérêt pour l'ethnologie de P.Vidal de la Blache.

La seconde caractéristique est considérée par R.Blanchard en tant qu'objet d'étude principalement. En effet, regarder le territoire du point de vue de "son aspect, sur les formes qu'il présente [...] résume vraiment toute les influences qui se sont exercées sur la ville, et leur aboutissement" (Blanchard, 1922, p. 318). La physionomie perçue lors de l'arpentage est un point important des études géographiques, mais R.Blanchard ne la détaille pas davantage. Elle est liée à une notion clef: le paysage géographique. Des outils de représentations tels que le croquis et la photographie y sont associés.

### *3.2.3 Le paysage géographique*

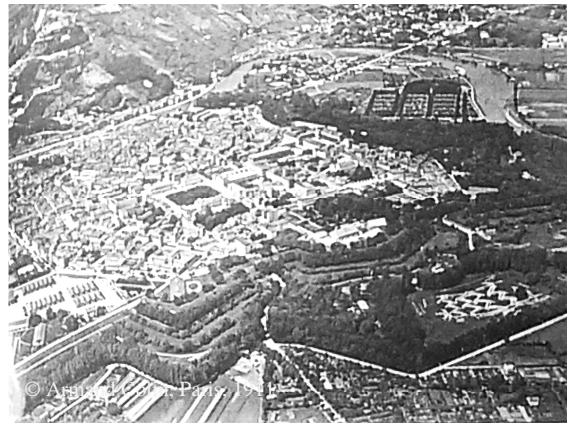
Le paysage est défini par les géographes vidaliens comme la partie visible du milieu qu'il faut décomposer pour en comprendre les influences cachées. C.Vallaux précise que l'analyse d'un paysage associe des observations générales de l'ordre du "tour d'horizon" et des "faits de masse" que l'on ne peut pas voir et qui relèvent généralement de sciences spécialisées. Il précise en effet que "les observations visuelles d'ensemble, réelles ou idéales, dominent en géographie, mais celle-ci ne peut s'en contenter. Il lui faut encore considérer un groupe de faits soustraits à notre observation visuelle d'ensemble et accessibles aux moyens d'observation fragmentaires de toute nature" (cité par Robic, 1992b, p. 176). Le géographe pourra notamment avoir recours aux sciences naturelles, à l'ethnologie ou aux statistiques pour décrire des dynamiques non-visibles qui contribuent au paysage que l'on voit.

Le paysage géographique associe une dimension sensible liée à la perception et une dimension rationnelle à travers les composantes analysées. P.Vidal de la Blache explique que "son interprétation exige une perception raisonnée de la synthèse vivante qu'il met sous nos yeux" (cité par Robic, 1992b, p. 175). Les observations du paysage relèvent de l'imprégnation, de la sensibilisation et de la compréhension (Robic, 1992b, p. 175).





1. — GRENOBLE, vu de Corenc. Au fond, le Drac, rejeté au pied du Vercors.



3. — GRENOBLE : la vieille ville, vue du ballon Sylphe II (1909).  
On distingue les enceintes Haxo, Lesdiguières et romaine



2. — GRENOBLE : la ville de la rive droite et le Saint-Eynard.



4. — GRENOBLE : la ville nouvelle, vue du ballon Sylphe II (1909)

**Figure 19 - Extraits de photographies au sol et aériennes de "Grenoble: étude de géographie urbaine" (Source: Blanchard, 1911)**

Cette focalisation sur le paysage vu conduira les géographes à s'intéresser aux représentations de l'espace par croquis, photographies au sol et aériennes<sup>91</sup>,... Elles sont issues d'une pratique de terrain et elles alimentent l'iconographie des études géographiques. Un exemple significatif est celui du tableau de la géographie de la France. En effet, P.Vidal de la Blache a préparé cet ouvrage en sillonnant la France avec un carnet et en réalisant des croquis de ses observations (Courtot, 2007). Cette expérience de découverte du paysage a été rendue au lecteur dans les rééditions de 1908 et 1911<sup>92</sup> à travers des photographies<sup>93</sup>. L'objectif était d'avoir des images commentant le texte et de renforcer la description par le témoignage des yeux (Mendibil, 2000). De la même manière, les études et articles de géographie urbaine comprennent des photographies, témoignant d'un travail de terrain. L'étude sur Grenoble de R.Blanchard contient une vue aérienne générale sur la ville et deux diptyques de photographies aériennes et

<sup>91</sup> On peut également y ajouter les films, tels que nous le montre l'engagement de J.Brunhes comme directeur de la fondation des Archives de la planète d'Albert Kahn (Robic, 1992b, p. 175; Simoes, 2012)

<sup>92</sup> Dans le cas du "Tableau de la géographie de la France" de P.Vidal de la Blache, la première édition de 1903 ne comportait que des cartes et des coupes. Elle a été complétée avec les photographies dans les rééditions de 1908 et 1911

<sup>93</sup> Les photographies utilisées par P.Vidal de la Blache ont été collectées auprès des géographes universitaires français tels que Brunhes, Demangeon, Gallois, de Martonne, Vacher, Velin mais aussi du botaniste Flahaut, de l'agronome Hitier et des géologues Haug et Kilian (Mendibil, 2000, p. 78)



au sol. Elles permettent de visualiser d'une part l'inscription de la ville par rapport aux rivières et d'autre part d'identifier deux types de structures urbaines spécifiques, dont l'une correspond aux extensions urbaines récentes et aux marges d'agglomération (Figure 19). On notera par ailleurs dans un article de C.Vallaux un dytique reconduisant un même point de vue pour montrer les évolutions d'une rue avant et après la guerre<sup>94</sup> (Vallaux, 1922).

### *3.2.4 Le récit de régions naturelles autour des facteurs géographiques, historiques et sociaux*

Les instruments d'étude vont fournir des matériaux - notamment visuels (cartes, tableaux, photographies,...) - qui vont être organisés les uns avec les autres dans le texte de l'étude géographique. Comment cette dernière est-elle organisée?

R.Blanchard explique qu'il y a trois ordres de problèmes qui vont être étudiés par le géographe. Nous verrons que les interprétations seront articulées entre elles pour composer un tableau de "régions naturelles" présentant le récit d'une évolution spécifique et localisée des rapports de l'homme avec la nature.

#### *Trois ordres de problèmes à articuler*

Les trois ordres de problèmes qui s'imposent au géographe pour R.Blanchard sont d'ordre géographique, historique et socio-économique.

Le premier aspect consiste pour R.Blanchard à faire "l'étude des facteurs géographiques, éléments d'ordre physique ou humain, sous l'influence desquels le noyau urbain s'est constitué et s'est fixé." (Blanchard, 1922, p. 302). L'approche du socle géographique est pensée par rapport à ce qui peut expliquer les occupations du sol par l'homme, à savoir des facteurs physiques: "relief, nature du sol, climat, végétation, hydrographie et hydrologie" et des facteurs humains: "facilité de trafic, possibilités industrielles, densité de population, présence d'une frontière,..." (Blanchard, 1922, p. 302). Ces éléments sont regardés à travers deux échelles de lecture: la situation et le site. La situation générale concerne des phénomènes d'ensemble tel que le relief, les vallées et les voies de communication, l'hydrographie et la présence d'eau, la nature du sol, les grands ensembles de répartition de la végétation et notamment les forêts, les ressources agricoles et industrielles,... L'étude du site va regarder une échelle restreinte de ces éléments pour préciser les formes et les raisons de l'implantation humaine en un lieu précis, par exemple pour se protéger des vents dominants ou des inondations, pour une stratégie de protection militaire,... (Blanchard, 1922, pp. 302–312).

Le deuxième aspect consiste à faire "l'examen des réactions que l'organisme [de l'agglomération] né de ces éléments géographiques présente sous le choc des événements historiques." (Blanchard, 1922, p. 302). Il s'agit de regarder l'évolution de l'urbanisation dans le temps par rapport à ces facteurs humains et naturels (Blanchard, 1922, pp. 312–315). En effet, "les qualités de sites et de situations peuvent varier de valeur avec les événements historiques" (Blanchard, 1922, p. 312). Par exemple, une plaine ou un relief sera apprécié différemment suivant qu'on se trouve dans une période de paix ou non; ou encore les moyens

---

<sup>94</sup> Les clichés présents dans ces études de géographie ne sont pas forcément réalisés par leur auteur. La monographie de R.Blanchard fait appel exclusivement à des photographies qu'il n'a pas prises. L'article de C.Vallaux sur Montdidier inclut au contraire plusieurs de ses photographies (Vallaux, 1922).

de déplacement sur le territoire vont amener des logiques d'implantation d'habitats et d'industries différentes,...

Le troisième aspect concerne "l'étude minutieuse des formes actuelles de la vie urbaine, confrontée avec les facteurs géographiques et politiques" (Blanchard, 1922, p. 302). Nous retiendrons du propos de R.Blanchard l'importance du ou des rôles fonctionnels joués par une agglomération et qui constitue son mode d'existence. Ces rôles peuvent être industriels, commerciaux, administratifs, militaires, intellectuels, agricoles,... et ils sont considérés en articulant l'échelle de la ville au territoire qui l'entoure (Blanchard, 1922, pp. 317–319). En reprenant le terme de P.Vidal de la Blache, nous pouvons préciser que ces "rôles" définissent le ou les "genres de vie" agissant sur l'espace étudié.

### *Dresser un tableau*

Ces trois ordres de problèmes sont interprétés et synthétisés par les géographes en vue de dresser un "tableau". Ce terme utilisé par P.Vidal de la Blache dans le titre de son ouvrage et par R.Blanchard (Blanchard, 1922, p. 319) appelle à une dimension artistique dans leur récit du territoire. R.Blanchard signale qu'une étude de géographie nécessite "la précision, la rigueur de la recherche [...] ce qui n'empêche pas d'interpréter en artiste les résultats ainsi obtenus" (Blanchard, 1922, p. 316). En plus de "descriptions précises devra s'ajouter l'évocation, qui animera le tableau" (Blanchard, 1922, p. 319). On notera par ailleurs que la dimension littéraire du travail de P.Vidal de la Blache et notamment du "Tableau de la géographie de la France" est reconnue<sup>95</sup>. Comme nous l'avons vu, la formalisation des études de ces géographes associe le texte avec des documents graphiques.

### *Définir des "régions naturelles"*

Ce tableau apportera une compréhension du territoire et de son caractère en détaillant les "régions naturelles" (Blanchard, 1922, p. 318). Ce terme utilisé par R.Blanchard et les géographes vidaliens ne s'applique pas qu'aux agglomérations urbaines et il peut recouvrir des réalités différentes. Sa définition est complexe et elle résulte d'une appréciation synthétique propre aux auteurs. Lucien Gallois dans "Régions naturelles et noms de pays" parle d'une régionalisation complexe, combinant une diversité d'aspects propres au milieu, et refusant en cela une régionalisation basée sur une unique branche de connaissances spécialisées comme la botanique, la géologie,... (Robic, 1992b, pp. 173–174). P.Vidal de la Blache ne définit pas des limites strictes et il procède à une dialectique des échelles, montrant comment des districts participent à des unités plus larges (Claval, 2011, p. 83).

Le découpage en "régions naturelles" structure l'organisation des études géographiques. Le "Tableau de la géographie de la France" est divisé en 4 livres<sup>96</sup> intitulés: "La France du Nord", "Entre les Alpes et l'océan", "L'Ouest", "le Midi". Chacun d'entre eux étant redivisé suivant deux degrés d'échelles. Les interprétations présidant à ces découpages sont complexes, les limites sont de différentes natures et la spécificité des entités spatiales relève de l'appréciation de faits et de valeurs (Loi, 2000). Dans le cas de la monographie sur Grenoble de R.Blanchard, l'échelle d'étude étant différente, c'est la région urbaine et plus particulièrement son épiscentre urbanisé qui est l'objet d'étude. Cependant, derrière cette grande unité, les

---

<sup>95</sup> Le travail littéraire a été mis en évidence par J.L.Tissier autour du récit de l'expérience du voyage (Tissier, 2000)

<sup>96</sup> Il s'agit de la deuxième partie intitulée "description régionale", elle compose la majeure partie de l'ouvrage qui est divisé en 4 parties (la première, brève, est une introduction de la situation générale de la France). Un ensemble d'entités territoriales y est détaillé à plusieurs niveaux avec un découpage hiérarchisé et complexe.

différentes régions naturelles en contact avec l'agglomération sont énoncées, en l'occurrence le massif de Belledonne à l'Est, la plaine du Drac et le massif du Vercors du Sud à l'Ouest, le massif de la Chartreuse au Nord et entre elles différentes vallées dont celles du Drac et de l'Isère (Blanchard, 1911, pp. 7–11).

### *Le récit du milieu d'hier à aujourd'hui et les marges d'agglomération*

La définition d'entité spatiale permet d'organiser le récit du milieu, c'est à dire le possibilisme ouvert par les dynamiques naturelles et les orientations données dans le temps par l'homme, le rôle qu'il attribue aux espaces et leurs genres de vie. Pour cela, les trois ordres de problèmes sont articulés entre eux. Les différents chapitres du livre de R.Blanchard sont à ce propos significatifs et évocateurs: "le cadre de Grenoble", "les rivières", "le site de Grenoble", "Le développement de Grenoble des origines à la fin du XVIème siècle", "Le développement de Grenoble du XVIème siècle au XXème siècle", "Grenoble, ville industrielle", "Grenoble, capitale régionale". Le début s'attelle au socle géographique, puis l'évolution dans le temps est expliquée par rapport aux conditions naturelles et enfin, bien que la dimension économique et sociale ait été présente tout au long de l'ouvrage, elle est mise en perspective à la fin de l'ouvrage par rapport à l'état actuel de la ville.

On remarquera plus spécifiquement, par rapport à notre objet d'étude, que l'évolution des espaces de contact entre l'urbain et le rural est une problématique identifiée mais peu traitée par les géographes. R.Blanchard les englobe sous le terme ambigu de "banlieue", en remarquant la difficulté de les étudier face à leurs multiples dynamiques. En effet, "la banlieue constitue un prolongement urbain déjà plus ou moins dilué, transition entre la ville et le milieu rural où elle baigne, et qui comprend des formes variées: banlieue d'habitat, banlieue alimentaire, banlieue administrative, banlieue intellectuelle même (par l'attraction vers les écoles ou le rayonnement des journaux)". Il continue en précisant que selon lui, "il n'a jamais été donné de la banlieue ou des banlieues une définition satisfaisante, et leur étude est l'une des plus délicate qui se pose dans la géographie urbaine" (Blanchard, 1922, p. 318). Au sujet de l'imbrication des dynamiques urbaines et rurales, il souligne d'ailleurs que l'activité agricole n'est pas à omettre dans l'étude des villes et de leurs environs. En effet, "le rôle agricole, quoiqu'on en pense, a gardé dans la plupart des villes une véritable importance. Presque toutes recèlent des jardiniers, des nourrisseurs, et à leurs périphéries de véritables agriculteurs" (Blanchard, 1922, p. 317). On notera à ce propos des développements conséquents dans la monographie de J.Levainville sur l'interface entre la ville et les ressources rurales qui l'entourent. De plus, nous remarquons un potentiel de la géographie pour traiter la complexité de ces marges d'agglomération car elle a développé des études urbaines et rurales et elle a par conséquent des outils adéquats pour analyser les dynamiques propres à ces deux types d'espaces, et potentiellement leur rencontre.

#### *3.2.5 La planification urbaine et paysagère et le récit du milieu*

L'ossature méthodologique proposée par R.Blanchard dans l'article "méthode de géographie urbaine" n'a pas vocation, tel qu'il le précise, à être exclusive (Blanchard, 1922, p. 319). Elle véhicule toutefois l'approche des géographes vidaliens auprès des urbanistes. De quelle manière cette démarche peut-elle nourrir le travail des urbanistes? Plus spécifiquement par rapport à la planification des espaces libres, en quoi cette approche du milieu ouvre-elle potentiellement des perspectives intéressantes? Comment les sciences sur la nature pourraient-elles s'y inscrire?

Pour cela, nous avons effectué un parallèle entre les méthodes des géographes que nous venons de voir et celles des urbanistes et paysagistes que nous avons analysées précédemment avec les travaux de planification des espaces libres suburbains de la région parisienne. Bien qu'il y ait une distinction à faire entre les travaux des géographes dont l'objectif principal est l'explication<sup>97</sup> et les urbanistes dont la finalité est le projet d'aménagement, nous remarquons un ensemble de notions, d'outils et de méthodes qui circulent entre ces domaines. Les propos de L.Jaussely sur la géographie et l'urbanisme permettent d'étayer certaines de nos analyses. Au final, quatre recoupements et apports potentiels de l'étude du milieu des géographes pour l'urbanisme ont été identifiés.

Le premier parallèle que nous avons établi concerne les instruments et démarches d'enquêtes pour produire les matériaux nécessaires à la connaissance du milieu. Autant les géographes que les urbanistes développent un travail en plans, une lecture de la physionomie lors d'arpentages du terrain, une approche statistique et une évaluation des savoirs, perceptions et demandes sociales de la population. Des outils de représentations graphiques y sont associés tels que les cartes, les photographies aériennes<sup>98</sup> et au sol, les croquis, les tableaux statistiques,... Bien que les urbanistes et les paysagistes suivent des objectifs en partie différents, ils peuvent tirer profit de l'approche des géographes, par exemple sur l'enquête de terrain à partir d'entretiens avec la population ou encore, concernant la dimension naturelle des espaces libres, en utilisant des cartographies géologiques ou botaniques,...

Le second parallèle concerne, à partir de ces matériaux, l'analyse du territoire autour des thèmes du socle géographique, des processus historiques et des dynamiques socio-économico-culturelles. Les relations complexes pouvant s'établir entre eux permettent de définir les conditions locales et le caractère des lieux. Cette approche est clairement affirmée par R.Blanchard et plus largement par les géographes vidaliens. Chez les urbanistes et les paysagistes, nous avons interprété de la présentation des projets de planification de la région parisienne la présence d'un tel regard analytique pour ancrer le projet, en l'occurrence d'espaces libres. L.Jaussely précise cela à travers son intérêt pour les études préalables considérant les "situation géographique, formation naturelle et développement historique, [...] habitude tendance et mœurs locales" (Jaussely, 1919c, p. 123) et l'importance "de saisir clairement le rapport de ces éléments entre eux et de connaître la répercussion de l'action de chacun sur les autres" (Jaussely, 1919a, pp. 184–185)<sup>99</sup>. Le géographe apporte un outillage notionnel pour effectuer ces recoupements à travers l'articulation des échelles entre le site et la situation - incluant l'analyse d'une documentation naturaliste et la spécificité des espaces ruraux et urbains - la variation des valeurs attribuées à ces sites et situations dans le temps

---

<sup>97</sup> L'objectif explicatif des études géographiques est à nuancer par les propositions prospectives de certains d'entre eux. V.Berdoulay et O.Soubeyran ont montré cela en s'appuyant sur des articles publiés dans "la vie urbaine" par C.Vallaux, J.Levainville et M.Lhéritier (Berdoulay & Soubeyran, 2002, pp. 133–145). Nous pouvons toutefois considérer que la dimension explicative constitue la part la plus conséquente des études géographiques publiées à cette époque.

<sup>98</sup> Pour une mise en perspective historique des vues aériennes en relation avec les expériences de l'espace et la construction des savoirs, voir l'ouvrage collectif "Vues aériennes: seize études pour une histoire culturelle" (Pousin & Dorrian, 2012)

<sup>99</sup> L.Jaussely explicite l'importance de ces études préalables en parlant de son travail à Barcelone. En effet, pour développer le projet, il a été nécessaire de constituer "une documentation étendue permettant de connaître à fond toutes les questions concernant une agglomération: questions de climat, situations géographiques, formations naturelles et développements historiques, art et archéologie locaux, habitudes tendances et mœurs locales, [...]" (Jaussely, 1919c, p. 123). Il explique l'utilité "d'une série de quelques plans [...]: conditions climatériques, conformations topographiques, influences de l'histoire, phénomènes démographiques, localisations sociales ou professionnelles, [...] répartition des espaces libres publics et privés, [...] hauteur et caractère des constructions [...]" (Jaussely, 1919a, pp. 184–185). L.Jaussely précise ensuite que "l'intérêt est grand de saisir clairement le rapport de ces éléments entre eux et de connaître la répercussion de l'action de chacun sur les autres" (Jaussely, 1919a, pp. 184–185). Ainsi, les matériaux rassemblés et produits permettent d'avoir un regard sur les thématiques du socle géographique, des processus historiques et des dynamiques socio-économico-culturelles qu'il faut recouper pour mener l'analyse du territoire. Les aspects mis en lumière sont nécessaires à l'élaboration du projet de planification de l'agglomération Barcelonaise et plus précisément aux projets d'espaces libres, de voies de communication et de morphologie des espaces bâtis (Fernández Agueda, 2016).

long et l'évolution des rapports entre l'homme et la nature qui y sont associées, notamment avec le genre de vie. Ces principes pourraient servir à l'élaboration d'études préliminaires spécifiques aux projets de systèmes de parcs dans les espaces entre ville et campagne.

Le troisième parallèle que nous proposons concerne la mise en forme des interprétations à travers un récit du milieu. Ce dernier procède par découpages de "régions naturelles" et séquençages dans le temps des possibilités ouvertes par les dynamiques naturelles et la manière avec laquelle l'homme y répond. Dans l'étude de J.C.N.Forestier, nous avons vu que la division par "région" permettait d'exposer des conditions locales distinctes offrant des possibilités différentes pour développer le système de parcs. Dans ce travail, des indices montrent que ces spécificités proviennent d'une évolution historique particulière. Le travail des géographes apporte des éléments pour développer ce récit du milieu sous-jacent dans la démarche paysagère, notamment lors de l'étude préalable. Il s'agit de raconter de manière synthétique et plus précise l'évolution globale du territoire d'hier à aujourd'hui pour mettre en évidence les potentialités de projets issus des caractéristiques locales et les expliquer. L.Jaussely détaille ce processus avec l'exemple de la planification régionale de Chauny. Un récit du territoire s'apparentant à celui des géographes a été fait au préalable, intitulé "notice descriptive", jusqu'à poser des questions sur son devenir, incluant les espaces libres (Jaussely 1919a : 126)<sup>100</sup>. Il précise que "la forme d'étude critique des conditions passées de l'agglomération qu'elle [-la notice descriptive-] revêt et les suggestions que sa lecture provoque pour l'avenir définissent elle même un programme" (Jaussely, 1919c, p. 131). Ainsi, les urbanistes construisent un récit d'actions futures s'appuyant sur les ressources et le "caractère local" spécifiques du territoire<sup>101</sup>.

Le quatrième parallèle concerne les représentations du paysage géographique, considérées comme la manifestation visuelle d'indices à partir desquels l'analyse permet d'appréhender la complexité des mécanismes agissant sur l'"organisme" territorial. Ces représentations que nous envisageons dans leur diversité (photographies, croquis, plans,...) contribuent avec le texte à définir le "tableau", le récit du milieu des "régions naturelles". Elles permettent aux dimensions sensibles et rationnelles, artistiques et techniques, ainsi qu'aux savoirs communs et savants de coexister (Mendibil, 2000; Robic, 1991). Les géographes utilisent ces visuels suivant des objectifs s'apparentant aux études préalables. Des photographies et des cartes du passé et de l'état actuel permettent de raconter les dynamiques naturelles, les formations géologiques et végétales et les logiques d'occupation humaine. Les urbanistes et paysagistes utilisent également de telles représentations dans les phases d'étude des projets et l'approche des géographes peut leur permettre d'enrichir les supports utilisés et les analyses qui en découlent, notamment par rapport aux sciences de la nature. Ils réalisent également des représentations paysagères pour présenter un projet comme nous l'avons vu dans le cas du PARP. Elles rendent visibles des éléments caractéristiques des conditions locales et elles montrent comment la proposition future s'y insère. La diversité de ces supports est potentiellement intéressante à développer par les urbanistes et les paysagistes afin de rendre accessibles à tous leurs analyses du contexte local et les propositions associées, notamment

---

<sup>100</sup> La "notice descriptive" parle de l'évolution de l'homme avec les éléments naturels dans l'histoire locale, et notamment du développement agricole et industriel. Elle conduit à observer les "défectuosités de toutes sortes [...] particulièrement en ce qui concernait l'hygiène publique et privée, le manque d'espaces libres, le développement arbitraire des constructions [...]"(Jaussely, 1919c, p. 126)

<sup>101</sup> Nous retenons de cette passerelle entre une approche analytique s'apparentant à la géographie et un projet de planification l'élaboration d'un récit prospectif qui se nourrit d'un récit du milieu passé et présent. Nous ne précisons pas les différentes manières avec lesquelles les urbanistes s'appuient sur ces lectures préalables et le possibilisme qui en ressort pour formuler la vision d'un futur. En effet, nous n'avons pas pour la période de l'entre-deux-guerres d'approche de planification régionale ayant effectivement réalisé cela en associant des sciences naturelles. On notera toutefois que de telles analyses ont pu être réalisées pour les travaux de certains urbanistes comme Jaussely et Agache (Berdoulay, 2003; Berdoulay & Soubeyran, 2002, pp. 147-200).

auprès des différents spécialistes et acteurs publics et privés impliqués dans les processus de planification. Elle pourrait accompagner les études d'espaces libres ayant vocation à être utilisées auprès d'acteurs à l'échelle régionale et locale, comme nous l'avons vu dans le cas de l'étude de J.C.N.Forestier.

En suivant l'interprétation donnée avec ces quatre recoupements, les démarches de planification paysagère de l'entre-deux-guerres possèdent des fondements qui permettraient l'inclusion des sciences de la nature, dont la géologie. Ces dernières sont associées à l'ensemble des connaissances de l'espace habité par l'humain et elles s'inscrivent dans des processus de planification sans être considérées de manière isolée. Une vision d'ensemble du territoire pourrait être donnée en approfondissant un récit du milieu, afin d'explicitier les projets ayant pour objectif d'orienter les équilibres à venir entre les dynamiques naturelles et anthropiques.



## 4 Conclusion

L'aménagement de la région parisienne nous a permis d'étudier un premier temps de la planification des espaces ouverts, lors de l'émergence des documents de planification et de la profession d'urbaniste suite à la loi Cornudet de 1919. Ce contexte inclut une réflexion sur le paysage et les prémices d'un intérêt pour les sciences de la nature. J.C.N.Forestier, paysagiste précurseur en France et urbaniste, a réalisé plusieurs études au début des années 1920 en parallèle de l'élaboration des documents de planification. Leur objectif était de préciser un programme et un plan de système de parcs. Ces études et plus largement ces conceptions ont eu, notamment à travers ses collaborations, une influence auprès des architectes-urbanistes de renom - en l'occurrence L.Jaussely et H.Prost - ayant élaboré des plans pour la région parisienne, dont le PARP. Des approches paysagères ont ainsi été développées, mais il n'y a pas eu de collaboration directe avec le champ de l'écologie. Toutefois, des indices montrent le souhait d'urbanistes de faire appel aux sciences de la nature. Les passerelles et échanges existant à cette époque avec la géographie permettent de détailler cet intérêt et d'identifier l'inscription possible des savoirs sur la nature dans la planification d'espaces libres.

Les continuités d'espaces ouverts sont nommées à cette époque "systèmes de parcs" et elles englobent à l'échelle régionale différentes typologies spatiales définies selon une conception radioconcentrique, incluant les transitions entre la ville et la campagne. Les espaces libres peuvent aller des "jardins de quartier" et des "parcs urbains" dans les agglomérations urbanisées aux "grandes réserves et paysages" dans les espaces ruraux. Bien que les secteurs urbanisés soient les plus détaillés, des espaces libres spécifiques aux campagnes urbaines sont introduits dans la réflexion urbanistique et paysagère à travers les "parcs suburbains". Ils sont reliés entre eux et aux autres types d'espaces libres par des "avenues-promenades", "voies-promenades" ou "parkways". Une diversité de types d'occupation du sol est possible pour ces espaces, composés pour l'essentiel d'une flore rustique, de boisements, et d'espaces agricoles, ces derniers et leur dimension productive étant cependant très peu développés.

La réalisation de ces continuités d'espaces libres est justifiée par des enjeux hygiéniques et esthétiques, amenant à une certaine conception de la nature. Dans les espaces suburbains dominant des usages sociaux relativement extensifs (grandes randonnées, routes touristiques,...) ce qui les distingue des usages quotidiens des avenues-promenades et des parcs urbains. Leur végétation permet de filtrer l'air pollué par les usines situées aux marges de l'agglomération et de structurer l'urbanisation en maintenant le caractère rural et les spécificités d'une région. Ces enjeux recouvrent un rapport de l'homme à la nature. Dans notre interprétation, ce dernier n'est pas vu comme destructeur, mais plutôt comme acteur d'une conservation - dans la logique des premières lois de protection de monuments naturels - ou d'une création de nature, y compris dans les espaces les plus anthropisés. L'enjeu est de trouver les futurs équilibres voire harmonies entre les dynamiques naturelles et humaines. Pour préciser ces choix, les urbanistes et les démarches paysagères associées au PARP envisagent la sollicitation des sciences naturelles, plus particulièrement au sujet des boisements.

Des approches paysagères ont été développées, notamment par J.C.N.Forestier, afin de définir un projet d'espaces libres en cohérence avec les "conditions locales". Celles-ci ont des points communs avec la démarche d'étude du milieu des géographes, alors influents dans les réflexions urbanistiques. Ce recoupement laisse supposer une possible inscription des sciences naturelles dans les approches paysagères. En effet, elles partagent tout d'abord la collecte et production de matériaux d'étude autour de l'étude planimétrique, de l'analyse statistique, de

l'évaluation des perceptions et souhaits des acteurs et habitants du territoire et de l'observation du territoire in-situ. Ensuite, elles procèdent à des synthèses autour des thématiques du socle géographique, de l'évolution historique et des dynamiques socio-économico-culturelles. Enfin, on peut considérer les études des géographes comme des études préalables détaillées, approfondissant celles des urbanistes et paysagistes et proposant un récit du milieu propre à une "région naturelle", c'est à dire racontant l'évolution des relations homme-nature. Les savoirs naturalistes (géologiques, botaniques,...) y ont une place importante à côté de ceux concernant l'homme. Les urbanistes et paysagistes pourraient fonder leurs projets, notamment d'espaces libres, en prolongeant ce récit du milieu, en lien avec les possibilités d'évolution qui s'entrevoient suite à l'étude des dynamiques naturelles et anthropiques de chaque contexte spécifique.

Les représentations visuelles ont une place importante comme outils. Elles peuvent être produites durant l'étude préalable pour comprendre les conditions locales ou lors de la définition du projet pour figurer son inscription dans la spécificité des contextes locaux. Elles constituent à la fois des documents d'analyse et, après sélection, des supports utiles à la formalisation des études. Ces supports graphiques peuvent être des photos, croquis, plans,... en appui du texte. On remarquera plus spécifiquement l'intérêt des deux premiers lorsqu'ils constituent une iconographie du paysage géographique. En effet, ils permettent à tout le monde, y compris des non-spécialistes, de percevoir des indices relevant des relations complexes entre l'homme et la nature, et que l'analyse peut détailler ensuite en s'appuyant sur différents savoirs.

Nous avons esquissé la place des études paysagères de J.C.N.Forestier dans le processus de planification régionale, à l'articulation entre la planification régionale et locale. Elles sont utilisées pour mettre en œuvre un projet d'ensemble avec différents acteurs à l'échelle départementale et communale. Notre interprétation des démarches paysagères porte sur leur vision globale du milieu, incluant potentiellement les savoirs naturalistes, et la production de supports visuels accessibles à tous pour introduire cette complexité et développer un projet à partir de cela. Ces aspects présentent un intérêt potentiel dans les processus de planification pour guider les choix d'actions et aider aux échanges entre les différents spécialistes et acteurs.

Nous avons proposé dans ce chapitre un regard sur les démarches urbaines et paysagères d'élaboration d'un projet d'espaces libres dans le contexte des espaces suburbains. En mettant l'accent sur la notion de milieu et les rapprochements existants entre les travaux des géographes et des urbanistes, nous avons interrogé l'inscription potentielle des savoirs sur la nature dans les processus de planification. Les aspects parfois sous-entendus que nous avons mis en relief ont-ils cheminé au sein des professionnels du paysage et ont-ils contribué effectivement à un travail interprofessionnel avec l'écologie? Les méthodes et outils dont on perçoit le caractère inaugural avec certaines zones d'ombres, vont-ils être explicités? Pour infirmer, préciser ou nuancer les points que nous venons de voir et poursuivre notre mise en perspective historique et épistémologique, nous proposons de nous intéresser à la planification régionale qui se développe à l'échelle nationale dans les années 1960-70.

## **Chapitre 2: Les infrastructures vertes des métropoles d'équilibre**

Le second temps significatif de la planification régionale des espaces ouverts que nous avons identifiés concerne la période des trente glorieuses. Des schémas d'aménagements vont être produits pour les métropoles d'équilibre, nous donnant la possibilité de développer notre mise en perspective historique et épistémologique avec une approche comparative. En effet, le PARP nous a permis de pister les fondements des démarches urbanistiques et paysagères à une époque où la planification à l'échelle régionale était peu développée dans les autres métropoles françaises. Cela n'est plus le cas au tournant des années 1960-70, notamment dans le cadre de la politique des métropoles d'équilibre<sup>102</sup> sensée contrebalancer l'hypercentralisation de la capitale en misant sur le développement de régions urbaines en province. L'état a mis en place en 1966, à travers la DATAR<sup>103</sup>, des structures d'études régionales pour plusieurs de ces métropoles en France dont Lyon: les organismes régionaux d'études et d'aménagements d'aires métropolitaines (OREAM)<sup>104</sup>. Elles avaient notamment en charge d'élaborer des schémas d'aménagements des aires métropolitaines (SDAM). Cette généralisation de la planification régionale en France<sup>105</sup> offre un cadre d'analyses intéressant pour continuer notre recherche sur les outils et méthodes utilisés dans l'aménagement régional, incluant les campagnes-urbaines. Étant donné que plusieurs métropoles ont développé ces schémas, notre investigation va mener une analyse comparative intégrant la métropole lyonnaise qui constitue notre point de référence. En plus de celle-ci, nous avons sélectionné deux autres métropoles d'importance comparable à savoir Lille et Marseille auxquelles nous avons ajouté, comme nous allons le préciser, la Loire-Moyenne.

Tout en s'ancrant dans les prémices de la planification régionale des années 1920-30, la période des schémas des OREAM préfigure sur plusieurs aspects la situation actuelle, en lien avec nos questionnements. En effet, il y a des évolutions significatives sur le plan de la législation urbanistique et environnementale, sur l'organisation de la profession de paysagiste, et des collaborations effectives avec des écologistes<sup>106</sup> auront lieu dans les processus d'aménagements du territoire.

Plus précisément, on notera dans un premier temps qu'on se trouve à un moment charnière d'organisation de la planification du territoire. En effet, la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 établit deux documents d'urbanisme réglementaires à des échelles différentes: le plan d'occupation du sol (POS) à l'échelle communale et le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) à l'échelle intercommunale. L'un des principaux objectifs des schémas produits par les OREAM sera d'encadrer les orientations de ces documents d'échelle

---

<sup>102</sup> Les métropoles d'équilibre sont créées face au constat d'un développement déséquilibré en France de la région parisienne par rapport aux autres villes. Suite à un rapport des géographes Hautreux et Rochefort en 1963, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) identifie huit métropoles d'équilibre: Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon-Grenoble-Saint-Etienne, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes-Saint-Nazaire. D'autres métropoles les compléteront par la suite. Elles furent l'objet d'une politique volontariste d'équipement. Pour plus de détails, voir notamment les publications de D.Béhar et P.Estèbe ainsi que celles de J.Cohen (J. Cohen, 2002; Estèbe & Béhar, 2011, pp. 297-298).

<sup>103</sup> La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est une administration française chargée de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire. Elle est créée en 1963. Pour plus de détails, voir l'article de J.L.Bodiguel (Bodiguel, 2006).

<sup>104</sup> Des organismes régionaux d'études et d'aménagements d'aires métropolitaines (OREAM) furent créés pour certaines métropoles d'équilibre dès 1966, avec l'objectif de produire un schéma d'aménagement. Les cinq premiers OREAM concernaient les métropoles de Lille-Roubaix-Tourcoing, Marseille, Lyon, Nancy-Metz et Nantes-Saint-Nazaire. Par la suite, ce type d'organisme a également été mis en place pour certaines concentrations urbaines du bassin parisien comme l'Organisation d'Études d'Aménagement de la Loire Moyenne (OREALM) ou pour certaines régions comme l'Organisation d'études de Développement et d'Aménagement de la région Alsace (OEDA) (Petiteau, 2006).

<sup>105</sup> À la fin des années 1950 et au début des années 1960, nous pouvons noter un préalable à cette généralisation des plans d'aménagements régionaux avec les Plans d'aménagements et d'organisation générale (PADOG) qui furent développés pour l'Île-de-France et la région lyonnaise.

<sup>106</sup> Comme le précise I.Estienne dans sa thèse (Estienne-Duval, 2010, p. 302: note 274), le terme "écologiste" désigne un biologiste. Il est synonyme du terme "écologue" dont l'usage est moins répandu. Ce n'est que récemment qu'une distinction de sens est faite entre les "écologues" au sens d'experts du domaine de l'écologie, et l' "écologiste" au sens d'un représentant de la doctrine de défense de l'environnement.

inférieure, notamment en ce qui concerne les espaces non-bâtiés des campagnes-urbaines. Comme on le verra dans le chapitre suivant, on hérite aujourd'hui de cette hiérarchisation des documents de planification.

Deuxièmement, cette période voit l'émergence de lois de protection de la nature et des ressources naturelles, s'ancrant dans une politique environnementale nationale et internationale liée à des connaissances scientifiques renouvelées, et posant les bases du contexte réglementaire actuel. Elles complètent progressivement la loi de 1930<sup>107</sup> en considérant des espaces plus ordinaires. On remarque en effet que la préservation d'espaces remarquables est renforcée par la loi de 1957, modifiant celle de 1930 en rendant possible le classement d'un site en réserve naturelle, et par la loi de 1960 permettant la création des parcs nationaux. Toutefois, d'autres mesures amènent à considérer des espaces plus ordinaires dans leur diversité et leur aménagement. C'est le cas de la première loi sur l'eau de 1964 avec la création des agences de bassins - s'intéressant à la protection de la qualité de cours d'eau et de captages d'eau potable sur l'ensemble du territoire - et également du décret de 1967 qui instaure le statut de parc naturel régional - ayant l'enjeu d'inscrire le développement d'un groupement de plusieurs communes à partir de leur patrimoine environnemental. L'instauration en 1971 du ministère de l'environnement de R.Poujade actera cette mise en politique de l'environnement (Frioux & Lemire, 2012; Poujade, 2012) et l'intensification des réglementations à ce sujet qui composent le cadre d'actions actuel. Cet élan législatif est corrélé à des conférences et groupes de réflexion internationaux dont les plus connus sont le club de Rome qui se réunira dès 1968 et surtout la conférence de Stockholm de 1972<sup>108</sup>, première conférence internationale sur l'environnement réunissant plusieurs états sous l'égide des Nations-Unies. Par rapport à notre questionnement sur l'écologie, on notera l'importance de l'évolution des connaissances scientifiques autour de la notion d'écosystème diffusée par E.Odum et R. Margalef dans les années 1960<sup>109</sup>. Dans les textes du club de Rome "Les limites à la croissance" et "Stratégie pour demain" publiées en 1972 et 1974, ce terme figure dans leur remise en cause la croissance et l'exploitation sans fin des ressources naturelles (Mesarovic et al., 1974, p. 35)<sup>110</sup>. De plus, le principe de préservation des écosystèmes est affirmé lors de la conférence de Stockholm (Nations Unies, 1973, pp. 4; 11-13; 15; 22; 24-25), et la mise en place d'une stratégie d'interventions par un travail de planification est recommandée (Nations Unies, 1973, pp. 4; 29-32)<sup>111</sup>. Pour établir des connaissances nécessaires à l'action, l'intérêt de

---

<sup>107</sup> Nous nous référons à la loi du 2 mai 1930 dont nous avons parlé dans le premier chapitre, concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

<sup>108</sup> Cette conférence s'est tenue sous l'égide des Nations unies à Stockholm en Suède, du 5 au 16 juin 1972. Elle est la première d'une série de rencontres décennales: les sommets de la Terre.

<sup>109</sup> Le terme "écosystème" est créé en 1935 par le botaniste britannique A.G.Tansley. Toutefois, E.Odum et R. Margalef contribuent à la diffusion de cette notion dans les années 1960.

<sup>110</sup> En effet, la stabilité des écosystèmes est considérée comme importante par le club de Rome. C'est un aspect qu'il développe dans le contexte de l'accélération de l'industrialisation et de la croissance de la population, en complément de son propos sur l'épuisement des ressources non renouvelables (énergie et matières premières) et du volume croissant des déchets produits. Il explique notamment que "la dépendance de l'homme vis-à-vis de la Nature va très loin; l'usage et le gaspillage des ressources ne sont qu'une partie du tableau. À mesure que l'homme devenait la force dominante dans la détermination des systèmes de vie sur la Terre, son ascension s'accompagnait d'une réduction de la diversité biologique de la Nature. [...] Nous comprenons aujourd'hui, bien mieux que nos ancêtres, que l'existence de toute vie sur la Terre - y compris la nôtre - dépend de la stabilité du système écologique. Avec une moindre diversité d'espèces, la Terre ne posséderait peut-être plus la stabilité nécessaire à l'adaptation et à la survie. Et si notre écosystème s'effondre - même temporairement - l'effet sur l'humanité peut se révéler désastreux. [...] l'homme introduit dans l'écosystème un grand nombre de nouveaux produits chimiques qui n'ont pas été mis à l'épreuve du temps, et qui peuvent avoir de graves et vastes implications biologiques. D'innombrables organismes vivants, y compris l'homme lui-même, risquent d'en être affectés." (Mesarovic et al., 1974, p. 35).

<sup>111</sup> En effet, la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement indique: "Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin" (Nations Unies, 1973, p. 4). Pour planifier ce développement, il est recommandé de "préparer des plans à court terme et à long terme au niveau régional, sous régional et sectoriel en vue d'étudier et de déterminer les grands problèmes d'environnement" (Nations Unies, 1973, p. 29).

former et de faire appel à des professionnels multidisciplinaires est également souligné (Nations Unies, 1973, pp. 29–32)<sup>112</sup>.

Troisièmement, dès l'après-guerre, la profession de paysagiste s'établit progressivement en France avec la mise en place d'une formation spécifique. Celle-ci entretient à ses débuts des relations significatives avec l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (IUUP). En effet, en 1945 est créée la section paysage au sein de l'École d'Horticulture de Versailles délivrant le diplôme de paysagiste (P. Donadieu, 2018d)<sup>113</sup>. À ses débuts, plusieurs jeunes professionnels ayant suivi cette formation ont souhaité la prolonger et ils s'inscriront à l'IUUP. Par ailleurs, on notera quelques liens entre ces deux programmes pédagogiques, comme l'indique la présence d'un enseignant commun à ces deux structures: R.Puget<sup>114</sup> ou encore la reconnaissance par P.Lavedan de l'existence de rapports entre ces deux écoles<sup>115</sup>. Les passerelles entre ces lieux de formation constituent une indication importante pour développer notre mise en perspective historique et épistémologique des démarches paysagères sur les espaces ouverts<sup>116</sup>. En effet, l'IUUP est héritière des réflexions urbanistiques du début du XXème que nous venons d'étudier sous l'angle des systèmes de parcs et de l'étude du milieu géographique. Une indication nous est ainsi donnée sur le relais de ces savoirs auprès des premiers paysagistes diplômés en France.

Enfin, les OREAM seront des lieux d'interprofessionnalité au sein desquels travailleront certains des premiers paysagistes diplômés. Ils y expérimenteront et affirmeront des démarches paysagères sur les espaces ouverts impliquant entre autres le domaine de l'écologie. Bien que les OREAM élaborent des stratégies de croissance urbaine, nous verrons qu'elles prêteront une attention forte aux enjeux environnementaux qui leur sont contemporains. Elles feront appel à différentes expertises<sup>117</sup>, dont celles des paysagistes. Nous avons identifié à ce propos M.Bourne, J.Sgard, P.Dauvergne, ainsi que P.Mas et J.Challet, ayant travaillé respectivement auprès des OREAM de Lyon, Marseille, Loire-Moyenne et de Lille<sup>118</sup>. Ces paysagistes développeront des méthodes et outils, incluant certaines collaborations avec des professionnels du champ de l'écologie. Cela aboutira entre autres, comme nous le verrons, à la publication d'un guide méthodologique sur la planification régionale.

---

<sup>112</sup> Il est recommandé d'« Étudier des solutions d'ordre administratif, technique et juridique aux divers problèmes d'environnement revêtant la forme de mesures préventives et correctives en tenant compte des autres méthodes d'approche envisageables et/ou pluridisciplinaires en matière de développement » (Nations Unies, 1973, p. 29). Il est également recommandé de « Définir, par un effort multidisciplinaire, des critères, des concepts et une terminologie relatifs à l'environnement » (Nations Unies, 1973, p. 29). Pour cela, une catégorie des mesures de soutien est intitulée « Éducation, formation professionnelle et information: il s'agit de fournir les spécialistes, les professionnels multidisciplinaires et le personnel technique nécessaires et de faciliter l'emploi des connaissances dans le processus d'élaboration des décisions à chaque niveau » (Nations Unies, 1973, p. 32).

<sup>113</sup> La section paysage au sein de l'École d'Horticulture de Versailles est le premier lieu de formation des paysagistes en France, à l'origine de l'École Nationale supérieure de Paysage de Versailles-Marseille actuelle (P. Donadieu, 2018a).

<sup>114</sup> Voir la notice biographique de R.Puget du fonds d'archives de la cité de l'architecture et du patrimoine: [https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02\\_PUGRO](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_PUGRO), consulté en août 2021.

<sup>115</sup> Dans une lettre à Monsieur Pasquier, directeur des études de l'École Nationale d'Horticulture, P.Lavedan alors directeur de l'IUUP le remercie d'avoir pu participer à un voyage d'études de la "section paysage". Il précise "qu'il existe plus d'un rapport entre nos deux écoles [...] À plusieurs reprises, des élèves de la section paysage ont été étudiants (et de très bons étudiants) à l'institut d'urbanisme. Vous savez, en outre, aussi bien que moi que beaucoup d'urbanistes ont commencé par être des dessinateurs de jardins, entre autres, Monsieur Greber, qui est le doyen des professeurs de notre école" (Lavedan, 1961).

<sup>116</sup> On notera l'usage courant du terme "open space" dans les pays anglo-saxons et la publication significative à ce sujet de A.L.Strong dans les années 1960 (Strong, 1965). À la même période en France, cette expression traduite par "espace ouvert" commence à être employée, comme l'indique la référence à ce terme dans l'ouvrage "Espaces verts et urbanisme" de L.Soulier (Soulier, 1968, p. 56) et l'organisation du colloque "Espaces ouverts" qui donnera lieu à une publication (France. Ministère de l'équipement et al., 1975).

<sup>117</sup> Cette réflexion interdisciplinaire et le recours à diverses expertises apparaissent comme une préoccupation existant à l'échelle internationale, comme l'indiquent les recommandations et mesures de soutien de la conférence de Stockholm (voir note 112 ci-avant)

<sup>118</sup> Les collaborations des paysagistes J.Sgard, P.Dauvergne, P.Mas et J.Challet avec les différents OREAM ont été introduites par I.Estienne dans sa thèse (Estienne-Duval, 2010, pp. 294–295). Nous notons également l'existence d'une collaboration de M.Bourne avec l'OREAM Lyon (Bourne & Bourne, 2000, p. 127; M. Bourne & I. Bourne, Communication personnelle, Juillet 2018)



L'intérêt que nous portons aux travaux sur les espaces ouverts situés entre villes et campagnes menés dans le cadre des OREAM est par conséquent ancré dans des réflexions environnementales autour du développement métropolitain. Il nécessite de se distancier du préjugé que ces organismes sont des structures technocratiques des trente glorieuses, organisant la croissance urbaine suivant les logiques consommatrices de ressources naturelles. Des travaux de recherche ont déjà été menés pour indiquer des aspects novateurs des OREAM et des schémas qu'ils produisent sur la question du paysage et des espaces ouverts, par l'analyse d'une OREAM particulière. Isabelle Estienne a travaillé par exemple sur l'OREAM de la région Nord (Estienne-Duval, 2010) et S.Autran sur celui de Lyon (Autran, 2004). Il y a toutefois peu de travaux s'attelant à une vision transversale entre les différents OREAM. Le séminaire itinérant Plan paysage, dirigé par Denis Delbaere et Frédéric Pousin a proposé une lecture croisée entre plusieurs schémas d'aménagement des OREAM, en se focalisant sur la dimension du paysage<sup>119</sup>. Nous avons été invités à y participer en 2017. Ce chapitre propose une contribution complémentaire à l'approche comparative entre les OREAM. Elle est menée sous le prisme de l'interprofessionnalité des paysagistes avec les écologues dans les processus de planification régionale des espaces ouverts, en considérant l'importance de la notion de milieu dans les outils et méthodes associés.

Pour cela, en partant des paysagistes ayant travaillé pour les OREAM que nous avons sélectionnés, nous suivrons plusieurs questionnements:

1. Un héritage des réflexions urbanistiques du début du XXème siècle sur l'étude du milieu géographique et de son intérêt supposé pour l'élaboration d'un système de parcs peut-il avoir été transmis aux paysagistes des OREAM? Si oui de quelle manière? Est-il explicitement associé à une approche interprofessionnelle de l'aménagement régional, incluant les sciences de la nature?
2. Une approche d'études du milieu appliquée aux espaces ouverts se décèle-t-elle dans les travaux menés par les paysagistes avant leur expérience des OREAM? Y a-t-il des apports extérieurs à la France métropolitaine ayant nourri leurs démarches de paysagistes?
3. Comment les paysagistes ont-ils concrètement collaboré avec des professionnels du domaine de l'écologie dans les processus de planification des espaces ouverts métropoles d'équilibre? Quelles outils et méthodes ressortent de ces démarches inaugurales menées au sein de plusieurs OREAM? Peut-on les considérer en tant qu'études du milieu?

---

<sup>119</sup> Ces séminaires itinérants se sont déroulés de 2015 à 2020. Ils ont exploré les différents schémas de planification des OREAM sous l'angle du paysage, en trois temps:

- Une séquence d'explorations collectives de terrains représentatifs de la mise en œuvre du plan
- Une conférence sur l'histoire de la planification de la métropole étudiée
- Un temps de témoignages de professionnels intervenus pour l'OREAM concerné, et confrontés à la restitution du parcours effectué sur le terrain montrant le paysage tel qu'il est aujourd'hui par rapport aux intentions du schéma de planification.

Les contributeurs à ce séminaire sont Frédéric Pousin, architecte (AUSser-IPRAUS), Denis Delbaere, paysagiste (ENSAPL-LACTH), Véronique Hattet, cartographe (AUSser-IPRAUS), Alexandre Callens, Architecte (AUSser-IPRAUS). Les productions de ces séminaires sont accessibles sur le carnet de recherches dédié: <https://planpaysage.hypotheses.org/>

## 1 L'héritage des systèmes de parcs et de la notion de milieu

Nous commençons notre interprétation des outils et méthodes des paysagistes des OREAM dans leur collaboration avec le domaine de l'écologie à partir des idées dont ils pourraient être héritiers. Plus précisément, nous recherchons les liens qui pourraient être faits avec les démarches urbaines et paysagères des années 1920-30, concernant les systèmes de parcs et un intérêt pour l'étude du milieu géographique. Pour cela, nous avons choisi d'axer notre investigation sur la formation de ces paysagistes. En effet, ils sont tous sortis de la section paysage de l'École nationale d'horticulture (ENH) de Versailles, et des liens peuvent être également faits avec l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP) héritier des réflexions urbanistiques de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Une telle enquête suppose toutefois un ensemble de cadrages et de choix.

Pour les principaux paysagistes des OREAM que nous avons décidé d'étudier, à savoir M.Bourne, J.Sgard, P.Dauvergne, P.Mas et J.Challet, nous avons retracé succinctement leur formation afin de repérer quelques-uns de leurs enseignants. Ces enseignants nous permettront de pister des idées véhiculées auprès des paysagistes des OREAM, et circulant de manière générale dans la sphère des professionnels du paysage à cette époque.

Les paysagistes des OREAM ont eu des parcours variés. Ils sont diplômés à des dates différentes et leur période de formation s'étalant de 1946 à 1963 est variable<sup>120</sup>. Ils n'ont donc pas tous eu les mêmes enseignants, et ils ont pu avoir avec certains des relations professionnelles. Nous avons donc sélectionné quelques enseignants susceptibles d'avoir joué un rôle significatif dans la formation de ces paysagistes, et également de manière plus large dans leur environnement professionnel. Nous retenons dans un premier temps: le paysagiste A.Riousse, l'architecte-urbaniste-paysagiste T.Leveau, les architectes-urbanistes R.Puget, R.Auzelle et J.Royer, ainsi que le géographe M.Sorre. En effet, trois de ces enseignants ont exercés au sein de la section paysage de l'ENH de Versailles, où tous les paysagistes des OREAM ont été formés. Plus précisément:

- A.Riousse<sup>121</sup> enseignait le projet lorsque J.Challet, P.Mas et J.Sgard étaient étudiants
- T.Leveau<sup>122</sup> a été l'enseignant de P.Dauvergne et M.Bourne (Bourne & Bourne, 2000, p. 19; P. Donadieu, 2020). De plus, J.Sgard a été en contact avec T.Leveau à la fois lorsqu'il a enseigné à son tour à la section paysage, et lors de collaborations professionnelles<sup>123</sup>.

---

<sup>120</sup> Plus précisément:

- J.Challet entre dans la première promotion de la section paysage en 1946. Il obtient son diplôme de paysagiste en 1954 (Estienne, 2011)
- P.Mas entre dans la première promotion de la section paysage en 1946, puis à l'IUUP où il soutient sa thèse intitulée "Les Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc" en 1950 sous la présidence de M.Sorre (Estienne, 2011)
- J.Sgard suit une formation à la section paysage en 1947-1948, puis il s'inscrit à l'IUUP où il soutient sa thèse intitulée "Récréation et espaces verts aux Pays-Bas" en 1958, sous la présidence de J.Royer (Vigny, 1995, p. 11)
- P.Dauvergne entre en 1963 à la section paysage, et il en sort diplômé en 1966 (P. Donadieu, 2020)
- M.Bourne sort de la section paysage en 1955 et il est diplômé paysagiste en 1959 (Bourne & Bourne, 2000, p. 13)

<sup>121</sup> André Riousse enseigne à la section paysage de l'ENH de 1946 à sa mort en 1952 (P. Donadieu, 2018b).

<sup>122</sup> Théodore Leveau est diplômé en architecture en 1927 et il entre dans l'équipe enseignante la section paysage de l'ENH en 1952 (P. Donadieu, 2018d)

<sup>123</sup> J.Sgard se souvient que ses contacts avec T.Leveau ont eu lieu lorsqu'ils enseignaient tous les deux à la section paysage de l'ENH et dans le contexte professionnel, notamment dans le cadre de la commande que lui passa T.Leveau concernant la commune de Lamalou-les-Bains (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017).

- R.Puget<sup>124</sup> tenait des cours sur les périodes où les paysagistes des OREAM se formaient.

Par ailleurs, P.Mas et J.Sgard ont également été inscrits à l'IUUP. En complément de R.Puget qui enseignait à la fois à l'ENH de Versailles et à l'IUUP, nous identifions trois autres enseignants des paysagistes des OREAM. Plus précisément:

- M.Sorre<sup>125</sup> a encadré la thèse de P.Mas, et ce géographe a eu une audience large auprès des paysagistes (Estienne-Duval, 2010, p. 256).
- J.Royer<sup>126</sup> a encadré la thèse de J.Sgard.
- R.Auzelle<sup>127</sup> enseignait le projet auprès de J.Royer et il a eu pour élève J.Sgard. De plus, les idées de R.Auzelle ont rayonné indirectement auprès de paysagistes comme J.Challet et P.Mas<sup>128</sup>.

À partir des six enseignants que nous avons repérés, nous avons constitué un corpus de documents à analyser, permettant de mettre en avant les idées dont ils étaient les vecteurs, à la fois lors de leurs cours, mais également à travers leurs prestations publiques, via des conférences et la publication de textes. Nous choisissons de nous concentrer sur les quatre enseignants pour lesquels un corpus significatif a pu être rassemblé.

Pour les enseignants de la section paysage de l'ENH, nous avons consulté les fonds d'archives de cet établissement qui se trouvent aux archives départementales des Yvelines. Toutefois, nous n'avons pas trouvé de traces de l'enseignement d'A.Riouse<sup>129</sup>, à la différence de ceux de R.Puget et T.Leveau. Il s'agit de cahiers dans lesquels ils indiquaient le titre et parfois un résumé du contenu de leurs différents cours, relatif à l' "urbanisme" pour le premier et à la "composition" pour le second (Leveau, 1963; Puget, 1957). Nous nous sommes ainsi concentrés sur ces deux enseignants. Pour comprendre le contenu de leurs cours, nous avons rassemblé d'autres de leurs textes ayant pu être consignés dans leurs archives à la cité de l'architecture et du patrimoine - à l'exemple de textes et d'images se rapportant à une conférence (Leveau, 1951b, 1951a; Leveau & Puget, 1951) - ou être des publications d'ouvrages et d'articles (Leveau, 1952, 1965; Leveau et al., 1965; Puget, 1952, 1968, 1976).

Pour les enseignants de l'IUUP, nous avons tout d'abord trouvé pour R.Puget les programmes succincts de ses cours à l'IUUP dans les archives de la cité de l'architecture et du patrimoine (Puget, 1966). Nous avons par ailleurs recherché les archives des cours qui se trouvent dans le fond historique de l'École d'urbanisme de Paris de la Bibliothèque Poète et Sellier. Si nous n'avons pas trouvé de détails des enseignements de J.Royer et R.Puget, nous avons collecté pour R.Auzelle et M.Sorre les tapuscrits assez détaillés de leurs cours, relatifs à l'urbanisme

<sup>124</sup> Roger Puget est diplômé en architecture en 1932 et il soutient sa thèse intitulée "A la recherche d'une politique de l'urbanisme" à l'IUUP en 1945, sous la présidence de Remaury. Il enseigne à la section paysage de l'ENH dès 1947 (P. Donadieu, 2018d). Il enseigne également à l'IUUP. J.Sgard et P.Dauvergne précisent qu'ils ont eu R.Puget comme enseignant lors de leur parcours de formation (P. Donadieu, 2020; J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017).

<sup>125</sup> Maximilien Sorre est géographe. Il enseigne et encadre des mémoires à l'IUUP entre 1950 et 1960 (d'après le registre des thèses de la Bibliothèque Poète et Sellier, fonds historiques de l'École d'urbanisme de Paris)

<sup>126</sup> Jean Royer est diplômé en architecture en 1924 et il soutient sa thèse intitulée "Libourne, son passé, son état actuel, son avenir" en 1924 à l'IUUP, sous la présidence de Poète. Il enseigne et encadre des mémoires à l'IUUP dès 1949 (d'après le registre des thèses de la Bibliothèque Poète et Sellier, fonds historiques de l'École d'urbanisme de Paris)

<sup>127</sup> Robert Auzelle est diplômé en architecture en 1936 et il soutient sa thèse intitulée "Les Problèmes de sépulture en urbanisme" en 1940 à l'IUUP, sous la présidence de Greber. Il enseigne et encadre des mémoires à l'IUUP dès 1947 (d'après le registre des thèses de la Bibliothèque Poète et Sellier, fonds historiques de l'École d'urbanisme de Paris)

<sup>128</sup> J.Sgard confirme avoir eu R.Auzelle comme enseignant de projets, il n'en garde toutefois pas un souvenir marquant (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). On retiendra tout de même R.Auzelle comme enseignant-cléf étant donné son importance dans la sphère professionnelle des urbanistes à cette époque avec un propos sur l'espace non-bâti. Ses idées ont eu une portée sur des paysagistes, à l'exemple d'E.Mauret qui collaborera avec J.Challet et P.Mas (Estienne, 2011).

<sup>129</sup> Notre approche des archives de la section paysage de l'ENH a été partielle, et pourrait par conséquent être approfondie sur ce point.

pour le premier et à la géographie urbaine et la sociologie pour le second (Auzelle, S.D.; Sorre, 1952e, 1952d, 1952c, 1952b, 1952a, S.D.c, S.D.b, S.D.a). Nous nous sommes ainsi concentrés sur les propos de R.Auzelle et M.Sorre dans leurs cours, que nous avons complétés par une sélection de leurs ouvrages et articles en lien avec leur enseignement, afin de bien cerner leur pensée (Auzelle, 1953, 1962, 1967; Sorre, 1924, 1953, 1954, 1957, 1959)<sup>130</sup>.

Le corpus rassemblé s'étale sur les années 1950 et 1960, allant en partie au-delà de la période de formation des paysagistes. Cela ne nous apparaît cependant pas problématique étant donné que les corpus des années 1960 précisent souvent des idées présentes dans les années 1950, et qui ont été vraisemblablement véhiculées au préalable des mises en forme textuelles. Par ailleurs, les transferts d'idées que nous évoquons concernent la sphère professionnelle au sens large des premiers paysagistes diplômés en France, incluant les débuts de leur activité professionnelle et non uniquement la stricte période de l'enseignement qu'ils ont reçu.

L'échantillonnage d'enseignants et le corpus que nous avons rassemblés nous paraissent significatifs pour aborder l'héritage des urbanistes et paysagistes du début du XX<sup>ème</sup> siècle qui a pu être véhiculé aux paysagistes des OREAM. En effet, T.Leveau a collaboré avec J.C.N.Forestier pour élaborer un système de parcs à La Havane entre 1925 et 1930<sup>131</sup>. Avec R.Puget et R.Auzelle ils développent un propos sur les espaces ouverts que nous avons identifiés dans le corpus rassemblé<sup>132</sup>, avec d'autres références à la première génération d'urbanistes parmi lesquels se trouvent L.Jaussely et H.Prost<sup>133</sup>. Par ailleurs, P.Vidal de la Blache a été l'enseignant de M.Sorre. En plus de la mobilisation de la notion de milieu géographique, on notera un intérêt de ce dernier pour les sciences naturelles comme en témoignent les cours de C.Flahault qu'il suit et les bonnes relations qu'il entretient avec ce botaniste (George, 1962; Simon, 2015). La première génération de paysagistes diplômés ne fait pas nécessairement référence de manière directe aux idées de leurs enseignants, mais quelques indications nous informent de l'influence de ces derniers. Plus précisément:

- M.Sorre et son enseignement suscitent l'intérêt des paysagistes. Ce géographe fut choisi comme directeur de thèse par P.Mas, et également par d'autres jeunes paysagistes<sup>134</sup>.

---

<sup>130</sup> Les liens entre ces publications et les enseignements peuvent être directs, comme dans le cas de l'ouvrage de Auzelle "Intelligence du milieu et stratégie de l'aménagement" (Auzelle, 1967) qui relate des cours donnés à l'IUUP. Ils peuvent également être indirects par les idées communes que nous retrouvons entre les tapuscrits et les publications. Les tapuscrits étant souvent rédigés de manière synthétique, les articles et ouvrages nous ont permis d'affiner nos interprétations.

<sup>131</sup> Voir la notice biographique de T.Leveau du fonds d'archives de la cité de l'architecture et du patrimoine: [https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02\\_LEVTH](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_LEVTH)

<sup>132</sup> Si les textes de T.Leveau et R.Puget concernent tous les deux la planification urbanistique et les espaces verts et libres sur des espaces circonscrits, les intitulés de leurs cours à la section paysage de l'ENH indiquent qu'ils n'aborderont pas nécessairement ces deux échelles de travail. En effet, l'enseignement de T.Leveau est relatif à l'art des jardins et à la composition sur des sites restreints, avec des séances d'enseignement consacrées aux éléments qui le constituent comme la topographie, le végétal,... (Leveau, 1963). La réflexion à l'échelle de la planification urbanistique apparaît surtout dans les cours de R.Puget (Puget, 1957).

<sup>133</sup> Parmi les liens de R.Auzelle, T.Leveau et R.Puget à la première génération d'urbanistes, nous pouvons souligner les aspects suivants:

- T.Leveau a reçu un courrier de félicitations d'H.Prost par rapport à son intervention conférence UIA en 1951: "Je tiens à vous féliciter chaleureusement pour le magnifique rapport que vous avez fait parvenir dans les délais au secrétariat de la section française de l'UIA en réponse à l'invitation qui vous avait été faite en son temps [...] vous avez travaillé utilement pour le bien de la profession" (Prost, 1951)
- R.Puget dans l'intro ouvrage de l'ouvrage de L.Soulier sur les "espaces verts et l'urbanisme" cite L.Jaussely, indiquant que "le XIX<sup>ème</sup> siècle avait fait de la ville une montagne de pierres et de briques, le XX<sup>ème</sup> en fera une masse de jardins" (Puget, 1968, p. 3)
- R.Auzelle dans "Technique de l'urbanisme" indique que le travail sur les espaces non-bâties sont les éléments principaux de l' "art urbain" (Auzelle, 1953, p. 83), renvoyant par cette expression au travail des urbanistes de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, à l'exemple de J.Greber qui présida sa thèse de fin d'études à l'IUUP

<sup>134</sup> En plus de Pierre Mas, les paysagistes Pierre Pelletier et Lucien Gendre ont également réalisé leur thèse à l'IUUP auprès de M.Sorre, l'originalité et la qualité de l'enseignement de ce professeur étant reconnues par tous les étudiants (Estienne-Duval, 2010, p. 256).

- Les cours de R.Puget sont considérés comme importants par P.Dauvergne afin d'aborder les échelles de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire<sup>135</sup>. La qualité de cet enseignement fut également appréciée par le paysagiste E.Mauret, un des collègues de J.Challet et P.Mas (Estienne, 2011).
- R.Auzelle a été un enseignant de J.Sgard, et il a été choisi comme directeur de thèse par E.Mauret.
- T.Leveau était de son côté reconnu pour ses qualités humaines et professionnelles, soutenant le travail des jeunes paysagistes selon les témoignages de J.Sgard et M.Bourne (M. Bourne & I. Bourne, communication personnelle, juillet 2018; J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017).

Une étude plus approfondie des lieux d'enseignement des premiers paysagistes et de leur parcours de formation serait intéressante pour avoir une vision plus précise des transferts d'idées qui ont pu s'opérer entre ces générations de professionnels. Toutefois, notre corpus d'enseignants de la section paysage de l'ENH et de l'IUUP dans les années 1950-1960 s'avère adapté pour mettre en lumière l'héritage de conceptions des premiers urbanistes qui a pu parvenir aux premiers paysagistes diplômés. Nous proposons de l'explicitier en nous demandant successivement:

1. Comment a évolué la conception des systèmes de parcs régionaux par rapport à l'émergence d'une politique environnementale? Quelles démarches méthodologiques sont mises en avant pour son étude dans les processus de planification?
2. Le milieu géographique suscite-t-il toujours l'intérêt des urbanistes? Peut-on y voir une approche méthodologique permettant de traiter des espaces ouverts dans une perspective interprofessionnelle? Les paysagistes des OREAM ont-ils été initiés à cette notion?

## 1.1 De la planification des systèmes de parcs aux infrastructures vertes

### 1.1.1 Pister l'héritage "des systèmes de parcs"

Pour étudier l'héritage des systèmes de parcs du début du XX<sup>ème</sup> siècle auprès des paysagistes des OREAM, les méthodologies associées et la manière avec laquelle les campagnes-urbaines sont considérées, nous proposons de nous focaliser sur la conception des espaces ouverts énoncés dans les années 1950 et 1960 par T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle.

Dans le corpus de documents rassemblés, nous remarquons que ces trois architectes-urbanistes ont développé des idées à la fois communes et complémentaires sur les espaces ouverts.

En nous questionnant sur l'héritage du système de parcs de J.C.N.Forestier, des éléments de réponses sont apportés autant par R.Auzelle, R.Puget et T.Leveau. Ce dernier est toutefois le seul qui se réfère explicitement à l'idée de J.C.N.Forestier d'un "plan et d'un programme des

---

<sup>135</sup> En effet, P.Dauvergne, "avec d'autres jeunes paysagistes, crée le Groupe de recherches et d'études sur le paysage (GERP). Car, en 1968, les étudiants de la Section se mettent en grève pour obtenir les moyens financiers de développer une formation de paysagistes correspondant à la demande dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Formation qui n'existe pas (ou pas assez) à la Section, malgré la présence d'un architecte urbaniste (R. Puget)" (P. Donadieu, 2020).

On notera par ailleurs l'importance accordée à M.Sorre par Bernard Barraqué dans son texte sur les pratiques des paysagistes dans l'aménagement du territoire (Barraqué, 1985).

espaces libres" du "système de parcs". Il appelle à l'étude d'un document sur la trame des espaces verts (et libre) ou "trame verte", menée en parallèle de la planification régionale et se déclinant aux échelles inférieures. En effet, T.Leveau avait précisé dans son article pour la revue urbanisme en 1952 (Leveau, 1952) - basé en partie sur son intervention au deuxième congrès de l'Union Internationale des Architectes (UIA) à Rabat en 1951 auquel R.Puget a contribué (Leveau & Puget, 1951)<sup>136</sup> - que "l'étude de ces espaces [verts] est essentielle, qu'elle est simultanée à celle du plan d'aménagement et que, dans la plupart des cas, la trame des espaces verts, qui doit être dispensée à l'intérieur des constructions, va en commander désormais la répartition" (Leveau, 1952, p. 89). Il précise l'importance que ces espaces "soient maintenus et liés à l'échelle communale, régionale et nationale"<sup>137</sup> (Leveau, 1952, p. 89). Dans les années 1960, deux de ses articles dont un collectif pour la revue urbanisme lui permettent de préciser ses idées concernant les différents types d'espaces libres et d'espaces verts structurant l'aménagement du territoire (Leveau, 1965; Leveau et al., 1965)<sup>138</sup>. Il précise notamment l'importance que ces "espaces extérieurs" inclus dans "le plan régional soit relayée par le plan directeur du groupement d'urbanisme, puis par les plans d'aménagement de détails" (Leveau et al., 1965, p. 23). Toutefois, les documents de planification sont perçus comme insuffisants, ce qui nécessite, "à chacun de ces niveaux de la planification physique, la constitution d'un document particulier [...]. Nous lui donnons le titre de trame verte, proposé par T.Leveau" (Leveau et al., 1965, p. 23).

A propos de ce document sur la "trame verte", nous nous sommes demandé quelle méthodologie est préconisée pour son élaboration. Est-ce que T.Leveau apporte dans ses textes davantage d'indications que J.C.N.Forestier l'avait fait dans ses écrits sur le "système de parcs"? Quelques dizaines d'années plus tard, nous n'avons pas remarqué d'évolution à ce sujet, constatant que les quelques informations méthodologiques apportées par T.Leveau sont partielles et incomplètes<sup>139</sup>. Il est simplement précisé que ses études "s'appuieront sur un double inventaire:

- des réserves naturelles du site accessibles au public (propriétés publiques communales, départementales ou d'Etat, bois, forêts, bords de lacs, montagnes, sites classés, zones inconstructibles, sablières, rochers, fortes pentes)<sup>140</sup> [...];

- des équipements collectifs existants" (Leveau et al., 1965, p. 23),

et qu'elles aboutiront à un "schéma d'implantation de l'ensemble des espaces extérieurs" (Leveau et al., 1965, p. 23). Nous avons ainsi une information sur le principe d'une étude préliminaire que représente l'inventaire, aboutissant à un projet de plans. Toutefois, le détail des espaces recensés ne nous paraît pas refléter la richesse de la structure d'espaces verts et libres et des enjeux environnementaux dont parlent T.Leveau, ainsi que R.Puget et R.Auzelle.

Ainsi, pour comprendre l'héritage urbanistique et paysager de la planification du système de parcs du début du XXème siècle, et plus particulièrement les questions méthodologiques

<sup>136</sup> Le tapuscrit de la conférence indique que la partie consacrée à la "définition - destination et importance des espaces libres" (Leveau & Puget, 1951, pp. 4-8)

<sup>137</sup> L'idée d'une planification à différentes échelles est introduite dans l'article de T.Leveau de 1952 en se référant aux conclusions du congrès de l'UIA de 1951 (Leveau, 1952). Lors de sa conférence à ce congrès, T.Leveau avait parlé de répartition des espaces libres en fonction des loisirs sur le plan national, régional et local (Leveau & Puget, 1951, pp. 10-11)

<sup>138</sup> On remarquera que figure parmi les auteurs de l'article collectif J.Sgard. Cela témoigne des relations professionnelles de ce dernier avec T.Leveau et des échanges d'idées entre les générations au sein de la sphère des architectes-urbanistes et des paysagistes.

<sup>139</sup> Dans l'article collectif sur le paysage urbain, des éléments de méthodes sont indiqués avec un focus sur les quartiers d'habitat: l'analyse utile à la "composition" d'un projet s'intéresse notamment aux "sites et reliefs", et aux "couleurs et lumières" (Leveau et al., 1965). Ces entrées sont indiquées dans les intitulés et brefs descriptifs des cours de T.Leveau à la section paysage de l'ENH (Leveau, 1963). L'articulation avec les échelles de la planification urbanistique est très peu développée.

<sup>140</sup> On retrouve entre autres les "terrains [...] déjà boisés partiellement", les "anciennes carrières de sable", ou les "pentes très raides" dont les repérages paraissent importants pour J.C.N.Forestier afin de définir le système de parcs (cf. Chapitre 1 - § 2.2.6).



associées, il est apparu nécessaire de faire un travail interprétatif. Celui-ci se basera dans un premier temps sur les propos de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle, en s'intéressant aux problématiques que l'étude régionale de la "trame verte" devra traiter. L'attention portera sur le cas des espaces de campagnes-urbaines face aux enjeux environnementaux présentés dans les années 1950-60. Cela nous apportera un premier jalon pour interpréter la démarche méthodologique potentiellement intéressante pour mener ces études de la "trame verte".

Pour cela, nous allons successivement nous intéresser à:

- l'évolution entre le "système de parcs" et la "trame verte" régionale comme ossature des métropoles permettant de considérer les enjeux qui leur sont contemporains.
- la concrétisation souhaitée à l'échelle locale en abordant les situations de campagnes-urbaines, et les différentes modalités d'actions envisagées
- la manière avec laquelle le travail interprofessionnel est considéré

Cela nous amènera à dresser les grandes problématiques que devra traiter l'étude de la "trame verte" dans les processus de planification régionale.

### *1.1.2 La conception d'une infrastructure verte régionale et les enjeux environnementaux*

#### *L'infrastructure verte d'une métropole polycentrique*

Le corpus que nous avons rassemblé permet d'identifier deux évolutions principales du système de parcs héritées du début du XX<sup>ème</sup> siècle du point de vue de sa composition spatiale. Elles apparaissent progressivement dans les années 1950 et 1960, et nous considérons qu'elles organisent une infrastructure verte régionale<sup>141</sup>.

Dans la conférence donnée à Rabat en 1951 et les articles publiés dans la revue urbanisme en 1952 (Leveau, 1952; Puget, 1952)<sup>142</sup>, T.Leveau et R.Puget reprennent la rhétorique et les conceptions de J.C.N.Forestier, avec une modification significative des éléments de continuité d'espaces libres. En effet, l'argumentation se base également sur la problématique de la croissance des villes en précisant le phénomène "d'exode constant des populations rurales, en particulier des jeunes, vers la ville et sa banlieue" (Leveau & Puget, 1951, p. 1). Près de 50 années après la publication de "Grandes villes et systèmes de parcs, le constat est fait qu'en France métropolitaine, depuis la période Haussmannienne, "l'espace libre, qui aurait dû trouver sa place dans l'extension des villes, apparaît comme un luxe [...] et qu'il faut reconnaître que l'État ou les collectivités [...] n'ont réalisé que peu de choses, à part les cités-jardins" (Leveau & Puget, 1951, p. 3). La population "s'entasse de plus en plus dans les villes. Elle y est privée d'air pur, des facilités de l'ampleur morale et de l'aisance matérielle de la vie naturelle" (Leveau & Puget, 1951, p. 1)<sup>143</sup>. Une "politique des espaces verts" (Leveau & Puget, 1951, p. 4) est ainsi souhaitée afin d'apporter une vue d'ensemble sur cette question à l'échelle métropolitaine<sup>144</sup>. Pour la guider, le terme des "systèmes de parcs" utilisé par

---

<sup>141</sup> Le terme d' "infrastructure verte" n'apparaît pas dans les documents que nous avons analysés datant des années 1950-60. Nous avons choisi cette expression pour englober la réflexion qui se développe à cette époque sur ce qui est appelé à cette période: espaces non bâtis, espaces verts et libres, trames vertes, espaces ouverts,... sans qu'il n'y ait une expression qui ressorte clairement, comme c'était le cas au début du XX<sup>ème</sup> siècle avec le "système de parcs". Par ailleurs, le terme "trame verte" étant utilisé par T.Leveau pour parler de l'étude qui se réfère à ces espaces, nous l'utiliserons principalement dans ce sens au cours de ce chapitre.

<sup>142</sup> Les articles publiés dans la revue urbanisme en 1952 reprennent en grande partie le contenu de la conférence à Rabat de 1951.

<sup>143</sup> Ce propos se réfère à J.Giraudoux. Cet extrait indique une affinité commune, pour les idées de cet écrivain relatives à l'urbanisme, de T.Leveau et J.C.N.Forestier. Ce dernier avait notamment eu des liens avec l'écrivain dans le cadre de la "ligue urbaine", comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent (cf. chapitre 1 - § 1.2.4).

<sup>144</sup> T.Leveau constate en effet "l'insuffisance généralisée des espaces verts urbains" (Leveau, 1952, p. 88), précisant par ailleurs que la répartition de ceux existant actuellement est désorganisée, car ces espaces "tirent leur origine de domaines royaux, d'aménagements de

J.C.N.Forestier est repris (Leveau & Puget, 1951, p. 8)<sup>145</sup>. Son organisation est détaillée d'une manière comparable à ce dernier, suivant une logique régionale radioconcentrique. Les espaces concernés vont du "terrain de jeux", "square", "jardin", "parc",... à l'intérieur de l'agglomération, aux "grandes réserves rurales" et à la "protection des sites" à l'extérieur de l'agglomération. Entre les deux se trouvent des espaces de contacts entre la ville et la campagne dont témoignent notamment les "parcs suburbains" (Leveau & Puget, 1951, p. 7). Ces points communs avec J.C.N.Forestier sont cependant à nuancer et nous nous contenterons ici de préciser un aspect qui nous paraît important, à savoir la disparition des parkway ou avenues-promenades pour lier les différents espaces libres. En effet, ils apparaissent comme un type d'espaces parmi d'autres, avec la "plantation des routes" en dehors de l'urbanisation ou à l'intérieur avec les "promenades". Nous en déduisons que les continuités sont assurées par d'autres éléments, notamment dans les marges d'agglomérations, mais le texte de la conférence de Rabat de 1951 et les articles associés de 1952 n'apportent pas d'indication à ce sujet.

Dans les textes de T.Leveau des années 1960 et concernant les territoires entre villes et campagnes, ces liaisons entre espaces ouverts apparaissent à travers les espaces agro-naturels. Ils sont associés à une organisation métropolitaine polycentrique, renouvelant de manière significative le système de parcs de J.C.N.Forestier. Ces évolutions sont à replacer dans le contexte des actions volontaristes de l'État à cette époque, se distinguant du constat fait au début des années 1950. T.Leveau se réfère à la politique de la reconstruction avec les grands ensembles et surtout à la politique des villes nouvelles en cours de développement<sup>146</sup>. Cette dernière fait évoluer la planification régionale qui n'est plus radioconcentrique mais polycentrique, avec des pôles d'agglomérations urbaines anciennes ou à créer séparés les uns des autres, dans lesquels les situations spatiales entre l'urbain et le rural sont démultipliées. T.Leveau explique ainsi que "toutes ces extensions, toutes ces villes nouvelles seront pourvues d'un système partiel ou complet de parcs" (Leveau, 1965, p. 415) et qu'un des problèmes essentiel "est celui de la marge de contacts entre la ville et la nature [... avec l'enjeu] de faire pénétrer la nature vierge parmi les constructions" (Leveau, 1965, p. 416). Il détaille cette conception à travers l'exemple d'une ville nouvelle linéaire idéale dans laquelle il expose le rôle des espaces agro-naturels ordinaires: "C'est la ville installée à la campagne avec le maintien du relief, avec l'opposition des bois et champs sauvegardée et respectée" (Leveau, 1965, p. 416). En continuité avec cette structure agro-naturelle s'organise la "cité linéaire implantée sur un axe de circulation secondaire, les constructions disposées perpendiculairement à l'artère centrale et ventilées directement sur la zone rurale [... et avec,] dans la plupart des cas, les espaces verts intérieurs" (Leveau, 1965, p. 416).

Dans les écrits des années 1960, cette nouvelle conception urbanistique a recours à des figures d'espaces ouverts principalement qualifiés par le "vert" qui les compose: ceintures vertes, zones vertes de pénétration, de zones vertes d'isolement, etc... que nous englobons sous le terme général d'infrastructure verte. Ces figures se distinguent des typologies d'occupation du sol que sont les parcs, zones agricoles, boisements, etc... car elles permettent d'en englober

---

fortifications, de créations de parcs [...dont] leur proportion, leur répartition se sont souvent faites au hasard des possibilités, mais rarement sur un schéma d'ensemble conforme à des principes et surtout à des besoins reconnus"(Leveau, 1952, p. 88)

<sup>145</sup> Le texte de la conférence indique en effet qu' "il importe de sauvegarder les espaces verts privés et de les incorporer dans les systèmes de parcs des agglomérations" (Leveau & Puget, 1951, p. 8)

<sup>146</sup> T.Leveau constate que les grands ensembles ont permis de développer l'action urbanistique sur les espaces verts et libres, bien qu'il ait un propos critique sur la manière avec laquelle cela a été fait (Leveau et al., 1965, pp. 11–12). Sa critique, portant sur la mise en relation entre espaces verts au-delà du périmètre du quartier d'habitations, et leur dimension qualitative, est à la base des visions qu'il suggère dans ses articles (Leveau, 1965; Leveau et al., 1965), notamment en se basant sur l'hypothèse d'une ville nouvelle (Leveau, 1965, p. 415).

plusieurs, et de schématiser des organisations spatiales relatives aux contacts entre la ville et la campagne. T.Leveau parle ainsi de villes nouvelles disposant d'"une zone verte de ceinture de 500 mètres de largeur sur laquelle se branchent des zones vertes de pénétration de même largeur qui vont séparer les différents quartiers de la ville" (Leveau, 1965, p. 416). Ces conceptions sont plus généralement présentes dans la sphère des urbanistes. À titre d'exemple, R.Puget préface l'ouvrage "espaces verts et urbanisme" de L.Soulier publié en 1968 (Puget, 1968; Soulier, 1968, pp. 55–58), dans lequel les dénominations liées aux espaces ouverts sont définies. Sur les 18 termes énoncés, 8 peuvent être considérés comme des figures d'une planification régionale dont cinq ont directement ou indirectement le qualificatif "vert"<sup>147</sup>: "ceinture verte", "coulée verte" et son équivalent "bande de raccordement"<sup>148</sup>, "coupure verte" et son équivalent "zone de discontinuité"<sup>149</sup>. Cette importance donnée au terme "vert" nous amène ainsi à parler d'une infrastructure verte.

### *Une réponse face à des espaces fragmentés et à l'éclatement de la ville*

La conception de ces infrastructures vertes dans les années 1950-1960 témoigne d'une réflexion urbanistique et paysagère portant sur les espaces urbains et ruraux et leurs interfaces. Elle propose une réponse à une problématique qui dépasse l'extension de la ville du début du XX<sup>ème</sup> siècle et renvoie plus largement à un éclatement de la ville et une urbanisation fragmentée. Dans les intitulés de cours de R.Puget, on trouve en effet un double intérêt pour les espaces urbains et de campagne, avec des intitulés de cours tels que "les paysagistes dans l'aménagement rural" ou "la ville et le monde rural" (Puget, 1957)<sup>150</sup>. T.Leveau parle de son côté de la nécessité d'étudier "un plan vert extérieur et intérieur" à l'agglomération (Leveau, 1965, p. 414). Dans une lignée similaire, le propos de R.Auzelle porte sur les solidarités de problèmes entre l'urbain et le rural et invite à considérer "la rubrique plus vaste d'aménagement du territoire qui ménageait, à côté de l'urbanisme, sa place au fait rural, soit, si on ose dire, au 'ruralisme'" (Auzelle, 1962, p. 9). L'urbaniste et le paysagiste se préoccupent ainsi d'une diversité d'espaces de ville et de campagne et les espaces ouverts apparaissent comme un moyen de créer de la cohérence face à des phénomènes de fragmentation et d'éclatement de la ville. R.Auzelle précise en effet qu'avec l'automobile et "le besoin de mobilité des individus, c'est tout l'espace terrestre habitable qui change d'aspect" (Auzelle, 1967, p. 31), amenant la problématique de "l'éclatement de la ville" (Auzelle, 1967, p. 32). Il appelle pour cela à "une organisation globale et consciente de l'espace" (Auzelle, 1967, p. 32) où il met en avant l'action essentielle de l'urbaniste qui "sculpte le vide" (Auzelle, 1967, p. 151)<sup>151</sup>. De son côté, T.Leveau observe dans

<sup>147</sup> Nous classons les termes définis dans l'ouvrage de L.Soulier autour de l'infrastructure verte (Soulier, 1968, pp. 55–58) sous trois catégories:

- Les figures d'espaces ouverts: "ceinture verte", "coulée verte", "bande de raccordement", "coupure verte", "zone de discontinuité", "espaces interstitiels", "zone tampon" et "zone naturelle d'équilibre"
- Les typologies d'occupation du sol: "forêt naturelle", "forêt promenade", "parc forestier", "zone agricole", "zone agricole interstitielle", "zone boisée" et "espace et site naturel" (ce dernier terme étant défini comme "espace non occupé par l'urbanisation sous toutes ses formes, ni par l'agriculture")
- Les appellations de ce que nous appelons l'infrastructure verte: "espace ouvert", "espace non-bâti", "trame verte"

<sup>148</sup> "bande de raccordement" est en effet définie comme "un espace ouvert linéaire assurant les mêmes fonctions que la coulée verte" (Soulier, 1968, p. 55)

<sup>149</sup> "zone de discontinuité" est définie comme "espace ouvert ayant pour fonction de maintenir des coupures vertes dans un tissu urbanisé ou de limiter l'extension continue d'une conurbation" (Soulier, 1968, p. 57)

<sup>150</sup> Durant l'année universitaire 1957-58, R.Puget réalisera un cours sur les "espaces libres et espaces verts" précédé d'un cours sur les "fonctions rurales et urbaines". Durant l'année universitaire en 1959-60, une séance est intitulée "les paysagistes dans l'aménagement rural". Durant l'année universitaire 1965-66, un cours porte sur "la ville et le monde rural" (Puget, 1957).

<sup>151</sup> À propos de ce "vide" ou espace non-bâti, R.Auzelle paraît dans ce passage l'évoquer pour l'aménagement des espaces urbanisés (Auzelle, 1967, p. 151). Toutefois, la suite de son propos quelques pages après parle d'un intérêt double pour "un paysage agreste, un site urbain" (Auzelle, 1967, p. 156). Les espaces ruraux ou entre villes et campagnes sont également inclus dans sa réflexion.

l'aménagement qui lui est contemporain "des vides réservés aux espaces verts, mais fragmentés et restreints", et pour solutionner ce constat, "l'étude du plan vert" (Leveau, 1965, p. 414).

### *Une évolution des enjeux énoncés vers l'écologie*

Les termes d'éclatement de l'urbanisation et de fragmentation des espaces ouverts nous paraissent suggérer des enjeux environnementaux attribués aux infrastructures vertes, lesquelles sont introduites de manières différentes dans les années 1950 et dans les années 1960. Ils s'intègrent dans une évolution des fonctions données aux espaces ouverts par rapport aux systèmes de parcs du début du XX<sup>ème</sup> siècle

Dans les écrits des années 1950 de nos trois architectes-urbanistes de référence, les fonctions relatives à l'esthétique et l'hygiène physique et morale de J.C.N.Forestier sont identifiables mais reformulées. À l'esthétique et au récréatif, une fonction environnementale se développe, avec des glissements sémantiques que nous proposons d'étudier successivement:

- Par rapport au rôle d'hygiène physique attribué au début du XX<sup>ème</sup> siècle au système de parcs (cf. Chapitre 1 - § 1.1.2), on remarque que sa partie concernant la lutte contre les maladies et la salubrité est délaissée dans les années 1950, tandis que celle concernant la protection contre les fumées est maintenue, en lien avec les sciences naturelles. Cette dernière devient une fonction environnementale "régénératrice" (Puget, 1952, p. 91), s'appliquant à "la régénération de l'air" (Auzelle, 1953, p. 84) et de "l'atmosphère" (Leveau, 1952, p. 88; Leveau & Puget, 1951, p. 6). Cela inclut l'assimilation chlorophyllienne, l'épuration de l'air et la fixation des poussières (Auzelle, 1953, p. 84; Leveau & Puget, 1951, p. 5; Puget, 1952, p. 91) ainsi que la régulation de la température, l'élimination d'odeurs (Auzelle, 1953, p. 84) l'amortissement des bruits et l'équilibre hygrométrique (Auzelle, 1953, p. 84; Puget, 1952, p. 91). L'ensemble contribue à "l'équilibre biologique" (Puget, 1952, p. 91). Cette préoccupation d'ordre environnemental est détaillée dans la revue urbanisme, par des articles de spécialistes de la nature tels que R.Blais<sup>152</sup> (1952) et H.Flon<sup>153</sup> (1952). Ces derniers ont en effet contribué au dossier sur les espaces verts publié en 1952 - au côté de R.Puget et T.Leveau - en développant les thèmes de la protection de la nature, de la forêt et de l'arbre. Dans leur argumentation, le "biologique" n'est pas uniquement rapporté à la nature en soi, mais également à son rôle pour l'économie, le bien-être voire la santé humaine. Une transversalité de fonctions de l'infrastructure verte est ainsi introduite.
- Par ailleurs, la fonction récréative associée à l'hygiène morale dans le propos de J.C.N.Forestier est également renouvelée. Les questions d'éducation populaire ou de lutte contre la délinquance (cf. Chapitre 1 - § 1.1.2) n'apparaissent plus. Le propos se concentre à présent sur une fonction de loisirs permettant la "régénération de l'énergie humaine" (Leveau et Puget 1951 : 6). En effet, le repos de plein air et la détente permettent de contrebalancer la vie éprouvante de l'homme moderne (Leveau et Puget 1951 : 6), en agissant de manière positive sur son "état psychique" (Auzelle, 1953, p. 84), afin que le travailleur trouve son équilibre (Auzelle, 1953, p. 84; Leveau & Puget, 1951, p. 6). Les "loisirs de la population" (Leveau, 1952, p. 88) apparaissent comme un enjeu particulièrement important, faisant écho à l'apparition des congés payés en 1936.

---

<sup>152</sup> Roger Blais est ingénieur agronome et forestier. Il écrit dans la revue urbanisme en tant que conservateur des eaux et forêts.

<sup>153</sup> Henri Flon écrit dans la revue urbanisme en tant que membre du Conseil national de protection de la nature.

- Enfin, la fonction "esthétique" et la "beauté" (Leveau & Puget, 1951, p. 1) restent un invariant depuis le début du XXème siècle et elles contribuent au bien-être humain.

Dans les années 1960, la fonction environnementale s'étoffe avec des aspects différents et complémentaires développés par T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle. Nous remarquons que cela s'accompagne d'une vision transversale plus marquée et parfois ambiguë avec les fonctions récréatives et esthétiques de la décennie précédente. Leur propos contient des expressions relatives aux atteintes, saccages ou gaspillages de la nature, pour lesquelles la définition d'une infrastructure verte pourrait apporter une solution.

- On retrouve chez T.Leveau une fonction environnementale de régénération liée à des "besoins physiologiques: purification et régénération de l'air, actions sur les odeurs, la chaleur, le bruit, les fumées" (Leveau, 1965, p. 415). Cet enjeu environnemental est associé aux "besoins esthétiques et psychiques [défini comme]: contact avec la nature et son influence bienfaisante sur l'équilibre humain" (Leveau, 1965, p. 415). Cette transversalité apparaît également lorsqu'il parle des "magnifiques paysages de France" (Leveau, 1965, p. 420) et de ses "richesses naturelles" (Leveau, 1965, p. 420) qui subissent toutefois des "atteintes plus ou moins graves" (Leveau, 1965, p. 420) qu'il s'agit de stopper, associant ainsi les fonctions esthétiques et environnementales.
- R.Puget associera également différentes fonctions, notamment celles environnementales et récréatives relatives au "physiologique et psychologique" (Puget, 1968, p. 3), et il insistera sur l'intérêt supérieur de préserver ces espaces de nature des actions de l'homme, "surtout lorsqu'il dispose d'une technique avancée, [qui] détruit et saccage" (Puget, 1968, p. 4).
- R.Auzelle introduit des problématiques environnementales complémentaires à T.Leveau et R.Puget et que des infrastructures vertes multifonctionnelles pourraient préserver. Il constate en effet que le "grossissement démesuré des agglomérations [...] entraîne des gaspillages de toutes sortes" (Auzelle, 1962, p. 13), ayant des effets sur les "problèmes de l'adduction de l'eau" (Auzelle, 1962, p. 13), le "grand péril des sols, la disparition du tapis végétal" (Auzelle, 1962, p. 13), les "ressources agricoles" (Auzelle, 1967, p. 36) et les "paysages [...] gâchés" (Auzelle, 1967, p. 32). R.Auzelle s'interroge sur l'avenir: "que léguons-nous à nos successeurs?" (Auzelle, 1967, p. 40), "aux générations futures" (Auzelle, 1967, p. 42). Dans sa réflexion, il expose son point de vue sur l'interdépendance entre les fonctions environnementales, esthétiques voir récréatives. À titre d'exemple, après avoir cité l'enjeu de la beauté exposé dans le livre "Avant que la nature meure" de l'ornithologue J.Dorst<sup>154</sup>, il explique que "l'espace terrestre [...] a besoin non seulement de qualités physiques indispensables au maintien de la vie, mais encore de qualités esthétiques qui ne sont pas moins essentielles. [...] Que des décharges d'usines souillent une rivière, elles en excluent la flore et la faune; nauséabondes, sales, elles en excluront également l'homme. [...] Que des constructions inopportunes gâchent un paysage et cette offense permanente à la beauté se répercute fâcheusement sur le plan économique" (Auzelle, 1967, p. 42).

### *1.1.3 Les concrétisations à l'échelle locale dans les espaces entre villes et campagnes*

La conception des infrastructures vertes est liée à un constat d'éclatement de la ville dans les campagnes et de dégradation de la nature. Elle propose une réponse à ces enjeux

---

<sup>154</sup> J.Dorst est un ornithologue ayant fait une grande partie de sa carrière au Muséum National d'Histoire Naturelle. Il a publié "Avant que la nature meure" en 1965.

environnementaux, et les zones de contacts entre l'urbain et le rural, avec leurs espaces agro-naturels, deviennent des espaces importants à considérer. Mais derrière cette structure de planification régionale, quelle concrétisation à l'échelle locale est proposée? S'agit-il toujours, comme le proposait J.C.N.Forestier, d'aménager et de mettre en lien des espaces étant majoritairement de statut public? Ou les modalités d'interventions possibles se sont-elles diversifiées? Pour y répondre, nous proposons de détailler les typologies d'espaces composant cette infrastructure verte et leur fonction environnementale, puis de détailler les modalités d'actions envisagées.

### *Différentes typologies d'espaces libres et d'espaces verts entre villes et campagnes*

Les typologies d'espaces composant les systèmes de parcs du début du XX<sup>ème</sup> siècle étaient regroupées sous le terme d'espaces libres. L'espace vert vient le compléter dans les conceptions des années 1950-60. En effet, bien que la conférence à Rabat s'intitule "les espaces libres", une distinction entre les "espaces libres" et les "espaces verts" est ensuite faite par T.Leveau, en collaboration avec R.Puget (Leveau & Puget, 1951, pp. 4–8), ce qui fera l'objet de l'article de ce dernier pour la revue urbanisme (Puget, 1952). De son côté, R.Auzelle classe les espaces non-bâti<sup>155</sup> avec ces mêmes catégories d' "espaces libres" et d' "espaces verts" (Auzelle, 1953, pp. 82–83, S.D., p. 8). Chez ces trois architectes-urbanistes, ces termes s'appliquent à des espaces dont la situation va de l'intérieur de l'agglomération avec des "places" et "squares", à l'extérieur avec les "réserves et parcs nationaux" ou "grandes réserves rurales", (Auzelle, 1962, pp. 82–83, S.D., pp. 8–9; Leveau & Puget, 1951, p. 7). Ces divers espaces peuvent se trouver à proximité les uns des autres dans les situations entre villes et campagnes. Pour cette raison, afin de détailler ce contexte d'entre-deux, il nous paraît important de détailler l'ensemble des typologies d'espaces libres et d'espaces verts et la manière avec laquelle ils assurent diverses fonctions, dont celles environnementales.

Les espaces libres se trouvent à l'intérieur des enveloppes urbanisées, qu'il s'agisse d'une grande agglomération ou d'un village. Ils permettent des pénétrations de la nature depuis les zones rurales. Leur rôle est considéré du point de vue récréatif et social ainsi qu'esthétique mais leur plantation peut contribuer, dans une moindre mesure, à assurer des fonctions environnementales. R.Puget définit l'espace libre comme un espace "qui n'est pas affecté à un usage précis et permanent, mais qui peut, au contraire, supporter, simultanément ou successivement, des utilisations diverses: promenades, jeux, manifestations publiques, foires, expositions, etc" (Puget, 1952, p. 91). Son statut est "public, ouvert à tous" (Puget, 1952, p. 91) et il existe "dans le plus petit village qui comporte au moins une place publique devant l'église ou la mairie [ainsi que dans] toutes les agglomérations, qu'il s'appelle place, parvis, esplanade, mail, cours, champs de mars" (Puget, 1952, p. 91). Les espaces de circulation automobile en sont exclus, ce qui est une évolution importante par rapport à la conception de J.C.N.Forestier dont l'explication pourrait se trouver dans l'intensification du trafic automobile et des nuisances associées<sup>156</sup>. Une ambiguïté subsiste toutefois pour les trottoirs qui peuvent être considérés comme espaces libres à condition qu' "ils bordent des voies peu encombrées" (Puget, 1952, p. 91). L'ensemble de ces espaces "peut comporter des plantations d'arbres, mais celles-ci restent accessoires et ne doivent en aucun cas interdire la libre disposition du sol"

---

<sup>155</sup> R.Auzelle utilise souvent le terme d' "espaces non-bâti" qu'il considère comme "tout ce qui n'est pas bâti" ou plus simplement en tant que "vide" s'opposant au plein des constructions (Auzelle, 1962, p. 59, S.D., p. 7).

<sup>156</sup> R.Puget par exemple exclut les grands boulevards parisiens des espaces libres (Puget, 1952, p. 91), à la différence de J.C.N.Forestier. R.Auzelle parle de "parkways", mais en tant que ceintures de verdure où domine la circulation piétonne, par exemple dans les espaces d'anciennes fortifications (Auzelle, 1953, p. 87).



pour R.Puget (Puget, 1952, p. 91). À ce propos, R.Auzelle crée la catégorie des espaces plantés, auxquels il inclut des typologies de lieux tels que les cimetières (Auzelle, 1953, p. 82, S.D., p. 8). Lorsqu'ils sont plantés d'arbres, R.Puget évoque la fonction environnementale des espaces libres<sup>157</sup>, que l'on pourrait rapprocher de la "pénétration" de la nature dans la ville dont parle T.Leveau (Leveau, 1965, p. 416). Leur fonction reste cependant avant tout récréative et sociale par les usages qu'ils permettent, et esthétique à travers la structuration spatiale soignée qui leur est associée. Sur ces points, nous pouvons rappeler l'importance qu'accorde T.Leveau à une réflexion globale sur les espaces ouverts pour éviter leurs aspects "fragmentés" (Leveau, 1965, p. 414). Ces espaces libres sont en effet à considérer dans l'articulation réalisée entre eux et avec les espaces verts. Ce sont des espaces d'accroche indispensables à la mise en œuvre locale de l'infrastructure verte.

L'espace vert peut être situé à la fois dans les enveloppes urbaines et en dehors. Lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur, il s'agit principalement de "jardins" et "parcs" d'agglomérations ou de villages. À l'extérieur il concerne entre autres les "réserves et parcs nationaux" ou "grandes réserves rurales". L'héritage de J.C.N.Forestier est ici évident. Cependant, des distinctions peuvent être faites étant donné que ces catégories d'espaces sont complétées d'une diversité d'autres, notamment agro-naturels, et que le statut du foncier n'est pas vu comme étant majoritairement public, mais plutôt "public ou privé" (Puget, 1952, p. 91)<sup>158</sup>. Par ailleurs, ces typologies liées entre elles assurent des fonctions environnementales. Pour y voir plus clair, nous proposons de détailler les principaux espaces verts exposés par R.Auzelle, T.Leveau et R.Puget:

- Dans les enveloppes urbanisées, il s'agit d'espaces "plantés, garnis de végétation" (Puget, 1952, p. 91)<sup>159</sup> des parcs et des jardins, à la fois publics et privés. Ils sont des maillons importants pour faire pénétrer la nature dans les espaces construits, depuis les marges d'agglomérations ou de villages. Dans ces derniers, leur statut privé domine et le développement de ceux ayant un statut public est moins important selon R.Puget, car "une grande partie des habitants dispose d'un jardin" (Puget, 1952, p. 92). Ces espaces vont jouer en même temps des rôles de loisirs et d'esthétique, et également environnementaux comme l'épuration de l'air, s'ils disposent de "masses profondes de végétaux [...]: arbres de haute tige, arbustes et gazons" (Puget, 1952, p. 91).
- Dans les espaces les plus éloignés des urbanisations se trouvent les "réserves et parcs nationaux" (Auzelle, S.D., p. 9) ou "grandes réserves rurales" (Leveau & Puget, 1951, p. 7) dans lesquelles l'espace privé agro-naturel, même ordinaire, joue un rôle important. En effet, T.Leveau évoque la "beauté" et le "magnifique paysage" de certains sites remarquables avec "des rivages de mer, [...] falaises, [...] fleuves, [...] des bois et forêts, des montagnes,..." (Leveau, 1965, p. 420)<sup>160</sup>. Ces espaces sont toutefois inclus plus globalement au sein de terroirs agricoles façonnant des "types de paysages" qu'il illustre avec des photographies lors de sa conférence à Rabat (Figure

---

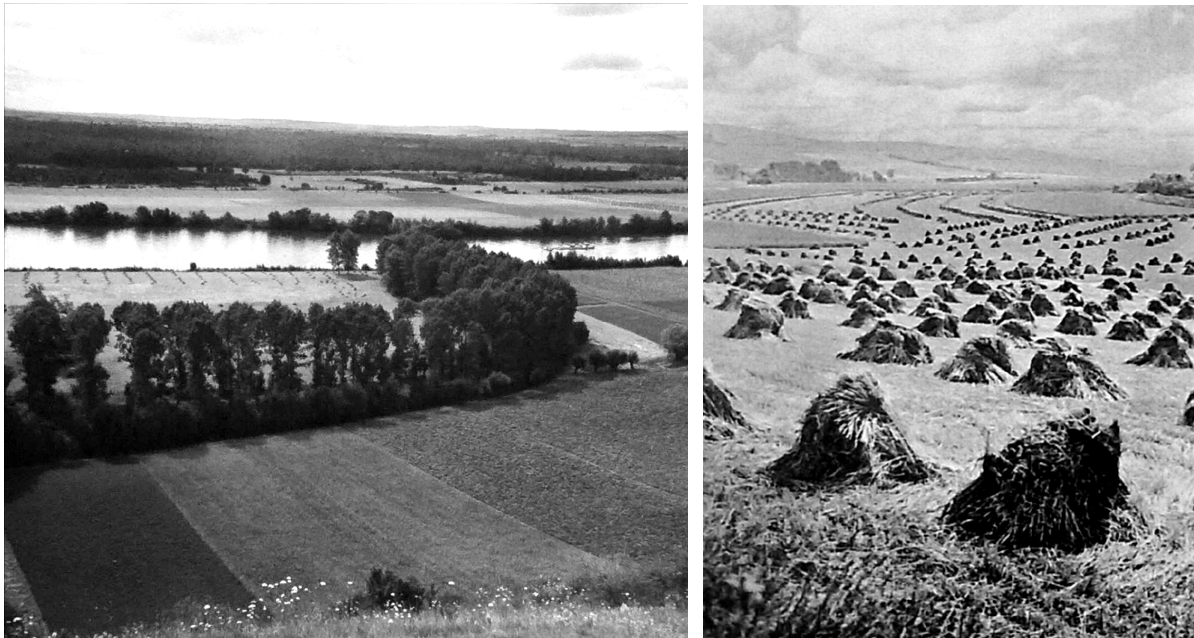
<sup>157</sup> R.Puget précise qu'"un espace libre [...] peut [...] jouer un rôle double s'il est planté d'arbres" et être également compté comme espace vert par rapport aux fonctions qu'il remplit (Puget, 1952, p. 91).

<sup>158</sup> Dans le chapitre 1, nous avons décelé chez J.C.N.Forestier et dans le PARP un intérêt pour les espaces de jardins privés et pour les espaces agro-naturels, sans qu'ils ne soient affirmés comme éléments structurant du "système de parcs" (cf. Chapitre 1 - § 2.2.6, 2.3.5, 2.3.6, 2.3.7). Ce que nous observons dans les années 1950-60, c'est l'affirmation du rôle et de la place de ce type d'espaces dans l'infrastructure verte.

<sup>159</sup> Auzelle apporte une définition similaire des espaces verts comme espaces "recouverts en majeure partie par la végétation (pelouses gazonnées, massifs floraux, buissonniers, bosquets et arbres de toutes tailles)" (Auzelle, 1953, p. 83)

<sup>160</sup> "des rivages de mer, baies, falaises, embouchures des cours d'eau, des eaux courantes, fleuves, rivières et ruisseaux sur tout leur parcours: des eaux dormantes, étangs et lacs, des bois et forêts, des montagnes, des sites classés, etc..." (Leveau, 1965, p. 420)

20) et qui constituent de "vastes parcs naturels" (Leveau & Puget, 1951, p. 2)<sup>161</sup>. R.Auzelle parlera et montrera également en images les "fragiles trésors des paysages" que constituent les espaces agricoles et leur "beauté" (Auzelle, 1967, pp. 190–191) (Figure 20). À leur rôle esthétique, ces espaces agro-naturels ont une fonction récréative que R.Auzelle associe à leur intérêt "touristique" (Auzelle, S.D., p. 9), et T.Leveau aux loisirs à travers les équipements nécessaires pour en faire des destinations de vacances<sup>162</sup> (Leveau & Puget, 1951, pp. 9–10). Ces espaces agro-naturels sont par ailleurs concernés par une dimension environnementale allant au-delà de l'unique régénération de l'air. R.Auzelle parle de "l'intérêt scientifique" des espaces de protection de la nature comme les "parcs nationaux" (Auzelle, S.D., p. 9), en écho à sa préoccupation naturaliste pour le maintien de la vie de "la faune et de la flore" (Auzelle, 1967, pp. 41–42). De plus, il parle de la "fertilité" de la terre au sujet de l'espace agricole (Auzelle, 1967, p. 191) et l'enjeu de la forêt et de l'arbre est exposé du point de vue des problématiques d' "assèchement des terres" et d' "érosion" (Auzelle, S.D., p. 9). R.Auzelle porte un discours environnemental considérant la dimension naturaliste et la protection des ressources naturelles, en complément de la régénération de l'air.



**Figure 20 - Photographies utilisées par T.Leveau (à gauche) et R.Auzelle (à droite) pour promouvoir l'importance des espaces agro-naturels (sources: Leveau, 1951a, p. 5; Auzelle, 1967, p. 190)<sup>163</sup>**

Dans les espaces entre villes et campagnes, ces différents types d'espaces publics et privés de l'infrastructure verte, relatifs aux espaces urbanisés et non-urbanisés, et assurant différentes

<sup>161</sup> Le texte dactylographié de l'intervention de T.Leveau à Rabat en 1951 est ponctué de références à des images (Leveau & Puget, 1951). Celles-ci se retrouvent dans un album archivé dans le fond Leveau de la cité de l'architecture et du patrimoine (Leveau, 1951a).

<sup>162</sup> Les équipements dont parlent T.Leveau sont: des campings, des auberges de jeunesse, des structures pour les colonies de vacances de plaine, mer et montagne, des refuges et pistes de ski,... (Leveau & Puget, 1951, pp. 9–10).

<sup>163</sup> Les légendes des auteurs sont les suivantes:

- R.Auzelle: "Nourriture, espace, et simple beauté..." (Auzelle, 1967, p. 190)
- T.Leveau: Ile-de-France, environs de Roche-Guyon, Seine et Oise (Leveau, 1951a, p. 5)

fonctions, sont amenés à se côtoyer et à se combiner selon une diversité de configuration. On notera à ce propos un double mouvement:

- la typologie des parcs suburbains propre aux marges d'agglomération, héritée de J.C.N.Forestier, prolonge les parcs et jardins situés dans les enveloppes urbanisées vers les espaces ruraux
- les espaces agro-naturels ordinaires prolongent les espaces ruraux, en s'articulant avec les urbanisations régionales polycentriques et en créant des continuités entre les différents espaces verts et libres.

Cette rencontre nous paraît imagée par T.Leveau lorsqu'il parle des parcs suburbains en les associant à "un exode des citadins pour retrouver les champs et la campagne" (Leveau, 1965, p. 420). Face à ce phénomène, il indique la nécessité de réaliser des aménagements de loisirs qui peuvent être proches de ceux des "grandes réserves rurales" avec "des plans d'eau [...] les plages, [...] campings, plaines de jeux, terrains d'aventures, etc..." (Leveau, 1965, p. 421)<sup>164</sup> ou être proches de ceux accompagnant les grands parcs en bordure de ville, "dans le genre du bois d'Amsterdam, comportant des installations sportives ouvertes et une organisation des circulations permettant à chacun de se promener [...]" (Leveau et al., 1965, p. 23)<sup>165</sup>. Les espaces agro-naturels autour sont sous-entendus, continuant ces équipements avec "des itinéraires de détente, les promenades pédestres, cyclistes, équestres, [...]" (Leveau, 1965, p. 421)<sup>166</sup>. Ces espaces agricoles apparaissent ainsi comme des liants entre les typologies de "parcs suburbains" et les "grandes réserves rurales". Par ailleurs, en parlant de "jardins de production" en tant qu'espaces non-bâti urbains (Auzelle, S.D., p. 8), R.Auzelle nous paraît suggérer que ces espaces agro-naturels puissent permettre des liaisons avec les "parcs" et "jardins" et les "espaces libres" des enveloppes urbaines. Notre lecture conçoit ainsi les infrastructures vertes dans les espaces entre villes et campagnes comme un assemblage des typologies d'espaces que nous avons exposées précédemment. Les fonctions qu'elles jouent y correspondent. Elles concernent ainsi les dimensions esthétiques, récréatives et environnementales. Ces dernières intègrent les rôles de régénération de l'air, de protection des ressources associées au sol - dont l'alimentaire -, et de préservation de la richesse faunistique et floristique.

### *Des modalités d'actions diverses*

Les divers espaces de l'infrastructure verte et leurs fonctions pourraient permettre le développement équilibré d'une urbanisation régionale polycentrique. Toutefois, planifier ne se limite pas à la conception théorique d'un système spatial. Cela implique de prévoir des modalités d'actions adaptées à différentes situations et aux divers espaces. Quelles interventions sont envisagées et comment leur mise en œuvre est abordée?

T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle esquissent des éléments de réponses pouvant correspondre à des situations entre villes et campagnes. Nous proposons de les présenter en distinguant d'une part les espaces où dominent les dynamiques végétales dont l'agriculture, et d'autre part ceux relatifs aux dynamiques d'urbanisation, incluant les infrastructures de transports.

---

<sup>164</sup> Pour précision, T.Leveau indique dans le paragraphe intitulé "parcs suburbains naturels régionaux" que "chaque semaine et aux jours de congés, c'est un exode des citadins pour retrouver les champs et la campagne" (Leveau, 1965, p. 420). Ainsi, des aménagements sont à prévoir avec: "l'amélioration des plantations existantes en vue de favoriser la recherche des itinéraires de détente [...] des plans d'eau [...] pour la natation, les plages, le canotage, la voile, la pêche, etc... [...] des établissements pour les jeunes: auberges, camps, colonies, campings, plaines de jeux, terrains d'aventures, etc..." (Leveau, 1965, p. 421).

<sup>165</sup> Plus précisément, "près de la ville, T.Leveau parle des parcs suburbains de détente et de loisirs [...avec] des réserves boisées organisés dans le genre du bois d'Amsterdam, comportant des installations sportives ouvertes et une organisation des circulations permettant à chacun de se promener à pied, à cheval ou avec le véhicule de son choix" (Leveau et al., 1965, p. 23).

<sup>166</sup> Plus précisément, T.Leveau liste les "itinéraires de détente, les promenades pédestres, cyclistes, équestres, les zones de solitude, la chasse, les terrains de pique-niques et les parkings isolés,..." (Leveau, 1965, p. 421)

Concernant les espaces où dominent des dynamiques végétales, les actions envisagées par les urbanistes et paysagistes et étudiées, vont au-delà de l'acquisition foncière publique et elles peuvent mobiliser la protection réglementaire et être accompagnées d'aides pour inciter au maintien d'espaces et au développement d'une gestion particulière. Une première manière d'agir est en effet l'acquisition par le secteur public de terrains en vue de leur aménagement en parcs ou en équipements spécifiques, tel qu'un parc du type bois d'Amsterdam (Leveau et al., 1965, p. 23) ou un espace nautique de loisirs (Leveau, 1965, p. 421). Une deuxième modalité d'action est identifiée avec les servitudes réglementaires dans les documents de planification. T.Leveau en parle indirectement avec les "bois et champs sauvegardés" (Leveau, 1965, p. 416) et R.Auzelle le suggère lorsqu'il préconise de "sauvegarder la campagne" (Auzelle, 1967, p. 189). Enfin, une troisième forme d'intervention concerne les aides pour orienter la gestion de certains espaces. Au sujet de l'agriculture, T.Leveau indique qu'il faut accompagner son évolution, en prenant l'exemple de formations données aux agriculteurs. En effet, pour lui, les foyers ruraux "peuvent favoriser l'économie rurale. Ils doivent offrir des cours de modernisation de l'agriculture, des jardins d'expérience" (Leveau & Puget, 1951, p. 11) et ainsi contribuer à des campagnes dynamiques et attractives.

Dans le cas des espaces concernés par des dynamiques d'urbanisation, dont les infrastructures de transports, les interventions envisagées se rapportent à des opérations intégrant deux raisonnements complémentaires: la planification de périmètres d'urbanisation pertinents par rapport aux espaces agro-naturels, et la définition de principes d'aménagements spécifiques aux sites.

- Tout d'abord, la localisation des périmètres aménageables dans les documents d'urbanisme est définie en fonction des ressources, capacités et richesses naturelles du territoire, afin de préserver certains espaces de l'infrastructure verte avec pertinence. Tel que l'explique R.Auzelle à propos de l'habitat, mais qui pourrait être transposé pour les zones industrielles voire aux infrastructures de transports, le choix des espaces que l'on urbanise doit se faire avant tout par rapport à des considérations géologiques. Il explique que "la spéculation foncière a implanté des bâtiments sans aucun égard pour le relief du sol ou la nature du sous-sol. [... Mais cela l'interroge:] est-il possible de continuer avec cette insouciance? [...] peut-on se résigner à la diminution des terres productives? La protection des sols cultivables ne s'impose-t-elle pas, et ce souci ne doit-il pas guider la recherche des emplacements les plus favorables à la construction?" (Auzelle, 1953, p. 50). Dans ce but, il précise que "la carte pédologique permettant de choisir en toute connaissance les emplacements à affecter à l'extension des agglomérations est indispensable, et les premiers renseignements qu'elle fournit doivent être complétés par une étude de la composition et de la résistance du sous-sol" (Auzelle, 1953, p. 50). À ces considérations sur les ressources naturelles et agricoles, T.Leveau évoque une idée proche mais appliquée à la sauvegarde de l'ensemble des "richesses naturelles" lorsqu'il explique qu'en cas d'élaboration d'un "plan général des beautés naturelles à sauvegarder, il nécessitera un contrôle de toutes les activités inhérentes aux infrastructures [...et] aux emprises de toutes les constructions nouvelles de quelque ordre qu'elles soient" (Leveau, 1965, p. 420).
- D'autre part, les aménagements pour l'habitat et l'industrie - voire pour les infrastructures de transports - sont envisagés à partir d'une structure d'espaces verts et des espaces libres tirant parti de la spécificité du site. En effet au-delà des approches

quantitatives reprenant un principe proche de celui de J.C.N.Forestier<sup>167</sup>, T.Leveau explique que les espaces verts et les espaces libres seront définis en fonction du contexte social (Leveau et al., 1965, pp. 23–24)<sup>168</sup>, du relief, de la végétation existante (Leveau et al., 1965, pp. 12–16)<sup>169</sup>, et les plantations se baseront sur l' "écologie locale" (Leveau & Puget, 1951, p. 3)<sup>170</sup>, ces derniers principes amenant à "engendrer des implantations [bâties] irrégulières et souples, [...] lesquelles se fondent avec le paysage environnant" (Leveau, 1965, p. 414). Ces espaces verts et libres sont ainsi économes<sup>171</sup> et cohérents avec les "régions où ils se situent" (Leveau, 1965, p. 414)<sup>172</sup>. Des parcs et jardins privés peuvent être inclus dans ce travail d'espaces verts et libres (Puget, 1952, pp. 91–92)<sup>173</sup>. R.Auzelle et R.Puget évoquent une approche similaire de ces espaces verts et libres dans les espaces urbanisés<sup>174</sup>.

#### 1.1.4 *Le recours nécessaire à une diversité de professionnels et aux sciences de la nature*

Les différentes modalités d'actions sur les espaces de l'infrastructure verte permettent de répondre aux fonctions environnementales, récréatives et esthétiques et sont amenées à s'inscrire dans un projet d'ensemble. Pour le définir et à la différence de J.C.N.Forestier; R.Auzelle, T.Leveau et R.Puget<sup>175</sup> précisent ou suggèrent la nécessité d'impliquer différents

<sup>167</sup> Dans les propos de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle, on retrouve au début des années 1950 quelques approches quantitatives, mais elles sont soumises également à leurs critiques. En effet:

- R.Auzelle précise qu'il faut prévoir des espaces verts dans un rayon de 500m des habitations, en y incluant les jardins privés (Auzelle, 1953, pp. 85–87). Cette quantité d'espaces verts est plus ou moins importante suivant qu'on se trouve dans une localité agricole ou urbaine, allant ainsi de 2 à 20 m<sup>2</sup>/habitant (Auzelle, 1953, p. 83). Par rapport aux quartiers industriels, la répartition entre les différents espaces qui les compose serait 1/5 voies, 2/5 construction, 2/5 espaces libres (Auzelle, S.D.).
- T.Leveau et surtout R.Puget font des calculs de dimensionnement par typologies d'espaces (Leveau & Puget, 1951, p. 7), R.Puget les clarifiant en suivant un mode de calcul lié aux besoins. Il précise par exemple que les espaces verts ne seraient pas nécessaires pour une commune en dessous de 10.000 hab (Puget, 1952, p. 92)

Toutefois, ces architectes urbanistes précisent que ces approches quantitatives ne font pas tout et qu'elles ont leurs limites (Auzelle, 1953, p. 85; Puget, 1952). Elles ne sont plus affirmées dans leurs écrits des années 1960.

<sup>168</sup> Dans la partie de l'article "paysage urbain" intitulée "adaptation à la vie" (Leveau et al., 1965, pp. 23–24)

<sup>169</sup> Dans la partie de l'article "paysage urbain" intitulée "élément pour l'analyse du paysage urbain" (Leveau et al., 1965, pp. 12–16). Les aspects à considérer concernent: "le site et le relief", "les couleurs et la lumière" "les climats", "la création de micros-climats"

<sup>170</sup> En parlant de la place à accorder à la végétation dans l'architecture moderne, T.Leveau précise qu' "il faut abandonner l'habitude qui consiste à faire étalage de connaissances horticoles inadaptées par la multiplication des essences, des couleurs et des formes, pour s'inspirer de l'écologie locale en réduisant volontairement la gamme des essences à quelques types caractérisés" (Leveau & Puget, 1951, pp. 3–4).

<sup>171</sup> T.Leveau indique, après avoir parlé du choix d'essences adapté à l'écologie locale, que "le coût des ouvrages et les dépenses d'entretien des espaces plantés impliquent nécessairement l'idée de simplicité" (Leveau & Puget, 1951, p. 4)

<sup>172</sup> Nous déduisons cette cohérence à l'environnement régional car les propositions de T.Leveau s'inscrivent en contrepoint de sa critique des aménagements ayant "un aspect similaire généralisé, quelle que soit la forme des terrains ou des régions où ils se situent" (Leveau, 1965, p. 414).

<sup>173</sup> R.Puget explique que, dans des espaces urbanisés, des jardins et parcs privés peuvent contribuer aux espaces verts "par une servitude d'urbanisme qui garantit leur maintien" d'autant plus s'ils jouxtent un parc public (Puget, 1952, pp. 91–92).

<sup>174</sup> L'approche d'une composition des espaces libres et verts à partir du site et de son contexte est évoquée de la manière suivante par R.Puget et R.Auzelle:

- R.Puget explique qu' "assouplir une composition pour lui permettre d'épouser un relief et d'intégrer des arbres [...] est un ouvrage d'urbanisme plus difficile sans doute, mais combien plus estimable que de planter à grand renfort de terre rapportée, de maigres baliveaux sur un sol dévasté par le chantier" (Puget, 1968, p. 4).
- R.Auzelle précise pour l'organisation des espaces non-bâties urbains, qu' "à défaut de principes généraux et rigoureux, on s'efforcera de s'adapter à la nature et au relief du sol, ainsi qu'à la situation sociale, économique et sanitaire locale" (Auzelle, 1953, p. 87)

<sup>175</sup> Concernant R.Puget, nous avons trouvé peu de détails précis relatifs à des collaborations précises entre disciplines et professionnels mais plutôt des indications générales:

- Dans son programme d'enseignement de 1966 à l'IUUP, un intitulé de cours porte sur "le rôle de l'urbaniste dans une équipe pluridisciplinaire" (Puget, 1966).
- Nous avons également trouvé cet intérêt pluridisciplinaire dans un ouvrage plus tardif des années 1970. R.Puget indique l'importance de "rassembler les équipes pluridisciplinaires qui autorisaient une appréhension globale des faits. [...] qui tiennent autant aux sciences économiques qu'à la sociologie, à l'écologie qu'à l'esthétique" (Puget, 1976, p. 257).

professionnels. Nous remarquons l'intérêt porté aux sciences de la nature, ainsi que la réflexion sur la spécificité du travail des paysagistes au côté de celui des urbanistes.

R.Auzelle insiste davantage que les autres architectes-urbanistes sur l'importance, pour l'aménagement du territoire, de "la biologie, cette science qui devrait nous indiquer comment nous pouvons contribuer à réconcilier l'homme avec la nature" (Auzelle, 1967, p. 69). Le propos qu'il développe renvoie toutefois à divers champs de connaissances et expertises professionnelles associées que l'on peut préciser par rapport aux trois rôles environnementaux des espaces verts et libres, au bénéfice de l'humain, que nous avons identifiés:

- Tout d'abord, cette expertise d'expert en biologie permet d'aborder l'enjeu de la régénération de l'air pour l'homme (Auzelle, 1967, p. 70)<sup>176</sup>. Cette approche attentive à la nature recouvre des préoccupations sanitaires et hygiénistes pour lesquelles l'appui des connaissances de médecins est également important, tel que le souligne R.Auzelle et T.Leveau (Auzelle, 1967, p. 72; Leveau, 1965, p. 415; Leveau et al., 1965, p. 16)<sup>177</sup>.
- La deuxième utilité de la biologie qui est énoncée concerne les savoirs nécessaires à la protection des ressources, qu'il s'agisse de l'eau avec des mesures de sa qualité en vue de la préserver des pollutions; ou de la production agricole face aux risques que représentent les procédés modernes (Auzelle, 1967, p. 70)<sup>178</sup>. Les espaces agricoles sont également menacés par la réduction de leur surface due aux extensions urbaines et pour lesquelles nous avons précédemment indiqué l'intérêt que porte R.Auzelle aux cartes pédologiques. Les savoirs "des géographes, géologues, pédologues ou agronomes;..." sont ainsi nécessaires pour définir l'emplacement des constructions (Auzelle, 1967, p. 105).
- Enfin, R.Auzelle évoque indirectement l'intérêt des connaissances biologiques de naturalistes, portant sur la faune et la flore. Il précise en effet l'enjeu de "conservation stricte du milieu naturel" des "réserves et parcs nationaux" (Auzelle, S.D., p. 9) et l'importance accordée à la végétation dans les opérations d'habitat (Auzelle 1953, p51). Cela est par ailleurs suggéré par T.Leveau dans le contexte des aménagements urbains lorsqu'il explique que la végétation doit "s'inspirer de l'écologie locale" et "être scientifique" (Leveau & Puget, 1951, pp. 3-4)<sup>179</sup>.

---

<sup>176</sup> À ce propos, pour parler de "l'importance de la biologie pour l'urbaniste", R.Auzelle interpelle son lecteur: "songez aux besoins physiologiques individuels: l'air que [...] nous respirons [...]; les besoins de protection contre les éléments: soleil, froid, pluie, humidité, vent [... ou encore] à la protection contre la présence ou la promiscuité d'établissements nuisibles à la santé [et] contre les nuisances de toutes sortes: bruit, odeurs, émanations nocives, etc." (Auzelle, 1967, p. 70)

<sup>177</sup> T.Leveau et R.Auzelle se réfèrent à des connaissances et points de vue de médecins:

- T.Leveau indique, à propos du "contact avec la nature et son influence bienfaisante sur l'équilibre humain [... qu'il] est réconfortant de compter sur les arguments invoqués par le corps médical" (Leveau, 1965, p. 415). En effet, les "hygiénistes - et spécialement le Dr R.H.Hazemann - insistent sur la nécessité de prendre en considération les éléments liés à l'équilibre physique et psychologique: oxygénation, fraîcheur, teneur en humidité de l'atmosphère, fixation des poussières, suppression de la réverbération, protection contre les vents dominants" (Leveau et al., 1965, p. 16).
- R.Auzelle se réfère également à l'avis d'un médecin, le Docteur Chauchard qui précise que "cette connaissance biologique des normes de la nature humaine [...] est d'autant plus importante que nous entrons dans une ère scientifique et technique où se réalisent de plus en plus de nouveaux facteurs de dénaturation, c'est-à-dire d'aliénation de l'homme [...] avec un] risque de déshumaniser la terre par la radioactivité, les fumées, le bruit" (Auzelle, 1967, p. 72).

<sup>178</sup> L'importance de la biologie pour l'urbanisme est également exposée par Auzelle par rapport à:

- "L'eau, problème désormais angoissant pour la plupart des grandes concentrations urbaines; [...] les conséquences d'une trop forte densité humaine [nécessitant] des mesures contre la pollution des cours d'eau" (Auzelle, 1967, p. 70)
- la qualité de la "nourriture enfin qui, par la réduction des cultures maraichères traditionnelles et les procédés modernes de conservation entraîne certaines carences dues aux aliments dévitaminés" (Auzelle, 1967, p. 70)

<sup>179</sup> En lien avec le propos de T.Leveau de "s'inspirer de l'écologie locale", il indique que "l'intervention de la végétation pour être efficace doit être scientifique", suggérant le recours à des savoirs spécialisés (Leveau & Puget, 1951, pp. 3-4)



Le recours aux spécialistes de la "biologie" est complété par R.Auzelle par "l'ethnologie, la sociologie, la psychologie" (Auzelle, 1967, pp. 50–51)<sup>180</sup>, des savoirs auxquels se réfèrent également T.Leveau. En effet, pour les espaces libres et verts à l'intérieur des agglomérations, ce dernier indique la nécessité d'en "préciser l'usage social" (Leveau, 1952, p. 89), et l'utilité des "enquêtes" pour les adapter "à l'évolution des comportements personnels et sociaux" (Leveau et al., 1965, p. 23)<sup>181</sup>. Bien que T.Leveau n'en parle pas directement, cette expertise relative à la sociologie pourrait être étendue aux espaces verts situés à l'extérieur des agglomérations.

Enfin, un dernier domaine de connaissances évoqué par R.Auzelle, et qui nous paraît significatif, est celui de l'histoire. Ce dernier apporte en effet des aspects pouvant être utiles à l'élaboration d'un projet. Toutefois, il constate que "les historiens s'intéressant à ces problèmes étant fort peu nombreux, c'est en définitive aux urbanistes eux-mêmes d'en dégager les faits qui ont une influence déterminante sur l'évolution de l'agglomération" (Auzelle, 1967, p. 86).

Dans ce travail mobilisant différents professionnels, nous pouvons nous demander quelle est la place de l'urbaniste et du paysagiste? Nous considérons qu'ils forment un couple complémentaire dont les limites dans les années 1950-60 sont énoncées mais ne sont pas encore nettes. Les propos de R.Auzelle et T.Leveau nous apportent des informations à ce propos. L'urbaniste a la responsabilité d'une équipe pluridisciplinaire (Auzelle, 1967, p. 174). Lui "qui n'est pas un spécialiste, mais qui par la nature même de ses fonctions est appelé à coordonner les efforts de tous les techniciens, est celui qui doit être le chef d'orchestre en cette matière" (Leveau & Puget, 1951, p. 4)<sup>182</sup>. Toutefois, par rapport aux infrastructures vertes, les "propositions des urbanistes risquent de demeurer inopérantes si elles ne font pas l'objet de projets complémentaires détaillés, dressés sous leur contrôle par les paysagistes" (Leveau, 1965, p. 419). Ces derniers apportent en effet des lectures du paysage et du végétal utiles à la conception urbanistique à différentes échelles, qu'il s'agisse d'une opération, d' "aménagement [de] secteur urbain, suburbain ou rural" (Leveau, 1965, p. 419); ou pour une "région de dresser le bilan de ses richesses naturelles" (Leveau, 1965, p. 420)<sup>183</sup>. Un tel travail d'équipe permettrait l'étude spécifique par les paysagistes d'un schéma d'actions sur l'infrastructure verte dont parle T.Leveau (Leveau et al., 1965, p. 23), aidant l'urbaniste à la composition et la

---

<sup>180</sup> Ces sciences sociales apparaissent dans l'énumération de R.Auzelle des domaines de connaissances de l'urbanisme qui touchent à "la géographie, la biologie, l'ethnologie, la sociologie, la psychologie, la médecine, à l'économie, au droit, et relèvent de la morale et de la philosophie" (Auzelle, 1967, pp. 50–51).

<sup>181</sup> T.Leveau parle de l'intérêt de "préciser l'usage social de chaque espace libre ou espace vert ; place, mail, jardin d'îlots de groupes d'habitations ou d'édifices publics, parcs de détente et d'attractions, terrains ou plaines de jeux, etc., en exprimant le caractère qu'ils doivent offrir, la nature du sol, l'orientation, le climat déterminant leur aspect" (Leveau, 1952, p. 89). Un processus d'enquêtes d'ordre sociologique y est associé. En effet, "l'aménagement des espaces extérieurs doit être périodiquement adapté à l'évolution des comportements personnels et sociaux tels qu'ils apparaîtront au fur et à mesure des enquêtes" (Leveau et al., 1965, p. 23).

<sup>182</sup> Cette approche de l'urbaniste comme chef d'orchestre d'une équipe pluridisciplinaire est introduite, dans les textes que nous avons analysés, de différentes manières par T.Leveau et de R.Auzelle:

- R.Auzelle parle du fonctionnement des équipes travaillant à la planification et l'aménagement du territoire dans des structures qu'on devine publiques. Il met en avant l'importance de "l'urbaniste-responsable, [...] une formule nouvelle dans laquelle l'équipe pluridisciplinaire, réduite, et intégrée dans les cadres administratifs, fonctionnerait sous l'autorité d'un urbaniste responsable et, pour les tâches exceptionnelles, ferait appel à des bureaux pluridisciplinaires spécialisés" (Auzelle, 1967, p. 174)
- T.Leveau, en parlant d'une opération d'aménagements indique que "l'urbaniste, qui n'est pas un spécialiste, mais qui par la nature même de ses fonctions est appelé à coordonner les efforts de tous les techniciens, est celui qui doit être le chef d'orchestre en cette matière. Il doit permettre à l'architecte, aux spécialistes du paysage, aux ingénieurs de voirie et d'assainissement, à l'éclairagiste, de se rapprocher et de se comprendre pour le plus grand bien de l'œuvre à accomplir" (Leveau & Puget, 1951, p. 4)

<sup>183</sup> T.Leveau défend le rôle du paysagiste face à l'urbaniste en posant la question: "qui va faire l'analyse des paysages et des plantations existantes, considérer l'âge des arbres et des arbustes, pour décider ceux qu'il faut conserver ou remplacer?" (Leveau, 1965, p. 419). En complément de cette citation de T.Leveau, un texte de A.Audias sur la formation des paysagistes à la section paysage et leur mission dans le contexte professionnel précise l'importance du paysagiste, qu'il travaille en indépendant ou au sein d'administrations, sur tout type de mission et à toutes les échelles de l'aménagement du territoire. Les paysagistes collaborent "à l'aménagement ou l'embellissement des paysages, sans perdre de vue que leur mission est, avant tout, quelque soit l'échelon où ils pourront œuvrer (petits jardins privés ou mise en valeur de contrées entières) d'améliorer le bien-être des hommes et d'augmenter la valeur du patrimoine national" (Audias, S.D., p. 3)

mise en oeuvre de projets d'aménagements et de schémas directeurs basés sur le "vide", sur le non-bâti (Auzelle, 1967, pp. 148–149, 151)<sup>184</sup>. Étant donné que les paysagistes ont pour partie une formation complémentaire d'urbanistes (Estienne, 2011), nous pourrions également leur concéder un rôle de chefs d'orchestre et de coordination des divers spécialistes pouvant contribuer à leur travail sur les espaces verts et les espaces libres. Par ailleurs, la profession de paysagiste n'étant pas encore bien installée et plusieurs architectes-urbanistes s'intéressant au paysage comme T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle, nous pouvons également considérer qu'ils sont porteurs d'une démarche paysagère.

#### *1.1.5 Des études urbaines et paysagères face à la complexité des infrastructures vertes*

Nous venons d'introduire l'héritage du système de parcs de J.C.N.Forestier dans les années 1950-60 en précisant comment, pour les espaces entre villes et campagnes, T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle réinterprètent sa conception au niveau régional, les actions à l'échelle locale envisagées et les professionnels mobilisés pour son élaboration auprès des urbanistes et des paysagistes. Ces derniers sont pour T.Leveau les référents d'un document réalisé en parallèle des documents de planification concernant ces espaces non-bâti. La complexité de la planification des infrastructures vertes que nous avons vue est vraisemblablement un aspect important à prendre en compte dans cette étude. Nous identifions plus particulièrement trois problématiques:

1. Tout d'abord, nous avons vu qu'il existe une planification régionale permettant d'organiser de manière globale l'infrastructure verte d'une urbanisation multipolaire qui s'articule avec des concrétisations locales sur divers espaces et suivant différentes modalités d'actions. Ainsi, dans le cadre d'une politique publique d'actions sur les espaces non-bâti, une première problématique concerne la coordination des documents de planification à différentes échelles et des actions qui en découlent afin qu'il y ait une cohérence d'ensemble.
2. Ensuite, nous avons vu que différentes typologies d'espaces de statut public et privé constituent l'infrastructure verte. Elles concernent des espaces allant d'une place, un jardin ou un parc jusqu'aux bois et espaces agricoles; avec des enjeux particuliers et une diversité d'actions envisageable: prescriptions réglementaires, modalités de gestion et d'exploitations du sol ou encore des manières spécifiques d'implanter et d'aménager les espaces urbanisés et les infrastructures. Des acteurs publics et privés sont ainsi concernés par ce projet d'infrastructure verte, qu'ils soient des élus, des techniciens, des administratifs, des agriculteurs, des habitants, etc.... L'implication de différents acteurs est par conséquent nécessaire et constitue la deuxième problématique à considérer pour une action efficace sur les espaces verts et libres.
3. Enfin, l'élaboration d'un projet sur cette diversité d'espaces verts et libres pose la problématique de l'association des savoirs issus de différents professionnels. En effet, comme nous l'avons vu, des connaissances diverses sont nécessaires pour traiter les différents rôles des infrastructures vertes: récréatifs, esthétiques et surtout

---

<sup>184</sup> R.Auzelle parle de composition à propos du travail de planification régionale, mettant en jeu le paysage et le non-bâti pour structurer le projet. Cela apparaît dans sa réflexion: "il appartiendra à l'architecte [l'architecte-urbaniste] de dialoguer avec le paysage préexistant; de cette façon il y aura toujours composition. Il en est de même aux premiers échelons de l'art urbain, le plus proche de l'architecture: groupes d'habitations et quartiers; mais à l'échelle d'une agglomération, est-ce encore vrai? [...] Y a-t-il encore composition lorsqu'il s'agit d'aménagement régional? Il existe incontestablement une relation entre les données multiples du site et les éléments du programme; et c'est peut-être dans le choix de ces programmes qu'intervient le souci de la composition (Auzelle, 1967, pp. 148–149). R.Auzelle expose à la suite de ce propos l'importance de sculpter le vide, celui-ci permettant de s'adapter aux diverses évolutions d'un projet d'aménagement tout en gardant la structure d'organisation de l'espace (Auzelle, 1967, p. 151).

environnementaux du point de vue des ressources naturelles, de l'épuration de l'air et des richesses naturalistes. Des connaissances multiples sont nécessaires pour contribuer aux arbitrages délicats visant à trouver un équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques.

Une attention particulière à ces problématiques nous paraît devoir être présente dans l'étude de la trame verte proposée par T.Leveau. Face au peu d'indications concernant les outils et méthodes afin de réaliser ce document, nous établissons la considération de ces trois aspects comme un premier jalon pour les expliciter.

## 1.2 La notion de milieu pour une méthodologie adaptée aux infrastructures vertes

### 1.2.1 Une notion de géographes vidaliens porteuse de méthodes

Pour avancer dans notre interprétation des outils et méthodes que l'on peut attribuer à l'étude de la trame verte de T.Leveau, nous sommes repartis de notre hypothèse concernant la notion de milieu. Celle-ci nous paraît apporter des éléments de réponses méthodologiques pour aborder les problématiques que pose le travail sur les infrastructures vertes. Nous avons à ce propos établi un lien entre la planification du système de parcs et l'étude du milieu géographique dans les années 1920-30. Ainsi, nous proposons de regarder s'il y a un héritage de ce rapprochement entre les démarches des urbanistes et paysagistes et celle des géographes dans les années 1950-60. Pour vérifier la pertinence de cette hypothèse et déterminer notre manière d'enquêter à ce sujet, nous avons regardé au préalable si un intérêt pour le milieu géographique est présent dans les écrits de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle, et si des indices d'une dimension méthodologique attribuée à cette notion et liée à l'interprofessionnalité sont présents.

D'une manière plus ou moins affirmée, nous remarquons la présence de la notion de "milieu" dans les écrits des 3 urbanistes que nous étudions<sup>185</sup>. Chez T.Leveau, les indications à ce propos sont liées à la sphère professionnelle qu'il fréquente. Nous avons repéré dans ses brouillons préparatoires pour le congrès de 1951, une note de la "section française de l'UIA" dont T.Leveau fait partie avec R.Auzelle<sup>186</sup>. Elle précise que « l'urbanisme est l'art de prévoir et de réaliser le milieu favorable à la naissance et au développement des sociétés humaines et au plein épanouissement de leur valeur sociale et spirituelle » (Prost, 1951)<sup>187</sup>. Chez R.Puget, nous avons trouvé une indication dans un de ses ouvrages tardifs, clairement orienté dans une perspective environnementale (Puget, 1976). La notion de "milieu" y est citée à plusieurs reprises autour de l'idée que les interventions sur le territoire permettent de "réaliser l'adéquation de l'homme avec son milieu géographique" (Puget, 1976, p. 265). Il se réfère aux géographes P.Vidal de la Blache avec le "tableau de la géographie de la France" (Puget, 1976, p. 223) et à la "géographie humaine" de J.Brunhes (Puget, 1976, p. 227). Bien que cette publication soit postérieure à la période sur laquelle nous nous focalisons, elle reflète l'attention portée à ce terme et à la géographie par R.Puget qui préexistait vraisemblablement dans les années 1950-1960, comme le laisse supposer l'indication thématique d'un de ses

---

<sup>185</sup> L'usage que nous recherchons de ce mot va dans le sens du "milieu géographique", c'est-à-dire de l'interaction entre l'homme et ce qui l'environne au sens large, faisant intervenir des dynamiques anthropiques et naturelles. Nous ne nous intéressons pas ici à ce terme lorsque la notion de milieu renvoie à des types d'espaces.

<sup>186</sup> Dans courrier du 27 avril 1951 de la section française de l'UIA adressé à T.Leveau par P.Picot, secrétaire général adjoint de l'UIA, il est précisé que la section française de l'UIA est composée pour la ville de Paris de: "Lods, Bardet, Royer, Canaux, Auzelle, Bahrmann, Leveau, Dufournet (Picot, 1951)

<sup>187</sup> Cette note est une pièce jointe du courrier du 18 juillet 1951 de la section française de l'UIA adressé à T.Leveau par H.Prost, membre de l'institut (Prost, 1951). Elle concerne la définition de l'urbanisme.

cours à l'IUUP: "dossier anatomique d'une ville, cadre géographique et relation régionale" (Puget, 1966). Chez R.Auzelle, la référence au "milieu" géographique est très clairement énoncée, et son propos nous paraît expliciter l'intérêt porté à cette notion dans la sphère des urbanistes et paysagistes de cette époque. En effet, R.Auzelle emploie ce terme dans son enseignement à l'IUUP comme l'indique la série de conférences donnée à cet institut et qu'il a publiée sous le titre "Intelligence du milieu et stratégie de l'aménagement" (Auzelle, 1967). En s'inscrivant dans l'héritage des idées de L.Jaussely, R.Auzelle considère que le travail de "l'urbaniste est proche du géographe" (Auzelle, 1967, p. 59). Il se réfère à l'école française vidalienne, et suivant son collègue à l'IUUP Maximilien Sorre, il situe leur savoir dans la description de "l'œkoumène", c'est à dire de la terre habitée, du "milieu global dans lequel évolue l'humanité: sol et sous-sol, troposphère, faune et flore [...et] les multiples interventions qui journalièrement modifient l'aspect de l'œkoumène" (Auzelle, 1967, p. 13). Ces connaissances sont importantes pour "une organisation de l'espace [... qui] doit être consciente" (Auzelle, 1967, p. 14).

Bien plus que T.Leveau et R.Puget, R.Auzelle affirme ainsi son intérêt pour la notion de "milieu" et il la considère au fondement d'une "méthode urbanistique" (Auzelle, 1967, p. 77), incluant l'interprofessionnalité. R.Auzelle situe la première étape de cette méthode dans l'héritage de M.Poete, P.Geddes, G.Bardet<sup>188</sup> et des géographes, par les indications de ces derniers pour mener l'"enquête", ou étude "préliminaire" pour reprendre le terme de L.Jaussely<sup>189</sup>. En effet, cette "analyse" amène à une "connaissance du milieu", c'est-à-dire à "connaître ce qui est, le comment et le pourquoi de ce qui est, pour déceler les virtualités et imaginer les possibles et les probables" (Auzelle, 1967, p. 77). Pour établir cette connaissance, le recours à des professionnels spécialisés dans différents domaines peut être nécessaire, suivant les objectifs à atteindre, et le géographe apporte une contribution importante en montrant comment mobiliser et synthétiser différents savoirs<sup>190</sup>. Cependant, tel que le précise Auzelle, le travail de l'urbaniste se distingue de celui du géographe par l'élaboration d'un projet<sup>191</sup>. La démarche de travail ne se limite donc pas à l'"enquête". Elle sera en effet suivie par les phases d'élaborations d'"hypothèses", les "choix" politico-administratifs du projet et la "composition du plan directeur" (Auzelle, 1967, pp. 102–103).

Notre première approche des propos de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle nous permet ainsi de mettre en avant un héritage de la notion du milieu géographique du début du XX<sup>e</sup> siècle, dans une perspective méthodologique. Les écrits de R.Auzelle relatifs à son enseignement à l'IUUP auprès du géographe M.Sorre nous conduisent à penser que cette notion, même tacitement, est davantage présente et diffusée dans les années 1950-60 que dans les années

<sup>188</sup> R.Auzelle parle de la mise en application par G.Bardet des "Regional Survey" de P.Geddes (Auzelle, 1967, pp. 82–85).

<sup>189</sup> On retrouve ici une idée similaire à L.Jaussely lorsqu'il parlait du "travail préliminaire", des "notices descriptives" ou du "dossier local" utile à l'urbaniste, à réaliser sur le modèle des géographes. Ces études permettent de trouver les éléments pour développer le projet (cf. Chapitre 1 - § 3.1.2, 3.2.5).

<sup>190</sup> R.Auzelle indique en effet que "la géographie est une science de synthèse" entre différents savoirs et disciplines (Auzelle, 1967, p. 59), ce qui est intéressant pour l'urbaniste. En effet, le travail de ce dernier nécessite de "savoir dominer un ensemble d'informations variées, d'apports multiples, de contributions fragmentaires pour aboutir à une parfaite connaissance du milieu" (Auzelle, 1967, p. 85). Ce travail d'analyse implique d'avoir "un objectif [...] précis, et bien conçu [doivent être] les étapes et les moyens de l'atteindre" (Auzelle, 1967, p. 85). Il y a ainsi un travail de sélection et d'interprétation, et les expertises venant de différents champs de connaissances sont choisies pour qu'elles soient utiles. Des indications pour élaborer le projet apparaissent progressivement. Ainsi, R.Auzelle se défend d'une enquête qui serait statique, et il précise à ce propos que l'urbanisme comme de manière générale "les sciences de l'homme ne peuvent se borner à la pure description: comprendre l'homme, n'est-ce pas déjà le transformer et lui donner un sens?" (Auzelle, 1967, p. 55).

<sup>191</sup> À ce propos, le géographe M.Sorre indique dans plusieurs articles que la géographie des villes n'est pas une discipline normative liée au projet de transformation de l'espace. Elle est habituée à expliquer le monde et non à le construire (Sorre, 1953). Cette discipline enregistre la ville qui existe aujourd'hui mais elle ne va pas dire le destin d'une urbanisation croissante (Sorre, 1954). Cela différencie ces disciplines que R.Auzelle considère jumelles, car l'urbaniste est chargé "d'orienter le devenir du tout" (Auzelle, 1967, p. 60). M.Sorre précise sur ce point que la géographie aide l'urbaniste "à distinguer plus clairement les nécessités auxquelles doivent satisfaire les créations urbaines" (Sorre, 1953, p. 24).

1920-30. Il nous paraît ainsi cohérent d'orienter notre interprétation de la démarche urbanistique et paysagère d'étude de la "trame verte" de T.Leveau autour de cette notion, avec l'idée que l'inventaire dont il parle serait comparable à la phase d' "enquêtes" préalables au "schéma d'implantation de l'ensemble des espaces extérieurs" (Leveau et al., 1965, p. 23). Pour décrypter sous ce prisme l'étude de la "trame verte", nous proposons de nous baser sur un corpus peu exploité dans les recherches sur M.Sorre<sup>192</sup>, à savoir les tapuscrits de son enseignement de "géographie urbaine" et de "sociologie" à l'IUUP<sup>193</sup> - auxquels ont assisté par ailleurs plusieurs paysagistes de la première génération de diplômés ayant contribué de manière directe ou indirecte aux OREAM<sup>194</sup>. Dans le propos généraliste et dense de ce cours, et en comparaison avec le propos de R.Blanchard au début du XXème siècle, nous interrogerons successivement:

- Comment M.Sorre introduit les infrastructures vertes des campagnes-urbaines?
- Parmi les outils et méthodes qu'il apporte aux étudiants, quels sont ceux pouvant éclairer une étude de la trame verte? Apporte-t-il un éclairage sur la manière de développer l'interprofessionnalité avec l'écologie?

Nous recouperons notre lecture de cet enseignement avec les propos de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle afin d'étayer l'idée que l'étude de la "trame verte" sous-entendrait ou appellerait des outils et méthodes d'études du milieu. Ces derniers permettraient d'élaborer un projet en donnant des éléments de réponses pour faire face aux trois problématiques que pose, selon notre analyse précédente, l'action sur les espaces verts et les espaces libres.

### *1.2.2 Une application potentielle aux infrastructures vertes*

Maximilien Sorre introduit dans ses cours les conceptions des infrastructures vertes, et nous pouvons les relier à sa présentation des espaces urbains et ruraux et des situations particulières de contacts entre villes et campagnes<sup>195</sup>.

En effet, M.Sorre propose dans ses cours un regard sur la structure des grandes villes en présentant "les traits les plus généraux" (Sorre, 1952d, p. cours 5, p1) avec une attention portée au passage de la zone centrale à externe de l'agglomération. Il précise que le terme banlieue a perdu son sens et qu'il est plus significatif de parler de "la zone de contact ou de pénétration de l'habitat rural et de l'habitat urbain, une zone de tension, une zone de lutte" (Sorre, 1952d, p. cours 5, p2). Ces espaces ne sont pas homogènes et il y distingue "une zone périurbaine, une zone intermédiaire très large et une zone externe" ou "anneau suburbain" (Sorre, 1952d, p. cours 5, p2). M.Sorre relativise toutefois cette vision radioconcentrique en parlant des "noyaux satellites". L'exemple de "Spandau" et de "Kopenick" par rapport au centre de Berlin lui permet de clarifier l'idée d'un développement polycentrique (Sorre, 1952d, p. cours 6, p1).

---

<sup>192</sup> Nous nous référons notamment aux corpus mobilisés dans deux publications clefs sur M.Sorre et la géographie vidalienne de M.C.Robic (Robic et al., 1992) et D.Simon (Simon, 2021).

<sup>193</sup> Son enseignement porte sur "la géographie des villes" en première et deuxième année et sur la "sociologie" en deuxième année.

<sup>194</sup> Par la contribution directe, nous entendons ceux qui ont eu M.Sorre comme enseignant et ont travaillé dans une OREAM, comme P.Mas. Par la contribution indirecte de certains paysagistes, nous entendons ceux qui ont eu M.Sorre comme enseignant et qui ont fait partie de la sphère professionnelle proche de paysagistes des OREAM, à l'exemple de P.Pelletier et de L.Gendre qui étaient collègues au Maroc de P.Mas et J.Challet. Concernant J.Sgard, s'il nous a précisé ne pas avoir assisté à son enseignement lorsqu'il réalisait sa formation à distance à l'IUUP, nous pouvons toutefois noter qu'il connaît ce géographe et qu'il est intéressé de manière générale par la géographie vidalienne (J.Sgard, communication personnelle, Décembre 2017).

<sup>195</sup> L'enseignement de Maximilien Sorre de "géographie urbaine" développe le contexte urbain, mais certains de ses cours portent également sur le rural, comme en témoigne l'intitulé de certains de ses cours: "l'habitat rural" (Sorre, 1952a, p. cours 2), "les grands villages" (Sorre, 1952a, p. cours 3), "l'approvisionnement en vivres" (Sorre, 1952b, p. cours 9) ou encore "les villes et le milieu rural" (Sorre, 1952e, p. cours 15). Les cours sur "la structure des grandes villes" et "les grandes villes" vont approfondir certaines relations entre le rural et l'urbain (Sorre, 1952d, pp. 4, 5, 6, 7).

Allant avec cette vision régionale, M.Sorre énonce la conception d'une infrastructure verte. Sa présentation des espaces entre villes et campagnes entourant l'agglomération se réfère à l'organisation d'une ceinture verte, "l'anneau de verdure, le green belt ring" (Sorre, 1952d, p. cours 5, p2), qu'il associe à la planification urbaine du "green belt act" londonien (Sorre, 1952d, p. cours 7, p3). Ces approches urbanistiques sont liées à une tendance qu'il remarque de contrôler la croissance des villes<sup>196</sup>. On distingue par ailleurs des "vastes espaces de nature" (Sorre, 1952d, p. cours 5, p2) et des "réserves de verdure" (Sorre, 1952d, p. cours 7, p3) dans des parties éloignées de l'agglomération. Dans les espaces urbains, il énonce les typologies d'espaces "vides à usage collectif: rues, places, jardins et parcs" (Sorre, 1952d, p. cours 7, p2), auxquelles il adjoint les "cours et jardins privés" (Sorre, 1952d, p. cours 7, p3).

On retrouve ainsi dans les cours de M.Sorre des figures de planification régionale polycentrique de l'infrastructure verte, quelques typologies d'espaces y correspondant et une préoccupation relative aux campagnes-urbaines, dans la lignée des propos des urbanistes et paysagistes T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle. Cela appuie davantage le crédit que l'on peut porter aux outils et méthodes que M.Sorre enseigne dans le but d'étudier la "trame verte". En effet, dans notre lecture interprétative de l'étude du milieu dans les années 1920-30, R.Blanchard n'exposait pas directement la conception des systèmes de parcs et sa vision des marges d'agglomération était évoquée sous le terme banlieues qu'il considérait peu étudiées<sup>197</sup>. Cela n'invalide pas pour autant les affiliations que nous avons faites ou la portée de son héritage. R.Blanchard est cité par M.Sorre (Sorre, 1952b, p. cours 9) et nous allons mettre en avant une structure méthodologique comparable entre ces deux géographes.

### 1.2.3 Les instruments d'études utilisés

La méthode proposée par R.Blanchard, auprès des professionnels de l'urbanisme, exposait les instruments d'études indispensables à l'étude du milieu. Nous avons recherché dans les tapuscrits des cours la présence de telles indications.

Dans son premier cours introductif de "géographies des villes", M.Sorre présente l'objet de son enseignement qui consiste à étudier "la répartition des hommes et de leurs activités à la surface du globe" et plus précisément les "conditions de milieu" qui y président (Sorre, 1952a, p. cours 1)<sup>198</sup>. Dans le développement de son explication et pour donner une idée plus claire de ce que cela signifie, il se réfère à des modalités d'observation, nous informant de manière explicite ou indirectement sur les instruments d'études.

Il explique tout d'abord qu'il est important de parcourir le territoire. En effet, "il suffit de regarder autour de soi avec ses yeux". Il illustre cela en parlant de "ce qu'on voit au cours d'un voyage en chemin de fer d'une ville à une autre" (Sorre, 1952a, p. cours 1) et il le suggère dans son cours sur "la physionomie des villes" lorsqu'il explique que "le paysage urbain doit être défini dans les trois dimensions de l'espace" (Sorre, 1952c, p. cours 16). Dans certaines de ses publications, M.Sorre précise l'importance de l'approche sensible du "paysage géographique"<sup>199</sup> pour saisir un "complexe physionomique avec tous ses attributs concrets,

---

<sup>196</sup> Dans le dernier cours de géographie des villes sur "les villes et le milieu rural", M.Sorre se demande "quelles sont les tendances actuelles?". Il note que "la tendance est à l'accroissement [... des] grandes villes" (Sorre, 1952e, p. cours 15, p1). Il précise la problématique actuelle d'organisation de "la taille des villes [car] on a longtemps considéré que le remède était dans l'aménagement de banlieues plus étendues et mieux outillées, capables de s'étendre indéfiniment. Aujourd'hui on croit qu'il y a une limite et qu'elle est atteinte" (Sorre, 1952e, p. cours 15, p2).

<sup>197</sup> R.Blanchard parlait des banlieues, mais il déplorait le peu d'approfondissement à ce sujet par les géographes (cf. Chapitre 1 - § 3.2.4).

<sup>198</sup> "la géographie humaine étudie la répartition des hommes et de leurs activités à la surface du globe. [...] Elle cherche à savoir dans quelles conditions de milieu se forment les hameaux, les villages, les villes, les métropoles" (Sorre, 1952a, p. cours 1).

<sup>199</sup> Nous avons présenté le "paysage géographique" dans la pensée vidalienne dans le chapitre précédent (cf. Chapitre 1 - § 3.2.3).

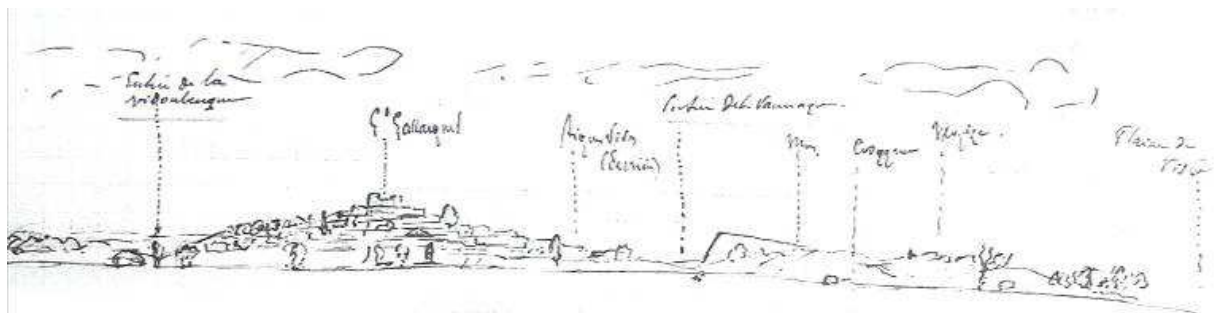


formes, couleurs, sons, odeurs" (Sorre, 1957), "parfums" (cité par Simon, 2015)<sup>200</sup>. Cette "première vision, vision globale, reste toujours présente devant ses yeux au cours des démarches analytiques qui suivent..." (Sorre, 1957)<sup>201</sup>. Cela suppose ainsi de s'immerger concrètement dans l'espace en le parcourant, en réalisant des "croquis" et des "photos" comme le montrent certains de ses travaux<sup>202</sup> (Figure 21 et Figure 22).

Ensuite, toujours dans son premier cours, il parle de "ce qu'on voit sur une carte" (Sorre, 1952a, p. cours 1), renvoyant à l'étude de documents planimétriques. Cet instrument est cité à plusieurs reprises dans ses cours sur "la physionomie des villes" (Sorre, 1952c, p. cours 16-17), "le paysage urbain" (Sorre, 1952c, p. cours 18-19) et "le plan des villes" (Sorre, 1952c, p. cours 20). Il détaille des éléments à observer - fleuves, rivières, routes, voies ferrées, fortifications,... - et les interprétations possibles. Il cite également à plusieurs reprises l'étude du plan des villes que propose l'historien et urbaniste P.Lavedan.



**Figure 21 - Photographie de Max Sorre : "Disposition des habitations dans la plaine d'Andorra-la-Vieja" (source: Sorre, 1913; Simon, 2015)**



**Figure 22 - Extrait d'un carnet de Max Sorre : "Vue du bord de la plaine du Vidourle", 27 novembre 1905 (source: Simon, 2015)**

<sup>200</sup> Dans l'article "L'enseignement de la géographie" publié par M.Sorre dans la revue "L'Enseignement public. Revue pédagogique" en décembre 1933, il parle de l'appréhension du paysage par les sens avec "des formes et des couleurs, des sons et des parfums" (cité par Simon, 2015).

<sup>201</sup> Dans l'ouvrage "Rencontres de la géographie et de la sociologie" publié en 1957, M.Sorre indique qu'il repère "en chaque lieu un ensemble de traits naturels et humains, un complexe qui a son individualité, qui n'est rigoureusement identique à aucun autre. Il s'exprime dans le paysage géographique (Landschaft, landscape, paesaggio). C'est un complexe physionomique avec tous ses attributs concrets, formes, couleurs, sons, odeurs : nous le saisissons par tous nos sens. Le géographe se reconnaît avant tout à sa faculté d'appréhender dans sa totalité, d'en reconnaître l'originalité. Sa première vision, vision globale, reste toujours présente devant ses yeux au cours des démarches analytiques qui suivent..." (Sorre, 1957).

<sup>202</sup> au sujet de l'analyse paysagère chez M.Sorre et de l'observation de terrain, voir l'article "Le paysage et l'artifice en géographie" de D.Simon (Simon, 2015)

Enfin, il se réfère aux "statistiques" (Sorre, 1952a, p. cours 1) dans le but de classer. Cet instrument est également introduit dans son premier cours de "sociologie", une discipline marquée par la "large pénétration des méthodes statistiques" (Sorre, S.D.a, p. cours 1). Elles permettent en effet de rechercher des corrélations entre des faits sociologiques, de déterminer l'homogénéité d'un groupe ou d'effectuer tout type de contrôles et de vérifications. Toutefois, "elles ont leurs limites, [...] la technique n'est pas une fin en soi [...] et il est ainsi important d'avoir] recours à la monographie" (Sorre, S.D.a, p. cours 1), celle-ci permettant de détailler une diversité d'aspects à laquelle contribuent les deux précédents instruments<sup>203</sup>.

M.Sorre ne parle pas dans ses cours d'une approche ethnographique par le dialogue avec des habitants, à la différence de R.Blanchard. On peut toutefois en présupposer l'intérêt par l'immersion sur le terrain qui s'accompagne d'observations anthropologiques et par l'étude des groupes humains qu'il expose dans son cours de sociologie.

#### *1.2.4 Décrypter les dynamiques naturelles et humaines*

Comment ces instruments peuvent-ils servir à une lecture de l'infrastructure verte?

Les cours de M.Sorre peuvent être considérés comme l'apprentissage d'une démarche d'observations, à partir de ces instruments d'études, afin appréhender les territoires ruraux et urbains comme organismes<sup>204</sup>. Il s'agit de décrypter les rapports entre les dynamiques naturelles et humaines constitutives du "milieu" géographique. Appliqués à l'infrastructure verte, ces instruments permettent d'en avoir une compréhension fine.

Dans une telle perspective, on remarque que les instruments d'études renvoient à différents savoirs, et appellent à un croisement interdisciplinaire pour lire le territoire, incluant les sciences naturelles. En effet, le propos sur les instruments "statistiques" est associé à la sociologie, et lorsqu'il parle des "fleuves, rivières" observés sur les plans ou lorsqu'il dessine des éléments de relief et de végétation, une référence est donnée à la géologie ou la botanique. D'autres exemples pourraient être énoncés, témoignant de la vision transversale sur les connaissances propres au géographe et à l'étude du milieu (cf. Chapitre 1 - § 3.1.3). Nous remarquons toutefois que M.Sorre affirme cette dimension, comme le montre son enseignement de la sociologie dans une formation d'urbanisme, ce qui lui vaut la reconnaissance par ses pairs de passeur entre les disciplines (Estienne-Duval, 2010, p. 256) et ainsi entre les professions. Par rapport à l'interprofessionnalité avec l'écologie que nous étudions, on notera les publications de M.Sorre intégrant les sciences naturelles et la phytosociologie, montrant un intérêt pour ce domaine allant au-delà de sa période de formation auprès de C.Flahault (George, 1962; Sorre, 1924, 1957, 1959).

L'utilisation de ces instruments avec le croisement de différents savoirs est par conséquent complexe. Pour mener l'analyse, M.Sorre indique que l'enquête monographique "fait un large appel à l'intuition du chercheur" (Sorre, S.D.a, p. cours 1), précisant dans un de ses ouvrages qu'"il n'est pas de vrai géographe sans des parties d'artistes"(Sorre, 1957). En même temps, cette étude s'inscrit dans une discipline universitaire, et "l'analyse nous révèle tout un réseau

---

<sup>203</sup> L'enquête monographique est considérée comme essentielle aux études par M.Sorre, car elle "permet de pénétrer dans l'intimité des mécanismes" du milieu (Sorre, S.D.a, p. cours 1).

<sup>204</sup> Dans l'héritage de la géographie vidalienne (cf. Chapitre 1 - § 3.1.3), M.Sorre considère les grandes villes comme des "organismes" avec une structure et des fonctions, et ils "constituent des milieux pour le développement des hommes" (Sorre, S.D.b, no. 11).

de causalités. Elle prend ainsi sa valeur scientifique" (Sorre, 1957). Ainsi, le propos de M.Sorre s'inscrit dans l'héritage de R.Blanchard lorsqu'il parlait du travail du géographe associant la "rigueur de la recherche" à la nécessité d'"interpréter en artiste" (cf. Chapitre 1 - § 3.2.4).

La souplesse et l'imagination nécessaires pour appréhender la complexité des territoires ne signifient pas pour autant de faire l'impasse sur des cadres d'analyses précis, essentiels pour combiner les savoirs. R.Blanchard les avait introduits à travers les thématiques du géographique, de l'historique et du socio-économico-culturel (cf. Chapitre 1). Une même structure conceptuelle se retrouve chez M.Sorre à travers l'organisation de ses cours. Cela se remarque entre autres pour le premier thème par ses cours de "géographie des villes" se référant à l'organisation spatiale du territoire, et pour le dernier thème par un cours dédié à la "sociologie". La dimension historique se retrouvant par ailleurs à plusieurs moments dans son enseignement.

Nous proposons de présenter la manière avec laquelle M.Sorre enseigne ces thématiques, à travers l'analyse qu'elle permet des espaces constituant l'infrastructure verte.

### *Une infrastructure verte vue à travers les interactions spatiales homme/nature*

A propos de la thématique relative à l'organisation spatiale et géographique, nous ne reviendrons pas sur le propos de M.Sorre que nous avons déjà présenté, concernant la structure générale des régions métropolitaines et les figures de l'infrastructure verte.

Nous insisterons ici sur la lecture approfondie qu'il propose des espaces verts et libres, du point de vue de l'interprétation des conditions naturelles et des choix humains d'occupation de l'espace. Il se base pour cela sur les échelles d'observation de la situation et du site des géographes (Sorre, 1952b, p. cours 8-9) présent dans ses différents cours, en citant R.Blanchard (Sorre, 1952b, p. cours 9, p3). L'instrument planimétrique sert de base aux interprétations, pouvant être associé à des relevés de terrain, photographies et/ou dessins:

A l'échelle de la situation, M.Sorre introduit une lecture globale du relief, de l'hydrographie, de la couverture du sol non-constructif, des routes et de l'emplacement des espaces bâtis pour formuler des hypothèses sur l'organisation des implantations humaines et la structure des espaces non-bâtis qui en résultent. L'altitude (Sorre, 1952b, p. cours 8, p1-2), le contact avec la mer, le désert ou une contrée voisine (Sorre, 1952b, p. cours 8, p3), les relations permises par les routes et les fleuves (Sorre, 1952b, p. cours 8, p2-3) sont en effet des éléments permettant une certaine compréhension de l'organisation spatiale.

Cette lecture est affinée à l'échelle du site pour des contextes à la fois urbains et ruraux.

- Pour les villes, l'enseignement de M.Sorre donne des clefs pour décrypter l'implantation et la forme des "espaces vides"<sup>205</sup> que constituent les rues, les places, les fortifications... à la fois par rapport aux éléments naturels tels que le relief, les cours d'eau, le climat,... mais également par rapport aux choix humains d'organisation de la ville (Sorre, 1952c, p. cours 17, 18, 19). Quelques exemples d'explication sont présentés comme l'usage d'éléments naturels pour que l'homme se protège et crée des

---

<sup>205</sup> En présentant les typologies d'espaces verts et libres, M.Sorre utilise l'expression "espace vide" (Sorre, 1952d, p. cours 7, p2). Le terme d'"espace vide" est utilisé ensuite à propos du "paysage urbain", lequel fait intervenir "une combinaison de pleins et de vides" (Sorre, 1952c, p. cours 16, p2). Ce propos sur le "paysage urbain" est tenu au début d'une série de cours consacrés à la lecture de sites urbains, intitulés "physionomie des villes" (Sorre, 1952c, p. cours 16, 17), le "paysage urbain" (Sorre, 1952c, p. cours 18, 19) et le "plan des villes" (Sorre, 1952c, p. cours 20).

ouvrages de défense; d'un passage dans un relief pour qu'il crée une liaison de communications; d'une topographie plate, d'une source d'eau, d'un micro-climat à l'abri des vents dominants, ou encore de la présence de matériaux de construction proches pour qu'il prévoie l'implantation de bâtiments à certains endroits, laissant d'autres non-bâties (Sorre, 1952b, p. cours 9, p1-2).

- Pour les espaces ruraux et plus particulièrement à propos de plaines, de bocages (Sorre, 1952a, p. cours 2, p2) et d'unités de peuplement rural (Sorre, 1952a, p. cours 2, p1), M.Sorre propose de les lire à travers "la nature physique" du territoire et "la forme d'exploitation" agricole (Sorre, 1952a, p. cours 2, p2). Cela amène à déchiffrer "le dessin des chemins, [...] le dessin des champs (structure agraire)" et les différentes formes de peuplement associées telles qu'"une ferme isolée, un hameau, un village, un grand village agricole" (Sorre, 1952a, p. cours 2, p1).

### *Apporter une compréhension des évolutions dans le temps*

Les éléments naturels du site et de la situation ainsi que la compréhension que l'on peut avoir des espaces non-bâties sont toutefois relatifs, car ils dépendent des valeurs que lui attribuent l'homme (Sorre, 1952b, p. cours 9, p3), celles-ci évoluant dans le temps par rapport aux contextes historiques et aux civilisations<sup>206</sup>.

M.Sorre aborde ainsi la thématique de l'histoire, et cet angle d'analyse des territoires de villes et de campagnes le conduit à exposer une manière spécifique d'utiliser l'instrument planimétrique.

A propos des implantations rurales, M.Sorre explique que "ces formes ne sont pas immuables. Elles sont des expressions historiques" (Sorre, 1952a, p. cours 2, p2). Cela appelle des "études complexes qui doivent être abordées d'un point de vue évolutif (dynamique) aussi bien que d'un point de vue descriptif statique" (Sorre, 1952a, p. cours 2, p2). L'idée est ainsi de tracer les grandes lignes de transformations spatiales en lien avec l'évolution dans le temps.

Pour les espaces urbains, M.Sorre parle d'analyser les "origines et le développement de quelques villes" (Sorre, 1952c, p. cours 17, p1), et il précise des principes de lecture des plans par l'interprétation des traces laissées par l'histoire dans les formes actuelles du plan des villes. En se référant à Lavedan, il parle de "forces créatrices du plan" (Sorre, 1952c, p. cours 16, p1) liées aux modes de gouvernement humains qui se succèdent dans le temps et qui orientent l'implantation face aux conditions naturelles<sup>207</sup>. Il explique ainsi que "le plan des villes créé révèle les intentions du fondateur", à l'exemple de villes romaines où le quadrillage s'accorderait avec des préoccupations religieuses, selon Lavedan (Sorre, 1952c, p. cours 20, p1)<sup>208</sup>. Cette "action créatrice peut [...également] se manifester par la surimposition d'un plan conçu de toute pièce à un organisme vieilli plus ou moins ruiné et en tout cas mal adapté aux exigences de l'heure" (Sorre, 1952c, p. cours 20, p2) à l'exemple des travaux haussmanniens

---

<sup>206</sup> "Le site comme la situation n'a de valeur que par rapport à un ensemble de conditions purement humaines" (Sorre, 1952b, p. cours 9, p3). M.Sorre précise un ensemble de facteurs pouvant modifier l'implantation de l'homme sur le territoire et intervenir sur les dynamiques d'une agglomération. Les décadences peuvent être liées aux "guerres, invasions, changements dans les courants commerciaux" (Sorre, 1952b, p. cours 7, p2). La poussée d'urbanisation contemporaine à M.Sorre est expliquée par le "progrès industriel" (Sorre, 1952b, p. cours 6, p2).

<sup>207</sup> Cette approche du plan des villes et la référence à P.Lavedan sont développées dans les cours sur la "physionomie des villes" (Sorre, 1952c, p. cours 16, 17), le "paysage urbain" (Sorre, 1952c, p. cours 18, 19) et le "plan des villes" (Sorre, 1952c, p. cours 20)

<sup>208</sup> En se référant à P.Lavedan, M.Sorre cite d'autres exemples de formes urbaines comme les vieilles villes de "l'Europe centrale et occidentale, les villes méditerranéennes et les villes de l'Islam", dont la spécificité morphologique s'explique par les civilisations respectives, la vie sociale et le climat (Sorre, 1952c, p. cours 19, p2-3).

ou, "quand il n'y a pas eu de destruction il peut y avoir des remaniements [à l'] exemple de Lille" (Sorre, 1952c, p. cours 20, p2).

L'enseignement de M.Sorre amène à étudier les documents planimétriques des villes d'une manière singulière. "Les plans de villes expriment le caractère même de la cité et disent toute son histoire. Nous lisons toutes ces vicissitudes dans la disposition des rues et places" (Sorre, 1952c, p. cours 20, p2). La transposition d'une telle approche aux territoires ruraux est suggérée. Cela nous renseigne indirectement sur une approche historique des espaces entre villes et campagnes qui mettent en jeu des types d'espaces à la fois urbains et ruraux. Il peut en résulter une compréhension originale des espaces non-bâties, de leurs formes et usages, ainsi que les liens avec les conditions naturelles et les motivations humaines qui se sont succédé dans le temps.

### *Les enjeux économiques, sociaux et culturels des interventions contemporaines*

Les évolutions des infrastructures vertes ne se limitent cependant pas au passé. Il y a dans le présent des dynamiques préfigurant les transformations à venir, ou du moins les enjeux qui se posent pour demain.

Cela nous amène à la thématique des valeurs socio-économico-culturelles laissant apparaître une demande sociale que les instruments statistiques et les approches socio-anthropologiques permettent d'étudier, en complément des plans. M.Sorre apporte dans ses cours des grilles d'analyses des dynamiques qui lui sont contemporaines. Deux apports nous paraissent significatifs:

- L'inscription des fonctions attribuées aux espaces verts et libres, notamment environnementales, dans des dynamiques sociales et économiques plus larges
- L'énonciation d'un questionnement d'ordre culturel liée à l'évolution des genres de vie, autour du "genius loci"

En cohérence avec celles exposées par T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle, M.Sorre énonce les fonctions attribuées aux espaces de l'infrastructure verte en les replaçant dans un contexte socio-économique plus général lié à l'urbanisation, impactant avant tout l'espace rural du fait de phénomènes d'exode. En effet, son propos sur les parcs et jardins dans les grandes villes reste succinct. Les fonctions récréatives, esthétiques et de régénération de l'air sont présentes lorsqu'il parle de l'importance des "terrains de jeux et de sport", de la "beauté" de ces espaces (Sorre, 1952d, p. cours 7, p3), et du rôle des arbres pour réguler la température (Sorre, 1952e, p. cours 12, p2). Les espaces ruraux de l'infrastructure verte sont pour leur part beaucoup plus détaillés, et y apparaît une réflexion sur l'impact social et économique de l'exode rural sur trois de leurs fonctions :

- Tout d'abord, les espaces de campagne ont une fonction récréative qui s'amplifie avec les congés payés et l'augmentation de la population urbaine. Il existe en effet "un mouvement compensateur de l'exode rural: le tourisme de masse" (Sorre, S.D.c, p. cours 14, p3). Les espaces concernés le sont par rapport "à la vertu propre de leur site mais [...] aussi à la vie de relations et de son intensité", c'est à dire à leur liaison avec des voies de communication (Sorre, 1952c, p. cours 15, p1). Avec ce tourisme, une société urbaine arrive ainsi dans le monde rural, contribuant à une "contamination des genres de vie" entre la ville et la campagne (Sorre, S.D.c, p. cours 14, p2-3).
- Ensuite, les espaces ruraux ont une fonction de ressources agro-naturelles nécessaire à la ville, et qui est à protéger dans une perspective environnementale. Il s'agit entre autres de l'approvisionnement en eau (Sorre, 1952d, p. cours 8, p2), de la production de bois notamment pour l'énergie (Sorre, 1952d, p. cours 8, p2), de vivres (Sorre,



1952e, p. cours 9, p1-2) ou encore de champs d'épandage liés au système d'égouts (Sorre, 1952e, p. cours 9, p3). Il y a toutefois avec l'exode rural, l'économie mondialisée et l'activité industrielle une menace qui pèse sur ces ressources comme la déforestation liée à l'exploitation du bois (Sorre, 1952d, p. cours 8, p2), la contamination du sol et celle des rivières (Sorre, 1952d, p. cours 8, p2), "l'extension énorme de l'espace urbain qui soustrait les meilleurs sols à l'agriculture" (Sorre, 1952e, p. cours 15, p1) ou encore un possible approvisionnement de la ville avec une production agricole qui peut être lointaine (Sorre, 1952e, p. cours 9, p1-2), remettant en question certaines logiques de productions agricoles. Une perspective environnementale transparait dans le propos de M.Sorre, mais elle est associée à des questions d'ordre socio-économique. Si on prend le cas de la production de vivres, M.Sorre constate que "les milieux agricoles sont de plus en plus orientés par les exigences des milieux urbains" (Sorre, S.D.c, p. cours 14, p3). Travailler sur ces espaces nécessite par conséquent de se poser la question de "la production agricole en fonction des marchés urbains" (Sorre, S.D.c, p. cours 14, p3), autrement dit de leur viabilité et potentialité dans le contexte d'urbanisation actuel.

- Enfin, bien que de manière discrète, les préoccupations naturalistes sont également suggérées lorsqu'il explique, à propos de la région parisienne, "qu'on a déjà beaucoup trop massacré les réserves de verdure" (Sorre, 1952d, p. cours 7, p3). On peut y déceler en arrière plan un questionnement sur la manière avec laquelle la croissance urbaine issue de l'exode rural se réalise.

La considération d'évolution socio-économique pour appréhender les différentes fonctions de l'infrastructure verte et ses enjeux est également complétée par une approche des transformations culturelles. La question du "genius loci", vue à travers l'attachement d'une population à des lieux et à sa gestion, apporte un éclairage intéressant. En effet, dans son cours de sociologie, M.Sorre aborde différents groupes sociaux en distinguant le genre de vie agricole, lié au monde rural et à son activité primaire, et le genre de vie lié à l'activité secondaire et tertiaire des villes, marqué par l'indépendance vis-à-vis du sol nourricier (Sorre, S.D.a, no. 2, S.D.b, no. 14)<sup>209</sup>. Il remarque que "les sociétés urbaines et rurales [...dont] leurs rapports ont été prodigieusement altérés par la révolution technique" (Sorre, S.D.c, p. cours 14, p1) s'associent entre elles, et que "le genre de vie agricole tend à rejoindre le genre de vie industriel" (Sorre, S.D.c, p. cours 14, p1-2). Ce constat ne signifie toutefois pas la disparition d' "un sentiment d'appartenir à une communauté qui a ses traditions [...] d'un sédiment historique [...] et qui] se traduit souvent par une résistance au changement. On a parlé de l'immobilisme de l'homme des champs. Il faut aussi noter la répugnance des habitants à altérer la figure de la ville, à en conserver même les verrues" (Sorre, S.D.c, p. cours 13, p2). Il appelle cela une "conscience urbaine" (Sorre, S.D.c, p. cours 13, p3) ou plus généralement une conscience attachée à un lieu: le "genius loci" (Sorre, S.D.c, p. cours 13, p1). Il donne des indices pour appréhender ce genius loci dans d'autres cours, qu'il s'agisse de l'étude des cartes en considérant la "persistance du plan" (Sorre, 1952c, p. cours 18, p1) selon une formule de P.Lavedan, montrant que "les hommes attachés à leur ville résistent tellement aux altérations du plan [...car] ces habitants ont en commun des traditions" (Sorre, 1952c, p. cours 20, p2).

---

<sup>209</sup> M.Sorre donne des outils d'analyses des groupes sociaux recontextualisés dans des conditions spatiales topographiques. Il indique différents groupes sociaux élémentaires relatifs au monde rural et au monde urbain, à savoir: la famille, le groupe professionnel, le groupe ethnique, la religion (Sorre, S.D.a, nos. 4-6, S.D.b, nos. 7-9). Se rapporter à des groupes sociaux est, pour M.Sorre, nécessaire à l'analyse. Il insiste également sur l'importance de se référer à des structures topographiques et géographiques pour cette approche sociologique. Il cite les exemples de l'espace de l'habitat et de l'exploitation agricole pour le monde rural (Sorre, 1952a, p. cours 2, p1-2). Pour la ville, il indique qu'il peut s'agir du quartier, de l'immeuble, de l'école, ou, plus original, d'un moyen de communication comme faire la sociologie d'une ligne de bus (Sorre, S.D.b, nos. 10-12).



M.Sorre évoque également un principe d'enquêtes sociologiques d'une communauté rurale "en recherchant ce qui subsiste en elle d'archaïque" (Sorre, S.D.b, p. cours 10, p1). L'attention se porte entre autres sur le "droit d'usage de la communauté sur les vacants et les bois [...] vaines pâtures et troupeaux communaux, [l'] usage commun d'instruments et d'installations (fours banal, puits, etc...)", etc... (Sorre, S.D.b, p. cours 10, p2). M.Sorre se demande si, "malgré la décadence fréquente de la communauté rurale, accélérée par l'exode rural [...] des éléments d'une restauration de cette vie rurale" (Sorre, S.D.b, p. cours 10, p3), dont il voit des possibilités peu exploitées seraient possibles.

### *Une étude complexe de la "trame verte"*

En interprétant l'enseignement de M.Sorre aux étudiants de l'IUUP sous le prisme de l'infrastructure verte, on remarquera que l'originalité de son propos n'est pas dans l'énonciation des typologies d'espaces la composant, mais dans la démarche pour décrypter la complexité de ces espaces et leur potentiel. Par rapport aux problématiques environnementales, celles-ci sont abordées dans une perspective interdisciplinaire, sans les isoler des dynamiques plus larges dans lesquelles elles s'inscrivent.

Une étude préliminaire ou un "inventaire" préalable à l'élaboration d'un projet sur les infrastructures vertes pourrait être réalisé à partir de ces thématiques d'analyses, détaillant certaines indications laissées par T.Leveau. En effet, à son relevé des "équipements collectifs" (Leveau et al., 1965, p. 23) et des "bois, forêts, abords de lacs, montagnes, [...] rochers, fortes pentes" (Leveau et al., 1965, p. 23)<sup>210</sup>, qu'une approche naturaliste pourrait compléter, l'enseignement de M.Sorre propose d'y associer une lecture de l'organisation spatiale par rapport aux interactions homme/nature. Celle-ci est également lue sous l'angle de l'évolution dans le temps, faisant écho à l'intérêt pour l'histoire de T.Leveau lorsqu'il parle de l'héritage d'un "aspect rural travaillé sans cesse par la main de l'homme" (Leveau, 1952, p. 86; Leveau & Puget, 1951, p. 1) ou de l'histoire des jardins (Leveau, 1952, pp. 87–88; Leveau & Puget, 1951, pp. 2–3). Par ailleurs, M.Sorre donne des clefs pour analyser les évolutions des genres de vie et les aspects socio-économiques et culturels liés aux phénomènes d'urbanisation, incluant la dimension de l'attachement aux lieux avec le "genius loci". Ces aspects résonnent également avec l'attention portée par T.Leveau au phénomène d' "exode rural" (Leveau, 1952, p. 87; Leveau & Puget, 1951, p. 1) et aux enquêtes relatives aux usages et appropriations de l'espace (Leveau et al., 1965, p. 23).

M.Sorre pose ainsi des principes d'observation de la complexité des infrastructures vertes, faisant écho aux aspects considérés par T.Leveau. Nous n'avons toutefois à ce stade que des éléments d'analyses par thème, nous amenant à nous demander comment est envisagé leur assemblage?

#### *1.2.5 Rendre intelligible le milieu par le paysage des régions géographiques*

M.Sorre donne peu d'indications dans ses cours à l'IUUP sur la synthèse de l'analyse, ce que R.Auzelle apporte toutefois en se référant au travail de ce géographe autour des "régions", suivant un héritage de la géographie vidalienne (cf. Chapitre 1 - § 3.2.4). Elle implique la notion de "paysage géographique" qui se retrouve au début du processus d'études, lors de l'immersion sur le terrain dont nous avons parlé (cf. § 1.2.3 de ce chapitre), et à la fin de l'analyse lorsqu'il s'agit de raconter les mécanismes qui conditionnent le visible. En effet,

---

<sup>210</sup> Des éléments les complètent dans d'autres textes de T.Leveau, comme les "reliefs du sol, les végétaux, l'eau, la lumière" (Leveau, 1965, p. 421).

M.Sorre indique dans son ouvrage "Rencontres de la géographie et de la sociologie" que "l'appréhension globale du paysage est un premier pas. Nous en franchissons un second en passant à l'analyse [...et] le terme final de toutes nos réflexions sur le paysage est une recomposition de l'image initiale, devenue maintenant intelligible" (Sorrel, 1957). Tel que le précise R.Auzelle, un tel savoir peut être présenté à travers des "régions humaines", que M.Sorre préfère à la "région naturelle" étant donné la forte transformation de la nature par l'homme (Auzelle, 1962, p. 114). Ces découpages spatiaux autour d'un ensemble de caractéristiques qui apparaissent communes permettent de spatialiser l'analyse et d'organiser la lecture du territoire de manière claire.

Cette approche complexe du territoire conduit à une lecture du paysage et des régions, potentiellement intéressante pour l'enquête préalable des urbanistes et des paysagistes, et l'organisation d'action opérationnelle sur le territoire, et donc potentiellement sur l'infrastructure verte. R.Auzelle explicite cela et une résonance se perçoit avec le propos de T.Leveau.

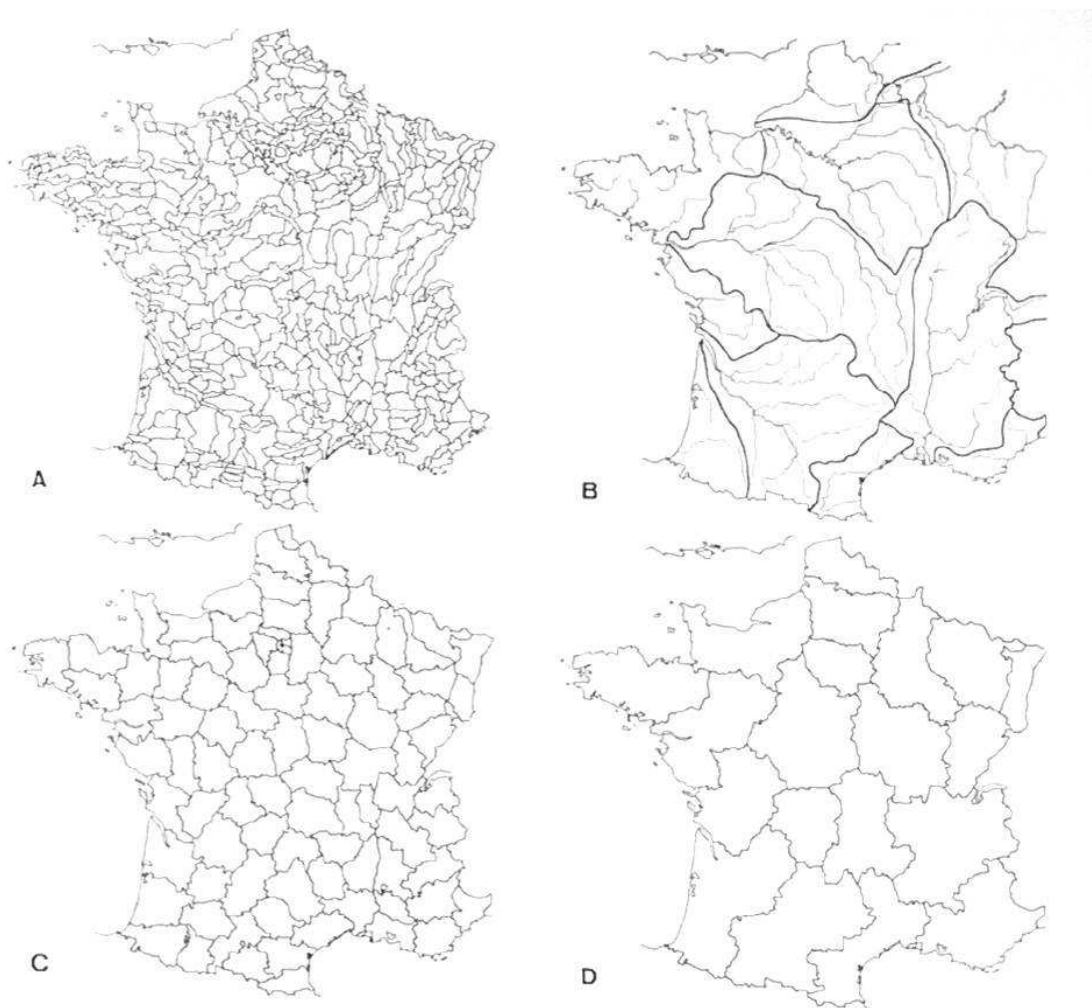
R.Auzelle propose en effet que soit défini à l'échelle de l'aménagement régional "un système d'unités régionales né de facteurs composites, cernant du plus près possible les réalités territoriales et tentant [...] de dénouer l'écheveau souvent embrouillé [ou la complexité souvent grande] des problèmes locaux" (Auzelle, 1962, p. 115, 1967, p. 24). Il définit ces "unités régionales" en tant qu'entités associant des aspects affectifs et socio-économiques du milieu, c'est-à-dire "la portion de territoire que l'homme aménage depuis sa demeure jusqu'à ce qui l'entoure: l'exploitation du sol et tout ce qui lui est nécessaire pour subsister, [...] en somme, le paysage dans lequel il vit. Et ce paysage façonné par l'homme, c'est le pays, avec tout ce que ce mot comporte de sentimental; et ce mot peut s'étendre aussi bien du rural que de l'urbain" (Auzelle, 1967, p. 18). Ces régions peuvent s'interpréter également comme un espace que l'homme aménage d'une certaine manière, sous-entendant des processus d'actions associés<sup>211</sup>. Bien que la délimitation de ces régions reste complexe et à déterminer en fonction de chaque contexte territorial et études dans lesquels elle s'insère, un aperçu de découpages est proposé par R.Auzelle à l'échelle nationale dont nous remarquerons les superficies très différentes de ces régions, et l'intérêt porté à la structure géographique (Figure 23.A) et aux bassins fluviaux (Figure 23.D) qu'il recoupe avec les découpages administratifs et décisionnels des départements et des régions (Figure 23.C&D).

T.Leveau n'étaye pas un propos théorique sur le milieu, les paysages et les régions, mais pourrait-on voir un intérêt proche de R.Auzelle lorsqu'il propose pour "chaque région de dresser le bilan de ses richesses naturelles" (Leveau, 1965, p. 420), pour la "sauvegarde des espaces libres et espaces verts" (Leveau, 1965, p. 420) et pour aménager le "paysage urbain" par rapport aux "conditions particulières du climat, à la mentalité, aux habitudes de vie" (Leveau et al., 1965, p. 14)? Une telle approche n'était-elle pas en gestation dès le début des années 1950? T.Leveau parlait notamment de la France du point de vue de la "rencontre des trois influences climatiques correspondant aux trois façades: continentale, atlantique, méditerranéenne et les civilisations agraires qui les accompagnent, [et qui] donnent à l'aspect rural travaillé sans cesse par la main de l'homme trois types de paysages très nettement différenciés". Cela conduit pour lui à "de vastes parcs naturels" (Leveau & Puget, 1951, p. 2)

---

<sup>211</sup> R.Auzelle parle du "système d'unités régionales" (Auzelle, 1967, p. 23) en l'associant à l'idée de "régions d'aménagements" (Auzelle, 1967, p. 23). Il ajoute un propos sur l' "espace clos" concernant "la portion de territoire que l'homme aménage" (Auzelle, 1967, p. 18). Bien qu'un certain flou existe dans le propos de R.Auzelle à ce sujet, nous noterons que l'expression d' "espaces clos" est dans la légende de sa carte des régions naturelles (Figure 23). Nous retiendrons que de différentes manières, ces délimitations de régions sont associées à une visée d'aménagement chez R.Auzelle.

qu'il illustre de photographies (Leveau, 1951a, pp. 3, 4, 5) (Figure 20). Appliqué à un aménagement urbain avec des espaces verts et libres, nous avons vu qu'il précisait que la végétation doit "s'inspirer de l'écologie locale" (Leveau & Puget, 1951, p. 3). N'est-elle pas celle correspondant à un découpage par types de paysages? En 1965, l'article collectif auquel contribue T. Leveau nous paraît donner une indication allant dans ce sens lorsque la réflexion sur l'aménagement d'un quartier fait un détour par un aperçu du territoire et les conditions naturelles dans lesquelles des périmètres d'aménagement s'inscrivent, qu'il s'agisse du bassin parisien, du climat montagnard, du littoral occidental ou du climat méditerranéen (Leveau et al., 1965, p. 15) (Figure 24).



A. Multiplicité des régions naturelles, réalité géographique et humaine des « espaces clos ». (Institut National de la Statistique 1947.) C. Les départements ne sont plus à l'échelle contemporaine. D. Il ne suffit pas d'accoler des départements pour constituer des régions. B. Nos bassins fluviaux permettent de superposer fédération naturelle d'espaces clos et régions administratives (espaces ouverts).

Figure 23 - Délimitations par R. Auzelle de régions naturelles, se rapportant à différentes réalités géographiques et humaines (Source: Auzelle, 1967, p. 19)

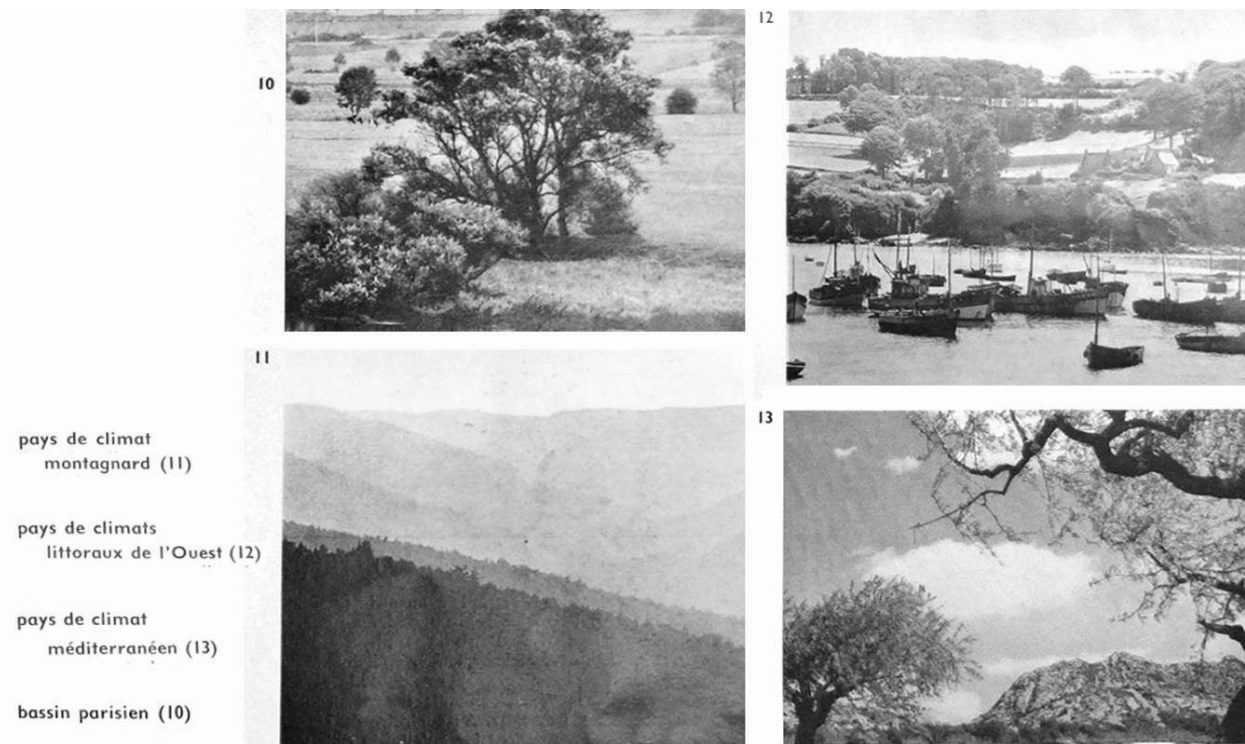


Figure 24 -Différents pays ou régions climatiques exposés par T.Leveau (Source: Leveau et al., 1965, p. 15)

### 1.2.6 Entre l'enquête et le projet

A travers notre interprétation de la synthèse de l'étude du milieu via un découpage par région, on remarque que les urbanistes et paysagistes introduisent le passage de l' "enquête" au développement d'un projet. Il nous paraît important d'explicitier davantage cet aspect significatif de l'adaptation de la méthodologie des géographes par les professionnels de la conception spatiale, qui pourrait s'appliquer à la planification des infrastructures vertes et indirectement au "schéma d'implantation de l'ensemble des espaces extérieurs" dont parle T.Leveau (Leveau et al., 1965, p. 23). M.Sorre ne détaille pas ce processus, et parmi nos trois architectes-urbanistes, seul R.Auzelle le fait. Ce dernier n'affirme pas de recette, mais plutôt une attitude où se mêlent l'intuition et le travail itératif pour que l'étude et le projet se nourrissent mutuellement, l'enjeu global étant d'aboutir à des interventions qui fassent sens pour les espaces considérés.

R.Auzelle précise que l'intuition est maîtresse à la fois pour formuler des hypothèses de projets de planification à partir des connaissances acquises, mais également à l'inverse, pour bien orienter les enquêtes par rapport à ces orientations possibles de projets. En effet, "l'urbaniste dans une certaine mesure, deviendra expérimentateur lorsqu'il s'agira pour lui de passer de l'enquête aux synthèses puis aux hypothèses et suivant les choix de l'homme politique, à la composition du plan directeur" (Auzelle, 1967, p. 95). Il parle plus précisément d'une intuition permettant d'appréhender dans l'enquête des problématiques et des manières d'y répondre en lien avec un contexte spécifique et des causalités propres à ce milieu. Il explique que cette "intuition en urbanisme s'appuie nécessairement sur la culture et l'expérience; plus encore, elle constitue une vision synthétique de caractère artistique qui permet de saisir l'essentiel des difficultés que rencontre l'agglomération et d'apercevoir les solutions susceptibles d'apporter un mieux-être" (Auzelle, 1967, p. 175). Toutefois, dans une

telle démarche, R.Auzelle explique que cette même intuition de projets, même floue, doit être mobilisée dès le début afin de bien cadrer l'enquête car "c'est grâce à l'intuition qu'on évitera une étude systématique [trop générale...] pour ne faire porter les enquêtes que sur les points importants" (Auzelle, 1967, p. 175).

Par ailleurs, R.Auzelle insiste sur l'évolution rapide des contextes locaux et la nécessité à la fois d'études courtes à actualiser et de projets permettant une certaine flexibilité, pour s'adapter à l'évolution des situations. En effet, "l'enquête est nécessairement limitée dans le temps", notamment car "il y a une évolution rapide des phénomènes économiques et sociaux [et ainsi] toutes les informations, tous les documents se périment très vite" (Auzelle, 1967, pp. 91–92). R.Auzelle suggère ainsi la nécessité d'études continues, à actualiser et à adapter par rapport à l'évolution des contextes et aux développements d'un projet ayant une certaine souplesse<sup>212</sup>. Il a effectivement pour but d'"orienter le développement d'un organisme vivant" (Auzelle, 1962, p. 33) dans le temps et ainsi, "à partir de documents d'enquêtes sérieux" (Auzelle, 1962, p. 34), sa composition doit "être en mesure de s'adapter à des conditions mouvantes" (Auzelle, 1962, p. 34). Ces ajustements pourront notamment être faits lors du passage entre l'échelle des plans directeurs, notamment régionaux et les actions locales. En effet, "chacune des dispositions du plan directeur appelle à un développement ultérieur, un travail de mises au point qui fera l'objet d'un plan de détails" (Auzelle, 1962, p. 34) où l'urbaniste du plan directeur n'est pas forcément l'urbaniste des développements locaux, mais devient l'urbaniste-conseil (Auzelle, 1962, p. 34).

En suivant les idées de R.Auzelle, une telle démarche urbanistique entre l'enquête et la planification permettrait des interventions ayant du sens par rapport aux paysages, traduisant une recherche d'équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques. Il explique en effet qu' "un paysage agreste, un site urbain, c'est en soi un univers. L'espace y possède une certaine valeur, une certaine densité, une certaine tonalité" et qu'une intervention peut l'altérer ou le magnifier (Auzelle, 1967, p. 156). Pour des actions qualitatives, il est important de "ressentir un besoin d'expression et de mise en valeur de l'espace" (Auzelle, 1967, p. 158), dont le "sens nous fait encore défaut" dans les pratiques courantes de l'aménagement, selon R.Auzelle (Auzelle, 1967, p. 158). L'étude du milieu, des paysages et des "régions" amènerait à cette signification, préalable indispensable pour dépasser "la médiocre qualité des espaces que nous créons dans une quasi-indifférence générale" (Auzelle, 1967, p. 157). Il précise que cette mauvaise qualité des aménagements est due au fait que "l'homme et son environnement sont absents des préoccupations des réalisateurs" (Auzelle, 1967, p. 158). Ainsi, R.Auzelle associe cette signification de l'espace à une "intelligence du milieu" (Auzelle, 1967, p. 9), ce qui implique "l'harmonie entre les éléments et les hommes [... autrement dit] une adaptation optimale des ouvrages de l'homme et des facteurs économiques et sociaux aux éléments naturels, adapter le milieu à l'homme et l'homme à son milieu"<sup>213</sup> (Auzelle, 1962, p. 115). Il y a par conséquent une recherche d'équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques, ancrées dans les mécanismes profonds du milieu, ce qui conduit à une "organisation consciente de l'espace" (Auzelle, 1967, p. 10).

---

<sup>212</sup> R.Auzelle argumente cette nécessaire souplesse à avoir en citant P.Massé: "si le plan d'aménagement a été une réaction contre le désordre, on commettrait une erreur inverse [...] en cristallisant à l'extrême ce qui doit pouvoir évoluer sous la poussée de la vie" (Auzelle, 1967, p. 150). En citant Le Corbusier, R.Auzelle avance l'idée que le "plan est assez ferme pour barrer la route à l'anarchie. Il est assez souple pour se plier aux initiatives et aux imprévisibles poussées de la vie" (Auzelle, 1962, p. 35).

<sup>213</sup> "Adapter le milieu à l'homme et l'homme à son milieu" est une citation de Albert Sauvy utilisé par R.Auzelle

### 1.2.7 *L'apport aux problématiques posées par la planification des espaces verts et libres*

Nous avons vu plusieurs recoupements possibles entre les méthodes d'études du milieu et l'étude urbaine et paysagère de la "trame verte" esquissée par T.Leveau, notamment en ce qui concerne l'inventaire (cf. § 1.2.4 de ce chapitre). Mais au-delà de ces rapprochements, en quoi la méthodologie associée au "milieu géographique" - qu'explique R.Auzelle - permettrait de répondre aux problématiques que nous avons soulevées précédemment (cf. § 1.1.5 de ce chapitre) au sujet de la planification des infrastructures vertes dans les espaces entre villes et campagnes, dans un cadre interprofessionnel avec l'écologie?

Premièrement, par rapport à l'association des savoirs dans un contexte interprofessionnel, les méthodes relatives à la notion de milieu proposent une démarche permettant de combiner et synthétiser différentes connaissances, dont les sciences de la nature qui nous intéressent, pour développer un projet. En effet, en complément de la production de connaissances généralistes des paysagistes et urbanistes<sup>214</sup>, l'étude du socle géographique peut être approfondie à travers des cartographies et l'intervention de géologues, de naturalistes ou d'agronomes. L'étude des genres de vie permet la contribution de sociologues, l'historien pourrait amener une approche détaillée des évolutions dans le temps, etc... Toutefois l'ensemble de ces contributions ont un but commun de décrypter le rapport entre les dynamiques naturelles et humaines du milieu, pour comprendre l'image du paysage et les caractéristiques de régions. Appliquée aux infrastructures vertes, elle permettrait d'approfondir les différentes fonctions par rapport à un contexte naturel et humain spécifique.

Deuxièmement, la notion de milieu implique une connaissance articulant différentes échelles. Ce savoir amène à une vision globale facilitant la hiérarchisation et la coordination d'actions cohérentes les unes par rapport aux autres, notamment dans les différentes échelles des documents de planification. Celle-ci paraît facilitée par les découpages spatiaux en régions de tailles variables. En effet, avec une certaine indépendance vis-à-vis des limites administratives, R.Auzelle suggère que ces dernières soient "délimitées en fonction du plus grand nombre de problèmes à traiter" (Auzelle, 1962, p. 115) afin de "tenir compte de l'interdépendance des problèmes" (Auzelle, 1962, p. 115) lors de l'élaboration d'un projet d'interventions. Ce système implique une décentralisation politique poussée" (Auzelle, 1962, p. 115, 1967, p. 24). La lecture du territoire en "unités régionales" aiderait la planification régionale, échelle clef de l'aménagement du territoire, à coordonner les actions locales en lien avec une vision d'ensemble (Auzelle, 1962, p. 119)<sup>215</sup>.

Troisièmement, par rapport aux dialogues avec les acteurs publics et privés dont les habitants, l'étude du milieu permet de les prendre en compte lors de l'enquête et pour l'élaboration du projet, du fait de l'attention portée aux dynamiques humaines. R.Auzelle revendiquera à ce propos la collaboration avec les habitants. En effet, l'étude du milieu nécessite d'aborder les genres de vie. Cela suppose une certaine connaissance des dynamiques socio-économiques et culturelles de la population en générale et de ses acteurs intervenant sur le territoire. L'application des choix d'aménagements pourrait être facilitée par cette bonne connaissance.

---

<sup>214</sup> Cette connaissance généraliste peut être liée à divers types de savoirs. Comme nous l'avons entrevu, l'urbaniste et le paysagiste ont la capacité de produire certaines de ces connaissances, bien que de manière moins spécialisée. À titre d'exemple, une connaissance peut être produite sur:

- la végétation, telle que le précise T.Leveau (cf. § 1.1.4 de ce chapitre)
- l'histoire, telle que l'envisage R.Auzelle (cf. § 1.1.4 de ce chapitre)
- la géographie et la sociologie telles que l'annoncent l'enseignement de M.Sorre et les outils qu'il met à disposition des urbanistes

<sup>215</sup> L'échelle régionale est valorisée par R.Auzelle. Il précise: "bien que les décisions premières relèvent des autorités nationales et de leurs options fondamentales en matière d'économie et de démographie, bien que la plus grande partie du travail d'application se trouve aux échelons locaux, le rôle privilégié de médiateur revient néanmoins aux échelons régionaux qui remplissent les fonctions clefs de l'organisation de l'espace" (Auzelle, 1962, p. 119).



R.Auzelle suggère d'aller plus loin dans cette direction en établissant un dialogue à différents moments du processus d'études. Il explique notamment que "c'est au moment de la fin des enquêtes que doit, le plus naturellement et le plus franchement, s'ouvrir le dialogue avec le public. N'est-il pas en définitive le principal intéressé? Et il est vain que quelques spécialistes aient compris comment se situait ce 'lieu dans l'espace' et se déroulait 'ce drame dans le temps', si les acteurs eux-mêmes n'en savent rien. Pour que nul n'en ignore, il faut mettre à la portée de tous la totalité du travail d'enquêtes, les premières synthèses partielles et la première ébauche de ce que [...] j'ai appelé les 'prévisions d'aménagements'" (Auzelle, 1967, pp. 95–96).

Dans l'ensemble de ces trois problématiques pour lesquelles la démarche autour de la notion de milieu apporte des éléments de réponses, les représentations graphiques jouent un rôle important. R.Auzelle explique à titre d'exemple que "la photographie aérienne verticale ou oblique permet aux urbanistes d'avoir une vue d'ensemble du phénomène urbain" (Auzelle, 1967, p. 88) utile pour mener l'enquête. Nous avons également vu dans le processus d'études proposé par M.Sorre l'importance du plan (cf. § 1.2.3 et 1.2.4 de ce chapitre). A la fin de l'enquête, les différentes informations seront par ailleurs "traduites suivant différents procédés: cartes, organigrammes, tableaux graphiques, etc." (Auzelle, 1967, p. 107) servant aux synthèses et à l'élaboration du projet. De même, ce dernier amènera à la production de documents graphiques.

Enfin, R.Auzelle souligne qu'il est nécessaire d'avoir des conditions permettant de mener une telle démarche, par l'existence d'une organisation politico-administrative portant les études et leur suivi. Il aborde notamment la question de la conception et du suivi du schéma directeur dont l'enjeu est "d'assurer la continuité de l'action (conception-gestion) et faciliter des contacts avec les spécialistes ou les bureaux les plus qualifiés" (Auzelle, 1967, pp. 165–166). Parmi les pistes proposées, il cite deux solutions pour apporter un "support matériel et intellectuel aux collectivités locales soucieuses d'organiser leur territoire" (Auzelle, 1967, p. 169) à savoir d'une part "l'équipe pluridisciplinaire permanente" et d'autre part "l'urbaniste-conseil" (Auzelle, 1967, p. 170). Sont énoncées par ailleurs différentes structures permettant de dépasser les limites administratives comme les "syndicats de communes", les "établissements publics", "les groupements d'agglomérations" (Auzelle, 1967, pp. 206–207). Si aucune de ces solutions n'apparaît idéale pour R.Auzelle, elles montrent toutefois la nécessité d'une organisation spécifique pour permettre la mise en œuvre effective des méthodes associées à la notion de milieu dans l'urbanisme, et rendre possible un travail interdisciplinaire notamment par le développement d'études permanentes pour inventorier<sup>216</sup> et à partir de cela formuler des projets et les mettre en œuvre.

### *1.2.8 Une méthode implicite pour étudier les infrastructures vertes*

#### *Une méthodologie issue de la géographie pour l'étude de la trame verte*

Partant d'indices dans les écrits de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle, nous venons de développer l'intérêt pour la notion de milieu de certains architectes-urbanistes des années 1950-60, dans la lignée de ceux des années 1920-30 comme L.Jaussely. En lien avec notre

---

<sup>216</sup> Après avoir présenté les aspects que doivent traiter les plans nationaux, régionaux, locaux, Auzelle précise qu' "une enquête permanente inventoriant ressources et possibilités de mises en valeur doit être menée à tous les échelons, et régulièrement tenue à jour". (Auzelle, 1962, p. 119)

hypothèse de travail, nous avons cherché à identifier si elle est porteuse d'une méthode urbanistique et paysagère issue de la géographie vidalienne et si elle permettrait de répondre aux problématiques que pose l'étude de la "trame verte" dont parle T.Leveau.

L'enseignement de M.Sorre et R.Auzelle à l'IUUP nous apporte des éléments d'interprétations intéressants, explicitant un intérêt des urbanistes pour la notion de milieu en tant que méthode d'enquêtes, entretenant des relations étroites avec l'élaboration d'un projet. Les éléments que nous avons mis en avant font écho aux éléments d'ordre méthodologique évoqués par T.Leveau lorsqu'il parlait de l'infrastructure verte. Ces éléments permettraient de répondre aux problématiques que pose l'action sur les espaces verts et libres.

Le travail interprétatif que nous venons d'exposer nous permet d'étayer l'idée qu'un cadre méthodologique lié à la notion de milieu est sous-jacent dans la sphère des urbanistes dans les années 1950-60, transmis via l'enseignement, et pouvant être mobilisé pour travailler sur les infrastructures vertes.

### *Un héritage des années 1920-30 transmis aux paysagistes des OREAM?*

Plus largement, dans la première partie de ce chapitre, nous avons pisté l'héritage du système de parcs et de l'intérêt pour la notion de milieu des urbanistes du début du XXème siècle, dont les jeunes paysagistes des OREAM pourraient être héritiers à travers l'enseignement qu'ils ont reçu. En étudiant le propos de certains de leurs enseignants, nous avons remarqué:

- Le renouvellement du système de parcs à travers ce que nous avons nommé l'infrastructure verte. Les fonctions qu'on lui attribue montrent une affirmation des préoccupations environnementales et il existe une attention davantage portée sur les espaces entre villes et campagnes et plus particulièrement sur les espaces agro-naturels. Il y a par contre un certain flou sur les méthodes pour travailler sur ces espaces
- L'intérêt porté sur la notion de milieu par certains urbanistes peut apporter des outils et méthodes intéressants pour la planification des infrastructures vertes et les études paysagères associées.

La lecture que nous donnons reste toutefois une approche théorique, en faisant l'hypothèse que les paysagistes des OREAM auraient pu en hériter lors de leur formation. Mais qu'en est-il de manière plus concrète? Est-il possible de trouver des indications d'une telle transmission d'idées entre différentes générations de professionnels?

## 2 Des démarches paysagères importées en France métropolitaine

La première génération de paysagistes diplômés en France a reçu une formation à la section paysage de l'ENH de Versailles et pour une partie à l'IUUP. Afin d'appréhender l'héritage qu'ils auraient d'architectes-urbanistes du début du XX<sup>ème</sup> siècle à travers leurs enseignants, nous nous sommes intéressés à leurs premières expériences professionnelles. Y-décèle-t-on des réflexions et mises en application de conceptions relatives aux infrastructures vertes et à la notion de milieu?

Cela nous a conduits au Maroc et aux Pays-Bas où nous avons pu retrouver des filiations autour de ces idées théoriques, et également des apports complémentaires. C'est ainsi en dehors de la France métropolitaine que s'élaborent, s'affirment puis sont importées des démarches paysagères spécifiques. Nous y avons également observé des collaborations effectives avec des professionnels du champ de l'écologie, portant sur des espaces que nous considérons être des zones de contacts entre l'urbain et le rural.

Plus précisément, nous nous sommes concentrés sur le début de carrière de P.Mas, J.Challet et J.Sgard; trois des cinq paysagistes des OREAM que nous étudions. En effet, ils sont issus de la première et deuxième promotion de la section paysage de l'ENH. Nous pouvons les considérer comme pionniers, et ils auront une certaine influence sur les paysagistes diplômés plus tardivement comme M.Bourne et P.Dauvergne<sup>217</sup>. Les parcours de P.Mas, J.Challet et J.Sgard sont ainsi particulièrement instructifs pour notre mise en perspective épistémologique et historique. Les deux premiers travailleront au Maroc et le dernier réalisera un stage aux Pays-Bas qu'il considère très formateur.

Après avoir rappelé en introduction les liens entre ces expériences professionnelles et la sphère enseignante de la section paysage et de l'IUUP, deux questionnements guideront notre analyse:

- Quelles études ces paysagistes mènent sur les infrastructures vertes? Dans quel contexte de planification régionale et, le cas échéant, de travail interprofessionnel?
- Observe-t-on une forme d'étude spécifique aux paysagistes, et si oui y-a-t-il des liens avec des méthodes relatives au milieu géographique?

Nous nous baserons pour cela principalement sur des sources de première main constituées d'articles, de travaux de fin d'études de documents produits dans le contexte des études d'aménagement, etc... Pour les débuts du parcours professionnel de P.Mas et J.Challet, nous nous sommes appuyés sur la thèse de I.Estienne<sup>218</sup>.

Notre présentation exposera successivement les expériences faites au Maroc et aux Pays-Bas par nos trois paysagistes. Pour la première, le travail mené sur les espaces libres et verts s'observe dans les études de planification et les opérations d'urbanisme. Pour la seconde, nous remarquerons la production d'études paysagères dédiées réalisées en parallèle de la planification régionale.

---

<sup>217</sup> M.Bourne reconnaît avec sa compagne que "parmi les étudiants de Versailles, J.Sgard sera pour eux un exemple" (Bourne & Bourne, 2000, p. 19). P.Dauvergne a été marqué par l'enseignement de J.Sgard, et il a eu plusieurs échanges avec lui dans le cadre professionnel par la suite (P. Donadieu, 2020). Il considère l'article de J.Sgard dans le premier numéro de la revue "aménagement et nature" comme un événement (Dauvergne, 2019, p. 17). Par ailleurs P.Mas, J.Challet et J.Sgard contribueront au "club des paysagistes d'OREAM", portant notamment sur les méthodes de travail, qu'a animé P.Dauvergne au Service Technique Central d'Aménagement et d'Urbanisme (STCAU) (P. Donadieu, 2020; STCAU, 1968).

<sup>218</sup> Son travail nous a notamment permis d'avoir des références de sources de première main sur le travail mené par le "service de l'urbanisme du Maroc".

## 2.1 Le Maroc, un laboratoire pour l'école française d'urbanisme

### 2.1.1 Un lieu d'application d'une démarche paysagère autour du milieu

Dans les années 1950-60, P.Mas et J.Challet, accompagnés de E.Mauret, P.Pelletier et L.Gendre, seront collègues au Maroc. Ils ont tous eu une formation à la section paysage de l'ENH en 1946-47. P.Mas, E.Mauret, P.Pelletier et L.Gendre poursuivront leur formation à l'IUUP (Estienne, 2011). De son côté, J.Challet a réalisé un stage au Danemark où il s'intéressera aux projets urbains et paysagers, et il a suivi une formation en botanique à la Sorbonne (Estienne, 2011)<sup>219</sup>. Entre la fin des années 1940 et le début des années 1950, ces jeunes paysagistes rejoindront le "service de l'urbanisme du Maroc"<sup>220</sup>, placé sous la responsabilité de Michel Ecochard dès 1947. Après le départ de ce dernier en 1953<sup>221</sup>, ils resteront au Maroc. Avant leur arrivée à l'OREAM Nord, P.Mas et J.Challet travailleront de 1960 à 1966 à la reconstruction d'Agadir suite à un séisme, au sein du "bureau central des études" du service d'urbanisme.

Ces paysagistes-urbanistes ont été en contact, avant et pendant leur expérience au Maroc, avec l'enseignement et les idées de R.Auzelle, R.Puget et M.Sorre:

- On sait qu'E.Mauret a été marqué par l'enseignement en urbanisme de R.Puget. Ce dernier le fait entrer à la délégation départementale de Seine-et-Oise du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. E.Mauret y travaillera sur des études d'aménagements de la région parisienne, avant d'aller au Maroc (Estienne, 2011).
- De plus, la thèse de fin d'études à l'IUUP de E.Mauret sera réalisée sous la direction de R.Auzelle.
- Par ailleurs, les thèses de fin d'études de P.Mas, P.Pelletier et L.Gendre sont réalisées sous la direction de M.Sorre, ce dernier ayant conquis ses étudiants par la qualité de son enseignement (Estienne-Duval, 2010, p. 256).
- Enfin, les travaux universitaires de fin d'études dont nous venons de parler concerneront l'expérience du projet urbain et paysager de ces jeunes paysagistes au Maroc, et ils feront pour partie l'objet de publications d'articles<sup>222</sup>.

Les projets urbains au Maroc, en accord avec la direction donnée par M.Ecochard, donneront une place importante aux infrastructures vertes et à la géographie. Plusieurs aspects peuvent être signalés à ce propos:

---

<sup>219</sup> J.Challet a une licence en botanique à la Sorbonne. Il réalisa également un stage au Danemark en 1949 au service technique de Gentofte, où il y découvre la planification urbaine et paysagère du Finger Plan de Rasmussen de 1947 pour l'agglomération de Copenhague (Estienne, 2011)

<sup>220</sup> P.Mas est arrivé au Maroc dès 1947 lors de son stage de fin d'étude, puis il y travaillera durablement. Il a mis en contact d'autres paysagistes avec le "service d'urbanisme du Maroc". La présence de P.Pelletier est attestée dès 1950, celle de J.Challet dès 1951. E.Mauret serait venu dès 1952 et le parcours de L.Gendre, peu connu indique sa présence au Maroc en 1954 (Estienne, 2011)

<sup>221</sup> M.Ecochard est directeur du Service de l'Urbanisme au Maroc de 1947 à 1953. Voir la notice biographique des archives de la cité de l'architecture et du patrimoine:

[https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/pdf/asso/FRAPN02\\_ECOMI\\_BIO.pdf](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/pdf/asso/FRAPN02_ECOMI_BIO.pdf) (consulté le 13/08/2021)

<sup>222</sup> Les mémoires réalisées à l'IUUP sont:

- P.Mas: "Les Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc" soutenu en 1950 sous la présidence de M.Sorre
- P.Pelletier: "Valeurs foncières et urbanisme au Maroc" soutenu en 1954 sous la présidence de M.Sorre
- L.Gendre: "Le Développement des volumes bâtis à Casablanca, Matériaux pour une remodelation du centre" soutenu en 1954 sous la présidence de M.Sorre
- E.Mauret: "La poussée démographique et l'urbanisme au Maroc. Exemple de Rabat-Salé" soutenu en 1952 sous la présidence de R.Auzelle

Les articles, à notre connaissance, publiés en lien avec ces travaux sont:

- Mas Pierre, 1951, L'urbanisation actuelle du Maroc et les "bidonvilles", La vie urbaine, n°61, p185
- Mauret Elie, 1954, Le développement de l'agglomération Rabat-Salé 1/2, Bulletin économique et social du Maroc (BESM), n°60, p157-173, <http://bnm.bnrm.ma:86/pdf.aspx?IDc=1143> (consulté le 14/08/2021)
- Mauret Elie, 1954, Le développement de l'agglomération Rabat-Salé 2/2, Bulletin économique et social du Maroc (BESM), n°61, p1-50, <http://bnm.bnrm.ma:86/pdf.aspx?IDc=1145> (consulté le 14/08/2021)

- Tout d'abord, des projets de système de parcs ont été développés préalablement au Maroc par J.C.N.Forestier et H.Prost, comme nous l'avons vu précédemment (cf. Chapitre 1 - § 2.1).
- Ensuite, M.Ecochard est intéressé par le travail sur les espaces libres, comme le suggère sa fonction de rapporteur général du congrès de l'UIA à Rabat en 1951<sup>223</sup> durant lequel T.Leveau a réalisé la conférence sur les "espaces libres" dont nous avons parlé précédemment (cf. § 1.1 de ce chapitre).
- Enfin, M.Ecochard est sensible aux approches géographiques, son parcours dans le domaine de l'urbanisme étant né de l'échange avec un géographe<sup>224</sup>. Sa pratique professionnelle traduit ainsi une grande attention pour le site, sa topographie, sa végétation et le contexte culturel correspondant<sup>225</sup>.

L'embauche par M.Ecochard de paysagistes formés à l'IUUP pourrait d'ailleurs se comprendre comme un souhait de développer au Maroc un urbanisme se basant sur une lecture géographique du territoire, en étant attentif aux espaces libres<sup>226</sup>.

Ainsi, la production des jeunes paysagistes-urbanistes au sein du "service de l'urbanisme du Maroc" nous paraît particulièrement intéressante à analyser du point de vue de la thématique des infrastructures vertes et des méthodes d'étude du milieu géographique. De plus, durant leur travail au Maroc, ces paysagistes ont été en contact avec certains de leurs enseignants - comme R.Auzelle, R.Puget et M.Sorre. Il nous paraît en cela pertinent d'établir des liens avec les idées de ces derniers. Nous pourrions ainsi interpréter l'héritage apporté à ces jeunes paysagistes par leurs aînés.

Pour développer une telle lecture de l'expérience marocaine qu'ont eue P.Mas et J.Challet avec leurs collègues, nous nous baserons sur deux projets: d'une part celui de l'agglomération de Rabat et sa région, et d'autre part le plan de reconstruction d'Agadir. Le premier nous permettra d'introduire diverses études d'urbanisme réalisées dans les années 1950, dans lesquelles se décèle une infrastructure verte régionale, avec une approche pouvant être affiliée au milieu géographique. Le second montre le projet d'une agglomération élaboré dans les années 1960 autour d'espaces verts et libres ayant le rôle de structurer des équilibres écologiques naturels et anthropiques complexes, relatifs au milieu.

<sup>223</sup> Cette précision figure sur le courrier en date du 27 avril 1951 de P.Picot à T.Leveau (Picot, 1951).

<sup>224</sup> Ecochard lors d'un cours à l'ENSBA en 1967 à Paris raconte: "Permettez-moi de vous dire comment je suis venu à l'urbanisme. Ayant effectué à Damas un relevé archéologique d'un bain, un arabisant me conseilla de continuer sur l'ensemble de la ville. J'eus alors avec soixante relevés s'étageant du XI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle, une vue très générale de la civilisation arabe. Mais il fallait trouver un lien entre tous ces bains. Un géographe me conseilla d'effectuer le relevé de tous les canaux qui les alimentaient. En suivant ces canaux, je pénétrais dans les maisons et mosquées. C'est alors que m'apparut toute la vie cachée de la ville, et ceci m'en donna beaucoup de plaisir, et décida de mon avenir d'urbaniste" (Bradel, 1988, p. 14)

<sup>225</sup> V.Bradel précise au sujet de M.Ecochard que "sa démarche se caractérisait par un très grand respect de l'environnement dans lequel il intervenait, tant en ce qui concernent les usages, les matériaux, que le site lui-même, sa végétation et surtout sa topographie originelle. Cette prise en compte du génie du lieu est particulièrement sensible dans le très bel ensemble de l'Université de Yaoundé qui est sans aucun doute une de ces meilleures réalisations. Michel Ecochard y fait appel aussi bien aux ressources forestières de la région en usant des diverses essences disponibles, qu'au savoir-faire ancestral des sculpteurs sur bois pour travailler les fonds de coffrage. Un détail particulier révèle bien toutes les qualités de cette pensée attentive. Sachant que les africains discutent le plus souvent dehors, Michel Ecochard devait décider de traiter tous les murs de soutènement comme autant de longs bancs serpentant au flanc de tous les reliefs du site"(Bradel, 1988, pp. 17-18; Estienne-Duval, 2010, p. 259)

<sup>226</sup> M.Ecochard explique en effet qu'il manque de bons urbanistes, mais il s'avère satisfait du travail mené par les jeunes paysagistes qu'il a embauchés (Estienne, 2011).

### 2.1.2 *L'étude des espaces verts et libres de l'aménagement régional de Rabat*

Notre analyse du projet sur l'agglomération de Rabat et ses environs se base sur des articles du "Bulletin économique et social du Maroc". À travers ces publications, E.Mauret parait y avoir joué un rôle important (Mauret, 1954b, 1954a, 1956; Mauret et al., 1956). Toutefois, J.Challet et P.Mas ont également contribué de manière significative. Le premier pour le quartier d'Agdal-Ouest, pour les infrastructures de transports et pour les plantations (Challet, 1954; Estienne, 2011; Estienne-Duval, 2010, p. 680). Le second sur des quartiers d'habitations<sup>227</sup> et des éléments d'analyses pour la stratégie d'aménagements des espaces urbains et ruraux (Mas & Forichon, 1958).

Notre corpus montre une diversité d'études pour des documents de planification et des plans de détails dont notre lecture transversale souhaite mettre en évidence la conception d'une infrastructure verte régionale travaillant différentes situations de contacts entre l'urbain et le rural, incluant des fonctions environnementales. Une approche du milieu géographique se décèle dans ce travail.

#### *Une planification régionale multipolaire*

Avant tout, nous remarquons que les études produites se rapportent à une planification régionale polycentrique. Elle correspond à une stratégie de M.Ecochard face à l'évolution démographique importante, à l'exode rural et au manque d'équipement des grandes villes. Il s'agit de "retenir, dans la mesure du possible, les populations rurales sur leurs terres et favoriser le développement d'autres villes afin de parer aux dangers multiples d'une concentration humaine et industrielle en un point du territoire" (Mauret, 1954a, pp. 164–165).

Cette conception est résumée dans un schéma théorique de hiérarchie entre la grande ville et les villages (Mas & Forichon, 1958, p. 498). Toutefois, elle ne conduira pas à un schéma synthétique territorialisé d'une organisation régionale multipolaire, mais une succession de plans correspondant aux limites administratives et opérationnelles relatives aux espaces ruraux et urbains, qu'étudieront les membres du "service de l'urbanisme du Maroc". On trouvera plus précisément:

- Des plans régionaux du projet d'équipements ruraux et de mise en valeur des espaces agro-naturels par circonscription (Figure 25) et des plans de principes d'aménagements des centres ruraux et de fermes (Figure 26 et Figure 27), qui seront détaillés dans chaque contexte particulier (Mauret et al., 1956). A proximité de Rabat, on notera également un plan d'aménagement du littoral (Figure 28).en voie d'urbanisation avec les dynamiques de tourisme (Mauret, 1956).
- Un plan de zonage de l'agglomération de Rabat (Mauret, 1954a) avec des plans de détails (Mauret, 1954b) concernant d'une part la ville existante, incluant un travail sur les espaces libres (Mauret, 1954b, pp. 29–35), et d'autre part des quartiers en extension de l'enveloppe urbaine (Figure 29, Figure 30 et Figure 31).

Dans ces plans, différentes typologies d'espaces constituant l'infrastructure verte s'observent, allant des places, jardins et parcs aux espaces agricoles et boisés.

---

<sup>227</sup> En l'occurrence la "trame Ecochard" concernant l'habitat populaire (Mas, 1950, 1951), que nous ne développerons pas ici dans le cadre de notre travail.



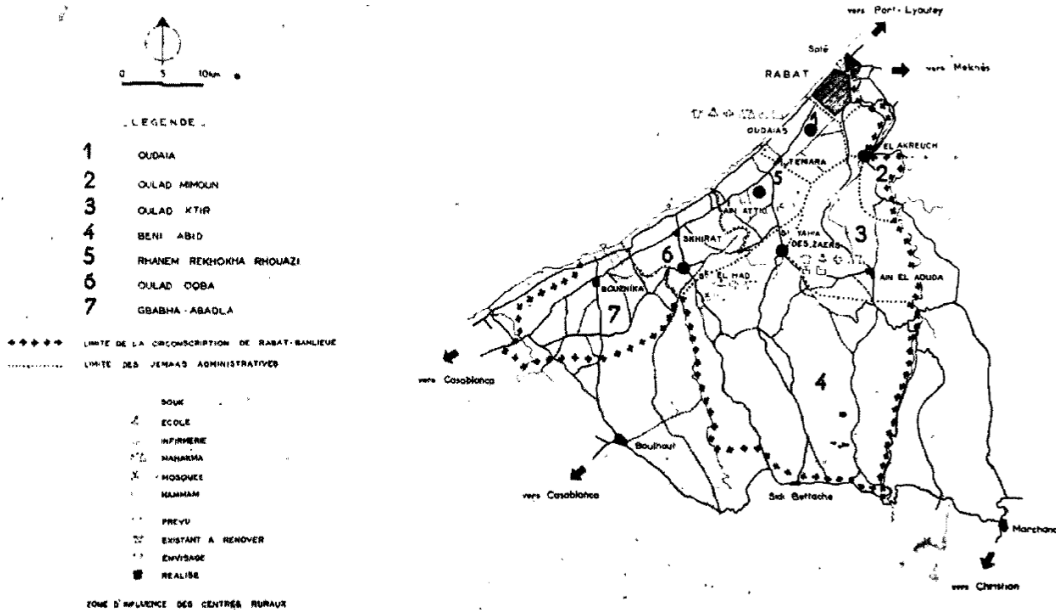


Figure 25 - Plan de la "Circonscription de Rabat - banlieue" et les villes rurales (Source: Mauret et al., 1956, p. 26)

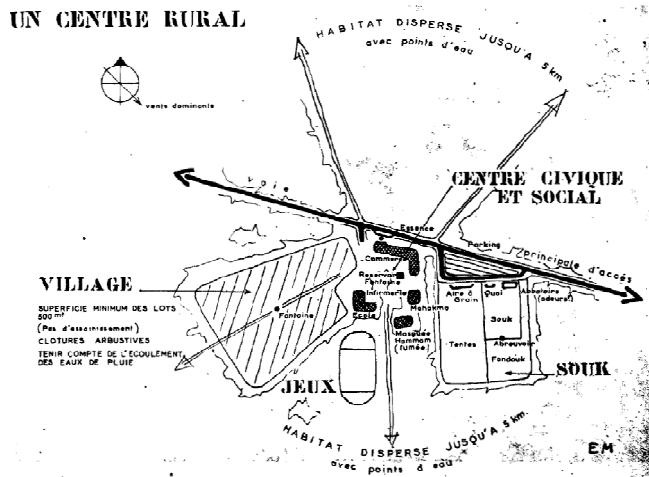


Figure 26 - Eléments de composition d'un centre rural type - (Source: Mauret et al., 1956, p. 23)

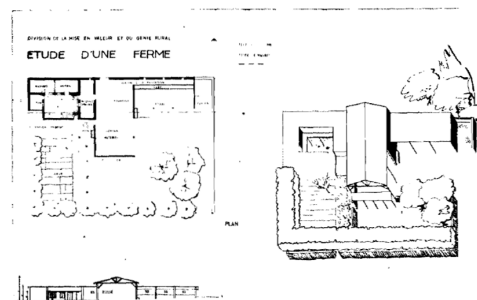


Figure 27 - Etude d'une ferme d'élevage type de 30ha (Source: Mauret et al., 1956, p. 68)

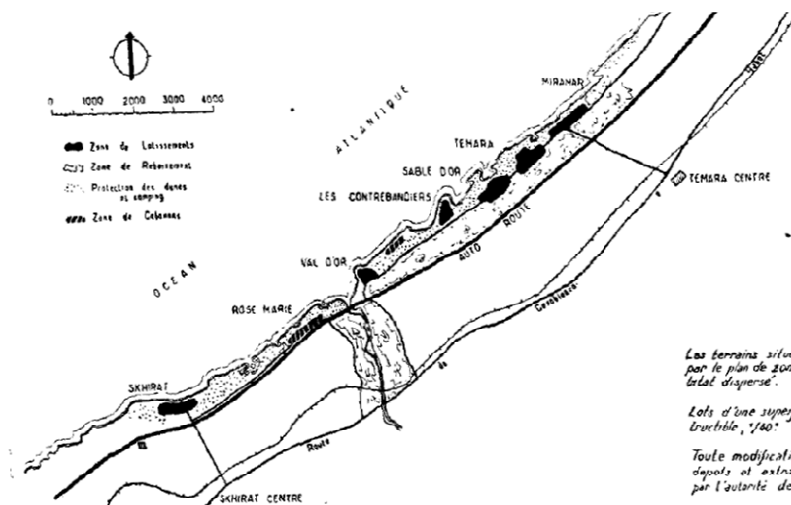


Figure 28 - Plan de zonage du littoral de Miramar à Skhirat (Source: Mauret, 1956, p. 126)

Les terrains situés en dehors des zones affectées par le plan de zoning sont groupés de sorte de leur total dispersé.

Lots d'une superficie minimum de 1ha, surface constructible, 1/20.

Toute modification de l'aspect des lieux, notamment dépôts et extraction de matériaux doit être autorisée par l'autorité de contrôle.

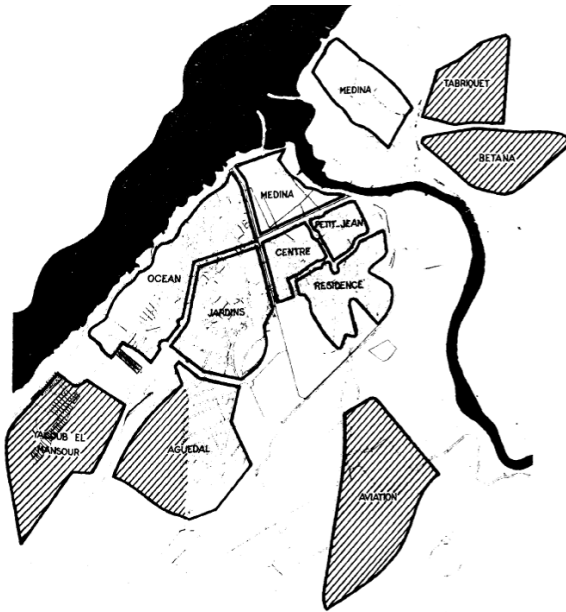


Figure 29 - Plan des unités de quartiers étudié à Rabat (Source: Mauret, 1954b, p. 26)

ROLE DU PONT  
DANS LE DÉVELOPPEMENT  
DE SALÉ

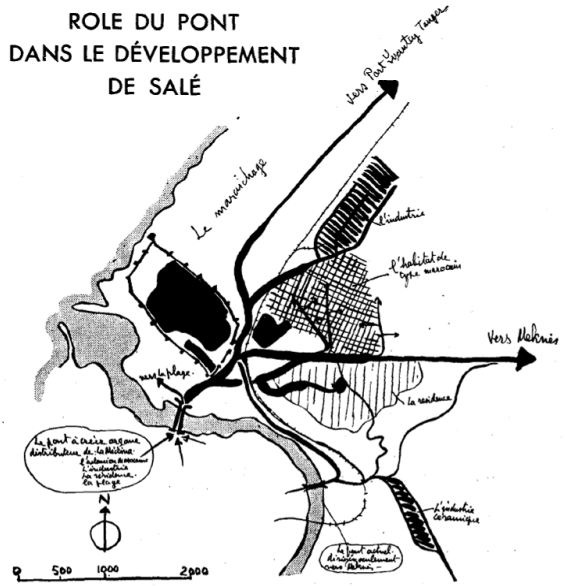


Figure 30 - Focus sur l'aménagement du Nord de Rabat (Source: Mauret, 1954a, p. 169)

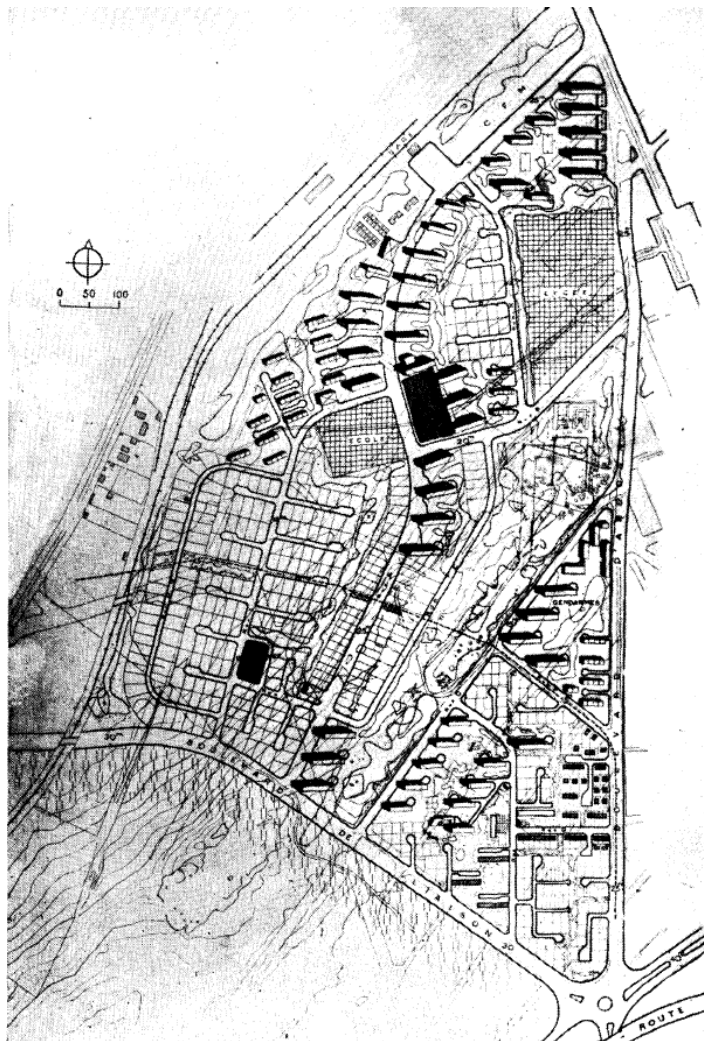


Figure 31 - Plan d'aménagement du quartier d'Agdal-Ouest à Rabat (Source: Mauret, 1954b, p. 15)

## *Une infrastructure verte avec des situations entre les espaces agro-naturels et urbanisés*

En se focalisant sur des projets de la circonscription de "Rabat-Banlieue", notre lecture propose de regarder différentes situations de contacts entre les espaces agro-naturels et l'urbanisation, dans lesquelles s'observe une attention portée au site associé à une articulation de divers espaces verts et libres.

Ces interfaces avec l'urbanisation impliquent les espaces agricoles qui font l'objet d'une stratégie d'interventions régionales, avec un objectif productif. Il s'agit en effet de réaliser l'"aménagement des petits et grands périmètres d'irrigation, ouvrages de lutte contre l'érosion, remembrement, moyens de stockage, bâtiments d'exploitation, etc..." (Mauret et al., 1956). Dans les circonscriptions de "Rabat-Banlieue", la priorité n'est pas à des actions de développement des espaces agricoles en tant que telles, comme cela est le cas plus au Nord (Mauret et al., 1956, pp. 20–22). Il s'agit de maintenir les terres cultivées et d'encadrer la croissance des centres-ruraux, avec la définition de l'implantation d'équipements pouvant bénéficier à l'activité agricole, comme les abattoirs, ou de logements pour les ouvriers.

Une première forme de contact des espaces agricoles avec l'urbanisation concerne ainsi ces "centres ruraux". Ils font l'objet d'un schéma de principe qui sera adapté par rapport à chaque situation locale, et il comporte différents espaces libres et plantés à proximité des espaces agro-naturels: une place groupant les équipements et les commerces, en lien avec un terrain de jeux (Figure 26), et dont la structure végétale est la première action envisagée suivant un principe de pré-verdissement (Mauret et al., 1956, p. 24)<sup>228</sup>. Pour la réalisation de bâtiments, et notamment dans le cas des fermes, une esquisse avec l'organisation des plantations est réalisée (Figure 27).

Le long du littoral touristique, un autre rapport entre les urbanisations et les espaces agro-naturels est défini, basé sur des éléments naturels du littoral et la constitution de boisements. Le "plan de zonage" entre Miramar et Skhirat (Figure 28) prévoit en effet des plantations de bois pour isoler les espaces construits de l'arrière-pays de boiser l'espace de l'Oued, et de protéger les dunes entre les urbanisations balnéaires. Cette protection créée des sortes de coupures non bâties permettant d'accueillir potentiellement des campings, promenades et jeux<sup>229</sup> (Mauret, 1956, p. 126). Certains boisements vers l'arrière-pays sont par ailleurs considérés comme des espaces de développement potentiel à l'avenir.

Dans l'agglomération de Rabat-Salé, nous nous concentrons sur les plans de futurs quartiers situés en extension de l'enveloppe urbaine, présentant un troisième type de contacts avec les espaces agro-naturels. Nous remarquons une attention aux qualités du site et à la topographie pour définir des espaces verts entrant à l'intérieur des futurs espaces urbanisés. Les urbanisations industrielles sont insuffisamment développées sur ce point dans notre corpus<sup>230</sup>, à la différence des quartiers d'habitation. Deux cas nous paraissent significatifs:

---

<sup>228</sup> Dans le village-centre, le principe d'organisation prévoit une "future place du centre où viendront se grouper les installations à caractère administratif et social qui sont en premier lieu la maison communale et la mahakma en liaison avec le souk, puis l'école, l'infirmerie, le hammam un peu plus à l'écart, un terrain de jeux même sommairement équipé" (Mauret et al., 1956, p. 23). Il précise au sujet de la végétation que "les plantations qui agrémentent l'ensemble doivent être prévues et réalisées en premier lieu" (Mauret et al., 1956, p. 24)

<sup>229</sup> Il s'agit "de sauver les dunes et les sites encore intacts et y aménager les secteurs de campings, promenades et jeux", et "de prévoir des boisements importants isolant chaque unité constituée par une plage". "Les terrains ainsi réservés et les vastes zones à boiser constitueront des réserves d'avenir. Elles pourront un jour, être utilisées si le besoin s'en fait sentir" (Mauret, 1956, p. 126)

<sup>230</sup> Nous trouvons une indication sur l'aménagement des zones industrielles autour de la plantation d'une végétation écran

Il y est simplement fait mention que de quelques plantations écrans (Mauret, 1954b, p. 22).

- Pour le plateau de Bétana, un belvédère est prévu pour tirer parti du site en bordure du fleuve du Bou-Regreg, avec des boisements forestiers implantés dans les thalwegs. Cette structure se prolonge dans le quartier avec des zones de verdure accueillant des jeux et une place rassemblant des équipements<sup>231</sup> (Mauret, 1954b, pp. 18–19).
- Pour le quartier d'Agdal-Ouest (Figure 31), un espace vert linéaire est prévu au niveau d'une carrière jusqu'aux limites de l'urbanisation avec la campagne environnante, et la végétation de l'ensemble du quartier est envisagée avec un principe de pré-verdissement par plantations forestières<sup>232</sup> (Mauret, 1954b, pp. 14, 18).

Dans ces deux cas, on notera que la typologie de parcs et d'avenues-promenades pour relier les parcs n'est pas utilisée. Il est question de "zones vertes" boisées s'immiscant dans l'urbanisation. En effet, "un effort important est fait dans le cadre de l'application des plans d'aménagements pour boiser les zones vertes prévues qui ne constitueront plus des parcs en tant que tels, mais des éléments de fonctionnement de la cité qui profiteront obligatoirement à tous" (Mauret, 1954a, p. 168) et qui permettront à l'homme d'être dans "intimité de la végétation"<sup>233</sup> (Challet, 1954, pp. 175–176). Cette conception résonnant avec les principes de la charte d'Athènes (Mauret, 1954a, p. 167)<sup>234</sup> est affirmée par le "service d'urbanisme du Maroc", et nous y retrouvons les "coulées vertes" et des "pénétrantes" dont parle T. Leveau.

Enfin, nous remarquons que le choix de protéger certaines zones cultivées de l'urbanisation en lisière d'agglomération permet également de travailler articulations entre les espaces agro-naturels et urbains. C'est le cas pour la zone maraîchère de Salé (Figure 30) qu'il est décidé de protéger de l'urbanisation (Mauret, 1954b, p. 20). Ces productions riches font partie d'un ensemble agricole qui alimente les villes de Rabat et Salé (Mauret, 1954b, p. 8)<sup>235</sup>.

### *Des fonctions incluant l'environnement*

Cette infrastructure verte revêt différentes fonctions, dont on remarquera la part importante des considérations environnementales. Plus précisément:

- La dimension esthétique est exposée à travers la présence du végétal (Challet, 1954, p. 174)<sup>236</sup>, ou la valorisation des caractéristiques d'un site à l'exemple du plateau de Bétana avec son belvédère.

<sup>231</sup> Voici quelques éléments de description de l'aménagement du plateau de Bétana: "Un centre municipal recevra l'équipement complet du quartier; une place y est prévue d'où la vue sera dégagée sur l'un des plus beaux sites du Maroc [...] Le centre principal et les écoles sont entièrement desservis par une zone de verdure de 40 ou 50 mètres de large évitant aux piétons d'emprunter les voies de circulation. Des jeux sont répartis le long de cette zone de verdure pour la rendre plus vivante. En bordure du plateau un belvédère où pourront être aménagés les établissements de loisirs permettra enfin de mettre en valeur, pour le tourisme, le site de l'embouchure du Bou-Regreg" (Mauret, 1954b, p. 18). "Les thalwegs sont traités en zone boisée, une partie fait l'objet d'un programme de reboisement des eaux et forêts" (Mauret, 1954b, pp. 18–19).

<sup>232</sup> Voici quelques éléments de description de l'aménagement du quartier d'Agdal-Ouest: "Afin de donner aussitôt que possible un aspect verdoyant et agréable à ce nouveau quartier, les plantations ont déjà été effectuées sur les emplacements réservés aux zones vertes. Il ne s'agit pas de parterres nécessitant un gros entretien, mais d'un boisement forestier en arbres rustiques (Eucalyptus, Pins, Acacias), d'un prix de revient insignifiant et qui ne nécessitera une protection que les premières années seulement" (Mauret, 1954b, p. 18).

<sup>233</sup> "Aujourd'hui, l'on veut vivre dans la nature et la regarder vivre aussi, il s'agit de s'incorporer le plus simplement possible dans un cadre naturel, dans l'intimité de la végétation, en harmonisant l'œuvre de l'homme au décor environnant pour en faire un élément du milieu. Cela exclut tout formalisme comme toute forme de maniérisme et fait que les plantations prennent le pas sur le tracé" (Challet, 1954, pp. 175–176).

<sup>234</sup> Au sujet des liens entre les paysagistes et urbanistes du "Service de l'urbanisme du Maroc" et le mouvement moderne, voir les précisions dans la thèse de I. Estienne à ce sujet (Estienne-Duval, 2010, pp. 259–261).

<sup>235</sup> Au sujet de ce secteur cultivé, on remarquera que cette protection s'inscrit dans une réflexion sur l'approvisionnement de la ville en vivres. Il est indiqué qu' "un ancien projet prévoyait l'extension de la ville de Salé dans les jardins maraîchers situés de part et d'autre de la route de Tanger; on a abandonné ce projet qui condamnait d'ailleurs 200 hectares de terrains de cultures productifs, représentant 30 % des apports au marché de gros de Rabat" (Mauret, 1954b, p. 8). En effet, "il serait regrettable de voir se lotir ainsi que le prévoyait l'ancien plan d'aménagement. Ce plan [le nouveau] a pour but de réserver à la culture toute une zone actuellement cultivée et très riche" (Mauret, 1954b, p. 20).

<sup>236</sup> Challet parle du "rôle psychologique de contacts avec la nature : équilibre et esthétique produits par la silhouette et la personnalité propre de l'arbre librement développé" (Challet, 1954, p. 174).

- La fonction récréative apparaît dans différentes situations, et de manière très claire avec les terrains de jeux dans les quartiers de Rabat, les centres ruraux, et sur le littoral. Ils peuvent être associés à des parcs et jardins dans l'agglomération, ou des espaces de promenades sur le rivage touristique.
- Du point de vue des considérations environnementales, on notera un propos sur le rôle physiologique et l'hygiène pour l'homme à travers la "protection contre le bruit, les vents, la poussière [... et aussi] l'action favorable au micro climat local" (Challet, 1954, p. 174). On remarquera à ce propos l'attention pour les vents dominants, indiqués sur certains plans comme ceux des centres-ruraux (Figure 26).
- Par ailleurs, la problématique de la protection des ressources nutritives et naturelles est citée à plusieurs reprises. Elle apparaît principalement à travers le choix d'implantation de l'urbanisation: les futures zones construites de Salé permettent de protéger la zone maraichère, l'implantation du bâti dans les centres-ruraux prend en compte la préservation des captages d'eau (Mauret et al., 1956, p. 24)<sup>237</sup> et, dans la même idée, un tracé d'autoroute a été pensé pour préserver une station de pompage (Mauret, 1954b, p. 22). Nous pouvons par ailleurs évoquer la restauration des sols agricoles prévue dans le projet d'aménagement rural, considérant les phénomènes d'érosion (Mauret et al., 1956, p. 15), bien que l'orientation très productiviste et la manière de procéder renvoient vraisemblablement à une vision environnementale éloignée de celle que nous avons aujourd'hui<sup>238</sup>.
- Enfin, la dimension naturaliste se traduit avec la protection des dunes et les secteurs de reboisements sur le littoral touristique et dans l'agglomération. Dans cette dernière, l'attention est portée à la fois à la vie biologique du sol (Challet, 1954, p. 176), et également au choix d'une végétation adaptée au climat en identifiant notamment les essences locales (Challet, 1954, p. 177), pour une gestion économique des plantations<sup>239</sup>. La préservation de boisements existants oriente l'implantation du bâti, et également l'implantation des infrastructures de transports<sup>240</sup> (Mauret, 1954b, p. 22). Toutefois, comme nous l'avons vu, les espaces de dunes et de bois peuvent être occupés par des campings sans que des mesures particulières soient précisées, voir être construits à plus long terme, ce qui relativise cette idée de protection par rapport à l'acceptation actuelle.

<sup>237</sup> Il est précisé qu'"il ne faut pas oublier la protection de la nappe phréatique, ce qui est essentiel lors du choix de l'emplacement du forage et du secteur d'habitat" (Mauret et al., 1956, p. 24)

<sup>238</sup> En effet, l'équipement rural qui "a pour but de faciliter, d'augmenter et de conditionner la production agricole, se traduira par une intensification des travaux d'intérêt collectif et individuel: aménagements des petits et grands périmètres d'irrigation, ouvrages de lutte contre l'érosion, remembrement, moyens de stockage, bâtiments d'exploitation, etc..." (Mauret et al., 1956, p. 15). Une dimension productiviste est présente, ce qui n'exclut toutefois pas un travail avec les dynamiques naturelles.

<sup>239</sup> J.Challet expose ces principes dans son article "Un nouvel aspect des plantations urbaines". En effet, étant donné le climat marocain, la végétation doit convenir aux sols pauvres et à la sécheresse. "Nous trouvons ces qualités d'abord dans la flore indigène et ensuite parmi les espèces importées, particulièrement adaptées au climat marocain" (Challet, 1954, p. 177). En ce qui concerne le substrat de ces végétaux, "il ne faut pas oublier que le meilleur amendement et le meilleur facteur d'équilibre des sols sont une couverture végétale, tapissante, arbustive ou arborescente par apport naturel d'humus garantissant la perméabilité et l'équilibre physique, chimique et biologique du sol" (Challet, 1954, p. 176). Ces éléments permettent d'aborder "le problème des plantations économiques à faible entretien" (Challet, 1954, p. 177), une préoccupation de l'époque qu'avait également T.Leveau.

<sup>240</sup> "Des études de détails du tracé ont assuré la sauvegarde d'importantes plantations du Service des Eaux et Forêts" (Mauret, 1954b, p. 22)

## *La mobilisation de divers savoirs avec certaines collaborations interprofessionnelles*

Cette planification régionale dotée d'une infrastructure verte ayant une diversité de fonctions nécessite de mobiliser différents savoirs. Ceux-ci proviennent à la fois d'une curiosité des paysagistes pour certains champs disciplinaires ou de collaborations du "service de l'urbanisme du Maroc" avec les professionnels d'autres services. Cela s'illustre pour chacun des paysagistes. Nous avons déjà indiqué les connaissances de J.Challet en botanique à travers sa formation à la Sorbonne, ce qui l'amène à faire des choix éclairés de végétaux en fonction du sol et du climat (Challet, 1954). L'étude sur les zones rurales réalisée par E.Mauret mobilise divers savoirs qui ont pu être partagés dans le cadre d'une collaboration avec le "génie rural" (Mauret et al., 1956, p. 15); et également avec le service des "eaux et forêts" pour la mise en place ou la protection de boisements dans l'agglomération de Rabat-Salé (Mauret et al., 1956, pp. 19–22). L'analyse anthropologique des bidonvilles de P.Mas, qu'il formalisera dans son mémoire présidé par M.Sorre et dans un article (Mas, 1950, 1951), traduit son intérêt pour la sociologie. Cette compétence sera mise à profit avec son collègue R.Forichon pour étudier le peuplement du Maroc et schématiser une urbanisation régionale multipolaire (Mas & Forichon, 1958). Par ailleurs, ces paysagistes sont intéressés par des approches historiques qu'ils adaptent aux types d'études qu'ils réalisent (Mas & Forichon, 1958, pp. 471–484; Mauret, 1954a, pp. 161–162). Enfin et de manière générale, les paysagistes du "service urbanisme du Maroc" mobilisent des données et des documents produits par d'autres professionnels, comme des statistiques, des plans de topographes, des études d'hydrogéologie<sup>241</sup>.

## *Un processus de travail associant divers éléments d'études vers le projet*

À travers les affinités particulières des paysagistes pour d'autres champs de connaissances et le travail interprofessionnel qu'ils mènent, on remarque qu'ils étudient les territoires sur lesquels ils vont intervenir, et l'infrastructure verte, autour de thématiques géographiques (topographie, hydrographie, botanique, agronomie,...), historiques et socio-économico-culturelles.

Pour cela, ils utilisent différents instruments d'études tels que les plans, les statistiques et des enquêtes ethnographiques comme nous l'avons vu. Nous pouvons également préciser que les explorations de terrain amèneront à la production de photographies vues depuis le sol et aériennes. En effet, le "Service Urbanisme du Maroc" reprendra les pratiques développées par H.Prost. J.Challet a nourri une banque de données d'images et M.Ecochard avait l'habitude d'emmenner ses collaborateurs faire des survols aériens (Estienne-Duval, 2010, pp. 311–312).

Ce travail d'enquêtes complexe amène à la formulation de propositions par les paysagistes considérées comme adaptées aux différents espaces d'interventions, et viables pour les acteurs concernés.

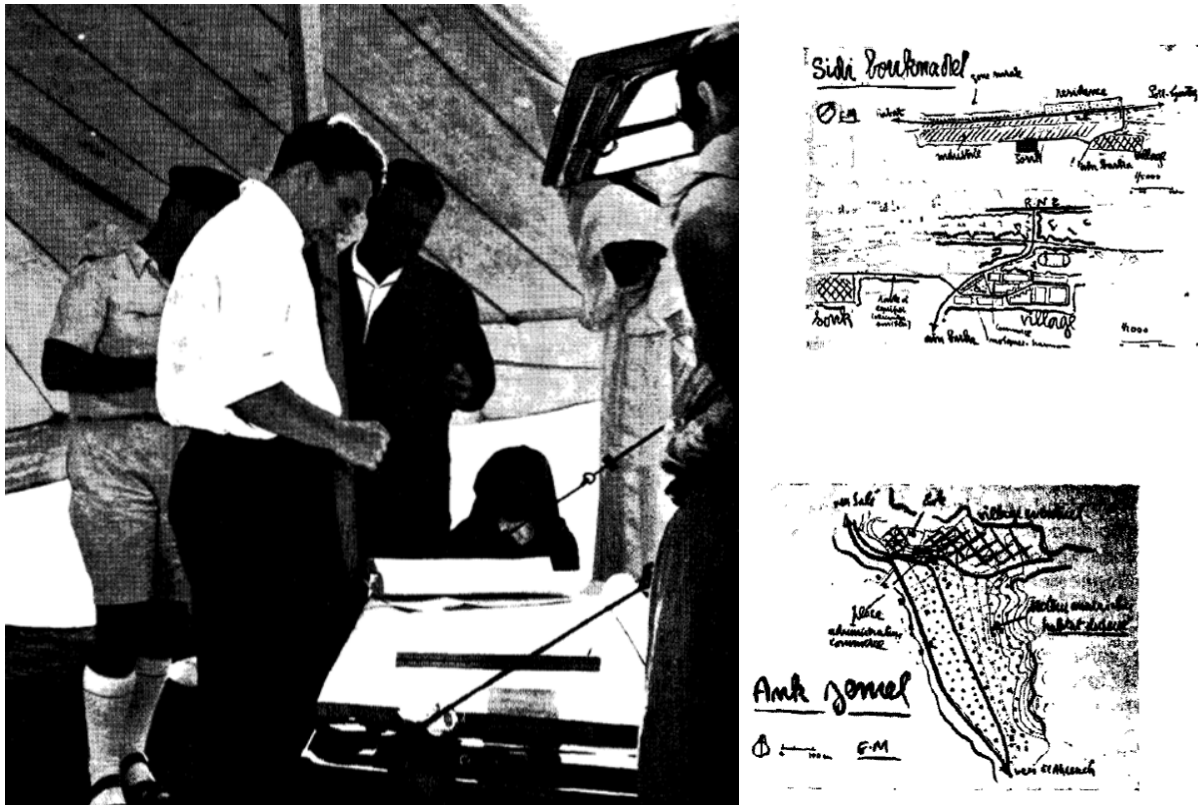
Dans ce processus entre enquêtes et projets associant une diversité d'aspects dans un travail interprofessionnel, nous tenons à souligner une démarche originale pour l'aménagement des centres-ruraux, liée aux dialogues avec les acteurs locaux. Il s'agit d'un atelier mobile mis en place par l'urbaniste, l'ingénieur du génie rural et le topographe face au constat de l'ampleur

---

<sup>241</sup> L'Estienne suggère l'utilisation des études d'hydrogéologie très précises menées à Rabat sous la direction de R.Ambroggi et de J.Margat (Estienne-Duval, 2010, p. 260).



des besoins immédiats et du caractère inopérant des moyens d'études urbaines classiques (Figure 32). Ils se sont ainsi rendus sur place en discutant directement avec les acteurs locaux, ce qui leur a permis d'obtenir des éléments d'études, mais également de réaliser une esquisse in-situ avec les connaissances acquises. Les propositions ont ensuite été présentées à la population à l'aide d'affiches avec les plans (Mauret et al., 1956, pp. 24–25)<sup>242</sup>. Une telle démarche nous paraît synthétiser l'attention au contexte local des paysagistes. Elle ouvre également sur une mise en discussions publiques de leurs travaux, faisant écho aux propos à ce sujet de R.Auzelle, lequel a par ailleurs dirigé le mémoire de E.Mauret.



**Figure 32 - L'atelier ambulant à Sidi-Kassem (Source: Mauret et al., 1956, p. 24) et quelques productions d'esquisses pour les centres-ruraux (Source: Mauret et al., 1956, p. 28)**

<sup>242</sup> Ce processus d'études est présenté dans l'article sur la "Mise en valeur et équipement rural de la province de Rabat": "Les procédés d'études pour les aménagements des centres délimités ou municipalités ne sont pas adaptés aux problèmes ruraux et des méthodes de travail nouvelles étaient nécessaires pour faire face immédiatement à l'ampleur des besoins. Un atelier ambulant a été aménagé à l'Arrondissement du Génie Rural de Rabat transportant l'Ingénieur du Génie Rural, l'urbaniste et le topographe sur l'emplacement défini à l'avance pour la création d'un centre. Les membres des communes rurales et autorités locales exposaient leurs programmes et idées. Une enquête était effectuée sur la zone d'influence du centre et après discussions une esquisse était faite sur place. L'implantation des installations urgentes était donnée directement et matérialisée. L'esquisse qui permet immédiatement l'utilisation de crédits en fonction d'une vue d'ensemble devra pouvoir être mise au point par la suite, au fur et à mesure que les programmes se définiront [...] De mai à octobre 1955, grâce aux déplacements sur place de l'atelier ambulant dont nous avons parlé, toutes les annexes et circonscriptions de la Région ont pu être prospectées et une première tranche de centres ruraux définie. Soixante-quinze esquisses ont été dressées et les réalisations ont déjà amorcées. Une fois remis les documents topographiques et les emplacements définis, trois esquisses par journée de travail étaient exécutées en moyenne. Les esquisses qui seront utilisées pour la mise au point des plans d'exécution doivent être largement diffusées et connues de la population. Elles doivent être affichées dans le premier bâtiment public réalisé sur chaque centre. L'autorité locale doit être en mesure d'en assurer l'application avec continuité. Dans ce but, des rapports ont été fournis avec une monographie de chaque annexe ou circonscription, et la reproduction des documents graphiques montrant la situation des centres étudiés et leur esquisse" (Mauret et al., 1956, pp. 24–25).

### *Des infrastructures vertes à une méthode d'études du milieu*

Ces démarches d'études nous amènent à identifier des aspects significatifs des méthodes d'études du milieu géographique adaptés à une démarche de projets. Nous y retrouvons en effet des instruments d'études similaires à ceux énoncés par R.Blanchard et M.Sorre (cf. Chapitre 1 - § 3.2.2 et dans ce chapitre § 1.2.3) et l'inscription de divers savoirs dans une analyse associant les thématiques du socle géographique à différentes échelles, de l'histoire, et du contexte socio-économique et culturel (cf. § 1.2.4 de ce chapitre). L'enquête portant sur des points précis amène à l'élaboration d'un projet, dans un processus mis en avant par R.Auzelle (cf. § 1.2.6 de ce chapitre).

Cette approche s'applique dans le cadre de notre analyse à des projets incluant différentes typologies d'espaces verts et libres à l'échelle régionale, répondant à différentes fonctions, en cohérence avec les propos de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle (cf. § 1.1 de ce chapitre). Elle concerne différentes formes de contacts entre les espaces agro-naturels et urbanisés, considérant divers enjeux environnementaux.

En analysant le projet de Rabat et ses environs, nous décelons un héritage des conceptions des urbanistes français du début du XXème siècle autour de la structuration urbanistique du "système de parcs" et, en tant que méthodes, du "milieu géographique".

#### *2.1.3 Une infrastructure verte considérant les équilibres du milieu à Agadir*

Le deuxième exemple que nous allons présenter succinctement est le projet de reconstruction de la ville d'Agadir après un séisme. P.Mas et J.Challet y travailleront de 1960 jusqu'à 1966-1967. C'est une expérience qui sera fondatrice pour ces deux paysagistes avant qu'ils rejoignent l'OREAM Nord. Les conceptions développées de manière fragmentaire dans les différents plans de Rabat et ses environs, autour des espaces ouverts et du milieu, nous paraissent approfondies et clarifiées dans le projet de l'agglomération d'Agadir. Nous remarquons en effet que l'urbanisation est envisagée autour d'une infrastructure verte inscrite dans le socle géo-historique et les dynamiques socio-économiques locales. Ces espaces verts et libres ont l'objectif de donner du sens au territoire et d'assurer un équilibre entre les dynamiques humaines et naturelles du milieu.—Les plans du projet et un article de P.Mas et J.Challet nous permettent de mettre en évidence cet aspect (Estienne, 2011).

#### *Une conception urbaine basée sur des espaces ouverts suivant les logiques territoriales*

Les plans du projet d'Agadir montrent l'organisation d'une structure verte faisant écho au "Finger plan" de Rasmussen pour Copenhague, que J.Challet a connu durant son stage au Danemark (Figure 33 et Figure 34). Des fonctions sont également indiquées.

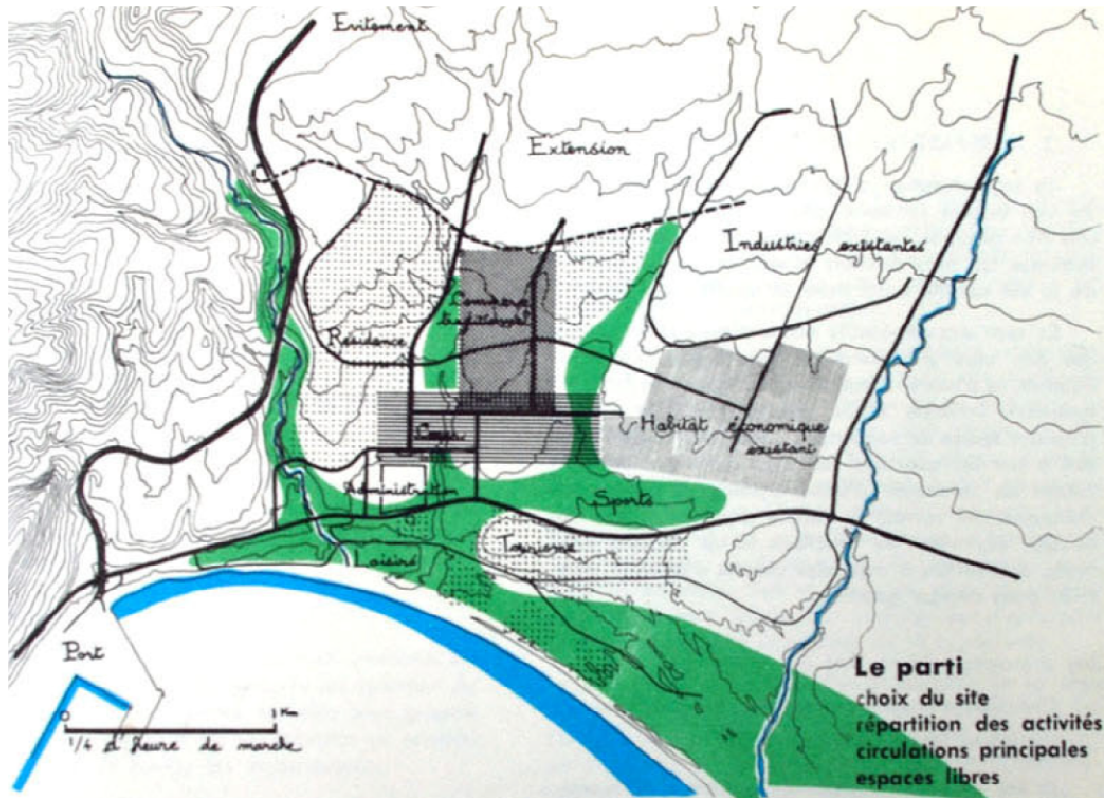


Figure 33 - Principe d'aménagement d'Agadir dans son contexte territorial  
(Source: A+U n°4, dans Estienne-Duval, 2010, p. 263)

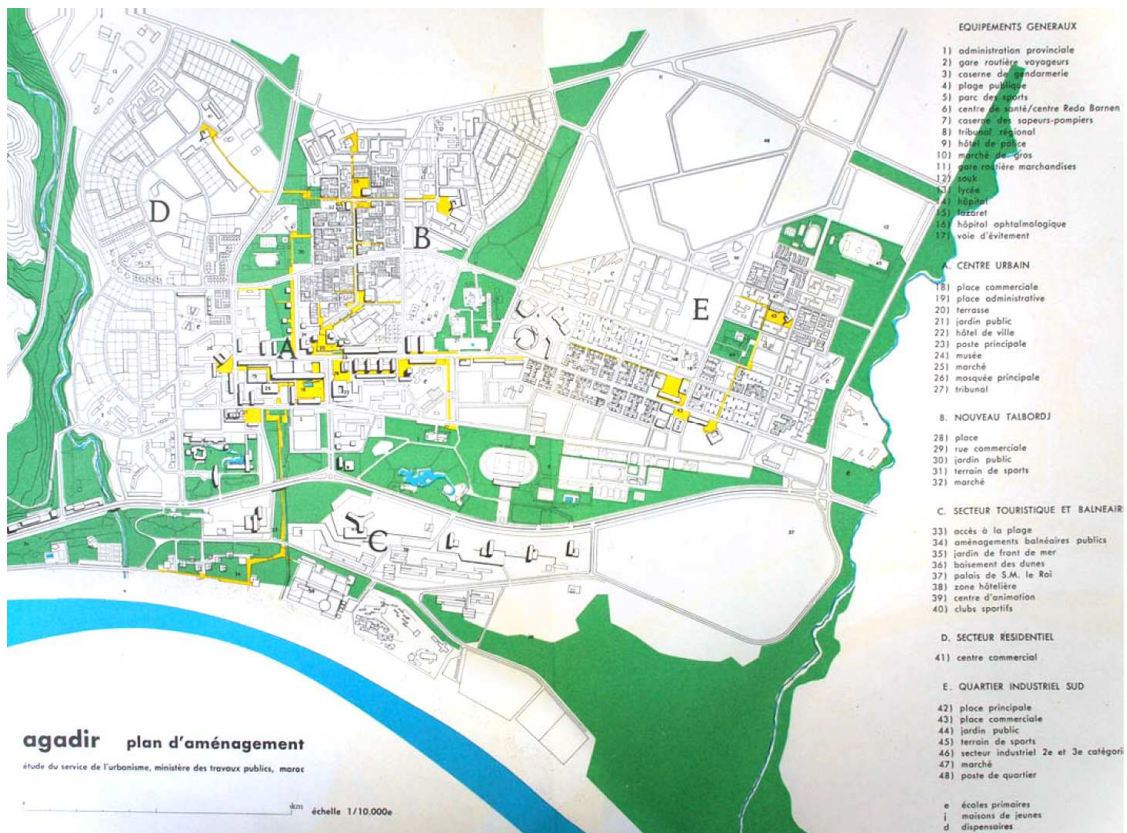


Figure 34 - Plan d'aménagement d'Agadir (Source: A+U n°4, dans Estienne-Duval, 2010, p. 263)



Bien que le principe de planification puisse paraître générique, ces espaces ouverts permettent de structurer le développement d'Agadir autour d'aspects singuliers de ce territoire. Nous mettons en évidence ces aspects en suivant la logique d'organisation des espaces ouverts depuis le littoral jusqu'aux espaces urbains. P.Mas et J.Challet expliquent qu'il y a, le long de l'océan, une dune infranchissable au Sud de l'embouchure de l'Oued Souss. Au Nord, des dunes ont été fixées par le service des "eaux et forêts" à la fin des années 1940, à l'aide d'une végétation abondante (Challet & Mas, 1966, p. 18). Au lieu d'urbaniser totalement ces dernières comme cela se fait dans de nombreuses villes côtières, les deux paysagistes décident de préserver en partie cet espace par "l'implantation de constructions basses et dispersées ménageant le boisement existant" (Challet & Mas, 1966, p. 31), à vocation touristique. En effet, il est considéré qu' "un climat privilégié, la qualité d'un site agréablement boisé, la richesse de l'arrière-pays constituent autant d'attraits qui garantissent à Agadir un grand avenir de la place touristique" (Challet & Mas, 1966, p. 31). Derrière cet espace planté, des constructions destinées à cette même fonction récréative sont prévues avant qu'il n'y ait une zone verte d'un autre type, "en contact avec le centre urbain [...] réservée à l'implantation d'équipements publics municipaux" (Challet & Mas, 1966, p. 31). Par ailleurs, une autre articulation avec l'espace urbanisé est conçue au Nord du secteur touristique. "Une partie d'un ancien ravin [...] que partiellement comblé [...] aménagée en promenades publiques réservées aux piétons et assurant une liaison directe entre le centre de la ville et la plage publique" (Challet & Mas, 1966, p. 31). Des points de vue depuis le centre vers la baie sont conservés. La topographie représentée sur les plans, montre que cette organisation des espaces ouverts en "finger plan" suit le littoral et les talwegs des cours d'eau (Figure 33).

Ainsi, la reconstruction d'Agadir donne de l'importance à une infrastructure verte s'organisant depuis les espaces naturels de la plage vers les espaces urbanisés<sup>243</sup>. Elle se base sur la géographie du site et sa végétation, ayant son histoire propre (plantations passées des dunes, etc...). Cela ne signifie pas un immobilisme, mais plutôt une manière d'inscrire le développement économique et social à venir, notamment touristique, au sein de ce qui préexiste.

### *Une planification complexe des équilibres entre le naturel et l'anthropique*

En allant plus loin dans l'interprétation, il nous paraît qu'une approche du milieu géographique est affirmée dans ce projet. En effet, ces espaces ouverts révèlent des aspects spécifiques du territoire tout en le transformant. L'urbanisation s'insère avec parcimonie en préservant en partie la structure végétale du littoral. Il y a ainsi, comme l'expliquent P.Mas et J.Challet, une double ambition: celle d' "assurer à la fois des fonctions administratives, commerciales, industrielles et aussi touristiques" (Challet & Mas, 1966, p. 31), et celle relative à la "sauvegarde des espaces naturels" (Challet & Mas, 1966, p. 18) et des éléments caractéristiques de l'agglomération. Cela met en jeu l'interaction de l'homme avec son environnement naturel et également l'appréciation que l'on peut avoir de ces transformations. Sans entrer dans le processus de conception de ce projet, nous remarquons une correspondance entre ces ambitions du projet d'Agadir et l'objectif d'une approche du milieu

---

<sup>243</sup> Dans l'article "les espaces libres publics" publié en 1966 dans la revue africaine d'architecture et d'urbanisme, J.Challet explique qu' "une grande importance a été accordée, dès les premières études, à la définition des espaces libres dans le cadre du parti général d'utilisation du site: exploitation, conservation et développement du cadre boisé de la ville, mise en valeur de l'arc de la plage, articulation des places publiques et des liaisons piétons, répartition utile des aménagements sportifs, des parcs et des jardins" (Estienne-Duval, 2010, p. 261). A propos du travail sur le cadre boisé, J.Challet explique l'idée, à partir d'un bois ayant résisté au séisme, de planter dès le lendemain de la catastrophe "sur les collines du Talbojt et du quartier administratif [...] une forêt de 60 hectares d'où le promeneur bénéficie de vues dégagées sur le promontoire de la Kasbah, la baie et la ville" (Estienne-Duval, 2010, p. 260). Entre l'arc de la place et les espaces urbanisés, une structure végétale est mise en œuvre.

dans l'aménagement dont parle R.Auzelle. Ce dernier indique en effet qu'il s'agit de rechercher un équilibre entre des dynamiques naturelles et anthropiques complexes et de réaliser un aménagement qui fasse sens (cf. § 1.2.6 de ce chapitre). Ce rapprochement nous amène à interpréter ce projet d'Agadir comme significatif d'une approche du milieu géographique dans l'aménagement. L'infrastructure verte est le support de celle-ci. Elle permet de faire face à des phénomènes de dégradation environnementale dont parlent R.Auzelle et également T.Leveau et R.Puget (cf. § 1.1.2 de ce chapitre).

J.Challet et P.Mas soulignent par ailleurs la complexité de mettre en œuvre un tel projet étant donné que les pratiques courantes de l'aménagement ont une pensée à court-terme, sans prendre en compte les dynamiques naturelles (Challet & Mas, 1966, p. 31). Il souligne également que certaines actions sur le territoire peuvent en compromettre d'autres. Dans le cas du projet d'Agadir, ils prennent l'exemple du port dont les choix d'aménagement faits amènent une érosion du littoral compromettant à l'avenir le maintien de "l'arc de la plage" qu'ils ont planifié (Challet & Mas, 1966, p. 31). Le propos de J.Challet et P.Mas invite ainsi à réfléchir ensemble à la diversité des actions d'aménagement d'un territoire et à leur coordination, avec un portage politique engagé dans une réflexion à long terme.

## 2.2 Les Pays-Bas et les plans de paysage

### 2.2.1 L'enseignement des Pays-Bas

Les démarches sur les espaces ouverts menées par deux futurs paysagistes de l'OREAM Nord au Maroc s'inscrivent dans le cadre d'études de planification urbanistique.

Nous souhaitons à présent nous intéresser à l'expérience aux Pays-bas de J.Sgard, qui travaillera ultérieurement pour l'OREAM de la métropole de Marseille<sup>244</sup>. Elle apportera le principe des "plans de paysage" propres au travail des paysagistes, conduit en parallèle des documents de planification comme le proposait T.Leveau. Nous verrons que ces plans de paysage catalysent une approche interprofessionnelle, menant à des collaborations effectives avec des écologues, et qu'ils permettent d'élaborer et d'organiser l'action sur les infrastructures vertes. Nous considérons l'émergence de ce type de documents comme un cadre à l'affirmation d'une approche du milieu géographique propre aux professionnels du paysage dans les processus de planification régionale.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, nous souhaitons introduire le parcours de J.Sgard qui l'amena d'une formation en France auprès d'enseignants portant des idées sur "l'infrastructure verte" et le "milieu géographique" à un stage aux Pays-Bas qu'il considère comme un moment majeur de sa formation. J.Sgard a commencé ses études à la section paysage en 1947-1948 qu'il compléta avec des cours par correspondance à l'IUUP. Il a reçu l'enseignement de R.Puget, et il fut en contact avec T.Leveau à la fin de sa formation d'urbaniste dans le cadre du début de son activité professionnelle et de celle d'enseignant (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). Il était dans l'atelier de projets conduit par R.Auzelle et J.Royer à l'IUUP. Par contre, bien qu'il s'intéresse aux travaux des géographes dont V. de la Blache et M.Sorre, il explique ne pas avoir reçu l'enseignement de ce dernier étant donné qu'il menait cette formation à distance (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). Dans le

---

<sup>244</sup> En plus de l'OREAM Marseille pour laquelle il travaille à la fin des années 1960 (J. Sgard, 2020), J.Sgard aura plusieurs missions pour l'OREAM Lorraine durant les années 1970 (Vigny, 1995, pp. 172-173, 175, 184, 188) et il aura une étude sur la côte d'opale pour l'OREAM Nord à la fin des années 1970 (Vigny, 1995, p. 188).

cadre de sa formation à l'IUUP, il chercha un stage d'abord à Havard aux États-Unis qui s'avère trop onéreux, puis en Suède mais sans succès. Il a alors trouvé une bourse pour aller aux Pays-Bas où il fut accueilli par le professeur J.T.P.Bijhouwer, agronome de l'Université de Wageningen. Ce dernier développe un enseignement sur le paysage, en parallèle de son exercice professionnel sur des projets à l'échelle territoriale. Il a guidé J.Sgard pendant 6 mois afin qu'il découvre toutes les facettes de l'aménagement aux Pays-Bas, dont les plans de paysage (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). Cette expérience fut pour lui très formatrice, elle a été synthétisée dans sa thèse de fin d'études à l'IUUP, réalisée sous la présidence de J.Royer (J. Sgard, 1958a, 1958b). Elle constitue pour lui une réelle avancée dans son apprentissage après l'enseignement du paysage et de l'urbanisme qu'il a reçu au préalable. À son retour en France en 1954, il souhaita développer la question du grand paysage, ce que les OREAM lui permettront plus d'une dizaine d'années après (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). Entre temps, il mena certains travaux contribuant à définir ses méthodes, dont une première commande pour le "plan de paysage de Lamalou-les-Bains" en 1955, que lui a donnée T.Leveau avec lequel il était en contact (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017), et un article qu'il publia en 1966 dans la revue "aménagement et nature" (J. Sgard, 1966).

À partir des écrits et études de J.Sgard, nous proposons de retracer successivement sa découverte des plans de paysage dans les processus de planification aux Pays-Bas puis son importation en France avec l'esquisse d'une méthode associée.

## *2.2.2 Le plan de paysage hollandais et la planification interprofessionnelle des espaces ouverts*

### *Des plans de paysage pour les espaces ouverts situés entre villes et campagnes*

La thèse de J.Sgard intitulée "Récréation et espace vert aux Pays-Bas" présente la démarche de planification hollandaise des espaces constituant les infrastructures vertes. Les plans de paysage concernent des situations territoriales entre villes et campagnes. Ils sont présentés dans la partie de son texte consacrée à "l'espace vert hors de la cité" suivant celle concernant les différentes typologies et la mise en œuvre<sup>245</sup> de "l'espace vert dans la cité". Si les marges d'agglomération sont introduites lors de la présentation des parcs situés à la limite de l'enveloppe urbanisée, l'articulation entre les espaces ruraux et urbains est davantage présente dans la partie consacrée aux espaces agro-naturels situés autour des grandes villes. Nous considérons cette situation spatiale comme relevant de territoires entre villes et campagnes d'une structuration urbaine multipolaire étant donné le contexte des Pays-Bas, de taille restreinte et densément peuplés. J.Sgard explique que ces espaces sont à "la conjonction critique de plusieurs phénomènes" (J. Sgard, 1958a, p. 85) qui s'y exercent: "déassement hors de la cité" (J. Sgard, 1958a, p. 85)<sup>246</sup>, urbanisation avec la "poussée démographique, exploitation intensive du sol en région surpeuplée, disparition progressive des espaces

---

<sup>245</sup> Cette organisation du propos distinguant l'intérieur de l'extérieur de l'agglomération est similaire à celle de J.C.N.Forestier et T.Leveau. Dans les deux parties de sa thèse (J. Sgard, 1958a), J.Sgard se concentre plus précisément:

- à "l'espace vert dans la cité", en parlant des typologies de places, promenades, jardins, terrains de jeux, parcs et bois... dans les aménagements industriels et résidentiels des agglomérations. Des exemples sont développés pour les villes de Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Utrecht, Bois-le-duc, Emmen.
- à "l'espace vert hors de la cité", en parlant des espaces naturels et des plans de paysage.

<sup>246</sup> J.Sgard explique que, dans ces espaces hors de la cité, "c'est là que selon des pulsations régulières le grand organisme urbain vient chercher repos et douceur de vivre" (J. Sgard, 1958a, p. 85)



naturels et des espaces pittoresques" (J. Sgard, 1958a, pp. 85–88)<sup>247</sup>. C'est dans ce contexte territorial que des plans de paysage sont développés.

### *Un outil de dialogue interprofessionnel pour la planification complexe des infrastructures vertes*

Les plans de paysage peuvent être considérés comme des documents réalisés en parallèle des documents de planification des Pays-Bas. Ils sont portés par une structure institutionnelle. En effet, ils sont élaborés "au service des eaux et forêts et plus précisément à la section d'aménagement du paysage" (J. Sgard, 1958a, p. 120). Du fait d'une "collaboration de plus en plus suivie avec les services d'urbanisme provinciaux dans l'établissement des plans régionaux" (J. Sgard, 1958a, p. 122), J.Sgard indique qu'il est possible de "concevoir chaque plan de paysage [...] comme élément particulier ou plan de détail d'un plan régional d'aménagement" (J. Sgard, 1958a, p. 123). Comme nous allons le voir, ces documents permettent de travailler la complexité des espaces de l'infrastructure verte, nécessitant un processus long de mises au point du projet et de sa mise en œuvre. L'ensemble tient sur "6 ou 8 années" (J. Sgard, 1958a, p. 121), et J.Sgard indique que "l'action [...] ne peut être qu'une action continue. Son efficacité repose sur la présence d'un ou de plusieurs services permanents" (J. Sgard, 1958a, p. 123). Les plans de paysage sont par conséquent à inclure dans ce cadre d'élaborations et de mises en œuvre particulier.

La complexité des espaces ouverts situés entre villes et campagnes est issue de l'articulation de différentes typologies d'espaces et de diverses fonctions associées. Les plans de paysage abordent cela en installant un dialogue transversal entre différents services et professionnels pour articuler les divers savoirs et définir les actions. En effet, bien que l'enjeu initial des plans de paysage soit l'aménagement agricole, à l'exemple des remembrements, c'est-à-dire la recherche de productivité et la protection de cette ressource, d'autres fonctions s'y associent telles que la protection de la nature, et celles de l'esthétique et du récréatif<sup>248</sup>. J.Sgard remarque que chacune de ces fonctions "possède ses propres défenseurs, son organisation et ses moyens d'actions, mais sans que l'on puisse parler de cloisonnement entre elles" (J. Sgard, 1958a, p. 91). Ainsi, une collaboration entre professionnels va se mettre en place et concourir à des interventions associant ces enjeux. Pour les plans de paysage "on voit figurer aux côtés du génie rural un service d'aménagement du paysage et un service de protection de la nature" (J. Sgard, 1958a, p. 119).

L'élaboration des plans de paysage aux Pays-Bas que décrit J.Sgard montre le travail de synthèse et de composition spatiale qu'opèrent les professionnels du paysage lors de ce travail interprofessionnel. Les différents services concernés par les espaces de l'infrastructure verte interviennent selon un protocole réglé. La section d'aménagement du paysage "enregistre en un premier lieu les vœux de la commission de connaissances de la nature concernant le maintien de terrain de valeur scientifique, ainsi que les zones intéressantes au point de vue paysager et forestier. Il détermine ensuite et c'est l'essentiel de son rôle, la nouvelle physionomie du paysage" (J. Sgard, 1958a, p. 121). Pour cela, quelques principes sont

---

<sup>247</sup> J.Sgard explique à ce propos que "le problème hollandais est un paysage profondément attachant et pittoresque, mais qui se transforme à un rythme accéléré dans le sens d'une mise en valeur générale du sol à des fins économiques" (J. Sgard, 1958a, p. 86). "La forêt hollandaise s'est, elle, peu à peu réduite au point de devenir l'une des moins importantes d'Europe" (J. Sgard, 1958a, pp. 87–88). "Les extensions urbaines prennent à elles seules 2.400 ha par an et depuis un demi-siècle on estime à 150.000ha la superficie de terre soustraite à l'agriculture pour établir les quartiers d'extension, aéroports, etc..." (J. Sgard, 1958a, p. 88).

<sup>248</sup> J.Sgard explique en effet les différentes fonctions associées à ces espaces agro-naturels, allant au-delà de la productivité agricole et de la préservation de cette ressource. Il y a en effet: "la protection des sites qui concerne la beauté et le caractère du paysage naturel ou rural; la protection des zones naturelles d'intérêt scientifique: faune, flore, structure géographique ou géologique; la protection des espaces naturels favorables au délassement du public" (J. Sgard, 1958a, p. 91).

énoncés autour des éléments caractéristiques du paysage, de la topographie, des plantations pour l'environnement, l'esthétique et la protection des sols<sup>249</sup>. Au cours de ce travail collectif, différentes études seront mobilisées telles que "l'étude géologique et pédologique du sol" (J. Sgard, 1958a, p. 121) ou encore des études d'associations végétales (Benthem, 1953)<sup>250</sup>. "L'arbre y apparaît comme l'élément essentiel de 'construction' du paysage et le plan de paysage [...] indique les moyens propres à sauvegarder ou à créer d'une façon organique et esthétique des masses plantées" (J. Sgard, 1958a, p. 121). Le plan de paysage établi est ensuite "présenté par la commission centrale du génie rural" (J. Sgard, 1958a, p. 120).

Pour mettre en œuvre le plan de paysage, "une commission locale exécutive" est prévue (J. Sgard, 1958a, p. 120), présumant un espace de dialogues avec les principaux intéressés, dont les agriculteurs, avec des adaptations et négociations associées dans le temps long de sa mise en œuvre.

Cette description des plans de paysage hollandais montre qu'ils constituent, en parallèle de la planification régionale, un cadre pour un travail interprofessionnel entre différents services, associant différents savoirs pour définir et mettre en œuvre des interventions sur les espaces ouverts.

### *Les exemples de l'île de Walcheren et du polder Nord-Est*

Pour illustrer plus concrètement cette démarche, nous proposons de nous concentrer sur deux exemples, exposés par J.Sgard, de territoires faisant l'objet d'un plan de paysage à l'échelle du pays (Figure 35). Il s'agit de l'île de Walcheren et du polder Nord-Est (Figure 36, Figure 37 et Figure 38). Ces projets consistent pour le premier à restaurer des terrains suite à une inondation, et pour le second à créer un polder.

Ces plans de paysage se basent sur la définition d'une structure végétale pour les espaces agro-naturels. Bien qu'ils soient adaptés aux enjeux contemporains d'exploitations agricoles, cette végétation reprend des essences locales, afin de donner un caractère à ces espaces<sup>251</sup>. Dans le cas de l'île de Walcheren, la mise en place des plantations a été l'objet d'un différent avec les agriculteurs. Ils considéraient que les haies apporteraient des nuisibles, sans adhérer au principe qu'elles contiendraient surtout des prédateurs utiles pour protéger leurs cultures (J. Sgard, 1958a, p. 126). Ainsi, les plantations ont été davantage prévues le long des routes - dont le service des eaux et forêts a la compétence - et sur les bombements sableux, jouant notamment le rôle de brises vent (J. Sgard, 1958a, p. 127) et de protection des sols.

Au sein des espaces agricoles, des réserves naturelles et des bois sont également définis. Les conditions d'accès du public peuvent être restreintes pour préserver ces espaces (J. Sgard, 1958a, p. 128). On remarquera l'association possible de plusieurs fonctions, à l'exemple des dunes protégées de l'île de Walcheren qui sont associées sur la carte à des captages d'eau potable.

---

<sup>249</sup> Ces principes consistent notamment à "conserver les éléments naturels qui jouent un rôle important dans le caractère du paysage et les intégrer de façon organique dans le nouvel équilibre, éviter la domestication systématique des rus et ruisseaux, respecter le modèle de terrain dans le tracé des circulations nouvelles et l'orientation des parcelles, prévoir un système nouveau de plantations (haies vives ou taillées, alignements massifs boisés) qui répondent à une nécessité fonctionnelle, protection contre les vents, fixation des terres, degrés hygrométriques de l'atmosphère, écrans contre les installations disgracieuses" (J. Sgard, 1958a, p. 122).

<sup>250</sup> À noter qu'un numéro de 1953 de la revue urbanisme intitulé "Vie rurale" a un article sur les plans de paysage hollandais, rédigé par le chef de la "section paysage" du service des forêts hollandais (Benthem, 1953).

<sup>251</sup> Comme les plantations d'Ormes dont parle le chef de la "section paysages" du service des forêts hollandais (Benthem, 1953, p. 211).

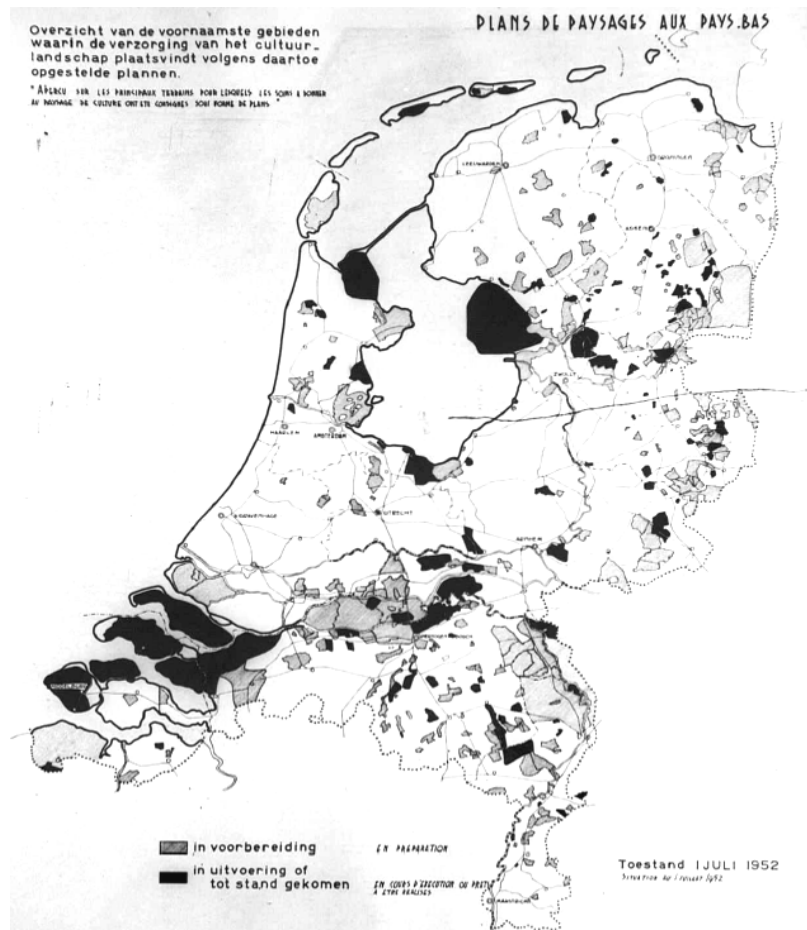


Figure 35 - Les plans de paysage à l'échelle nationale aux Pays-Bas (Source: J. Sgard, 1958b, p. 35)

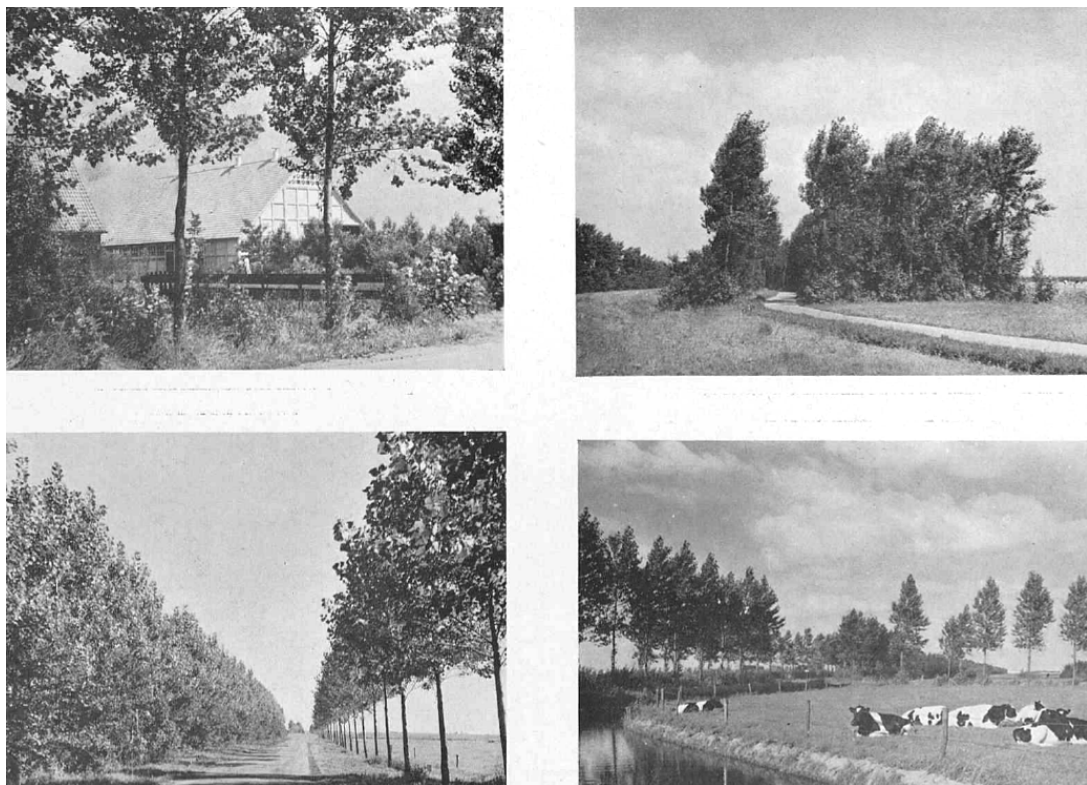


Figure 36 - Photographies de l'aménagement du polder Nord-Est (Source: J. Sgard, 1958a, p. 136)

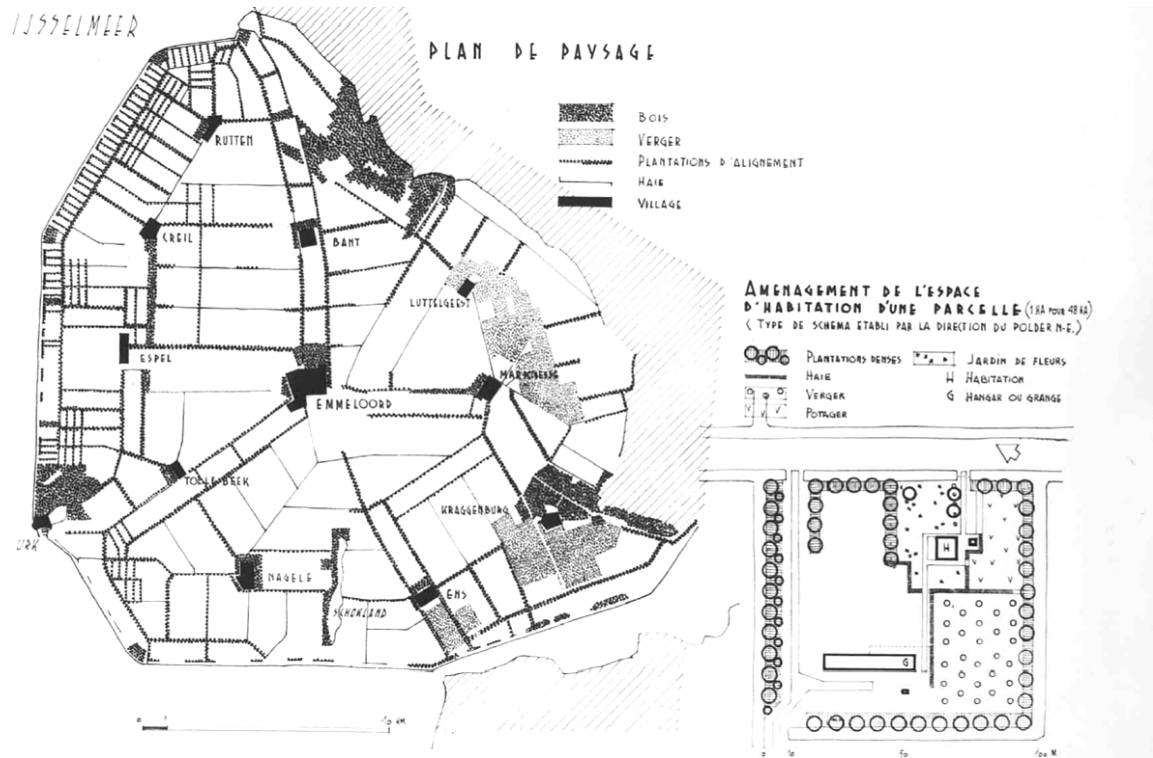


Figure 37 - Plan de paysage du Polder Nord-Est et aménagement d'une ferme type  
(Source: J. Sgard, 1958b, p. 33)

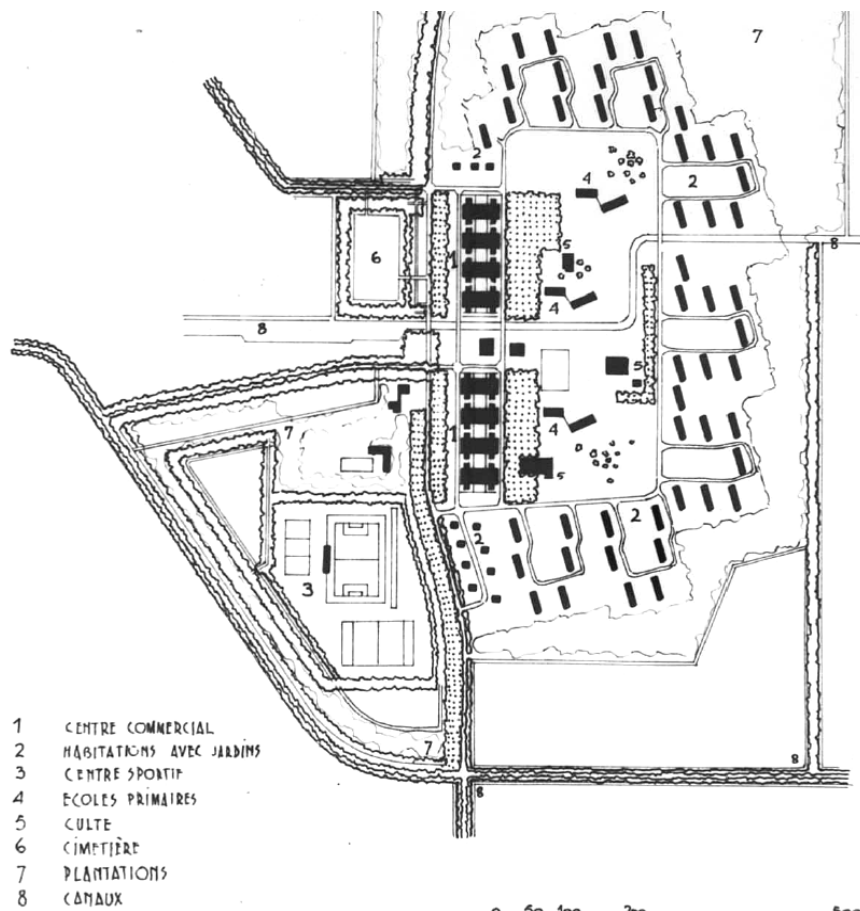


Figure 38 - Plan d'une ville du polder Nord-Est: Nagele (Source: J. Sgard, 1958b, p. 34)

Des espaces de loisirs sont également insérés dans ces espaces agro-naturels, à l'exemple des campings et villages vacances sur le littoral de l'île de Walcheren.

La structure végétale des espaces agro-naturels vient au contact des constructions. Elle s'insère dans les fermes et dans les espaces urbanisés. Cela s'observe sur le plan des fermes-types, suivant une configuration spatiale traditionnelle (J. Sgard, 1958a, p. 134), et sur celui de la ville de Nagele dans le Polder Nord-Est (Figure 37 et Figure 38). Dans l'espace urbanisé, les plantations s'articulent à des parcs, jardins et terrains de jeux. Elles structurent l'urbanisation et l'implantation des équipements.

On notera enfin que des pistes cyclables relient les urbanisations entre elles et les espaces de détente, permettant de se déplacer mais également de se promener dans ces paysages agro-naturels (Figure 36).

Ces territoires produits dans le cadre de plans de paysage intègrent différents enjeux et traduisent un équilibre entre les dynamiques naturelles et humaines. Le sens de ces espaces est également travaillé à travers l'attention portée à des spécificités locales (végétation, organisation des fermes, etc...) permettant de donner un caractère aux lieux.

### *2.2.3 L'importation d'un outil de paysagiste adapté à une méthode du milieu géographique*

À son retour en France, J.Sgard cherchera à développer la démarche des plans de paysage. Avant le lancement des OREAM, deux moments clefs y contribuent. Tout d'abord le premier plan de paysage concernant la commune de Lamalou-les-Bains, et ensuite la publication de l'article "aménagement du paysage" dans la revue "aménagement et nature". Nous proposons d'aborder successivement ces deux productions en montrant qu'elles esquissent une méthode d'études paysagères parallèle aux documents de planification, auxquels contribueront des naturalistes, pouvant s'appliquer à des zones de contacts entre la ville et la campagne et affiliée à la notion de milieu.

#### *Le premier plan de paysage en France marqué par une collaboration avec un écologiste*

Le plan de paysage de Lamalou-les-Bains réalisé en 1955 est le premier plan de paysage réalisé en France (J. Sgard, 1955). Il porte sur des espaces verts et libres. La commande émane de l'Etat à travers T.Leveau, urbaniste en chef au ministère de la reconstruction. Intéressé par la description que J.Sgard fait des démarches menées aux Pays-Bas, il lui proposa de développer un plan de paysage pour une commune thermale, en complément du document d'urbanisme (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017)<sup>252</sup>. Il y avait en effet une zone non-constructible le long d'une rivière, le Bitoulet, pouvant être à l'origine d'un projet. Celui-ci peut de manière plus large englober la vallée soumise à une baisse de l'activité agricole (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). Ce plan de paysage consiste à proposer l'aménagement de parcs, squares, promenades, etc... à l'intérieur des espaces urbanisés, et au dehors des plantations de routes ainsi que celles d'exploitations fruitières et forestières. Un plan général est produit dans lequel apparaît des continuités entre les espaces construits et agro-naturels (Figure 39) et un focus à l'échelle des espaces urbanisés le complète. Un programme d'actions est détaillé pour y parvenir. L'ensemble de ce projet est expliqué dans la troisième partie de l'étude intitulée "rapport descriptif du plan d'aménagement".

---

<sup>252</sup> Cette commande d'une étude menée en parallèle d'un document d'urbanisme correspond à la description que fait T.Leveau de l'étude de la "trame verte" (cf. § 1.1.1 de ce chapitre).



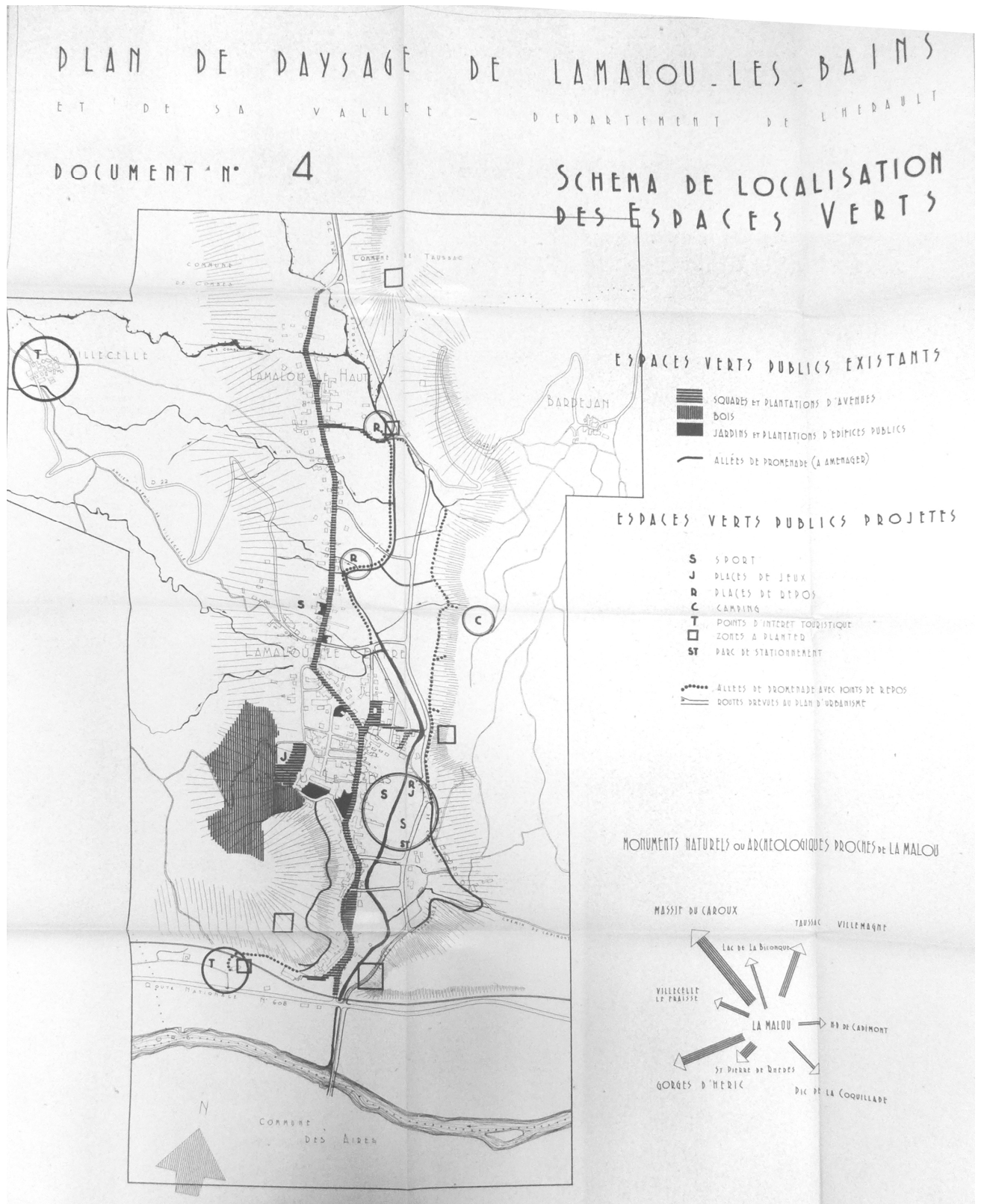


Figure 39 - Plan paysage de Lamalou-les-bains, schéma de localisation des espaces verts (Source: J. Sgard, 1955)



PLAN DE PAYSAGE DE LAMALOU-LES-BAINS  
 ET DE SA VALLEE - DEPARTEMENT DE L'HERAULT

DOCUMENT N° 1 & 2

ETUDE DU MILIEU



Figure 40 - Plan paysage de Lamalou-les-bains, carte de la végétation (Source: J. Sgard, 1955)

Pour parvenir à ce projet, un ensemble d'aspects seront pris en considération, incluant la contribution d'un botaniste. Les deux premières parties du document intitulées "étude économique et sociale" et "étude du milieu" les présentent. Elles se réfèrent respectivement aux dynamiques humaines (thermales, touristiques, résidentielles, agricoles), incluant leur histoire, et aux dynamiques naturelles (sol, climat, végétation), évoquant les thématiques d'études du milieu géographique<sup>253</sup>. On notera la présence d'une carte de la végétation (Figure 40). Cette compréhension initiale permet de justifier les choix d'interventions. C'est dans ce contexte que le professeur de botanique G.Kuhnholz-Lordat<sup>254</sup> sera sollicité pour une étude intitulée "le test végétal de l'évolution économique d'un pays par l'étude phyto-dynamique d'une parcelle" annexée à l'étude. Ce travail concerne l'interaction entre le pâturage et la végétation. De cette collaboration avec G.Kuhnholz-Lordat, J.Sgard explique qu'elle lui permet une compréhension générale du milieu naturel, ce qui lui ouvre des horizons. Il explique d'ailleurs qu'inversement, l'étude du plan paysage dans une perspective d'aménagement a intéressé G.Kuhnholz-Lordat qui y voyait un intérêt pour le champ de l'écologie (Vigny, 1995, pp. 83–84). Outre l'enrichissante rencontre, l'influence de cette collaboration sur le projet n'est toutefois pas évidente à déterminer.

Le projet de cette étude ne conduira pas à des concrétisations et celle-ci concerne un territoire restreint sans commune mesure avec la planification régionale. Elle a toutefois permis de poser un premier jalon sur le transfert des plans de paysage dans le contexte français et sur une collaboration entre le champ professionnel du paysage et celui de l'écologie. On notera également qu'il se rapporte directement à des actions sur des typologies d'espaces de l'infrastructure verte.

### *Vers une diffusion d'un type d'études paysagères projectuel adapté à une approche du milieu*

En 1966, l'article "Aménagement du paysage" de J.Sgard est publié dans la revue "aménagement et nature". À la suite de son expérience aux Pays-Bas et à Lamalou-les-Bains, ce texte rassemble et synthétise ses réflexions sur les plans de paysage dans la planification du territoire. Bien que l'action sur les espaces ouverts se perçoive en filigrane à travers l'importance accordée à l'espace agro-naturel, l'accent est mis par J.Sgard sur l'intérêt de ces documents dans la planification régionale, pour un développement cherchant l'équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques du milieu. Dans cet objectif, des éléments méthodologiques sont énoncés, où se perçoit le rôle de l'interprofessionnalité, dont celle avec le domaine de l'écologie.

L'article commence par un commentaire sur les dégradations de l'environnement comme T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle peuvent le faire (cf. § 1.1.2 de ce chapitre). Il préconise la recherche de sens et d'équilibre entre les dynamiques naturelles et anthropiques dans l'aménagement du territoire. Un exposé succinct des dynamiques actuelles est fait avec d'une

---

<sup>253</sup> D'ailleurs, ce plan de paysage se nourrit de différents travaux et, parmi les références indiquées au début de l'étude, on retrouve des études géologiques, géographiques, agronomiques, socio-économiques (J. Sgard, 1955, p. page introductive).

<sup>254</sup> G.Kuhnholz-Lordat est un ingénieur agronome. Il soutient sa thèse en 1924 intitulée "Les dunes du Golfe du Lion, essai de phytogéographie". Il est ensuite professeur de botanique à l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier puis, en fin de carrière, professeur d'Écologie et Protection de la Nature au Muséum National d'Histoire Naturelle.

part "une agriculture spéculative", "technique et orientée vers la productivité" (J. Sgard, 1966, p. 31), et d'autre part avec "la pénétration du 'non-agricole' dans le domaine rural [...]: routes à grande vitesse, canaux, barrages [...]" (J. Sgard, 1966, p. 31), ainsi que des constructions relatives à "l'exploitation résidentielle et touristique" de ces espaces (J. Sgard, 1966, p. 32). Cela conduit à "la destruction du milieu naturel et du cadre de vie" (J. Sgard, 1966, p. 31). La problématique qui se pose selon J.Sgard est de retrouver la "signification de l'histoire agraire", c'est-à-dire des "marques sensibles du dialogue entre l'homme et la terre, [... pour] en faire un milieu de vie bien intégré et harmonieux" (J. Sgard, 1966, p. 32)<sup>255</sup>. Autrement dit, il en appelle à la recherche de sens et d'équilibre dans l'aménagement du territoire, ce que R.Auzelle exposait dans l'objectif d'une approche du milieu dans le domaine de l'urbanisme (cf. § 1.2.6 de ce chapitre), et qui suggère une méthodologie apparentée à la géographie vidalienne (cf. § 1.2 de ce chapitre).

J.Sgard introduit ainsi une démarche de projets basée sur le milieu, sa compréhension et l'intervention au sein de ses mécanismes. Pour cela, la planification régionale pourrait avoir recours à des plans de paysage. En effet, il ne s'agit pas d'une approche de protection, mais d'"entrer dans l'évolution" (J. Sgard, 1966, p. 32) en prenant acte des dynamiques de transformations en cours. Cela passe par l'"étude des moyens propres à favoriser l'élaboration d'un paysage harmonieux et adapté" (J. Sgard, 1966, p. 33) "qui soit le cadre et l'expression d'un milieu biologiquement sain et économiquement viable et qui réponde aux aspirations profondes de l'homme" (J. Sgard, 1966, p. 32). L'idée est en effet de "tendre vers la création d'un paysage global [... incluant les] multiples fonctions qui se trouvent réunies à l'intérieur d'une région ou d'un site" (J. Sgard, 1966, p. 32), qu'elles soient esthétiques, récréatives ou environnementales. J.Sgard précise que les "plans de paysage, plans-programmes ou schémas directeurs du paysage" (J. Sgard, 1966, p. 32) sont une solution opérationnelle possible, en précisant que "c'est au sein de l'aménagement régional que peut se développer l'action la plus efficace" (J. Sgard, 1966, p. 33).

Pour élaborer ces plans de paysage, J.Sgard indique la nécessité d'utiliser diverses études et documentations relatives à un travail interprofessionnel, dont on remarquera l'intérêt porté à la collaboration avec des naturalistes. Nous constatons en effet dans le bref exposé méthodologique de cet article que les documents de base proposés par J.Sgard font appel aux études phytogéographiques ou phytosociologiques à côté des études géographiques (géographie humaine et physique). Cette connaissance considérée comme utile à l'aménagement est toutefois à réintégrer dans une approche plus générale de la complexité des rapports homme-nature du milieu.

L'article "Aménagement du paysage" de J.Sgard précède de peu les études paysagères menées dans le cadre des OREAM et, dans ce contexte, le développement de collaborations avec des professionnels du champ de l'écologie. Il est considéré par P.Dauvergne comme un "événement" pour le développement de méthodes de travail des paysagistes au sein des OREAM, à travers des "plans de paysage" (Dauvergne, 2019, p. 17)<sup>256</sup>. Il recoupe par ailleurs des démarches mises en place par d'autres paysagistes dans d'autres contextes comme P.Mas et J.Challet au Maroc.

---

<sup>255</sup> De manière plus précise, cette "signification de l'histoire agraire" appréciée par les citoyens implique les humains dont les agriculteurs "par les marques sensibles du dialogue entre l'homme et la terre, et par la façon dont l'agriculteur a su non seulement exploiter le sol mais en faire un milieu de vie bien intégré et harmonieux" (J. Sgard, 1966, p. 32).

<sup>256</sup> "Sgard [...] a été le premier à parler des plans de paysage. Il a sorti son premier article dans la revue Aménagement et nature, qui était une association 1901 soutenue par le club de la DATAR, Serge Antoine notamment. Dans le numéro 1 de cette revue, il y a un article de Sgard : les plans de paysage. C'est un peu sommaire, mais cet article était tout de même un événement" (Dauvergne, 2019, p. 17).

Ces plans de paysage sont des études menées en parallèle de la planification et propres aux paysagistes. Ils sont notamment utilisés pour travailler sur les infrastructures vertes, faisant écho au vœu de T.Leveau d'une étude de la "trame verte" (cf. § 1.1 de ce chapitre), dans l'héritage des systèmes de parcs du début du XXème siècle, avec son étude dédiée. Sur le plan méthodologique, les prémisses de ce type d'études s'apparentent à une approche inspirée du milieu géographique, dans la lignée de l'apport de la géographie vidalienne que L.Jaussely a souligné au début du XXème siècle, et dont R.Auzelle et M.Sorre se font les relais dans les années 1950-60 (cf. § 1.2 de ce chapitre). Dans cette démarche, l'interprofessionnalité a son cadre de travail, et des collaborations avec des professionnels de l'écologie apparaissent de manière concrète.

Nous en sommes toutefois à l'émergence de ces plans de paysage, et d'un travail interprofessionnel sur l'espace ouvert. Ainsi, nous nous sommes demandé quelle place prendra ce type de document dans la planification régionale en France dans les années qui suivent, et comment son élaboration et sa mise en œuvre seront-elles menées?

### **3 Les méthodes de planification paysagère des métropoles d'équilibre incluant l'écologie**

Nous nous concentrons à présent sur le développement et l'affirmation des démarches paysagères en France métropolitaine dans le contexte de la planification régionale de certaines métropoles d'équilibre par les OREAM. En effet, des paysagistes travailleront avec ces organismes et des collaborations avec des écologistes se mettront en place. Les approches paysagères et leur transversalité seront par ailleurs diffusées à l'échelle nationale comme nous le verrons.

Afin de détailler ces travaux de paysagistes et l'interprofessionnalité dans laquelle ils s'inscrivent, nous allons nous baser sur différents corpus. Nous nous référerons principalement aux documents produits dans le cadre des OREAM que nous avons choisis d'étudier à savoir ceux du Nord, de Marseille, de Loire-Moyenne et de Lyon-Saint-Etienne. Nous analyserons les schémas de planification ainsi que des études paysagères se rapportant aux infrastructures vertes situées dans des espaces entre villes et campagnes et témoignant de collaborations avec des écologistes. Nous compléterons ces documents avec des entretiens de quelques uns des paysagistes ayant travaillé dans les OREAM. Enfin, quelques sources secondaires nous permettront de recontextualiser cette période de la planification régionale et son organisation.

Notre lecture transversale de ces corpus cherchera à répondre successivement à deux questionnements:

1. Quel cadre institutionnel permet la mise en place d'une collaboration entre les paysagistes et les écologistes autour des infrastructures vertes?
2. Quels outils et méthodes sont utilisés pour mener ce travail interprofessionnel et quel lien peut être établi avec la notion de milieu?

#### **3.1 Des collaborations entre paysagistes et écologistes autour des infrastructures vertes**

##### *3.1.1 La planification régionale produite par les OREAM et les infrastructures vertes*

Les OREAM (Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aires métropolitaines) ont permis le développement de la planification régionale autour des grandes villes de l'hexagone. En 1966, impulsés par la DATAR, des OREAM ont été créés pour organiser la croissance des 5 métropoles d'équilibre: Lille-Roubaix-Tourcoing, Marseille, Lyon-Saint-Etienne-Grenoble, Nancy-Metz, Nantes-Saint-Nazaire. Des structures similaires se constitueront ultérieurement, notamment en 1968 pour la Loire-Moyenne considérée comme zone d'appui du bassin parisien (OREALM & DATAR, 1971, pp. 5–6; Petiteau, 2006). Chacune d'entre elles aura pour objectifs d'élaborer des livres blancs puis des schémas directeurs d'aménagement métropolitain (SDAM) et également de mener des études et d'organiser ou participer à des groupes de travail visant sa concrétisation. Elles seront dissoutes en 1983<sup>257</sup>.

Les SDAM produits par les OREAM comportent un rapport écrit accompagné d'iconographies: schémas, graphiques, photographies,... Pour les 4 métropoles que nous avons

---

<sup>257</sup> A propos de la date de fin des OREAM, voir le texte "L'exception territoriale : un atout pour la France" de Jean François-Poncet sur le site internet du sénat: <http://www.senat.fr/rap/r02-241/r02-24124.html>

choisies d'étudier (cf. introduction de ce chapitre), ces documents montrent un parti pris d'organisation d'une infrastructure verte comme ossature pour un développement urbain polycentrique. La croissance urbaine est contrôlée à travers des figures d'espaces ouverts, des "coupures vertes", des "ceintures vertes" et des "coulées vertes", composées principalement d'espaces agricoles, boisés et hydrauliques. Elles témoignent de différentes situations spatiales entre villes et campagnes. Les choix effectués résultent de scénarios d'évolution de l'espace mettant en jeu le développement de polarités urbaines dans des proportions variables, avec un étalement urbain associé, et la définition de limites d'urbanisation. Plus précisément:

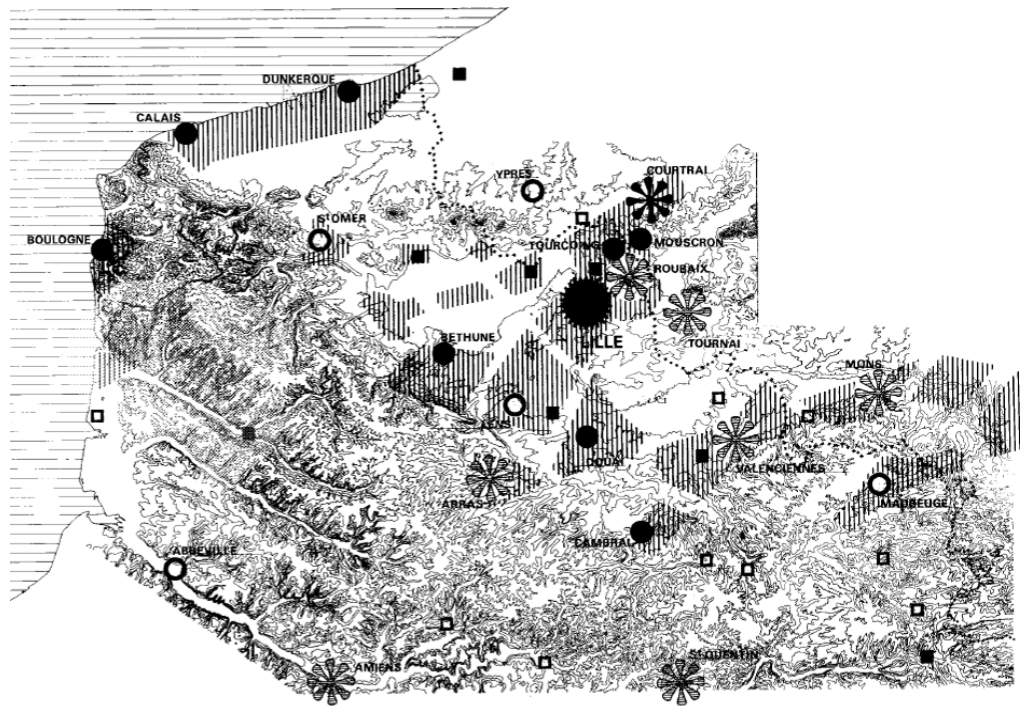
- Pour la région métropolitaine de Loire-Moyenne, le scénario tendanciel d'une urbanisation linéaire parallèle à la Loire est exclu au profit de polarité "discontinue" de chefs-lieux et de villes secondaires, séparés par des "coupures vertes" (Figure 41) (OREALM & DATAR, 1971, pp. 121–131). Lors de l'approbation du schéma<sup>258</sup>, en plus de ces coupures, la Loire est considérée comme une "coulée naturelle" ou "coulée verte" (OREAC & DATAR, 1977, pp. 10–11, 49) et les coupures vertes autour de Tours sont incluses dans une "ceinture verte" (OREAC & DATAR, 1977, p. 25).
- Pour l'aire Marseillaise (Figure 42), les différences entre les scénarios portent sur l'emprise de la croissance des différentes polarités urbaines, dont les villes nouvelles, avec pour socle commun la préservation de "coupures vertes" constituées par les importants reliefs et par certains espaces agricoles qui les bordent. L'objectif souhaité est d'avoir une surface d'extension urbaine restreinte et répartie avec cohérence (OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1970, p. 80).
- Pour la région Nord, l'urbanisation planifiée s'organise en chapelets, avec des "coupures vertes" entre Maubeuge et le littoral (Figure 46) (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 119–122). Ce principe général et les limites d'urbanisation sont précisés pour différentes polarités urbaines à travers plusieurs scénarios, à l'exemple de l'agglomération lilloise (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 270–271) ou de celle de Saint-Omer (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 254–255). Concernant le littoral, des arrêts d'urbanisation avec un "tiers sauvage"<sup>259</sup> sont prévus pour limiter l'urbanisation (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 244–245), rappelant le travail sur le littoral marocain (Figure 28).
- En ce qui concerne la métropole Lyon-Saint-Etienne, l'ensemble des scénarios de développement des villes prévoit un "environnement vert" rural avec des "coupures vertes" (OREAM Lyon Saint-Etienne & DRE Rhône-Alpes, 1970, pp. 86–87, 100–101, 106–107, 114–119, 130) qui se retrouve dans tous les scénarios. Le choix de contenir l'extension tendancielle de l'agglomération Lyonnaise est fait par la définition d'une "ceinture verte" et la création de villes nouvelles situées au-delà pour accueillir la croissance prévue de la population (Figure 44) (OREAM Lyon Saint-Etienne & DRE Rhône-Alpes, 1970, pp. 100–101).

<sup>258</sup> En décembre 1973, l'OREALM (Organisme régional d'Étude et d'Aménagement de Loire-Moyenne) devient l'OREAC (Organisation d'Études d'Aménagement de la Région Centre) élargissant son périmètre d'actions à la Région. Le schéma approuvé en 1975 l'est par l'OREAC et non l'OREALM (Thibault & Verdelli, 2007).

<sup>259</sup> L'expression "Tiers sauvages" qui est employée par des paysagistes des OREAM (celui de Nantes-Saint-Nazaire et du Nord notamment), est commune au vocabulaire politique de militants environnementaux. Cette expression figure dans la "charte de la nature" du 14 novembre 1972 rédigée par 17 associations œuvrant en faveur de la nature. Ce terme se réfère entre autres à la protection des espaces naturels côtiers (Estienne-Duval, 2010, p. 320).





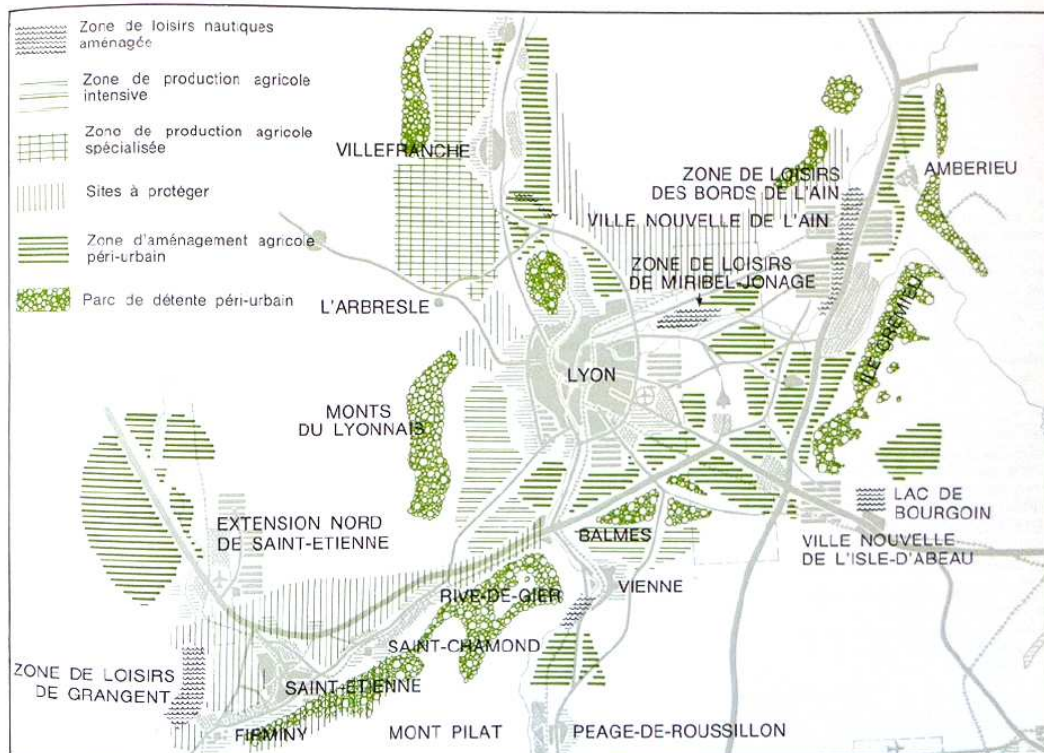


Les unités de site, les périmètres des aires urbaines et les fonctions des villes.

Le contour des aires urbaines au sens restreint est ici schématique, et ne comporte pas l'indication exacte des coupures vertes (entre Calais et Dunkerque par exemple). L'armature urbaine est représentée dans la typologie décrivant les fonctions actuelles des villes (cf. Chapitre 5).

**Figure 43 - Principe d'aménagement de la région Nord autour de coupures vertes**  
(Source: OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 121)

Aménagement rural dans les régions urbaines de Lyon et Saint-Etienne



**Figure 44 - Principe d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne autour d'une ceinture verte**  
(Source: OREAM Lyon Saint-Etienne & DRE Rhône-Alpes, 1970, p. 115)



Les représentations cartographiques des schémas de développement métropolitain, correspondant aux scénarios choisis, figurent l'organisation des pôles urbains (industries, habitat,...) et des voies de communication les reliant (routières, fluviales, ferroviaires...) autour de ces infrastructures vertes. Leur légende montre la diversité des espaces et des types de projets considérés: forêts, espaces agricoles et cours d'eau, parcs suburbains, bases de loisirs, espaces cultivés ou espaces remarquables protégés, etc<sup>260</sup>... Elle témoigne d'une diversité d'espaces de contacts entre l'urbain et le rural<sup>261</sup>.

Ces schémas concrétisent une réflexion de l'urbanisation à partir des espaces non-bâties. Les paysagistes qui contribueront aux travaux des OREAM travailleront en grande partie sur cette infrastructure verte, en cohérence avec les premières expériences de certains d'entre eux aux Pays-Bas et au Maroc, et dans le sillage de leurs enseignants (cf. § 2.1.2, 2.1.3, 2.2.2 et 2.2.3 de ce chapitre). C'est dans ce cadre que des collaborations avec des écologistes se mettront en place. Nous proposons de détailler la place qu'ont eue les paysagistes dans ces structures, la manière avec laquelle leur collaboration avec des professionnels de l'écologie s'est établie, et l'importation des plans de paysage dans ce processus de planification régionale. Notre enjeu est de définir des études de cas et un corpus associé nous permettant d'analyser les démarches paysagères dans le cadre d'un travail interprofessionnel.

### 3.1.2 *L'implication des paysagistes pour définir et mettre en œuvre ce projet*

Les OREAM sont de manière générale des structures favorisant les collaborations interprofessionnelles. Lorsqu'il a été en charge de constituer les équipes de travail de ces organismes, Serge Antoine<sup>262</sup> explique s'être inspiré des groupes pluridisciplinaires mis en place par P.Delouvrier pour les villes nouvelles (Paquot, 2004)<sup>263</sup>. Il déclarera en 1965 que "c'est aux hommes de métier, sociologues, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, qu'il appartiendra de réinventer, pour les métropoles, l'urbanisme nouveau" (cité par Estienne-Duval, 2010, p. 252). La contribution des paysagistes aux OREAM est considérée comme importante. I.Etienne s'appuyant sur les propos de G.Weill et S.Antoine indique que cela répondrait à la volonté de la DATAR d'une "politique très nuancée et fondée sur une connaissance profonde du réel" (cité par Estienne-Duval, 2010, pp. 252–253), à laquelle nous pouvons y ajouter les préoccupations environnementales de l'époque qui ont imprégné cette

<sup>260</sup> Les légendes des Schémas de Développement et d'Aménagement Métropolitain des OREAM indiquent de différentes manières les infrastructures vertes.

- OREALM (Loire Moyenne): zones boisées, vignes et cultures spécialisées, polycultures, coupures vertes en zone de pression urbaine forte, loisirs et tourisme, complexes nautiques (OREALM & DATAR, 1971)
- OREAM de la métropole Marseillaise: unités naturelles de grand intérêt, agriculture, périmètres de protection, pôles d'équipements (bases de plein air et loisirs, parcs suburbains), zones de loisirs, zones de loisirs à fréquentation intense (OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1970);
- OREAM Nord: canaux, parcs et bases de loisirs, forêts, sites favorables à la création de bases de loisirs, interruptions volontaires de l'urbanisation et de l'industrie, sols drainés, paysages de qualité (OREAM Nord & DATAR, 1971);
- OREAM Lyon-Saint-Etienne: zones agricoles péri-urbaines protégées, parcs et zones de loisirs sur les hauteurs, parcs et zones de loisirs dans le sillon rhodanien et les grandes vallées, zones de protection des Dombes, zones vertes sur les grands reliefs (à dominante élevage, forêts, tourisme) (OREAM Lyon Saint-Etienne & DRE Rhône-Alpes, 1970).

<sup>261</sup> Ces situations de la ville, de la campagne et l'interaction entre elles apparaissent de manière plus ou moins nuancée dans les schémas et documents produits par les OREAM. À titre d'exemples:

- L'OREAM Nord spécifie trois types de situations spatiales: urbains, ruraux et naturels (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 338).
- Au sein de l'OREALM, P.Dauvergne repère 4 types d'espaces non-construits: intra-urbains à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des grandes agglomérations, péri-urbains sur leur pourtour, inter-urbains entre les différentes polarités urbaines et rurales au-delà (Dauvergne & OREALM, 1972, p. 2).

<sup>262</sup> Serge Antoine est haut fonctionnaire, chargé de mission à la DATAR

<sup>263</sup> L'approche pluridisciplinaire et interprofessionnelle était par ailleurs dans l'air du temps, comme l'indiquent les recommandations et mesures de soutien de la conférence de Stockholm (cf. introduction de ce chapitre).

délégation (Paquot, 2004). Une autre raison peut se trouver dans les conseils relatifs au recrutement de ces équipes que demande S.Antoine à son beau-père, M.Ecochard (Estienne-Duval, 2010, pp. 247–248), ce dernier ayant été satisfait du travail mené par les paysagistes au Maroc (Estienne, 2011).

Les paysagistes J.Sgard, J.Challet, P.Mas et P.Dauvergne vont contribuer durant leurs parcours professionnels à la planification régionale menée par trois des quatre OREAM que nous étudions. Ils seront soit intégrés dans le groupe permanent d'études, soit sollicités en tant de prestataires. Dans le cas de l'OREAM-Nord, son responsable René Loubert se tourne vers des professionnels locaux et vers les réseaux de l'urbanisme colonial pour constituer son équipe (Estienne-Duval, 2010, p. 247). Les paysagistes P.Mas et J.Challet venant du Maroc y travailleront respectivement sur les périodes 1966-1970 et 1967-1978 (Estienne-Duval, 2010, pp. 688–689, 680–681) auxquels se joint C.Rault<sup>264</sup>. P.Mas est présent au moment de l'élaboration du SDAM, tout comme J.Challet. Toutefois, ce dernier reste plus longtemps et suit ainsi des études relatives à la mise en œuvre du schéma<sup>265</sup>. Jacques Sgard intervient vraisemblablement entre 1966 et 1970<sup>266</sup> en tant que paysagiste-conseil pour l'OREAM Marseillais. Il aurait été contacté par la DATAR qui le connaissait<sup>267</sup>. Il travaille conjointement avec deux architectes urbanistes de l'équipe permanente, Jean Ecochard, fils de M.Ecochard, et André Berquin. L'objectif est de définir les orientations de la planification régionale et les déclinaisons locales possibles<sup>268</sup>. P.Dauvergne a reçu l'enseignement de J.Sgard, il était un collaborateur dans l'agence de ce dernier, puis il a animé le "club des paysagistes d'OREAM" au Service technique central d'aménagement et d'urbanisme (STCAU). Suite à ces expériences, en 1969, il est invité à rejoindre le groupe d'études permanent de l'OREAM de Loire-Moyenne en cours de constitution qu'il quittera en 1973 (Dauvergne, 2019, p. 1; P. Donadieu, 2020)<sup>269</sup>. P.Dauvergne y travaillera dans le contexte d'élaborations du schéma d'aménagement avant son approbation. Il mènera toutefois des études avec des acteurs locaux visant à décliner localement les orientations d'aménagement générales (Dauvergne, 2019, pp. 9–10). Il recrutera d'autres paysagistes parmi ses anciens

---

<sup>264</sup> Christian Rault est paysagiste, il est "diplômé de Gembloux en 1968, suit les cours de l'institut d'urbanisme de Paris Dauphine, part en coopération à l'agence du plan d'Alger, travaille au CETE aquitaine puis à l'OREAM Nord et depuis sa dissolution au SGAR de Lille" (Estienne-Duval, 2010, p. 691).

<sup>265</sup> Des paysagistes prestataires interviennent également de manière ponctuelle, tels que M.Viollet pour une étude sur les terrils (Estienne-Duval, 2010, p. 310) ou J.Sgard pour une étude sur la Côte d'Opale (Vigny, 1995, p. 188).

<sup>266</sup> Cette période de travail de 1966 à 1970 nous a été précisée par J.Sgard lors d'un entretien (J. Sgard, 2020, p. 64). Les dates d'études entre 1970 et 1977 indiquées dans la monographie de J.Sgard d'A.Vigny (Vigny, 1995, p. 174) n'apparaissent pas vraisemblables au vu de notre analyse du "dossier paysage" élaboré en 1970, synthétisant des travaux antérieurs ayant nourri le schéma de l'OREAM. Pour ce dernier, on trouve un projet provisoire en 1970 et définitif en 1971.

<sup>267</sup> d'après les souvenirs de J.Sgard (J. Sgard, 2020, p. 55)

<sup>268</sup> Il est à noter que d'autres paysagistes travailleront au sein ou avec l'OREAM Marseille tels que B.Lassus (Ecochard & Bonnier, 2019), et M.Racine (voir le CV de M.Racine en ligne: [http://beatricesaurel-michelracine.fr/pages.php?page=cv\\_michel\\_racine](http://beatricesaurel-michelracine.fr/pages.php?page=cv_michel_racine)), responsables de la cellule habitat. M.Racine a notamment contribué à la publication "Pour un habitat adapté: adaptation au site de l'habitat à faible densité en région méditerranéenne" (OREAM Marseillaise & CRU, 1977). Les interventions de ces paysagistes peuvent concerner des points de détail de l'infrastructure verte, comme l'insertion de l'habitat au sein de celle-ci, mais elles ne se rapportent pas à notre connaissance à une approche d'ensemble de la planification régionale de ces espaces ouverts.

<sup>269</sup> Nous apportons ici quelques détails sur le parcours professionnel de P.Dauvergne jusqu'à son travail au sein de l'OREALM, montrant que sa démarche est nourrie de celles des autres OREAM. Il réalisera son stage de fin d'études à l'Atelier de Paysage dirigé par J-C.Saint-Maurice, P.Roulet et J.Sgard. Bien qu'il ne travaillera par directement avec ce dernier, il a eu accès à sa thèse menée à l'IUUP et il a un aperçu des plans de paysage hollandais (P. Donadieu, 2020). Il a ainsi complété ses connaissances sur l'approche territoriale que J.Sgard abordait dans ses cours à la "section paysages" de l'ENH (P. Donadieu, 2020). Il fut également intéressé par l'article de J.Sgard sur "l'aménagement du paysage" publié en 1966 (cf § 2.2.3 de ce chapitre). Le premier poste de P.Dauvergne a été au Service technique central d'aménagement et d'urbanisme (STCAU), affilié au ministère de l'Équipement de l'urbanisme (P. Donadieu, 2020), et travaillant sur des aspects méthodologiques de la planification territoriale suite à la loi LOF. Un "club des paysagistes d'OREAM" sera animé dans ce contexte, permettant quelque temps de partages d'expériences, notamment avec J.Sgard et J.Challet en février 1968 autour de la thématique du site (STCAU, 1968). Lors du démantèlement de cette structure en 1969, P.Dauvergne est invité à rejoindre le groupe d'études permanent de l'OREALM en cours de constitution.

étudiants pour contribuer au travail qu'il met en place à différentes échelles, tels que G.Demouchy, D.Jarry, J.P.Saurin, M.Delaigue (Dauvergne, 2019, pp. 12, 16).

Le cas de l'OREAM Lyon-Saint-Etienne est différent. Nous tenons à signaler l'existence d'une démarche paysagère à l'échelle régionale à laquelle ont notamment contribué le géographe H.Sanson et les architectes C.Vignaud et C.Delfante<sup>270</sup>. Elle n'a pas toutefois été menée au sein de l'OREAM avec un ou des paysagistes. En effet, l'intervention effective de M.Bourne à l'OREAM se limitera à la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau dans le cadre d'une collaboration avec C.Vignaud qui se poursuivra dans l'établissement d'aménagement de la ville nouvelle pendant près de 20 années<sup>271</sup>. Malgré l'intérêt qu'il y aurait à approfondir l'approche paysagère menée à l'OREAM Lyon-Saint-Etienne et pour la ville nouvelle, cela s'éloigne de notre recherche sur les méthodes de planification régionale des infrastructures vertes développées par les paysagistes au sein des OREAM, dans une démarche interprofessionnelle avec des écologistes. Pour cette raison, nous avons recadré notre analyse comparative sur les OREAM du Nord, d'Aix-Marseille et de Loire-Moyenne.

### *3.1.3 Des collaborations avec des écologistes et d'autres professionnels*

Dans le contexte de travail interprofessionnel des OREAM, des écologistes et botanistes vont contribuer à la planification régionale. L'intérêt des paysagistes pour leurs travaux vont les amener à collaborer avec eux de manière plus ou moins directe. Nous avons vu l'implication de naturalistes dans les plans de paysage hollandais décrite par J.Sgard. Ce dernier va lui-même travailler en 1955 avec le professeur de botanique G.Kuhnholz-Lordat pour le plan de paysage de Lamalou-les-bains. Dans le contexte de l'OREAM Aix-Marseille, J.Sgard s'est également intéressé au domaine de l'écologie, mais il n'a pas eu une collaboration directe. En effet, la DATAR avait encouragé l'OREAM à travailler avec des universitaires de Marseille et en particulier avec le professeur Molinier<sup>272</sup> (Ecochard & Bonnier, 2019, p. 29). Ce partenariat amènera à la production de différentes cartes de la végétation que J.Sgard consultera et utilisera (J. Sgard, 2020, pp. 59–61). Dans le cadre de l'OREAM de Loire-Moyenne, des échanges directs ont eu lieu entre les paysagistes et les écologistes, dus à la sensibilité de P.Dauvergne pour l'écologie. Il a en effet été initié à ce domaine lors de sa formation à l'École du Breuil, à la section paysage grâce à l'ouverture sur l' "écologie végétale" apportée par J.Sgard et par ses lectures personnelles d'ouvrages et d'études de

---

<sup>270</sup> Une démarche paysagère à l'échelle régionale n'a pas été menée par des paysagistes au sein de l'OREAM Lyon. Nous l'avons identifiée à travers le travail du géographe H.Sanson et les architectes C.Vignaud et C.Delfante (OREAM Lyon Saint-Etienne & Sanson, 1968; STCAU, 1968). Ce dernier explique qu'une telle approche a commencé avec le Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région lyonnaise (PADOG), mais n'a jamais été finie, car l'étude du schéma de l'OREAM l'a remplacée (Berger et al., 2010). Pour le PADOG, Delfante soutient l'importance des espaces non bâtis (comme R.Auzelle qui a influencé de manière significative son travail) à travers une ceinture verte, sur le modèle de la planification de Londres (Delfante, 2010, pp. 21–28). Des études ont été faites autour de ces espaces non bâtis, comme il l'explique: "notre première tâche a consisté à délimiter tous les terrains que nous jugions inconstructibles: reliefs, espaces boisés, terres agricoles, zones de protection de la faune et de la flore (marais) et paysages: nous avons demandé la consultation d'un paysagiste spécialisé, J.Sgard" (Delfante, 2010, pp. 132–136).

<sup>271</sup> M.Bourne a une activité de paysagiste à Saint-Marcellin avec I.Bourne, menée un temps en parallèle de l'activité familiale de pépiniériste (Bourne & Bourne, 2000, pp. 23, 43). Après plusieurs projets sur des grands ensembles de l'agglomération lyonnaise, notamment à Bron-Parilly et au Minguette à Vénissieux (Bourne & Bourne, 2000, pp. 31–39)<sup>271</sup>, il a la proposition en 1967 de travailler sur l'implantation d'une ville nouvelle. Ce travail est mené avec C.Vignaud, faisant partie de l'équipe permanente de l'OREAM Lyon-Saint-Etienne. M.Bourne travaille d'abord pour cette structure puis très rapidement et jusqu'en 1987, pour l'Établissement public d'aménagement de L'Isle-d'Abeau (EPIDA) en charge de la ville nouvelle éponyme où C.Vignaud continue sa carrière (Bourne & Bourne, 2000, p. 127; M. Bourne & I. Bourne, communication personnelle, Juillet 2018). Ainsi, la réflexion de M.Bourne sur les infrastructures vertes pour l'OREAM se limite à la ville nouvelle et non à l'échelle régionale.

<sup>272</sup> Le professeur René Molinier travailla avec son fils Roger Molinier et avec M.Picard sur des cartes de la végétation pour l'OREAM Marseillais. Il soutient une thèse de doctorat sur les regroupements végétaux de la Provence occidentale. Il devient professeur titulaire à l'université de Marseille en 1958.

G.Kuhnholz-Lordat, A.K.Iablokoff, P.Ozenda<sup>273</sup> (P. Donadieu, 2020). P.Dauvergne était également intéressé par les cartes de végétation de P.Ozenda, P.Rey et de G.Long<sup>274</sup> (Dauvergne, 2019, pp. 19–20). Il a ainsi lancé une commande à ce dernier et son équipe pour travailler sur la Loire-Moyenne. Enfin, nous avons vu que J.Challet a suivi une formation de botanique. Son intérêt pour ce domaine rejoint les préoccupations pour l'environnement de l'OREAM Nord. En effet, le second directeur de l'OREAM, J.de Brunot de Rouvre entre dans le conseil d'administration de l'association "Nord Nature" en 1971 tandis que J.Challet est conseiller technique (Estienne-Duval, 2010, p. 317). Un écologiste issu d'une formation en agronomie, Diep Le Thuc, sera intégré dans l'équipe dès l'élaboration du schéma (Estienne-Duval, 2010, p. 302). Nous remarquerons également l'implication de Jean-Marie Géhu<sup>275</sup>, professeur de botanique à l'université de Lille, dans certains travaux de l'OREAM Nord. Il réalisera notamment une carte de la végétation naturelle potentielle du Nord de la France dans les dernières années de l'OREAM (Géhu & OREAM Nord, 1979). Il travaillera également sur une étude du marais Audomarois piloté par J.Challet (Challet et al., 1976).

Les principales collaborations entre paysagistes et écologistes que nous venons de voir impliquent des botanistes universitaires reconnus travaillant sur l'étude des communautés de végétaux et leur écosystème. Elles mettent en jeu des cartographies phytogéographiques et phytosociologiques<sup>276</sup> à différentes échelles, s'inscrivant dans l'héritage des cartes botaniques développées par C.Flahault dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (cf. Chapitre 1 - § 3.1.3). La réalisation de ces cartographies prend de l'ampleur avec la création en 1945 par le CNRS du "Service de la carte phytogéographique" associant le "Service de la carte des groupements végétaux" au 1/20000<sup>ème</sup> de Montpellier, sous la direction scientifique du professeur L.Emberger et technique de J. Braun-Blanquet; et "Service de la carte de la Végétation" au 1/200000<sup>ème</sup> de Toulouse, sous la direction scientifique de H.Gaussen et technique de P.Rey. On notera que le professeur P.Ozenda collaborera avec ce service à Toulouse (Marres, 1949; Rey, 2009, pp. 106–107). Dès 1960, deux pôles indépendants se constitueront, d'une part à Toulouse avec le "Service de la carte de la végétation" (SCV), et d'autre part à Montpellier avec le "Centre d'études phytosociologiques et écologiques" (CEPE)<sup>277</sup> (Rey, 2009, p. 106). C'est avec ce dernier que l'OREAM de Loire-Moyenne (OREALM) va être en dialogue. G.Long sera un temps sous-directeur du CEPE et y travailleront M.Godron<sup>278</sup>, J.Poissonet, C.Caballe dans le cadre de leur mission pour l'OREALM (Godron & Poissonet, 1972; OREALM & PAYSAN, 1975, p. 2). Entretien des relations étroites avec le CEPE, le

<sup>273</sup> Les ouvrages cités par P.Dauvergne (P. Donadieu, 2020) sont les suivants:

- G.Kuhnholz-Lordat "Essai de géographie botanique sur les dunes du Golfe du Lion" publié en 1924;
- P.Ozenda, "Biogéographie végétale" publiée en 1964;
- A.K.Iablokoff "Un carrefour biogéographique, le massif de Fontainebleau" publié en 1953

<sup>274</sup> Gilbert Long soutient sa thèse intitulée "Contribution à l'étude de la végétation de la Tunisie centrale" à l'université de Montpellier en 1952. Il est chercheur en écologie des plantes et chef de la Division de phyto-écologie générale du CEPE en 1974.

<sup>275</sup> Jean-Marie Géhu soutient une thèse de doctorat en 1961 sur les groupements végétaux du bassin de la Sambre. Il est nommé professeur de botanique en 1968 à la faculté de pharmacie de Lille.

<sup>276</sup> Le "Dictionnaire de sociologie et synécologie végétales" de J.M.Géhu définit la phytosociologie comme une discipline botanique qui étudie les communautés végétales et leurs relations avec le milieu, en se basant sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles. Elle est l'une des branches de la phytogéographie, laquelle peut s'appuyer sur d'autres types d'approches (physionomiques, climatiques, éco-morphologiques, agricoles, sylvicoles, etc.). Les espèces sont considérées dans leurs associations entre elles et avec des espèces animales, des champignons,... La phytosociologie et la phytogéographie considèrent la complexité des écosystèmes.

<sup>277</sup> Le Centre d'Etudes Phytosociologiques et Ecologiques (CEPE) créé en 1961 deviendra en 1987 le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE).

<sup>278</sup> Michel Godron est ingénieur civil des eaux et forêts. En plus de son travail au CEPE, nous tenons à souligner qu'il a publié avec R.Forman "Landscape Ecology" dans les années 1980 (Forman & Godron, 1986). Nous reviendrons sur cette conception de l'écologie et les applications dans le domaine de l'aménagement dans le chapitre 3.



professeur Molinier installé à Marseille, contribuera à l'OREAM Aix-Marseille (Rey, 2009, p. 107). Enfin, l'OREAM Nord sollicitera J.M.Géhu, travaillant sur des bases conceptuelles similaires. Il fondera avec Jeannette Géhu-Franck le "Centre régional de phytosociologie" à Bailleul au début des années 1970 qui abritera les fonds bibliographiques de la "Station de Géobotanique Méditerranéenne et Alpine" créée par J.Braun-Blanquet<sup>279</sup>.

Lors du travail mené sur les infrastructures vertes par les paysagistes et pour leur mise en œuvre, d'autres collaborations et sources de connaissances s'avèreront déterminantes. Il pourra s'agir de travaux menés en interne impliquant des économistes, sociologues, géographes, urbanistes, architectes,...; d'échanges avec les Directions Départementales de l'Agriculture et les Chambres d'agriculture ou encore d'études commandées à des prestataires de différents horizons professionnels suivant les besoins.

#### *3.1.4 Des plans de paysage pour agir en associant le paysage et le champ de l'écologie*

Pour finir de présenter le cadre du travail interprofessionnel mené dans nos trois OREAM, nous souhaitons donner des indications sur les études réalisées par les paysagistes que nous allons analyser. Il s'agit en partie de plans de paysage ou de travaux pouvant être considérés comme tels.

Dans l'ensemble des études auxquelles nous avons eu accès lors de notre recherche, nous avons repéré celles où une collaboration directe ou indirecte a eu lieu entre paysagistes et écologistes. Nous avons également sélectionné pour chacune des OREAM la démarche qui a été menée à l'échelle régionale et un cas d'étude local significatif, témoignant d'une articulation entre les échelles. Nous pourrions ainsi développer une approche comparative. Pour l'OREAM Marseillais, un "dossier paysage" a été produit en 1970 (J. Sgard & Berquin, 1970) suite à la mission de J.Sgard menée avec A.Berquin (J. Sgard, 2020, pp. 63–64). Les cartes de Molinier y sont utilisées (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 45, 51, 69–72), ainsi que les données concernant d'autres domaines tels que le tourisme, l'agriculture,... L'étude est menée à l'échelle régionale avec des focus sur des situations locales, principalement intercommunale, sur une thématique qui se retrouve sur l'ensemble du territoire: habitat, cultures, autoroutes, routes de loisir, industries, boisements... (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 34). Nous avons choisi d'explorer le cas du plateau de l'Arbois, faisant l'objet d'un projet d'aménagement et rassemblant plusieurs problématiques types: habitat, cultures, autoroutes, routes de loisir,... (OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972). Il s'agit de la coupure verte entre Marseille, Aix-en-Provence et la ville nouvelle de Vitrolles. Pour la Loire-Moyenne, P.Dauvergne et son équipe ont produit de nombreux documents avec plusieurs publications les synthétisant, à savoir leurs articles dans les cahiers de l'OREALM<sup>280</sup> dont un consacré au paysage (OREALM, 1972) et un guide méthodologique (OREALM & PAYSA, 1975). Dans ces deux documents, la collaboration avec l'équipe de phytosociologues autour de G.Long est expliquée, ainsi que les liens établis avec les études paysagères, à différentes échelles. L'approche régionale donne un cadre à la lecture des situations locales, et aide à l'élaboration de documents de planification. Nous nous focaliserons sur la coupure verte à l'Est de Tours, incluse dans la ceinture verte du SDAU de l'agglomération Tourangelle et se déclinant dans le

<sup>279</sup> Voir à ce propos le Conservatoire botanique national de Bailleul: <https://www.cbnbl.org/il-etait-fois>

<sup>280</sup> Plusieurs OREAM ont des cahiers publiés et accessibles au public (OREALM, OREAM Lyon notamment). Selon P.Dauvergne, leur réalisation relève d'une décision propre à chacun de ces organismes, comme ce fut le cas pour l'OREALM. Ces cahiers avaient une dimension pédagogique (Dauvergne, 2019, pp. 4–7, 9–10, 18–19).

POS de la commune de Rochecorbon. Un enjeu agricole se pose sur ce territoire. Dans le cas de l'OREAM Nord, une étude a été menée sur un marais au Nord de Saint-Omer, intégré dans la coupure verte entre l'aire urbaine lilloise et le littoral (Challet et al., 1976). Co-pilotée par J.Challet, la partie paysage est menée par M.C.Henriot et Diep Le Thuc alors au CETE et elle fait intervenir J.M.Géhu sur les questions d'écologie. D'autres spécialistes de divers services et institutions contribueront également à ce travail, dans les domaines de l'hydrologie, de l'agriculture, du bâti, du tourisme, de la sociologie, de l'écologie piscicole. L'espace traité par cette étude constitue notre cas d'étude local. Pour l'échelle régionale, nous nous référerons au SDAM dont la structuration et le propos sont fortement marqués par une démarche paysagère, avec une préoccupation environnementale. Différents sites d'interventions sont repérés (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 211–311) dont le marais Audomarois (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 252–253).

Comme nous venons de le voir, les documents relatifs à la production des paysagistes et à leur collaboration avec des écologues sont de natures diverses. Nous les considérerons en tant que "plans de paysage", ou études s'y apparentant, pouvant être menés à l'échelle régionale et locale. En effet, ce terme est employé de manière explicite dans plusieurs des études à l'échelle locale, qu'il s'agisse de la Loire-Moyenne dans le cadre de l'étude pour la commune de Rochecorbon (OREALM, 1972, p. 37; OREALM & PAYSIA, 1975, p. 125) ou pour la mise en place d'opérations intercommunales de reboisement dans la métropole Marseillaise (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 71). Pour cette dernière, le schéma proposé à l'échelle régionale dans le dossier paysage est intitulé "plan programme" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 82) puis "plan de paysage" dans un rapport de la région Provence Côte d'Azur nommé "nature, site, paysage" (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. A3.2), suivant l'idée d'un "plan de paysage annexé au plan régional (J. Sgard, 1966, p. 33). Dans le cas de l'OREAM Nord, le SDAM n'est pas un "plan de paysage", mais la démarche qui en ressort est éminemment paysagère et ce sera cet aspect sur lequel nous nous concentrerons. Par ailleurs, l'étude sur le marais audomarois n'est pas nommée explicitement "plan de paysage", toutefois des points communs avec les exemples de développement de plans de paysage dont parle le SDAM-Nord peuvent être notés. Ils partagent notamment l'ambition de mobiliser différents acteurs pour la protection d'espaces agro-naturels de sites soumis à de fortes pressions urbaines (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 123, 339)<sup>281</sup>.

Les exemples d'études paysagères à l'échelle locale et régionale que nous avons sélectionnés, apparentés au "plan de paysage", témoignent d'une collaboration des paysagistes avec les écologues. Elles sont menées en parallèle du schéma d'aménagement régional et en lien avec le processus de planification des infrastructures vertes. Ce cadre posé, comment se concrétise ce travail interprofessionnel? Quels éléments méthodologiques communs à ces OREAM peut-on identifier? Quelle en sera la portée?

---

<sup>281</sup> L'OREAM Nord considère en effet une étude sur le territoire du Pévèle-Mélantois, ayant impliqué un dialogue avec des acteurs locaux, comme une contribution à ce qui pourrait devenir un plan de paysage. Cette étude est réalisée dans un contexte de fortes pressions d'urbanisation sur des espaces ruraux. Le rapport du schéma de l'OREAM précise: "La vallée de l'Escaut, le Pévèle et la vallée de la basse Scarpe sont encore plus menacés par la pression urbaine environnante, en même temps qu'ils sont susceptibles d'offrir un cadre attrayant, à proximité des principales villes industrielles de la région [...] C'est la raison pour laquelle les premières études d'aménagement rural entreprises conjointement par les services de l'agriculture et de l'OREAM, avec la participation du milieu agricole et rural, ont porté sur la zone Flandre-Lys et sur le Pévèle-Mélantois. Cette dernière étude a fait une large place à l'analyse du paysage, et présente un intérêt méthodologique pour l'élaboration de véritables plans de paysage éléments indispensables des schémas d'aménagement" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 339) Une référence à la démarche hollandaise est explicitée par ailleurs dans le SDAM de l'OREAM Nord. Il indique que dans ce pays, "les plans de paysage sont devenus des documents indispensables de tout schéma" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 123)

## 3.2 Une méthode d'études du milieu pour un travail interprofessionnel

### 3.2.1 Des études paysagères inaugurales vers un équilibre du "milieu"

Nous proposons à présent de regarder dans le détail des études régionales et locales - ou plans de paysage - que nous avons identifiés pour clarifier les méthodes d'expertises paysagères ayant constitué le cadre de la collaboration des paysagistes avec les écologues sur les infrastructures vertes.

À première vue, les méthodologies développées dans nos corpus paraissent diverses. En effet, tels que nous l'avons signalé, les contextes et les types d'études sont différents et leurs formes tout autant. Ces différences se justifient également par leur élaboration en parallèle dans chacune des OREAM, sans qu'il n'y ait eu beaucoup de partages d'expériences<sup>282</sup>. Toutefois, comme nous l'avons expliqué, les parcours de ces paysagistes ont certains points communs autour de l'enseignement qu'ils ont reçu et de leurs premières expériences ayant fait l'objet de publications à l'exemple de celles de J.Sgard sur les plans de paysage (cf. § 1 et 2 de ce chapitre). Nous avons par conséquent poursuivi notre hypothèse de départ à propos d'une méthodologie qu'il partagerait, relative à une approche du milieu géographique.

Dans un premier temps, nous avons cherché des indications de l'utilisation de cette notion dans les travaux menés par les paysagistes pour les OREAM. Notre lecture transversale a révélé une utilisation commune de ce terme pour parler du support naturel associé à l'action anthropique, produisant le paysage. En effet, "le paysage [...] c'est la résultante d'une synthèse continue entre le milieu et les activités humaines" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 86). Ainsi, "la connaissance du milieu naturel (support physique) et des modifications apportées par l'homme à ce milieu (support transformé par l'homme) est indispensable" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 27). Ils actent que l'humanité a d' "innombrables liens qui l'attachent au milieu vivant dont elle fait partie" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 318). Les notions de la géographie vidalienne sont présentes, qu'ils s'agissent du milieu géographique ou du paysage géographique.

Dans un deuxième temps, nous avons recherché la portée de cette notion du point de vue d'une posture de projets. Dans les documents auxquels les paysagistes ont contribué, nous avons constaté qu'elle est associée à une préoccupation vis-à-vis de dégradations environnementales et la recherche de sens et d'équilibre entre les dynamiques naturelles et humaines. Nous retrouvons ici des enjeux et ambitions présents dans les premières expériences au Maroc et aux Pays-Bas de certains de ces paysagistes (cf. § 2.1.3 et 2.2.3 de ce chapitre), faisant écho aux propos de T.Leveau, R.Puget et R.Auzelle. En effet, il est constaté que, "l'humanité est à la merci de déséquilibres thermiques, ou biologiques, dont les conséquences peuvent lui être fatales" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 318). Cette problématique est d'autant plus considérée comme sérieuse que "des interventions de plus en plus importantes [...] modifient [le paysage] à un rythme trop rapide pour les capacités d'adaptation du milieu et de l'individu" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 86). La démarche des paysagistes vise par conséquent à "'introduire dans l'aménagement le sens du vivant et de l'évolutif, celui de la dépendance des hommes vis-à-vis de leur espace de vie et particulièrement du milieu naturel" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 69). Travailler avec le "support naturel [...] peut améliorer les conditions de vie et valoriser les différentes activités"

---

<sup>282</sup> Même s'il y a eu de rares rencontres au sein du STCAU comme nous l'avons vu, J.Sgard indique que le travail des paysagistes dans les OREAM se faisait en "vase clos" (J. Sgard, 2020, p. 59).

(J. Sgard & Berquin, 1970, p. 16), et ainsi faire sens pour les humains. "Une attitude nouvelle devant la nature" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 317) est prônée dans la planification, considérant "les équilibres naturels" et leurs liens avec les dynamiques anthropiques.

Ce propos sur le milieu, repéré dans les trois OREAM, nous incite à poursuivre notre interprétation. Elle nous amène à considérer que les travaux de planification régionale des infrastructures vertes conduits par les paysagistes avec les plans de paysage mobiliseraient une approche du milieu géographique, créant le cadre au travail interprofessionnel avec le domaine de l'écologie. La notion de milieu appliquée à la problématique des espaces ouverts est d'ailleurs introduite dans le rapport du groupe de travail "nature, site, paysage" de l'OREAM marseillais dans lequel A. Berquin, co-rédacteur du dossier paysage, et le professeur Molinier en charge des cartes écologiques étaient présents (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971)<sup>283</sup>.

Pour étayer cette idée, nous proposons d'aller plus loin que l'approche générale que certains nous avons faite à ce sujet dans le cas des premières expériences de certains paysagistes au Maroc et aux Pays-Bas. Nous souhaitons pour cela expliciter les outils et méthodes qu'ils utilisent et affirment dans le cadre des OREAM, en les comparant aux démarches des géographes vidaliens appliquées à l'urbanisme dont parle R. Auzelle en se référant notamment à M. Sorre. Nous explorerons pour cela successivement les instruments d'études, les thématiques et inventaires pour explorer les relations de l'homme avec le milieu, la question du récit des régions géographiques ainsi que les représentations visuelles dans l'ensemble du processus de projets.

Notre analyse de l'approche du milieu dans le domaine de l'urbanisme proposé par R. Auzelle montrait que la connaissance des mécanismes de la relation de l'homme avec son environnement servait à l'élaboration d'un projet respectant les équilibres naturels et anthropiques et faisant sens (cf. §1.2.6 de ce chapitre), tout en répondant aux problématiques que pose la planification des espaces ouverts autour des échelles, des savoirs et des acteurs (cf § 1.2.7 de ce chapitre). En montrant que cette approche du milieu permet d'organiser la collaboration concrète avec des écologues, notre interprétation du travail des paysagistes des OREAM mettra en avant un déplacement méthodologique qui leur est spécifique par rapport à la conception de R. Auzelle: la perception du paysage se rapportant aux mécanismes du milieu est valorisée dans leurs travaux, ce qui s'avère utile aux dialogues avec les acteurs dans l'élaboration du projet sur les infrastructures vertes et sa mise en œuvre. Cela est un apport des paysagistes au domaine de l'urbanisme, et également à une application de l'écologie dans le domaine de l'aménagement du territoire.

---

<sup>283</sup> Voici un extrait du rapport "nature, site, paysage" impliquant la notion de milieu dans le sens des interactions entre l'homme et son environnement: "Le milieu naturel est la résultante d'une série d'échanges qui permet d'assurer la continuité de la vie. Du fait de son activité biologique, ce milieu est en constante évolution, ce qui amène les écologistes à définir la notion de "climax". L'homme intervient dans ce milieu en tant qu'être vivant - biologiquement il a besoin d'échanger avec son milieu (oxygène, matières organiques, eau), mais il agit aussi sur ce milieu, il est capable de modifier par l'exploitation des ressources naturelles, quelles qu'elles soient. [...] Les progrès techniques et, d'une façon plus générale, l'accélération de l'histoire ont bouleversé les échanges entre l'homme et la nature. Les civilisations agropastorales vivaient "au rythme de la nature, c'est-à-dire qu'elles assuraient un équilibre, inconscient mais constant, entre exploitation des ressources naturelles et restitution d'énergie humaine ou animale. [...] Il semble bien aujourd'hui que soit atteint le seuil critique de rupture d'équilibre et que la consommation sans restitution conduise, à court terme, à un phénomène croissant et irréversible de dégradation de la matière, ce que les scientifiques appellent "entropie. [...] Il apparaît donc indispensable que la collectivité restitue à la nature ce qu'elle consomme [...] il faut envisager une politique de gestion de l'espace" (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. I.1-I.3). Ce rapport proposera un plan de paysage pour agir sur la trame verte (Callens, 2019; Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. A3.1-A3.6).

### 3.2.2 *Les instruments des paysagistes et les études écologiques*

Les instruments utilisés par les paysagistes suivent ceux présentés par R.Blanchard et M.Sorre pour l'étude du milieu (cf. § 1.2.3 de ce chapitre), à savoir les documents planimétriques, les relevés liés à l'arpentage de terrains par des représentations visuelles et des approches ethnographiques, ainsi que l'usage des statistiques. Les plans s'avèrent importants pour le travail interprofessionnel entre le domaine du paysage et de l'écologie. Par ailleurs, le mode de lecture transversale de l'infrastructure verte qui s'esquisse à travers ces instruments renvoie à une diversité de savoirs et d'expertises professionnelles sur le territoire, ne se limitant pas à l'écologie.

La vue planimétrique est un instrument important dans le travail des paysagistes, et il est à noter qu'il est le principal vecteur du travail interprofessionnel avec l'écologie. Comme l'indique le collaborateur de P.Dauvergne, J.P.Saurin, les cartes IGN sont à la base du travail des paysagistes, et notamment celle au "1/50000e [...une] échelle intermédiaire qui permet de faire à la fois la vision globale et la vision locale d'un paysage" (Saurin & Delaigue, 2019, p. 30). Ces cartes permettent de travailler par superpositions avec des Rhodoïds pour mettre en avant des caractéristiques du territoire (Saurin & Delaigue, 2019, p. 32). Des images aériennes ortho-photographiques peuvent également être utilisées<sup>284</sup>, tout comme des plans de périodes différentes<sup>285</sup>. Toutefois, ces documents relèvent d'un savoir généraliste qui est recoupé avec des approches plus spécialisées. C'est dans cet objectif que des collaborations directes et indirectes se feront entre les paysagistes et les écologues. En effet, elles font intervenir des cartes phytosociologiques de la végétation produite dans le cadre de la planification des OREAM (cf. § 3.1.3 de ce chapitre)<sup>286</sup>. Une connaissance naturaliste viendra ainsi enrichir la lecture du territoire par le paysagiste.

En restant sur la représentation planimétrique, on remarquera que les paysagistes utiliseront d'autres cartes. Ainsi, les enjeux écologiques identifiés seront mis en lien avec d'autres, liés à diverses expertises professionnelles. À titre d'exemples, les paysagistes peuvent mobiliser des cartes géologiques, hydrographiques, agronomiques,..., comme le montre aux échelles régionales et locales le dossier paysage de l'OREAM Marseille (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 30–31), l'étude agronomique lancée par P.Dauvergne pour la Loire-Moyenne (Dauvergne, 2019, pp. 13–16; Dauvergne & OREALM, 1972) ou l'étude sur le marais Audomarois pilotée par J.Challet (Challet et al., 1976).

Les paysagistes des OREAM vont toutefois être intéressés par le recoupement des savoirs acquis par la cartographie, notamment naturalistes, avec les perceptions qu'on peut en avoir sur le terrain, depuis des espaces concernés par les infrastructures vertes. Deux instruments sont utilisés pour cela: les vues en trois dimensions et les formes d'enquêtes ethnographiques.

L'appréhension dans les trois dimensions de l'espace est effectuée lors d'explorations du territoire au sol ou en avion, avec des techniques d'enregistrement telles que la photographie

---

<sup>284</sup> À titre d'exemple, des témoins de l'OREAM Nord parlent de la manière de travailler de J.Challet, lequel associe les plans et les vues ortho-photographiques. Il souligne sa capacité à lire le paysage et les distances à partir d'une carte IGN, la photographie aérienne étant également utilisée mais intervenant en second (Estienne-Duval, 2010, p. 308).

<sup>285</sup> L'utilisation de cartes de différentes périodes peut s'illustrer au sein de l'OREALM par le travail mené par des collègues architectes et urbanistes de P.Dauvergne, retraçant l'évolution dans le temps des principales agglomérations de l'aire d'étude (Svajberic & Aubry, 1971, pp. 4–6)

<sup>286</sup> On notera que les écologues emploient également les cartes généralistes comme supports à leur travail. Les écologues du CEPE précisent avoir des renseignements des "matrices cadastrales de 1812 et de la carte de l'occupation des terres de 1964" pour évaluer l'évolution de la végétation (Godron & Poissonet, 1972, p. 341).

et le croquis. Lors de sa mission pour l'OREAM Marseille, J.Sgard et ses collaborateurs ont arpenté l'aire métropolitaine et pris des photographies, ce qui a donné lieu à la production d'un cahier (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 57). P.Dauvergne explique pour sa part que cette démarche "a souvent créé curiosité, étonnement ou suspicion. Voir un chargé d'études s'échapper de son bureau dès qu'il fait beau, avec des appareils photographiques en bandoulière pour 'se promener' sur le terrain est une chose inhabituelle dans les services administratifs. Pour obtenir un matériel photographique, véritable outil de travail du paysagiste, il a fallu beaucoup d'insistance" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 91). Il a toutefois pu structurer ce travail de collecte en créant une diathèque et une photothèque (OREALM & PAYSA, 1975, p. 100). La synthèse méthodologique de l'OREALM montre que les croquis sont également utilisés en complément de la photographie au sol (OREALM & PAYSA, 1975, pp. 114–115); ainsi que des vues aériennes prises grâce à l'expérience du géographe de l'OREAM P.Falaise, retraité de l'armée de l'air (Estienne, 2007, p. 311; OREALM & PAYSA, 1975, p. 94). De telles banques de données ont également été constituées à l'OREAM-Nord et des survols aériens ont été organisés par G.Delcourt qui était pilote amateur (Estienne-Duval, 2010, pp. 311–312). Ce travail photographique fait écho aux approches de H.Prost (cf. Chapitre 1 - § 2.1.3) puis de M.Ecochard au Maroc (cf. 2.1.2 de ce chapitre).

En ce qui concerne des formes d'enquêtes ethnographiques, celles-ci apparaissent de manière ponctuelle à travers des entretiens ou par la référence à des représentations artistiques. En effet, dans le cas de l'OREAM Nord, les tableaux sont cités car ils permettent d'appréhender "l'harmonie des rapports entre l'homme et la nature que tant de peintres de cette région ont su traduire" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 107). À cela s'ajoute l'attention informelle accordée par J.Challet et P.Mas à la parole des habitants. Ils ont notamment été attentifs au témoignage de leur collègue Jacques Poulet-Mathis, né à Loos-en-Gohelle, par rapport aux attachements et répulsions qu'il perçoit du paysage du bassin minier (Estienne-Duval, 2010, p. 275). Dans le cas de l'OREALM, J.P.Saurin explique qu'il se confrontait "à des paysans ou à des personnes dans les cafés" qu'il avait pris l'habitude de fréquenter lors de ses arpentages, lui permettant de mieux s'imprégner et appréhender le territoire (Saurin & Delaigue, 2019, p. 28). Par ailleurs, P.Dauvergne exposera dans l'article «Le paysage quotidien» d'un cahier de l'OREALM (Dauvergne, 1970), un protocole d'études de la perception du paysage d'une route, enchaînant les espaces urbanisés et les coupures vertes. Il s'inspire pour cela des ouvrages "l'image de la cité de K.Lynch (Lynch, 1960) et "la représentation de l'espace urbain" de J.Pailhous pour comparer le paysage vu par les résidents et par le spécialiste. Le spécialiste, c'est lui et les résidents sont certains de ses collègues qui empruntaient quotidiennement la route. Il s'explique: "Sur cet itinéraire de 20km, j'avais ma magnéto, je décrivais ce que je voyais et avec mon appareil photo, à travers le pare-brise [...], je photographiais les éléments qui me paraissaient significatifs. J'ai fait ma description de l'itinéraire. J'ai ensuite pris trois collègues [...] qui habitaient dans ce coin-là et qui empruntaient l'itinéraire matin et soir. Je leur ai demandé de me décrire de mémoire ce qu'elles voyaient, ce qui était important" (Dauvergne, 2019, p. 71). L'enjeu était de prêter attention à ce qui se passait le long de la route dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ces approches fragmentaires contribuent à déceler des perceptions sociales et culturelles du territoire et de ses espaces ouverts.

Par ailleurs, nous noterons que l'instrument des statistiques et plus généralement les données chiffrées sont utilisés avec parcimonie par les paysagistes. À la différence de J.C.N.Forestier, de R.Puget et de T.Leveau, elles ne concernent plus spécifiquement les surfaces d'espaces verts ou libres à créer. Elles portent plutôt sur les structures sociales ou spatiales permettant de renseigner sur les processus d'évolution passés ou sur des projections concernant l'avenir. À titre d'exemple, dans l'étude d'A.Berquin et J.Sgard, ils s'intéressent aux capacités d'accueil



des espaces agro-naturels pour les loisirs (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 43). P.Dauvergne utilisera des statistiques pour travailler sur les dynamiques agricoles, à travers l'évolution des emplois et des types de culture, dans le but de définir un scénario futur (Dauvergne & OREALM, 1972, pp. 4, 5, annexes n°1, 2 et 3).

Ces divers instruments permettent à la fois de situer l'interface entre le domaine du paysage et de l'écologie autour du travail en plans. Ils permettent également de montrer comment les paysagistes combinent différents modes de lecture des espaces de l'infrastructure verte, les amenant à une complexité d'enjeux et à appréhender les perceptions humaines qui s'y rapportent. Cette transversalité nécessite de mobiliser une diversité de savoirs: botanique, agronomie, sciences naturelles, historique, sociologie-anthropologie, artistique, etc...

### *3.2.3 Un inventaire interprofessionnel orienté vers l'action*

Les instruments d'études sont mis à profit d'un inventaire du paysage, réalisé par rapport à un objectif d'aménagement, comme le signale R.Auzelle au sujet de l'analyse du milieu (cf. § 1.2.6 de ce chapitre). Dans le contexte de l'OREALM, il est précisé que le "recueil doit être effectué en relation directe avec le problème à résoudre et l'échelle ou les échelles d'études qui y correspondent. En effet, il n'est pas toujours indispensable de tout recueillir. Il faut sélectionner les données avant leurs traitements" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 100). L'étude marseillaise inclut et complète cette idée en signalant que "la plus grande difficulté consiste à identifier dans la profusion des informations possibles, celles qui paraissent indispensables et susceptibles d'avoir des incidences sur l'aménagement, et à mener les analyses jusqu'au niveau d'information requis" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 27).

Nous aborderons les principes des paysagistes pour mener cet inventaire sélectif en interprétant notre corpus d'études réalisé dans le cadre des OREAM. Il y a dans leur travail une certaine inventivité afin que ce relevé guide l'action, ce qui signifie également de la rigueur. L'originalité de l'inventaire des paysagistes est l'accent mis sur la perception de l'espace à différentes échelles, faisant écho au "paysage géographique". Nous verrons que cette approche est intégratrice des études des différents professionnels, associant ainsi les divers savoirs et fonctionnalités relatives à l'infrastructure verte. Nous centrerons principalement l'explication de ce processus de relevés autour de l'interprofessionnalité avec l'écologie et des perspectives d'actions que cela ouvre. Le travail des paysagistes est fait avec une certaine rigueur, laquelle nous paraît liée aux trois thématiques d'études du milieu proposées par R.Blanchard et que l'on retrouve chez M.Sorre. Notre propos suivra ainsi ces trois entrées, à savoir le socle géographique, l'évolution historique et les dynamiques socio-économico-culturelles (cf. § 1.2.4 de ce chapitre).

### *La géographie perçue et ses composantes*

Sur la thématique du socle géographique, les paysagistes regardent les logiques d'implantation anthropique par rapport aux conditions naturelles, dans une logique d'études du milieu géographique (cf. § 1.2.4 de ce chapitre). Toutefois, ils vont avant tout s'intéresser à l'implication visuelle que cela a pour l'humain.

On remarque en effet que les paysagistes des OREAM vont réaliser des cartographies du socle géographique aux échelles régionales et locales<sup>287</sup>, en le rapportant à ce qui est perçu, principalement par la vue. L'arpentage du terrain est pour cela un instrument d'étude utile, au côté de la cartographie. Pour l'aire Marseillaise, cette démarche est expliquée au début du dossier paysage: "Pour tenter d'éclairer les relations qui s'établissent entre l'homme et son environnement, un certain nombre de phénomènes liés à la perception sensible ont été isolés" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 5). L'intérêt se porte sur "l'espace tel qu'il est perçu par le Marseillais" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 5), à la fois depuis les axes de communication principaux et les lieux de résidence et de loisirs (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 5). Les coteaux, massifs, vallées et indirectement les cours d'eau constituant des "points forts ou jalons" de l'espace régional et des régions autour sont repérés en plans (Figure 45). Dans le cas de la Loire moyenne, des cartes sont produites à la suite de l'exploration de l'ensemble du territoire régional. L'une d'entre elles synthétise les cinq types de paysage rencontrés (Figure 47) (OREALM & PAYSA, 1975, p. 93). La légende insiste davantage sur l'impression donnée par le visible que sur les composantes du paysage. Les termes utilisés sont en effet évocateurs d'une perception: le "paysage fermé avec clairière", "paysage à 'coulisses'", "paysage ouvert", "paysage fermé". Les éléments du paysage ce que l'on peut supposé être la forêt avec clairière, le bocage, l'open field ou la forêt ne sont pas indiqués explicitement. Les "vallée et val" sont représentés, insistant sur l'importance du relief dans la perception, tel que cela est également le cas dans l'OREAM Marseillais. Une même approche peut-être réalisée à l'échelle locale, à l'exemple du travail réalisé pour l'agglomération tourangelle pour laquelle sont identifiés les coteaux, vignobles, boisements et urbanisation constituant des repères (Figure 48) (OREALM & PAYSA, 1975, p. 93). L'originalité de ce travail est de distinguer les perceptions locales et globales. Comme l'explique J.P.Saurin, il y a "celles du touriste ou du régional qui emprunte les grandes nationales. [...] C'était la carte des clefs régionales. À l'inverse, on sortait des grandes [routes] nationales et on répertoriait ce que voyaient plutôt les locaux [...]. C'était la carte des clefs locales" (Saurin & Delaigue, 2019, p. 33). À la description de ces cartes, on remarquera l'intérêt que peuvent avoir des entretiens avec les habitants comme P.Dauvergne l'a expérimenté au sujet de ce qui est vu depuis une route (cf. § 3.2.2 de ce chapitre). Enfin, dans le cas de l'OREAM Nord, l'inventaire des paysages procède d'une synthèse de l'occupation du sol pour caractériser le paysage. Des indications dans la légende de la carte sur les "ruptures" et les "transitions" se réfèrent à la perception que l'on peut en avoir (Figure 46).

---

<sup>287</sup> Cette articulation des échelles fait écho à celle entre la situation et le site pour les géographes (cf. § 1.2.4 de ce chapitre).

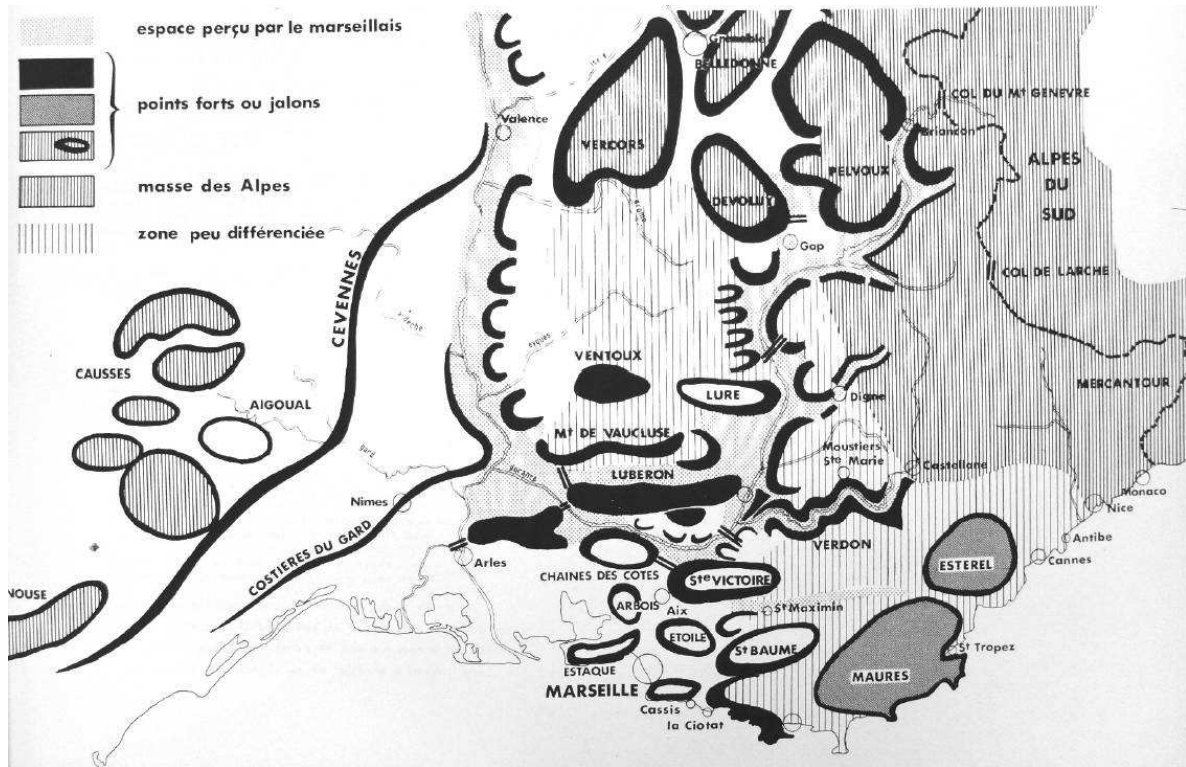


Figure 45 - Carte des éléments perçus du paysage de la métropole marseillaise et des territoires alentours (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 6)

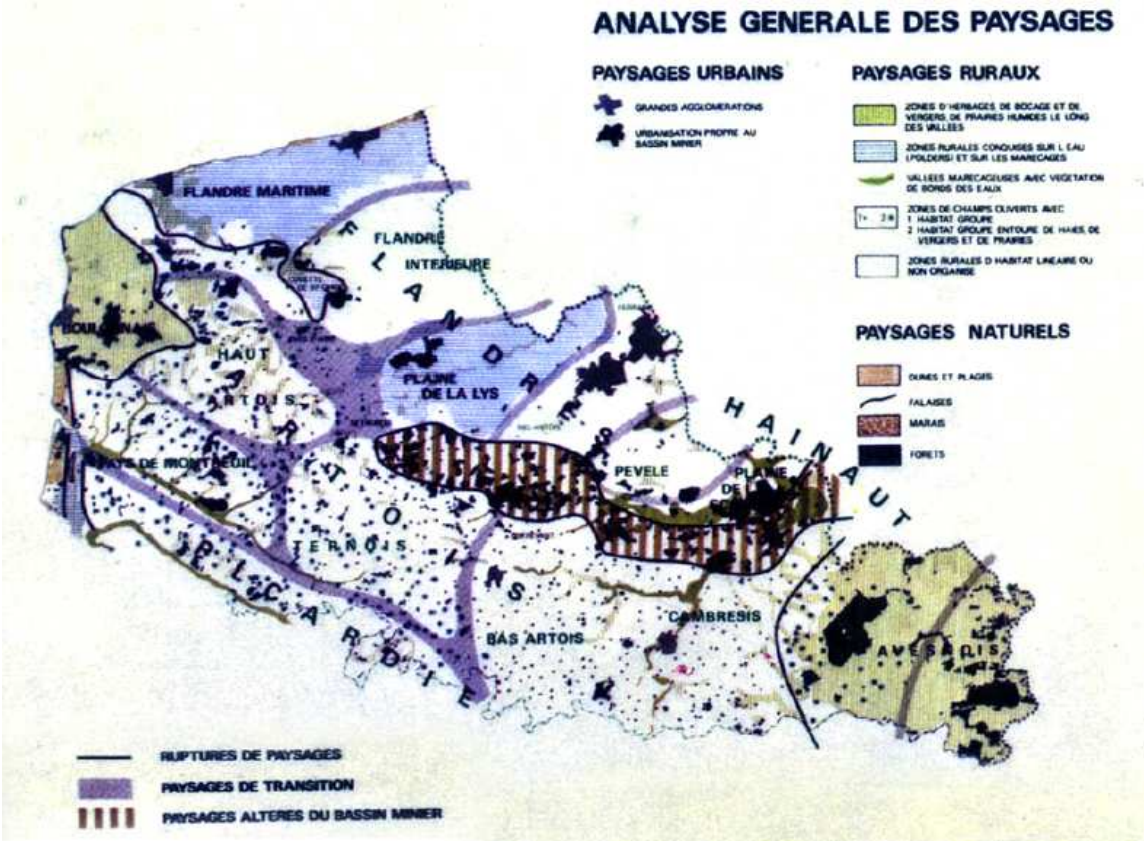


Figure 46 - Carte d'analyse des paysages de la région Nord (Source: OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 338)



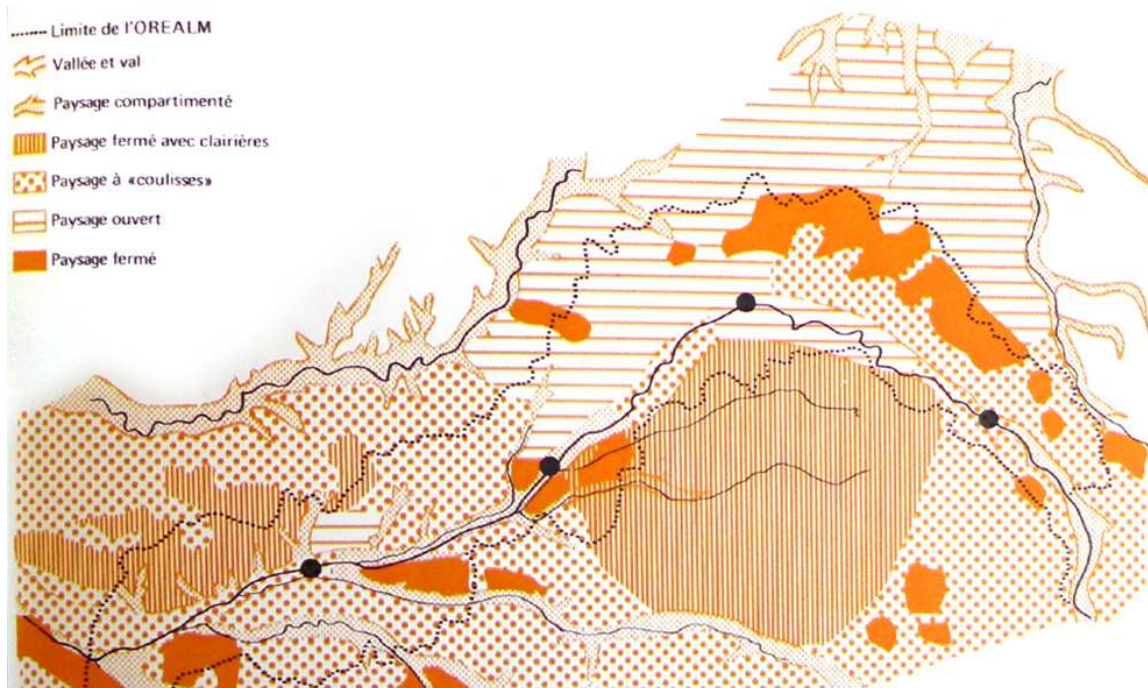


Figure 47 - Les types de paysages de la Loire-Moyenne (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 93)

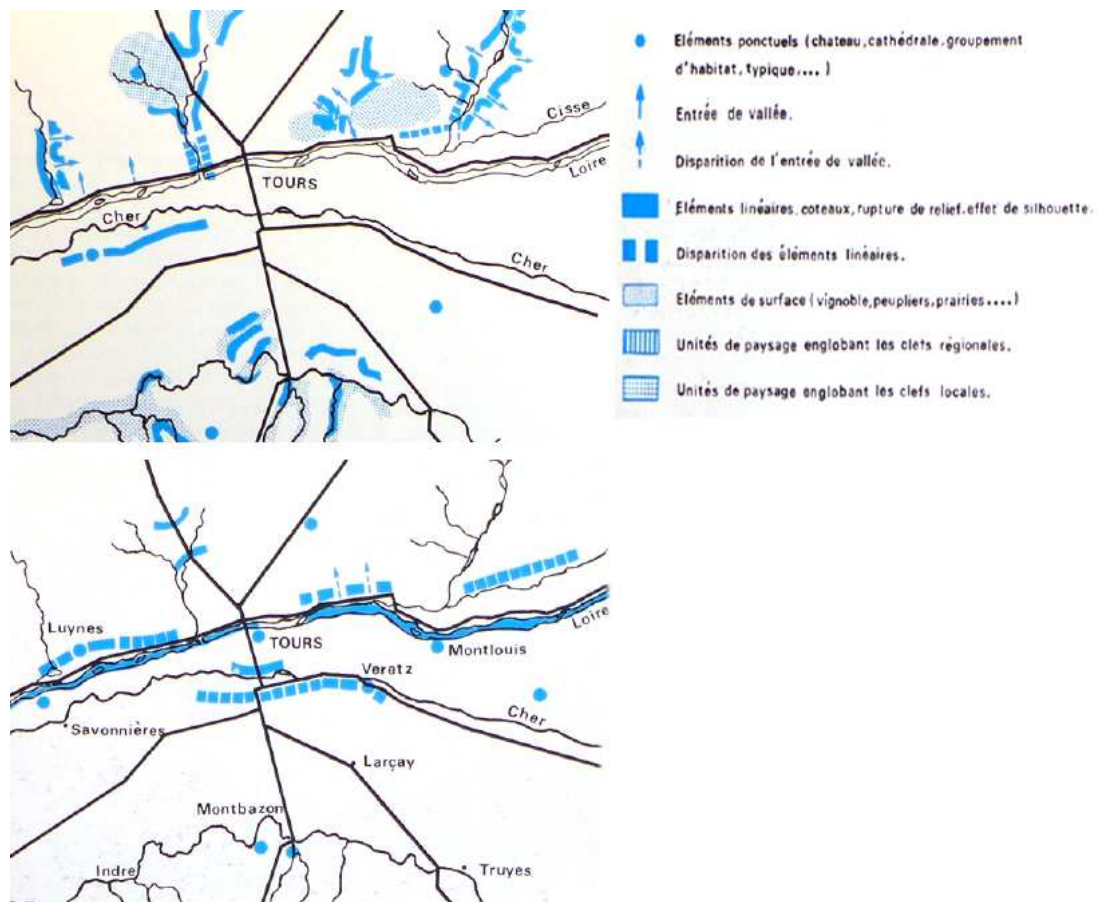


Figure 48 - Repérage des clefs paysagères locales (en haut) et régionales (en bas) dans les environs de Tours en Loire-Moyenne (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 116)

L'intérêt pour la perception sensible est une entrée pour aborder les relations de l'homme avec son environnement. Les paysagistes utilisent en effet une documentation diverse, notamment cartographique, leur permettant de décrypter les composantes du paysage à différentes échelles, leurs usages et fonctions ainsi que certains de leurs mécanismes. Les travaux des écologistes font partie des études utilisées dans cette démarche, afin d'avoir une compréhension de la couverture végétale. Dans le cas de la Loire, des cartes seront produites par le CEPE. Par ailleurs, P.Dauvergne s'intéressera aux espaces agricoles, avec des études sur cette thématique qui seront développées par le géographe de l'OREALM, P.Falaise, en lien avec des services de l'état de la direction départementale de l'agriculture (DDA) (Dauvergne, 2019, p. 14; Dauvergne & OREALM, 1972). L'urbanisation et l'interface avec les espaces agro-naturels, feront également partie des aspects étudiés (Falaise, 1972). Une démarche similaire de documentation concernant l'écologie végétale, complétée par d'autres études se retrouve dans les OREAM marseillais et lillois. Le dossier paysage du premier se réfère aux plans de "l'ensemble des groupements végétaux et biocénose marine" et à "la couverture végétale" de la région (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 69). Dans les études de détails, le contenu de ces cartes peut-être utilisé et approfondi, pour différents sites de projets (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 51, 69–70). Des plans thématiques complémentaires sont mobilisés en parallèle, au sujet de l'agriculture avec des indications pédologiques, de l'hydrographie, de la géologie, des équipements touristiques avec les capacités d'accueil (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 30–31, 43–44, 51). Pour l'OREAM Nord, des occupations du sol urbaines agricoles et semi-naturelles sont précisées sur la carte d'analyse générale des paysages de la région (Figure 46) (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 338). Dans l'étude du marais audomarois, une étude de la végétation est réalisée. Elle est complétée par d'autres études concernant l'hydrographie et la qualité des eaux, les installations et la fréquentation touristique, et espace agricole (Challet et al., 1976).

L'approche de la perception du paysage entretient des liens étroits avec les composantes du territoire. Dans le cas de la collaboration entre les paysagistes de l'OREALM avec le CEPE, nous soulignerons l'intérêt des écologistes pour le travail sur la dimension perceptive du territoire. En effet, elle met en avant une dimension qualitative ressentie par l'homme avec une fonctionnalité environnementale naturaliste, ce qui peut être utilisé dans une perspective d'aménagement. Cela ressort de l'article des écologistes M.Godron et J.Poissonet sur la cartographie de la végétation (Godron & Poissonet, 1972). Dans le cadre de leur mission pour l'OREALM, ils expliquent leur production de plans interprétatifs. À l'échelle régionale au 1/250.000ème, deux sont notamment réalisés, l'un relatif à la diversité du relief et de l'hydrographie, et l'autre concernant l'occupation des terres<sup>288</sup> (OREALM & PAYSA, 1975, p. 109). Un extrait de ces cartes dans les environs d'Amboise montre que les falaises, fonds de vallée et coteaux ressortent, témoignant d'une richesse naturaliste (Figure 49). Pour les environs de Blois, ce type de situation est détaillé avec deux cartographies, et nous remarquons qu'elles mettent en relation de manière explicite le paysage et l'écologie (Figure 50). Elles s'intitulent respectivement "diversité du paysage" et "secteurs écologiques" (Godron & Poissonet, 1972, pp. 338–339). Pour la première, les caractéristiques de la végétation sont croisées avec celles du relief afin de mettre en évidence les paysages qui seraient les plus qualitatifs, à savoir ceux ayant une topographie ondulée et une végétation variée. Des secteurs écologiques sont définis à partir de cela. Des inventaires des formations végétales sont ensuite réalisés à l'échelle locale sur ce secteur au 1/50.000ème, et mis en couleur par P.Dauvergne

---

<sup>288</sup> Le plan de l' "occupation des terres" est une évaluation par les écologistes de la diversité des formations végétales (Godron & Poissonet, 1972, pp. 336–337). Comme nous allons le voir (voir § " Les transformations dans le temps et l'identification des traces du passé" ci-après), cette richesse biologique s'évalue par le développement de la végétation dans le temps long, suivant la conception du climax.

pour plus de clarté<sup>289</sup> (Figure 51). À travers ce travail des écologistes, nous remarquons qu'il s'intéresse à un moment à ce qui "peut être apprécié par l'œil du promeneur" (Godron & Poissonet, 1972, p. 336). Il explique à ce propos que l'interprétation des cartes de la végétation à travers la qualité du paysage permet leur utilisation par les aménageurs (Godron & Poissonet, 1972, pp. 335–336). L'approche des paysagistes sur la perception du territoire suit la même logique, et il y a là un point commun entre leur démarche.

Cet intérêt partagé est toutefois marqué par une différence significative. Les naturalistes ont une conception du paysage qualitatif restrictif et quantitatif, là où les paysagistes cherchent à caractériser l'ensemble des espaces avec une approche sensible, en lien avec les multiples usages et fonctions. En effet, en comparant la cartographie des éléments de diversité du paysage de la carte du CEPE (Figure 50) et celle des clefs locales et des types de paysages des paysagistes (Figure 48), on remarquera que les boisements de fonds de vallée et des coteaux, apparaissent communs aux deux approches professionnelles, bien que les modalités de leur définition soient différentes. Pour les écologues elles se basent sur des critères avec une cartographie systématique recoupant la diversité de la végétation avec la topographie, tandis que les paysagistes ont réalisé cette carte par une appréciation sensible issue d'explorations in-situ. Par ailleurs, nous remarquons que les naturalistes identifient des territoires sans intérêt particulier, à l'exemple du plateau agricole, tandis que les cartes des paysagistes indiquent des caractéristiques propres à cet espace, étant à considérer. Cette prise en compte de l'ensemble du territoire est cohérente avec les recoupements que font les paysagistes d'une diversité de cartographies comme celles relatives à l'agronomie, à la géologie, etc... L'approche de la perception des infrastructures vertes par les paysagistes s'avère transversale. La dimension écologique est replacée dans un contexte plus général, mettant ainsi en lien différents enjeux et différentes fonctionnalités.

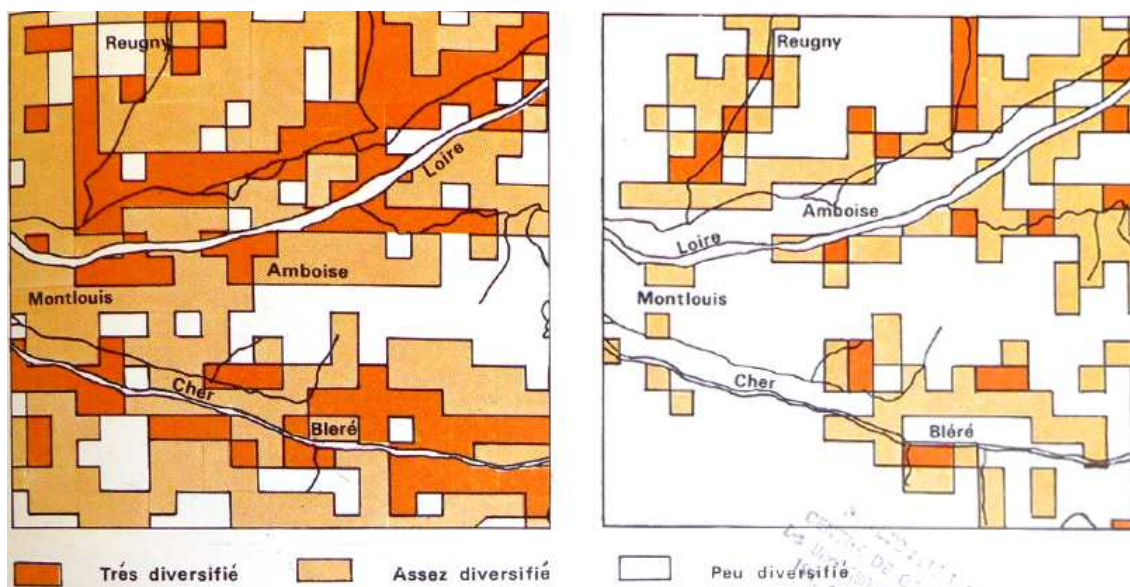
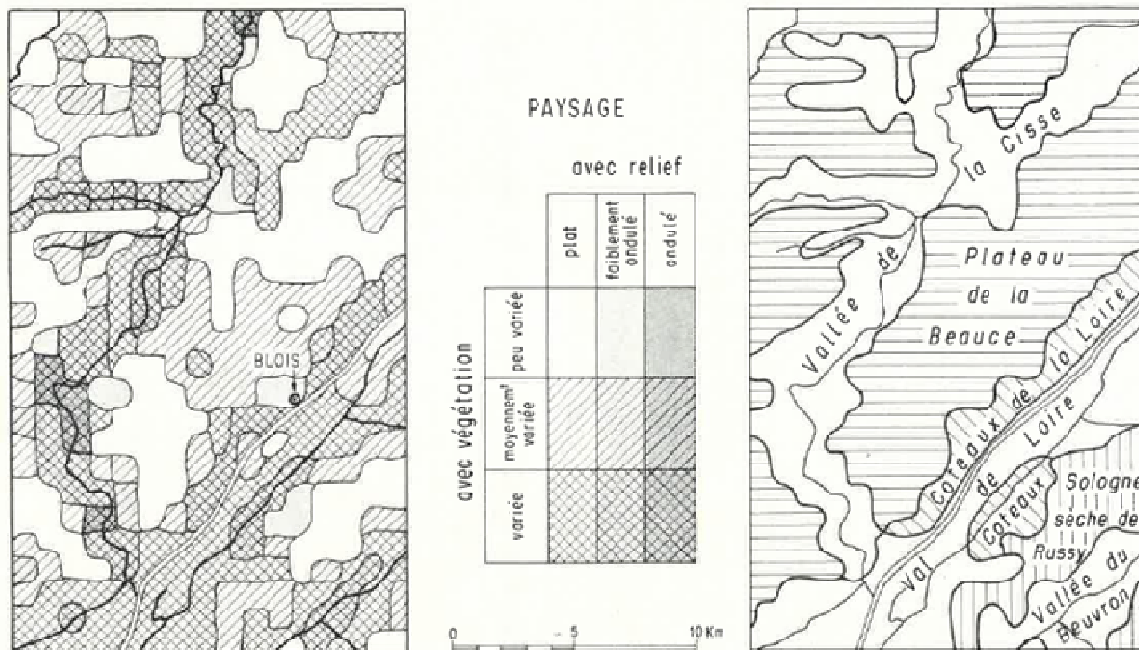


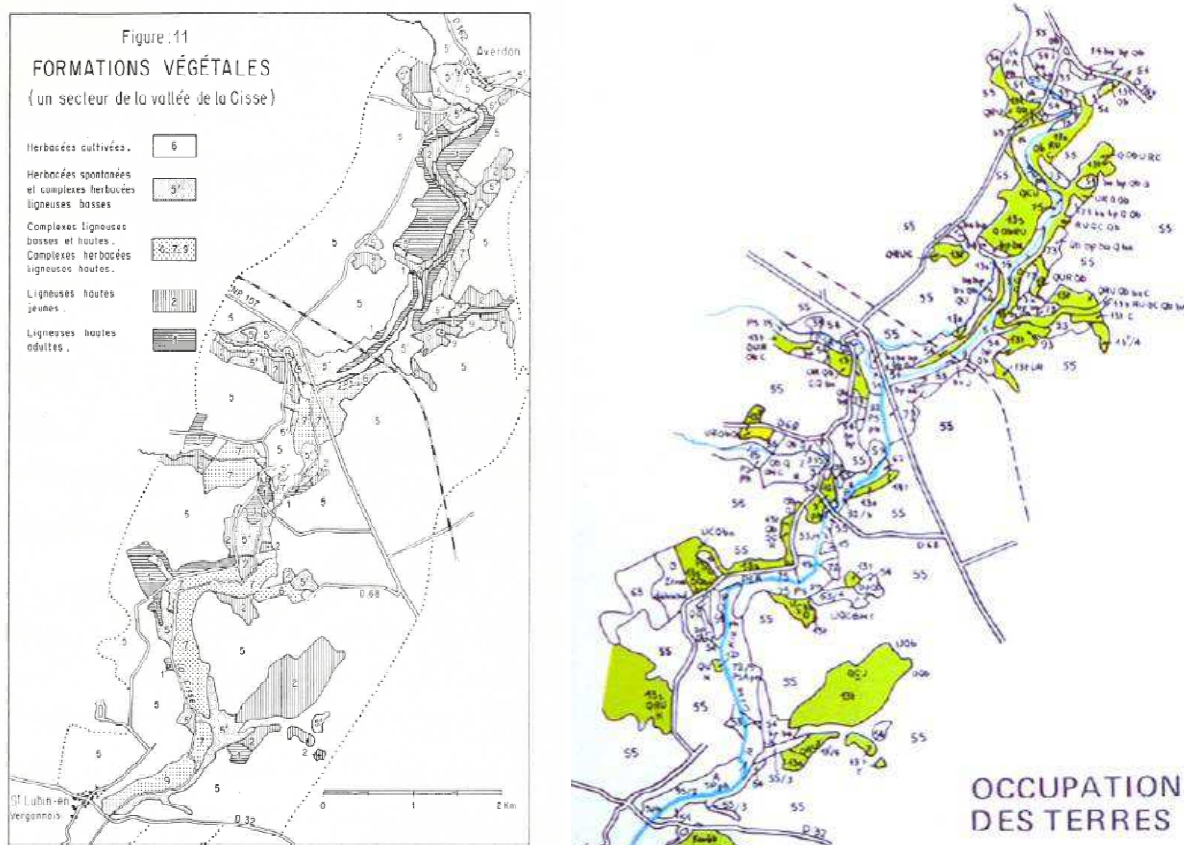
Figure 49 - Carte écologique de l'occupation des terres (à gauche) et de la diversité du relief et de l'hydrographie (à droite) du CEPE (Source: OREALM & PAYSAN, 1975, p. 109)

<sup>289</sup> Précision apportée par P. Dauvergne lors d'un entretien mené le 9 octobre 2019 (Dauvergne, 2019, p. 20).





**Figure 50 - Carte écologique de la diversité du paysage (à gauche) et des secteurs écologiques (à droite) du CEPE (Source: Godron & Poissonet, 1972, p. 340)**



**Figure 51 - Cartes écologiques de la végétation de la vallée de Cisse (à gauche) du CEPE avec colorisation (à droite) de P.Dauvergne (Sources: Godron & Poissonet, 1972, p. 350; OREALM & PAYSA, 1975, p. 111)**

### *Les transformations dans le temps et l'identification des traces du passé*

Le socle géographique est également abordé par les paysagistes du point de vue des évolutions dans le temps, des persistances et des transformations que le travail cartographique permet notamment de révéler. On retrouve des aspects de l'étude du milieu géographique exposés par M.Sorre au sujet d'une approche historique (cf. § 1.2.4 de ce chapitre). Toutefois, dans une attitude similaire à celle que nous avons vue pour l'étude des composantes du territoire, cette démarche relative au temps va être abordée du point de vue de la perception humaine.

Les cartographies réalisées par les paysagistes montrent en effet un intérêt pour les traces du passé issues des dynamiques naturelles et anthropiques que l'on peut observer. Dans le cas de l'OREAM marseillais, le dossier paysage comporte une carte à l'échelle régionale intitulée "unités culturelles" (Figure 52), présentée dans la partie "perception du paysage" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 10). Dans le Nord et en Loire-Moyenne, des cartographies sur une thématique similaire sont réalisées, intitulées respectivement "pré-inventaire des richesses naturelles" et "patrimoine" (Figure 53 et Figure 54). On notera tout d'abord que ces inventaires ne se limitent pas à la perception de sites classés issus de la loi de protection des monuments et des sites 1930, mais englobent une part importante du territoire. Elle repère notamment des ambiances paysagères caractéristiques d'espaces constituant l'infrastructure verte, pouvant couvrir des surfaces importantes. Il peut s'agir d'espaces ruraux avec des formes d'implantation humaine vernaculaire spécifiques ou encore le paysage industriel des bassins miniers dans le Nord. On remarque par ailleurs que ces cartographies abordent des éléments relatifs à la fois au patrimoine culturel et agro-naturel. On verra ainsi représentés des monuments, villages, constructions spécifiques, voies anciennes, etc... et également des paysages agraires caractéristiques et des types de milieux représentant un intérêt scientifique particulier tel que les forêts, dunes, marais, etc... Une démarche similaire s'observe à l'échelle locale comme le montre l'étude du marais Audomarois, consignant les espaces d'intérêt naturaliste d'une zone humide, mais également le patrimoine de l'habitat traditionnel du marais (Challet et al., 1976, pp. 14, 23).



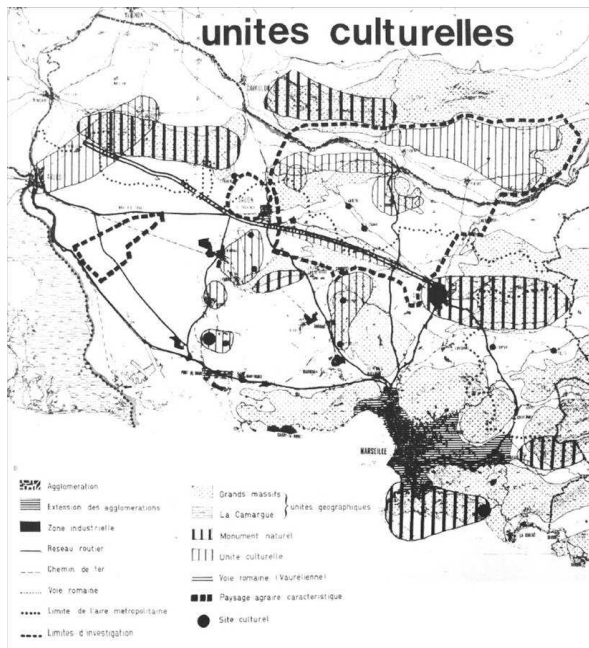


Figure 52 - Carte des unités culturelles de la métropole de Marseille (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 10)

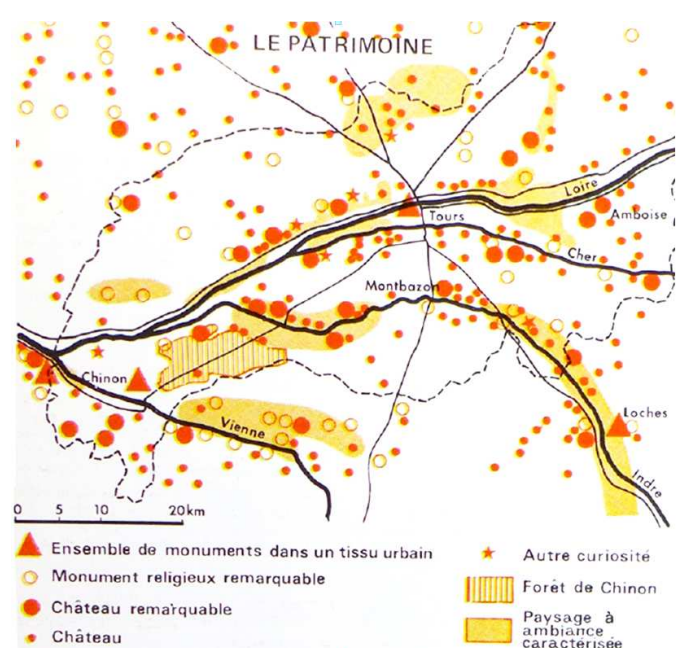


Figure 53 - Carte du patrimoine dans la partie Ouest de la Loire-Moyenne (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 112)

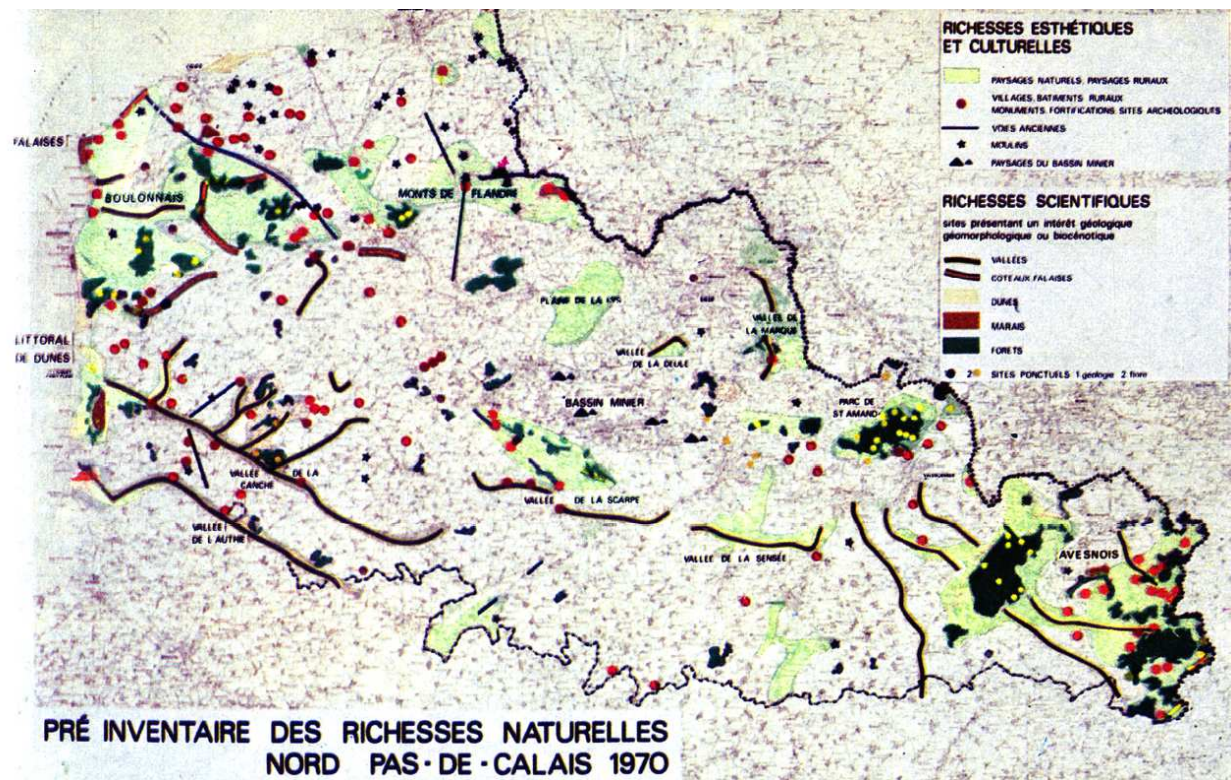


Figure 54 - Carte des richesses scientifiques, esthétiques et culturelles de la région Nord (Source: OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 331)

Au travail de relevés sur le terrain, les paysagistes réalisent cet inventaire en se basant sur des études et des documents divers. La collaboration avec les phytosociologues va permettre d'approfondir la connaissance du patrimoine naturel. Celui-ci est défini dans différentes cartes de la végétation considérant les permanences dans le temps pour définir la valeur écologique. Cela fait écho avec l'appréciation qualitative que font les paysagistes de la perception de traces du passé. J.M.Géhu a réalisé pour le marais audomarois une carte de la végétation actuelle, superposée à celle de la végétation potentielle (Figure 55) c'est-à-dire à la végétation supposée se développer à terme s'il n'y avait plus d'influences anthropiques significatives (Challet et al., 1976, p. 14)<sup>290</sup>. Cette démarche permet de constater l'emprise de l'agriculture intensive apparaissant entre les milieux naturels identifiés, mais aussi la richesse écologique de certains espaces de bois et de forêts s'étant maintenue dans le temps long, tels que les chênaies charmaies du bois de Ham et de la forêt de Clairmarais. Un travail différent mais fondé sur des idées proches a été développé par le CEPE en Loire-Moyenne pour évaluer les "sites biologiques" d' "intérêt scientifique". L'enjeu est de décrire le "capital végétal" acquis (Godron & Poissonet, 1972, pp. 342–346; OREALM & PAYSA, 1975, p. 111), c'est à dire l'accumulation "au cours des temps [...] après que l'homme ait laissé à la végétation spontanée la possibilité de 's'exprimer' en fonction des potentialités du milieu" (OREALM, 1972, p. 10). Pour certains secteurs de la Loire-Moyenne, dont la vallée de Cisse, une interprétation de la sensibilité de la végétation est réalisée au 1/50.000ème à partir du relevé des formations végétales actuelles (Figure 51) et de la vitesse de cicatrisation (Figure 56). Il s'agit d'évaluer la végétation existante par rapport au temps de sa régénération vers le climax suivant les situations. En effet, "sur les milieux frais et humides à forte activité biologique, l'évolution de la végétation post-culturelle vers une végétation forestière (chênaies-charmaies ou fraxinaies par exemple) est en moyenne 7 à 8 fois plus rapide que sur les milieux secs à faible activité biologique" (Godron & Poissonet, 1972, pp. 341–342). La carte de la sensibilité montrera ainsi le temps nécessaire pour que la végétation se reconstitue et trouve un équilibre après avoir été détruite par l'homme (Godron & Poissonet, 1972, p. 347). Les végétations sensibles correspondent à des formations existant aujourd'hui, dont la vitesse de cicatrisation est lente. Ces démarches ne sont pas uniquement réalisées à l'échelle locale. Des cartographies régionales sur le patrimoine naturel sont développées pour l'aire marseillaise par le professeur Molinier et son équipe. Une carte du "degré de sensibilité de la végétation" caractérise les espaces naturels en état d'équilibre biologique, de rupture d'équilibre ou de dégradation (Figure 57). On reconnaît dans cette légende des principes d'appréciation du patrimoine végétal similaire aux autres cartographies que nous avons présentées.

---

<sup>290</sup> Les cartes de la végétation potentielle font appel à une notion proche du climax que les écologistes appellent "végétation naturelle potentielle" et que l'on retrouve à l'échelle internationale sous l'appellation "potential natural vegetation".



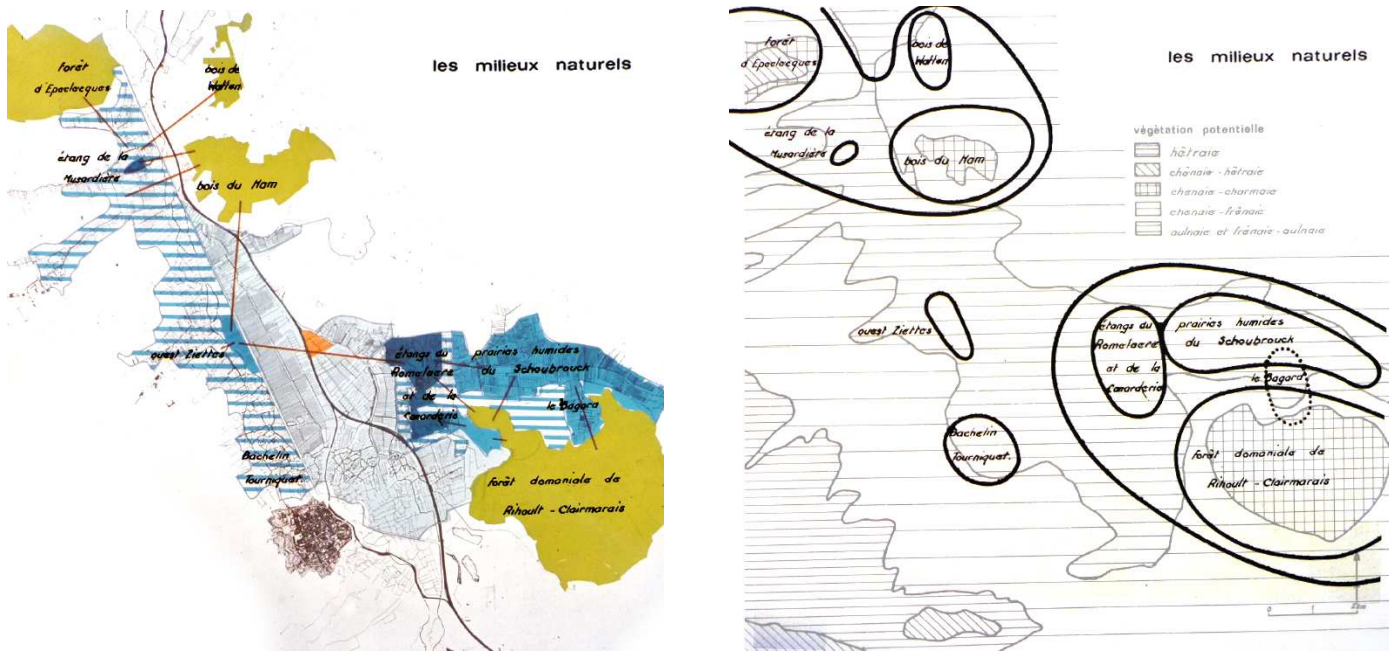


Figure 55 - Cartes écologiques des milieux naturels (à gauche) et de la végétation potentielle (à droite)<sup>291</sup> du marais audouvennois (Source: Challet et al., 1976, p. 14)

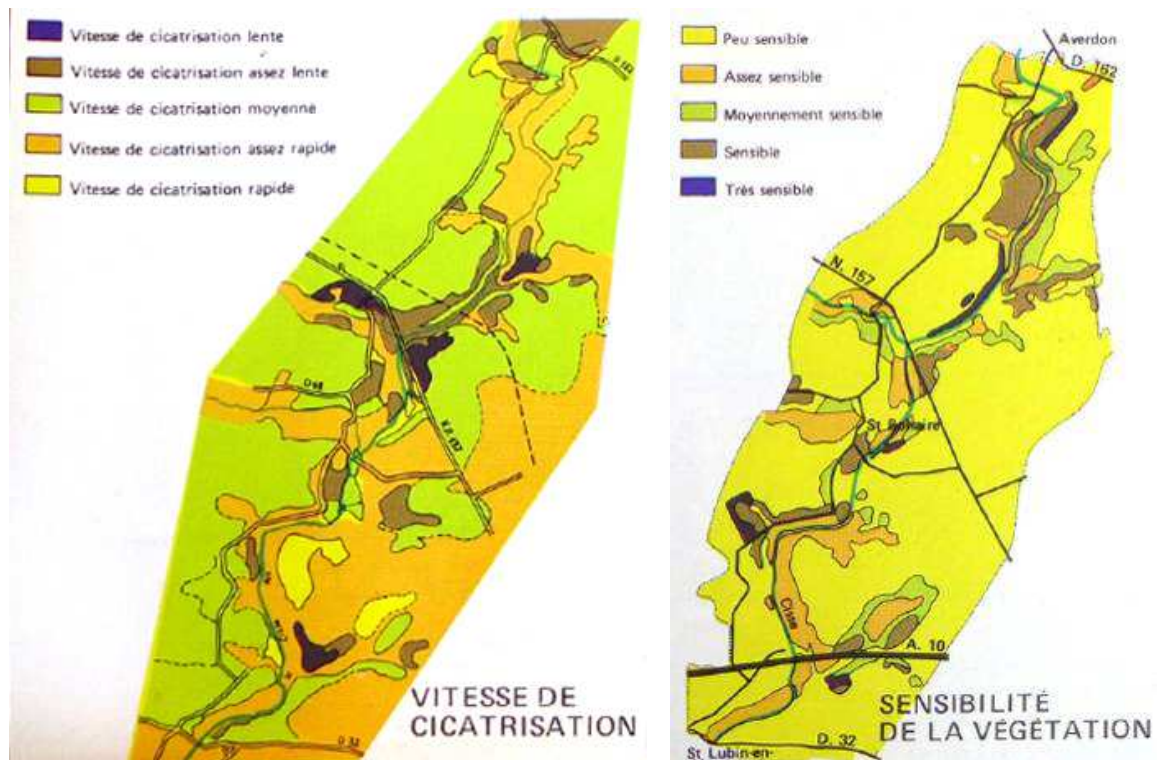
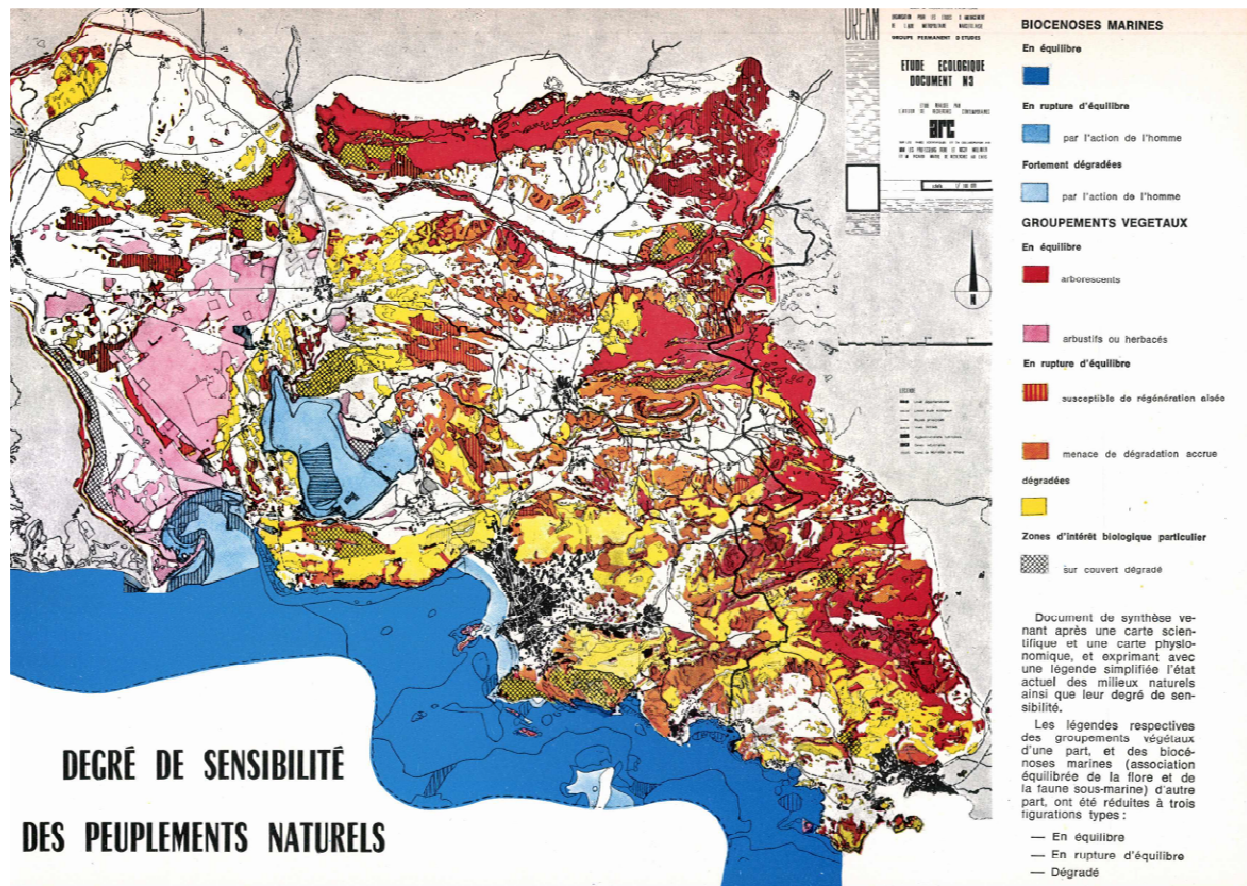


Figure 56 - Cartes écologiques de vitesse de cicatrisation (à gauche) et de sensibilité de la végétation (à droite), vallée de Cisse (Sources: OREALM & PAYSA, 1975, p. 111; Godron & Poissonet, 1972, pp. 343, 351)

<sup>291</sup> Ces cartes sont présentées sur des Rhodoïdes superposés dans l'étude du marais audouvennois. Pour les insérer dans cette recherche, un photomontage a été fait pour superposer deux couches.



**Figure 57 - Carte écologique du degré de sensibilité des peuplements naturels de la métropole marseillaise (Source: OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1971, p. 91)**

Même si les documents que nous venons d'exposer considèrent le territoire dans son ensemble, ils focalisent toutefois l'attention sur des espaces ayant des caractéristiques ou un intérêt particulier. Il est pour cela important de noter que les paysagistes s'intéressent également à l'évolution de territoires ordinaires constituant l'infrastructure verte et leur perception. Ils concernent principalement les évolutions récentes d'urbanisation des espaces agro-naturels. Cela peut se distinguer dans la cartographie des "unités culturelles" de l'OREAM Marseillais dans laquelle l'extension des agglomérations y est représentée (Figure 52). Le travail photographique de J.Sgard et de ses collaborateurs renvoie à ces dynamiques récentes, en portant le regard sur les dégradations du paysage par le mitage<sup>292</sup> de l'urbanisation, par l'abandon de l'agriculture,... (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 57). Une approche comparable est menée au sein de l'OREALM. P.Dauvergne parlera notamment du problème des constructions de maisons individuelles désorganisées ne respectant pas les espaces agro-naturels et leur topographie, banalisant le territoire<sup>293</sup>, ce qu'il documente

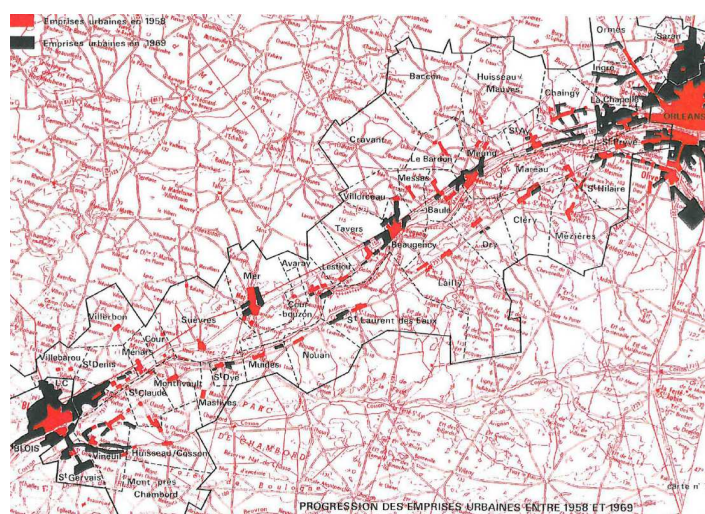
<sup>292</sup> Le terme mitage est utilisé dans plusieurs OREAM. À titre d'exemple, J.Bonnier précise son utilisation dans le contexte de la collaboration de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) avec l'OREAM Marseillais (Ecochard & Bonnier, 2019, p. 42). On retrouve par ailleurs ce terme dans le rapport du schéma de l'OREAM Nord (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 34, 126).

<sup>293</sup> Le terme de banalisation est utilisé au sein de l'OREALM: "Le paysage ligérien offre une grande diversité qui le fait comparer à une véritable tapisserie. Mais le danger de la banalisation le guette, que ce soit dû à l'abandon cultural des terres (friches), à la mécanisation de l'agriculture (monoculture), et surtout à l'urbanisation diffuse qui crée avec une certaine force un milieu homogène" (OREALM & PAYSAN, 1975, p. 86).



d'images (Figure 59)<sup>294</sup>. Le collègue de P.Dauvergne, P.Falaise, réalisera une approche cartographique de l'urbanisation dans les espaces agro-naturels entre 1958 et 1969 avec un discours sur l'émiettement du "tissu urbain", les "pressions de l'urbanisation" et l'évolution de l'agriculture, menaçant les coupures vertes (Figure 58). Un tel propos sur le "mitage" est également présent dans l'OREAM Nord (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 34). Ainsi, si la notion de patrimoine n'est pas directement énoncée, ce regard parle de l'évolution des espaces agro-naturels existant dans le temps long et perdant récemment cette caractéristique avec une urbanisation désorganisée.

Ce patrimoine perçu au sens large a un rôle pour orienter les choix d'aménagements pour le futur. Les paysagistes aidés d'autres professionnels, et notamment des écologues, repèrent des permanences dont on hérite, telles qu'en parlaient M.Sorre et P.Lavedan (cf. § 1.2.4 de ce chapitre). Celles-ci sont à considérer dans les transformations à venir. Les paysagistes des OREAM marseillais et lillois parlent de l'importance d'ancrages dans le passé et des retours aux sources. Il y a, avec "les témoignages anciens, la possibilité pour l'homme de se situer par rapport au passé" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 9). Avec ces "manifestations intéressantes de l'évolution du monde minéral ou vivant, de même que les témoins de notre propre histoire reflétant l'évolution de nos sociétés et de nos cultures, on vise à permettre le retour aux sources. On sent qu'il s'agit là d'un élément indispensable à l'acculturation des générations futures. Ces témoins ont donc une grande valeur dans le cadre de vie que nous modelons ou transformons, et que nous transmettons après nous" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 334).



**Figure 58 - Carte d'évolution de l'urbanisation sur les espaces agro-naturels (Source: Falaise, 1972, p. 36)**



**Figure 59 - Photographies de l'urbanisation récente (Sources: OREALM, 1971, p. 27; OREALM & PAYSIA, 1975, p. 86)**

<sup>294</sup> Nous rappelons que l'OREALM dispose d'une photothèque et d'une diathèque comme nous l'avons indiqué (cf. § 3.2.2 de ce chapitre).

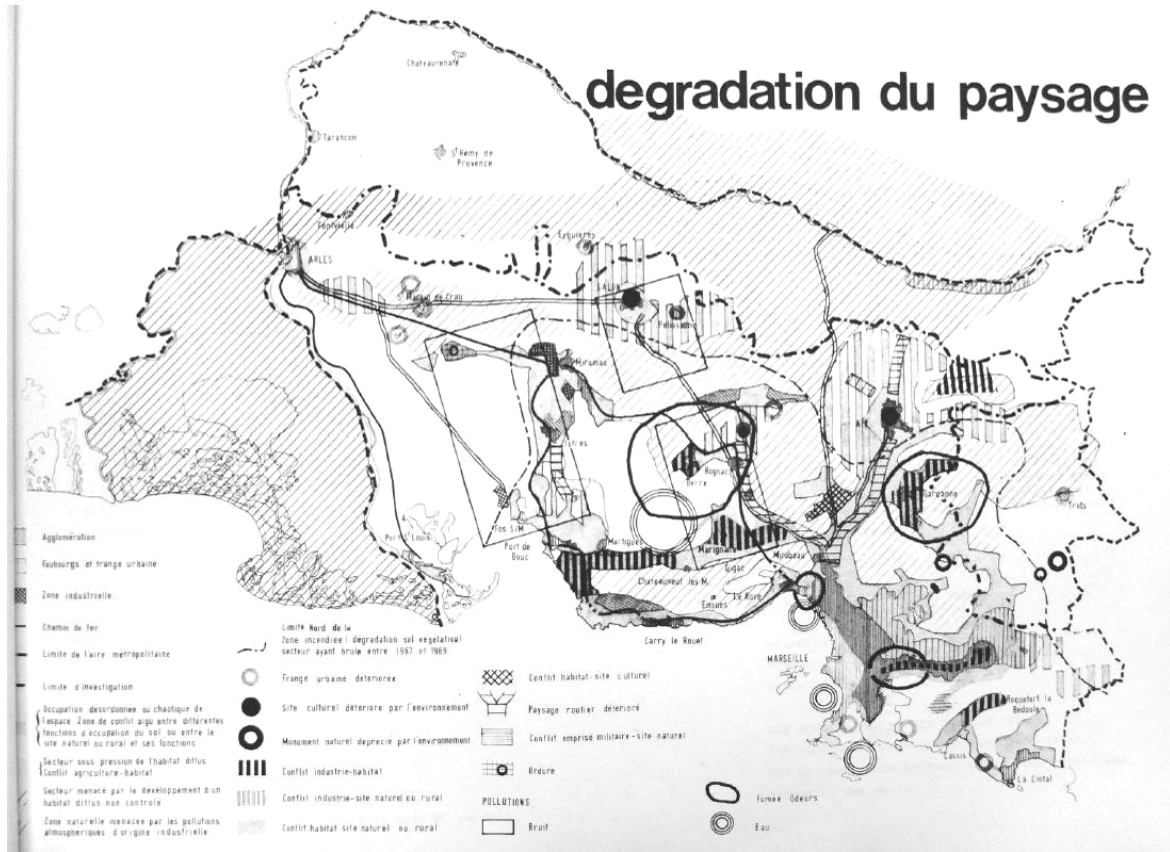
### *Les valeurs socio-économico-culturelles des dynamiques d'évolution actuelles*

Dans l'objectif de compléter l'inventaire afin de réfléchir à des projets d'actions sur les infrastructures vertes, la connaissance des dynamiques socio-économico-culturelles actuelles est importante pour les paysagistes des OREAM. Elle conditionne les formes d'interventions envisageables, et également ce qui peut aller à leur rencontre. Ils mobiliseront pour cela des études réalisées par différents professionnels, ou ils réaliseront eux même leur propre approche de ces aspects. Cette logique de travail se rapproche du milieu géographique (cf. § 1.2.4 de ce chapitre), mais à travers l'évolution du paysage perçu.

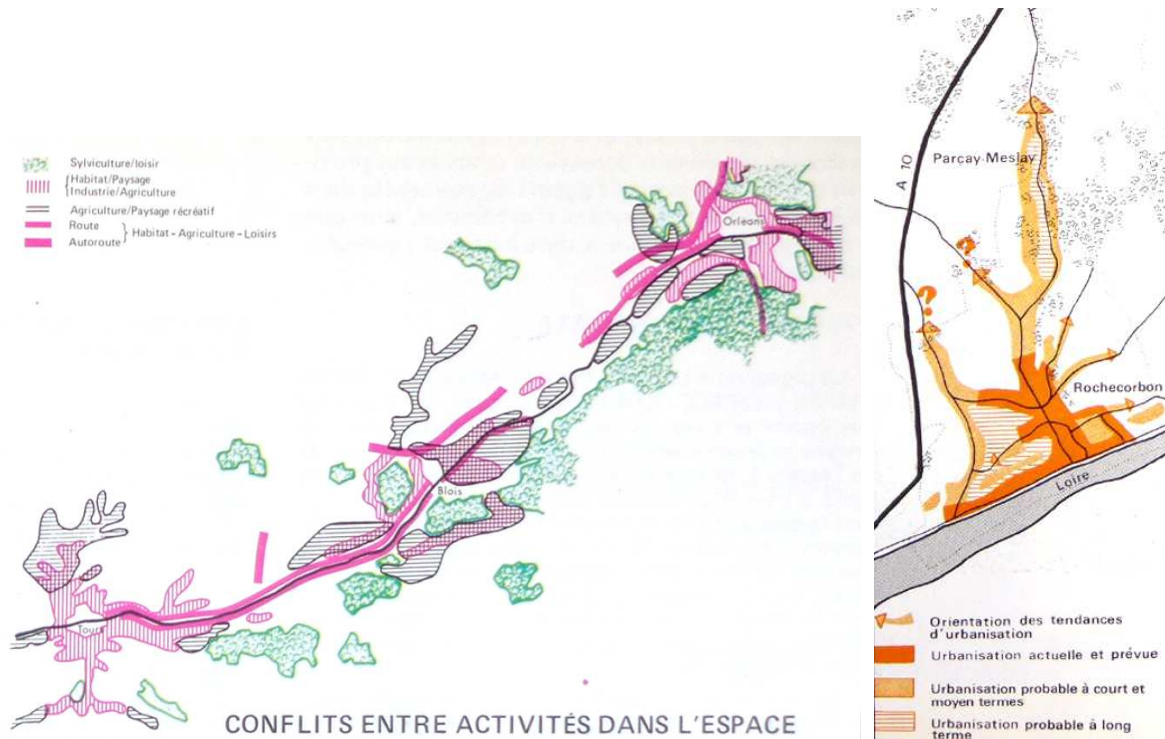
En effet, nous remarquons que les paysagistes des OREAM vont appréhender ces phénomènes socio-économiques à travers les transformations concrètes qu'ils induiront sur la lisibilité des repères spatiaux et l'héritage du passé tel qu'il se perçoit aujourd'hui. Ces constats serviront à la réflexion concernant le projet sur les infrastructures vertes en replaçant les enjeux naturalistes dans une complexité de problématiques. C'est dans ce sens que nous interprétons les cartes représentant les conflits entre activités. Ces représentations planimétriques peuvent être réalisées à l'échelle régionale, à l'exemple de celles des "dégradations du paysage"<sup>295</sup> de l'OREAM Marseille et des "conflits entre activités dans l'espace" de l'OREALM (Figure 60 et Figure 61). Elles sont également menées à l'échelle locale comme c'est le cas avec la carte des "tendances de l'urbanisation" réalisée pour Rochechouart (Figure 61). Les éléments de légende indiquent des conflits entre des sites naturels ou ruraux et les dynamiques d'évolution de différentes formes d'urbanisation telles que les routes, autoroutes, habitats, industries,... Nous considérons que cela se réfère à des dégradations des structures géographiques repères et de la lisibilité des espaces agro-naturels hérités dont nous venons de voir l'inventaire, avec les valeurs productives et naturalistes associées. Par ailleurs, les conflits entre d'une part la sylviculture et l'agriculture, et d'autre part les loisirs et paysages récréatifs parlent de la complexité des diverses fonctions qui se combinent sur les infrastructures vertes. Nous notons par ailleurs le repérage des nuisances de bruit, fumées, odeurs qui interviennent dans la perception du paysage en impliquant non seulement la vue, mais l'ouïe et l'odorat.

---

<sup>295</sup> Pour étayer la mise en avant par les paysagistes de différentes problématiques à partir de la perception, nous tenons à préciser que cette carte des "dégradations du paysage" est incluse dans la partie consacrée à la "perception du paysage" du "dossier paysage" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 13).



**Figure 60 - Carte des dégradations du paysage de la métropole marseillaise (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 13)**



**Figure 61 - Cartes des conflits entre activités en Loire-Moyenne (à gauche) et des tendances de l'urbanisation de Rochecorbon (à droite) (Source: OREALM & PAYSA, 1975, pp. 99, 125)**



Les paysagistes vont nourrir leur approche cartographique d'études complémentaires, pour approfondir la connaissance des différentes dynamiques socio-économiques qui président à ces conflits sur les infrastructures vertes, en lien avec leurs différentes fonctions. Les études relatives à la croissance métropolitaine réalisées au sein des OREAM vont permettre d'appréhender les développements urbains, qu'il s'agisse d'infrastructure, d'habitat ou d'industrie. Par rapport à ces dynamiques impactant directement les espaces ouverts, d'autres études seront menées. Leur collaboration avec des écologistes va leur apporter des informations sur la reconnaissance du "capital végétal". Les études agricoles associées à des études sur la qualité des réseaux hydrographiques amènent à considérer les ressources du sol productif et de l'alimentation en eau du point de vue de leur devenir. Par ailleurs, des études sur les loisirs, permettent de préfigurer la demande en espaces de détente liée à l'évolution sociologique des populations urbaines et rurales. À ces connaissances, nous remarquerons que le travail sur l'infrastructure verte amène également à considérer certaines dynamiques naturelles présentant des risques, comme à Marseille celui des incendies (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 73–74). De plus, les questions de l'épuration de l'air sont évoquées (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 70). Enfin, nous noterons que la question de l'esthétique n'est pas énoncée par les paysagistes, et au sein des OREAM, avec la même intensité et le même sens que cela l'était au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Nous remarquons l'affirmation du terme de "cadre de vie" dans les rapports des schémas régionaux, associé aux infrastructures vertes (OREALM & DATAR, 1971, p. 123; OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1971, p. 89; OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 118–124), voire également aux plans de paysage (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 123). Cette expression a une signification riche, et dans la continuité avec le terme d'esthétique, nous le définissons pour commencer comme un beau cadre naturel et construit, mais il peut renvoyer de manière bien plus large à l'ensemble des thématiques d'étude du milieu et des fonctions associées<sup>296</sup>.

En continuant sur ce terme de "cadre de vie", nous pourrions en effet développer sa définition autour de la question de la perception préoccupant les paysagistes, et dont nous avons vu qu'elle va bien au-delà de l'appréciation plastique subjective pour inclure la complexité des rapports entre les dynamiques naturelles et anthropiques. Un rapprochement nous paraît intéressant à faire avec les termes de "caractère" des lieux et de "qualité" des paysages utilisés à plusieurs reprises par les paysagistes. Nous interprétons ces expressions dans une acception culturelle, relative à l'appréciation et à l'attachement d'une population à un territoire donné, à ce qui fait sens pour les habitants. Autrement dit, en reprenant le propos de M. Sorre à ce sujet, il s'agit du "genius loci" (cf. § 1.2.4 de ce chapitre). La réflexion sur les transformations du territoire à venir, et notamment des infrastructures vertes avec leur "capital végétal" et toutes les autres fonctions, peuvent s'appuyer sur cette dimension culturelle. Les approches de la perception du socle géo-historique constituent des éléments importants pour apprécier ces aspects. Ils peuvent également être étayés de bribes d'entretiens et d'enquêtes ethnographiques avec des habitants ou de représentations artistiques du territoire. Considérer ce caractère des paysages ne signifie pas pour autant une attitude de protection systématique ou d'immobilisme. L'OREAM Marseillais précise la nécessité des transformations à venir en prêtant attention à la manière de les faire pour ne pas gaspiller les qualités et richesses existantes. Il est ainsi nécessaire de faire "la distinction nette entre évolution et dégradation

---

<sup>296</sup> Dans le dictionnaire Le Robert, le "cadre de vie" est défini actuellement comme "ce qui circonscrit un espace, une scène, une action", avec pour synonyme "décor, entourage, milieu". Le premier sens que nous venons d'énoncer renvoie à un "décor" esthétique. Cette apparence est toutefois une acception très limitée du terme de "cadre de vie", et nous noterons un autre synonyme donné par Le Robert, étant le "milieu". Cette dernière expression est bien plus riche et, au-delà du "décor", renvoie aux fondements de l'approche des paysagistes considérant la globalité des interactions anthropiques et humaines.

afin que l'attachement au passé ne vienne pas masquer les chances d'avenir. Il s'agit en effet de projeter l'avenir en fonction de l'existant" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 14).

### *3.2.4 Les unités paysagères vers un récit d'aménagements écologiques*

Nous venons de voir que les différentes thématiques d'inventaires du territoire par les paysagistes les amènent à appréhender la perception du "caractère" des espaces de l'infrastructure verte, considérant parmi diverses fonctions les richesses biologiques. L'évaluation du paysage est considérée par ailleurs par les écologistes M.Godron et J.Poissonet comme un potentiel pour que la dimension naturaliste soit incluse dans l'aménagement du territoire<sup>297</sup>. Mais comment organiser cet inventaire pluri-thématique vers la définition de principes d'actions et leur mise en œuvre?

Nous avons vu que les géographes vidaliens organisaient leur analyse thématique sous la forme d'un récit du paysage autour des régions géographiques, ce qui amène quelques réflexions de R.Auzelle sur leur utilisation appliquée à l'aménagement (cf. § 1.2.5 de ce chapitre). Le travail des paysagistes fait écho à cette approche en définissant des unités de paysages clarifiant la perception du caractère des paysages dans un objectif de projets<sup>298</sup>.

Nous étayerons cet aspect en abordant dans un premier temps le travail de synthèse de l'inventaire de l'infrastructure verte dans des unités paysagères à différentes échelles, incluant les études des écologistes parmi d'autres. Ensuite, nous verrons comment elles permettent de donner une image d'ensemble du territoire régional afin d'élaborer un récit d'interventions. Enfin, nous regarderons l'utilisation de ces entités dans les plans de paysage pour définir des projets de transformations à l'échelle locale tirant parti du caractère des lieux. Nous verrons que les orientations d'actions mises en avant par les paysagistes tendent vers un équilibre entre les dynamiques naturalistes et les dimensions anthropiques, c'est-à-dire une forme d'aménagement écologique.

#### *La définition des unités paysagères à différentes échelles et les infrastructures vertes*

Les unités de paysages consistent à définir des entités spatiales, dont il est présupposé des caractéristiques communes issues de la synthèse des différentes composantes de l'inventaire. Elles peuvent être faites à différentes échelles, être englobées dans une entité plus grande ou être redécoupées en sous-unités, et leur limite peut s'avérer plus ou moins nette. Dans tous les cas, ces délimitations sont indépendantes des limites administratives<sup>299</sup>. Nous proposons dans un premier temps d'exposer comment ces unités sont identifiées dans le cas de nos OREAM, puis d'expliquer les liens étroits qui s'établissent avec les infrastructures vertes et le travail des écologistes.

Dans le cas de la Loire moyenne, la définition des unités a été particulièrement travaillée, et notamment l'emboîtement entre les échelles. Tout d'abord, à l'échelle du 1/100.000ème, une approche générale des paysages est réalisée par G.Demouchy du bureau d'études PAYSA (Figure 64). "La définition des unités de paysages [...] passa par la reconnaissance de

---

<sup>297</sup> Tel que nous l'avons vu autour de carte de la "diversité du paysage" de M.Godron et J.Poissonet (cf. § 2.2.3 de ce chapitre).

<sup>298</sup> L'objectif d'aménagement par régions est présent chez R.Auzelle avec son "système d'unités régionales" (cf. § 1.2.5 de ce chapitre)

<sup>299</sup> Chez R.Auzelle, la délimitation des régions proposait également de dépasser les limites administratives, tout en établissant certains recoupements avec elles (cf. § 1.2.5 et 1.2.7 de ce chapitre).



plusieurs données: géologiques, hydrographiques et relief, patrimoine, mises en valeur touristiques, degrés de mises en valeur du patrimoine, animations visuelles des grandes infrastructures de liaisons, conflits dans l'espace entre secteurs d'activités" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 113), c'est-à-dire les données de l'inventaire. Les unités incluent par conséquent les grandes structures géographiques que sont les vallées, coteaux, cours d'eau,... D'autres paysagistes ont travaillé par la suite sur une reconnaissance détaillée au 1/50.000ème, notamment pour l'agglomération tourangelle dans le cadre du SDAU (OREALM, 1972, pp. 20, 22; OREALM & PAYSA, 1975, p. 123) (Figure 65). La démarche est similaire: des "types d'unités de paysages sont déterminés à partir de 5 facteurs: échelles de vision (petites et grandes), l'importance du relief, le type d'occupation du sol, la nature des limites visuelles et l'ambiance générale. Enfin, est intégrée également l'urbanisation sous deux rubriques selon sa densité: tissus urbains et tissus périurbains" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 115). Le travail de J.P.Saurin à cette échelle a été cartographié sur un calque de manière à pouvoir superposer les unités aux différentes cartes thématiques et ainsi réaliser des synthèses pour chacune des entités. Des fiches descriptives sont faites pour chacune (Dauvergne, 2020)<sup>300</sup>, intégrant des croquis et des photographies pour en donner une représentation visuelle (Figure 65). Pour terminer, dans le cadre d'une étude pour le POS de Rochecorbon, différentes unités paysagères, proches d'éléments de paysages, sont définies (Figure 67).

Pour l'aire Marseillaise, la délimitation des unités ne s'applique qu'aux espaces à dominante naturelle (Figure 63). Toutefois, elle inclut également des zones d'approche portant sur deux aspects: soit le "passage d'une région ou d'une unité naturelle à une autre" lorsqu'elles sont mitoyennes, soit sur la transition entre les espaces urbanisés et les espaces à dominantes naturelles (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 12). L'unité de l'Arbois fera l'objet d'un projet avec une analyse paysagère (OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972, p. 8). Dans ce contexte d'étude d'une unité d'échelle régionale, une cartographie détaillera différents périmètres d'espaces locaux ayant des caractéristiques homogènes, que nous pouvons considérer comme des unités paysagères (Figure 67).

Une forme de découpage spatial proche des deux autres OREAM est réalisée dans le Nord. Des aires urbaines et des zones rurales sont définies (Figure 62). Elles "comprennent en réalité plusieurs petits pays ruraux homogènes voisins et solidaires" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 34). Ces délimitations servent ensuite "pour cadrer les diverses analyses" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 34), par leur superposition avec des cartes thématiques: relief, limites administratives, démographie, catégories socioprofessionnelles, pression d'urbanisation,... (OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 35-37, 39, 49). Nous considérons ce zonage comme des équivalents d'unités paysagères. L'étude du Marais Audomarois, dont le périmètre est situé dans la "zone intermédiaire", à cheval entre le SDAU de Saint-Omer et de Dunkerque, va détailler l'analyse paysagère autour de "zones homogènes" que nous considérons également comme des unités (Figure 67).

---

<sup>300</sup> P.Dauvergne précise que " les unités ont été principalement définies par la nature du relief et l'occupation des sols. Chaque type étant identifié par une couleur (trame translucide), chacune portant un numéro renvoyant à une fiche descriptive, notamment à un croquis réalisé in situ. [...] Ces cartes ont été réalisées sur un calque, où des trames de couleur, spécifiques à chaque unité de paysage ont été appliquées. Ce choix permettait de lire et d'interpréter par superpositions et transparence les divers thèmes, interrogeant ainsi la dynamique des paysages" (Dauvergne, 2020).

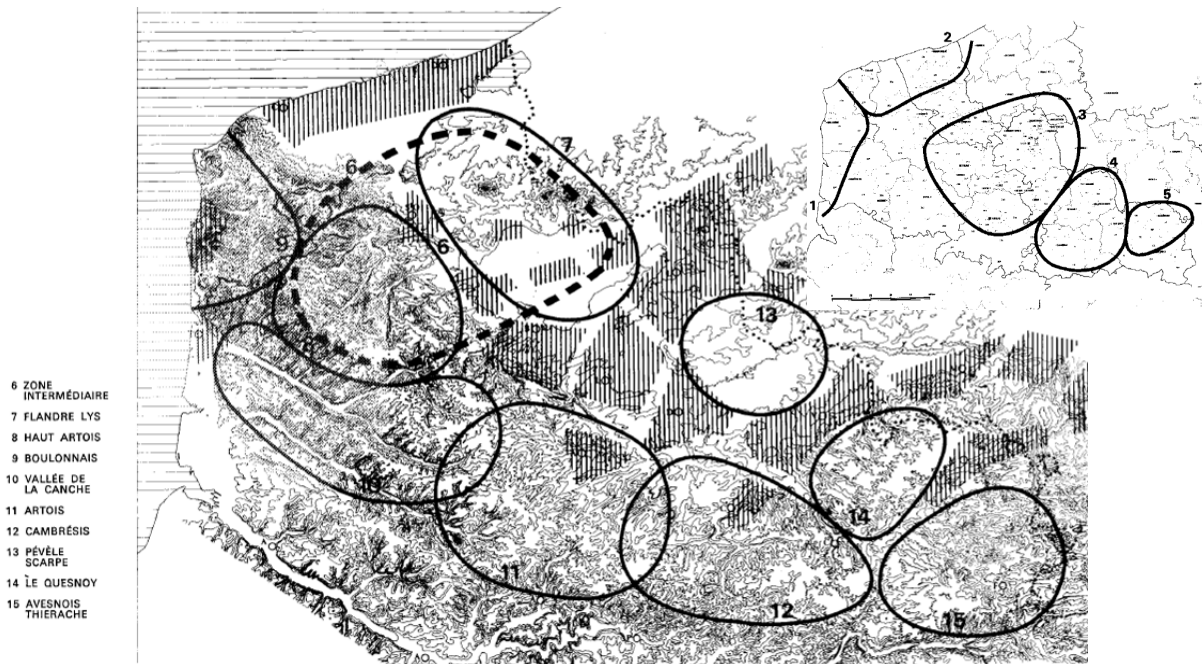


Figure 62 - Carte des zones rurales (à gauche) et des aires urbaines (à droite) de la région Nord (Source: OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 35, 33)

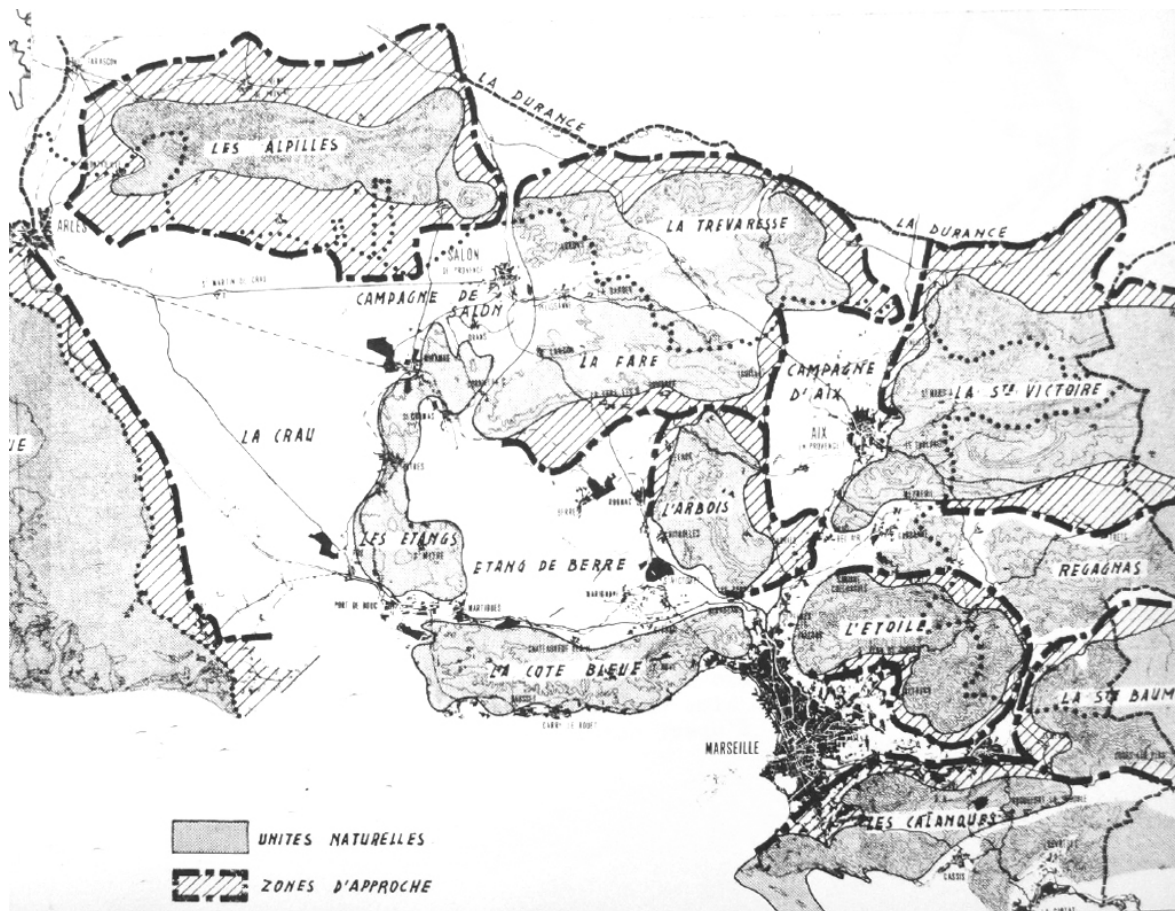


Figure 63 - Cartes des unités naturelles et des zones d'approche de la métropole marseillaise (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 32)

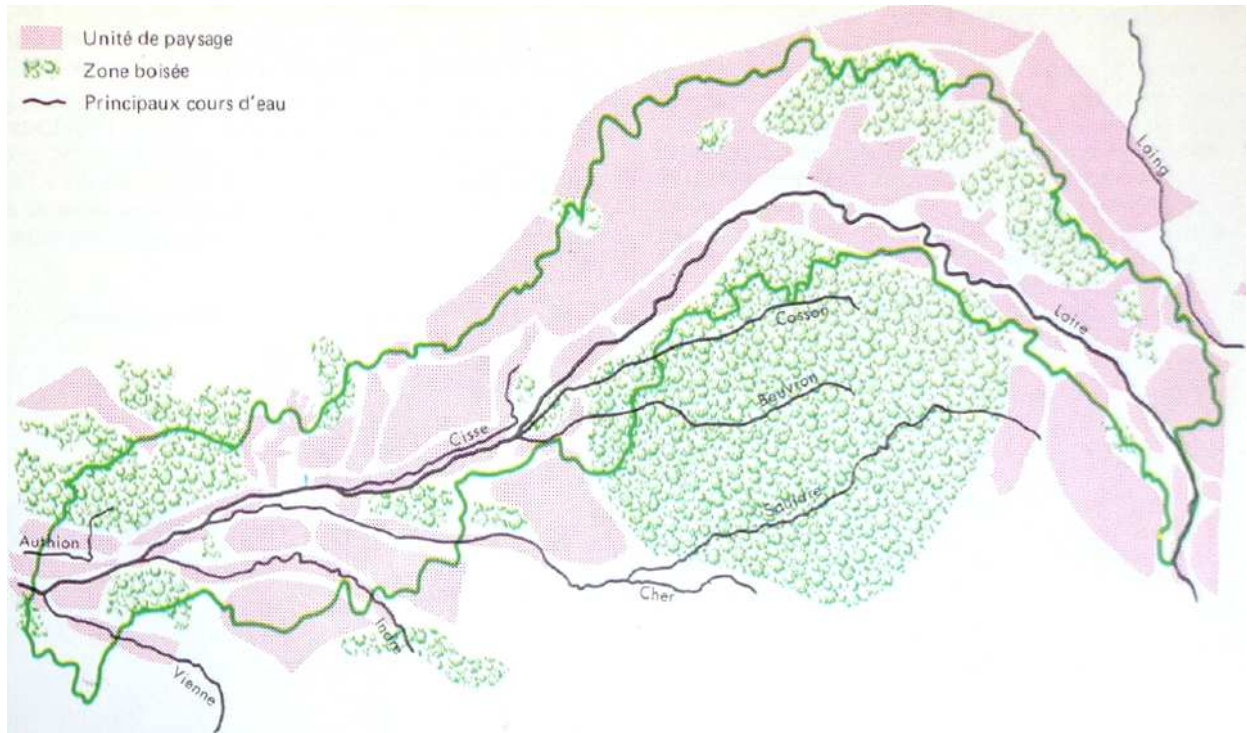


Figure 64 - Carte des unités de paysage de la Loire Moyenne au 1/100 000ème  
(Source: OREALM & PAYSIA, 1975, p. 95)

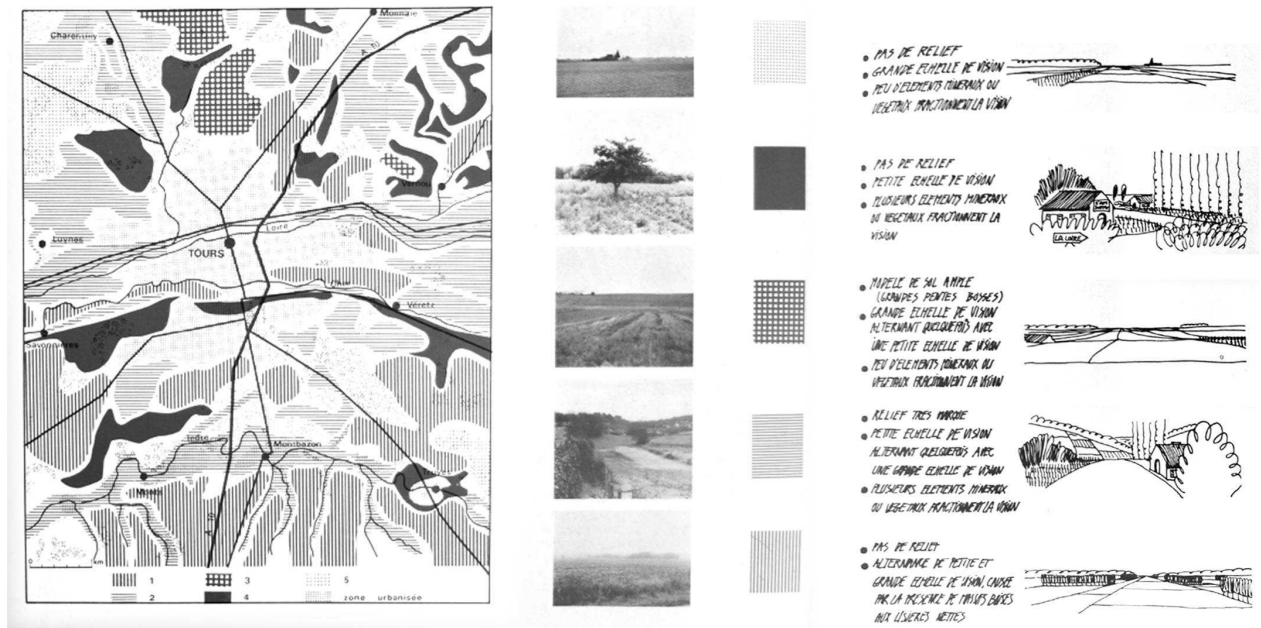


Figure 65 - Carte des unités paysagères de l'agglomération tourangelle au 1/50 000ème et descriptions des types de paysages (Source: OREALM & PAYSIA, 1975, p. 115)

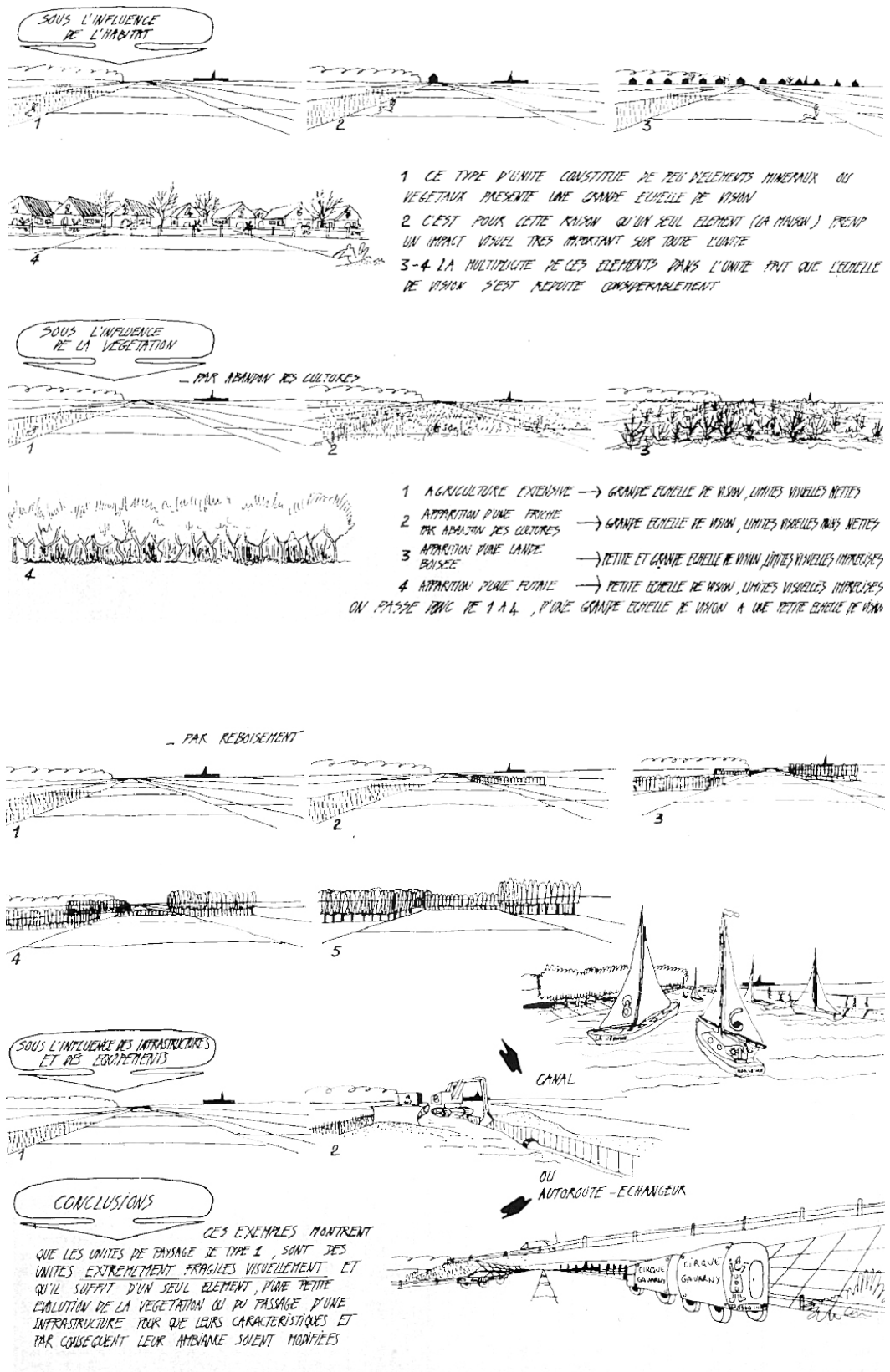


Figure 66 - Croquis des évolutions possibles d'une unité de paysage de type 1 (Source: OREALM, 1972, pp. 28-29)



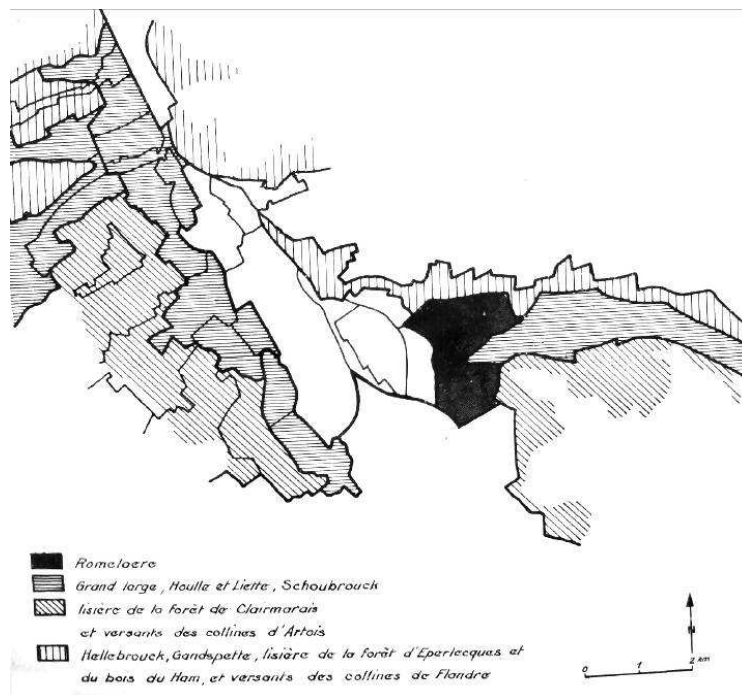
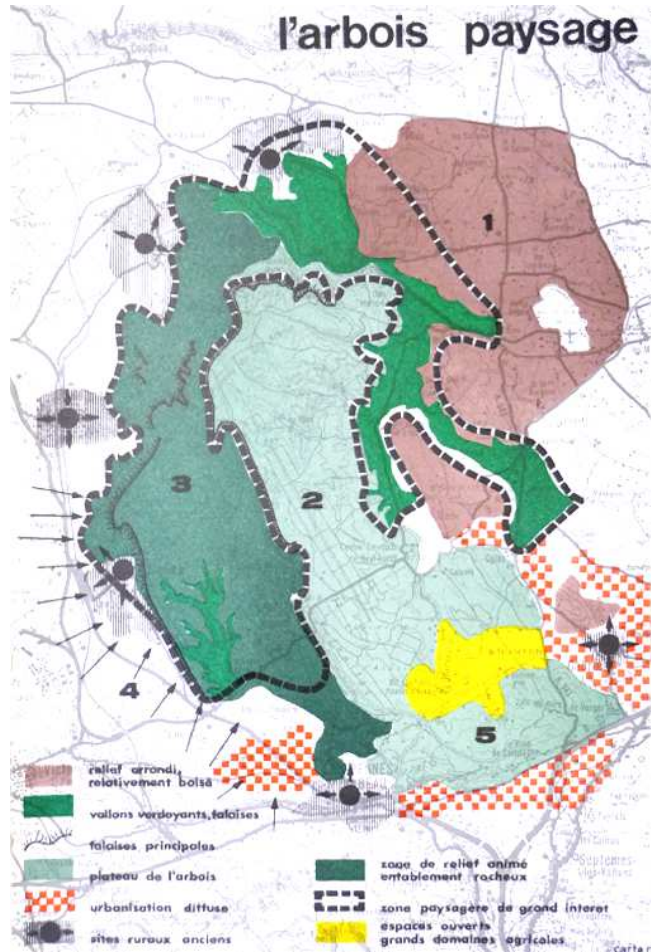


Figure 67 - Unités et secteurs de paysages homogènes de Rochecorbon, du plateau de l'Arbois et du marais audoumarois, du haut à gauche en bas (Sources: OREALM & PAYSA, 1975, p. 125; OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972, p. carte n°6; Challet et al., 1976, p. 10)



Ces entités à différentes échelles intègrent les espaces des infrastructures vertes régionales et permettent de les spatialiser. Dans le cas de l'OREAM de Marseille, les "unités naturelles" et leur zone d'approche constituent l'ensemble des espaces agro-naturels structurant l'urbanisation métropolitaine (Figure 42). Dans le cas de l'OREAM Nord, les zones rurales s'apparentent à la structure verte métropolitaine, suivant une logique proche du cas marseillais. Des coupures vertes complémentaires sont toutefois incluses dans les différents périmètres des aires urbaines (Figure 43). Dans le cas de la Loire-Moyenne, ces unités détaillent en grande partie des espaces agro-naturels, ce qui permet d'appréhender les "coupures vertes" du schéma régional (Figure 41).

Enfin, ces unités nous paraissent être importantes dans la collaboration avec les écologistes, pouvant aller au-delà de l'intégration des connaissances contenues dans les cartes de la végétation parmi d'autres savoirs. En effet, la définition même des entités paysagères entretient des liens étroits avec les travaux des phytosociologues. Dans le cas de la Loire Moyenne, P.Dauvergne explique l'utilisation des représentations de la végétation du CEPE pour l'identification des unités<sup>301</sup>. Nous voyons également une filiation possible entre les "secteurs écologiques" ou régions cartographiées par le CEPE (Figure 50) et les unités de paysages. Dans le cas de Marseille, on remarquera que les cartes de la végétation se superposent avec les entités naturelles, avec des états d'équilibre ou de dégradation variant suivant le cas. Par ailleurs, les liens qui s'établissent entre ces unités avec les "zones d'approche" nous paraissent renvoyer au principe balbutiant d'une "trame verte" pour la faune. Celui-ci a été évoqué dans le groupe de travail "nature, site, paysage" en présence du professeur Molinier et d'A.Berquin. Il consiste à mettre en réseaux des noyaux d'espaces naturels, ce qui annonce une évolution de l'approche de l'écologie dans l'aménagement (Callens, 2019; Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.1-5.2, A3.1-A3.6)<sup>302</sup>.

### *Le caractère et l'image d'une région et les scénarios de son devenir: un récit*

Les unités paysagères permettent de condenser la perception du caractère de certains espaces, en l'occurrence dans notre analyse ceux de l'infrastructure verte. Elles contribuent à forger une image d'ensemble de la région, et des attachements ou détachements de leurs habitants le cas échéant, qu'il est important de connaître pour concevoir le projet d'actions. Dans la Loire-Moyenne, il y a la volonté de travailler à partir de "l'image du Val de Loire [...ce qui] suppose d'en connaître ses caractéristiques générales. Elles sont représentées principalement par un relief en général faible, mais accentué dans les détails (coteaux, vallées), une présence importante de l'eau (rivières, étangs, et surtout la Loire avec ses bancs de sable et ses digues), des cultures riches (vignes, vergers, légumes, pépinières,...), un habitat parfois très typé (fermes et villages de Touraine, sites urbains anciens, châteaux, habitat troglodyte,...) et un écrin d'arbres important (forêts, bosquets, peupleraies,...)" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 117). Les unités de paysages permettent de saisir ce qui constitue "une image touristique de renommée nationale et internationale" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 97). Pour le

---

<sup>301</sup> Pour délimiter les unités, "il s'agit d'un travail méticuleux, qui s'est référé aux vues aériennes, aux cartes du CEPE, et surtout, à de nombreuses reconnaissances de terrain" (Dauvergne, 2020).

<sup>302</sup> Le rapport "Nature, site, paysage" précise qu' "une politique des espaces naturels implique que ces derniers ne soient pas constitués par des noyaux isolés, si importants soient-ils, mais conçus comme faisant partie d'un système ou trame" (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.1). "Un système continu est tout aussi nécessaire au domaine animal" (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.1).

L'idée de trame verte se positionne par rapport aux politiques actuelles. "Le processus actuellement en vigueur a pour effet de cerner les espaces naturels par des zones dont la densité d'occupation décroît vers le centre. Cela entraîne fatalement le rétrécissement de ce centre avec le temps, Par le jeu des pressions diverses qui s'exercent généralement le long de pénétrations privilégiées. Réintroduire les espaces naturels dans l'environnement quotidien, sous la forme d'une trame revient à abandonner la protection statique et négative au profit d'une utilisation de l'ensemble du système en s'abstenant de le fractionner. La définition d'une trame verte semble donc prioritaire à tous les niveaux des études d'aménagement" (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.1-5.2).

développement de l'aire Marseillaise, la démarche paysagère remarque l'importance d'éléments qui "contribuent à façonner, dans l'esprit de chacun, des images fortes et une image d'ensemble: des éléments de relief rocheux [...], des contrastes (passage de l'espace urbanisé au sauvage, [...] passage des paysages urbains ou industriels du XXème siècle aux paysages ruraux anciens ou archaïques, etc), des seuils (sensation de quitter une région pour entrer dans une autre [...]), des barrières ou frontières naturelles" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 7). Les unités naturelles synthétisent ces divers aspects. Enfin, dans le Nord, des éléments caractéristiques, notamment des zones rurales, sont identifiés dans le but de transformer l'image négative de cette région industrielle, c'est-à-dire "l'image de marque faite de puissance, de laideur et de tristesse" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 107). L'enjeu est de donner un nouvel élan et une attractivité à ce territoire.

Ces unités sont également définies par rapport à leurs dynamiques socio-économiques latentes permettant d'envisager, en lien avec les spécificités du socle géo-historique, le "possibilisme" des évolutions à venir. Il est en effet considéré que "chacune des unités de paysages constitue une unité d'aménagements" (OREALM, 1972, p. 22). Les unités de paysages aident à définir leurs "potentiels et aptitudes" d'évolution (OREALM, 1972, p. 22).

Les paysagistes se servent ainsi de ces unités de paysages pour projeter des développements futurs et aider à faire un choix sur l'évolution du territoire. L'enjeu est de mesurer l'effet d'une décision d'interventions sur la perception du caractère des espaces d'une unité et plus généralement sur l'image de la région. Pour cela, le recours au scénario paysager<sup>303</sup> a un rôle important. Basés sur le territoire existant et son histoire, un récit et un imaginaire prospectif sont produits, s'appliquant notamment aux espaces de l'infrastructure verte. Dans le Nord, un ancien membre de l'OREAM, J.Poulet-Mathis, explique que le livre orange est "le paysage d'un imaginaire de la région Nord" (cité par Estienne-Duval, 2010, p. 267). Le projet proposé porte notamment sur le cadre de vie et les espaces verts des coupures vertes dans les aires urbaines, mais également des espaces ruraux, pour transformer l'image négative de la région Nord (Estienne-Duval, 2010, p. 270). Les études sur le parc de la Deûle et le marais audomarois, constituant d'une certaine manière des unités<sup>304</sup>, s'inscrivent dans cette vision. Dans le cas de la Loire-Moyenne, le témoignage de J.P.Saurin précise que "Faire des scénarios, c'est-à-dire se pencher sur un futur [...pour] le paysage, c'est vraiment un imaginaire qu'on développe: c'est la poésie, un ailleurs, une projection continue" (Saurin & Delaigue, 2019, p. 34). À l'échelle régionale, après avoir étudié plusieurs scénarios d'évolution, le choix s'est porté sur le principe des coupures vertes de la "métropole-jardin"<sup>305</sup>, et avec cela c'est un imaginaire voire un mythe qui est véhiculé. Le récit d'évolution du territoire n'est pas dans une unique logique de protection, mais dans une modification de l'ambiance suivant un sens délibérément choisi, cohérent avec le parti pris général. Ainsi, les transformations de chacune des unités face aux différentes dynamiques d'évolution en présence (habitat, infrastructures, etc....) - et des possibles zones de conflits associées - seront à réfléchir une à une, notamment autour du développement possible d'une structure végétale. Les schémas des évolutions envisageables d'une unité de paysages de "type 1" exposent ce principe de manière didactique avec des croquis (Figure 66)<sup>306</sup>. Pour l'aire Marseillaise, trois

---

<sup>303</sup> Cette démarche d'aménagements par scénarios prospectifs était présente dans les réflexions urbanistiques de la DATAR. Les paysagistes apportent leur approche à travers des scénarios paysagers, liés à un travail sur l'image du territoire au sens large.

<sup>304</sup> A ce propos, l'étude du marais audomarois est un espace de la "zone intermédiaire". Son périmètre d'étude est considéré comme celui d'une "unité naturelle d'aménagement" (Challet et al., 1976, p. 4)

<sup>305</sup> Plusieurs scénarios ont été envisagés, celui des "coupures vertes" adopté se positionnant en contrepoint d'un scénario tendancier d'urbanisation linéaire le long de la Loire (OREALM & DATAR, 1971, pp. 117-133; Saurin & Delaigue, 2019, pp. 34-35).

<sup>306</sup> Dans le cas de la Loire-Moyenne, "le développement et l'aménagement à long terme [...] doivent tenir compte de cette image" reconnue internationalement (OREALM & PAYSA, 1975, p. 97). Pour cela, des cartes des unités clefs sont notamment réalisées, regroupant les

scénarios sont proposés, dont deux qui ont été écartés car ils amènent à dégrader des unités naturelles (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 17–18)<sup>307</sup>. Celui choisi vise à "conserver, entre les extensions de l'industrie, des coupures vertes" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 19). Cette orientation amène à faire des choix d'aménagements comme ce fut le cas autour des Calanques dont la préservation a été mise à l'étude (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 63–68), ou encore le plateau de l'Arbois destiné à devenir un espace de loisirs (OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972)<sup>308</sup>. Autour des différentes parties d'aménagements liées à l'infrastructure verte, et quelque soit le programme, la manière d'aménager l'espace va être orientée par un récit portant sur le devenir du caractère des différents espaces. Étant donné que le territoire régional implique une diversité de situations du fait de son étendue spatiale, comment sont coordonnées les actions sur chacune des unités et de quelles manières les choix d'aménagements sont-ils définis par rapport aux orientations générales?

### *Les plans de paysage vers un équilibre des rapports hommes-nature*

Afin d'organiser les actions, en s'appuyant sur les unités paysagères et en lien avec le récit général d'aménagements des infrastructures vertes, des plans de paysage sont proposés par les paysagistes. Ils peuvent concerner les échelles régionales et locales. À partir de nos trois cas d'études, nous proposons de détailler ce processus de travail du point de vue de l'approche paysagère dans sa relation avec l'expertise écologique. Nous verrons que l'attention portée sur la perception du caractère des lieux et sa signification, associée à l'image régionale souhaitée, concrétise la recherche d'un équilibre dans l'aménagement entre les richesses naturalistes et les dynamiques anthropiques.

Un plan de paysage est réalisé à l'échelle régionale dans le cas de l'aire métropolitaine marseillaise (Figure 68). Par rapport à la définition des unités et de leur zone d'approche constituant l'infrastructure verte (Figure 63), on remarquera que ce projet travaille les transitions et l'articulation entre les différents espaces en définissant des "zones d'espace naturel ou rural constructibles sous conditions" et des "zones d'espace naturel ou rural non constructibles". Nous n'entrerons pas dans une interprétation de ce plan, toutefois, en lien avec les cartographies des écologistes, nous tenons à souligner la préoccupation pour l'équilibre biologique qui se repère dans la légende à travers la référence à des "travaux liés à l'équilibre physique ou biologique du site, de l'espace naturel", ou encore par des "constructions définies

---

éléments caractérisant la région. Dans une perspective d'aménagements, cela permet de voir "sur quels paysages l'effort doit être porté en priorité, soit en vue de leur protection stricte (ce qui ne peut s'appliquer que sur de petites zones), soit surtout en vue de leur valorisation (loisirs, tourisme, habitat,...)" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 116). Elles montrent également les espaces peu caractérisés, nécessitant "un renforcement de l'image ou de la compréhension des sites" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 116).

<sup>307</sup> Le dossier paysage précise que "chaque scénario consistera [...] dans la description et l'analyse d'une situation type du paysage d'ici une quinzaine d'années" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 17). Ceux-ci sont décrits autour des unités naturelles et culturelles (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 16):

- Le premier intitulé "scénario productiviste" amène à laisser faire les dynamiques économiques sans entrave amenant, par comparaison avec "la lorraine sidérurgique", à une situation où "le caractère régional a disparu". Cela conduit à "la régression rapide des terrains agricoles sauf dans quelques poches à très haute rentabilité, [et à la] dégradation des couverts dans les zones d'approche des unités naturelles" (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 17–18).
- Le second intitulé "scénario touristique" conduit également à la perte du caractère, notamment du fait que "les milieux naturels traqués se contractent peu à peu" avec des campings, résidences secondaires,... (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 18).
- Le dernier, celui qui est choisi, préserve ses unités, en tant que coupures vertes. (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 19).

<sup>308</sup> Le travail sur les unités va permettre de développer le projet d'infrastructures vertes et l'image de la région. Pour cela, des choix d'aménagements sont actés ou sont débattus:

- Dans le cas des calanques des scénarios sont proposés pour aider la décision par rapport au récit d'un paysage futur, allant de l'urbanisation dense de l'espace à un parc de plein air (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 64–66). Des mesures de protection seront mises en place à terme.
- Pour d'autres espaces des choix ont déjà eu lieu comme l'évolution de la Camargue pour un parc naturel, des étangs à l'Ouest de l'étang de Berre pour l'urbanisation ou encore du plateau de l'Arbois pour les loisirs de plein air (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 32).

en fonction du caractère du site, de la capacité d'accueil, de la tolérance biologique et de l'agriculture existante".

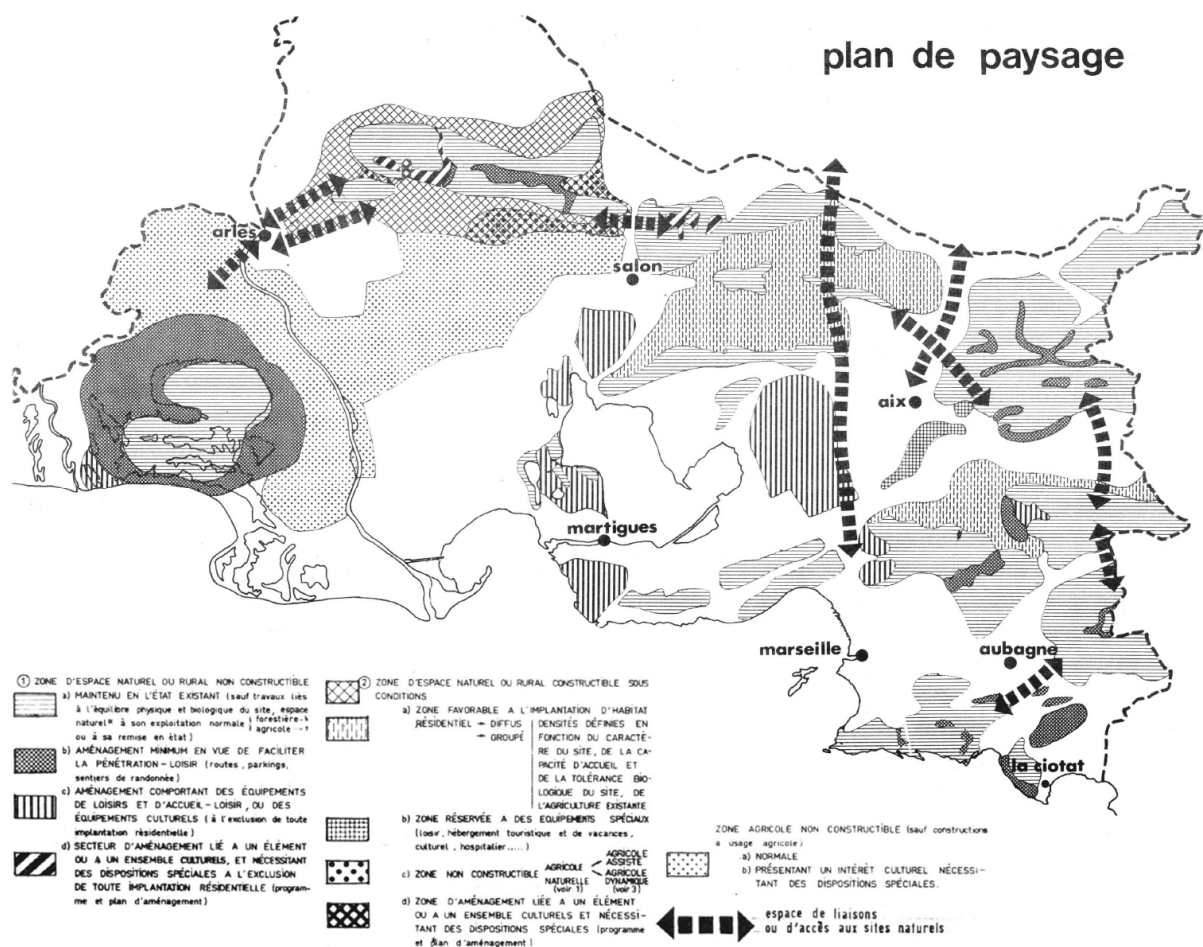
Pour exposer l'articulation entre ce plan de paysage régional et l'action sur des entités à l'échelle locale, nous nous baserons sur l'unité naturelle de l'Arbois en tant que coupure verte. Elle est destinée dans le plan de paysage à des équipements de loisirs (Figure 68). Le "dossier paysage" expose également aux abords de cette unité des situations types d'aménagement d'espaces de détente, d'urbanisation et d'implantations d'infrastructures. Selon les secteurs, la cartographie de la sensibilité des peuplements naturels de Molinier considère la végétation comme étant "dégradée" ou "en rupture d'équilibre", en précisant dans ce dernier cas qu'elle est "susceptible de régénération aisée" ou qu'il existe une "menace de dégradation accrue" (Figure 57). Par rapport à ce substrat naturel, et en lien avec les différentes entités paysagères (Figure 67), le parti pris d'aménagement de ce plateau détaille des périmètres d'interventions de différentes natures. Nous proposons de les détailler en mettant en relation les entités, les périmètres d'interventions et les préconisations du "dossier paysage":

- Pour les aménagements de loisirs de pleine nature (Figure 69) sur l'entité du "plateau de l'Arbois" (Figure 67), le "dossier paysage" schématise le principe d'une route de loisirs (Figure 69) pouvant s'appliquer sur des situations de ce type (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 59). On remarquera que les pistes, le stationnement et les places de repos s'insèrent de manière organique dans les clairières, maintenant ainsi le patrimoine végétal susceptible de se régénérer.
- En ce qui concerne l'aménagement urbain à Vitrolles (Figure 69), il est situé en grande partie dans l'entité "vallon verdoyant, falaise" (Figure 67), à la lisière entre la ville nouvelle et le plateau de l'Arbois. Un schéma concernant la manière d'urbaniser cet espace (Figure 69) est détaillé dans le "Dossier paysage" (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 45–49). On remarque que des éléments de paysages structurent et caractérisent cet espace tel que le relief, les bois,... L'implantation d'habitat groupé est ainsi prévue dans cet écrin de verdure, avec des cheminements dans les vallons, en gardant des dégagements par rapport aux falaises,...<sup>309</sup> Les choix sont faits en lien avec les études de végétation (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 45). Cela amène à éviter les constructions sur des secteurs à protéger ou en état de menace de dégradations accrue et à proposer la reconstitution du tissu végétal sur certains espaces.
- Le cas de l'urbanisation de Cabriès (Figure 69) montre une attitude différente par rapport au socle végétal que les cas de Vitrolles et du plateau de l'Arbois. On se trouve dans l'entité d'une "urbanisation diffuse" avec un "site rural ancien au centre" (Figure 67). Le dossier paysage présente ce village perché du point de vue de son caractère patrimonial et culturel fort, que l'on peut appréhender par la présence de quelques espaces agricoles permettant d'avoir une bonne visibilité sur cette urbanisation (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 48–54). Face à la dynamique d'extension urbaine, l'étude paysagère propose un report de l'urbanisation au Sud de la commune afin de préserver les points de vue sur le village. Ainsi, la zone agricole sans enjeu écologique est maintenue tandis qu'il est proposé d'urbaniser un secteur écologique dégradé. Les études de végétation ont bien été considérées (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 51), avec un arbitrage considérant une diversité d'aspects, et privilégiant ici la signification culturelle par rapport à des espaces déjà dégradés d'un point de vue écologique.
- Enfin, nous noterons que le dossier paysage présente une réflexion sur l'implantation des infrastructures autoroutières qui est cohérente avec le tracé de l'autoroute sur le

---

<sup>309</sup> On remarquera que cette proposition, dans une situation de contacts de l'urbanisation avec les espaces agro-naturels, met en avant la pénétration de la végétation dans l'enveloppe urbaine faisant écho aux propos de T. Leveau (cf. § 1.1.2 de ce chapitre).

secteur de l'Arbois<sup>310</sup>. Le principe général est de "ne pas sectionner les zones rurales homogènes" (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 56–58), ce qui s'observe dans notre cas par le fait que l'infrastructure routière se situe sur le pourtour de l'unité naturelle. Le patrimoine végétal est ainsi préservé. On notera par ailleurs que l'idée de "trames vertes" énoncée dans le groupe de travail "nature, site, paysage" dont nous avons parlé (cf. sous-partie "La définition des unités paysagères à différentes échelles et les infrastructures vertes" de ce paragraphe 3.2.4) évoque les liaisons entre les unités lorsque de telles routes les intersectent. Il est indiqué qu'il faudra veiller à ce que ces implantations ne "détruisent pas les liaisons existantes" (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.3) d'autant plus qu'elles peuvent présenter un intérêt pour le passage de la faune (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.1)<sup>311</sup>. La végétation sur les abords des infrastructures est par ailleurs considérée comme potentiellement favorable pour la faune et la flore.



**Figure 68 - Plan de paysage de la métropole marseillaise (Source: Région Provence Côte d'Azur et al., 1971)<sup>312</sup>**

<sup>310</sup> Ce tracé d'autoroute est antérieur au "dossier paysage", mais son implantation sur ce secteur est globalement cohérente par rapport aux préconisations faites dans ce document. Ce cas nous permet d'explicitier des principes liés aux unités naturelles pour guider l'aménagement d'infrastructures autoroutières et également d'introduire la vision écologique sur ces équipements apportée lors du groupe de travail "nature, site, paysage".

<sup>311</sup> Le groupe de travail "nature, site, paysage" introduit la barrière que peut représenter une infrastructure pour les animaux: "les oiseaux ont besoin de cheminements continus, les sangliers de Camargue se noient en essayant de traverser les grands canaux, Les troupeaux sont gênés par les grands axes routiers, etc..." (Région Provence Côte d'Azur et al., 1971, p. 5.1).

<sup>312</sup> La cartographie du rapport "Nature, site, paysage" est une mise au propre de la cartographie du "Dossier paysage"



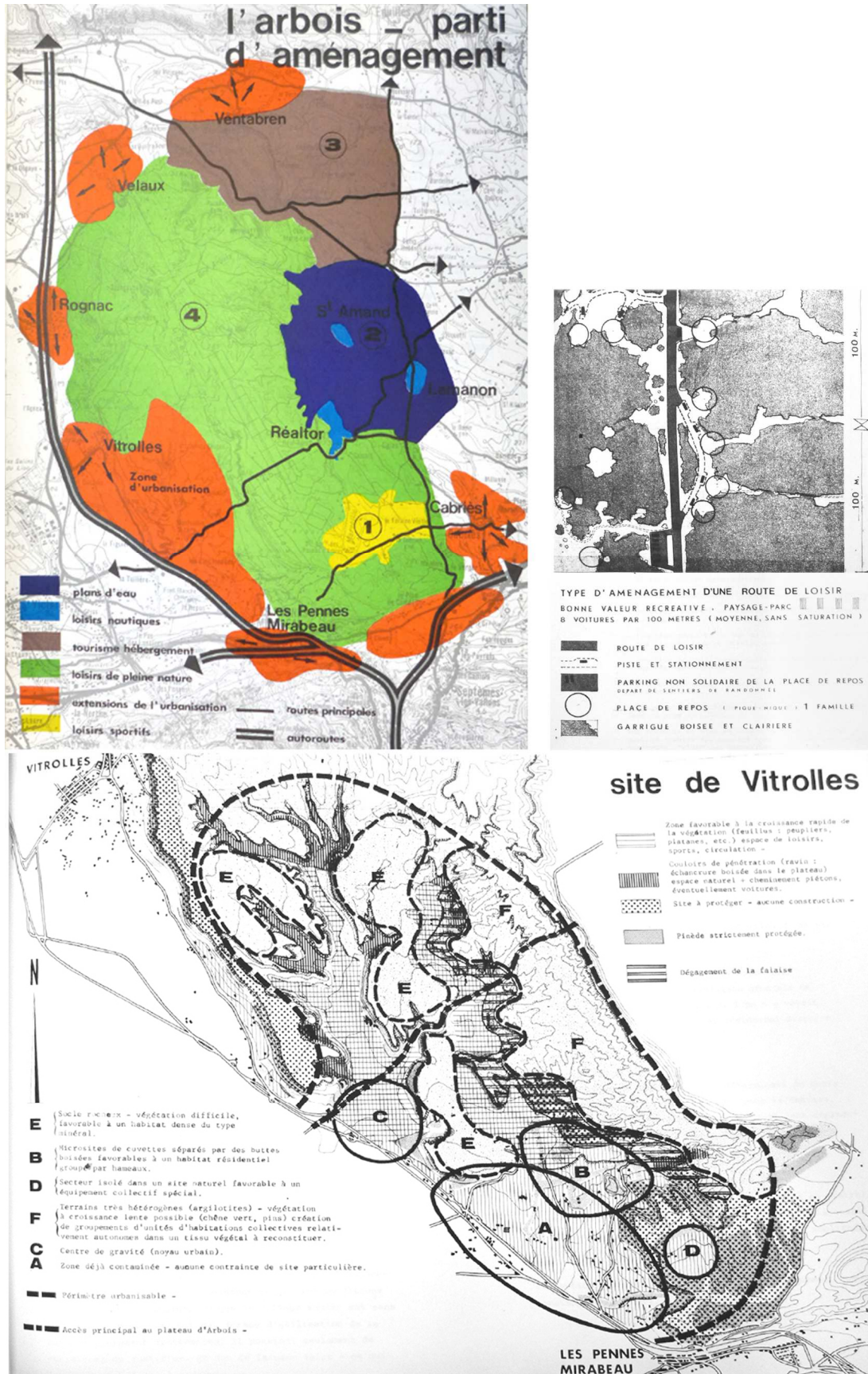


Figure 69 - La partie d'aménagement du plateau de l'Arbois (à gauche) et quelques interventions types du "dossier paysage" (à droite) (Sources: OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972; J. Sgard & Berquin, 1970)



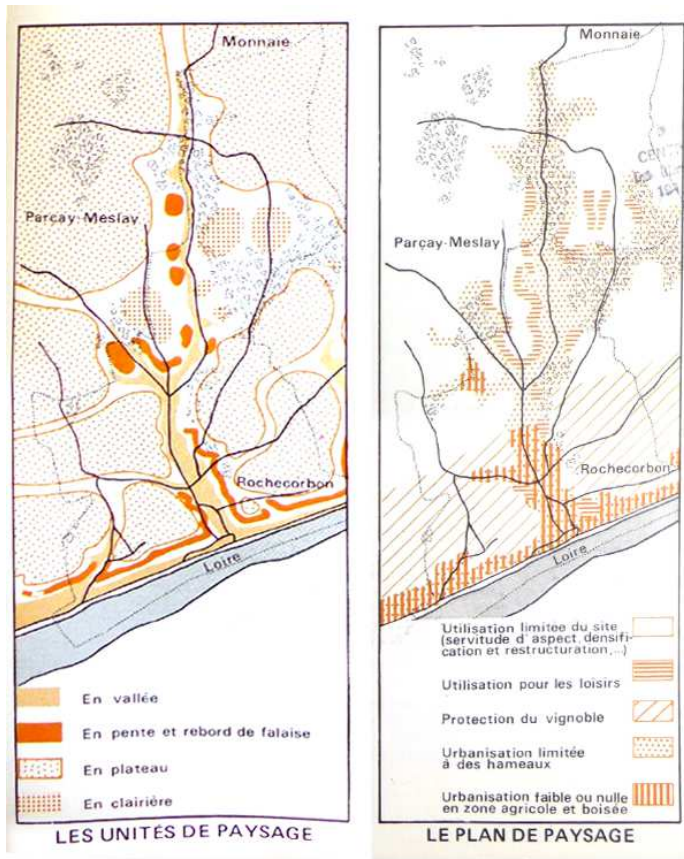


Figure 70 - Les unités et le plan de paysage de Rochecorbon (Source: OREALM & PAYSIA, 1975, p. 125)

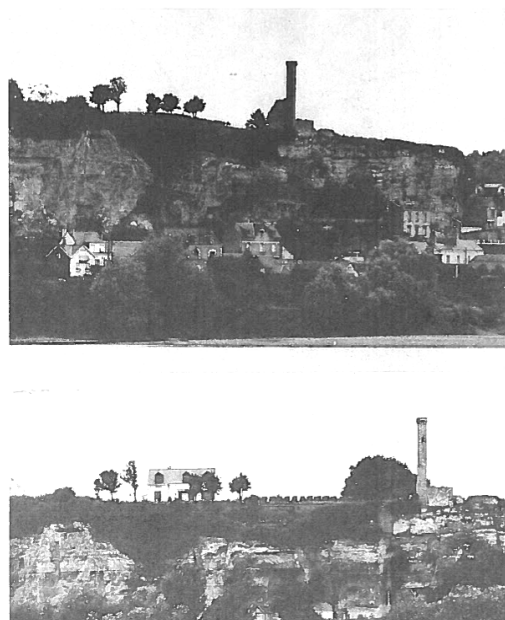


Figure 71 - Photographie de la falaise de Rochecorbon montrant les risques d'une urbanisation du plateau (Source: OREALM, 1972, p. 38)

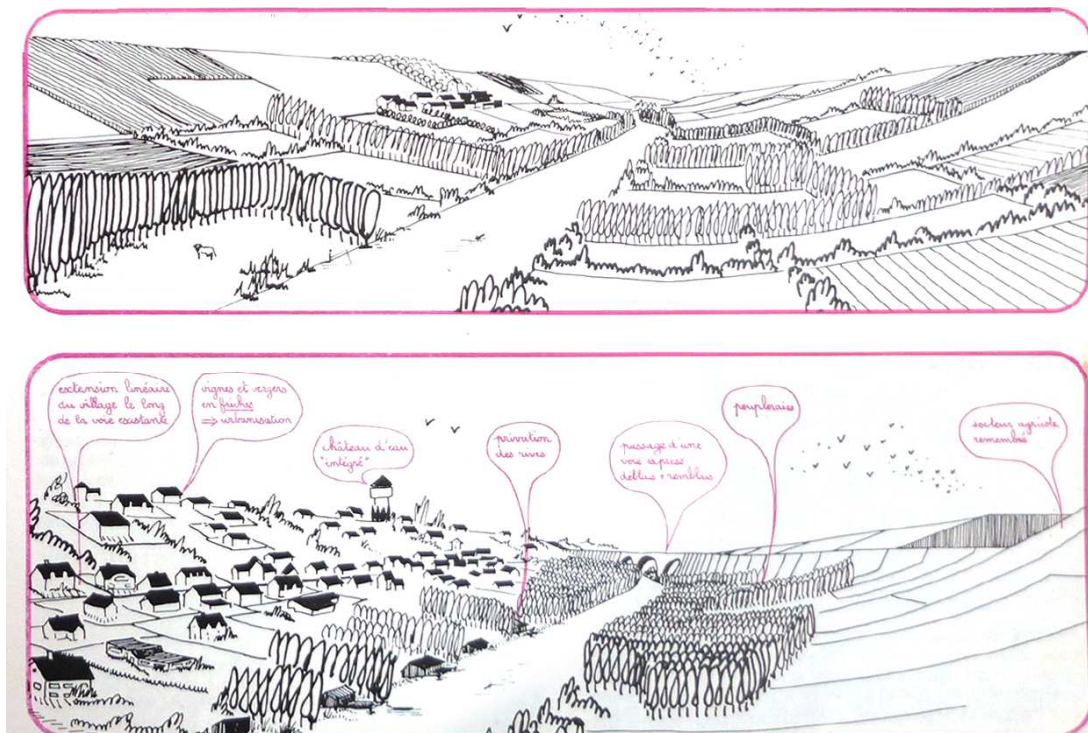


Figure 72 - Croquis simulant l'évolution d'une vallée sous la pression de l'urbanisation et de la modernisation de l'agriculture (Source: OREALM & PAYSIA, 1975, p. 101)

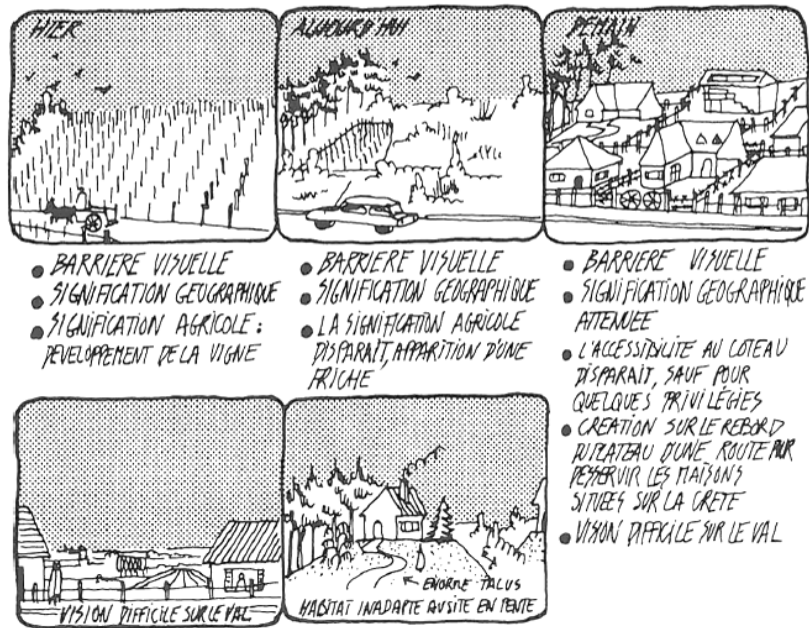


Figure 73 - Croquis simulant l'évolution d'un coteau et de sa signification (Source: Dauvergne & Saurin, 1973, p. 15)

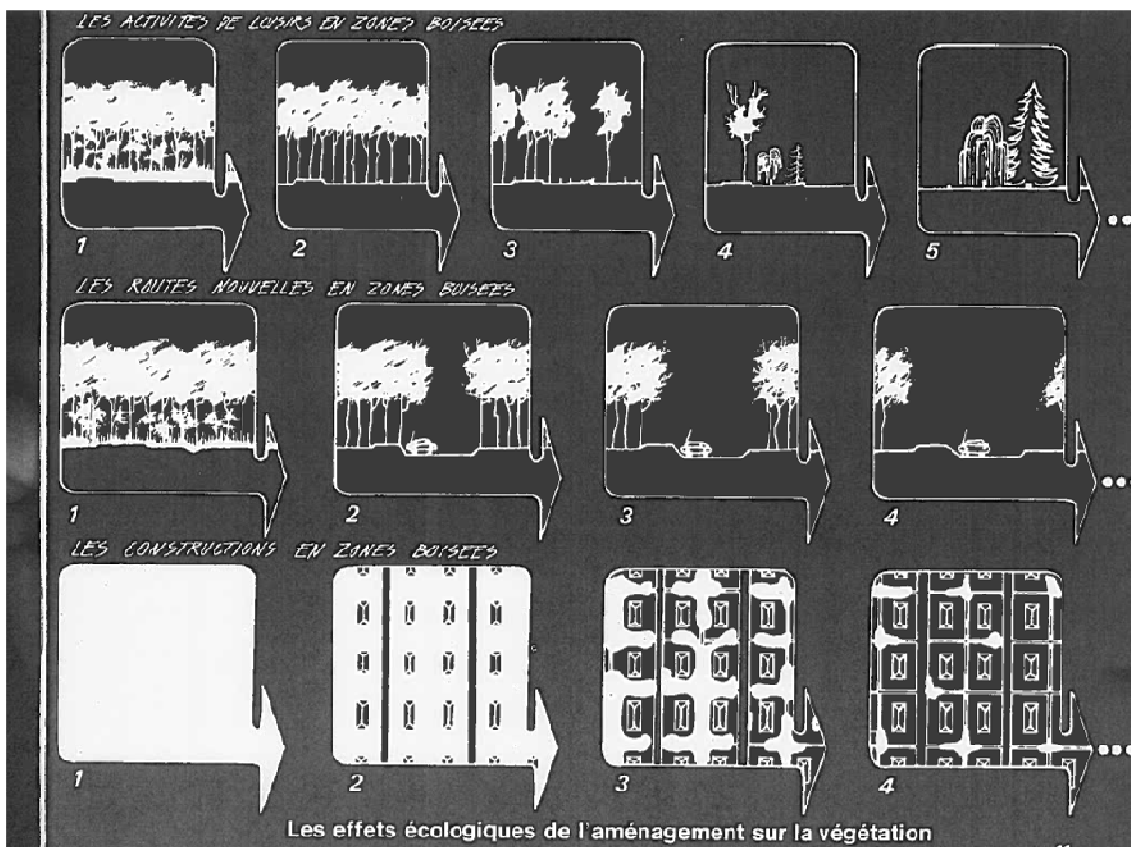


Figure 74 - Croquis simulant l'effet des activités et de l'urbanisation sur l'écologie des boisements (Source: OREALM, 1972, p. 11)

Dans le cas de la Loire-Moyenne, on s'intéressera au plan de paysage réalisé dans le cadre du POS de ville de Rochecorbon (Figure 70). Il s'inscrit à la fois dans une coupure verte du schéma régional, et également dans la partie Est de la ceinture verte de l'agglomération tourangelle. Les unités de paysages définies au 1/50.000ème pour cette "ceinture" (OREALM, 1972, p. 22) sont détaillées à l'échelle communale avec une précision importante, proche des composantes du paysage, et les actions proposées se positionneront par rapport à celles-ci. Ces entités intitulées "vallées", "pentes et rebords de falaises", "plateaux" et "clairières" sont complétées par la représentation des boisements (Figure 70). Elles font écho aux cartes écologiques réalisées par le CEPE du fait de l'importance accordée aux pentes d'une part, et d'autre part aux formations végétales arborées témoignant d'un écosystème s'étant développé dans le temps long (Figure 50). Le plan de paysage propose:

- Pour les entités de la "vallée", des "pentes et rebords de falaises", pour quelques entités du "plateau" cultivé et pour les boisements, leur urbanisation est très restreinte. Des constructions sont envisageables uniquement à proximité immédiate des enveloppes déjà urbanisées et des hameaux. L'enjeu est de préserver à la fois la signification agricole de la vigne, la lisibilité des reliefs et les richesses naturalistes des boisements, comme l'exposent avec pédagogie des schémas, plans et photos produits par l'OREALM (Figure 71, Figure 72, Figure 73 et Figure 74)<sup>313</sup>.
- Pour les entités des boisements, du "plateau" agricole et des "clairières", une "utilisation pour les loisirs" est préconisée à leur marge. En effet, cet usage est limité à des espaces situés entre ces entités, en ne s'immisçant pas de manière importante dans les espaces de bois, ou dans les espaces cultivés. Un certain équilibre est trouvé entre les usages de ressources agricoles, le récréatif et les richesses naturalistes. Le caractère et la signification du paysage sont ainsi maintenus, notamment d'un point de vue écologique, étant donné que les bois sont épargnés de dégradations importantes pouvant avoir lieu avec l'activité de loisirs (Figure 74).

Enfin, l'étude du marais audomarois dans le Nord co-coordonnée par le paysagiste J.Challet décline à l'échelle locale l'action sur une des coupures vertes régionales, dans l'objectif d'apporter une image valorisant le territoire. L' "unité naturelle d'aménagement" (Challet et al., 1976, p. 4) considérée est redécoupée en "secteurs homogènes" de paysages, apparentés à des unités de paysages (Challet et al., 1976, p. 10). Certains espaces du marais ont une valeur écologique comme le montrent les cartographies de la végétation potentielle réalisées par J.M.Géhu (Figure 55). Par superpositions avec les différentes thématiques traitées dans l'étude (Figure 75 et Figure 76), on remarque que ces secteurs paysagers ont des caractéristiques spécifiques qui vont guider leur évolution.

- Dans le cas de la "lisière de la forêt de Clairmarais" ou celle du "bois de Ham" (Figure 75), il y a un intérêt touristique, mais aussi une vocation biologique (Challet et al., 1976, pp. 11–14). Les actions proposées renforcent ces aspects avec un sentier de randonnées et l'affirmation de la vocation biologique de certaines parcelles.
- L'espace agricole outre sa dimension productive, contribue également aux enjeux touristiques et biologiques. Sur ce dernier point, l'analyse écologique précise notamment que si "le marais maraicher est entièrement consacré aux cultures intensives, [...] le réseau des watergangs introduit une certaine diversité par la

---

<sup>313</sup> Les croquis ne s'appliquent pas explicitement à la commune de Rochecorbon, mais ils présentent des problématiques types concernant les boisements, les coteaux, etc... qui peuvent s'y appliquer. Ces dessins publiés dans les cahiers de l'OREALM ont un potentiel pédagogique correspondant à différentes situations.

végétation spontanée des berges et la vie animale qu'elle abrite" (Challet et al., 1976, p. 11). Il y a par ailleurs des prairies humides et quelques boisements intéressants sur la rive ouest (Challet et al., 1976, p. 13). Ainsi, outre la proposition d'un sentier de randonnées qui traverse le marais, des démarches de gestion écologique de certaines parcelles et de plantations des délaissés sont proposées. Nous notons que l'intérêt biologique dans cet espace agricole est également présenté par rapport aux liaisons qu'il permet avec les autres espaces d'intérêt biologique (Challet et al., 1976, p. 12)<sup>314</sup>.

- Enfin, le secteur "Grand large, Houlle, Liette" (Figure 75) combine d'une autre manière les vocations touristiques, agricoles et biologiques. L'enjeu naturaliste s'appuie sur les connexions biologiques permises par l'espace agricole et la dimension touristique induit un processus d'urbanisation qui entre en conflit potentiel avec les autres fonctions des espaces ouverts. En effet, l'intérêt touristique se manifeste ici par des constructions traditionnelles et par l'implantation à leur proximité d'équipements de loisirs, d'hébergements et de campings, en cohérence avec l'analyse chiffrée de la fréquentation du marais (Challet et al., 1976, pp. 19-20). Cela pourrait amener à une urbanisation linéaire du secteur. Ainsi, la proposition d'interventions indique l'importance de maintenir des interruptions entre les hameaux historiques (Figure 76). En effet, "la sauvegarde du milieu naturel passe par le maintien d'espaces de liaison entre les versants [situés à l'ouest] et le marais [situé à l'ouest] et nécessite la création de zones de discontinuité pour éviter la formation d'un linéaire bâti continu. [...] La maîtrise de ces zones peut être assurée très largement par des actions visant à conforter l'agriculture" (Challet et al., 1976, p. 21). Cette proposition permet de maintenir le caractère de cet espace que l'on peut percevoir, comme dans les autres secteurs, depuis les sentiers de randonnées qui le traversent. On notera également, comme dans le cas de l'OREAM Marseillais, une approche de l'écologie considérant les liaisons.

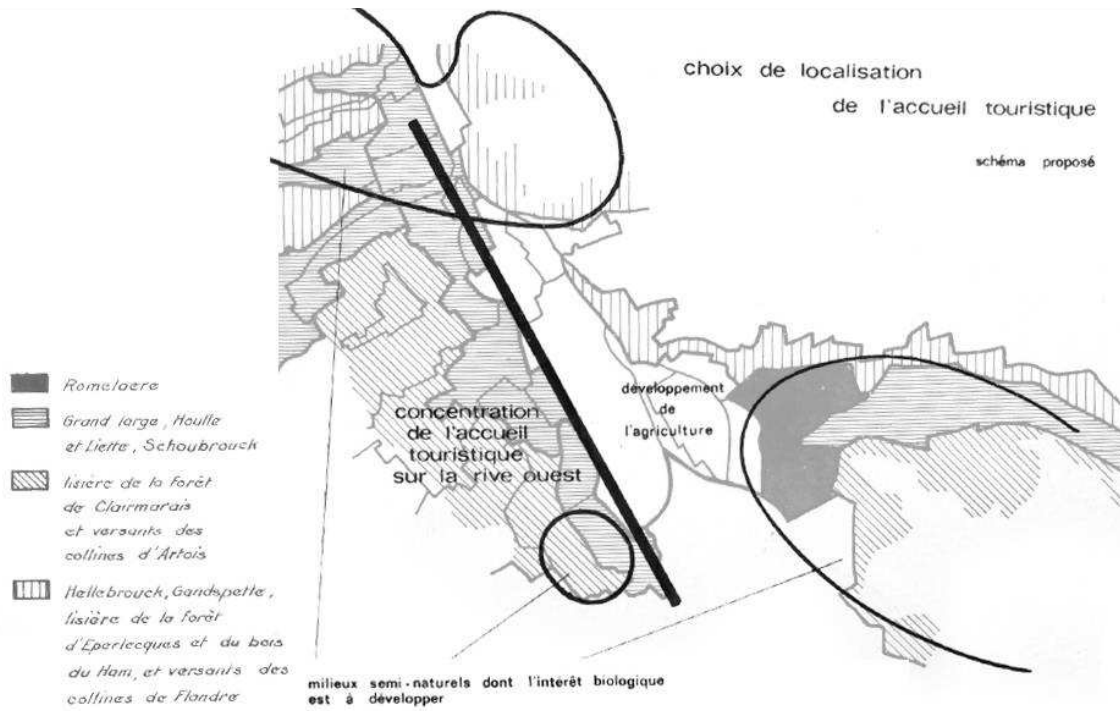
Dans ces trois cas, les plans de paysage - ou études apparentées - utilisent les unités paysagères à différentes échelles pour qualifier la perception du caractère des infrastructures vertes, leur signification, lisibilité et repère, le "genius loci" pourrait-on également dire. Des interventions cohérentes par rapport à ces qualités sont proposées et organisées spatialement. Elles suivent le récit porté par la planification sur l'image de la région et son devenir, tout en considérant les différentes fonctions des espaces ouverts.

En se focalisant sur la collaboration des professionnels du paysage avec les écologues, nous mettons en avant les arbitrages faits sur l'évolution de l'infrastructure verte. L'enjeu naturaliste est considéré comme important, mais il n'est toutefois pas le seul, et les choix auxquels contribuent les paysagistes combinent les enjeux. Ainsi, des urbanisations peuvent se développer en ménageant les espaces agro-naturels comme on le remarque dans tous ces exemples, des activités récréatives se combinent avec les richesses biologiques, des repères culturels sont maintenus dans l'exemple de Cabriès en endommageant une végétation qui n'est toutefois pas repérée comme remarquable, l'activité agricole a les conditions spatiales pour perdurer dans le cas de Rochecorbon et du marais Audomarois. L'agriculture et l'implantation d'infrastructures peuvent aller jusqu'à jouer un rôle naturaliste dans les cas respectifs du marais audomarois et du plateau de l'Arbois. Ainsi, tout en s'attachant au caractère des lieux, on remarque que le travail effectué recherche un équilibre et une complémentarité entre les dynamiques naturelles et anthropiques.

---

<sup>314</sup> Il est en effet précisé l'importance de la "prise en compte de la solidarité des différents milieux pour éviter toute désorganisation des liaisons" (Challet et al., 1976, p. 12).





**Figure 75 - Principe d'intervention touristique superposé aux secteurs de paysage homogène dans le marais audomarois (Source: Challet et al., 1976)**



**Figure 76 - Principe d'intervention touristique et les liaisons vertes (Source: Challet et al., 1976)**

Cette attitude portant un récit du territoire pour concevoir une évolution respectant un équilibre entre l'activité humaine et l'environnement traduit une protection dynamique de la nature dans la planification du territoire. Elle est qualifiée dans le dossier paysage de Marseille en tant qu' "approche écologique" (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 69–71).

### *3.2.5 Des moyens d'actions divers induisant un dialogue entre les acteurs*

Nous venons de voir l'utilité des unités de paysages pour synthétiser les enjeux complexes qui s'exercent sur les infrastructures vertes et élaborer un projet, en apportant une attention particulière à la dimension naturaliste du substrat végétal. Ce type de démarches implique toutefois une diversité d'acteurs, et R.Auzelle suggérait sur ce point qu'une approche du milieu appliqué à l'aménagement soit menée de manière concertée avec les interlocuteurs concernés (cf. § 1.2.7 de ce chapitre). Pour aborder cet aspect, nous nous sommes demandés si les paysagistes attribuent un rôle particulier à leur découpage par entités spatiales dans un objectif d'échanges multi-acteurs?

Pour éclairer ce questionnement, nous avons cherché dans un premier temps à clarifier les types d'actions proposés par les paysagistes sur les espaces ouverts et les acteurs associés, en s'appuyant sur nos cas d'études. Dans un deuxième temps, nous avons regardé le propos des paysagistes sur la portée des unités paysagères au-delà d'une démarche de conception, afin d'encadrer un dialogue utile aux interventions.

### *Des moyens d'actions impliquant divers acteurs*

Dans nos exemples de plans de paysage ou assimilés un ensemble de mesures est énoncé relatif à des moyens réglementaires, des acquisitions foncières, des aménagements et des modes de gestion. Concernant les mesures réglementaires, nous pouvons tout d'abord rappeler que des études paysagères de l'OREALM que nous avons présentées sont réalisées afin de guider l'élaboration du SDAU de Tours et du POS de Rochecorbon (OREALM & PAYSA, 1975, pp. 123–125)<sup>315</sup>. Les études marseillaises et audomaroises parlent également de différentes législations relatives aux documents d'urbanisme, aux monuments historiques, à l'eau, à l'industrie, aux forêts (Challet et al., 1976, pp. 32–35; J. Sgard & Berquin, 1970, p. 77)<sup>316</sup>. Réglementer l'usage du sol et les activités est une première manière de travailler sur l'infrastructure verte, mais pour maîtriser ce qui se met en place sur une parcelle (réserves écologiques, itinéraires de randonnées,...) les acquisitions foncières peuvent s'avérer utiles, comme cela est indiqué dans l'étude du marais audomarois (Challet et al., 1976, p. 32). Pour la maîtrise du foncier agricole, un rôle est notamment attribué à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)<sup>317</sup>. Une troisième forme d'interventions concerne la mise en place d'aménagements pour la viabilité de certaines activités, comme les remembrements du vignoble évoqués pour Rochecorbon (OREALM & PAYSA, 1975, p.

---

<sup>315</sup> La définition des unités paysagères au 1/50 000ème, que nous avons vue (Figure 65), a été réalisée dans le cadre d'une étude pour le SDAU de Tours (OREALM, 1972, pp. 20, 22; OREALM & PAYSA, 1975, p. 123). L'étude de Rochecorbon s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un POS (OREALM, 1972, pp. 36–38; OREALM & PAYSA, 1975, p. 125).

<sup>316</sup> L'étude du marais audomarois évoque le droit à bâtir, mais également les réglementations environnementales sur l'eau émergeant à cette époque (Challet et al., 1976, pp. 32–35). Le dossier paysage de l'agglomération Marseillaise parle d'actions à mettre en place par rapport à la "législation concernant l'habitat et la construction, [la] législation sur les établissements industriels, sur les pollutions et nuisances, sur l'ouverture de carrières, sur les sites et monuments historiques, sur la publicité ainsi que le code forestier" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 77).

<sup>317</sup> Cette société ayant pour mission d'améliorer les structures foncières par l'installation d'exploitations agricoles ou forestières est créée en 1960.

124) ou ceux du marais audomarois qui s'accompagnent d'aménagements hydrauliques ou de chemins de déserte (Challet et al., 1976, p. 17). La manière d'aménager un quartier d'habitations, les routes, les industries, contribuent également, comme nous l'avons vu pour chacun des trois exemples, à agir sur les coupures vertes. Enfin, des modalités de gestion sont envisagées, par exemple en terme de pratiques agricoles, certaines d'entre elles pouvant faire l'objet d'une assistance ou d'une compensation auprès des agriculteurs (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 78).

Ensuite, mettre en œuvre ces actions sollicite différents acteurs, publics et privés. Le dossier paysage de Marseille parle à ce propos des "agents modificateurs du paysage". Chacun d'entre eux est considéré comme ayant des souhaits particuliers, relevant de demandes sociales qui s'exprimeront dans les paysages à venir (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 19). En dehors des professionnels étudiant la planification, les élus des différentes entités administratives sont cités du fait de l'importance des choix politiques sur le devenir des paysages. Il y a par ailleurs une diversité d'autres acteurs à considérer, tels que les agriculteurs, les résidents non agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les urbains utilisant les espaces agro-naturels en fin de semaine, les résidents secondaires, les industriels, les promoteurs,... mais aussi les techniciens responsables d'aménagement (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 20–24). Les paysagistes de la Loire-moyenne parlent des acteurs institutionnels en constatant que "souvent, les paysages sont modifiés par des actions menées [...] par des services trop cloisonnés, que ce soit au sein d'une même administration ou dans des ministères différents (agriculture et équipement)" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 87). Cette remarque peut être extrapolée à l'ensemble des agents modificateurs du paysage, ayant peu l'occasion de se concerter lorsqu'ils interviennent sur un espace donné.

### *L'importance du dialogue entre les acteurs*

Bien que les paysagistes considèrent dans leurs études un certain nombre d'aspects et donc d'acteurs, les préconisations peuvent être considérées comme "un urbanisme à caractère répressif" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 77) rendant difficile la mise en œuvre d'actions. Pour cela, le dossier paysage de l'aire Marseillaise évoque l'importance de sensibiliser, former, informer, concerter les différents acteurs car "il est illusoire de vouloir faire de l'aménagement sans associer les intéressés eux-mêmes à l'élaboration et à la réalisation des objectifs à atteindre" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 76).

Afin de cadrer un tel dialogue entre acteurs, nous avons remarqué que les paysagistes des OREAM envisagent une utilisation des unités de paysages, d'autant plus lorsque les interventions concernent des territoires administratifs différents. Le "dossier paysage" marseillais précise en effet que "l'unité naturelle constitue le cadre d'une communauté d'intérêts" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 78). Il est indiqué que "c'est probablement de l'élaboration en commun de solutions d'aménagement et surtout de gestion de l'espace à l'échelle d'unités de territoire [...] que l'on doit attendre les meilleurs résultats" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 77). Il est ainsi suggéré que les "agents modificateurs du paysage" intervenant sur différents aspects d'une unité paysagère puissent être réunis ensemble. Dans l'aménagement de la région Nord, la définition d'unité est expliquée par rapport à la coordination des interventions. En effet, "il s'agit surtout de déceler des périmètres d'aménagements, c'est-à-dire un cadre pour l'action" (OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 34), allant au-delà des limites administratives le cas échéant. C'est dans ce sens que l'entité constituant le périmètre d'études du marais audomarois peut être interprétée. Il est en effet indiqué que "cette unité naturelle d'aménagement est éclatée par les découpages administratifs et les plans d'aménagements (SDAU et PAR), ce qui rend la gestion de cette entité

particulièrement délicate" (Challet et al., 1976, p. 4). La réalisation de l'étude permettra de réunir les acteurs concernés, et ainsi de mettre en place des moyens d'actions adaptés sur les espaces agro-naturels et les urbanisations.

### *3.2.6 Des supports visuels pour une approche concertée du paysage et de son écologie*

Les "unités paysagères" peuvent ainsi avoir un rôle pour réunir différents acteurs autour d'enjeux communs, afin de définir des actions et les mettre en œuvre le cas échéant. Mais elles ne se limitent pas à cela. Elles induisent également une certaine manière d'établir le dialogue en mettant en avant le rôle de la perception. Pour mener les échanges, les paysagistes vont en effet accorder de l'importance aux supports visuels et à l'appréhension du paysage dans différentes situations, ce qui apparaît comme intéressant pour une écologie intégrée au processus d'aménagements. La planification écologique proposée par les paysagistes suppose ainsi une certaine forme d'animation des échanges avec et entre les acteurs<sup>318</sup>.

Tel que le mettent en avant les paysagistes de l'OREALM leur rôle est de fournir une "assistance paysagère qui engloberait les aspects des sites et paysages, d'architecture et d'écologie". Cette mission ne se limiterait pas à une étude définie sur un temps limité mais à un conseil continu auprès des différents acteurs, afin de guider leurs actions sur le territoire autour d'un projet régional (OREALM & PAYSA, 1975, p. 103). Pour cela, "il faut que tout technicien ou chargé d'études devienne aussi un animateur" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 104).

Pour mener ce travail de conseils et d'animation dont on remarquera la référence explicite à l'écologie, l'élaboration de supports de représentations visuelles accessible à tous est considérée comme essentielle. Les paysagistes de l'OREALM mettent en effet en relation "l'absence de prise en compte du facteur paysage et écologique dans les options d'aménagements" (OREALM, 1972, p. 24), au fait que "la principale difficulté est d'imaginer les conséquences d'une intervention, si petite soit-elle, sur l'apparence du paysage" (OREALM, 1972, p. 24). Ainsi, "les paysagistes doivent obligatoirement apprendre à leur interlocuteur à voir, à lire un paysage du point de vue de ses caractéristiques et valeurs intrinsèques, mais surtout à déceler ses modifications et évolutions en cours" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 102). Ces interlocuteurs ou acteurs auxquels ils s'adressent "doivent imaginer et visualiser les conséquences de telle ou telle intervention afin d'éclairer les choix" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 102). Pour cela, l'observation du paysage, notamment avec des documents visuels, est à développer. Étant donné que les plans ne sont pas compréhensibles à tous, les "croquis, photomontages, montages de diapositives, [...] sont absolument nécessaires" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 102). La diathèque et la photothèque sont utilisées dans ce but. Nous avons précédemment montré la diversité des documents produits en Loire-Moyenne, et leur dimension pédagogique sera particulièrement utile aux dialogues avec les acteurs (Figure 66, Figure 71, Figure 72, Figure 73 et Figure 74).

Différentes situations permettent de développer ce travail autour de la perception du paysage, tel que le met en évidence le travail de l'OREALM. Les représentations peuvent servir lors des réunions, à l'exemple d'un dispositif original de "double projection de diapositives" réalisé pour la commune de Vineuil (OREALM & PAYSA, 1975, p. 126). Des visuels sont également insérés dans les "cahiers de l'OREALM" disponibles dans les bureaux locaux, comme le précise M.Delaigue (Saurin & Delaigue, 2019, p. 28), permettant une certaine

---

<sup>318</sup> Bien que le contexte soit très différent, le travail de dialogues et d'animation avec les acteurs fait écho à l'atelier mobile dans les espaces ruraux au Maroc, auquel E.Mauret a participé (cf. § 2.1.2 de ce chapitre).

diffusion du regard sur le paysage. On notera également la réalisation d'une exposition ouverte au public dans le cas de la commune de Loury (OREALM & PAYSA, 1975, p. 123). À ces situations où la production de représentations est nécessaire pour travailler sur l'observation du paysage, des visites collectives sur le terrain ont également été réalisées. Ce fut le cas pour l'étude de la commune de Rochecorbon (OREALM & PAYSA, 1975, p. 124), ou pour celle de Vineuil en présence du conseil municipal (Dauvergne, 2019, p. 11; OREALM & PAYSA, 1975, p. 126).

A travers ces supports de représentations, l'objectif est d'activer l'échange avec les acteurs autour de leurs perceptions du territoire, et de développer l'analyse puis les propositions d'actions par rapport à ces échanges. Pour cela, l'expérience de l'OREALM a amené ses paysagistes à travailler des documents qui " soient le moins possible marqués de la sensibilité de celui qui les a réalisés afin que chacun soit obligé de les interpréter avec sa propre sensibilité, ce qui aboutit à une analyse active et non passive" (OREALM & PAYSA, 1975, p. 102).

La démarche paysagère qui ressort de notre analyse, et qui se concrétise dans les modalités de dialogues envisagées avec les acteurs, est dans l'appréhension qualitative des relations de l'homme avec son environnement en mettant en avant la perception du territoire. Elle se distingue de démarches plus quantitatives, et basées sur des critères limités, qui se développaient à la même époque pour la planification écologique du territoire. P.Dauvergne et J.P.Saurin évoquent à ce propos la planification écologique existant dans les pays anglo-saxons qui leur paraissait distincte de leur approche. Ils prennent l'exemple de la démarche de I.Mac Harg, et de son importation en France par M.Falque, dont "les méthodes systématiques et quantitatives" leur semblent éloignées du "paysage"<sup>319</sup>. C'est ainsi à partir de leur démarche qualitative que les paysagistes des OREAM envisagent l'apport de l'expertise paysagère à celle de l'écologie.

### *3.2.7 Bilan et diffusion d'une méthode d'études du milieu et de sa perception*

Nous venons de présenter l'implication des paysagistes dans la planification régionale du territoire des OREAM, par rapport à leur collaboration avec des professionnels de l'écologie. Nous avons étudié pour cela des plans de paysage réalisés en parallèle des documents d'urbanisme et les processus de travail qui les accompagnent. Notre regard s'est focalisé sur les infrastructures vertes et les zones de contacts entre les espaces agro-naturels et urbains. À travers cette exploration, nous souhaitons étayer l'idée que le travail interprofessionnel s'est mis en place autour d'une méthodologie relative au milieu géographique propre aux paysagistes, accordant de l'importance à la perception du territoire. Cette démarche inaugurale aura une portée par sa diffusion dans la sphère professionnelle du paysage.

---

<sup>319</sup> Un article de J.Tarlet publié en 1977 dans les "Annales de géographie" permet d'avoir un aperçu de l'utilisation faite des travaux de I. Mac Harg en France par Max Falque de la Société du Canal de Provence, et leur application à la planification du territoire. J.P.Saurin expose son point de vue sur ces méthodes: "on appliquait un quadrillage sur le SDAU. Lorsqu'on trouvait une forêt, on indiquait le chiffre 1, une rivière, on ajoutait 1, ce qui faisait 2; lorsqu'il y avait du relief, on rajoutait encore un critère. Vous aviez le jackpot si vous tombiez sur un carré à 3. Le SDAU s'est fait comme cela. Nous avons demandé à ce monsieur comment il prenait en compte l'homme: 'Ah! l'homme, on ne le prend pas en compte!' " (Saurin & Delaigue, 2019, p. 32). Par ailleurs, P.Dauvergne nous a précisé que "les méthodes systématiques et quantitatives" lui semblent éloignées du "paysage", dans une partie de l'entretien que nous avons eu avec lui le 9 octobre 2019 et dont la retranscription n'a pas été mise en ligne.



## *Une méthode du milieu valorisant la perception du paysage en lien avec l'écologie*

Pour préciser la méthodologie interprofessionnelle développée par les paysagistes, nous l'avons mise en parallèle avec celle du milieu appliquée à l'aménagement que R.Auzelle a exposée théoriquement en s'appuyant sur les idées de M.Sorre, comme nous l'avons étudié au préalable (cf. § 1.2.3 à 1.2.6 de ce chapitre). Des corrélations s'établissent étayant les liens entre l'approche des paysagistes et l'étude du milieu géographique. En complément de son application concrète dans le cadre de collaborations avec des écologistes, nous constatons l'accent mis sur la perception du territoire. Plus particulièrement:

- Les différents instruments d'études du milieu géographique sont utilisés et les cartographies ont un rôle structurant pour la collaboration interprofessionnelle avec les écologistes, autour des cartes de la végétation. Ces aspects naturalistes sont toutefois associés à d'autres types de plans, à des photographies, croquis, enquêtes anthropologiques etc... relatifs à d'autres connaissances sur les infrastructures vertes.
- Ces instruments amènent à produire un inventaire du territoire autour de trois thématiques: la géographie perçue, les héritages observés et l'appréciation socio-économico-culturelle des transformations de l'espace à venir. On remarque que la dimension naturaliste est replacée par rapport à des perceptions et significations humaines. Elle est par ailleurs intégrée dans les dynamiques complexes du milieu que différents savoirs permettent d'appréhender: hydrologie, géologie, agronomie, sociologie, etc...
- Les unités de paysages synthétisent ces perceptions du territoire et les mécanismes qui les sous-tendent, faisant écho aux régions géographiques. Ces délimitations spatiales permettent de passer de l'analyse aux projets en articulant différentes échelles. La définition du caractère et du sens des lieux sert d'appui à la réflexion sur les évolutions à venir, travaillant les équilibres entre les dynamiques anthropiques et naturelles. Ces dernières sont en partie mises en évidence par les naturalistes. Ce processus d'actions est porté par la construction d'un récit du territoire autour de ces infrastructures vertes.
- Ce processus d'élaborations de projets, et de mises en œuvre d'actions le cas échéant, s'inscrit dans une démarche de dialogues entre les différents acteurs concernés. La mise en discussion qualitative souhaitée par les paysagistes s'ancre sur les perceptions du paysage, ses dynamiques écologiques et humaines, les faits et valeurs associés. Pour cela, une place importante est accordée aux supports de représentation visuelle.

A travers cette approche qualitative du milieu géographique utilisée à des fins de projets, les professionnels du paysage ouvrent des pistes d'inclusion de l'expertise écologique dans l'aménagement. Tel que nous l'avons vu, nous repérons chez les écologistes un début d'intérêt pour ce type de démarche. J.Poissonet et M.Godron travaillant avec les paysagistes de l'OREALM reconnaissent l'intérêt d'une appréciation du paysage pour faire des choix d'aménagements du territoire. Ils y contribuent du point de vue de la biologie végétale auquel ils cherchent à associer d'autres paramètres tels que le relief (cf. § 3.2.3 de ce chapitre)<sup>320</sup>. A ce propos, les découpages en secteurs écologiques servent aux paysagistes pour définir leurs unités paysagères (cf. § 3.2.4 de ce chapitre). Par ailleurs, le botaniste G.Kuhnholz-Lordat, ayant contribué au premier plan de paysage en France de J.Sgard pour Lamalou-les-bains,

---

<sup>320</sup> La méthode de M.Godron et de J.Poissonet est toutefois d'ordre quantitatif, s'apparentant davantage à l'approche de M.Falque. Cet intérêt des écologistes du CEPE pour le travail des paysagistes de l'OREALM apparaît ainsi de manière indirecte. Il serait intéressant de prolonger cette recherche pour mieux comprendre la réception des approches qualitatives des paysagistes auprès des écologistes du CEPE à cette époque.

voyait dans l'approche paysagère "une application de la démarche scientifique à celle de l'aménagement" (Vigny, 1995, p. 84), ayant "une ouverture sur le concret" (Vigny, 1995, p. 84).

### *Un bilan des OREAM relatif à des démarches inaugurales*

Notre analyse identifie certaines intentions que les paysagistes ont mises dans leur travail et dans l'interprofessionnalité pour articuler la planification régionale des infrastructures vertes avec des actions à l'échelle locale. Nous avons également noté quelques échos de ces collaborations de la part des écologues. Toutefois, comment de manière plus générale pourrions-nous définir la portée des outils et méthodes des paysagistes?

L'évaluation de ces approches dans l'action des OREAM n'est pas évidente à faire. En effet, la complexité des processus opérationnels serait à considérer pour cela, nuancant l'ambition que les paysagistes ont mis dans leurs démarches inaugurales. À titre d'exemple, le dialogue avec les acteurs souhaité par J.Sgard et A.Berquin, dans leur étude pour l'OREAM Marseille, n'a pas amené à des rencontres concrètes auxquelles J.Sgard aurait participé (J. Sgard, communication personnelle, Décembre 2017). Pour le Plan paysages de Rochecorbon, P.Dauvergne indique qu'il n'a jamais eu de contact direct avec le maire et qu'il y a eu des intermédiaires (Dauvergne, 2019, p. 11). On peut néanmoins considérer les suites positives de certaines études des paysagistes des OREAM, comme le souligne J.P.Saurin pour J.Challet et J.Sgard. Il cite en effet les projets respectifs du parc de la Deûle et du parc national des Calanques, auxquels des enjeux naturalistes forts sont associés (Saurin & Delaigue, 2019, p. 25). Ils sont toutefois à réinscrire dans les vicissitudes du temps long de la planification du territoire, comme le racontent I.Estienne et D.Delbaere pour le parc de la Deûle (Delbaere, 2010; Estienne-Duval, 2010, pp. 281–291). Évaluer les suites du travail mené par les paysagistes des OREAM en termes de concrétisation dans des projets est par conséquent un travail en soi qui n'est pas notre objectif<sup>321</sup>.

Nous considérons ainsi, dans notre recherche, la portée des approches paysagères des OREAM du point de vue de la diffusion des outils et méthodes en tant que telle. Nous nous intéressons principalement à la sphère des professionnels du paysage, mais elle implique plus largement divers acteurs de l'aménagement.

### *La diffusion des approches paysagères de planifications écologiques du territoire*

Le premier mode de diffusion des approches paysagère que nous soulignons concerne leur formalisation, à travers un guide méthodologique. Nous nous référons plus particulièrement à l'ouvrage "Le Paysage rural et régional" publié en 1975, soutenu par le Ministère de l'équipement et le Secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie (OREALM & PAYSA, 1975). Nous avons déjà fait référence à sa deuxième partie, synthétisant les travaux de l'OREALM (OREALM & PAYSA, 1975, pp. 85–127) et la collaboration avec les écologistes du CEPE (OREALM & PAYSA, 1975, pp. 108–111). Nous pouvons y ajouter une première partie sur l'aménagement théorique d'une ville nouvelle (OREALM & PAYSA, 1975, pp. 9–81), incluant une approche d'écologie végétale basée sur la théorie des relations

---

<sup>321</sup> Cette approche d'évaluation des effets de la planification paysagère des OREAM est par contre un des objectifs du séminaire itinérant Plan-Paysage. Nous ouvrons à ce propos une perspective méthodologique par l'association d'un travail de terrain, de l'entretien avec des témoins de l'époque et de l'intervention d'un conférencier spécialisé dans l'histoire de la planification du territoire analysé. Cette démarche est exposée et expérimentée pour chacune des sessions de ce séminaire (voir le carnet de recherche dédié: <https://planpaysage.hypotheses.org/>)

du hollandais G. Van Leeuwen (OREALM & PAYSIA, 1975, pp. 37–47; 76–81). Dans ces deux cas, nous remarquerons que l'approche paysagère met l'accent sur la perception du milieu dont nous avons parlé. Nous noterons également que cette publication appuie l'intérêt des paysagistes de cette période pour l'interprofessionnalité avec l'écologie, celle-ci étant présente dans les deux parties de l'ouvrage. L'expérience de l'OREALM est montrée comme exemplaire car elle a pu être mise en œuvre dans des processus opérationnels concrets, ouvrant la voie à d'autres applications.

Le second mode de diffusion de ces démarches paysagères concerne la formation des professionnels dans ce domaine. Les années 1970 verront la fin de la section paysage de l'École Nationale d'Horticulture (P. Donadieu, 2018c), et la vie éphémère du Centre National d'Étude et de Recherche du Paysage (CNERP). Ce dernier est une structure de recherche et de formation répondant à des commandes réelles (Dauvergne & Luginbühl, 2018). Nous noterons qu'une partie des paysagistes des OREAM figurent parmi l'équipe enseignante pluridisciplinaire, à l'exemple de J. Sgard, J. Challet et P. Dauvergne. Il y a également des écologues tels que J. Montégut et C. Rossetti. Les démarches inaugurales menées dans les OREAM vont nourrir cette formation. P. Dauvergne se référera à celle de la Loire-Moyenne, et ce sont ces approches qui vont être diffusées et utilisées dans les études produites par le CNERP (Dauvergne & Luginbühl, 2018)<sup>322</sup>. J. P. Saurin ayant travaillé à l'OREALM passera notamment par ce lieu de formation. Le CNERP est ainsi un lieu significatif de diffusion des méthodes paysagères que les OREAM ont permis de développer, à la fois dans la sphère institutionnelle par les commandes auxquelles il répond, et dans la sphère professionnelle par la formation des paysagistes.

### *3.2.8 Une collaboration amorcée mais insuffisante entre les paysagistes et les écologistes*

Pour terminer, nous souhaitons apporter une nuance aux collaborations des paysagistes avec les écologues au sein des OREAM et interroger les suites de tels travaux interprofessionnels.

En effet, nous ne reviendrons pas sur l'enrichissement mutuel de ces collaborations embryonnaires que nous avons évoquées, mais plutôt sur les réserves apportées par les paysagistes à ce sujet. Ils considèrent en effet que la conception des dynamiques végétales des écologues avec le climax est en décalage avec les problématiques d'aménagement, ce qui restreint la portée du travail interprofessionnel et son caractère opérationnel. Le dossier paysage de l'aire Marseillaise souligne en effet que pour les boisements peu exploités de la région, "la science écologique encore jeune a trouvé ses premières applications concrètes [...] La carte écologique fournit des indications précieuses sur le degré d'équilibre ou de déséquilibre des groupements végétaux, sur les processus de dégradation ou de régénération et permet de définir à la fois des zones d'interventions et le caractère de ces interventions" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 70). Toutefois, "l'écologie devrait permettre aussi de préconiser des solutions de protection ou de développement de la végétation qui ne soient pas seulement inspirées des processus naturels de progression vers un stade climatique" (J. Sgard & Berquin, 1970, p. 70). Tel que nous l'interprétons, ce propos marque le souhait que les professionnels de l'écologie puissent donner des indications plus poussées pour guider les divers

---

<sup>322</sup> Yves Luginbühl et Pierre Dauvergne, ayant tous deux contribué au CNERP, expliquent que "l'étude de l'OREALM fit figure de pionnière, en mettant en œuvre la dimension sensible. C'est d'ailleurs cette méthode qui fut appliquée dans les études du CNERP, non seulement à Sophia Antipolis, mais aussi au Faou. Puis dans les autres études qui suivirent, la même méthode fut également mise en œuvre. Notamment dans l'étude du Plan d'Aménagement Rural de l'Argonne" (Dauvergne & Luginbühl, 2018).

aménagements: l'habitat, les routes, les implantations industrielles, les équipements de loisirs, l'évolution des espaces agricoles, ... (J. Sgard & Berquin, 1970, pp. 69–70). En Loire Moyenne, P.Dauvergne souligne a posteriori que les écologistes " fonctionnent par rapport au climax, [recherchant] comment peut-on atteindre aujourd'hui et dans quelques siècles l'état antérieur du milieu? Notre démarche [celle des paysagistes] n'est pas du tout celle-là"<sup>323</sup>. L'intérêt de ces derniers porte en effet sur les espaces soumis à différentes contraintes socio-économiques et non pas aux seuls espaces marqués par le retrait de l'activité humaine.

On constate ainsi que les fondements théoriques des écologistes ne permettent pas une collaboration optimale dans la réflexion sur les aménagements, limitant le développement des collaborations interprofessionnelles. Nous pouvons également rappeler des signes porteurs d'une évolution de l'approche des écologistes dans les travaux menés pour les OREAM. En effet, comme nous l'avons vu, des réflexions s'esquissent autour des liaisons entre des espaces d'intérêts biologiques, impliquant des espaces sur lesquels une diversité d'aménagements se met en place. Dans le cas du marais de Saint-Omer, bien que J.M.Géhu ait élaboré une carte de la végétation potentielle renvoyant à l'idée de climax, il considère également les espaces agricoles avec leurs éléments semi-naturels comme les fossés ou les prairies. Il est par ailleurs précisé dans l'étude l'intérêt des coupures vertes entre les urbanisations, en tant que liaisons nécessaires à la sauvegarde du milieu naturel (cf. § 3.2.4 de ce chapitre). Nous avons également vu qu'une réflexion proche est esquissée pour l'aire métropolitaine marseillaise dans un groupe de travail auquel le professeur Molinier a assisté. Les liaisons entre les noyaux d'espaces naturels intitulées "trames vertes" sont des éléments considérés comme utiles pour la faune. Un schéma est produit pour cela, amenant à considérer autrement les aménagements autoroutiers, leur franchissement et leurs abords végétalisés (cf. § 3.2.4 de ce chapitre). Ces réflexions paraissent révéler des débats en cours sur l'écologie appliquée à l'aménagement. Elles pourraient ouvrir de nouvelles pistes de collaborations avec les paysagistes dans le cadre de l'aménagement régional.

---

<sup>323</sup> Propos tenu par P.Dauvergne dans une partie de l'entretien que nous avons eu avec lui le 9 octobre 2019 et dont la retranscription n'a pas été mise en ligne.

## 4 Conclusion

Les schémas produits par les OREAM que nous avons choisis d'étudier nous ont permis d'appréhender un second temps de la planification régionale des espaces ouverts, lié à la politique des métropoles d'équilibre. C'est un moment clef préfigurant la situation actuelle. Suite à la loi LOF de 1967, les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux s'organisent sur un modèle similaire à celui d'aujourd'hui et l'enjeu des schémas des OREAM était d'apporter une vision d'ensemble permettant de les coordonner, et d'accompagner diverses actions sur le territoire. Cette planification inclut des réflexions d'ordre écologique étant donné les débuts d'une politique environnementale marqués par la création du ministère de l'Environnement en 1971 et la conférence de Stockholm en 1972. Sur le plan de l'expertise pouvant être mobilisée sur ces questions, on notera la constitution du corps professionnel des paysagistes avec une formation dédiée, et l'émergence d'une écologie scientifique appliquée à l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, les OREAM vont être des espaces de collaborations interprofessionnelles où des paysagistes vont développer des études concernant les espaces ouverts en collaborant entre autres avec des écologistes. Dans les années 1950, T.Leveau appelait à des études de la trame des espaces verts en écho au "programme et plan du système de parcs" de J.C.N.Forestier. Au sein des OREAM et en parallèle des documents de planification, des "plans de paysage" importés par J.Sgard des Pays-Bas seront développés. Ces études considérant les espaces ouverts comme structures de l'aménagement du territoire feront l'objet d'un travail avec des écologistes, les travaux de ces derniers intéressant les professionnels du paysage.

Les systèmes de parcs de J.C.N.Forestier, structurant une urbanisation métropolitaine radioconcentrique, font place dans les réflexions urbanistiques des années 1950-1960 à une infrastructure verte organisant une urbanisation polycentrique. Cette configuration se retrouve dans la planification des OREAM et les propos des paysagistes qui y ont contribué. Dès les années 1950, des architectes-urbanistes tels que R.Auzelle, R.Puget et T.Leveau vont détailler cette ossature régionale - nommée par ce dernier "trame verte" - à travers des figures de "coupures vertes", "coulées vertes", "ceintures vertes", etc... Elles incluent différentes typologies d'espaces libres et d'espaces verts, pouvant être situées à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces urbanisés: places, jardins, parcs, parcs suburbains, réserves naturelles, etc... Ces types d'espaces font écho à ceux de J.C.N.Forestier, mais on remarquera l'affirmation des espaces agricoles et la disparition des parkways. Ces derniers n'ont donc plus de rôle de liaisons, celles-ci étant assurées par l'articulation d'espaces libres et verts. Dans les zones de contacts entre villes et campagnes, les espaces agricoles jouent un rôle important. On notera également qu'à la différence de la conception de J.C.N.Forestier, ces espaces ne sont pas à dominante publique car ils intègrent de nombreux espaces privés.

Cette infrastructure verte a l'ambition générale d'encadrer les extensions urbaines et le mitage des espaces agro-naturels. Différentes fonctions y sont associées, relatives au cadre de vie, au récréatif, et également à un rôle environnemental pour la régénération de l'air, la protection des ressources naturelles (sol agricole, eau,...) et des richesses biologiques. Des glissements s'opèrent par rapport à l'héritage des conceptions de J.C.N.Forestier. Le rôle de l'infrastructure verte pour le récréatif s'apparente à l'hygiène morale par les fonctions de loisirs nécessaires au bien-être de l'homme. Par ailleurs, la régénération de l'air reprend des principes de lutte contre les pollutions associés à l'hygiène physique. Par ailleurs, le "cadre de vie" tend à s'affirmer par rapport à la notion d'esthétique entre la première moitié du XXème siècle jusqu'aux années 1950 et les schémas des OREAM dans les années 1960-1970. Tel que nous l'interprétons, le "cadre de vie" a une signification qui va potentiellement bien au-delà du beau décor pour



inclure l'approche du milieu des paysagistes dans sa globalité. En ce qui concerne les fonctions de protection des ressources naturelles et des richesses biologiques, bien qu'elles apparaissent de manière discrète dans les conceptions des espaces libres au début du XX<sup>ème</sup> siècle autour d'un intérêt pour la nature, elles s'affirment entre les années 1950 et 1970. La question des risques pouvant se rapporter aux infrastructures vertes apparaît à la marge autour des incendies de forêt. L'ensemble de ces préoccupations environnementales est associé à un discours sur les dégradations et saccages de la nature liés à l'activité humaine. L'enjeu affirmé par les paysagistes des OREAM à travers ces infrastructures vertes est de rechercher un équilibre entre les différentes dynamiques naturelles et anthropiques, auquel l'expertise des écologistes sur les richesses naturalistes apporte une contribution importante.

Du point de vue de la méthodologie autour des plans de paysage, nous avons identifié une filiation entre la démarche interprofessionnelle des paysagistes des OREAM avec le domaine de l'écologie, et l'étude du milieu géographique. Celle-ci se retrouve dans l'intérêt des paysagistes pour la géographie vidalienne. Elle est également présente dans la sphère des enseignants qui les ont formés. Plus particulièrement, R.Auzelle précise l'intérêt méthodologique du milieu géographique pour réaliser l'enquête et développer un projet d'urbanisme, en créant des passerelles avec les idées de M.Sorre. Cette réflexion s'inscrit dans un héritage de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, et plus particulièrement de l'architecte-urbaniste L.Jaussely qui considérait les géographes comme les pères de l'urbanisme, et du géographe R.Blanchard proposant sa contribution méthodologique à ce domaine professionnel. Notre interprétation poursuit une mise au clair de cette méthodologie d'étude du milieu appliquée à l'urbanisme qui s'esquisse au début du XX<sup>ème</sup> siècle, et se retrouve chez R.Auzelle et M.Sorre. Les paysagistes, dans les travaux qu'ils ont menés pour les OREAM dans un cadre interprofessionnel avec les écologistes, s'inscrivent dans cette filiation. Nous notons toutefois leur spécificité par l'accent mis sur la perception du territoire, et d'une certaine manière sur le "paysage géographique". Ils considèrent les mécanismes du milieu sous-tendant ce qui se perçoit, afin de définir des interventions qui auront en retour un effet sur le paysage dans un sens qu'ils considèrent positif.

Concrètement, les méthodes et outils des paysagistes, et le travail interprofessionnel mené avec l'écologie, utilisent différents instruments d'études: planimétriques, photographiques, ethnographiques,... Un travail de terrain y est associé. Cela va leur permettre d'appréhender de différentes manières et autour de différents savoirs les infrastructures vertes, la cartographie étant essentielle à la collaboration avec les écologistes. Ces instruments permettent d'étudier les thématiques géographiques, historiques et socio-économico-culturelles du territoire, relatif au milieu, avec une analyse orientée autour de la perception de l'espace. Une synthèse est ensuite produite à travers des découpages par unités paysagères, amenant à définir le caractère des lieux et l'image de la région. Les unités font écho aux régions géographiques et elles peuvent se recouper avec les entités écologiques que définissent les écologistes. Ces entités paysagères définies à différentes échelles sont les supports d'un récit d'aménagements des paysagistes orientant leur évolution, en faisant des arbitrages considérant les diverses fonctions et caractéristiques des infrastructures vertes, notamment naturalistes. Les projets peuvent mobiliser diverses modalités d'interventions (relatives à la réglementation, au foncier, à la gestion, à l'aménagement,...). Ces transformations modifient la perception des espaces, qui se veut qualitative. Ainsi, la démarche méthodologique des plans de paysage s'apparente à une étude du milieu géographique orientée vers l'aménagement. Elle a l'objectif de définir un projet de planification écologique soucieux de respecter les équilibres entre l'homme et la nature, en passant par le caractère et la signification des lieux perçus. Cette démarche est ainsi une manière d'utiliser les connaissances naturalistes pour les appliquer à l'aménagement.

Au cours de ce processus de travail, un rôle important est attribué aux supports de représentations pour le dialogue avec les acteurs, et également lors du travail interprofessionnel. Pour ce dernier, nous avons vu l'importance des cartes. Dans l'échange avec les divers acteurs impliqués dans le projet d'interventions sur les espaces ouverts, les paysagistes considèrent les OREAM comme des organismes de conseil permanents. Pour établir le contact avec leurs interlocuteurs, ils produisent une diversité de documents: photos, photomontages, croquis,... en complément des cartographies. Cela permet une visualisation de l'espace existant, et de ses transformations possibles, accessibles à tous. Ces représentations sont utilisées de différentes manières lors de réunions ou d'expositions, complétées parfois de visites de terrain. Des situations d'échanges entre les divers acteurs sont ainsi créées, au cours desquelles le paysage perçu est à la base de discussions sur les enjeux complexes que pose la planification des espaces ouverts, et notamment la prise en compte des richesses naturalistes. Cela permet d'avancer dans l'élaboration du projet, et sa mise en œuvre le cas échéant.

Les plans de paysage portés par les OREAM en parallèle des documents d'urbanisme ont ainsi un rôle dans l'élaboration interprofessionnelle et l'organisation de la mise en œuvre d'un projet sur les espaces ouverts dans les processus de planification. La déclinaison de l'échelle régionale à locale est guidée par les différents découpages des unités paysagères, en tentant de dépasser certains cloisonnements existant dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Ils incluent différents savoirs sur le territoire, permettant d'aborder les enjeux relatifs aux fonctions des infrastructures vertes, à partir d'une approche perceptive. Celle-ci servira de base à des formes de concertations menées avec les acteurs concernés par les interventions.

Ces approches des plans de paysage dans les processus de planification régionale des infrastructures vertes, et notre interprétation d'une démarche interprofessionnelle du milieu propre aux paysagistes, sont toutefois émergentes. Elles s'inscrivent dans un héritage de la planification des systèmes de parcs du début du XX<sup>ème</sup> siècle et de l'intérêt des urbanistes pour le milieu géographique avec sa dimension interdisciplinaire. Dans les années 1970, cette approche est formalisée dans un premier guide méthodologique relatant le travail des paysagistes avec les écologistes. Cependant, comment ces outils et méthodes évolueront-ils? Les paysagistes identifient notamment la limite de la conception du climax, privilégiant les espaces en retrait de l'activité anthropique, pour l'application de l'écologie à l'aménagement. Ainsi, quel sera le devenir de cette collaboration interprofessionnelle? Comment se développeront par ailleurs les plans de paysage par rapport à la planification régionale du territoire et de ses espaces ouverts? Ces questionnements seront au cœur du regard que nous porterons sur la planification régionale qui se développera dans les années 1990-2000.

### **Chapitre 3: Un maillage d'espaces agro-naturels face à l'étalement urbain des aires métropolitaines**

Le troisième temps de la planification des espaces ouverts que nous allons étudier concerne la planification régionale des directives territoriales d'aménagements (DTA), en nous focalisant sur les aires métropolitaines de Lyon et Marseille. Ces documents d'urbanisme constituent un moment clef de relance de la politique d'aménagement régionale et de planification stratégique par l'état (Joye, 2010, pp. 2–3), après les schémas développés au sein des OREAM. Les DTA sont créées avec la loi Pasqua en 1995, complétée par les lois Voynet en 1999 et Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en 2000<sup>324</sup>. Tout type de territoire à enjeux forts peut faire l'objet d'une DTA, et en 2010 six ont été approuvées sur le territoire national<sup>325</sup>. Pour mener notre analyse sur la planification des espaces ouverts, nous avons poursuivi notre principe de sélection de documents ayant été produits dans le cadre de notre terrain d'étude lyonnais, en les comparant avec ceux produits pour des métropoles comparables comme Marseille et Lille. Cette dernière n'ayant pas fait l'objet d'une DTA, nous avons choisi d'analyser celle de la métropole lyonnaise et celle des Bouches-du-Rhône, toutes deux approuvées en 2007.

Ce contexte de planification nous permettra d'interroger la place des approches paysagères et leur lien à l'écologie au sein des processus de planification des espaces ouverts, dans un contexte législatif les promouvant. Nous souhaitons mettre en avant quatre aspects à ce sujet.

Premièrement, les DTA fonctionnent avec l'outillage de la planification réglementaire que nous utilisons aujourd'hui. En effet, à la suite de la loi SRU, ce document d'urbanisme régional s'imposera aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle territoriale et aux plans locaux d'urbanisme (PLU), remplaçant respectivement d'une part les SDAU et Schéma Directeur<sup>326</sup> et d'autre part les POS. La compétence pour la réalisation de ces documents revient aux collectivités locales et non aux services de l'état, faisant suite aux lois de décentralisation et notamment à celle du 7 janvier 1983.

Deuxièmement, les documents de planification seront des catalyseurs d'une série de lois sur l'écologie et le paysage dans l'aménagement du territoire, inscrite dans des politiques internationales.

Les lois environnementales traduisent un élargissement de l'intérêt porté aux espaces remarquables d'un point de vue naturaliste, vers les espaces ordinaires. Plusieurs éléments sont importants à ce sujet:

- Dans les années 1970-80, de nouveaux périmètres de préservation et modalités de gestion seront développés. On note, entre autres, les forêts de protection pouvant être dans le périurbain, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) suite à la loi de protection de la nature et au décret du 25 novembre 1977, ou encore les espaces naturels sensibles (ENS) créés en 1985. En parallèle, la connaissance naturaliste du territoire est développée avec les inventaires des Zones Naturelles

---

<sup>324</sup> Nous nous concentrons dans ce chapitre sur la période de la planification régionale au tournant des années 1990-2000, sans évoquer les changements intervenus après la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. Pour information, après cette dernière, la directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD) se substituera au DTA.

<sup>325</sup> Les DTA qui étaient approuvées en 2010 sont:

- DTA Alpes-Maritimes (2003)
- DTA Bassins miniers Nord-Lorrain (2005)
- DTA Estuaire de la Seine (2006)
- DTA Estuaire de la Loire (2006)
- DTA Aire métropolitaine lyonnaise (2007)
- DTA Bouches-du-Rhône (2007)

<sup>326</sup> Les schémas directeurs (SD) remplacent les SDAU suite à la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (loi Defferre).

d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) créés en 1982 par l'État<sup>327</sup>. Ces périmètres de protection et de relevés naturalistes sur des espaces remarquables sont accompagnés de lois et mesures portant sur des espaces faisant l'objet d'aménagements, et pouvant être plus ordinaires. La loi de protection de la nature de 1976 rendant obligatoires les études d'impacts pour certains ouvrages, comme les infrastructures, amorce un pas dans ce sens. Il en est de même avec le développement intégré promu par les lois montagne et littoral de 1985 et 1986.

- Dans les années 1990, les démarches de préservation de la nature s'intéressant aux espaces plus ordinaires trouveront une suite avec l'importance accordée aux réseaux écologiques lors du sommet de la terre de Rio<sup>328</sup>, à travers la "Convention sur la diversité biologique". Cette convention internationale aura une traduction législative à l'échelle européenne. D'une part la directive habitat de 1992 instaurera le réseau Natura 2000 d'espaces remarquables - avec les Zones spéciales de conservation (ZSC) et les Zones de protection spéciale (ZPS) faisant suite aux zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)<sup>329</sup>. Les liaisons entre ces espaces d'intérêt écologique sont incluses dans la réflexion menée autour du réseau Natura 2000 (Bonnin, 2008, pp. 173–175, 176–178). D'autre part, ces connexions seront affirmées par la "Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère" de 1995<sup>330</sup>. Cette dernière, ratifiée par la France en 1996, sera intégrée dans le droit national avec la loi Voynet en 1999<sup>331</sup> à travers les "schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux" (SSC-ENR). Ces documents-références de planification intègrent les corridors biologiques<sup>332</sup>.
- Par ailleurs, des lois environnementales concernant la protection de ressources complètent les approches naturalistes. On remarquera la loi sur l'eau de 1992 créant des schémas de planification dédiés au "bon état des eaux": les SDAGE et les SAGE<sup>333</sup>. Par ailleurs, la loi d'orientation agricole de 1999 conduira à la création des

---

<sup>327</sup> En 1982 le Ministère de l'Environnement crée un outil de connaissance du territoire avec les ZNIEFF en distinguant:

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours. (source: <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>, consulté le 30/08/2021)

<sup>328</sup> Le sommet de la terre de Rio est réalisé sous l'égide de l'organisation des Nations-Unis. Il est considéré comme le plus important sommet après la conférence de Stockholm de 1972 étant donné que le sommet de Nairobi en 1982 a été un échec. La conférence de Rio conduira à trois conventions:

- la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD)

<sup>329</sup> Le réseau Natura 2000 définit deux types de zones de protection:

- Zones de protection spéciale (ZPS): Elles sont issues des ZICO (« zones importantes pour la conservation des oiseaux »), "désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux [...] Les sites les plus appropriés à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classés totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciale (ZPS)" (source: <http://www.trameverteetbleue.fr>, consulté le 30/08/2021)
- Zones spéciales de conservation (ZSC): Les zones spéciales de conservation, instaurées par la directive Habitats en 1992, pour les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire et pour des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (respectivement inscrites dans les annexes I et II de la directive Habitats).

<sup>330</sup> La "Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère" a été validée lors de la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de 1995 à Sofia.

<sup>331</sup> Loi Voynet ou loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

<sup>332</sup> Nous ne faisons pas référence ici aux changements intervenus après la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 au sujet de la prise en compte de la planification des réseaux écologiques. En effet, nous nous concentrons dans ce chapitre sur le tournant des années 1990-2000. La loi Grenelle II et ses suites sont traitées dans le chapitre suivant (cf. Chapitre 4 - Introduction).

<sup>333</sup> La loi sur l'eau de 1992 fait suite à celle de 1964. Elle conduit à la création de deux schémas de planification de l'eau visant le retour à un bon état des eaux:

- le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), à l'échelle du bassin hydrographique, établi par le Comité de Bassin.



zones agricoles protégées (ZAP), à des documents de gestion de l'espace agricole et forestier ainsi qu'aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE), actant la dimension multifonctionnelle de l'agriculture (Remy, 2000).

Concernant le paysage, il peut être énoncé dans certaines des lois environnementales que nous venons de citer<sup>334</sup>. Toutefois, ces réglementations concernent avant tout les fonctionnalités et habitats écologiques, ainsi que les ressources naturelles; et non le paysage avec la transversalité des savoirs qu'il suppose et sa dimension perceptive. La loi paysage de 1993 va s'intéresser explicitement à cette notion, appelant à la "qualité paysagère" dans l'aménagement du territoire. Elle sera confortée par la convention européenne du paysage du conseil de l'Europe adoptée à Florence en 2000. Ces deux moments actent la reconnaissance institutionnelle du paysage dans les démarches de planification.

L'ensemble de ces lois et conventions environnementales et paysagères se mettent en place dans un contexte d'affirmation de la notion de développement durable, impulsée dès 1987 avec le rapport Brundtland (CNUED, 1987)<sup>335</sup>. Elles trouveront des traductions dans la planification régionale des DTA.

Troisièmement, ces lois amènent une demande d'expertises et le développement de lieux formation. Dans le domaine du paysage que nous étudions, cela se manifestera par la démultiplication des écoles d'enseignement supérieure public dédié. On notera tout d'abord la création de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles en 1976, suite à la section paysage de l'ENH, avec un site d'enseignement à Marseille créé dans les années 1990. L'enseignement se développera en province dans les années 1990-2000, à Bordeaux en 1991, Blois en 1993, Angers en 1998 et Lille dans les années 2000<sup>336</sup>. On notera également la création d'une formation doctorale en 1989 au sein de l'école d'architecture de Paris-La-Villette avec le Diplôme d'études approfondies (DEA) « Jardins, Paysages, Territoires ». Existant jusqu'en 2008, cette formation constituera un espace majeur de théorisation du paysage et des pratiques professionnelles des paysagistes en France. Les liens entre l'expertise du paysage et celle de l'écologie y seront abordés dans un contexte où cette dernière s'affirme avec la politique environnementale<sup>337</sup>.

Enfin, les lois concernant le paysage et l'environnement appellent à un développement des études paysagères et environnementales aux différentes échelles du processus de planification régionale, impliquant des commanditaires variés dans un contexte de

- 
- le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), à l'échelle du sous-bassin hydrographique, établi par la Commission locale de l'eau (CLE).

<sup>334</sup> À titre d'exemple, la "qualité des sites, paysages" a été inscrite dans le code de l'urbanisme à propos des "espaces naturels sensibles" (Article L. 113-8 du code de l'urbanisme).

<sup>335</sup> La notion de développement durable est définie comme un développement permettant de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs" (CNUED, 1987, p. 14). Ce rapport sert à la préparation du sommet de Rio.

<sup>336</sup> Les établissements d'enseignement du paysage correspondant sont les suivants:

- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBX) dès 1991
- École de la Nature et du Paysage à Blois dès 1993
- l'Institut national d'horticulture et de paysage à Angers regroupant deux instituts préexistant en 1998, puis regroupé avec d'autres formations en 2008 dans l'Agrocampus Ouest
- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) dès les années 2000

<sup>337</sup> À propos de l'affirmation de l'expertise écologique et environnementale liée à la politique environnementale, on notera que le principe 9 de la "déclaration de Rio sur l'environnement et le développement" parle de la nécessité "des échanges de connaissances scientifiques et techniques" sans mettre en avant l'interdisciplinarité ou l'interprofessionnalité (ONU, 1992b), comme cela était le cas avec la conférence de Rio (cf. Chapitre 2 - Introduction). Dans l'article 12 de la conférence sur la diversité biologique (ONU, 1992a), la recherche et la formation sont associées à un domaine scientifique "pour identifier et conserver la diversité biologique", sans qu'apparaisse une ouverture explicite vers les sciences sociales. La théorie du paysage liée à l'expertise paysagère, et son positionnement par rapport à celle de l'environnement, peuvent être replacés dans ce contexte-là, précisé à l'échelle nationale par une histoire spécifique des relations de l'expertise paysagère avec celle de l'environnement.

décentralisation. En effet, les DTA sont impulsées par l'état, mais le relais de la planification régionale à l'échelle locale passe par l'action des collectivités territoriales. Même s'il existe certaines structures d'ingénierie parapubliques pouvant potentiellement assurer le suivi voire la réalisation d'études à différentes échelles, elles se distinguent des OREAM. En effet, elles n'ont pas l'objectif de réaliser un schéma de planification et d'assurer le suivi de son développement dans le temps long selon les orientations de l'état, mais elles répondent à une sollicitation des collectivités locales en fonction de leur choix politique et de leurs besoins spécifiques.

Ces éléments de contexte posés, notre lecture comparative des DTA ouvre un chantier de recherches autour du paysage et de l'interprofessionnalité<sup>338</sup>. Elle se distingue des travaux déjà réalisés à propos des DTA. En effet, il ne s'agit pas d'une approche monographique sur les espaces ouverts d'un de ces documents de planification en particulier, tel que S.Autran a pu la développer sur l'aire métropolitaine lyonnaise (Autran, 2004, pp. 101–111). Par ailleurs, notre travail se démarque également des recherches sur les DTA les considérant du point de vue de la construction métropolitaine des grandes villes et des logiques d'acteurs entre l'état et les collectivités locales (Douay, 2009, 2013; Fritsch, 2006).

Pour aborder le travail interprofessionnel entre le paysage et l'écologie dans le contexte de la planification régionale, notre analyse des DTA lyonnaise et marseillaise portera sur le processus d'expertises et d'interventions à différentes échelles impulsées par ces documents d'urbanisme. Nous mettrons cela en parallèle avec les méthodes développées par les professionnels de ces différents domaines, et aux possibilités d'approches transversales qu'ils envisagent. Trois questionnements structureront notre analyse:

1. Comment l'héritage des conceptions sur les espaces ouverts depuis le début du XXème siècle se retrouve et se reconfigure dans ce nouveau contexte de planification, du point de vue de la place accordée à l'expertise paysagère en lien avec celle de l'écologie?
2. Comment les professionnels du paysage et de l'écologie, pensent-ils leur spécificité ainsi que la mise en place d'une collaboration interprofessionnelle? La notion de milieu est-elle mobilisée à ce sujet?
3. Comment les méthodes et outils développés et diffusés par les paysagistes concrétisent-ils les nouvelles opportunités de collaboration avec le domaine de l'écologie dans les processus de planification et quelles en sont les limites?

---

<sup>338</sup> En effet, dans nos deux précédents temps de la planification régionale, des travaux de recherche sur les espaces ouverts et le paysage sont bien développés dans le cas de la planification de la région parisienne, ou amorcés dans le cas des OREAM. La planification des DTA n'a pas fait l'objet de nombreux travaux de recherche sur nos thématiques de recherche, à notre connaissance, et il nous paraîtrait important de développer des travaux à ce sujet.

## 1 L'affirmation du paysage et de l'écologie dans la planification et ses ambiguïtés

Notre premier questionnement sur ce nouveau contexte de planification régionale porte sur l'héritage des conceptions de l'espace ouvert développé depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, et la place donnée aux expertises paysagères et écologiques. Pour cela, il est important de considérer à la fois les évolutions engendrées par les politiques en faveur de l'environnement et du paysage, ainsi que les modalités particulières d'étude et de mise en œuvre de la DTA suite aux politiques de décentralisation.

En effet, on notera d'une part que les lois en faveur de l'environnement et du paysage ont conduit à une diffusion de ces enjeux dans les processus d'aménagement du territoire. Cela implique le développement d'expertises par divers professionnels pour répondre à ces problématiques. Elles préexistent à l'élaboration de la DTA, à la différence des précédents temps de la planification régionale des espaces ouverts que nous avons analysés, correspondant à des démarches paysagères voire écologiques émergentes avec le PARP (cf. Chapitre 1 - § 2) ou pionnières avec les OREAM (cf. Chapitre 2 - §3).

D'autre part, les DTA sont élaborées par les services de l'état - départementaux ou régionaux<sup>339</sup> pour les métropoles marseillaises et lyonnaises - en collaboration avec les collectivités territoriales qui seront chargées de sa mise en œuvre, du fait de la décentralisation. Il n'y a pas de structure d'étude interprofessionnelle dédiée comme cela était le cas avec les OREAM. Ainsi, les DTA vont s'appuyer à la fois sur des connaissances et des études préexistantes et, en fonction des situations, d'éventuelles commandes d'études complémentaires seront faites à des prestataires externes. Ces derniers peuvent être des bureaux d'étude ou des professionnels privés, mais également des structures d'études publiques ou parapubliques<sup>340</sup>. Les compétences professionnelles mises en jeu seront définies par les commanditaires, et en premier lieu par les acteurs de la planification des DTA. C'est dans ce cadre d'élaboration et de mise en œuvre de la planification régionale que nous chercherons des éléments de réponse à notre questionnement.

Pour mener cette analyse, nous proposons de partir des DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise et des Bouches-du-Rhône qui ont été approuvées en 2007, et de leur contenu. Nous compléterons notre investigation en mobilisant des études complémentaires citées dans ces documents d'urbanisme, et réalisées dans le cadre de leur élaboration. Le contexte lyonnais s'avèrera plus riche d'enseignement à ce propos. Des entretiens avec des acteurs de cette planification seront également réalisés pour affiner nos interprétations.

La lecture que nous proposons interroge successivement:

---

<sup>339</sup> Les DTA des Bouches-du-Rhône et de l'aire métropolitaine lyonnaise ont été portées respectivement par la préfecture des Bouches-du-Rhône et par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de la préfecture de région Rhône-Alpes.

<sup>340</sup> À titre d'exemple et comme nous le verrons, la DTA lyonnaise a notamment mobilisé les expertises de structures publiques ou parapubliques comme l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise et le centre d'études techniques de l'Équipement (CETE), et également de bureaux d'étude privés comme l'agence de paysage ILEX ou l'agence d'architecture et d'urbanisme Groupe 6.

Pour précision:

- Les centres d'études techniques de l'Équipement (abrévés en « CETE » ou « Cété ») sont créés en 1968. Ce sont des services déconcentrés de l'État français apportant notamment une ingénierie sur la ville, les territoires et l'environnement. Ils disparaissent en 2013 pour donner naissance au Cerema.
- Les agences d'urbanisme sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967. Sous forme associative, les agences d'urbanisme développent une expertise sur les différents domaines de l'urbanisme et du développement territorial (planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier...).

1. Quelles évolutions ont lieu dans la planification régionale des espaces ouverts situés entre ville et campagne par rapport à la période de planification régionale des années 1960-70? En quoi peut-on y voir les effets des politiques du paysage<sup>341</sup> et de l'environnement ?
2. Quelle place est donnée à l'expertise paysagère et au lien avec celle de l'écologie dans ce nouveau processus de planification?

## 1.1 Un renouvellement et une affirmation des rôles et fonctions attribués aux espaces ouverts

### 1.1.1 *Un maillage d'espaces agro-naturels multifonctionnel issu de l'histoire de la planification*

Dans les DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise et des Bouches-du-Rhône, les espaces ouverts sont introduits par l'idée d'un maillage d'espaces agro-naturels, impliquant différentes situations entre ville et campagne. Ce maillage est défini à travers des figures spatiales de trames, couronnes, coupures vertes,... Il constitue une structure encadrant une organisation urbaine multipolaire.

Dans le territoire marseillais, il est en effet précisé que "le maillage des espaces naturels, forestiers et agricoles joue un rôle fondamental pour la structuration de l'espace départemental, et plus encore à l'échelle de l'aire métropolitaine" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 85). Il se concrétise par "des coupures entre les espaces urbanisés" ou des "couronnes" vertes autour d'urbanisations (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 46, 72–73). En lien avec le rapport de la DTA, la "carte d'orientation" (Figure 77) représente les polarités urbaines (Marseille, Aix-en Provence, Arles, polarité autour de l'Etang de Berre, etc...), organisées autour des différents types d'espaces agro-naturels constituant ce maillage<sup>342</sup>, à savoir:

- les espaces de productions agricoles spécialisées
- l'agriculture gestionnaire d'écosystèmes de la plaine de Crau, constituant la "couronne agri-environnementale" de la zone industrielle de Fos (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 72–73),
- des "espaces agricoles périurbains" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 83),
- des espaces agro-naturels des communes du littoral (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 90–113),
- les espaces naturels à fortes valeurs patrimoniales
- les espaces naturels et forestiers sensibles

Dans le cas de l'aire métropolitaine lyonnaise, le "réseau des espaces naturels et agricoles" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 46) est le fondement des "modalités d'aménagement de l'espace" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 46), structurant le développement des différentes agglomérations métropolitaines (Lyon, Saint-Etienne, Nord-

<sup>341</sup> Les effets de la loi paysage sur la planification du territoire a fait l'objet de quelques travaux de recherche. Nous pouvons citer le travail de D.Labat qui traite de l'agglomération bordelaise (Labat & Donadiou, 2013), et également le travail de H.Davodeau à propos de l'agglomération angevine et plus largement de la région Pays-de-la-Loire (Davodeau, 2005). On notera que la région Pays-de-la-Loire dispose d'une DTA pour le territoire de l'estuaire de la Loire. Ces travaux constituent une source intéressante dans l'optique d'un approfondissement de l'approche que nous initions dans ce chapitre.

<sup>342</sup> Plus précisément, dans le texte de la DTA marseillaise, il est précisé que des "coupures d'urbanisation" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 83, 101, 102, 106, 107, 109) ou "coupures naturelles" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 96) sont établies par des "espaces agricoles périurbains" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 83) ou des espaces agro-naturels des communes du littoral (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 90–113). Il peut également s'agir de "couronnes agri-environnementales" comme dans le cas de la zone industrielle de Fos, entourées d'une agriculture gestionnaire d'écosystèmes avec la plaine de Crau (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 72–73).

Isère, Pont-de-Chéry, Villefranche, etc...). La formalisation de ce maillage est nettement plus détaillée que dans l'aire marseillaise. Elle résulte d'une "étude" développant "le concept de réseau 'maillé'" afin d'expliciter "les complémentarités et les interdépendances entre ces espaces dans un fonctionnement faisant système" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 29; UrbaLyon, 1999). Une carte synthétise ce travail à travers différentes figures d'espaces ouverts (Figure 78):

- la "trame verte" constituant des "pénétrations" de la nature dans les espaces urbanisés
- la "couronne verte d'agglomération"
- les "liaisons et coupures vertes"
- les "corridors d'eau"
- les "territoires périurbains à dominantes rurales" étant des "zones de contacts et d'échanges entre de grands sites naturels et urbanisés"
- les "cœurs verts"

Chacune de ces figures aborde différentes situations territoriales et intensités des pressions d'urbanisation dans des espaces entre ville et campagne.

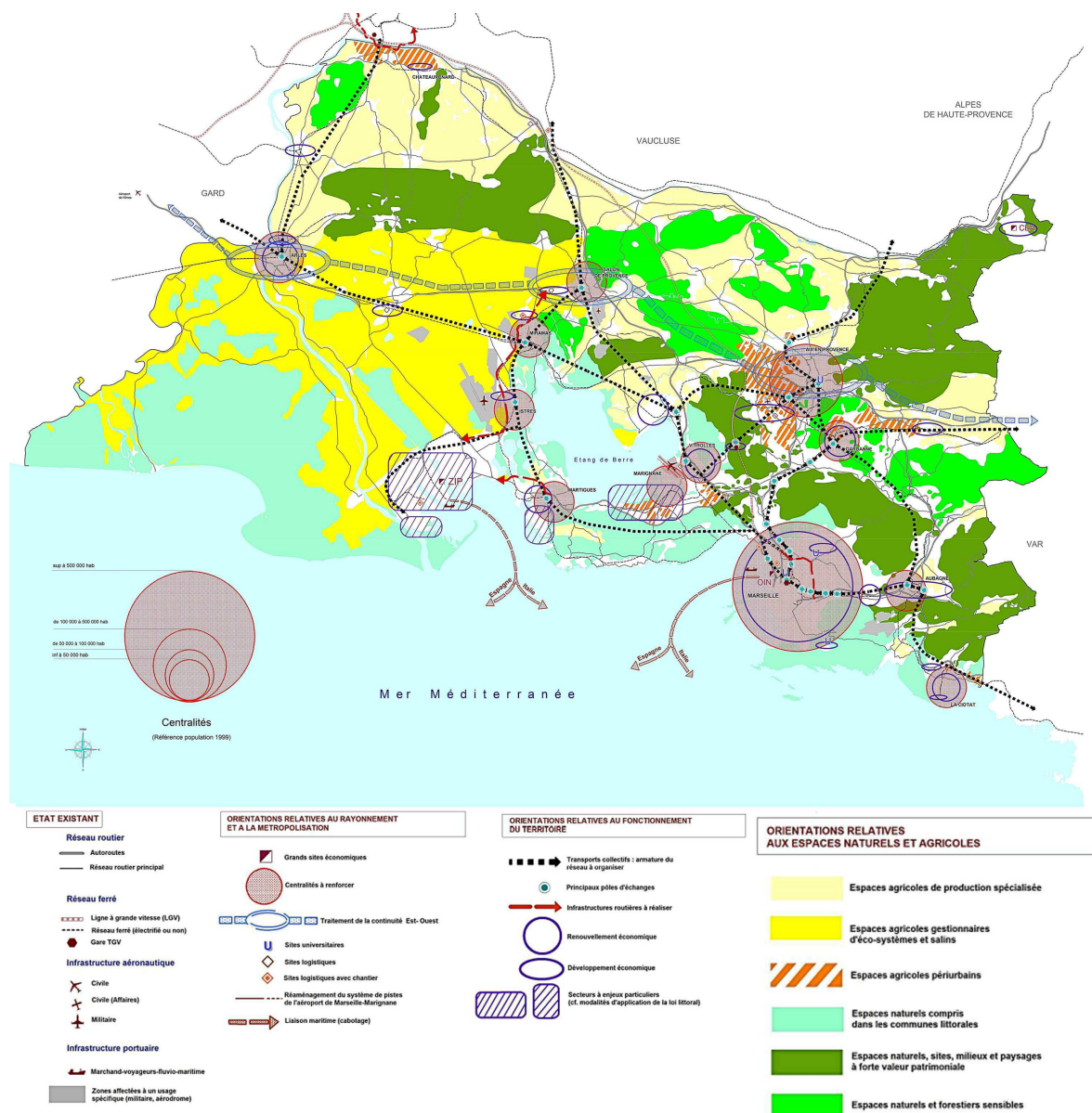
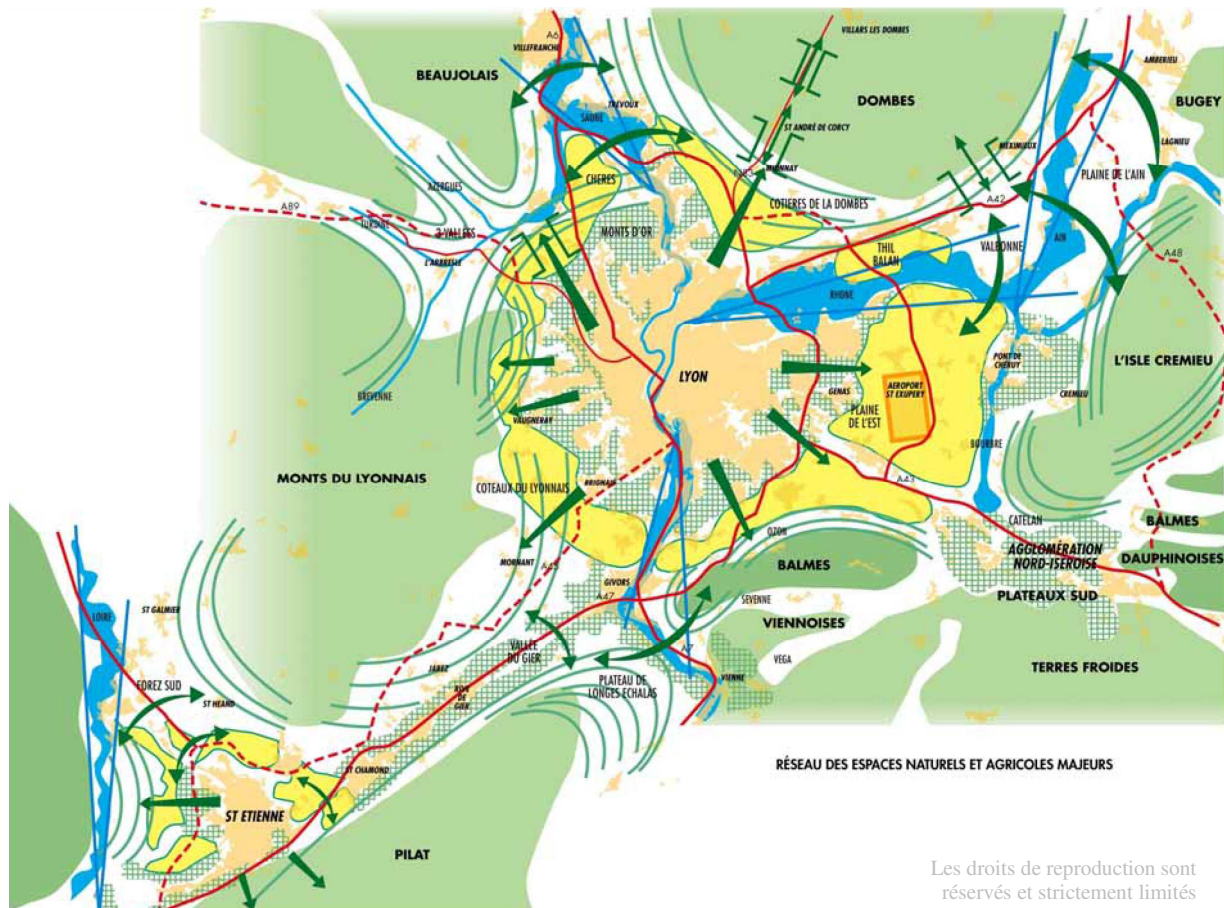


Figure 77 - Carte "orientation" de la DTA des Bouches-du-Rhône / DDTM13 (Source: Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006b)





**Cœurs verts**

Territoires ressources du milieu naturel, rural, paysager et récréatif. Enjeux : Maintien de la vie rural, protection et valorisation du patrimoine naturel et écologique, équilibre entre usages. Organisation de la fréquentation loisir. Incompatibilité avec les projets de grandes infrastructures.



**Territoires périurbains à dominante rurale**

Zones de contact et d'échanges entre les grands sites naturels et urbanisés. Fortes pressions résidentielles et nombreux projets d'infrastructures. Enjeux : espaces de vigilance, maîtrise du milage, circulation du développement et maintien de l'offre en espaces ouverts agricoles de qualité, renforcement des continuités fonctionnelles et écologiques avec les cœurs.



**Corridors d'eau**

Ensemble des espaces qui participent au fonctionnement direct et indirect du cours d'eau (lit mineur et majeur, zone d'extension maximale des crues, et milieux naturels liés aux zones humides). Enjeux : territoires essentiels au fonctionnement du système vert et au système eau. Prise en compte des logiques de solidarité entre bassins, du risque et de la valeur écologique de ces axes de liaisons.



**Couronne verte d'agglomération**

Enchaînement circulaire d'un réseau d'espaces ouverts en limite des grands fronts urbains. Enjeux : contenir l'expansion urbaine en développant les fonctions paysagères, agricoles, périurbaines, récréatives et écologiques de ces territoires, maintenir l'épaisseur de la couronne et éviter son fractionnement par les infrastructures.



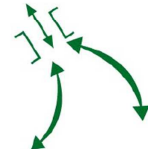
**Trame Verte**

Principe de continuité d'espaces non-bâti à l'intérieur du tissu urbain dense. Vocation paysagère et de loisirs de proximité, complémentaire de l'espace public urbain. Enjeux : pénétration de la nature en ville, maintien des corridors écologiques, aération du tissu urbain, qualité du cadre de vie, régulation des eaux de surface, liaisons avec les grands sites naturels de la couronne et des cœurs.



**Liaisons et coupures vertes**

Principe de continuité territoriale nécessaire au fonctionnement du système vert par la préservation des échanges (corridors écologiques, contact et accès du public) et la structuration des paysages (coupures vertes) à l'échelle métropolitaine ou locale. Enjeux : identification et prise en compte dans les documents de planification locaux, valorisation.



**Figure 78 - Carte du réseau maillé des espaces naturels et agricoles majeurs de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise (Source: Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 47-48)**

Une gradation d'espaces ouverts de campagne-urbaine est formalisée, avec des enjeux multiples et spécifiques relatant leur multifonctionnalité pour le cadre de vie, la biodiversité, la récréation, la gestion des risques et les ressources naturelles. La légende de la "carte d'orientation" pour le territoire marseillais évoque en effet la gestion des éco-systèmes ou encore les ressources du sol agricole (Figure 77). Le texte des objectifs de la DTA détaille ces aspects (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 60, 62-67, 85) et les complète en soulignant l'importance de considérer ces espaces pour le cadre de vie (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 85), la récréation touristique (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 62-63, 65), les ressources de l'eau souterraine et de surface (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 62, 64-65) et également de les considérer du point de vue de la gestion des risques d'incendie et d'inondation (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 66). Avec plus de clarté que le cas Marseillais, la représentation cartographique du territoire

lyonnais et sa légende synthétisent la multifonctionnalité de chacune des figures d'espaces ouverts (Figure 78):

- la "trame verte" contribue à la biodiversité en ville, au cadre de vie, et elle permet diverses pratiques de loisirs de proximité avec ces "terrains non bâtis publics et privés, parcs et jardins, espaces publics majeurs, jardins familiaux, secteurs agricoles périurbains, espaces naturels patrimoniaux" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 50).
- La "couronne verte" contribue à la biodiversité, aux loisirs et au cadre de vie de la métropole en contenant l'extension urbaine et en maintenant la "lisibilité du territoire" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 49). Elle contribue également au maintien des ressources de l'agriculture périurbaine et, dans sa partie Est, de "la nappe phréatique [...] pour l'alimentation en eau de l'agglomération" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 49).
- Les "liaisons et coupures vertes" ont une fonction pour l'écologie, notamment dans le cas de passages d'infrastructures, et pour la valorisation du territoire dans son ensemble.
- Les "corridors d'eau" jouent un rôle pour l'écologie, notamment avec les zones humides, pour la gestion des risques de crues, mais également pour la "préservation des ressources stratégiques en eau" et les "loisirs et tourisme verts" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 47).
- Les "territoires périurbains à dominantes rurales" ont des fonctions pour la production agricole, la biodiversité et le cadre de vie à préserver des dynamiques d'urbanisation et de l'implantation d'infrastructures.
- Les "cœurs verts" constituent un cadre de vie rural, un espace de loisirs et une richesse naturelle à maintenir.

Les espaces ouverts dans les DTA montrent ainsi une filiation d'idées avec la planification régionale des OREAM dans les années 1960-70 (cf. Chapitre 2 - § 1.1.2 et 3.1.1). Dans les deux cas, il s'agit de définir les espaces ouverts à l'échelle régionale pour structurer une urbanisation polycentrique<sup>343</sup>. Elle repose sur une gradation d'espaces publics et privés allant de l'intra-urbain au rural, avec une importance accordée aux espaces agro-naturels. Des figures de planification schématisent cette organisation avec des coupures, ceintures ou couronnes, pénétrantes, trames vertes, etc..., complétées de nouveaux termes tels que le maillage, le réseau, les liaisons,...

Les fonctions attribuées aux espaces ouverts résonnent également avec celles énoncées dans les années 1960-70 (cf. Chapitre 2 - § 1.1.2 et 3.2.3), qu'il s'agisse du cadre de vie, de la richesse des milieux naturels, du récréatif et des ressources naturelles du sol agricole et de l'eau. On remarquera l'utilisation du terme "biodiversité"<sup>344</sup>. La fonction de gestion des risques qui apparaissait de manière discrète dans les schémas des OREAM est mise en avant dans les DTA autour des inondations. Par contre, la fonction de régénération de l'air à travers la végétation par rapport aux pollutions et à la température, peu présente dans les schémas des OREAM, est absente dans les DTA.

---

<sup>343</sup> Cette urbanisation polycentrique conçue dans les années 1990-2000 se base sur des villes existantes, là où les OREAM dans les années 1960-70 planifiaient également des villes nouvelles.

<sup>344</sup> Le terme de "diversité biologique" est apparu dans la publication de Raymond F. Dasmann "A Different Kind of Country" en 1968. La contraction est utilisée par Walter G. Rosen lors d'un congrès en 1986. Le sommet de Rio utilise l'expression "diversité biologique" dans la "Convention sur la diversité biologique" en 1992.

Ainsi, le cadre global de structuration d'une métropole polycentrique avec des espaces ouverts multifonctionnels apparaît proche entre les schémas des OREAM et les DTA. Il existe toutefois des nuances et distinctions que nous souhaitons mettre en évidence à partir de l'évolution des politiques publiques. Il s'agit de pister ce qu'implique le terme de "développement durable" et les lois en faveur de l'environnement et du paysage dans la planification de ce réseau maillé d'espaces agro-naturels. L'analyse de ces aspects nous amène à identifier le renouvellement et l'affirmation des rôles et fonctions attribués aux espaces ouverts dans les DTA, par rapport aux années 1960-70. Nous verrons également que des liens ambigus s'esquissent entre les domaines du paysage et de l'écologie.

### *1.1.2 La lutte contre l'étalement urbain pour un développement durable*

La notion de "développement durable" apparaît dans les DTA pour justifier l'importance du réseau maillé d'espaces agro-naturels.

L'argumentation s'appuie sur un diagnostic de l'étalement urbain dans les espaces entre ville et campagne, intitulés espaces périurbains. Le territoire Marseillais est décrit comme étant "marqué par une urbanisation particulièrement consommatrice d'espace" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 23) ce qui amène aux constats d'une "demande foncière" et du "mitage" dans les espaces agro-naturels facilement urbanisables (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 40). La même analyse est faite pour la métropole lyonnaise qui "s'est développée sur un mode très consommateur d'espace : extension des villes et des zones péri-urbaines, diffusion de l'urbanisation dans des couronnes de plus en plus éloignées du cœur, mitage des espaces agricoles et naturels" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 7).

Les documents de planification étudiés relèvent des conséquences néfastes de l'étalement urbain pour le territoire. "Il compromet son développement pour l'avenir et menace la pérennité d'entités naturelles et paysagères" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 15). L'impact porte sur les fonctionnalités du maillage d'espaces agro-naturels concernant le cadre de vie, la biodiversité, les ressources (sol et eau), les loisirs et la gestion des risques. Plus précisément:

- "les espaces boisés subissent des pressions liées à l'urbanisation diffuse" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 28) et ces "pressions urbaines [...] mettent en péril la biodiversité et le fonctionnement systémique des biotopes" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 18).
- L'étalement urbain a des incidences sur le "cadre de vie" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 7; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 28), et en cela sur "l'attractivité et le rayonnement de la métropole" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 7).
- L'urbanisation peut altérer les sites de loisirs de proximité (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 17) et, avec l'augmentation de la population, "la fréquentation des espaces naturels [...] et les loisirs de plein air sont en augmentation" avec les conséquences associées (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 24).
- Différents risques sont moins bien gérés. "Le risque inondation [...] est particulièrement aggravé par l'étalement urbain qui réduit les champs d'expansion des crues, notamment dans les grandes plaines alluviales" lyonnaises (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 18). Dans le cas Marseillais, "les espaces urbanisés en forêt sont insuffisamment équipés en moyens de lutte contre l'incendie" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 29).

- Enfin, les ressources du sol et de l'eau sont mises à mal. "Dans les zones périurbaines, mais plus généralement dans tous les secteurs de déprise agricole [...] l'agriculture est fragilisée du fait de la pression urbaine et foncière" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 23), laissant "à l'agriculture des espaces interstitiels qui conduisent à sa disparition" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 16). De plus, "les ressources locales en eau sont fragiles du fait de leur sensibilité à l'impact des activités humaines" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 24). "La dégradation de la qualité des eaux" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 18) a des conséquences "pour l'alimentation en eau potable des habitants du territoire" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 18).

Les DTA n'envisagent toutefois pas de stopper les dynamiques d'aménagements et d'urbanisation. Au contraire, elles affirment le développement métropolitain souhaité par l'État, avec des projets d'équipements et d'infrastructures de transports. Toutefois, ces derniers sont conditionnés par un réseau maillé d'espaces agro-naturels ayant l'objectif de lutter contre les conséquences néfastes de l'étalement urbain. Les espaces ouverts sont ainsi essentiels à ce "développement durable", suivant une notion mise en avant par le rapport de Brundtland de 1987. La DTA marseillaise, affirme en effet les objectifs de l'État concernant la "localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 6), tout en assurant la "préservation des espaces naturels, des sites et des paysages" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 6). Le territoire trouve ainsi son "équilibre entre développement et protection" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 46). "L'enjeu consiste ici à assurer la transmission aux générations futures des éléments constitutifs du patrimoine, de l'identité des Bouches-du-Rhône et des conditions de vie de ce territoire et participer ainsi au maintien de l'attractivité du territoire y compris au sens économique" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 62). Ce parti pris donne des orientations d'interventions "nécessaires au développement durable du territoire" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 69). De même, la DTA lyonnaise parle d' "un plan d'accompagnement des grands équipements, notamment de transports, [...] cohérent avec le projet de développement métropolitain" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 7)<sup>345</sup> et son dynamisme à l'échelle européenne. Toutefois, ces aménagements devront être faits en créant les conditions pour "maîtriser l'étalement urbain" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 28) avec des "actions de renouvellement urbain" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 28), "en limitant l'ouverture de terrains à l'urbanisation" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 28) et par conséquent par la "préservation et la valorisation des espaces naturels, agricoles et paysagers" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 28). Il s'agit ainsi de "doter la métropole d'une vision prospective [...] dans un objectif de positionnement international et de développement durable" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 19). Le même principe de préservation des espaces ouverts est présent dans le cas marseillais (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 60, 62)<sup>346</sup>.

Entre les années 1960-70 et 1990-2000, on remarque une filiation d'idées entre le rôle de l'infrastructure verte et celui du réseau maillé d'espaces agro-naturels, autour de la recherche

<sup>345</sup> La DTA lyonnaise précise "un plan d'accompagnement des grands équipements, notamment de transports, tels que les contournements autoroutiers à l'ouest et ferroviaires à l'est, les autoroutes A45 et A89, le port Édouard Herriot, la plate-forme multimodale de Saint-Exupéry et la Liaison Ferroviaire Transalpine Lyon-Turin, pour garantir un système de transports efficace, cohérent avec le projet de développement métropolitain" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 7).

<sup>346</sup> La DTA marseillaise valorise également les espaces ouverts, "qu'ils soient naturels ou agricoles, [et] leur rôle dans l'équilibre territorial, environnemental, mais aussi social et économique" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 62). Elle appelle à une consommation raisonnable des espaces ouverts en veillant "à ce que le développement de l'urbanisation s'appuie avant tout sur la densification des zones déjà impactées" (Préfecture des Bouches-du-Rhône 2006 : 60).

d'équilibre entre les dynamiques anthropiques et naturelles (cf. Chapitre 2 - § 3.2.1). Toutefois, l'objectif d'encadrement de la croissance urbaine des années 1960-70 fait place, dans les années 1990-2000, à l'objectif de lutte contre l'étalement urbain, et contre ses effets négatifs, pour un "développement durable".

### *1.1.3 Des fonctions affirmées par les politiques environnementales*

Le réseau maillé d'espaces agro-naturels, en tant que stratégie d'aménagement durable, est par ailleurs à replacer dans le contexte d'affirmation des politiques environnementales de cette époque. Nous avons remarqué que les effets de ces dernières apparaissent dans les DTA lyonnaise et marseillaise par la référence directe aux lois environnementales. Cela conduit à approfondir les fonctionnalités des espaces ouverts relatives à la préservation de la nature, à la protection des ressources nécessaires à la vie humaine et à la gestion des risques.

L'évolution des conceptions de la protection de la nature avec les réseaux écologiques est présente par un double renvoi, au réseau Natura 2000 issu de la directive habitat de 1992 et, pour le cas lyonnais uniquement, aux Schémas de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (SSC-ENR) issus de la loi Voynet de 1999. Comme nous l'avons vu, ces deux références sont des déclinaisons dans le contexte européen et français de la "convention pour la diversité biologique" adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 (cf. Introduction de ce chapitre). En effet les DTA énoncent des espaces du réseau Natura 2000 pour parler de la fonction des espaces ouverts pour la "biodiversité" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 17–18; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 26, 132–133)<sup>347</sup>. Des liens sont également faits avec les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), pour appuyer la lecture des richesses naturalistes du territoire. En complément, les connexions entre ces espaces remarquables du point de vue de la biodiversité sont concrétisées dans le cas lyonnais par l'intégration du "schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux [(SSC-ENR), lequel] a conduit à définir le réseau des espaces naturels et agricoles majeurs" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 29). L'étude du "réseau maillé" dont nous avons parlé (cf. § 1.1.1 de ce chapitre) a été réalisée dans ce contexte (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 29). Les figures d'espaces ouverts traduisent cette nouvelle conception de la conservation de la nature par la fonctionnalité écologique attribuée aux espaces ordinaires, concernée par des "liaisons et coupures vertes" renvoyant explicitement aux "corridors écologiques" (Figure 78). Ceux-ci sont notamment à considérer lors d'aménagements comme les infrastructures<sup>348</sup>. Cette démarche s'est d'ailleurs nourrie de l'une des premières études cartographiques d'un réseau écologique mené par un département en France, le REDI<sup>349</sup>, réalisée au tout début des années 2000 par le bureau d'étude Suisse Econat pour le territoire de l'Isère (CG 38, 2008, pp. 18–30; Michelot & Croyal, 2014)<sup>350</sup>.

---

<sup>347</sup> Les DTA repèrent les sites concernés par le réseau Natura 2000, et plus précisément les zones de protection spéciale (ZPS) ou zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et les Zones spéciales de conservation (ZSC). Ces dernières sont cartographiées pour le territoire marseillais (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 26, 132–133) et elles correspondent pour partie à la cartographie des "coeurs verts" et des "corridors d'eau" de la carte du réseau maillé lyonnais (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 17–18, 47–48).

<sup>348</sup> Dans le cas des projets d'infrastructures, il est précisé l'importance de "modes de construction ménageant les continuités écologiques" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 47–48).

<sup>349</sup> Réseau Ecologique du Département de l'Isère (REDI)

<sup>350</sup> En effet, les professionnels ayant travaillé sur l'étude du réseau maillé lyonnais (UrbaLyon, 1999, 2001a) connaissaient ce travail cartographique du REDI, même s'il ne concernait qu'une partie du territoire métropolitain situé dans le département de l'Isère (P. Mary, communication personnelle, Septembre 2020).



Concernant la protection des ressources du sol et de l'eau, deux réglementations sont citées dans les DTA: la loi sur l'eau de 1992 instaurant des Schémas de Gestion des Eaux à différentes échelles, les SDAGE et les SAGE, et la loi d'orientation agricole de 1999 mettant en place des outils de protection et de gestion des espaces agricoles. Pour ces derniers, la DTA des Bouches-du-Rhône fait une référence explicite à la loi de 1999 autour d'approches "agri-environnementales" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 124). Il s'agit de revenir sur les démarches d' "intensification" de l'agriculture (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 123) qui étaient en vigueur les décennies précédentes, pour répondre aux "défis de la qualité, de la traçabilité et de l'hygiène alimentaire, [ainsi qu'à] la prise en considération de l'environnement" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 123). La DTA Lyonnaise parle également des "mesures agro-environnementales" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 66) et renvoie à ce contexte législatif à travers les dispositifs de gestion qu'il permet<sup>351</sup>. Par ailleurs, la loi sur l'eau de 1992 est présente dans les DTA qui se réfèrent à la mise en place des SAGE. On notera l'importance accordée aux mesures de gestion de l'espace, notamment agricole, pour protéger la qualité de la ressource en eau. La DTA lyonnaise parle de "restauration de la qualité de l'eau [...avec] des initiatives de gestion concertée" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 66) et celle de Marseille de "l'établissement d'un nouvel équilibre entre usages et milieux" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 118).

Enfin, les risques sont introduits dans les DTA à travers la loi sur l'eau de 1992 en ce qui concerne les inondations. Les plans de prévention des risques (PPR) issus de la loi Barnier de 1995 sont également cités. Cette double référence réglementaire est stipulée dans la DTA lyonnaise à propos des inondations (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 68). Seuls les PPR sont énoncés dans le cas marseillais, pour les risques d'inondation et d'incendie (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 47). Ce cadre permet de préciser les dispositions à prendre dans un objectif de protection des risques, en fonction des espaces considérés, par exemple en définissant ceux devant rester non-construits, etc...

Par ailleurs, on remarquera la mention des "mesures compensatoires" dans le cadre de l'aménagement de zones industrielles et d'infrastructures de transports (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 47; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, pp. 73, 109), amenant à préserver des espaces du maillage vert pour leurs fonctions environnementales comme celles des risques et de la biodiversité.

On remarque ainsi que les lois issues des politiques de l'environnement permettent de préciser certaines fonctions des espaces ouverts définis dans les DTA. Les enjeux de préservation des richesses naturelles, des ressources du sol et de l'eau ainsi que la protection des risques sont détaillés de manière significative par rapport aux années 1960-70. On notera que les préoccupations naturalistes concernent à la fois les espaces remarquables et ordinaires. Ces lois donnent par ailleurs un cadre pour guider les modalités d'aménagements (à l'exemple des infrastructures avec les liaisons écologiques ou des espaces à maintenir non bâtis pour les risques) ou de gestion (à l'exemple des mesures agro-environnementales).

---

<sup>351</sup> Dans le cadre d'études complémentaires sur l'espace interdépartemental autour de l'aéroport Satolas / Saint-Exupéry, des références sont faites aux "Plans de gestion contractuelle" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001, p. 72; UrbaLyon, 2001b, p. 58) et plus précisément aux "Contrats territoriaux d'exploitation" (CETE de Lyon & ILEX, 2000, p. 73; UrbaLyon, 2001b, p. 54), ces derniers ayant été instaurés par la loi d'orientation agricole de 1999. Nous reviendrons sur ces études complémentaires de la DTA lyonnaise (cf. 1.2 de ce chapitre).

#### 1.1.4 Un apport de la politique du paysage pour la multifonctionnalité des espaces ouverts?

Nous souhaitons, pour finir, interroger les effets de la politique du paysage des années 1990-2000 dans la conception de la planification de réseaux maillés d'espaces agro-naturels. Toutefois, les DTA lyonnaise et marseillaise ne font référence ni à la convention européenne du paysage, ni à la loi paysage. Etant donné que cette dernière a inscrit le "paysage" dans les documents de planification à travers la notion de "qualité paysagère"<sup>352</sup>, nous proposons d'analyser l'usage de cette idée dans les DTA. Tandis que notre analyse de la planification régionale des années 1960-70 a mis en avant la diversité des fonctions abordées à travers le terme paysage et ses dérivés, cela ne nous est pas apparu évident avec les DTA.

En effet, une première lecture nous amènerait à interpréter l'usage du terme paysage pour les espaces ouverts dans une perspective multifonctionnelle. Dans le diagnostic du "patrimoine paysager" de la métropole lyonnaise, on remarque en effet que la notion de paysage et les "qualités paysagères", s'appliquent pour parler de "loisirs de proximité", de "sites d'intérêt régional", de "l'agriculture", de "zones humides" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 17)<sup>353</sup>, renvoyant respectivement à des fonctionnalités relatives au cadre de vie<sup>354</sup>, au récréatif, à la protection des ressources du sol et à la biodiversité. Pour le territoire marseillais, on notera l'utilisation des termes "de requalification ou de valorisation du paysage" par rapport à des actions multiples relatives à la biodiversité avec le "réseau Natura 2000", à la gestion de la ressource du sol avec les "chartes forestières", ainsi qu'au cadre de vie et à l'esthétique à travers "les sites classés selon la loi de 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 125).

Toutefois, une autre lecture peut être faite, amenant à interpréter l'usage des termes de "paysage" et de "qualité du paysage" autour des fonctions relatives au "cadre de vie" et au "récréatif". En effet, dans la DTA lyonnaise, la partie consacrée au "patrimoine paysager" est distincte de celle concernant "les milieux naturels", "l'agriculture", les "ressources en eau", les "risques naturels" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 16–18). Le paysage est différencié des fonctions environnementales, et c'est uniquement à travers cette notion que sont abordées les fonctions relatives au cadre de vie et au récréatif. Par ailleurs, dans la DTA de Marseille, "les orientations relatives au patrimoine naturel et agricole et à la gestion des

---

<sup>352</sup> La loi paysage modifie le code de l'urbanisme en inscrivant la "qualité paysagère" dans le travail des documents d'urbanisme. L'article 3 de la loi paysage indique: "Le début du deuxième alinéa de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé : « Les plans d'occupation des sols doivent, à cette fin, en prenant en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution : 1° ... » (La suite sans changement.)" (LOI n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques).

Ainsi, le code de l'urbanisme explique que "les plans d'occupation des sols fixent, dans le cadre des orientations des schémas directeurs ou des schémas de secteurs, s'il en existe, les règles générales et les servitudes d'urbanisation des sols, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire. Les plans d'occupation des sols doivent, à cette fin, *en prenant en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution* : 1° Délimiter des zones urbaines ou à urbaniser [...] 2° Définir, en fonction des situations locales, les règles concernant le droit d'implanter les constructions, leur destination et leur nature " (code de l'urbanisme début du deuxième alinéa de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme).

<sup>353</sup> Ces termes ont été identifiés dans le développement de la partie consacrée au patrimoine paysager de l'aire métropolitaine lyonnaise:

- "Le territoire de la DTA présente de nombreux ensembles paysagers remarquables à dominante rurale : Dombes des étangs, Monts du Lyonnais, Pierres dorées, Monts d'Or, Isle Crémieu, côtières du Rhône entre Lyon et Givors, vallées du Rhône et de l'Ain en amont de Lyon, gorges de la Loire, Pilat, qui offrent un fort potentiel pour les loisirs de proximité, et constituent pour certains des sites d'intérêt régional" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 17).
- Toutefois, des menaces pèsent sur ces ensembles paysagers: "la fragilisation de l'activité agricole, l'intensification de ses pratiques, ainsi que, plus ponctuellement, l'enrésinement (Pilat) ou la plantation de peupliers dans les zones humides (Val de Saône), la régression des haies bocagères (Dombes, Plaine de l'Ain), ont également des conséquences là où l'agriculture participe fortement à la structuration de l'espace et à ses qualités paysagères" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 17).

<sup>354</sup> Dans ce paragraphe, le "cadre de vie" est utilisé davantage dans le sens de "décor" et d'apparence esthétique, que dans une acception large relative au milieu (cf. Chapitre 2 - § 3.2.3, note sur le terme "cadre de vie" dans la sous-partie "Les valeurs socio-économico-culturelles des dynamiques d'évolution actuelles").

risques" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 85) mettent en avant différentes entrées dont une relative au paysage, distinct de celle correspondant à l'agriculture et à l'écologie. Il est question d' "une dimension sociale et paysagère, par la recherche d'une qualité dans le cadre de vie de proximité", précisée plus loin par le fait que la "qualité du cadre de vie au quotidien [est] fondée sur une appropriation par les habitants, qui relève de la perception de paysages ou des pratiques de fréquentation et de loisirs" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 85). On retrouve ici les fonctionnalités du cadre de vie et du récréatif associées à la notion de paysage, distincte des fonctions environnementales du réseau maillé d'espaces agro-naturels.

Ainsi, l'aménagement durable des DTA lyonnaise et marseillaise met en avant les espaces ouverts pour lutter contre l'étalement urbain. Les lois environnementales amènent à préciser et affirmer ces espaces du point de vue des fonctionnalités relatives à la biodiversité, aux ressources naturelles et aux risques. Par contre, l'affirmation du paysage dans l'aménagement avec la loi et la convention éponyme ont un effet que nous considérons comme équivoque dans la planification régionale des DTA. En effet, tandis que la planification régionale des espaces ouverts dans les années 1960-70 considère le paysage dans sa multifonctionnalité, nous remarquons une ambiguïté à ce sujet dans les années 1990-2000. Le paysage est-il polarisé autour des dimensions du cadre de vie et des loisirs des espaces ouverts, distinct de leurs fonctions écologiques et environnementales? Est-il encore conçu en tant que notion synthétique pour une démarche intégrant les différents rôles des espaces ouverts, incluant les fonctionnalités environnementales comme cela était le cas avec les OREAM?

## 1.2 La place ambiguë de l'expertise paysagère face à celle de l'écologie

### 1.2.1 Des outils d'action révélateurs d'expertises pour agir sur l'espace ouvert

Une ambiguïté existe dans les DTA sur la considération de la thématique du paysage pour travailler sur la multifonctionnalité des espaces ouverts, et intégrer les fonctions environnementales. Dans le processus de planification régionale des DTA, encadrant les interventions locales, cette observation pose la question de la place accordée à l'expertise paysagère d'une part et écologique et environnementale d'autre part, ainsi que les liens entre elles. Nous proposons de décortiquer cet aspect en s'appuyant à la fois sur les documents approuvés des DTA, et sur certaines des études qui les accompagnent.

Tout d'abord, nous remarquons que les recommandations et les "politiques d'accompagnement" qui figurent dans les DTA sont en partie d'ordre réglementaire et foncier. Il s'agit de suivre la transposition réglementaire des orientations faites à l'échelle régionale dans les documents d'urbanisme aux échelles inférieures, notamment dans les SCOT (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 65); et également d'appliquer les recommandations et politiques d'action présentes dans les SDAGE et déclinées localement avec les SAGE (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 66, 68; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 118). Une politique foncière permettant le renouvellement urbain avec une densification et la préservation des espaces agro-naturels est considérée comme essentielle (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 67; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 115), en s'appuyant sur les SAFER<sup>355</sup> pour les espaces ouverts (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 115).

---

<sup>355</sup> SAFER: Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural sont des organismes créés en France par la loi d'orientation agricole (LOA) de 1960. Ces structures étaient également mobilisées par les OREAM pour intervenir sur les espaces ouverts (cf. Chapitre 2 - § 3.2.5).

Toutefois, des outils d'interventions autour d'une problématique donnée, avec des financements associés pour différents types d'actions, sont également cités dans les DTA. Ils orientent vers des expertises spécifiques à solliciter pour agir sur les espaces ouverts. Il est en effet préconisé de mettre en place des documents d'objectif Natura 2000 (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 66; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 124), des mesures agro-environnementales (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 66), des contrats territoriaux d'exploitation (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 124) ou encore des contrats de milieux ou de rivières (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 66; Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 118). Nous pouvons également y ajouter pour le cas lyonnais un dispositif d'actions pionnier sur le réseau écologique en Isère intitulé "couloir de vie" (Michelot & Croyal, 2014)<sup>356</sup>. Ces outils s'appliquent à des objectifs environnementaux et écologiques particuliers en mobilisant une ingénierie spécialisée dans ce domaine. Ils sont développés dans le cadre de discussions multi-acteurs regroupant, "selon les cas, l'ONF, les collectivités, les associations et fondations compétentes en matière de protection de la nature, des agriculteurs..." (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 125). Les documents d'objectifs Natura 2000 sont basés sur une expertise caractérisant les habitats naturels en s'appuyant sur des connaissances phytosociologiques (Souheil et al., 2011, pp. 64, 66, 71), relevant du domaine d'expertises des écologistes impliqués dans la planification des OREAM. Le dispositif "couloir de vie" implique une expertise relative à la modélisation des fonctionnements écologiques du territoire (CG 38, 2008; Michelot & Croyal, 2014)<sup>357</sup>. L'élaboration des contrats territoriaux d'exploitation nécessite une compétence agronomique et environnementale (Briel, 2000) et elle s'inscrit en partie dans la lignée des "mesures agro-environnementales" mises en place dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)<sup>358</sup> (Amon & Josien, 2001). Les contrats de rivière appellent des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que sur les techniques de restauration et de gestion adaptées au bon état des milieux aquatiques (Delprat et al., 2006, p. 8). On notera ainsi que ces différents outils d'interventions sollicitent différentes expertises écologiques et environnementales, et des interconnexions entre certaines d'entre elles sont affirmées dans les guides méthodologiques (Delprat et al., 2006, p. 23; Souheil et al., 2011, pp. 49, 80–81, 90). Par contre, les liens avec les démarches paysagères ne sont pas indiqués<sup>359</sup>. La DTA met ainsi clairement en avant cette forme d'expertise pour agir sur les espaces ouverts autour de leurs fonctions environnementales, dans l'optique du développement durable. Ces divers outils d'actions n'existaient pas dans la période des OREAM.

Pour le domaine du paysage, nous avons cherché l'héritage d'outils de projets transversaux spécifiques à ce domaine d'expertises, tels que les "plans de paysage" mis en avant dans les schémas des OREAM. Ces outils ont l'objectif d'articuler la planification régionale et l'action locale, en utilisant une diversité de moyens d'actions pour traiter de problématiques diverses incluant l'écologie. Nous en avons trouvé une trace ténue. Dans les DTA approuvées, seule celle des Bouches-du-Rhône se réfère à l'approche paysagère de l' "Atlas départemental des

---

<sup>356</sup> Ce dispositif d'actions ne figure pas directement dans la DTA. Il est lié à la cartographie du réseau écologique du département de l'Isère (REDI) que nous avons citée précédemment et qui a nourri le travail sur le réseau maillé d'espaces agro-naturels (cf. § 1.1.3 de ce chapitre).

<sup>357</sup> Nous précisons le principe de modélisation écologique dans le cadre du dispositif d'actions "couloir de vie", en lien avec le travail cartographique du réseau écologique du département de l'Isère (REDI) (cf. § 2.1.2 de ce chapitre, sous-partie " Une application à l'aménagement des espaces ordinaires, au-delà du climat).

<sup>358</sup> Les mesures agri-environnementales (MAE) ont été mises en place en accompagnement de la politique agricole commune (PAC) en 1992 (Amon & Josien, 2001). Elles encouragent des actions comme le maintien d'un bocage, de surfaces enherbées etc...

<sup>359</sup> Nous remarquons toutefois dans le guide méthodologique que nous avons consulté concernant les contrats de rivière, une référence succincte aux entités paysagères pour analyser le territoire. Toutefois, il n'y a pas un réel développement pour l'intégration d'une démarche paysagère dans ce guide (Delprat et al., 2006, p. 23).

paysages" (Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006a, p. 64) réalisé en 1998, dans l'objectif de mieux caractériser les espaces ordinaires<sup>360</sup>. L'articulation avec des actions à l'échelle locale n'est toutefois pas détaillée. Tandis qu'il existait également une démarche d'atlas amorcée en 1996 dans la région Rhône-Alpes (DIREN R.A., 1996), dans le sillage de la loi paysage de 1993, ce type de document n'est pas cité dans la DTA lyonnaise. Par contre, l'étude du "réseau maillé" d'espaces agro-naturels réalisée à l'échelle régionale de cette aire métropolitaine fait mention aux "chartes" et "plans de paysage" en ce qui concerne le territoire à l'est de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001, p. 72). Ces outils d'actions parlent bien d'une démarche paysagère à l'échelle locale. L'articulation avec une vision de projets de paysage régionaux apparaît indirectement à travers l'étude du "réseau maillé", laquelle aborde la multifonctionnalité des espaces ouverts, incluant l'écologie. De manière discrète, les DTA indiquent qu'il existe une sensibilité pour le paysage et ses outils de projets, apparaissant de manière plus évidente dans le cas lyonnais.

Ainsi, on remarque que les outils d'actions sur l'espace ouvert relatif à l'environnement sont clairement plus affirmés que les outils de projets de paysage. En cela, l'expertise environnementale semble être mise en avant pour travailler sur les espaces ouverts dans les territoires entre ville et campagne. Toutefois, l'étude sur le "réseau maillé" d'espaces agro-naturels de la DTA lyonnaise paraît développer une démarche paysagère, avec une approche transversale et multifonctionnelle des espaces ouverts. Cette ambivalence nous semble être une piste pour approfondir et clarifier notre constat d'une ambiguïté concernant la place du paysage dans la planification régionale (cf. § 1.1.4 de ce chapitre). Pour cela, nous proposons de nous focaliser sur le contexte lyonnais, et de détailler successivement l'importance discrète du paysage pour la planification des espaces ouverts, et les limites opérationnelles dans le passage à l'action locale. Notre interprétation considère que le manque d'affirmation et de clarté à propos de la thématique du paysage dans la planification régionale, amène à une place limitée de l'expertise paysagère dans les processus d'actions locales face à celle de l'environnement. Par conséquent les conditions ne sont pas réunies pour qu'il y ait un développement de l'interprofessionnalité entre le domaine du paysage et celui de l'environnement et de l'écologie.

Pour étayer cette interprétation, nous nous baserons sur les études produites dans le contexte de la DTA lyonnaise, ainsi que sur des entretiens semi-directifs avec une architecte-urbaniste-d'état et un géographe ayant piloté et contribué à ces études<sup>361</sup>.

---

<sup>360</sup> Dans les années 1990-2000, dans le sillage de la loi paysage, les Atlas des paysages sont réalisés à l'échelle départementale ou régionale. Ils sont davantage orientés vers la description et la formulation d'enjeu de projets que vers le projet de paysage (Luginbühl et al., 1994, p. 74). Les plans de paysage portent un projet de paysage, mais ils ne concernent que l'échelle intercommunale durant cette période. Il y a ici une différence avec les plans de paysage durant la période des OREAM, pouvant concerner à la fois l'échelle régionale et locale. Nous reviendrons dans le détail sur ces documents et leur méthode (cf. §3 de ce chapitre)

<sup>361</sup> Des entretiens ont été menés auprès des acteurs suivants:

- Anne Guillabert, architecte urbaniste d'État (A. Guillabert, communication personnelle, Septembre 2019). Elle a notamment piloté l'écriture de la DTA au sein du SGAR de Rhône-Alpes (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006) et elle a contribué au sein du CETE au pilotage de l'étude sur l'espace interdépartemental autour de l'aéroport de Satolas (CETE de Lyon & ILEX, 2000). Elle a également suivi une étude de l'agence d'architecture et d'urbanisme Groupe 6 pour préciser l'aménagement de l'espace interdépartemental autour de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry (Groupe 6, 2002).
- Philippe Mary, géographe (P. Mary, communication personnelle, Septembre 2020). Il a notamment contribué à la réalisation de l'étude sur le réseau maillé d'espaces agro-naturels, au sein de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, en collaboration avec l'urbaniste J.Diani (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001; UrbaLyon, 1999, 2001b, 2001a).



### 1.2.2 Une planification régionale incluant des approches transversales par le paysage

L'étude régionale sur le "réseau maillé" d'espaces agronaturels réalisée dans le cadre de de la DTA lyonnaise nous servira de point de départ pour interroger la présence ambiguë d'une démarche paysagère dans ce processus de planification. Nous avons évoqué précédemment cette étude traitant des espaces ouverts comme structure de l'aménagement régional (cf. ci-avant § 1.1.1). Elle a conduit à définir des figures d'espaces agro-naturels multifonctionnels pour l'aire métropolitaine.

Ce travail a été élaboré par l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise en plusieurs temps, avec des focus sur des espaces particuliers. En 1999, une étude générale a donné le principe d'aménagement global des espaces non-bâti (UrbaLyon, 1999) et elle est complétée en 2000-2001 par sa déclinaison sur quatre territoires de l'aire métropolitaine (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001; UrbaLyon, 2001a). L'un d'entre eux est l'espace interdépartemental autour de l'aéroport de Lyon (UrbaLyon, 2001b)<sup>362</sup>. Ce secteur sera également l'objet, à notre connaissance, d'une étude urbaine et paysagère réalisée par le centre d'études techniques de l'Équipement (CETE) (CETE de Lyon & ILEX, 2000), et d'une étude réalisée par l'agence d'architecture et d'urbanisme Groupe 6 (Groupe 6, 2002)<sup>363</sup>.

Pour confirmer la filiation de ces études avec l'expertise paysagère, nous avons enquêté sur les compétences professionnelles qui ont servi à leur réalisation. L'étude du CETE a été pilotée par Corinne Creissels et Anne Guillabert, toutes deux architectes-urbanistes d'état, avec la collaboration de M.Rasclé, paysagiste, co-fondatrice de l'agence ILEX. La profession de paysagiste et les savoirs associés, appuyée et relayée par des architectes-urbanistes, est par conséquent bien présente dans ce travail. Par ailleurs, les études de l'agence d'urbanisme ont été pilotées par J.Diani et P.Mary, respectivement urbaniste et géographe. Le lien avec le domaine et les savoirs des paysagistes est indirect. Il existe d'une part à travers l'intérêt porté par la géographie au paysage. D'autre part à travers le parcours professionnel et les collaborations de J.Diani. En effet, elle interviendra à l'école de paysage de Versailles et elle fera travailler les étudiants sur le territoire lyonnais (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020). Elle a par ailleurs collaboré avec des professionnels de la planification du territoire sensibles aux démarches paysagères, tels que Charles Delfante et Jean Frébault<sup>364</sup> (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020). Nous avons vu que C.Delfante a développé pour le PADOG une réflexion sur le paysage (cf. Chapitre 2 - § 3.1.2). J.Frébault a pour sa part soutenu des démarches de plan de paysage, à travers la commande d'une telle étude pour le territoire de l'Isle d-Abeau, qui sera confiée à M.Corajoud et au CAUE de l'Ain (Bédarida, 2002, pp. 97–109; Corajoud et al., 1995), et également à travers un guide méthodologique de plans de paysage dont il rédigea l'avant-propos (Ministère de

---

<sup>362</sup> Une étude générale sur le réseau maillé d'espaces agro-naturels est réalisée en 1999 par l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise (UrbaLyon, 1999). Elle est complétée en 2001 par la déclinaison de ses principes sur 4 territoires d'études, dans le cadre de groupes de travail avec les acteurs du territoire. La démarche est expliquée dans un rapport (UrbaLyon, 2001a) distinct des quatre tomes correspondant respectivement aux quatre territoires détaillés: l'espace interdépartemental autour de l'aéroport que nous avons étudié (UrbaLyon, 2001b), l'espace inter-cité Lyon-Saint-Etienne, le secteur Dombes Val de Saône, et l'Ouest lyonnais. L'ensemble de ces réflexions est synthétisé dans un document réalisé par la préfecture du Rhône (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001).

<sup>363</sup> Nous avons focalisé sur l'espace interdépartemental autour de l'aéroport car il s'agit de notre terrain d'expérimentation. C'est également un espace stratégique qui fera l'objet de différentes études significatives par rapport à nos thématiques de recherche. L'aéroport de Lyon-Satolas a été renommé en 2000 Lyon Saint-Exupéry, ce qui explique les différentes dénominations de cet espace interdépartemental dans les études que nous avons consultées.

<sup>364</sup> J.Frébault est ingénieur des ponts et chaussées. Autour des années 1990, il a dirigé successivement l'Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon (1978-1989), de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) au ministère de l'Équipement (1989-1994) et de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (1994-1999).

l'environnement, 1993, p. 1)<sup>365</sup> et qui fut réalisé par la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) du ministère de l'équipement lorsqu'il la dirigeait. Ainsi, les démarches paysagères imprègnent bien, de manière plus ou moins directe, l'élaboration de ces travaux sur le réseau maillé d'espaces agro-naturels<sup>366</sup>.

Concrètement, ces études ont pour caractéristique d'aborder les espaces ouverts dans leur globalité, en considérant les différentes fonctions environnementales. Elles tentent de se défaire des politiques d'action territoriale sectorielle et d'articuler les échelles régionales et locales. Le paysage apparaît comme une base pour construire cette approche. Tel que le précise P.Mary, l'étude du "réseau maillé" avait pour but de dépasser l'amoncellement de périmètres relatifs à l'environnement et l'écologie (arrêté préfectoral de protection de biotope, ZNIEFF, ZICO,...) de manière à leur donner du sens par une lecture systémique, incluant diverses dynamiques telles que l'activité agricole,... Il s'agissait de raconter la géographie et de révéler des "systèmes paysagers" (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020). Pour cela, l'étude régionale commence par une carte de la topographie et de l'occupation du sol (UrbaLyon, 1999, p. 6), dont les grands reliefs et réseaux de vallée précisent "l'apparente complexité de la géographie physique" (UrbaLyon, 1999, p. 7) et apparaissent comme "un grand facteur de structuration du paysage" (UrbaLyon, 1999, p. 7) qui contribue à l'image de l'aire métropolitaine. Les différentes fonctions de ces espaces sont détaillées à l'aide de cartes et de photographies. La première concerne tout d'abord l'écologie. Après avoir présenté des plans d'inventaires et de périmètres de protection des espaces naturels (UrbaLyon, 1999, pp. 8–10), l'enjeu des corridors écologiques pour la biodiversité est exposé, avec une carte sommaire les représentant (UrbaLyon, 1999, pp. 48–51). Sans avoir eu recours à une étude approfondie d'écologues, cette réflexion s'est inspirée du réseau écologique du département de l'Isère (REDI) dont nous avons déjà parlé (cf. § 1.1.3 de ce chapitre), et elle a été menée en dialogue avec H.Coquillard du conservatoire régional des espaces naturels de Rhône-Alpes (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020). La fonction de la ressource du sol est détaillée autour des différentes dynamiques des espaces agricoles repérés en plan (UrbaLyon, 1999, pp. 36–41), notamment par rapport aux problématiques des pressions d'urbanisation et aux formes d'actions possibles pour maintenir des exploitations dynamiques<sup>367</sup>. La question de l'eau et des captages est également traitée (UrbaLyon, 1999, pp. 52–53). La fonction récréative fait l'objet d'une cartographie, précisant différents espaces et types d'usage, en distinguant les grands sites régionaux, les liaisons vertes et les espaces de loisirs à proximité (UrbaLyon, 1999, pp. 42–43). L'ensemble de ces analyses sert à territorialiser le schéma de principe du réseau maillé d'espaces agro-naturels, à préciser sa multifonctionnalité et ses enjeux à travers différentes entités spatiales (UrbaLyon, 1999, pp. 55–154). Ces dernières permettent d'articuler la vision régionale à des actions locales. Quatre territoires feront l'objet d'un approfondissement avec les acteurs locaux dans le cadre des groupes de travail (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001; UrbaLyon, 2001a), avec l'objectif de définir les différentes actions opérationnelles.

Parmi les études précisant le réseau maillé et sa mise en œuvre, figure le territoire autour de l'aéroport de Lyon<sup>368</sup>. Nous proposons de détailler quelques aspects du travail mené sur ce

---

<sup>365</sup> Nous analyserons ce manuel dans la suite de ce chapitre (cf. §3 de ce chapitre)

<sup>366</sup> Ce contexte est un exemple de la diffusion des démarches paysagères dans le domaine de la planification suite à la loi paysage.

<sup>367</sup> L'étude des espaces agricoles a été menée avec le Réseau interdépartemental pour l'agriculture périurbaine de la région lyonnaise (ARELY); et plus précisément avec Mr Janin, apparenté aux architectes et paysagistes Pierre et Rémi Janin, cofondateurs de l'agence "Fabriques", travaillant des études et projets portant sur l'agriculture périurbaine.

<sup>368</sup> L'espace autour de l'aéroport de Lyon est un espace stratégique à l'échelle nationale. Il est à l'origine de la réalisation de la DTA à Lyon. Les services de l'État ont souhaité préserver de l'urbanisation ce territoire pour permettre l'extension de l'aéroport et en faire l'un des

secteur. En effet, une autre étude viendra approfondir la démarche paysagère sur les espaces ouverts, et c'est sur une partie de ce territoire qu'il est proposé de développer un "plan de paysage". Ce travail complémentaire à celui du "réseau maillé" est mené par le CETE, à partir d'une "analyse paysagère [...] produite très tôt dans le travail de prise de connaissance d'un territoire alors confus" (CETE de Lyon & ILEX, 2000, p. 12). Une exploration du territoire a pour cela été réalisée avec la paysagiste M.Rascle et les techniciens des services de l'état pour appréhender le territoire (A.Guillabert, communication personnelle, septembre 2019). De plus, à côté de schéma dessiné à la main par M.Rascle, des cartographies SIG seront produites durant cette étude afin de croiser différentes données résultant d'analyses sectorielles (CETE de Lyon & ILEX, 2000, p. 15). Elles mettent en avant le relief et, de manière successive, les différentes occupations du sol (CETE de Lyon & ILEX, 2000, pp. 25–42). Les fonctions naturalistes, agricoles ainsi que de tourisme et loisirs sont également représentées en plans (CETE de Lyon & ILEX, 2000, pp. 67–74). L'ensemble amène à identifier des entités homogènes (CETE de Lyon & ILEX, 2000, pp. 77–78). Cette lecture fine de la morphologie du territoire et de ses fonctions actuelles est complétée par une interprétation de l'évolution historique et à venir de ce territoire, distinguant les structures anciennes de celles, nouvelles, qui émergent avec les infrastructures et les zones d'activités (CETE de Lyon & ILEX, 2000, pp. 25–42). L'ensemble de cette démarche orientera l'énoncé d'enjeux autour de l'idée de "respecter les grands éléments du paysage" et les espaces ouverts (CETE de Lyon & ILEX, 2000, p. 115). Cette étude du CETE contribuera à la définition des problématiques et orientations d'actions sur ce territoire dans le cadre de l'étude du "réseau maillé". C'est dans celle-ci qu'est proposé de développer sur certains secteurs un "plan de paysage" ou "chartes paysagères" (UrbaLyon, 2001b, p. 58), que l'on peut interpréter comme l'application opérationnelle sur un territoire local d'un projet multifonctionnel sur le réseau d'espace ouvert. Autrement dit, ce plan de paysage amènerait à articuler entre elles les différentes modalités d'actions sur les espaces ouverts liées à la fois aux aménagements pour l'urbanisation et les infrastructures; aux activités récréatives; et aux différentes modalités d'interventions pour la protection des ressources agricoles, aquatiques et pour la préservation de la biodiversité.

### *1.2.3 Des interventions locales retranchées dans des outils d'actions sectorielles*

La déclinaison à l'échelle locale de la démarche paysagère initiée dans la planification régionale, trouve ses limites dès que nous nous intéressons aux modalités pour y parvenir dans le cadre de la décentralisation et des politiques sectorielles d'actions.

#### *Le suivi difficile de la déclinaison des orientations régionales à l'échelle locale*

En effet, la planification régionale d'une DTA est principalement appliquée à l'échelle locale à travers des orientations à respecter dans les documents d'urbanisme d'échelles inférieures (SCOT, PLU). Il n'y a toutefois aucune obligation sur la manière de développer les actions sur le territoire et ses espaces ouverts. Dans le contexte de la décentralisation, cela relève de la compétence des acteurs locaux (A.Guillabert, communication personnelle, Septembre 2019).

Ainsi, pour décliner de manière optimale les orientations de la DTA dans la mise en œuvre d'interventions, c'est aux collectivités territoriales communales et intercommunales de mener

---

premiers aéroports français, déchargeant les aéroports parisiens. Ils ont pour cela instauré un Projet d'intérêt général (PIG), à la base de la DTA. Le périmètre considéré et la portée de la réflexion se sont ensuite élargis au territoire métropolitain (Tourasse, 2008).

les études et de mobiliser les expertises nécessaires. Dans notre cas, cela signifierait que l'approche paysagère sur les espaces ouverts soit développée par les acteurs locaux en prenant le relais de la démarche initiée par la DTA, par exemple en sollicitant la compétence des paysagistes dans l'élaboration de leurs différents projets, et en ayant au sein des collectivités des paysagistes pour faire le suivi des interventions, ce qui est peu fréquent (A.Guillabert, communication personnelle, Septembre 2019).

L'initiateur de la planification régionale, en l'occurrence l'état pour les DTA, peut toutefois avoir un rôle pour animer l'application des orientations régionales et guider les actions qui se mettent en place à l'échelle locale, ce qui s'avère néanmoins difficile. En effet, les groupes de travail qui se sont tenus dans le cadre de l'étude sur le "réseau maillé" initient ce rôle, il est en adéquation avec la volonté de suivi de l'application des objectifs de la DTA lyonnaise (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 69)<sup>369</sup> et des dispositifs d'évaluation ont commencé à être mis en place (UrbaLyon, 2007a, 2007b)<sup>370</sup>. Pour aller plus loin, des conseillères pourraient aller aux réunions et suivre l'élaboration de projets pour infléchir la manière de les mener, ainsi que les professionnels sollicités. Toutefois, A.Guillabert explique qu'il n'y a pas de moyen pour cela. Elle prend l'exemple des paysagistes-conseils d'état<sup>371</sup>, qui interviennent de manière ponctuelle, souvent quand les projets sont déjà définis, c'est-à-dire trop tard (A.Guillabert, communication personnelle, Septembre 2019)<sup>372</sup>. Il manque de moyens pour mener un tel accompagnement de la planification. D'ailleurs, l'état va se mettre rapidement en retrait des groupes de travail créés dans le cadre de la DTA (Dugua, 2017). D'autres scènes d'échanges pourraient prendre le relais comme l'Inter-SCOT piloté par l'agence d'urbanisme de Lyon (Dugua, 2017), mais P.Mary déplore son manque d'action malgré des réflexions intéressantes (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020). Dans la planification, en général, il pointe la problématique du manque de suivi et la difficulté de réaliser de bonnes évaluations (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020).

### *Le retranchement dans des outils d'actions sectoriels*

Comment se passe par conséquent la mise en œuvre d'actions, notamment sur les espaces ouverts? Nous pouvons esquisser quelques éléments de réponse à travers les formes d'interventions qui se concrétisent, et que la DTA cite en exemple.

Comme nous l'avons déjà souligné (cf. § 1.2.1 de ce chapitre), les principaux outils d'interventions mis en avant dans la DTA sont des outils contractuels concernant des

---

<sup>369</sup> Le document de planification régionale précise que "le suivi et l'accompagnement de la DTA sont très largement tributaires de l'existence d'un dispositif pérenne de concertations entre les principaux partenaires issus du comité de pilotage de la DTA, il doit permettre d'assurer à la fois :

- la permanence de lieux de dialogues et d'élaborations de stratégies ;
- le suivi technique de l'état d'avancement des documents d'urbanisme, du phasage des projets importants, du suivi des indicateurs démographiques, économiques ou environnementaux" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, p. 69)

<sup>370</sup> Une première approche du suivi de la DTA portant notamment sur les espaces ouverts a été lancée avec l'étude de l'État initial (UrbaLyon, 2007a) et la définition des critères d'évaluation (UrbaLyon, 2007b). De notre point de vue, cette approche est toutefois principalement quantitative et elle manque de spatialisation des transformations du territoire et des espaces ouverts. Elle s'avère par conséquent limitée, et elle ne permet pas d'aborder la question du paysage et de l'écologie de manière significative.

<sup>371</sup> Dans le sillage de la loi paysage de 1993, un corps de Paysagistes-Conseils de l'État (PCE) a été créé en 1995, sur le modèle du corps des Architectes-Conseils de l'État (ACE) créé en 1950 dans le cadre du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU).

<sup>372</sup> À propos du suivi dans le temps des déclinaisons locales de la planification régionale, P.Dauvergne a un discours proche sur les limites du rôle des Paysagistes-Conseils-d'Etat dans les processus d'actions actuels: "je suis très critique sur les fameux paysagistes-conseils de l'État qui doivent être présents deux jours par mois. C'est de la foutaise ! Il faudrait qu'ils soient beaucoup plus présents et qu'il y ait à la limite quelqu'un qui prenne vraiment en compte ce sujet [celui du suivi de la planification] dans la structure" (Dauvergne, 2019, p. 10). Il indique également que s'il était resté au sein de l'OREALM, ce suivi aurait peut-être pu être bien réalisé, mettant ainsi en avant le potentiel de ces structures des OREAM des années 1960-70, disposant d'une équipe avec des paysagistes, suivant attentivement les projets sur un territoire donné.

fonctions environnementales liées aux ressources ou à la biodiversité et se rapportant à différents types d'espaces ouverts: les espaces agricoles pour les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), les cours d'eau pour les contrats de milieux ou de rivière, les espaces agro-naturels pour les documents d'objectif Natura 2000, etc.... Ils sont liés à des politiques d'action sectorielle pour l'agriculture, l'eau et la biodiversité. Les acteurs locaux vont par conséquent activer ces types d'outils, en fonction des enjeux dominant de leur territoire et sur les périmètres correspondants, sans approfondir nécessairement l'articulation entre différentes formes d'actions sur le territoire. L'expertise environnementale et écologique est mobilisée pour ces études, sans que ne soit mis en avant l'interprofessionnalité avec le paysage.

Les documents de type plans et chartes de paysage ne sont pas mis en avant en tant que tels dans la DTA lyonnaise, et par conséquent leur utilisation pour décliner l'action sur le "réseau maillé" d'espaces agro-naturels a une portée limitée. On remarque par ailleurs que lorsqu'ils sont cités, ces "plans de paysage" sont listés parmi d'autres types d'actions et d'études possibles comme les "plans de gestion contractuels" (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2001, p. 72; UrbaLyon, 2001b, p. 58) que nous venons de voir sur les questions environnementales. Ces différents types d'études apparaissent comme des approches autonomes. La dimension transversale des plans de paysage pour articuler différentes formes d'actions sur les espaces ouverts, dont les plans contractuels environnementaux, n'est donc pas précisée. Le recours à l'expertise paysagère est ainsi suggéré lors de l'élaboration de la DTA et dans les documents produits, mais son inscription dans un travail interprofessionnel avec celle de l'écologie et de l'environnement n'est pas explicitée. P.Mary nous indique d'ailleurs que l'expertise paysagère a surtout été mobilisée à l'échelle locale dans le cadre d'espaces urbanisés (P.Mary, communication personnelle, Septembre 2020). Nous y voyons une continuité avec le plan de paysage de l'Ile d'Abeau élaboré par M.Corajoud et le CAUE de l'Ain<sup>373</sup>, réalisant des focus sur les abords de routes, sur les espaces ouverts intra-urbains et sur les lisières avec les espaces agricoles et les entrées de ville, sans détailler d'actions sur les espaces agro-naturels en tant que tels (Corajoud et al., 1995). Nous pouvons également y voir une continuité avec les travaux de l'agence d'urbanisme à la suite du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992, portant également sur des espaces publics et sur certaines franges d'urbanisation (Gras, 1995, pp. 59–73). L'expertise paysagère apparaît par conséquent cantonnée à certains types d'espaces ouverts où dominent les fonctions de cadre de vie et du récréatif, liées aux actions sectorielles de l'aménagement urbain.

Ainsi, dans la déclinaison à l'échelle locale, les outils d'actions sur les espaces ouverts présentés dans la DTA lyonnaise font référence à des fonctions spécifiques des espaces ouverts qui apparaissent cloisonnées les unes des autres et ne favorisent pas l'interprofessionnalité. Cela concerne les espaces agro-naturels avec les outils d'actions liés à l'affirmation de la politique environnementale. Cela concerne également les plans de paysage ou études paysagères qui n'apparaissent pas nécessairement liés à une approche transversale multifonctionnelle des espaces ouverts, mais paraissent se polariser sur les fonctions de loisirs et de cadre de vie dans des contextes d'aménagement urbain. Pour agir sur l'espace ouvert, les collectivités locales sont ainsi embarquées dans les logiques d'actions sectorielles de l'aménagement et de la gestion des espaces agro-naturels, en adaptant les outils par rapport aux problématiques dominantes posées par les différents types d'espaces ouverts. Cette

---

<sup>373</sup> Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Les CAUE promeuvent l'architecture, le paysage et le patrimoine dans les démarches d'aménagement, et en cela le paysage. Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. (source: <https://www.fncaue.com/quest-ce-qu-un-caue/> consulté le 01/09/2021)



logique d'action est finalement peu infléchi par la DTA, malgré une étude systémique des espaces ouverts à l'échelle régionale et une approche paysagère qui, bien que discrète, aborde la transversalité des enjeux portant sur les espaces ouverts dans une perspective multifonctionnelle.

#### *1.2.4 Les freins pour une interprofessionnalité du paysage avec l'écologie*

Notre analyse de la planification régionale dans le cas lyonnais nous amène à poser une lecture de l'ambiguïté concernant la place du paysage par rapport à l'écologie et l'environnement, dans les DTA que nous avons comparées. Nous avons en effet remarqué une ambivalence entre la mise en avant d'outils d'actions environnementaux minimisant ceux du paysage pour intervenir sur les espaces ouverts, tout en constatant l'existence d'une approche paysagère menée à l'échelle régionale pour la DTA, étudiant leur multifonctionnalité en incluant l'écologie. Cela nous paraît pouvoir s'expliquer autour de deux aspects:

1. Le premier concerne le contexte de la décentralisation, avec une planification régionale qui ne dispose pas d'un suivi et d'une animation auprès des acteurs locaux pour prolonger la démarche paysagère initiée à l'échelle régionale. Les acteurs locaux s'inscrivent par conséquent dans les formes d'action sectorielle pré-dominante, clivant les outils d'action relative à l'environnement, avec leur expertise dédiée, et les projets d'aménagements urbains dans lesquels les paysagistes trouvent une place autour des enjeux du cadre de vie et des espaces de détente.
2. Le deuxième aspect que nous remarquons est le manque d'affirmation et de clarté sur le sens donné aux démarches paysagères dans les DTA, et par conséquent sur la place que pourraient prendre les professionnels du paysage dans le processus de planification des espaces ouverts. En effet, nous avons identifié une démarche paysagère transversale, mais celle-ci est discrète et elle n'est pas affirmée en tant que telle. Les plans de paysage sont peu cités, et leur rôle pour combiner différentes formes d'actions sur les espaces ouverts, notamment en ce qui concerne l'environnement et l'écologie, n'est pas explicité. Il n'y a par conséquent pas de lisibilité pour les acteurs locaux à ce sujet, afin qu'ils engagent des démarches d'interventions sur les espaces ouverts moins sectorisés et considérant davantage la multifonctionnalité par une approche paysagère.

Ces deux observations indiquent une difficulté pour la mise en place d'un travail interprofessionnel entre le domaine du paysage et de l'écologie. Cela était différent avec les OREAM qui étaient des structures d'état accompagnant la planification régionale jusqu'à des échelles territoriales, voire locales, avec l'émergence d'une pensée du paysage qui développait des collaborations avec le domaine de l'écologie et de l'environnement.

## 2 Des expertises distinctes pouvant s'associer avec la notion de milieu

Pour agir sur les espaces ouverts en considérant leurs multifonctionnalités dans les processus de la planification régionale des années 1990-2000, nous avons abordé l'enjeu d'une approche interprofessionnelle entre le domaine du paysage et de l'écologie, ainsi que la mise en avant de l'outil des plans de paysage. Cette interprofessionnalité fait défaut dans le processus de planification des DTA étudié. Toutefois, est-elle corroborée par un intérêt qu'y trouveraient les tenants de l'expertise paysagère et écologique. Autrement dit, comment ce travail interprofessionnel est considéré et envisagé par les professionnels du paysage et quel retour en est fait par ceux de l'écologie?

Pour éclairer cet aspect, nous nous sommes intéressés à la sphère d'enseignement et de recherche sur le paysage du DEA « Jardins, Paysages, Territoires », et plus précisément aux publications de certains de ses enseignants. En effet, cette formation doctorale créée à la fin des années 1980 est un espace majeur de théorisations et de réflexions sur les savoirs et les pratiques professionnelles des paysagistes<sup>374</sup>, avec la publication d'articles et d'ouvrages de référence par ses enseignants. Une sélection de ces derniers (A. Berque, 1990; A. A. Berque et al., 1994; Roger, 1997), et plus spécifiquement les textes de A. Roger et A. Berque, constituent notre corpus d'études. Il nous permettra d'identifier le regard porté par l'expertise paysagère sur celle de l'écologie, et les formes de collaboration qui sont envisagées. Pour appréhender comment les écologues y répondent, nous compléterons ce corpus par des ouvrages de référence dans le domaine de l'écologie.

Nous tenterons de répondre successivement à deux questionnements;

1. Dans le contexte d'une affirmation d'action sur les espaces ouverts pour protéger les ressources naturelles et la biodiversité, quel type de conception et d'expertise écologique et environnementale focalise l'attention de l'expertise paysagère, et pourquoi?
2. Quel rapport est entretenu entre ces deux expertises et quel outillage conceptuel est mis en avant pour développer un travail interprofessionnel?

### 2.1 L'attention portée par l'expertise paysagère à celle de l'écologie du paysage

#### 2.1.1 *L'expertise paysagère se réfère à l'écologie du paysage*

Afin d'identifier les formes d'expertise écologique et environnementale qui retiennent l'attention des paysagistes, nous nous sommes basés sur deux ouvrages de référence: "Court traité du paysage" de A. Roger (Roger, 1997) et "médiances, de milieux en paysages" de A. Berque (A. Berque, 1990).

Ces ouvrages s'intéressent à la relation et à la spécificité de l'expertise du paysage par rapport à l'expertise de l'environnement et de l'écologie. En analysant ces textes, nous remarquons que cette dernière se rapporte principalement à l'écologie du paysage. A. Berque explique en effet

---

<sup>374</sup> B. Lassus, A. Berque, L. Chabason, A. Roger, M. Conan et P. Donadieu fondent, en 1989, le DEA "Jardins, Paysages, Territoires" et le laboratoire homonyme, cohabilités avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Les enseignements apportent cependant des méthodologies adaptées à la question d'une recherche sur le paysage, en des tentatives de rapprochement Théorie-Pratique. Ce DEA est dirigé par B. Lassus jusqu'en 1998, puis par Yves Luginbühl (A. P. Donadieu, 2020). La formation avait pour enseignants A. Roger (philosophe), A. Berque (géographe), P. Donadieu (agronome et géographe), P. Aubry (paysagiste), A. Laffage (plasticien), J.P. Le Dantec (historien et ingénieur de l'École Centrale de Paris). Des Séminaires optionnels étaient réalisés par: Philippe Güttinger (juriste), Frédéric Pousin (Architecte), Philippe Descola (Anthropologue), Jean-Marc Besse (Philosophe), Jacques Leenhardt (Sociologue) (Luginbühl, 2019b).

que le constat de la "finitude de la terre" (A. Berque, 1990, p. 11) entraîne des bouleversements sur le "plan physique ou écologique, celui de l'environnement objectif", et sur le plan du paysage (A. Berque, 1990, p. 11). Cela nécessite d'associer des savoirs liés d'une part à la géographie et la sociologie, que l'on considère comme étant l'expertise paysagère<sup>375</sup>, et d'autre part liés à l'environnement biophysique et l'écologie, sans que le type d'expertise environnementale ne soit précisé (A. Berque, 1990, p. 12). A. Roger précise ce dernier point. En effet, dans un chapitre dédié (Roger, 1997, pp. 126–144)<sup>376</sup>, il distingue le domaine du paysage d'une part et d'autre part celui de l'environnement et de l'écologie qu'il détaille autour de trois textes: le "plan national pour l'environnement" de L. Chabason et J. Theys de 1990 (Roger, 1997, pp. 127–128), le "rapport Carrère" commandé par le ministère de l'équipement en 1992 (Roger, 1997, pp. 128–129) et l'article "paysage (environnement)" de l'encyclopédie universalis de P. Blandin et C. Lamotte (Roger, 1997, pp. 129–130). Si A. Roger retient du second la "préservation du patrimoine naturel" sans se référer à une forme d'expertise spécifique (Roger, 1997, p. 129), le premier et dernier texte renvoient à "l'écologie du paysage" et à ses méthodes et outils de manière directe (Roger, 1997, p. 128), ou indirecte à travers la notion d'éco-complexe dont la conception est proche<sup>377</sup> (Blandin, 2010, p. 32; Roger, 1997, p. 130).

Cette attention portée par l'expertise paysagère pour celle de l'écologie du paysage, à travers des ouvrages théoriques clefs de cette pratique professionnelle, est confirmée dans des textes ultérieurs portant sur le projet de paysage face à l'écologie et l'environnement (Luginbühl, 2007; Rumelhart & Lizet, 2010). On peut comprendre cet intérêt par l'affirmation de cette expertise dans le monde scientifique, et également par la mise en place des politiques environnementales suite au sommet de Rio de 1992. En allant plus loin dans l'interprétation, d'autres aspects nous paraissent expliquer la considération de l'expertise paysagère envers celle de l'écologie du paysage. Nous nous référons pour cela à deux évolutions de l'expertise écologique et environnementale appliquées à la planification régionale depuis les années 1960-70:

- d'une part, la conception de la conservation de la nature de l'écologie du paysage dépasse l'expertise phytosociologique par la considération du rôle d'habitat naturel fragmenté pour la richesse écologique d'un territoire. La fonctionnalité écologique est pensée en s'affranchissant de la conception du climax. Cela permet d'appréhender l'aménagement et la gestion des espaces ouverts ordinaires dans leur diversité (espaces non-bâties dans les enveloppes urbanisées, espaces agro-naturels, infrastructures, etc...), en considérant les autres fonctions qui leur sont attribuées, et la présence humaine.
- D'autre part, l'écologie du paysage est une approche ayant l'ambition d'intégrer les différentes fonctions de l'ingénierie environnementale et écologique des espaces ouverts. Elle ne se limite pas à celles de protection de la biodiversité car elle y associe celles de la protection des ressources naturelles du sol et de l'eau.

Nous proposons de développer successivement ces deux aspects en mobilisant deux ouvrages de référence sur l'écologie du paysage réalisés par des auteurs français de renommée internationale, à savoir F. Burel et J. Baudry ainsi que Odile et Henri Décamps (Forman, 1999, p. XIV), et plus précisément leur ouvrage respectif "l'écologie du paysage" (Burel & Baudry, 1999) et "Au printemps des paysages" (Décamps & Décamps, 2004).

<sup>375</sup> La géographie et la sociologie sont en effet des disciplines enseignées dans le DEA "Jardins, Paysages, Territoires". Par ailleurs, A. Berque enseigne dans ce DEA en tant que géographe et il a un propos portant sur le domaine du paysage et la théorie de l'expertise paysagère.

<sup>376</sup> Il s'agit du chapitre 7 intitulé "paysage et environnement" (Roger, 1997, pp. 126–144).

<sup>377</sup> En effet, la notion d'éco-complexe vise entre autres à dépasser l'échelle de l'écosystème pour appréhender la fonctionnalité écologique d'un territoire (Blandin, 2010, 2013), comme cela est le cas pour l'écologie du paysage (cf. §2.1.2 de ce chapitre).

### 2.1.2 Un dépassement de la phytosociologie et du climax

#### *La phytosociologie et l'écologie du paysage*

Par rapport à la phytosociologie, l'originalité de l'écologie du paysage est de s'intéresser au fonctionnement des systèmes écologiques. Cette nouvelle conception s'inscrit dans l'histoire de l'écologie et elle sera théorisée initialement dans le contexte anglo-saxon américain, avec un ouvrage de référence de R.T.Forman et M.Godron (Forman & Godron, 1986) sur lequel s'appuient les travaux de F.Burel, J.Baudry, O. et H. Décamps. Les prémisses de l'écologie du paysage se situent dans le travail du biogéographe C.Troll, à l'origine du terme "écologie du paysage" du fait de sa publication éponyme de 1939<sup>378</sup>. F.Burel et J.Baudry indiquent également l'importance des travaux de cartographies écologiques menés de 1939 aux années 1970 en Australie, au Canada, en URSS ou encore en France (Burel & Baudry, 1999, pp. 7–10). En ce qui concerne le contexte français, ils citent les travaux du phytosociologue G.Long (Burel & Baudry, 1999, p. 10), avec lequel collabora un des auteurs clefs de l'écologie du paysage, M.Godron<sup>379</sup>, dans le cadre du schéma de planification régionale de l'OREAM Loire-Moyenne. O. et H. Décamps précisent que la préoccupation spatiale de ces cartographies écologiques, comme celle que promeut le phytosociologue P.Ozenda<sup>380</sup>, est commune à celle de l'écologie du paysage. Toutefois, l'originalité de cette dernière est qu'elle "reconnaît dans l'hétérogénéité spatiale un moteur du fonctionnement des systèmes écologiques" (Décamps & Décamps, 2004, p. 24).

L'étude du fonctionnement de ces systèmes écologiques va au-delà de la compréhension des écosystèmes pour s'intéresser aux relations entre eux, du point de vue de la faune et de la flore. L'échelle d'observation est celle du paysage, en considérant l'hétérogénéité des habitats écologiques et leur connectivité. L'écologie du paysage s'est pour cela nourrie de travaux portant sur l'interrelation entre les paramètres spatiaux et la dynamique des populations animales. La théorie des îles élaborée en 1967 par R.MacArthur et E.Wilson est une référence. Elle souligne que "la richesse en espèces d'une île dépendait de son aire et de son éloignement par rapport au continent le plus proche" (Décamps & Décamps, 2004, p. 98), celle-ci étant "d'autant plus élevée que l'île est grande et proche du continent" (Décamps & Décamps, 2004, p. 98). Cette théorie a été à la base de travaux sur la richesse spécifique en faune et flore, ainsi que sur l'organisation et la dynamique des peuplements, notamment sur les îles continentales comme les îlots boisés (Burel & Baudry, 1999, p. 35). L'ouvrage "la forêt fragmentée" de L.D.Harris attire par exemple l'attention sur les conséquences de la fragmentation du couvert forestier en Grande-Bretagne qui a débuté depuis 5000 ans avec le début de l'agriculture. Elle conduit à la disparition de plusieurs espèces comme l'ours brun, le sanglier, le loup, et le coq de bruyère (Décamps & Décamps, 2004, p. 111). Mais ces dynamiques concernent également d'autres habitats écologiques comme les zones humides et les prairies (Décamps & Décamps, 2004, p. 111). Ces approches relatent un fonctionnement des systèmes écologiques que l'écologie du paysage propose de décrire. Pour cela, l'intérêt ne porte pas spécifiquement sur "l'écosystème [qui] a longtemps été défini comme une entité homogène et aspatiale" (Burel & Baudry, 1999, p. 8), mais sur les relations entre ces écosystèmes. L'échelle d'observation est celle du paysage<sup>381</sup>, se situant entre la région et la

<sup>378</sup> C.Troll est phytogéographe et il publie en 1939 l'ouvrage "Landschaftsökologie"

<sup>379</sup> M.Godron a écrit avec R.T.T.Forman l'ouvrage "Landscape ecology" (Forman & Godron, 1986) qui est une référence dans le domaine de l'écologie du paysage.

<sup>380</sup> P.Ozenda est un phytosociologue dont les travaux sont cités par les paysagistes des OREAM (cf. Chapitre 2 - § 3.1.3).

<sup>381</sup> D'un point de vue écologique, l'échelle du paysage se trouve entre l'échelle de l'écosystème et celle du biome (Décamps & Décamps, 2004, p. 42).

parcelle (Décamps & Décamps, 2004, p. 31) ou autrement dit entre la région et l'écosystème (Burel & Baudry, 1999, p. 43). L'écologie du paysage considère l'hétérogénéité d'habitats écologiques (Burel & Baudry, 1999, p. 13) qui est spatiale et temporelle, liée à des perturbations d'origine naturelle ou humaine (Burel & Baudry, 1999, p. 17), et résultant d'un processus de fragmentation (Burel & Baudry, 1999, p. 77). Cette hétérogénéité constitue une "mosaïque paysagère" (Burel & Baudry, 1999, p. 14). Elle offre des possibilités de déplacements plus ou moins favorables à des individus d'une population (Burel & Baudry, 1999, pp. 77–78), ce qui permet de comprendre des phénomènes de colonisation ou d'extinction d'espèces.

### *Une approche cartographique des fonctionnements écologiques*

L'écologie du paysage considère ainsi les dimensions spatiales et temporelles, et elle utilisera pour cela des cartographies, comme les phytosociologues dans les années 1960-70. Toutefois, ces représentations planimétriques auront l'objectif d'explicitier les fonctionnements écologiques, en suivant la conceptualisation qu'elles développent.

La technologie des cartographies informatiques réalisées par Système d'Information Géographique (SIG) a de l'importance pour développer ces travaux<sup>382</sup>. Dans la suite des travaux biogéographiques de C.Troll se basant sur des photographies aériennes (Décamps & Décamps, 2004, p. 31), l'écologie du paysage va s'appuyer "sur des données spatialisées, c'est-à-dire localisées par rapport à un système de coordonnées géographiques. Il s'agira par exemple du type de sol, du couvert végétal, de la présence de telle ou telle espèce, données en fait reliées les unes aux autres et obtenues par photographies aériennes, par images satellitaires, par documents d'enquêtes, par cartes dressées sur le terrain" (Décamps & Décamps, 2004, p. 33). Les systèmes d'information géographique (SIG) sont utilisés pour collecter ces données et les manipuler pour produire des cartes (Burel & Baudry, 1999, p. 73; Décamps & Décamps, 2004, p. 33).

Les cartographies SIG vont servir aux écologues du paysage pour modéliser les dynamiques écologiques en s'appuyant sur les typologies de tâches, corridors et matrices. Cela permet d'interpréter la complexité des processus écologiques et d'identifier les configurations d'éléments de paysage ayant un rôle pour la vie d'une espèce donnée. En effet, le fonctionnement écologique d'un paysage est appréhendé à travers les "éléments de paysages [...] relatifs aux formes, à la qualité de l'habitat [écologique] et aux relations avec les autres éléments du paysage" (Burel & Baudry, 1999, p. 31). Ceux-ci sont considérés selon le modèle de typologies des tâches, corridors et matrices en suivant les conceptions de R.T.Forman et M.Godron (Burel & Baudry, 1999, pp. 70–71; Décamps & Décamps, 2004, pp. 24–25). Pour une espèce animale ou végétale donnée, la matrice est un espace neutre ou hostile, les tâches sont les habitats écologiques favorables à cette espèce et les corridors sont des éléments permettant son déplacement. La modélisation cartographique de ce modèle va permettre d'étudier la dynamique d'un peuplement animal ou végétal.

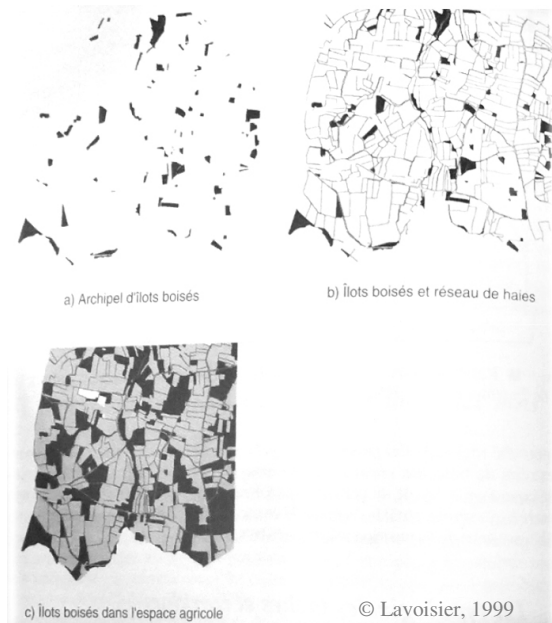
En prenant l'exemple d'espèces forestières, ce travail cartographique permettra d'apporter une connaissance écologique liée à des dynamiques de peuplement. La représentation planimétrique représente les tâches des bois, puis les réseaux de haies pouvant jouer le rôle de corridors pour le déplacement d'espèces entre les tâches, et enfin la matrice des espaces

---

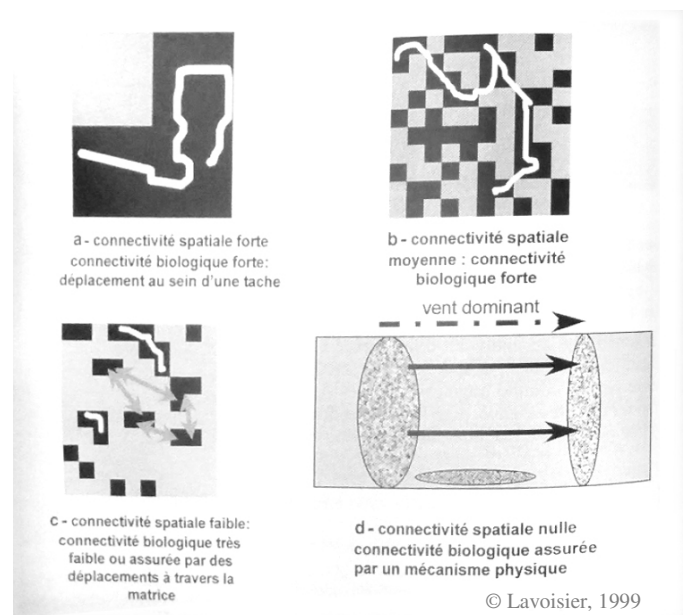
<sup>382</sup> Les SIG sont des logiciels de travail cartographique dont les données sont liées à des coordonnées géographiques. De plus, ces données contiennent des informations (textes descriptifs, quantification,...). Les SIG permettent notamment de transformer des données existantes, d'en produire, et de s'en servir pour des modélisations cartographiques.



agricoles et de l'urbanisation<sup>383</sup>, l'ensemble constituant une mosaïque paysagère avec un réseau de connectivités (Figure 79). Les espèces forestières sont étudiées en mettant en relation des inventaires de plantes, d'oiseaux ou de petits mammifères faits sur place, avec la structure du paysage, en s'inspirant de la théorie des îles de R. MacArthur et E. Wilson. La taille et l'hétérogénéité des tâches, mais aussi leur connectivité (Figure 80), constituent un modèle d'explication de l'évolution d'une population d'individus sur ce territoire, par rapport à ses déplacements et à son cycle de vie (Burel & Baudry, 1999, pp. 72–74, 77–78).



**Figure 79 - Représentation des bosquets dans un espace agricole (Source: Burel & Baudry, 1999, p. 74)**



**Figure 80 - Schéma de principe des connectivités spatiales et fonctionnelles (Source: Burel & Baudry, 1999, p. 78)**

### *Une application à l'aménagement des espaces ordinaires, au-delà du climax*

Cette modélisation est sous-tendue par un questionnement général: "Quels paramètres peuvent influencer la présence, la survie, le déplacement, la reproduction d'un organisme, d'une population animale ou végétale dans un paysage?" (Burel & Baudry, 1999, pp. 71–72). Ainsi, des perspectives d'application pour l'aménagement du territoire apparaissent.

En effet, la compréhension apportée par l'écologie du paysage des fonctionnements écologiques d'espaces fragmentés et anthropisés, permet d'évaluer les conséquences de certaines transformations du territoire sur les dynamiques écologiques. Ces travaux ont ainsi "aidé à prendre des décisions en matière d'aménagement de l'espace" (Décamps & Décamps, 2004, p. 151). Ces modélisations théoriques amènent des "hypothèses" sur la manière avec laquelle "les structures d'un paysage peuvent affecter des processus écologiques tels que des déplacements d'animaux, des dispersions d'animaux, des flux de gènes" (Décamps &

<sup>383</sup> L'exemple que nous prenons ici est volontairement simple pour faire comprendre le principe des modélisations cartographiques de l'écologie du paysage, et elles s'appuient sur les espaces boisés, agricoles voire urbanisés sans les caractériser. Elles peuvent ensuite être précisées: types de végétation forestière, types de culture, types de prairies,... Les inventaires notamment phytosociologiques contribuent à ce travail.

Décamps, 2004, p. 152). Sans prétendre à des certitudes, des scénarios de transformations écologiques liés aux aménagements peuvent être formulés et guider des choix d'actions.

Concrètement, l'écologie du paysage aide à la formulation de préconisations. Celles-ci reposent principalement sur la connectivité entre des tâches d'habitat écologique ayant une richesse biologique significative, à travers des corridors (Figure 81). Ces liaisons sont considérées comme essentielles pour la conservation de la biodiversité. Cela amène par exemple, pour maintenir des connexions suffisantes ou les remettre en bon état, à déplacer la localisation d'un aménagement, à insérer un passage à faune franchissant une infrastructure de transports, à adapter le type de gestion de certains espaces, à insérer des éléments semi-naturels comme des haies ou des bandes enherbées au sein d'espaces agricoles, etc... (Burel & Baudry, 1999, pp. 289–313).

Ces préconisations nécessitent de "faire des choix d'espèces à favoriser dans un paysage donné" (Burel & Baudry, 1999, p. 310). En effet, les mécanismes écologiques sont complexes, c'est-à-dire qu'une structure paysagère favorable à certaines espèces pourra être défavorable à d'autres (Burel & Baudry, 1999, p. 310)<sup>384</sup>. Les préconisations sont ainsi liées à des choix de nature.

Le Réseau écologique du département de l'Isère (REDI) dont nous avons parlé (cf. § 1.1.3 et 1.2.2 de ce chapitre) est un exemple d'application de l'écologie du paysage à l'aménagement du territoire. Une étude cartographique des habitats écologiques permet de définir les corridors (Figure 82). Des espaces de liaisons importants où la connectivité s'avère insuffisante sont désignés comme territoires à enjeux (Figure 83) et des interventions sont préconisées et mises en œuvre. Ces dernières concernent notamment des espaces agro-naturels soumis à de fortes pressions d'urbanisation et à une agriculture intensive, comme c'est le cas dans le Grésivaudan à proximité de Grenoble (Michelot & Croyal, 2014).

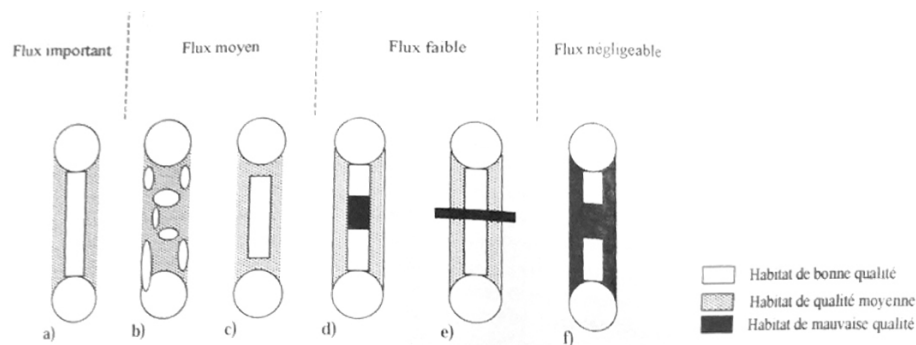


Figure 2 ■ Intensité supposée du flux d'individus entre deux tâches en fonction de la connectivité et de la qualité des éléments.

- a) corridor connecté
  - b) assemblage de petites tâches
  - c) corridor non connecté
  - d) corridor avec trouée
  - e) corridor avec une barrière
  - f) corridor interrompu par une barrière, dans un environnement de mauvaise qualité.
- d'après Forman, 1995.

© Lavoisier, 1999

**Figure 81 - La forme et la nature des corridors dans l'ouvrage "Landmosaic. The ecology of landscapes and regions" de R.T.T.Forman (Source: Burel & Baudry, 1999, p. 292)**

<sup>384</sup> En effet, "l'effet corridor, possible dans les haies à végétation dense pour les espèces préférant les ambiances forestières (oiseaux, coléoptères), est une barrière pour les espèces d'espaces ouverts (lépidoptères)" (Burel & Baudry, 1999, p. 310).



Par rapport aux applications de la phytosociologie dans la planification régionale des années 1960-70, l'écologie du paysage apporte un outil pour comprendre la richesse naturaliste et définir des actions à la fois dans les espaces remarquables, et dans les espaces ordinaires. La bonne connectivité écologique de ces derniers est garante de la biodiversité dans les espaces remarquables et plus généralement sur l'ensemble du territoire (Burel & Baudry, 1999, pp. 60–61)<sup>385</sup>. Cela permet de dépasser les limites de la conception du climax appliquée à l'aménagement que les paysagistes des OREAM avaient soulignées. En effet, l'écologie du paysage s'affranchit de l'idée que l'action humaine "pourrait n'être que néfaste. Les sociétés humaines tissent [...] des liens extrêmement riches et variés avec l'environnement dont elles font partie et dans lesquels elles se développent. Il leur arrive précisément de s'inventer des paysages" (Décamps & Décamps, 2004, p. 55). L'inventivité et la résilience des écosystèmes sont considérées, y compris lorsqu'il y a des processus destructifs (Décamps & Décamps, 2004, pp. 205–208). L'écologie du paysage considère les perturbations et les dynamiques écologiques complexes, remettant en question l'intérêt pour l'état d'équilibre du climax résultant de la phase ultime d'un processus successional (Burel & Baudry, 1999, p. 36). Ainsi, les espaces ordinaires soumis à des processus de transformations peuvent être abordés par cette expertise écologique, dépassant ainsi l'attrait porté par la phytosociologie sur les espaces en retrait de l'activité humaine.

Cet aspect nous paraît être une des raisons expliquant l'intérêt porté par les paysagistes à l'écologie du paysage.

### *2.1.3 L'intégration des fonctions de protection de la biodiversité et des ressources naturelles*

En plus de permettre un dépassement de la notion de climax, un deuxième aspect nous paraît expliquer l'attention portée par l'expertise paysagère sur l'écologie du paysage: son potentiel d'inclusion des diverses fonctions environnementales des espaces ouverts.

En effet, les ouvrages de référence sur l'écologie du paysage que nous avons analysés détaillent leurs expertises pour des actions portant à la fois sur la conservation de la biodiversité et sur des fonctions de préservation des ressources du sol agricole et de l'eau. En effet, dans l'ouvrage de F.Burel et J.Baudry, un chapitre est consacré aux "flux d'eau et de nutriments dans les paysages"<sup>386</sup>. Il se rapporte plus précisément au "maintien de la ressource en eau" (Burel & Baudry, 1999, p. 209) par rapport à la structure des "corridors biologiques (haies, corridors fluviaux), et aux pratiques de fertilisation des espaces agricoles" (Burel & Baudry, 1999, p. 275). Les éléments semi-naturels comme les haies sont mis en avant pour les fonctions de "barrières biogéochimiques" du fait de son effet "anti-érosif", et pour son rôle d'épuration en ce qui concerne la végétation le long d'un cours d'eau (Burel & Baudry, 1999,

---

<sup>385</sup> Après avoir précisé les périmètres de protection d'espaces reconnus pour leur biodiversité (Burel & Baudry, 1999, p. 60), J.Baudry et F.Burel indiquent que "l'évolution des théories écologiques et notamment la reconnaissance des systèmes écologiques, des processus de colonisation-extinction pour les espèces, ont remis en question cette vision statique de la conservation de la nature. Il est reconnu maintenant que les échanges entre zones d'intérêt écologique sont fondamentaux pour la survie de nombreuses populations, indispensables pour la recolonisation d'habitats perturbés sur le court ou long terme dans le cadre des changements climatiques globaux. Les idées qui prévalent à l'heure actuelle sont que les mesures de protection d'espaces restreints doivent être accompagnées d'une réflexion sur le rôle relais et réservoir de l'ensemble du territoire (espace banal), et que les zones tampons et corridors doivent assurer la cohérence d'un ensemble de mesures" (Burel & Baudry, 1999, p. 61).

<sup>386</sup> La troisième partie de l'ouvrage "Écologie du paysage" qui s'intitule "les processus écologiques au sein des paysages" (Burel & Baudry, 1999, pp. 207–284) s'attache aux thèmes de recherche de l'écologie du paysage. Les deux premiers chapitres concernent "la dynamique des populations en milieu fragmenté" et "le maintien de la biodiversité" dans le sillage du sommet de Rio (Burel & Baudry, 1999, p. 209), se rapportant à la fonction de conservation de la faune et de la flore. La dernière s'attache aux "flux d'eau et de nutriments dans les paysages" en se consacrant au "maintien de la ressource en eau" (Burel & Baudry, 1999, p. 209).



p. 275)<sup>387</sup>. Suivant le même type de combinaison entre fonctions environnementales, O. et H. Décamps détaillent le cas de la protection des sources minérales de Vittel (Décamps & Décamps, 2004, pp. 183–184). L'évolution des pratiques agricoles depuis les années 1970 a impacté la qualité de l'eau (Décamps & Décamps, 2004, p. 183) et, suite à des études et à une concertation avec les agriculteurs sur cette problématique, une transition agro-écologique s'est mise en place. Les pratiques et les éléments semi-naturels de cet espace agricole ont été travaillés simultanément avec la suppression de la culture du maïs, une rotation incluant la luzerne, la fertilisation du sol par des déjections animales compostées, l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et la plantation de haies au bord des cours d'eau (Décamps & Décamps, 2004, p. 184). Le bénéfice environnemental de cette action porte à la fois sur la biodiversité par l'absence de traitement chimique et une amélioration de la connectivité des corridors; sur la ressource en eau étant donné l'absence d'utilisation de certains produits et le filtrage naturel des haies; ainsi que sur la ressource agricole inscrite dans une perspective agro-environnementale et durable avec des rotations vertueuses pour l'environnement et viable économiquement<sup>388</sup>.

Cette transversalité entre les fonctions environnementales amène F.Burel et J.Baudry à parler de l'expertise de l'écologie du paysage comme "génie écologique" traitant plusieurs mécanismes: "ceux liés à la biodiversité et ceux liés à la qualité de l'eau" (Burel & Baudry, 1999, p. 310), ce qui amène également à considérer la ressource du sol agricole. Il s'agit d'"une ingénierie à développer" (Burel & Baudry, 1999, p. 313), qui s'avère polyvalente.

L'écologie du paysage apparaît ainsi à travers l'ambition d'apporter une expertise sur l'ensemble des espaces ouverts, y compris ordinaires, guidant les choix d'aménagement et de gestion. Elle ne traite pas uniquement la protection de la biodiversité, mais également la préservation des ressources. L'écologie du paysage a ainsi le potentiel de répondre de manière globale aux différentes fonctions écologiques et environnementales des espaces ouverts.

Dans cette perspective, l'écologie du paysage peut être considérée comme une expertise capable d'articuler et de regrouper, dans le contexte opérationnel, les différents outils d'actions environnementaux; à savoir, tels que les citent F.Burel et J.Baudry: de mesures agro-environnementales, de gestion de l'eau, de conservation de la nature, ainsi que des études d'impacts pour les remembrements, les infrastructures ou les plans d'urbanisme (Burel & Baudry, 1999, pp. 59–61). En se référant à la DTA, et comme nous l'avons vu il peut s'agir des contrats de rivière, des CTE, documents d'objectif Natura 2000, ENS, etc..., voire d'aménagements avec les études d'impacts et les mesures de compensation<sup>389</sup>.

L'émergence de l'écologie du paysage dans la planification régionale dépasse ainsi sur plusieurs aspects l'expertise naturaliste appliquée à la planification des espaces ouverts des années 1960-70. Cela nous paraît essentiel à considérer pour comprendre l'attention portée par l'expertise du paysage à celle de l'écologie du paysage.

---

<sup>387</sup> Les connaissances sur cette question-là sont toutefois encore à approfondir selon les auteurs, notamment en ce qui concerne la protection des eaux contre les nitrates grâce aux haies (Burel & Baudry, 1999, p. 311).

<sup>388</sup> Cette transition est en effet aidée par l'acquisition de foncier et une indemnisation à l'hectare durant 7 années (Décamps & Décamps, 2004, p. 184), après quoi cette gestion est considérée comme viable.

<sup>389</sup> J.Baudry et F.Burel précisent que l'écologie du paysage s'est développée afin d'outiller les études d'impacts pour permettre de définir les mesures compensatoires dans le cadre d'aménagement (Burel & Baudry, 1999, pp. 12–13).



## 2.2 Le milieu: une notion à expliciter pour un travail interprofessionnel dans les processus d'actions

### 2.2.1 *Au-delà d'une distinction du paysage et de l'écologie*

Bien qu'un intérêt de l'expertise du paysage pour celle de l'écologie s'aperçoive, le rapport entre elles pose toutefois question. En effet, l'écologie du paysage paraît capable d'apporter une expertise sur les espaces ouverts ordinaires en considérant leurs diverses fonctions environnementales. Dans ce cas, quelle place aurait l'expertise paysagère, d'autant plus si les enjeux des espaces considérés portent principalement sur la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles?

Pour apporter un éclairage à ce sujet, nous proposons de clarifier la spécificité de l'expertise paysagère et son rapport à l'écologie du paysage telle qu'elle apparaît dans les ouvrages de A.Roger et A.Berque, et auxquels ont réagi O. et H. Décamps ainsi que F.Burel et J.Baudry.

Avant tout, nous souhaitons dépasser une distinction entre l'expertise du paysage et de l'écologie qui définirait la première du point de vue de son origine dans le champ artistique et culturel, en l'associant à un domaine d'actions relatif aux fonctions du cadre de vie esthétique et du récréatif, et qui définirait la seconde par rapport à des interventions relatives aux fonctions environnementales. Une lecture rapide des textes de A.Roger et de F.Burel et J.Baudry pourrait en effet mener à une telle argumentation que nous ne soutenons pas. En effet, A.Roger argumente l'origine culturelle du terme paysage à travers le concept d'artialisation<sup>390</sup>. Suivant cette généalogie, le domaine du paysage relève d' "analyse essentiellement esthétique" (Roger, 1997, p. 126). F.Burel et J.Baudry appuient cette idée lorsqu'ils expliquent que "les paysagistes, rassemblés autour de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, se sont souvent cantonnés au seul domaine du visible et de la création plastique" (Burel & Baudry, 1999, p. 42). Ils exposent le positionnement de l'écologie du paysage, en contrepoint de cette vision, en la définissant en tant que "niveau d'organisation des systèmes écologiques [...existant] indépendamment de la perception" (Burel & Baudry, 1999, p. 43)<sup>391</sup>. Appliquées à l'aménagement du territoire et plus particulièrement aux greenways<sup>392</sup>, ces deux expertises auraient ainsi chacune leur domaine d'actions. Comme l'indiquent F.Burel et J.Baudry, "les biologistes de la conservation et les écologues du paysage proposent l'aménagement de greenway pour conserver ou restaurer l'intégralité écologique des paysages" (Burel & Baudry, 1999, p. 301). À l'opposé, dans les agglomérations ou à proximité, les paysagistes en tant que "planificateurs proposent principalement des greenways pour les loisirs, l'esthétique, pour répondre aux besoins du public" (Burel & Baudry, 1999, p. 301). Ces expertises se polariseraient autour de certaines fonctionnalités des espaces ouverts<sup>393</sup>.

---

<sup>390</sup> L'artialisation se rapporte au regard esthétique et culturel que nous portons sur la nature. Lorsque nous regardons un paysage, c'est à travers le prisme culturel que les représentations artistiques ont installé dans une société donnée. En suivant cette conception, A.Roger indique qu'auparavant, un paysan inculte travaillant son champ et le regardant sous un angle utilitaire voit du pays. Par contre, le citoyen regardant la campagne et étant cultivé (peintures champêtres, textes littéraires, etc...) y voit du paysage (Roger, 1997, pp. 11-30).

<sup>391</sup> L'écologie du paysage définit un "niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème; il se caractérise essentiellement par son hétérogénéité et par sa dynamique, gouvernées pour partie par les activités humaines. Il existe indépendamment de la perception" (Burel & Baudry, 1999, p. 43).

<sup>392</sup> "Un greenway est un espace linéaire établi le long d'un corridor naturel, tel que la berge d'un grand fleuve, la vallée d'une rivière, une ligne de crête ou un espace longeant une ligne de chemin de fer, un canal, une route panoramique,... ou encore un lien entre des parcs urbains, des réserves naturelles, des sites de patrimoine culturel ou historique" (Burel & Baudry, 1999, p. 301). Cette définition est issue de celle de C.E.Little dans son ouvrage "Greenways for America" (Little, 1990).

<sup>393</sup> Cette polarisation des expertises concourt à ce que nous avons en partie constaté dans le cas de la DTA de l'aire métropolitaine de Lyon (cf. § 1.2.3 de ce chapitre), à savoir:

Notre lecture des textes de A.Roger, F.Burel et J.Baudry se concentre toutefois davantage sur les nuances qu'ils apportent à cette vision dichotomique entre le paysage et l'écologie, suivant les types d'actions sur les espaces ouverts. En effet, en continuant sur l'exemple de l'aménagement de greenway, F.Burel et J.Baudry précisent que "certains d'entre eux n'assurent qu'un rôle, ou conservation ou loisir, [mais] la plupart combinent ces deux usages" (Burel & Baudry, 1999, p. 301). En se référant à P.Donadieu<sup>394</sup>, ils précisent que les approches paysagères peuvent combiner ces deux aspects (Burel & Baudry, 1999, p. 42) et, dans un développement consacré à la "loi paysage", ils vont jusqu'à proposer une approche holistique du paysage dans le cadre d'un remembrement agricole, considérant à la fois les dimensions écologiques et esthétiques (Burel & Baudry, 1999, pp. 313–315)<sup>395</sup>. De son côté, A.Roger indique que la connaissance des écosystèmes est "évidemment indispensable" (Roger, 1997, p. 134), et s' "il convient de distinguer systématiquement ce qui a trait au paysage et ce qui relève de l'environnement [...] cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas articuler ces deux termes, bien au contraire, mais cette articulation passe par leur dissociation préalable" (Roger, 1997, pp. 126–127). Il précise l'intérêt de l'expertise paysagère sur "la détermination des valeurs paysagères, qui sont socioculturelles" (Roger, 1997, p. 134).

Dans une filiation d'idées avec les valeurs dont parle A.Roger, A.Berque définit la spécificité du paysage comme une manifestation des rapports entre une société et son environnement physique et écologique, avec les faits et les valeurs associés. O. et H. Décamps reprennent et soutiennent cette idée, donnant une place à l'expertise paysagère auprès de l'écologie du paysage. A.Berque détaille sa pensée en mobilisant la notion de milieu géographique, déjà présente dans le précédent temps de la planification régionale des espaces ouverts que nous avons étudiés. Dans le contexte des années 1990-2000 où s'affirment les expertises du paysage et de l'écologie du paysage, cette notion est toutefois revisitée et, par rapport à nos questionnements, elle permet d'aborder autrement:

- l'interprofessionnalité du paysage avec l'écologie et sa nécessité
- la multifonctionnalité des espaces ouverts

Nous détaillons successivement ces aspects, ouvrant la voie pour les écologues O. et H. Décamps, aux plans et chartes de paysage pour concrétiser cette vision dans le contexte opérationnel. Entre les années 1960-70 et 1990-2000, nous observons ainsi une réactualisation de la manière de considérer ces documents propres au domaine du paysage pour un travail interprofessionnel sur l'espace ouvert, et le renouvellement conceptuel de la notion de milieu pour associer des sphères professionnelles considérées dans leur complémentarité.

- 
- la mobilisation de l'expertise paysagère pour les travaux sur les espaces urbanisés et les lisières entre l'urbanisation et les espaces agro-naturels, polarisés autour des fonctions de cadre de vie et de récréation.
  - la mobilisation de l'expertise environnementale et écologique pour travailler sur les espaces agro-naturels.

<sup>394</sup> "Donadieu reconnaît cependant la multiplicité des usages de l'espace et recommande l'intégration d'objectifs variés dans le projet de paysage: la nature devrait être gérée autant comme patrimoine faunistique et floristique qu'en tant que territoire culturel, territoire économique/écologique et espace de pratiques sociales" (Burel & Baudry, 1999, p. 42).

<sup>395</sup> F.Burel et J.Baudry signalent dans le cas des études d'impacts pour un remembrement agricole, que se concentrer sur la fonction agricole et écologique ne suffit pas tandis que ces espaces sont également pratiqués pour les loisirs et qu'ils contribuent à l'identité du territoire. Ainsi, un travail est mené sur les perceptions des acteurs, ouvrant des pistes pour une approche holistique du paysage (Burel & Baudry, 1999, pp. 313–315).

## 2.2.2 *La notion de milieu pour une approche interprofessionnelle*

### *Une notion héritée de la géographie vidalienne*

Dans son ouvrage "médiance, de milieux en paysages", la réflexion apportée par A.Berque peut se lire sous l'angle du travail interprofessionnel entre l'expertise paysagère d'une part, et écologique et environnementale d'autre part.

On peut distinguer la complémentarité de ces expertises dans l'attention portée par l'expertise paysagère au sens des actions environnementales pour divers acteurs sociaux, traduisant la relation d'une société à son environnement. Il explique en effet qu' "en matière de paysage comme d'environnement, les exemples d'actions efficaces, soit pour la protection soit pour l'amélioration, n'ont pas manqué ces derniers temps" (A. Berque, 1990, p. 7). Après avoir pris l'exemple des politiques de reboisement qui ont des antécédents vieux de plusieurs siècles, A.Berque précise "que nous avons les moyens, si nous le voulons, d'améliorer l'état de notre environnement. Les choses sont plus complexes pour le paysage" (A. Berque, 1990, p. 7)<sup>396</sup>. Autrement dit, agir pour l'environnement et l'écologie n'est pas nécessairement agir pour le paysage, car ce dernier suppose de travailler "le sens de cette action [...], le] sens commun qui s'imposerait à l'ensemble des acteurs sociaux [...] le sens de la relation des sociétés à l'espace et à la nature" (A. Berque, 1990, pp. 7–8).

Pour donner un cadre à ce travail du paysage avec l'écologie, A.Berque "propose une armature conceptuelle susceptible d'application en la matière [pour] l'aménagement des milieux et du paysage" (A. Berque, 1990, p. 13). Il se réfère pour cela au milieu géographique issu de la tradition vidalienne, qu'il a étudié durant sa formation (A. Berque, 1990, p. 16). La notion de milieu est en effet posée dès le début de l'ouvrage "Médiance, de milieux en paysage"<sup>397</sup>. Il cite la définition du "milieu géographique" de P.George, à savoir l' "espace naturel ou aménagé qui entoure un groupe humain, sur lequel il agit, et dont les contraintes climatiques, biologiques, édaphiques, psycho-sociologiques, économiques, politiques, etc, retentissent sur le comportement et l'état de ce groupe" (A. Berque, 1990, pp. 28–29). Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents (cf. chapitre 1 - § 3.1, 3.2 / chapitre 2 - § 1.2), cette notion de milieu fait appel à différents savoirs. L'expertise du paysage, s'intéressant au milieu, pourra ainsi se nourrir de l'expertise écologique. Cela permet d'approfondir la relation de l'homme avec la nature. Toutefois, A.Berque va plus loin sur la question du sens de cette relation permettant, comme nous allons le voir, de renouveler le cadrage du travail interprofessionnel et de le justifier.

### *Un renouveau par l'intérêt porté aux "prises" définissant le sens des relations entre l'homme et la nature*

L'originalité de la conception d'A.Berque est qu'il associe la notion de milieu à une approche phénoménologique, afin d'étayer le point de vue de ce qu'il nomme la "médiance" (A. Berque, 1990, p. 13). Le sens de la relation entre l'homme et la nature est considéré comme étant irréductible au fait physique et à la valeur sociale, et elle se traduit par les "prises" des

---

<sup>396</sup> A.Berque indique qu' "en matière de paysage comme d'environnement, les exemples d'actions efficaces soit pour la protection soit pour l'amélioration, n'ont pas manqué ces derniers temps. Certaines de ces politiques ont même des antécédents vieux de plusieurs siècles (pour le reboisement, par exemple). Il ne fait pas de doute que nous avons les moyens, si nous le voulons, d'améliorer l'état de notre environnement. Les choses sont plus complexes pour le paysage, mais nullement hors de nos capacités" (A. Berque, 1990, p. 7).

<sup>397</sup> A.Berque insiste sur la centralité de cette notion de milieu. Il défend l'idée de créer une science du milieu, prônée par le médecin et démographe L.A.Bertillon: la mésologie (A. Berque, 1990, p. 29).

hommes avec leur environnement. Il travaille pour cela à partir des conceptions de T.Watsuji et à J.Gibson. La notion de "Fudo" est empruntée au philosophe T.Watsuji correspondant pour lui au "milieu" dans la langue française (A. Berque, 1990, p. 27, 2014, pp. 15–17), mais dans une perspective phénoménologique. Le "Fudo" est associé au concept de "Fudosei"<sup>398</sup>. Dans cet esprit, A.Berque propose en français de créer le néologisme "médiance"<sup>399</sup> (A. Berque, 1990, pp. 25–27) pour désigner un double mouvement de la relation phénoménale au milieu: ce dernier est "ressenti, interprété et aménagé par une société; mais ou aussi, inversement, cette part du social est constamment traduite en effets matériels, qui se combinent avec des faits naturels" (A. Berque, 1990, p. 32). Cette relation est clarifiée par A.Berque en s'inspirant de l'ouvrage "Approche écologique de la perception visuelle" de J.Gibson et du mot "affordance" qu'A.Berque traduit par le terme "prise". Il explique qu' "un milieu se manifeste [...] comme un ensemble de prises avec lesquelles nous sommes en prise: des ressources et des contraintes, des risques et des agréments [...] qui ne sont ni vraiment des objets physiques, puisqu'ils n'existent qu'avec nous, ni vraiment des phénomènes subjectifs, puisque leur vérité s'ancre dans les choses" (A. Berque, 1990, p. 101). Cette conceptualisation permet de définir le "sens d'un milieu" (A. Berque, 1990, p. 48).

A travers cette conception de la médiance, A.Berque redéfinit les notions associées à celles du milieu dans la géographie humaine classique, telles que le possibilisme, le paysage géographique, l'écoumène. Le "possibilisme" considère que "la nature ne détermine pas la culture, mais lui offre seulement des possibilités que celle-ci exploitera ou non, d'une façon ou d'une autre, selon les contingences de l'histoire" (A. Berque, 2014, p. 16). Ce "possibilisme" peut être vu à travers les "prises" entre l'homme et la nature, associant des faits et des valeurs, "à la fois subjectifs et objectifs, physiques et phénoménaux, écologiques et symboliques" (A. Berque, 1990, p. 32). Cette intrication des facteurs naturels et humains fondent la réalité de notre écoumène (A. Berque, 1990, p. 96), ou terre anthropisée, terme qu'il emprunte à M.Sorre (A. Berque, 1995a, pp. 365–366). Le paysage géographique en tant que perception du milieu géographique (A. Berque, 1995a, p. 353) est dans cette conception la "dimension sensible et symbolique du milieu, expression d'une médiance" (A. Berque, 1990, p. 48).

### *Le milieu pour développer l'interprofessionnalité de l'expertise paysagère avec l'écologie du paysage*

Les conceptions d'A.Berque peuvent s'interpréter à travers la nécessité de ne pas séparer l'expertise paysagère de l'expertise environnementale, pour garder le sens du milieu, et justifier ainsi l'importance d'un travail interprofessionnel. En effet, on peut lire dans le propos d'A.Berque une critique de "l'écologie [...], science positive de la nature tendant à subsumer le milieu social sous le milieu physique, et répugnant foncièrement à prendre en compte l'ambivalence propre au milieu [...]; à savoir que celui-ci est composé de sujets (individuels ou collectifs) autant que d'objets, donc que sa réalité n'est pas moins subjective qu'elle n'est objective" (A. Berque, 1990, p. 31). A.Berque reconnaît toutefois que l'on demande à cette science, importante par ailleurs, de rendre compte d' "effets matériels, objets d'un savoir objectif" (A. Berque, 1990, p. 31), quand bien même ces effets traduisent une relation de la société à la nature. C'est donc la nécessaire complémentarité de l'expertise écologique avec une expertise du milieu, en l'occurrence celle du paysage, qui apparaît comme nécessaire à travers le propos d'A.Berque.

---

<sup>398</sup> "Fudosei" est un néologisme dérivé de "Fudo"

<sup>399</sup> Néologisme construit "à partir de la racine latine (med-) de 'milieu', et en écartant médiété qui me chantait moins à l'oreille" (A. Berque, 1990, p. 27).

En justifiant l'intérêt de l'expertise paysagère pour celle de l'écologie, cette réactualisation de la notion de milieu permet également de clarifier la reconnaissance mutuelle de ces expertises et la définition du cadre de leur collaboration. On remarquera à ce propos que le point de vue de la médiance trouve un écho chez certains écologues comme H. et O. Décamps, orientant vers la nécessité d'une collaboration avec l'expertise paysagère dans le but d'agir sur le territoire. L'association de plusieurs disciplines et professions est présente dans la réflexion de l'écologie du paysage, comme le soulignent F.Burel et J.Baudry (Burel & Baudry, 1999, pp. 45–58)<sup>400</sup>, ainsi qu' O. et H. Décamps<sup>401</sup>. Ces derniers regroupent les différentes disciplines pouvant interagir entre elles dans une réflexion "autour de la notion de paysage" (Décamps & Décamps, 2004, p. 18). Ils identifient deux grandes tendances d'approches entre l'écologie du paysage et le paysage, qu'ils ambitionnent d'associer face à leur constat d'un manque de transversalité entre ces expertises dans le contexte du développement durable (Décamps, 2010; Décamps & Décamps, 2004, pp. 17, 210)<sup>402</sup>. "L'une, issue des sciences de la nature, privilégie le 'mesurable', appuyant son discours sur des données objectives qu'elle s'efforce de quantifier et modéliser. L'autre, issue des sciences humaines, privilégie le 'démessurable', selon l'expression de B.Lassus, et s'attache au sens de la relation entre une société donnée et son environnement" (Décamps & Décamps, 2004, p. 29). O. et H. Décamps développent cette idée en se référant à "la médiance" d'A.Berque, c'est-à-dire aux "médiations entre des constituants subjectifs autant qu'objectifs", définissant l'étendue terrestre de l'écoumène, "lieu de tous nos paysages" (Décamps & Décamps, 2004, p. 189). Cette armature conceptuelle est considérée par O. et H. Décamps comme utile à l'interprofessionnalité. Elle "offre une voie pour articuler paysage et environnement (Décamps & Décamps, 2004, p. 189), un processus "dont devrait s'imprégner tout écologue désireux de s'inscrire dans une démarche paysagère" (Décamps & Décamps, 2004, p. 190). Cette approche de la médiance amène à préciser les choix de nature faits par une société donnée, qui modèlent notre écoumène, et au sein desquels s'inscrivent les "choix d'espèces à favoriser dans un paysage donné" dont parlent F.Burel et J.Baudry (Burel & Baudry, 1999, p. 310). La notion de milieu, réactualisée par A.Berque, construit ainsi le cadre conceptuel partagé entre les sphères d'expertises pour développer un travail interprofessionnel.

Ainsi, rapporté à notre questionnement sur l'interprofessionnalité, ce renouvellement conceptuel de la notion de milieu permet à la fois de justifier l'intérêt d'associer l'expertise du paysage à celle l'écologie, et de donner un cadre commun aux différentes sphères professionnelles pour développer des collaborations.

---

<sup>400</sup> J.Baudry et F.Burel expliquent l'importance d'associer plusieurs disciplines dans le cadre des études de l'écologie du paysage afin d'étudier "d'une part la façon dont des plantes ou des animaux réagissent à la qualité des éléments du paysage et à leur assemblage, et d'autre part comment les activités modifient ces éléments, leurs qualités et leur assemblage" (Burel & Baudry, 1999, p. 45). Ils se réfèrent à l'apport complémentaire de l'agronomie, de la géographie et de l'histoire (Burel & Baudry, 1999, p. 45). Cette interdisciplinarité permet d'avoir une compréhension des mécanismes en jeu pour amener à des "principes de gestion et d'aménagement de l'espace nécessaire pour atteindre tel ou tel objectif environnemental" (Burel & Baudry, 1999, p. 46). L'interdisciplinarité avec l'ethnologue, le juriste et l'économiste est nécessaire en complément pour tester la faisabilité sociale de ces mesures préconisées par le scientifique (Burel & Baudry, 1999, p. 46).

<sup>401</sup> O. et H. Décamps abordent cette question de l'interdisciplinarité comme une nécessité dans plusieurs de leurs écrits, qu'ils s'agissent d'articles (Décamps, 2010; Décamps & Décamps, 2007) ou d'ouvrages comme "Au printemps des paysages" (Décamps & Décamps, 2004). Dès l'introduction de ce dernier, ils expliquent que l'ambition de l'écologie du paysage amène à considérer l'humain, ce qui "impose à l'écologie de s'ouvrir à d'autres disciplines traditionnellement mieux armées pour traiter de l'espace et de l'humain: la géographie, l'histoire, l'anthropologie, l'économie, la sociologie" (Décamps & Décamps, 2004, p. 18).

<sup>402</sup> O. et H. Décamps dénonce l'absence du paysage dans l'effervescence du développement durable autour de l'avenir "des ressources en eau, des forêts, des terres agricoles, de la biodiversité..." (Décamps & Décamps, 2004, p. 210). Ils indiquent la complexité d'une approche transversale de l'écologie du paysage avec d'autres approches du paysage, étant donné "que les approches du paysage s'ignorent, quand elles ne portent pas les unes sur les autres des regards déformés par des aprioris" (Décamps & Décamps, 2004, p. 17). Les liens entre les paysagistes et l'écologie du paysage ont été traités spécifiquement par H.Décamps dans un article pour "les carnets du paysage" (Décamps, 2010).



### 2.2.3 Les valeurs culturelles, la multifonctionnalité des espaces ouverts et la médiance

Le sens de la relation entre l'homme et la nature à travers des "prises", tel que le développe A. Berque, peut s'articuler avec les espaces ouverts et leurs différentes fonctions. En effet, les exemples de prises dont il parle concerne "des ressources et des contraintes, des risques et des agréments" (A. Berque, 1990, p. 101) faisant écho avec les fonctions de ressources naturelles du sol et de l'eau, de la protection des risques, du cadre de vie, du récréatif auxquels nous pouvons ajouter la biodiversité. De plus, le sens de la relation entre l'homme et la nature fait intervenir "l'ensemble des acteurs sociaux" (A. Berque, 1990, pp. 7–8). Nous pouvons ainsi considérer que ce travail interprofessionnel est indissociable de la considération des différents intérêts et motivations de l'homme pour agir sur les espaces ouverts, en lien avec leurs diverses fonctions.

O. et H. Descamps détaillent à ce propos l'importance d'examiner les différentes fonctions des espaces ouverts pour intervenir sur les écosystèmes, afin d'apporter une signification et un horizon aux interventions. En effet, si l'écologie du paysage s'intéresse aux "dynamiques des populations, des communautés et des écosystèmes" (Descamps & Descamps, 2004, pp. 17–18), leurs études s'articulent et sont interdépendantes avec d'autres fonctions (cadre de vie et esthétique; loisirs ; risques), résultant des relations entre la société et la nature. Ces différentes fonctions sont à considérer pour agir, "afin de placer l'écologie 'à l'intérieur d'une idée de paysage, d'un horizon"<sup>403</sup>" (Descamps & Descamps, 2004, p. 181). Ils évoquent notamment "l'idée de conjuguer la santé des écosystèmes à la beauté des paysages" (Descamps & Descamps, 2004, p. 181)<sup>404</sup>. Ils citent notamment deux exemples de projets sur lesquels sont intervenus des paysagistes, témoignant de ce rapprochement entre les fonctions et d'un travail sur la signification du territoire et des relations complexes de l'homme avec la nature:

- Le rapport entre les fonctions du récréatif, de la biodiversité et d'un cadre de vie de qualité est exposé à travers l'exemple du jardin des retours à Rochefort, conçu par le plasticien et paysagiste B. Lassus. Le cadre de vie est lié au patrimoine historique du lieu, l'aménagement permet un usage récréatif et la biodiversité est associée aux dynamiques végétales qui se sont succédé dans le temps. Ainsi et au final, "plusieurs périodes se rencontrent en ce lieu: la période actuelle, des loisirs; la période d'hier, d'abandon à une végétation riveraine envahissante; la période d'avant hier, de l'arsenal d'origine, marquée par la conquête et l'acclimatation de plantes exotiques" (Descamps & Descamps, 2004, pp. 186–187) faisant sens en ce qui concerne l'interrelation de la société avec la nature.
- Le rapport entre les fonctions du sol agricole, de la biodiversité et d'un cadre de vie esthétique est exposé à travers un projet de la paysagiste J. Nassauer consistant à maintenir des zones en friche dans un espace agricole, en intercalant des bandes labourées et des herbages, et en disposant des barrières pour agencer le lieu (Descamps & Descamps, 2004, pp. 187–188; J. Nassauer, 1992). Son idée est de "s'appuyer sur une perception commune du plus grand nombre, non à une 'élite écologiquement correcte', afin de rendre visibles la beauté d'un paysage et ses traits de santé écologique durable" (Descamps & Descamps, 2004, p. 187).

---

<sup>403</sup> O. et H. Descamps font référence à l'ouvrage "L'invention du paysage" d'Anne Cauquelin, publié en 2000.

<sup>404</sup> Le beau ne signifie pas nécessairement des écosystèmes en bonne santé, mais il replace la biodiversité dans un environnement socio-culturel (Descamps & Descamps, 2004, pp. 179–181). On notera que ce lien entre l'esthétique et les richesses naturalistes était déjà un thème utilisé dans les années 1960, comme dans le cas de l'ouvrage de J. Dorst "Avant que la nature meure" (cf. Chapitre 2 - § 1.1.2).

Dans ces deux cas, les projets d'interventions ont une certaine complexité, témoignant de différents intérêts portés sur les lieux et sur le territoire: agricole, naturaliste, récréatif, patrimonial, etc... s'associant entre eux pour des interventions ayant du sens pour une société donnée.

#### 2.2.4 *L'enjeu des plans et chartes de paysage*

Pour mettre en œuvre un projet agissant sur les fonctions écologiques et environnementales des espaces ouverts à l'échelle d'un territoire, les écologues O. et H. Décamps préconisent de les inscrire dans une réflexion globale et multifonctionnelle à travers l'outil des plans et chartes paysagères. Ils parlent d'exemples de chartes paysagères élaborées par des collectivités territoriales à l'exemple d'une élaborée pour 22 communes du béthunois dans le Pas-de-Calais. Leur "but est à la fois de protéger et de valoriser, il peut être encore de modifier, de reconquérir, de renforcer ou, simplement, de créer des paysages. [...] il s'agit de réfléchir aux vocations des différentes parties de cet espace, d'identifier les évolutions possibles" (Décamps & Décamps, 2004, p. 201). Des éléments comme l'eau et les boisements qui structurent les espaces agro-naturels, les infrastructures et les espaces urbanisés peuvent servir d'appuis à un tel projet (Décamps & Décamps, 2004, pp. 201–202). Ces chartes paysagères représentent des guides pour l'action (Décamps & Décamps, 2004, p. 202).

Ces documents constituent un cadre de travail interprofessionnel entre les expertises paysagères et écologiques, et elles sont élaborées avec les acteurs du territoire, pour élaborer des interventions qui fassent sens. En effet, pour H. et O. Décamps, ces documents sont réalisés par des "paysagistes, architectes, écologues, géographes" (Décamps & Décamps, 2004, p. 202), c'est-à-dire des experts dont on peut distinguer d'une part le domaine du paysage (paysagistes, architectes, voire certaines spécialisations en géographie) et d'autre part l'écologie (écologues, voire certaines spécialisations en géographie). Ils font l'objet d'une élaboration commune avec les acteurs institutionnels, économiques, sociaux et culturels du territoire (Décamps & Décamps, 2004, p. 202), ce qui permet d'aborder les différentes fonctionnalités des espaces ouverts. H. et O. Décamps précisent que le paysage est "une base de dialogue indispensable" (Décamps & Décamps, 2004, p. 212)<sup>405</sup> et que ces types de documents ne "réussissent que pourvus d'une signification autant culturelle qu'écologique"<sup>406</sup> (Décamps & Décamps, 2004, p. 202). Pour ces écologues, les plans et chartes de paysage concrétisent une approche de la médiance appliquée à l'aménagement, pour des interventions signifiantes.

Les plans et chartes de paysage ont ainsi, pour les écologues de renom que sont O. et H. Décamps, une place centrale dans la mise en œuvre de politiques d'actions écologiques et environnementales. Ces documents ne sont pas associés à un domaine du paysage qui serait cloisonné, mais au contraire, ils s'avèrent moteurs d'un travail interprofessionnel autour des différentes fonctions de l'espace ouvert. Ils s'appuient pour cela sur la notion de milieu

---

<sup>405</sup> Le paysage est "une base de dialogue indispensable - à deux conditions [...] La première condition est de reconnaître aux différents discours paysagers leur légitimité, leur valeur: au discours de la 'représentation culturelle', comme à celui de la 'réalité objective' [...] la seconde condition est de reconnaître que ces approches s'appellent l'une l'autre, qu'elles se contaminent" (Décamps & Décamps, 2004, p. 212).

<sup>406</sup> O. et H. Décamps se réfèrent au guide méthodologique piloté par Y.Gorgeu et C.Jenkins "la charte paysagère" (Gorgeu & Jenkins, 1995). Nous analyserons ce manuel dans la suite de ce chapitre (cf. §3 de ce chapitre)

donnant un cadre conceptuel pour mettre en œuvre une telle collaboration interprofessionnelle, et également pour justifier la nécessité d'associer ces deux formes d'expertise.

Par rapport aux années 1960-70, dans le contexte d'affirmation des politiques environnementales et paysagères des années 1990-2000, on remarque que la notion de milieu est renouvelée. Elle est mobilisée à la fois par la sphère intellectuelle des professionnels du paysage et par celle de l'écologie pour faire émerger des collaborations interprofessionnelles pour travailler sur les espaces ouverts.

Rapportée à la planification régionale, cette vision d'O. et H.Décamps envers les plans de paysage pour un travail interprofessionnel sur les espaces ouverts, autour de la notion de milieu développée par A.Berque, s'inscrit dans la suite de la pensée des paysagistes des OREAM. Elle met en lumière un décalage avec la planification régionale des DTA marseillaise et lyonnaise. En effet, la place du paysage et des plans de paysage ne sont pas clairement définis par rapport à l'expertise et aux outils d'actions environnementaux, et nous observons une tendance à cloisonner ces deux domaines. En approfondissant l'analyse du réseau maillé d'espaces agro-naturels de la DTA lyonnaise (cf. 1.2 de ce chapitre), nous avons mis en avant l'intérêt qu'il y aurait à affirmer les plans et chartes de paysage en complémentarité des outils d'actions environnementaux, dans ce processus de planification régionale des espaces ouverts. Cette idée trouve une résonance avec les conceptions véhiculées par les sphères majeures de pensée de l'expertise paysagère et écologique.

Toutefois, l'approche du "milieu" que les plans et chartes de paysage concrétiseraient est abordée de manière très conceptuelle par A.Berque. Nous pouvons ainsi nous demander si les outils et méthodes de ces documents, tels qu'ils se développent, sont adaptés pour développer un tel travail interprofessionnel? Intègrent-ils la collaboration de l'expertise paysagère avec celle de l'écologie? Établissent-ils des liens avec la planification régionale? Autrement dit, l'ambition interprofessionnelle et planificatrice des plans de paysage pour intervenir sur les infrastructures vertes multifonctionnelles, dans les années 1960-70, est-elle encore présente dans les outils et méthodes des plans de paysage des années 1990-2000, pour agir sur le maillage d'espaces agro-naturels?

### **3 Ambitions et limites de la démarche paysagère pour agir sur le réseau maillé vert**

Suite à notre analyse de la planification régionale des DTA indiquant une tendance à séparer l'expertise du paysage et celle de l'écologie, nous avons remarqué que les sphères intellectuelles portant sur les pratiques professionnelles de ces domaines s'intéressent au travail interprofessionnel en s'appuyant sur une approche du milieu. Les plans et chartes paysagères concrétiseraient cette démarche dans le contexte opérationnel, pour des interventions efficaces et ayant du sens sur les espaces ouverts. Ceci dit, notre regard se focalise maintenant sur les outils et méthodes des plans et chartes de paysage développés par les professionnels du paysage, en nous demandant s'ils permettent de répondre à ce potentiel d'une démarche interprofessionnelle sur les espaces ouverts, applicable dans les processus de planification régionale.

Pour mener cette analyse, nous allons nous baser sur des guides méthodologiques de plans, chartes et atlas de paysage qui ont été publiés dans le contexte de la politique du paysage des années 1990. Ils font suite au guide inaugural "Le Paysage rural et régional" publié en 1975 dont nous avons parlé (cf. chapitre 2 - § 3.2.7).

Nous verrons dans les guides étudiés les ambitions, mais également les limites des outils et méthodes des plans de paysage autour de deux aspects:

1. D'une part l'interprofessionnalité dans le cadre d'un travail multi-acteurs, en s'intéressant plus particulièrement à l'articulation de l'expertise paysagère avec celle de l'écologie, et aux avancées de l'écologie du paysage.
2. D'autre part l'inscription des plans, chartes, atlas de paysage dans les processus de planification du territoire.

#### **3.1 Le paradoxe d'une étude du milieu sans affirmer un travail interprofessionnel**

##### *3.1.1 Les méthodes et outils d'études du milieu de l'expertise paysagère*

O. et H. Décamps parlent d'une approche du milieu qui se concrétise d'un point de vue opérationnel avec les plans et chartes de paysage. Ils donnent quelques repères méthodologiques du rapport entre l'expertise paysagère et l'écologie, reprenant des principes que nous avons analysés précédemment au sujet de l'étude du milieu des géographes et de son appropriation par les paysagistes de OREAM dans les années 1960-70. Ils expliquent que la démarche des paysagistes travaille différents aspects. Tout d'abord celui du "sensible" (Décamps & Décamps, 2004, p. 27) pour appréhender l'image d'une région, une entrée importante de l'approche paysagère pour l'analyse du territoire et la présentation de pistes de projets. En effet, elle permet d'aborder "en quoi les formes paysagères et architecturales participent à l'image d'une région, en quoi de nouvelles formes s'intègrent à cette image, en quoi d'autres pourraient s'imaginer plus en rapport avec l'époque" (Décamps & Décamps, 2004, p. 28). En lien avec cette lecture, les mécanismes permettant d'expliquer et de comprendre ce qui est perçu sont détaillés par rapport aux dimensions culturelles, "historiques, socio-économiques, sociologiques" (Décamps & Décamps, 2004, p. 27) du territoire, et également par rapport aux dimensions physiques et géographiques. L'écologie du paysage contribue à ces dernières en apportant la connaissance d'une certaine "réalité

objective" (Décamps & Décamps, 2004, p. 212) concernant les "dynamiques des populations"<sup>407</sup>, des communautés et des écosystèmes" (Décamps & Décamps, 2004, p. 28), en lien avec le socle géomorphologique. Ainsi, l'écologie est incluse dans cette approche du milieu associant les discours des "représentations culturelles", de "l'expérience paysagère" et de la "réalité objective" (Décamps & Décamps, 2004, p. 212). Ces différentes approches s'appellent les unes et les autres et se contaminent, comme le précisent O. et H. Décamps en se référant aux propos de J.M.Besse (Besse, 2000; Décamps & Décamps, 2004, pp. 212–213)<sup>408</sup>. Elles permettent l'élaboration d'un projet prenant en compte la complexité des espaces ouverts.

Les grandes lignes de cette démarche paysagère correspondent à celle initiée dans les années 1960-70. Pourtant, depuis cette période, les politiques environnementales se sont affirmées et l'expertise écologique a dépassé la conception du climax pour s'intéresser aux espaces ordinaires et à leur transformation. Nous souhaitons pour cela aller plus loin dans l'analyse des méthodes développées par les paysagistes pour interroger plus précisément l'évolution du travail interprofessionnel avec l'expertise de l'écologie.

Pour cela, nous avons rassemblé un corpus de guides méthodologiques de l'expertise paysagère produits ou soutenus par l'État, et plus particulièrement par divers ministères<sup>409</sup>, pouvant être comparé à celui des années 1970. Nous remarquons que ce premier guide intitulé "Le paysage rural et régional" (OREALM & PAYSA, 1975) est cité dans plusieurs manuels méthodologiques des années 1990-2000, portant à la fois sur des plans, chartes et contrats de paysage à l'échelle intercommunale (Folléa, 2001, p. 31), et sur des Atlas (Luginbühl et al., 1994, p. 35) à l'échelle régionale. Il y a en effet dans les années 1990-2000 une distinction entre les documents relatifs au paysage concernant de vastes territoires administratifs, davantage descriptifs et se limitant à la formulation d'enjeux de projets, et les documents de projets à l'échelle locale. Nous intéressant à l'articulation entre ces échelles dans un processus de projets de paysage sur les espaces ouverts, notre analyse portera sur l'ensemble de ces documents en considérant l'articulation entre les échelles<sup>410</sup>. Les guides que nous avons sélectionnés sont plus précisément:

- "Méthode pour des Atlas de paysages", élaborée par Y.Luginbühl en collaboration avec J.C.Bontron et Z.Cros<sup>411</sup>, publiée en 1994 par le ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports" sous l'égide du DAU (Luginbühl et al., 1994).

---

<sup>407</sup> Le terme population est utilisé ici dans son sens naturaliste, c'est-à-dire qu'il correspond à l'ensemble des individus d'une même espèce qui occupe simultanément le même habitat écologique.

<sup>408</sup> En effet, entre les polarités des "représentations culturelles", de "l'expérience paysagère" et de la "réalité objective", les professionnels réalisant les plans et chartes de paysage (les paysagistes principalement) effectuent des "passages incessants d'un type de discours à l'autre, de points de vue, de déplacements" (Décamps & Décamps, 2004, pp. 212–213).

<sup>409</sup> Le fait que ces guides aient été soutenus par différents ministères (aménagement, agriculture, environnement,...) montre une dimension transversale du paysage, pour considérer l'environnement et l'écologie dans différents contextes d'actions opérationnelles.

<sup>410</sup> Bien que les documents régionaux et départementaux des Atlas soient davantage dans l'inventaire et la reconnaissance des territoires régionaux, ils permettent d'identifier des enjeux. Dans le cadre de la décentralisation, ce sont des outils de sensibilisation des divers acteurs du territoire. Ils constituent des préalables aux décisions d'aménagements et une aide à la décision des acteurs locaux (Folléa, 2001, p. cf. note p40; Luginbühl et al., 1994, p. 74). Des territoires de projets de paysage pourront être identifiés et des plans de paysage réalisés (Folléa, 2001, pp. 32–33; Luginbühl et al., 1994, p. 74). Nous considérons ainsi ces Atlas dans cette perspective projectuelle, au même titre que les plans de paysage. Nous considérerons la similarité des outils et méthodes utilisés et la manière avec laquelle les échelles s'articulent entre elles.

Durant les OREAM, il n'y avait pas de distinction entre les termes utilisés pour les documents d'étude des paysagistes. Les "plans de paysage" pouvaient s'appliquer pour l'échelle régionale à l'exemple de la métropole marseillaise, ou pour l'échelle locale à l'exemple de la commune de Rochecorbon en Loire-Moyenne (cf. Chapitre 2 - §3).

<sup>411</sup> Y.Luginbühl et Z.Cros ayant rédigé le guide des Atlas de paysage ont fait partie du Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) (Cros, 2019; Luginbühl, 2019a). Cela illustre la diffusion et la portée des méthodes paysagères développées dans les années 1960-70 à travers ce lieu de recherches et de formations, comme nous en avons parlé dans le chapitre précédent (cf. Chapitre 2 - § 3.2.7).



- "Plans de paysage", réalisés par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) à la suite d'une communication commune en 1989 des ministres de l'Équipement et de l'Environnement sur les "sites et paysages", et de démarches paysagères engagées par le DAU à l'échelle intercommunale (Ministère de l'environnement, 1993, p. 1)<sup>412</sup>.
- "La charte paysagère", pilotée par Y.Gorgeu et C.Jenkins et éditée par la documentation française. Elle résulte d'une collaboration entre différentes structures dont une communauté de communes et plusieurs Parcs Naturels Régionaux (PNR) (Gorgeu & Jenkins, 1995).
- "Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats" réalisé par le paysagiste B.Folléa, publié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement sous la direction du bureau des paysages<sup>413</sup> (Folléa, 2001).
- À ces guides, nous avons ajouté celui intitulé "l'agriculture et la forêt dans le paysage" produit en 2002 par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Ambroise & Hubert, 2002). En effet, il traite de la question du paysage dans les politiques d'actions environnementales sur les espaces agro-naturels, une composante essentielle des espaces ouverts constituant les campagnes-urbaines<sup>414</sup>.

Notre analyse comparative entre ces guides des années 1990-2000 et celui des années 1970 va s'intéresser aux collaborations suggérées du domaine du paysage avec celui de l'écologie, pour travailler sur les espaces ouverts, en suivant les catégories d'étude du milieu que nous avons développées précédemment (les instruments d'étude, les thématiques analysées, leur synthèse, les supports de représentation utilisés) (cf. Chapitre 2 - § 3.2.2, 3.2.3, 3.2.4 et 3.2.6). Nous verrons que les potentiels d'association de l'approche paysagère avec l'écologie du paysage ne sont pas mis en avant. L'expertise écologique reste ainsi cantonnée à une approche réglementaire généraliste et conventionnelle dans les années 1990-2000, tandis qu'elle était l'objet d'essais et d'expérimentations dans les années 1970. Les possibilités ouvertes par l'écologie du paysage pour travailler la question de la biodiversité dans les approches paysagères des espaces ordinaires ne sont pas explorées.

### *3.1.2 L'enjeu de l'écologie énoncé, mais des liens tenus avec les professionnels associés*

Pour introduire notre analyse, nous souhaitons préciser qu'entre les années 1970 et 1990-2000, les plans de paysage s'intéressent avec constance aux espaces entre ville et campagne, et ils accordent une importance majeure à la multifonctionnalité des espaces ouverts, incluant leur rôle écologique. Cette démarche est désormais replacée dans le contexte d'application des principes de la conférence de Rio et du développement durable (Folléa, 2001, p. 5; Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 155)<sup>415</sup>. En effet, les démarches proposées permettent de répondre aux pressions multiples, paysagères et environnementales, pouvant se poser dans les espaces dits

<sup>412</sup> Les paysagistes P.Aubry, A.Chemetoff, M.Corajoud, A.Marguerit, A.Mazas ont participé à la réalisation de ce guide.

<sup>413</sup> Pour avoir des précisions sur le bureau des paysages, voir le développement à ce sujet dans l'ouvrage "Le grand paysage en projet" (Pernet, 2014, pp. 43-49).

<sup>414</sup> Ce document est issu d'une collaboration avec des agriculteurs, forestiers et élus de communes rurales, avec la profession de paysagistes et d'architectes (Ambroise & Hubert, 2002, p. 2).

<sup>415</sup> La conférence de Rio et le développement durable sont cités dans quelques guides:

- Les chartes de paysage "permettent aux communes d'appliquer à leur niveau des principes essentiels de la conférence de Rio: le droit des générations futures à un environnement préservé, facteur d'un développement durable" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 155).
- "Comme outils de mise en espaces de projets de territoire, les plans de paysage, les chartes et les contrats sont autant de signes d'émergence d'un développement durable parce que réfléchis" (Folléa, 2001, p. 5).

"périurbains". Ces derniers sont soumis à des "mutations économiques dans le domaine agricole, industriel, touristique; tension liée aux développements urbains, à l'arrivée d'une infrastructure" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 6), contribuant "à fragmenter et complexifier le cadre de vie" (Folléa, 2001, p. 15). Il y a ainsi une attente sociétale forte d'"éviter la banalisation et la standardisation des aménagements" (Folléa, 2001, p. 16), le "brouillage du paysage" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 10) et "le mitage" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 33). Pour cela, l'enjeu des démarches paysagères est de "valoriser le rôle stratégique des espaces non-bâti [...et notamment, ] dans les zones périurbaines, les parcelles agricoles et forestières" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 59). Autrement dit, il s'agit d'affirmer "l'espace ouvert agricole" (Folléa, 2001, p. 99) pouvant s'intégrer dans des figures de planification comme les "ceintures vertes" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 59) et ayant une "multifonctionnalité" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 56), qu'il s'agisse de la production agricole, de leur rôle pour les loisirs, ou les fonctions "environnementales" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 56), dont la "préservation des espèces" (Folléa, 2001, p. 19).

Pour aborder cette transversalité, sur les trois ouvrages citant leurs sources, tous se réfèrent à la notion de milieu géographique à travers les ouvrages de P.V. De la Blache (Ambroise & Hubert, 2002, p. 100) ou d'A.Berque (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 188; Ministère de l'environnement, 1993, p. 32). Un même fondement théorique existe ainsi avec les approches des années 1970.

Toutefois, tandis que ces dernières se référaient à d'éminents écologues de l'époque, les références à l'écologie sont affirmées dans peu de guides des années 1990-2000. L'écologie du paysage qui émerge dans les années 1980, et s'affirme dans les politiques d'aménagement avec la conférence de Rio, apparaît dans seulement une bibliographie de ces manuels méthodologiques (Ambroise & Hubert, 2002, p. 101)<sup>416</sup>.

Par ailleurs, les deux parties du guide "Le paysage rural et régional" (OREALM & PAYSA, 1975) publié en 1975 présentaient l'importance de la collaboration des paysagistes avec des écologues. Celle-ci est considérée comme une possibilité parmi d'autres types de partenariat, avec par exemple des sociologues ou des ingénieurs, à définir au cas par cas selon les territoires et les choix politiques d'étude du paysage<sup>417</sup>. Nous retrouvons dans un guide seulement une précision centrée sur la distinction et la complémentarité entre les démarches paysagères et écologiques<sup>418</sup>. Par ailleurs, durant ces années, peu de plans de paysage seront

---

<sup>416</sup> L'ouvrage de F.Burel et J.Baudry se trouve dans la bibliographie du guide "L'agriculture et la forêt dans le paysage" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 101). Cette faible présence de l'écologie du paysage pourrait s'expliquer par la publication de ce livre de référence en Français datant de 1999, c'est-à-dire une date postérieure aux deux autres guides méthodologiques datant de 1993 et 1995. On remarquera toutefois que l'expertise sur les réseaux écologiques est induite lors du sommet de Rio en 1992, et il existait l'ouvrage anglo-saxon de référence "Landscape Ecology" de R.T.T.Forman et M.Godron publié en 1986 (Forman & Godron, 1986). Par ailleurs, des publications en Français traitaient dès les années 1980 de la fonctionnalité écologique du territoire avec les travaux de P.Blandin (Blandin, 2010, 2013).

<sup>417</sup> Concernant les compétences pour réaliser les atlas, plans, chartes et contrats de paysage:

- Dans les différents guides, l'importance d'un spécialiste du paysage est énoncée. On peut lire que "pour élaborer une charte paysagère, on pensera bien sûr en priorité au paysagiste" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 45) ou encore que les mises en œuvre d'actions spécifiques de ces documents de paysage "sont menés par des hommes de l'art, des paysagistes le plus souvent" (Folléa, 2001, p. 115).
- Toutefois, il est précisé que "d'autres professionnels peuvent intervenir: des architectes, des écologues, des géographes,..." (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 47) ou encore que les paysagistes "sont le plus souvent assistés selon le cas de compétences complémentaires adaptés aux problèmes: architectes, urbanistes, écologues, ingénieurs des routes, ingénieurs hydrauliciens,..." (Folléa, 2001, p. 115). La compétence de sociologues peut également être requise (Foloinais, 2006, p. 55).

<sup>418</sup> La méthode des Atlas de paysage développe plus particulièrement le rapport qui s'instaure entre ces deux domaines à partir de l'histoire du champ de connaissance du paysage et de l'écologie, affirmant la spécificité de l'expertise paysagère, mais aussi ses liens possibles avec les champs de l'écologie. Ce guide reprend un propos faisant écho à notre lecture des ouvrages d'A.Berque, A.Roger, F.Burel & J.Baudry, O. & H. Décamps (cf. §2 de ce chapitre): "Le paysage appartient [...], dès son origine, à un domaine symbolique, esthétique et phénoménologique, marqué par la subjectivité, rétif à toute évaluation, alors que l'écologie est davantage un domaine scientifique et objectif où les spécialistes ont élaboré des méthodes d'évaluation et de mesure des phénomènes, comme l'évolution d'une population faunistique et floristique, la pollution des eaux, etc. Cependant, les relations existent entre ces notions dans la mesure où mes processus écologiques interviennent dans l'évolution des paysages et où les paysages permettent de lire ou de révéler ces processus" (Luginbühl et al., 1994, p. 32).

réalisés à l'échelle nationale en associant ces expertises<sup>419</sup>. Toutefois, ce travail interprofessionnel peut être mis en place dans certains cas, et cette porosité entre les savoirs passe également "par des rencontres de spécialistes et des lectures de travaux déjà réalisés" (Folléa, 2001, p. 43). Cela nous amène à approfondir notre analyse du rapport du domaine du paysage avec l'écologie tel qu'il apparaît dans ces guides, au cours des différentes modalités d'études du milieu des démarches paysagères.

### *3.1.3 Des instruments d'étude permettant la circulation des savoirs interprofessionnels*

Tout d'abord, concernant les instruments utilisés par les paysagistes, nous les avons regroupés dans nos analyses précédentes (cf. Chapitre 2 - § 3.2.2) autour de la cartographie, des productions visuelles in-situ, de la collecte de représentations culturelles et d'entretiens ethnographiques, ainsi que des informations statistiques. Ces instruments, en interrelation les uns avec les autres, permettent la circulation de différents savoirs nécessaires à l'analyse du paysage, incluant ceux de l'écologie.

Comme dans les années 1970, les cartes IGN et les vues aériennes sont les instruments de base utilisés par les paysagistes (Ambroise & Hubert, 2002, p. 32; Luginbühl et al., 1994, p. 34)<sup>420</sup> et la représentation planimétrique est utilisée pour inclure le champ de l'écologie à la démarche paysagère. Toutefois, dans les guides des années 1990-2000, les cartes écologiques se limitent principalement à des périmètres officiels, celles de l'écologie du paysage ne sont pas citées, et il n'y a pas d'exemple de production de documents issus d'une collaboration spécifique avec des écologues dans les cadres d'un plan ou d'un atlas de paysages. Les manuels méthodologiques présentent en effet des cartographies d'inventaires de biotopes et des périmètres de protection issus des différentes lois relatives aux politiques de l'environnement: périmètres des espaces naturels sensibles (ENS), des zones de protection spéciale (ZPS), des zones d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF),... (Luginbühl et al., 1994, p. 51). Cette connaissance écologique cartographique peut être complétée par des échanges avec des associations de protection de la nature (Luginbühl et al., 1994, p. 66).

A ces cartes s'ajoutent "de nombreuses cartes géologiques, géographiques, historiques, démographiques, environnementales" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 32), et également des plans des projets en cours obtenus notamment en consultant les acteurs locaux. Une approche globale du territoire est ainsi rendue possible.

A ces instruments cartographiques, les paysagistes mobilisent la photographie ou des croquis réalisés lors de l'arpentage du terrain, comme cela était détaillé dans le guide "Le paysage rural et régional" de 1975. Il s'agit d'un complément indispensable aux cartes car "le paysage est essentiellement une affaire de perception sensible de la réalité du territoire telle qu'elle s'offre à nos yeux" (Folléa, 2001, p. 43). Une vision de ce qui se lit sur les cartes est apportée, notamment en ce qui concerne les aspects écologiques. Cet arpentage est d'ailleurs mené à partir d' "une série de fonds cartographiques [...] (contre calques d'une carte IGN par exemple,

---

<sup>419</sup> Le bilan des plans de paysage réalisé en 2006 précise que 20% seulement de ces documents sont réalisés par des groupements incluant l'expertise écologique et qu'une majorité est réalisée par les paysagistes, voire des géographes et des architectes. En effet, "le recensement issu des DIREN a montré que 40% des plans de paysage ont été réalisés par des paysagistes, 20% par des bureaux d'études pluridisciplinaires (environnement, aménagement du territoire, écologie,...). 10% par un groupement entre de(s) paysagiste(s) et de(s) architecte(s). 5% par des CAUE. Les autres plans de paysage ont été réalisés par des géographes, une agence d'urbanisme, des architectes seuls, un groupement de paysagistes/sociologues..." (Folinois, 2006, p. 55).

<sup>420</sup> Cette recherche documentaire permet de tirer "profit des photographies aériennes ou de documents cartographiques de différentes dates" (Luginbühl et al., 1994, p. 34). Les cartes IGN au 1/25000ème ainsi que les photographies aériennes redressées géométriquement grâce à l'informatique sont des documents de base (Ambroise & Hubert, 2002, p. 32).

ou fonds IGN avec relief et occupation du sol)" (Luginbühl et al., 1994, p. 48), pouvant être complétée "de la carte de la végétation (si elle existe) et de photographies aériennes" (Luginbühl et al., 1994, p. 48). Les vues photographiques sont très présentes dans les guides. Des reconductions photographiques peuvent être réalisées avec des cartes postales anciennes, venant entre autres de fonds d'archives, pour montrer l'évolution du territoire perçu (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 40–41; Folléa, 2001, p. 12).

Cette perception du territoire, et de certaines de ses caractéristiques écologiques, n'est pas uniquement celle des experts qui arpentent le territoire mais avant tout celle de la société et de la population qui habitent le territoire, comme le met en avant la convention européenne du paysage<sup>421</sup>. Pour en rendre compte, des représentations culturelles et des entretiens ethnographiques peuvent être collectés comme nous avons pu également en voir des exemples dans les démarches paysagères des années 1960-70. Les représentations culturelles comme des peintures, textes littéraires, gravures, photographies, cartes postales, etc... permettent d'appréhender certaines représentations collectives, et leur évolution dans le temps, notamment dans les espaces entre ville et campagne (Luginbühl et al., 1994, pp. 39, 53)<sup>422</sup>. La parole des habitants, passants, acteurs du territoire, etc... permet également d'aborder ces représentations socio-culturelles, à travers des méthodes pouvant utiliser des cartographies, menées en arpentant le territoire, etc... (Gorgeu & Jenkins, 1995, pp. 82, 84; Luginbühl et al., 1994, pp. 55, 66–67; Ministère de l'environnement, 1993, p. 8)<sup>423</sup>. Cette démarche d'enquêtes peut notamment constituer une modalité de concertation au sujet des espaces agro-naturels (Ambroise & Hubert, 2002, p. 29)<sup>424</sup>. Ces instruments sont importants pour appréhender les représentations mentales et sociétales d'un territoire et ses transformations dans le temps, afin d'avoir une lecture du milieu, c'est à dire d'avoir une compréhension des relations de l'homme avec la nature.

Enfin, l'instrument statistique permet de préciser certaines observations sur le paysage et l'écologie, obtenues par les autres instruments, en apportant certaines données quantitatives (Luginbühl et al., 1994, pp. 57, 62–63)<sup>425</sup>.

---

<sup>421</sup> En effet, la convention européenne du paysage définit le paysage comme: "une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

<sup>422</sup> Il s'agit d' "identifier les représentations des paysages dans la peinture, la lithographie, la gravure, la carte postale, la photographie, les guides de voyage, la littérature, pour chercher à comprendre des sensibilités passées ou actuelles" (Luginbühl et al., 1994, p. 53). Plusieurs objectifs sont ainsi visés, notamment en ce qui concerne le contexte d'aménagement des campagnes-urbaines:

- La compréhension de "l'effet de certains processus de changement de l'espace, comme la "déprise agricole", la périurbanisation [...] des paysages peu à peu ensauvagés des moyennes montagnes ou de régions défavorisées, des paysages de friches industrielles. C'est en tout cas une tendance qui apparaît dans les œuvres de certains photographes contemporains" (Luginbühl et al., 1994, p. 39).
- L'évolution de la demande sociale, y compris dans un but prospectif. Il s'agit "de resituer le rôle de la production picturale, lithographique, littéraire, photographique, etc..., dans la reconnaissance des paysages et à projeter dans l'avenir l'évolution de la demande sociale actuelle sous l'effet du changement des pratiques agricoles, touristiques, résidentielles, etc" (Luginbühl et al., 1994, p. 39).

<sup>423</sup> Il s'agit concrètement "de rencontres, de témoignages divers" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 8), plus ou moins formalisés. Sont ciblés divers individus ou groupes suivant le cas: des "organismes par entretiens avec certains de leurs représentants" (Luginbühl et al., 1994, p. 67), des "organisations professionnelles, les institutions administratives et les groupements associatifs" dont les associations de protection de la nature (Luginbühl et al., 1994, pp. 66–67), ou encore avec les habitants (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 84). Les méthodes utilisées pour récolter les paroles peuvent s'appuyer sur des fonds cartographiques (Luginbühl et al., 1994, p. 55) ou des photographies, cartes postales,... La rencontre peut se faire lors de réunions avec un ensemble d'acteurs dans une démarche participative autour d'une ou plusieurs thématiques (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 82), lors d' "une visite du territoire" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 84), etc...

<sup>424</sup> Appliquée aux espaces agro-naturels, "la promenade [...] réalisée en groupe avec les agriculteurs, les forestiers et tous leurs partenaires, constitue un véritable outil de travail" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 29). Elle "utilise le regard et les autres sens comme outils de connaissance, elle permet de diminuer les incompréhensions de langage, elle donne des références communes, facilite le dialogue, relativise les avis trop tranchés ou péremptaires, aide à comprendre les avis des uns et des autres, suscite des envies d'agir" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 29).

<sup>425</sup> En effet, des "données statistiques" peuvent également être utilisées en lien avec la cartographie, en fonction "des évolutions que l'on a observées sur le terrain et de celles que l'on souhaite mettre en évidence" (Luginbühl et al., 1994, p. 62) - à l'exemple "des transformations de l'agriculture" ou "des transformations de l'urbanisation" - en apportant des informations quantitatives (Luginbühl et al., 1994, p. 63). Par

Par ailleurs, du fait du développement de l'expertise paysagère, il est opportun de rechercher les atlas, chartes, plans et contrats de paysage et, plus généralement des démarches paysagères, qui préexistent sur le territoire étudié (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 22–23)<sup>426</sup>.

### *3.1.4 Une écologie présente en filigrane dans l'analyse du territoire*

La démarche paysagère va utiliser les différents instruments pour produire une analyse du territoire s'appuyant sur la réalisation de documents graphiques (croquis, plans, photographies,...). Elle met en avant la perception du socle géographique actuel, de son histoire et les dynamiques socio-économico-culturelles en jeu dans les transformations à venir du territoire, et les évolutions de sa perception.

Une telle approche paysagère était déjà présente dans les années 1970, et nous avons souligné les réflexions méthodologiques pour associer la perception du paysage avec les richesses écologiques (cf. Chapitre 2 - § 3.2.3), se limitant toutefois aux espaces remarquables d'un point de vue naturaliste. Dans les guides des années 1990-2000, des correspondances entre le paysage perçu et l'intérêt écologique peuvent s'interpréter dans le cas du patrimoine écologique des périmètres reconnus officiellement, mais nous ne trouvons pas d'indications à ce propos dans le cas des espaces ordinaires. Les avancées de l'écologie du paysage permettraient de détailler le territoire ordinaire du point de vue de ses caractéristiques écologiques, en lien avec sa perception, mais ce potentiel sous-jacent n'est pas approfondi et exploité.

### *La géographie perçue, ses composantes et leur intérêt écologique*

L'analyse paysagère va s'intéresser à la perception de l'espace et des documents visuels sont produits pour en rendre compte. Il y a dans ce travail "des méthodes duales, une approche relevant de l'analyse dite 'sensible', l'autre étant davantage 'géographique' et s'appuyant sur l'étude des caractères physiques et biologiques de l'espace, comme les formes du relief, la structure géologique, la couverture végétale, etc..." (Luginbühl et al., 1994, p. 34). Autrement dit, "cette analyse du territoire fait appel à des données objectives, ainsi qu'à des perceptions sensibles et plus subjectives [...] Cette lecture sensible s'attache à mettre en évidence les impressions et émotions qu'elle dégage [...]: la force d'un coteau, le sentiment d'espace naturel jardiné, une intimité champêtre, un ensemble fragmenté, un espace en mutation" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 53), ou encore "les points de vue [...] de la ville vers la campagne et de la campagne vers la ville" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 56). Ces "fondements géographiques" sont exposés à travers la production de documents tels que les cartes, schémas, photos commentées, coupes géologiques, (Folléa, 2001, p. 47) ainsi que des croquis, blocs-diagramme, etc... Ils peuvent mettre en avant les structures et éléments significatifs du territoire par l'expressivité des visuels (Figure 84, Figure 85) et le repérage d'espaces et d'éléments caractéristiques (Figure 86).

---

ailleurs, les entretiens et enquêtes peuvent s'appuyer sur "le nom de la commune et son code INSEE, de manière à pouvoir confronter plus facilement les résultats à ceux des données statistiques" (Luginbühl et al., 1994, p. 57).

<sup>426</sup> En effet, "des études paysagères sont menées pour résoudre un problème précis à l'occasion de la réalisation de documents d'urbanisme, d'aménagements fonciers lors de l'élaboration de schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux, de politique routière '1% et développement', à l'occasion d'un contrat de rivière. Elles peuvent être réutilisées dans un autre contexte et actualisées" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 23). "La principale difficulté consiste à les retrouver dans les divers organismes qui les ont commandées" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 22).



Le lien entre ce travail sur la perception et l'intérêt naturaliste de certains espaces apparaît pour les espaces dont l'intérêt écologique est reconnu, et non pour les espaces ordinaires. En prenant appui sur un des visuels que nous avons sélectionné nous pouvons remarquer que les inventaires naturalistes: ZNIEFF, ZICO, arrêtés de biotope, etc... sont représentés. Ils se superposent pour partie avec des éléments de nature identifiés par les élus, soulignant une certaine reconnaissance du caractère de ces espaces, perçu par la population locale (Figure 86). Toutefois, des éléments considérés comme significatifs pour la population d'un territoire dans des espaces plus ordinaires ne vont pas être mis en relation avec un intérêt écologique (Figure 86). Il en est de même pour les aspects caractérisant un territoire donné: des bosquets, des haies, des prairies, et leur articulation avec des espaces urbanisés pourra être repérée dans les plans de paysage du point de vue de la perception paysagère (Figure 85), sans que leur intérêt écologique ne soit mis en avant dans les guides méthodologiques. Pourtant, l'écologie du paysage amène à s'intéresser à ces éléments de paysage pour l'ensemble du territoire, étant donné la préservation de la nature qu'ils permettent, à travers l'idée de connectivité écologique (cf. § 2.1.2 de ce chapitre).

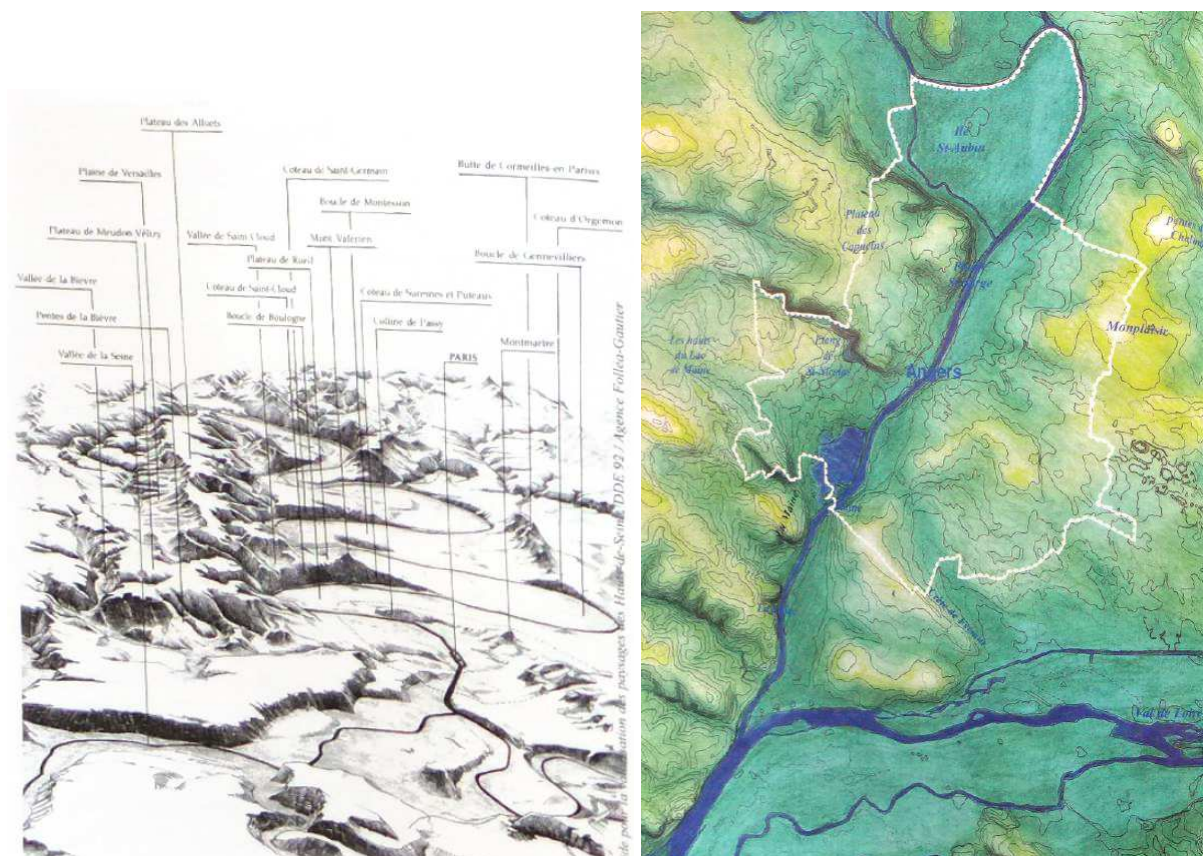


Figure 84 - Vue à vol d'oiseau des Hauts-de-Seine (à gauche) et cartographie de l'agglomération Angevine (à droite) présentant le socle géographique (Source: Folléa, 2001, pp. 44-46)





Figure 85 - Photographie d'espaces agro-naturels et de lisières avec les espaces urbanisés (Source: Folléa, 2001, p. 24)

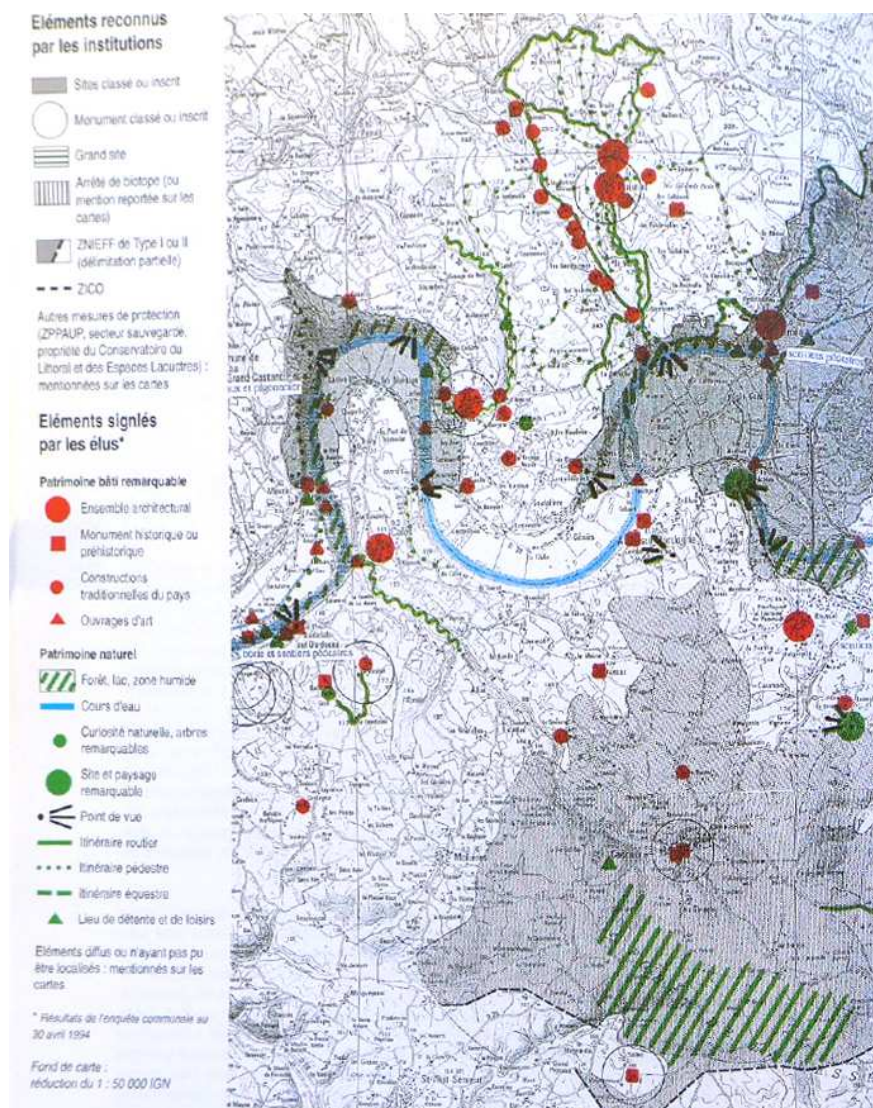


Figure 86 - Carte du patrimoine naturel et bâti de la vallée de la Dordogne: périmètre institutionnel et perception des élus locaux (Source: Luginbühl et al., 1994, p. 52)

## *Les transformations dans le temps et l'identification des traces du passé faisant sens pour la biodiversité*

Un même constat peut-être fait à propos de l'analyse des transformations dans le temps, développée du point de vue de l'évolution globale du territoire et du paysage, sans qu'un lien avec les dynamiques des milieux écologiques ne soit affirmé pour les espaces ordinaires.

L'analyse paysagère s'intéresse en effet à l'héritage du passé qui s'observe aujourd'hui, et qui constitue un patrimoine naturel et bâti pouvant être remarquable ou ordinaire. Ces "fondements historiques [...] contribuent à expliquer une part des différences de paysage [...et à] mettre en évidence les spécificités du territoire" (Folléa, 2001, p. 50). Le lien entre cet héritage du passé et l'intérêt naturaliste est présent dans le cas des périmètres d'inventaire d'espaces naturels d'intérêt écologique et des périmètres de protection associés; c'est du moins ce que nous pouvons interpréter en regardant certains documents comme la carte de la vallée de la Dordogne qui utilise le terme de "patrimoine naturel" identifié par les élus pour des espaces inclus dans des ZNIEFF, ZICO, etc... (Figure 86). Toutefois, dans l'ensemble du territoire et sur les espaces plus ordinaires, les persistances dans le temps d'éléments du paysage, pouvant avoir un intérêt pour la connectivité écologique, ne sont pas précisées en associant la perception à la dimension naturaliste. Des analyses paysagères détaillent évolution dans le temps à travers des "cartes historiques [...] montrant l'évolution du territoire (urbanisation, boisement, création d'infrastructures,...) ou au contraire la permanence d'éléments constitutifs (routes, massifs boisés, structures végétales,...)" (Folléa, 2001, p. 54). Pour préciser la perception visuelle des éléments du paysage cartographiés, des blocs diagramme ou des photographies peuvent accompagner les plans (Figure 87, Figure 88). Des "photos comparées (cartes postales anciennes reprises aujourd'hui depuis les mêmes points de vue)" (Folléa, 2001, p. 54) sont également utilisées (Figure 89). Des boisements (Figure 87, Figure 89), le bocage (Figure 88) sont représentés, ainsi que l'évolution de l'urbanisation posant l'enjeu du patrimoine du territoire au sens large. Ces éléments intéressant l'écologie du paysage ne sont toutefois pas exposés du point de vue de ce regard sur le fonctionnement des écosystèmes.



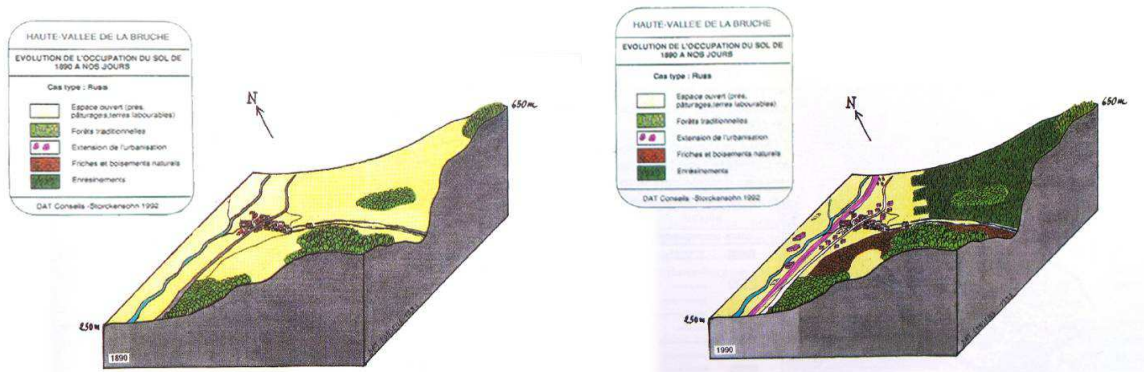
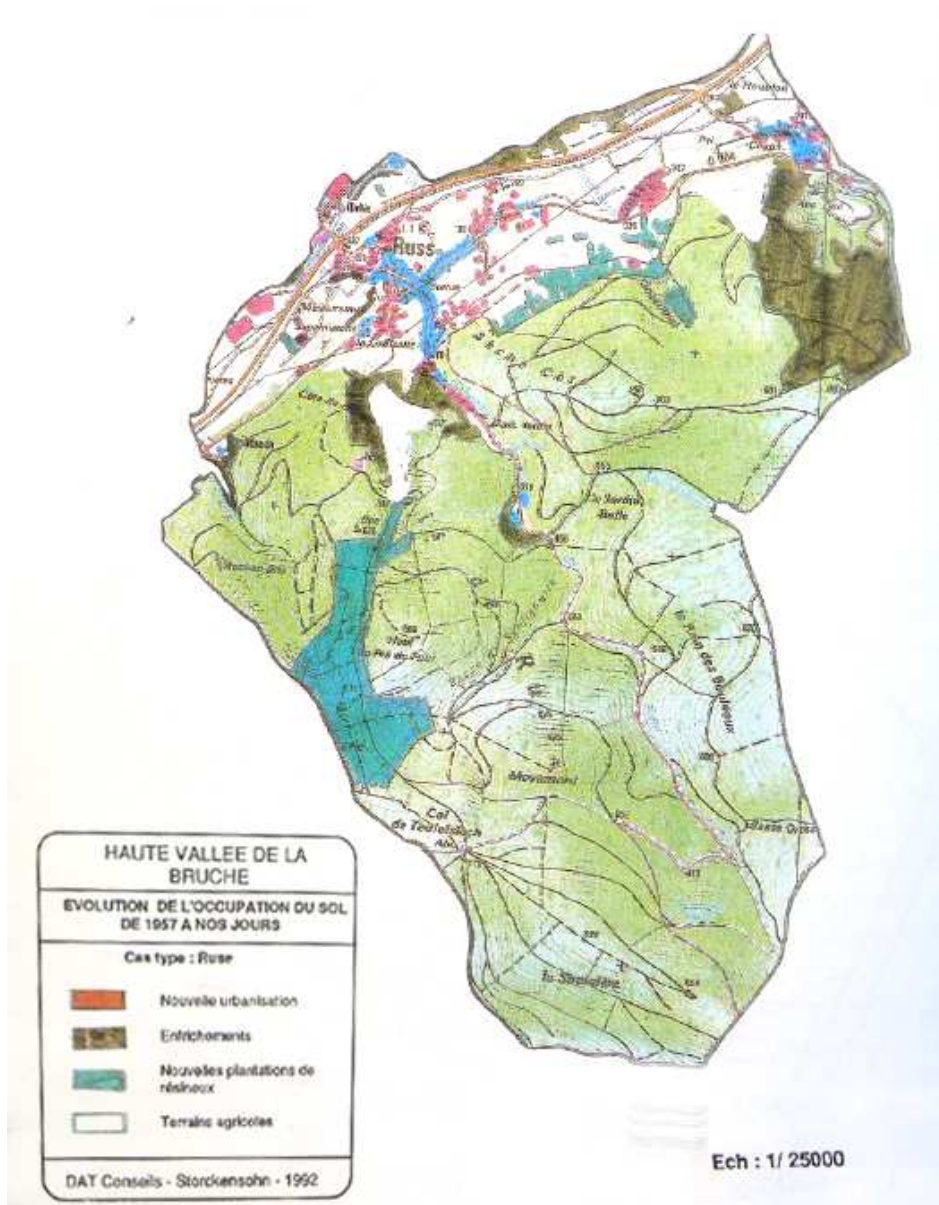
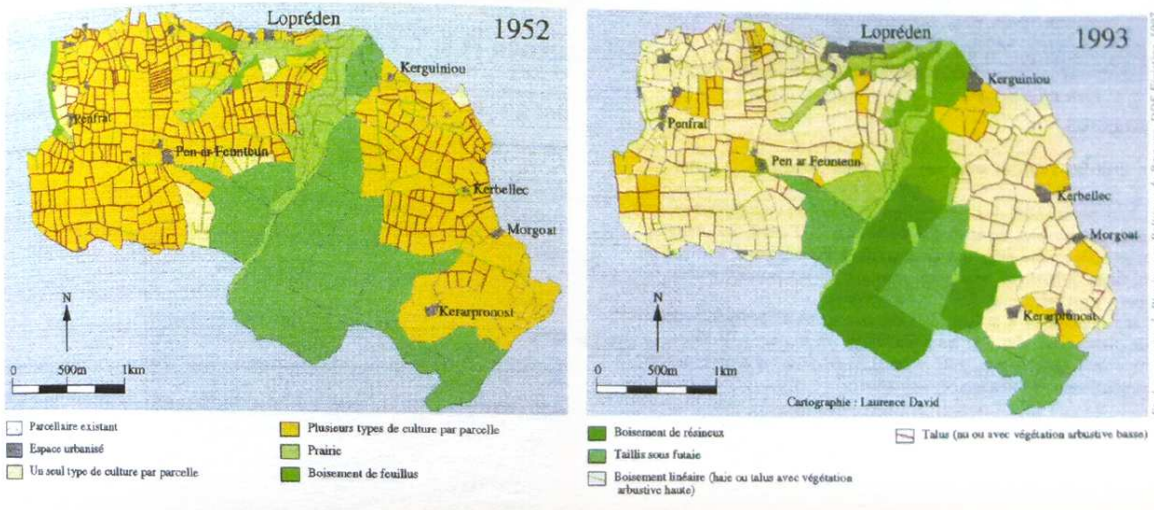
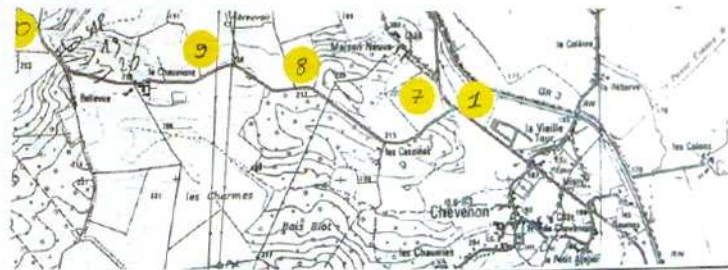


Figure 87 - Cartographie et bloc-diagramme présentant la Haute-vallée de la Bruche et son évolution dans le temps (Source: Gorgeu & Jenkins, 1995, pp. 70-71)

### Evolution qualitative du bocage (Plouénan)



### Diagnostic critique du bocage (Loire-Allier)



**1** Très belle haie avec de grands arbres en inclusion, en faitte du coteau près du lieu-dit Les Cassines, (visible depuis la plaine de la Loire 1); exemplaire.

**2** Portion lacunaire près du lieu-dit Le Chaumont, à renforcer et à compléter par des essences appropriées.

**3** Haie bordière relativement envahie et d'aspect "fouillis", à entretenir de manière plus rigoureuse.

**4** Haies basses taillées bordant la route, permettant une large vision sur le paysage, à conserver car primordiales en ce site et à entretenir de manière un petit peu moins sévère tout de même (emprise un peu trop faible).

Photographies prises depuis la route menant de Chevenon aux Tuilleries (route entrant dans la proposition de circuit de découverte de la Communauté par des routes pittoresques), traduisant un besoin d'homogénéisation le long de cet axe, au niveau de la qualité et de l'état sanitaire des haies qui le bordent.

Figure 88 - Carte d'évolution dans le temps du bocage de Plouénan et diagnostic photographique de structures agro-naturelles (Source: Folléa, 2001, p. 73)



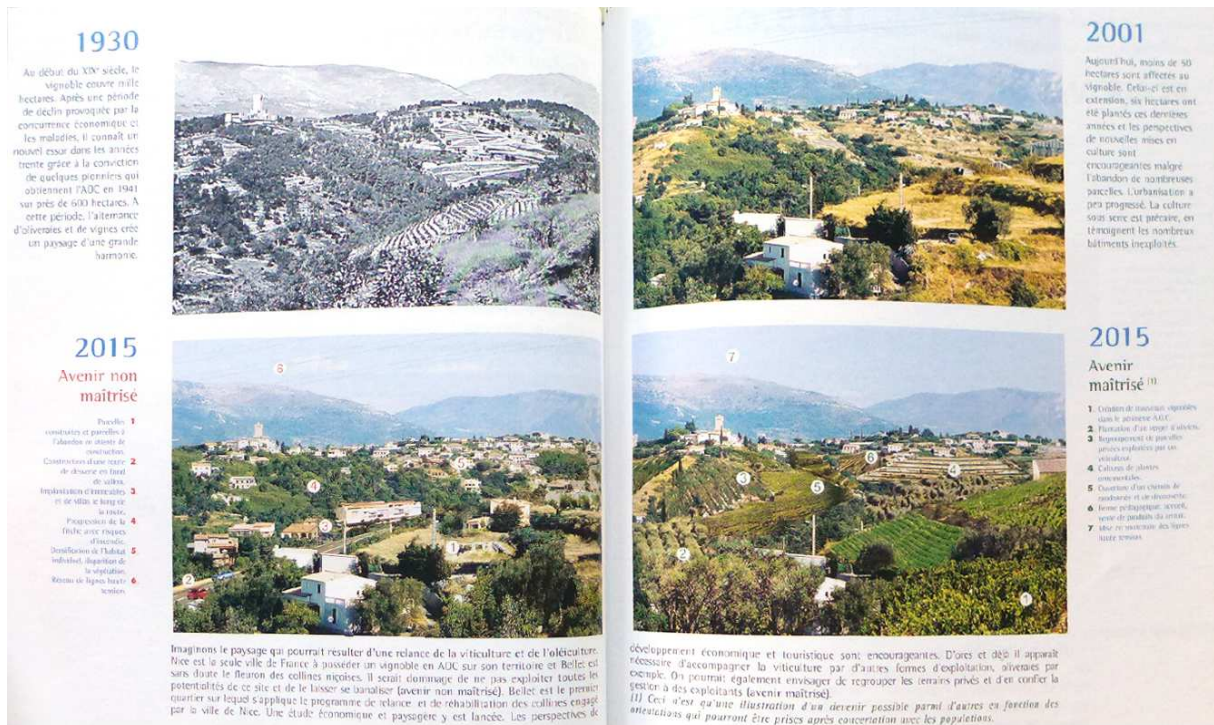


Figure 89 - Reconstitution photographique des collines niçoises à partir d'une carte postale de 1930, et photomontage d'évolution prospective (Source: Ambroise & Hubert, 2002, pp. 42–43)

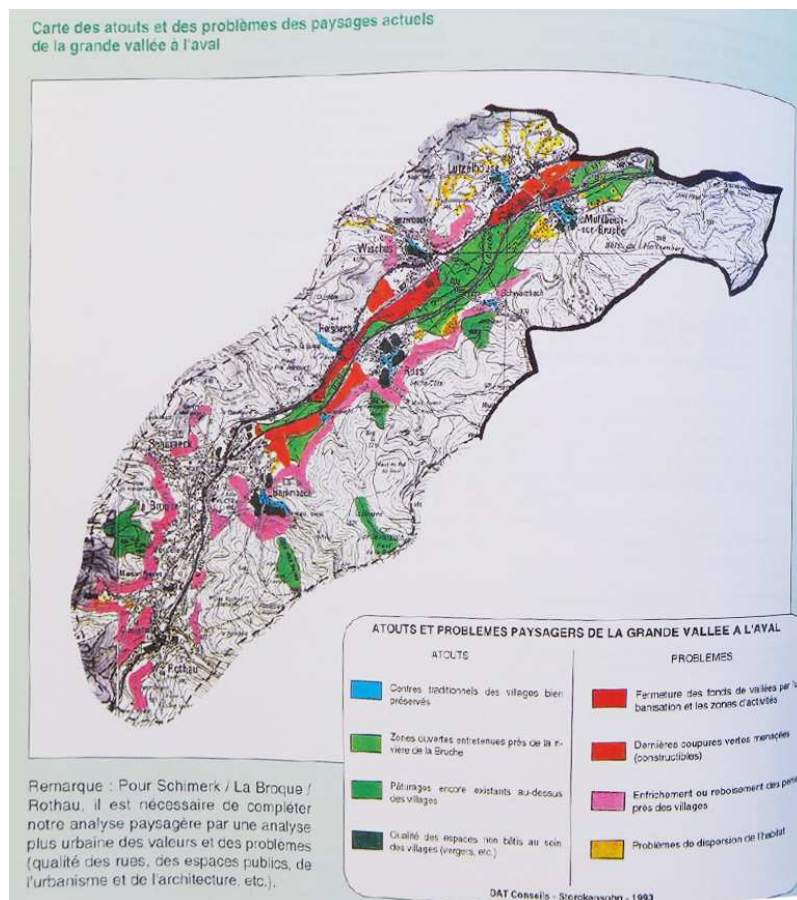


Figure 90 - Carte des atouts et problèmes paysagers d'une vallée (Source: Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 77)

## *Les valeurs socio-économico-culturelles de l'évolution du territoire sans considération des avancées de l'écologie du paysage*

A cette lecture du passé est associée une étude sur son devenir. Le territoire et ses espaces ouverts vont continuer à se transformer et l'analyse paysagère essaye de comprendre quels sont les facteurs d'évolution et les pressions qui s'y exercent. L'enjeu est d'identifier les possibilités d'actions pour conduire à une certaine organisation du paysage et à sa perception qualitative à l'avenir. L'analyse s'intéressera pour cela aux valeurs socio-économico-culturelles présentes sur un territoire donné. Celles-ci sont liées à la multifonctionnalité des espaces ouverts telle qu'elle est considérée par les acteurs agissant localement et par la population. Nous remarquons toutefois, dans la suite de nos précédentes observations, qu'aucun cadre n'est donné pour préciser l'écologie des espaces ordinaires au-delà d'un enjeu environnemental générique. Cela limite la prise en compte de la dimension écologique au sein de la démarche paysagère.

Pour mener cette approche des dynamiques socio-économiques de transformation du territoire et plus précisément des espaces ouverts, la démarche paysagère va spatialiser les processus de transformation en cours, pour rendre visible les modifications de la perception de l'espace à venir. Cela permet de mettre en évidence ce qui impacte les caractéristiques géo-historiques du paysage. L'enjeu est "de réfléchir aux moyens d'enrayer les dégradations en cours, de valoriser les espaces menacés ou de repérer les émergences d'un paysage nouveau" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 65). Pour cela, les "projets présents sur le territoire communal", les "nuisances et transformations" ainsi que les "potentialités et ressources du paysage communal" (Luginbühl et al., 1994, pp. 58–59) sont repérés. Un des guides présente la formalisation d'une telle démarche par la cartographie des atouts et problèmes d'un paysage, réactualisant les cartes de conflits d'occupation du sol produites dans les années 1960-70. La problématique de la disparition des coupures vertes sous l'effet de la dispersion de l'habitat est identifiée (Figure 90). Un autre guide présente cette menace sur les espaces ouverts d'une manière plus didactique, à travers une reconstitution photographique basée sur des cartes postales anciennes et la simulation d'un "avenir non maîtrisé", interprétant les pressions et évolutions possibles de la perception du paysage, avec le mitage (Figure 89). Un "avenir maîtrisé" est simulé sur un même fond photographique, montrant ce que permettrait le maintien de la coupure verte (Figure 89).

Cette approche des dynamiques socio-économico-culturelles à travers les transformations spatiales est approfondie du point de vue des demandes sociales, pouvant être contradictoires et dont la combinaison permet de trouver des pistes d'actions. Pour le maintien des espaces ouverts, la multifonctionnalité apparaît comme un aspect important, mais l'écologie des espaces ordinaires n'est pas affirmée dans les aspects considérés. En effet, la démarche paysagère cherche à identifier de manière progressive des motivations, des usages et des "valeurs paysagères" (Folléa, 2001, p. 43)<sup>427</sup> attribués aux territoires et faisant sens pour le plus grand nombre. Elles résultent "de la confrontation de tendances, d'intérêts, de volontés" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 17), et elles permettent de situer "la motivation des

---

<sup>427</sup> "Les valeurs paysagères [...] sont des éléments ou des relations entre éléments qui fondent la spécificité et l'identité d'un territoire donné. Ce sont sur ces valeurs que l'on pourra s'appuyer pour proposer des actions de valorisation du paysage" (Folléa, 2001, p. 43). Ces valeurs "relèvent de la mémoire collective d'un lieu, de l'imaginaire social d'un groupe restreint, de la population d'un village, d'une petite région, d'un pays. Ces diverses valeurs ont été forgées par le temps, par des pratiques répétées de la nature et d'usage économique ou d'un autre ordre; elles se sont souvent ancrées dans les mentalités et ont participé à l'élaboration de l'identité de cette population" (Luginbühl et al., 1994, p. 39).

acteurs" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 17) pour intervenir dans telle ou telle direction sur les espaces ouverts. En complément des cartographies et des photographies ou croquis, la collecte de représentations culturelles et des entretiens ethnographiques sont des instruments permettant d'identifier ces valeurs. Elles permettent de préciser la demande sociale sur les espaces ouverts du point de vue d' "une véritable multifonctionnalité: agricole, forestière, environnementale, cynégétique, touristique, paysagère,..." (Ambroise & Hubert, 2002, p. 56). Pour les espaces ouverts ordinaires, les fonctions de ressources du sol agricole, des loisirs et du cadre de vie apparaissent de manière explicite. Celles des fonctions naturalistes sont incluses dans le terme générique d' "environnement" sans que la question de la biodiversité ordinaire, avec ses composantes spatiales permettant des liaisons écologiques, ne figure parmi des catégories d'analyses de cette "demande sociale".

Le manque d'affirmation de l'enjeu naturaliste des espaces ordinaires dans l'analyse du socle géo-historique se retrouve dans celle des dynamiques socio-économico-culturelles, limitant l'inscription effective de l'écologie du paysage dans les démarches paysagères. L'approche de la perception des espaces ouverts ordinaires développée par les paysagistes n'est pas combinée avec précision à leur dimension naturaliste, bien que l'écologie du paysage apporte des moyens potentiels pour un tel approfondissement.

### *3.1.5 Des motifs pour des récits d'évolution du territoire: un potentiel manqué avec l'écologie?*

L'analyse paysagère du socle géo-historique et des dynamiques socio-économico-culturelles vont servir à la formulation d'une synthèse spatialisée. Pour cela, des unités ou entités de paysage vont être définies, et elles seront précisées également par des motifs. Elles portent un récit du territoire vers des propositions de projets.

Cette démarche paysagère s'inscrit dans la continuité de celle des années 1960-70. Elle s'affine, notamment à travers l'apparition des motifs pour préciser les unités paysagères. Étant donné que l'analyse préfigurant cette synthèse met peu en avant l'articulation de la perception du paysage avec l'écologie des espaces ordinaires, cette transversalité restera peu affirmée dans la définition des unités et motifs paysagers par rapport aux années 1960-70. Certains paysagistes des OREAM s'étaient en effet basés sur les découpages spatiaux faits par les écologues pour définir les unités paysagères. Dans les années 1990-2000, ce type d'articulation méthodologique du domaine du paysage avec l'écologie n'est pas développé. On notera néanmoins le potentiel latent des motifs paysagers, davantage que les unités paysagères, pour inclure l'écologie du paysage dans les approches paysagères. Pour préciser cela, nous allons successivement présenter comment les unités paysagères et leurs motifs sont définis afin de travailler des projets sur les espaces ouverts dans les territoires entre ville et campagne. Cela nous permettra d'explicitier le potentiel manqué de l'usage de ces formes de synthèse et de projets propres au domaine du paysage pour un travail interprofessionnel avec l'écologie du paysage.

#### *Des unités incluant des motifs paysagers*

La définition d'entité paysagère à différentes échelles spatiales est présentée dans les guides des années 1990-2000 suivant des principes similaires à ceux des années 1960-70, faisant écho aux régions géographiques. Son enjeu est de détailler l'image, c'est-à-dire les caractéristiques du territoire perçu et de son histoire, incluant la dimension écologique, de

manière à y inscrire les évolutions à venir. Leur délimitation correspond à des paysages présentant " une homogénéité d'aspect" (Luginbühl et al., 1994, p. 47)<sup>428</sup>. Suivant l'échelle d'étude, "il y a des unités de paysage régionales, départementales, intercommunales et communales. Elles s'emboîtent les unes dans les autres" (Folléa, 2001, p. 57)<sup>429</sup>. Les limites de ces unités peuvent être plus ou moins nettes (Luginbühl et al., 1994, p. 49)<sup>430</sup>, se basant sur des différences de gradient d'urbanisation, de topographie, sur des variations plus subtiles entre espaces apparentant à un même relief, etc... (Figure 91). Elle "repose sur la prise en compte des éléments suivants: les formes naturelles [...], l'évocation du temps [...], la nature de l'occupation du sol [...], les modes de gestion des espaces (les pâturages à fauche précoce ou tardive; les haies taillées, les haies sauvages; les cultures intensives; la taille des parcelles agricoles;...)" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 63). Elles permettent d'avoir une description de "leurs caractéristiques identitaires, de leurs points noirs, de leurs atouts" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 17). Les unités synthétisent ainsi les différentes facettes géo-historiques et socio-économico-culturelles de l'analyse du territoire (cf. 3.1.4 de ce chapitre).

Les unités ou entités paysagères ont également un caractère prospectif et, étant donné qu'elles sont définies à différentes échelles spatiales selon un principe d'emboîtements, elles permettent d'articuler les échelles régionales et locales, entre des orientations générales et des actions locales précises. Les unités amènent en effet à se demander: "quelle est la vocation dominante de chacune des entités paysagères de notre territoire? Quelles conséquences en tirer du point de vue de l'occupation de l'espace et des choix d'aménagement?" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 101). "Les enjeux sont décrits par rapport aux dynamiques possibles d'évolution" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 17). Une réflexion de projet et des "préconisations sont à faire [notamment] à l'échelle de chaque entité paysagère" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 90).

Par rapport aux années 1960-70, l'approche des unités paysagères s'affine par la description de motifs paysagers. Notre lecture des guides considère ces derniers, selon une définition proche de celle d'A.Berque, à la fois en tant qu'assemblage d'éléments matériels constituant le paysage, et en tant que valeur attachée par une société donnée à l'espace considéré (A. Berque, 1995b, pp. 32-33)<sup>431</sup>. En effet, ces "motifs paysagers" sont des "valeurs paysagères" (Folléa, 2001, p. 57) et "des éléments ou des relations entre éléments qui fondent la spécificité et l'identité d'un territoire donné" (Folléa, 2001, p. 43). Ces "motifs" ou "valeurs-clefs" s'ancrent ainsi dans la dimension matérielle d'un assemblage d'éléments du paysage (Figure

---

<sup>428</sup> "Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. Les unités paysagères peuvent être divisées en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une moindre différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles même" (Luginbühl et al., 1994, p. 47).

<sup>429</sup> "Selon l'échelle du territoire d'étude, le distinguo des unités de paysage sera plus ou moins fin. On peut considérer qu'il y a des unités de paysage régionales, départementales, intercommunales et communales. Elles s'emboîtent les unes dans les autres [...]. En synthèse, des familles de paysage peuvent être identifiées" (Folléa, 2001, p. 57).

<sup>430</sup> "Les limites entre les unités et sous-unités peuvent être nettes, constituées par une crête de coteau ou un accident de terrain. Elles peuvent au contraire être floues, le passage d'une unité à une autre se faisant de manière progressive" (Luginbühl et al., 1994, p. 49).

<sup>431</sup> Nous interprétons le propos d'A.Berque sur les prises de l'homme avec son environnement, dans l'ouvrage "Les raisons du paysage". A.Berque explique que ces prises sont "des motifs doués de stabilité - d'une relative stabilité -, lesquels tendent à se reproduire, à se représenter dans chaque nouveau paysage" (A. Berque, 1995b, p. 32). En avançant dans l'explication, il parle de leur double composante, à la fois matérielle et symbolique. En effet, ce motif s'identifie avec "tout simplement les traits caractéristiques des aménagements qu'une certaine société fait de son milieu [...] Ces traits matériels peuvent s'étudier en termes d'objets, dans une morphologie positiviste" et ils s'identifient également avec "leur dimension symbolique [...] ce qui leur donne sens" (A. Berque, 1995b, pp. 32-33). "Cette conjonction de la réalité factuelle et de l'attente sensible, c'est la motivation qui fait qu'une certaine société aménage son milieu dans un certain sens, et que les individus appartenant à cette société en perçoivent le sens, le reconnaissent et l'apprécient" (A. Berque, 1995b, p. 33).



92), permettant de détailler des espaces d'unités paysagères ou de transitions entre elles. Sa lecture considère également les valeurs socio-économico-culturelles permettant de comprendre ces éléments de paysage du point de vue des rapports de l'homme à son environnement, et des dynamiques d'évolution qui y sont attachées.

### *Un récit du territoire pour intervenir sur les espaces ouverts entre ville et campagne*

L'image du territoire que permettent de catalyser les unités paysagères et les motifs qui les composent est à la base de l'élaboration d'un projet de paysage. Ce dernier est organisé en construisant un récit du territoire pour maintenir dans le futur la signification de son identité et son patrimoine issu du passé, mais sans pour autant être dans une attitude de protection figée. En effet, "en mettant au jour les fondements qui organisent le territoire, les relations qui lient les éléments les uns aux autres, les logiques qui sous-tendent la qualité de l'espace, le projet de paysage aide à donner du sens aux aménagements" (Folléa, 2001, p. 27)<sup>432</sup>. Pour cela, le projet de paysage puise dans le passé<sup>433</sup> et dans le présent des éléments permettant de donner de la signification aux interventions à venir. Les espaces agro-naturels sont généralement structurants pour les urbanisations, comme cela apparaît dans des plans de projet représentant des espaces interconnectés entre eux, évoquant un réseau écologique (Figure 93). Pour les espaces ouverts situés entre ville et campagne, subissant de fortes pressions d'urbanisation, cela amène "à redonner une jeunesse à des paysages traditionnels ou à créer des formes tout à fait nouvelles qui trouvent un écho dans la société" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 48). Il y a ainsi dans ce processus de projet la construction d'un récit de transformation s'appuyant sur l'observation des caractéristiques du territoire et son histoire.

Pour illustrer cette démarche d'utilisation des unités de paysage et leurs motifs pour construire un récit d'aménagement qui fasse sens pour le territoire et son histoire, nous avons sélectionné trois exemples dans les guides analysés. Il s'agit de projet de paysage que l'on peut associer à notre questionnement sur les espaces ouverts entre ville et campagne. Nous les présentons à travers les motifs de lisière agri-urbaine, c'est à dire des interfaces entre des espaces agro-naturels structurants, et des urbanisations et aménagements d'infrastructures. Au-delà d'un rapport spatial entre différents éléments de paysage (champs, haies, bâtiments, routes, etc...), il s'agit également d'une relation entre des sphères d'aménagement et de gestion de l'espace distinct, avec leurs valeurs spécifiques, que ces projets font dialoguer<sup>434</sup>. En ce qui concerne la référence au passé de ces territoires, nous pouvons considérer que ces projets proposent la création d'un nouveau bocage ou de nouveaux systèmes d'exploitation agricole issus du rapport des urbanisations et aménagements avec les espaces agro-naturels:

- Le premier exemple (Figure 94) concerne une proposition théorique d'articuler les espaces urbains et agricoles à travers une structure végétale. Celle-ci est constituée à la fois de plantations sur les bords des routes et de chemins, ainsi que des boisements. Les fonctions agricoles sont associées à celles du récréatif et du cadre de vie.

---

<sup>432</sup> Ainsi, "le projet de paysage n'a pas vocation à 'préservé' les paysages, sauf pour quelques paysages emblématiques, mais à maîtriser les dynamiques pour les orienter et leur donner du sens" (Folléa, 2001, p. 76).

<sup>433</sup> "Expression de notre histoire, le paysage fait partie du patrimoine que nous transmettons aux générations futures. Tout projet de développement intercommunal doit permettre d'assumer cette responsabilité" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 27).

<sup>434</sup> Ces motifs impliquent la relation entre divers éléments matériels et également entre diverses sphères et processus opérationnels "La qualité du rapport entre les 'pleins' et les 'vides' dépend du traitement des lisières entre les différents fronts agricoles, sylvicoles et bâtis. La qualité d'une lisière exprime d'une certaine façon la qualité des relations entre des mondes qui se côtoient. Ils peuvent s'ignorer, s'opposer ou au contraire échanger et se mettre en valeur mutuellement [...] Le traitement des lisières pour des raisons paysagères peut nécessiter de dégager des emprises ou de prévoir des contraintes de gestion particulières (Ambroise & Hubert, 2002, p. 56).



- Le deuxième exemple (Figure 95) est un cas de concrétisation du principe vu précédemment. Il permet de préciser les relations complexes qui s'établissent entre le monde agricole et le monde urbain. Ils sont à la fois dans l'aménagement matériel à travers des pistes cyclables, des chemins, des plantations au bord des routes. Ils sont également dans la gestion de l'espace et l'économie agricole à travers des pâturages et des cultures relevant de productions incluses dans des circuits-courts de commercialisation.
- Le dernier exemple (Figure 96) montre l'interface qu'il est possible de travailler entre l'agriculture, l'histoire du territoire, et l'implantation d'une infrastructure, en travaillant sur la topographie et les abords de l'ouvrage d'art.

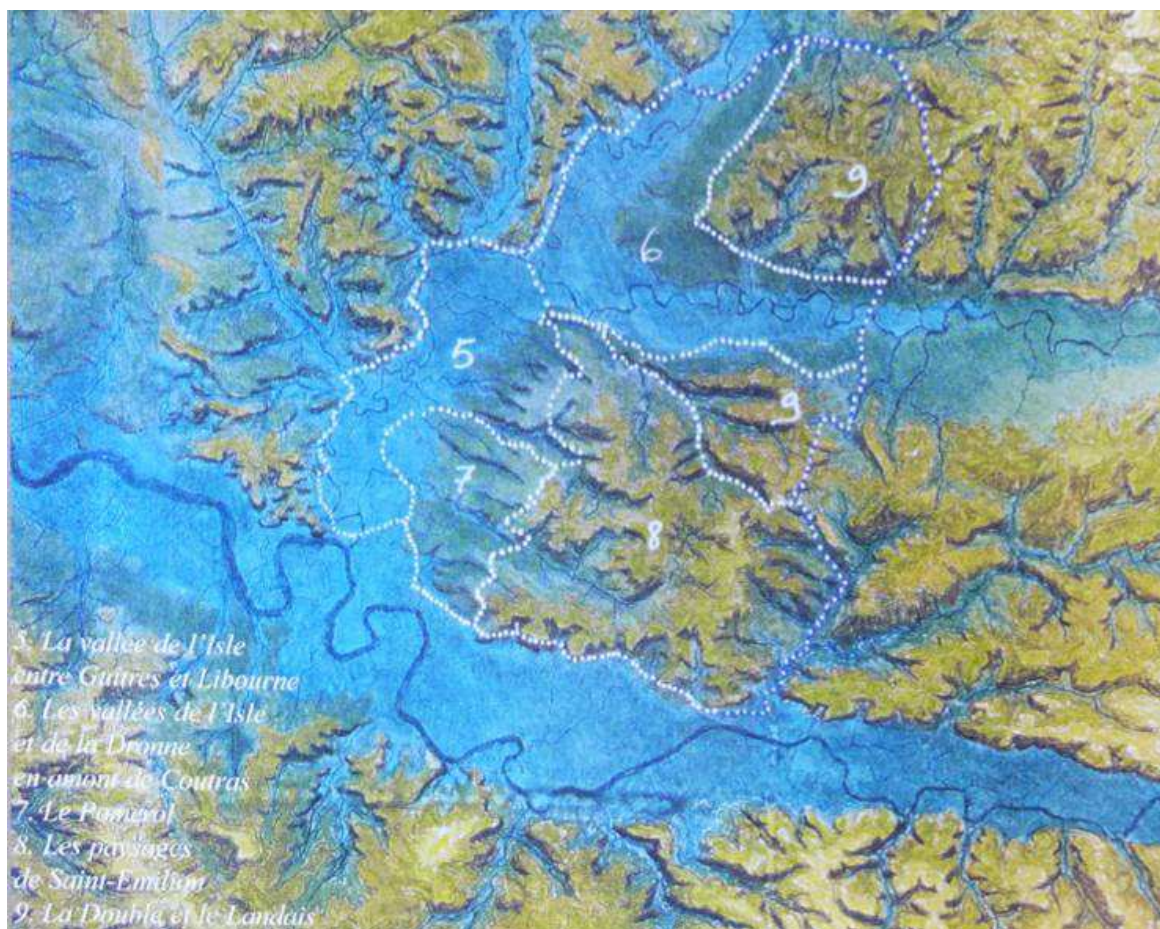
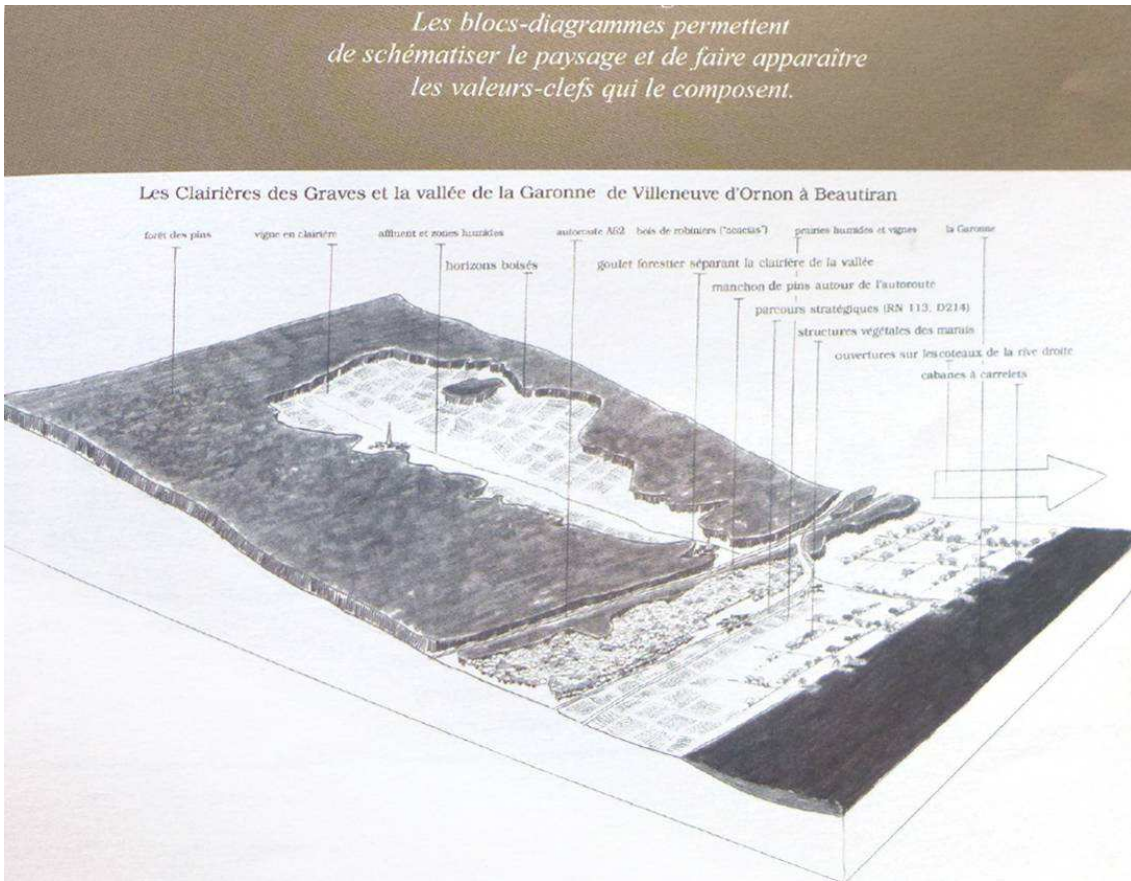


Figure 91 - Carte des unités paysagères des environs de Libourne (Source: Folléa, 2001, p. 60)



**Figure 92 - Bloc-diagramme présentant des motifs de clairière et de vallée (Source: Folléa, 2001, p. 61)**

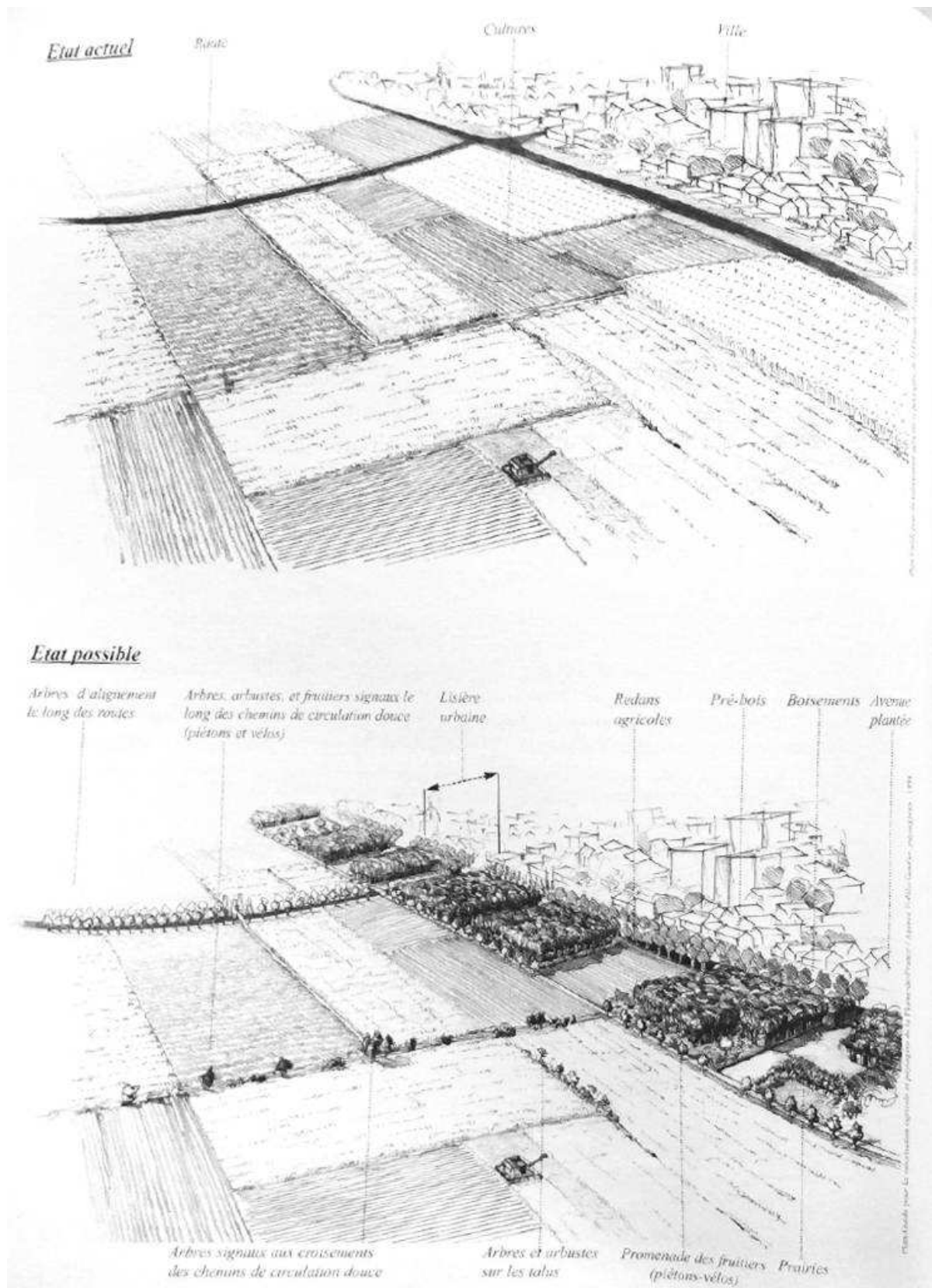
*Décliner l'aménagement de Belle-Ile-en-Mer*

*Quatre grandes orientations :*  
*un projet de ville pour Le Palais, s'inscrivant dans le POS ;*  
*une recomposition des villages qui favorise la mixité des usages dans le temps et dans l'espace ; une route de liaison, dite "route des horizons", traitée avant tout en regard des paysages qu'elle traverse ;*  
*une mise en valeur des espaces naturels qui prenne en compte les activités agricoles et maritimes, les ressources énergétiques, le traitement des déchets, les structures touristiques.*

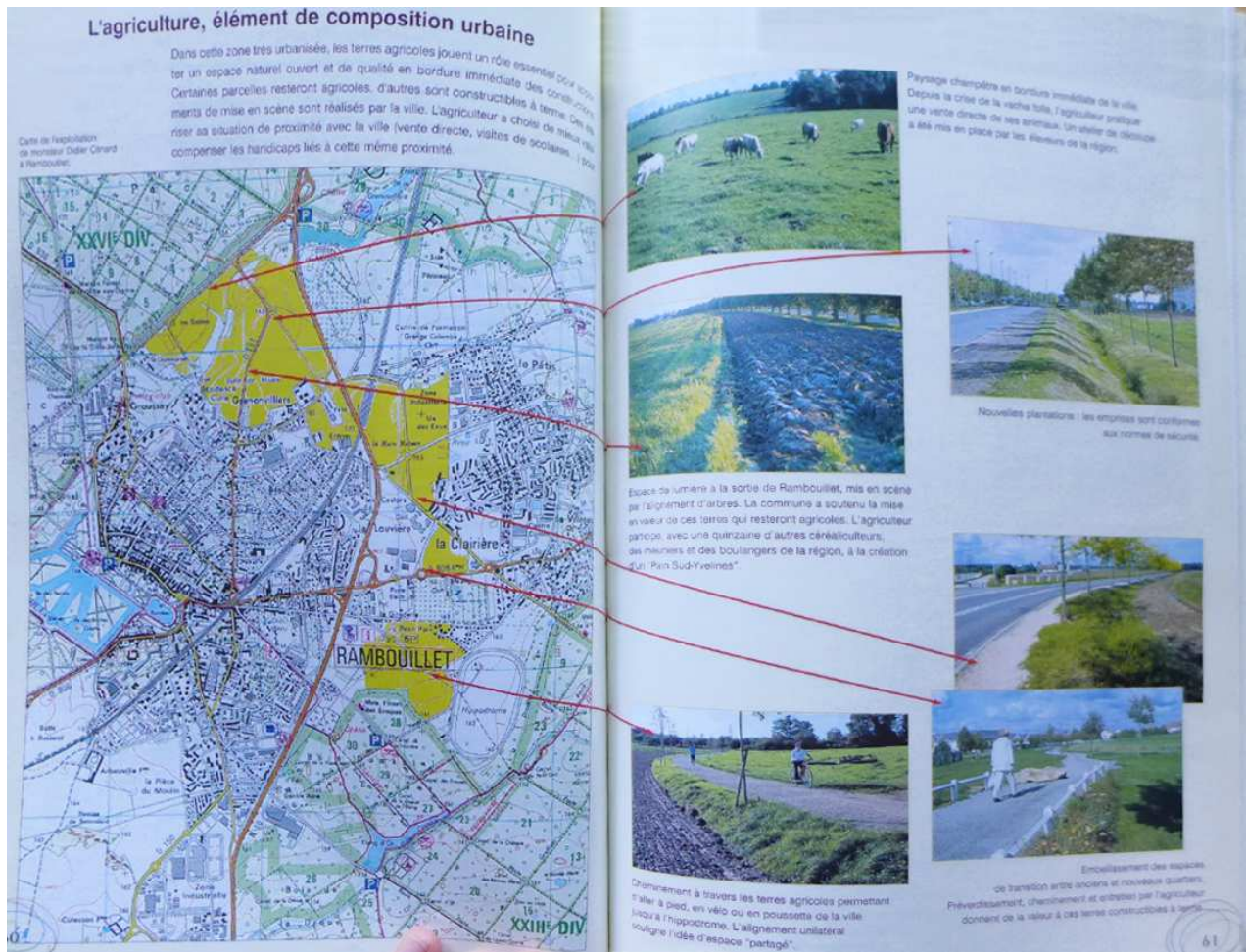


**Figure 93 - Plan du projet de paysage de Belle-Ile-en-Mer, structuré autour d'espaces naturels (Source: Ministère de l'environnement, 1993, p. 14)**





**Figure 94 - Exemple d'une lisière agri-urbaine existante et proposition d'évolution à l'avenir (Source: Folléa, 2001, p. 92)**



**Figure 95-Interventions sur les lisières agri-urbaines à Rambouillet**  
(Source: Ambroise & Hubert, 2002, pp. 60-61)



**La méridienne**  
Déviation de La Pezade (Aveyron)  
sur l'autoroute A 75.

**Une nouvelle lecture du Causse du Larzac**

"Pour limiter la coupure des activités agricoles et pastorales, les talus ont été adoucis pour restreindre la formation de congères et épouser le relief, et ont été restitués aux exploitants. Les zones de dépôt ont été choisies dans l'optique d'un réaménagement de qualité pour l'agriculture. En contraste avec les formes adoucies, le relief a été accusé dans les séquences traversant les blocs dolomitiques caractéristiques du Larzac. Le dessin des bassins de décantation reprend la forme circulaire des "lavognes", abreuvoirs traditionnels du Larzac".

Cet ouvrage a reçu le Ruban d'Argent en 1993. Il s'agit d'une récompense nationale, décernée par la Direction des Routes (ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer) pour impulser une politique paysagère et architecturale contemporaine renouant avec la notion d'ouvrage d'art.

**Figure 96 - Inscription d'une infrastructure dans les espaces agro-naturels**  
(Source: Ambroise & Hubert, 2002, p. 16)

### *Un potentiel manqué d'articulation de l'expertise paysagère avec l'écologie du paysage?*

En revenant aux rapports de l'expertise paysagère avec celle de l'écologie, on remarquera que la synthèse permise par les unités de paysage avec leurs motifs et leurs récits permet d'aborder la multifonctionnalité des espaces ouverts ordinaires. La dimension écologique pourrait être traitée à travers l'écologie du paysage. D'ailleurs, nos exemples de projets sur des motifs de lisières montrant un travail sur des éléments de paysage (espaces enherbés, haies, etc...) peuvent être intéressants pour la connectivité écologique (cf. § 2.1.2 de ce chapitre). Une argumentation et des précisions de l'analyse et du projet de paysage de ce point de vue ne sont toutefois pas affirmées. Des potentiels latents restent à explorer, notamment autour des motifs paysagers et leur lien avec la mosaïque l'habitat écologique. Nous remarquons en effet que la seule référence à l'écologie du paysage dans les guides analysés (Ambroise & Hubert, 2002, p. 81) est faite en introduction d'un développement sur les "motifs", ceux-ci mettant en jeu des éléments favorables à la biodiversité ordinaire à savoir: le sol, les arbres, l'eau et les pierres (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 83–87). Cela nous amène à voir dans les motifs un potentiel entraperçu, mais inexploité, pour développer pour associer l'expertise paysagère avec celle de l'écologie du paysage. Des possibilités pourraient par ailleurs également être explorées autour des unités de paysage, à la suite d'une piste ouverte lors de la collaboration des paysagistes et des écologues dans les années 1970<sup>435</sup>.

Le potentiel de l'interprofessionnalité du paysage avec l'écologie, autour du récit que portent les entités et motifs paysagers, permettrait l'élaboration d'un projet inscrit dans une connaissance du socle géographique, de l'histoire du territoire et des dynamiques socio-économico-culturelles. Ce serait en cela la possibilité d'ancrer les actions pour l'écologie dans la signification donnée au territoire et au paysage par les acteurs locaux, comme en parlent O. et H.Décamps.

#### *3.1.6 Des supports de représentation sous-utilisés pour articuler diverses expertises afin d'agir*

Dans les démarches paysagères des années 1970, nous avons souligné l'importance des unités et entités paysagères pour le dialogue entre les acteurs, et l'usage d'une diversité de représentations permettant de les décrire (cf. Chapitre 2 - § 3.2.6). Dans les guides des années 1990-2000, cet aspect est davantage mis en avant, ce qui s'explique par le contexte de décentralisation et de la mise en avant de la concertation avec la population dans les processus d'aménagements du territoire, notamment dans le cadre de la loi SRU et de la convention européenne du paysage. Dans une démarche d'animation, ces supports de représentation associés aux unités de paysage et leurs motifs ont un rôle clef dans la construction d'un récit partagé de transformation du territoire. Leur utilisation n'est toutefois pas détaillée du point de vue de leur apport pour d'autres professionnels, comme les écologues, dans le but de l'élaboration d'un projet concerté.

---

<sup>435</sup> En effet, les quelques collaborations interprofessionnelles des paysagistes des OREAM avec des écologues ont mené à des essais méthodologiques. Comme nous l'avons vu, les paysagistes de l'OREALM ont utilisé les représentations de la végétation pour définir les unités paysagères (cf. Chapitre 2 - § 3.2.4). Ce travail interprofessionnel autour des unités est d'ailleurs rappelé dans le guide méthodologique des Atlas des paysages réalisé en 1994: "la première étude créant le concept d' 'unité d'ambiance paysagère' est celle qui a été réalisée à la fin des années 1960 au sein de l'OREALM par une équipe pluridisciplinaire de paysagistes et d'écologues" (Luginbühl et al., 1994, p. p36, note 10).



Tout d'abord, "La délimitation des unités de paysage relève davantage d'une commodité méthodologique permettant de comprendre l'organisation du territoire" (Luginbühl et al., 1994, p. 37), et plus spécifiquement "à faire prendre conscience à ses décideurs et acteurs des ressources et potentialités de l'existant" (Luginbühl et al., 1994, p. 37). Les "entités paysagères" contribuent fortement à l'élaboration des plans de paysage et à "l'appropriation d'un projet de paysage par l'ensemble des partenaires concernés" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 4).

Ensuite, les unités paysagères et leurs motifs sont détaillés à travers des supports de représentation, principalement visuelle, ne se limitant pas à la représentation cartographique. Dans le but de favoriser l'animation pour l'élaboration du projet, la démarche paysagère suppose "des documents clairs, faciles à comprendre et non abscons et techniques: les dessins, schémas, vues aériennes synthétiques, photos commentées prennent autant d'importance que les plans et les cartes nécessaires" (Folléa, 2001, p. 91). En effet, "la cartographie pose le problème de la restitution des formes paysagères qui structurent de manière significative un territoire [...] il manque la troisième dimension" (Luginbühl et al., 1994, p. 41), ce qui permet "d'exprimer en termes plus sensibles un aspect du paysage" (Luginbühl et al., 1994, p. 41). Les croquis et photographies sont couramment utilisés pour cela, avec à la fois des points de vue au sol, à hauteur d'œil, ou encore à vol d'oiseau (Figure 88, Figure 89 et Figure 94). D'autres moyens de représentation sont cités dans les guides comme le bloc-diagramme (Ambroise & Hubert, 2002, p. 34)<sup>436</sup> (Figure 92). La représentation du temps est également un aspect essentiel, et il utilise les mêmes modes de représentation (Figure 87, Figure 88, Figure 89 et Figure 90). En ce qui concerne les photographies, nous avons déjà parlé des reconductions photographiques (cf. § 3.1.3 de ce chapitre). En complément, les guides mettent en avant la démarche des observatoires photographiques<sup>437</sup> qui se développe dans les années 1990, consistant à photographier un même point de vue à un intervalle de temps donné. Cela permet de faire le suivi des évolutions d'un espace particulier (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 37–39) et d'amener à une démarche prospective (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 40–41). Nous considérons cette approche comme une des suites aux différents usages de la photographie dans l'histoire longue de la planification régionale, parmi lesquelles figure la constitution des photothèques et diathèques de l'OREALM dans les années 1970 (cf. Chapitre 2 - § 3.2.2). Ces différents modes de représentation sont ceux présentés de manière fréquente et ils sont généralement accompagnés de textes, de légendes, d'annotations,... Ils ne constituent toutefois pas une liste exhaustive comme le montre, à titre d'exemple, la suggestion d'autres formes de représentation comme les films,... (Folléa, 2001, p. 68; Ministère de l'environnement, 1993, p. 13).

Ces représentations permettent une animation autour du paysage. Elles rendent visibles aux acteurs et à la population des phénomènes de transformations difficiles à appréhender et nécessaires pour les amener à discuter lors de l'élaboration d'un projet, et à se positionner, en passant par la réflexion sur différents scénarios (Ministère de l'environnement, 1993, pp. 4, 19)<sup>438</sup>. "Parce que l'habitude voile l'acuité de notre regard sur l'environnement quotidien,

---

<sup>436</sup> "Le bloc[-diagramme] permet de comprendre les logiques fonctionnelles du paysage, de mettre en évidence ses caractéristiques identitaires visuelles" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 34).

<sup>437</sup> L'article de F.Mocquet (Mocquet, 2017) ainsi que celui de R.Bertho et F.Pousin (Bertho & Pousin, 2017) permettent d'avoir des précisions sur l'histoire et les pratiques des observatoires photographiques du paysage, marquées notamment par la mission héliographique de la commission des monuments historiques de 1851 et par la mission photographique de la Datar dans les années 1980.

<sup>438</sup> "L'élaboration d'un plan de paysage doit s'adapter au territoire et au contexte. Elle ne saurait se réduire à un découpage formel se déroulant linéairement. Néanmoins, la progression logique du processus d'élaboration se décline en trois grandes étapes qui constituent des repères [...]: le diagnostic, l'expression du projet d'évolution, la définition du programme d'action" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 4). Durant l'étape d'expression du projet d'évolution, "le maître d'œuvre accompagne l'émergence progressive du projet en exprimant les éléments forts

parce que les évolutions sont multiformes et parfois diffuses, on tend facilement à sous-estimer la vitesse d'évolution du paysage. Pour des acteurs appelés à intervenir sur ces dynamiques, il est fondamental de percevoir le paysage qui bouge" (Folléa, 2001, p. 68). Cette visualisation est ainsi un moteur dans "les modes de concertation et d'animation" autour du paysage, entre l'ensemble des acteurs et de la population dont l'implication est souhaitée (Gorgeu & Jenkins, 1995, pp. 107–108).

Enfin, ces représentations peuvent être utilisées sur différents supports projetés ou imprimés et dans différentes situations permettant le dialogue entre acteurs. Des exemples sont cités avec les exemples de diapositives, de bandes vidéo (Ministère de l'environnement, 1993, p. 13), d'affiches lors de réunions (Gorgeu & Jenkins, 1995, pp. 82–84), d'expositions présupposant des panneaux (Ambroise & Hubert, 2002, p. 21), des fiches (Gorgeu & Jenkins, 1995, pp. 109–111), CD-ROM (Folléa, 2001, p. 119), etc... "La forme de restitution dépendra essentiellement des caractères que l'on souhaite souligner" (Luginbühl et al., 1994, p. 41). Des visites de terrains peuvent également être réalisées.

Ainsi, comme nous venons de le voir, ces supports sont présentés dans les guides comme étant nécessaires pour le dialogue avec les différents acteurs opérationnels et la population, pour faire des choix d'actions. L'utilisation des supports travaillés par les paysagistes pour établir un dialogue multi-acteurs, dans le but d'élaborer un projet, n'est toutefois pas mise en avant dans la perspective d'un travail interprofessionnel. Pourtant, ces représentations considèrent la complexité des mécanismes du territoire, ils intègrent différents savoirs. Ils s'avèrent ainsi complémentaires à d'autres expertises sur le territoire, notamment celles de l'écologie, pour travailler sur les espaces ouverts dans leur multifonctionnalité en dépassant les représentations planimétriques des écologues.

## **3.2 Une démarche pour dépasser les actions sectorielles distantes des processus de planification**

### *3.2.1 Quelle est la place des approches paysagères dans la planification du territoire?*

La première lecture des guides pour des atlas, plans, chartes et contrats de paysage nous a permis de mettre en évidence la faible affirmation du potentiel de travail interprofessionnel du champ du paysage avec celui de l'écologie. Le croisement des outils et méthodes entre ces expertises, amorcé dans les années 1970, ne sera pas développé dans les années 1990-2000 avec les apports de l'écologie du paysage.

Nous avons par ailleurs vu, dans le contexte des OREAM, que les plans de paysage étaient développés en parallèle de l'élaboration des documents de planification régionale. Ils avaient pour but de détailler des actions et leur mise en œuvre en articulant les échelles régionales et locales, notamment sur les espaces ouverts. Comme nous l'avons vu, les atlas, plans et chartes de paysage des années 1990-2000 présentent toujours un objectif de projets sur les espaces ouverts (cf. § 3.1.2 de ce chapitre). Toutefois, nous souhaitons préciser comment ces approches paysagères se positionnent par rapport à la planification du territoire, et aux processus associés concernant les espaces ouverts. Nous verrons successivement:

---

qui caractérisent les paysages concernés et leur évolution. Pour ce faire, il peut présenter des scénarios d'évolution, mettre en évidence des questions fondées sur des orientations économiques ou des perspectives d'aménagement [...]" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 19).

1. Tout d'abord l'ambition des plans, chartes et contrats de paysage, d'apporter une connaissance globale du territoire dans le but d'associer différents acteurs dans un projet dépassant les limites administratives et les formes d'actions sectorielles.
2. Ensuite, nous remarquerons que ces documents sont présentés comme utiles au processus de planification du territoire pour développer des interventions. Toutefois, cette position n'est pas toujours affirmée clairement, au point que les démarches paysagères puissent paradoxalement se réduire à des volets d'études dans les documents réglementaires et dans les actions sectorielles (CTE, contrats de rivière,...).

### *3.2.2 Une démarche pour dépasser les limites administratives et les actions sectorielles...*

Dans les guides sur les démarches paysagères, le projet de paysage a pour but de dépasser les limites administratives et les actions sectorielles autour d'un projet global qualitatif. Cela est particulièrement adapté aux projets sur les espaces ouverts, lesquels concernent de vastes espaces et impliquent diverses modalités d'actions. Les plans, chartes et contrats de paysage portent un récit d'actions propre au territoire et se concrétisent par un programme d'actions à mettre en œuvre. Il est important pour cela qu'il y ait une structure porteuse intercommunale, douée d'une compétence d'animations, autour des questions paysagères.

Le travail sur le paysage et sa qualité nécessitent d'aller au-delà des actions ponctuelles contradictoires d'acteurs isolés, menées à différentes échelles spatiales. Il s'agit plutôt de retrouver une vue d'ensemble associant plusieurs communes, au-delà des limites administratives et des périmètres d'opérations. En effet, "le paysage contemporain comme simple résultante, laissé à vau-l'eau, a toutes les chances de se défaire plutôt que de se construire: acteurs multiples, intérêts forcément contradictoires, puissance technique normative et 'autiste' des interventions, relative dispersion des pouvoirs politiques,..." (Folléa, 2001, p. 25). La démarche paysagère s'intéresse donc aux acteurs du territoire comme les élus, les habitants, les associations, les aménageurs, les acteurs économiques, les interlocuteurs du tourisme, les administrations,... (Gorgeu & Jenkins, 1995, pp. 39–42) et dont leurs actions peuvent interférer sur le paysage. Cela peut concerner "les mutations économiques dans le domaine agricole, industriel, touristique, tensions liées aux développements urbains, à l'arrivée d'une infrastructure" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 6). L'échelle spatiale nécessaire pour aborder ces dynamiques complexes ne peut se cantonner aux limites des opérations d'aménagement et de gestion ou d'une commune. "Le paysage se joue des limites administratives" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 35) et "l'intercommunalité constitue bien le niveau de prise en compte de la dimension paysagère" (Gorgeu & Jenkins, 1995, p. 35).

La démarche d'un projet de paysage s'intéresse aux points de vue des différents acteurs sur les interventions qu'ils mènent sur le territoire et les espaces ouverts, et également aux savoirs propres qui leur sont liés, dans le but de produire un projet global. Celui-ci tisse des liens entre différentes sphères d'actions et il définit des périmètres d'interventions adaptées à la mise en valeur du paysage. Le paysagiste "a un rôle de propositions. [...] Il recueille les projets particuliers et assure leur mise en cohérence avec le projet global" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 25). La mise en évidence des interventions en cours et "des dynamiques d'évolution fait apparaître les contradictions et dysfonctionnements qui peuvent exister: décalage des intentions d'une commune à l'autre<sup>439</sup> [...], redondance dans les projets

---

<sup>439</sup> "Par exemple urbanisation linéaire sur une commune, protection chez l'autre" (Folléa, 2001, p. 72).

de mises en valeur qui peuvent se retrouver en concurrence [...], effets secondaires imprévus de certaines politiques<sup>440</sup> [...]" (Folléa, 2001, p. 72). Le projet de paysage propose ainsi aux acteurs des actions d'aménagements et de gestion des espaces de réajuster leurs interventions afin de mieux les articuler entre elles dans un objectif de qualité d'ensemble (Folléa, 2001, pp. 25, 98, 101)<sup>441</sup>.

Le récit du projet de paysage, spécifique au territoire, synthétise les orientations d'actions qui ont été décidées et permet de les diffuser. Le programme du plan, de la charte ou du contrat de paysage qui en résulte crée des liens entre des formes d'actions sectorielles, et redéfinit les périmètres d'actions de chacun des acteurs (Ministère de l'environnement, 1993, p. 6)<sup>442</sup>. Les quelques exemples de projets sur les lisières agri-urbaines que nous avons décrits précédemment (cf. § 3.1.5 de ce chapitre; Figure 94, Figure 95 et Figure 96) illustrent cette démarche. Ils montrent comment les acteurs de l'agriculture peuvent travailler avec des acteurs d'aménagements urbains ou d'infrastructures, en redéfinissant leur périmètre classique d'interventions. Cela permet aux actions de chacun de mieux s'inscrire dans le territoire et de tirer parti de potentiels existants.

Pour établir, mettre en œuvre et faire le suivi d'un projet de paysage, les guides étudiés insistent sur l'importance d'un comité de pilotage en tant qu'espace de discussions et de décisions entre acteurs, et d'une structure porteuse intercommunale. En effet, pour réaliser le programme d'actions d'un projet de paysage, "le comité de pilotage apporte les connaissances qu'il a sur le territoire, fournit au paysagiste maître d'œuvre les documents et études disponibles, met en relation le chargé d'études avec des personnes ressources. [...] Il valide l'étape connaissance et diagnostic et les perspectives qu'elle ouvre pour la suite du plan de paysage" (Folléa, 2001, p. 74). Ensuite, "il appartient au comité de pilotage d'examiner les différentes propositions d'actions et de s'entendre sur le programme. [...] La réflexion du comité de pilotage devra également porter sur les modalités de mise en œuvre du programme" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 25). Lors de la définition du programme, "les problématiques paysagères mises en évidence peuvent conduire [...] à s'interroger sur une recomposition partielle du comité de pilotage" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 14). Pour tenir le projet et le mettre en œuvre, "la mise en place d'une structure intercommunale assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle apparaît souhaitable" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 25).

Les guides indiquent également l'importance d'une compétence d'animation autour du paysage dans ces structures porteuses. En effet, il y a l'animation des professionnels du paysage s'appuyant sur des supports de représentations, comme nous l'avons vu (cf. § 3.1.6 de ce chapitre). En complément, il est nécessaire qu'il y ait également une "animation" au sein de la

---

<sup>440</sup> "En Tarn-et-Garonne par exemple, la protection stricte des zones inondables provoque un éclatement des bourgs fluviaux et une conquête anarchique des pentes des coteaux par l'urbanisation diffuse" (Folléa, 2001, p. 72).

<sup>441</sup> Le projet défini collectivement avec les acteurs a donc pour but d' "éclairer et orienter les façons de faire de chacun pour qu'elles s'inscrivent dans une logique d'ensemble partagée" (Folléa, 2001, p. 25). En effet, "les orientations et les propositions d'actions pour le paysage ont vocation à éclairer sous un jour nouveau les pratiques et les outils des différents acteurs [...], des adéquations et des contradictions apparaîtront entre le projet de paysage et les pratiques. Elles peuvent alors être sources de réorientations et réorganisations profondes et constructives au sein des différents services acteurs du paysage" (Folléa, 2001, p. 98). "La matière même du paysage concerne de multiples acteurs et conduit à faire se côtoyer des 'spécialités' le plus souvent autonomes: l'agriculteur est le routier parce qu'il y a des enjeux sur les haies ou les arbres qui bordent la route, [...]" (Folléa, 2001, p. 101).

<sup>442</sup> Le périmètre des interventions est généralement intercommunal. Au fur et à mesure de l'élaboration du projet, il peut être amené à évoluer. Un plan de paysage "suppose la proposition d'un périmètre d'étude dont le choix sera guidé par la pertinence de la problématique au regard du paysage; de ce fait, il portera dans la quasi-totalité des cas sur un territoire intercommunal. Fixé provisoirement au démarrage de l'étude, ce périmètre pourra s'ajuster au fil de l'élaboration du plan" (Ministère de l'environnement, 1993, p. 6).

maitrise d'ouvrage opérationnelle avec "une personne bien identifiée [...] désignée et chargée de relancer les différents acteurs, d'aider à monter les dossiers et à trouver les financements, de suivre les projets, de mobiliser et de communiquer. Elle doit pouvoir s'appuyer à la fois sur les élus et sur les techniciens des différentes branches d'activités. Il lui faut également posséder une bonne sensibilité aux questions de paysage et savoir faire appel aux paysagistes pour les études ou les missions d'appuis ponctuelles" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 20).

Le projet de paysage ainsi élaboré et développé permet de dépasser les interventions sectorielles d'acteurs agissant de manière isolée. Lorsque les orientations et le programme d'un plan de paysage sont actés par des acteurs, ils peuvent faire l'objet d'une charte ou d'un contrat de paysage (Folléa, 2001, p. 31)<sup>443</sup>.

### *3.2.3 ... mais un rôle peu affirmé des documents de paysage dans les processus de planification*

Les plans de paysage permettent de coordonner des actions ponctuelles et sectorielles autour d'un projet d'ensemble. Ces documents sont ainsi adaptés à la mise en œuvre d'un projet sur les espaces ouverts comme structure de l'urbanisation dans les processus de planification régionale voire intercommunale. En effet, ils ont le potentiel d'associer des connaissances différentes<sup>444</sup>, d'articuler différentes échelles administratives de gestion et d'aménagement du territoire et ils ont les outils pour instaurer un dialogue entre divers acteurs, publics, parapublics, économiques, habitants, etc... Toutefois, la mise en valeur des documents de paysage comme étant l'alliée des documents de planification et des processus d'actions associés ne nous paraît pas mise en valeur.

On notera que l'inscription des plans et chartes de paysage par rapport aux schémas de planification n'est pas absente des guides analysés. Ces guides peuvent se référer aux démarches paysagères inaugurales des OREAM pour introduire l'idée que les plans de paysage sont à mener en parallèle des documents de planification. En effet, "les premiers plans de paysage ont été mis en œuvre de façon expérimentale dans les années 1960, dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement de la Loire Moyenne, qui présentait le plan de paysage comme document d'orientation des P.O.S." (Folléa, 2001, p. 31). Dans le contexte des années 1990-2000, il est précisé qu' "en transgressant les limites administratives, ils [les plans de paysage] facilitent la coexistence des documents d'urbanisme et évitent les contradictions aux marges" (Folléa, 2001, p. 31). Suite à la loi paysage de 1993 rendant obligatoire l'intégration de la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme, l'élaboration d' "un projet de paysage [...] gagne ainsi à être menée en amont ou simultanément à la révision (ou à la création) du POS/PLU. [...] Il conduit à diagnostiquer le paysage communal et à proposer des orientations pour accompagner ses dynamiques d'évolution" (Folléa, 2001, p. 112), en dépassant la traduction strictement réglementaire. De même, "la prise en compte du paysage dans un schéma de cohérence territoriale [SCOT] gagne à être menée par la démarche du projet de paysage. [...] de telles démarches ont par

---

<sup>443</sup> "Lorsque les objectifs sont signés par différents acteurs de l'aménagement, on parle de charte de paysage. La démarche du projet prend alors une valeur formelle et morale. [...] Lorsqu'une action ou un ensemble d'actions au service du paysage est signée entre deux acteurs de l'aménagement, on parle de contrat de paysage. La démarche prend alors une valeur 'opérationnelle'" (Folléa, 2001, p. 31).

<sup>444</sup> Même si le travail interprofessionnel est limité, comme nous l'avons vu avec l'écologie du paysage, les méthodes et outils des atlas et plans de paysage ont des potentialités pour inclure le savoir de ce domaine en lien avec d'autres savoirs sur le territoire.



exemple été conduites à Rennes, à Bordeaux<sup>445</sup>, à Grenoble" (Folléa, 2001, p. 112). Si la référence aux SCOT est citée dans de nombreux guides, la planification régionale l'est beaucoup moins, tandis qu'elle était prépondérante dans les années 1960-70. Les DTA sont toutefois nommées dans un des guides (Ambroise & Hubert, 2002, p. 55) et un autre expose l'exemple d'inventaire du paysage lancé en 1989 dans le cadre du document de planification spécifique à la région parisienne: le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) (Luginbühl et al., 1994, p. 27)<sup>446</sup>.

Dans les déclinaisons opérationnelles au-delà de la planification réglementaire, appliquées aux espaces ouverts multifonctionnels dans les territoires entre ville et campagne, les plans de paysages peuvent être présentés comme un outil d'articulation de différents dispositifs d'actions sectoriels. Ils peuvent ainsi inclure, chapeauter et articuler autour d'un projet de paysage global les différents outils d'actions environnementales: un "contrat territorial d'exploitation", "un contrat de paysage", "un contrat de rivière", un projet de "maîtrise d'œuvre de paysage"... (Figure 97) (Ambroise & Hubert, 2002, p. 20; Folléa, 2001, p. 33) et des outils d'actions foncières nécessaires à certaines actions (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 63-68)<sup>447</sup>.

Toutefois, ce principe des plans de paysage pour mettre en œuvre des orientations de planification régionale transversale sur les espaces ouverts, en articulant différents outils d'actions, est énoncé de manière marginale dans les guides. En effet, l'application des démarches paysagères est dans la majorité des cas présentée en tant que "volet paysager" inclus dans les documents de planification et les outils d'actions environnementaux. En effet, dans le guide consacré à l'agriculture et à la forêt dans le paysage, un développement sur les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et le paysage parle du "volet paysager d'un diagnostic de territoire", avec un bloc-diagramme par unité paysagère pour s'assurer de la pertinence des mesures retenues (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 81-82). Cette approche est intéressante, mais nous sommes loin d'un projet de paysage articulant divers outils d'interventions entre eux. Cette notion réductrice de "volet paysager" apparaît également pour les documents de planification de manière générale, à travers l'obligation d'intégration d'une "dimension paysagère" depuis la loi paysage (Folléa, 2001, p. 112). Dans ce cas, les plans ou une charte paysagère auraient pour rôle principal d' "orienter les choix en matière de zonage et de réglementation" (Folléa, 2001, p. 112).

---

<sup>445</sup> Pour la planification intercommunale d'agglomération Bordelaise, en lien avec l'atlas des paysages de la Gironde, l'intervention de B.Folléa et C.Gautier est détaillée dans un article de D.Labat et P.Donadieu (Labat & Donadieu, 2013).

<sup>446</sup> Le fait que la planification régionale des DTA ne soit pas citée dans les autres guides peut s'expliquer en partie par l'apparition de ces documents en 1995 avec la loi Pasqua, tandis que deux des guides analysés ont été réalisés en 1993 et 1994. Il existait toutefois des documents de planification régionale en Ile-de-France avant 1995, cités par le guide des Atlas des paysages de 1994 (Luginbühl et al., 1994, p. 27). Nous en retenons le fait que la planification régionale n'apparaît pas au centre de la réflexion sur les liens entre la planification du territoire et les documents propres aux projets de paysage, contrairement à la période des OREAM.

<sup>447</sup> Ces mesures foncières sont détaillées dans le guide agri et forêt, davantage lié aux espaces ouverts agro-naturels (Ambroise & Hubert, 2002, pp. 63-68): De nombreuses "politiques foncières vont permettre d'avoir une action plus fine sur le paysage et notamment celles concernant:

- l'aménagement foncier qui va organiser la taille et la forme du parcellaire, ainsi que l'état des structures connexes et des réseaux (chemins, bordures, systèmes hydrauliques...),
- les actions concernant le regroupement des propriétés et/ou des exploitations pour permettre le maintien d'une gestion agricole ou forestière d'espaces devenus aujourd'hui trop difficiles à exploiter seuls
- les acquisitions foncières par les collectivités ou organismes publics ou semi-publics quand l'initiative privée n'existe plus, ou risque d'être en contradiction avec l'intérêt général" (Ambroise & Hubert, 2002, p. 63). Sur ce dernier point, un rôle est attribué aux collectivités territoriales et aux SAFER (Ambroise & Hubert, 2002, p. 68).

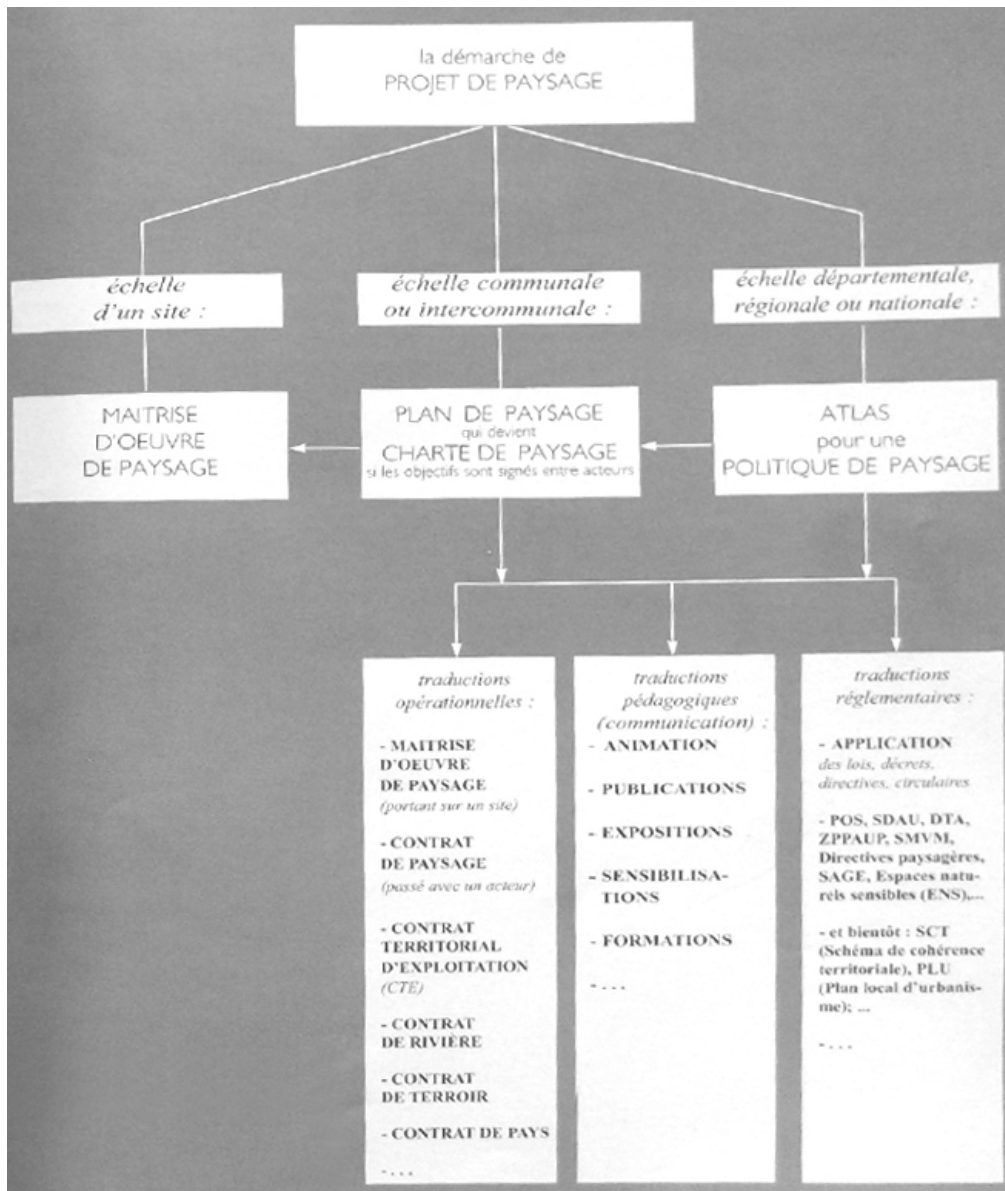


Figure 97 - Les diverses modalités d'interventions considérées par les plans et Atlas de paysage (Source: Folléa, 2001, p. 33)

Cette lecture que nous faisons des guides méthodologiques indique que les plans de paysage ne sont pas affirmés dans les années 1990-2000 comme des études parallèles à la planification régionale et territoriale, pour préciser les modalités d'actions locales. Une différence significative apparaît de ce point de vue par rapport à la période des OREAM. Cette lecture des guides apporte un élément de compréhension du manque d'affirmation des plans de paysage dans les DTA de Lyon et de Marseille, notamment pour articuler diverses formes d'actions sur les espaces ouverts, bien que le thème du paysage et des approches paysagères soit présent dans ces documents.

## 4 Conclusion

Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) de Lyon et de Marseille nous ont permis d'étudier un troisième temps de la planification régionale des espaces ouverts, faisant suite aux lois Pasqua et Solidarité et Renouvellement Urbains de 1995 et 2000, dans un contexte de décentralisation des décisions d'aménagement. C'est également un moment d'affirmation des politiques du paysage d'une part et d'autre part de l'environnement et de l'écologie, entre autres avec la loi paysage en 1993, la convention européenne du paysage en 2000 et la convention sur la diversité biologique du "sommet de la terre" de Rio en 1992. Ce contexte prônant un "développement durable" va permettre la diffusion des approches paysagères et des applications de l'écologie dans l'aménagement du territoire. A travers les outils d'actions préconisés dans les DTA, nous avons une indication sur la mobilisation des expertises paysagères et écologiques dans le processus de planification régionale, et les liens entre elles. Par rapport aux OREAM des années 1960-70, les DTA des années 1990-2000 mettent peu en avant les plans de paysage pour décliner les orientations de la planification régionale. Nous remarquons également une ambivalence dans le rôle qui leur est attribué par rapport aux outils d'actions environnementaux et écologiques. La dimension transversale des approches paysagères, associant différents savoirs dont ceux de l'écologie pour élaborer un projet, apparaît dans notre lecture approfondie de l'élaboration de la DTA lyonnaise. Toutefois, dans le contexte de la décentralisation, cette DTA n'introduit pas clairement les plans de paysage auprès des acteurs locaux, et des structures intercommunales pouvant les porter, comme une démarche permettant d'inclure et d'associer différentes démarches environnementales. Cet outil apparaît davantage comme une action sectorielle, distincte de celles de l'environnement et de l'écologie (contrats de rivière, documents d'objectif Natura 2000, mesures agro-environnementales, etc...). Ainsi, la place du paysage dans la planification régionale est ambiguë, et les liens avec l'expertise de l'écologie ne sont pas affirmés.

La planification régionale accorde néanmoins toujours de l'importance aux continuités d'espaces ouverts dans les espaces ouverts, dans une perspective multifonctionnelle, en se référant à un "réseau maillé vert". Les figures de la planification régionale des années 1960-70 comme les trames vertes, coupures vertes, couronnes ou ceintures vertes sont toujours présentes, et elles permettent l'articulation entre les espaces urbanisés et les espaces ruraux ou "cœurs vert". On remarquera dans le cas lyonnais l'indication de "liaisons et coupures vertes" et de "corridors d'eau", évoquant les connexions du réseau écologique prônées par l'écologie du paysage avec leur modèle de corridors, tâches et matrices. Différents types d'espaces agro-naturels sont liés à ces figures. Elles ont un rôle dans la lutte contre l'étalement urbain, dans un objectif de développement durable, et elles réactualisent les diverses fonctions qui leur étaient attribuées dans les années 1960-70 (cadre de vie, récréation, préservation des ressources naturelles, richesse naturaliste, gestion des risques). On notera que les espaces ouverts ordinaires font partie du réseau écologique, et ils ont de l'importance pour la préservation de la biodiversité, renouvelant ainsi l'approche environnementale des espaces ouverts par rapport aux années 1960-70. Les paysagistes, bien qu'ils n'aient pas contribué de manière majeure à l'élaboration des DTA, valorisent dans leur guide méthodologique une telle planification d'espaces ouverts multifonctionnelle comme structure de l'urbanisation, pour un développement durable respectant les équilibres entre les dynamiques anthropiques et naturelles.

Même si la planification régionale ne met pas en avant le travail interprofessionnel, notamment entre l'expertise paysagère et écologique, avec les plans de paysage, la sphère de réflexion intellectuelle sur ces pratiques professionnelles met en discussion l'intérêt d'un tel

travail transversal. Les écologues O. et H. Décamps appuient la nécessité d'une collaboration entre leur domaine et celui du paysage, pour mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité faisant sens pour les territoires concernés et leur population, en s'appuyant sur la notion de milieu théorisée par A. Berque. L'analyse des méthodes et outils des paysagistes dans les années 1990-2000 fait toutefois apparaître le potentiel sous-exploité d'une telle perspective interprofessionnelle. Nous remarquons en effet qu'ils s'inscrivent dans la suite des démarches des paysagistes des OREAM, faisant écho à l'étude du milieu de la géographie vidalienne en mettant l'accent sur la perception du territoire. Toutefois, le lien avec l'expertise écologique ne fait plus l'objet d'essais, comme cela était le cas dans les années 1960-70 avec les phytosociologues. Le rapport entre le domaine du paysage et de l'écologie tend à se limiter à l'intégration des cartographies de périmètres institutionnels de protection de la nature, se rapportant à des espaces remarquables d'un point de vue naturaliste. Les avancées de l'écologie du paysage pour travailler sur les espaces ouverts ordinaires ne sont pas utilisées. Cela se retrouve aux différents moments de l'étude du milieu par les paysagistes (instruments utilisés, analyse thématique, synthèse par entité et unité paysagère). Nous remarquons le potentiel manqué de travailler les motifs paysagers par rapport à la mosaïque d'habitats de l'écologie du paysage. En effet, les unités paysagères définies par les paysagistes, pour étudier différentes échelles spatiales, sont précisées dans les années 1990-2000 par les motifs qui les composent, notamment dans les espaces entre ville et campagne. Ces motifs détaillent l'assemblage de différents éléments de paysage (bâties, haies, prairies,...) et ils peuvent servir de cadre pour détailler le récit de territoire et son devenir, en considérant la complexité des rapports entre l'homme et la nature. Ces éléments composant les espaces ouverts ordinaires pourraient être détaillés en tirant parti des avancées de l'écologie du paysage. Un tel travail n'est toutefois pas développé.

Ce potentiel manqué dans les liens entre le paysage et l'écologie amène à observer l'absence d'utilisation des supports de représentation de l'expertise paysagère par le domaine de l'écologie, tandis qu'il pourrait être utile pour élaborer un projet d'interventions sur les espaces ouverts en faveur de la biodiversité. En effet, les outils et méthodes des démarches paysagères accordent de l'importance à ces supports visuels, dans la continuité des démarches des années 1960-70. Ils ont un rôle pour porter et visualiser le récit du territoire et de sa transformation. Les représentations sont de différentes natures (cartographies, photographies, croquis, blocs-diagramme, etc...), ils peuvent être imprimés ou projetés sur un écran, et leur utilisation peut s'appliquer à différentes situations (expositions, réunions, etc...). Dans le contexte de la décentralisation, ils servent d'appui pour concerter divers acteurs en vue de l'élaboration d'un projet partagé, et par ce biais, pour articuler diverses actions sectorielles autour d'un projet global. Dans le cas des espaces ouverts entre ville et campagne, ils peuvent permettre de faire dialoguer les différentes sphères d'intervention sur le territoire (celle de l'aménagement, de l'agriculture, etc...) pour agir en faveur de la multifonctionnalité de ces espaces. Cette dynamique de travail collectif de l'expertise paysagère pourrait être associée à celle de l'écologie. Les représentations du paysage et l'animation qui l'accompagnent permettraient de dépasser les représentations cartographiques des écologues et de développer le dialogue pour construire un projet d'actions sur le réseau écologique en considérant leur complexité.

La contribution de l'expertise paysagère à celle de l'écologie serait ainsi d'associer les différents savoirs sur les dynamiques du territoire, en articulant les échelles régionales et locales, dans un processus de concertations des différents acteurs. Bien que les savoirs de l'écologie du paysage dépassent la conception du climax et permettraient de travailler cette transversalité pour l'ensemble du territoire, ce potentiel est peu exploité.

Nous remarquons que le contexte de la planification régionale des années 1990-2000 n'apparaît pas favorable à l'affirmation d'une telle interprofessionnalité et d'un tel processus d'actions. Nous avons identifié deux freins:

- Tout d'abord le contexte de la décentralisation conditionne la déclinaison d'une telle démarche transversale au choix des acteurs locaux de le faire. Ces acteurs peuvent en effet choisir de développer un outil d'action environnemental sectoriel (contrats de rivière, mesures agro-environnementales, documents d'objectifs Natura 2000, etc...) sans chercher à associer ces différentes formes d'actions et sans y associer le paysage. L'interprofessionnalité dans les processus de planification régionale n'a pas les conditions propices pour se développer dans un tel contexte.
- Ensuite, en lien avec cette première observation, il y a un manque d'affirmation des plans de paysage comme outils d'action transversaux dans les documents de planification régionale des DTA, et également dans les guides méthodologiques des approches paysagères. Une différence significative existe avec la période des OREAM. Dans les années 1990-2000, le rôle des plans de paysage n'est pas précisé pour associer différents savoirs dont ceux de l'écologie, pour décliner les orientations de la planification régionale à l'échelle locale, et pour concerter les acteurs afin de combiner différents outils d'intervention. Leur rôle dans les processus de planification du territoire est ainsi sous-estimé, et leur utilisation a une place ambiguë et floue, pouvant se réduire à l'idée de "volet paysager" dans les différents dispositifs d'actions et documents de planification.

Ce temps de la planification des espaces ouverts des campagnes-urbaines nous a permis de voir les avancées et l'affirmation des méthodes et outils des démarches paysagères autour de l'étude du milieu, avec les plans de paysage. Il nous a également permis d'exposer son potentiel peu exploré sur le plan méthodologique pour des collaborations avec le champ de l'écologie et de l'environnement. Dans le contexte d'affirmation des politiques du paysage et de l'environnement nous remarquons paradoxalement un certain cloisonnement de ces approches dans le contexte opérationnel. Pourtant, leur complémentarité pourrait contribuer à la mise en œuvre d'un aménagement et d'une gestion durable du territoire. Les perspectives de développement du travail interprofessionnel du paysage avec l'écologie, amorcées par les OREAM, ne sont pas développées de manière significative dans les années 1990-2000.



## **Bilan de l'acte I et ouverture sur l'acte II**

Notre mise en perspective historique est basée sur l'identification de trois temps de la planification régionale des espaces ouverts, sur une période allant du début du XX<sup>ème</sup> siècle au début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce travail est cadré par rapport à notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry au sein de la région lyonnaise, en ciblant plus généralement les territoires entre ville et campagne.

Nous avons enquêté sur l'épistémologie des outils et méthodes mobilisés par l'expertise du paysage en lien avec celle de l'écologie, dans des situations de projets de planification d'espaces ouverts. Sur la période étudiée, nous nous sommes ainsi intéressés aux conceptions spatiales des espaces ouverts, aux situations opérationnelles associées et à la mobilisation de différentes expertises pour élaborer et mettre en œuvre un projet. Nous avons mis en avant des parentés entre les démarches paysagères et la notion de milieu héritée de la géographie vidalienne, dans la perspective d'un travail interprofessionnel avec l'écologie. Cette démarche inclut l'utilisation de supports de représentation. Des évolutions, variations et spécificités liées à chacun de ces temps de la planification régionale ont également été notées.

Nous synthétisons nos interprétations historiques en détaillant les conceptions, outils et méthodes, ainsi que les potentiels d'une expertise du paysage associée à celle de l'écologie. Nous remarquons toutefois les fragilités dans la mise en œuvre effective d'une telle transversalité. L'ensemble de notre analyse nous donne des éléments nous paraissant féconds pour engager l'expérimentation.

## **1 Les liens fragiles de l'expertise paysagère avec les écologues pour planifier les espaces ouverts**

### *1.1 Les conceptions des professionnels du paysage et les collaborations avec l'écologie*

En pistant les liens entre le travail des paysagistes et celui des écologues dans les trois temps de la planification étudiés, suivant nos questionnements initiaux (cf. Introduction de l'Acte I - §2.1), nous avons mis en lumière des enjeux, intérêts, passerelles, voire des collaborations qu'ils partagent.

Les typologies de continuités d'espaces ouverts entre ville et campagne considérées par les paysagistes ont évolué dans le cadre de la planification régionale. Le changement de leur dénomination et conception entre les débuts du XX<sup>ème</sup> et du XXI<sup>ème</sup> siècle s'accompagne de différentes manières d'intégrer les enjeux écologiques, lesquels s'élargissent progressivement des espaces remarquables à l'ensemble des espaces ordinaires. En effet:

- Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les systèmes de parcs s'inscrivent dans une vision métropolitaine radioconcentrique allant des "jardins de quartier" dans le centre urbanisé aux "grandes réserves et paysages" dans les territoires de campagne, avec pour ces derniers une grande richesse naturelle. Dans les espaces entre les deux, les "parcs suburbains" reliés par des "avenues-promenade" contiennent une dimension écologique principalement à travers les arbres et boisements.
- Ensuite, dans les années 1950-70, les ceintures vertes, coupures vertes, trames vertes,... caractérisent les espaces ouverts structurant une urbanisation régionale multipolaire. La planification met l'accent sur les espaces ouverts agro-naturels entre ville et campagne, avec leurs particularités topographiques, hydrographiques et floristiques. L'intérêt écologique se concentre sur les végétations préservées de l'anthropisation et ayant des degrés de sensibilité importants, évalués par rapport au climat. Elles peuvent se trouver à proximité d'urbanisation, mais elles restent distinctes de celle-ci.

- Enfin, dans les années 1990-2000, les terminologies de structures spatiales agro-naturelles qualifiées de "vertes" (ceintures vertes, coupures vertes, trames vertes, etc...) continuent d'être utilisées et développées. Elles sont associées à une conception de réseaux maillés verts ou de réseaux d'espaces agro-naturels structurant une métropole polycentrique. A la différence des années 1960-70, l'ensemble de ce maillage a un intérêt écologique. En effet, suivant les conceptions de "l'écologie du paysage", les espaces riches en biodiversité disposent entre eux de "liaisons vertes" ou de "corridors", considérés comme étant favorables à la faune et à la flore. La complexité des espaces ordinaires de ce maillage compose une mosaïque d'habitats qu'étudient les écologues. Les figures urbanistiques d'espaces ouverts peuvent ainsi bénéficier de la lecture complémentaire que les écologues apportent aux paysagistes, et inversement. Cette évolution des conceptions planificatrices laisse supposer un développement du travail interprofessionnel.

A ce propos, dans les différents temps de la planification des espaces ouverts, nous avons identifié un intérêt des paysagistes pour le savoir des écologues. Cela apparaît dans les études menées par les professionnels du paysage, traitant des espaces ouverts en parallèle des documents de planification régionale en vue de guider l'action à l'échelle locale. À partir des années 1960-70, il s'agit plus précisément des plans de paysage dont il existe des variantes utilisant des méthodes et outils similaires, à l'exemple des atlas ou chartes de paysage<sup>448</sup>. Quelques collaborations effectives avec des écologues pourront être observées:

- Au préalable, dans la première moitié du XXème siècle, nous avons vu les plans et études de programmation des espaces libres de J.C.N.Forestier, inspirés des travaux de F.L.Olmsted et de ses successeurs aux Etats-Unis. On y a remarqué l'importance accordée aux configurations naturelles. Les premiers urbanistes et paysagistes en France ayant travaillé sur la région parisienne ont d'ailleurs pointé l'intérêt des sciences naturelles pour développer un projet de planification. Leur pensée est irriguée par la géographie vidalienne et la notion de milieu.
- Dans les années 1950 à 1970, cet héritage perdure comme l'indiquent les "études de la trame verte" plébiscitées par T.Leveau. Cette approche se combinera avec le transfert en France des "Landschapsplannen" [Plans de paysage] Hollandais sous l'impulsion de J.Sgard. Ces plans mobilisent divers experts dont des spécialistes des dynamiques naturelles. Nous avons montré que l'héritage français et le transfert de méthodes hollandaises sont deux sources importantes pour les travaux des paysagistes des OREAM dans les années 1960-70. Des plans de paysage seront développés et des phytosociologues y contribueront. Les OREAM ont rendu possible un développement effectif de l'interprofessionnalité. Les travaux menés dans ce type de structure en Loire-Moyenne ont servi d'appuis à un guide méthodologique d'études du paysage précisant les modalités du travail transversal mené avec l'écologie. Ces collaborations ont toutefois été limitées, notamment du fait de la base conceptuelle du climax induisant un intérêt des écologues sur des espaces situés en retrait de l'action humaine, à la différence des espaces sur lesquels travaillent les paysagistes.
- Dans les années 1990-2000, les plans de paysage ont acquis une reconnaissance institutionnelle forte dans le sillon de la loi paysage. Ils sont cités dans les documents

---

<sup>448</sup> Notre utilisation du terme de plan de paysage renvoie à la fois à l'échelle intercommunale à laquelle il est courant qu'il se mette en place aujourd'hui, mais également à l'échelle régionale comme cela a pu être développé par J.Sgard pour l'OREAM Marseille. En effet, si les atlas de paysage contemporains sont des démarches intéressantes à l'échelle régionale, ils restent néanmoins davantage dans la description du paysage et la formulation d'enjeux. Nous souhaitons pour notre part valoriser des démarches de projets à l'échelle régionale. Pour cette raison, l'utilisation que nous ferons du terme plan de paysage renvoie également à l'échelle régionale.

de planification régionale des DTA et de nombreux guides sont édités. Ces derniers intègrent les avancées de l'expertise environnementale appliquée à l'aménagement, en lien avec des lois environnementales. Les inventaires écologiques sont ainsi considérés et des passerelles sont ponctuellement faites avec les principes de l'écologie du paysage. Nous notons que ces dernières conceptions semblent plus favorables à une démarche commune et complémentaire des paysagistes avec les écologues étant donné l'importance accordée à l'ensemble des espaces ordinaires. Les écologues H.Décamps et O.Décamps encouragent d'ailleurs cette interprofessionnalité avec un objectif opérationnel. Toutefois, les guides publiés à cette époque n'exposent pas d'exemple de collaboration avec des écologues, à la différence de celui édité dans les années 1970. Le potentiel de développement d'un travail interprofessionnel est latent, mais il n'est toutefois ni affirmé ni approfondi.

## *1.2 Une base d'outils et méthodes d'études du milieu adaptées à l'interprofessionnalité*

Pour apporter un éclairage sur les possibilités de collaborations entre les deux domaines d'expertise que nous traitons, nous avons étudié les outils et méthodes utilisés par les paysagistes dans les processus de planification régionale (cf. Introduction de l'Acte I - §2.2). Nos interprétations indiquent que ces méthodes sont adaptées à un travail interprofessionnel par l'inclusion possible des savoirs produits par les écologues. Les professionnels du paysage s'intéressent en effet à la perception des territoires, en décryptant en même temps les relations entre les dynamiques anthropiques et naturelles, et ils mobilisent diverses connaissances pour cela. Nous avons montré que leur approche généraliste s'inscrit, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, dans une filiation avec les études du milieu des géographes vidaliens. Certains de ces derniers ont explicité leur démarche en vue de son application dans le domaine de l'aménagement, notamment R.Blanchard puis M.Sorre. Ils présentent une grille de lecture de leurs outils et méthodes que nous avons utilisée pour clarifier ceux des professionnels du paysage. Leurs caractéristiques, et les liens que l'on peut déceler avec le domaine de l'écologie, sont les suivants:

- La méthode repose sur une analyse du territoire à différentes échelles autour des thématiques du socle géo-historique et des dynamiques socio-économico-culturelles, en s'intéressant à la perception spatiale, et dont l'objectif est l'élaboration d'un projet. Pour cela, un travail transversal est nécessaire et différents savoirs sont associés, dont ceux de l'écologie. Par rapport aux espaces ouverts, cela permet d'aborder leur multifonctionnalité: la biodiversité, le cadre de vie, le récréatif, la gestion des risques et les ressources du sol (agriculture notamment), de l'eau (captage d'alimentation en eau notamment) et également de l'air.
- Pour effectuer cette étude, des instruments spécifiques sont utilisés comme outils d'analyse à savoir principalement des plans, des photographies, des approches ethnographiques sur les représentations et usages de l'espace, voire des statistiques, etc... Il s'agit à la fois de mobiliser des documents qui existent et d'en produire de nouveaux, lesquels peuvent concerner les dynamiques écologiques.
- La synthèse de ce travail sollicite des compétences d'analyse et de conception spatiale et elle amène à produire un récit des transformations des espaces ouverts. Ce récit permet d'aborder les évolutions du territoire d'hier à aujourd'hui et de poser des scénarios prospectifs pour demain intégrant des enjeux environnementaux et écologiques, en les positionnant par rapport à des situations passées. Les espaces ordinaires sont tout autant concernés par cette démarche que les espaces remarquables, de sorte que l'ensemble du territoire est considéré comme un patrimoine.

→ La mise en forme et l'intelligibilité de cette mise en récit, tant pour le travail interprofessionnel que pour le dialogue entre les acteurs, passe par les outils d'interprétation du territoire que sont les "unités de paysage", composées de "motifs paysagers" et constituant une "image" perçue de certaines portions d'espaces. Ils incluent des entités et habitats écologiques. Ils sont utilisés à différentes échelles spatiales, du régional au local. On remarquera que suivant les temps de la planification étudiés, ces outils évoluent. À titre d'exemple, les unités paysagères se développent dans les années 1960-70 en résonance avec les régions géographiques de la première moitié du XXème siècle. Elles seront complétées par la lecture de "motifs paysagers" au tournant du XXIème siècle, abordant notamment les lisières entre les espaces urbanisés et agro-naturels dans les campagnes-urbaines.

Des supports de représentations relatifs au milieu sont produits au cours de ce processus d'analyse projectuelle. Ils découlent des instruments d'étude que nous avons vus à savoir des plans, des graphiques, des photographies, des croquis, etc... On notera l'importance de la troisième dimension pour rendre la perception des conditions d'un milieu à travers le paysage, c'est à dire la perception d'une situation d'interaction de l'homme avec un environnement naturel donné et ses dynamiques spécifiques. Ces vues tridimensionnelles permettent également de visualiser les évolutions possibles à l'avenir, pour lesquelles des choix et décisions doivent être pris.

Les supports de représentations sont utilisés par les paysagistes pour l'étude projectuelle à différentes échelles spatiales. Ils le sont également pour permettre l'échange de savoirs entre différents professionnels et pour le dialogue avec divers acteurs dans le but de définir un projet d'actions. Les trois temps de la planification régionale montrent différentes situations dans lesquelles cet outil de représentation et de dialogue a pu être utilisé:

- Lors de la planification de la région parisienne durant la première moitié du XXème siècle, le plan est un mode de représentation structurant, complété de différentes vues à vol d'oiseau ou au sol. Ces représentations servaient pour unir les différentes communes autour d'un projet commun.
- Au cours de la période des OREAM dans les années 1960-70, nous avons remarqué que les plans ont été fréquemment utilisés pour combiner les savoirs des paysagistes à ceux des phytosociologues au sujet des trames vertes. Une diversité de supports visuels a été utilisée par ailleurs dans les processus d'échanges multi-acteurs. Ces supports avaient pour objectif de coordonner autour d'un projet les différents services de l'état, les organismes d'aménagement et de gestion du territoire, ainsi que certains acteurs locaux. Ces supports étaient principalement utilisés dans le cadre de réunions en salle avec parfois des dispositifs de présentation particuliers, comme des doubles projections de diapositives. Des contextes plus originaux d'utilisation de ces représentations sont également à souligner comme des expositions.
- Une diversité similaire de supports est utilisée dans la période des DTA. De plus, concernant les espaces ouverts, le transfert des connaissances d'écologues auprès des paysagistes continue de se faire à travers des plans. Suite aux lois de décentralisation, les différents supports servent à développer un projet de territoire partagé entre les divers acteurs opérationnels agissant localement, en concertation avec la population.



### *1.3 Les potentiels d'une transversalité du paysage avec l'écologie et son développement limité*

Ces outils et méthodes étant exposés, en quoi contribuent-ils à la planification des espaces ouverts (cf. Introduction de l'Acte I - §2.3) ?

Nous considérons que les éléments méthodologiques de l'expertise paysagère facilitent les processus d'actions, et les écologues peuvent y trouver une manière de rendre opérationnelles et efficaces les interventions qu'ils préconisent. Une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet multifonctionnel concerté est en effet activée par la visualisation et la mise en récit des dynamiques naturelles et anthropiques qui s'exercent sur les espaces ouverts. Pour cela, inscrits dans une planification régionale, différents savoirs sur le territoire sont mobilisés, diverses échelles sont articulées entre elles et un dialogue avec les multiples acteurs concernés est établi. En effet, les synthèses proposées par les paysagistes avec les "régions", les "unités de paysage" et les "motifs paysagers" rassemblent différentes connaissances du territoire, écologiques mais aussi agricoles, sociales, etc... Elles détaillent les relations entre l'homme et son environnement naturel et précisent les différentes fonctions que l'on peut attribuer aux espaces ouverts. Ces synthèses sont effectuées à différentes échelles, permettant de passer de l'échelle large de l'aménagement régional à des focus sur des éléments et modalités d'actions locales particulières. Les supports de représentation permettent de développer un projet d'interventions dans un contexte de travail interprofessionnel et multi-acteurs.

Toutefois, ce potentiel d'associer l'expertise du paysage à celle de l'écologie rencontre plusieurs limites que nous avons remarquées au cours des trois temps de la planification des espaces ouverts. Ces difficultés concernent autant l'organisation de la planification régionale que les outils et méthodes des professionnels du paysage.

Tout d'abord, nous avons situé l'intérêt de l'interprofessionnalité entre les paysagistes et les écologues au sein des études projectuelles affiliées aux plans de paysage. Toutefois, entre leur émergence dans les années 1960-70 et leur développement dans les années 1990-2000, leur portée généraliste accompagnant des processus d'actions complexes est minimisée dans les documents de planification régionale. En effet, au temps des OREAM, les plans de paysage sont considérés comme une démarche environnementale au sens large, incluant certaines avancées du domaine de l'écologie. Cela a évolué dans les années 1990-2000. S'ils se sont développés avec la loi paysage de 1993, il y a également eu d'autres dispositifs d'actions qui sont apparus avec les différentes lois pour l'environnement et l'écologie. Cela a créé de la confusion sur la portée transversale des plans de paysage et leur visée d'organisation opérationnelle entre différentes formes d'études et d'interventions sectorielles, autour d'un projet commun. De manière paradoxale, ils apparaissent comme un volet d'action sectoriel parmi d'autres, en figurant dans les DTA au même niveau que d'autres formes d'expertise et d'accompagnement opérationnel (contrats de rivière, CTE, etc...). De ce point de vue, l'utilisation potentielle des plans de paysage pour planifier et agir sur les espaces ouverts en lien avec l'expertise écologique apparaît plus limitée en 1990-2000 par rapport aux années 1960-1970.

De plus, nous remarquons une évolution dans le portage de la planification régionale, ce qui pourrait limiter autant le développement d'études de paysages et de plans de paysage que le travail interprofessionnel. En effet, dans les trois temps de la planification étudiés, ce portage est considéré par les paysagistes comme étant fondamental pour rendre effective leur démarche :

- Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, J.C.N.Forestier préconisait l'existence de commissions d'aménagement régionales.
- Ensuite, la première génération de paysagistes diplômés en France après la deuxième guerre mondiale reconnaît l'importance des OREAM pour mener leurs travaux.
- Puis, au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle lors des DTA, les guides des approches paysagères soulignent le rôle essentiel des structures intercommunales.

Plus précisément, dans les années 1960-70, l'organisme régional des OREAM porte des plans de paysage et développe des collaborations interprofessionnelles, notamment en ce qui concerne le domaine de l'environnement. Les paysagistes conçoivent leurs études paysagères pour décliner à différentes échelles les multiples orientations de la planification régionale, et guider le suivi des actions associées en dépassant les périmètres administratifs restreints et le cloisonnement entre les interventions sectorielles<sup>449</sup>. Dans les années 1990-2000, l'importance donnée aux structures intercommunales peut limiter cette conception des plans de paysage. En effet, dans une logique de décentralisation, chacune des structures intercommunales peut mettre en œuvre ou non différentes formes d'actions, soit sur le paysage, soit sur l'écologie, ou sur les deux selon ses choix. La réalisation d'actions ponctuelles sans vue d'ensemble sur le projet régional, sans approche paysagère intégrant les actions environnementales sectorielles, et sans développement d'un travail interprofessionnel est possible. De plus, il y a un flou dans les documents de planification régionale des DTA concernant le rôle transversal des plans de paysage, comme nous l'avons rappelé précédemment. Pour ces raisons, dans les années 1990-2000, le portage de la planification régionale des espaces ouverts nous paraît problématique pour qu'il y ait des conditions favorables à une collaboration de l'expertise du paysage avec celle de l'écologie, avec les apports que nous lui accordons.

Enfin, les outils et méthodes développés par les paysagistes nous paraissent également limités. En suivant nos précédentes interprétations, ils s'avèrent adaptés à l'interprofessionnalité, mais la mise en œuvre effective de cette transversalité n'est pas si évidente. Nous avons notamment identifié dans l'histoire de la planification régionale certains potentiels manqués, en l'occurrence dans l'utilisation des outils d'interprétation que sont les entités ou unités paysagères et les motifs paysagers. En effet, lors de la collaboration des paysagistes avec les écologues dans les années 1960-70 au sein des OREAM, les entités paysagères tentent une synthèse des divers enjeux qui se posent sur une portion de territoire donné, en incluant l'écologie. Toutefois le potentiel de ce mode d'analyse projectuelle rencontre des limites étant donné que l'attention des écologues ne porte que sur des éléments de paysage intéressants du point de vue du climax. Dans les années 1990-2000, l'écologie du paysage amène une possibilité pour détailler les dynamiques écologiques de ces entités paysagères sur l'ensemble des espaces remarquables et ordinaires qui les composent. Il n'y a toutefois pas de précision sur la manière de le faire dans les guides d'études paysagères. On considère à ce propos qu'il y a un potentiel manqué d'utiliser les motifs paysagers pour aborder la mosaïque d'habitats écologiques, car les modalités d'interprétation du territoire utilisées respectivement par les expertises paysagères et écologiques se basent sur des éléments similaires (des haies, des bois, des prairies, des espaces urbanisés, etc...). Il nous paraît ainsi que les outils et méthodes des paysagistes que nous venons de voir sont à redéfinir, pour permettre des liens plus efficaces avec l'écologie.

---

<sup>449</sup> Par actions sectorielles nous entendons les projets d'aménagements et les modalités de gestion du territoire relatives à un type d'intervention ou à un type d'espace particulier (infrastructures, espaces agricoles, aménagements urbains, etc...).

## 2 Des interprétations historiques et épistémologiques pour mener une expérimentation

Des limites pourraient être formulées à propos de notre approche historique. En effet, chacun de ces temps de la planification régionale n'a pas été l'objet de travaux d'histoire de la planification urbaine et paysagère avec la même intensité. La lecture que nous proposons à partir d'un certain nombre de sources de première main n'a par conséquent pas pu être approfondie et mise en perspective de la même manière<sup>450</sup>. Différents aspects mériteraient ainsi d'être développés, à l'exemple de nos approches comparatives des schémas des OREAM ou des Directives Territoriales d'Aménagement, dans leur lien avec les démarches paysagères et écologiques. Par ailleurs, nous avons posé certaines interprétations qui pourraient être davantage discutées et étayées.

Toutefois, ces limites sont à nuancer par rapport à l'objectif de cette mise en perspective historique, réalisée dans le cadre d'une recherche-action, par un concepteur de projet architectural et paysager<sup>451</sup>.

En effet, notre lecture historique a pour but d'être utile à l'élaboration de pistes de renouvellement dans les processus d'actions actuels. Elle a permis de clarifier des outils et méthodes employés par les paysagistes, et pouvant servir à des collaborations avec des écologues dans le cadre de la planification régionale des espaces ouverts. On a remarqué des constantes et des évolutions depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au XXI<sup>ème</sup> siècle, se rapportant à l'étude du milieu et à l'usage de supports de représentation associés. On a également identifié certaines limites au développement d'un travail interprofessionnel. L'ensemble de ces interprétations vont permettre une lecture singulière de la planification contemporaine des espaces ouverts, afin d'esquisser des pistes de renouvellement de l'expertise paysagère adaptées aux approches actuelles des écologues. Nous nous attellerons à cet objectif au cours de l'acte II, lors duquel nous mènerons une expérimentation sur notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry.

---

<sup>450</sup> Nous avons à ce propos souligné dans les introductions de chacun des chapitres de l'acte I comment nous nous positionnons par rapport aux travaux de recherche existants. L'apport et également certaines limites de notre travail ont ainsi pu être exposés, notamment par rapport au recul sur nos interprétations ayant été plus ou moins aisées à faire suivant la diversité des travaux de recherche historiques portant sur les temps de la planification que nous avons analysés.

<sup>451</sup> A ce propos, A.Pernet parle de la spécificité de l'historique qu'il fait étant donné qu'il n'est pas historien mais paysagiste, et qu'il regarde ainsi le passé en travaillant en même temps "sur le plan du projet" dans le contexte actuel (Pernet, 2014, p. 21).

**Acte II - Vers un renouvellement des outils  
et méthodes dans les processus  
opérationnels contemporains**

## **Introduction de l'acte II**



## 1 Une expérimentation reposant sur une mise en perspective historique et épistémologique

Le deuxième acte propose d'étayer l'hypothèse selon laquelle une actualisation des outils et méthodes des paysagistes, les rendant mieux adaptés à une collaboration avec les écologues, permettrait de dépasser certains freins rencontrés actuellement dans les processus de planification des espaces ouverts. La démarche de projet de paysage à laquelle nous nous référons repose sur une étude du milieu dans une perspective interprofessionnelle, avec l'utilisation de supports de représentation associés.

Pour développer cette hypothèse, nous expérimenterons des principes de démarches paysagères renouvelés, en collaboration avec des écologues, sur notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry dont les enjeux sont significatifs des campagnes-urbaines. Ces principes sont élaborés d'un point de vue théorique avant d'être testés.

Nous nous appuyons au cours de l'acte II sur la mise en perspective historique et épistémologique de l'acte I. En effet, cet historique permet:

- D'une part d'argumenter l'intérêt des démarches paysagères, combinées à celles de l'écologie, afin de dépasser certaines problématiques et certains freins existant actuellement dans les modalités d'actions sur les espaces ouverts.
- D'autre part, de questionner l'expertise paysagère telle qu'elle se développe aujourd'hui dans les processus de planification régionale. Nous apportons ainsi une lecture critique à partir de laquelle s'ouvrent des pistes de renouvellement des manières de faire, dans une perspective interprofessionnelle.

### *Replacer l'enjeu actuel des démarches paysagères dans le temps long de la planification des espaces ouverts*

Le développement de l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie nous paraît fécond pour dépasser certaines problématiques faisant suite à la politique sur les "trames vertes et bleues"<sup>452</sup>.

La période actuelle est considérée comme un quatrième temps de la planification régionale des espaces ouverts. Suite à la loi NOTRe de 2015, les Schéma Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sont les documents d'urbanisme régionaux contemporains. Ils doivent intégrer les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) issus des lois Grenelles de 2009 et 2010, concernant la thématique du réseau écologique autour des "trames vertes et bleues". La réflexion et la mise en place d'actions sur les espaces ouverts au sein des SRADDET sont ainsi marquées par l'objectif de maintenir la biodiversité. Toutefois, les SRADDET sont des documents généralistes et les espaces ouverts sont également marqués par d'autres objectifs se rapportant aux multiples usages de ces espaces. Des contradictions peuvent ainsi apparaître entre l'enjeu écologique de protection de la nature et les autres, rendant complexe l'élaboration de modalités d'interventions.

---

<sup>452</sup> Nous avons présenté dans l'introduction générale les problématiques contemporaines au sujet de l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie que nous considérons dans cette thèse (cf. Introduction générale - § 1.3). Nous les rappelons dans cette partie de l'introduction du deuxième acte.

Les travaux de recherche portant les "trames vertes et bleues" et les SRCE ont bien souligné cette problématique du passage de la connaissance scientifique de "l'écologie du paysage" à l'action (Cormier & De Lajartre, 2013; Mougnot & Melin, 2000; Vimal & Mathevet, 2011). Parmi les difficultés mises en avant figure la diversité des usages et des fonctions des espaces concernés par les réseaux écologiques. De multiples acteurs sont à impliquer pour mener des actions, et leurs intérêts ne sont pas nécessairement ceux de la biodiversité. De plus, les modalités d'actions sont complexes à articuler car il existe une diversité d'outils opérationnels dans le domaine de l'aménagement et de la protection de l'environnement, aux différentes échelles de la planification du territoire.

Face à ces difficultés et pour les dépasser, l'association des paysagistes-conseils de l'État soutient l'importance d'associer l'expertise écologique aux démarches paysagères, en s'appuyant notamment sur les plans et les chartes de paysage (APCE, 2016, pp. 35–39). Il y a toutefois un développement insuffisant d'une telle transversalité ces dernières décennies et l'alliance du paysage avec l'écologie est à développer (Décamps, 2010; Toubanc & Bonin, 2012).

Cette situation actuelle résulte d'un historique où l'on a montré la pré-existence de quelques collaborations interprofessionnelles dans les processus de planification régionale des espaces ouverts, qui s'avère toutefois limitée. Pourtant, l'enjeu d'une complémentarité entre les démarches paysagères et écologiques s'observe d'hier à aujourd'hui. Elle concerne:

- l'assemblage de divers savoirs liés aux multiples fonctions des espaces ouverts,
- l'articulation entre les différentes échelles de la planification régionale et de l'action locale,
- la mobilisation d'acteurs multiples (cf. Bilan de l'Acte I - §1.3).

### *Questionner l'expertise paysagère à partir d'une mise en perspective historique et épistémologique: vers des innovations*

En nous concentrant sur l'expertise paysagère, notre analyse historique et épistémologique fait apparaître deux aspects ayant restreint le développement de l'interprofessionnalité (cf. Bilan de l'Acte I - §1.3):

- d'une part les outils et méthodes associés au domaine du paysage sont insuffisamment développés dans le but de mener une collaboration avec des écologues.
- d'autre part l'expertise paysagère s'inscrit dans les processus de planification régionale. Toutefois la transversalité qu'elle permet entre les diverses modalités d'actions environnementales n'est pas affirmée.

Notre analyse historique amène ainsi deux idées générales à partir desquelles nous pouvons interroger la situation actuelle, en avoir une lecture critique et élaborer des pistes d'innovations.

Toutefois, à partir de quels questionnements allons-nous mener cette analyse critique? De quelle manière allons-nous suggérer des pistes de renouvellement des manières de faire? Et comment allons-nous procéder pour les tester?

## 2 Essai d'outils et méthodes basé sur une lecture singulière de la planification régionale actuelle

### 2.1 *Interroger la place de l'expertise paysagère et ses liens avec l'écologie dans la planification*

Afin d'apporter une lecture critique de la situation actuelle, l'une de nos approches interroge la place de l'expertise paysagère et du travail interprofessionnel dans les processus de planification des espaces ouverts. Pour cela, nous nous appuyons sur des éléments de synthèse de notre historique concernant la planification régionale (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.1 et 1.3). Nous formulons quatre ensembles de questionnements:

- Au niveau des dispositifs de travail sur les espaces ouverts dans le processus de planification, comment sont considérés les plans de paysage et les études affiliées (atlas des paysages, chartes de paysage, etc...)? Comment se positionnent-ils et comment sont-ils articulés avec les autres modalités d'actions sur les espaces ouverts?
- Sur le plan institutionnel, quelles structures portant des actions sur les espaces ouverts peuvent être identifiées? Quelles sont les modalités d'articulation entre la planification régionale et l'action locale?
- Du point de vue des conceptions urbanistiques, comment sont nommées et catégorisées les figures d'espaces ouverts? Quel projet spatial les sous-tend? De quelle manière sont intégrés les enjeux écologiques et environnementaux?
- Concernant la motivation pour un travail interprofessionnel, décèle-t-on un intérêt allant dans ce sens auprès des acteurs en charge de la coordination des actions sur les espaces ouverts et plus particulièrement auprès des paysagistes et des écologues?

Pour ces questions, nous tenterons d'identifier des évolutions par rapport aux précédents temps de la planification, à savoir les apports et les manques qui apparaissent aujourd'hui.

Plus précisément, nous nous demanderons si les structures porteuses d'actions sur les réseaux écologiques envisagent l'utilisation des plans de paysage, ou à défaut, si les méthodes et outils associés nourrissent les autres dispositifs d'actions sur les espaces ouverts? De plus, les structures intercommunales sont-elles toujours privilégiées pour porter ces actions et si oui comment se passe la mise en cohérence avec les orientations régionales généralistes et quel suivi y est apporté? Par ailleurs, y-a-t-il au sein des documents d'urbanisme régionaux un développement de figures de conceptions d'espaces ouverts permettant d'introduire un travail interprofessionnel, ou apparaît-il un vocabulaire distinct que l'on peut rapporter respectivement aux expertises paysagères et écologiques? Enfin, y-a-t-il une émulation, même discrète, pour un travail interprofessionnel?

À partir de cette analyse, quelles dynamiques et démarches préexistantes paraissent intéressantes à développer et quels aspects pourraient être à reconsidérer à l'avenir? Nos éléments de réponses apporteront des suggestions concernant les processus de planification régionale des espaces ouverts, et ils donneront un cadre à l'expérimentation.

### 2.2 *Reconsidérer les outils et méthodes d'études du milieu*

Notre lecture critique de la situation actuelle se base sur une deuxième approche. Celle-ci interroge les outils et méthodes développés par l'expertise paysagère, et les liens qu'ils entretiennent avec ceux des écologues pour agir sur les espaces ouverts. Au regard des pratiques passées, nous nous demanderons comment l'étude du milieu menée par les professionnels du paysage évolue actuellement par rapport à l'expertise de l'écologie? Même

si un manque de transversalité entre ces expertises peut être constaté, observe-t-on tout de même dans les démarches des paysagistes quelques liens avec celles des écologues? Et inversement, les écologues se réfèrent-ils à l'expertise des paysagistes?

Plus précisément, en s'appuyant sur notre mise en perspective historique et épistémologique, nous reviendrons sur les différents outils et méthodes d'étude projectuelle du milieu des paysagistes (cf. Bilan de l'Acte I - §1.2), à savoir:

- l'analyse selon des thématiques socio-géo-historiques,
- les instruments d'études utilisés pour cela,
- la formulation de récits rétro-prospectifs lors de l'élaboration du projet,
- les interprétations menées par composantes et entités spatiales,
- et les supports de représentation du milieu utilisés lors des échanges entre divers interlocuteurs.

Nous nous demanderons si ces éléments de méthodes de l'expertise paysagère sont articulés à l'expertise écologique dans les études faisant suite à la politique sur les trames vertes et bleues. À titre d'exemple, y-a-t-il des indications de l'appréhension du réseau écologique à travers des motifs paysagers ou des unités de paysage? Et si oui comment cela s'opère-t-il?

Ce travail permettra d'identifier des évolutions, ou au contraire l'absence d'évolution, des démarches paysagères en lien avec celles de l'écologie. À partir de ces observations, nous proposerons des pistes de renouvellement de l'expertise paysagère.

### *2.3 Les trois démarches constituant l'expérimentation*

Notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry et le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes qui s'applique sur ce territoire seront au centre de l'analyse que nous ferons de la situation actuelle, à la lumière de notre mise en perspective historique et de l'étude de quelques SRADDET. Nous en dégagerons des pistes d'expertise paysagère renouvelées, lesquelles seront expérimentées dans ce même contexte opérationnel lyonnais, caractérisé par la mobilisation quasi exclusive de l'expertise des écologues pour agir sur les espaces ouverts. Notre essai nécessitera par conséquent la combinaison de différentes démarches complémentaires et indissociables, en l'occurrence:

1. Une lecture critique de la planification contemporaine, s'appuyant sur le contexte de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, afin de formuler des principes d'innovation de l'expertise paysagère que nous testerons.
2. La mise en place de notre expertise paysagère renouvelée sous l'angle de la construction d'un espace de travail interprofessionnel avec les écologues, s'inscrivant dans un processus de planification régionale.
3. Le développement de notre approche interprofessionnelle avec les acteurs locaux, pour construire un projet partagé d'actions sur les espaces ouverts.

A la suite de cette expérimentation, nous serons en mesure de revenir sur les principes d'innovation que nous avons posés. Nous préciserons des pistes d'évolution de l'étude projectuelle du milieu de l'expertise paysagère dans les processus de planification régionale, en nous référant à notre essai. L'objectif de ce travail est de favoriser le travail interprofessionnel avec les écologues, en cohérence avec le contexte actuel de la politique trame verte et bleue et plus largement avec les enjeux de la transition socio-écologique. Nos propositions détaillées seront ancrées dans une histoire longue de l'expertise paysagère dans la planification des espaces ouverts.

### 3 La participation-observante comme méthode de recherche

En tant que chercheur, la réalisation de l'expérimentation au cours de ce deuxième acte implique une posture différente par rapport à l'acte I. En effet, notre positionnement lors de la mise en perspective historique était de produire une connaissance sur les outils et méthodes des paysagistes, en étudiant trois temps de la planification régionale. Dans le cas de l'expérimentation d'une démarche paysagère renouvelée, nous adoptons un double positionnement:

- celui d'un professionnel de l'urbanisme et du paysage réalisant une expertise concernant les espaces ouverts, dans le contexte de la plaine Lyon-Saint-Exupéry,
- et celui d'un chercheur apportant un recul théorique d'ordre épistémologique sur les démarches paysagères actuelles et les possibilités de les renouveler.

Les postures que nous adoptons dans l'acte I et l'acte II se nourrissent entre elles. Il convient toutefois de préciser la méthode particulière qui sera développée dans le deuxième acte. Nous la qualifions de participation-observante, en empruntant cette dénomination au domaine de l'anthropologie (Lapassade, 2002; Soulé, 2007).

Cette méthode est parente de l'observation-participante. Elle consiste à s'immerger dans la réalité que le chercheur souhaite observer afin de "comprendre certains mécanismes difficilement décriptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité" (Soulé, 2007, p. 128). Plusieurs formes d'implication du chercheur sont possibles allant de "l'observation participante périphérique" pour laquelle le chercheur "n'assume pas de rôle actif dans la situation étudiée et [...] reste ainsi à sa périphérie" (Lapassade, 2002, p. 13), jusqu'à "l'observation participante complète"<sup>453</sup> pour laquelle le chercheur adopte le principe de "devenir le phénomène qu'il étudie"<sup>454</sup> (Lapassade, 2002, p. 14), comme c'est le cas dans notre recherche. De manière plus précise, notre expérimentation se rapporte à une "participation-observante" car elle implique d'une part de prendre un rôle très actif au sein du terrain étudié, en l'occurrence en produisant une expertise (Soulé, 2007, pp. 130, 136)<sup>455</sup>, et d'autre part de s'en détacher pour y apporter une analyse théorique.

Bien qu'il s'agisse d'une "participation observante", la démarche que nous menons inclut également une "observation participante périphérique". En effet, notre implication dans le contexte opérationnel ne se résume pas à la production d'une expertise guidée par notre mise en perspective historique et épistémologique<sup>456</sup>. Nous avons également étudié le processus d'actions en cours et les problématiques qui s'y posent, de manière à proposer une démarche paysagère appropriée et à avoir des conditions d'expérimentation favorables. Pour cela, nous avons mené une "observation participante périphérique" des processus de planification à l'œuvre, accompagnée d'entretiens compréhensifs et d'analyses de documents.

---

<sup>453</sup> G.Lapassade indique que les catégories de "l'observation participante périphérique" et de "l'observation participante complète" sont issues du texte "Membership roles in field research" de P.Adler et P.Adler, publié en 1987.

<sup>454</sup> G.Lapassade se réfère pour cette expression au chapitre "becoming the phenomenon" du manuel "The reality of ethnomethodology" de H.Mehan et H.Wood, publié en 1975.

<sup>455</sup> Par rapport à l' "observation participante complète", B.Soulé précise que la dénomination de "participation-observante" a "vocation à souligner un investissement important" du chercheur (2007, p. 130). Dans notre cas, il s'agit de prendre un rôle actif par la production d'une expertise paysagère innovante. De plus, l' "observation participante complète" induit l'idée que le chercheur devient le phénomène qu'il étudie, ce qui n'est pas exact dans notre cas. En effet, il ne s'agit pas pour nous de devenir un expert de l'urbanisme et du paysage dont nous étudions les démarches, étant donné l'expérience professionnelle que nous avons dans ce domaine au préalable de notre recherche. Enfin, nous pourrions qualifier notre "participation-observante" comme une "participation intellectuellement engagée" (Soulé, 2007, p. 136) par sa visée appliquée.

<sup>456</sup> Comme nous l'avons indiqué préalablement, la dimension théorique de cette participation-observante concerne l'épistémologie de démarches paysagères et elle se base sur des analyses et questionnements réalisées à partir de la mise en perspective historique.



Cette méthodologie de recherche se perçoit dans la démarche d'expérimentation exposée précédemment (cf. ci-avant § 2.3). En effet:

- La lecture critique de la planification contemporaine, s'appuyant sur le contexte de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, repose sur une observation-participante de réunions au cours desquelles sont préfigurées des actions opérationnelles. Ces observations sont associées à des entretiens compréhensifs (Kaufmann, 2011)<sup>457</sup> auprès de différents acteurs et professionnels, ainsi qu'à l'étude de différents documents récupérés sur les sites internet d'institutions ou collectés auprès de nos interlocuteurs. Cela nous a été utile pour formuler nos pistes de renouvellement de l'expertise paysagère.
- L'essai de notre expertise renouvelée avec les acteurs locaux est basé sur la construction préalable d'un espace de collaborations avec des professionnels de l'écologie. Il s'agit d'une "participation observante" au cours de laquelle nous nous sommes impliqués dans diverses réunions de travail.

Les conditions nécessaires à l'essai de notre expertise ont été préparées lors de nos observations. C'est en effet en prenant connaissance des actions en cours et en les discutant avec des acteurs et des professionnels que nous avons acquis leur confiance afin qu'ils collaborent avec nous. Il a ainsi été possible de négocier notre "accès au terrain" pour pouvoir assumer un rôle actif (Lapassade, 2002, p. 12)<sup>458</sup>. Cette négociation n'a pas eu lieu une fois pour toute au début de notre recherche, mais elle a été menée en permanence<sup>459</sup>.

Pour conduire notre participation-observante, nous avons constamment pris des notes, rédigé des synthèses et fait des enregistrements audio<sup>460</sup>. En rédigeant l'acte II, nous avons choisi d'utiliser de manière partielle nos notes de terrain. Celles-ci ont pu être utilisées de manière discrète dans le corps du texte et/ou dans les notes en bas de page, par l'indication des dates et moments durant lesquels tel aspect a été observé, dit ou réalisé. Nous avons également réécrit une partie de nos notes pour les insérer au sein des chapitres ou en annexe, afin de mettre en avant des étapes importantes de notre travail de terrain et pour rendre plus tangible notre méthodologie<sup>461</sup>. Des adaptations des textes initiaux ont été faites pour une bonne compréhension par le lecteur.

Les différents positionnements que nous avons eus au cours de notre participation observante seront précisés pour chacun des trois chapitres de l'acte II.

Ces chapitres se rapportent aux trois démarches qui ont constitué notre expérimentation (cf. ci-avant § 2.3), à savoir:

1. l'élaboration de principes de renouvellement de l'expertise paysagère basés sur une lecture critique des processus de planification actuels,
2. la mise en place d'un travail interprofessionnel suivant ces principes,
3. et enfin leur développement avec des acteurs locaux, dans le but de construire un projet partagé sur les espaces ouverts.

---

<sup>457</sup> Nous empruntons le terme et la méthode d'entretiens compréhensifs à J.C.Kaufmann. Ces entretiens sont basés sur une grille préparée en amont n'ayant pas vocation à être suivie, car l'important est d'interagir avec l'enquêté en le questionnant au maximum à partir des propos qu'il tient (Kaufmann, 2011, pp. 43-46, 48). Par ailleurs, un autre aspect que nous retenons est l'engagement de l'enquêteur dans l'échange qu'il a avec l'enquêté, c'est à dire qu'il peut énoncer son point de vue. En l'occurrence, nous avons évoqué l'intérêt que nous accordons à l'expertise paysagère et au travail interprofessionnel avec l'écologie dans les processus de planification des espaces ouverts. Cela a pour objectif de permettre à l'enquêté de se positionner et de préciser ses idées par rapport à celles avancées par l'enquêteur (Kaufmann, 2011, pp. 51-53).

<sup>458</sup> La "négociation de l'accès au terrain" est "le travail effectué par le chercheur pour acquérir la confiance des gens, pour qu'ils acceptent de s'ouvrir réellement à l'enquêteur ou même de collaborer avec lui" (Lapassade, 2002, p. 12)

<sup>459</sup> Comme le précise G.Lapassade, "rien d'ailleurs n'est jamais acquis définitivement: il faudra toujours, et jusqu'au bout de la recherche engagée, renégocier l'entrée [sur le terrain]." (Lapassade, 2002, p. 12).

<sup>460</sup> Ces enregistrements ont été réalisés initialement dans le but de retrouver d'éventuels passages pour lesquels il nous manquerait des informations, voire pour en extraire des verbatims.

<sup>461</sup> G.Lapassade indique que l'observation participante pose des "problèmes d'écriture" d'ordre ethnographique, à la fois lors du travail de terrain et lors de la rédaction d'un texte académique. Il souligne l'importance du journal de route (Lapassade, 2002, p. 24).

## **Chapitre 4: Reconsidérer l'expertise du paysage et ses liens avec l'écologie dans les processus de planification régionale**

Dans notre processus d'expérimentation, ce chapitre expose une lecture critique de la planification contemporaine en France, afin de formuler des principes de renouvellement de l'expertise paysagère en lien avec le domaine de l'écologie (cf. Introduction de l'acte II - §2.3).

Le contexte de la planification régionale auquel nous nous référons est celui des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ces schémas sont créés dans le cadre de la loi NOTRe de 2015<sup>462</sup>. Ils sont déclinés dans la planification territoriale et communale des SCOT, PLU et PLUI<sup>463</sup>.

Notre analyse de la situation actuelle se base sur une lecture de trois SRADDET incluant les métropoles et les campagnes-urbaines dont nous avons étudié en partie la planification régionale dans la mise en perspective historique. Il s'agit de celles de Lille, Marseille et Lyon, avec un focus sur cette dernière. Le cas de la plaine Lyon-Saint-Exupéry sera en effet détaillé.

La planification régionale contemporaine intègre des mesures législatives prolongeant les politiques de l'écologie et du paysage qui se sont affirmées dans les années 1990-2000 (cf. Chapitre 3 - Introduction). En effet, sur le plan de l'écologie, des schémas régionaux thématiques issus des lois Grenelle de 2009 et 2010 sont fusionnés dans le SRADDET. Y figure entre autres le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)<sup>464</sup>. Il correspond à la politique française sur les réseaux écologiques ou trame verte et bleue, dans les suites de la "Convention sur la diversité biologique" issue du sommet de Rio de 1992<sup>465</sup>. Par ailleurs, de manière quasiment concomitante à la création des SRADDET en 2015, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est promulguée en 2016<sup>466</sup>. Elle appuie la politique trame verte et bleue, avec notamment la création des Agences françaises pour la biodiversité<sup>467</sup>. De plus, elle donne aux atlas du paysage une assise juridique et les positionne comme des documents de connaissance partagée des collectivités territoriales, faisant suite à des démarches initiées par la politique du paysage des années 1990. On notera également qu'en 2012 sont relancés les plans de paysage à travers un appel à projets du ministère de l'écologie (Kis, 2015; MTES, 2017, p. Quatrième de couverture), et qu'en 2014 la loi ALUR<sup>468</sup> impose que des objectifs de qualité paysagère figurent dans les SCOT.

Dans ce contexte, notre étude critique des SRADDET poursuit la grille de lecture mise en place avec la mise en perspective historique. Elle concerne les rapports de l'expertise paysagère avec celle de l'écologie dans le processus de planification régionale, et les outils et méthodes associés.

---

<sup>462</sup> La loi NOTRe ou loi portant nouvelle organisation territoriale de la République est adoptée en juillet 2015. Elle vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale. Elle crée dans ce contexte les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le périmètre couvert par ces documents est celui des nouvelles régions administratives françaises, faisant suite à la "loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral" de janvier 2015. Par rapport au temps de la planification régionale que nous avons vu précédemment, on notera que le terme de planification régionale va au-delà des périmètres des aires métropolitaines.

<sup>463</sup> PLUI ou Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. Ces documents se développent dans les années 2010. La Loi ALUR ou loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové de 2014 renforcent le développement de ce type de document. En effet, elle prévoit le transfert de la compétence PLU de la commune à l'intercommunalité.

<sup>464</sup> Plusieurs documents environnementaux sont initiés suite aux lois Grenelle. En plus du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), on peut citer le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE). Ces documents sont intégrés dans le SRADDET.

<sup>465</sup> La "Convention sur la diversité biologique" issue du sommet de Rio de 1992 et suivie de la "Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère" en 1995, ratifiée par la France en 1996 (cf. Chapitre 3 - Introduction)

<sup>466</sup> La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a l'objectif est de protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel. Elle succède à la loi sur la protection de la nature de 1976 et à la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993

<sup>467</sup> L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a notamment piloté les pôles ressources, échanges et appuis scientifiques et techniques du centre de ressources sur la trame verte et bleue (cf. <http://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous/organisation-composition> consulté en septembre 2021). En 2019, l'AFB fusionne avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) afin de créer l'Office français de la biodiversité et de la chasse (OFB). Ce dernier a pour mission d'aider à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité.

<sup>468</sup> La Loi ALUR ou loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Nous interrogerons plus particulièrement les suites de la planification des espaces ouverts des années 1990-2000, autour du constat paradoxal du potentiel peu exploité des démarches paysagères dans ses liens avec l'écologie. En effet, nous avons mis en avant l'intérêt d'un travail interprofessionnel avec les plans de paysage, pour une mise en œuvre efficiente d'actions sur les réseaux écologiques, en s'appuyant sur le propos des écologues O. et H. Décamps (cf. Chapitre 3 - §2.2.4). Dans les processus de planification et l'action à l'échelle intercommunale, cela favoriserait l'articulation des échelles régionales et locales, la mobilisation des savoirs transversaux nécessaires pour intervenir sur des figures d'espaces ouverts multifonctionnels, et l'association des divers acteurs autour de ces usages pluriels en mobilisant différentes modalités d'actions. Toutefois, nous avons constaté une tendance des DTA à cloisonner les approches paysagères de celles de l'écologie et de l'environnement (cf. Chapitre 3 - § 1.1.4 - 1.2.3), ce que nous avons également observé dans les méthodes et outils des paysagistes développant peu l'interprofessionnalité avec l'écologie (cf. Chapitre 3 - §3.1). Nous remarquons malgré tout quelques pistes de transversalité entre le paysage et l'écologie dans des études concernant les espaces ouverts menées pour la DTA de Lyon (cf. Chapitre 3 - § 1.2.2), ainsi que dans l'extrait d'un guide méthodologique autour des motifs paysagers (cf. Chapitre 3 - § 3.1.5). Ces pistes de transversalité identifiées à la marge vont-elles s'affirmer? Ou est-ce la tendance lourde qui va se poursuivre dans la planification régionale actuelle?

Par rapport à ces questionnements et à notre objectif d'esquisser des pistes d'innovation de l'expertise paysagère en lien avec l'écologie, nous étudierons la planification des SRADDET en se demandant successivement:

1. Du point de vue de l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie dans le processus d'actions sur les espaces ouverts, comment se structure aujourd'hui la planification régionale et quels sont les outils et méthodes associés?
2. Quelles sont les conséquences opérationnelles de cette situation? Pour y répondre nous nous intéresserons plus spécifiquement au terrain d'étude de la plaine Lyon-Saint-Exupéry qui est cadré par la planification régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. Nous chercherons des essais de croisements entre les expertises paysagères et écologiques, les difficultés rencontrées et les premiers enseignements que nous pouvons en tirer d'un point de vue méthodologique.
3. A partir de nos constats des processus de planification régionale des espaces ouverts, nous nous demanderons quelles pistes de renouvellement des outils et méthodes du paysage pourraient contribuer à développer le travail interprofessionnel avec l'écologie? Nos propositions s'inscrivent dans la perspective du développement de notre expérimentation.

Pour développer nos analyses et réflexions, notre méthode de travail associera:

- l'analyse de documents (documents de planification et études associées, guides méthodologiques),
- des entretiens compréhensifs auprès de différents acteurs et professionnels impliqués dans les processus d'actions de la plaine Lyon-Saint-Exupéry,
- une observation-participante de réunions au cours desquelles sont préfigurées des actions opérationnelles dans notre cas d'étude,
- ainsi qu'une bibliographie pour appuyer certains de nos développements théoriques.

Ces méthodes de recherche s'inscrivent de manière plus générale dans une démarche de participation-observante que nous développons dans l'ensemble de l'acte II (cf. Introduction de l'acte II - §3).

## 1 Une complémentarité manquée entre le paysage et l'écologie dans la planification

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser à l'évolution de l'organisation de la planification régionale des SRADDET et des outils et méthodes associés, suite aux DTA des années 1990-2000<sup>469</sup>. Le regard portera sur l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie dans le processus d'actions sur les espaces ouverts, dans un contexte d'affirmation de la politique sur les réseaux écologiques.

Pour étudier cet aspect, nous avons rassemblé un corpus de documents de planification régionale et de guides méthodologiques. Les SRADDET correspondant aux métropoles que nous avons choisies d'étudier sont ceux des régions Auvergne-Rhône-Alpes pour Lyon, Hauts-de-France pour Lille et de la région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour Marseille. Les rapports de ces documents de planification seront étudiés (Région ARA, 2020; Région HDF, 2020; Région Sud PACA, 2020). Pour les guides relatifs au paysage, nous avons recherché les suites des méthodologies publiées au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle (cf. Chapitre 3 - § 3.1.1). À l'échelle régionale, la méthode d'Atlas de paysages de 1994 a été actualisée en 2015 (Raymond & Luginbühl, 2015). Concernant les plans de paysage, nous nous sommes référés à une brochure du ministère de la transition écologique et solidaire de 2017 (MTES, 2017) et aux ressources documentaires du "club plans de paysage"<sup>470</sup>, et plus particulièrement un tableau de la démarche paysagère (Club Plans de paysage, 2015) et une fiche méthodologique pour élaborer un programme d'actions (Club Plans de paysage et al., 2016)<sup>471</sup>. Enfin, en ce qui concerne l'écologie, nous avons exploré les méthodologies élaborées suite au Grenelle de l'environnement, présentes dans le site internet de ressources documentaires sur la trame verte et bleue<sup>472</sup>. Peu d'entre elles correspondent à une approche globale de mise en œuvre d'actions sur les réseaux écologiques allant de l'échelle de la planification régionale à l'action locale, à l'exception d'un guide l'ancienne région de Haute-Normandie (Région Haute-Normandie, 2014)<sup>473</sup>. Nous avons par conséquent choisi d'étudier ce dernier, réalisé en 2014 dans le contexte des SRCE.

Nous allons regarder l'ensemble de ces documents autour de deux séries de questionnements:

1. Tout d'abord, par rapport aux DTA, comment les nouveaux schémas régionaux introduisent les enjeux du paysage et de l'écologie et les modalités d'actions correspondantes? Observe-t-on une articulation entre ces deux domaines?

---

<sup>469</sup> On notera que les DTA étudiées sont toujours actives actuellement, en même temps que les SRADDET. Si ces documents correspondent dans notre recherche à deux temps de la planification distincts, leur caractère opérationnel est imbriqué, et il recourt tous deux à l'enjeu du développement durable.

<sup>470</sup> Le "club plans de paysage" existe depuis la relance des plans de paysage en 2012 en France (MTES, 2017, p. Quatrième de couverture). Ce club met à disposition des notes méthodologiques que nous avons consultées et intégrées dans notre analyse

<sup>471</sup> Ces documents sont accessibles à l'onglet "méthodologie d'élaboration des plans de paysage" du site internet du "Club plans de paysage" (<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/methodologie-d-elaboration-du-plan-de-paysage-r15.html>) (consulté le 11/02/2021)

<sup>472</sup> Le "Centre de ressources documentaires pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue" créée par l'AFB (cf. note 467) présente des méthodologies produites à l'échelle nationale à ce sujet (<http://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous/centre-ressources-trame-verte-bleue>, consulté le 11/02/2021). Ces types de documents relatifs au réseau écologique ont été initiés suite des lois Grenelle. Il n'existait pas dans les années 1990.

<sup>473</sup> Nous avons trouvé un nombre conséquent de guides concernant des éléments particuliers des réseaux écologiques et de leur mise en œuvre, tels que les franchissements d'infrastructures, la gestion de milieux spécifiques tels que les forêts ou les zones humides, ou encore l'inscription des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme. En s'intéressant à l'échelle intercommunale dans le moteur de recherche du "centre de ressources sur la trame verte et bleue", nous avons pu faire un tri parmi l'ensemble des guides existants pour trouver le guide de l'ancienne région de Haute-Normandie qui concerne la déclinaison du réseau écologique de l'échelle régionale à locale ([http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques?title\\_op=word&title=&field\\_biblio\\_auteur\\_value\\_op=word&field\\_biblio\\_auteur\\_value=&field\\_type\\_doc\\_tid=36&echelle\\_tid%5B%5D=32&sort\\_by=title&sort\\_order=ASC&items\\_per\\_page=20](http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques?title_op=word&title=&field_biblio_auteur_value_op=word&field_biblio_auteur_value=&field_type_doc_tid=36&echelle_tid%5B%5D=32&sort_by=title&sort_order=ASC&items_per_page=20), consulté le 11/02/2021).



2. Ensuite, quels sont les méthodes et outils mobilisés par ces deux champs d'expertise? Observe-t-on une transversalité entre ces approches?

Nous allons voir que le processus de planification des SRADDET montre des complémentarités latentes entre l'expertise du paysage et de l'écologie, comme nous avons pu le remarquer dans les années 1990-2000. Toutefois, celles-ci continuent de n'être ni affirmées ni travaillées sur le plan méthodologique. Le potentiel d'une telle transversalité pour agir sur les espaces ouverts n'est pas développé.

## 1.1 L'addition d'objectifs thématiques des documents d'urbanisme régionaux

### 1.1.1 *Les espaces ouverts inscrits dans différents "objectifs" de la transition écologique*

Les SRADDET des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur portent une vision sur les espaces ouverts que l'on retrouve autour des enjeux du paysage et de l'écologie.

Par rapport à la planification des DTA dans les années 1990-2000, nous remarquons que la tendance à cloisonner ces deux thématiques dans des volets séparés se prolonge et se renforce. En effet, dans les rapports des SRADDET, le paysage et l'écologie sont introduits dans des "objectifs" se référant soit à l'un, soit à l'autre, avec des titres évocateurs:

- Concernant le paysage, il s'agit de "Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoine et espaces naturels remarquables et ordinaires de la région" (Région ARA, 2020, p. 81), de "Garantir des paysages et un cadre de vie de qualité et œuvrer à la reconquête des chemins ruraux" (Région HDF, 2020, p. 253), ou encore de "Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants" (Région Sud PACA, 2020, p. 168).
- À propos de l'écologie, l'objectif est de "Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques du littoral, des milieux terrestres et marins" (Région Sud PACA, 2020, p. 162), de "Décliner la trame verte et bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire" (Région Sud PACA, 2020, p. 277), de "Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité" (Région HDF, 2020, p. 258), ou encore de "Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières" (Région ARA, 2020, p. 65).

L'intégration par addition du schéma de planification régionale thématique du SRCE (cf. note 464), et des mesures législatives sur le paysage, se perçoit dans le SRADDET. Les titres des orientations régionales que nous venons de voir renvoient en effet aux objectifs de qualité paysagère de la loi ALUR de 2014, à travers l'idée générale d'un cadre de vie riche et de qualité. D'autre part, ils renvoient à la politique sur les réseaux écologiques issus des lois Grenelle et du SRCE, à travers la définition d'une trame verte et bleue pour la biodiversité.

Ainsi, on n'observe pas de manière explicite une mise en lien entre ces différents enjeux. Dans le processus de planification régionale et dans le contexte actuel d'une décentralisation des décisions d'aménagement et de gestion des territoires, cela suggère aux acteurs locaux des échelles intercommunales et communales deux types d'actions distinctes, sans lien entre elles, prolongeant une tendance des DTA (cf. Chapitre 3 - § 1.1.4 - 1.2.3).

Toutefois, en analysant plus finement les trois rapports de SRADDET, nous remarquons que les orientations relatives au paysage et à l'écologie, bien que distinctes, s'appuient toutes les

deux sur la multifonctionnalité des espaces ouverts. Cela se perçoit dans l'argumentation faite autour du "développement durable" qui reste d'actualité depuis les années 1990-2000. De manière plus spécifique aux années 2010, cela s'observe également dans un discours affilié à la transition écologique<sup>474</sup> - dans le contexte de lutte contre le "réchauffement climatique" et de "résilience" des territoires - autour des "services écosystémiques" et des "biens communs".

La juxtaposition des objectifs relatifs à l'écologie et au paysage dans les SRADDET est-elle par conséquent si cloisonnée? Nous apportons des nuances à ce sujet en détaillant successivement le contenu des SRADDET à leur propos.

### *1.1.2 Agir sur les réservoirs et les corridors écologiques pour les services écosystémiques*

#### *Un intérêt pour la multifonctionnalité des espaces ouverts*

Les espaces ouverts sont traités du point de vue de l'écologie à travers les réseaux écologiques. À première vue, le rôle qu'ils ont est la préservation de la biodiversité. Cela est mentionné dans les SRADDET actant que "la biodiversité connaît une crise importante au niveau international" (Région HDF, 2020, p. 251; Région Sud PACA, 2020, p. 162) et que cela "se vérifie également à l'échelle régionale, tant dans l'évolution de certaines espèces que dans l'évolution des habitats et milieux naturels" (Région Sud PACA, 2020, p. 162). Face aux diverses pressions sur les habitats naturalistes, les réseaux écologiques permettent de contrecarrer les effets négatifs observés, car "les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors biologiques) constituent des entités fonctionnelles permettant aux espèces de satisfaire leurs besoins physiologiques et d'assurer leur cycle de vie" (Région HDF, 2020, p. 251).

D'autres fonctions y sont toutefois associées à travers la notion de "service écosystémique" auquel se réfèrent tous les SRADDET étudiés, dans une perspective de "résilience du territoire"<sup>475</sup> (Région Sud PACA, 2020, pp. 144–147) face aux dégradations environnementales. Cette notion, affirmée en France en 2009 à partir du rapport sur "l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire"<sup>476</sup>, identifie des services support, d'approvisionnement, de régulation, ainsi que des services culturels et sociaux (Région HDF, 2020, p. 262)<sup>477</sup>. Au-delà de la biodiversité, ces services revisitent la multifonctionnalité des

---

<sup>474</sup> La notion de "transition écologique" est couramment attribuée au britannique Rob Hopkins, initiateur en 2005 du mouvement international des villes en transition. En 2012, le gouvernement français reprend ce terme dans une "feuille de route pour la transition écologique" dans laquelle figure notamment la planification des schémas régionaux de cohérence écologique ([http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille\\_de\\_Route\\_pour\\_la\\_Transition\\_Ecologique\\_2012\\_cle66c178.pdf](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_Route_pour_la_Transition_Ecologique_2012_cle66c178.pdf), consulté en septembre 2021).

<sup>475</sup> Médiatisé en France par Boris Cyrulnik dans les années 1990, ce concept dans le domaine de la psychologie s'est ensuite diffusé à d'autres domaines, dont l'aménagement du territoire. "Un territoire est alors dit "résilient" lorsqu'il est capable d'anticiper, réagir, s'adapter à ces perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales" (<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/La-resilience-territoriale-enjeux-et-applications>, consulté en septembre 2021)

<sup>476</sup> "L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire" est commandée par le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan. Il a conduit à l'échelle nationale en France à une "Étude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France" en 2009

<sup>477</sup> "Par définition, les services écosystémiques sont les bénéfices que les hommes tirent des écosystèmes. L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire en a identifié quatre catégories :

- les services support, sont ceux qui sont nécessaires pour la production de tous les autres services de l'écosystème. Ils s'inscrivent souvent dans un temps long, qui n'est pas celui de l'échelle humaine Des exemples de services support sont la production d'oxygène atmosphérique, la formation et la rétention du sol, les cycles biogéochimiques, le circuit de l'eau, l'offre de habitat, etc.).

- les services d'approvisionnement, permettent aux hommes d'obtenir des biens commercialisables, par l'exploitation des écosystèmes tels que la nourriture, les fibres. Le combustible, les ressources génétiques, les substances chimiques (médicaments, biocides, additifs alimentaires, etc.), les plantes médicinales, les matériaux de construction, la faune chassable, etc.

espaces ouverts, pour la protection des ressources, la récréation, le cadre de vie, et la gestion des risques présente dans le temps long de la planification des espaces ouverts (cf. Chapitre 1 - § 1.1.2 ; Chapitre 2 - § 1.1.2 ; Chapitre 3 - § 1.1.3 & 1.1.4). Dans les principales évolutions par rapport aux DTA des années 1990-2000 (cf. Chapitre 3 - § 1.1.3), on notera :

- La réaffirmation de l'enjeu de la régénération de l'air, qui était présent dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle autour de la protection contre les fumées et la régulation des températures (cf. Chapitre 1 - § 1.1.2 ; Chapitre 2 - § 1.1.2). Il apparaît dans le SRADDET autour de "la qualité de l'air" (Région HDF, 2020, p. 262), de la "captation du carbone" pour la lutte contre le réchauffement climatique (Région ARA, 2020, p. 79) et autour de l' "atténuation des îlots de chaleur urbains" (Région HDF, 2020, p. 258).
- La réapparition d'un enjeu sanitaire des espaces ouverts pour la "régulation des maladies humaines". Cette dimension très présente au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans le contexte d'épidémies de la tuberculose (cf. Chapitre 1 - § 1.1.2) est à nouveau citée, et elle résonne aujourd'hui avec l'actualité de la pandémie du COVID (Benzoni & Clergeau, 2020)<sup>478</sup>.
- La dimension récréative est davantage associée à l'éducation et à l'apprentissage liés à l'environnement, à travers "l'enrichissement spirituel, le développement cognitif" (Région HDF, 2020, p. 262). Cette idée d'éducation était présente au début du XX<sup>ème</sup> siècle avec le rôle du système de parc pour une société morale et saine (cf. Chapitre 1 - § 1.1.2).
- Enfin, la ressource du sol est associée à la production d' "énergies renouvelables" (Région ARA, 2020, p. 79), ce qui est une nouveauté par rapport à nos analyses historiques.

### *Une cartographie de la trame verte et bleue paradoxalement centrée sur l'écologie*

Bien qu'un intérêt pour la multifonctionnalité du réseau écologique soit affiché dans les orientations générales des SRADDET, sa définition cartographique repose paradoxalement sur d'uniques considérations naturalistes. On notera également que ce réseau est nommé "trame verte et bleue", bien qu'il se réfère principalement à son rôle pour la biodiversité. Cette évolution interroge par rapport à l'historique de la notion de "trame verte" dont nous avons vu qu'il englobait la diversité des fonctions des espaces ouverts (cf. Chapitre 2 - §1.1.1 - 1.1.2).

Les représentations planimétriques des trames vertes et bleues dans les SRADDET reprennent en effet les typologies spatiales des tâches et corridors conceptualisées par l'écologie du paysage (cf. Chapitre 3 - § 2.1.2). Elles sont nommées respectivement réservoirs d'une part et corridors ou continuités écologiques d'autre part (Figure 98, Figure 99, Figure 100):

- Les réservoirs de biodiversité sont identifiés à travers les périmètres de protection et de gestion préexistants tels que les arrêtés de protection de biotope (APPB), les réserves

---

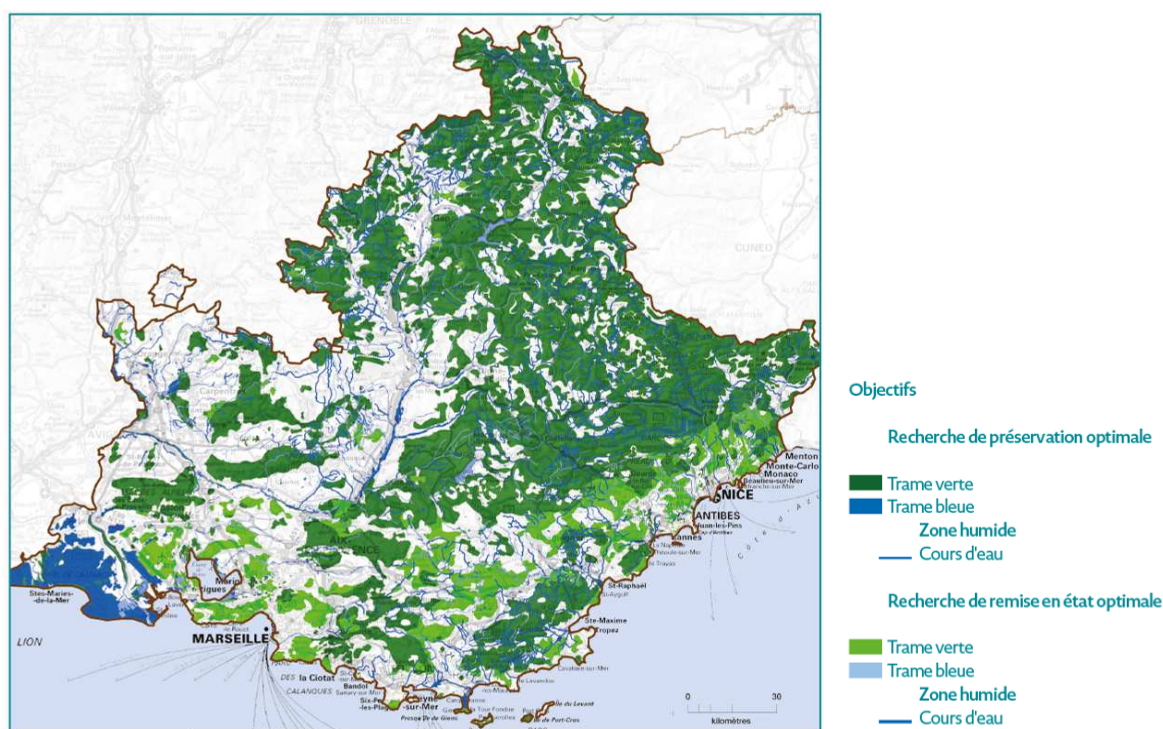
- les services de régulation, sont des bénéfices obtenus de la régulation des processus des écosystèmes, tels que le maintien de la qualité de l'air, la régulation du climat, le cycle de l'eau, le contrôle de l'érosion, la purification de l'eau et le traitement des déchets, la régulation des maladies humaines, le contrôle biologique, la pollinisation, la protection contre les tempêtes et contre les inondations

- les services culturels et sociaux sont des bénéfices non-matériels obtenus par les hommes à partir des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, la création, les expériences" (Région HDF, 2020, p. 262).

<sup>478</sup> Les réseaux écologiques auraient un rôle par rapport à la transmission des maladies. Par rapport aux enjeux de la revégétalisation des villes et métropoles, P.Clergeau précise que "plus il y a d'espèces présentes, plus on observe une dilution des problèmes, comme les transferts de germes, donc de potentialité de pandémie. Certaines études montrent que plus il y a d'espèces hôtes potentielles, moins l'humain serait touché. Par ailleurs, beaucoup de problèmes risquent d'arriver avec des insectes comme les moustiques. En développant plus de prédateurs de ces insectes, comme les chauves-souris, les oiseaux ou les lézards, on peut limiter ces propagations" (Benzoni & Clergeau, 2020)

biologiques dirigées et intégrales, les réserves naturelles nationales et régionales,... ou encore les zones Natura2000, les ZNIEFF de type I, les espaces naturels sensibles (ENS), les réservoirs biologiques des SDAGE, de certains cours d'eau,... (Région ARA, 2020, p. 66; Région HDF, 2020, p. 261; Région Sud PACA, 2020, p. 281).

- Les corridors écologiques reliant ces réservoirs sont définis à travers des "sous-trames", distinguant généralement les occupations du sol relatives aux milieux écologiques boisés, ouverts, humides ainsi qu'aux eaux courantes (Région ARA, 2020, pp. 68–69; Région HDF, 2020, pp. 263–279; Région Sud PACA, 2020, p. 277)<sup>479</sup>. Les caractéristiques et enjeux de chacune d'elle sont détaillés du point de vue de leur localisation et des guildes d'espèces<sup>480</sup> vivant et se déplaçant dans ces habitats écologiques (Région ARA, 2020, pp. 70–74; Région HDF, 2020, pp. 263–279; Région Sud PACA, 2020, pp. 278–280). À ces sous-trames s'ajoute la trame noire correspondant aux espaces préservés de l'éclairage artificiel la nuit, permettant le déplacement de certaines faunes (Région ARA, 2020, p. 74; Région HDF, 2020, p. 262; Région Sud PACA, 2020, p. 283).



**Figure 98 - Carte des objectifs de la Trame verte et bleue de la région Sud (Source: Région Sud PACA, 2020, p. 284)**

<sup>479</sup> Dans le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes, les sous-trames renvoient aux milieux boisés, ouverts, humides ainsi qu'aux cours d'eau et lacs (Région ARA, 2020, pp. 68–69); dans la région Sud, le choix s'est porté sur les milieux ouverts, des milieux semi-ouverts, des milieux forestiers, des eaux courantes et des zones humides (Région Sud PACA, 2020, p. 277); et dans les Hauts-de-France les sous-trames décrites correspondent au littoral, aux cours d'eau, aux bois, aux milieux ouverts et aux zones humides (Région HDF, 2020, pp. 263–279).

Pour précision:

- les milieux boisés incluent différents types de bois et forêts (alluviales, calcicoles, etc...)
- les milieux ouverts incluent notamment les pelouses sèches, les landes, les prairies, etc...
- les eaux courantes et les cours d'eau correspondent aux fleuves, rivières, ruisseaux...
- les milieux humides peuvent correspondre au lit majeur d'un cours d'eau, aux tourbières, aux plans d'eau, étangs, mares, prairies humides, etc...

<sup>480</sup> Une guilda est un ensemble d'espèces qui exploitent une ressource commune de la même manière, c'est à dire que ces espèces utilisent les mêmes milieux écologiques, et ont des similitudes dans leur mode de déplacement sur le territoire.



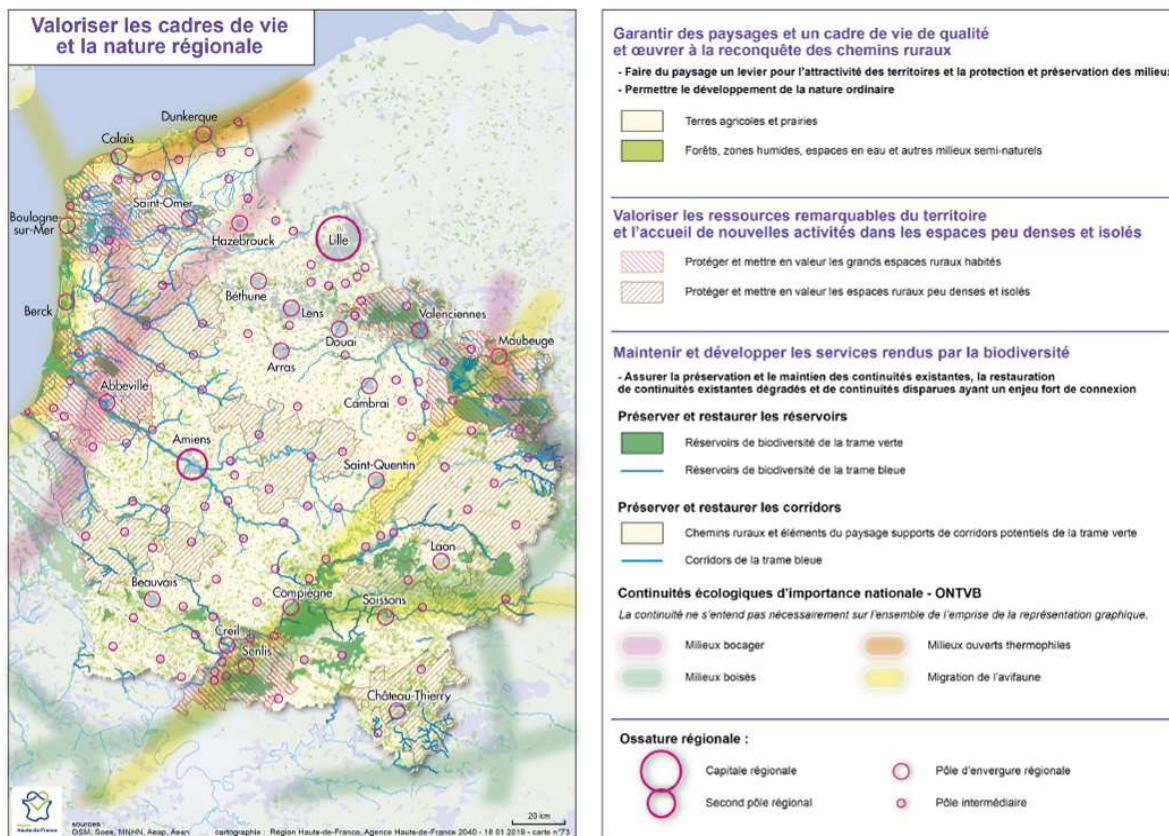


Figure 99 - Carte sur le cadre de vie et la nature de la région des Hauts-de-France (Source: Région HDF, 2020, p. 280)

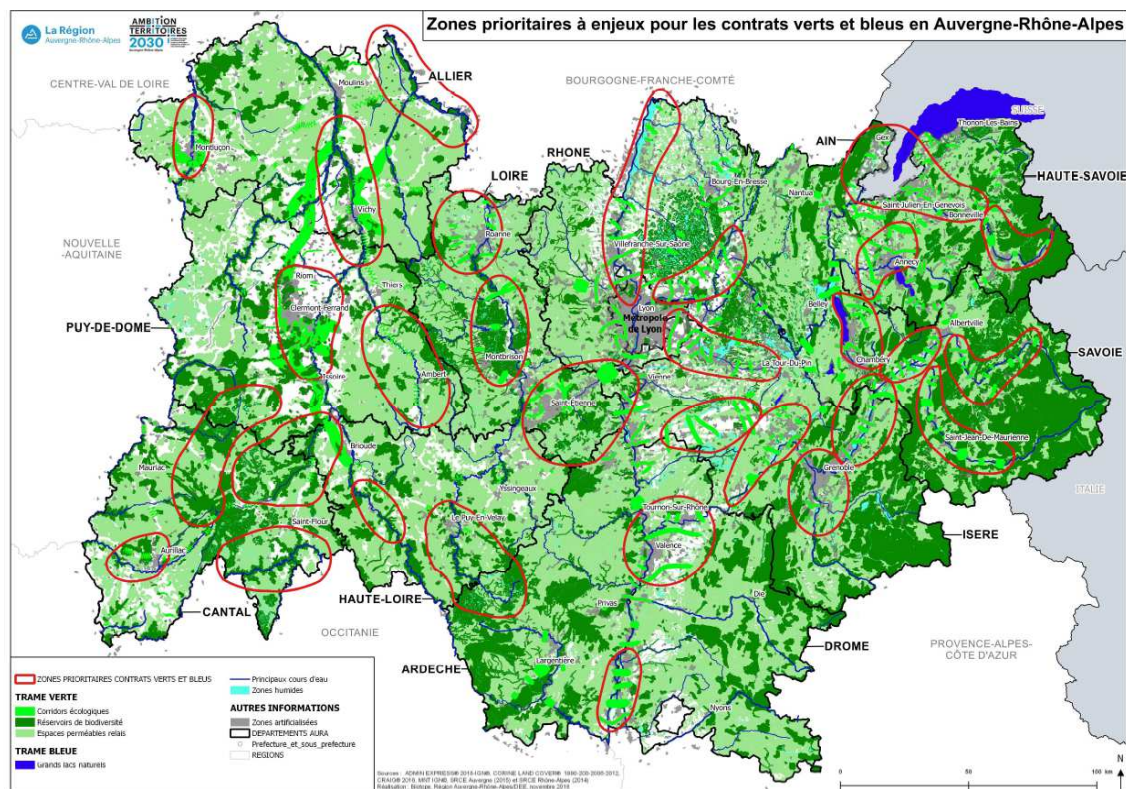


Figure 100 - Carte de la trame verte et bleue de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Source: Région ARA, 2020, p. 80)



## *Des interventions restreintes aux outils opérationnels relatifs à l'environnement*

Cette définition schématique de la trame verte et bleue à l'échelle régionale - parfois accompagnée d'Atlas à l'échelle du 1/100.000ème ou 1/150.000ème en annexe<sup>481</sup> - permet d'esquisser les espaces importants à considérer pour la trame verte et bleue. Ces derniers seront à détailler à l'échelle locale à travers des études écologiques complémentaires. Ces cartographies des SRADDET montrent ainsi aux acteurs locaux à l'échelle intercommunale le chemin à suivre pour préciser les réseaux écologiques sur leur territoire et y mener des actions, selon le principe de subsidiarité (Région ARA, 2020, p. 67; Région HDF, 2020, p. 260; Région Sud PACA, 2020, pp. 282–283).

Ce processus d'actions ne se limite pas à la déclinaison du réseau écologique dans les documents d'urbanisme réglementaires des SCOT et PLU/PLUI protégeant le foncier de l'urbanisation. Les SRADDET indiquent en effet différents outils opérationnels préexistants pour agir sur les trames vertes et bleues, qui s'avèrent globalement issus de diverses lois environnementales depuis les années 1960-70 et de financements d'actions associés. Les cartographies écologiques n'amènent donc pas uniquement à des actions pour la biodiversité, mais cet élargissement multifonctionnel est restreint à la préservation des ressources du sol agricole et de l'eau<sup>482</sup>. En effet, les différentes formes d'actions envisagées, d'ordre foncier, contractuel et réglementaire sont:

- Sur un plan concernant la fonction de préservation de la biodiversité: la définition d'APPB, d'ENS, d'un réseau Natura 2000 (Région Sud PACA, 2020, p. 163), avec des dispositions de gestion spécifique de ces espaces considérées comme réservoirs de biodiversité. Pour les corridors écologiques, on notera par ailleurs des dispositifs de passages à faune pour le franchissement d'infrastructures (Région ARA, 2020, p. 76),
- Autour de la préservation des ressources du sol agricole faisant également office de corridors écologiques: des mesures agro-environnementales sont suggérées (Région ARA, 2020, pp. 72–73, 77; Région Sud PACA, 2020, p. 282)<sup>483</sup>. De plus, dans le cadre de la lutte contre l'étalement urbain (Région ARA, 2020, p. 75), des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et des zones agricoles protégées (ZAP) peuvent être mis en place (Région ARA, 2020, p. 114).
- Par rapport à la préservation des ressources en eau: en plus des mesures agro-environnementales, d'autres interventions peuvent être menées comme la restauration hydromorphologique ou renaturation de rivières (Région ARA, 2020, p. 74). Les différentes formes d'interventions associées sont catalysées par les mesures du SDAGE (Région ARA, 2020, p. 74) avec des financements venant notamment des agences de l'eau.

---

<sup>481</sup> A titre d'exemple, le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une annexe Biodiversité avec un atlas cartographique (<https://new.civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/sraddet>). Il reprend notamment les cartes au 1/100 000ème du SRCE de Rhône-Alpes.

<sup>482</sup> L'expertise de l'écologie du paysage renvoie ainsi à une démarche environnementale généraliste liée à l'agriculture et à la protection de l'eau, comme F.Burel et J.Baudry l'évoquaient (cf. Chapitre 3 - § 2.1.3). Toutefois, ce ne sont pas les outils et méthodes de travail sur le réseau écologique qui amènent à une telle approche, une piste qu'il serait intéressant d'approfondir, mais le pragmatisme opérationnel des mesures pouvant être mises en place pour agir sur le réseau écologique.

<sup>483</sup> A savoir:

- la création de prairies avec des pratiques agro-pastorales adaptées (Région ARA, 2020, pp. 72–73),
- des pratiques culturales limitant les intrants (Région ARA, 2020, pp. 72–73; Région Sud PACA, 2020, p. 282),
- lutter contre les espèces dites envahissantes (Région ARA, 2020, p. 77),
- favoriser les haies et les arbres isolés dans les espaces agricoles (Région ARA, 2020, p. 77)
- la gestion raisonnée des forêts (Région ARA, 2020, p. 77)

Un élargissement vers d'autres fonctions, lié aux études d'impacts, pourrait apparaître avec la séquence éviter, réduire, compenser (Région ARA, 2020, pp. 75–76; Région HDF, 2020, p. 259)<sup>484</sup>. A titre d'exemple une importance particulière est accordée à la présence de végétaux et la désimperméabilisation des sols dans le cadre d'aménagements urbains et infrastructurels (Région ARA, 2020, p. 75). Mais aucune précision ne nous permet d'étayer davantage cet aspect.

Enfin, pour "remettre en bon état"<sup>485</sup> le réseau écologique, ce cumul d'outils opérationnels préexistants de l'environnement s'avère limité car il ne couvre pas tous les espaces concernés par le réseau écologique (Région Sud PACA, 2020, p. 164) et que les actions environnementales en dehors de ces outils sont rares (Région HDF, 2020, p. 259)<sup>486</sup>. De plus, il est nécessaire de combiner ces modalités d'actions, ce qui peut s'avérer complexe du fait de leur nombre et des différents domaines d'actions auxquels elles se réfèrent. Pour cela, le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes parle d'un outil opérationnel aidé financièrement par la région: les contrats verts et bleus (Région ARA, 2020, pp. 79–80). Son objectif est de compléter et lier les dispositifs d'actions préexistants sur des espaces à enjeux forts pour la trame verte et bleue, indiqués sur les cartes du réseau écologique (Figure 100).

Il ressort de ce processus d'actions sur le réseau écologique que les différentes fonctions correspondant aux services écosystémiques se restreignent dans des outils opérationnels d'actions portant sur les fonctions environnementales, avec une complexité d'articulation entre elles. Le travail d'identification cartographique de la trame verte et bleue centré sur l'écologie ne favorise pas la considération de la multifonctionnalité des espaces ouverts et ne suggère pas une manière spécifique de combiner les différentes formes d'actions possibles. Pour dépasser cette situation et aborder la multifonctionnalité qu'introduisent les services écosystémiques, les volets paysagers des SRADDET seraient-ils complémentaires à ceux de l'écologie?

### *1.1.3 Agir sur les entités paysagères et les figures d'espaces ouverts en tant que bien commun*

#### *Le paysage et la multifonctionnalité des espaces ouverts*

Les espaces ouverts comme structure de l'urbanisation sont également présents dans les SRADDET à travers la thématique du paysage.

Le paysage est associé dans ces documents de planification régionale aux notions d' "identité" et de "patrimoine" remarquable et ordinaire, dans la suite des précédents temps de la planification régionale comme celui de la DTA (cf. Chapitre 3 - § 1.1.2). De manière plus novatrice, un lien est fait avec le terme de "bien commun". Ces notions renvoient à différentes

---

<sup>484</sup> La séquence éviter, réduire, compenser dans le cas des trames vertes et bleues "est notamment de :

- Éviter en priorité la disparition des continuités écologiques par l'étude des alternatives possibles.
- Réduire le cas échéant au maximum l'impact du projet sur les continuités écologiques.
- Compenser, en dernier ressort, la disparition des milieux support des continuités écologiques par la restauration de milieux équivalents rendant les mêmes services écologiques et sur une surface identique" (Région ARA, 2020, p. 75)

<sup>485</sup> Nous allons utiliser à plusieurs reprises l'expression "remettre en bon état" les corridors ou le réseau écologique. Celle-ci provient du SRCE Rhône-Alpes (Région Rhône-Alpes, 2014a, p. 7) et du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes (Région ARA, 2020, p. 71).

<sup>486</sup> Les SRADDET des Hauts-de-France précisent que "des actions accompagnées par la Région visent à répondre à l'enjeu de préservation de la biodiversité, le soutien aux politiques de gestion, ou l'accompagnement pour une nécessaire amélioration de la connaissance [mais] les actions locales de préservation de la trame écologique dans son ensemble (intégrant les biocorridors) ne concernent à ce jour qu'une faible portion du territoire" (Région HDF, 2020, p. 259).

fonctions des espaces ouverts, notamment celles du cadre de vie, de la biodiversité et de la préservation des ressources agricoles. En effet:

- Dans le SRADDET de la région Sud, l'enjeu de "préserver les identités paysagères" (Région Sud PACA, 2020, p. 168) est associé au fait de "limiter la banalisation des paysages" (Région Sud PACA, 2020, p. 168) et d' "améliorer le cadre de vie des habitants" (Région Sud PACA, 2020, p. 168).
- Le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes précise à propos du paysage l'importance des "patrimoines et espaces naturels remarquables et ordinaires de la région" (Région ARA, 2020, p. 83) et des "identités" associées (Région ARA, 2020, p. 83). Il est précisé à ce sujet l'importance d' "éviter l'urbanisation linéaire et le mitage des espaces naturels et agricoles" (Région ARA, 2020, p. 83), autrement dit de préserver la ressource agricole.
- Enfin, le SRADDET des Hauts-de-France parle de la qualité paysagère comme un "bien commun faisant le lien entre écologie, paysage et culture" (Région HDF, 2020, p. 253).

Ainsi, le paysage décrit dans les SRADDET comme patrimoine, et surtout comme "bien commun", se rapporte à des services économiques, environnementaux, sociaux et culturels s'associant entre eux. Il est porté par des espaces ouverts ayant différentes fonctions. Cela ouvre des possibilités d'actions dans les territoires situés entre ville et campagne (S. Salles, 2014b).

### *Un processus de travail collectif via l'outil organisationnel du plan de paysage*

En lien avec cette multifonctionnalité, la thématique du paysage est définie dans les SRADDET comme une démarche de projet permettant aux collectivités territoriales de définir une politique d'aménagement et de gestion du territoire sur divers aspects (Région Sud PACA, 2020, p. 168)<sup>487</sup>. Il s'agit en effet d'un processus de réflexion collective sur les évolutions futures souhaitées, basé sur la caractérisation d'entités paysagères (Figure 101) (Région ARA, 2020, pp. 82–83; Région Sud PACA, 2020, p. 168)<sup>488</sup>. Cela "permet des approches mixant plusieurs thématiques" (Région HDF, 2020, p. 254) renvoyant ainsi, dans le cas des études sur les espaces ouverts, à la considération de leurs différents rôles et usages<sup>489</sup>.

Ce processus de dialogue mené par des collectivités à différentes échelles (régionale, départementale, intercommunale), pour définir le paysage que l'on souhaite transmettre aux générations futures, est significatif de la notion de "bien commun". C'est dans le sens d'une approche négociée que ce terme peut être considéré comme original par rapport à ceux d' "identité" et de "patrimoine" (A. Sgard, 2010). A ce propos, un collectif de chercheurs - A.Sgard, S.Bonin, H.Davodeau, P.Dérioz, S.Paradis et M.Toublanc - explique que le paysage en tant que bien commun "implique de porter l'attention sur le collectif qui cherche à partager une relation commune à son cadre de vie et d'en concevoir sa gestion" (A. Sgard et al., 2018).

---

<sup>487</sup> Le SRADDET de la région Sud précise que "l'approche paysagère est une démarche de projet permettant de construire l'avenir et de préserver la richesse, la qualité et les particularités des territoires de la région" (Région Sud PACA, 2020, p. 168), incitant "les collectivités à développer des politiques d'aménagement et à imaginer des paysages contemporains de qualité" (Région Sud PACA, 2020, p. 168).

<sup>488</sup> Les SRADDET précisent que les démarches paysagères permettent "de réfléchir à l'échelle de toutes les entités paysagères" (Région ARA, 2020, p. 82) en s'intéressant notamment à l'analyse des "entrées de ville, coteaux" (Région ARA, 2020, p. 83), ou encore aux "cônes de vue [...] entrées de [...] bourg [...] lisières ou franges urbaines [...] alignements d'arbres, ripisylves..." (Région Sud PACA, 2020, p. 168).

<sup>489</sup> En mettant en discussion ces entités et leurs spécificités, "le paysage permet des approches mixant plusieurs thématiques" (Région HDF, 2020, p. 254) et intègre de manière transversale le "reflet d'un sol (d'une géologie), d'un climat (évolutif), d'un patrimoine biologique et des activités humaines qui s'y développent depuis des siècles" (Région HDF, 2020, p. 254). En regardant les espaces ouverts du point de vue de cette approche du paysage, cela renvoie à différentes fonctionnalités...

Pour mener cette démarche concertée, les SRADDET préconisent la réalisation de plans de paysage à l'échelle intercommunale (Région ARA, 2020, p. 83; Région HDF, 2020, p. 254; Région Sud PACA, 2020, p. 168)<sup>490</sup>. Ces documents permettent de "traiter la question du paysage dans les champs sectoriels" d'intervention sur le territoire (Région HDF, 2020, p. 254), et ainsi de décloisonner et d'articuler diverses modalités d'actions. Cette transversalité, et l'échange entre acteurs associés, nous amène à considérer les plans de paysage en tant qu'outils organisationnels d'actions sur le territoire, pour la qualité du paysage.

Ces plans sont préfigurés par les orientations générales des atlas de paysages départementaux et régionaux. On note à ce propos, dans le SRADDET d'Auvergne Rhône-Alpes, la référence à l'atlas des paysages d'Auvergne et à l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes (Figure 101).

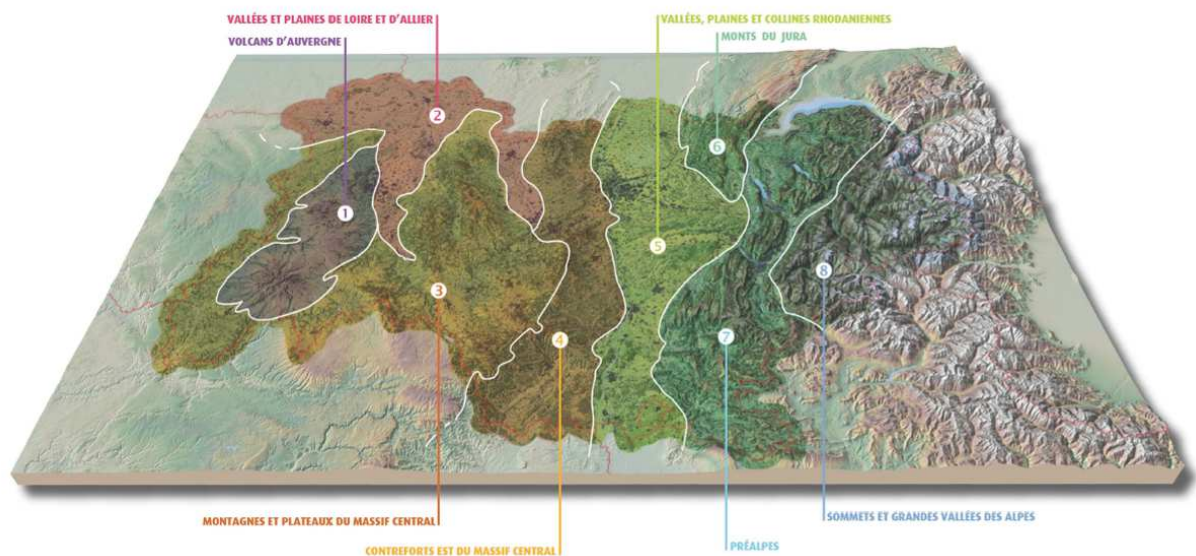


Figure 101 - Carte des paysages en Auvergne-Rhône-Alpes (Source: Région ARA, 2020, p. 82)

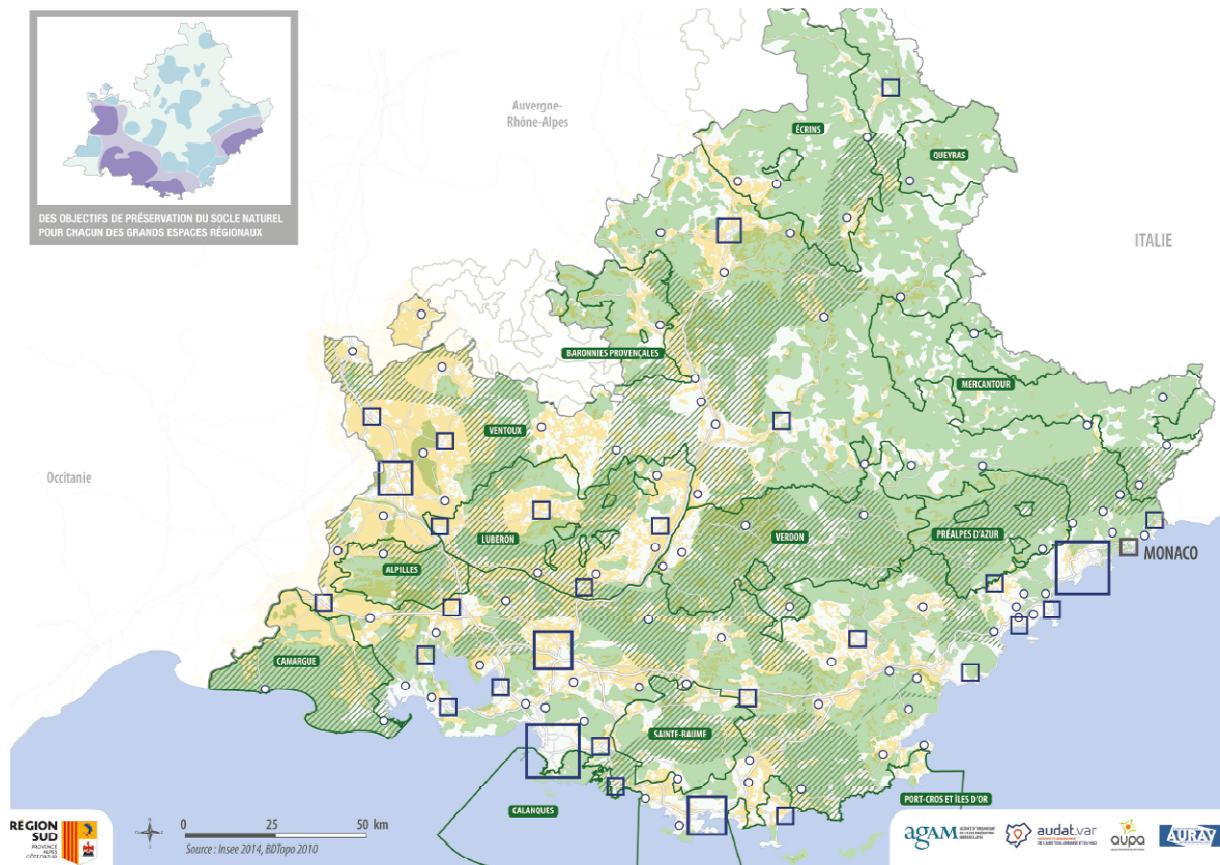
### *L'importance des figures généralistes de planification d'espaces ouverts*

Ces outils organisationnels relatifs au paysage s'avèrent ainsi compatibles avec la mise en place de projets sur les réseaux écologiques, dans le but d'articuler différentes formes d'actions dans une perspective multifonctionnelle. Toutefois, les dénominations et cartographies des espaces ouverts dans une perspective principalement écologique ne limitent-elles pas les possibilités de développer ce potentiel?

En effet, en revenant à notre mise en perspective historique, nous avons remarqué que les démarches paysagères sur des espaces ouverts multifonctionnels étaient associées à des figures de planification généraliste, porteuses d'un projet d'aménagement régional: des trames vertes, ceintures vertes, coupures vertes, etc... Cela apparaît notamment dans les études du réseau maillé d'espaces agro-naturels de la DTA de Lyon, incluant une réflexion sur le réseau écologique (cf. Chapitre3 - § 1.1.1).

<sup>490</sup> Les "plans de paysage" sont cités en exemple dans le SRADDET des Hauts-de-France (Région HDF, 2020, p. 254). Celui d'Auvergne-Rhône-Alpes parle d' "encourager la réalisation de plans paysage dans chaque SCoT (ou, à défaut, PLUi)" (Région ARA, 2020, p. 83). Le SRADDET de la région Sud cite l'exemple de la directive paysagère des Alpilles (Région Sud PACA, 2020, p. 168) dont la démarche globale s'apparente aux plans de paysage. Ces derniers sont directement mis en avant dans ce SRADDET à la fois pour travailler "la nature en ville" incluant la trame verte et bleue intra-urbaine (Région Sud PACA, 2020, pp. 234–235) et également pour un "développement rural régional" s'appuyant sur les "atouts naturels et patrimoniaux" (Région Sud PACA, 2020, pp. 295–296).





### Réduire la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers

LD2 - Axe 3 - Obj. 47, 48, 49

- **Réservoirs de biodiversité**
  - Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
  - Préserver l'accès aux espaces de nature
- ▨ **Liaisons agronaturelles à affirmer entre espaces métropolisés / et espaces d'équilibre régional**
  - Lutter contre l'émergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
  - Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires
- **Espaces agricoles**
  - Préserver le potentiel de production agricole régional
  - Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
  - Faire monter en gamme l'agriculture régionale et l'accompagner dans des démarches de protection, labellisation
- Centralités métropolitaines, centres urbains régionaux, centres locaux et de proximité**
- Voies principales et secondaires**

### Des objectifs de préservation du socle naturel et paysager pour chacun des grands espaces régionaux (cf. encart)

LD2 - Axe 1 - Obj. 31, 32, 33, 34

- **Espaces les plus métropolisés**
  - Préserver des espaces de respiration au sein de ces espaces
  - Préserver l'accès aux espaces de nature et aux espaces de loisirs
  - Promouvoir un juste équilibre entre valorisation et préservation de sites naturels exceptionnels au sein même des espaces métropolisés
  - Développer la nature en ville, comme facteur d'adaptation au changement climatique
  - Maintenir la biodiversité ordinaire et ses fonctionnalités écologiques en milieu urbain
  - Développer les fonctions écologiques à travers des trames vertes et bleues urbaines
- ◐ **Espaces sous influence métropolitaine et espaces d'équilibre régional**
  - Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants
  - Préserver le potentiel de production agricole régional : préserver une agriculture périurbaine et développer des ceintures vertes agricoles
- **Espaces à dominante rurale et naturelle**
  - Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants
  - Préserver le potentiel de production agricole régional
  - S'inspirer du modèle de développement rural déployé par les PNR
- **Parcs naturels régionaux**
  - Poursuivre l'engagement des Parcs naturels nationaux et régionaux en matière de construction d'un projet de territoire durable, axé sur la préservation du cadre de vie, des paysages et le développement endogène

Figure 102 - Carte de la préservation du socle naturel, agricole et paysager de la région Sud (Source: Région Sud PACA, 2020, pp. 272-273)



Or, dans l'ensemble des SRADDET, les cartes des trames vertes et bleues dans un sens principalement écologique dominant (cf. § 1.1.2 de ce chapitre), et les figures de planification généraliste d'espaces ouverts sont quasiment absentes. Nous les avons uniquement identifiées dans le SRADDET de la région Sud dans lequel se trouve une cartographie (Figure 102)<sup>491</sup> faisant apparaître une hiérarchie entre les "trames vertes et bleues urbaines", les "ceintures vertes agricoles" et les "espaces à dominantes rurales et naturelles" (Région Sud PACA, 2020, p. 271), dans une perspective multifonctionnelle (Région Sud PACA, 2020, p. 270)<sup>492</sup>.

#### *1.1.4 Des démarches distinctes et sectorisées considérant la multifonctionnalité*

Au premier abord, notre lecture des orientations relatives au paysage et à l'écologie dans les SRADDET met en avant leur distinction dans deux volets distincts, prolongeant une tendance observée dans la planification régionale des DTA.

On note que chacun de ces volets est clairement défini. Le réseau écologique est caractérisé avec rigueur à travers des trames et sous-trames. De plus, la spécificité des démarches paysagères est clarifiée dans les SRADDET, tandis que nous avons observé une ambiguïté à ce propos dans la planification des années 1990-2000 (cf. Chapitre 3 - § 1).

Par ailleurs, l'analyse des SRADDET permet d'identifier, dans chacun des volets relatifs au paysage et à l'écologie, un intérêt commun pour la multifonctionnalité des espaces ouverts. Elle apparaît à travers les services éco-systémiques du réseau écologique, et la transversalité des aspects abordés par les approches paysagères pour identifier le bien commun du territoire. Les outils d'analyse et d'actions sur le réseau écologique à l'échelle intercommunale, tels qu'ils sont présentés dans les SRADDET, s'avèrent cependant paradoxaux par rapport à cette multifonctionnalité. En effet:

- Les interventions sur les trames vertes et bleues sont cadrées par une cartographie écologique. Elle conduit à des outils opérationnels environnementaux pour la biodiversité et pour les ressources de l'eau et du sol agricole. Les autres fonctions des espaces ouverts ne sont pas considérées en soi et aucune indication ne porte sur les modalités d'articulation entre les diverses formes d'actions sur la trame verte et bleue.
- Les démarches sur le paysage mobilisent pour leur part des plans de paysage, que l'on peut considérer comme un outil organisationnel articulant différentes actions sectorielles pour la qualité du paysage. La multifonctionnalité est considérée dans ce dispositif qui pourrait permettre d'encadrer les différentes modalités d'intervention sur le réseau écologique. Toutefois, ce potentiel n'est pas explicité. De plus, les cartographies croisant les thématiques du paysage et de l'écologie dans des figures d'espaces ouverts généralistes tendent à disparaître dans les SRADDET.

---

<sup>491</sup> Les typologies d'espaces ouverts sont encadrées sur la figure

<sup>492</sup> En effet, les espaces ouverts du "socle naturel, agricole et paysager régional" sont "à la fois réservoirs de biodiversité, pourvoyeurs de nourriture, créateurs d'activités (agriculture, sports, loisirs...), facteurs d'attractivité, etc." (Région Sud PACA, 2020, p. 270) jouant un rôle dans le contexte "de la mobilisation pour la sauvegarde de l'environnement, de l'accompagnement des impacts du changement climatique et de la transition énergétique" (Région Sud PACA, 2020, p. 270).

Notre interprétation de la planification régionale des SRADDET nous amène ainsi à considérer une complémentarité possible entre les orientations du paysage et de l'écologie, mais celle-ci n'est pas affirmée. A travers ce document de planification, les acteurs intercommunaux souhaitant mettre en place des actions locales sur les espaces ouverts ne sont pas incités à développer un travail interprofessionnel.

Cependant, les liens entre ces expertises ne seraient-ils pas davantage exposés dans les guides méthodologiques que développent les professionnels de ces champs respectifs?

## **1.2 Des guides relatifs aux volets paysage et écologie sans cadre pour l'interprofessionnalité**

### *1.2.1 Des guides pour aider les acteurs locaux à agir sur les espaces ouverts*

Pour continuer l'analyse des processus de planification des SRADDET du point de vue de l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie, nous allons regarder à présent des documents méthodologiques. Nous reprenons ainsi une démarche similaire à celle menée lors de la mise en perspective historique, notamment pour les DTA (cf. Chapitre 3 - § 3).

Pour cela, nous allons nous concentrer sur la sélection de guides méthodologiques dont nous avons précédemment parlé (cf. dans ce chapitre §1 - Introduction). Il s'agit d'une part de documents méthodologiques sur les atlas et plans de paysage produits suite à ceux des années 1990-2000, et d'autre part d'un guide concernant les modalités d'actions sur le réseau écologique entre l'échelle régionale et intercommunale. Ce dernier est une nouveauté par rapport aux années 1990-2000, issue de la politique sur les trames vertes et bleues.

Notre analyse des guides méthodologiques des années 1990-2000 a mis en avant une tendance au cloisonnement entre les démarches paysagères et écologiques, résonnant avec les documents de planification des DTA (cf. Chapitre 3 - § 1.1.4, §1.2.3, §3.1). Nous avons cependant remarqué quelques indices d'une approche transversale latente (cf. Chapitre 3 - § 1.2.2, § 3.1.5). Dans le contexte des années 2010-2020, nous nous demanderons si ces potentiels d'inter-professionnalité des années 1990-2000 se développeront ou non suite à la politique trame verte et bleue. Y-a-t-il par ailleurs une traduction méthodologique de l'intérêt pour la multifonctionnalité que nous avons décelé dans les volets paysage et écologie des SRADDET (cf. § 1.1.4 de ce chapitre) ?

### *1.2.2 Permanence des méthodes du paysage et des liens faibles avec l'écologie*

#### *Des outils et méthodes transversaux ne détaillant pas les réseaux écologiques*

Les méthodes actuelles sur le paysage que nous avons étudiées reprennent dans les grandes lignes le contenu de celles des années 1990-2000 (cf. Chapitre 3 - § 3.1).

L'approche paysagère est toujours définie à partir de l'utilisation d'instruments d'étude du milieu à travers un travail planimétrique, de terrain, d'enquêtes et d'utilisations de données

(Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 12, 36, 74–78)<sup>493</sup>. L'analyse menée aux différentes échelles du territoire, du 1/100 000 au 1/5 000ème (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 27), s'intéresse aux caractéristiques géographiques, historiques et socio-économico-culturelles (MTES, 2017, p. 23; Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 28, 31)<sup>494</sup>.

Ensuite, la définition d'entités et d'unités de paysage reste l'outil conceptuel principal pour interpréter les territoires régionaux, départementaux et locaux (MTES, 2017, p. 17; Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 29–34, 38). Elle inclut l'identification de motifs paysagers (Club Plans de paysage et al., 2016, p. 18)<sup>495</sup>. Des caractéristiques "topographiques, fonctionnelles et symboliques" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 31), "géographiques, historiques" (MTES, 2017, p. 21), "biophysiques ou sociales" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 31) y sont associées. En cela l'écologie est présente dans la définition des structures paysagères.

Cette analyse générale des unités, entités et motifs paysagers permet de façonner une "image partagée que l'on se fait d'un territoire" (MTES, 2017, p. 17), un tableau amenant "à des principes généraux d'aménagement et de mise en valeur puis à des réalisations" (MTES, 2017, p. 17). Autrement dit, un récit du territoire d'hier à aujourd'hui se construit, permettant d'envisager les diverses transformations à venir (MTES, 2017, p. 8; Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 41–43, 44–45)<sup>496</sup>, notamment à travers des scénarios.

Le récit prospectif présenté dans la brochure de présentation des plans de paysage donne un aperçu de projections dans l'avenir avec un cas théorique assimilable à une campagne-urbaine (Figure 103). On remarque que les interventions sur les espaces ouverts sont diverses: espaces publics et espaces végétalisés en ville, gestion pastorale et préservation d'espaces agricoles, etc. Une dimension multifonctionnelle se perçoit dans de telles actions: biodiversité dans les espaces urbanisés, fonctions environnementales et productives dans les espaces agro-naturels, cadre de vie par les mesures prises sur l'ensemble du territoire, etc.

---

<sup>493</sup> Il s'agit en effet de mener "un travail de terrain minutieux, une exploitation des cartes existantes et des bases de données décrivant différents aspects du territoire d'étude et [...] un travail d'enquêtes auprès des acteurs locaux" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 12). Cette compréhension est affinée par diverses méthodes d'enquêtes des représentations sociales (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 36) dont des questionnaires, entretiens individuels et collectifs (Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 74–78).

<sup>494</sup> Il s'agit en effet d'identifier des "structures paysagères" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 31) et d'étudier leurs évolutions dans le temps en cherchant à déceler "des interactions de plusieurs facteurs, naturels ou humains : érosion, progression de l'habitat, évolution des valeurs associées aux éléments perçus, changements globaux, mutations agricoles, évolution de l'activité économique, catastrophes naturelles, aménagements structurants..." (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 28). Comme le précise le paysagiste Bernard Brunet, "la vision paysagère est transversale : elle met en relation et s'appuie sur le patrimoine et l'écologie, la géographie et l'histoire, les dimensions culturelles, esthétiques et symboliques du territoire." (MTES, 2017, p. 23).

<sup>495</sup> L' "identification d'un paysage permet de désigner une unité paysagère" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 38). "Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces structures" (MTES, 2017, p. 17). Ces structures articulent différents "éléments de paysage" (haies, parcelles agricoles, ensembles bâtis, etc...) (Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 29–34). Elles renvoient à la notion de motifs paysagers. On peut remarquer que cette notion de motifs vue dans certains guides des années 1990-2000 est peu présente dans les documents des années 2010 que nous avons analysés. Elle est toutefois citée dans l'exemple du "Plan de paysage de la Vallée de l'Authie" (Club Plans de paysage et al., 2016, p. 18).

<sup>496</sup> La brochure des Plans de paysage précise en effet qu'il s'agit d' "appréhender l'évolution des paysages dans le temps et de définir le cadre de cette évolution" (MTES, 2017, p. 8). Suivant la même logique, le guide des atlas de paysages parle de l'importance d'étudier les "dynamiques paysagères", notamment d'hier à aujourd'hui (Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 41–43), puis il explique que "présenter des analyses prospectives, tendancielle ou de rupture, permet d'envisager des paysages futurs" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 44) et de définir les enjeux d'un territoire (Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 44–45).





Pour illustrer ce qu'un plan de paysage peut apporter au développement d'un territoire, voici une collectivité territoriale constituée d'une ville moyenne dans un maillage agricole autour de laquelle un tissu pavillonnaire et des zones d'activités se sont développés (T0).

Cette collectivité va poursuivre son développement au fil de l'eau et au gré des opportunités (T1) avant de décider de reprendre en main son développement et de l'anticiper via un plan de paysage. Elle se fixe alors des objectifs en matière de qualité paysagère et de qualité de vie, définit son projet, le planifie et le réalise (T2).

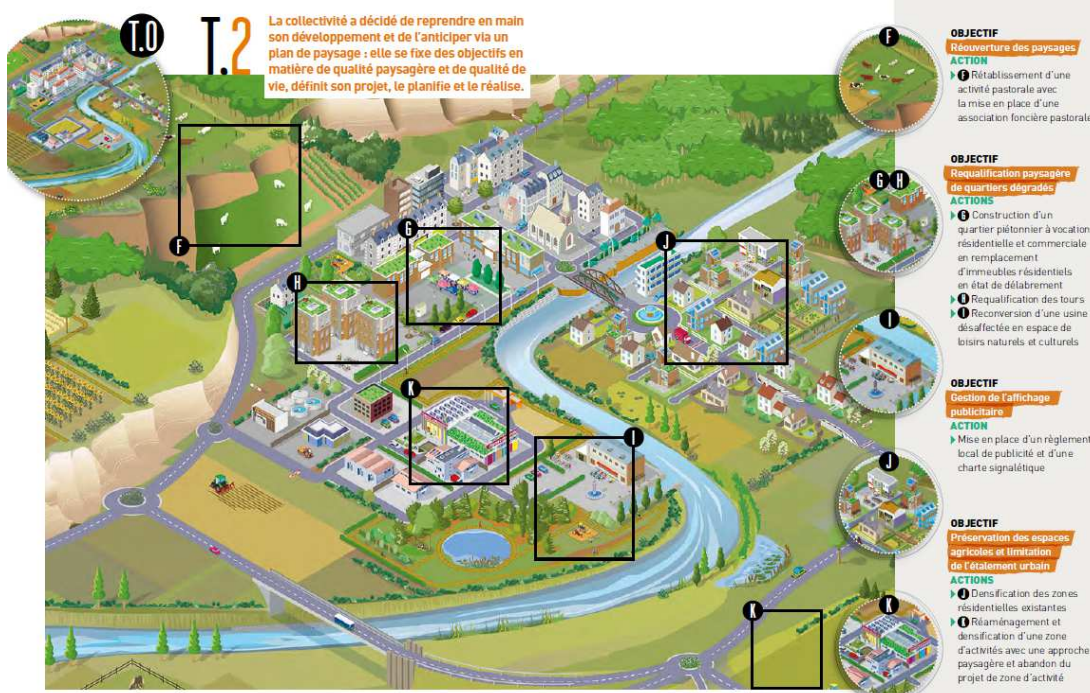
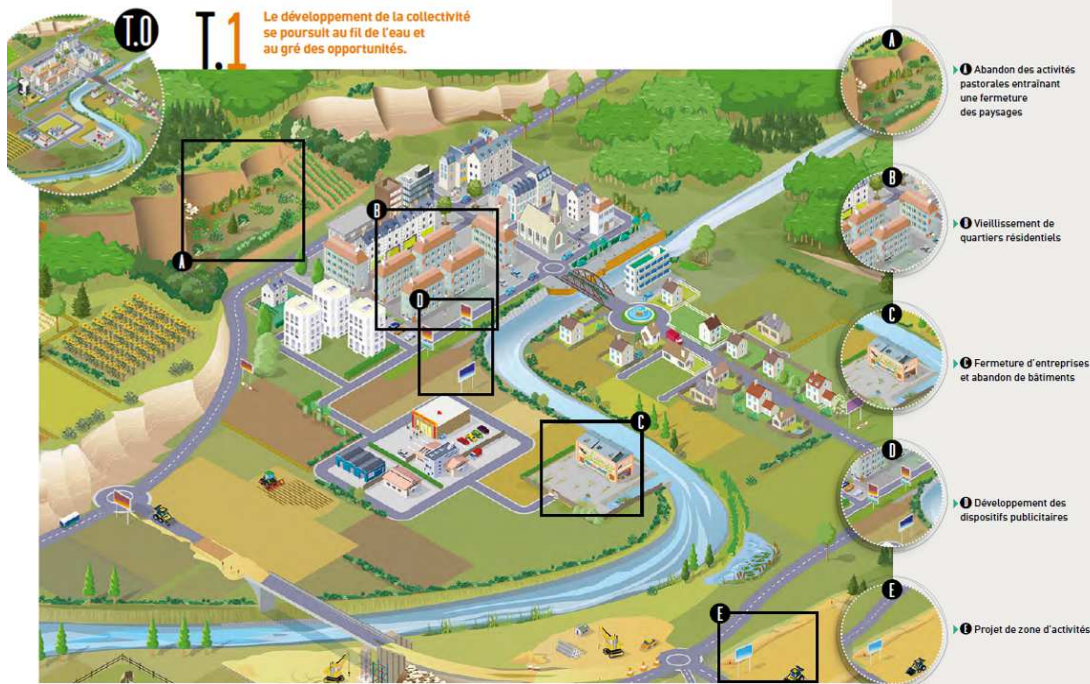


Figure 103 - Axonométrie de l'évolution d'une ville suite à un plan de paysage (Source: MTES, 2017, pp. 11-15)

### *Un focus sur le dialogue entre acteurs et l'articulation d'actions sectorielles*

L'objectif de la démarche paysagère et son récit d'actions est d'articuler "différentes actions sectorielles" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 32), en cherchant à "orchestrer tous les outils de l'aménagement" (MTES, 2017, p. 21).

L'illustration de la brochure de présentation des plans de paysage (Figure 103) donne un aperçu à ce sujet. En effet, en se concentrant sur les actions relatives aux espaces ouverts, on remarque qu'elles sont associées à différents types d'interventions: gestion d'espaces agricoles avec la mise en place de pâturages, planification avec l'interdiction d'urbaniser des espaces agricoles, et aménagement avec un développement de l'urbanisation de la zone d'activités et du centre urbain autour d'espaces publics et d'une végétalisation significative.

Dans la mise en œuvre d'un plan de paysage, cette démarche transversale se traduit par la mise en place de fiches-actions se rapportant à différentes modalités d'actions, et traduisant l'évolution souhaitée du territoire par les acteurs locaux (Club Plans de paysage et al., 2016, pp. 5, 13, 14–22)<sup>497</sup>.

Les documents méthodologiques insistent sur le fait que l'élaboration de ce type de document se base sur un travail collectif entre "des acteurs, publics ou privés, engagés dans diverses activités sectorielles. Selon les caractéristiques du territoire concerné, les agriculteurs, les forestiers, les aménageurs, les représentants du monde économique, les artistes, les touristes et les professionnels du tourisme... sont des acteurs du paysage" qui sont mobilisés (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 10), auxquels nous pourrions ajouter la population locale.

Un espace de dialogue doit être créé pour cela, notamment à travers des temps d'atelier (Club Plans de paysage, 2015; Club Plans de paysage et al., 2016, p. 3). Des visites de terrain peuvent constituer ces temps de dialogue. Les échanges entre acteurs permettent de sonder les "valeurs" accordées par chacun au paysage (Club Plans de paysage, 2015; Raymond & Luginbühl, 2015, p. 7) et "d'identifier les freins et les degrés de motivation" (Club Plans de paysage et al., 2016, p. 8) pour mettre en place des actions.

### *L'importance des représentations graphiques*

Au cours de ce travail collectif et comme nous l'avons vu dans notre mise en perspective historique, les supports de représentation sont importants. Ils vont permettre d'élaborer progressivement un récit d'actions concertées sur le territoire à partir d'une visualisation du territoire et de son évolution. Deux aspects sont soulignés par rapport à ces représentations:

- Leur utilisation se fait à différentes étapes du travail collectif, avec des supports graphiques peu figés lors du diagnostic, et plus précis lors de la définition des objectifs de qualité paysagère (Club Plans de paysage, 2015). Les acteurs pourront ainsi davantage s'exprimer sur une diversité d'aspects au début du travail commun, puis les choix faits s'appuieront sur des représentations plus détaillées pour les confirmer.
- Ces représentations sont variées. Elles comprennent des croquis, photos, blocs-diagrammes, etc... afin de permettre leur lecture par la diversité des acteurs n'étant pas nécessairement habitués à lire des plans (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 44).

---

<sup>497</sup> Les actions peuvent se référer aux constructions et aménagements, à la planification réglementaire, à la gestion, à la communication (Club Plans de paysage et al., 2016, p. 5). Des exemples de fiches-actions sont présentés à la fin du document "Plan de paysage, éléments d'appui à l'élaboration du programme d'actions" (Club Plans de paysage et al., 2016, pp. 14–22).



### *Une expertise du paysage n'affirmant pas l'interprofessionnalité*

Pour développer cette démarche de production d'un récit partagé d'actions sur le territoire et ses espaces ouverts multifonctionnels, les guides méthodologiques mettent en avant l'expertise des professionnels du paysage, à savoir principalement celle des paysagistes (MTES, 2017, p. 9; Raymond & Luginbühl, 2015, p. 20)<sup>498</sup>. Cela peut paraître paradoxal avec la volonté d'une approche transversale entre différentes thématiques et savoirs, dont ceux de l'écologie. Il est ainsi évoqué le recours à d'éventuelles expertises complémentaires telles que celles de la "géologie, sociologie, urbanisme, écologie..." (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 20).

La constitution d'un groupement interprofessionnel est présente en arrière-plan. Toutefois, aucune modalité de travail transversal n'est précisée. Dans les guides des années 1990-2000, à propos des liens entre l'expertise de l'écologie et du paysage, nous avons remarqué que les motifs paysagers étaient suggérés pour aborder la mosaïque des habitats naturalistes de l'écologie du paysage (cf. Chapitre 3 - § 3.1.5). Cette idée n'est pas développée dans les guides actuels. L'actualité de la politique des trames vertes et bleues n'est d'ailleurs pas mentionnée, et l'écologie du paysage est nommée une seule fois pour s'en démarquer. Il est en effet précisé dans un guide que "la part de l'écologie scientifique qui s'intéresse aux organisations spatiales des structures écologiques [...] n'a pas les mêmes objectifs que la connaissance des paysages" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 64).

Ainsi, les liens entre l'expertise du paysage et de l'écologie pour travailler sur l'espace ouvert ne sont pas exclus des méthodes relatives au paysage. Celles-ci ne sont toutefois pas mises en avant et aucune suggestion méthodologique interprofessionnelle n'est précisée.

Qu'en est-il dans les méthodologies relatives à l'écologie? Exposent-elles des pistes de travail interprofessionnel avec le paysage?

### *1.2.3 Des méthodes pour intervenir sur les réseaux écologiques sans approche paysagère*

#### *Une expertise d'écologues n'affirmant pas l'interprofessionnalité*

Le guide produit par la région Haute-Normandie nous paraît représentatif des processus d'actions liés à la politique des réseaux écologiques. Il introduit les méthodes d'études opérationnelles sur les trames vertes et bleues permettant de mettre en place des actions et de les financer. L'articulation entre l'échelle régionale du SRCE et les interventions à l'échelle locale, intercommunale et communale est ainsi présentée.

Dans la mise en œuvre de telles études, ce guide recommande le recours aux professionnels de l'écologie. Il est préconisé de s'appuyer sur le conseil de structures parapubliques comme les conservatoires des espaces naturels (CEN) ou les parcs naturels régionaux (PNR) disposant d'un pôle biodiversité (Région Haute-Normandie, 2014, pp. 73–74). Des bureaux d'étude spécialisés dans la faune et la flore, ainsi que des ingénieurs écologues sont également cités en vue de la réalisation de diagnostics écologiques, de plans de gestion et de la définition des travaux en vue d'une restauration écologique (Région Haute-Normandie, 2014, p. 74).

---

<sup>498</sup> La brochure des plans de paysage explique que "la stratégie paysagère [...] est définie avec l'aide de spécialistes (paysagistes médiateurs, etc.)" (MTES, 2017, p. 9). De même, le guide d'atlas de paysages explique que leur "maîtrise d'œuvre [...] repose, en grande partie, sur des spécialistes du paysage (paysagistes, ingénieurs-paysagistes, géographes...)" (Raymond & Luginbühl, 2015, p. 20).

Ce guide indique également la possibilité de recourir aux conseils du CAUE et plus particulièrement à ses paysagistes pour la coordination et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des actions sur les trames vertes et bleues (Région Haute-Normandie, 2014, p. 79).

La référence à cet organisme travaillant sur le paysage est-elle associée à des passerelles méthodologiques concernant l'interprofessionnalité entre l'expertise écologique et paysagère?

### *Des méthodes et outils centrés sur la fonctionnalité écologique: du diagnostic à l'action*

Le guide de la région Haute-Normandie détaille une méthode de cartographies des trames écologiques à différentes échelles, dans le but de définir des actions à mettre en œuvre.

Plus précisément, l'étude planimétrique procède par identification de sous-trames écologiques, un principe introduit dans les SRADDET (cf. § 1.1.2 de ce chapitre). Il est ainsi possible de définir le réseau écologique en passant de l'échelle régionale du 1/100 000ème, à l'échelle locale du 1/10 000ème (Figure 104, Figure 105, Figure 106). Chacune de ces "sous-trames" concerne un panel d'espèces restreint et elle est définie par ses réservoirs, corridors et discontinuités (Région Haute-Normandie, 2014, p. 16):

- Les corridors sont établis à travers différentes méthodologies dont celle du "chemin de moindre coût" (Région Haute-Normandie, 2014, p. 27). Cette approche est affiliée aux modélisations sur la perméabilité des milieux. Elle consiste à affecter, à des types d'occupation du sol donnés, des coefficients de résistance aux déplacements des espèces (Amsallem et al., 2018, p. 6). Il est ainsi possible d'identifier les corridors qui sont les espaces où le cheminement des espèces est simple.
- Les réservoirs sont définis comme dans les SRADDET à partir de périmètres de protection environnementaux et d'inventaires, tels que les ZNIEFF, ENS, site Natura 2000, etc... (Région Haute-Normandie, 2014, p. 18).
- Les zones de conflits ou de discontinuités peuvent être des obstacles à l'écoulement de l'eau dans le cas de la trame bleue. Dans le cas de la trame verte, il peut s'agir d'une infrastructure linéaire de transport ou d'une grande parcelle agricole limitant le déplacement des espèces sur un corridor (Région Haute-Normandie, 2014, p. 29).

Ce travail cartographique est réalisé à partir de données préexistantes, pouvant être complétées de relevés faune et flore de terrain (Région Haute-Normandie, 2014, p. 52). Les dires d'experts sont par ailleurs nécessaires, afin qu'ils "affinent, corrigent, complètent, valident la cartographie des continuités écologiques" (Amsallem et al., 2010, p. 45).

On aboutit ainsi à un diagnostic écologique qui guide la définition de recommandations d'actions environnementales (Région Haute-Normandie, 2014, p. 52). Celles-ci peuvent être relatives à une protection réglementaire, à des aménagements (urbanisation, infrastructures, aménagements agricoles comme la plantation de haies), à la gestion (gestion des espaces verts, maîtrise des espèces envahissantes, baisse de l'éclairage nocturne,...), au foncier ou encore à la communication, sensibilisation et information (Région Haute-Normandie, 2014, pp. 66–78, 81).

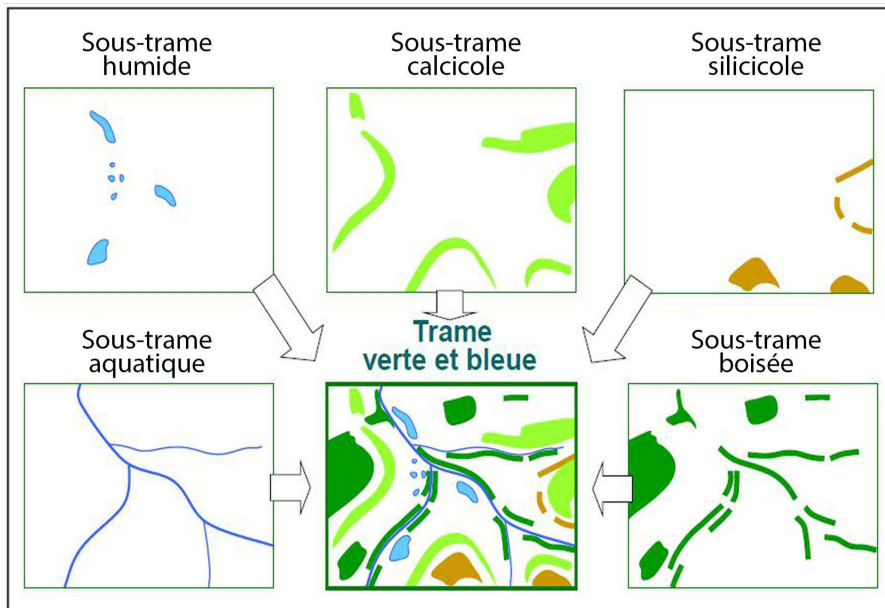


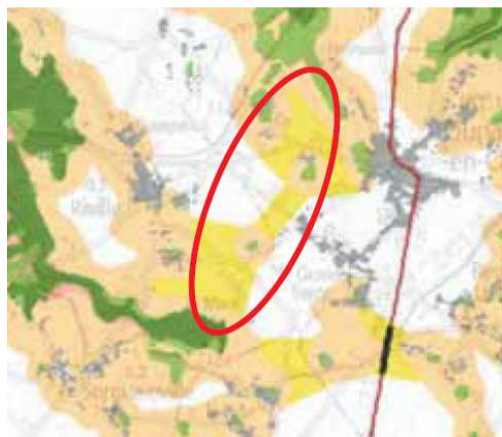
Figure 104 - Principe de cartographie par sous-trames (Source: Région Haute-Normandie, 2014, p. 15)



Figure 105 - Exemple d'une carte du réseau écologique régional au 1/100 000ème avec les sous-trames (Source: Région Haute-Normandie, 2014, pp. 26-27)

## Extrait carte Eléments SRCE

La continuité écologique à préserver est figurée en rouge



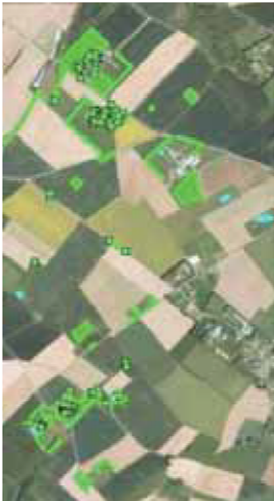

<b>②</b> Repérage des milieux naturels perméables et vérification	<b>③</b> Sélection des milieux existants (en rouge) et à renforcer par de nouvelles haies (en jaune). A inscrire au PLU
<p>A faire directement sur le terrain ou sur le support de photographie aérienne puis vérifier sur le terrain</p> 	<p>A établir en concertation avec les propriétaires et les communes voisines (dans cet exemple fictif, deux communes sont concernées).</p> 

Figure 106 - Cartographie au 1/10 000ème d'une sous-trame boisée et définition d'une recommandation d'action sur deux communes (Source: Région Haute-Normandie, 2014, p. 53)

### *Une multifonctionnalité autour du paysage insuffisamment détaillé*

La définition d'action sur la trame verte et bleue se base donc sur une étude écologique principalement. Il est toutefois précisé que ce réseau a une dimension multifonctionnelle par "la protection des ressources naturelles" (comme l'eau, etc...), le "développement économique (ex : tourisme de randonnées, bois-énergie, travaux écologiques, écocardes...)" ou encore la "valorisation du paysage" (Région Haute-Normandie, 2014, p. 83) qu'il permet.

La thématique du paysage apparaît ainsi dans le guide lorsqu'il est question de la multifonctionnalité de la trame verte et bleue. Cela est étayé dans d'autres passages par la référence au "patrimoine paysager" dont les éléments sont favorables à la biodiversité, à l'exemple des haies (Région Haute-Normandie, 2014, p. 92). On remarque également la référence aux documents des atlas de paysages régionaux (Région Haute-Normandie, 2014, pp. 141, 149). Néanmoins, aucune méthode relative aux démarches paysagères et aux liens possibles avec celle de l'écologie n'est développée.

#### *Un dialogue nécessaire entre différents acteurs sans outillage dédié*

Le guide d'actions sur le réseau écologique souligne que les interventions opérationnelles sont à construire avec les acteurs locaux (Région Haute-Normandie, 2014, p. 16) et nécessitent une concertation avec les propriétaires et gestionnaires (Région Haute-Normandie, 2014, p. 49). La cartographie écologique apparaît comme le support principal de discussions avec les acteurs. Les réunions en salle sont ainsi privilégiées pour les échanges. Des visites sur le terrain peuvent toutefois les compléter (Région Haute-Normandie, 2014, p. 49)<sup>499</sup>.

Notre analyse du guide sur la trame verte et bleue montre que le processus de dialogues avec les acteurs est peu développé, et il se focalise sur la fonction naturaliste des espaces ouverts.

Cela contraste avec les démarches paysagères qui proposent un outillage dédié aux interactions multi-acteurs autour de supports de représentations variés (plans, photos, blocs-diagramme, etc...), mis en discussion dans différentes situations d'échanges, et traitant de la multifonctionnalité des espaces ouverts.

#### *1.2.4 Le potentiel manqué d'une approche interprofessionnelle des "trames vertes et bleues"?*

Lors de notre lecture des SRADDET, nous avons remarqué le cloisonnement entre les volets se rapportant au paysage et à l'écologie, même si certains éléments montrent l'intérêt qu'il y aurait à développer une approche transversale.

Les guides méthodologiques relatifs à l'expertise paysagère et écologique prolongent le cloisonnement observé dans les documents de planification régionale. On remarque pourtant que les méthodes de l'écologie peuvent s'avérer limitées, et se confronter à des difficultés lors de la mise en œuvre d'actions, par la focalisation sur le rôle des espaces ouverts pour la biodiversité et par une approche restreinte des échanges multi-acteurs. Les démarches paysagères pourraient apporter des compléments de méthodes bénéfiques sur ces aspects. Toutefois ce potentiel d'un travail interprofessionnel n'est pas développé dans les guides à l'échelle nationale.

---

<sup>499</sup> "Parcourir le terrain est l'occasion d'associer ces personnes et de les sensibiliser à l'environnement" (Région Haute-Normandie, 2014, p. 49).



## 2 Les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, un contexte significatif

Nous venons d'effectuer une analyse de la planification actuelle des espaces ouverts en France, à travers l'étude de quelques SRADDET et de guides relatifs aux méthodologies de l'écologie et du paysage. Le cloisonnement entre ces deux expertises a été souligné, bien qu'une approche transversale apparaisse potentiellement utile dans le contexte opérationnel.

Pour approfondir notre lecture critique des processus de planification des espaces ouverts et préfigurer notre expérimentation, il nous paraît important de ne pas nous limiter à l'étude de corpus documentaires (SRADDET, guides, ...). Pour cela, nous souhaitons observer un cas concret de planification des espaces ouverts articulant les échelles régionales et locales. Nos objectifs sont:

- D'une part d'explicitier les conséquences opérationnelles qui se posent avec la mobilisation quasi exclusive de l'expertise écologique pour agir sur les trames vertes et bleues.
- D'autre part, face à l'intérêt sous-jacent d'un croisement entre les expertises écologiques et paysagères, nous recherchons d'éventuelles amorces de collaborations interprofessionnelles, en notant les difficultés rencontrées, et les éléments méthodologiques en jeu pouvant s'avérer intéressants.

Nos observations serviront de base pour développer les pistes d'une expertise paysagère renouvelée, adaptée et complémentaire à celle de l'écologie. Elles seront ainsi ancrées non seulement dans le contexte national des documents de planification et des guides méthodologiques théoriques, mais également dans le déroulement pragmatique d'actions sur les espaces ouverts. Nous souhaitons ainsi élaborer des propositions qui puissent être appropriées aisément par les acteurs opérationnels et par les professionnels.

Afin de développer notre lecture critique d'un processus opérationnel concret, nous nous sommes intéressés à la planification régionale des espaces ouverts du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec un focus sur la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Ce cas particulier apparaît significatif des enjeux qui se posent au sujet de l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie dans les "campagnes-urbaines"<sup>500</sup>.

Notre étude va reposer sur plusieurs sources collectées et produites:

- Nous étudions différents documents du processus de planification observé. A l'échelle régionale et départementale il s'agit des SRADDET, SRCE et des atlas de paysages. A l'échelle locale de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, il s'agit des SCOT, PLU, et des études écologiques et paysagères<sup>501</sup>.
- Nous avons conduit des entretiens entre 2014 et 2020<sup>502</sup>. Nous ciblons des acteurs impliqués dans la planification des espaces ouverts et les actions opérationnelles en cours relatives au paysage et à l'écologie, aux échelles régionales et locales<sup>503</sup>. Nous

---

<sup>500</sup> Nous ne développerons pas d'approches comparatives étant donné que notre objectif n'est pas uniquement l'analyse, mais le développement d'une expérimentation (cf. Chapitre 5 et 6). Nous n'avons donc pas le temps de démultiplier les terrains d'observation. Le choix de notre cas d'étude a ainsi été fait en ayant le souci qu'il soit significatif de problématiques concernant l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie que nous avons identifiés plus largement à l'échelle nationale. De plus, nous nous sommes assurés qu'une expérimentation puisse être menée dans ce contexte.

<sup>501</sup> Les principaux documents étudiés seront cités dans le corps du texte et ils sont répertoriés dans la bibliographie, que ce soit ceux concernant l'échelle régionale et départementale que ceux concernant la plaine Lyon-Saint-Exupéry.

<sup>502</sup> Des entretiens ont été réalisés en 2014 dans le cadre du mémoire précédant ce travail de thèse ayant débuté en 2017 (Callens, 2014).

<sup>503</sup> Les entretiens menés sont cités au fur et à mesure du texte, et ils sont répertoriés à la fin du manuscrit de cette recherche.

serons amenés à voir certains interlocuteurs à plusieurs reprises. Nous utilisons la méthodologie d'entretiens compréhensifs dont nous avons parlé précédemment (cf. Introduction de l'acte II - §3). Une grille de questions est ainsi utilisée et adaptée lors des échanges avec nos interlocuteurs<sup>504</sup>. Ces entretiens seront par ailleurs l'occasion de préparer l'expérimentation<sup>505</sup>.

- Enfin, nous avons effectué des observation-participantes (cf. Introduction de l'acte II - §3). Quelques réunions et ateliers se rapportant à des processus d'actions et d'études à l'échelle régionale ont été suivis. Cette observation a cependant été principalement menée pour étudier les processus d'actions de la plaine Lyon-Saint-Exupéry<sup>506</sup>. Concrètement, ce travail a eu lieu en même temps que certaines expérimentations que nous détaillerons par la suite (cf. Chapitre 5 et 6). Dans ce chapitre, nous nous concentrerons cependant sur les processus d'actions en cours, indépendamment de nos essais d'outils et méthodes, même si certaines interrelations existent<sup>507</sup>.

L'analyse que nous avons effectuée adopte successivement deux niveaux de lecture:

- Tout d'abord nous détaillerons comment l'intervention locale est planifiée à l'échelle de la planification régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, et la place donnée à l'interprofessionnalité.
- Ensuite, cadrés par cette planification, nous observerons le processus d'actions locales sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, et l'amorce de collaboration entre l'expertise de l'écologie et celle du paysage dans une situation opérationnelle.

## 2.1 Une planification régionale des trames vertes et bleues centrée sur l'expertise écologique

### 2.1.1 *La planification d'Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau écologique déclinés à l'échelle locale*

Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes est le document de planification cadrant le territoire de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Comme nous l'avons vu, il propose à l'échelle régionale un dispositif d'actions sur le réseau écologique local pour des espaces à enjeux prioritaires (cf. §1.1.2 de ce chapitre, Figure 100), à travers le "contrat vert et bleu" (Région ARA, 2020, p. 79). C'est une aide financière et technique issue du SRCE Rhône-Alpes<sup>508</sup>. Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi significatif de l'ambition de la politique "trame verte et bleue" d'agir à l'échelle locale en faveur des continuités biologiques, à travers un outil opérationnel concret.

---

<sup>504</sup> Les questions qui vont servir de base à nos entretiens compréhensifs sont regroupées autour de trois axes: la compréhension des processus d'actions actuels dans lesquels les acteurs interrogés sont impliqués, l'historique dans lequel ils s'inscrivent, et les relations entretenues entre l'expertise écologique et paysagère.

<sup>505</sup> En effet, dans le cadre de nos entretiens compréhensifs, nous avons également expliqué le positionnement de notre recherche, consistant à comprendre les processus actuels pour proposer une expérimentation. Nous avons ainsi pu voir avec certains interlocuteurs les possibilités de préfigurer nos essais dans le contexte opérationnel.

<sup>506</sup> Les réunions auxquelles nous avons assisté sont citées au fur et à mesure du texte, et elles sont répertoriées à la fin du manuscrit de cette recherche.

<sup>507</sup> Certaines interrelations entre notre travail d'observation des processus en cours et notre expérimentation seront précisées dans les notes du chapitre 6 (cf. notes 757, 762, 764, 773, 774, 818).

<sup>508</sup> Le SRCE Rhône-Alpes et le SRCE d'Auvergne sont regroupés dans le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, les SRCE ont été réalisés avec la création des nouvelles régions en 2015. Le terrain d'étude de la plaine Lyon-Saint-Exupéry se trouve dans l'ancienne région Rhône-Alpes, et nous nous référerons pour cela à celui-ci.

Nous allons étudier plus en détail ce processus de planification autour de nos questionnements sur l'interprofessionnalité. Cette analyse peut s'avérer instructive car le SRCE précise que les actions sur le réseau écologique visent à créer "un projet pluridisciplinaire" (Région Rhône-Alpes, 2014b, p. 97). Cette vision transversale n'est pas relayée à une forme d'expertise particulière, mais on sait que des paysagistes conseils d'état de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement<sup>509</sup> de Rhône-Alpes (DREAL Rhône-Alpes) ont été consultés lors de l'élaboration du SRCE (APCE, 2016, p. 22), ainsi que ceux des CAUE.

### *2.1.2 Les approches écologiques pour définir les trames vertes et bleues*

Pour commencer, nous avons cherché à comprendre comment le réseau écologique du SRADDET a été défini et les modalités de déclinaison locale envisagées. Dans le périmètre de l'ancienne région Rhône-Alpes où se trouve la plaine Lyon-Saint-Exupéry, elles proviennent du travail effectué pour le SRCE approuvé en 2014.

Le schéma régional du SRCE a été élaboré conjointement par la DREAL et la Région Rhône-Alpes, cette dernière pilotant par ailleurs des contrats sur les réseaux écologiques à l'échelle locale. Ils n'ont toutefois pas réalisé ce document en interne. Ils ont passé commande à un groupement d'agences d'urbanisme de la région, à savoir celles de Grenoble, Saint-Etienne et Lyon.

Pour reconstituer la démarche d'étude du SRCE Rhône-Alpes avec ses mesures d'accompagnement, que l'on retrouve dans le SRADDET, nous nous sommes basés sur les documents produits et sur quelques entretiens. Au sein de l'agence d'urbanisme de Lyon, nous avons rencontré la chargée d'étude espaces périurbains et trame verte<sup>510</sup> ayant participé à l'élaboration du SRCE. Au sein de la région, nous nous sommes entretenus avec le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale"<sup>511</sup> ayant participé au pilotage du SRCE et à ses déclinaisons opérationnelles locales, accompagnées sur ce dernier point du chargé de mission "Patrimoine naturel"<sup>512</sup>. Nous avons également rencontré la chargée de mission "Eau et Biodiversité"<sup>513</sup> en charge d'études concernant différentes problématiques posées par le SRCE.

Lors de cette enquête, nous avons retrouvé des principes méthodologiques énoncés dans le guide sur les réseaux écologiques (cf. § 1.2.3 ci-avant), et également des ouvertures vers l'interprofessionnalité et le domaine du paysage.

### *L'étude du réseau écologique à l'échelle régionale*

À l'échelle régionale, la cartographie écologique du SRCE reprend des méthodes initiées préalablement dans la région<sup>514</sup>.

---

<sup>509</sup> Les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sont des services déconcentrés de l'État français, actuellement sous tutelle commune du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la Cohésion des territoires (MCT).

<sup>510</sup> Entretien le 14/03/2014 avec la chargée d'étude "Espaces périurbains et trame verte" à L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

<sup>511</sup> Entretiens les 25/03/2014, 06/01/2017, 09/02/2017 avec le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale" à la région Auvergne-Rhône-Alpes

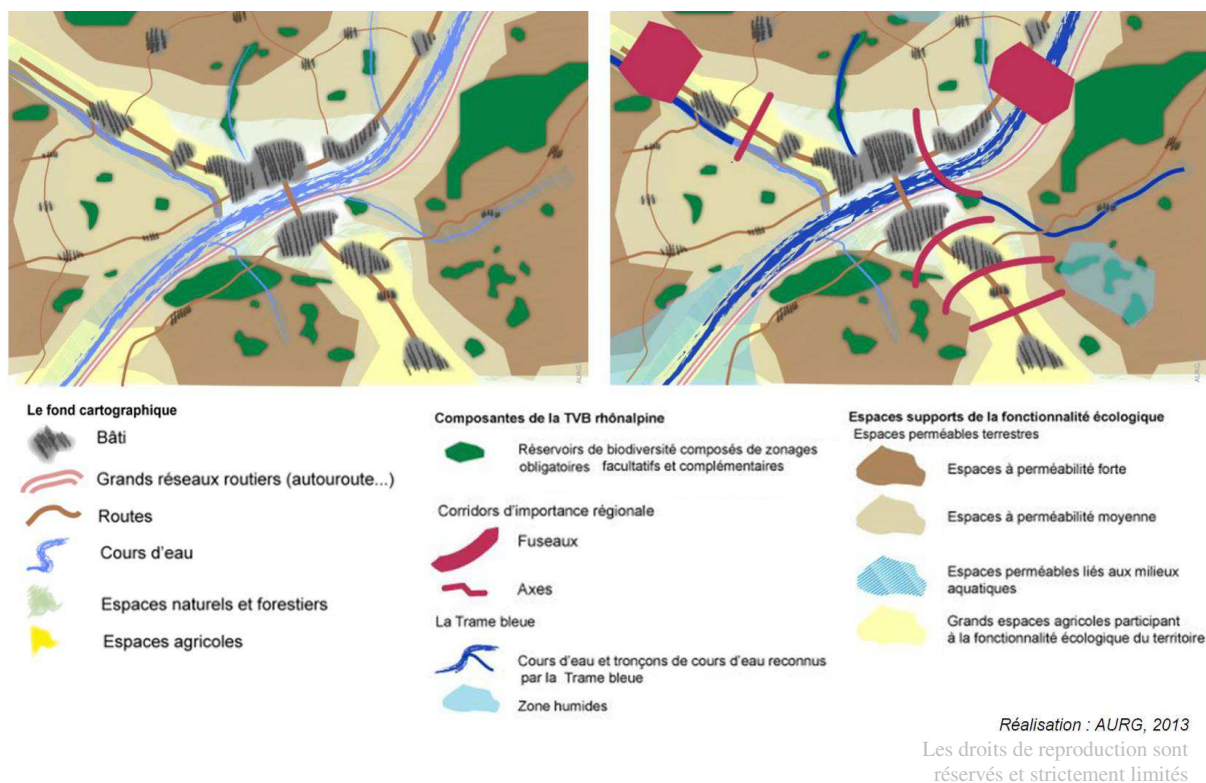
<sup>512</sup> Entretien le 09/02/2017 avec le chargé de mission "Patrimoine naturel" à la région Auvergne-Rhône-Alpes

<sup>513</sup> Entretien le 03/02/2017 avec la chargée de mission "Eau et Biodiversité" à la région Auvergne-Rhône-Alpes

<sup>514</sup> Lors de nos entretiens, le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale" à la région Auvergne-Rhône-Alpes a insisté sur l'histoire longue du réseau écologique dans la région, celle-ci ayant commencé bien avant le SRCE.

Ces précédents sont le réseau écologique d'Isère (REDI) de 2001 réalisé par le bureau d'étude Econat, un travail précurseur en France évoqué précédemment (cf. Chapitre 3 - § 2.1.2), et le Réseau Ecologique de Rhône-Alpes (RERA) mené de 2007 à 2009 par les bureaux d'étude Asconit consultants et Biotope. Ces deux expériences avaient le principe commun de faire une modélisation théorique du réseau écologique avec des sous-trames. Le RERA s'est appuyé sur une étude de la perméabilité grâce à un algorithme coût-distance, qualifiant l'attrait des différents milieux pour des espèces cibles, permettant ainsi d'avoir une compréhension théorique de leur déplacement (cf. ci-avant §1.2.3<sup>515</sup>). Ce travail informatique est nourri du savoir sur les dynamiques naturelles de personnes ressources, dont les associations naturalistes pour leur connaissance des dynamiques écologiques, ou encore la fédération de chasse disposant par exemple de recensements d'écrasement de la faune sur les routes.

Dès 2011, ce ne sont pas des bureaux d'étude environnementaux mais un groupement d'agence d'urbanisme qui va travailler sur l'étude écologique du SRCE. Leur intérêt et expérience sur ce domaine n'est pas nouveau. L'agence de Grenoble a été partenaire à des suites opérationnelles du REDI de 2001 dans le Grésivaudan (Ecosphère & Hydrosphère, 2015, pp. 5, 18, 51; Michelot & Croyal, 2014). Celle de Lyon a élaboré en 1999-2001 l'étude du réseau maillé vert incluant des liaisons écologiques pour la DTA (cf. Chapitre 3 - § 1.2.2). En 2008 dans le cadre de l'élaboration du SCOT, elle réalise une carte écologique de l'agglomération lyonnaise (UrbaLyon, 2008), qui sera actualisée en 2015 avec la définition d'unité écopaysagère (UrbaLyon, 2015a, 2015b)<sup>516</sup>.



**Figure 107 - Schéma de principe d'identification de la trame verte et bleue de Rhône-Alpes (Source: Région Rhône-Alpes, 2014b, pp. 144, 150)**

<sup>515</sup> Voir la sous-partie "Des méthodes et outils centrés sur la fonctionnalité écologique"

<sup>516</sup> La carte des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise de 2015 ([https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/05\\_Carte\\_corridors.pdf](https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/05_Carte_corridors.pdf), consultée le 14/10/2021) est accompagnée d'un cahier technique ([https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/06\\_Cahier\\_technique\\_corridors.pdf](https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/06_Cahier_technique_corridors.pdf), consulté le 14/10/2021)

Concrètement, la définition du réseau écologique du SRCE a été menée à partir d'inventaires faune-flore et d'une cartographie de l'occupation du sol. Cette dernière permet d'identifier des corridors en fonction de la perméabilité et des continuums de milieux correspondants (Figure 107), selon un principe proche du REDI et du RERA. Un atlas cartographique au 1/100 000ème est produit (Région Rhône-Alpes, 2014a).

Ce travail a également été alimenté par les dires d'experts ayant des connaissances dans le champ de la nature. Les associations naturalistes telles que la LPO<sup>517</sup>, FRAPNA<sup>518</sup>, CEN<sup>519</sup>, ainsi que la fédération de pêche, fédération de chasse, etc... ont joué un rôle essentiel<sup>520</sup>.

### *La définition de territoires à enjeux pour des actions locales*

Lors de cette étude, des secteurs sur lesquels de fortes pressions anthropiques s'exercent sur le réseau écologique sont identifiés comme secteurs prioritaires d'intervention locale éligibles aux "contrats verts et bleus" (Figure 108). Ce dispositif appelé initialement "contrats corridors" est inscrit dans le premier axe des mesures d'accompagnement du SRCE. Il est issu des contrats de rivières. Il permet de financer à hauteur de 50% des actions concernant le réseau écologique, en complément d'autres financeurs comme l'agence de l'eau, l'Europe, les collectivités territoriales, etc...

Cette modalité d'accompagnement de la planification régionale à l'échelle locale provient d'expériences antérieures s'étant déroulées dans la région. En effet, dans le sillon du REDI, des interventions opérationnelles avaient été mises en place sur certains secteurs avec la démarche "couloir de vie", à l'exemple du Grésivaudan (Ecosphère & Hydrosphère, 2015; Michelot & Croyal, 2014). Ces restaurations écologiques se basent sur une modélisation complémentaire de la trame verte et bleue à l'échelle locale (Figure 109), suivant des principes d'identification de sous-trames et de perméabilité des milieux proches de ceux que nous venons de voir, mais à une échelle plus précise. Les cartographies produites servent à discuter avec les acteurs locaux d'actions pouvant être menées.

L'élaboration des "contrats verts et bleus" se base également sur la réalisation d'une étude écologique complémentaire au 1/25 000ème ou 1/10 000ème, afin de définir avec des acteurs et experts locaux un programme d'actions<sup>521</sup>.

Ce dispositif étant issu des contrats de rivière, il est en partie porté par des syndicats de rivière. Il peut également être élaboré et coordonné par une collectivité territoriale. Par ailleurs, les conservatoires des espaces naturels (CEN) apportent généralement leurs conseils à ces structures intercommunales, pour organiser la mise en œuvre de leurs projets.

---

<sup>517</sup> Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) est une association de protection de la nature créée en 1912.

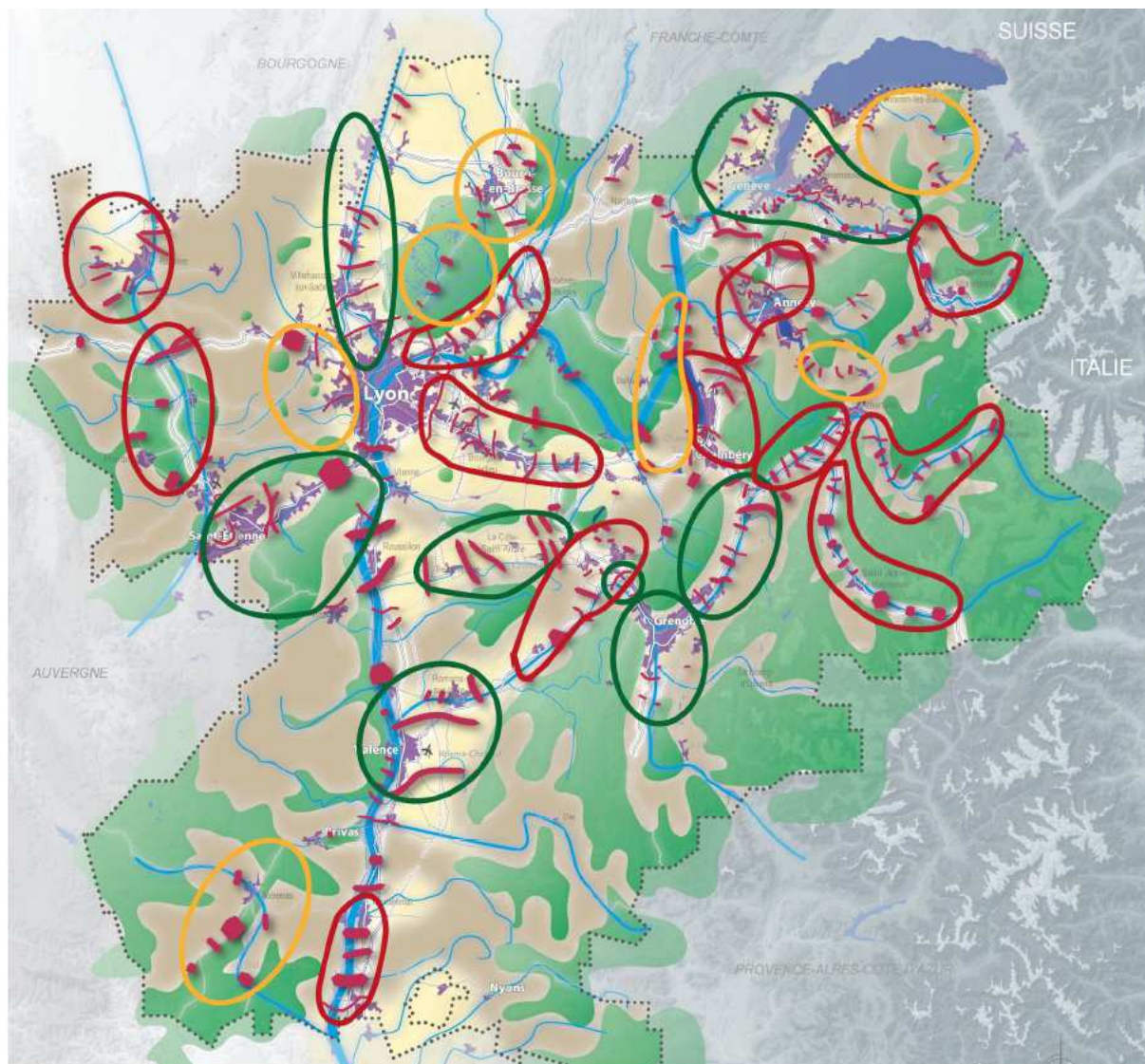
<sup>518</sup> Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), devenue France nature environnement Auvergne-Rhône-Alpes en 2019, est une association de protection de la nature créée en 1971

<sup>519</sup> Conservatoire d'espaces naturels (CEN) créé en France à partir des années 1970, ils sont des structures associatives pour gérer et protéger des espaces naturels.

<sup>520</sup> La chargée d'étude "Espaces périurbains et trame verte" de l'agence d'urbanisme de Lyon a souligné l'importance des dires d'experts lors de notre entretien.

<sup>521</sup> Ce processus de travail est détaillé, lors de nos entretiens, par le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale" et par le chargé de mission "Patrimoine naturel" à la région Auvergne-Rhône-Alpes.





**La Trame verte et bleue**

Réservoirs de biodiversité

Corridors d'importance régionale

Fuseaux  
 Axes

Trame bleue

Principaux cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnus pour la Trame bleue  
 Grands lacs naturels

**Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire**

Espaces perméables : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité  
 Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité du territoire

**Principaux éléments fragmentants**

Zones urbanisées  
 Autoroutes  
 Routes principales  
 Voies ferrées principales

*Les espaces de mobilité, les espaces de bon fonctionnement et les zones humides ne sont pas représentés à cette échelle de synthèse*

**Secteurs prioritaires d'intervention**

Soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes (objectif 7.1)  
 Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles (objectif 7.2)  
 Définir des territoires de vigilance vis à vis du maintien et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques (objectif 7.3)

*Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités*

**Figure 108 - La trame verte et bleue du SRCE Rhône-Alpes et les secteurs prioritaires d'intervention (Source: Région Rhône-Alpes, 2014b, p. 230)**





### *L'importance pressentie du recours à d'autres expertises*

Le processus de planification des trames vertes et bleues que nous venons de décrire donne une place prédominante à l'expertise écologique. Toutefois, lors de nos entretiens avec des acteurs intervenant dans ce contexte opérationnel, la collaboration interprofessionnelle est abordée afin de traiter deux aspects: la dimension multifonctionnelle des trames vertes et bleues, et le dialogue avec les acteurs du territoire afin qu'ils adhèrent à un projet sur le réseau écologique. En effet,

- le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale" de la région Auvergne-Rhône-Alpes pointe l'importance de considérer les services écosystémiques du réseau écologique. Le travail avec l'agence d'urbanisme lui paraît important pour ne pas être uniquement dans une approche naturaliste, mais bien dans l'aménagement du territoire, en mobilisant ici une compétence urbanistique.
- la chargée d'étude "Espaces périurbains et trame verte" de l'agence d'urbanisme de Lyon souligne de son côté la difficulté de sensibiliser les acteurs locaux en se référant uniquement à l'écologie, ces derniers percevant la réglementation dans ce domaine comme une contrainte. Elle en appelle à la définition d'un projet de territoire intégrant et s'appuyant sur l'écologie, en l'articulant avec les dynamiques économiques, agricoles et urbaines. La chargée d'étude "Espaces périurbains et trame verte" acte ainsi dans son propos la nécessité d'une approche multifonctionnelle du réseau écologique et elle suggère l'appel à d'autres types d'expertises. On notera à ce propos que différents acteurs institutionnels ont été consultés lors de l'élaboration du SRCE par l'agence d'urbanisme: l'école d'agronomie de l'ISARA<sup>522</sup>, le bureau d'étude du CEREMA<sup>523</sup>, les urbanistes et paysagistes des CAUE, etc...

Le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale" de la région Auvergne-Rhône-Alpes précise, au sujet de l'interprofessionnalité, que la région est ouverte à aider financièrement la réalisation d'études à l'échelle locale ne se limitant pas à l'expertise écologique. Il cite à ce propos la possibilité de travaux concernant le tourisme ou le paysage. Il indique toutefois que ce sont les structures intercommunales portant les "contrats verts et bleus" qui doivent formuler une telle demande. Aucune incitation à l'interprofessionnalité n'est apportée dans le dispositif d'actions opérationnelles de la planification régionale. On constate finalement que les démarches d'interventions locales ont recours de manière quasi exclusive à l'expertise écologique.

### *Une complémentarité avec le domaine du paysage apparaissant dans des travaux exploratoires*

Toutefois, dans les travaux réflexifs sur les réseaux écologiques commandés par la même région, l'expertise du paysage est davantage mise en avant. Nous ne sommes plus ici dans le premier axe des mesures d'accompagnement du SRCE Rhône-Alpes avec les "contrats verts et bleus", mais dans le second. Il s'agit d'un soutien apporté aux acteurs ayant participé à l'élaboration du SRCE, afin qu'ils approfondissent des problématiques et propositions qu'ils ont pu énoncer. Au final, quatre études principales vont être réalisées. Elles concernent:

---

<sup>522</sup> L'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) est une école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement fondée en 1968.

<sup>523</sup> Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou CEREMA est un centre de ressources et d'expertises techniques et scientifiques en appui aux services de l'État et des collectivités locales. Il est créé en 2014. Il intègre notamment les centres d'études techniques de l'Équipement (CETE) qui avaient été créés dans les années 1960.

- les passages de faune au niveau des infrastructures de transports (menés par le CEREMA),
- les espaces de contact entre les trames bleues et les trames vertes (menés par l'ARRA<sup>524</sup>),
- les trames vertes et bleues dans les espaces urbains et périurbains (menées par l'UR-CAUE<sup>525</sup> de la région Auvergne-Rhône-Alpes),
- et la biodiversité des espaces agricoles (menée par l'ISARA).

La notion de paysage traverse certains de ces travaux, et notamment les deux derniers.

L'étude sur la biodiversité dans les espaces agricoles de l'ISARA a fait l'objet d'un article scientifique (P. Fleury et al., 2018). Ce dernier concerne la représentation des agriculteurs vis-à-vis des mesures pour le maintien ou la remise en bon état écologique des espaces exploités. La notion de paysage, au sens de la convention européenne éponyme, apparaît dans ce travail comme nécessaire pour penser l'action sur la trame verte et bleue dans les espaces agricoles ordinaires. En effet, les agriculteurs s'avèrent davantage intéressés pour réfléchir à des interventions sur le réseau écologique autour de la notion de paysage, plutôt qu'autour de celle de la biodiversité. L'étude de l'ISARA invite ainsi à passer du "paysage de l'écologie" à un "paysage de développement multifonctionnel et vécu", hybridant différents savoirs (P. Fleury et al., 2018). Cet article a été publié dans la revue "projet de paysage" et se réfère à des auteurs comme P. Donadieu, témoignant de la sphère intellectuelle des professionnels du paysage. Toutefois leurs démarches et leurs méthodologies en tant que telles ne sont pas évoquées.

L'approche paysagère est explorée explicitement dans les études menées par l'union régionale des CAUE (UR-CAUE), concernant les trames vertes et bleues urbaines et périurbaines. La chargée de mission "Eau et Biodiversité" à la région Auvergne-Rhône-Alpes précise que l'enjeu de ce travail est de s'intéresser aux espaces situés à l'intérieur des enveloppes urbaines. Pour cela, une collaboration est développée entre des paysagistes des CAUE et des écologues des LPO de la région. Les études sont menées en deux phases:

- La première est un recueil d'expériences où une collaboration a eu lieu entre des professionnels de l'écologie et du paysage, dans des communes des différents départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La seconde est l'expérimentation d'études interprofessionnelles au profit de communes volontaires et intéressées. Un complément à la collaboration entre les CAUE et les LPO est apporté par le conservatoire botanique national Alpin (CBNA)<sup>526</sup>.

Ce travail a fait l'objet de plusieurs rencontres réunissant l'ensemble des participants<sup>527</sup>. Il s'est terminé par un colloque en 2017<sup>528</sup> présentant les productions effectuées et ouvrant des pistes de réflexions. Un guide réalisé par l'UR-CAUE est ensuite publié en 2019 (UR-CAUE ARA, 2019).

---

<sup>524</sup> Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) est créée en 1999. Elle a pour objectif de faciliter les échanges entre les différents intervenants dans le domaine de l'eau.

<sup>525</sup> L'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (UR-CAUE) d'Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les CAUE de cette région, à savoir ceux de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, Rhône/Métropole, de Savoie, de la Haute-Savoie.

<sup>526</sup> La LPO réalise des relevés faune-flore généralistes, tandis que le CBNA réalise des relevés phytosociologiques plus précis de la végétation.

<sup>527</sup> A l'exemple d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 15/09/2017 à Lyon, auquel nous avons assisté.

<sup>528</sup> Ce colloque intitulé "mise en œuvre des trames vertes et bleues urbaines et péri-urbaines en Auvergne-Rhône-Alpes: de la préservation de la biodiversité au projet de territoire" s'est tenu le 07/12/2017 à l'hôtel de région de Lyon.

Cette étude exploratoire menée par l'UR-CAUE amène à une transversalité effective entre les expertises du paysage et de l'écologie afin d'agir sur les trames vertes et bleues. En assistant à certaines réunions<sup>529</sup> et en lisant attentivement le guide, on identifie des méthodes paysagères adaptées au réseau écologique:

- les unités et entités paysagères sont associées à la nature en ville (UR-CAUE ARA, 2019, p. 11) et aux divers inventaires écologiques.
- l'attention aux contextes socio-culturels et économiques - auxquels contribue un sociologue - permet d'appréhender l'appropriation et la gestion des espaces de nature (UR-CAUE ARA, 2019, pp. 2, 5, 7, 15, 17, 22, 23).
- une lecture géographique et patrimoniale complète l'étude écologique des trames vertes et bleues (UR-CAUE ARA, 2019, p. 15).
- L'analyse, considérant le passé et le présent des espaces urbanisés, permet de développer un projet relatif aux trames vertes et bleues. Il s'agit ici de propositions à inclure dans les plans locaux d'urbanisme, et plus précisément dans leurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP)<sup>530</sup>.
- Différents supports de représentation sont utilisés pour mener les études et dialoguer avec les acteurs locaux: cartographies, photographies, croquis, etc.

L'expérimentation d'un travail interprofessionnel au cours duquel les expertises de l'écologie et du paysage se complètent mutuellement a ainsi eu lieu, ce que nous considérons être le point fort de ce travail. Les enseignements méthodologiques ne nous paraissent cependant pas suffisamment mis en valeur dans le guide réalisé. En effet, celui-ci détaille avant tout des idées générales que les élus ont à considérer pour développer des actions en faveur de la biodiversité dans les espaces urbains. Par ailleurs, cette collaboration entre professionnels n'est pas extrapolée aux différentes échelles du territoire. Seuls les espaces contenus dans les enveloppes urbanisées et leur lisière sont considérés<sup>531</sup>.

### *2.1.3 Des démarches paysagères distinctes avec des rapprochements vers l'écologie en cours*

Pour continuer notre analyse, nous souhaitons à présent regarder le travail interprofessionnel à partir des travaux que mènent les paysagistes dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, s'ils ne contribuent pas aujourd'hui de manière significative aux études régionales et locales sur les trames vertes et bleues, nous venons de voir que ces professionnels prennent part à certaines réflexions à ce sujet, et ils ont développé des collaborations avec des écologues. Ainsi, nous nous sommes demandé si les démarches de l'écologie ne seraient pas présentes dans les atlas, plans et chartes de paysage de la région? Pourrait-on déceler dans ces productions des expérimentations méthodologiques adaptées à un travail interprofessionnel, sans qu'elles ne soient limitées aux enveloppes urbanisées?

---

<sup>529</sup> A savoir notamment le comité de pilotage de l'étude sur les réseaux écologiques intra-urbains, le 15/09/2017 à Lyon.

<sup>530</sup> Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives. Elles sont généralement accompagnées d'un schéma planimétrique.

<sup>531</sup> Dans ces espaces urbanisés, on notera que l'expertise des paysagistes des CAUE en complément de celle des écologues s'avère reconnue par les acteurs de la région, à la différence des espaces agro-naturels.



Pour avoir un aperçu à ce sujet, nous avons consulté plusieurs documents sur le grand-paysage<sup>532</sup> et nous avons rencontré des acteurs impliqués dans leur élaboration. En ce qui concerne l'équivalent d'atlas régional que constitue l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes, nous avons interviewé la chargée de mission paysage à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Auvergne-Rhône-Alpes<sup>533</sup>. Pour la production d'atlas de paysages départementaux ou d'études de territoires intercommunaux, nous nous sommes entretenus avec la directrice du CAUE de Savoie<sup>534</sup>, le paysagiste du CAUE du Rhône<sup>535</sup>, la paysagiste du CAUE de l'Isère<sup>536</sup> et la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère<sup>537</sup>.

### *L'actualisation d'un atlas ancien sans développement des liens avec l'écologie*

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes. En effet, c'est un document affilié aux atlas de paysage, et il est cité dans le SRCE de Rhône-Alpes (Figure 110) puis dans le SRADDET (Figure 100).

Cette ressource sur le grand-paysage a été initiée dans les années 1990 avec la cartographie des "typologies et dynamiques de paysage" (DIREN R.A., 1996) évoquée dans le précédent chapitre (cf. Chapitre 3 - § 1.2.1). Dans les années 2000, il a été repris pour définir des entités paysagères régionales regroupées dans 7 familles de paysage (DIREN R.A., 2005)<sup>538</sup>, avec une diffusion de cette connaissance sur un site internet. C'est un travail réalisé dans le sillon de la loi paysage de 1993 qui utilise les méthodes de l'expertise paysagère présentées dans les guides (cf. ci-avant § 1.2.2). Il ne préfigure pas de réflexions associées aux trames vertes et bleues.

En 2018, nous avons eu l'information qu'un projet d'actualisation de cet atlas régional était en cours. La chargée de mission paysage à la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes précise cependant, en adéquation avec les moyens financiers dont elle dispose, que l'enjeu est uniquement d'homogénéiser cet observatoire de la région Rhône-Alpes avec l'Atlas des paysages d'Auvergne. En effet, ces régions ont fusionné. La création d'un site internet dédié est prévue<sup>539</sup>. Ainsi, il ne s'agit pas d'adapter de manière significative son contenu pour intégrer les politiques récentes de la transition socio-écologique, comme celles sur les réseaux écologiques.

---

<sup>532</sup> Les documents sur le grand-paysage sont les atlas, plans et chartes paysagères.

<sup>533</sup> Entretien le 04/04/2018 avec la chargée de mission paysage à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Auvergne-Rhône-Alpes

<sup>534</sup> Entretien le 13/12/2017 avec la directrice du CAUE de Savoie

<sup>535</sup> Entretiens les 29/08/2017 et 15/11/2018 avec le paysagiste du CAUE du Rhône

<sup>536</sup> Entretiens les 15/11/2017 et 26/11/2018 avec la paysagiste du CAUE de l'Isère

<sup>537</sup> Entretien le 02/09/2019 avec la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère du CAUE de l'Isère

<sup>538</sup> L'observatoire des paysages a été lancé du temps de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Rhône-Alpes, avant la création de l'actuelle DREAL en 2009. La chargée de mission paysage à la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes précise que le travail de 1996 a permis un premier repérage du terrain et une délimitation cartographique d'entités. Une paysagiste à la DIREN, approfondit et actualise ce travail grâce à deux années d'observation en 2004 et 2009. Elle identifie 7 familles de paysages: naturels, naturels de loisirs, agraires, ruraux patrimoniaux, émergents, marqués par de grandes infrastructures, urbains et périurbains. Un fascicule est édité (DIREN R.A., 2005) et un site internet est créé en 2005.

<sup>539</sup> Il en résulte un nouveau site internet hébergeant l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes (<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/observatoire-regional-des-paysages-de-rhone-alpes-r152.html>, consulté le 09/04/2021)

Des grands paysages naturels : ce sont tous les espaces où l'impact de la main de l'homme est perçue comme « marginale » (haute-montagne, zones humides, forêts,...) ~17% du territoire.



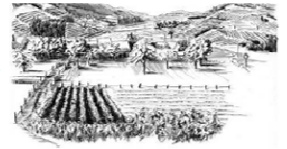
Des paysages naturels de loisirs : ce terme désigne certains territoires naturels, initialement vierges, sur lesquels se sont implantés les grands domaines skiables. ~2% du territoire régional.



Des paysages agraires, assimilés à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente (présence de champs, clôtures, ...). ~29% du territoire.



Des paysages ruraux patrimoniaux : ils se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte (petit patrimoine rural, traces d'une histoire ancienne). ~34% du territoire.



Des paysages émergents : ce sont des paysages naturels ou ruraux qui ont évolués à partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle (constructions, aménagements et comportements liés à l'urbanité, mais faible densité globale d'urbanisation). ~6% du territoire.



Des paysages marqués par de grands aménagements : ils correspondent essentiellement à des couloirs géographiques fortement aménagés aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Initialement naturels ou ruraux, ils sont ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques. ~7% du territoire.



Des paysages urbains et périurbains : c'est l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis, aménagements hydrauliques... ~5% du territoire.

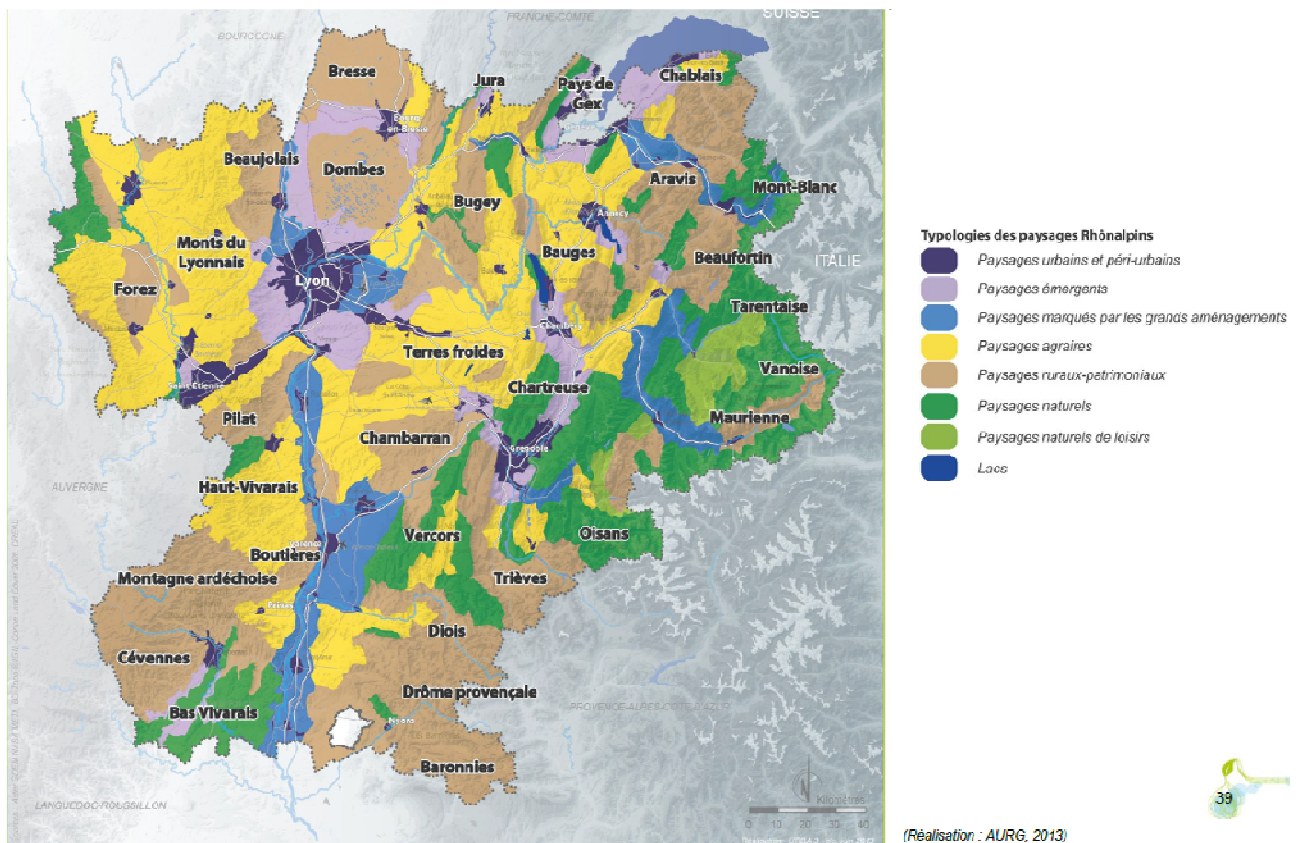


Figure 110 - Description et cartographie des 7 familles de paysages régionaux de l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes (Source: Région Rhône-Alpes, 2014b, pp. 37-38)

## *Des références succinctes au réseau écologique dans les documents de paysage récents*

L'observatoire des paysages régionaux n'est toutefois pas la seule démarche sur le grand-paysage en Rhône-Alpes, celui-ci étant décliné à l'échelle départementale par la production de documents pilotée par des CAUE. La politique des réseaux écologiques et l'expertise correspondante ne pourraient-elles pas être identifiées à ce niveau? Nous avons pour cela rencontré les CAUE du Rhône et de l'Isère<sup>540</sup>.

Dans le département de l'Isère, un atlas est réalisé en 2001 par Patrick Bienvenu, Alain Mazas et Alain Boëmare; et il y a en 2019 le projet de l'actualiser. L'étude paysagère initiale suit dans son ensemble les méthodes d'expertise paysagère courantes et on notera qu'une référence est faite à l'écologie du paysage lors d'un développement sur le bocage (Mazas et al., 2001, p. 152). Cependant, aucun croisement méthodologique, développement d'un travail interprofessionnel ou inscription dans des dispositifs d'actions environnementaux n'est détaillé. La responsable du pôle paysage et la paysagiste du CAUE de l'Isère expliquent qu'elles ont le souhait de faire évoluer cet Atlas. Néanmoins, l'enjeu sera de faciliter la diffusion de son contenu auprès des communes, et non de mettre à jour de son contenu en intégrant les politiques environnementales actuelles.

Dans le département du Rhône, un équivalent d'atlas départemental à travers des carnets de territoire est en cours de réalisation depuis quelques années. Ces documents approfondissent des principes d'actions opérationnelles. Un premier carnet sur le Beaujolais a été publié en 2016 et d'autres publications vont suivre, y compris sur l'Est lyonnais<sup>541</sup>. Le document sur le Beaujolais nous a été présenté par le paysagiste en charge de sa réalisation au sein du CAUE. Conçue après les lois Grenelle et la mise en place du SRCE, la trame verte et bleue est présentée dans les axes de projets afin qu'elle s'inscrive dans les documents de planification (SCOT, PLUI, PLU), et qu'elle serve aux développements de projets. Dans la lignée de l'étude réalisée par l'Union Régional des CAUE (cf. ci-avant § 2.1.2<sup>542</sup>), les continuités écologiques intra-urbaines sont considérées comme un enjeu important (Auray & Grandin-Maurin, 2016, p. 117). En complément, il est fait mention de la valorisation des espaces agricoles et naturels en faisant appel aux professionnels de l'écologie. Les contrats environnementaux tels que les "contrats de rivière", correspondant aujourd'hui au "contrat vert et bleu", sont cités (Auray & Grandin-Maurin, 2016, p. 63). Toutefois, ce carnet nous apparaît davantage comme un réceptacle de dispositifs d'actions existants, significatif de bonnes pratiques, plutôt qu'un initiateur de nouvelles formes d'expertises et d'actions sur le territoire. En effet, les collaborations interprofessionnelles avec le domaine du paysage pour agir sur le réseau écologique ne sont pas citées.

Cette interprétation est confirmée par un plan de paysage en cours de réalisation en 2019-2020 sur un espace couvert et encadrée par le carnet de territoire du Beaujolais<sup>543</sup>. Mené par l'agence Fabriques architectures et paysages, les méthodes utilisées sont celles que l'on

---

<sup>540</sup> Nous avons rencontré ces deux CAUE, car la plaine Lyon-Saint-Exupéry inclut principalement des espaces situés dans les départements du Rhône et de l'Isère. Une partie au Nord du Rhône est dans le département de l'Ain, mais peu d'enjeux d'aménagement y sont présents, si ce n'est des contraintes liées à l'exposition au bruit de l'aéroport et aux inondations du fleuve.

<sup>541</sup> Suite au carnet de territoire du "Beaujolais", celui sur le "lyonnais monts et coteaux" est publié en 2020. Les territoires de la métropole de Lyon et de l'Est lyonnais seront traités prochainement. Les périmètres des territoires étudiés dans ces carnets se calent sur les périmètres des SCOT, en reprenant les unités paysagères de ces documents afin de favoriser des déclinaisons opérationnelles.

<sup>542</sup> Voir la sous-partie intitulée "Une complémentarité avec le domaine du paysage apparaissant dans des travaux exploratoires"

<sup>543</sup> Il s'agit du territoire du "syndicat mixte du Beaujolais"

retrouve dans les guides dédiés au paysage (cf. ci-avant § 1.2.2). L'intérêt pour les démarches de restauration des corridors écologiques est manifeste. Ainsi lors de la réunion de présentation du diagnostic<sup>544</sup>, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) a été invité à présenter les actions de restaurations écologiques qu'il mène. Nous n'avons toutefois pas perçu, en l'état d'avancement de ce plan de paysage, des suggestions d'actions mettant en avant l'interprofessionnalité et des croisements méthodologiques entre l'expertise du paysage et celle de l'écologie.

Finalement, en regardant les productions actuelles sur le grand paysage des CAUE du Rhône et de l'Isère, nous n'observons pas de rapprochement significatif avec les démarches écologiques. En effet, la politique "trame verte et bleue" est citée dans quelques cas. Toutefois, aucun détail n'est apporté sur des croisements de méthodologies pour mettre en œuvre un travail interprofessionnel.

### *Une acculturation en cours des professionnels du paysage à l'expertise écologique*

Lors de nos entretiens avec les acteurs de documents sur le grand-paysage, nous avons mis en discussion ce paradoxe entre un intérêt des professionnels du paysage pour l'expertise écologique, comme le montre l'initiative de l'UR-CAUE, et le manque de développement plus global de l'interprofessionnalité. Nos interlocuteurs soulignent que les modalités de financement associées à la planification régionale des SRADDET, et l'écart entre les cultures professionnelles, peuvent en partie expliquer cette situation. Plus précisément:

- Les financements concernant le domaine du paysage et ceux concernant le réseau écologique sont aujourd'hui distincts. Selon la chargée de mission paysage à la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes, cela amène les acteurs locaux à engager des études sur les espaces ouverts centrées sur l'une ou l'autre de ces expertises, pour réaliser soit des contrats verts et bleus soit des plans de paysage, sans que l'idée ne leur vienne de les croiser. La planification régionale n'incite pas à développer une démarche transversale. Pour la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère, les budgets que peuvent mettre les collectivités sont limités, ce qui contraint les possibilités de mise en place de groupements intégrant à la fois des écologues et des paysagistes, que ce soit dans le cadre d'étude sur le réseau écologique ou sur le grand-paysage.
- De plus, pour la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère, il existe un écart entre les cultures professionnelles du domaine du paysage et de l'écologie. Elles se méconnaissent, ce qui freinerait les collaborations.

Ce contexte pourrait cependant évoluer très prochainement, et être favorable à des travaux interprofessionnels.

En effet, la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère précise également qu'une acculturation entre les expertises paysagères et écologiques est en cours. Pour exemple:

- Des collaborations entre le CAUE de l'Isère et la LPO de l'Isère préexistent depuis plusieurs années.
- Ce travail commun est à l'origine de l'expérimentation menée par l'UR-CAUE pour des espaces intra-urbains à l'échelle de la région, ce qui a renforcé l'interconnaissance entre les professionnels de l'écologie et du paysage (cf. ci-avant § 2.1.2<sup>545</sup>).

---

<sup>544</sup> Réunion de restitution de la première phase d'étude du Plan de Paysage Beaujolais le 16/12/2019 à Anse

<sup>545</sup> Voir la sous-partie "Une complémentarité avec le domaine du paysage apparaissant dans des travaux exploratoires"



- Maintenant, de nouvelles situations d'apprentissage mutuelles commencent à se présenter. C'est notamment le cas avec une mission de conseil qui a été donnée par un porteur d'actions sur les réseaux écologiques (le SMABB) au pôle paysage du CAUE de l'Isère. Ces conseils ont pour objectif d'être complémentaires à ceux des écologues du CEN Isère.

De plus, une porosité pourrait se développer entre les financements relatifs au domaine du paysage et ceux relatifs au domaine de l'écologie. Les expertises mobilisées pourraient alors se croiser. Comme le précise la directrice du CAUE de Savoie, le travail interprofessionnel de l'UR-CAUE qu'elle coordonne a été mené dans le cadre de financements dédiés au réseau écologique. La chargée de mission paysage à la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes et la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère indiquent que des montages opérationnels associant les financements dédiés aux réseaux écologiques et ceux portant sur le grand-paysage seraient souhaitables à l'avenir. Des plans de paysage pourraient être utilisés pour agir sur le réseau écologique. Dans ces conditions, l'acculturation entre les expertises écologiques et paysagères se renforcerait.

#### *2.1.4 L'amorce de méthodologies de l'expertise paysagère associée à celle de l'écologie*

Comme nous venons de le voir, la planification de la région Auvergne-Rhône-Alpes préfigure l'action locale sur les espaces ouverts. On remarque de manière générale qu'il existe un cloisonnement entre les démarches associées à l'expertise écologique et celles relatives au paysage, suivant la distinction que nous avons observée en France dans plusieurs SRADDET. Ainsi, pour intervenir sur les trames vertes et bleues afin de préserver la biodiversité, des études écologiques sont envisagées. Celles-ci sont réalisées de manière distincte des études concernant le paysage et leurs espaces ouverts multifonctionnels. Les méthodologies de chacune de ces approches se croisent peu.

Toutefois, les réflexions menées par certains acteurs de la planification régionale mettent en avant l'intérêt de l'interprofessionnalité pour élaborer des interventions efficaces. Une collaboration entre des paysagistes et des écologues a notamment été menée dans le contexte d'études exploratoires sur les espaces ouverts intra-urbains. Ainsi, on peut considérer qu'une acculturation entre ces deux domaines professionnels est en cours, et elle se développe aujourd'hui dans certains contextes opérationnels. Des méthodologies de l'expertise paysagère associées à celles de l'écologie s'amorcent ainsi en aparté.

Afin de mieux comprendre ces processus interprofessionnels, nous souhaitons à présent continuer l'analyse en changeant de point d'observation. Il s'agit de passer de la planification régionale des espaces ouverts que nous venons d'exposer, à un focus sur le développement d'actions locales encadré par cette planification régionale.



## 2.2 Des interventions locales restreintes et la place accordée à l'expertise paysagère

### 2.2.1 Le cas des espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry

A travers l'étude d'une situation opérationnelle spécifique, nous voulons:

- analyser la mise en œuvre d'actions sur les trames vertes et bleues dans un contexte où l'expertise écologique prédomine, et les difficultés rencontrées
- identifier le recours aux démarches paysagères en lien avec celles de l'écologie, leurs objectifs et les pistes méthodologiques qui y sont associées.

#### *Le choix d'un terrain d'étude à l'est de Lyon*

Pour mener ce travail, nous avons cherché un terrain à observer répondant à trois critères principaux:

- Tout d'abord, il devait être inscrit dans des actions sur la trame verte et bleue déclinant des orientations du SRADDET. Nous avons donc ciblé des espaces sur lesquels un "contrat vert et bleu" était en cours.
- Ensuite, en lien avec notre recherche, les espaces ouverts en question devaient être caractéristiques d'une situation entre ville et campagne.
- Enfin, notre travail portant sur le lien entre l'expertise paysagère et écologique, nous recherchions une situation favorable à l'interprofessionnalité.

Par ailleurs, étant donné que nous menons une recherche-action, il devait être possible de réaliser une expérimentation au sein du contexte observé. Nous souhaitions également que ce terrain soit à proximité de Lyon pour faciliter nos déplacements<sup>546</sup>.

Pour rechercher concrètement ce cas d'étude, nous avons sollicité la région Auvergne-Rhône-Alpes. Trois possibilités ont été envisagées<sup>547</sup> et notre choix s'est finalement porté sur un terrain à l'Est de Lyon, répondant à nos critères.

#### *Les contrats d'actions sur les trames vertes et bleues dans une "campagne-urbaine" à l'Est de Lyon*

Ce terrain regroupe les espaces de l'Est Lyonnais et du bassin de la Bourbre. Tous deux sont concernés par des études pré-opérationnelles sur les trames vertes et bleues, en cours de finalisation au début de l'année 2017. Il est ainsi envisagé que nous suivions la fin de l'élaboration des programmes d'actions, puis les interventions opérationnelles qui vont suivre dans le cadre de "contrats verts et bleus".

Les études pré-opérationnelles sont portées respectivement par deux syndicats de rivière ou équivalents : la cellule du Schéma de gestion des eaux (SAGE) du conseil départemental du Rhône (CD69), et le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) situé principalement dans le département de l'Isère<sup>548</sup>. Le premier périmètre d'étude inclut une partie de l'agglomération lyonnaise, et le second intègre la ville nouvelle de l'Île d'Abeau (Figure 111). Il existe ainsi des problématiques sur le réseau écologique propre aux espaces entre l'urbain et le rural, à savoir:

---

<sup>546</sup> En effet, habitant à Lyon, la proximité de cette ville permet de faciliter l'observation et l'expérimentation de ce travail de recherche.

<sup>547</sup> Nous nous sommes entretenus le 06 janvier 2017 avec le responsable de l'Unité Ingénierie partenariale à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les trois terrains possibles étaient: le Val-de-Saône au Nord de Lyon, le massif du Pilat au Sud, et un territoire assez vaste à l'Est. Les deux premiers cas ne sont pas apparus pertinents, du fait d'actions s'intéressant peu aux rapports entre le réseau écologique et l'urbanisation, ou du fait d'un contexte opérationnel rencontrant des difficultés pénalisant le déroulement des actions.

<sup>548</sup> Le périmètre du bassin de la Bourbre est principalement dans le département de l'Isère à l'exception de la commune de Colombier-Saugnieu.

- des espaces agro-naturels soumis à des pressions d'urbanisation: aménagement d'infrastructures, de zones d'activités, extension de centre-bourg, etc...
- le développement de la nature dans les espaces urbanisés.

Notre interlocuteur à la région précise par ailleurs que ces territoires pourraient-être intéressés par l'expérimentation que nous envisageons de mener.

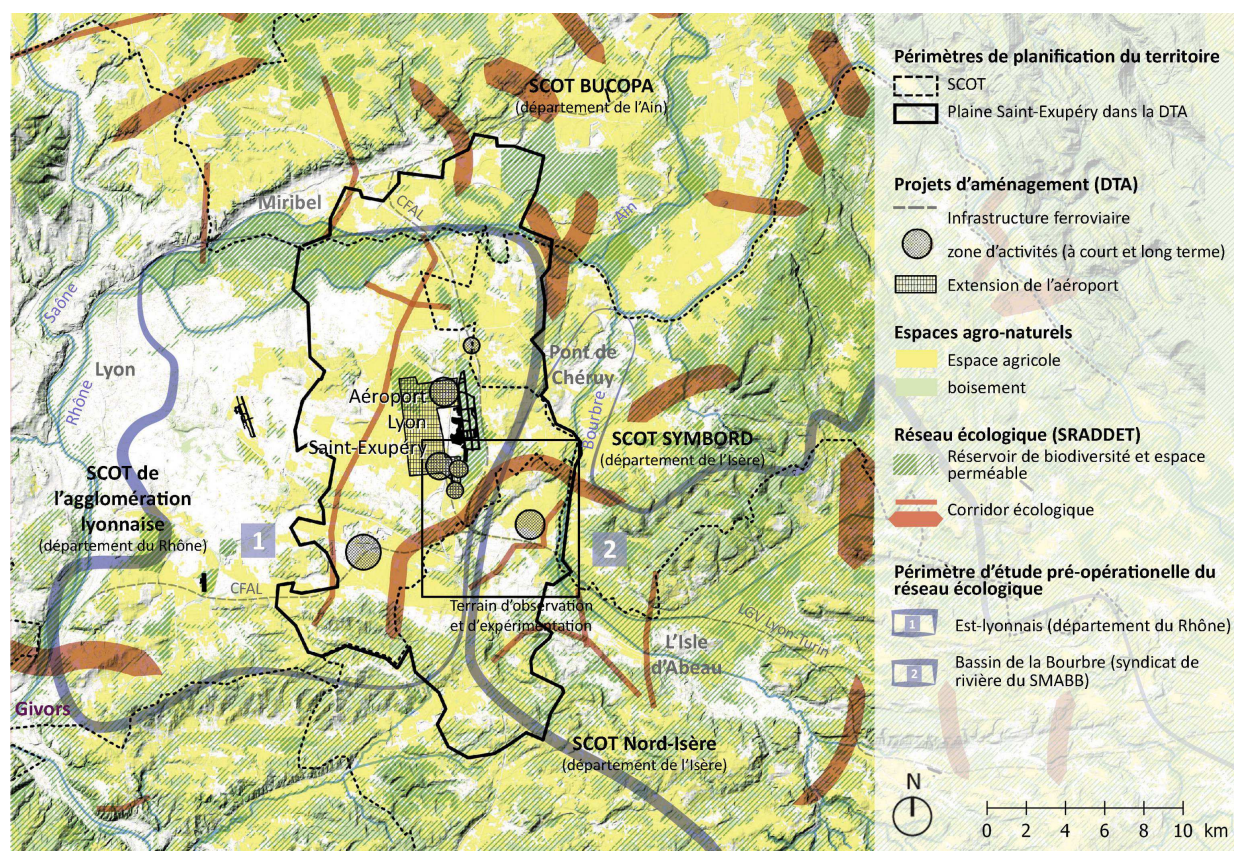


Figure 111 - Périmètre de planification de la plaine Saint-Exupéry et des études sur le réseau écologique (Source: auteur)

### *La plaine Lyon-Saint-Exupéry et l'association des enjeux écologiques et paysagers*

Ce contexte à l'Est de Lyon est également intéressant car l'association des enjeux de l'écologie et du paysage est affirmée au sein d'une partie de ce terrain, au sein de la plaine Lyon-Saint-Exupéry.

Le terme et la délimitation de cette Plaine sont issus de la planification régionale de la DTA (Figure 111). Il s'agit d'un espace présentant des caractéristiques spécifiques d'interterritorialité, car il est situé à la limite de 3 départements (Isère, Rhône, Ain) et à la jonction de 4 SCOT (Agglomération lyonnaise, Nord-Isère, SYMBORD, BUCOPA) autour de l'aéroport de Lyon. De nombreux acteurs interviennent sur ce territoire étant donné qu'il se situe à la jonction de plusieurs entités administratives. Ils doivent ainsi se coordonner pour mettre en œuvre un projet d'aménagement et de gestion du territoire (Vanier, 2008, p. 108)<sup>549</sup>.

<sup>549</sup> M.Vanier développe la notion d'interterritorialité qu'il décrit comme la relation entre les territoires administratifs pour faire projet ensemble, sans qu'il n'y ait une hiérarchie prédominante. Il parle notamment de la métropole lyonnaise et de sa planification en indiquant

Pour définir ce projet de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, les études menées depuis plusieurs dizaines d'années mettent en avant l'importance des espaces ouverts d'un point de vue paysager, avec la nécessité de traiter également les enjeux écologiques.

En effet, comme vu précédemment, une étude sur les réseaux maillés verts a été réalisée par l'agence d'urbanisme de Lyon au tournant des années 2000, en détaillant ce secteur autour de la plateforme aéroportuaire (cf. Chapitre 3 - § 1.2.2)<sup>550</sup>. Les espaces ouverts sont considérés comme une structure environnementale essentielle pour constituer une partie de la couronne verte agricole de l'agglomération lyonnaise, bien qu'il existe de fortes pressions d'urbanisation.

Ces espaces ouverts font d'ailleurs l'objet d'une attention particulière dans la planification régionale depuis les années 1960. Dans le schéma de l'OREAM lyonnais, il s'agit d'une partie de la ceinture verte séparant l'agglomération lyonnaise de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau (cf. Chapitre 2 - § 3.1.1). C'est dans cet espace qu'est prévue l'implantation d'infrastructures de transports routiers et aériens, et des études y sont consacrées (OREAM Lyon Saint-Etienne, 1973).

Récemment, suite à la DTA de 2006, de nouvelles études ont été réalisées, affirmant à la fois les rôles paysagers et écologiques des espaces ouverts de ce territoire:

- En 2012, un diagnostic est finalisé par l'Inter-SCOT, dispositif piloté par l'agence d'urbanisme de Lyon pour faire collaborer les syndicats des SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise (Dugua, 2017). Dans le processus d'aménagement et d'urbanisation de ce territoire<sup>551</sup>, une importance est accordée au socle agricole, naturel et paysager. La réflexion inclut la protection des nappes souterraines alimentant une part importante de la métropole en eau potable (UrbaLyon, 2011, pp. 10–17, 62–63, 90–91). Ce diagnostic est réalisé à un moment d'affirmation de la politique actuelle sur les trames vertes et bleues.
- En 2013, le groupement des bureaux d'étude Güller&Güller - Acadie a finalisé une étude stratégique d'aménagement pilotée par les DDT du Rhône et de l'Isère. Les espaces ouverts sont structurants (Dugua, 2015, pp. 688–721). Ils permettent de définir des limites d'urbanisation et d'assurer la qualité paysagère et la fonctionnalité du réseau écologique (Dugua, 2015, p. 691)<sup>552</sup>. L'enjeu est de "tendre vers un objectif de zéro artificialisation<sup>553</sup> des sols à l'horizon 2025" (Dugua, 2015, p. 711).

Ces études aboutissent en 2015 à la modification de la DTA portant spécifiquement sur le territoire de la plaine Saint-Exupéry (Préfecture de région Rhône-Alpes, 2015). L'aménagement du territoire est organisé par les espaces ouverts, principalement agricoles, avec des limites d'urbanisation et des liaisons vertes (Figure 112). La trame verte et bleue du SRCE approuvé en 2014 est intégrée dans ce projet.

---

qu'elle "ne peut être qu'interterritoriale, comme celle de la plupart des grandes aires urbaines complexes et plus ou moins multipolaires [...]. Une intense diplomatie bi- ou multilatérale tend à remplacer des rapports centre-périphéries forcement mal vécus" (Vanier, 2008, p. 108).

<sup>550</sup> Avant de s'appeler la plaine Lyon-Saint-Exupéry, ce territoire était nommé Satolas.

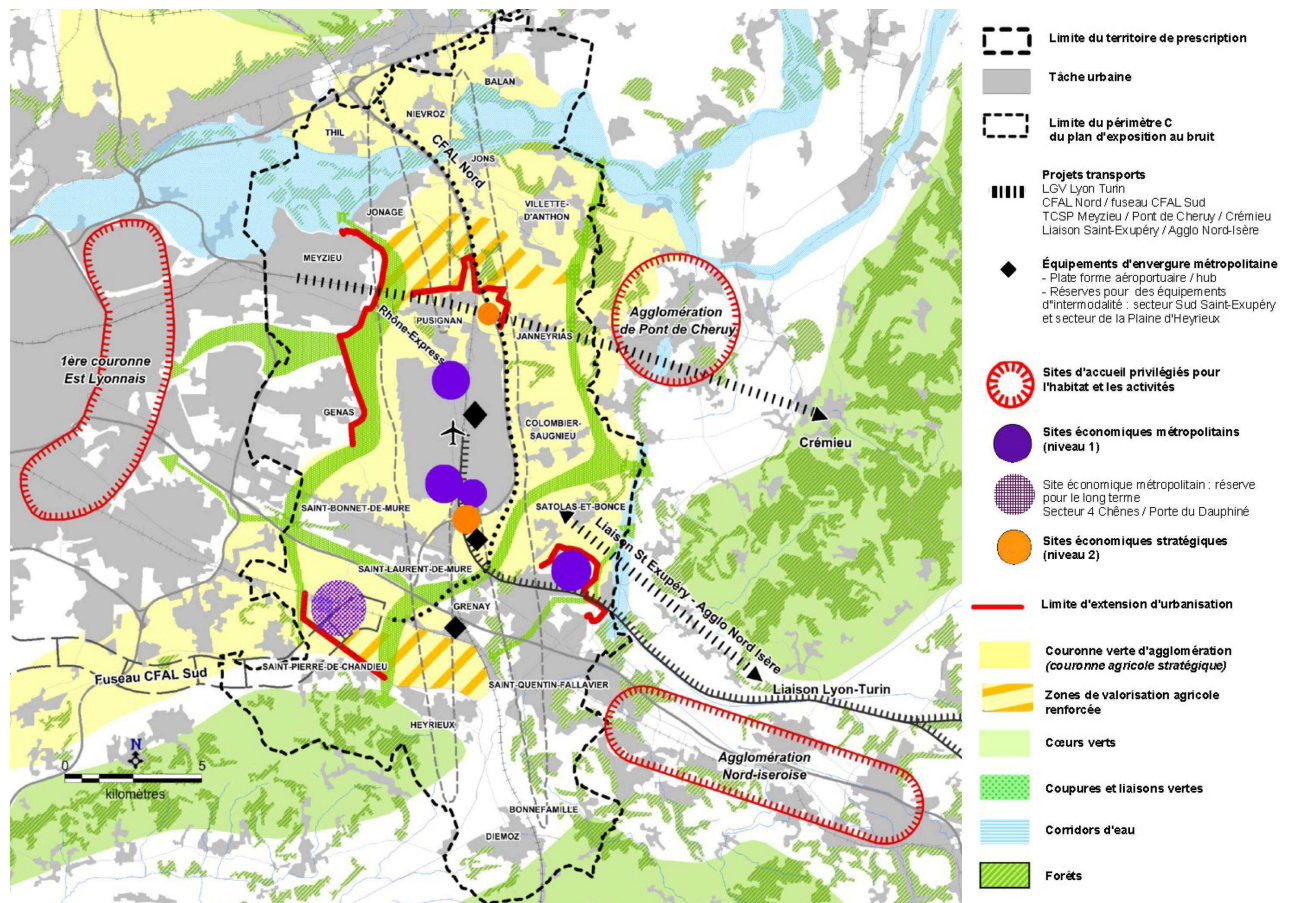
<sup>551</sup> L'enjeu de cette étude était de poser les bases d'un projet partagé articulant les différentes dynamiques d'urbanisation de ce territoire: extension de l'aéroport et des zones d'activités situées aux environs, ligne à grande vitesse Lyon-Turin, et le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

<sup>552</sup> On y distingue en effet un intérêt à l'habitabilité du territoire qui consiste à: "définir des bords et des limites intangibles aux développements, intensifier les polarités existantes, structurer un grand paysage, consolider les secteurs agricoles aux enjeux forts, et renforcer et valoriser les trames vertes et bleues" (Dugua, 2015, p. 691).

<sup>553</sup> L'axe 1 "Reconquérir la biodiversité dans les territoires" du "plan biodiversité" de juillet 2018, a parmi ses objectifs de "limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette" (<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>, consulté en septembre 2021).



Le pôle métropolitain, associant les principales intercommunalités de l'aire métropolitaine, assure depuis 2016 le pilotage et la coordination du projet d'aménagement de la Plaine Saint-Exupéry, et il s'attache notamment à la compensation écologique et au développement agricole<sup>554</sup>.



Le cas de la plaine Lyon-Saint-Exupéry nous permet ainsi d'étudier comment se concrétisent les rapprochements entre les démarches écologiques et les approches urbaines et paysagères qui sont latentes dans la planification régionale de la DTA et les études associées.

Nous observerons cela à travers un processus d'actions sur les espaces ouverts issus de la politique trame verte et bleue, et figurant actuellement dans la planification régionale du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour comprendre le processus d'actions en cours, nous avons réalisé des entretiens compréhensifs, consulté des documents d'études et observé différentes réunions, comités et

<sup>554</sup> Le Pôle Métropolitain est un syndicat mixte créé en 2012 par la Métropole de Lyon, la communauté urbaine de Saint-Étienne et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et celle de Vienne. Il s'est élargi en 2016 à la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL).

Il est envisagé comme un espace de coopération interterritoriale volontaire pour traiter à la bonne échelle les sujets d'intérêt métropolitain dont les "Espaces naturels et agricoles", les "Réseaux de transports et de modes doux", etc... (<https://www.polemetropolitain.fr>, consulté en octobre 2021)

Il assure depuis 2016 le pilotage et la coordination du projet de développement de la Plaine Saint-Exupéry, notamment sur les questions de "la compensation écologique" et sur le "développement agricole" (<https://www.polemetropolitain.fr>, consulté en mai 2021)

événements. Nous nous concentrerons sur la mise en œuvre du "contrat vert et bleu". Toutefois, nous irons également regarder des démarches connexes afin de resituer ce processus d'actions dans le contexte plus général de l'aménagement et de la gestion du territoire de la plaine Saint-Exupéry.

### *2.2.2 Deux études écologiques à l'échelle territoriale pour préfigurer l'action locale*

Pour commencer, nous nous intéressons aux deux études pré-opérationnelles concernant des espaces ouverts de la plaine Saint-Exupéry, menées à l'échelle territoriale. Celles-ci sont finalisées en 2017, et leur objectif est de mettre en place un contrat d'actions sur les trames vertes et bleues de 5 années. Nous nous sommes demandé comment sont élaborées ces études et comment sont faits les choix d'interventions? De plus, est-ce qu'une place est donnée au domaine du paysage en lien avec l'expertise écologique ?

Pour apporter quelques réponses, nous avons mené des entretiens auprès de la chargée de projets "Trame verte et bleue & Zones humides"<sup>555</sup> du SMABB, et du chargé de projet<sup>556</sup> de la cellule SAGE du conseil départemental du Rhône. Ils pilotent respectivement chacune des deux études pré-opérationnelles. Nous avons également rencontré le chargé de mission "Espaces naturels et biodiversité" à la métropole de Lyon<sup>557</sup>. En complément, nous avons analysé les études produites<sup>558</sup> et assisté à quelques réunions<sup>559</sup>.

#### *Une étude de la trame verte et bleue*

Les études pré-opérationnelles sont réalisées par des bureaux d'étude en écologie et environnement<sup>560</sup>. Malgré des différences entre elles (une variante méthodologique pour l'étude du bassin de la Bourbre<sup>561</sup> et des études détaillées sur certains secteurs de l'Est-Lyonnais<sup>562</sup>) ces études ont en commun la réalisation d'une modélisation éco-paysagère. Elles déclinent pour chaque sous-trame la perméabilité des milieux.

Cette modélisation est réalisée sur un logiciel SIG avec un niveau de précision cartographique correspondant aux échelles du 1/5000, 1/10000 et 1/25000<sup>ème</sup> (ECOVIA, 2016, p. 9; TERE0, 2016a, p. 3). Elle utilise les informations d'occupation du sol de la BD TOPO de l'IGN, du Registre Parcellaire Graphique, des informations Corine Land Cover, ainsi que des bases de

---

<sup>555</sup> Entretiens des 14/03/2017, 20/06/2017 et 25/09/2017 avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du SMABB

<sup>556</sup> Entretiens des 03/03/2017 et 31/05/2017 avec le chargé de projet au sein de la cellule SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) du département du Rhône

<sup>557</sup> Entretien du 08/02/2017 avec le chargé de mission "Espaces naturels et biodiversité" à la métropole de Lyon

<sup>558</sup> Ces études sont les deux études pré-opérationnelles pour l'élaboration de contrats sur les réseaux écologiques concernant la plaine Lyon-Saint-Exupéry (ECOVIA, 2016, 2017b; TERE0, 2016a, 2016b), complétées d'études préexistantes sur des cours d'eau (BURGEAP, 2012; BURGEAP & TERE0, 2015; EMA Conseil & Dynamique Hydro, 2015).

<sup>559</sup> Quelques réunions avaient encore lieu au début de notre recherche, même si les études ont été globalement finalisées en 2016, à savoir:

- Comité de pilotage pour l'étude pré-opérationnelle sur le réseau écologique de la Bourbre le 08/03/2017 à L'Isle-d'Abeau
- Comité technique pour l'étude pré-opérationnelle sur le réseau écologique de la Bourbre le 04/04/2017 à La Tour-du-Pin
- Cérémonie de signature du contrat unique pour la remise en bon état de la trame verte et bleue le 21/12/2017 à Bourgoin-Jaillieu

<sup>560</sup> Pour le territoire de l'Est-Lyonnais, l'étude est réalisée par le bureau d'étude en environnement TERE0, et pour le bassin de la Bourbre l'étude est réalisée par le bureau d'étude ECOVIA, accompagné d'ALTITUDE (filiale d'Ecovia spécialisé dans l'animation) et d'OXALIS (écologie pour les vérifications de terrain)

<sup>561</sup> Il s'agit de la méthode intitulée "fragmentation urbaine et perturbation" (FUP) développée par la LPO d'Isère. "Le principe est d'identifier et distinguer les espaces agronaturels qui se trouvent à plus de 100 m et plus de 250 m de l'enveloppe urbaine afin d'identifier :

- Les secteurs de « calme », sans nuisance, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie.
- Les secteurs sous contrainte où la pression urbaine et son étalement limitent, ou peuvent limiter dans le temps, les déplacements" (ECOVIA, 2016, p. 51)

<sup>562</sup> Des précisions sont en effet apportées sur la restauration écologique de certains secteurs (TERE0, 2016b, pp. 32, 35, 38, 45, 49, 52)



données d'inventaires ou des périmètres de protection de diverses institutions et associations naturalistes (CEN, LPO, Fédérations de Chasse, Agences d'urbanisme, etc...) (ECOVIA, 2016, pp. 21–22; TERE0, 2016a, pp. 2–3). Des typologies de milieux écologiques assez généralistes sont définies à partir de ces données (Figure 113, Figure 114).

Sur cette base cartographique, l'étude de l'Est-Lyonnais vérifie les milieux écologiques, par photo-interprétation et en allant sur le terrain le cas échéant. Ces données sont ensuite rasterisées sur le SIG, c'est-à-dire que les données vectorielles sont transformées en points, correspondant ici à des carrés de 10 mètres de côté (TEREO, 2016a, pp. 4, 6). Pour chacun d'entre eux, des coefficients de déplacement des espèces sont attribués par guildes, c'est-à-dire pour un ensemble d'espèces présentant une mobilité relativement proche (TEREO, 2016a, pp. 7–11). Le réseau écologique va ainsi pouvoir être défini:

- Les réservoirs correspondent aux habitats écologiques favorables à une guildes donnée, définie à partir des inventaires et milieu écologique ayant un intérêt significatif pour ces espèces.
- Les corridors sont modélisés à partir des coefficients de mobilité des espèces attribuées aux différents milieux écologiques, en déterminant les chemins de moindre coût de déplacement entre les milieux les plus favorables à une guildes d'espèces donnée. Ces simulations sont réalisées pour les espèces correspondant à chacune des sous-trames (forestière, milieu ouvert, etc...) (TEREO, 2016a, pp. 11–14) (Figure 115).
- La synthèse des réseaux écologiques des différentes sous-trames permet de définir de manière plus générale les corridors et les réservoirs du territoire (Figure 116, à gauche).

Étant dans un contexte de campagne-urbaine avec une forte fragmentation des milieux naturels, on remarque que le réseau écologique fonctionnel est limité sur le territoire de l'Est Lyonnais (Figure 116, à gauche). Ce constat permet d'identifier les corridors à préserver et à renforcer, et également ceux à créer et restaurer. On notera que cette réflexion est également menée en allant au-delà du périmètre d'étude, avec un corridor Nord-Sud à l'Est de l'aéroport, sur le territoire du bassin de la Bourbre (Figure 116, à droite).

L'étude sur le bassin de la Bourbre reprend ainsi un corridor issu du travail mené sur l'Est lyonnais. Une modélisation écologique est également effectuée. Celle-ci servira davantage à confirmer la pertinence des corridors inscrits dans le SRCE que pour les détailler à l'échelle locale. Ce travail considère les sous-trames "boisées", "agropastorales", "thermophiles", "humides", "aquatiques", ainsi que les "grandes cultures" (ECOVIA, 2016, pp. 24–26). Cette classification renvoie en partie aux trames jaune et turquoise correspondant aux espaces agricoles et aux zones humides. La trame noire se rapportant aux espaces non éclairés la nuit, et donc favorable aux déplacements et à la vie de nombreuses espèces, sera par ailleurs intégrée dans le plan d'actions

La trame bleue est détaillée dans l'étude de la Bourbre de manière succincte. Des études sur les cours d'eau et leur restauration existent par ailleurs, comme celles concernant la renaturation de la Bourbre (BURGEAP & TERE0, 2015). Le territoire de l'Est Lyonnais n'a pas choisi d'intégrer la trame bleue dans l'étude pré-opérationnelle de l'Est-Lyonnais, préférant se référer directement aux études préexistantes dédiées aux cours d'eau (BURGEAP, 2012; EMA Conseil & Dynamique Hydro, 2015).

Figure 7 : Carte de l'occupation du sol produite au 1/10 000

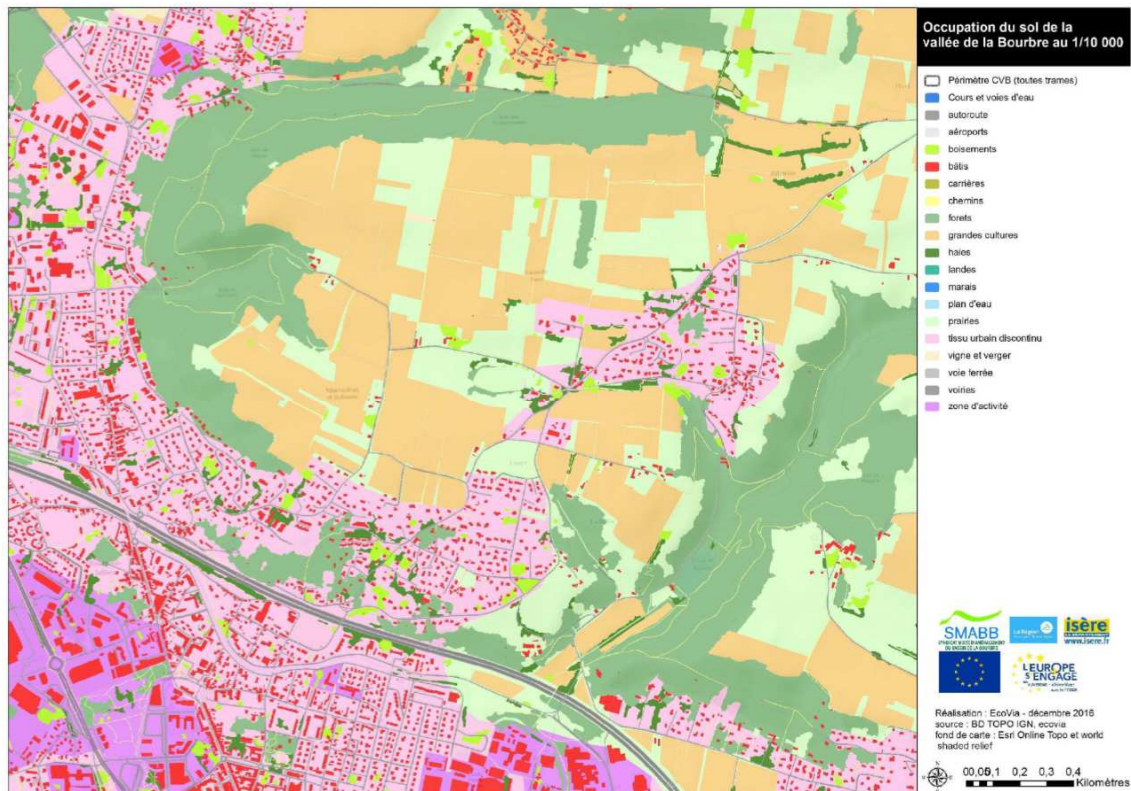
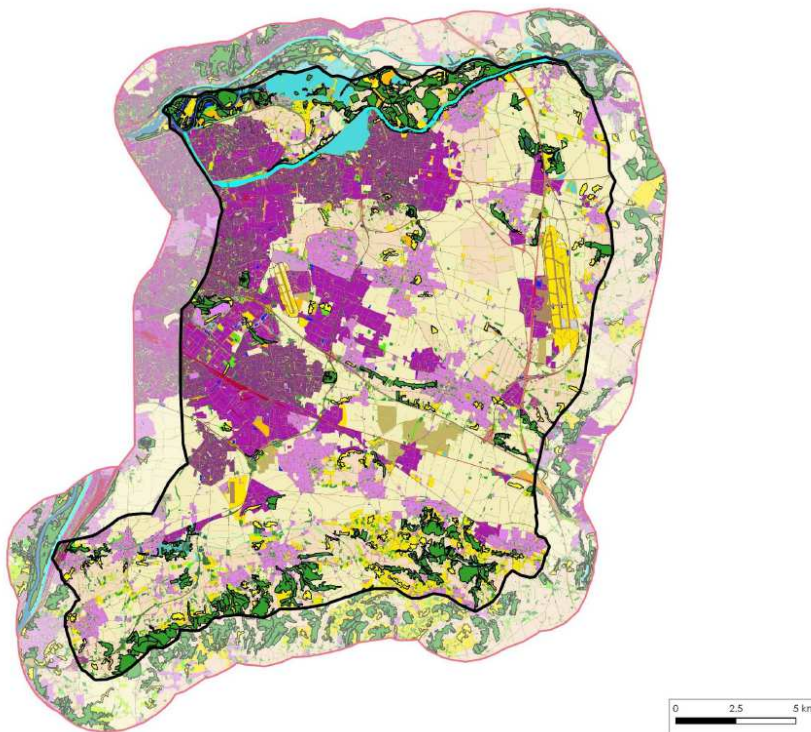
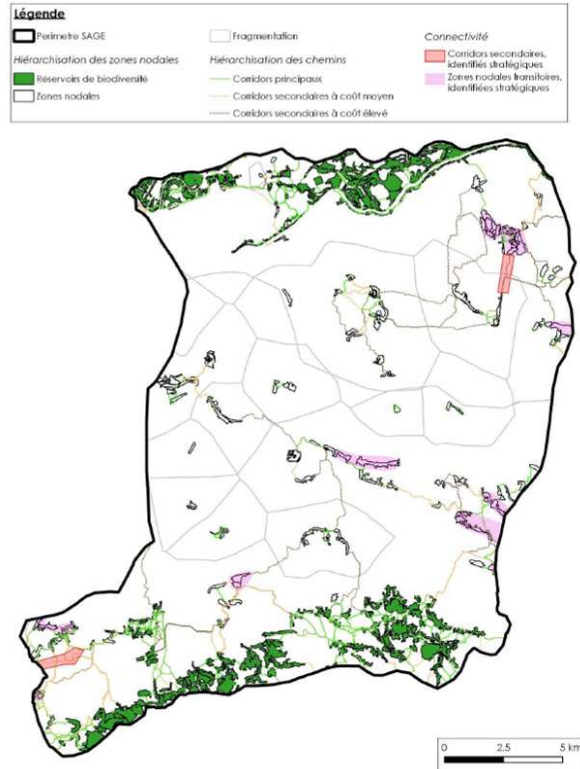
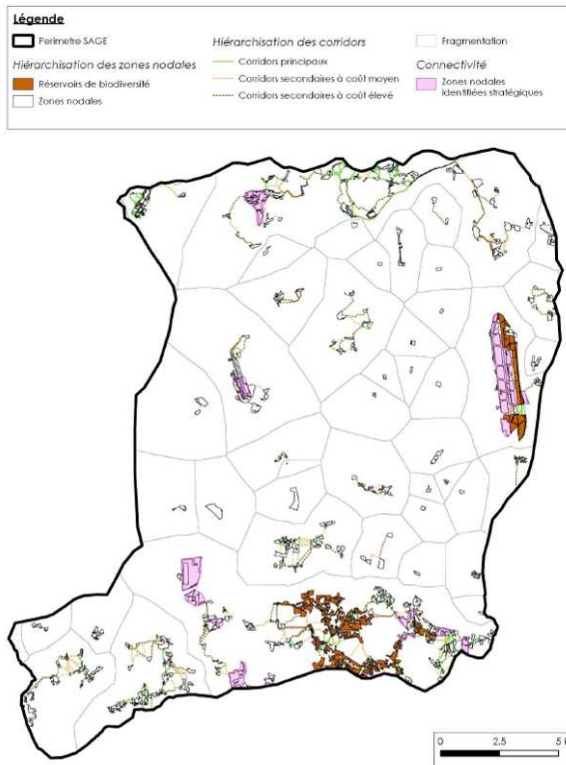


Figure 113 - Extrait de la carte d'occupation du sol de la vallée de la Bourbre (Source: ECOVIA, 2016, p. 23)



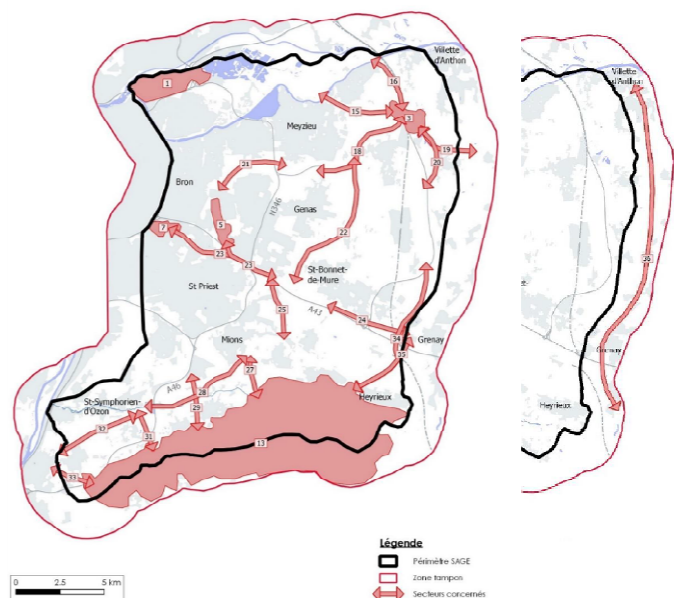
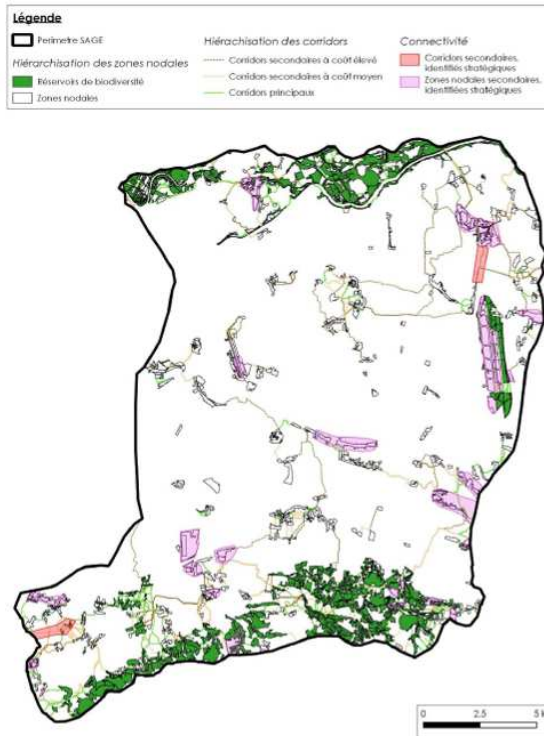
TEREO / SAGE de l'Est Lyonnais - Département du Rhône

Figure 114 - Carte d'occupation du sol de l'Est Lyonnais (Source: TERE0, 2016a, p. 19)



TEREO / SAGE de l'Est lyonnais - Département du Rhône

**Figure 115 - Cartes de modélisation de la sous-trame des milieux ouverts (à gauche) et de la sous-trame forestière (à droite) (Sources: TERE0, 2016a, pp. 32, 44).**



TEREO / SAGE de l'Est lyonnais - Département du Rhône

**Figure 116 - Carte de synthèse des sous-trames (à gauche) et définitions des corridors concernés par des actions (à droite) (Sources: TERE0, 2016a, p. 53, 2016b, pp. 66, 92)**



## *Une carte écologique discutée pour définir des actions*

Ces cartographies écologiques servent de supports d'échanges. Dans le contexte des deux études pré-opérationnelles étudiées, deux grandes catégories d'acteurs sont réunies:

- Des acteurs de l'environnement: les syndicats de rivière ou équivalents, les associations naturalistes, de pêche et de chasse, les services environnement des collectivités territoriales, voire les chambres d'agriculture<sup>563</sup>.
- Des acteurs de l'aménagement: services urbanismes de communes et d'intercommunalités, de structure impliquée dans la planification du territoire, ainsi que des gestionnaires et aménageurs d'espaces urbanisés, d'infrastructures ferroviaires et de réseaux routiers<sup>564</sup>.

Si les acteurs de l'environnement se connaissent entre eux, ils n'ont pas souvent l'occasion de travailler tous ensemble. Par ailleurs, ils n'ont pas l'habitude de collaborer avec les acteurs de l'urbanisme opérationnel, comme le précise la chargée de projets du service aménagement de l'intercommunalité de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)<sup>565</sup>. Les études pré-opérationnelles sur le réseau écologique réunissent ainsi divers acteurs selon une configuration nouvelle et originale. Ces rencontres se déroulent lors d'ateliers techniques, et l'aboutissement de chaque étape de travail est présenté en comités de pilotage auprès des élus locaux, pour la validation politique des orientations prises.

Nous retenons principalement deux moments d'étude autour de la cartographie écologique lors de ces ateliers:

- Dans un premier temps, des choix et résultats de modélisation écologique sont détaillés et discutés. À titre d'exemple, les coefficients de perméabilité par guildes d'espèces, ou la hiérarchisation de l'importance des différents corridors d'un territoire sont déterminés à dire d'experts (CEN Isère, LPO Isère, LO PARVI, APIE, etc...). Ce processus de travail impliquant les acteurs de l'environnement permet aux acteurs de l'aménagement et aux élus de se familiariser avec les outils et méthodes de l'écologie, et de regarder autrement leur territoire.
- Ensuite, les types d'actions pour "remettre en bon état" le réseau écologique sont définis. Ils reposent sur le volontariat des différents acteurs présents, ceux-ci ayant à charge de porter ces interventions. Les actions sont repérées sur la cartographie écologique et hiérarchisées en fonction des corridors dont l'action est jugée prioritaire. Toutes les propositions ne seront pas nécessairement mises en œuvre. Un choix est ainsi fait parmi ces suggestions.

---

<sup>563</sup> Plus précisément, il s'agit respectivement:

- du SMABB et de la cellule SAGE du département du Rhône, pilotant les études pré-opérationnelles sur le réseau écologique
- des associations naturalistes de la LPO, de la FRAPNA, du CEN Rhône-Alpes pour l'Est lyonnais et de l'Isère pour le bassin de la Bourbre. Pour le territoire de la Bourbre, d'autres associations locales sont sollicitées telles que l'Association porte de l'Isère Environnement (APIE), le PIC VERT et LO PARVIS.
- Fédération de pêche et de Chasse des départements du Rhône pour l'Est lyonnais et de l'Isère pour le bassin de la Bourbre
- Les services des collectivités territoriales liés aux thématiques de la nature, de l'environnement et de la protection de la qualité de l'eau: service agriculture et forêts du conseil départemental du Rhône, Chargé de mission espaces naturels et biodiversité de la métropole de Lyon, etc...
- Les chambres d'agriculture du Rhône et de l'Isère

<sup>564</sup> Plus précisément, il s'agit respectivement:

- Des services aménagements d'intercommunalités ou de référents urbanisme de communes: service aménagement de la CAPI, secrétaire dédié à l'urbanisme à Satolas-et-Bonce, Responsable Pôle Développement Urbain et Développement Durable de Colombier-Saugnieu, etc...
- L'agence d'urbanisme de Lyon qui a été mobilisée sur le territoire de l'Est Lyonnais, ou les syndicats mixtes de SCOT pour le territoire du bassin de la Bourbre.
- SNCF réseau, le concessionnaire autoroutier AREA, le service de routes du conseil départemental d'Isère.

<sup>565</sup> Entretien du 15/12/2017 avec la chargée de projet au service aménagement de l'intercommunalité de la CAPI

## *Le programme d'action concernant les trames vertes et bleues*

Les interventions proposées par les acteurs et inscrites dans le programme d'action des études pré-opérationnelles sont de différentes natures (ECOVIA, 2017b; TERE0, 2016b). On peut les regrouper en 4 catégories:

- des inventaires: les associations naturalistes proposent de développer des inventaires de milieux écologiques insuffisamment connus.
- l'animation pour la mise en place d'actions: Les syndicats de rivière ou équivalents ont une mission importante d'animation et de coordination du contrat vert et bleu. D'autres démarches de sensibilisation des acteurs locaux sont par ailleurs portées par les associations naturalistes.
- le réglementaire pour l'intégration des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme
- des travaux pour "remettre en bon état" les trames vertes et bleues: plantations de haies par la fédération de chasse, renaturation de cours d'eau et mesures agro-environnementales par le syndicat de rivière, mesures environnementales et écologiques dans les projets d'aménagement des collectivités territoriales, parcs agro-naturels envisagés par une intercommunalité, passages à faune sous les routes gérés par les départements, etc...<sup>566</sup>.

On notera que certains acteurs ne feront aucune proposition:

- SNCF réseau s'engage à intégrer les corridors écologiques dans les projets à venir, ce qui est une obligation réglementaire<sup>567</sup>. Cependant, il n'envisage pas de créer des passages à faune au niveau des voies existantes.
- Le concessionnaire autoroutier ne projette pas d'intervenir sur l'ensemble des corridors écologiques, préférant réaliser un éco-pont dont l'implantation n'est pas connue lors des ateliers<sup>568</sup>.
- La chambre d'agriculture n'avance pas de proposition d'actions.

---

<sup>566</sup> Les différents acteurs présents lors de l'atelier s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes

- Les syndicats de rivière proposent des travaux de restauration écologiques des cours d'eau consistant, suivant le cas, à enlever les obstacles à l'écoulement, à créer des passes à poissons, à reconstituer une ripisylve, ou à reméandrer un cours d'eau canalisé à l'exemple de l'ambitieux projet de renaturation de la Bourbre. À cela s'ajoute la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre de la politique agricole commune.
- La fédération de chasse propose des travaux de plantations de haies ou d'ouvertures de milieux pour en faire des prairies.
- Les CEN proposent une assistance aux communes pour la création ou restauration de mares. Les dossiers qu'ils réalisent permettent de faire financer les travaux par les départements. Le CEN Isère envisage par ailleurs la réalisation d'un atlas de parcelles susceptibles d'être intéressantes pour réaliser des mesures de compensation écologique.
- Les services urbanisme des collectivités proposent l'étude et la réalisation de mesures environnementales dans des projets d'aménagement urbain actuellement en cours. On notera également un sentier pédagogique à vocation récréative porté par les communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce. Ce sentier est relié au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). De plus, la métropole de Lyon a un projet de parc agro-naturel à l'Est de l'agglomération lyonnaise (autour de la plaine du Biézin notamment).
- Certains gestionnaires d'infrastructures proposent la création de passages à faune. Les départements les envisagent pour les voies existantes qu'ils gèrent.
- Le CEN Isère et le conseil départemental du Rhône proposent des acquisitions foncières au niveau des espaces naturels sensibles (ENS), pour développer la gestion écologique de ces espaces considérés comme réservoirs de biodiversité.

<sup>567</sup> Entretien le 20/12/2017 avec le chargé de mission environnement et développement durable au sein de SNCF Réseau

<sup>568</sup> Le concessionnaire autoroutier a le projet de réaliser un éco-pont dont l'emplacement n'est pas défini lors des ateliers, excluant pour le moment le principe d'un ensemble de petits passages sur les différents corridors écologiques. En effet, des études ont été faites par la fédération de chasse (Fédération de Chasse de l'Isère & Rodamel, 2016) et le CEREMA (CEREMA et al., 2016) pour suggérer aux concessionnaires autoroutiers de travailler plusieurs passages à faune modestes, en s'appuyant sur des éléments infrastructurels existants (buses pour faire passer des cours d'eau, etc...). L'enjeu serait de les développer sur l'ensemble des corridors. Le concessionnaire autoroutier tend de son côté à privilégier une intervention conséquente avec un éco-pont.



### *Une difficulté à articuler les actions entre elles?*

La cartographie écologique est utilisée dans le processus d'élaboration du programme d'actions. Mais en quoi est-elle finalement utile? Permet-elle d'aborder l'articulation entre les différentes interventions afin de mener une action cohérente sur le réseau écologique?

Sur ces points, les programmes d'actions de ces deux études pré-opérationnelles nous paraissent à première vue distincts de l'étude écologique et de sa cartographie. Cette dernière permet de spatialiser les propositions et elle suggère ainsi des liens entre les actions pour une bonne fonctionnalité écologique. A l'inverse, le programme d'actions s'apparente à une addition d'interventions portées indépendamment par chacun des acteurs, sans que l'articulation entre elles ne soit précisée. Les interventions proposées correspondent à des types d'actions environnementales ou d'aménagement que chacun des acteurs a l'habitude ou a le projet de faire. Les propositions peuvent être vues comme une opportunité de trouver des financements pour les réaliser. En effet, les restaurations écologiques de cours d'eau ou les mesures agro-environnementales envisagées par les syndicats de rivière correspondent à leur champ d'actions, et le contrat sur le réseau écologique leur donne les moyens de les réaliser. Il en est de même pour d'autres porteurs de projet à l'exemple de l'action foncière du CEN pour qu'il développe les espaces naturels sensibles dont ils ont la gestion, ou encore pour les projets de parcs, d'aménagements urbains ou de sentiers pédagogiques, etc... que les collectivités territoriales ont en projet. Le contrat vert et bleu incite finalement le développement de l'ambition écologique de projets préexistants.

Ceci dit, tout ne se joue pas dans le programme d'actions. Un travail d'animation est en effet prévu dans le déroulement du contrat quinquennal. Les articulations entre actions sous-entendues par l'étude écologique et sa cartographie peuvent être développées dans ce contexte.

### *La limite des études écologiques*

Cependant, comme le précisent les porteurs des études sur les réseaux écologiques, les questionnements qui résultent de l'articulation entre les actions dépassent le contenu et l'usage que l'on peut faire des études écologiques. Ils pointent deux problématiques majeures<sup>569</sup>:

1. L'articulation des actions entre elles nécessite un dialogue approfondi entre différents acteurs du territoire: échanges entre porteurs de projet, concertations avec des partenaires indispensables pour réaliser certaines interventions à l'exemple des agriculteurs, ou encore la sollicitation d'acteurs n'agissant pas en faveur des trames vertes et bleues<sup>570</sup>. Pour cela, l'étude écologique a ses limites. A titre d'exemple, même si la cartographie est un support de discussion commun, elle a pu être considérée comme étant abstraite par certains acteurs<sup>571</sup>. De plus, l'unique

---

<sup>569</sup> Idée issue des entretiens que nous avons eus avec le chargé de projet au sein de la cellule SAGE du département du Rhône puis avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" lors des entretiens menés respectivement le 03/03/2017 et le 14/03/2017.

<sup>570</sup> Ce dialogue entre acteurs peut en effet avoir différents objectifs:

- De manière globale, différentes formes d'actions environnementales existent et elles sont portées par différents acteurs, ayant leurs propres contraintes et méthodes de travail. Le dialogue sert ainsi à associer et articuler les interventions menées par chacun afin qu'elles se complètent et qu'elles soient cohérentes entre elles.
- De manière plus spécifique, on remarquera que les porteurs d'actions doivent généralement développer une concertation avec d'autres acteurs du territoire pour agir. Pour exemple: le dialogue avec les agriculteurs et les collectivités est indispensable pour planter des haies, la concertation avec les agriculteurs est nécessaire pour mettre en œuvre des mesures agro-environnementales, etc...
- Par ailleurs, des acteurs n'ont pas proposé d'actions pourtant indispensables à la fonctionnalité du réseau écologique. Un travail de fond serait ainsi nécessaire pour que ces acteurs s'impliquent à l'avenir. Cela concerne notamment les gestionnaires d'infrastructures dans le but de créer des passages au niveau des voies ferrées, et pour développer des traversées d'autoroutes sur l'ensemble des corridors du territoire.

<sup>571</sup> Une remarque sur la difficulté à comprendre certaines cartes a été faite par un élu lors du comité de pilotage pour l'étude pré-opérationnelle sur le réseau écologique de la Bourbre le 08/03/2017 à L'Isle-d'Abeau.

thématique de la biodiversité s'avère restreinte pour solliciter l'intérêt et l'engagement d'acteurs.

2. Cela amène à l'importance de réfléchir à la multifonctionnalité du réseau écologique pour articuler les actions entre elles. En plus des fonctions de ressources agricoles ou d'eau potable traitées par les acteurs de l'environnement, la dimension récréative des trames vertes et bleues est souhaitée par les collectivités et les services aménagement et urbanisme: projets de sentiers pédagogiques, de parcs incluant des espaces agricoles, etc. La diversité des usages de la trame verte et bleue n'est pas traitée par l'étude écologique et sa cartographie, bien qu'elle soit essentielle à considérer dans les processus d'intervention.

### *Le paysage pour mobiliser les acteurs autour de la multifonctionnalité du réseau écologique*

Face à cette complexité, nous avons poursuivi l'échange avec nos interlocuteurs en leur demandant l'intérêt qu'ils accordent à des expertises complémentaires à celles de l'écologie, et plus particulièrement la place qu'il donne à celles du paysage.

Il ressort de nos discussions un intérêt réel, mais un flou concernant le domaine du paysage et la manière avec laquelle un travail transversal et interprofessionnel pourrait être mené. En effet, les deux porteurs d'études sur les réseaux écologiques que nous avons interviewés soulignent la difficulté de mobiliser les acteurs locaux en s'appuyant sur le thème de la biodiversité. Ils utilisent ainsi de manière intuitive la notion de paysage pour attirer leur attention, les faire discuter, et les sensibiliser à des actions opérationnelles considérant les différentes fonctions des espaces ouverts. Ils s'appuient par ailleurs sur certains partenaires qu'ils considèrent utiles pour développer cette dimension paysagère, mais sans connaître les outils et méthodes propres à ce domaine d'expertise. Ainsi:

- Le SMABB nous parle d'une mission de conseil qu'il commence à construire avec le pôle paysage du CAUE de l'Isère. Elle est complémentaire à la mission de conseil des écologues du CEN Isère qui existe couramment dans les processus d'actions sur les réseaux écologiques. Les modalités de la collaboration avec le CAUE, et entre le CAUE et le CEN, sont toutefois peu définies.
- La cellule SAGE du département du Rhône indique que la métropole de Lyon travaille cet aspect. Cette dernière développe une compétence intitulée "patrimoine naturel et paysage"<sup>572</sup>. La multifonctionnalité des trames vertes et bleues et sa complexité sont constatées<sup>573</sup>. Une stratégie d'actions est ainsi recherchée pour grouper les expertises et les acteurs permettant d'agir sur les espaces ouverts, et pour organiser les différents moyens d'action (mesures agro-environnementales, espaces naturels sensibles, itinéraires de randonnées des PDIPR, mesures de compensation écologiques, interventions environnementales dans des parcs, liens avec des périmètres de protection des espaces agricoles, etc...). Dans ce cadre, la dimension paysagère est associée à celle de l'écologie, mais ce qui est entendu par le terme paysage n'est pas déterminé clairement.

---

<sup>572</sup> Le propos à ce sujet est issu de notre entretien le 08 février 2017 avec le chargé de mission "espaces naturels et biodiversité" à la métropole de Lyon

<sup>573</sup> Notamment à l'est de l'agglomération lyonnaise, dans une pénétrante d'espaces ouverts au sein des espaces urbanisés qui est nommée le "V-Vert" (terme désignant une figure d'espaces non-bâti) dans le Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, 1992) précédant l'actuel SCOT.

### 2.2.3 *Le processus d'actions à l'échelle de quelques corridors*

L'expertise écologique prédomine ainsi dans les études pré-opérationnelles, bien que certaines limites soient identifiées pour mener à bien les interventions sur les trames vertes et bleues. Nous nous sommes ainsi demandé comment cette expertise est mobilisée pour mettre en œuvre le contrat d'actions? Comment se manifeste la complexité du processus d'interventions et quelles difficultés sont à remarquer?

De plus, étant donné que la thématique du paysage est perçue par les coordinateurs des actions comme une aide pour traiter de la complexité opérationnelle, on regardera comment une expertise dédiée est mobilisée en lien avec celle de l'écologie, et quels enseignements méthodologiques peut-on en retirer?

#### *Un focus sur une partie des espaces ouverts de la plaine Saint-Exupéry*

Ces interrogations impliquent d'étudier de manière fine la mise en place effective d'interventions sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry.

Face à l'étendue de ce territoire, nous avons identifié un terrain d'observations restreint. Notre choix a été fortement guidé par les aléas de la mise en place des contrats d'actions suite aux études pré-opérationnelles. En effet, celle réalisée sur l'Est Lyonnais n'a pas eu de suite, du fait d'un désengagement d'acteurs politiques du territoire<sup>574</sup>. Seule l'étude concernant le bassin de la Bourbre, pilotée par le SMABB, conduit à la mise en place en 2017 et jusqu'en 2022 d'un contrat d'actions. Celui-ci est finalement intitulé "contrat unique en faveur de la trame verte et bleue"<sup>575</sup> ou "contrat unique". Une partie restreinte de ce dispositif d'actions concerne le périmètre de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Nous avons choisi d'étudier cet espace situé au Sud-Est de l'aéroport (Figure 111, Figure 117), car les enjeux qu'il contient sont significatifs de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. En effet:

- Les problématiques de l'inter-territorialité sont présentes dans cet espace restreint étant donné qu'il se situe entre les départements du Rhône et de l'Isère, et qu'il est à la jonction de deux SCOT<sup>576</sup>.
- L'urbanisation actuelle et à venir est importante. En complément du développement d'espaces résidentiels, les principaux aménagements à venir sont représentatifs de ce territoire: extension de la zone logistique de Chesnes sur plus de 200 ha de terres cultivées, contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, ligne à grande vitesse Lyon-Turin ainsi que des projets de routes départementales (Figure 117, Figure 120).
- Les espaces agro-naturels sont conséquents et ils ont un rôle pour structurer l'aménagement du territoire sur le plan écologique et environnemental. En effet, comme dans d'autres espaces de la plaine Saint-Exupéry, ce secteur d'agriculture intensive inclut des espaces de biodiversité autour des moraines glacières: des boisements couvrent leurs reliefs et des marais se situent aux points d'altimétrie basse (Figure 117, Figure 120). De plus, les zones humides de la confluence des cours d'eau de la Bourbre et du Catelan sont intégrées dans un périmètre de protection écologique (APPB) géré en tant qu'espace naturel sensible. Il y a également plusieurs périmètres de protection des captages d'eau potable.

---

<sup>574</sup> Cette explication nous est donnée par le chargé de projet au sein de la cellule SAGE du département du Rhône, lors de nos entretiens

<sup>575</sup> Le nom "contrat unique en faveur de la trame verte et bleue" est donné car il y a différents financeurs en plus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec notamment l'agence de l'eau, l'europe via le fond FEADER, etc... Le "contrat vert et bleu" nomme spécifiquement la part de financement de la région.

<sup>576</sup> Les communes de Grenay, Saint-Quentin Fallavier et Satolas-et-Bonce se situent dans le département de l'Isère et elles sont incluses dans le SCOT Nord-Isère. La commune de Colombier-Saugnieu se situe dans le département du Rhône et elle est incluse dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise.



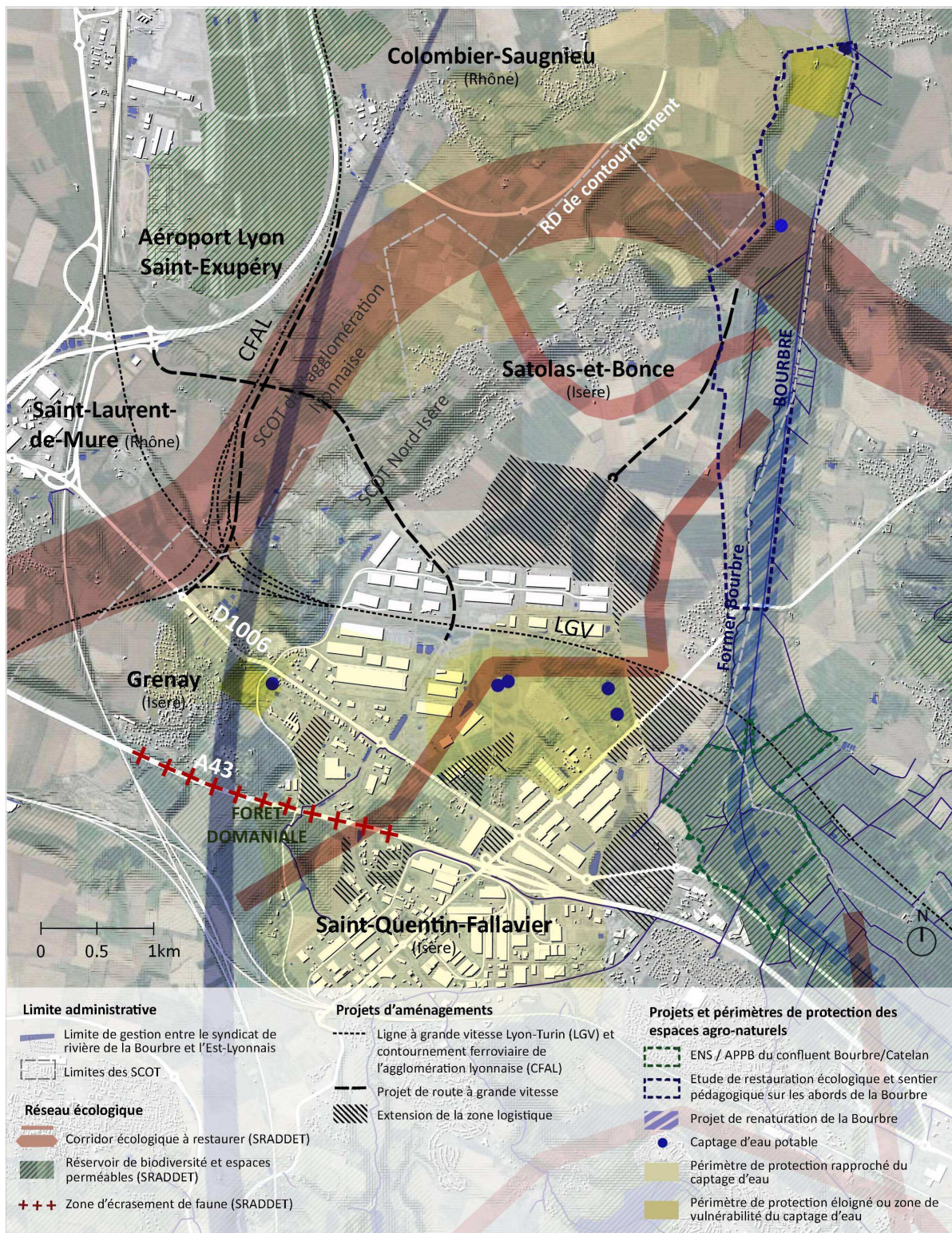


Figure 117 - Territoire d'étude (et d'expérimentation) au sein de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur)

### *L'observation de la mise en œuvre d'actions*

Avec ce terrain restreint, il nous sera possible d'observer précisément la mise en œuvre d'actions sur les espaces ouverts dans le cadre du dispositif contractuel relatif aux trames vertes et bleues. Nous allons pour cela assister à différentes réunions, et consulter les documents utilisés et produits pour celles-ci. Notre observation débute en 2017, année de lancement du contrat quinquennal, et elle se terminera en 2020 lors du bilan de mi-parcours.

Pour mener notre analyse interprétative, nous avons commencé par établir quelques constats concernant les actions prévues initialement et les suites qui leur seront données.

### *Les actions prévues en 2017 dans le contrat quinquennal*

Les actions envisagées en 2017 concernent principalement la commune de Satolas-et-Bonce située dans le département de l'Isère et celle de Colombier-Saugnieu située dans le département du Rhône. Elles s'appliquent sur le réseau écologique défini dans les documents de planification du SRCE, de la DTA (cf. ci-avant § 2.2.1, Figure 112), dans les SCOT<sup>577</sup> et dans les PLU de ces communes. On notera que la thématique des espaces ouverts est déjà bien appropriée par les deux communes avec:

- l'ambition d'inscrire les aménagements dans une trame verte et bleue multifonctionnelle à Satolas-et-Bonce (Figure 118),
- et la volonté de préserver le réseau de haies existant à Colombier-Saugnieu (Figure 119).

Le contrat d'actions sur le réseau écologique piloté par le SMABB permettra la réalisation de travaux de remise en bon état écologique développant les orientations communales, ou la préparation de futures interventions<sup>578</sup>. Pour avoir un aperçu de ce qui est prévu en 2017, nous avons sélectionné et synthétisé le programme d'actions<sup>579</sup> dans un bloc-diagramme (Figure 120).

---

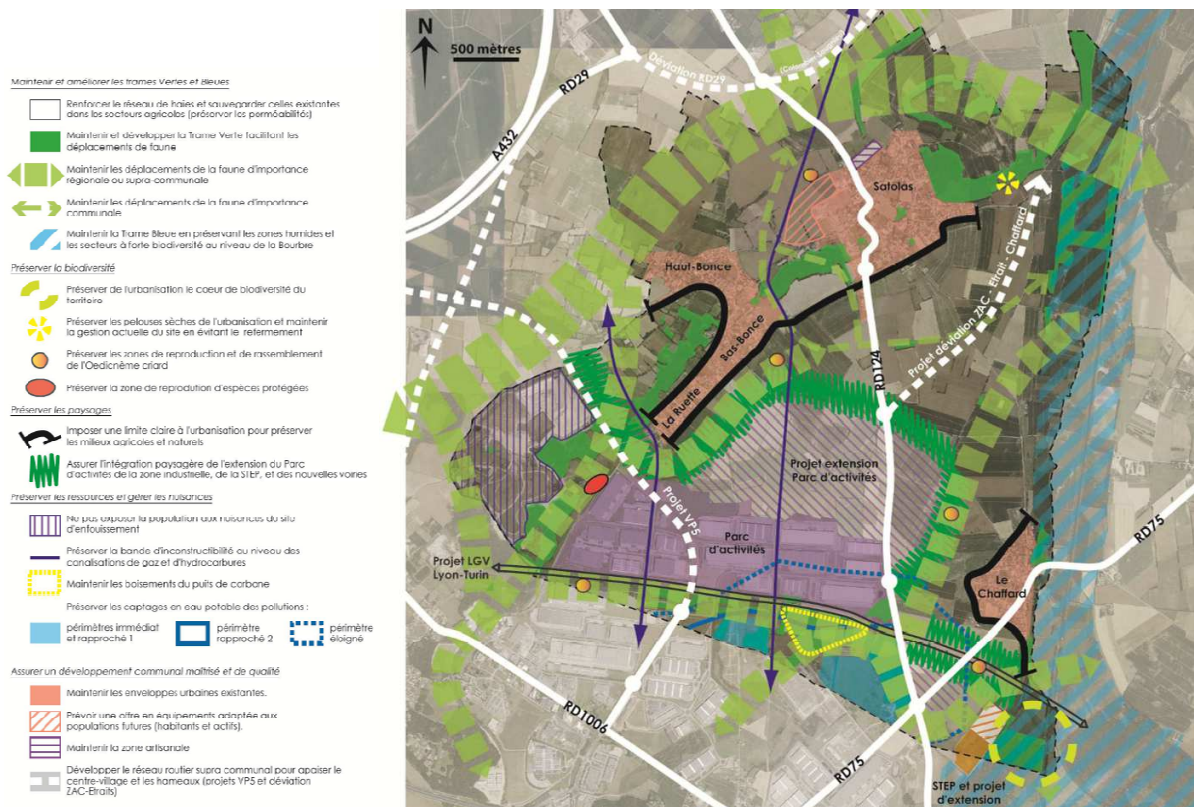
<sup>577</sup> A savoir le SCOT de l'agglomération lyonnaise pour Colombier-Saugnieu et le SCOT Nord-Isère pour Satolas-et-Bonce.

<sup>578</sup> Les limites du réseau écologique étant définies, ce n'est pas la détermination des espaces non-bâti que nous étudierons mais les travaux qui sont envisagés dans le cadre de la politique des "trames vertes et bleues"

<sup>579</sup> Dans le contrat de la Bourbre (ECOVIA, 2017a, p. 20), les actions sont classées selon qu'elles concernent:

- le réglementaire (dont certains inventaires d'espaces pour les mesures de compensation notamment)
- les travaux
- les études (en vue de travaux) et les inventaires écologiques du territoire
- l'animation et la sensibilisation

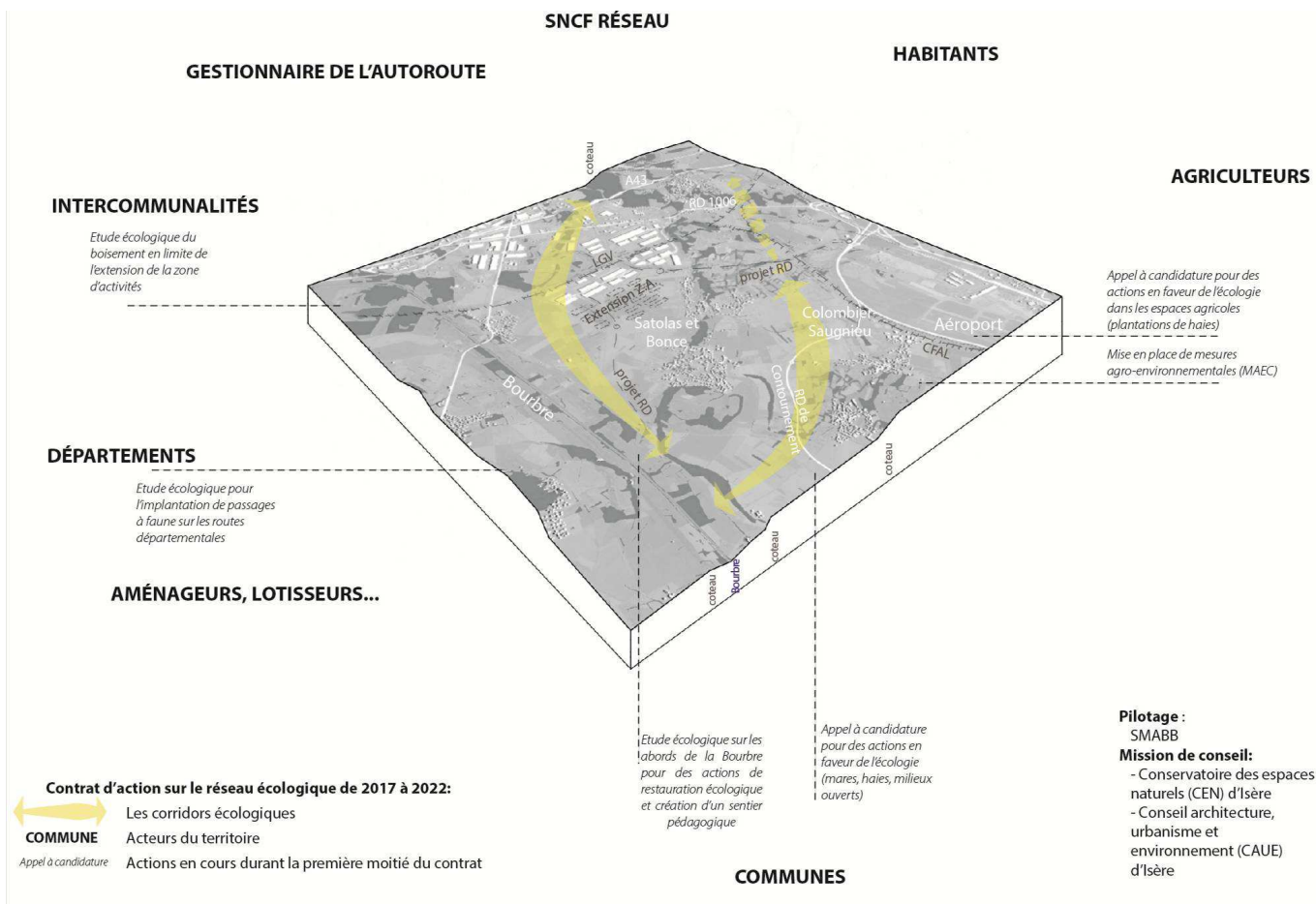




**Figure 118 - Carte du plan d'aménagement et de développement durable de la commune de Satolas-et-Bonce (Source: Ville de Satolas-et-Bonce, 2016)**



**Figure 119 - Carte du réseau bocager à préserver dans le PLU de Colombier-Saugnieu (Source: Ville de Colombier-Saugnieu, 2017)**



**Figure 120 - Processus d'actions sur les trames vertes et bleues piloté par le syndicat de rivière de la Bourbre (SMABB) sur le terrain d'étude (Source: auteur)**

En ce qui concerne les espaces urbanisés et les aménagements d'infrastructures, il est prévu:

- La réalisation d'une étude par l'intercommunalité de la CAPI, pour développer les trames vertes et bleues au sein de la future extension de la zone logistique de Chesnes.
- L'étude et la réalisation de passages à faune par le département de l'Isère, sous les routes qu'il gère.

Le gestionnaire autoroutier ne prévoit pas d'actions sur ce secteur. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, SNCF réseau n'envisage pas d'interventions sur son réseau existant (cf. ci-avant § 2.2.2). Les projets à venir du CFAL et de la LGV Lyon-Turin intégreront une réflexion sur la trame verte et bleue, mais ces projets prévus à long terme ne font pas l'objet d'actions particulières dans le cadre du "contrat unique".

En ce qui concerne les espaces agro-naturels, il est prévu:

- L'implantation de haies ou l'ouverture de milieux (prairies) par la fédération de chasse de l'Isère, en partenariat avec les agriculteurs et les collectivités territoriales (communes notamment).

- La restauration ou création de mares sur des terrains communaux, avec l'assistance du CEN Isère, pour faire les demandes de financement auprès du département et aider les communes à réaliser ces travaux.
- La mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)<sup>580</sup> pilotées par le SMABB, passant par une contractualisation avec certains agriculteurs.
- La réalisation d'une étude associant la restauration écologique des abords de la Bourbre et la réalisation d'un sentier pédagogique. Elle est menée par les communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonche. Elle préfigurera le projet de renaturation à venir du cours d'eau de la Bourbre et de sa ripisylve<sup>581</sup>.

Les expertises sollicitées pour réaliser ces études se rapportent globalement à l'écologie et à l'environnement. En complément, deux missions de conseil sont commandées par le syndicat de rivière (SMABB) qui pilote ce processus d'actions. Le conservatoire des espaces naturels d'Isère (CEN Isère) interviendra pour apporter des conseils dans le domaine de l'écologie, en s'appuyant sur les connaissances du territoire qu'il a. Le pôle paysage du CAUE Isère a une mission de conseil complémentaire que nous avons évoquée précédemment (cf. ci-avant § 2.1.3<sup>582</sup> et § 2.2.2<sup>583</sup>), et dont le contenu est en cours de définition. Il y a ainsi un contexte de collaboration interprofessionnelle entre les expertises paysagères et écologiques que nous allons observer.

En complément du processus que nous venons de décrire, ayant pour but la mise en œuvre d'interventions concrètes, on note l'existence d'actions de sensibilisation et d'inventaires. Celles-ci concernent le développement de la trame noire, la lutte contre les pièges à faune et contre les plantes invasives, l'importance que les élus doivent accorder à la trame verte et bleue des SCOT, ou encore la réalisation d'un atlas de parcelles intéressantes pour des mesures de compensation<sup>584</sup>.

---

<sup>580</sup> Pour cela, un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a été réalisé au préalable

<sup>581</sup> La Bourbre a été canalisée au XIX<sup>ème</sup> siècle et le marais a été drainé pour qu'il puisse être cultivé. Le projet de renaturation vise à reméandrer certains tronçons et à retravailler les berges et la ripisylve pour retrouver des fonctionnalités écologiques disparues (auto-épuration de l'eau et biodiversité notamment).

<sup>582</sup> Voir la sous-partie intitulée "Une acculturation en cours des professionnels du paysage à l'expertise écologique"

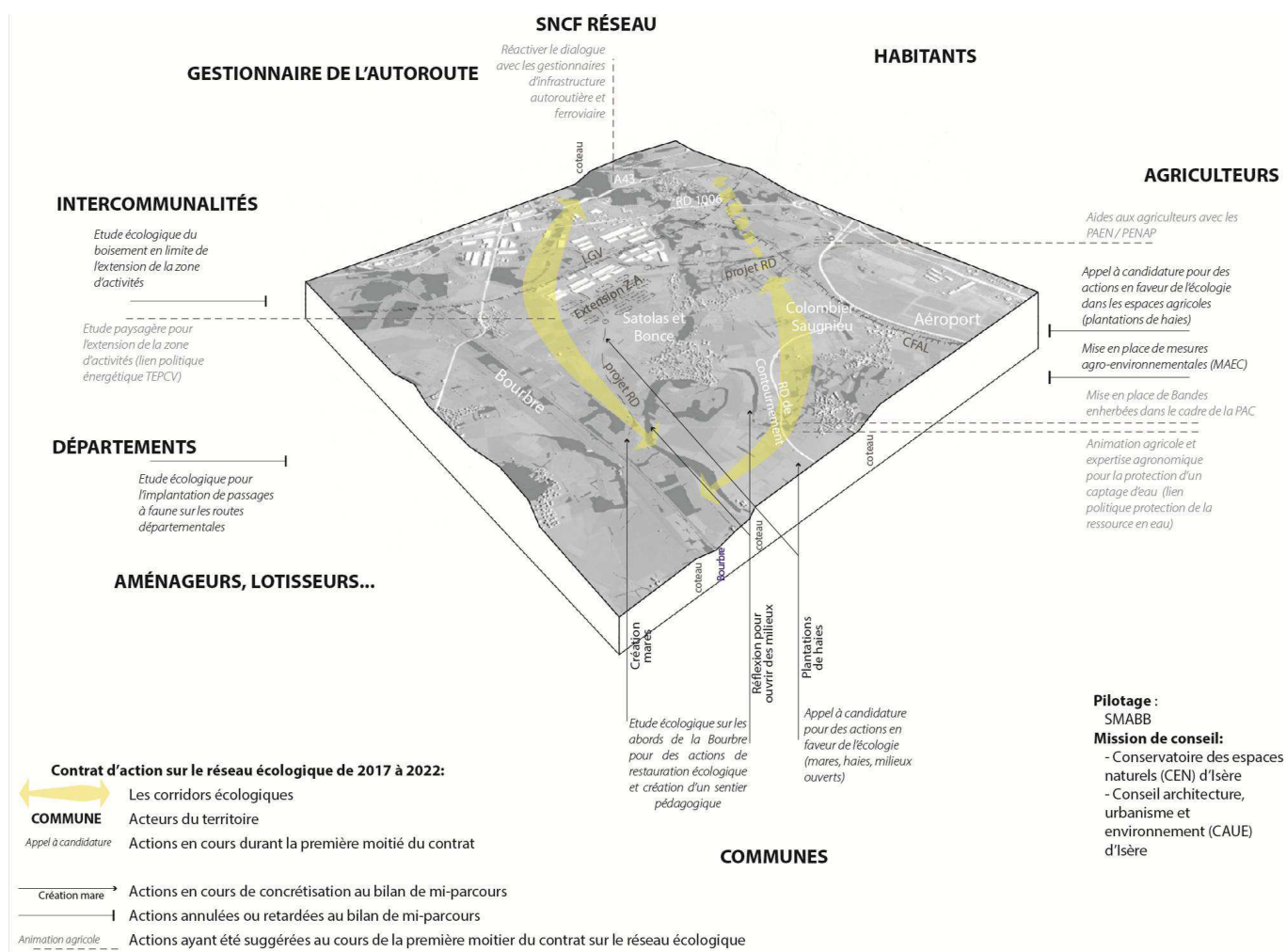
<sup>583</sup> Voir la sous-partie intitulée "Le paysage pour mobiliser les acteurs autour de la multifonctionnalité du réseau écologique"

<sup>584</sup> Pour détailler succinctement ces interventions:

- L'action de sensibilisation à la trame noire consiste à inciter les communes à limiter ou adapter l'éclairage nocturne. Elle est portée par la FRAPNA puis par Athena-Lum.
- L'action sur les pièges à faune consiste à les identifier et les reboucher dans le cadre d'une action de sensibilisation à l'écologie. Cette action est portée par la LPO de l'Isère.
- L'action sur les plantes invasives consiste à former les communes à ce propos. Cette action est menée par le CEN d'Isère
- La formation des élus des SCOT à la trame verte et bleue est portée par les syndicats mixtes des SCOT
- La réalisation d'un atlas de terrains intéressant pour des mesures de compensation est portée par le CEN Isère.

## Un état des lieux au moment du bilan de mi-parcours en 2020

Nous avons effectué un état des lieux de l'avancement de ces actions lors du bilan de mi-parcours en 2020. Nous l'avons reporté sur notre bloc-diagramme (Figure 121).



**Figure 121 - Etat de la réalisation des interventions sur les trames vertes et bleues et suggestions apparues entre le début du contrat et le bilan de mi-parcours (Source: auteur)**

Parmi les actions prévues initialement, nous remarquons:

- Tout d'abord qu'il y aura la concrétisation ou la préparation de certaines interventions. À titre d'exemple des plantations de haies ont eu lieu le long des routes, et la création de quelques prairies et mares pourrait avoir lieu très prochainement.
- Ensuite, certaines actions seront annulées ou reportées. L'étude écologique concernant la trame verte dans l'extension de la zone d'activités a notamment été différée. De plus, aucune haie ne sera plantée dans les espaces agricoles étant donné l'absence de réponse des agriculteurs suite à un appel à volontaire.
- Enfin, de nouvelles formes d'interventions sont suggérées lors des réunions qui se sont déroulées entre 2017 et 2020. Parmi celles-ci:
  - o la plantation de haies dans l'espace agricole pourrait être développée à partir de la démarche d'animation agricole pour protéger les captages d'eau.
  - o la trame verte de la zone d'activités pourrait s'appuyer sur une étude paysagère en cours d'élaboration.



## *Une analyse critique résultant d'une observation participante minutieuse*

Les quelques éléments sélectionnés à propos de la mise en œuvre d'actions entre 2017 et 2020 montrent qu'il ne s'agit pas d'un processus linéaire. Des interventions ne se réalisent pas mais d'autres modalités opérationnelles sont énoncées. Pour analyser certains des mécanismes en jeu et développer nos questionnements sur l'interprofessionnalité, nous nous appuyons sur notre observation-participante.

Le travail mené localement autour de l'étude des abords de la Bourbre nous est apparu particulièrement important. En effet, celle-ci s'avère fédératrice de l'ensemble des actions prévues dans le contrat unique sur le secteur que nous avons choisi d'étudier, et elle polarise les problématiques rencontrées. Pour rendre palpable ce processus d'actions, nous avons mis en annexe de cette recherche nos notes de terrain issues de nos observations (cf. Annexe 1). Celles-ci ont été réécrites et organisées de manière chronologique. Elles résultent du suivi d'une dizaine de réunions<sup>585</sup> et d'une journée de terrain avec un écologue<sup>586</sup>. Nous nous référerons à cette annexe au cours de notre argumentation.

Par ailleurs, notre observation-participante contient également des investigations complémentaires que nous avons menées, avec des entretiens et la description de certaines réunions ne se rapportant pas à l'étude des abords de la Bourbre. Nous avons également consulté des documents relatifs à d'autres études. Nous étayerons ainsi certaines idées à partir de ces sources<sup>587</sup>.

## *Notre grille d'interprétation*

Dans ce processus d'actions marqué par la prédominance de l'expertise écologique et ses méthodes, nous allons tout d'abord interpréter certaines difficultés rencontrées dans le processus opérationnel. Celles-ci portent sur la difficulté à considérer pleinement la multifonctionnalité des espaces ouverts, à développer le dialogue entre acteurs et à élaborer un projet global d'interventions. Toutefois, des démarches paysagères se mettent également en place sur ce territoire, en lien avec les enjeux écologiques. Nous verrons ainsi l'enjeu de ces démarches et nous identifierons une base méthodologique nous paraissant intéressante pour le renouvellement de l'expertise paysagère, afin de favoriser l'interprofessionnalité avec l'écologie.

---

<sup>585</sup> Les réunions en question sont les suivantes:

- Réunion de préparation de l'appel d'offre pour l'étude des abords de la Bourbre le 09/01/2018 à Satolas-et-Bonce
- Comité technique de présentation du groupement d'écologues retenu suite à l'appel d'offre le 17/05/2018 à Satolas-et-Bonce
- Réunion d'étape avec les communes le 02/08/2018 à Satolas-et-Bonce
- Comité technique sur l'avancement du travail mené par le groupement d'écologues le 11/12/2018 à Satolas-et-Bonce
- Atelier pour préciser le programme d'actions en faveur de l'écologie le 07/02/2019 à Satolas-et-Bonce
- Réunion pour préciser le sentier pédagogique le 14/02/2019 à Satolas-et-Bonce
- Réunion pour préciser les possibilités d'actions sur le réseau écologique local le 07/03/2019 à Satolas-et-Bonce
- Première réunion de restitution des travaux envisagés pour le sentier pédagogique le 28/03/2019 à Satolas-et-Bonce
- Comité de pilotage de restitution du plan de gestion écologique le 16/05/2019 à Satolas-et-Bonce
- Deuxième réunion de restitution des travaux envisagés pour le sentier pédagogique le 20/06/2019 à Satolas-et-Bonce
- Comité technique du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue le 26/09/2019 à Saint-Victor-de-Cessieu
- Comité de pilotage du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue le 14/01/2020 à Saint-Victor-de-Cessieu

<sup>586</sup> Journées de terrain le 12/06/2018 à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu pour l'inventaire écologique du périmètre d'étude, avec G.Delcourt

<sup>587</sup> Le détail de cette investigation pour compléter nos interprétations du processus d'actions observé à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu est précisé dans les notes de bas de page.



#### 2.2.4 Une multifonctionnalité insuffisamment développée

Notre premier point d'analyse critique concerne la prise en compte de la multifonctionnalité du réseau écologique local dans le cadre de l'étude des abords de la Bourbre, et ce que cela amène dans le positionnement des acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions.

Nous remarquons que la multifonctionnalité est essentielle dans le portage d'actions par les acteurs locaux. En effet, nous notons que les interventions étant soit engagées, soit en bonne voie de l'être, résultent d'intentions ne se limitant pas à la biodiversité. Elles ont également des objectifs esthétiques, récréatifs, agricoles, etc. Plus précisément:

- On notera que réalisation d'une mare est en bonne voie de l'être pour une raison esthétique: elle permet de démolir un réservoir d'eau en béton jugé laid par les élus de la commune. De plus, l'entretien écologique d'une mare existante est bien accueilli, car elle est en lien avec les pratiques locales de chasse (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019 et 16/05/2019).
- Il est par ailleurs possible qu'à plus long terme les coteaux boisés redeviennent des prairies, en lien avec un attachement pour les paysages du passé. De nouvelles formes d'élevage et d'éco-pâturage pourraient apparaître (cf. Annexe 1 - réunions les 02/08/2018 et 16/05/2019).
- Enfin, sur les corridors locaux, les plantations de haies à proximité d'infrastructures ou à côté d'un nouveau rond-point retiennent l'attention des élus. Elles répondent à l'intention préexistante d'accompagner ces aménagements de végétation, dans un objectif ornemental (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019, 16/05/2019 et 26/09/2019).

Par contre, nous notons un paradoxe entre l'intérêt du groupement d'écologues pour considérer la multifonctionnalité des espaces ouverts dans leur étude opérationnelle (cf. Annexe 1 - réunion le 17/05/2018), ce qu'ils introduisent par la cartographie des SCOT (cf. Annexe 1 - réunion le 11/12/2018, Figure 123), et les outils et méthodes qu'ils utilisent. En effet, ils effectuent un diagnostic basé sur des cartographies faune-flore, accompagnées de photos centrées sur des espèces ou milieux écologiques (cf. Annexe 1 - réunions les 11/12/2018 et 07/02/2019, Figure 122). Ensuite, le projet de restauration écologique est figuré principalement à travers une cartographie des éléments semi-naturels à implanter et à gérer, même si un plan d'aménagement du sentier pédagogique le complète (cf. Annexe 1 - réunions les 16/05/2019 et 20/06/2019, Figure 124 et Figure 125). Ces supports ne présentent pas de manière diversifiée les qualités et les usages des espaces ouverts concernés (d'un point de vue agronomique, récréatif, etc...). Cela ne favorise pas la réflexion des acteurs locaux sur la multifonctionnalité des trames vertes et bleues. Nous interprétons cette limite méthodologique de l'expertise écologique comme l'une des raisons aux blocages concernant certaines propositions d'interventions. À titre d'exemple:

- Il y a eu des débats vifs au sujet des propositions de transformation de terrains cultivés en prairies, et à propos de la plantation de haies dans les parcelles agricoles. Ces tensions nous paraissent significatives d'une dimension productive de l'espace agricole insuffisamment considérée dans la proposition de restaurations écologiques (cf. Annexe 1 - réunion le 16/05/2019).
- De plus, l'importance donnée à la restauration écologique a pu entraîner la réaction vive d'un élu sur le hors-sujet de l'étude réalisée. Celle-ci concerne l'écologie tandis qu'il souhaitait avant tout parler du sentier pédagogique récréatif (cf. Annexe 1 - réunion le 11/12/2018).

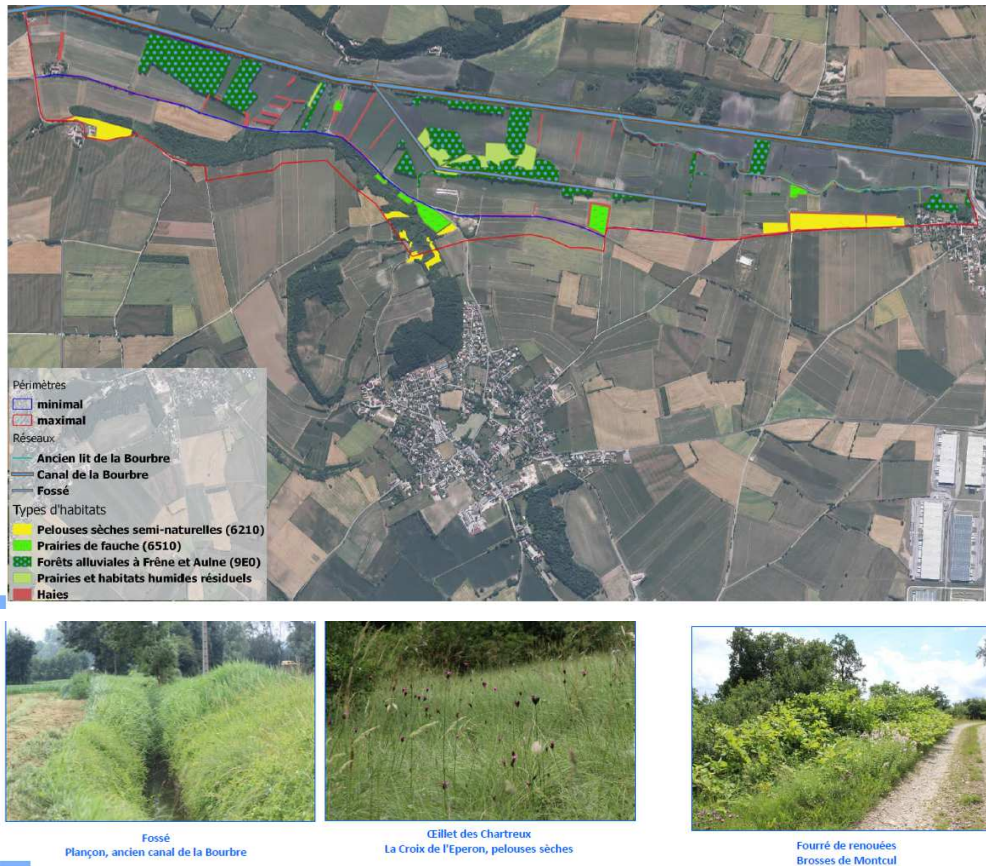


Figure 122 - Extraits de cartes et photographies de l'inventaire écologique projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: G.Delcourt)

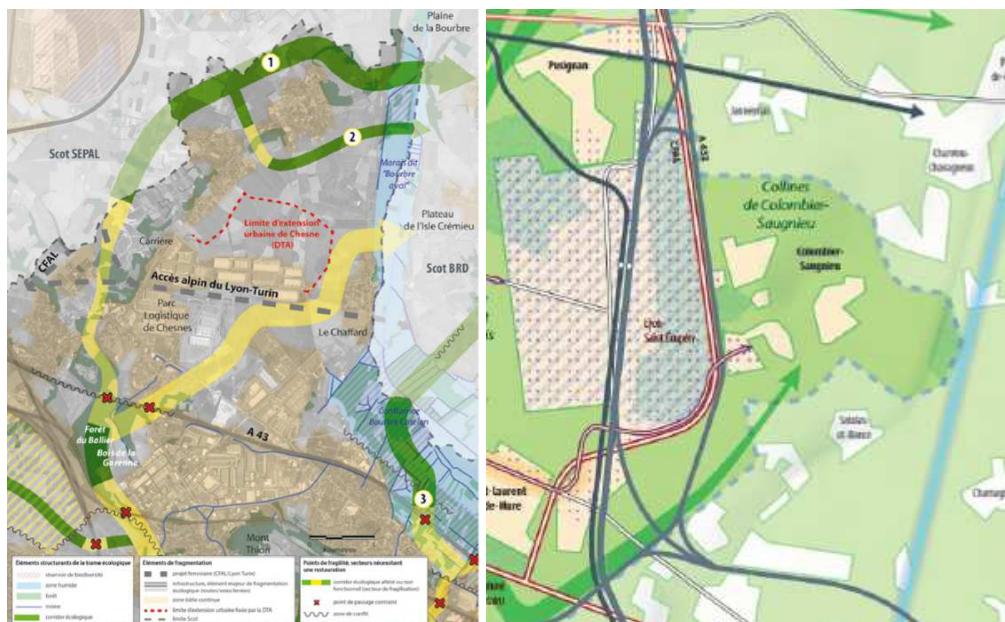


Figure 123 - Extraits des SCOT de l'agglomération lyonnaise et du Nord-Isère<sup>588</sup> projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: Reflex Environnement)

<sup>588</sup> L'ensemble des documents des SCOT de l'agglomération lyonnaise (SEPAL & UrbaLyon, 2010a) et du Nord-Isère (Syndicat mixte du SCOT Nord-Isère & UrbaLyon, 2018b) est consultable sur internet (voir Bibliographie)



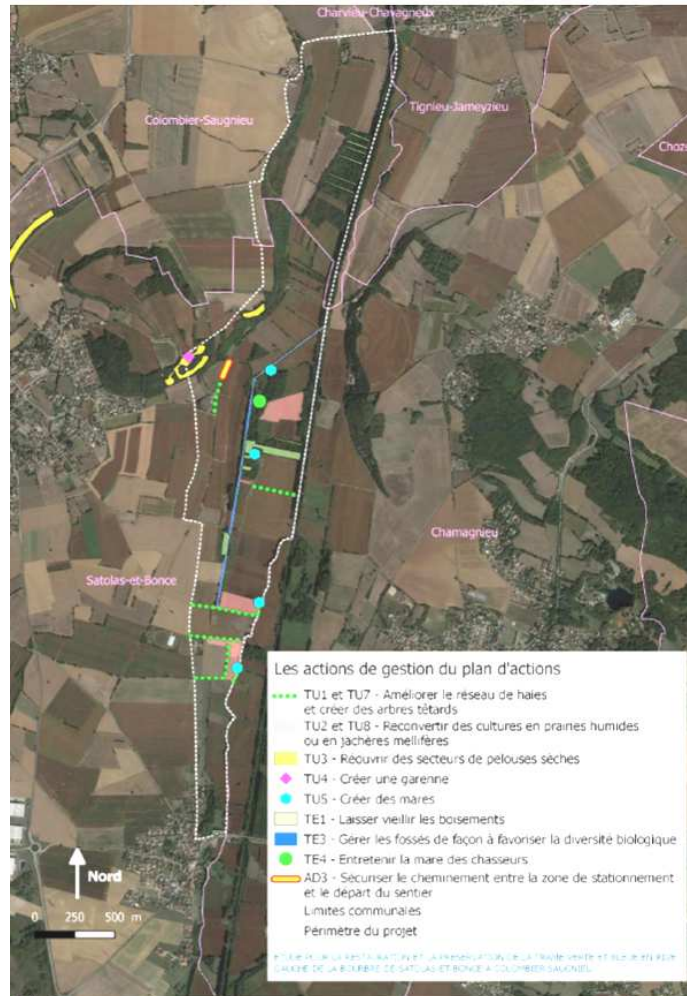


Figure 124 - Carte du plan de travaux et de gestions écologiques proposés le 16/05/2019 (Source: S.Thienpont)

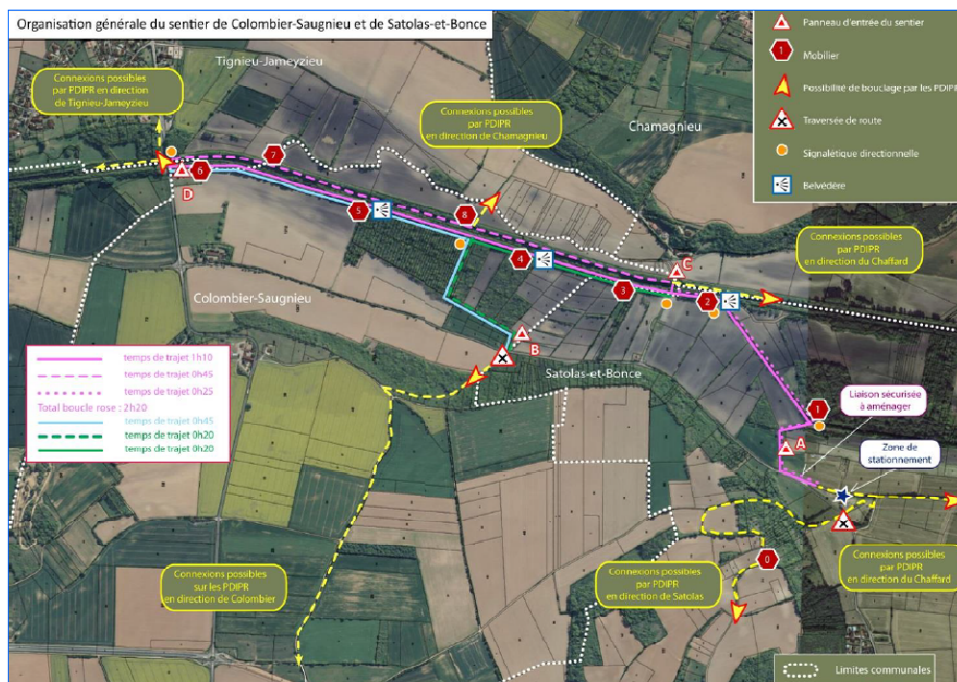


Figure 125 - Plan du sentier pédagogique et du mobilier projeté lors de la réunion du 20/06/2019 (Source: Reflex Environnement et al., 2019, p. 48)

### *2.2.5 Un dialogue multi-acteurs peu approfondi vers des actions restreintes et distinctes*

Le dialogue entre acteurs est ainsi limité par le peu d'études de la dimension multifonctionnelle des espaces ouverts dans la démarche des écologues. A cela s'ajoute un manque méthodologique et organisationnel pour favoriser les échanges entre acteurs.

#### *Le dialogue souhaité entre acteurs pour articuler les actions entre elles, et les limites observées*

Dans le déroulé du processus d'interventions observé, on remarque à première vue qu'une démarche de coordination entre les acteurs a été menée pour articuler des actions en voie de se concrétiser et leur donner de la cohérence. L'étude du groupement d'écologues et le travail d'animation du SMABB sur le réseau écologique local en témoignent. Cela a notamment conduit à penser l'intervention sur les mares, portée par le CEN Isère, avec la plantation de haies et l'ouverture de milieux par la fédération de chasse (cf. Annexe 1 - réunion le 16/05/2019).

Toutefois, dans le développement effectif des différentes actions, l'articulation entre les interventions s'affaiblit du fait du volontariat d'acteurs locaux faisant défaut. Certains blocages opérationnels apparaissent ainsi dans le cadre de l'étude des abords de la Bourbre, alors même que le dialogue avec les acteurs concernés n'est pas mené de manière efficace.

À titre d'exemple, l'implantation de haies et de prairies au sein des espaces agricoles est proposée par le groupement d'écologues en lien avec la localisation de mares, mais un élu de la mairie de Satolas-et-Bonce signale l'absence de réalisme des implantations proposées (cf. Annexe 1 - réunions les 16/05/2019). Un dialogue avec les agriculteurs a été tenté pour définir des emplacements cohérents pour ces éléments semi-naturels, à travers un appel à agriculteurs volontaires lancé par la fédération de chasse et par une animatrice agricole (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019 et 16/05/2019). Face à l'absence de retour d'agriculteurs et au lieu de rechercher des échanges plus directs avec eux, la sollicitation de ces acteurs est arrêtée et remise à plus tard (cf. Annexe 1 - réunion le 26/09/2019). Finalement, les haies seront implantées sur du foncier public appartenant aux communes, à proximité d'infrastructures routières (cf. Annexe 1 - réunions les 16/05/2019 et 26/09/2019). La cohérence initiale de l'articulation entre les actions de restauration écologique est mise à mal.

#### *Des actions ou des potentiels d'actions insuffisamment développés par manque de dialogue entre acteurs*

Le manque de sollicitation des acteurs afin d'articuler les actions entre elles de manière cohérente renvoie à une problématique plus large. En effet, nous observons également un manque de méthode pour installer et faire évoluer le dialogue entre acteurs pour chacune des actions de restauration écologique envisagée. Cela conduit à des interventions très limitées.

Parmi les actions sur les trames vertes et bleues prévues initialement et en voie de réalisation, les possibilités d'échanges multi-acteurs pour les développer sont réduites à minima, par manque de moyen, par manque d'habitude ou par manque d'anticipation contractuelle et organisationnelle. A titre d'exemples:

- La plantation de haies dont nous venons de parler est davantage réalisée le long d'infrastructures que dans les espaces d'agriculture intensive céréalière (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019, 16/05/2019 et 26/09/2019). La fédération de chasse explique

qu'il est difficile de mobiliser les céréaliers et qu'ils n'ont pas le temps de réaliser un travail de fond pour dépasser cette situation<sup>589</sup>. Une animatrice agricole intervenant sur les captages d'eau à Colombier-Saugnieu aurait pu développer le dialogue avec les agriculteurs, mais elle sera finalement uniquement le relais de l'appel à volontaires de la fédération de chasse (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019 et 16/05/2019).

- A propos de la création ou restauration de mares pour lesquelles le CEN réalise une expertise, des actions sont actées pour des espaces du marais (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019 et 16/05/2019) et non pour les abords d'aménagements urbains ou d'infrastructures (cf. Annexe 1 - réunions les 07/03/2019). Pourtant, certains bassins de rétention pourraient être travaillés dans une perspective de biodiversité comme le précisent des écologues de l'association naturaliste APIE. Le CEN trouve cela intéressant, mais il n'a pas l'habitude de travailler sur ce type d'ouvrage, et il ne mènera pas de discussions à ce sujet auprès des acteurs locaux et des aménageurs<sup>590</sup>.
- De plus, le CEN réalise également un atlas de terrains susceptibles d'accueillir des mesures de compensation (cf. Annexe 1 - réunion le 07/02/2019)<sup>591</sup>. Il envisage de réaliser une mesure compensatoire test sur le territoire de Satolas-et-Bonce, ce qui n'aura pas eu lieu par manque de temps et d'organisation pour solliciter des aménageurs<sup>592</sup>.
- Par ailleurs, l'étude du département de l'Isère pour construire des passages à faune sous les routes qu'il gère s'est limitée à certaines routes existantes. Cette étude ne traitera pas du questionnement d'élus communaux au sujet des passages à faune dans les projets de routes départementales à venir (cf. Annexe 1 - réunion le 16/05/2019). En effet, cela n'est pas prévu dans le contrat quinquennal initial<sup>593</sup>.
- Enfin, le projet de renaturation de la Bourbre est en cours d'étude, et il est cité lors de l'étude des abords de la Bourbre (cf. Annexe 1 - réunion le 14/01/2020). Toutefois, aucune rencontre n'aura lieu entre les bureaux d'étude menant ces deux études en parallèle, bien qu'ils traitent pour partie d'un même espace<sup>594</sup>. La raison est que le projet de renaturation ne sera pas mis en œuvre à court terme, et il n'est pas prévu de l'anticiper.

---

<sup>589</sup> Ces informations résultent d'une investigation complémentaire sur le processus de plantation des haies, menée lors d'entretiens et en assistant à des réunions:

- Entretien du 10/01/2018 avec le chargé de mission "Trame Verte et Bleue" à la fédération de chasse d'Isère
- Réunion de présentation de la démarche d'études pour la création ou rénovation de mares et pour la plantation de haies par le CEN Isère et la fédération de chasse d'Isère le 18/02/2019 à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la Tour-du-Pin
- Comité technique du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue du 25/06/2019 à La Tour-du-Pin.

<sup>590</sup> Ces informations résultent d'une investigation complémentaire sur le processus d'études des mares, menée lors d'entretiens et en suivant des réunions et formations:

- Réunion de présentation de la démarche d'études pour la création ou rénovation de mares et pour la plantation de haies par le CEN Isère et la fédération de chasse d'Isère le 18/02/2019 à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la Tour-du-Pin
- Formation à destination des acteurs locaux sur la biodiversité dans les zones d'activités menée le 14/05/2019 à Saint-Quentin-Fallavier par l'association naturaliste APIE.
- Entretien du 11/01/2018 avec l'écologue chargé de mission "Trame verte et bleue" au CEN Isère

<sup>591</sup> L'étude de l'Atlas identifie des terrains situés en priorité sur des corridors écologiques, en privilégiant les espaces non exploités par l'agriculture (bords d'infrastructures, anciennes décharges, délaissées de l'agriculture, etc...). Cette démarche s'inscrit dans un ensemble de réflexions sur les mesures de compensation menées par la sous-préfecture de la Tour-du-Pin, en partenariat avec différents acteurs

<sup>592</sup> Nous avons enquêté sur cette action lors d'entretiens et de réunions

- Entretiens du 11/01/2018, 22/10/2018 et 29/03/2019 avec l'écologue chargé de mission "Trame verte et bleue" au CEN Isère
- Réunion sur les mesures compensatoires à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin le 28/05/2019
- Réunion de travail sur les mesures compensatoires au SMABB le 26/06/2019 à La Tour-du-Pin
- Réunion de travail sur les mesures compensatoires au SMABB le 05/09/2019 à Saint-Victor-de-Cessieu

<sup>593</sup> Nous avons eu des informations sur l'étude concernant les passages à faune lors d'entretiens, réunions et en consultant des documents associés:

- Entretien le 05/01/2018 avec la coordinatrice Nord Isère des "Espaces Naturels Sensibles" au département de l'Isère
- Réunion technique d'avancement de l'étude sur les passages à faune des routes départementales le 29/04/2019 à Bourgoin-Jallieu et en consultant le rapport provisoire de cette étude (TEREO, 2019)

<sup>594</sup> Entretiens les 09/01/2018 et 29/09/2019 avec le chargé de projet hydromorphologie au sein du SMABB



En ce qui concerne les actions prévues initialement et qui n'ont pas conduit à des concrétisations dans le temps de notre observation, on remarque que des pistes existaient pour les développer autrement ou pour les préfigurer. Cependant, la recherche d'alternatives n'est pas apparue comme une priorité et le dialogue avec les acteurs en question n'a pas été approfondi. Pour exemple:

- L'étude écologique pour la réalisation d'une trame verte et bleue intra-urbaine au sein de la future extension de la zone logistique de Chesnes est reportée, car le projet d'aménagement a pris du retard (cf. Annexe 1 - réunion le 16/05/2019). On note qu'au même moment une étude paysagère est menée par l'intercommunalité de la CAPI, assistée du pôle métropolitain. Cette étude aurait pu être intéressante pour préfigurer l'étude écologique étant donné qu'elle propose différents types d'éléments semi-naturels (haies, prairies) avec une gestion spécifique (bois-énergie, bergerie urbaine, etc...) <sup>595</sup>. Toutefois, le SMABB n'a pas été directement tenu au courant de l'étude paysagère par l'intercommunalité de la CAPI, et aucun lien n'a été anticipé entre ces deux études (cf. annexe 1 - réunion le 16/05/2019) <sup>596</sup>.
- Par ailleurs, le SMABB prévoyait d'aider à mettre en place des contrats avec des agriculteurs pour mener des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Cela n'a pas été possible du fait d'une interruption des budgets alloués (cf. Annexe 1 - réunion le 07/02/2019). D'autres manières de développer des mesures agro-environnementales ont été identifiées, mais ces pistes n'ont pas été approfondies. En effet:
  - o L'implantation de bandes enherbées par les agriculteurs au titre des bonnes pratiques environnementales de la politique agricole commune (PAC) est considérée comme bénéfique pour la biodiversité <sup>597</sup> (cf. Annexe 1 - réunion les 07/02/2019 et 16/05/2019). Toutefois, aucune démarche du SMABB pour solliciter les agriculteurs dans ce sens n'a été menée.
  - o De plus, le département de l'Isère et l'intercommunalité de la CAPI définissent un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN ou PENAP), en suivant le modèle du département du Rhône à ce sujet (cf. Annexe 1 - réunion le 11/12/2018). Les mesures d'accompagnement prévues incluent des actions agro-environnementales <sup>598</sup>. Le SMABB n'a toutefois pas sollicité les départements et intercommunalités concernés à ce sujet <sup>599</sup>.

---

<sup>595</sup> En effet, l'étude paysagère est travaillée par une agence de paysage en groupement avec un bureau d'étude en environnement. Une bergerie est proposée pour l'entretien des surfaces herbacées de cette urbanisation, ainsi que l'exploitation pour le bois-énergie des haies, dans le cadre d'un contrat pour la transition énergétique.

<sup>596</sup> Nous avons enquêté sur l'étude paysagère lors d'entretiens, de réunions et en consultant des documents:

- Entretien du 15/12/2017 avec la chargée de projet au service aménagement de l'intercommunalité de la CAPI
- Entretien du 18/07/2018 et 09/04/2019 avec la chargée d'étude au service aménagement de l'intercommunalité de la CAPI
- Comité de pilotage pour la restitution des propositions de préconisations paysagères pour l'extension de la zone logistique de Chesnes le 27/05/2019 à l'Isle d'Abeau et consultation des deux premières phases de l'étude paysagère produite (FOLIA, 2018).

<sup>597</sup> L'implantation de bandes enherbées compte dans des surfaces à vocation environnementale qu'oblige la PAC. Elles peuvent permettre de retrouver des surfaces enherbées dans les plaines céréalières où la mise en place de prairies s'avère difficile à envisager pour les acteurs locaux.

<sup>598</sup> Nous avons eu des informations sur ce dispositif lors d'entretiens et de réunions:

- Entretien le 07/05/2014 avec la chargée de mission "Développement rural" du service écologie au Grand Lyon
- Entretien le 18/06/2018 avec le directeur "Développement Durable" à l'intercommunalité de la CAPI
- Atelier pour définir les espaces agricoles à protéger dans le cadre du PAEN, le 18/07/2018 à l'Isle-d'Abeau
- Réunion publique sur le PAEN le 05/09/2019 à l'Isle-d'Abeau

<sup>599</sup> On notera sur notre terrain d'étude que la commune de Satolas-et-Bonce ne s'est finalement pas engagée dans la définition de tel périmètre de protection des espaces agro-naturels, à la différence de la commune voisine de Saint-Quentin-Fallavier. Sur la commune de Colombier-Saugnieu, ce dispositif d'actions existe déjà étant donné qu'on se trouve dans le département du Rhône.

- Par ailleurs, la commune de Colombier-Saugnieu précise qu'ils ont une animatrice agricole qui intervient pour mettre en place des mesures agro-environnementales pour protéger les captages d'eau<sup>600</sup> (cf. Annexe 1 - réunion le 07/02/2019). Étant donné l'arrêt des financements des MAEC, la commune a choisi de mettre en place un mode de subvention alternatif pour les agriculteurs, à travers le dispositif MINIMIS<sup>601</sup>. Celui-ci conduit à la conversion BIO d'une parcelle agricole et à la culture de la luzerne sur une autre. Des actions de sensibilisation multi-acteurs sont également menées en complément au sujet d'action agro-environnementale<sup>602</sup>. Ces interventions peuvent servir à la restauration des trames vertes et bleues portée par le SMABB, mais l'animatrice agricole n'a pas été sollicitée pour y contribuer.

Enfin, d'autres formes d'actions sur le réseau écologique, non développées aujourd'hui, sont considérées comme importantes. Elles ne font cependant pas l'objet de discussions multi-acteurs de fond pour préparer leur mise en œuvre. Le principal exemple concerne le franchissement de certaines infrastructures ferroviaires et routières, existantes et en projet, concernant le territoire du bassin de la Bourbre et ceux qui le joutent<sup>603</sup>. Une association environnementale a signalé, au cours du bilan de mi-parcours l'importance de traiter ce sujet (cf. Annexe 1 - réunion le 26/09/2019). Un espace d'échanges avec les gestionnaires de ces infrastructures pourrait être animé. Une telle démarche n'est pas développée pour le moment.

### *Un repli sur la sectorisation d'actions mené sans approche transversale*

Le manque d'organisation contractuelle et méthodologique pour favoriser le dialogue multi-acteurs, tel que nous venons de le souligner, conduit finalement chacun des acteurs à se replier sur son champ d'interventions spécifiques. De plus, les expertises mobilisées sont celles auxquelles chacun est habitué, sans qu'émergent de nouvelles formes de travail interprofessionnel. Ainsi les actions sont sectorisées et les démarches transversales n'apparaissent pas de manière évidente. À titre d'exemple :

- L'animatrice agricole a indiqué que sa mission concerne la protection des captages d'eau, et qu'elle ne peut pas engager beaucoup de temps pour travailler sur la restauration écologique si on ne lui donne pas un cadre organisationnel pour le faire<sup>604</sup>.
- Par ailleurs, la responsable du projet d'aménagement de la zone logistique de Chesnes nous indique que son domaine est celui de l'urbanisme. Elle se sent ainsi en mesure de suivre une étude paysagère, ce qui ne lui paraît pas le cas pour l'étude écologique qui est envisagée sous le pilotage du SMABB. Pour cette raison, il lui est apparu pertinent de séparer l'étude paysagère de l'étude écologique<sup>605</sup>.

<sup>600</sup> Cette animatrice se base sur des études concernant la présence de polluants dans l'eau de captage dans une quantité trop importante pour étudier avec les agriculteurs des actions et pratiques agricoles ayant l'objectif de remédier à cette situation sanitaire insatisfaisante. Pour cela, diverses aides existantes (aides de l'agence de l'eau, mesures d'accompagnement des PENAP, MAEC, etc...) sont étudiées.

<sup>601</sup> Une aide de minimis est une aide d'une autorité publique (État, office, collectivité territoriale, agence de l'eau, etc.) accordée à une entreprise sous des conditions particulières. Elle peut concerner les entreprises du secteur de la production agricole.

<sup>602</sup> Nous avons enquêté sur les actions de protection du captage d'eau lors d'entretiens et de réunions :

- Entretiens les 07/11/2018 et 23/07/2019 avec l'animatrice agricole à Colombier-Saugnieu et au SMABB
- Réunion d'élaboration d'un plan d'actions pour le captage de Grenay le 31/07/2019

<sup>603</sup> Les corridors écologiques traversant les communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce rencontrent sur leur territoire et dans les communes voisines des infrastructures ferroviaires et autoroutières, avec des voies ferrées en projet (LGV Lyon-Turin, CFAL).

<sup>604</sup> Entretien le 23/07/2019 avec l'animatrice agricole à Colombier-Saugnieu et au SMABB

<sup>605</sup> Entretien du 18/07/2018 avec la chargée d'étude au service aménagement de l'intercommunalité de la CAPI

### 2.2.6 *Des interventions éparses et l'absence d'un projet global*

A la fin de notre observation du processus d'actions sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, nous faisons le constat de travaux de remise en bon état écologique limités et épars (Figure 121). Nous n'identifions pas avec clarté un projet global sur les espaces ouverts, résultant de l'articulation de diverses modalités d'actions concertées entre acteurs, et affirmant la multifonctionnalité des espaces ouverts.

Notre constat fait écho à celui du syndicat de rivière<sup>606</sup>. En effet, il observe que le processus d'actions actuel amène un saupoudrage d'actions ne permettant ni d'agir efficacement sur les corridors, ni d'en évaluer les résultats. Dans la réflexion qu'il mène sur la mise en place d'un prochain contrat sur les trames vertes et bleues du territoire, il a le souhait d'avoir une approche plus géographique et territorialisée, et de solliciter les acteurs qui ne réalisent pas d'action afin de voir celles qui pourraient être envisagées (y compris en dehors de leur périmètre opérationnel si besoin<sup>607</sup>). L'animation et la communication sont ainsi considérées comme essentielles pour aller dans le sens d'une meilleure mobilisation des acteurs locaux, d'un bon développement des actions, et d'une meilleure articulation entre elles.

### 2.2.7 *Le potentiel des approches paysagères associé à celle de l'écologie*

Pour développer cette approche globale territorialisée pour agir sur le réseau écologique, le SMABB nous indique ne pas avoir trouvé d'exemple dont il pourrait s'inspirer<sup>608</sup>. Il est toutefois intéressé par la thématique du paysage depuis le début du contrat. Qu'a-t-il concrètement travaillé autour de cette dimension? Y aurait-il un cadre méthodologique dont il pourrait se saisir?

#### *Une mission de conseil du CAUE encore floue*

Lors de notre observation de terrain, nous avons assisté à la mise en place d'une mission de conseil dont nous avons parlé précédemment, celle du pôle paysage du CAUE de l'Isère auprès du syndicat de rivière.

Dans les faits, nous remarquons que cette mission a tendance à être associée au point de vue réducteur de l'aménagement d'espaces publics, de parcs et d'espaces végétalisés. Elle concerne des opérations d'aménagement urbain et des espaces de promenades. En effet:

- Lors de l'étude des abords de la Bourbre, l'intervention du CAUE a eu lieu principalement durant la restitution de l'aménagement du sentier pédagogique, et non durant l'élaboration du plan de gestion écologique (cf. Annexe 1 - réunions les 11/12/2018 et du 20/06/2019). Leur commentaire portait sur les pontons d'observation du cours d'eau de la Bourbre et la gestion de la végétation située à proximité (cf. Annexe 1 - réunion le 20/06/2019), c'est-à-dire des aspects évoquant l'aménagement d'un espace de loisirs et d'agrément assimilable à un parc.

<sup>606</sup> Entretien le 10/06/2020 avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du SMABB

<sup>607</sup> Notamment pour les corridors écologiques qui sont situés entre le département du Rhône et de l'Isère

<sup>608</sup> Entretien le 10/06/2020 avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du SMABB

- Par ailleurs, le SMABB prévoit que le CAUE puisse apporter ses conseils lors de l'étude écologique concernant la future extension urbaine de la zone logistique de Chesnes (une étude qui sera retardée comme nous l'avons vu)<sup>609</sup>.

Les démarches plus générales relatives au grand-paysage sont très peu évoquées par le CAUE, si ce n'est de manière partielle lors d'une réunion portant sur le contenu d'une formation à la trame verte et bleue à destination des élus des SCOT<sup>610</sup>. En effet, le CAUE a proposé d'organiser un arpentage collectif du territoire pour aborder la multifonctionnalité du réseau écologique<sup>611</sup>. Le CEN et le SMABB soutiennent cette démarche, mais elle n'est pas apparue comme allant de soi pour les syndicats de SCOT<sup>612</sup>. Ces derniers se demandent ce que peut apporter le CAUE, tandis qu'il n'est pas écologue et que les trames vertes et bleues concernent la biodiversité. L'ouverture vers une approche interprofessionnelle n'apparaît pas évidente pour les acteurs du territoire, et les approches méthodologiques correspondantes n'ont pas été approfondies.

On constate ainsi que les conseils dans le domaine du paysage sont apparus de manière très ponctuelle dans le processus observé, et leur place plus large dans le cadre du contrat d'action sur la trame verte et bleue est mal définie face à une expertise écologique qui prédomine.

### *Une démarche paysagère ambitieuse derrière une action sur les pièges à faune?*

Par ailleurs, nous remarquons la présence d'une action inscrite dans le contrat unique sur les trames vertes et bleues, dans laquelle nous pourrions y voir les germes d'une approche interprofessionnelle plus ambitieuse.

Cette action est réalisée par l'association environnementaliste de la LPO de l'Isère<sup>613</sup>. Elle est présentée de manière succincte, lors du processus opérationnel observé, comme une démarche d'identification et de rebouchage des pièges à faune avec des habitants et des scolaires, accompagnée d'une étude sur la trame verte et bleue à l'échelle communale (cf. Annexe 1 - réunion le 07/03/2019). Elle est réalisée par une paysagiste faisant partie de l'équipe de l'association d'écologues.

On note que l'étude communale de la trame verte et bleue n'est pas mise en avant. Pourtant, il s'agit d'une étude transversale associant les méthodes et outils de l'écologie et du paysage, ce qui s'avère particulièrement intéressant. Elle a pour ambition de guider les élus et techniciens

<sup>609</sup> Entretien du 18/02/2019 avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du SMABB

<sup>610</sup> Réunion de préparation de la formation des élus à la trame verte et bleue menée le 20/06/2019 au SMABB à La Tour-du-Pin

<sup>611</sup> Plus précisément, le CAUE indique qu'il peut co-organiser des journées de terrain dans différents espaces du territoire pour les observer avec les élus locaux de manière globale. Différents usages et interventions pourront être évoqués, et la question de la biodiversité serait amenée progressivement. Cette approche généraliste est considérée par le CAUE comme un bon moyen de sensibiliser les élus et de les mobiliser vers des démarches opérationnelles.

<sup>612</sup> Il s'agit du syndicat du SCOT Nord-Isère et du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

<sup>613</sup> Les indications que nous apportons sur cette action sont issues d'entretiens et d'observations du travail mené par la LPO:

- Entretien le 11/01/2018 avec la paysagiste chargée de mission "Trame verte et bleue" à la LPO d'Isère
- Entretien le 24/07/2019 avec la paysagiste stagiaire sur les ateliers participatifs sur la trame verte et bleue à la LPO d'Isère
- Journées de terrain les 25/06/2019 et 26/06/2019 à Colombier-Saugnieu pour l'étude de la trame verte et bleue par la LPO d'Isère
- Atelier de cartes mentales de la trame verte et bleue le 04/07/2019 à la maison des Jeunes de Colombier-Saugnieu, mené par la LPO de l'Isère
- Atelier de rebouchage de pièges à faune le 08/08/2019 au centre de loisirs de Colombier-Saugnieu, mené par la LPO de l'Isère
- Course d'orientation en vélo sur la trame verte et bleue le 11/09/2019 à Colombier-Saugnieu, menée par la LPO de l'Isère
- Atelier de jeu sur l'évolution de la trame verte et bleue dans le temps le 18/10/2019 à Cessieu, mené par la LPO de l'Isère

des communes à mettre en œuvre des actions sur le réseau écologique. L'étude comporte notamment:

- une lecture des unités paysagères (Figure 126) considérant la multifonctionnalité des trames vertes et bleues (récréatives, agricoles, etc.), associée à une synthèse d'inventaires écologiques avec une modélisation basique du réseau écologique.
- l'usage de représentations graphiques diversifiées telles que des photographies, blocs-diagramme et cartographies.
- l'identification d'espaces des trames vertes et bleues à enjeux (Figure 126), suivie de propositions d'actions pouvant être menées, avec les leviers de financement possible.

Une vision d'ensemble est ainsi apportée sur les espaces ouverts d'une commune.

Par ailleurs, cette étude est liée à une implication et sensibilisation d'habitants, selon des modalités adaptées aux souhaits des communes pour lesquels l'étude est réalisée. L'action principale concerne l'identification et le rebouchage de pièges à faune<sup>614</sup>, avec des jeunes d'écoles ou de centres d'animation. Cela est un moyen de les sensibiliser à l'écologie. Par ailleurs, d'autres actions peuvent être réalisées. À titre d'exemple, il peut s'agir:

- d'un atelier de jeux sur l'évolution du territoire et de la faune et flore correspondant,
- d'une course d'orientation en vélo pour découvrir la vie d'espèces animales contribuant au réseau écologique,
- de la réalisation de cartes mentales des espaces agro-naturels permettant d'aborder les représentations collectives et la multifonctionnalité des espaces ouverts (Figure 127).

D'autres actions peuvent être à destination d'un public d'adultes, à l'exemple d'une randonnée de découverte des corridors écologiques qui a été réalisée avec des associations sur le patrimoine et la mémoire locale.

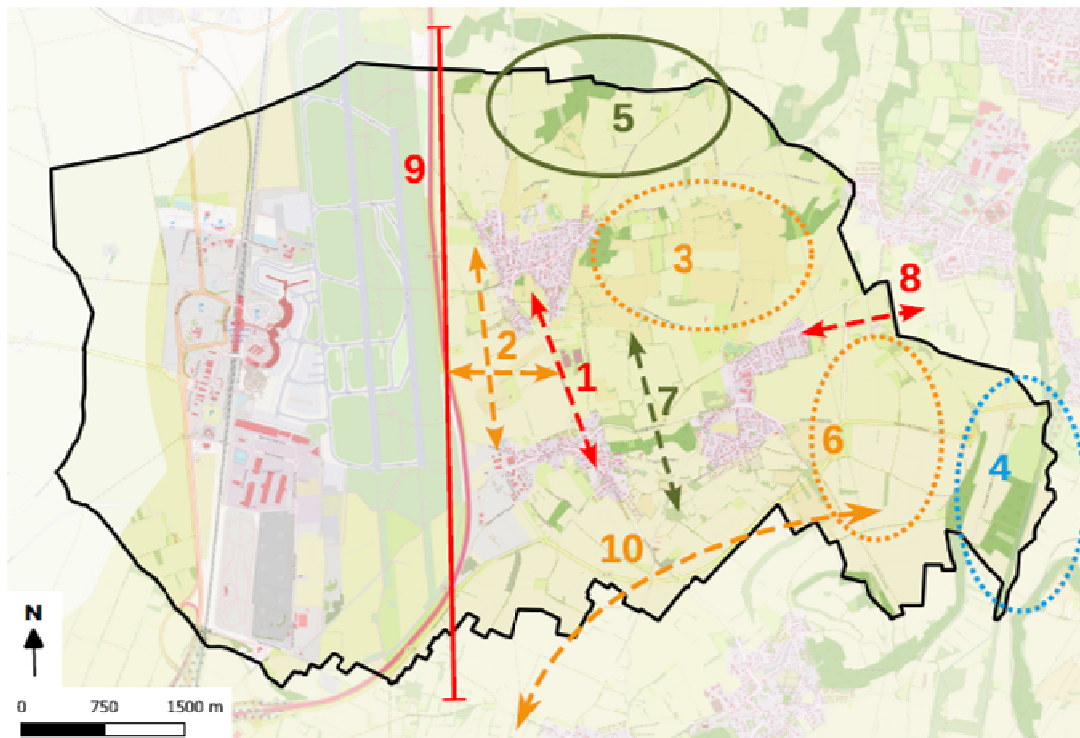
Dans ce travail, nous remarquons ainsi une forme de travail interprofessionnel entre une expertise du grand-paysage et celle de l'écologie, avec diverses modalités d'implication et de sensibilisation des acteurs locaux et des habitants.

Le syndicat de rivière a découvert l'intérêt des études réalisées par la LPO durant le déroulement du contrat quinquennal, et il a encouragé le développement de la partie consacrée aux préconisations. Une analyse transversale des espaces ouverts est ainsi élaborée, et elle est liée à des propositions d'interventions.

---

<sup>614</sup> Les pièges à faune sont par exemple un poteau creux non capuchonné ou un mur en parpaing creux non fini, dont les cavités peuvent être mortelles pour certaines espèces.





Carte des enjeux de la trame verte et bleue sur la commune de Colombier-Saugnieu

- 1 - RD155, route départementale très passante reliant Colombier à Saugnieu, très éclairée et constituant une barrière pour le passage stratégique de la faune en cet endroit.
- 2 - réserve de chasse (réservoir de biodiversité) cotée à l'autoroute et non connectée au reste de la commune.
- 3 - zone de prairies et de haies nombreuses, linéaires essentiels au déplacement de certaines espèces d'habitats ouverts (prairies, cultures). Point central pour les déplacements des espèces sur la commune.
- 4 - la Bourbre, cours d'eau remarquable (faune et flore spécifique), reconnue réservoir de biodiversité dans le SRCE. De nombreuses plantes exotiques envahissantes ont colonisé ses berges. La ripisylve est clairsemée et régulièrement prélevée (peupleraies). Boisements humides à renaturer et veiller aux usages.
- 5 - boisements de grande surface (pour la commune) et bien connectés, avec la zone humide de l'étang des Portions. Données de mortalité nombreuses à sa sortie, sur la RD155.
- 6 - zone agricole avec parcelles de tailles conséquentes, peu de prairies. Espace pourtant essentiel aux déplacements de la faune entre les réservoirs 4 et 5. Connexions par haies et friches à établir.
- 7 - corridor de passage pour la faune facilité par les jardins. Attention à l'urbanisation à venir.
- 8 - difficulté de traversée de la faune sur la RD29, éclairages conséquents et collisions.
- 9 - autoroute : zone de coupure infranchissable pour la faune, scindant la commune en deux.
- 10 - corridor fuseau régional. Zone-clé à préserver de l'urbanisation, pour des flux de déplacements importants.



UP 1- Chemin longeant la Bourbre



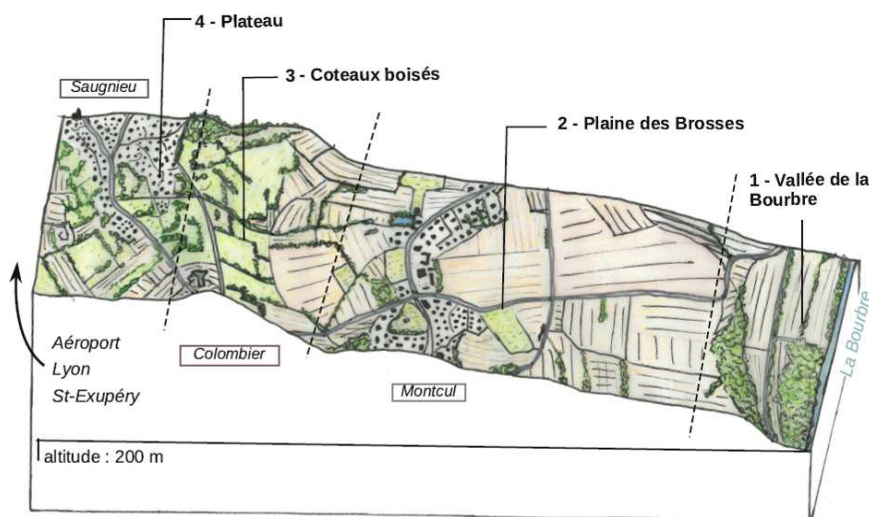
UP 2- Cultures céréalières et haies



UP 4- Entrée de ZAC, Colombier



UP 4- Aéroport, vue du belvédère



Bloc diagramme : unités paysagères de la commune de Colombier-Saugnieu

Figure 126 - Étude de la trame verte de Colombier-Saugnieu par les paysagistes de la LPO Isère (Source: LPO Isère, 2019)

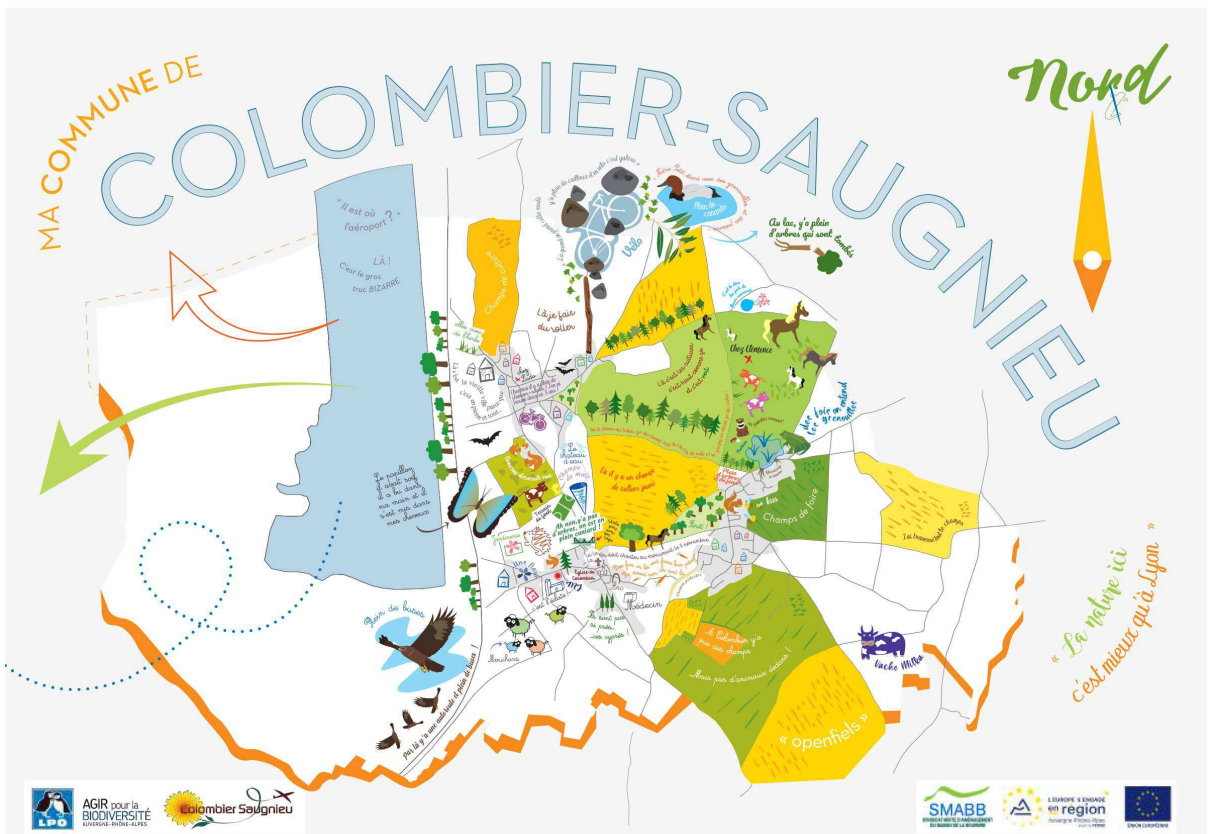


Figure 127 - Quelques ateliers menés par la LPO Isère: bouchage de pièges à faune (en haut à gauche), jeu sur l'évolution de la trame verte et bleue dans le temps (en haut à droite) et carte mentale (en bas) (Source: LPO Isère)



### *Le potentiel de l'expertise paysagère*

Dans les processus d'actions sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, deux démarches interprofessionnelles effectives ont ainsi été observées à l'échelle locale. Les éléments de connaissance, les situations d'échange et les supports de discussion élaborés par l'expertise paysagère permettent d'aborder la multifonctionnalité des trames vertes et bleues et de favoriser le dialogue multi-acteurs pour co-construire des propositions d'intervention. Une complémentarité est ainsi apportée à la production de l'expertise écologique, ce qui est apprécié par le syndicat de rivière. On considère en effet qu'une contribution est apportée aux limites opérationnelles liées à la mobilisation quasi-exclusive de l'expertise écologique (cf. ci-avant § 2.2.2<sup>615</sup>, 2.2.4 et 2.2.5).

Toutefois, ces démarches interprofessionnelles interviennent de manière ponctuelle dans le processus d'actions sur les trames vertes et bleues, et elle ne relève pas d'une stratégie d'intervention globale. En effet, malgré l'intérêt qu'il manifeste, le syndicat de rivière ne connaît pas les méthodologies de l'expertise paysagère<sup>616</sup> et il n'anticipe pas l'objectif des démarches interprofessionnelles. Le potentiel des approches paysagères associées à celles de l'écologie est finalement peu exploré, et le pilotage des actions sur les trames vertes et bleues s'appuie avant tout sur l'expertise écologique.

#### *2.2.8 Une observation permettant d'identifier la base d'une méthodologie interprofessionnelle*

##### *Les limites de l'unique expertise écologique pour agir sur les trames vertes et bleues et le potentiel de l'expertise paysagère*

A travers notre focus sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, nous avons développé certaines limites opérationnelles liées à une sectorisation entre les expertises et méthodologies écologiques et paysagères. Ce cloisonnement poursuit les logiques d'interventions préfigurées dans la planification régionale des SRADDET en général, et dans celui d'Auvergne-Rhône-Alpes en particulier. Ainsi, on remarque d'une part que le volet consacré au paysage dans les SRADDET préconise la réalisation d'atlas et de plans de paysage, associée à la mobilisation de l'expertise paysagère dans les guides dédiés (cf. ci-avant § 1.2.2 et 2.1.3). D'autre part, le volet consacré à l'écologie dans la planification régionale préconise des études sur les trames vertes et bleues, associées à l'expertise écologique dans les méthodologies correspondantes (cf. ci-avant § 1.2.3). Les savoirs de l'écologie ont ainsi été mobilisés pour déterminer les trames vertes et bleues de la région Auvergne-Rhône-Alpes (cf. ci-avant § 2.1.2), puis pour mener des actions à l'échelle locale de la plaine Lyon-Saint-Exupéry avec les études pré-opérationnelles (ECOVI, 2016, 2017b, 2017a; TERE, 2016b, 2016a) et le plan d'actions concernant les communes de Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu (Reflex Environnement et al., 2019). Les outils et méthodes utilisés aux différentes échelles spatiales se basent sur des inventaires et modélisations écologiques, sur des dires d'experts, et sur des productions planimétriques (cf. ci-avant § 1.2.3).

---

<sup>615</sup> Voir les sous-parties intitulées "La limite des études écologiques".

<sup>616</sup> Entretien du 18/02/2019 avec la chargée de projet Trame verte et bleue & Zones humides au sein du SMABB

Les cartographies écologiques sont ainsi les principaux supports utilisés pour discuter des actions à mener avec les acteurs locaux, sur des espaces concernés par différentes pratiques sociales. Ce type de production et d'expertise, essentiel pour connaître les dynamiques écologiques, est perçu par certains acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes comme limité dans les processus d'action, justifiant l'éventuel recours à d'autres expertises (cf. ci-avant § 2.1.2<sup>617</sup>). L'exemple de la plaine Lyon-Saint-Exupéry explicite le fait qu'une mobilisation quasi-exclusive de l'expertise écologique ne permet ni de considérer de manière efficace la multifonctionnalité du réseau écologique, ni d'impliquer les divers acteurs pour développer, articuler et préfigurer des actions (cf. ci-avant § 2.2.2, 2.2.4 et 2.2.5). Il en résulte des interventions éparpillées et une difficulté à identifier un projet global sur les espaces ouverts (cf. ci-avant § 2.2.6).

Dans les processus de planification régionale et d'action locale, on remarque que l'expertise paysagère est mobilisée ponctuellement en lien avec celle de l'écologie. Nous pouvons interpréter le recours à cette autre compétence professionnelle par le souhait d'aborder la multifonctionnalité du réseau écologique et d'instaurer des modalités de dialogues multi-acteurs plus efficaces pour élaborer un projet sur les espaces ouverts. Cette démarche implique principalement les CAUE et les LPO de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec leurs paysagistes et écologues respectifs, à la fois dans des travaux exploratoires à l'échelle régionale (cf. ci-avant § 2.1.2<sup>618</sup>) et dans des missions de conseils et d'études s'inscrivant dans les processus d'action à l'échelle locale (cf. ci-avant § 2.2.2 et 2.2.6).

### *Affirmer l'interprofessionnalité dans la planification régionale et clarifier les méthodologies associées*

Ces transversalité et acculturation entre expertises s'avèrent toutefois complexes et marginales. Nous constatons en effet que les approches interprofessionnelles entre le domaine du paysage et de l'écologie sont insuffisamment développées pour que leur potentiel ait un effet concret. À titre d'exemple :

- Le domaine du paysage est considéré par les acteurs pilotant l'action sur le réseau écologique de la plaine Saint-Exupéry de manière restrictive. Cette expertise est sollicitée pour des études d'aménagements d'espaces publics urbains ou de loisirs (cf. ci-avant §2.2.7). A l'échelle régionale, c'est d'ailleurs uniquement pour des espaces intra-urbains qu'une démarche interprofessionnelle a été menée (cf. ci-avant §2.1.2<sup>619</sup>).
- Les atlas, plans de paysage et études paysagères sont perçus comme intéressants à croiser avec l'écologie par des acteurs du domaine du paysage à l'échelle régionale (cf. ci-avant § 2.1.3<sup>620</sup>). Ces types de documents et d'approches sont cependant mal connus des acteurs pilotant l'action sur les trames vertes et bleues (cf. ci-avant §2.2.7). On remarque ainsi que la mission de conseil du pôle paysage du CAUE a une certaine difficulté à se mettre en place. De plus, les études interprofessionnelles généralistes de la LPO ne sont pas reconnues pour le potentiel qu'elles ont.

Pour dépasser cette situation, il nous paraît essentiel que l'interprofessionnalité entre les démarches paysagères et écologiques soit affirmée dans la planification régionale. C'est en effet à cette échelle qu'il peut y avoir une aide et une incitation auprès des acteurs locaux pour développer une démarche transversale efficace, structurante pour les processus d'actions. Cela

---

<sup>617</sup> Voir la sous-partie "L'importance pressentie du recours à d'autres expertises"

<sup>618</sup> Voir la sous-partie "Une complémentarité avec le domaine du paysage apparaissant dans des travaux exploratoires"

<sup>619</sup> Voir la sous-partie "Une complémentarité avec le domaine du paysage apparaissant dans des travaux exploratoires"

<sup>620</sup> Voir la sous-partie "Une acculturation en cours des professionnels du paysage à l'expertise écologique"

signifie de se défaire de la distinction entre les expertises attribuées respectivement aux volets du paysage et écologie des SRADDET. L'enjeu serait de retrouver l'approche transversale qui émergeait dans certaines études de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise<sup>621</sup>, et que nous n'avons pas retrouvée dans notre observation du cas de la plaine Lyon-Saint-Exupéry et dans l'intervention du pôle métropolitain qui découle de cette DTA<sup>622</sup>.

Un autre aspect nous paraît essentiel pour dépasser la situation actuelle. Il s'agit de clarifier et d'approfondir les méthodologies en jeu pour pouvoir développer l'interprofessionnalité. En effet, dans les processus d'action où l'expertise écologique domine, il peut y avoir un intérêt de certains acteurs pour le domaine du paysage. Toutefois, on remarque que l'expertise paysagère est mal connue de ces acteurs (cf. ci-avant §2.2.7). Il est pourtant nécessaire qu'il y ait une bonne connaissance des différentes expertises et qu'une réflexion soit menée pour qu'elles se complètent mutuellement, dans le but de développer une démarche transversale efficiente. A ce titre, les amorces d'approches interprofessionnelles que nous avons observées nous paraissent particulièrement intéressantes. En effet, même si leur rôle est limité, ces essais ont été réfléchis pour être utiles au contexte opérationnel, et nous considérons la pertinence de certains de leur fondement.

### *Un renouvellement de l'expertise paysagère à partir des méthodologies pré-existantes*

Plus précisément, la base des méthodologies paysagères en lien avec l'écologie que nous retenons est la réutilisation de principes préexistants dans les guides dédiés au paysage (cf. ci-avant § 2.2.2). En effet, à la fois dans le cas du travail de l'UR-CAUE à l'échelle régionale pour les espaces intra-urbains (cf. ci-avant §2.1.2) et dans les études menées par la LPO à l'échelle locale (cf. ci-avant §2.2.7), nous remarquons que des éléments de méthode de l'expertise paysagère pré-existants sont mis en relation avec le domaine de l'écologie, à savoir:

- le recours à des outils interprétatifs, comme les unités de paysage, en y intégrant des inventaires et des modélisations écologiques,
- l'étude des caractéristiques géo-historiques et économique-socio-culturelles associée aux espaces des trames vertes et bleues,
- l'utilisation d'instruments d'études et d'enquêtes diversifiés (cartographies, photographies, croquis, etc.),
- la définition de divers espaces de dialogues avec les acteurs locaux (arpentages collectifs, jeux, ateliers, réunions de restitution, etc.) pour discuter des trames vertes et bleues. Dans ces moments d'échanges différentes représentations graphiques sont utilisées.
- l'élaboration d'éléments de récits de l'évolution du territoire, allant de l'état passé des espaces ouverts aux projets d'actions pour demain.

Ces éléments constituent des pistes de méthodes que l'on peut approfondir.

---

<sup>621</sup> Notre terrain d'étude est également concerné par la planification régionale de la DTA dont nous avons vu qu'il existe, au tournant des années 2000, un début d'approches transversales entre le paysage et l'écologie. Elle se poursuit d'ailleurs dans le contexte de sa modification en 2015 (cf. ci-avant § 2.2.1, Figure 112).

<sup>622</sup> Nous avons mené un entretien le 17/07/2018 avec le directeur de projet "plaine Saint Exupéry" au sein du pôle métropolitain. Il nous a expliqué que la réflexion sur le paysage était très présente dans le projet de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Cependant, celle-ci concerne les aménagements tels que les zones logistiques, les accès à l'aéroport, etc... Les espaces agro-naturels ne sont pas travaillés par l'expertise paysagère. La transversalité de cette dernière avec le domaine de l'écologie n'est pas clairement affirmée. L'écologie est principalement considérée dans les aménagements par la prise en compte des trames vertes et bleues (de la DTA, du SRCE, des SCOT), préservées de l'urbanisation, et du respect des demandes réglementaires en terme environnemental et pour les mesures de compensations.



### **3 Nos pistes pour un renouvellement de l'expertise paysagère en lien avec l'écologie**

A travers l'analyse d'un cas d'étude particulier, la plaine Saint-Exupéry, nous souhaitons expliciter l'intérêt de développer l'interprofessionnalité pour agir sur les espaces ouverts en dépassant certains freins existant dans le contexte opérationnel. Nous avons également affirmé le travail qui nous paraît nécessaire pour y contribuer, à savoir la clarification et le développement de méthodologies d'expertise paysagère adaptés à l'écologie. Nous considérons à ce propos, à l'appui des quelques études interprofessionnelles que nous avons observées, qu'il est pertinent de s'appuyer sur les principes préexistants de l'expertise paysagère. Il s'agit cependant de les redéfinir, ce à quoi nous proposons de nous atteler dans la perspective de notre recherche-action. Pour cela, nous allons voir à présent:

1. les pistes générales que nous proposons pour renouveler l'expertise paysagère dans le processus de planification régionale, envisagées autour de la construction d'un récit du milieu adapté aux actions sur les trames vertes et bleues
2. le principe d'expérimentation au sein du processus opérationnel de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, afin de tester et d'exemplifier ces hypothèses

#### **3.1 Reconsidérer les outils et méthodes existants**

##### *3.1.1 Une étude du milieu pour agir sur des espaces ouverts multifonctionnels*

Pour commencer, nous tenons à rappeler que les principes de l'expertise paysagère qui se retrouvent dans les documents méthodologiques actuels (cf. ci-avant §1.2.2) s'inscrivent dans le temps long de ce savoir professionnel. Comme nous l'avons vu dans notre mise en perspective historique (cf. Acte I), il s'agit d'une étude du milieu dont un héritage peut être trouvé dans la géographie vidalienne.

Les principes généraux de cette expertise peuvent être utilisés dans le cadre d'un travail interprofessionnel avec des écologues, comme nous l'avons vu (cf. ci-avant § 2.2.8<sup>623</sup>). Ils nous paraissent cependant à ajuster afin qu'ils favorisent davantage un travail transversal avec l'expertise de l'écologie utilisée actuellement dans les processus d'actions sur les trames vertes et bleues. Nous présentons ci-dessous notre hypothèse d'adaptation de ces principes, pour une expertise paysagère renouvelée, envisagée pour intervenir sur les espaces ouverts multifonctionnels de campagnes-urbaines.

##### *3.1.2 Se focaliser sur les motifs des unités paysagères*

Notre premier principe de renouvellement de l'expertise paysagère consiste à mobiliser les motifs paysagers pour l'analyse du territoire et de ses espaces ouverts. Nous faisons ce choix car les motifs s'apparentent davantage à la mosaïque d'habitats avec laquelle travaillent les écologues. En effet, ces derniers utilisent des cartographies d'occupation du sol, recoupées avec des inventaires, pour déterminer les éléments de la mosaïque d'habitats écologiques permettant de réaliser des modélisations (cf. ci-avant § 1.2.3 et Chapitre 3 - § 2.1.2). De leur côté, les motifs paysagers se caractérisent spatialement par l'assemblage de plusieurs éléments de paysage, avec par exemple: des chemins, surfaces cultivées, haies, etc... Ils utilisent

---

<sup>623</sup> Voir la sous-partie "Un renouvellement de l'expertise paysagère à partir des méthodologies pré-existantes"

également des constituants de l'occupation du sol, ce qui permet d'établir un parallèle avec la mosaïque des écologues. Ce rapprochement permettrait ainsi d'ancrer le dialogue interprofessionnel. Ce potentiel des motifs paysagers était d'ailleurs suggéré dans un guide méthodologique du paysage dans les années 2000 (Chapitre 3 - § 3.1.5 et §1.2.2 ci-avant).

Cela amène un déplacement par rapport aux approches actuelles sur le grand paysage, interprétant principalement le territoire à travers des entités ou unités paysagères.

À ce propos, nous tenons à signaler qu'un parallèle entre ces unités et les approches écologiques pourrait également être fait autour des entités naturelles ou des unités écopaysagères. Ces dernières apparaissent notamment dans le guide méthodologique sur les trames vertes et bleues du guide de Haute-Normandie (Région Haute-Normandie, 2014, pp. 16, 18, 25, 29–31, 35), ou dans une étude menée sur certains territoires à l'exemple d'une cartographie de l'agence d'urbanisme de Lyon (UrbaLyon, 2015a, 2015b). Nous ne nous orienterons pas vers un tel rapprochement étant donné que c'est la mosaïque écologique qui intervient dans les principales méthodologies relatives au réseau écologique. Toutefois, le travail sur les unités et entités pour développer l'interprofessionnalité pourrait constituer une autre piste de réflexions à développer à l'avenir<sup>624</sup>.

### *3.1.3 Étudier les aspects géo-historiques et économique-socio-culturels du réseau écologique*

Le deuxième principe que nous avançons est l'utilisation de ces motifs pour interpréter simultanément les faits et les valeurs constituant le milieu. Ces motifs permettent ainsi de combiner les analyses factuelles des écologues avec les dimensions matérielles et symboliques du paysage. Ce principe s'appuie sur la définition qu'A.Berque fait des motifs paysagers. Il s'agit d'une "prise" (A. Berque, 1990, pp. 99–101)<sup>625</sup> entre l'homme et son environnement, se caractérisant par deux dimensions imbriquées l'une à l'autre:

- La première est constituée des "traits matériels [qui] peuvent s'étudier en termes d'objets, dans une morphologie positiviste" (A. Berque, 1995b, p. 33), comme les faits d'occupation du sol et indirectement les habitats écologiques. Ils évoluent dans le temps.
- La deuxième renvoie à "la mémoire de toutes nos expériences antérieures [...] qui nous ont été inculquées" avec une dimension "symbolique" (A. Berque, 1995b, p. 32) à laquelle nous y ajoutons des usages de l'espace. Cette dimension informe sur les valeurs associées aux composantes matérielles, utiles pour agir sur le réseau écologique en connaissant le contexte humain qui y correspond.

Autrement dit et tel que nous l'envisageons dans notre approche du milieu, les motifs sont utilisés pour étudier simultanément:

- d'une part le socle géographique, ses réalités écologiques et son évolution dans le temps et son histoire,
- d'autre part les dimensions économiques, sociales et culturelles attachées à ces composantes spatiales.

---

<sup>624</sup> On notera à ce propos les rapprochements qui ont été faits entre les "secteurs écologiques" définis par des écologues et les "unités paysagères" des paysagistes dans le cas de l'OREALM (cf. Chapitre 2 - § 3.2.3 - 3.2.4).

<sup>625</sup> La notion de "prise" est définie par A.Berque en s'inspirant de la notion d' "affordance" que le psychologue américain J.J.Gibson a développée dans l'ouvrage "The Ecological Approach to Visual Perception" publié en 1979. J.J.Gibson précise que "les affordances sont les propriétés (de l'objet) prises en référence à l'observateur. Elles ne sont ni physiques ni phénoménales" (cité par A. Berque, 1990, p. 100). A.Berque traduit "affordance" par "prise" (A. Berque, 1990, p. 100). Il explique ainsi qu'un "qu' un milieu se manifeste [...] comme un ensemble de prises avec lesquelles nous sommes en prise: des ressources et des contraintes, des risques et des agréments que la réalité comporte dans la mesure où elle nous comporte aussi" (A. Berque, 1990, p. 101).

### *3.1.4 Revisiter les instruments d'étude et d'enquête préexistants*

Notre troisième principe concerne les différents instruments d'étude du milieu mobilisés et produits pour étudier la complexité des motifs, dans une approche interprofessionnelle. Dans la mise en perspective historique, nous avons mis en évidence l'usage de cartographies, de représentations réalisées lors d'arpentages de sites (photographies, croquis, etc...), de modalités d'enquêtes auprès d'acteurs et d'habitants, voire de statistiques, etc... (Conclusion de l'acte I - § 1.2). Nous proposons de les revisiter.

L'objectif est de reconsidérer ces instruments pour les utiliser dans le contexte d'actions sur les trames vertes et bleues et contribuer à dépasser certaines difficultés opérationnelles que nous avons observées (cf. ci-avant § 2.1.2<sup>626</sup>, 2.2.2<sup>627</sup>, 2.2.4 et 2.2.5). Plus précisément, il s'agit de diversifier les modalités d'enquête et de représentation. Il s'agit également de voir leur rôle pour aborder les problématiques de la multifonctionnalité des espaces ouverts et pour permettre l'implication des différents acteurs concernés, qu'ils s'agissent d'agriculteurs, de techniciens, de collectivités en charge de l'aménagement, d'habitants, d'élus locaux, d'associations, etc...

Chacun des instruments d'étude du milieu conduit à la collecte et à la production de différents matériaux graphiques et textuels. Ils sont mobilisés dans une démarche de dialogues avec la population et les acteurs, en écho à la convention européenne du paysage<sup>628</sup>. Ainsi, il ne s'agit pas d'aboutir à une production de chiffres, photographies, cartes, enquêtes sociales abouties, dressant une connaissance du territoire en surplomb, mais plutôt d'assumer leur caractère provisoire dans le cadre d'échanges multi-acteurs. Des éléments de compréhension d'un contexte particulier sont ainsi élaborés, dans le but de les discuter et de s'en servir dans les processus d'actions.

Pour revisiter dans ce sens les instruments d'enquête du milieu et les matériaux correspondants, nous proposons de nous appuyer sur des travaux de recherche dans le champ du paysage, ou dans un champ proche de ce domaine. Ils peuvent porter sur l'analyse critique d'instruments utilisés dans le contexte opérationnel, ou sur leur expérimentation dans le cadre de recherches-actions. Ils ne sont pas nécessairement liés à nos axes de recherche concernant l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie, les espaces ouverts ou encore les espaces de campagnes-urbaines. C'est à travers un processus de réinterprétation qu'ils seront orientés dans ce sens.

### *3.1.5 Une mise en récit rétro-prospective du territoire vers un projet partagé*

Des instruments ad hoc vont ainsi permettre l'étude des motifs paysagers constituant les espaces ouverts. Ils vont conduire à la collecte et à la production de différents matériaux graphiques et textuels utilisés dans les processus de dialogues entre acteurs. Mais comment mobiliser et combiner ces divers matériaux pour un usage opérationnel?

---

<sup>626</sup> Voir la sous-partie intitulée "L'importance pressentie du recours à d'autres expertises".

<sup>627</sup> Voir les sous-parties intitulées " Une difficulté à articuler les actions entre elles" et "La limite des études écologiques".

<sup>628</sup> En effet, la convention européenne du paysage insiste sur la perception de l'espace physique par une population. Pour rappel, sa définition du paysage est "une partie de territoire tel que perçu par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

La réponse que nous proposons est dans la mise en récit, objet de notre quatrième principe de renouvellement de l'expertise paysagère et de son apport dans un travail interprofessionnel avec l'écologie.

L'idée que nous avançons est la fabrication d'un récit collectif, itératif et adaptatif, orientant le processus de travail multi-acteurs en s'appuyant sur les matériaux. Ce récit permet d'approfondir progressivement l'interprétation d'un contexte local et de définir un projet d'interventions adapté à une situation donnée. Nous allons détailler ce principe à partir de diverses sources conceptuelles, et expliquer en quoi il peut être adapté à l'élaboration d'un projet multifonctionnel sur les espaces ouverts de campagnes-urbaines.

### *Quelques sources théoriques définissant le récit et l'importance du descriptif*

Nous avons parlé dans ce chapitre (cf. § 1.2.2 ci-avant) et dans la mise en perspective historique (Conclusion de l'acte I - § 1.2) de la fabrication d'un récit comme un aspect important du travail des professionnels du paysage. Mais comment pourrions nous définir plus précisément ce récit? De plus, en quoi les matériaux collectés et produits peuvent y contribuer?

Pour commencer, nous empruntons quelques éléments à la théorie littéraire pour mieux définir le récit. Il "se compose de deux types de représentations: des représentations d'actions et d'événements d'une part, et d'autre part des représentations d'objets, de lieux, de personnages. Ce sont ces dernières que nous appelons des descriptions" (Jenny, 2004). Les premières sont nommées narration. Toutefois, tel que le montre L.Jenny en s'appuyant sur l'ouvrage "Frontière et récit" de G.Genette, la narration n'est jamais pure. Par exemple, dans la phrase "L'homme s'approcha et pris son couteau", on a deux verbes d'action certes, mais également trois substantifs (homme, table, couteau) qui sont des amorces de description (Jenny, 2004). De même, la description n'est jamais pure. Chez Balzac, l'esthétique réaliste décrivant l'environnement des personnages révèlent leur psychologie (Jenny, 2004), et elle annonce ainsi certaines actions. Par ailleurs, dans le nouveau roman comme chez A.Robbe-Grillet, la description domine le récit, ce qui ne signifie pas l'absence de narration étant donné qu'on la retrouve dans une succession d'indices et d'hypothèses (Jenny, 2004). Ce rapide développement nous permet d'introduire l'idée que la description cadre la réalité et donne des indications qui orientent le récit et sa narration.

La notion de description nous paraît intéressante à approfondir par rapport à l'observation du territoire qu'effectuent les professionnels du paysage en s'appuyant sur différents matériaux, orientant vers un projet d'interventions.

Pour mieux cerner cette description, nous proposons un emprunt à un autre champ de recherche, celui de l'anthropologie. Dans un texte de C.Geertz sur l'observation d'un terrain, il en appelle à l'interprétation et à l'imagination afin de construire des "descriptions denses", éclairant la complexité du réel. En effet, il explique que l'ethnographe dans son travail de terrain accumule différentes données sur d'autres cultures en questionnant des informateurs, en observant des rites, éclaircissant des liens de parenté, des lignes de propriété, etc... Cela se présente au premier abord comme "un manuscrit étranger, défraîchi, plein d'ellipses, d'incohérences, de corrections suspectes et de commentaires tendancieux" (Geertz, 1998, p. 6). Pour décrypter cette réalité, C.Geertz explique que "ce n'est pas face à un corpus de données non interprétées ou de descriptions extrêmement 'minces' que nous avons à mesurer la force de nos explications, mais au regard de la puissance qu'a l'imagination scientifique" (Geertz, 1998, p. 11). Celle-ci permet de donner une intelligibilité et de l'épaisseur au réel, car

"la tâche essentielle de la construction théorique [...] est] de rendre possible une description 'dense'" (Geertz, 1998, p. 18) du cas observé. Il indique ainsi que les écrits descriptifs sont "des fictions au sens où ils sont 'fabriqués' ou 'façonnés' – le sens initial de fictio – et non parce qu'ils seraient faux" (Geertz, 1998, p. 10). Les descriptions du réel font appel à un travail d'interprétation et d'imagination.

Ces deux emprunts théoriques permettent d'identifier l'importance de la description dans le récit. Elle amène à une sélection d'éléments ayant un rôle pour embrayer sur le narratif d'une part, et d'autre part elle a un caractère dense, interprétatif et imaginatif pour éclairer un contexte donné. Appliquée au domaine du paysage, cela nous oriente sur la part descriptive des matériaux collectés et produits pour comprendre les dynamiques d'un territoire, et formuler le récit d'un projet.

### *La conception de récit de projet basée sur une lecture du milieu*

La description intéresse la théorie de l'urbanisme et du paysage. Celle-ci nous permet de préciser comment une lecture descriptive conduit à l'élaboration d'un récit ou de scénarios de projets, et comment cette lecture peut être adaptée aux actions sur les espaces ouverts des campagnes-urbaines par l'indentification d'indices du milieu lui étant utiles.

Pour cela, nous nous référons dans un premier temps à l'historien de l'architecture et de l'urbanisme suisse A. Corboz. Il permet de concevoir la lecture descriptive, interprétative et imaginative du territoire afin d'embrayer sur un récit de projet pouvant concerner des espaces ouverts. En effet, la description est considérée comme une lecture permettant la "conversion entre le réel brut [...] et le projet" (Corboz, 2001, p. 252). Elle "n'est jamais finie, c'est-à-dire intégrale [...], puisqu'elle procède d'une intention souvent implicite" (Corboz, 2001, p. 251) qui guide la lecture du territoire, car "on ne peut observer sans avoir une idée de ce qu'on observe et [...] cette 'idée' s'identifie à l'horizon d'attente ou, plus largement, à la culture du sujet" (Corboz, 2001, p. 253). A partir de ce propos et par rapport à notre objet d'étude, nous considérons:

- D'une part que la culture du sujet qui effectue la description correspond dans notre cas à celle des professionnels du paysage dans leur collaboration avec des écologues.
- D'autre part que l'horizon d'attente est celui d'un projet multifonctionnel et multi-acteurs sur les espaces ouverts des campagnes-urbaines, avec ses problématiques spécifiques.

Une lecture descriptive peut ainsi être adaptée à un travail interprofessionnel sur les espaces ouverts. Mais pour cela, en reprenant les propos de A. Corboz, elle "doit dériver d'objectifs déterminés, émanés de thèses et d'hypothèses formulées. Car la description est nécessairement sélective : pour avoir un sens, elle doit discerner dans l'objet les traits utiles" (Corboz, 2001, p. 251).

Nous nous référons en second aux architectes-urbanistes italiens B. Secchi et P. Viganò pour prolonger cette idée de lecture descriptive comme base à un récit de projet. Sensibles aux questions qui portent sur le paysage et les campagnes-urbaines, ils développent une approche théorique que l'on peut considérer comme celle d'un urbanisme descriptif (Grosjean, 2014; Leloutre, 2018, pp. 166–170). Une de leurs idées se réfère à l'observation d'un territoire à travers la description et l'interprétation d'indices, ouvrant des possibilités de scénario de projet. Dans leur publication depuis le début des années 1990, ils considèrent en effet que la nouveauté des urbanisations dispersées nécessite un nouveau regard. Celui-ci provient selon eux de l'interprétation descriptive, permettant l'apparition "des intentions, des sites, des moyens pour le projet" (Grosjean, 2014, p. 3). "Les catégories interprétatives sont élaborées



pendant la description même, un processus lent et prolongé qui établit un contact avec l'objet considéré dans sa complexité [...] souvent à partir d'indices"<sup>629</sup> (Viganò, 2016, p. 136). L'article "Urbanistica descrittiva" publié en 1992 par B.Secchi précise que cette description décrypte les territoires du point de vue de "leur mode de vie, leurs pratiques sociales et leur écologie" (cité par Grosjean, 2014, Introduction). Elle repose également sur "la capacité à lire la végétation, [...] le rôle de l'eau, la nature du sol, les nuances du climat" selon P.Vigano (Viganò, 2016, p. 136), à la fois dans leur état actuel, dans leur état passé et également du point de vue des dynamiques en cours. Tel que le commente B.Grosjean, "la description devient un chaînon indispensable du projet: elle implique indiscutablement hypothèses et interprétations, et elle porte autant sur l'existant que sur les dynamiques en cours et les possibilités que cela ouvre", amenant le tandem Secchi-Vigano à "explorer une succession de possibilités, comme on le voit ensuite avec la notion de scénario" (cité par Grosjean, 2014, p. 19).

On notera que B.Secchi et P.Vigano associent cette démarche à la notion de milieu. La description consiste à interpréter des indices du possibilisme d'un milieu donné pour permettre le développement de scénario de projet<sup>630</sup>. Dans l'ouvrage "les territoires de l'urbanisme" publié en 2012, P.Vigano précise à ce propos que "c'est dans l'acte de description que se structure l'hypothèse de possibilités relatives à un milieu défini. La description, affirmait le géographe français Vidal de la Blache, est destinée à clarifier le rapport de l'homme à la nature en terme de possibilités: l'attention au milieu, à l'environnement, n'est pas cristallisée par des hypothèses déterministes, mais par un possibilisme" (Viganò, 2016, p. 133).

Rapportée à l'approche que nous développons, nous considérons que la lecture descriptive cherche à explorer le possibilisme du milieu d'une situation donnée, à travers des indices permettant de traiter des problématiques se posant sur les espaces ouverts. Il peut s'agir de leur multifonctionnalité ou de la considération d'aspects permettant à plusieurs acteurs de dialoguer et de développer des actions articulées entre elles. A partir de ces lectures, des hypothèses de scénarios de projets, avec un récit du territoire associé, peuvent être élaborées.

Les matériaux collectés et produits sont utilisés pour mener un tel travail de descriptions et de recherche d'indices vers des scénarios et récits de projets.

### *Le récit rétro-prospectif pour impliquer les acteurs autour du patrimoine territorial*

Une telle démarche est abordée dans notre proposition du point de vue d'un processus de travail collectif. Pour favoriser la mobilisation et l'implication des multiples acteurs locaux (élus, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, habitants, etc...), nous posons l'idée de développer les descriptions dans la perspective de la fabrication d'un récit rétro-prospectif. Il s'élabore progressivement, évolue et s'adapte dans un processus de dialogues, de manière à converger vers un projet partagé.

Nous appuyons ce mode de mise en récit sur les propos d'A.Sgard. Elle pose en effet les limites d'un récit de projet prospectif réalisé par des experts, imaginant un futur en se

---

<sup>629</sup> L'utilisation du terme d' "indice" par P.Vigano renvoie au propos de C.Ginzburg sur l'intelligence indiciaire qui est un mode de recherche exploratoire propre aux policiers ou aux paléontologues. Complémentaire du propos de C.Geertz sur la description dense, elle contient un projet implicite selon le géographe G.Demattéis (Leloutre, 2018, pp. 168-169).

<sup>630</sup> Nous renvoyons au texte de B.Grosjean sur la pratique de l'agence d'architecture Studio concernant les différentes postures descriptives et le passage vers le projet développé par le tandem Secchi-Vigano (Grosjean, 2014).

délestant du poids du passé, car elle est "peu fédératrice au sein des services des collectivités territoriales, difficile à faire partager par la société civile" (A. Sgard, 2008). "Pour l'élu, pour l'acteur public, le passé offre l'assurance du 'déjà-là', [...et il permet] d'ancrer une construction territoriale dans une histoire locale aisément naturalisée" (A. Sgard, 2008)<sup>631</sup>. Ainsi, A.Sgard propose l'idée d'un récit de projet rétro-prospectif "fortement inscrit dans le présent, qui cherche à inventer une autre façon de lire le passé et d'anticiper le futur, entre rétro et prospective" (A. Sgard, 2008)<sup>632</sup>.

La mise en œuvre de ce récit rétro-prospectif peut se baser pour A.Sgard sur l'identification de "signaux faibles" pouvant être utiles au projet et sur un observatoire (A. Sgard, 2008)<sup>633</sup>. La production progressive et itérative de nos matériaux descriptifs fait écho à de telles démarches. Ils permettent d'identifier des indices à l'élaboration d'un projet en explorant le présent et le passé du territoire, et ils peuvent constituer le contenu d'un observatoire.

Les matériaux servent ainsi à l'élaboration d'un récit rétro-prospectif du milieu. Pour cette mise en récit, un travail de "configuration" est à faire, en reprenant ici le terme de P.Ricoeur. Il s'agit concrètement d'organiser ces matériaux et les aspects hétérogènes qu'ils abordent, en essayant une "mise au clair de l'inextricable" et une "intelligibilité" à travers une "trame" et une "mise en intrigue" (Ricoeur, 1998). Le projet pourra s'inscrire dans ce processus de fabrication.

Ce récit retro-prospectif mobilisant le passé pour penser l'avenir, introduit une vision du patrimoine territorial telle qu'en parlent les tenants de l'école italienne des territorialistes<sup>634</sup> (Poli, 2018, pp. 99–128; Fiori & Magnaghi, 2018). Une vision de l'héritage du passé que l'on souhaite transmettre aux générations futures est introduite dans le processus de mise en récit que nous soutenons. Ce patrimoine s'inscrit dans une "construction sociale et politique" d'une "mémoire collective" (Poli, 2018, pp. 104–105) et dans une gestion collective des "biens communs" (Poli, 2018, pp. 110–113; Fiori & Magnaghi, 2018). Cela appelle, comme le souligne D.Poli, des "observatoires" et des "institutions de participation" (Poli, 2018, p. 104), ou du moins des cadres d'approche concertés dans lesquels notre proposition s'inscrit. Ces cadres sont mis en place dans le temps long de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un processus d'action.

---

<sup>631</sup> "Pour l'élu, pour l'acteur public, le passé offre l'assurance du 'déjà-là', d'un fonds multiforme dans lequel puiser. Les discours sur le passé, transmis à travers la mémoire, qu'elle soit individuelle, familiale ou collective, permettent de légitimer les acteurs en les positionnant dans une filiation, de construire un collectif à travers le partage d'une histoire commune, d'ancrer une construction territoriale dans une histoire locale aisément naturalisée" (A. Sgard, 2008).

<sup>632</sup> Ainsi se "dessine donc une trajectoire territoriale tracée entre les éléments du passé revisité et une certaine vision de l'avenir ou une gamme de visions. Cette trajectoire [...] cherche [...] à 'retrocoter' ensemble le déjà-vu et le à-venir, le certain et l'inconnu, le valide et le probable, dans un déroulement linéaire plus rassurant, à baliser au mieux la course d'obstacles dans l'univers d'incertitudes" (A. Sgard, 2008).

<sup>633</sup> Des outils intéressants de la prospective selon A.Sgard sont:

- L'observation des "signaux faibles [...qui] repose sur l'idée que l'on ne sait pas a priori ce qu'il faut observer, que les indicateurs sont à inventer, que toute composante du territoire, toute pratique, est susceptible d'être porteuse de sens à qui sait la repérer" (A. Sgard, 2008)
- Les veilles et les observatoires comme "les observatoires départementaux, tantôt de structures spécialisées : le 'monitoring' dans le domaine naturaliste (faune sauvage, glaciers...), l'observation transversale (observatoire du paysage) ou ciblée (observatoire du foncier)" (A. Sgard, 2008).

<sup>634</sup> L'école des territorialistes est une communauté d'experts issus de différents domaines (économie, agronomie, biologie, historiens, anthropologues, paysagistes, écologues, planificateurs, etc...) revendiquant un aménagement du territoire basé sur la conscience des lieux. Un article de L.Garçon et A.Navarro (Garçon & Navarro, 2012) fait un point à ce sujet. Les idées des territorialistes sont exposées dans des textes de l'architecte A.Magnaghi, auteurs de références et figures de l'école des territorialistes. Il existe des publications en Français comme "le projet local" (Magnaghi, 2003) et "la biorégion urbaine" (Magnaghi, 2014). Par ailleurs, D.Poli a également publié en français "formes et figures du projet local" (Poli, 2018).

### *Un usage pour définir un projet multifonctionnel sur les espaces ouverts et un plan d'action associé*

Ainsi, les matériaux développés et organisés par rapport à un récit rétro-prospectif sont susceptibles de fédérer différents acteurs autour d'un patrimoine territorial. Ils ont l'enjeu de déceler, par une description dense et interprétative, des indices permettant de traiter les problématiques que posent les espaces ouverts dans les campagnes-urbaines, et d'ouvrir sur de possibles scénarios de projets pouvant être mis en œuvre.

L'élaboration d'un projet co-construit par différents acteurs émerge ainsi. Nous considérons que la définition progressive d'un plan d'actions peut résulter d'un tel processus de travail. Celui-ci n'est cependant pas considéré comme étant figé, avec des interventions à mettre en œuvre dans une durée prédéfinie. En effet, dans le cas de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, nous avons observé les limites d'une telle conception du plan d'actions. Celui-ci ne s'avère pas adapté à un processus opérationnel complexe, afin de trouver des solutions face aux aléas de sa mise en œuvre, et pour articuler les interventions entre elles (cf. ci-avant § 2.2.6). En conséquence, nous considérons le plan d'actions comme étant évolutif et adaptable, y compris durant sa mise en place, afin qu'il soit possible de réorienter des interventions en fonction des difficultés rencontrées et des potentiels identifiés pour les dépasser.

#### *3.1.6 Les supports de représentation: des "objets-intermédiaires" de forums multi-acteurs*

Notre dernier principe concerne les représentations, présentes en arrière-plan dans les points précédents. En effet, les matériaux sont constitués de représentations graphiques et textuelles. Ils sont amenés à être combinés entre eux et formalisés autour d'un récit rétro-prospectif, pour devenir des supports d'échanges entre acteurs. Les interlocuteurs sont d'une part les professionnels du paysage et de l'écologie collaborant ensemble, et d'autre part les acteurs concernés dans l'action sur les espaces ouverts.

Ces supports peuvent être précisés en empruntant à la sociologie de l'innovation et de l'acteur-réseau. Celle-ci s'intéresse aux interactions entre la science et la société, et elle est mobilisée par des chercheurs analysant la mise en place de mesures environnementales où se mêle le monde de l'expertise scientifique - tel que celle de l'écologie - et le monde social (Mermet, 2010). A titre d'exemple, C.Mougenot et le duo R.Mathevet - R.Vimal utilise ces conceptions pour étudier des processus d'actions sur les réseaux écologiques (Mougenot, 2003; Vimal & Mathevet, 2011). Ils insistent sur l'importance des espaces de discussions multi-acteurs lors desquels des représentations graphiques sont utilisées. Notre proposition d'expertises paysagères renouvelées entend contribuer à ces aspects.

#### *L'importance des forums hybrides*

Tout d'abord, les supports de représentation sont produits en lien avec les espaces d'échanges dans lesquels ils s'inscrivent. Ils peuvent correspondre à une diversité de lieux (locaux communaux, réunions sur le terrain, chez une personne pour convivialité, etc...) (Mougenot, 2003, pp. 181–186). Ils mobilisent un nombre variable de personnes suivant des modalités de dialogues qui évoluent au cours d'un processus opérationnel (débat public, groupes de travail, etc...). Cette organisation des échanges est nommée "assemblée" ou "forum" (Vimal & Mathevet, 2011), empruntant ce dernier terme aux "forums hybrides" dialogiques des sociologues M.Callon, P.Lascoumes et Y.Barthe dans leur ouvrage "Agir dans un monde incertain" (Callon et al., 2001).

## *Des objets-intermédiaires équipés pour les interactions entre acteurs*

C'est dans ces "assemblées" ou "forum hybride" que des objets socio-techniques ou objet médiateur sont utilisés, à l'exemple des cartes retenant l'attention de R.Mathevet, R.Vimal (2011) et C.Mougenot (2003, pp. 53–91).

Plus largement dans le cas de notre proposition d'outils et méthodes, nous revendiquons l'usage d'une diversité de supports de représentation au sein de ces espaces d'échanges, à l'exemple des films et dessins utilisés pour mener un dialogue pluri-acteurs et interprofessionnel dans le cadre de la recherche-action D-Transect (Pousin et al., 2016). Nous qualifions ces divers supports d' "objets-intermédiaires", en nous appuyant sur le sociologue D.Vinck. Ils se caractérisent par leur "équipement" pour permettre l'articulation entre des mondes sociaux hétérogènes, et également par leur inscription dans une dynamique de travail inscrite dans le temps (Vinck, 2009)<sup>635</sup>.

L'équipement est tout élément ajouté à un objet intermédiaire pour lui permettre d'être efficient dans un espace de travail collectif entre acteurs plus ou moins hétérogènes (Vinck, 2009, p. 66)<sup>636</sup>. Il peut s'agir d'une étiquette sur un flacon dans le domaine de la biologie, pour que différents intervenants puissent collaborer ensemble et effectuer le travail spécifique qu'ils ont à faire. Dans le cas de nos supports de représentation, ces équipements correspondent à certains choix faits dans leur élaboration et assemblage de matériaux pour qu'ils permettent la collaboration entre différents experts des domaines du paysage et de l'écologie, et qu'ils stimulent le dialogue avec et entre les acteurs.

Par ailleurs, ces objets intermédiaires sont inscrits dans un processus collectif et ils prennent place dans une dynamique temporelle. Ils sont mobilisés à un temps donné, puis mis de côté, ils peuvent être réutilisés à certains moments et de nouveaux peuvent les compléter ou prendre le relais. Autrement dit, ils se succèdent les uns après les autres, se transforment, il peuvent se chevaucher et certains de ces objets marquent des moments de transition, de changement de phase, de passage d'une forme de représentation à une autre (Vinck, 2009, p. 60). Cela est important à noter pour appréhender la dynamique complexe et itérative dans laquelle s'inscrivent les supports de représentation que nous envisageons, et les évolutions et adaptations qui s'opéreront dans un processus de travail.

À travers ces deux aspects d'équipements et de dynamiques temporelles liés au travail collectif, on remarque que l'objet intermédiaire est le lieu d'une socialisation, de médiations et traductions entre acteurs hétérogènes, et il ne se réduit pas à l'intention de son auteur (Vinck, 2009, pp. 56–57).

---

<sup>635</sup> Dominique Vinck a écrit cet article pour proposer les liens et distinctions entre "l'objet-intermédiaire" et "l'objet-frontière" (Vinck, 2009). Nous n'entrerons pas dans cette distinction au cours de cette recherche. Nous nous référerons au terme d' "objet-intermédiaire" que nous considérons comme moins spécifique pour parler des supports de représentation utilisés dans un dialogue interprofessionnel et multi-acteur.

<sup>636</sup> "Par équipement, nous entendons tout élément ajouté à des êtres (objets intermédiaires notamment) permettant de relier ceux-ci à des appuis conventionnels et à des espaces de circulation. Tel est le cas, par exemple, de l'étiquette collée sur un échantillon biologique et reprenant quelques métadonnées du genre : nature de l'échantillon, lieu, date et conditions du prélèvement, nom de l'auteur de l'échantillon, numéro d'enregistrement. Par cet équipement, l'objet intermédiaire se trouve inscrit dans un ensemble plus vaste. Par "travail d'équipement", nous entendons l'activité collective qui consiste à s'accorder sur les éléments qu'il convient d'ajouter aux objets intermédiaires afin qu'ils s'inscrivent dans un espace d'échanges entre acteurs plus ou moins hétérogènes. L'équipement des objets intermédiaires vient des acteurs qui gravitent autour de ces objets ou qui les font circuler entre eux. Grâce à cet équipement, certains objets intermédiaires matérialisent et transportent dans l'interaction une infrastructure invisible faite de standards, de catégories, de classifications et de conventions propres à un ou plusieurs mondes sociaux" (Vinck, 2009, p. 66).

### *Une démarche spécifique de production de supports de représentation*

La considération de nos supports de représentation en tant qu'objet-intermédiaire, s'inscrivant dans des forums d'échanges multi-acteurs et interprofessionnels, déplace le mode de production des représentations par les professionnels du paysage. Il ne s'agit pas de mettre l'accent sur leur production dans le cadre de phases de diagnostic et d'expression d'un projet (cf. ci-avant § 1.2.2<sup>637</sup>), mais sur la production des représentations provisoires et évolutives dans des processus d'actions complexes, pour développer les échanges entre professionnels d'une part et entre acteurs d'autre part. Ils sont également conçus pour différents lieux de discussions. L'ensemble concourt à l'élaboration d'un projet partagé et d'un plan d'actions adaptable.

#### *3.1.7 S'inscrire dans un processus de planification associant les échelles régionales et locales*

##### *Réinscrire les démarches paysagères dans la planification régionale*

Notre hypothèse de principes d'étude renouvelée du milieu propose de s'inscrire dans le cadre d'un processus de planification interprofessionnel des espaces ouverts, structurant une urbanisation polycentrique, et articulant les orientations régionales et les actions locales.

Pour cela, nous soutenons l'intérêt de mettre en place des plans de paysage porteurs d'un travail interprofessionnel - avec un dispositif d'élaboration souple, itératif et adaptatif - en parallèle de documents de planification. Actuellement, les méthodes de plans, de chartes et d'atlas du paysage ont un rôle à jouer en parallèle des SRADDET. Elles ne sont cependant pas affirmées dans ce sens et elles ne détaillent pas la mise en place de collaborations interprofessionnelles, dans notre cas entre les domaines du paysage et de l'écologie.

En revenant sur notre mise en perspective historique, la période de planification des OREAM nous paraît inspirante. En effet, les approches interprofessionnelles ont été soutenues par ces organismes régionaux, et des plans de paysage ont été élaborés en parallèle des schémas régionaux pour permettre une approche plus transversale et moins sectorisée de l'aménagement. Nous appelons à un renouvellement de ce type de démarche de planification régionale pour mettre en œuvre une transition socio-écologique.

##### *L'exemple des plans de paysage contemporains en Italie*

Le contexte de la planification régionale contemporaine en Italie, et la posture de l'école de territorialistes rassemblée autour d'A.Magnaghi<sup>638</sup> nous intéressent dans l'approche que nous défendons.

En effet, depuis 2004<sup>639</sup>, les régions italiennes sont chargées d'élaborer leur plan paysager. Celui-ci s'impose aux outils d'urbanisme et d'aménagement, à savoir ceux réglementaires à l'échelle des provinces et des communes; et ceux sectoriels de l'environnement, de l'urbanisme et des infrastructures (Gisotti, 2017; Poli, 2018, p. 121).

---

<sup>637</sup> Voir la sous-partie "L'importance des représentations graphiques"

<sup>638</sup> Voir la note 634 ci-avant pour avoir des précisions sur l'école des territorialistes

<sup>639</sup> Suite à l'approbation en Italie du code des biens culturels et du paysage (D.lgs. n° 42/2004), art. 135, c. 1. (Gisotti, 2017)



Les territorialistes ont répondu de manière positive à la réalisation de certains de ces plans de paysage, traduisant une confiance dans les plans d'aménagement pour permettre la mise en œuvre d'approches intégrées décloisonnant les actions sectorielles (Magnaghi, 2014, pp. 164–165).

Un idéal d'interdisciplinarité anime les territorialistes pour élaborer un projet de territoire (Magnaghi, 2014, pp. 155–157). Ils sont notamment constitués d'un réseau de chercheurs et professeurs d'université venant de différents horizons, contribuant au plan de paysage, comme celui de la région Toscane (Poli, 2018, p. 123). Il s'agit d'une version académique de l'interprofessionnalité que nous soutenons<sup>640</sup>.

De plus, les espaces ouverts sont au fondement des principes de projet de territoire qu'ils défendent autour de la conception de la "biorégion urbaine"<sup>641</sup> (Magnaghi, 2014, pp. 6–7). Ils défendent les espaces publics des centralités urbaines, ainsi que la multifonctionnalité d'espaces agro-forestiers en tant que réseaux écologiques (Magnaghi, 2014, pp. 108–109, 128–130). Ces espaces organisent l'urbanisation polycentrique de la biorégion, répondant aux enjeux socio-écologiques actuels, et dont l'élaboration d'un tel projet est envisagé dans un cadre de démocratie participative (Magnaghi, 2014, pp. 6–7)<sup>642</sup>.

Pour co-construire le projet de territoire, les territorialistes se réfèrent à la notion de milieu. Il cite notamment A.Berque et P.Vidal de la Blache (Magnaghi, 2014, pp. 9–10; Poli, 2018, pp. 36–37). Ce terme renvoie, tel qu'ils l'expliquent, à un équilibre de co-évolution entre l'homme et la nature, inscrit dans le temps long de la constitution de territoires spécifiques. Ils considèrent que cet équilibre, mis à mal par la mondialisation et l'aménagement standardisé de l'espace associé, est à retrouver aujourd'hui dans le contexte de la crise écologique (Magnaghi, 2014, pp. 29, 77; Poli, 2018, pp. 49–50). Pour cela, ils parlent de l'intérêt d'études du milieu inspiré de l'école de géographie vidalienne, incluant L.Gallois, M.Sorre, etc... (Magnaghi, 2014, p. 79; Poli, 2018, pp. 37–38).

Dans son ouvrage sur "les formes et figures du projet local", D.Poli détaille des éléments d'études du milieu résonnant avec notre hypothèse de renouvellement de l'expertise paysagère. Ils portent notamment sur l'expérimentation d'instruments d'étude pour faire ressortir des caractéristiques socio-géo-historiques d'un espace donné et pour construire un récit utile à un projet de territoire co-élaboré avec divers acteurs<sup>643</sup>. Elle finit cet ouvrage par la présentation

---

<sup>640</sup> En effet, dans notre cas le travail ne concerne pas un collectif d'universitaires d'horizons disciplinaires différents, mais des professionnels inscrits dans diverses structures publiques, para-publiques ou privées. Pour cette raison nous parlons d'interprofessionnalité et non d'interdisciplinarité. Il reste qu'une approche transversale entre différents savoirs avec une visée de projet est commune à ces deux démarches.

<sup>641</sup> Le terme de biorégion n'a pas été créé par les territorialistes. Un texte de T.Paquot fait le point à ce sujet (Paquot, 2018). Nous tenons toutefois à signaler que son analyse des métropoles d'équilibre dont ils considèrent que les "découpages administratifs arbitraires ne tiennent absolument pas compte des conditions environnementales, pas plus que de l'histoire et des cultures dites 'locales' ou 'régionales'" est à nuancer. Notre analyse des démarches paysagères au sein des OREAM (cf. chapitre 2 - § 3) montre en effet une vision tout autre de la pensée planificatrice de ces métropoles d'équilibre, que l'on pourrait interpréter de ce point de vue en tant que bio-régions.

<sup>642</sup> Pour mettre en œuvre la biorégion, en complément des espaces ouverts et pouvant lui être complémentaires A.Magnaghi souligne l'importance des cultures et savoirs locaux, des systèmes économiques locaux et des ressources énergétiques locales (Magnaghi, 2014, pp. 6–7).

<sup>643</sup> On retrouve dans le développement de D.Poli un ensemble d'outils et de méthodes relatives à l'étude du milieu qui peut être abordé dans des catégories similaires à celles que nous avons étudiées et interprétées dans notre mise en perspective historique des démarches paysagères à partir du texte de R.Blanchard. Dans la préface à l'ouvrage de D.Poli, P.Donadieu souligne d'ailleurs la parenté entre l'approche des territorialistes italiens et celles des professionnels du paysage en France (P. Donadieu, 2018e, p. 6). Voici quelques caractéristiques d'études du milieu que nous avons identifiées dans le texte de D.Poli:

1. L'analyse du territoire porte sur le socle géo-historique et sur ses dimensions sociales, individuelles et collectives (Poli, 2018, pp. 69–70)
2. Pour une telle étude, les territorialistes développent et testent de nouveaux instruments d'analyse et de projet, notamment de nouvelles techniques de représentation (Poli, 2018, pp. 26–27, 70–82) avec des réinterprétations d'instruments existants comme

du plan paysage de la région Toscane<sup>644</sup> associé à un plan d'urbanisme communal (Poli, 2018, pp. 121–128) et au parc agricole de Toscane centrale (Poli, 2018, pp. 142–153). L'ensemble donne un aperçu d'une démarche de projet inscrit dans un processus de planification régionale interdisciplinaire. Elle considère des approches locales concertées via des forums avec les acteurs et les habitants, fondés sur l'espace ouvert multifonctionnel et son patrimoine pour structurer le territoire.

### 3.2 Des principes à tester dans un contexte opérationnel

Notre hypothèse de principes pour un renouvellement de l'expertise paysagère n'a pas pour objectif de rester théorique, mais d'être testée. Pour cela, notre terrain d'observation de la plaine Lyon-Saint-Exupéry va constituer à présent notre terrain d'expérimentation.

Cet essai souhaite s'inscrire dans les processus d'actions actuels, pour suggérer de manière concrète des pistes pour les faire évoluer. Ainsi, notre test considère la planification régionale actuelle des SRADDET et les mesures d'accompagnement pour agir sur les espaces ouverts à l'échelle locale. Elle remarque également le potentiel de la DTA qui, malgré le manque de concrétisation dans le cadre de notre observation du processus d'actions de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, offre une vision sur les espaces ouverts articulant davantage le domaine du paysage et de l'écologie.

Le syndicat de rivière du SMABB sera un de nos interlocuteurs clefs pour développer notre expérimentation, à notre demande. Il a en effet accueilli avec intérêt notre proposition d'expérimentation. Étant donné qu'il pilote le contrat d'actions sur les réseaux écologiques, il est convenu qu'il nous informera sur le déroulement du processus d'actions, et qu'il nous donnera les contacts des différentes structures et personnes portant des interventions. À partir de cela, il nous invite à être force de propositions pour définir des moments d'expérimentation et leur contenu. Il est toutefois établi dès le début deux possibilités pour les mettre en œuvre :

- la première consiste à inscrire nos essais dans les réunions prévues dans le cadre du processus d'actions sur le réseau écologique auxquelles participe le SMABB, à travers un temps dédié de 20 minutes environ. Il nous faudra pour cela demander au préalable l'accord de tous les intervenants.
- la seconde consiste à contacter les acteurs impliqués dans les actions sur le réseau écologique et à étudier avec eux les possibilités d'expérimentation.

Nous avons ainsi certaines contraintes à respecter pour mener notre essai d'outils et de méthodes d'expertise paysagère renouvelé, mais également une liberté dans les propositions que nous allons pouvoir faire. En effet, ce travail de thèse est financé par un contrat doctoral indépendant des structures opérationnelles de notre terrain d'expérimentation. Nous n'avons donc pas de compte à rendre à ces derniers.

---

les cartes historiques de l'atlas de Genève (Poli, 2018, pp. 77–78, 119–120) ou les Parish Maps mis au point par l'association Common Ground dans les années 1980 (Poli, 2018, pp. 73–74), etc...

3. Aux synthèses par unités de paysage, D.Poli met en avant l'étude des "figures territoriales" (Poli, 2018, pp. 82–84)
4. La construction d'un récit où le projet est construit à partir d'une lecture du passé (Poli, 2018, p. 97) est affirmée. Une interprétation du récit historique (Poli, 2018, pp. 33, 56–58) et des descriptions ayant l'objectif du projet (Poli, 2018, p. 71) font partie de la démarche des territorialistes. Ils parlent du principe de rétro-innovation dans la définition d'un projet (Poli, 2018, pp. 135–136).
5. L'ensemble de ce processus fait usage de représentations pour avoir une connaissance dense d'un contexte et fabriquer un projet avec des acteurs locaux (Poli, 2018, pp. 73, 114–117). Des dispositifs d'échanges tels qu'un "forum rural" sont nécessaires à cette approche collective (Poli, 2018, p. 147).

<sup>644</sup> Pour une analyse du plan paysager de la Toscane, voir également l'article de M.R.Gisotti (2017)

Notre travail s'attèlera dans un premier temps à la mise en place d'un travail interprofessionnel du champ du paysage avec celui de l'écologie. En second, il développera la question du dialogue entre acteurs locaux pour élaborer et mettre en œuvre un projet multifonctionnel sur les espaces ouverts.

Ces tests de nos méthodes et outils se feront d'une part "en chambre", en simulant des moments du processus d'action nous étant inaccessibles mais étant importants pour montrer la démarche globale que nous proposons. D'autre part ils seront menés avec les professionnels et les acteurs de terrain, là où le test de notre approche aura été possible dans le temps et les conditions propres à cette recherche.

## 4 Conclusion

Ce chapitre a permis de porter un regard sur le processus de planification régionale actuelle des espaces ouverts et ses limites, afin de formuler des pistes de renouvellement dans les modalités d'action. Cette lecture et ces propositions s'appuient sur les SRADDET, avec un focus sur le cas de la campagne-urbaine de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Elles se basent sur la grille d'analyse développée dans la mise en perspective historique autour de l'expertise paysagère et ses liens avec l'écologie. Nous nous sommes ainsi intéressés à la fois à l'inscription de l'interprofessionnalité dans le processus de planification régionale des espaces ouverts, et aux liens entre les outils et méthodes de ces deux champs d'expertise.

On notera que les SRADDET mettent en application une politique d'actions sur les réseaux écologiques. Les espaces ouverts sont ainsi très fortement détaillés de ce point de vue, avec l'usage majoritaire du terme de "trame verte et bleue", associé aux dynamiques écologiques. Les figures de planification généraliste considérant les diverses fonctions de ces espaces, telles que les ceintures vertes, coupures vertes, etc..., sont très peu utilisées.

Ce développement de la dimension écologique dans les SRADDET est mené dans un volet séparé de celui du paysage, suivant une tendance observée dans le cadre de la planification des DTA. Le volet paysager implique, dans les processus de planification, la mise en place de plans de paysage ayant l'objectif d'articuler et d'organiser des actions sur le territoire et ses espaces ouverts multifonctionnels. Ils ont pour objectif de dépasser les logiques sectorielles et de considérer différents usages de l'espace avec un objectif qualitatif. Le volet écologique conduit à la mise en place de contrats d'interventions sur les trames vertes et bleues, fédérant différentes démarches environnementales. Les méthodologies relatives aux expertises paysagères et écologiques prolongent ce constat d'un manque de transversalité entre ces domaines. Toutefois, suivant notre interprétation des SRADDET, un enjeu d'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie est latent à travers l'intérêt partagé pour la multifonctionnalité des espaces ouverts, associé aux notions de "services écosystémiques" dans le volet écologique, et de "biens communs" dans le volet paysager.

En étudiant plus spécifiquement la planification régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes avec un focus sur la plaine Lyon-Saint-Exupéry, nous avons identifié certaines conséquences opérationnelles qui se posent avec le cloisonnement entre les expertises écologiques et paysagères, ouvrant vers l'enjeu des approches interprofessionnelles. On remarque en effet que les modalités d'action sur les trames vertes et bleues mobilisent quasi exclusivement l'expertise écologique, comme c'est le cas pour la définition du réseau écologique régional, pour les études pré-opérationnelles et pour une étude opérationnelle concernant certains espaces ouverts de la plaine-Lyon-Saint-Exupéry. Dans le processus de mise en place des actions, on observe cependant les limites de la prédominance de l'expertise écologique et de ses cartographies. En effet, une difficulté apparaît pour considérer la multifonctionnalité des espaces ouverts, pour articuler les différentes modalités d'actions et pour favoriser le dialogue avec les multiples acteurs les mettant en œuvre. Il en résulte des actions éparées, sans qu'un projet d'ensemble n'apparaisse clairement.

Le potentiel de l'expertise paysagère est identifié par certains acteurs locaux pour traiter de la multifonctionnalité et pour développer le dialogue multi-acteurs. Quelques partenariats interprofessionnels émergent, impliquant notamment le pôle paysage du CAUE et les écologues de la LPO. Ces démarches transversales en sont à leurs débuts, elles sont encore peu connues et peu développées par les acteurs pilotant les actions sur les trames vertes et

bleues. Les bénéfices que nous pourrions en attendre ne sont pas encore évidents à déceler. Toutefois, ces démarches permettent d'identifier quelques éléments méthodologiques mobilisés par l'expertise paysagère pour développer un travail interprofessionnel. Nous en retenons l'utilisation de principes méthodologiques préexistants, ajustés pour créer des liens avec l'expertise écologique.

Nos observations et interprétations nous conduisent à faire des propositions pour contribuer à dépasser certains freins existant dans le contexte opérationnel. Pour cela, il nous paraît nécessaire de reconsidérer la planification régionale des espaces ouverts, et surtout de préciser des outils et méthodes d'expertise paysagère conçus pour un travail interprofessionnel. Nous nous appuyons pour cela sur les méthodes préexistantes de l'expertise paysagère mises en avant dans notre mise en perspective historique et identifiées dans les essais de collaboration interprofessionnelle que nous avons observés. Toutefois, nous proposons leur renouvellement pour qu'elles permettent des liens efficaces avec l'expertise écologique. Nous mettons ainsi l'accent sur l'étude des motifs pour étudier les dimensions socio-géo-historiques du réseau écologique, en revisitant des instruments d'enquête et d'analyse afin qu'ils soient complémentaires des cartographies écologiques. Des supports de représentation en tant qu'"objets intermédiaires" découlent de ce travail, permettant un dialogue avec les acteurs pour élaborer un projet partagé sur les espaces ouverts, autour d'un récit rétro-prospectif. Par ailleurs, notre proposition se rapporte à une planification régionale interprofessionnelle mettant en avant les études de grand-paysage pour agir sur les espaces ouverts à l'échelle locale, en s'inspirant de la période des OREAM.

Ces suggestions, ancrées dans le temps long de la planification des espaces ouverts, sont recoupées avec des approches théoriques actuelles et internationales dans le domaine du paysage et de l'urbanisme, telles que l'école territorialiste italienne.

Les principes que nous posons d'un point de vue théorique ont pour objectif d'être testés dans le contexte opérationnel de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Les deux prochains chapitres y sont consacrés. Le premier porte sur la définition d'un travail interprofessionnel. Le second sur le dialogue avec les acteurs locaux vers un projet et plan d'actions partagé.



## **Chapitre 5: Un espace de travail interprofessionnel à définir**

Dans le chapitre précédent, suite à une lecture critique des processus de planification actuels des espaces ouverts, nous avons posé des principes de renouvellement des démarches paysagères dans leurs liens avec le domaine de l'écologie. La notion de milieu, et les modalités d'études correspondantes, structurent cette hypothèse de travail.

Nous proposons à présent d'expérimenter, dans le contexte de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, les pistes que nous avons énoncées théoriquement.

Dans ce chapitre, nous nous focaliserons sur le travail interprofessionnel de l'expertise du paysage avec celle de l'écologie. En effet, si l'objectif visé par notre proposition est de faciliter le dialogue avec les divers acteurs pour construire un projet partagé multifonctionnel sur les espaces ouverts, le préalable est la mise en place d'une collaboration interprofessionnelle, actuellement insuffisante dans les processus de planification régionale. Pour cela, nous verrons successivement trois étapes de notre réflexion et des choix opérés pour tester notre hypothèse dans un contexte opérationnel:

1. Dans un premier temps nous définirons de manière générale les espaces de collaborations possibles entre l'expertise du paysage et celle de l'écologie, en se basant sur le contexte opérationnel que nous avons observé et analysé. Cela nous permettra d'inscrire notre expérimentation dans une simulation des processus de planification, d'aménagement et de gestion du territoire à différentes échelles. Cette démarche est adaptée à notre contexte d'expérimentation, et elle ouvre des perspectives de transpositions à d'autres contextes.
2. Dans un second temps, nous nous concentrerons sur l'élaboration "en chambre" de matériaux descriptifs produits par l'expertise paysagère et conçue pour un travail interprofessionnel avec l'écologie. Pour cela, bien que nous ayons en tête l'ensemble des 5 principes d'innovation de notre hypothèse, nous nous concentrerons sur les trois premiers à savoir: la réinterprétation d'instruments d'étude préexistants dans le but d'appréhender les motifs, en décryptant leurs dimensions géo-historiques et socio-économico-culturelles (cf. Chapitre 4 - § 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4).
3. Enfin, les matériaux initiaux que nous avons produits seront insérés concrètement dans le processus d'actions de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Pour cela, nous les mettrons en discussion avec des professionnels du paysage et de l'écologie intervenant dans ce contexte opérationnel. Il s'agira d'une première mise à l'épreuve de nos deux derniers principes d'innovation de notre hypothèse (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5, 3.1.6). Ils portent sur la capacité des matériaux à produire des supports pour un échange entre des expertises différentes, dans le but d'esquisser un récit de projets multifonctionnels sur le réseau écologique. Cet échange est un préalable aux dialogues avec les acteurs locaux. Il nous permettra de préciser le caractère évolutif des matériaux descriptifs que nous avons produits

# 1 Une scène expérimentale de travail du champ du paysage avec celui de l'écologie

Notre expérimentation d'une expertise paysagère, adaptée à un travail interprofessionnel avec celle de l'écologie, propose des outils et méthodes que nous souhaitons utilisables aux différentes échelles du processus de planification régionale. Pour cela:

1. Nous exposerons dans un premier temps, de manière non exhaustive, des espaces de travail des professionnels du paysage et de l'écologie dans la planification existant actuellement en France. Nous serons attentifs aux possibilités de collaboration interprofessionnelle.
2. Dans un second temps, nous précisons comment l'expérimentation que nous allons mener, bien que limitée, simule une inscription dans les processus de planification régionale actuelle, et invite à imaginer de nouvelles formes d'organisation de celle-ci.

## 1.1 Les professionnels du paysage et de l'écologie dans les processus de planification actuels

Nous commençons par la présentation succincte des espaces de travail des professionnels du paysage et de l'écologie qui existent actuellement dans la planification des espaces ouverts en France. Nous rappelons pour cela les principales structures impliquées dans ce processus d'interventions, la place occupée par les expertises qui nous intéressent, et les liens possibles entre elles. Cet aperçu est réalisé de manière non exhaustive, en s'appuyant sur des observations faites dans le contexte de la région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>645</sup>.

### 1.1.1 Les structures porteuses de la planification régionale et des mesures d'accompagnement

#### *La planification régionale des interventions sur les espaces ouverts*

A l'échelle régionale, la planification des espaces ouverts est pilotée par des services déconcentrés de l'état et/ou par des structures décentralisées<sup>646</sup>. En effet, comme nous l'avons vu, ce sont les collectivités territoriales des régions qui élaborent les SRADDET<sup>647</sup>. Ces derniers intègrent les SRCE et des démarches d'atlas des paysages dont la mise en œuvre est menée par l'état, à travers la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)<sup>648</sup>. Enfin, des DTA sont réalisées sur certains territoires et elles sont pilotées par des services de l'état départementaux ou régionaux<sup>649</sup>.

---

<sup>645</sup> Nous précisons dans les notes en bas de page les exemples observés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

<sup>646</sup> Les services déconcentrés sont les relais de l'état français au niveau régional et local. On peut citer par exemple la DREAL (La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou encore les DDT (Direction départementale des Territoires). Les entités décentralisées sont des institutions publiques distinctes de l'État, ce dernier leur ayant transféré des compétences. Il peut s'agir des régions, départements, intercommunalités, etc...

<sup>647</sup> A titre d'exemple, le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes est réalisé par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

<sup>648</sup> A titre d'exemples:

- le SRCE Rhône-Alpes a été co-produit par la région Rhône-Alpes et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes (DREAL RA).
- L'observatoire des paysages de Rhône-Alpes a été réalisé par la Direction régionale de l'environnement (DIREN), qui est aujourd'hui la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour rappel, le SRCE et l'observatoire des paysages sont pilotés par des structures de la région Rhône-Alpes, et non Auvergne-Rhône-Alpes, car ils ont été réalisés avant la loi de janvier 2015 redéfinissant la délimitation des régions.

<sup>649</sup> A titre d'exemple, la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise est pilotée par le secrétariat des affaires régionales (SGAR) du préfet de la région Rhône-Alpes. Pour rappel, la DTA est pilotée par une structure d'état de la région Rhône-Alpes, et non Auvergne-Rhône-Alpes, car elle a été réalisée avant la loi de janvier 2015 redéfinissant la délimitation des régions.

## *L'action locale relative à l'écologie et au paysage*

A l'échelle locale, nous avons également vu que l'intervention sur les espaces ouverts se met en place à travers la planification réglementaire déclinant les SRADDET (SCOT et PLUI/PLU)<sup>650</sup>, et via des plans d'actions inscrits dans des plans de paysage ou des études écologiques des trames vertes et bleues<sup>651</sup>. Ces interventions peuvent être menées par des syndicats de rivière<sup>652</sup> lorsqu'elles concernent majoritairement la dimension environnementale. Nous trouvons cependant qu'il est davantage intéressant que le portage soit opéré par des structures intercommunales plus transversales et généralistes: des intercommunalités, des syndicats de SCOT, ou encore des parcs naturels régionaux (PNR)<sup>653</sup>.

### *Les pôles métropolitains*

Enfin, dans le contexte des grandes villes avec leurs campagnes-urbaines, des pôles métropolitains existent. Ils regroupent plusieurs intercommunalités<sup>654</sup> et ils pourraient avoir un rôle dans la mise en place d'actions sur les espaces ouverts<sup>655</sup>.

#### *1.1.2 Le conseil et l'étude dans le domaine du paysage et de l'écologie*

Ces structures porteuses de la planification régionale et des interventions locales peuvent avoir différents liens avec les expertises paysagères et écologiques.

##### *Des expertises présentes en interne dans les structures porteuses*

Au sein des régions, des services de l'état en région (DREAL, SGAR), des SCOT ou des intercommunalités, il peut y avoir des compétences en interne pour réaliser des études concernant l'écologie et le paysage<sup>656</sup>.

##### *Des expertises dans les organismes d'ingénierie publique et parapublique*

Toutefois, dans la majeure partie des cas, ces structures porteuses font appel à des organismes d'étude publique ou parapublique. Parmi eux nous retenons principalement les CEN, les CAUE et les agences d'urbanisme.

Ces organismes travaillent à la fois aux échelles régionales et locales, et ils peuvent instaurer un travail interprofessionnel de différentes manières.

---

<sup>650</sup> Les SCOT et les PLU/PLUI ont de manière courante des volets paysage et écologie.

<sup>651</sup> Ces plans de paysage et études écologiques s'inscrivent respectivement dans les démarches de l'atlas des paysages et les mesures d'accompagnement du SRCE figurant dans les SRADDET.

<sup>652</sup> A titre d'exemple, dans le cas de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, le syndicat de rivière du SMABB et la cellule SAGE du département du Rhône réalisent des études pré-opérationnelles avec un plan d'actions sur le réseau écologique (cf. Chapitre 4 - § 2.2).

<sup>653</sup> Pour les plans d'actions sur le réseau écologique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous pouvons citer les exemples suivants:

- Les intercommunalités de Grenoble Alpes Métropole et Saint Etienne Métropole pilotent des contrats d'actions sur la trame verte et bleue.
- Le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat porte un contrat d'actions sur le réseau écologique.
- Il a été envisagé que le syndicat du SCOT-Isère pilote le contrat sur le réseau écologique mené actuellement par le syndicat de rivière de la Bourbre (Cette information nous a été communiquée lors de l'entretien du 18/02/2019 avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du SMABB).

Pour les plans de paysage, avec leurs plans d'actions au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, on note que le PNR de Chartreuse, la communauté de commune du Trièves et le syndicat mixte du SCOT du Beaujolais se sont engagés ces dernières années dans de telles démarches. Le site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes dédié au paysage introduit certains de ces plans de paysage (<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/plans-de-paysage-r240.html>, consulté le 29/10/2021).

<sup>654</sup> Le pôle métropolitain est en France un syndicat mixte regroupant des intercommunalités. Il est créé par la loi du 16 décembre 2010.

<sup>655</sup> Dans le contexte lyonnais nous avons noté la présence du pôle métropolitain qui en l'état actuel n'a pas un rôle très actif sur les questions du grand-paysage et sur le plan de la restauration écologique (cf. Chapitre 4 - § 2.2.8, note 622). Il pourrait cependant prendre une place à l'avenir dans ces domaines.

<sup>656</sup> Nous pouvons citer l'exemple de l'observatoire des paysages de la région Rhône-Alpes qui a été développé en interne au sein de la DIREN de Rhône-Alpes, précédant la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les CEN et les CAUE sont mobilisés généralement de manière distincte pour traiter le domaine de l'écologie pour les premiers (études et contrats sur les trames vertes et bleues) et le paysage pour les seconds (atlas des paysages, plans de paysage)<sup>657</sup>. Ils peuvent néanmoins être impliqués dans des groupes de travail communs, et collaborer dans ce cadre<sup>658</sup>.

Les agences d'urbanisme sont pour leur part mobilisées sur des missions mettant généralement l'accent soit sur le domaine de l'écologie, soit sur celui du paysage. Cependant, elles disposent d'une équipe pluridisciplinaire en interne et de partenariats, permettant la suggestion de transversalité entre ces domaines, et par conséquent la mise en place d'un travail interprofessionnel<sup>659</sup>.

### *Le cas particulier des Parcs-naturels régionaux*

Par ailleurs, nous avons parlé d'une autre structure porteuse que nous considérons être particulièrement intéressante: les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Il s'agit en effet d'une structure distincte des communes et intercommunalités, dotée d'une équipe technique intégrant couramment les compétences de l'écologie d'une part et de l'urbanisme et du paysage d'autre part<sup>660</sup>. Ils peuvent porter des observatoires, des contrats d'actions sur le réseau écologique et ils mettent généralement en œuvre une charte paysagère qu'ils suivent dans le temps long. Cela en fait des structures adaptées pour le développement de l'inter-professionnalité. Toutefois, elles sont davantage mises en place dans des territoires ruraux, et par conséquent elles sont généralement peu présentes dans les territoires de campagne urbaine métropolitaine.

### *Le recours à des bureaux d'étude privés*

Enfin, les structures porteuses de la planification régionale et de l'action locale sur les espaces ouverts peuvent faire appel à des bureaux d'étude privés et à des groupements entre eux.

---

<sup>657</sup> A titre d'exemple en Auvergne-Rhône-Alpes:

- A l'échelle régionale, les CAUE sont impliqués indépendamment des CEN dans les précisions apportées à l'observatoire du paysage de Rhône-Alpes, à travers la réalisation d'atlas départementaux (Chapitre 4 - § 2.1.3).
- À l'échelle territoriale et locale des mesures d'accompagnement:
  - le CEN Isère a des missions d'accompagnement et de suivi des études pré-opérationnelles et des contrats d'actions sur le réseau écologique auprès des structures porteuses intercommunales (Informations issues de l'entretien 11/01/2018 avec l'écologue chargé de mission "Trame verte et bleue" au CEN Isère).
  - Les CAUE du Rhône et de l'Isère sont de leur côté impliqués dans le suivi de plans de paysage (Informations issues de l'entretien le 02/09/2019 avec la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère, et des entretiens les 29/08/2017 et 15/11/2018 avec le paysagiste du CAUE du Rhône).

<sup>658</sup> A titre d'exemple en Auvergne-Rhône-Alpes:

- À l'échelle régionale, les CEN et CAUE ont fait partie des acteurs qui ont été consulté ensemble lors de l'élaboration du SRCE (Chapitre 4 - § 2.1.2).
- À l'échelle territoriale et locale des mesures d'accompagnement, nous avons noté que le CAUE d'Isère a été sollicité pour une mission d'accompagnement d'un organisme pilotant des actions sur la trame verte et bleue (le SMABB), en complément de la mission de conseil attribuée au CEN (Informations issues de l'entretien le 25/09/2017 avec la chargée de projet "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du SMABB, et de l'entretien le 02/09/2019 avec la responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère).

<sup>659</sup> Plusieurs exemples de rapprochement entre les expertises écologiques et paysagères peuvent être identifiés dans les travaux des agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes:

- Au niveau régional, nous avons vu qu'un groupement des agences d'urbanisme de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble a réalisé l'étude de la trame verte et bleue régionale pour le SRCE Rhône-Alpes. Une cartographie écologique a été réalisée, et une réflexion sur les liens possibles avec les diverses expertises de l'aménagement et de la gestion du territoire était présente lors de la réalisation de ce travail (cf. Chapitre 4 - § 2.1.2). Par ailleurs, l'agence d'urbanisme de Lyon a réalisé auparavant l'étude sur le réseau maillé vert pour le SGAR Rhône-Alpes dans le cadre de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, avec une approche affiliée au grand-paysage et un intérêt pour la thématique de l'écologie (cf. Chapitre 3 - § 1.2.2).
- À l'échelle territoriale et locale, on notera que des SCOT avec leur volet paysage et écologie sont réalisés par l'agence d'urbanisme de Lyon, à l'exemple des SCOT de l'agglomération lyonnaise et du Nord-Isère (cf. Annexe 1 - Figure 212).
- Par ailleurs, cette même agence a mis en place des observatoires et des veilles afin d'appréhender au mieux les différentes dynamiques du territoire. Elle anime également un Inter-SCOT, abordant différentes thématiques dont un de leurs travaux mené en 2018-2019 porte sur le paysage et inclut des rapprochements avec l'écologie ([https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2019/03/PaysagesIS\\_Livrets\\_300ppp.pdf](https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2019/03/PaysagesIS_Livrets_300ppp.pdf), consulté le 09/05/2022).

<sup>660</sup> À titre d'exemple, le PNR du Pilat a un pôle "Gestion de l'espace" comprenant une équipe "connaissance et préservation de la biodiversité" et une équipe "Architecture, urbanisme et paysage".



Suivant les commandes, les expertises de l'écologie et du paysage peuvent être sollicitées de manière indépendante ou conjointe.

Même si des structures privées interviennent, nous tenons à souligner l'importance des organismes d'ingénierie publique et parapublique. En effet, ces organismes réalisent généralement de nombreuses études en amont, et ils guident les missions données aux bureaux d'études privés<sup>661</sup>. Ils ont ainsi un rôle potentiellement important pour la mise en place et le développement de l'interprofessionnalité.

## 1.2 Une expérimentation entre situation réelle et prospective organisationnelle

### 1.2.1 *Renouveler l'expertise paysagère pour des processus de planification actuels et à venir* *Ouvrir des pistes de travail pour les structures et organismes impliqués dans la planification régionale actuelle*

Notre expérimentation vise à proposer un renouvellement méthodologique de l'expertise paysagère pour qu'elle soit adaptée à celle de l'écologie. Elle souhaite ainsi contribuer au développement du travail interprofessionnel au sein des structures impliquées aujourd'hui dans le processus de planification des espaces ouverts: structures régionales et intercommunales, organismes publics et parapublics, bureaux d'étude privés.

#### *Vers une évolution des processus de planification régionale ?*

En adoptant une vision plus prospective, nous considérons que nos pistes de travail pourraient être mobilisées pour toute évolution du processus de planification régionale développant l'interprofessionnalité. Une telle évolution pourrait faire l'objet de différentes hypothèses, dont nous suggérons une piste:

- À l'échelle territoriale et locale, il nous paraîtrait intéressant qu'il y ait des structures reprenant certains principes des PNR, à savoir: la présence d'une équipe interprofessionnelle, l'élaboration de chartes paysagères et des plans d'actions suivis dans le temps long en s'appuyant sur des veilles et des observatoires. De telles structures pourraient être adaptées et mises en place pour des territoires de campagne-urbaine.
- À l'échelle régionale, il nous semblerait intéressant que des structures d'études interprofessionnelles se développent et pilotent de manière conjointe des documents de planification et des plans de paysage régionaux suivis dans le temps long. Une telle démarche a été abordée par les OREAM. Il s'agirait aujourd'hui de s'appuyer sur certaines approches préexistantes de l'agence d'urbanisme et de la DREAL: inter-SCOT (cf. ci-avant note 659), observatoires, etc...

### 1.2.2 *Un travail en chambre discuté avec des professionnels du terrain d'expérimentation*

Notre expérimentation a ainsi pour objectif d'apporter une contribution aux processus de planification régionale actuels, et à son éventuel renouvellement favorisant l'interprofessionnalité.

---

<sup>661</sup> A titre d'exemple en Auvergne-Rhône-Alpes:

- l'atlas des paysages de l'Isère est encadré par le CAUE d'Isère et il est réalisé par des paysagistes indépendants (cf. Chapitre 4 - § 2.1.3).
- les études pré-opérationnelles de l'Est-Lyonnais et du bassin de la Bourbre sont réalisées par des bureaux d'étude en environnement (cf. Chapitre 4 - § 2.2.2), avec l'appui de conservatoires des espaces naturels (CEN).

Pour véhiculer des éléments méthodologiques adaptés aux approches actuelles de l'écologie et du paysage, et transposables dans différentes situations de travail interprofessionnel, notre expérimentation est conçue comme une simulation d'un processus de planification régionale. Elle aborde ainsi différentes échelles spatiales et elle s'insère dans le travail d'organismes impliqués aujourd'hui dans des processus d'actions sur les espaces ouverts.

Notre expérimentation est ainsi menée dans un processus d'actions réel, celui de la plaine Saint-Exupéry, et elle s'ancre plus précisément dans le périmètre restreint du terrain d'étude et d'expérimentation sur lequel des actions se mettent en place (cf. Chapitre 4 - § 2.2.3)<sup>662</sup>. Dans ce contexte, nous y avons cherché des acteurs intervenant dans le processus opérationnel et permettant de tester une situation de travail croisant l'expertise paysagère avec celle de l'écologie. Étant donné que le CEN et le CAUE ont tous deux une mission de conseil auprès du syndicat de rivière de la Bourbre (SMABB), nous avons choisi de faire un test de nos outils et méthodes avec eux. Nous avons pour cela eu l'appui du SMABB qui nous a mis en relation avec ces deux organismes<sup>663</sup>. Après un premier contact en 2017 et 2018 pour présenter et proposer notre expérimentation<sup>664</sup>, ces structures se sont montrées intéressées, restant dans l'attente d'avoir plus de précisions à ce propos<sup>665</sup>. Nous avons également introduit notre objectif de développer notre essai auprès d'acteurs locaux avec lesquels il travaille.

Étant donné que nous nous intéressons au processus de planification dans son ensemble, il nous est apparu important de ne pas rester à cette échelle locale mais de renvoyer également aux échelles territoriales et régionales. Ainsi, nous avons mené notre travail en considérant ces autres échelles, en ouvrant des pistes de mises en place d'un travail interprofessionnel sur ces étendues spatiales, en cohérence avec les tests menés dans un contexte local. Une partie de notre recherche-action restera davantage une expérimentation "en chambre", mais elle prendra son sens dans un ensemble dont certaines parties seront approfondies, avec des tests au sein des processus d'actions actuels.

Nous allons à présent exposer l'expérimentation de nos principes d'outils et méthodes en commençant par l'amorce du travail interprofessionnel. Deux temps structurent ce processus:

- Tout d'abord, nous allons produire "en chambre" des matériaux graphiques et textuels en suivant notre proposition d'expertise paysagère renouvelée. Nous les travaillons dans l'objectif d'une collaboration interprofessionnelle pour réaliser des actions sur les espaces ouverts.
- Ensuite, nous allons mettre en discussion cette production auprès des paysagistes du CAUE Isère et des écologues du CEN Isère. L'enjeu sera de voir la réception de ces matériaux, ainsi que les possibilités de les faire évoluer et de les utiliser dans le processus opérationnel.

---

<sup>662</sup> Ce terrain d'expérimentation s'organise autour des communes de Colombier-Saugnieu et de Satolas-et-Bonce.

<sup>663</sup> Cette mise en lien avec des acteurs impliqués dans le processus d'actions sur le réseau écologique correspond à l'une des manières avec laquelle le SMABB nous aide à mener notre expérimentation (cf. Chapitre 4 - § 3.2)

<sup>664</sup> Plus précisément, nous avons rencontré au début de notre recherche-action:

- la paysagiste du CAUE de l'Isère le 15/11/2017
- l'écologue chargé de mission "Trame verte et bleue" au CEN Isère, le 11/01/2018

<sup>665</sup> Nous avons par ailleurs eu un contact le 12/04/2018 avec l'écologue gérant du bureau d'étude environnemental "Reflex Environnement", mandataire de l'étude sur les abords de la Bourbre. Nous lui avons présenté succinctement notre expérimentation en vue d'une éventuelle collaboration dans le cadre du développement de notre recherche-action. Il s'est montré intéressé, ouvrant des perspectives d'appropriation de nos outils et méthodes par des bureaux d'étude et non uniquement des structures publiques ou para-publiques.

Le travail que nous mènerons avec lui et son groupement pour l'étude à Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce viendra compléter et étayer certaines conclusions que nous tirons des échanges avec les écologues du CEN. Nous présenterons dans le chapitre suivant le travail mené avec ce bureau d'étude (cf. Chapitre 6 - § 1.2). À la fin de ce chapitre (cf. ci-après § 3.2), des notes en bas de page introduiront des éléments mis en avant par ces écologues lors d'une réunion préparatoire que nous avons eue avec eux le 7 novembre 2018 (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1). Cela nous permettra d'apporter des précisions faisant écho aux échanges que nous avons eus avec les écologues du CEN.

## **2 La construction de matériaux descriptifs pour étudier le milieu**

Nous commençons notre expérimentation d'une expertise paysagère renouvelée par la production de matériaux descriptifs, graphiques et textuels, conçus pour l'interprofessionnalité. Leur élaboration est présentée en suivant l'ordre chronologique de leur réalisation, ou réflexions à ce sujet, s'étalant de 2017 à 2018<sup>666</sup>.

Ces matériaux ont pour objectifs de lier certaines connaissances du territoire des professionnels du paysage avec celles des écologues. Pour cela, nous nous concentrerons sur l'identification de motifs d'espaces ouverts à différentes échelles, suivant notre premier principe d'innovation de l'expertise paysagère.

Afin de décrypter ces motifs, notre démarche revisitera des instruments d'étude du milieu pré-existant, à travers 4 protocoles. Ces derniers s'appuient sur des travaux de recherche dans le domaine du paysage, en suivant notre deuxième principe d'une expertise paysagère renouvelée. Tout d'abord, un travail cartographique sera mené aux échelles régionales et territoriales pour identifier et apporter une lecture des motifs paysagers du réseau écologique. Ensuite, nous amorcerons une banque de données photographiques de ces motifs aux échelles territoriales et locales. Puis, en se focalisant sur l'échelle locale, nous réinterpréterons un travail de cartographies historiques pour étudier l'évolution des espaces ouverts dans le temps. Enfin, cette production sera complétée avec des entretiens d'acteurs et d'habitants retranscrits, inspirés des méthodes de parcours commentés et d'études anthropologiques.

Ces matériaux descriptifs, graphiques et textuels, ne sont pas finalisés et ils se complètent les uns les autres. Ils permettront de commencer l'analyse du socle géo-historique et des dynamiques socio-économico-culturelles des espaces ouverts, suivant notre troisième principe de renouvellement de l'expertise paysagère.

Nous exposons à présent la construction de nos matériaux descriptifs, les choix faits dans l'objectif de développer un travail interprofessionnel du paysage avec l'écologie, et les premiers éléments d'analyse qui en ressortent.

### **2.1 Une cartographie régionale et territoriale des motifs paysagers du réseau écologique**

#### *2.1.1 Revisiter les cartographies sur le paysage et l'écologie des documents de planification*

Notre premier protocole propose de construire une nouvelle lecture des cartographies du paysage et de l'écologie référencée dans les documents de planification régionale et territoriale. Nous considérons également les textes accompagnant ces documents graphiques. Le but est d'esquisser des liens entre les expertises relatives aux volets paysage et écologie des documents de planification des SRADDET et des SCOT. Il s'agit plus précisément de réaliser une lecture transversale de leur contenu et figuration spatiale, conduisant concrètement à croiser les descriptions des entités paysagères et des composantes de la trame verte et bleue avec leurs réservoirs et corridors.

---

<sup>666</sup> La production de ces matériaux a pu être préfigurée en 2017-2018 avec des documents non complets, repris lors de la rédaction de cette recherche doctorale.

Pour cela, nous allons mener un travail de cartographies avec un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG)<sup>667</sup>, inspiré de méthodes d'étude des documents de planification que nous développons dans certains travaux de recherche exploratoire. En effet, dans le cadre des séminaires d'étude sur la planification menée par les OREAM<sup>668</sup>, nous avons testé des analyses basées sur le recoupement de différents plans thématiques réalisées lors de l'élaboration des schémas régionaux. Pour cela, les documents planimétriques de ces schémas sont superposés, puis nous produisons des cartographies recoupant certains de leurs éléments en les combinant avec d'autres. Le logiciel SIG QGIS a été utilisé pour ce travail (Delbaere et al., 2018, pp. 7–8, 2019, pp. 40–51)<sup>669</sup>. Nous allons revisiter cette démarche en produisant des cartographies basées sur les informations des volets paysage et écologie des SRADDET et des SCOT.

Notre lecture interprétative identifie des motifs paysagers et établit des correspondances avec des mosaïques d'habitats écologiques.

Cette démarche étudie principalement le socle géographique existant actuellement. Nous n'allons détailler ni les dimensions historiques et temporelles, ni les problématiques socio-économico-culturelles pour le moment. Celles-ci sont toutefois en arrière plan, à travers les enjeux que nous tirerons des textes présents dans les documents de planification.

La planification écologique et paysagère que nous considérons se rapporte aux échelles régionales et territoriales:

- À l'échelle régionale, le volet paysage du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes présente une carte des grandes unités paysagères de la région (Région ARA, 2020, p. 82)<sup>670</sup> et il renvoie au "réseau régional paysage" (Région ARA, 2020, p. 83). Il s'agit d'une actualisation des informations présentes dans le SRCE Rhône-Alpes autour de l'observatoire régional des paysages (Région Rhône-Alpes, 2014b, pp. 37–39). Nous avons donc pris comme cartographie de référence celle des grandes familles de paysage de cet observatoire (cf. Chapitre 4 - Figure 110), et nous y avons associé le texte décrivant les caractéristiques et enjeux des unités de paysage correspondantes<sup>671</sup>. Concernant le volet écologie, une vue générale de la mosaïque des habitats naturels et de ces espaces à remettre en bon état écologique est présentée dans le SRADDET. Cette carte précise les réservoirs de biodiversité, les espaces perméables, les corridors écologiques pour la trame verte; et les cours d'eau, grands lacs et zones humides pour la trame bleue (Région Rhône-Alpes, 2014b, p. 80). Nous allons utiliser ces éléments de connaissance.
- À l'échelle territoriale, nous nous baserons tout d'abord sur la carte généraliste des orientations d'aménagement de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Ensuite, étant donné

---

<sup>667</sup> L'utilisation d'un logiciel SIG nous est apparue particulièrement importante, car il s'agit d'un outil utilisé couramment dans le domaine de l'aménagement du territoire et également pour les inventaires et modélisations écologiques.

<sup>668</sup> Nous avons parlé de ce séminaire dans le deuxième chapitre (cf. Chapitre 2 - introduction).

<sup>669</sup> Des cartes IGN et différents schémas relatifs au paysage de l'OREALM ont été superposés grâce au logiciel QGIS. Nous avons utilisé ces documents pour l'arpentage du terrain (Delbaere et al., 2019, pp. 40–51). Par ailleurs, les cartes comparant les prévisions d'aménagement, d'urbanisation et de préservation des espaces agricoles du schéma de l'OREAM lyonnais par rapport à l'état actuel (Delbaere et al., 2018, pp. 7–8) ont été réalisées sur SIG. Plus précisément, elles résultent d'un travail de dessins issu de la superposition des cartes IGN des années 1960 et 2010 avec les schémas thématiques produits par l'OREAM de Lyon.

<sup>670</sup> Ce document est présenté dans le quatrième chapitre (cf. Chapitre 4 - § 1.1.3).

<sup>671</sup> Cet observatoire régional des paysages, avec les textes descriptifs, est accessible sur le site internet dédié aux paysages de la région Auvergne-Rhône-Alpes (<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/observatoire-regional-des-paysages-de-rhone-alpes-r152.html>, consulté le 29/10/2021).

que ce territoire est concerné par quatre SCOT différents (cf. Chapitre 4 - Figure 111), nous avons regardé chacun d'entre eux<sup>672</sup>. Malgré leur différence, nous avons recherché des informations communes à ces documents afin de pouvoir les recouper entre elles et les interpréter. Concernant le paysage, il s'agit des unités paysagères que tous les SCOT détaillent<sup>673</sup>. Concernant les réseaux écologiques, nous avons repéré des cartographies leur étant dédiées<sup>674</sup>. Par ailleurs, certains espaces de ce territoire étant concernés par des études pré-opérationnelles sur les réseaux écologiques, nous utiliserons la trame verte et bleue identifiée dans ces études.

### 2.1.2 La construction de cartes SIG associant des volets thématiques aujourd'hui séparés

Pour construire nos cartographies, nous commençons par définir le cadrage des échelles régionales et territoriales que nous traitons. Pour cela, nous créons un fichier SIG avec les limites administratives, superposé à une carte topographique au 1/25 000ème et à une vue satellitaire actuelle. Nous utilisons des données de l'Institut National de l'information Géographique et forestière (IGN), avec des fichiers de la BD TOPO<sup>675</sup> ou des cartes chargées via le flux internet "Web Map Service" (WMS)<sup>676</sup>. Avec cette base, nous définissons deux cadrages:

- À l'échelle régionale, il s'agit d'un carré de 70 kilomètres de côté centré sur l'agglomération lyonnaise et la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Nous n'allons donc pas réaliser un travail sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais en donner un aperçu à partir d'un périmètre plus restreint présentant différentes situations de campagnes-urbaines.
- À l'échelle territoriale, il s'agit d'un carré de 25 kilomètres de côté centré sur l'aéroport et le périmètre de la plaine Saint-Exupéry de la DTA. Ce cadrage permet d'appréhender les limites des agglomérations urbaines et l'interpénétration des espaces agro-naturels et urbanisés.

À ces deux échelles, nous récupérons ou produisons des données cartographiques se référant aux volets paysage et écologie des documents de planification.

À l'échelle régionale, nous géo-référençons<sup>677</sup> la cartographie de l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes, et nous redessinons ses unités paysagères classées selon 7 familles. Par

---

<sup>672</sup> Il s'agit du SCOT de l'Agglomération Lyonnaise approuvé en 2012, du SCOT BUCOPA approuvé en 2017, du SCOT Nord Isère approuvé en 2018 ainsi que du SCOT SYMBORD approuvé en 2019.

<sup>673</sup> Nous avons identifié les parties des SCOT détaillant les entités paysagères (SEPAL & UrbaLyon, 2010b, pp. 124-143; Syndicat Mixte BUCOPA, 2017b, pp. 5-30; Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 2019, pp. 118-121; Syndicat mixte du SCOT Nord-Isère & UrbaLyon, 2018b, pp. 87-92). On notera que le SCOT de l'agglomération lyonnaise ne produit pas de cartes des entités paysagères. Toutefois, il les décrit avec du texte et des images dans l'annexe intitulée "Principales caractéristiques des milieux et des paysages" (SEPAL & UrbaLyon, 2010a, p. Annexe du livre 4, p124-143). Cela permet de définir approximativement les limites spatiales de ces unités.

<sup>674</sup> Ces cartographies se trouvent dans les volets consacrés à l'écologie de ces documents (SEPAL & UrbaLyon, 2010b, p. 120; Syndicat Mixte BUCOPA, 2017a, p. 21; Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 2019, pp. 53-78; Syndicat mixte du SCOT Nord-Isère & UrbaLyon, 2018a, pp. 49-53)

<sup>675</sup> La "BD Topo" a été commandée et téléchargée depuis le site internet de l'IGN. Elle contient notamment des informations concernant les limites administratives.

<sup>676</sup> Web Map Service ou WMS est un protocole permettant de charger des cartes de données géoréférencées, stockées sur un serveur de données à distance, dans un logiciel SIG.

<sup>677</sup> Le géoréférencement consiste à prendre le fichier image d'un plan (en l'occurrence un jpeg), pour le transformer en un fichier disposant d'informations de localisations géographiques. Nous réalisons ce travail avec le logiciel SIG QGIS.



ailleurs, nous récupérons par téléchargement internet certaines données SIG relatives au SRADDET et au SRCE<sup>678</sup>, et nous sélectionnons celles concernant les principales composantes du réseau écologique<sup>679</sup>, incluant des espaces fortement urbanisés<sup>680</sup>.

À l'échelle du territoire de la plaine Saint-Exupéry, nous complétons les données régionales du réseau écologique à partir des cartographies des SCOT, que nous avons géo-référencées et redessinées partiellement, et à partir des données SIG des études pré-opérationnelles des trames vertes et bleues<sup>681</sup>. Ces deux sources sont recoupées les unes avec les autres pour tendre vers un niveau de détail similaire sur l'ensemble du territoire<sup>682</sup>. Concernant le paysage, nous avons géo-référencé les documents graphiques des SCOT afin de compléter les unités paysagères régionales avec des sous-entités<sup>683</sup>. On a ainsi un système d'unités qui s'emboîte et se précise en passant de l'échelle régionale à l'échelle territoriale<sup>684</sup>.

Enfin, ces données cartographiques relatives au paysage et à l'écologie sont complétées avec des données d'occupation du sol concernant l'hydrographie, le bâti et les infrastructures, issues de la BD TOPO de l'IGN. Pour l'échelle territoriale de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, nous apportons un complément en redessinant les principaux projets d'urbanisation présents dans la DTA<sup>685</sup>.

---

<sup>678</sup> Nous passons pour cela par la plateforme ouverte de données publiques françaises (<https://www.data.gouv.fr>, consulté le 29/10/2021), en lançant une recherche par mots clefs (SRCE Rhône-Alpes, etc...).

<sup>679</sup> Plus précisément, ces composantes sont:

- Pour la trame verte: les réservoirs de biodiversité, les espaces perméables, les corridors.
- Pour la trame bleue: les cours d'eau, les grands lacs et les zones humides.

Les données relatives aux points de conflits des corridors terrestres ne sont pas représentées, mais ils peuvent se déceler partiellement de l'intersection entre les corridors et les infrastructures de transport que nous allons faire figurer sur la carte. Les obstacles à l'écoulement de l'eau ne sont pas représentés, car ils ne constituent pas des éléments clefs de l'analyse à l'échelle régionale.

<sup>680</sup> Dans le SRCE Rhône-Alpes, une distinction est faite entre les corridors écologiques "fuseaux" et les corridors écologiques "axes". Ces derniers se réfèrent plus spécifiquement à des liaisons dans des espaces ayant une urbanisation importante, et étant soumis à de fortes pressions foncières pour de futurs aménagements.

<sup>681</sup> Il s'agit des études pré-opérationnelles de l'Est-Lyonnais et du bassin de la Bourbre. Nous avons récupéré les données SIG auprès de la cellule SAGE de l'Est Lyonnais et du SMABB, pilotant les études pré-opérationnelles pour restaurer le réseau écologique. La demande a été faite aux chargés de projet avec lesquels nous avons eu des entretiens.

<sup>682</sup> Le territoire d'étude est composé d'un ensemble de données hétérogènes. À titre d'exemple, le périmètre de l'Est Lyonnais dispose d'une cartographie fine du réseau écologique, réalisée lors de l'étude pré-opérationnelle sur la trame verte et bleue. Nous ne l'avons pas modifiée. Par contre, l'étude réalisée sur le réseau écologique du bassin de la Bourbre va reprendre les corridors et réservoirs écologiques du SRCE. Pour avoir un meilleur niveau de précision, nous avons complété le réseau écologique de ce territoire avec les corridors présents dans le SCOT Nord Isère et SYMBORD.

<sup>683</sup> Par exemple:

- La plaine de l'Est lyonnais est marquée par différents reliefs issus du retrait d'un glacier, ce qui se traduit dans le SCOT SYMBORD par une sous-entité définie par les vallonnements de ces reliefs, et dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise par une sous-entité constituée de buttes morainiques. Nous précisons donc ces sous-unités.
- L'urbanisation des agglomérations conduit à la définition de sous-entité spécifique dans le SCOT Nord-Isère, avec une distinction entre les paysages de l'agglomération de l'Isle-d'Abeau et ceux dans le reste du territoire. Cela est également le cas dans les délimitations d'unités paysagères de l'observatoire régional. Nous maintenons ce principe pour toutes les agglomérations, même si cette distinction n'apparaît pas clairement dans les autres SCOT comme celui de l'agglomération lyonnaise.

<sup>684</sup> Les limites de ces unités sont adaptées et précisées pour permettre cette correspondance, en cohérence avec des fonds de plan cartographiques et ortho-photographiques.

<sup>685</sup> Ainsi, se trouve figuré schématiquement l'emplacement des zones d'activités, ainsi que les implantations des voies ferroviaires en projet pour le contournement de l'agglomération lyonnaise (CFAL) et pour la ligne à grande vitesse Lyon-Turin (LGV Lyon-Turin).

### 2.1.3 *Édition de cartographies et premiers repérages de motifs paysagers des espaces ouverts*

Cette construction cartographique est utilisée de manière à pouvoir identifier des motifs paysagers du réseau écologique, et les entités paysagères dans lesquels ils s'inscrivent. Pour effectuer cette interprétation, nous éditons deux cartographies pour chacune des échelles régionales et territoriales:

1. La première superpose les unités paysagères, et les sous-unités le cas échéant, avec les corridors écologiques de la trame verte et de la trame bleue. Cela permet de cadrer et sélectionner des motifs par rapport aux entités paysagères (Figure 128, Figure 136).
2. La seconde associe les différentes composantes d'occupation du sol et du réseau écologique. Elle conduit à identifier les motifs paysagers et leur structure écologique (Figure 129, Figure 137).

Les motifs sont définis aux échelles régionales et locales à travers des prélèvements de différentes dimensions. À l'échelle régionale, ces extraits sont des carrés de 5 kilomètres de côté, et à l'échelle territoriale ils font 2.5 kilomètres de côté. Ces dimensions s'avèrent adaptées pour présenter leurs traits essentiels, en recoupant les caractéristiques des entités paysagères avec celles du réseau écologique.

Pour les échelles régionales et territoriales, un premier repérage de motifs est effectué ci-dessous, en apportant:

- Une explication de la manière avec laquelle nous avons sélectionné des motifs significatifs des paysages et du réseau écologique, à chacune des échelles.
- Une description détaillée de certains motifs en textes et en images. Ces dernières sont des prélèvements cartographiques<sup>686</sup> complétés d'extraits de vues aériennes.

#### *Le repérage de motifs régionaux*

À l'échelle régionale, les motifs paysagers du réseau écologique sont identifiés par rapport aux grandes familles de paysages<sup>687</sup>, en suivant deux approches:

- La première concerne les familles de paysages naturels, ruraux-patrimoniaux et agraires, où dominent des réservoirs de biodiversité et/ou des espaces perméables agro-naturels de bonne qualité. Dans ce cas, nous avons effectué le prélèvement des motifs paysagers du réseau écologique en dehors des corridors (Figure 128, Figure 129). Ces espaces nous apparaissent en effet significatifs de ces territoires et de leurs enjeux paysagers et écologiques.
- La seconde concerne les familles de paysages urbains et périurbains, émergents, et marqués par de grands équipements, qui s'avèrent fragmentés du point de vue de leur perception spatiale et de leur fonctionnalité écologique. Ces espaces sont en effet caractérisés par la juxtaposition d'aménagements infrastructurels, d'urbanisation et d'espaces d'agriculture intensive. Dans ce cas, nos prélèvements de motifs sont effectués sur des corridors afin d'introduire les principaux enjeux paysagers et écologiques de ces espaces fragmentés (Figure 128, Figure 129).

---

<sup>686</sup> Ces prélèvements sont réalisés sur la seconde carte que nous avons éditée, représentant les différentes composantes d'occupation du sol et du réseau écologique.

<sup>687</sup> Parmi les 7 familles de paysages, on notera que notre cadrage d'étude régionale ne contient pas d'entité paysagère d'une famille de paysages, celle des "Paysages naturels de loisirs".



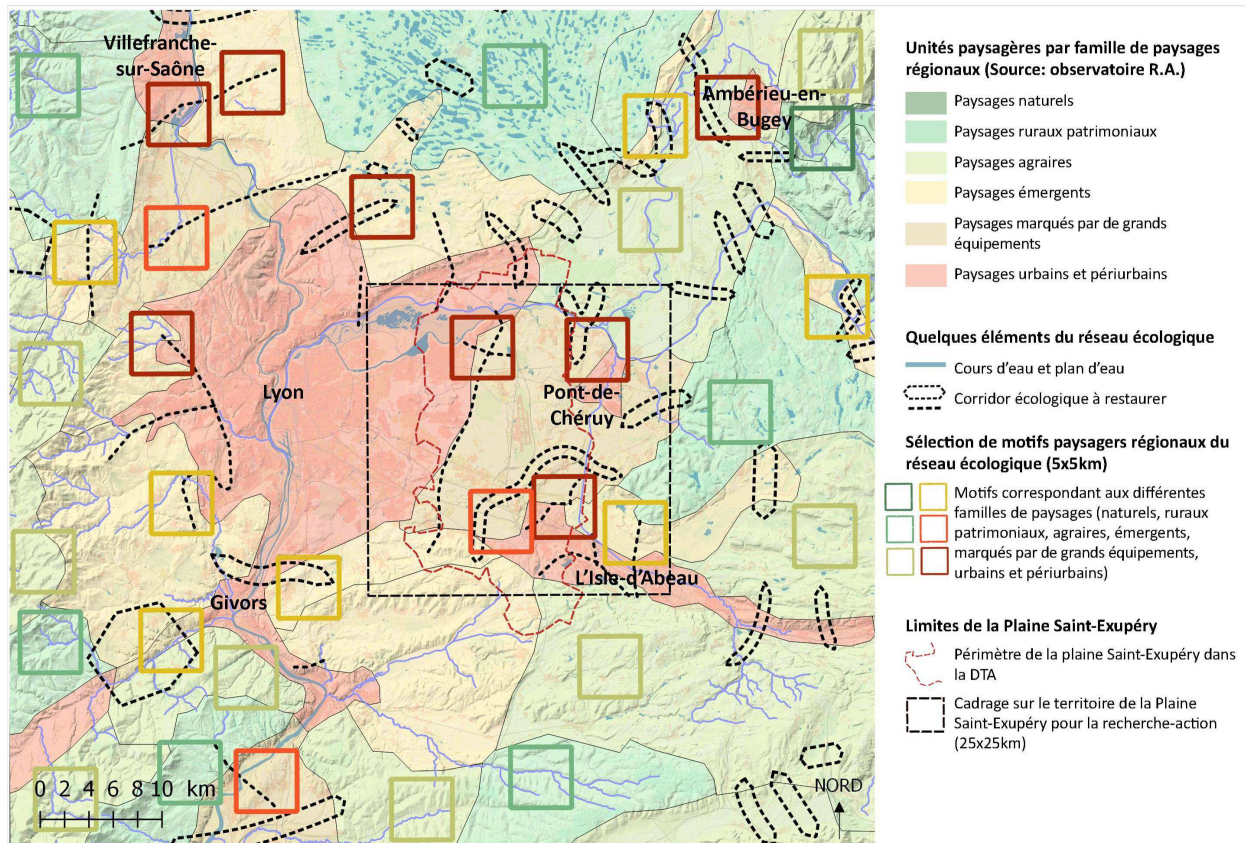


Figure 128 - Cartographie des liaisons écologiques et des unités de paysages de la région Rhône-Alpes pour sélectionner des motifs paysagers régionaux significatifs (Source: auteur)

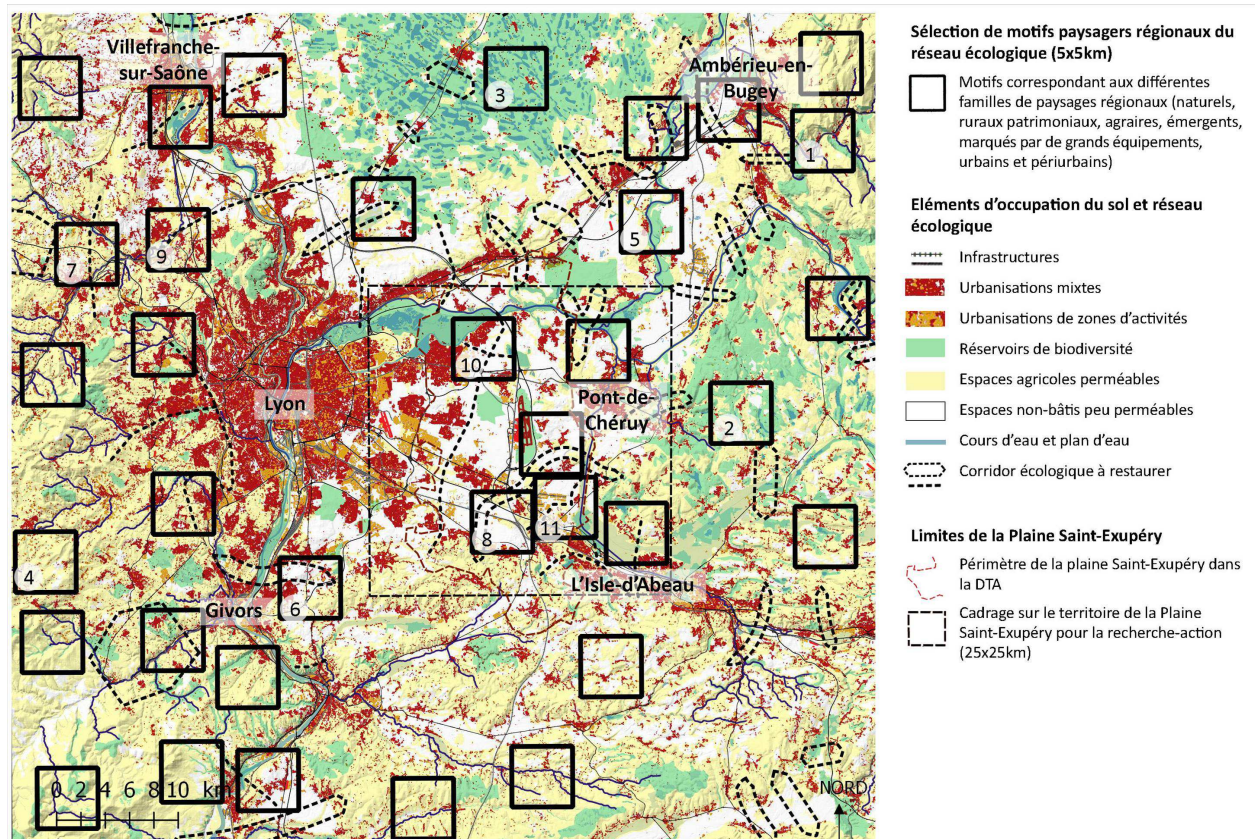


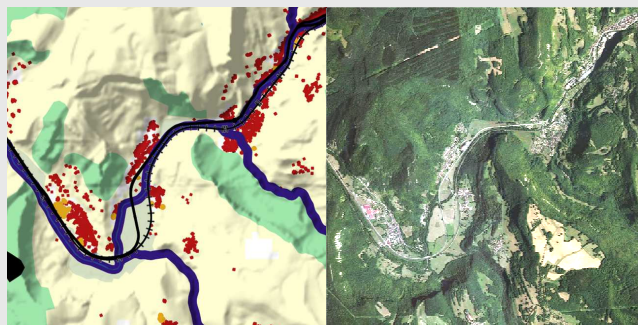
Figure 129 - Carte de motifs paysagers régionaux significatifs du réseau écologique de la région Rhône-Alpes (Source: auteur)



### *Quelques motifs régionaux détaillés*

Une sélection d'extraits de 5x5 kilomètres est réalisée afin de préciser quelques motifs paysagers du réseau écologique. La description textuelle des grandes familles de paysages<sup>688</sup> de ces prélèvements est adaptée pour établir des liens avec les enjeux du réseau écologique (Figure 130, Figure 131, Figure 132, Figure 133, Figure 134, Figure 135).

#### Paysages naturels



1- Cluse des Hôpitaux et vallée de l'Albarine

Les paysages naturels sont caractérisés par une présence de l'homme perçue comme marginale ou limitée à des espaces restreints. Il existe dans ces territoires un équilibre écologique dans les différents habitats naturels (boisements, enrochements, prairies, etc..). Ces espaces constituent des réservoirs de biodiversité ou des espaces perméables de très bonne qualité pour le réseau écologique.

L'enjeu est de préserver cet équilibre de la nature, objet de pratiques touristiques et de loisirs de plein air.

**Figure 130 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages naturels (Source: auteur)**

#### Paysages ruraux patrimoniaux



2 - Plateau de l'île Crémieu



3 - Plateau de la Dombes des étangs

Les paysages ruraux-patrimoniaux sont caractérisés par une forte identité résultant de leur histoire singulière. Ils ont une architecture spécifique et leur agriculture est spécialisée. Cette dernière est peu sujette à un mode de production agro-industrielle et elle a une richesse biologique importante. Ces territoires disposent ainsi d'importants réservoirs de biodiversité et d'espaces perméables de bonne qualité dans les espaces agraires (prairies humides et bocages du plateau de l'île Crémieu; étangs des Dombes;...).

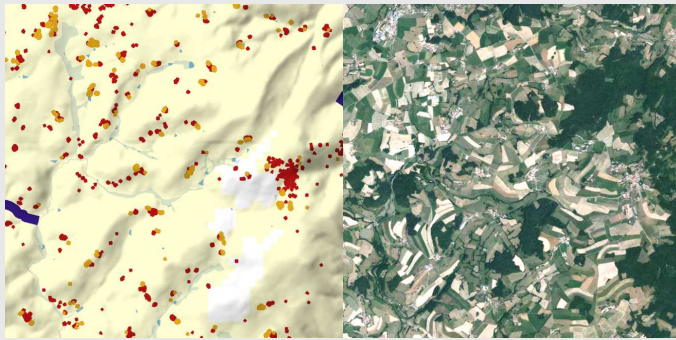
Toutefois, ces territoires sont également fragiles du fait des possibles déprises agricoles des alpages, des pâturages, etc...

La demande sociale est celle de la conservation de ces espaces, avec le développement du tourisme vert, de la vente à la ferme, de labels agricoles. Cette dynamique sociale peut contribuer à maintenir des habitats écologiques de qualité...

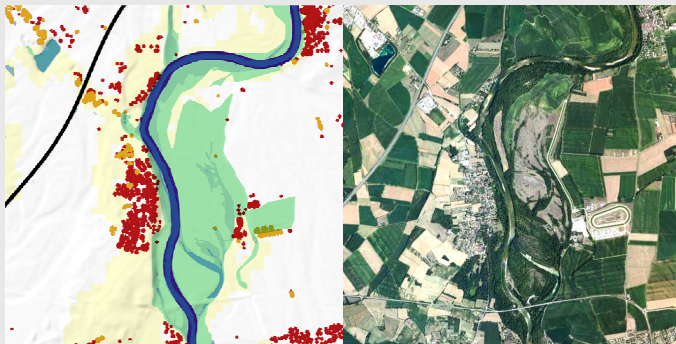
**Figure 131 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages ruraux patrimoniaux (Source: auteur)**

<sup>688</sup> Les documents décrivant ces familles de paysages sont accessibles sur internet ([http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/les\\_7\\_familles\\_de\\_paysages\\_en\\_rhone-alpes\\_cle6f17bc-5.pdf](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/les_7_familles_de_paysages_en_rhone-alpes_cle6f17bc-5.pdf), consultés le 29/10/2021)

## Paysages agraires



4- Bassin de la Coize



5- Plaine de l'Ain et Plaine du Rhône en amont de Loyettes

Les paysages agraires sont marqués par une représentation collective bucolique de chemins, rivières, près, troupeaux, etc... La demande sociale de ces espaces concerne des usages récréatifs, notamment pour les promenades bucoliques. Ces espaces ont des habitats écologiques intéressants.

La qualité de ces paysages et de leur écosystème est conditionnée par l'activité agricole, celle-ci pouvant évoluer face à deux formes de pression:

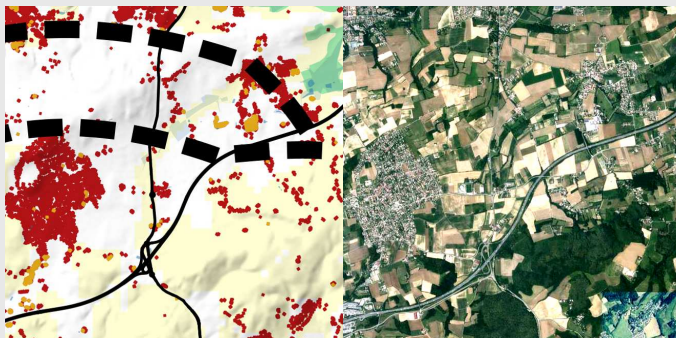
- L'urbanisation (lotissements et zones d'activités pour le "bassin de la Coize" et la "plaine de l'Ain")
- Le développement d'une agriculture industrielle (intensification de l'élevage laitier dans le "bassin de la Coize" et intensification de la monoculture de maïs pour la "plaine de l'Ain").

Ces dynamiques amènent à une banalisation du territoire et à une perte de leurs espaces perméables pour la biodiversité.

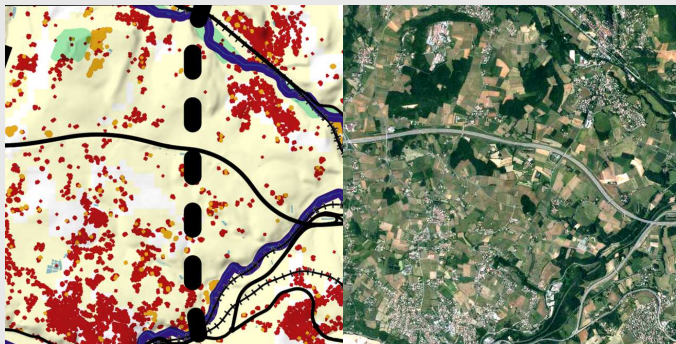
Suivant les formes d'actions entreprises sur ces espaces, ils ont le potentiel de tendre vers des paysages ruraux-patrimoniaux, ou vers des paysages émergents si les pressions amènent à de nouvelles formes d'aménagement du territoire.

**Figure 132 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages agraires**  
(Source: auteur)

## Paysages émergents



6- Collines des Balmes Viennoises



7- Bassin de l'Arbresle

Les paysages émergents sont issus des fortes évolutions du territoire dans la deuxième partie du XXème siècle. Ils sont marqués par l'habitat diffus, par les infrastructures de transport et les ronds-points, par les zones d'activités et les zones commerciales, et par le mitage des espaces agricoles et l'intensification des pratiques culturales (dynamiques présentes dans les "collines des balmes Viennoises" et dans le "Bassin de l'Arbresle"). Ces processus restreignent la qualité biologique des habitats naturels et semi-naturels. Cependant, ces territoires restent d'une densité assez faible, avec de nombreux espaces non-bâti, et ils attirent les urbains qui viennent y habiter.

La problématique de ces territoires est de donner du sens à leur hétérogénéité et à leur fragmentation. Cela passe par la pérennisation des espaces agro-naturels interstitiels face à l'étalement urbain, pour le paysage et également pour l'écologie. Les corridors biologiques peuvent en être les supports. L'articulation entre les espaces bâtis et non-bâti est à travailler.

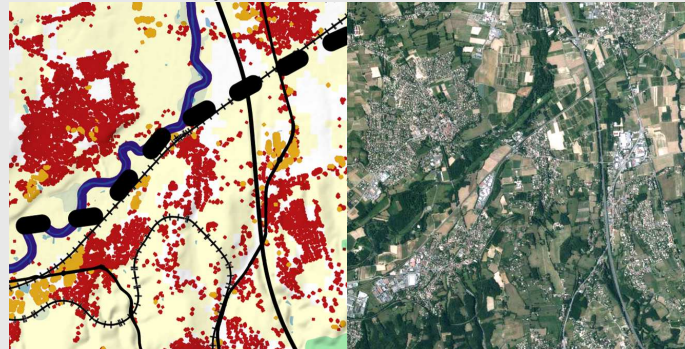
**Figure 133 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages émergents**  
(Source: auteur)



### Paysages marqués par de grands équipements



8- Plaine de l'Est Lyonnais



9- Rive droite du Val-de-Saône  
en aval de Villefranche et bassin de Lozanne

Les paysages marqués par les grands équipements correspondent aux principaux couloirs de déplacements humains anciens s'installant dans des configurations topographiques de plaine ou de vallée le permettant (cas de la Plaine de l'Est Lyonnais et de la rive droite du Val-de-Saône). Au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle, ces espaces ont été fortement aménagés par des grands équipements d'infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées, aéroport, etc...). Elles sont accompagnées d'aménagements de sites industriels ou énergétiques (usines, centrales nucléaires et hydrauliques, secteurs éoliens, zones logistiques, etc...). L'habitat y est secondaire. Ces équipements fragmentent fortement les habitats écologiques.

Actuellement l'aménagement de ces espaces se poursuit.

L'enjeu est de contenir l'étalement urbain avec des coupures vertes ayant un rôle de corridors écologiques. Plus largement, il s'agit de changer l'image de ces territoires dont le paysage est considéré comme dégradé, et d'améliorer la biodiversité en développant la perméabilité des espaces agro-naturels.

**Figure 134 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages marqués par de grands équipements (Source: auteur)**

### Paysages urbains et périurbains



10- Agglomérations Lyonnaise et Viennoise



11- Agglomération de Villefontaine/Bourgoin/La Tour du Pin

Les paysages urbains et périurbains sont constitués de manière prépondérante d'une urbanisation allant des centres historiques aux périphéries pavillonnaires et industrielles, en passant par les faubourgs et les grands ensembles. Des infrastructures de transport les traversent. Certains de ces paysages peuvent paraître redondants et dégradés. Les habitats écologiques sont présents de manière interstitielle.

L'enjeu est de refaire la ville sur la ville et de travailler les entrées de ville et les grands ensembles. Il est adéquat de le faire en réalisant des projets d'espaces publics et de pénétrations de la nature en ville (berges de rivières ou de fleuves, articulations des espaces urbanisés avec les espaces agro-naturels périurbains, etc...). Les corridors écologiques terrestres et aquatiques en limite d'agglomération deviennent ainsi des supports potentiels d'aménagement et ils peuvent être reliés à des trames vertes et bleues intra-urbaines (voir par exemple les corridors de l'entité "Agglomération Lyonnaise et Viennoise" et celle de l'agglomération de Villefontaine/Bourgoin/La Tour du Pin")

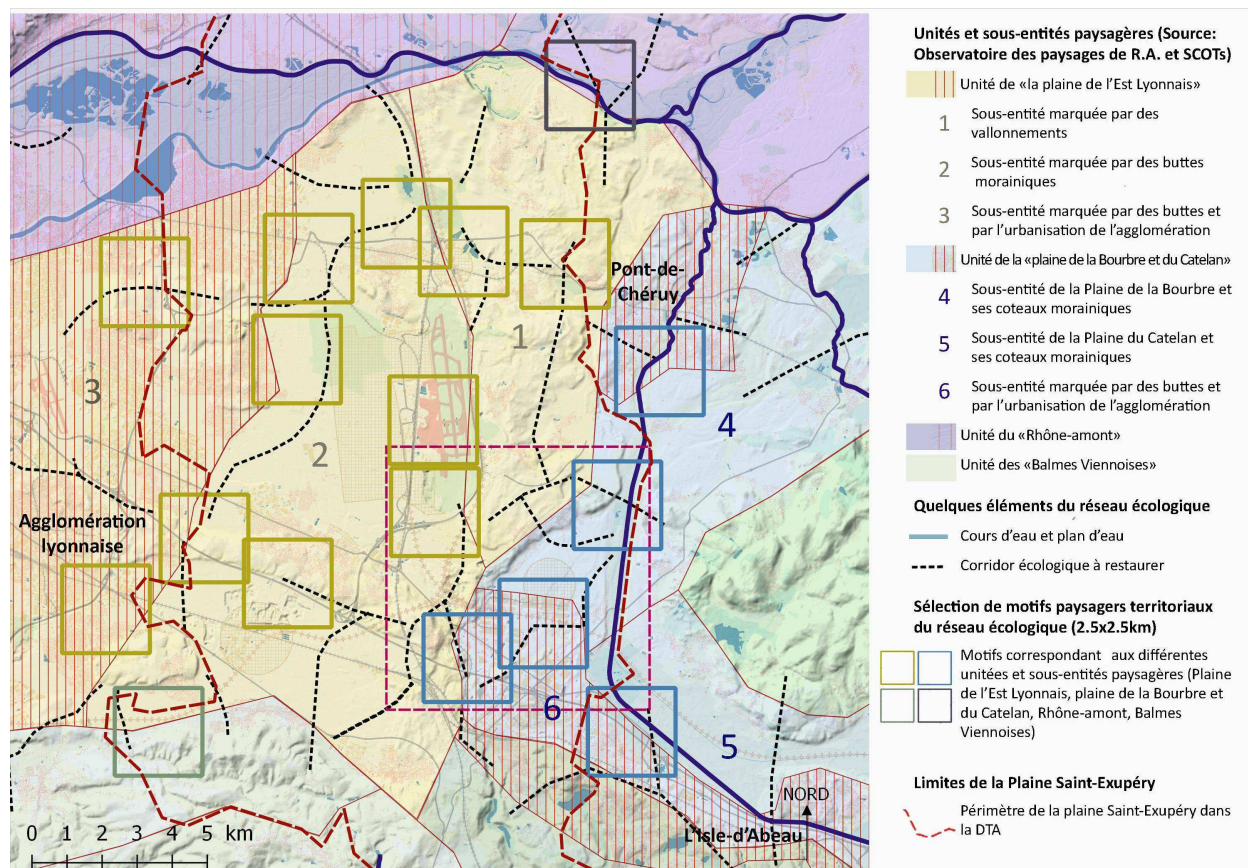
**Figure 135 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages urbains et périurbains (Source: auteur)**



## Le repérage de motifs territoriaux

Les motifs à l'échelle territoriale de la plaine Saint-Exupéry, dans un rayon de 10km autour de l'aéroport, détaillent principalement des situations relatives à deux familles de paysages régionaux: celle marquée par de grands équipements, et celle des espaces urbains et périurbains.

Les unités paysagères régionales sont précisées à travers des sous-entités identifiées dans les SCOTs<sup>689</sup> (Figure 136). Ces dernières donnent des indications sur la géographie locale des plaines de l'Est, du Catelan et de la Bourbre, étant toutes marquées par des reliefs morainiques<sup>690</sup>. Le réseau écologique s'inscrit dans ce contexte territorial.



**Figure 136 - Cartographie des liaisons écologiques et des unités de paysages de la plaine Saint-Exupéry pour sélectionner des motifs paysagers territoriaux significatifs (Source: auteur)**

Les motifs sélectionnés permettent d'aborder différentes situations et configurations d'espaces ouverts de la plaine-Saint-Exupéry, que nous avons regroupés autour de trois caractéristiques (Figure 137):

1. Les motifs d'espaces ouverts où se perçoivent de manière lisible les structures agro-naturelles et topographiques du territoire, constitués de plaines distinguées les unes

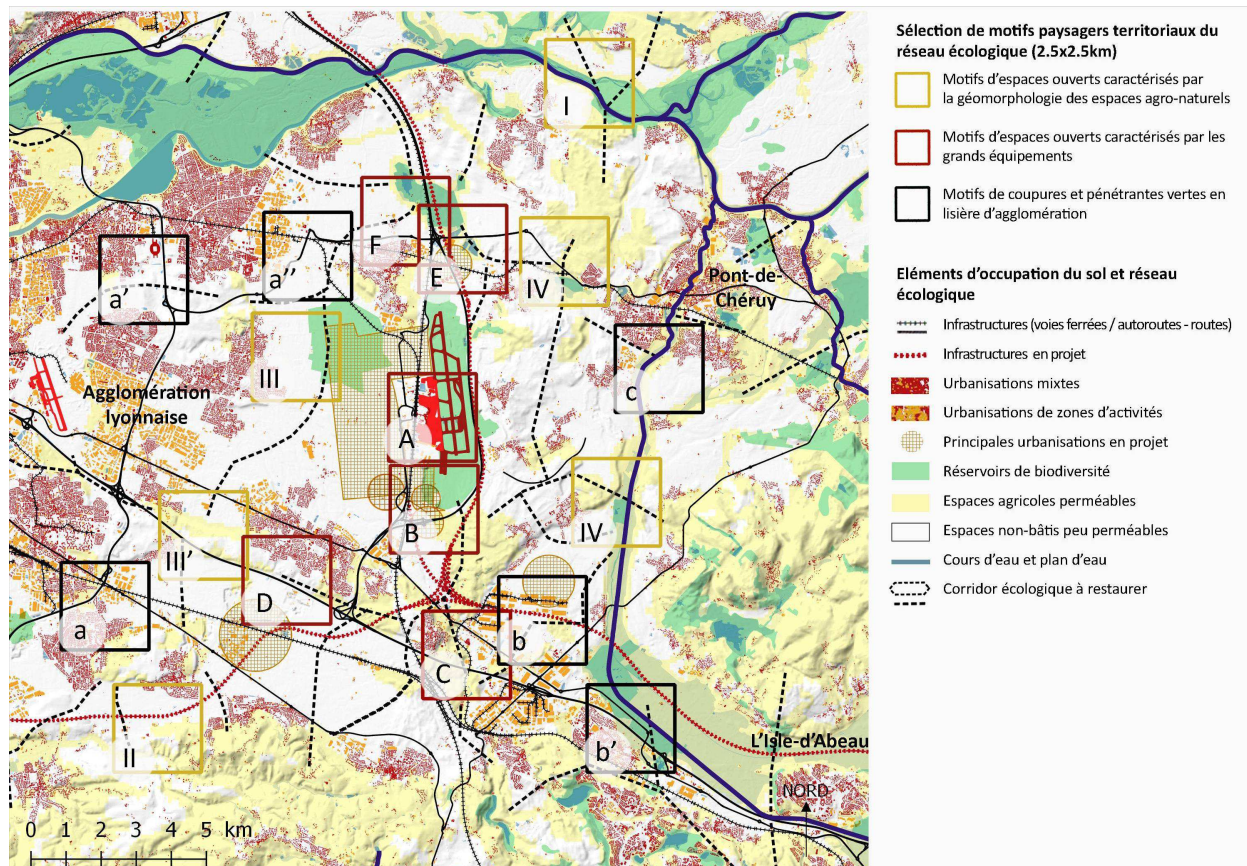
<sup>689</sup> Ces sous-entités proviennent de notre analyse des volets paysage des SCOT (cf. § 2.1.2 ci-avant).

<sup>690</sup> À titre d'exemple, l'entité de "la plaine de l'Est lyonnais" est décomposée avec deux sous-unités par rapport à des spécificités topographiques. Il y a en effet:

- la "Plaine de l'Est" composée d'un relief de buttes
- la "Plaine de l'Est" composée de collines morainiques

des autres par différents reliefs morainiques: buttes, vallonnements, coteaux, etc... (Figure 138).

2. Les motifs d'espaces ouverts où les structures agro-naturelles et topographiques s'imbriquent avec les grands équipements existant aujourd'hui, et également avec ceux en projet. Ces espaces sont révélateurs des enjeux actuels de cet espace marqué par de fortes pressions d'urbanisation, telles que le précisent les unités de paysage régionales (Figure 139)<sup>691</sup>.
3. Enfin, les motifs d'espaces ouverts des zones de contact avec les agglomérations environnant ce territoire (Figure 140).



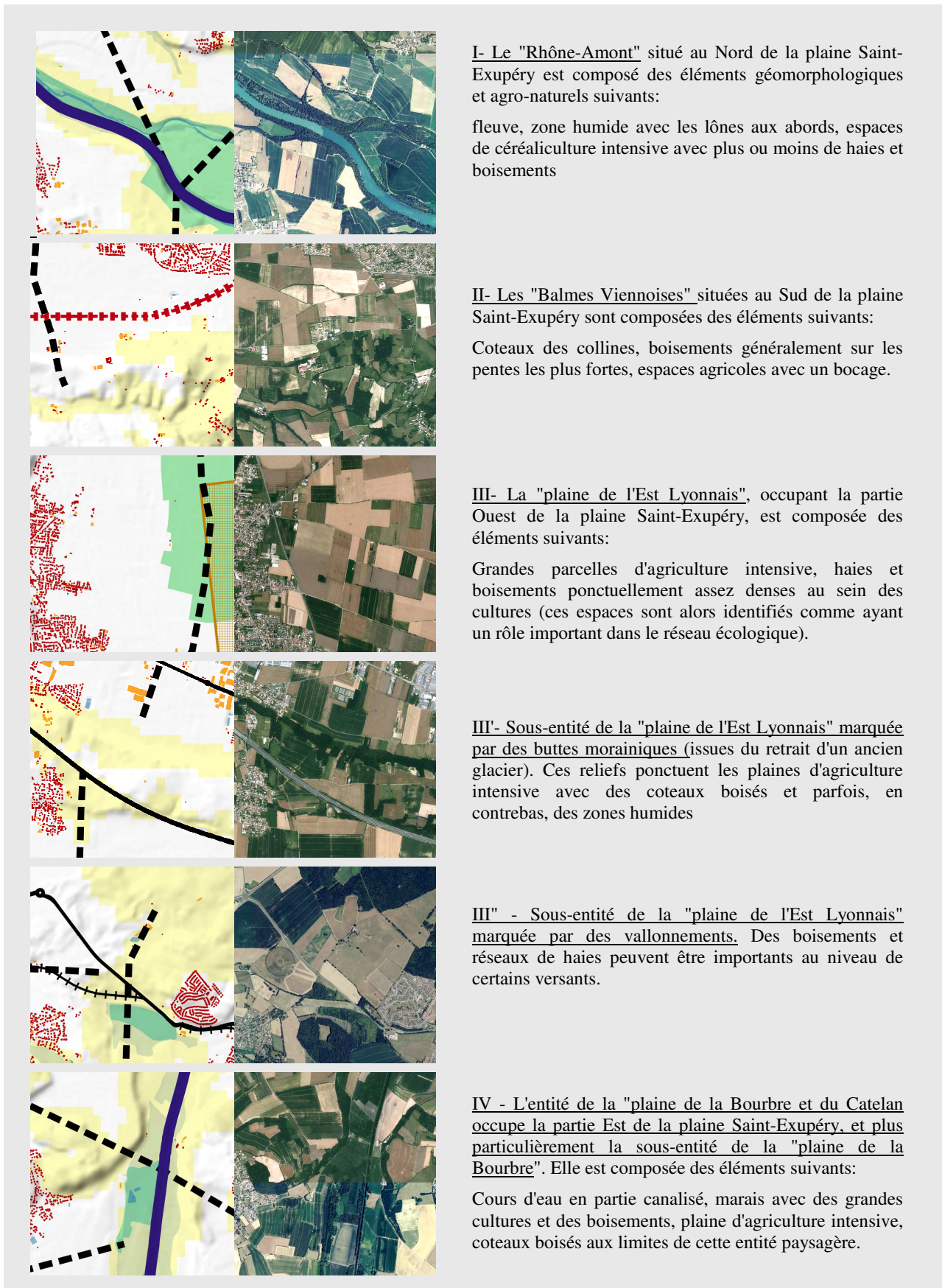
**Figure 137 - Carte de motifs paysagers territoriaux significatifs du réseau écologique de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur)**

### *Quelques motifs territoriaux détaillés*

Nous avons détaillé certains de ces motifs d'espaces ouverts suivant les trois caractéristiques que nous venons de nommer. Ces développements mettent en relation les éléments de paysage, incluant la géomorphologie, avec les structures écologiques (Figure 138, Figure 139, Figure 140). Ces développements définissent les motifs territoriaux par des assemblages entre différents éléments: des plaines agricoles, des marais, des coteaux, des zones d'activités, des infrastructures de transport, des lotissements, etc...

<sup>691</sup> Ces unités de paysage sont notamment incluses dans la famille des "Paysages marquée par de grands équipements" de l'observatoire régional. Celle-ci parle d'espaces ouverts agricoles impactés par des aménagements conséquents.





I- Le "Rhône-Amont" situé au Nord de la plaine Saint-Exupéry est composé des éléments géomorphologiques et agro-naturels suivants:

fleuve, zone humide avec les lînes aux abords, espaces de céréaliculture intensive avec plus ou moins de haies et boisements

II- Les "Balmes Viennoises" situées au Sud de la plaine Saint-Exupéry sont composées des éléments suivants:

Coteaux des collines, boisements généralement sur les pentes les plus fortes, espaces agricoles avec un bocage.

III- La "plaine de l'Est Lyonnais", occupant la partie Ouest de la plaine Saint-Exupéry, est composée des éléments suivants:

Grandes parcelles d'agriculture intensive, haies et boisements ponctuellement assez denses au sein des cultures (ces espaces sont alors identifiés comme ayant un rôle important dans le réseau écologique).

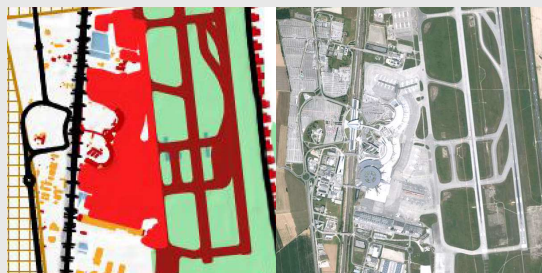
III'- Sous-entité de la "plaine de l'Est Lyonnais" marquée par des buttes morainiques (issues du retrait d'un ancien glacier). Ces reliefs ponctuent les plaines d'agriculture intensive avec des coteaux boisés et parfois, en contrebas, des zones humides

III" - Sous-entité de la "plaine de l'Est Lyonnais" marquée par des vallonements. Des boisements et réseaux de haies peuvent être importants au niveau de certains versants.

IV - L'entité de la "plaine de la Bourbre et du Catelan occupe la partie Est de la plaine Saint-Exupéry, et plus particulièrement la sous-entité de la "plaine de la Bourbre". Elle est composée des éléments suivants:

Cours d'eau en partie canalisé, marais avec des grandes cultures et des boisements, plaine d'agriculture intensive, coteaux boisés aux limites de cette entité paysagère.

**Figure 138 - Focus sur des motifs paysagers du réseau écologique caractérisés par la géomorphologie des espaces agro-naturels de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur)**

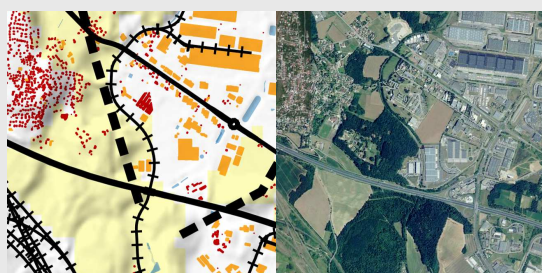


A- La plaine et l'aéroport avec leurs infrastructures ferroviaires et routières: L'infrastructure de l'aéroport est cernée par des faisceaux de routes, autoroutes et de voies ferrées. Ces équipements sont des ruptures écologiques pour certaines espèces, mais également des habitats pour d'autres. En effet, la pelouse sèche de l'aéroport est considérée comme réservoir, pour sa flore et ses insectes.

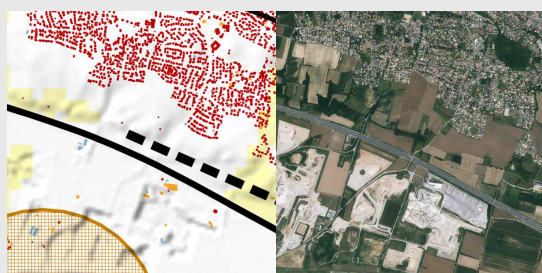
Il existe un projet de développement de l'aéroport à l'Ouest et de voie ferrée (CFAL) à l'Est.



B- La structure d'espaces ouverts de la plaine agricole et les équipements d'infrastructures et d'activités: Des espaces agricoles - dont une partie avec de nombreuses haies et boisements - s'insèrent de part et d'autre des infrastructures existantes. Ces configurations évolueront prochainement avec les projets de pôles d'activités au sud de l'aéroport et d'infrastructures ferroviaires de la ligne Lyon-Turin et du CFAL. Un corridor écologique est présent sur ces espaces.



C- La structure d'espaces ouverts d'un coteau boisé et les aménagements urbains et autoroutiers: Un coteau boisé identifié comme espace perméable et corridor est sectionné par une route départementale, une autoroute et une liaison ferroviaire locale vers les bâtiments d'activités. La plaine en haut de ce relief a été récemment urbanisée par des lotissements. La plaine basse dispose de bâtiments d'activités avec des bassins de rétention.



D- La structure d'espaces ouverts du relief d'une butte morainique et les aménagements infrastructuraux, urbains et industriels: Le coteau d'une butte avec ses boisements et haies est identifié comme corridor écologique. Il est cerné au Nord par une urbanisation conséquente de bâtiments d'habitation avec des espaces agricoles interstitiels. Ces derniers se retrouvent au sud, avec également une autoroute et une carrière (pouvant accueillir une certaine biodiversité). Ce site est réservé à terme pour la future urbanisation d'une zone d'activités.



E- La structure d'espaces ouverts de la plaine agricole et un nœud d'infrastructures et de bâtiments d'activités: Les espaces agromatériels définissent les contours d'aménagements existants d'infrastructures et de zones d'activités. Une liaison écologique y est définie. Elle traverse des plans d'eau pouvant être des bassins de rétention ou une ancienne carrière. A terme, des projets de voies ferrées et de zones d'activités rendront les espaces agricoles plus interstitiels.



F- La structure d'espaces ouverts agro-naturels riches en biodiversité au sein d'une plaine urbanisée: Un réservoir de biodiversité se trouve inscrit dans un ensemble d'éléments peu favorable aux déplacements des espèces, à savoir des parcelles d'agriculture intensive, des infrastructures existantes et en projet, ainsi que des urbanisations d'habitations et d'activités dont certaines extensions sont à venir.

**Figure 139 - Focus sur des motifs paysagers du réseau écologique caractérisés par l'imbrication de la géomorphologie des espaces agro-naturels avec les grands équipements de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur)**





a- Une structure d'espaces ouverts agricoles et la lisière de l'agglomération lyonnaise: Des fragments d'urbanisation de zones d'activités avec les bassins de rétention, les logements, ainsi que les infrastructures s'articulent avec les espaces d'agriculture intensive interstitiels. Quelques espaces perméables pour la biodiversité pénètrent dans cette urbanisation.

a'- Une structure des espaces ouverts agricoles avec le relief de buttes morainiques et la lisière de l'agglomération lyonnaise: Des espaces agricoles pénètrent dans l'agglomération lyonnaise, traversant des espaces d'habitations. A proximité du récent grand stade de la métropole est identifié comme un corridor écologique. Il sépare différents espaces urbanisés. Un espace perméable pour la biodiversité est présent sur le rebord d'une butte morainique.

a''- Une structure d'espaces ouverts agricoles et la lisière de bâtiments d'activités de l'agglomération lyonnaise: Une zone d'activités récente en limite d'agglomération est séparée d'une urbanisation de la plaine de l'Est lyonnais par une coupure verte, identifiée comme un corridor écologique. Il est constitué d'espaces d'agriculture intensive traversant des infrastructures routières et ferroviaires.

b- Une structure d'espaces ouverts agricoles et la lisière de bâtiments d'activités de l'agglomération Porte de l'Isère. Une zone d'activités en développement, à la limite de l'agglomération, dispose d'une coupure verte identifiée comme corridor écologique. Cette liaison comporte de légers reliefs considérés comme espaces perméables pour la biodiversité, elle traverse des infrastructures existantes et en projet, et elle est bordée par quelques bassins de rétention. Une plaine d'agriculture intensive entoure cette urbanisation.

b'- Une structure d'espaces ouverts de la plaine du Catelan zones humides et la lisière de l'agglomération Porte de l'Isère: L'urbanisation des portes de l'Isère est interrompue par une coupure verte traversant plusieurs infrastructures et des fragments d'urbanisation d'habitations et d'activités. Ces espaces identifiés comme corridors écologiques relient plusieurs zones humides en s'insérant dans les espaces urbanisés.

c- Une structure d'espaces ouverts agricoles et la lisière de l'agglomération de Pont-de-Chéruy: L'urbanisation d'habitations et d'activités de Pont-de-Chéruy est interrompue par une coupure verte d'espaces agricoles interstitiels. Egalement identifiée comme corridor écologique, il s'agit d'une liaison reliant des espaces perméables et des zones humides.

**Figure 140 - Focus sur des motifs paysagers du réseau écologique caractérisés par l'imbrication de la géomorphologie des espaces agro-naturels avec les agglomérations urbaines, via des coupures et pénétrantes vertes (Source: auteur).**

Cette première production de matériaux permet d'initier le repérage de motifs, en articulant les échelles régionales et territoriales, et en associant des caractéristiques et enjeux paysagers et écologiques. Au niveau régional, les motifs d'espaces ouverts "marqués par les grands équipements" ont l'objectif de maintenir des coupures vertes ayant un rôle pour la perméabilité biologique et permettant un changement d'image de ces territoires. À l'échelle territoriale, les caractéristiques des motifs paysagers permettent de préciser certaines spécificités de ces espaces ouverts, dans le cas de la Plaine Saint-Exupéry. Ils sont principalement agricoles, ponctués de zones humides et de reliefs morainiques de coteaux, de buttes, etc... Cette structure agro-naturelle et topographique s'imbrique de différentes manières avec des aménagements d'infrastructures, de zones d'activités et d'habitats.

En continuant notre travail de production de matériaux "en chambre", le travail qui suit consiste à développer des représentations visuelles faisant intervenir la troisième dimension pour enquêter sur les motifs.

## **2.2 Constituer une banque d'images photographiques avec des vues au sol et aériennes**

### *2.2.1 Lire les motifs paysagers du réseau écologique à travers la photographie*

Notre deuxième protocole s'intéresse aux matériaux photographiques. L'objectif est d'apporter une vision plus tangible et sensible des motifs identifiés sur les cartes. Il sera ainsi possible d'aborder de manière complémentaire les enjeux paysagers et écologiques qui s'y rapportent, en vue d'agir.

Pour développer un tel travail photographique, nous allons nous baser sur notre mise en perspective historique et sur quelques travaux de recherche récents (Bertho & Pousin, 2017; Pousin et al., 2017). Cela nous permettra de mettre en avant des manières d'appréhender la photographie que nous pourrions réinvestir.

Dans les processus de planification régionale des espaces ouverts au XX<sup>ème</sup> siècle, nous avons vu que les démarches de projet de paysage incluent l'arpentage du terrain et la production de photographies. Au début de ce siècle, J.C.N.Forestier et H.Prost accordent de l'importance à l'immersion dans le terrain, et à la réalisation et utilisation de vues aériennes et au sol (cf. Chapitre 1 - § 2.1.3 et 2.3.4). Dans les années 1960-70, les paysagistes des OREAM associent l'arpentage à la prise de photographies (cf. Chapitre 2 - § 3.2.2). Le cas de l'OREALM est significatif, et il est présenté dans le guide méthodologique intitulé "paysage rural et régional". Une telle démarche est reprise dans les guides des atlas et plans de paysage des années 1990-2000 (cf. Chapitre 3 - § 3.1.3 et 3.1.6). Cette prise de contact avec le territoire est toujours d'actualité. Elle fait généralement suite à une première documentation et à un repérage cartographique préalable. Elle permet au professionnel du paysage "de laisser se déployer dans l'esprit l'information collectée sur le site, ses enjeux, mais aussi de se laisser guider par son intuition, de se plonger dans le paysage et d'être ouvert à ce qui peut surgir" (Pousin et al., 2017, p. 15). Ce travail permet ainsi de préciser les enjeux en vue d'agir.

Des banques d'images peuvent être constituées, à travers des photothèques et diathèques (cf. Chapitre 2 - § 3.2.2). Dans le cas des observatoires photographiques du paysage qui se développent dans les années 1990-2000 (cf. Chapitre 3 - § 3.1.6), un fond d'images est également constitué. Ces photos sont mobilisées au cours de la démarche de projet, notamment lors du dialogue entre acteurs pour développer des projets (cf. Chapitre 2 - §



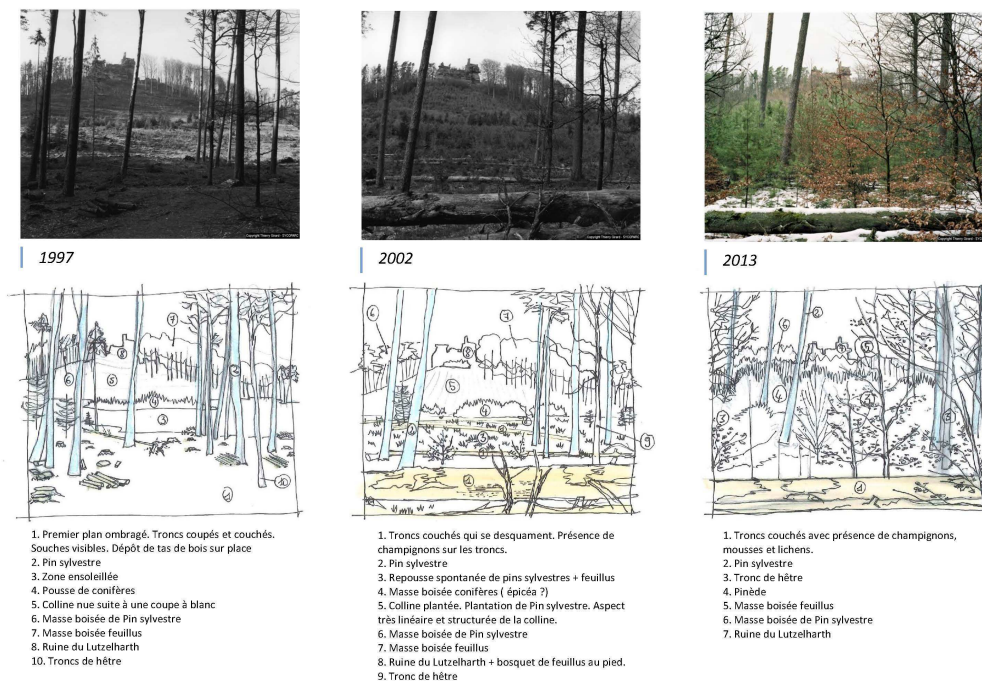
3.2.6). Cette concertation à partir d'images est envisagée aujourd'hui sous le prisme de la médiation paysagère (Bertho & Pousin, 2017).

A propos de l'interprofessionnalité, on notera que certaines démarches photographiques associent la dimension paysagère à celle de l'écologie. En effet, ces images permettent de visualiser l'impact environnemental d'une transformation de l'espace (cf. Chapitre 2 - §3.2.6), ou encore de voir en trois dimensions des informations contenues dans les cartes de la végétation (cf. Chapitre 3 - § 3.1.3). Les vues dont il est question ne se limitent pas à cadrer des milieux écologiques spécifiques, comme le font couramment les naturalistes (cf. Annexe 1 - Figure 211), mais elles présentent un paysage associant plusieurs habitats écologiques<sup>692</sup>.

Pour une telle articulation entre le paysage et l'écologie, un propos allant dans ce sens doit être "raconté" à partir des images. À titre d'exemples:

- le paysagiste G.Clément combine des photographies aériennes qu'il trouve significatives pour parler du "tiers paysage" (Pousin et al., 2017, p. 22) et sa biodiversité.
- l'observatoire photographique du paysage du PNR des Vosges du Nord est utilisé par le pôle nature (Bertho & Pousin, 2017), ce qui induit un discours et une organisation des images pour lier les enjeux paysagers et écologiques.

Dans cette démarche interprofessionnelle de projet, on remarque qu'un travail spécifique avec les images est mené. Nous retenons à ce propos les reconductions photographiques entre des vues passées et récentes (cf. Chapitre 3 - § 3.1.3, Figure 141), et la réalisation de croquis interprétatifs (Figure 141).



*Page extraite d'une brochure d'analyse de l'évolution des paysages de nature et de biodiversité, réalisée par Romy Baghdadi. Ici sont commentées la fermeture du paysage et la disparition progressive de la ruine du Lutzelhardt. Crédit Sycoparc/Thierry Girard.*

**Figure 141 - Exemple d'analyse de l'évolution des paysages par croquis d'après les images de l'observatoire photographique du paysage (Source: Bertho & Pousin, 2017)**

<sup>692</sup> La manière avec laquelle nous concevons l'usage de la photographie se réfère à "l'échelle du paysage" dont parlent les tenants de "l'écologie du paysage" (cf. Chapitre 3 - § 2.1.2)

## 2.2.2 Définir des itinéraires, produire des images, les archiver et les raconter

L'approche photographique que nous allons expérimenter va s'appuyer sur les points que nous venons de mettre en avant.

### *Les itinéraires*

Dans un premier temps, la prise de photographies se base sur l'arpentage du terrain. Plus particulièrement, nous décidons de définir des itinéraires permettant d'explorer les motifs paysagers du réseau écologique que nous avons identifiés en plans.

Ces itinéraires sont à la fois terrestres et aériens. Ainsi, en plus de photographies prises au sol, des images aériennes seront produites. Ce type de vues nous intéresse dans l'optique d'une collaboration interprofessionnelle, car elles permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les structures paysagères et écologiques<sup>693</sup>. De plus, elles s'avèrent également adaptées à une démarche de projet concerté, car le grand public a une certaine fascination pour les vues d'en haut (Guigueno, 2006)<sup>694</sup>.

### *L'archive*

Dans un deuxième temps, les photographies réalisées seront organisées dans une banque d'images informatiques au format "jpeg". Les prises de vues sont nommées de manière chronologique, avec un principe permettant de retrouver l'itinéraire dont chacune est issue.

Nous apportons un premier regard sur cette banque d'images à travers la réalisation d'un "carnet de route". Celui-ci a pour objectif de raconter le processus de découverte des motifs d'espaces ouverts lors des itinéraires, et de mettre en évidence les enjeux écologiques et paysagers que les photographies permettent d'apprécier. Les images sélectionnées reprennent le nom qu'elles ont dans la banque de données numériques. Un aperçu de cette dernière est donné avec les carnets de route.

### *Une banque de données évolutives*

Le stock de photographies que nous constituons est destiné à des usages ultérieurs à définir (reconductions photographiques, croquis interprétatifs, etc...). D'autres prises de vue peuvent par ailleurs le compléter. Notre banque de données est ainsi évolutive.

### *Le travail mené en chambre*

Au cours de notre étape de travail en chambre, nous allons réaliser des itinéraires et des carnets de route. Des photographies permettront de caractériser des motifs d'espaces ouverts aux échelles territoriales et locales. Nous présentons ci-dessous le détail de ce travail.

---

<sup>693</sup> A ce propos, F.Pousin relate certaines expériences de survols et de photographies aériennes comme celles de la DATAR sur la façade atlantique, en considérant qu'elles créaient les conditions d'un échange ouvert entre experts, pouvant conduire à une volonté de protection de l'environnement pour le bien-être des habitants (Pousin, 2018, pp. 20-21).

<sup>694</sup> V.Guigueno remarque qu'aujourd'hui "La France 'd'en haut' veut regarder le territoire au ras du sol, tandis que la France 'd'en bas' aime le contempler d'en haut" (Guigueno, 2006).

### 2.2.3 *Le tracé du survol de la plaine Lyon-Saint-Exupéry*

#### *Un survol aérien d'identification des motifs territoriaux*

Le survol aérien du territoire de la plaine Lyon-Saint-Exupéry a été effectué dans le cadre d'un séminaire sur la planification des OREAM et ses suites (Callens, 2018a, 2018b, pp. 11–13). Il avait également l'objectif de nourrir cette recherche-doctorale. C'est de ce point de vue que nous expliquons ici l'exploration aérienne et la production photographique correspondante<sup>695</sup>.

Le tracé<sup>696</sup> du survol aérien est déterminé de manière à observer les motifs territoriaux d'espaces ouverts de la plaine Saint-Exupéry. Notre travail cartographique nous a permis de définir leurs caractéristiques du point de vue de leurs structures géo-morphologiques et agro-naturelles, de leurs imbrications avec des grands équipements, et de leurs interfaces avec les limites d'agglomérations urbaines (Figure 138, Figure 139, Figure 140). Les réseaux écologiques s'inscrivent dans ces configurations spatiales: la limite Est de l'agglomération lyonnaise est longée par un corridor Nord-Sud, le coteau en parallèle de la Bourbre correspond à une continuité écologique Nord-Sud le suivant, ces deux corridors traversent par ailleurs des infrastructures, et certaines de ces dernières sont longées par des trames vertes comme l'autoroute A43, etc... (Figure 136, Figure 137). Cela nous a conduits à établir un tracé de survols aériens formant une sorte de quadrillage du territoire suivant ces différentes structures spatiales, permettant ainsi d'observer les motifs territoriaux identifiés sur nos cartographies (Figure 142). Deux plans de vol superposés au départ de l'aéroport de Lyon-Bron composent ce tracé:

1. Le premier relie les trois agglomérations encadrant la plaine Lyon Saint-Exupéry en suivant notamment la Bourbre entre l'Isle d'Abeau et Pont-de-Chérury, ainsi que l'autoroute A43 reliant l'Isle-d'Abeau à Lyon<sup>697</sup>.
2. Le second tangente la limite entre l'agglomération lyonnaise et la plaine agro-naturelle de l'Est lyonnais; l'infrastructure aéroportuaire; les coteaux délimitant la vallée de la Bourbre.

Ces plans ont été précisés et adaptés par rapport aux contraintes de vol découvertes lors du travail préparatoire<sup>698</sup>. Ainsi, la hauteur de vol est définie à 600-700m pour simplifier les demandes d'autorisation<sup>699</sup>. Par ailleurs, le tracé a été adapté pour éviter la zone interdite autour de la centrale nucléaire du Bugey et limiter les croisements avec les avions grandes lignes de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry.

---

<sup>695</sup> Par rapport à la présentation du survol aérien dans le cadre du séminaire itinérant plan-paysage (Callens, 2018a, 2018b, pp. 11–13), nous mettons ici en avant sa mise en œuvre et son utilisation par rapport à cette recherche doctorale, à savoir l'étude des motifs paysagers territoriaux du réseau écologique.

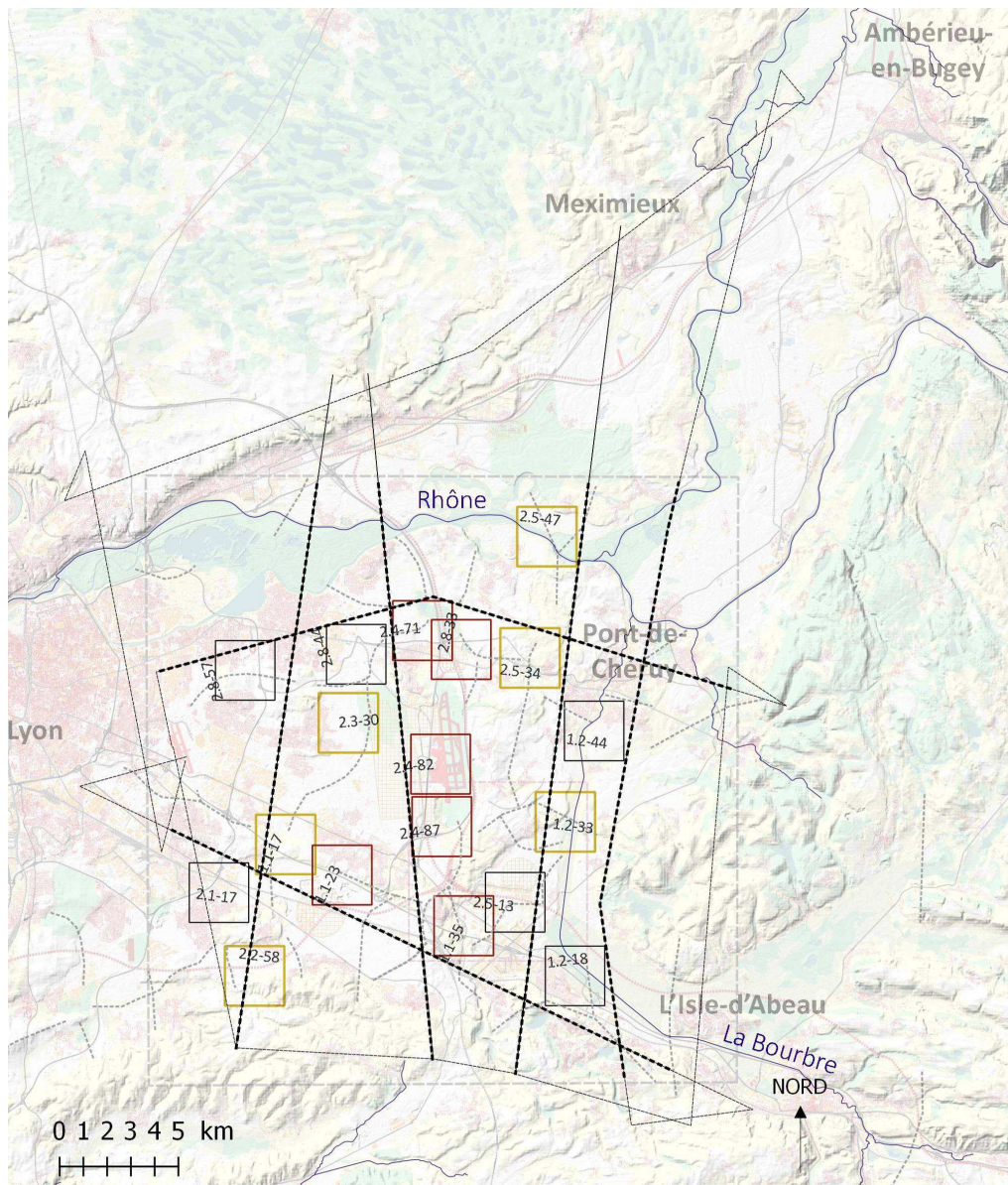
<sup>696</sup> Pour le survol en avion, le terme "itinéraire" ne nous paraît pas approprié. Nous préférons utiliser le terme "tracé".

<sup>697</sup> Le territoire survolé durant le séminaire Plan-Paysage était plus large que notre cadrage cartographique de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Ainsi, notre premier vol était également conçu pour relier l'agglomération de Meximieux, en passant par Pont-de-Cheruy (Figure 142). Le tracé entre Pont-de-Cheruy et Lyon a été réalisé de manière complémentaire lors de notre deuxième vol.

<sup>698</sup> La définition du tracé aérien et les contraintes rencontrées sont détaillées dans le rapport du séminaire itinérant "Plan-Paysage" consacré à la métropole lyonnaise (Callens, 2018b, pp. 11–13).

<sup>699</sup> En effet, suivant l'occupation au sol et principalement la taille des agglomérations, la hauteur de survol autorisée sans demande spécifique auprès de la préfecture varie, allant de 150m à 500m sur le territoire qu'on explore. Pour éviter d'avoir à déposer plusieurs autorisations à chaque fois que l'on entre ou sort des espaces aériens avec autorisation, nous choisissons un vol au-dessus de 500m d'altitude. Par ailleurs, l'altitude des paliers de descente des avions arrivant à l'aéroport de Saint-Exupéry est de 3000 et 5000 pieds par rapport au niveau de la mer soit, dans notre situation, 800 et 1400 mètres par rapport au sol. Notre vol est donc également à prévoir en deçà de 800m. Nous choisissons au final une altitude intermédiaire entre 500 et 800m.





**Le survol en avion**

- Tracé du plan de vol
- Les traversées aériennes de la plaine Lyon-Saint-Exupéry
- 2.8-57 Quelques numéros de prises de vue photographiques significatives des motifs

**Sélection de motifs paysagers territoriaux du réseau écologique (2.5x2.5km)**

- Motifs d'espaces ouverts caractérisés par la géomorphologie des espaces agro-naturels
- Motifs d'espaces ouverts caractérisés par les grands équipements
- Motifs de coupures et pénétrantes vertes en lisière d'agglomération

**Figure 142 - Plan du survol aérien pour observer les motifs et repérage de photographies aériennes obliques significatives (Source: auteur)**

## *L'enregistrement photographique des motifs*

Pour prendre des photographies aériennes obliques, l'avion est un Cessna 172 utilisé couramment pour ce type de mission<sup>700</sup>. Il se déplace à une vitesse moyenne de 80 à 90 nœuds, soit environ 150 km/h.

Cette vitesse importante de défilement du paysage ne nous permettait pas de sélectionner des points de vue à partir desquels nous aurions pris des photos lors du survol. Un mode de prises de vue systématique nous est apparu plus approprié, afin d'avoir une couverture photographique des motifs que nous pourrions retravailler dans un second temps. Pour cela, des vues ont été faites toutes les 10 secondes, aidées par un enregistrement sonore pour maintenir ce rythme avec précision<sup>701</sup>.

Pour les prises de vue en tant que telles, nous avons utilisé un objectif à focale variable, en privilégiant durant le vol le 35mm pour obtenir des vues d'ensemble à l'échelle des motifs territoriaux. Le boîtier a une très grande résolution avec 50 millions de pixels, rendant possibles des agrandissements et zooms dans l'image. Étant donné le déplacement de l'avion et ses vibrations, l'appareil photographique est réglé en priorité vitesse avec le diaphragme ouvert à 5.6 (f:5,6) et un ISO à 400, pour avoir une vitesse d'obturation la plus élevée possible et éviter les flous de bougé. L'ensemble est installé sur un trépied posé sur le siège dans le cockpit, permettant à la fois de positionner de manière stable l'appareil et de soulager les bras durant la mission.

### *2.2.4 Organisation de la banque d'images aériennes et le "carnet de route"*

#### *Une sélection de vues aériennes obliques de motifs territoriaux pour le carnet*

L'expérience des deux vols produit des photographies contribuant à une banque d'images. Face à leur nombre conséquent, une première analyse et identification de motifs s'avère nécessaire<sup>702</sup>. En effet, nous avons réalisé environ 800 photos pour un volume mémoire important de 20 Go. S'il y a une certaine émotion à voir ces vues d'en haut et leurs détails invisibles à l'œil nu en zoomant dans l'image, la masse d'information noie rapidement les découvertes. Pour permettre l'exploitation de cette banque de données, il nous paraît essentiel d'apporter une vue synthétique sur celle-ci.

Pour cela, nous nous appuyons sur la réalisation du "carnet de route". Il n'a pas pour but de classer et figer les motifs, mais plutôt d'apporter une entrée dans l'ensemble des vues produites. Son contenu consiste à raconter l'expérience du vol, et à faire des observations générales, à l'appui d'images.

Concrètement, nous réalisons des séries photographiques commentées pour chacune des traversées du territoire de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Elles sont organisées sur un double

---

<sup>700</sup> Les vues photographiques sont réalisées depuis la fenêtre ouvrante à côté du pilote, avec un vol glissade afin de ne pas avoir la barre maintenant les ailes dans le champ de l'objectif.

<sup>701</sup> L'idée est de réinterpréter le dispositif de prises de vues verticales par carroyage utilisé pour faire des photos aériennes planimétriques. Le relevé exhaustif par assemblage d'images n'est cependant pas le propos, et nous introduisons la troisième dimension par la vue oblique. Nous proposons un relevé lacunaire, captant les motifs paysagers du territoire où se perçoivent des volumes, et formant une sorte de frise ou de travelling suivant les tracés linéaires du plan de vol.

<sup>702</sup> Le détail de l'organisation de cette banque d'images et de l'analyse est présenté dans le rapport du séminaire itinérant "Plan-Paysage" consacré à la métropole lyonnaise (Callens, 2018a).

A4 avec une série de 6 photographies sur l'une des pages, et en vis-à-vis les textes de commentaires. Ce carnet est constitué en deux temps:

- La sélection des photographies: Elle commence par le fait de ranger et nommer les vues numériques par vols et traversées, en suivant la chronologie des prises d'images<sup>703</sup>. Ensuite, nous faisons défiler l'ensemble des vues pour sélectionner 10 à 20 photos par traversée représentatives des motifs territoriaux. Enfin, un deuxième tri est effectué pour avoir 6 photographies par série, dont l'assemblage global nous paraît donner un aperçu significatif des motifs de la plaine Saint-Exupéry<sup>704</sup>.
- L'écriture des commentaires: La sélection d'images est utilisée comme aide mémoire et comme support au texte racontant l'identification des motifs. Ces derniers sont perçus dans le continuum de chacune des traversées aériennes<sup>705</sup>, ainsi les commentaires parlent de leur composition et recomposition au cours du déplacement. Par moment un renvoi d'une série à l'autre est effectué. Quelques noms de lieux et de communes avec les projets en cours sont insérés ponctuellement dans le texte, pré-figurant des questionnements sur le devenir des motifs territoriaux actuels.

Étant donné que 6 traversées ont été réalisées, ce carnet est constitué de 6 séries photographiques, présentées dans l'ordre chronologique de déroulement de la mission aérienne. Des correspondances entre le texte, l'image, la carte du tracé aérien et les cartes SIG d'identification des motifs réalisés préalablement sont mises en place à travers la numérotation des images. À titre d'exemple, la vue "1.2 - 33" et ses commentaires (Figure 144) est repérée sur la cartographie des traversées aériennes (Figure 142), ce qui permet une correspondance avec le motif "IV" repéré précédemment sur SIG et détaillé dans l'axe thématique de la "géomorphologie et les espaces agro-naturels" (Figure 137, Figure 138). Notre repérage ouvre également vers l'identification d'autres motifs territoriaux que nous n'avons pas relevés avec la cartographie SIG, à l'exemple d'une pénétrante d'espaces boisés au sein de l'agglomération lyonnaise (Figure 143, vue 1.1-7), etc...

### *Extraits de carnet introduisant les motifs et questionnements sur leur évolution*

Nous présentons ci-dessous des extraits de ce carnet (Figure 143, Figure 144, Figure 145, Figure 146) correspondant à 4 traversées situées au Nord, Sud, Ouest et Est de l'aéroport<sup>706</sup> (Figure 142).

---

<sup>703</sup> Nous avons concrètement créé un dossier pour chacun des deux vols, ceux-ci étant détaillés pour les différents tracés linéaires. Nous avons répercuté la dénomination de ces dossiers dans la manière de nommer les photographies. Elles ont en effet comme préfixe de leur numérotation chronologique le numéro du vol et du tracé suivi: "1.1", "1.2", ..., "2.1", etc... (Figure 143, Figure 144, Figure 145, Figure 146).

<sup>704</sup> Face au nombre important de photographies que nous avons, cette contrainte permet d'avoir un nombre limité de vues s'apparentant à des planches contact visionnables en un temps limité.

<sup>705</sup> Par rapport à ces traversées, il est à noter que notre plan de vol prévoit des allers-retours sur un même tracé, afin de photographier de part-et-d'autre de celui-ci. Dans ce cas, deux séries photographiques sont utilisées pour une même traversée, comme c'est le cas pour "les limites de l'enveloppe urbaine de l'agglomération lyonnaise" utilisant les vols 2.1 et 2.2 (Figure 145).

<sup>706</sup> Notre terrain d'expérimentation est couvert par les traversées des vols 1.1 et 1.2 (Figure 143, Figure 144). Il est replacé dans une vue d'ensemble de la plaine Saint-Exupéry que permettent d'apercevoir les différentes séries que nous présentons ici. Des recoupements peuvent être faits avec les motifs territoriaux que nous avons commentés lors de notre premier travail cartographique (Figure 136, Figure 137, Figure 138, Figure 139, Figure 140, Figure 142).



Vol 1.1 - Lyon - Isle d'Abeau: d'un dépôt morainique longiligne à la plaine de la Bourbre



Vers 10h00, nous décollons pour la première session de vol. L'avion se positionne au sud de l'aéroport de Bron sur l'axe menant à la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau.

Photographie 1.1-7 \_ Au bout de la piste, traversée par l'autoroute A43 et entourée par des espaces urbanisés divers allant des pavillons aux bâtiments d'activités, prend place un espace agricole interstitiel. Il s'agit de la branche sud de ce qui a été nommé le "V-vert" dans les années 1990. Un important couvert arboré que je suis du regard depuis le parc de Pajilly se trouve au premier plan sur le coteau d'un dépôt morainique. Il semble s'interrompre au niveau de l'espace cultivé, mais en regardant un peu mieux, je remarque des formations végétales prenant place sur la pente qui se poursuit en longeant l'infrastructure routière.

Photographie 1.1-17 \_ Celles-ci deviennent très lisibles après avoir passé l'échangeur avec la rocade (A46) ceinturant l'agglomération lyonnaise à environ 5 kilomètres du boulevard périphérique. En effet, à la limite de l'enveloppe urbaine, ce relief linéaire se distingue clairement de part et d'autre de l'A43 à travers deux ensembles boisés parallèles. Au contact avec les espaces bâtis, ces derniers créent des interfaces avec les parcelles cultivées. Ils créent par ailleurs une hétérogénéité au sein de la plaine agricole constituée de grandes parcelles orthogonales et sans hale que l'on voit dans le lointain. On se trouve en limite de l'enveloppe urbaine de l'agglomération lyonnaise. Des lignes à haute tension la suivent. Elles ne se voient pas beaucoup depuis l'aérien, mais les coupes droites dans les volumes boisés nous donnent un indice de leur passage.

Photographie 1.1-23 \_ L'implantation du végétal me permet de « lire » la topographie peu distincte à cette altitude. J'observe les variations de son occupation. L'autoroute glisse vers le Sud et se situe désormais en contrebas, au pied du coteau et au contact d'une carrière. L'urbanisation de Saint-Laurent et Saint-Bonnet de Mure se structure au Nord entre une partie basse et une partie haute dont le dénivelé se remarque par le boisement linéaire. Sur les points d'altimétrie haute, des espaces agricoles sont contenus entre le couvert végétal du coteau et les espaces bâtis.

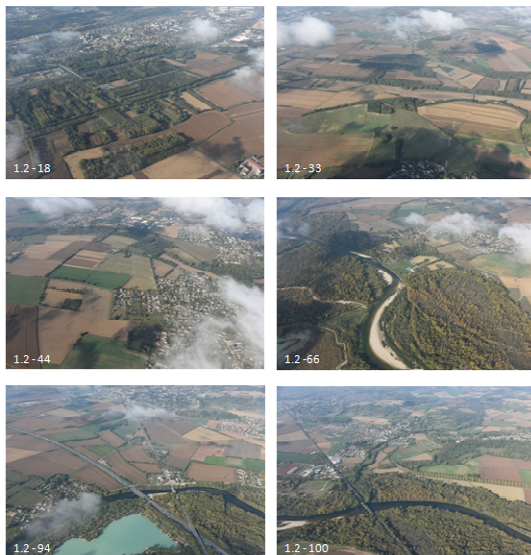
Photographie 1.1-27 \_ La butte morainique qui se distingue assez clairement devient progressivement difficile à discerner. Tout d'abord, elle est taillée par le passage d'infrastructures, à commencer par l'échangeur avec l'A43 menant à l'aéroport Saint-Exupéry puis par la voie de TGV. Ensuite, les boisements s'épaississent dans un réseau de haies s'agréant avec l'urbanisation des communes de Saint-Bonnet de Mure, Saint-Laurent de Mure puis Grenay qui occupe la partie la plus haute.

Photographie 1.1-35 \_ Enfin, la topographie se transforme et le couvert arboré suit d'autres directions jusqu'à un important coteau nord-sud. L'A43 traverse ces variations puis semble faire corps avec le parc d'activités de Chesnes marquant l'entrée dans l'agglomération de l'Isle-d'Abeau. De part et d'autre du boulevard circulaire desservant les bâtiments d'activités, s'inscrivent des espaces agricoles interstitiels, mais ils sont parfois délicats à distinguer des importantes surfaces de toitures des bâtiments logistiques [voir 2.5-13 pour les espaces agricoles au centre du parc d'activités].

Photographie 1.1-48 \_ L'autoroute continue en bordant les espaces urbanisés de la ville nouvelle qui s'organise en longueur selon plusieurs centralités. Ils sont en contact avec une plaine agricole dont de nombreuses parcelles, à la géométrie rigoureuse, relèvent de la sylviculture. Un alignement d'arbres situé de part et d'autre de la Bourbre, un affluent du Rhône, créent une ligne forte dans la plaine, parallèlement aux autres infrastructures, notamment routières. Cet espace cultivé est délimité au Nord par les coteaux du plateau de l'Isle Crémieu que l'on distingue au loin à travers les nuages. Un peu plus loin elle rencontre le relief de l'Isle-d'Abeau, commune centrale de la ville nouvelle.

Figure 143 - Série de vues aériennes obliques commentées de la traversée 1.1 du vol 1 (Source: auteur)

Vol 1.2 - Isle d'Abeau - Meximieux: de la Bourbre à l'Ain



À la fin de la première traversée, l'avion attend en réalisant un vol circulaire au niveau de Bourgoin Jallieu sur ordre de la tour de contrôle de l'aéroport Saint-Exupéry. L'autorisation de redémarrer vers Meximieux est donnée 10 minutes plus tard.

Photographie 1.2-18 \_ On commence par survoler la commune de Villefontaine appartenant à la ville nouvelle puis La Verpillière en contrebas du coteau. On retrouve ici sous un autre angle la plaine que nous venons de quitter [voir 1.1-48]. À ce niveau, la Bourbre traverse d'importants boisements de plantations à la géométrie orthogonale effectuant la transition entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés. Ils sont traversés par l'autoroute et la route départementale.

Photographie 1.2-33 \_ Cette masse boisée s'arrête au niveau de la commune de Satolas-et-Bonne. À partir de là je distingue l'alignement d'arbres accompagnant la rivière canalisée. Celui-ci s'épaissit toutefois au contact de la ripisylve de l'ancienne Bourbre, de boisements ponctuels et de haies qui délimitent certains espaces agricoles. Cette structure linéaire, qui aurait pu être doublée par une infrastructure en se référant aux projets des années 1960-70, vient composer avec deux coteaux boisés, indiquant les limites de la plaine de la Bourbre et la présence de vaillonnement.

Photographie 1.2-44 \_ À l'approche de l'agglomération de Pont-de-Chéruy, la rivière devient plus sinueuse et le couvert végétal qui l'accompagne rejoint quelques haies. Des fragments urbanisés s'organisent autour de la ripisylve et définissent les contours des espaces agricoles. Ceux-ci sont plus ou moins francs selon la nature de leurs limites, en fonction notamment de la présence ou non d'arbres ou d'arbustes pour faire la transition. Depuis cette frange en amont, la rivière traverse le centre de l'agglomération assez dense, puis ces franges en aval, avant de se jeter dans le Rhône.

Photographie 1.2-66 \_ Sur l'autre rive du fleuve prend place la confluence avec l'Ain. Sa ripisylve qui est densément boisée et de forme organique, contrastant avec la Bourbre, laisse apparaître des méandres et différents bras. Elle borde les communes de Saint-Maurice-de-Gourdans puis Saint-Jean-de-Niost et Charnoz-sur-Ain, communes dont le développement et la déserte par voies rapides projetés 40 années plus tôt n'ont pas eu lieu. Je repère quelques lieux réalisant l'interface avec les espaces bâtis à l'exemple d'un stade situé sur la rive droite. Par ailleurs, certains coteaux à proximité immédiate de la rivière et en arrière-plan se distinguent grâce à leur couvert arboré. Les espaces agricoles prennent appui sur cette structure boisée, la renforçant ponctuellement de quelques bocages. Au fur et à mesure du déplacement, de grands boisements prennent le dessus comme celui du camp militaire de la Valbonne.

Photographie 1.2-94 \_ Les reliefs s'estompent à l'approche de Meximieux malgré quelques boisements laissant supposer des espaces ponctuellement en pente. On retrouve sur ce territoire l'association d'infrastructures, de grandes parcelles agricoles et des sites d'extraction comme vu précédemment [voir 1.1-35]. Il s'agit ici de l'autoroute A42, de la route départementale et plus loin de la voie ferrée menant à Lyon traversant de grands espaces cultivés. À proximité de l'Ain, le bassin d'une ancienne carrière frappe par sa couleur.

Photographie 1.2-100 \_ L'urbanisation de Meximieux qu'on distinguait auparavant au loin s'insère sur la coteau de la Dombes. Un assemblage entre des espaces agricoles, boisés et urbanisés traversés de voies linéaires ou curvilignes compose cette limite du terrain que nous explorons.

Nous enchaînons sur la traversée vers Lyon, cependant les nuages sont devenus de plus en plus nombreux jusqu'à une situation de très mauvaise visibilité. Ce récit s'enchaîne donc sur le vol suivant donnant partiellement un aperçu du territoire entre Lyon et Meximieux [2.1-56; 2.2-14; 2.3-53; 2.6-15].

Figure 144 - Série de vues aériennes obliques commentées de la traversée 1.2 du vol 1 (Source: auteur)



Nous décollons vers 11h45 pour la deuxième session aérienne. L'avion se positionne sur l'axe suivant la lisière de l'agglomération lyonnaise.

Photographie 2.1-58. La plaine d'Heyrieux-Toussieux est délimitée au sud par les collines des Balmes lyonnaises que l'on distingue par les boisements et haies, indiquant comme vu précédemment, la présence de pentes. Au Nord, elle s'arrête avec la butte longilligne et la A43 observées lors du premier vol [voir 1.1-17; 1.1-23]. Les parcelles agricoles la constituant sont de grande dimension et de géométrie relativement orthogonale. Il y a très peu de haies et de boisements. Cet espace est traversé par des lignes à haute tension et par la voie ferrée qu'on distingue peu. Durant le parcours apparaît progressivement une importante carrière [voir 1.1-23].

Photographie 2.1-17. Du côté opposé, cette plaine borde l'agglomération lyonnaise, en l'occurrence Mions, et sa rocade (A48). Les espaces cultivés en contact avec les espaces urbanisés restent de grande dimension. En zoomant sur cette image déjà recadrée, on remarque que les limites sont nettes, généralement matérialisées par une clôture avec parfois quelques plantations. Deux formes bâties sont représentées à savoir des pavillons et des bâtiments d'activités. Des voiries sont en attente et l'ensemble s'apparente à la découpe d'un morceau qui viendra prochainement combler cet espace.

Photographie 2.1-40. En remontant vers le Nord, des fragments agricoles d'apparence à des pièces de puzzle manquantes sont fréquents. Mais parfois ils font place à des espaces qui diffèrent par la présence de boisements et de haies correspondant, après vérification sur la carte, à des reliefs morainiques. C'était le cas au niveau de l'A43 [voir 1.1-17], et c'est le cas ici sur la partie nord du "V-vert" que traverse la rocade à proximité du Grand Stade. Les espaces cultivés de celle-ci sont aménagés comme parcs avec des sentiers que l'on peut deviner le long de l'infrastructure et sur le pourtour des espaces bâtis menant à la plaine du Biézin [voir 1.1-57].

Photographie 2.1-49. Puis l'avion survole le canal de Jonage, par lequel le Rhône canalisé passe, s'élargissant au niveau du Grand Large, réservoir du barrage de Cusset. Les configurations de lisières observées précédemment changent. L'urbanisation vient s'adosser contre les berges sur la rive gauche. Sur la rive droite s'étend le Grand-Parc de Miribel-Jonage avec des espaces agricoles s'insérant dans des boisements, autour des bassins générés par l'exploitation du sous-sol [voir également 2.1-56]. Des cheminements le long du cours d'eau peuvent être distingués.

Photographie 2.1-56. De l'autre côté de cet espace de loisirs, se trouve le canal de Miribel. Il est intersecté par l'A42 qui relie Lyon à Meximieux. L'irrigation de l'espace agricole du côté de l'île se distingue par la forme circulaire. Sur la rive droite, de grandes parcelles sont également cultivées, mais elles sont situées dans un interstice entre les infrastructures et l'urbanisation de zones d'activités. Une rivière que l'on identifie à sa ripisylvie, la Serène, traverse cet espace. Dans le lointain on devine la côtière de l'Ain contraignant, avec le canal, à la manière d'un entonnoir, l'urbanisation venant de Lyon.

Photographie 2.2-14. En regardant de l'autre côté de l'avion, la plaine agricole de l'Ain a plus de place pour se développer. Les parcelles sont grandes et il y a peu de haies. L'autoroute A432 passant par l'aéroport traverse cet espace. À proximité du péage, on distingue les serres et des parcelles de petite dimension d'un maraîcher et arboriculteur variant le rythme et les couleurs des surfaces agricoles.

Figure 145 - Série de vues aériennes obliques commentées des traversées 2.1 et 2.2 du vol 2 (Source: auteur)



Le retour vers Lyon emprunte un tracé partant du Plateau de l'Isle-Crémieu et passant par l'agglomération de Pont-de-Chéry.

Photographie 2.8-7. Après avoir survolé des collines fortement boisées, le rapport de proportion entre les masses arborées et les espaces agricoles s'inverse. L'urbanisation de Crémieu qui semblait faire corps avec la végétation au point d'être à peine visible s'aperçoit à présent. Une limite nette, soulignée par les routes, sépare la zone d'activités située en entrée de ville des espaces agricoles. Des boisements prennent place à proximité. Cependant, l'habitude de les associer aux pentes est ici remise en question. En effet, un ensemble de ruisseaux parcourt cette plaine plus ou moins parallèlement à la Bourbre avant de se jeter dans le Rhône. La ripisylvie épaissie se prolonge ponctuellement dans les zones cultivées avec les haies.

Photographie 2.8-14. À l'approche de l'agglomération de Pont-de-Chéry, les fragments d'espaces urbanisés de son pourtour s'inscrivent en contact avec cette structure végétale, complétée ici de quelques reliefs. Les espaces agricoles sont compartimentés. Survolant cette agglomération, elle se révèle assez dense puis la morphologie très irrégulière de son enveloppe bâtie se retrouve à nouveau [voir 2.3-34].

Photographie 2.8-26. En avançant vers Lyon, je remarque des vallonnements, sur lesquels prennent place des espaces cultivés de grande dimension avec peu de haies. Ils sont traversés par des routes menant entre autres à l'aéroport et ils sont bordés d'importantes surfaces boisées. Ces dernières deviennent cependant de moins en moins nombreuses au fur et à mesure du déplacement.

Photographie 2.8-33. En effet, les espaces construits pour l'habitat ou pour l'activité, ainsi que les infrastructures routières, encadrent à présent majoritairement les espaces cultivés. Ces limites sont franches. Au Nord de l'aéroport et situés de part et d'autre d'une route se trouvent plusieurs bassins en eau dont il est difficile de définir la fonction. Peut-être sont-ils utilisés pour la rétention face aux surfaces de sol imperméabilisées, ou sont-ils le vestige de carrières, ou... À proximité subsiste un bois dans lequel de petits ruisseaux prennent course avant de se jeter, quelques centaines de mètres plus loin, dans le Rhône.

Photographie 2.8-44. L'imbrication entre de grandes surfaces cultivées et d'aménagement lourd se poursuit jusqu'à Lyon. Cela s'observe à Pusignan [voir 2.4-71] et maintenant à Meyzieu où la lisière avec une zone d'activités est traitée par un parking enherbé, ceinturé par une route départementale avec ses ronds-points. Une surface de transition sans couvert arboré est constituée, distincte d'autres observées précédemment. Elle marque un arrêt d'urbanisation déjà présent dans le schéma de l'OREAM puisqu'on se trouve dans le périmètre de nuisance qui sera impacté par l'extension de l'aéroport et dont les pistes seront implantées dans les surfaces cultivées que l'on voit au loin [voir également 2.3-30].

Photographie 2.8-57. Ponctuellement des boisements et des haies, indices de reliefs issus de dépôts morainiques, parsèment et distinguent des espaces dans cette plaine agricole. C'était le cas au niveau de Pusignan comme cela l'est ici entre Décines-Charpieu et Meyzieu. Un coteau arboré et une structure végétale spécifique cette topographie de la partie plane qui se développe vers Lyon. Il s'agit de la plaine du Biézin située sur la V-vert nord [voir également 2.1-40]. Cet espace agricole protégé constitue également un parc. Un chemin le traversant se distingue légèrement en arrière-plan, à la lisière avec les maisons pavillonnaires. Tout comme le parking enherbé à Meyzieu, l'arrêt de l'urbanisation correspond à des aménagements spécifiques à la jonction de champs cultivés. Continuant notre parcours, on aperçoit dans la continuité de cet espace non construit, l'aéroport de Bron où nous atterrissons.

Figure 146 - Série de vues aériennes obliques commentées de la traversée 2.8 du vol 2 (Source: auteur)



Ce carnet de l'expérience aérienne permet d'appréhender en trois dimensions les motifs territoriaux de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Nos commentaires soulignent leur structure à partir des vues obliques, comme s'il s'agissait de redessiner sur celles-ci ce qui constitue et distingue les différents espaces ouverts. Différentes organisations sont ainsi identifiées dans les rapports entre les cours d'eau, coteaux, vallonnements, plaines agricoles, boisements, haies, pavillons, immeubles, bâtiments d'activités, infrastructures routières, ferroviaires, aéronautiques, etc...

Ces motifs permettent de préciser les entités paysagères dans lesquelles ils s'inscrivent.

Des séquences paysagères<sup>707</sup> organisant la perception du territoire lors de son parcours terrestre se décèlent également, à travers la juxtaposition des différentes occupations du sol (zones d'activités plaines agricoles, coteaux, espaces cultivés interstitiels, etc...) et les transitions qui leur sont liées.

Les motifs territoriaux renvoient par ailleurs à l'organisation des habitats écologiques du territoire, articulant des bois, haies, structures hydrographiques, urbanisation, etc...

Notre regard porte principalement sur l'état actuel. Des indications sont toutefois données sur quelques évolutions possibles de ces motifs, comme la présence d'espaces agricoles interstitiels qui paraissent dédiés à l'urbanisation. Ce travail amorce ainsi indirectement des questionnements sur l'évolution du territoire, de ses paysages et de son écologie.

Ce carnet introduit une manière de parler des espaces ouverts à partir de cette base de données, à travers un déplacement dans l'espace, et esquisse des questionnements mobilisables dans les processus de projets sur les espaces ouverts.

### *2.2.5 Les itinéraires de l'exploration à pied et en vélo de la plaine Lyon-Saint-Exupéry*

#### *Des parcours d'identification des motifs locaux*

Nous souhaitons à présent articuler les vues aériennes avec des vues au sol. Le but est d'avoir un aperçu des motifs territoriaux à travers les perceptions que l'on peut en avoir lors du déplacement terrestre dans le territoire<sup>708</sup>.

Étant donné l'échelle de vision plus restreinte au sol que depuis l'aérien, les motifs territoriaux sont appréhendés à travers une succession de motifs d'échelle inférieure. Ainsi, chacune de nos vues photographiques se réfère à des motifs locaux que nous définissons par la prédominance d'un élément composant les motifs territoriaux: une infrastructure, un espace agricole, un coteau, etc... Ces motifs locaux sont structurants dans la définition de séquences lors de l'arpentage du territoire.

Pour mener ce travail, nous avons défini des parcours permettant de photographier des motifs locaux d'espaces ouverts, détaillant par leur succession les motifs territoriaux. Inscrivant cette démarche de prises de vue dans un processus de projets sur les espaces ouverts, nous avons également cherché à observer des lieux où des interventions sont prévues, notamment dans les interfaces entre la trame verte et bleue et de futurs aménagements. Pour cela, nous avons utilisé notre cartographie SIG de repérage des motifs basée sur les éléments constituant les

---

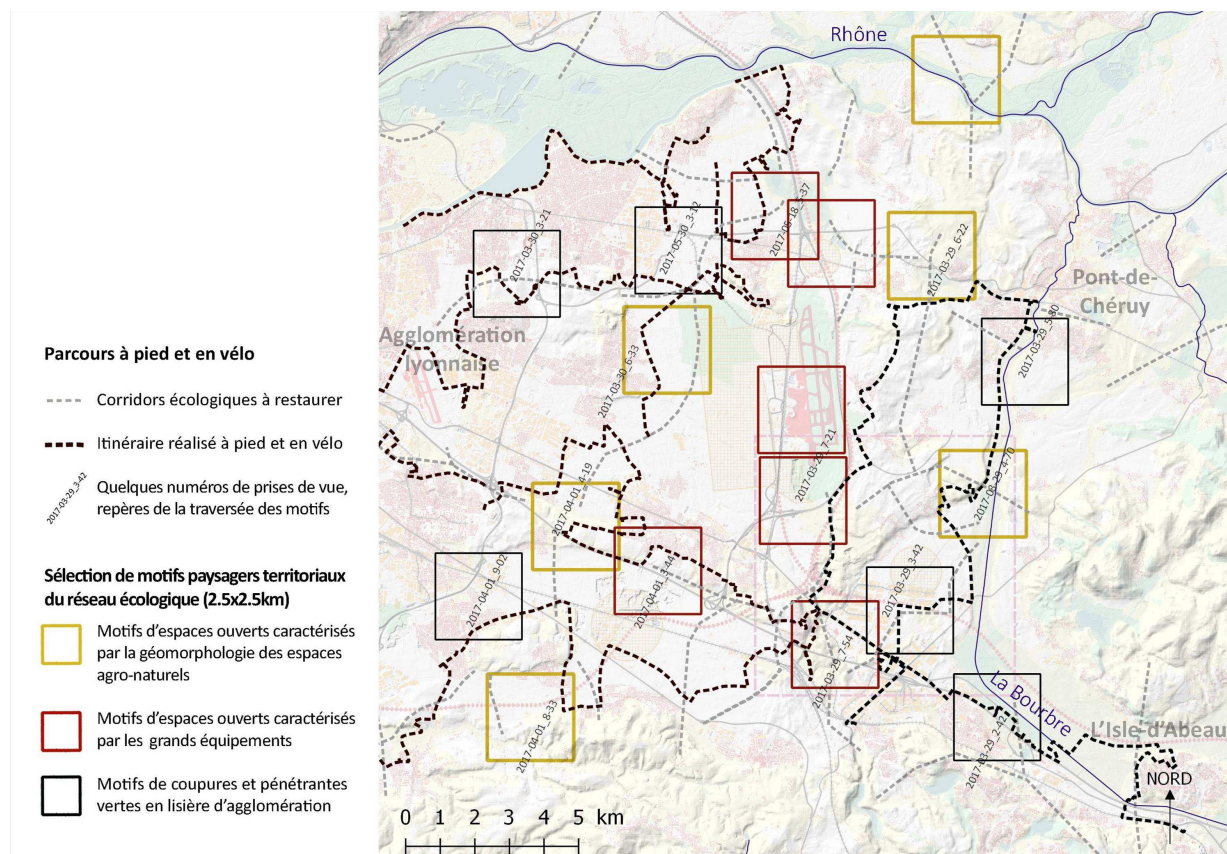
<sup>707</sup> Nous définissons une séquence paysagère comme un espace traversé dont les éléments qui le composent ont une certaine homogénéité visuelle. Le passage d'une séquence à une autre est marqué par un contraste pouvant avoir lieu de manière franche, ou impliquer une transition.

<sup>708</sup> À la différence de la mission aérienne, ce travail au sol s'apparente aux approches actuelles courantes des professionnels du paysage, réalisant un travail de terrain pour comprendre le territoire et développer un projet.

espaces ouverts et incluant les projets en cours (Figure 137, Figure 138, Figure 139, Figure 140). Ces données sont superposées à un fond de plan topographique au 1/25 000ème permettant de repérer avec précision les itinéraires, ceux-ci longeant ou traversant les motifs territoriaux et les espaces de projets, en suivant le réseau écologique et ses corridors (Figure 147).

Ces itinéraires repérés sur un logiciel SIG sont reportés sur des versions papier des cartes topographiques IGN au 1 / 25 000ème. Pour cela, des post-it sont disposés aux principaux changements de chemins.

Les parcours sont concrètement réalisés à pied et en vélo. Deux itinéraires pédestres ont été menés en 2014 lors du mémoire préparant cette recherche doctorale<sup>709</sup>. Face à l'étendue du territoire, il est apparu nécessaire et pertinent d'utiliser un moyen de locomotion plus rapide. La voiture est écartée de part la vitesse de déplacement trop élevée, et l'impossibilité d'avoir une lecture fine du territoire en explorant les sentiers. Le vélo s'avère un bon intermédiaire car il permet de parcourir des distances importantes tout en ayant une immersion et une présence attentive aux différents espaces traversés. Trois journées de trajet en vélo sont réalisées entre mars et avril 2017<sup>710</sup>.



**Figure 147 – Carte des itinéraires in-situ et identification de photographies repères dans la banque d'images numériques (Source: auteur)**

<sup>709</sup> Il s'agit du mémoire "Défier le périurbain. La périurbanisation face aux trames vertes et bleues" réalisé en 2014 au sein du master "Théories et démarches du projet de paysage" (Callens, 2014).

<sup>710</sup> Ces parcours sont réalisés en partant et arrivant à des gares de Train Express Régional (TER). Ils ont été réalisés en ciblant les espaces concernés par les deux études pré-opérationnelles des réseaux écologiques. Nous avons ainsi mis de côté le Nord-Est de notre terrain d'étude qui n'est pas concerné par ce type de processus opérationnel (Figure 147). À ce moment de notre recherche, l'arrêt de la démarche menée dans l'Est-Lyonnais n'était pas acté.

### *L'enregistrement photographique des motifs*

Les prises de vue photographiques sont réalisées avec un appareil numérique compact facilement manipulable lors des parcours. Les photographies servent de blocs notes de différents aspects remarquables au fur et à mesure du parcours.

#### *2.2.6 L'organisation de la banque d'images prises in situ et le "carnet de route"*

##### *Une sélection de vues piétonnes de motifs locaux pour le carnet*

A la fin de chacun de nos itinéraires, les images prises sont renommées et archivées<sup>711</sup>. De plus, les parcours qui ont été adaptés durant l'exploration sur le terrain sont redessinés. Ainsi, la banque d'images aériennes obliques et la couche cartographique réalisées sur QGIS avec le plan de vol sont complétées.

De la même manière qu'avec l'exploration aérienne, nous avons un nombre important de photographies. Nous réalisons un "carnet de route" ayant pour objectif d'introduire la banque d'images en racontant des observations faites lors des parcours. Des images, cartes et textes composent ce carnet réalisé en trois temps:

- Nous avons commencé par faire défiler les images prises afin de nous remémorer les différents motifs locaux observés. En plus des paysages associés aux trames vertes et bleues, nous identifions les éléments contribuant aux continuités écologiques (fossés, bandes enherbées, haies, plans d'eau, prairies, etc...) et ceux les fragmentant (infrastructures, grandes surfaces agricoles, urbanisation, etc...). Diverses possibilités de franchissements d'infrastructures sont également remarquées (ponts, canalisations, etc).
- Ensuite, pour sélectionner les images, nous avons considéré que les motifs locaux observés avec les photographies peuvent être regroupés autour de séquences, l'assemblage de ces dernières permettant d'appréhender les motifs territoriaux. Ces séquences sont repérées sur la carte de nos parcours, et des extraits de ces représentations planimétriques sont disposés dans notre carnet pour accompagner le découpage de nos différentes sous-parties (Figure 149, Figure 150). Pour chacune de ces séquences, nous choisissons une vue emblématique. En complément, des photographies de détails remarquables lors des parcours sont sélectionnées (franchissements d'infrastructures, lisières agri-urbaines etc...). Ces vues sont insérées dans le carnet, avec leur nom afin de faciliter l'accès à la banque d'images de motifs locaux. Les photographies de détails ont une taille restreinte par rapport aux vues caractérisant les séquences (Figure 148, Figure 149, Figure 150).
- Enfin, le texte relate le parcours séquence par séquence, en nommant chacune d'entre elles autour de l'élément la caractérisant, correspondant à un motif local. Les choix du parcours et diverses observations faites sont relatés. Quelques perceptions du site complémentaire au visuel, comme les ambiances sonores sont également exposées. Par ailleurs, l'emplacement des projets en cours que nous avons repéré cartographiquement est identifié in-situ.

##### *Extraits de carnet introduisant ces motifs et des questions sur leur évolution*

Ces parcours sont réalisés à l'échelle territoriale de la Plaine Saint-Exupéry. Nous présentons ci-dessous un essai du carnet réalisé pour l'itinéraire du 29 mars 2017<sup>712</sup>.

---

<sup>711</sup> Des dossiers faisant figurer la date de réalisation des itinéraires sont créés. Les photographies sont renommées en ayant cette date comme préfixe, avant une numérotation suivant l'ordre chronologique de prises de vue.

<sup>712</sup> Le choix de cet itinéraire est fait car il permet d'introduire notre terrain d'expérimentation.



c- Le marais le long du Catalan et de la Bourbre



2017-03-29\_2-24

En redescendant du plateau de L'Isle-d'Abeau, je rejoins le Catalan, d'une largeur proche de la Bourbre. Le projet de la ligne Lyon-Turin le longera. Bien que le projet ne doive pas voir le jour avant une vingtaine d'années, des réflexions ont été lancées sur les mesures de compensation. Au niveau du Catalan, les délaissés générés par la différence entre le rayon de courbure de la LGV et celui du canal devraient être des lieux de renaturation du cours d'eau...

Les deux canaux sont constitutifs d'un système d'assèchement du marais. Ils récoltent les eaux des fossés enherbés parfois plantés d'arbustes et servant à drainer les champs. Etant entre la fin de l'hiver et le début du printemps, la couleur sombre de la terre labourée contraste avec ces éléments végétalisés du complexe hydraulique. En me dirigeant vers la Verquillière, je remarque que les alignements d'arbres ponctuant les espaces cultivés ou accompagnant les chemins sont progressivement remplacés par des parcelles de sylviculture, principalement des peupliers, plantés de manière rigoureuse. Cette essence est également présente le long de la Bourbre [2017-03-29\_2-24], au niveau des digues. Dans le cadre de la renaturation, il est envisagé d'abattre ces arbres et de replanter des espèces qui seraient plus favorables à la biodiversité.

Quelques ponts permettent de traverser la Bourbre. Celui que j'emprunte date vraisemblablement du XIXème siècle, il est constitué d'une poutre à croisillons métalliques supportant le tablier dans sa partie inférieure et il fait office de garde-corps [2017-03-29\_2-31]. L'ensemble repose sur des piles en pierre. C'est lors de la traversée sur cet ouvrage qu'il est possible de bien voir le cours d'eau [2017-03-29\_2-33]. En effet, la ripisylve et parfois les digues bloquent souvent le regard. Je rejoins progressivement le bord de l'autoroute.



2017-03-29\_2-31



2017-03-29\_2-33

d- Longer l'infrastructure autoroutière de l'A43



2017-03-29\_2-42

La transition avec l'infrastructure est relativement douce. Elle se fait avec les parcelles plantées d'arbres créant, avec les zones cultivées, une succession de clairières masquant et atténuant le bruit de l'autoroute. La rupture est par contre très franche avec la zone d'activités située de l'autre côté de l'A43. En effet, celle-ci crée un front bâti sans liens avec les espaces agro-naturels. Les façades en tôle et les enseignes de grande dimension sont uniquement adaptées à la vision depuis les véhicules se déplaçant rapidement sur la route. Il y a très peu de végétaux [2017-03-29\_2-42]. Cela n'est cependant pas toujours le cas. En effet, durant le parcours, je découvre une sorte de clairière qui se prolonge au-delà de l'autoroute par une "prairie" - peut-être pour tout ou partie promise à une prochaine construction. Le lien visuel permet de voir le coteau au loin et de percevoir l'étendue de la plaine [2017-03-29\_2-58]. Cette vision lointaine est en lien avec une liaison écologique: il s'agit d'un espace repéré comme un corridor écologique. Sur cet espace, le canal de l'Aillat [2017-03-29\_2-60] traverse des boisements ainsi que l'autoroute par un ouvrage dédié. Des possibilités de traverser l'infrastructure existent pour certaines espèces animales.



2017-03-29\_2-60



2017-03-29\_2-58

Je croise bientôt des clôtures d'environ 2m, de maille carrée en acier galvanisé typique des clôtures installées le long des autoroutes. Elles m'imposent de bifurquer. En effet, la RD 1006 croise l'A43 qu'il n'est plus possible de longer. Je recherche maintenant un passage pour retrouver l'autoroute en évitant les routes départementales avec leur trafic infernal et leurs ronds-points successifs. Je longe pour cela la RD1006 en contrebas. Un cours d'eau, l'Aillat, dispose d'une banquette et d'une hauteur suffisante me permettant de passer la route départementale [2017-03-29\_2-68], mais pas l'autoroute.

Je continue ainsi en longeant l'A43, traversant un boisement avec un espace de stockage dans lequel circule une camionnette AREA. Je prends une photo qui me vaudra quelques mètres plus loin une discussion avec son conducteur. Il m'interroge sur mes raisons d'être là, dans cet espace peu privilégié par les promeneurs. Je lui explique. J'en profite pour entamer une discussion avec lui, il me renseigne rapidement sur son travail consistant à gérer la végétation située sur le bord d'autoroute.



2017-03-29\_2-68

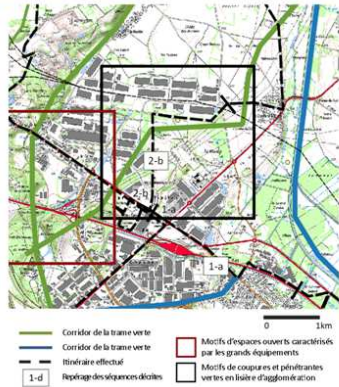


2017-03-29\_2-97

L'infrastructure qui était située pendant un temps en surplomb par rapport au chemin sur lequel je suis revient au même niveau. Cela me permet de distinguer un pâturage côtoyant des jardins familiaux que la commune a le souhait de transformer en parc public. Cet espace se situe en bordure de l'enveloppe urbaine de La Verquillière, constituée de pavillons. Une double limite est visible: la première entre les espaces agricoles et urbanisés au premier plan et la seconde, entre la plaine et le relief, avec les coteaux visibles au loin [2017-03-29\_2-97]. Ce territoire ne se situe pas directement sur un corridor, mais je remarque sur le terrain un ensemble de perméabilités potentiellement intéressantes pour la faune. Le département a d'ailleurs un projet pour le passage sous la RD1006 que j'ai emprunté. De plus, l'intercommunalité de la CAPI (intercommunalité) et l'OFPI (organisme foncier) en font un site à privilégier pour développer les mesures compensatoires sur ce secteur. Un potentiel existe également pour développer un projet multifonctionnel. Je continue mon parcours.

Figure 148 - Extraits 1/3 du "carnet de route" de l'itinéraire date du 29 mars 2017 (Source: auteur)

## 2- Le parc d'activités de Chesnes



### a- La zone d'activités et la traversée de ses espaces bâtis



2017-03-29\_3-22



2017-03-29\_3-12

2017-03-29\_3-10

### b- Un espace agro-naturel au sein de la zone d'activités



2017-03-29\_3-42

J'approche du corridor écologique traversant la zone logistique de Chesnes. Un restaurant de routiers sur la route départementale menant à Lyon change de l'ambiance des entrepôts. Un espace agricole lui fait face puis une roseraie avec ses serres. Je cherche à les rejoindre. La traversée de la route au trafic dense est compliquée, mais au bout de 5 minutes de tentatives vaines, je trouve enfin un moment de répit dans le passage des véhicules.

J'emprunte un ancien chemin rural bordé de champs. Me voici sur le corridor écologique. Un peu plus loin, un bâtiment marque l'entrée du hameau de Chesnes (2017-03-29\_3-43). En arrière plan, une colline contraste avec le relief plat de la plaine. Je retrouve ici l'univers de la campagne avec des clôtures en bois, des haies champêtres, quelques prairies sur les terrains en pente (2017-03-29\_3-49), des boisements, etc... Certaines habitations sont présentes de manière ponctuelle. Certaines

Les espaces agro-naturels font place à présent à des bâtiments d'activités (2017-03-29\_2-99). Le chemin situé le long de l'autoroute est traversé par un cours d'eau enterré, la Saigne de l'enfer. Celui-ci devient aérien lors de son passage entre deux bâtiments industriels, puis il rejoint la Bourbre. La présence de l'eau est ici concrète. Un peu plus loin, elle n'est que suggérée par des bassins de rétention, la plupart du temps vides. Le premier s'insère discrètement dans la bande enherbée bordant l'autoroute. Le second, en béton, est beaucoup plus visible. Il est actuellement dans le périmètre clôturé des travaux en cours, simultanément à la construction de voies de déserte pour de nouveaux bâtiments d'activités. La zone logistique du parc de Chesnes va rejoindre la zone d'activités de La Verpillière que je viens de traverser. Les étendues non construites visibles aujourd'hui ne le seront bientôt plus.

De l'autre côté de l'autoroute, un chemin mène à la lisière pavillonnaire de La Verpillière. Il est bordé par une rivière bétonnée: Le Rivot (2017-03-29\_2-115). Elle rejoindra la Saigne de l'enfer. Cet espace non bâti en bordure d'infrastructures restera vraisemblablement un interstice entre les urbanisations et les infrastructures.



2017-03-29\_2-99



2017-03-29\_2-115

Je cherche à présent à rejoindre un espace concerné par une trame verte et bleue au sein de la zone d'activités et je remonte pour cela la D125. En traversant pour la seconde fois l'autoroute, une perspective se dégage sur les bâtiments logistiques et leurs enseignes. La voie que je remonte est elle-même cadrée par des constructions de très grande dimension (2017-03-29\_3-22). Un travail de paysagement existe sur certains abords, mais sans piste cyclable et sans passage piéton, même au niveau des ronds-points. Je suis doublé par de nombreux poids lourds ce qui est assez inconfortable en tant que cycliste. Je pédale en limitant les prises de vue photographiques. Je reste cependant attentif à ce qui m'entoure, remarquant: le passage de lignes à haute tension, la répétition des bassins de rétention (2017-03-29\_3-12), les clôtures peu élégantes (2017-03-29\_3-18)... Cette accumulation fabrique une image inhospitalière de ce lieu.

sont ceinturées par des murs hauts en parpaing, d'autres sont clôturées par un grillage léger avec quelques végétaux, de sorte qu'il est possible d'observer des fragments de vie qui se déroulent au-delà. J'entends et je vois quelques personnes jardiner... Des chemins traversent les espaces agricoles, mais je bute soit sur les bâtiments logistiques, soit sur l'autoroute. Des lignes à haute-tension se distinguent au loin. Des avions passent fréquemment (2017-03-29\_3-59). Le bruit permanent rappelle qu'on est dans une enclave entourée d'infrastructures.



2017-03-29\_3-59



2017-03-29\_3-49

De retour sur la grande route, j'emprunte un tronçon d'une toute nouvelle voie pour les piétons et vélos. Je rejoins ensuite un ancien chemin rural avec un hameau, des espaces de cultures et quelques prairies. Me voici sur une autre partie du corridor écologique.

Sur le fil barbelé d'un pâturage, un panneau précise qu'il ne faut pas nourrir les animaux. Ce chemin désert aujourd'hui serait-il fréquenté par des promeneurs à d'autres moments? Les lignes à haute-tension sont de plus en plus présentes. À leur proximité, un jardin sert de parking pour diverses remorques, une camionnette de vente de pizzas et un bungalow de chantier... La maison d'en face est abandonnée. Le paysage qui avait une connotation rurale a progressivement une certaine étrangeté. Les grands champs, dont une partie en interculture (présence de moutarde), deviennent peu nombreux. De grandes prairies ouvertes avec des boisements, délimités au loin par des bâtiments logistiques, sont traversés d'un faisceau impressionnant de lignes à haute-tension. Je croise ensuite successivement: une parcelle clôturée plantée d'arbres où il est indiqué "Parking"; des chevaux tenus par des chaînes à des plots en béton au sein d'une vaste prairie (2017-03-29\_3-81); une bande cultivée d'une cinquantaine de mètres de large par plus d'1 kilomètre de long (2017-03-29\_3-95). Cette bande correspond à l'emprise du projet de LGV Lyon-Turin. Les prairies sont situées à proximité de captages d'eau potable. De nombreux enjeux paraissent être présents du point de vue de l'aménagement et de la gestion de cet espace. Une ambiance particulière en ressort.

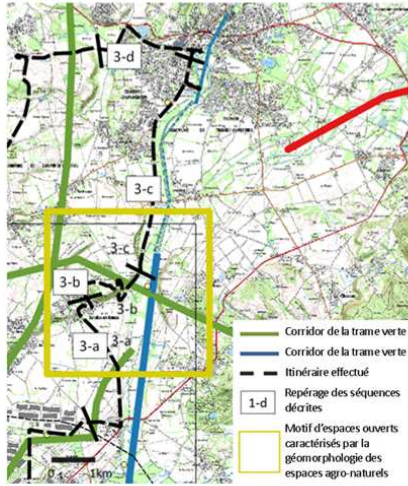
Au loin s'aperçoivent les coteaux bordant la plaine. Je me dirige à présent vers la Bourbre, suivant l'orientation donnée par le corridor écologique. Le sentier est à présent un sillon tracé dans l'étendue enherbée. Après environ 500 mètres, je ressors sur un des ronds-points de la D124, marquant une sortie de la zone d'activités.

Figure 149 - Extraits 2/3 du "carnet de route" de l'itinéraire date du 29 mars 2017 (Source: auteur)





3- La plaine et le coteau de la Bourbre de Satolas-et-Bonace à Pont-de-Chéruy



a- La plaine agricole et le bourg de Satolas-et-Bonace

La plaine agricole de Satolas-et-Bonace



Le carrefour où je suis est un des accès à la partie Nord de la zone logistique pour laquelle un projet d'extension est en cours d'élaboration. Les grandes étendues d'espaces cultivés disposant de quelques rares haies et muriers têtards (servant dans le passé pour l'élevage des vers à soie). Cette quasi-absence de végétation permet de voir au loin les coteaux délimitant la plaine. Ces vues seront modifiées à l'avenir par l'urbanisation des espaces agricoles par des bâtiments d'activités. Cette urbanisation gagnera les terres agricoles, exception faite du corridor écologique correspondant aux espaces survolés par les lignes à haute tension.

J'arrive au Chaffard, un des hameaux de la commune de Satolas-et-Bonace composé sur sa périphérie de maisons pavillonnaires. Sa traversée est assez rapide étant donné sa petite taille. J'emprunte un chemin qui me permet d'observer l'espace où se rencontrent la trame verte venant du parc de Chesnes et la trame bleue de la Bourbre. Les lignes à haute tension servent de guides pour la première [2017-03-29\_4-12]. La deuxième est constituée d'espaces agricoles avec une double ripisylve, celle de l'ancien lit de la Bourbre et celle de la Bourbre canalisée [2017-03-29\_4-16]. Je retrouve ici une présence végétale champêtre dans les espaces agro-naturels.

Je croise quelques promeneurs: un vélo, un randonneur solitaire et un couple que je distingue au loin. Je cherche à présent un espace pour pique-niquer et il me semble que le bord de la Bourbre est approprié pour cela. Cependant, aucun chemin ne permet d'y accéder. Je m'arrête finalement sur le bord du chemin.



La traversée du bourg

Je me fixe à présent l'objectif d'atteindre le corridor écologique passant entre Satolas-et-Bonace et Colombier-Saugnieu. Je me dirige pour cela vers le centre de la première commune qui se distingue au loin par son implantation sur le coteau [2017-03-29\_4-14]. Sur le chemin, inséré dans les quelques haies des espaces agricoles, je distingue: des bandes enherbées [2017-03-29\_4-14], un entrepôt de gravats, quelques serres et, en bordure du village à l'entrée d'un lotissement, un bassin de rétention enherbé.

Ces espaces agro-naturels sont considérés par le SRCE Rhône-Alpes comme perméables et intéressants pour favoriser la biodiversité. Le SCOT du Nord-Isère repère cet espace en tant que corridor.

Au lieu de traverser la petite ville en passant par son centre, je décide de parcourir les voies qui se trouvent à sa périphérie afin de regarder comment les espaces construits de la commune s'articulent avec les espaces non construits bordant le corridor écologique. Deux extrêmes me marquent, tout d'abord un lotissement pavillonnaire récemment construit qui bute assez violemment sur le boisement du coteau [2017-03-29\_4-47]. Ensuite, un bâtiment vraisemblablement agricole en pisé, comme les constructions traditionnelles locales, derrière lequel des chèvres paissent [2017-03-29\_4-51]. La prairie constitue alors un espace de transition entre le construit et le non construit, intéressant pour la relation introduite avec le territoire et potentiellement intéressant en terme de biodiversité.



b- Le coteau et son belvédère



Le corridor que j'entreprends d'explorer à présent entre Satolas-et-Bonace et Colombier-Saugnieu passe par la Croix de l'éperon, un point haut. La carte n'indique pas spécifiquement la présence d'un belvédère, mais les courbes de niveau laissent penser qu'il pourrait y en avoir un. En montant, les grandes étendues d'espaces cultivés diminuent. Le paysage se distingue ici des plaines que je viens de parcourir par les vallonements du sol et par la présence de boisements et de haies assez importantes. Arrivé au sommet, un belvédère est sommairement aménagé avec une table de pique-nique (j'aurais pu manger ici) et un panneau explicatif. Je vois la plaine de Satolas-et-Bonace que je viens de parcourir [2017-03-29\_4-59] où se distingue le lit de la Bourbre avec son épaisse ripisylve [2017-03-29\_4-70]. Je vois également par anticipation la plaine que je vais parcourir à présent vers Pont-de-Chéruy avec en arrière-plan la centrale nucléaire du Bugey [2017-03-29\_4-62].



Figure 150 - Extraits 3/3 du "carnet de route" de l'itinéraire date du 29 mars 2017 (Source: auteur)

Ce carnet d'exploration au sol avec ses photographies permet de préciser quelques motifs paysagers locaux du réseau écologique de la plaine Saint-Exupéry. Ils sont racontés à travers des séquences.

Parmi les observations que nous avons faites de la trame verte et bleue et des paysages associés, figure: l'identification d'éléments du passé du territoire, le repérage d'espaces d'aménagements à venir de la plaine Saint-Exupéry, et les lieux concernés par la remise en bon état du réseau écologique. Ainsi, il nous apparaîtrait intéressant d'utiliser notre archive photographique pour réaliser des reconductions ou croquis montrant les évolutions dans le temps. Notre fond photographique s'avère ainsi potentiellement utile dans un processus de projets, en menant une réflexion sur l'évolution des motifs dans le temps.

## 2.3 Cartographier le palimpseste des motifs à l'échelle territoriale et locale<sup>713</sup>

### 2.3.1 *Cartographier l'évolution des motifs territoriaux et locaux dans le temps*

Les deux premiers instruments d'étude des motifs développés précédemment se focalisent principalement sur l'état actuel du socle géographique. Quelques aspects se rapportent toutefois à l'évolution dans le temps<sup>714</sup>.

Nous avons souhaité approfondir cette dimension temporelle des motifs paysagers du réseau écologique. Elle nous paraît susceptible de renforcer les possibilités de travail interprofessionnel, car elle intéresse simultanément les domaines du paysage et de l'écologie. En effet, pour développer un projet, les paysagistes s'intéressent aux évolutions des lieux d'hier à aujourd'hui, comme nous avons pu le voir dans certains guides méthodologiques comme celui des atlas (Raymond & Luginbühl, 2015, pp. 27–28, 41–45). Pour leur part, les écologues s'intéressent aux approches historiques pour les aider à caractériser les habitats naturalistes existants, et pour mieux définir les modalités de restauration écologique (Lefeuvre, 1999; Girel, 2006).

Pour développer cette approche temporelle des espaces ouverts, l'instrument d'étude du milieu que nous avons choisi est une cartographie SIG. En effet, cette dernière permet d'avoir une couverture relativement complète du territoire, à la différence d'un travail photographique par exemple.

L'objectif est de développer cette représentation planimétrique sur le périmètre de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Il s'agit d'explorer ses motifs territoriaux, et les motifs locaux qui les composent, sous l'angle de leur évolution temporelle. Dans le cadre de cette recherche et en vue de l'expérimentation, nous avons fait un essai en se limitant toutefois au périmètre d'étude restreint autour des communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce (cf. Chapitre 4 - Figure 111).

### 2.3.2 *Un regard sur l'histoire de la planification des espaces ouverts, ses effets et son devenir*

L'idée de réaliser une cartographie des évolutions dans le temps étant posée, quelle période pourrait être intéressante à étudier?

---

<sup>713</sup> Notre démarche de cartographies du palimpseste a fait l'objet de l'article "Mapping the Palimpsest of Milieus" (Callens, 2020) dont nous reprenons dans le développement qui suit certains éléments.

<sup>714</sup> Par exemple:

- des traces du passé sont repérées lors de l'exploration du terrain (Figure 148 vue "2017-03-29\_4-51", Figure 149 vue "2017-03-29\_3-42", Figure 150 vue "2017-03-29\_4.51", ...),
- des cartographies identifient les projets à venir (Figure 137, Figure 138, Figure 139, Figure 140)

Notre recherche s'intéresse à la transversalité entre l'écologie et le paysage dans le processus de planification régionale actuel des espaces ouverts. Dans ce contexte, il nous est apparu pertinent de nous intéresser à l'histoire de la planification entre 1960 et aujourd'hui. Deux raisons permettent de préciser le choix de cette période:

- Tout d'abord, nous avons vu la préfiguration des politiques du paysage et de l'environnement dès les années 1960 avec les schémas des OREAM et ses déclinaisons dans les SDAU (cf. Chapitre 2). L'action pour le paysage et l'écologie s'affirmera dans les documents de planification des décennies suivantes. Étudier l'évolution des motifs d'espaces ouverts par rapport aux effets concrets qu'ont pu avoir ces orientations de la planification nous paraît intéressant pour réfléchir aux effets que l'on souhaite de la planification actuelle.
- Par ailleurs, ce qui a présidé à ces orientations de la planification est l'existence de dynamique de dégradations écologiques et paysagères majeures depuis les années 1960, qu'il convient également d'évaluer pour penser le devenir du territoire.

Pour couvrir cette période historique dans le cas de notre terrain d'expérimentation, notre travail commence par la collecte des schémas de planification régionale et intercommunale qui se sont succédé dans le temps. Étant donné le morcellement administratif de la plaine-Saint-Exupéry, plusieurs documents intercommunaux existent pour une même période, avec des dates d'approbation distinctes. Pour avoir une vue d'ensemble, nous avons défini des années repères espacées de 15 années, marquant les différentes générations de ces documents (Figure 151).

Pour chacune de ces périodes, nous avons dégagé les principales orientations de la planification des espaces ouverts de la plaine Saint-Exupéry, relatives au paysage et à l'écologie. On retient les éléments suivants:

- Autour des années 1975, la planification régionale du SDAM<sup>715</sup> identifiait ce territoire comme un espace stratégique de la "ceinture verte", séparant l'agglomération lyonnaise des villes nouvelles autour de Meximieux et de l'Isle-d'Abeau (cf. Chapitre 2 - § 3.1.1). Il s'agissait de limiter la croissance de l'urbanisation autour de Lyon, de protéger et de moderniser les espaces agricoles périurbains (irrigation, remembrement,...) et d'y insérer des infrastructures métropolitaines dont l'aéroport. Les documents de planification intercommunaux des SDAU déclinent ces orientations avec des réflexions embryonnaires sur le paysage et l'écologie autour du "cadre de vie". Ces SDAU préfigurent les futures limites des SCOT.
- Dans les années 1990, les effets des politiques de l'environnement et du paysage se perçoivent dans la planification intercommunale, surtout en ce qui concerne les approches paysagères. En effet, le schéma directeur de Lyon (SDAL) propose de révéler la géographie (Gras, 1995) et un plan de paysage est réalisé peu de temps après la révision du SDAU de l'Isle d'Abeau (Bédarida, 2002). Par ailleurs, l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes (cf. Chapitre 4 - § 2.1.3) relayera ces démarches à l'échelle régionale à partir de 1996.
- Aux environs de 2005, la dimension écologique sera davantage traitée à l'échelle de l'ensemble du territoire, comme celle du paysage. Cela se remarque dans la planification régionale multifonctionnelle d'un "réseau maillé vert" avec la DTA (cf. Chapitre 3 - § 1.1.1). La plaine Saint-Exupéry, sur laquelle des aménagements sont en projet, est inscrite dans la "couronne verte d'agglomération". Elle est concernée par

---

<sup>715</sup> Le Schéma d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SDAM) de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, finalisé en 1971, fait suite au lancement en 1962 du Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG). Ce dernier été interrompu et indirectement poursuivi lors de la création de l'Organisme régional d'étude et d'aménagement métropolitain (OREAM) qui a élaboré le SDAM.

des enjeux de requalification du paysage, de fonctionnalité écologique, de développement de pratiques agricoles environnementales et de préservation de la ressource en eau. Ces orientations seront déclinées à l'échelle intercommunale dans les quatre SCOT concernés.

→ Ces enjeux ont été actualisés autour de 2020 avec les récentes modifications ou révisions des documents de planification. Il s'agit des orientations actuelles sur les espaces ouverts que nous avons détaillées dans le chapitre précédent à partir des SRADDET, avec des interventions actuellement en cours.

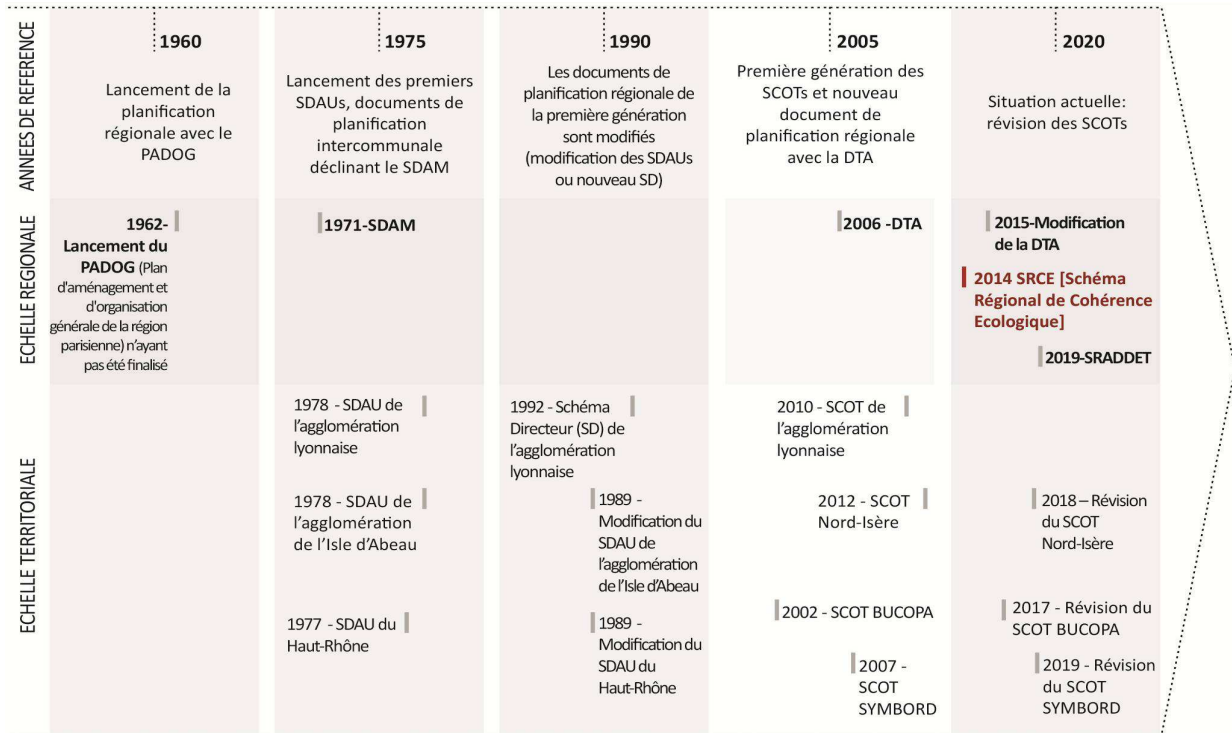


Figure 151 - Les documents de planification de la plaine Saint-Exupéry depuis les années 1960, et les dates de références de leurs différentes générations (Source: auteur).

### 2.3.3 Réinterpréter l'atlas historique du canton de Genève

La période étudiée étant précisée, quelle modalité de représentation cartographique choisir?

Nous pourrions réaliser des séries de plans faisant figurer des époques successives. Cependant, l'analyse des motifs supposerait d'avoir toujours recours à la comparaison visuelle entre différentes cartes, ce qui s'avère complexe à réaliser. Pour avoir une représentation plus synthétique, notre intérêt s'est porté sur l'analogie du palimpseste exposée par A. Corboz dans les années 1980 (1983). Cette notion s'avère être un cadre théorique intéressant à mobiliser et à actualiser dans le contexte actuel (Cavalieri & Lanza, 2020). Elle renvoie à un processus d'évolution gardant l'historique des traces anciennes. Dans notre réflexion, elle nous permet d'envisager la réalisation de documents dont chacun inclut l'épaisseur temporelle de plusieurs états successifs.

Pour mettre en œuvre la représentation cartographique d'un palimpseste, nous réinterprétons l'Atlas historique du canton de Genève (Léveillé et al., 1993; Cavalieri & Lanza, 2020)<sup>716</sup>. Ce

<sup>716</sup> Les plans de cet Atlas sont partiellement représentés dans l'article de E.C. Lanza et C. Cavalieri (2020), et ils peuvent être consultés en ligne dans leur intégralité sur la plateforme cartographique SITG-Le Territoire Genevois à la carte (Cartes professionnelles / patrimoine: 'Territoire 1800' et 'Territoire XIX-XX'):



dernier est adapté à notre objectif car il fait figurer sur un seul document une accumulation de traces, issues d'un processus d'addition et d'effacement dans le temps. Concrètement, cet atlas reporte le cadastre du début du XIX<sup>ème</sup> siècle sur celui de 1991, en définissant les "permanence, persistance et disparition" avec des traits et des aplats de différentes couleurs. Cette représentation dessinée à la main permet une visualisation simultanée du passé et du présent de différentes composantes du territoire (parcellaires, cours d'eau, routes, bâtis, végétation,...). De plus, elle est utilisée pour des espaces de campagnes-urbaines aux environs de Genève.

Nous reprenons ainsi la manière avec laquelle l'atlas de Genève représente le temps sur une cartographie, en adaptant de nombreux aspects par rapport au contexte particulier du travail que nous menons:

- Tout d'abord, dans l'objectif de l'interprofessionnalité, les éléments représentés sont ceux ayant du sens pour l'expertise de l'écologie et celle du paysage. Il s'agit de ceux qui participent à la fragmentation des habitats naturels (urbanisation, infrastructures,...) et ceux qui constituent la mosaïque des milieux du réseau écologique (prairies, haies, boisements, cours d'eau, plans d'eau,...). Ces éléments composent par ailleurs la morphologie du territoire, ainsi ils ont également un intérêt pour les professionnels du paysage.
- Ensuite, nous ne faisons pas la distinction entre "permanence" et "persistance", en leur préférant le terme de "maintien". Nous conservons le terme de "disparition" et le complétons avec celui d'"ajout" (Figure 154)<sup>717</sup>.
- Enfin, ce travail cartographique reprend l'échelle du 1/10000<sup>ème</sup> de l'atlas de Genève, celle-ci étant également une échelle courante pour les modélisations de l'écologie du paysage. Elle est toutefois réalisée avec un logiciel SIG<sup>718</sup> et non à la main, utilisant ainsi une technique utilisée aujourd'hui couramment pour l'aménagement du territoire<sup>719</sup> et l'écologie.

#### 2.3.4 La production de données et l'édition de cartographies SIG

La réalisation de cette cartographie SIG a une certaine complexité par rapport à la première approche cartographique que nous avons menée (cf. § 2.1 ci-avant). En effet, elle nécessite de mobiliser des données relatives au temps, celles-ci n'étant pas développées de manière courante et approfondie dans les couches SIG qu'il est possible de récupérer auprès de différentes institutions. Nous allons ainsi avoir un travail de fabrication de données dans notre processus de fabrication cartographique. Nous le détaillons à travers ces trois étapes: la collecte de documents, la production de données, et l'édition de cartographies.

---

[https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=PATRIMOINE\\_PLANS%2CPATRIMOINE\\_HISTORIQUE%2CPATRIMOINE&hid den=PATRIMOINE\\_PLANS%2CPATRIMOINE\\_HISTORIQUE](https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=PATRIMOINE_PLANS%2CPATRIMOINE_HISTORIQUE%2CPATRIMOINE&hid den=PATRIMOINE_PLANS%2CPATRIMOINE_HISTORIQUE) (consulté le 24/11/2021)

<sup>717</sup> Le terme "maintien" ne distingue pas certaines modifications que nous considérons comme légères, ce qui était envisageable avec la distinction entre "permanence" et "persistance". Lors d'adaptation significative d'un élément du territoire, nous superposons le "maintien" avec d'éventuelles "disparitions" et des "ajouts".

<sup>718</sup> La réinterprétation de l'Atlas historique de Genève sur un SIG nous permet des innovations s'inscrivant dans les recherches actuelles portant sur les cartographies SIG historiques des espaces ouverts. Ces dernières tendent en effet soit à séparer la visualisation des éléments apparus et disparus (Franchomme & Dubois, 2010), soit à en donner une représentation quantitative, notamment par la définition de pixel liée à certaines configurations spatiales (Bellec et al., 2019). Elles n'expriment pas des motifs spatiaux complexes. Par ailleurs, ces recherches se concentrent généralement davantage soit sur des espaces d'agglomération urbaine dense (Khirfan, 2010), soit sur des espaces agraires spécifiques (Franchomme & Dubois, 2010), que sur des campagnes-urbaines avec les relations spécifiques des espaces ouverts avec le bâti.

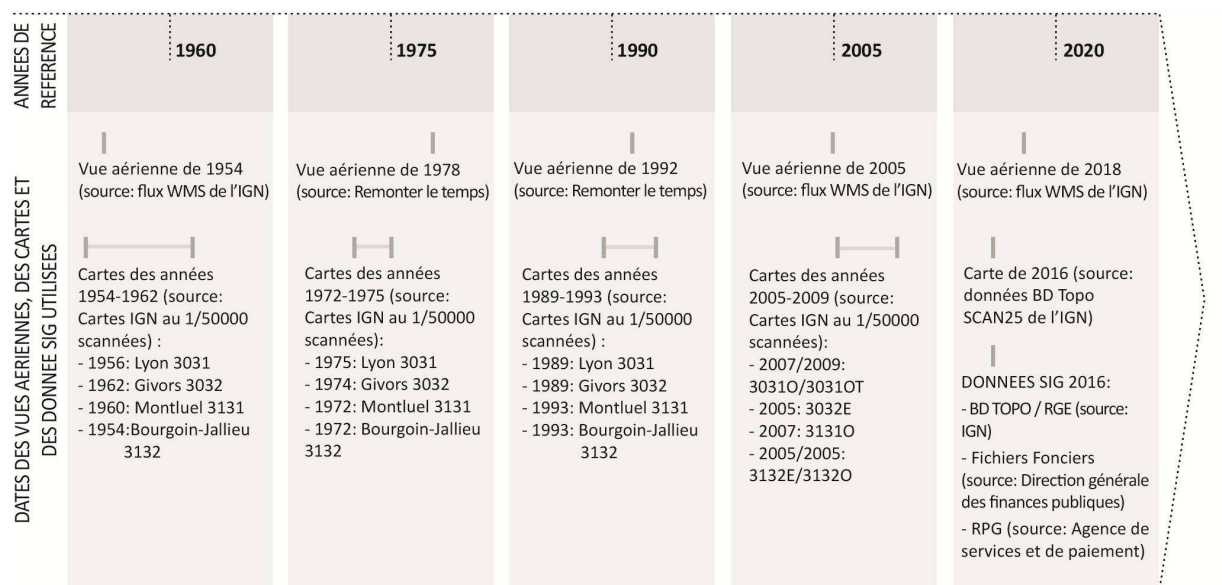
<sup>719</sup> Les paysagistes développent de nombreuses représentations à la main. Toutefois, dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement des outils de représentation numérique, les paysagistes développent des réflexions sur des utilisations de logiciel SIG (APCE, 2018).



## La collecte de documents

La première étape consiste à collecter les documents nécessaires au travail cartographique.

Tout d'abord, pour avoir des informations sur la dimension temporelle, des cartes et des vues aériennes anciennes sont rassemblées pour les périodes étudiées. Nous nous basons pour cela sur les années repères des différentes générations de documents de planification définies précédemment, espacées de 15 années depuis les années 1960 (Figure 151). A partir de ces dates et suivant leur disponibilité, des cartes et des vues aériennes de l'IGN sont choisies (Figure 152). Elles sont soit géo-référencées sur SIG à partir de documents numérisés<sup>720</sup>, soit chargées via le flux WMS (Web Map Service) de l'IGN.



**Figure 152 - Les dates de références des documents de planification de la Plaine Saint-Exupéry et les sources utilisées pour le travail cartographique (Source: Auteur)**

Ensuite, 3 types de données SIG "Shapefiles" et "Raster" relatives à la situation actuelle sont collectées, à savoir:

- Le Référentiel à Grande Echelle (RGE) de 2016 produit par l'IGN<sup>721</sup>. Il contient la BD Topo - partiellement utilisé précédemment (cf. § 2.1.2) - décrivant les éléments composant le territoire et ses infrastructures (voies, bâtis, hydrographies,...). Il contient également le RGE Alti composé d'un modèle numérique de terrains (MNT), donnant des informations sur le relief.
- Les fichiers fonciers de 2016 contenant les informations cadastrales de la direction générale des finances<sup>722</sup>.
- Le registre parcellaire graphique (RPG) de 2016 produit par l'agence de services et de paiement, précisant les parcelles agricoles exploitées (types de cultures, jachères, prairies, etc...)<sup>723</sup>.

<sup>720</sup> Ces documents numérisés peuvent être issus de cartographies que nous avons scannées, ou de documents de l'IGN extraits de téléchargements (à l'exemple de vues aériennes du site "remonter le temps").

<sup>721</sup> Ces fichiers ont été commandés auprès de l'IGN en 2017.

<sup>722</sup> La demande des fichiers fonciers 2016 a été faite en 2018 auprès de la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes, à travers le CEREMA (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/diffusion-des-donnees-foncieres-a12991.html>, consulté le 02/11/2021).

<sup>723</sup> Le registre parcellaire graphique de 2016 a été obtenu par téléchargement depuis le site de l'IGN (<https://geoservices.ign.fr/rpg>, consulté le 02/11/2021).

Enfin, un ensemble de documents sur les projets en cours sont rassemblés. Ils nous ont été fournis par les acteurs locaux, ou ils sont mis à disposition sur le site internet des opérateurs (aménagement urbains, aires de protection des captages d'eau, projets de renaturation,...). Des plans significatifs ont été sélectionnés et géoréférencés sur le logiciel SIG QGIS. Ils permettront de préciser et compléter la représentation schématique des projets figurant sur notre précédente cartographie SIG (Figure 137).

### *La production de données*

La seconde étape consiste à produire des données cartographiques SIG "shapefiles" ayant une information temporelle. Elles concernent les éléments des motifs d'espaces ouverts que nous avons choisis de représenter: urbanisation, infrastructures, prairies, haies, boisements, cours d'eau, plans d'eau, etc... (cf. ci-avant 2.3.3).

Pour chacun de ces éléments, nous repérons les sources les plus pertinentes à utiliser. L'idée est de tendre vers un niveau de précision équivalent pour toutes les périodes, et un détail suffisant pour la réalisation d'une carte au 1/10 000ème.

Pour la majorité de ces éléments (voies, voies ferrées, aéroports, lignes électriques, cours d'eau, eaux de surface, haies, bois), nous utilisons les fichiers "shapefile" de la BD Topo auxquels nous ajoutons un champ dédié au temps. Ce dernier est complété en utilisant les vues aériennes et cartes anciennes que nous superposons à la BD Topo. Pour cela:

- Nous datons dans un premier temps l'apparition de chacun des éléments présent dans la BD Topo, en remontant le temps à l'aide des vues aériennes et des cartes historiques. Certaines composantes imprécises de la BD Topo sont redessinées, comme les haies et les bois.
- Dans un second temps, en partant de 1960 jusqu'à aujourd'hui, nous dessinons et datons numériquement des éléments de paysage qui ont disparu, ou qui sont apparus et ont disparu.

D'autres sources ont également été utilisées:

- Pour les espaces urbanisés, les fichiers fonciers contenant les dates de dépôt des permis de construire sont mobilisés pour dater les surfaces urbanisées.
- Concernant les milieux ouverts, les photographies aériennes sont utilisées afin avoir un même niveau d'information pour toutes les dates repères. En effet, le RPG précisant le type d'espaces agricoles par parcelle ne permet pas de remonter suffisamment loin dans le temps, et il a un niveau de précision sur les prairies ou jachères que la vue aérienne ne permet pas d'atteindre. Nous avons donc décidé de ne pas nous servir de cette donnée pour les milieux ouverts.
- Pour les bandes enherbées le RPG est utilisé car l'historique de ces couches SIG permet de couvrir la période allant de l'apparition de ces éléments semi-naturels, avec la loi Grenelle II, jusqu'à aujourd'hui.
- Enfin, les différentes formes d'exploitation du sous-sol sont identifiées exclusivement par photos-interprétations.

Si certains éléments passés se repèrent assez bien avec les sources utilisées, à l'exemple des voies, des infrastructures, etc... d'autres nécessitent un travail d'interprétation avec une marge d'erreur possible:

- Pour les espaces urbanisés, cela concerne principalement les parcelles construites, étant donné l'aspect lacunaire du fichier foncier. En effet, ce dernier ne contient pas d'information sur les parcelles bâties dont les bâtiments ont été détruits. Des photographies aériennes anciennes sont utilisées pour compléter cette donnée, mais leur manque de définition a limité la précision du travail de datation.

- Pour les éléments agro-naturels, cela concerne principalement les haies et les milieux ouverts. En effet, sur les vues aériennes de mauvaise qualité, les cultures et certaines prairies peuvent paraître similaires, et les ombres projetées des haies peuvent se confondre avec celles de formations herbacées de talus ou de fossés.

Pour réduire la marge d'erreur lors de ce travail de repérage d'éléments et de datation, nous pouvons signaler l'importance qu'a eue la connaissance du terrain apportée lors de l'élaboration de nos autres matériaux descriptifs. En effet, l'identification de traces du passé in-situ que nous avons vues (cf. 2.3.1 ci-avant, et plus particulièrement la note 714), ou certains propos d'habitants dont nous allons parler (cf. 2.4.7 ci-après), ont guidé nos interprétations.

Un dernier type de données est produit, correspondant aux projets en cours. Les données de base collectées étant principalement des plans géoréférencés sur SIG, une couche "shapefile" est créée afin de redessiner l'emprise des projets (périmètres d'urbanisation, tracés des infrastructures, périmètres d'actions sur les espaces agro-naturels principalement).

### *L'édition de cartographies*

La dernière étape consiste à exploiter la base de données SIG "shapefile" que nous avons produite. Elle a la particularité de disposer d'une information temporelle. Bien que divers usages de celle-ci sont possibles, notamment pour faire des requêtes et quantifier, nous nous limiterons ici à l'édition de deux volets cartographiques avec le logiciel QGIS. Ces derniers font écho à ceux de l'atlas historique de Genève mettant en avant d'une part "le report du cadastre napoléonien sur le plan d'ensemble actuel" et d'autre part la "formation-transformation du territoire aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles" (Léveillé p18-21). Dans notre cas, ces volets concernent respectivement:

1. Le différentiel des éléments composant le territoire entre 1960 et aujourd'hui, avec les projets à venir. Nous insistons dans ce volet sur les "maintiens" dans le temps, représentés principalement avec une teinte foncée (Figure 154)<sup>724</sup>. Une carte compose ce volet.
2. Le différentiel par périodes de planification de 15 années. Nous insistons sur les changements, représentés dans une teinte foncée (Figure 154). Quatre cartes composent ce volet.

Le premier volet cartographique permet de voir les transformations du territoire de manière synthétique. Le deuxième volet amène à les observer dans le détail, par tranches espacées d'une quinzaine d'années, correspondant plus ou moins au temps entre les différents documents de planification.

Ces volets cartographiques sont imprimés en grand format sur un traceur.

### *2.3.5 Une lecture des motifs et des problématiques de leurs transformations passées et à venir*

#### *Une première lecture analytique réalisée "en chambre"*

L'objectif de ces volets cartographiques est d'avoir une lecture de l'évolution des motifs dans le temps par rapport aux orientations des précédents documents de planification, en se concentrant sur les espaces ouverts. Cela permettrait d'ouvrir des questionnements sur la

---

<sup>724</sup> Seules les haies sont représentées de manière plus claire afin qu'elles ressortent sur le fond de plan, de teinte foncée, des espaces agricoles s'étant maintenus dans le temps.

planification et les processus d'actions actuels du territoire<sup>725</sup>. En effet, nous considérons les dynamiques de maintien, d'apparition et de disparition d'éléments dans le territoire comme une diversité d'actions guidée par les documents de planification. Nos cartographies du palimpseste permettent ainsi d'appréhender les effets des orientations concernant le paysage et l'écologie. Les évolutions à venir pourront être interrogées à partir de cette lecture.

Pour mettre en pratique cette démarche, nous considérons que les volets cartographiques imprimés sont à mettre en discussion auprès des professionnels et acteurs d'un processus opérationnel.

Avant de développer ce travail collectif, et pour le préparer, nous proposons d'apporter une première lecture analytique des motifs dans le cadre du travail mené "en chambre". Pour cela, des éléments de cadrage de cette première interprétation sont à apporter:

1. Tout d'abord, notre lecture est menée en nous focalisant sur quelques motifs territoriaux dont les enjeux sont significatifs de la plaine Saint-Exupéry. Au sein du périmètre cartographié, le choix s'est porté sur ceux d'une liaison écologique dans la plaine, entre les réservoirs de biodiversité d'un marais et d'un coteau boisé, en passant par une zone logistique (Figure 153). Nous y avons repéré trois motifs territoriaux, ayant respectivement l'une des trois caractéristiques d'espaces ouverts significatifs de la plaine Saint-Exupéry, telles que nous les avons définies (cf. § 2.1.3 ci-avant). Elles concernent la géomorphologie des espaces agro-naturels, leurs liens avec les grands équipements, et également avec des coupures et pénétrantes vertes en lisière d'agglomération. Ces motifs ont déjà été repérés précédemment, pour deux d'entre eux, lors de nos travaux cartographiques (Figure 137 et Figure 139 pour le motif C; Figure 137 et Figure 140 pour le motif b). Ils se trouvent au sein d'un même motif régional (voir le motif "11" de la Figure 129 et de la Figure 135).
2. Ensuite, la lecture des motifs territoriaux est effectuée en détaillant les évolutions des motifs locaux qui les composent (zones d'activités, infrastructures, marais, coteaux, etc...)<sup>726</sup>. Les transformations observées des motifs sont associées aux orientations de la planification que nous avons synthétisées précédemment (cf. § 2.3.2 ci-avant).
3. Enfin, la mise en forme de cette première analyse est menée successivement autour d'un motif territorial, avec un texte renvoyant à des extraits de cartographies historiques. Concernant ces dernières, une planche A4 correspond à chacun des motifs territoriaux (Figure 153, Figure 154, Figure 155, Figure 156, Figure 157). La carte du premier volet montre le motif dans son ensemble. Un extrait de celui-ci permet de présenter les quatre cartographies du deuxième volet, décomposant les différentes périodes de planification. Par ailleurs, dans le descriptif des motifs territoriaux, nous soulignons les textes nommant les différents motifs locaux et nous les illustrons avec des extraits du premier volet cartographique pour faciliter la lecture (Figure 158, Figure 159, Figure 160).

Nous présentons ci-dessous cette première analyse basée sur les deux volets de la cartographie du palimpseste des espaces ouverts. On notera que certains motifs territoriaux ont été abordés dans le travail cartographique et photographique réalisé précédemment, ce qui permet de mettre en lien ces approches multiples, et de voir les apports successifs entre nos différents matériaux (cf. § 2.1.3, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.6).

---

<sup>725</sup> Par ailleurs et de manière plus large, la cartographie du palimpseste que nous avons développée, ainsi que l'interprétation de motifs, peuvent devenir des outils de recherche pour analyser la planification régionale et territoriale et ces effets. En effet, le rôle de ces documents d'urbanisme dans la mise en œuvre du territoire est assez difficile et délicat à réaliser. Notre travail cartographique permettrait d'ouvrir certaines interprétations.

<sup>726</sup> Pour rappel, nous avons défini précédemment les motifs locaux par la prédominance d'un élément composant les motifs territoriaux: une infrastructure, un espace agricole, un coteau, etc... (cf. ci-avant § 2.2.5)



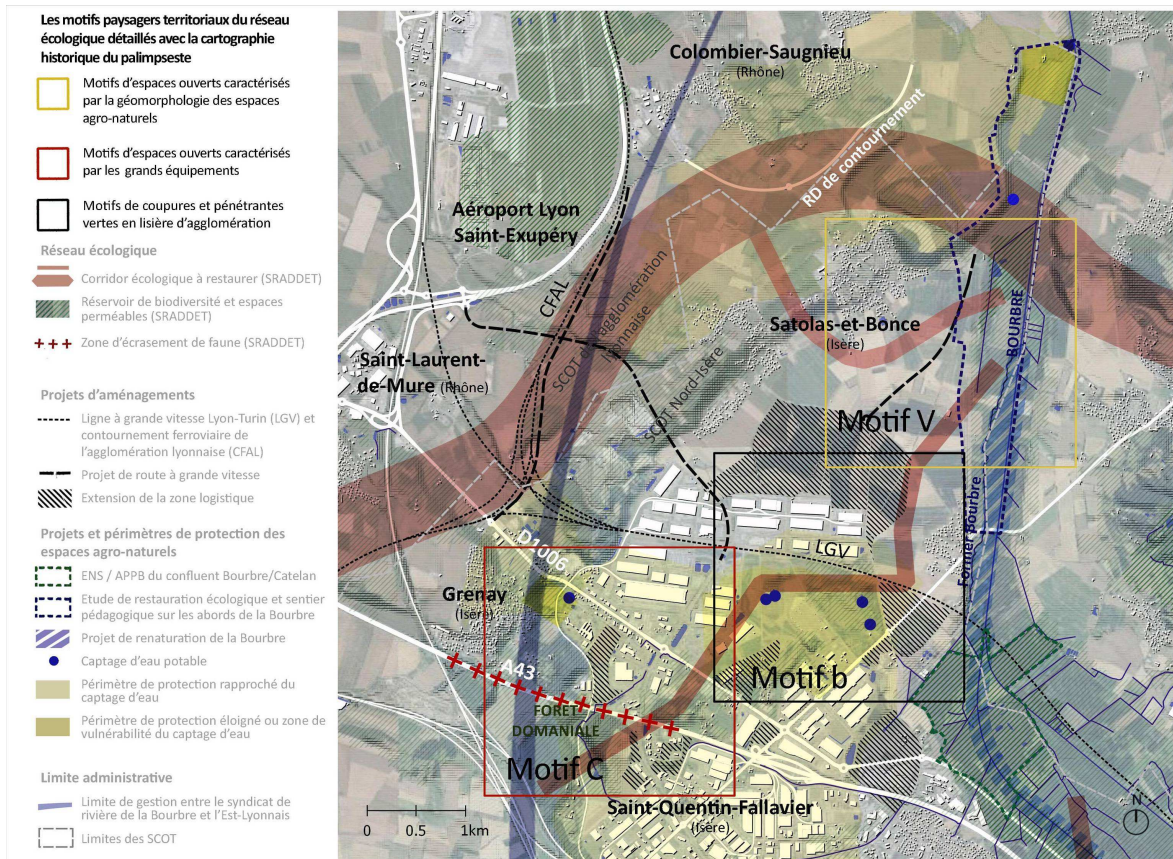


Figure 153 - Carte de repérage des motifs paysagers "C", "b" et "V" situés sur une liaison écologique (Source: auteur)

Extrait cartographique de motifs territoriaux et notes analytiques des motifs locaux

		VOLET CARTOGRAPHIQUE 1 Différentiel entre 1960 et aujourd'hui, et les projets en cours				VOLET CARTOGRAPHIQUE 2 Différentiel entre les différentes périodes de planification			
		Apparus durant la période cartographiée	Disparus durant la période cartographiée	Maintenus durant la période cartographiée	Projet en cours en 2020	Apparus durant la période cartographiée	Disparus durant la période cartographiée	Maintenus durant la période cartographiée	
Éléments d'urbanisation	Espace urbanisé (incluant le bâti, les jardins,...)	[White box]	[White box]	[White box]	[White box]	[White box]	[White box]	[White box]	[White box]
	Bâti	[White box with black outline]	[White box with black outline]	[White box with black outline]	[White box with black outline]	[White box with black outline]	[White box with black outline]	[White box with black outline]	[White box with black outline]
	Voirie	[Orange line]	[Orange line]	[Orange line]	[Orange line]	[Orange line]	[Orange line]	[Orange line]	[Orange line]
	Voie ferrée	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]	[Black line with cross-ticks]
	Aéroport / Aérodrome (avec prairie)	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]	[Yellow and orange pattern]
Éléments agro-naturels	Ligne électrique haute tension avec pylône	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]	[Grey line with cross-ticks]
	Carrière, enfouissement et exploitation du sous-sol	[Orange dots]	[Orange dots]	[Orange dots]	[Orange dots]	[Orange dots]	[Orange dots]	[Orange dots]	[Orange dots]
	Espace à dominante de cultures céréalières	[Yellow box]	[Yellow box]	[Yellow box]	[Yellow box]	[Yellow box]	[Yellow box]	[Yellow box]	[White box]
	Prairie / Marécage / Lande / Broussaille	[Yellow and green pattern]	[Yellow and green pattern]	[Yellow and green pattern]	[Yellow and green pattern]	[Yellow and green pattern]	[Yellow and green pattern]	[Yellow and green pattern]	[White box]
	Haie arbustive ou arborée	[Green dots]	[Green dots]	[Green dots]	[Green dots]	[Green dots]	[Green dots]	[Green dots]	[White box]
	Bois	[Green box]	[Green box]	[Green box]	[Green box]	[Green box]	[Green box]	[Green box]	[White box]
	Cours d'eau	[Blue line]	[Blue line]	[Blue line]	[Blue line]	[Blue line]	[Blue line]	[Blue line]	[Blue line]
Eau de surface	[Purple line]	[Purple line]	[Purple line]	[Purple line]	[Purple line]	[Purple line]	[Purple line]	[Purple line]	
Captage d'eau	[Purple box]	[Purple box]	[Purple box]	[Purple box]	[Purple box]	[Purple box]	[Purple box]	[Purple box]	

Figure 154 - Légende de la carte du palimpseste des éléments de paysage et des habitats naturels (Source: auteur)





Volet cartographique 1: différentiel entre 1960 et 2020, et les projets en cours



Volet cartographique 2: différentiel entre 1960 et 1975



Volet cartographique 2: différentiel entre 1975 et 1990



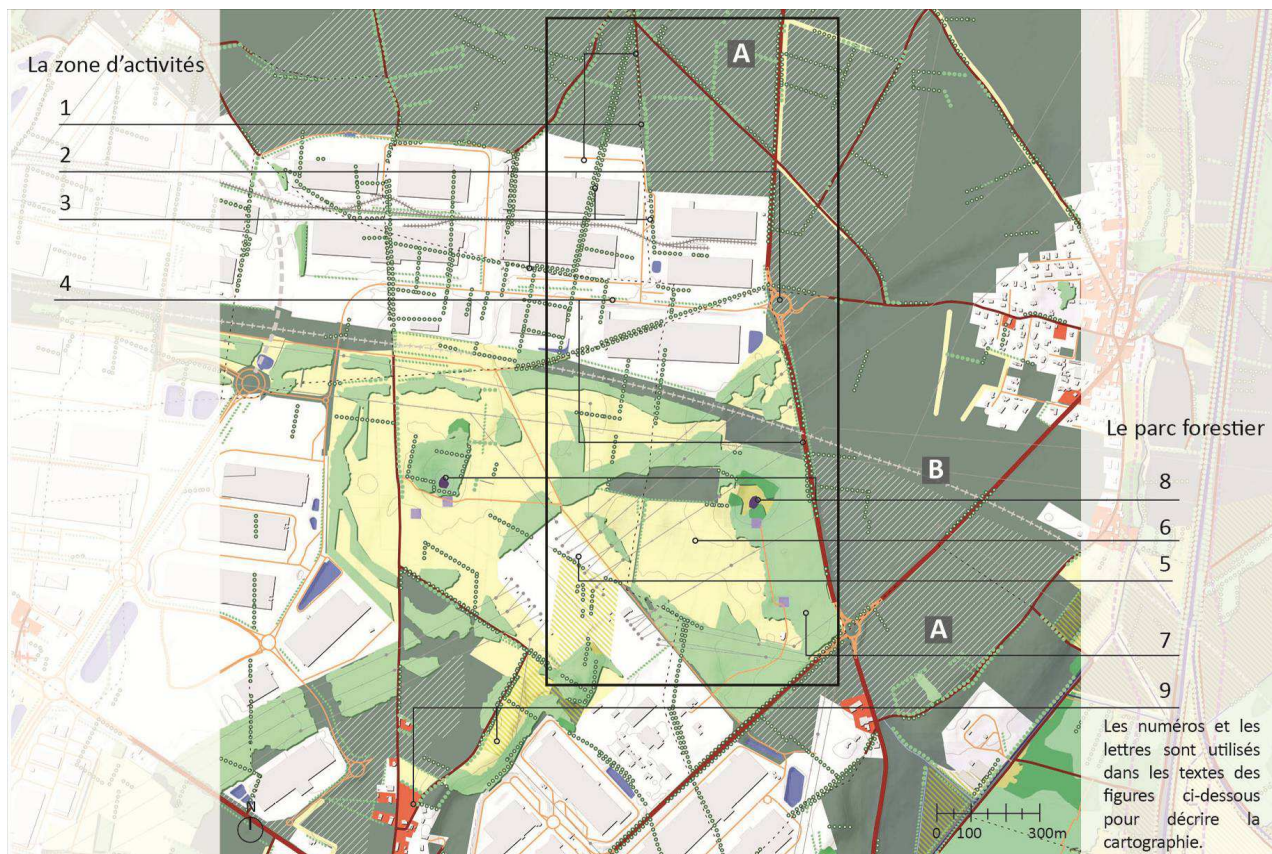
Volet cartographique 2: différentiel entre 1990 et 2005



Volet cartographique 2: différentiel entre 2005 et 2020

**Figure 155 - Extrait de la carte historique du palimpseste sur le motif territorial "C": Le coteau boisé de Grenay, la traversée de l'infrastructure autoroutière, et l'urbanisation environnante (Source: auteur)**





Volet cartographique 1: différentiel entre 1960 et 2020, et les projets en cours

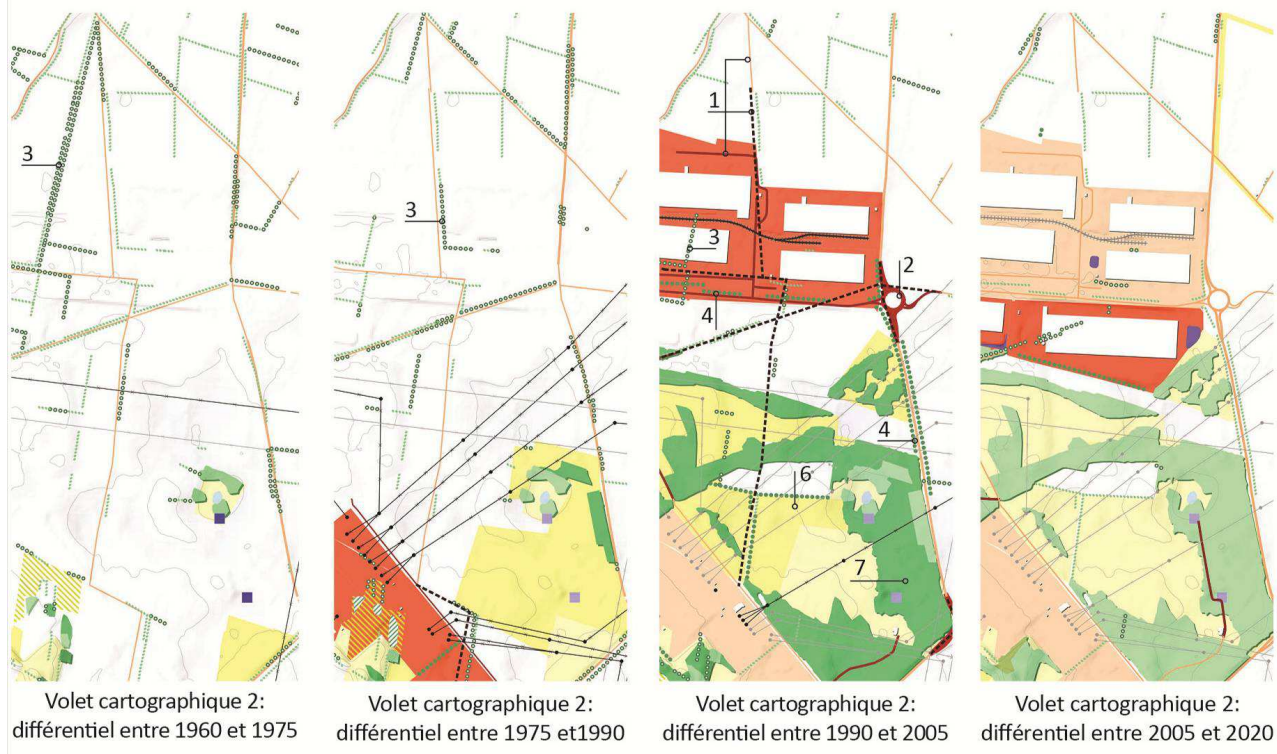
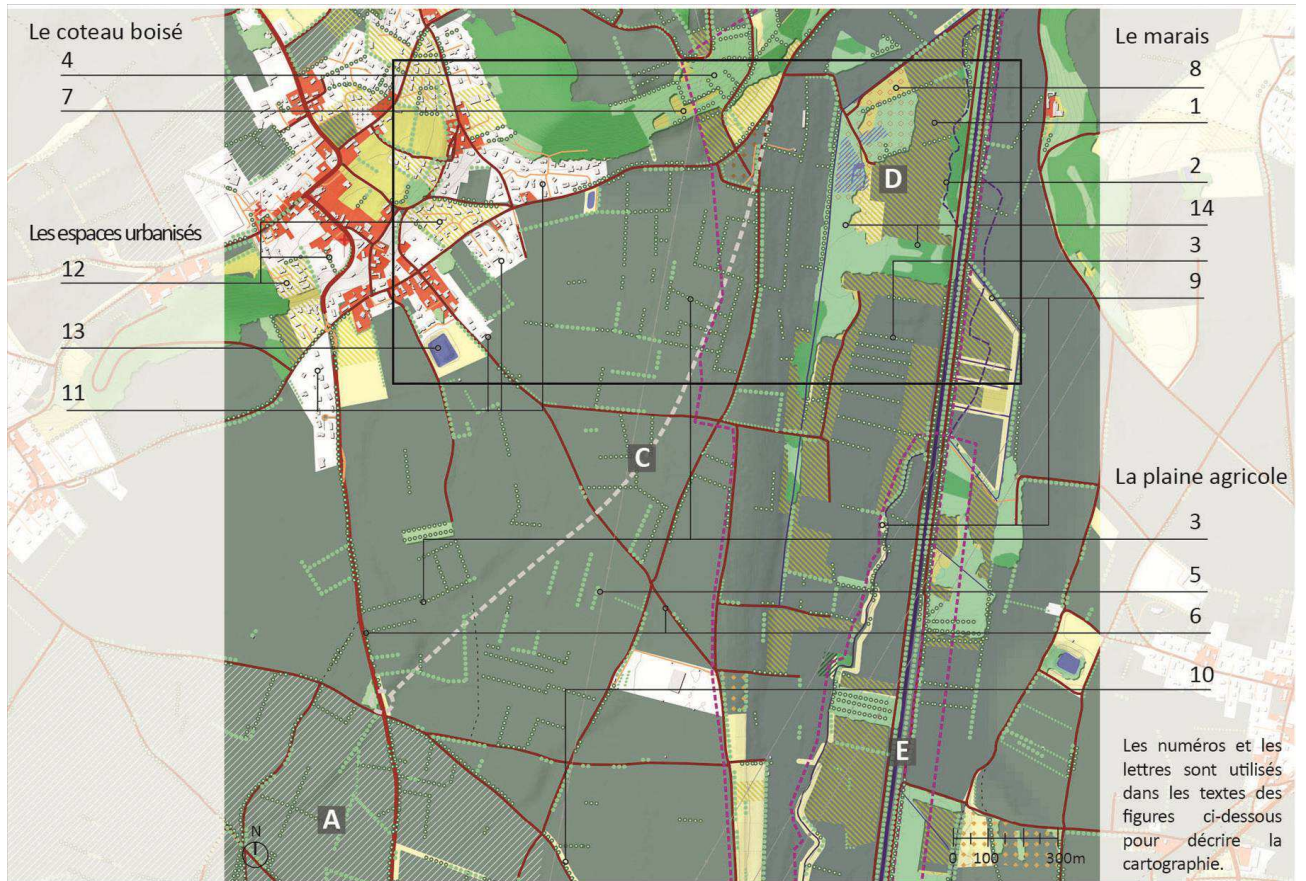
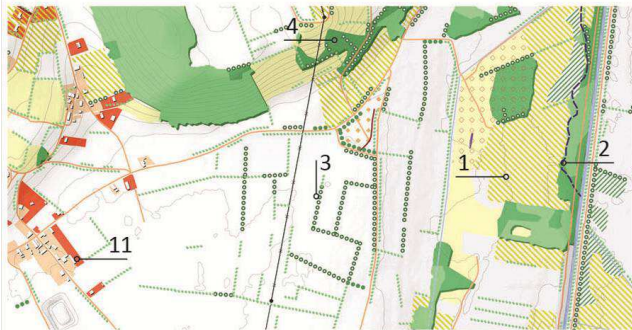


Figure 156 - Extrait de la carte historique du palimpseste sur le motif territorial "b": La plaine agricole et son imbrication avec la zone d'activités (Source: auteur)

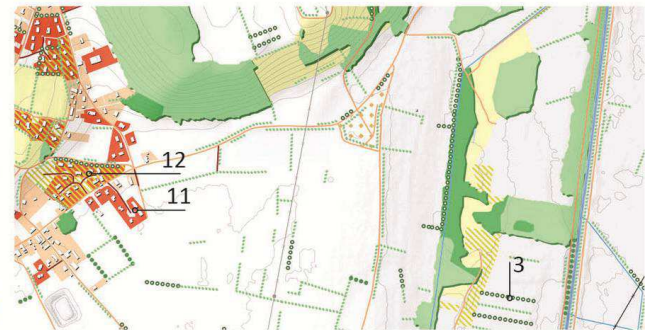




Volet cartographique 1: différentiel entre 1960 et 2020, et les projets en cours



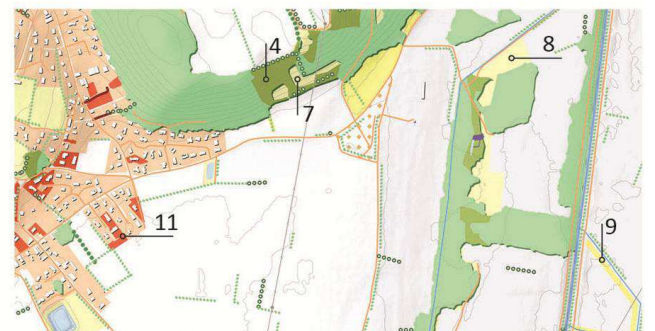
Volet cartographique 2: différentiel entre 1960 et 1975



Volet cartographique 2: différentiel entre 1975 et 1990



Volet cartographique 2: différentiel entre 1990 et 2005



Volet cartographique 2: différentiel entre 2005 et 2020

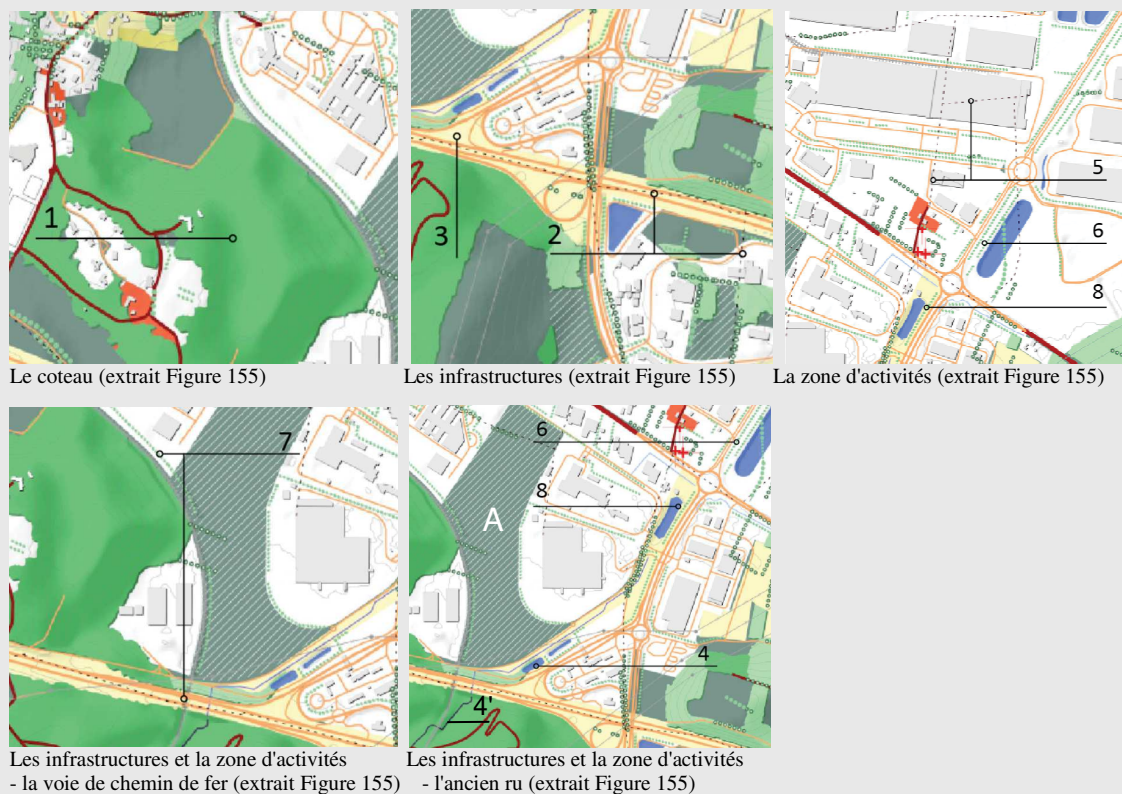
**Figure 157 - Extrait de la carte historique du palimpseste sur le motif territorial "V": La plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau (Source: auteur)**



Le motif territorial autour du coteau boisé de Grenay (Figure 155 et extraits plans ci-dessous), permet d'observer la permanence de ses boisements et les transformations conséquentes relatives à l'apparition d'une infrastructure routière puis de la zone d'activités. On remarque les motifs locaux suivants:

- Le coteau: ses boisements persistent dans le temps (Extrait plan ci-dessous: n°1).
- L'autoroute: commencée avant l'approbation du premier schéma régional (le SDAM en 1971), elle prend place sur une ancienne voie rurale, supprimant de fait les liaisons locales préexistantes (Extrait plan ci-dessous: n°2). Des milieux ouverts apparaissent de part et d'autre de l'infrastructure (Extrait plan ci-dessous: n°3).
- La zone d'activités: Elle se développe dès les années 70. Sa construction a lieu sur les terrains plats, en dehors de l'emprise des lignes électriques à haute tension, ce qui répond aux orientations du document de planification intercommunale de cette époque (le SDAU de l'Isle d'Abeau). La mise en œuvre de la zone d'activités fait disparaître les routes et chemins préexistants (Extrait plan ci-dessous: n°5). Une voie principale nouvelle dessert cette urbanisation et des bassins de rétention non-enherbés s'organisent de part et d'autre de cette voie (Extrait plan ci-dessous: n°6). Les orientations paysagères et écologiques issues des documents de planification des années 90-2000 se traduisent par le paysagement des voies et des bassins de rétention avec des alignements végétaux (Extrait plan ci-dessous: n°8), et par les plantations du parc forestier qui se développe principalement dans le motif territorial de "la zone logistique et les lisières agro-naturelles d'une agglomération" (Extrait plan ci-dessous: n°7).
- Le chemin de fer de desserte de la zone d'activités il est implanté au pied du coteau dans les années 70-80 et il traverse l'autoroute (Extrait plan ci-dessous: n°7).
- L'autoroute, la zone d'activités et un ancien ru: Un ru (Extrait plan ci-dessous: n°4') disparaissant par infiltration dans le sous-sol en gravier est canalisé lors de la construction de l'autoroute, pour franchir l'infrastructure. Un bassin de rétention est créé à proximité (Extrait plan ci-dessous: n°4). D'autres bassins de rétention s'implantent dans son prolongement, le long de la voie de desserte de la zone d'activités (Extrait plan ci-dessous: n°6 et 8).

Ces motifs locaux sont amenés à évoluer à l'avenir, notamment avec les extensions de la zone logistique actuellement en cours (Extrait plan ci-dessous: A.), et de manière plus générale avec le plan d'actions sur le réseau écologique.



**Figure 158 - Note de travail sur le motif territorial "Le coteau boisé de Grenay, la traversée de l'infrastructure autoroutière, et l'urbanisation environnante" (Source: auteur)**

Le motif territorial de la limite agri-urbaine avec la zone logistique (Figure 156 et extraits plans ci-dessous) montre, au fur et à mesure de sa construction, l'effacement des éléments composant cette partie du territoire dans le passé. On observe également la constitution d'un parc forestier. On remarque ainsi les motifs locaux suivants:

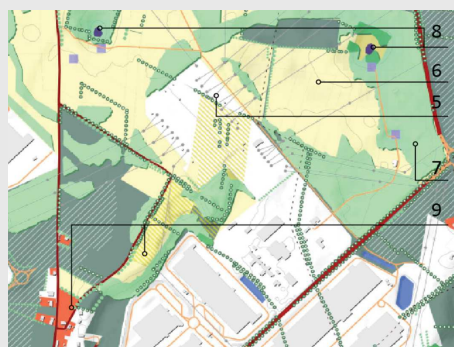
- La zone logistique: Elle se construit depuis les années 70 avec de nouvelles voies indépendantes du réseau viaire ancien. Cela entraîne des ruptures de certains cheminements dans les espaces situés en limite (Extrait plan ci-dessous: n°1). A partir des années 1990 et aux carrefours stratégiques, on remarque que les intersections entre les routes s'effectuent par ronds-points (Extrait plan ci-dessous: n°2). Les structures végétales anciennes de haies sont supprimées dès 1960 (Extrait plan ci-dessous: n°3) puis apparaissent, à partir des années 1990, des plantations paysageant les routes primaires et les nouvelles dessertes de la zone logistique (Extrait plan ci-dessous: n°4).
- Le parc forestier de la zone logistique: Il apparaît comme une concrétisation significative des orientations paysagères et écologiques (faune, flore, protection des eaux souterraines) s'affirmant dans les documents de planification des années 1990-2000. En effet, ce parc est situé au niveau des périmètres de protection des captages d'eau et sous les lignes à haute tension (Extrait plan ci-dessous: n°5). Il s'inscrit dans les limites des périmètres opérationnels de la zone logistique. De nouveaux boisements y sont implantés (Extrait plan ci-dessous: n°7). Des terrains agricoles sont en jachère sur cet espace (Extrait plan ci-dessous: n°6). L'ensemble de ces éléments produit un paysage particulier, avec un potentiel important d'un point de vue écologique. Par ailleurs, on remarquera dans cet espace quelques rares permanences. Elles concernent des plans d'eau au niveau des captages d'eau potable actuels (Extrait plan ci-dessous: n°8) ainsi qu'un ensemble de voies, d'espaces bâtis et de prairies plus au sud (Extrait plan ci-dessous: n°9).

Ces motifs locaux sont amenés à évoluer à l'avenir, notamment avec les projets suivants:

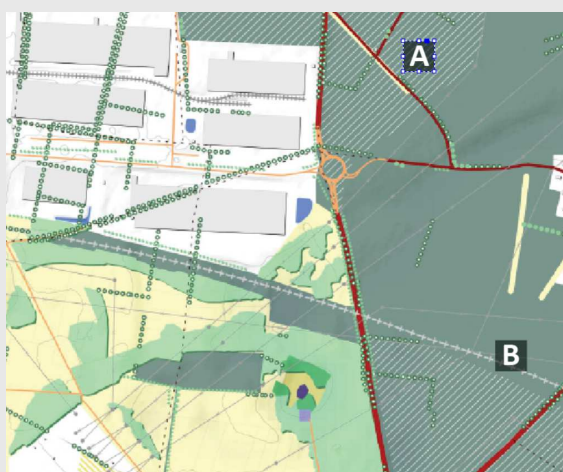
- l'extension de la zone logistique (Extrait plan ci-dessous: A);
- la construction de l'infrastructure de la ligne de train à grande vitesse Lyon-Turin (Extrait plan ci-dessous: B)
- le plan d'actions sur le réseau écologique.



La zone d'activités (extrait Figure 156)



La zone d'activités - le parc forestier (extrait Figure 156)



Les projets à venir (extrait Figure 156)

**Figure 159 - Note de travail sur le motif territorial de "La plaine agricole et son imbrication avec la zone d'activités" (Source: auteur)**

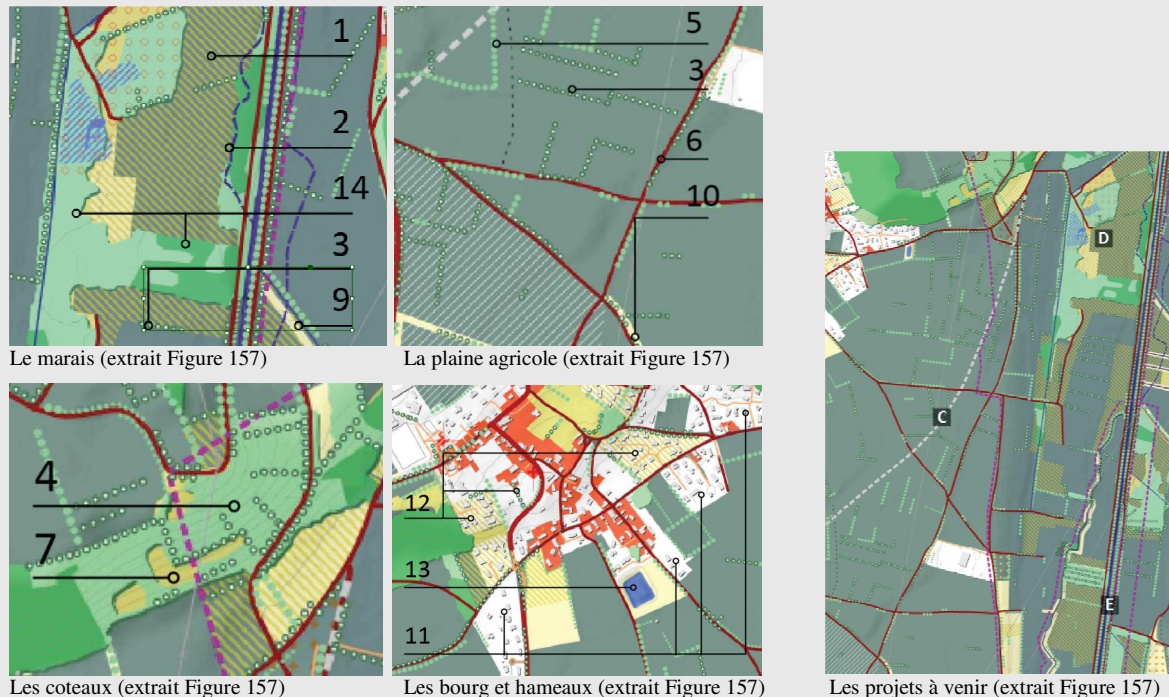


Le motif territorial (Figure 157 et extraits plans ci-dessous) relatif à la plaine agricole de Chesnes et à son marais, se caractérise par des transformations progressives et importantes dues à la modernisation des espaces cultivés, et au développement des espaces urbanisés. On remarque plus précisément les motifs locaux suivants:

- Le marais: Il se transforme avec la mise en place de grandes cultures dès les années 1960, comme en témoignent la disparition des prairies du marais au profit de cultures entre les années 60 et 80 (Extrait plan ci-dessous: n°1), l'assèchement d'un bras de la rivière (Extrait plan ci-dessous: n°2) et l'arasement des haies (Extrait plan ci-dessous: n°3). On remarque cependant qu'il y a certains secteurs du marais avec le maintien de boisements anciens et leur développement plus récent (Extrait plan ci-dessous: n°14). Les orientations environnementales s'identifient par l'implantation de bandes enherbées dès 2005 le long de la Bourbre principalement, pour protéger la qualité de l'eau (Extrait plan ci-dessous: n°9).
- La plaine agricole: La mise en place de grandes cultures s'observe également dans la plaine par l'arasement de haies commencé dès les années 1960 (Extrait plan ci-dessous: n°3). Cette modernisation de l'espace agricole, présent dans le document de planification régionale des années 1970 (le SDAM notamment), est une dynamique qui a commencé avant l'approbation de ce document de planification régionale, et elle s'est poursuivie à sa suite. On remarque toutefois la persistance de quelques haies (Extrait plan ci-dessous: n°5). De plus, la plaine agricole, tout comme le marais, garde la même structure de voies depuis les années 1960 (Extrait plan ci-dessous: n°6). Par ailleurs, des mesures environnementales s'identifient dans la plaine par l'implantation de quelques bandes enherbées (Figure 157, n°10), et par un arasement des haies diminuant très nettement depuis 2005.
- Les coteaux: Les prairies recouvraient une part importante de ces coteaux. Elles disparaissent au profit de boisements avec le recul de l'activité d'élevage (Extrait plan ci-dessous: n°4). On observe toutefois quelques reliques de ces milieux ouverts qui ne se sont pas enfiévrés en totalité depuis 1960 (Extrait plan ci-dessous: n°7).
- Les bourgs et hameaux: Ils sont marqués par la construction continue de pavillons dès 1960 (Extrait plan ci-dessous: n°11). Les voies anciennes sont maintenues et des dessertes en impasse sont créées. Des espaces agricoles - avec leurs prairies et haies - disparaissent avec cette urbanisation (Figure 157, n°12). On notera également que des bassins de rétention sont construits, dont un entièrement enherbé, témoignant peut-être d'une sensibilité environnementale (Extrait plan ci-dessous: n°13).

Ces motifs locaux sont amenés à évoluer à l'avenir, notamment avec:

- le projet d'une nouvelle route (Extrait plan ci-dessous: C);
- un plan de gestion du marais et d'une partie des coteaux liée à un sentier pédagogique ( Extrait plan ci-dessous: D) et la renaturation de la Bourbre à terme (Extrait plan ci-dessous: E).
- le plan d'actions sur le réseau écologique.



**Figure 160 - Note de travail sur le motif territorial "La plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau" (Source: auteur)**

## *Vers un usage dans les processus d'actions*

Cette première analyse permet d'avoir un aperçu de l'évolution importante de motifs territoriaux et locaux d'espaces ouverts depuis les années 1960. Des chemins, haies, prairies, etc... ont disparu. Ces changements ont eu lieu dans les espaces urbanisés et les espaces agro-naturels, en lien avec des orientations de la planification du territoire. Il y a toutefois certaines permanences. On observe également l'apparition de nouveaux éléments dans les espaces ouverts, comme des plans d'eau et bassins de rétention liée aux aménagements, des alignements d'arbres, des boisements, des terrains en jachère, des bandes enherbées, etc... résultant en partie d'orientations paysagères et environnementales présentes dans les documents de planification.

Ces motifs sont amenés à évoluer avec les projets en cours sur le territoire, inscrits dans la planification régionale actuelle: projets d'infrastructures, plans d'actions sur le réseau écologique, extensions de l'urbanisation, etc...

Les observations faites pourraient nourrir la réflexion sur les évolutions à venir des espaces ouverts, en ayant une conscience des transformations passées. C'est du moins une intuition qui sera à développer dans la suite de notre expérimentation.

## **2.4 Des parcours commentés et entretiens avec des habitants et des agriculteurs**

### *2.4.1 Une approche pour décrypter les valeurs attribuées au réseau écologique*

Le quatrième et dernier instrument que nous allons développer en chambre s'intéresse aux démarches ethnographiques. En effet, les instruments utilisés précédemment abordent le socle géo-historique en s'intéressant principalement aux dimensions morphologiques des espaces ouverts. Pour compléter la lecture des motifs du point de vue des valeurs attribuées par l'homme à leurs éléments physiques, comme cela a été posé dans notre hypothèse de l'expérimentation (cf. Chapitre 4 - § 3.1.3), mener une approche ethnographique nous est apparu nécessaire.

Pour cela, nous nous sommes inspirés de recherches architecturales, urbaines et paysagères autour des parcours commentés, et des entretiens qui peuvent leur être associés. Nous nous sommes principalement appuyés sur:

- les travaux concernant les parcours commentés menés par le laboratoire du CRESSON<sup>727</sup> (Amphoux & Tixier, 2017; Thibaud, 2001).
- le travail d'entretiens mené par le Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA)<sup>728</sup> dans le cadre de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis (Biase et al., 2016)<sup>729</sup>.

Ces démarches sont envisagées pour enquêter sur les "modes d'appropriation de l'espace" (Thibaud, 2001), "les pratiques ou les représentations sensibles" (Amphoux & Tixier, 2017) ou encore "les désirs, les mémoires et les représentations qui régissent notre mode d'habiter le monde" (Biase et al., 2016, p. 7). Autrement dit, dans le cadre de notre travail, nous considérons que ces approches permettent de déceler des valeurs attribuées aux espaces

---

<sup>727</sup> Le Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'environnement urbain (CRESSON) est un laboratoire de recherche au sein de l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

<sup>728</sup> Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA) de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette

<sup>729</sup> Nous considérons l'approche d'entretiens menée par le LAA comme complémentaire de celle des parcours commentés du CRESSON, car ces derniers peuvent intégrer d'autres types d'échanges avec les enquêtés comme des temps d'entretiens (Thibaud, 2001).

ouverts et aux actions pouvant y être menées pour le paysage et l'écologie. En effet, elles amènent à comprendre l' "importance [...] attachée subjectivement" à ces espaces et aux évolutions possibles, renvoyant à des "qualités estimées par un jugement"<sup>730</sup>, tel que le précisent les définitions du terme "valeur".

Pour mener nos parcours commentés et entretiens, nous allons ainsi adapter les outils et méthodes proposés dans les recherches choisies, afin qu'ils correspondent aux buts de notre travail. Ces travaux s'y prêtent particulièrement bien car ils sont envisagés comme des propositions de "méthode 'ouverte'", dont "le protocole d'enquête et l'analyse des données peuvent être modulés en fonction des objectifs de la recherche" (Thibaud, 2001). Ainsi, bien que notre approche ne concerne pas des espaces urbains et de banlieues comme les travaux du CRESSON et du LAA sélectionnés (Amphoux & Tixier, 2017; Biase et al., 2016; Thibaud, 2001), nous pouvons aisément trouver des principes utilisables pour traiter le processus de planification régionale des espaces ouverts des campagnes-urbaines, dans le cadre d'une collaboration interprofessionnelle. Plus précisément, nous allons nous appuyer sur les travaux du LAA et du CRESSON pour:

1. Définir la manière d'étudier différentes échelles spatiales et choisir nos interlocuteurs
2. Préciser le protocole de réalisation concrète des parcours et entretiens et le mode d'analyse des données récoltées

Nous allons voir successivement ces deux aspects avant d'exposer la mise en œuvre de notre travail.

#### *2.4.2 Les échelles spatiales considérées et les interlocuteurs choisis*

##### *Les différentes échelles spatiales à étudier et le choix d'un focus sur le local*

Notre travail sur les motifs des espaces ouverts peut concerner les échelles régionales, territoriales et locales. Nous avons vu cela avec nos précédents instruments d'étude (cf. § 2.1, 2.2 et 2.3 ci-avant).

Les méthodes des parcours commentés et les entretiens que l'on peut y associer s'avèrent adaptés pour toutes ces échelles. On remarque en effet que les parcours menés par le CRESSON ont été réalisés à l'échelle très locale d'un projet de place comme celle de la république à Paris, ou à l'échelle territoriale et régionale d'une prospective métropolitaine comme celle d'Amiens (Amphoux & Tixier, 2017)<sup>731</sup>. Une étendue spatiale importante est également traitée avec les entretiens menés par le LAA pour l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis (Biase et al., 2016).

Selon l'échelle considérée, on remarque toutefois que les méthodes employées s'adaptent. Plus précisément:

- Différents modes de déplacement sont utilisés pour faire les parcours commentés, afin d'avoir une couverture spatiale cohérente avec l'échelle étudiée. Ceux-ci peuvent être

---

<sup>730</sup> Nous nous sommes basés sur le sens suivant du terme "valeur" attribué par les dictionnaires Le Larousse et Le Robert:

- "Importance, prix attaché subjectivement à quelque chose" (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valeur/80972>, consulté le 02/11/2021)
- "Qualités estimées par un jugement" (<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/valeur>, consulté le 02/11/2021)

<sup>731</sup> Le détail des travaux réalisés pour la place de la république à Paris et pour le territoire d'Amiens est accessible sur le site internet de Bazar Urbain:

- <http://www.bazarurbain.com/editions/en-marches/> (consulté le 25/11/2021)
- <http://www.bazarurbain.com/editions/amiens-2030/> (consulté le 25/11/2021)

effectués à pied pour un espace restreint (Thibaud, 2001), ou en camionnette comme cela a été testé lors d'un travail sur les paysages régionaux s'inspirant des recherches du CRESSON (Pernet et al., 2014)<sup>732</sup>.

- Différents échantillonnages de personnes enquêtés peuvent être faits, pour avoir des points de vue ayant une connaissance des différents espaces analysés. À titre d'exemple, pour couvrir le territoire de Seine-Saint-Denis, la recherche du LAA a réalisé un carroyage de 7 kilomètres par 7 kilomètres au sein duquel se répartissent de manière homogène les personnes interviewées (Biase et al., 2016, pp. 24–31).

Bien que toutes ces échelles nous intéressent et pourraient être développées dans notre recherche, nous allons toutefois nous limiter à l'échelle locale. En effet, notre objectif est d'approfondir l'expérimentation au sein du processus d'actions sur les espaces ouverts de notre terrain d'étude restreint. Ainsi, nous nous sommes concentrés sur les espaces se rapportant aux réseaux écologiques des communes de Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu.

### *Choisir les interlocuteurs pour les parcours commentés et les entretiens*

Les enquêtés des parcours commentés et des entretiens sont définis au cas par cas selon les recherches. Dans un processus de projet, certains de leurs acteurs opérationnels comme les collectivités territoriales peuvent être sollicités (Biase et al., 2016, pp. 58–59). On remarquera par ailleurs que les travaux de recherche auxquels nous nous référons accordent de l'importance aux regards de la population sur les espaces qu'elle pratique (Biase et al., 2016, pp. 25–31; Thibaud, 2001).

Dans le cadre de notre expérimentation, nous avons choisi de nous focaliser sur les habitants d'une part et d'autre part sur les agriculteurs exploitant des parcelles pouvant faire l'objet d'interventions. En effet, ces deux catégories d'interlocuteurs sont peu sollicitées dans le processus d'actions sur les espaces ouverts que nous avons observé, bien qu'il y aurait un intérêt à le faire (cf. Chapitre 4 - § 2.2)<sup>733</sup>. Notre approche ethnographique vise ainsi à leur donner une voix.

Le choix de nos interlocuteurs pour chacune de ces catégories se fera:

- En sollicitant un nombre limité de personnes afin d'avoir le temps de réaliser des échanges qualitatifs avec chacun, à l'inverse d'une recherche de représentativité quantitative (Biase et al., 2016, pp. 17–24).
- En cherchant un équilibre entre les différents profils de personnes enquêtées. Il s'agit pour cela d'associer des personnalités à ne pas manquer avec d'autres interlocuteurs (Amphoux & Tixier, 2017, p. 4)<sup>734</sup>, et également d'avoir une certaine diversité sur "des

---

<sup>732</sup> Les méthodes du CRESSON ont en effet inspiré un travail mené pour l'atlas des paysages d'Auvergne, à l'échelle régionale, comme l'indique dans un encart la référence au texte de Jean-Yves Petiteau et Jean-Paul Thibaud dans l'ouvrage "L'espace urbain en méthodes" réalisé sous la direction de M.Grosjean et J.P.Thibaud (Pernet et al., 2014).

<sup>733</sup> En effet, lors de notre observation d'un processus d'actions de la plaine Lyon-Saint-Exupéry sur un périmètre restreint (cf. Chapitre 4 - § 2.2), nous avons constaté:

- Une bonne implication des collectivités locales lors des différentes réunions qui ont eu lieu. Si des parcours commentés pourraient enrichir et affiner les regards qu'ils ont exposés, il ne nous est pas apparu essentiel de commencer une telle démarche par ces acteurs.
- Le manque de dialogue avec les agriculteurs pour mener des actions sur les espaces ouverts a conduit à certaines situations de blocage. Des parcours commentés permettraient de dépasser le constat fait dans le processus opérationnel observé
- Des actions de sensibilisation à destination des habitants existent, mais elles ne les amènent pas à s'impliquer dans la définition du projet opérationnel. Pour aller dans ce sens, il nous est apparu intéressant de mener des parcours commentés avec quelques individus de la population locale.

<sup>734</sup> P.Amphoux et N.Tixier indiquent l'intérêt de mener des parcours commentés avec d'une part "des personnalités identifiées comme 'à ne pas manquer', qui sont aussi souvent des figures locales (tel historien ou botaniste, telle association, tel commerçant, tel service urbain,

critères sociologiques classiques tels le genre (homme-femme), le statut (habitant-travailleur), la tranche d'âge, etc..." (Biase et al., 2016). Ces combinaisons sont importantes pour avoir des regards ayant de la "signifiante" (Biase et al., 2016, pp. 17–24), apportant dans notre cas différentes visions sur les motifs d'espaces ouverts.

### 2.4.3 *La mise en œuvre et l'analyse des parcours commentés et des entretiens*

#### *La réalisation des parcours commentés et des entretiens*

Les parcours commentés peuvent-être réalisés en enquêtant un seul individu à la fois ou un groupe (Thibaud, 2001)<sup>735</sup>. Si ce travail collectif nous intéresse, son organisation est également plus lourde étant donné qu'il faut trouver des temps où tout le monde est disponible. Pour des raisons pratiques, nous avons donc privilégié des parcours commentés réalisés de manière individuelle.

Ces itinéraires sont réalisés en faisant parler l'enquêté des lieux qu'il perçoit durant un trajet qu'il peut choisir. L'enquêteur intervient peu, si ce n'est en le relançant (Amphoux & Tixier, 2017, p. 5; Thibaud, 2001). Nous gardons ces principes généraux, en attribuant toutefois à celui qui recueille les commentaires un rôle plus actif dans les commentaires qu'il fait. En effet, il s'agit d'orienter les échanges en questionnant sur des points particuliers, à savoir dans notre cas:

- les connaissances et avis sur le passé du territoire et les évolutions à venir.
- la perception et les pratiques spatiales se rapportant aux espaces des motifs locaux (zones d'activités, plaines agricoles, coteaux, etc...), et des éléments de paysage et milieux écologiques qui les composent (haies, bassins de rétention, routes, etc...). Les préoccupations paysagère et environnementale seront ainsi sondées.

Ces deux aspects font l'objet d'une grille de questions établies au préalable des parcours commentés. Celle réalisée pour les habitants et pour les agriculteurs diffère légèrement, l'accent étant mis sur les pratiques agro-écologiques pour ces derniers.

Les parcours commentés sont généralement réalisés avec des temps de restitution individuelle ou collective reprenant l'itinéraire effectué (Amphoux & Tixier, 2017, p. 6), et pouvant être guidée vers l'énoncé de proposition de projets (Amphoux & Tixier, 2017, p. 7). Des entretiens peuvent également être menés en lien avec ces itinéraires (Thibaud, 2001), et éventuellement s'y substituer si les enquêtés ne peuvent pas se déplacer sur les lieux (Amphoux & Tixier, 2017, p. 6). Dans notre processus de travail, nous allons donner de l'importance à ces temps d'entretien pour introduire ou revenir sur le parcours effectué, et dans quelques cas pour recueillir le point de vue d'interlocuteurs n'ayant pas la possibilité de réaliser un itinéraire. Pour conduire ces échanges en se référant aux territoires, nous avons imprimé des cartographies et orthophotographies actuelles et anciennes qu'il est possible d'annoter, revisitant un principe développé dans la recherche du laboratoire LAA (Biase et al., 2016, p. 155)<sup>736</sup>.

---

tel architecte ou concepteur, etc.), d'autre part d'ouvrir les inscriptions à qui veut venir 'marcher-réciter-débattre'" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 4).

<sup>735</sup> Lors de la réalisation de parcours commentés collectifs, les groupes peuvent être homogènes ou hétérogènes, c'est-à-dire regrouper des individus d'une même catégorie (plusieurs habitants, plusieurs agriculteurs, etc...), ou alors de différentes catégories (en mixant les habitants et les agriculteurs, etc...). Il est par ailleurs important de veiller à ce que tous les interlocuteurs aient un temps d'expression satisfaisant (Amphoux & Tixier, 2017, p. 4).

<sup>736</sup> En effet, la démarche ethnographique et anthropologique de l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis a développé des entretiens dits "cartographiques", associant la parole à l'identification spatiale de lieu et périmètre spécifique (Biase et al., 2016, p. 155)



Ces parcours et ces entretiens sont enregistrés en audio, puis retranscrits (Amphoux & Tixier, 2017; Thibaud, 2001)<sup>737</sup>. Par ailleurs dans notre cas, des notes sont prises lors des entretiens et des photographies sont réalisées durant le parcours.

### *Les modalités d'analyse des matériaux récoltés*

Les matériaux textuels et visuels issus des parcours et entretiens sont utilisés pour mener une lecture interprétative. P.Amphoux et N.Tixier décomposent ce processus en trois étapes (Amphoux & Tixier, 2017, p. 7):

1. la table et les ciseaux,
2. le montage entre le texte et l'image,
3. l'énonciation des enjeux dans un contexte de projet

Nous reviendrons sur les deux dernières étapes ultérieurement (cf. Chapitre 6 - § 1.2.3, 3.1.2 et 3.1.3).

Nous précisons ici la première, intéressante dès à présent car elle constitue un moment de classement et de lecture d'ensemble des matériaux collectés. Elle est décomposée par P.Amphoux et N.Tixier en deux temps:

- Le texte des transcriptions est dans un premier temps décomposé en créant des paragraphes correspondant chacun à une idée. Ce document est imprimé et découpé de manière à isoler les différents paragraphes.
- Des catégories sont dans un second temps définies pour regrouper certains propos entre eux. Leur assemblage permet de préfigurer une vision collective avec des points de vue pouvant converger ou diverger (Amphoux & Tixier, 2017, pp. 7-8).

Nous avons développé une démarche voisine à partir de nos transcriptions:

- Nous définissons des catégories d'analyse après relecture de nos transcriptions et de nos notes de terrain. Ces catégories correspondent aux motifs, aux éléments les composants, aux temporalités passées et futures, etc...
- Ensuite, nous utilisons le logiciel d'analyse textuelle "QDA Miner Lite"<sup>738</sup> pour associer précisément les propos de nos interlocuteurs à nos catégories. Ce travail pourra amener à définir des catégories complémentaires, par exemple pour préciser certaines pratiques et usages de l'espace. On notera qu'un même extrait de texte peut se rapporter à différentes catégories. A la fin de ce travail, le logiciel "QDA Miner Lite" permet d'éditer des fichiers de tableurs avec les extraits de propos correspondant à une même catégorie.

Nous n'effectuons pas de tri ou d'assemblage plus construit de ces textes à cette étape du travail. Cependant, une première synthèse de quelques catégories et propos tenus par nos interlocuteurs est réalisée dans notre carnet de travail. Cela permet d'amorcer le travail d'analyse et d'interprétation.

### *Les parcours commentés et entretiens avec des agriculteurs et des habitants*

Nous détaillons à présent la manière avec laquelle ont été organisés et réalisés nos parcours commentés et les entretiens associés, les principales catégories d'analyse identifiées ainsi qu'un aperçu de leur contenu. Nous verrons cela successivement pour les échanges individuels que nous avons eus avec les agriculteurs puis avec les habitants.

---

<sup>737</sup> Ces parcours et entretiens peuvent également être captés en vidéo (Amphoux & Tixier, 2017; Thibaud, 2001).

<sup>738</sup> QDA Miner est un logiciel d'analyse qualitative pour mener des recherches. Il permet l'annotation, l'exploration et l'analyse de petites et de grandes quantités de documents et d'images.

#### 2.4.4 *Les parcours commentés et entretiens avec les agriculteurs*

La première étape de notre démarche auprès des agriculteurs consiste à avoir des contacts d'exploitants sur le périmètre que nous avons choisi d'étudier. Nous ciblons ceux ayant des parcelles sur les communes de Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu, ces communes étant au centre de notre terrain d'étude et d'expérimentation dans le cadre du contrat sur les trames vertes et bleues. Pour obtenir des coordonnées d'agriculteurs, nous sommes passés par deux intermédiaires:

- Tout d'abord nous avons contacté la Fédération de chasse de l'Isère. En effet, elle lance en partie son appel à agriculteurs volontaires pour planter des haies sur le réseau écologique via les associations communales de chasse agréée (ACCA)<sup>739</sup>. Elle nous a ainsi donné les coordonnées du président de l'ACCA de Satolas-et-Bonce nous présentant lui même à des agriculteurs.
- Ensuite, nous avons pris contact avec un élu de Satolas-et-Bonce qui est également vice-président du SMABB<sup>740</sup>. À travers son implication dans le syndicat de rivière, il connaît des agriculteurs ayant mis en place des mesures agroenvironnementales, principalement pour la protection des captages d'eau potable.

Sur les 8 agriculteurs contactés, cinq ont finalement pu être enquêtés. Certains n'étaient pas disponibles ou demandaient de reporter la rencontre à une date trop lointaine par rapport à notre calendrier de travail.

Bien que peu nombreux, les agriculteurs que nous avons enquêtés permettent d'avoir un panel qui nous paraît signifiant pour comprendre le contexte local et ses motifs d'espaces ouverts. En effet:

- Ces exploitants travaillent sur de nombreuses parcelles, avec une répartition homogène sur l'ensemble des espaces du terrain d'étude et d'expérimentation.
- Par ailleurs, ils sont à des moments différents de leur activité professionnelle. Quatre de ces agriculteurs travaillent à plein temps et ont 50 à 60 ans. Un est trentenaire double actif, et il est aidé par son père pour les cultures d'une exploitation qu'il reprend progressivement. Ces agriculteurs ont entre 150 et 250 ha en exploitation céréalière. Quelques-uns ont eu un peu d'élevage.
- Enfin, ces agriculteurs peuvent être impliqués dans des mesures agro-environnementales. Quatre d'entre eux réalisent une agriculture que l'on peut considérer à première vue comme étant intensive, et ils sont issus d'une famille d'agriculteurs locaux. Le cinquième revendique sa pratique d'agriculture raisonnable de précision, avec des aides via les mesures agroenvironnementales et climatiques. Il n'est pas issu d'une famille d'agriculteur. Le fait que certains agriculteurs soient impliqués dans des démarches environnementales officielles, et d'autres pas nous intéressent dans le cadre de notre étude des motifs d'espaces ouverts du point de vue de l'écologie et du paysage.

---

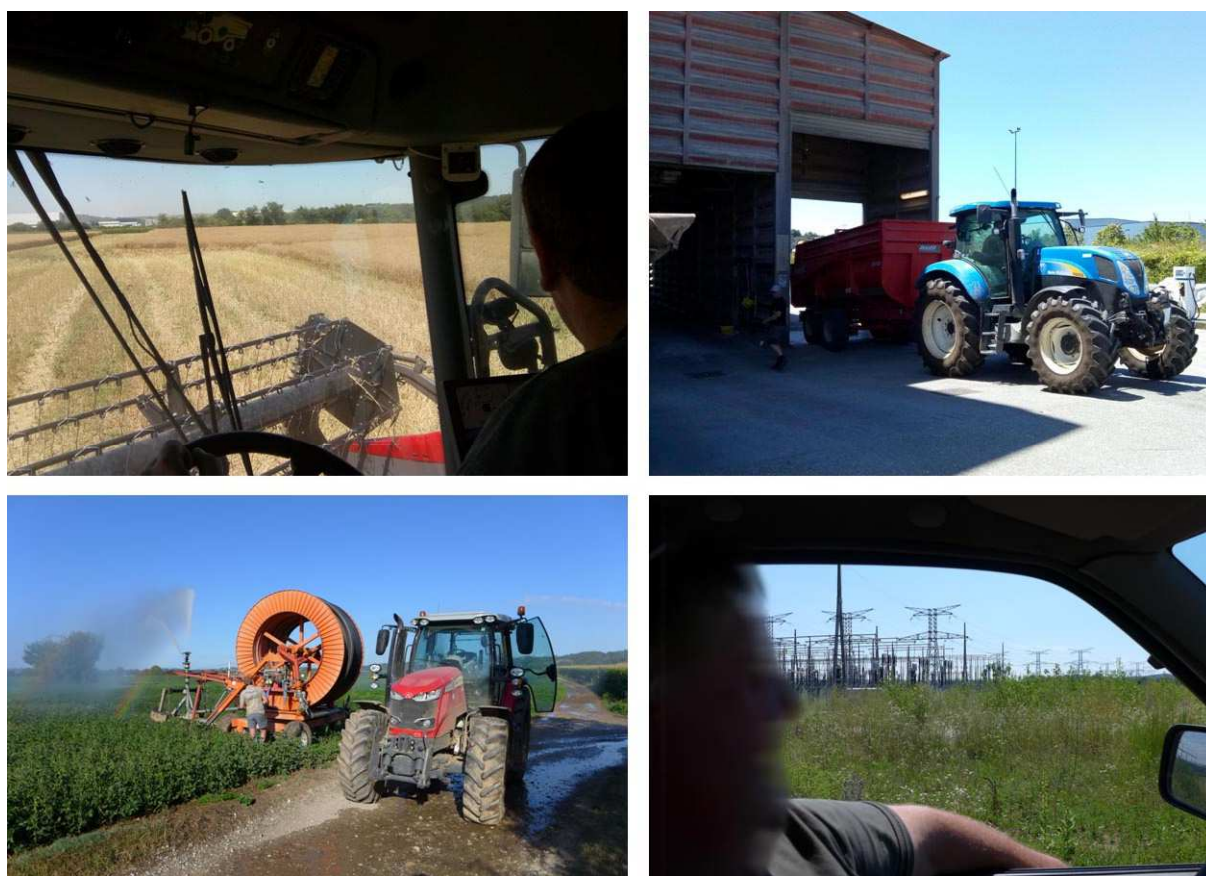
<sup>739</sup> Nous avons rencontré la fédération de chasse d'Isère dans le cadre de notre observation des processus d'actions sur un périmètre restreint de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Chapitre 4 - § 2.2.5). En complément de la sollicitation d'agriculteurs via les communes, telle que nous l'avons observée, ils nous ont indiqué leur habitude de lancer un appel à agriculteurs volontaires à travers les associations locales de chasse agréées (ACCA). Celles-ci ont en effet des membres qui sont agriculteurs et/ou qui sont en contact avec des agriculteurs.

<sup>740</sup> Nous avons rencontré cet élu dans le cadre de notre observation du processus d'actions sur le réseau écologique local, comme nous l'avons précisé dans nos notes d'observation (cf. Annexe 1 - réunion du 09/01/2018).

Au préalable des rencontres avec nos interlocuteurs, nous avons préparé une grille de questions. Elle concerne:

- D'une part l'organisation de leur exploitation agricole dans un contexte soumis à des pressions d'urbanisation, leurs pratiques culturales (usage des produits phytosanitaires notamment), leur appréciation qualitative des parcelles qu'ils cultivent, et leur perception des mesures environnementales et des éléments attribués au réseau écologique (haies, bandes enherbées, etc...).
- D'autre part, les questions se concentrent sur l'évolution de l'espace agricole dans le temps, à savoir son histoire passée et les transformations à venir que les agriculteurs pressentent.

Nous avons mené les parcours commentés et les entretiens associés en juin et juillet 2018. Quatre des cinq agriculteurs enquêtés nous ont guidés in-situ, en voiture ou en tracteur, en suivant un parcours qu'ils ont choisi. Ce parcours pouvait correspondre à leur souhait de nous montrer différentes facettes et lieux de leur exploitation, ou leur permettre d'effectuer leur travail, notamment pour la moisson et pour les tournées d'arrosage (Figure 161). En complément du parcours in-situ - et dans un cas en substitution - des entretiens sur table ont été menés dans quatre cas sur cinq. Ces rencontres ont toutes été enregistrées. Des notes sont prises lors des entretiens. Des photographies sont réalisées durant les parcours et servent, entre autres, à se remémorer les parcours réalisés.



**Figure 161 - Parcours commentés avec les agriculteurs lors de la moisson (en haut) et lors de l'arrosage (en bas) (Source: auteur)**

### 2.4.5 Quelques valeurs énoncées par les agriculteurs

Nous revenons des échanges avec les agriculteurs avec quelques photographies, des bandes-son et des notes.

Nous transcrivons les enregistrements sonores, les relisons et définissons les principales catégories et sous-catégories d'interprétation des valeurs attribuées aux espaces ouverts. Le logiciel "QDA Miner Lite" permet d'analyser les propos d'agriculteurs par rapport à ces catégories (Figure 162). Ces dernières se réfèrent principalement aux motifs locaux et éléments qui les composent. Elles sont complétées des "pratiques agricoles", "filières de distribution" et des "écosystèmes cultureaux" permettant de détailler les mécanismes socio-économiques et les problématiques environnementales décrites par les agriculteurs, ainsi que les choix qu'ils font dans ce contexte. Enfin, une catégorie "temporalité" regroupe les propos tenus sur le passé des espaces agricoles et leur devenir, en incluant les points de vue sur les actions environnementales et paysagères pouvant être menées à l'avenir.

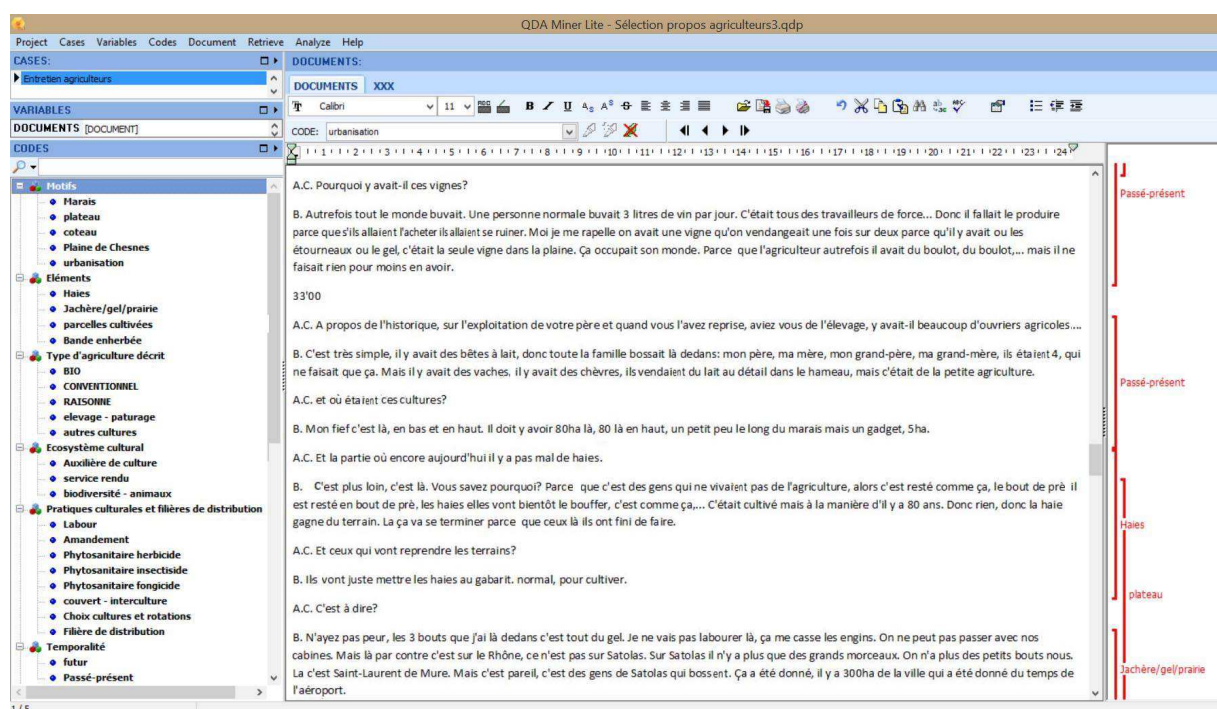


Figure 162 - Analyse textuelle du propos des agriculteurs avec le logiciel QDA Miner Lite (Source: auteur)

Pour donner un aperçu de l'analyse des valeurs attribuées aux motifs autour de l'écologie et du paysage, nous présentons ci-dessous des notes d'étapes reprises du carnet d'avancement de notre recherche<sup>741</sup>. Il ne s'agit pas d'un travail exhaustif, mais de la mise en avant de quelques aspects significatifs. Ces notes présentent tout d'abord les motifs d'espaces ouverts vus par les agriculteurs, avant d'exposer des représentations de l'évolution dans le temps de ces espaces (Figure 163, Figure 164). Ce sont des documents de travail dans lesquels nous avons souligné les occurrences aux différents motifs (en gras) et éléments qui les composent.

<sup>741</sup> Dans une note en date du 28 septembre 2018, nous avons mené une première analyse du travail avec les agriculteurs. Nous l'avons reprise et reformulée de manière à lisser l'écriture réalisée au cours du processus d'expérimentation, et la rendre aisément compréhensible dans ce texte.

### L'agriculture actuelle et les éléments composant les motifs des espaces ouverts

Les espaces agricoles du terrain d'étude et d'expérimentation sont présentés par l'ensemble des agriculteurs en tant qu'espaces de production majoritairement céréalière, s'inscrivant dans une économie mondiale dictant les prix de vente. A la difficulté de ce contexte très concurrentiel s'ajoute une situation locale marquée par des pressions d'urbanisation pouvant conduire à la réduction de la surface cultivée.

Ce contexte posé, les espaces cultivés se trouvent principalement dans la plaine agricole et le marais. Différents éléments non exhaustifs composent ces motifs:

- Les haies: elles peuvent être perçues comme une gêne pour l'exploitation agricole, mais ce point de vue n'est pas partagé par tous les agriculteurs. En effet, l'un d'entre eux, ayant des pratiques que l'on peut qualifier d'intensives, parle de l'intérêt des haies pour "arroser avec moins d'eau", "avoir du frais pour manger le midi" en été, "entendre des animaux" ou encore aider à limiter les produits phytosanitaires avec les auxiliaires de culture. De manière générale, l'idée revient de l'importance d'étudier l'emplacement des haies afin qu'elles ne gênent pas: en bord de parcelles, en évitant qu'elles fassent de l'ombre sur les cultures, etc... Cela n'empêche pas qu'un arbre ou une haie soit laissé au milieu d'un champ, "parce que c'est joli" a dit l'un de nos interlocuteurs. Ces structures végétales ont toutefois un coût d'entretien, perçu comme surmontable pour certains, compliqué pour d'autres. Lorsque certaines haies ont été plantées dans le cadre d'un remembrement avec un entretien aux frais de la commune, comme c'est le cas sur une partie des espaces agricoles de Colombire-Saungnieu, cette aide est bien perçue.
- Les bandes enherbées: Elles sont implantées à certains endroits utiles pour les manœuvres d'engins. Elles ont également et surtout un intérêt afin de recevoir certaines aides de la politique agricole commune (PAC).
- Les parcelles cultivées: Pour cultiver les parcelles, l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais est considéré comme nécessaire pour les agriculteurs, afin qu'ils puissent survivre dans le contexte de l'économie agricole actuelle. À titre d'exemple, le glyphosate est indispensable pour lutter contre l'Ambroisie, une plante invasive et allergisante qui est très présente dans le territoire. L'irrigation et l'amendement sont également nécessaires étant donné la présence de sols caillouteux ne retenant pas l'eau, et étant peu fertiles sur cette partie de la plaine Saint-Exupéry. Toutefois, l'usage des produits phytosanitaires pose des questions à la majorité des agriculteurs interrogés, étant donné qu'ils considèrent ces produits comme des poisons, et établissent un lien entre leur usage et les cancers de certains de leurs collègues décédés récemment. Que ce soit les agriculteurs dont on pourrait qualifier les pratiques d'intensives ou ceux s'inscrivant dans une agriculture raisonnée, des alternatives sont trouvées à ces produits. Pour amender le sol, l'épandage du compost issu de la station d'épuration située à Satolas-et-Bonce peut remplacer les engrais minéraux, même si des problèmes d'odeurs se posent. Par ailleurs, des couverts d'intercultures sont utilisés pour limiter le développement de l'Ambroisie et l'usage du glyphosate.

Sur les coteaux, des petites parcelles qu'ils appellent "jardin", ou des terrains en pente, sont laissés en prairies ou en jachère, avec une taille annuelle.

Les terrains situés dans les interstices peu agréables à exploiter de la zone logistique sont mis en jachère afin d'obtenir les 5% de surface d'intérêt écologique nécessaires pour que les agriculteurs reçoivent des aides de la PAC.

Dans le marais, quelques parcelles ne sont pas exploitées car les terrains sont trop humides et les engins agricoles s'enfoncent. Elles sont mises en jachère, ou laissées aux dynamiques naturelles de reboisement.

Dans un contexte de culture céréalière inscrite dans l'économie mondiale, les techniques d'exploitations conventionnelles paraissent dominer. Toutefois, les éléments semi-naturels du réseau écologique, certaines de leurs qualités sensibles, certains de leurs intérêts techniques, ainsi que quelques pratiques agricoles environnementales sont perçus avec intérêt.

**Figure 163 - Note de travail sur la perception et l'usage des espaces agricoles actuels, et des motifs d'espaces ouverts associés, par les agriculteurs (Source: auteur)**



### Du passé de ces espaces agricoles à des perspectives d'avenir

En parlant du passé, les agriculteurs sont peu bavards. Pour les 50-60 ans, ils insistent sur la différence radicale qu'il y a entre l'agriculture d'aujourd'hui et celle de leurs parents, constituée de petites parcelles, de haies et parfois d'élevage avec des prairies. Un arrachage important des haies, le regroupement des parcelles à l'amiable ou via un remembrement, ainsi qu'une orientation vers la monoculture a eu lieu depuis dans le marais et la plaine agricole. Pour l'agriculteur trentenaire, le passé du territoire agricole est une question qu'il dit ne pas se poser.

Les devenirs possibles de l'agriculture et l'évolution des pratiques culturales sont commentés de manière globalement pessimiste. Des doutes sont émis sur la capacité de l'agriculture à offrir un revenu, et il semble y avoir peu d'alternatives au diktat du marché mondial dans leur discours. L'urbanisation des zones d'activités, des infrastructures et des lotissements va consommer les terrains de certains agriculteurs et cela correspond pour eux à la fin de leur carrière et à l'absence de repenseur de leur exploitation.

L'agriculture actuelle serait-elle sans passé et sans avenir?

La perspective d'évolution dominante dans le discours des agriculteurs consiste au maintien des éléments semi-naturels actuels (haies, bandes enherbées) dans le marais et la plaine agricole, et à la baisse des surfaces agricoles due à l'urbanisation.

Cette urbanisation et l'augmentation potentielle de la population ne sont pas vues comme un levier possible pour un changement du type d'agriculture et de marché lié à la proximité de consommateurs. Les compensations agricoles collectives par rapport aux projets d'aménagement en cours (irrigation, stockage de la production, etc...), apporteraient des aides qui ne vont pas non plus être en mesure de changer les tendances actuelles, ou d'aller vers d'autres formes de pratiques culturales, selon les agriculteurs.

Les démarches actuelles d'une agriculture raisonnée ne sont pas vues par la majorité des agriculteurs comme une base permettant à terme de changer l'agriculture. Un des agriculteurs considère néanmoins que ce serait une possibilité.

Des scénarios d'évolutions futures de l'agriculture dans d'autres directions sont toutefois contenus dans les propos récoltés, mais sans que les agriculteurs ne souhaitent ces changements ou ne croient à ces changements. Elles s'appuient sur des organisations d'exploitation se mettant en place actuellement sur le territoire, à la marge:

1. La première concerne une agriculture très productiviste et automatisée avec des filières de distribution mondialisée. Ces champs deviendraient sans haies et des engins agricoles automatisés pourraient être pilotés à distance.
2. Le second est une agriculture de niches qui se diversifierait. Un agriculteur tente avec son fils d'autres pratiques et débouchés: le maraichage BIO avec des fraises, des framboises et l'élevage, en utilisant les céréales produites sur la plaine Saint-Exupéry. Les animaux sont élevés à 100 km de ce territoire, dans une ferme achetée avec l'argent issu de la vente de terrains constructibles. Par ailleurs, il existe des agriculteurs qui se sont mis localement dans des niches: agriculteurs-meuniers qui vendent aux boulangeries de la métropole, ou encore un exploitant de parcelles céréalières BIO fabriquant des pâtes. Cependant, cela est vu soit comme une niche qui ne peut se généraliser, soit comme un autre travail qu'ils ne savent pas faire. On remarquera dans ce dernier cas l'importance d'une proximité avec la ville.

Ces deux récits reviennent régulièrement dans le propos des agriculteurs, mais nous n'avons pas rencontré les agriculteurs en question lesquels, pour la majorité, exploitent des parcelles situées en dehors de notre terrain d'étude et d'expérimentation.

**Figure 164 - Note de travail sur la représentation du passé et du futur des espaces agricoles, et des motifs d'espaces ouverts associés, par les agriculteurs (Source: auteur)**

#### 2.4.6 *Les parcours commentés et entretiens avec les habitants*

En ce qui concerne l'enquête auprès des habitants, deux modalités de prises de contact ont été développées simultanément:

- La première part du contact avec le président de l'ACCA de Satolas-et-Bonce. Au-delà de son rôle pour nous présenter des agriculteurs, il a été le premier habitant enquêté. Il nous a également conseillé de rencontrer le "châtelain du coin" ayant une érudition sur l'histoire locale, ce qui en fait un interlocuteur incontournable.
- La seconde manière de solliciter des habitants s'est faite in-situ, lors d'explorations complémentaires du réseau écologique et des urbanisations à proximité, en vélo. Des discussions ont été engagées avec des personnes rencontrées à proximité de leur logement, voire dans leur jardin. L'enquête ne s'est pas déroulée sur le moment, mais à une date ultérieure convenue avec eux. Même si les rencontres ont eu lieu en fonction des circonstances qui se présentaient, nous avons veillé à prendre contact avec des interlocuteurs différents. Ainsi, nous avons engagé la discussion avec des personnes d'âge et de sexe différents, occupant différents bourgs et hameaux, et logeant dans différents types d'habitat (constructions anciennes, généralement des anciennes fermes, et des pavillons récents).

Au final, sept habitants ont été enquêtés. Il y a deux femmes, trois hommes et un couple avec un homme et une femme. Trois d'entre eux occupent un bâti ancien, et quatre d'entre eux sont dans un pavillon récent. En ce qui concerne la durée depuis laquelle ils habitent dans le territoire, trois de nos interlocuteurs y ont vécu toute leur vie, trois sont arrivés récemment, et une y réside depuis une quinzaine d'années. L'âge de chacun se répartit de manière homogène entre 30 et 70 ans environ. La répartition des lieux d'habitation dans l'espace est homogène, à part sur la commune de Colombier-Saugnieu qu'il s'agirait de compléter par des parcours commentés et entretiens complémentaires.

Notre grille de questions reprend le principe de celle des agriculteurs, en faisant parler dans un premier temps les habitants sur le territoire actuel, pour élargir ensuite l'échange au passé et aux devenirs du territoire. Il ne sera toutefois pas question d'approfondir les techniques agricoles, mais de recueillir des appréciations et pratiques des habitants des espaces agro-naturels, ainsi que leur relation avec les aménagements et l'urbanisation du territoire en général. Les perceptions et connaissances qu'ils ont des enjeux environnementaux et paysagers seront également questionnées.

Les rencontres avec les habitants se sont déroulées de juin à août 2018. Nous souhaitons associer des entretiens à des parcours commentés. Sur les sept personnes interrogées, cela a été possible avec deux d'entre elles, en alternant des temps en voiture et à pied (Figure 165). Les autres avaient des contraintes de temps ou de garde d'enfant qui n'ont pas rendu possible la réalisation d'itinéraire au-delà d'un rapide tour autour de l'habitation. L'utilisation de représentations graphiques lors des entretiens a ainsi eu un rôle important pour situer les espaces que chacun évoquait, et pour activer leur mémoire sur d'autres, à la place des lieux que nous aurions pu observer in-situ. Parmi ces documents, les photographies aériennes actuelles et les vues obliques réalisées précédemment (cf. § 2.2.4 ci-avant) ont été utiles. Les entretiens ont duré en moyenne 1h30 à 2h, avec une exception pour le parcours mené avec le président de l'ACCA qui a duré près d'une journée, interrompu par les prises de contact avec des agriculteurs. Six rencontres sur sept ont pu être enregistrées, l'un des habitants s'opposant à être enregistré. Dans ce cas, les notes ont été faites avec davantage de précisions.



Figure 165 - Parcours commentés avec des habitants en voiture et à pied (Source: auteur)

#### 2.4.7 Quelques valeurs énoncées par les habitants

Suite aux échanges avec les habitants, et suivant le même processus qu'avec les agriculteurs, nous relisons nos notes et transcrivons les enregistrements audio. Nous définissons les principales catégories d'analyse ensuite, que nous associons aux propos recueillis à l'aide du logiciel "QDA Miner Lite". Les catégories que nous avons déterminées se distinguent de celles des agriculteurs, du fait qu'elles portent davantage sur la perception de l'ensemble du territoire et sur une diversité de pratiques des espaces ouverts. Ainsi, les "motifs" concernent les espaces agro-naturels des "plaines", "marais", "coteaux" et également les liens avec les "infrastructures", les "urbanisations résidentielles" et les "zones d'activités". Différents usages et représentations les relient tels que ceux de la promenade, de l'appréciation d'une ambiance rurale, ou encore de certains échanges de production agricole. Les catégories du "passé", "présent" et du "futur" sont par ailleurs importantes pour identifier les différentes manières dont les habitants appréhendent les motifs du territoire.

Suite à ce travail, nous indiquons des premiers éléments d'analyse dans notre carnet d'avancement de la recherche<sup>742</sup>. Nos notes sont reprises ci-dessous. Elles permettent d'introduire certaines valeurs et points de vue portés par les habitants sur les motifs d'espaces ouverts. Nous avons souligné les occurrences aux différents motifs (en gras) et éléments qui les composent (Figure 166, Figure 167).

<sup>742</sup> Dans la même note en date du 28 septembre 2018 que nous avons cité précédemment, nous avons mené une première analyse du travail avec les habitants. Nous l'avons reprise et reformulée de manière à lisser l'écriture réalisée au cours du processus d'expérimentation, et la rendre aisément compréhensible dans ce texte.

### La perception des motifs d'espaces ouverts actuels

De manière générale, les habitants ont tous souligné l'importance du caractère rural et campagnard du territoire qu'ils habitent, malgré les transformations récentes et importantes liées à un processus d'urbanisation et de modernisation de l'agriculture. Ce propos se rapporte principalement aux bourgs et hameaux et aux espaces agricoles. Pour ces derniers,

- Ce sont principalement les marais et les environs des coteaux auxquels ils attribuent une appréciation positive du territoire. Ils apprécient notamment les haies et la végétation qui est davantage présente dans ces espaces que dans la plaine. La majorité des habitants enquêtés témoignent toutefois un regret de ne plus voir d'animaux dans les prairies du fait de la quasi-disparition de l'élevage au sein des exploitations agricoles. Ils y étaient attachés. Ces animaux occupaient par ailleurs quelques parcelles de la plaine de grande culture.
- La plaine agricole est perçue de manière contrastée. Certains considèrent cet espace comme contribuant au cadre de vie rural. Un habitant indique à ce propos: "Ce qui me marque en passant en voiture avec les champs, c'est que ça change d'un jour à l'autre entre les pousses des céréales, les tournesols,... Un jour c'est tout plat et il n'y a rien. L'autre jour vous passez et il y a des champs de Colza,... Chaque semaine la vue change beaucoup. C'est agréable, c'est joli". D'autres habitants voient ces espaces comme des lieux de production industrielle peu qualitatifs: "Pour ces espaces agricoles, ils sont peu diversifiés, on force à pousser les cultures à coup de trucs... Je ne sais pas à quoi ça correspond", "Ici il ne se passe rien. Il y a peu de haies, sauf près de la Bourbre".

La production locale agricole préoccupe quelques habitants interrogés. Un couple d'habitants parle d'échanges de produits fermiers, comme des œufs ou du fromage, avec des agriculteurs du voisinage, retraités, mais ayant une petite production pour la nourriture quotidienne. Une habitante regrette qu'il n'y ait pas d'espace d'achat de produits locaux, par exemple dans l'épicerie mise en place et aidée par la commune de Satolas-et-Bonce.

Différentes relations sont perçues entre les espaces agro-naturels d'une part, et d'autre part les aménagements et espaces urbanisés:

- La relation entre les extensions des bourgs et hameaux, et les espaces ouverts agro-naturels, est envisagée suivant deux points de vue. Le premier considère que les extensions pavillonnaires autour des noyaux de bâtis et d'espaces publics anciens sont des lieux pour profiter d'un contexte rural avec quelques espaces de jeux pour enfants, des chemins menant aux espaces agricoles pour se promener, etc... Le second considère cette urbanisation récente comme une atteinte à la dimension rurale et sa sociabilité, du fait de constructions isolées par des clôtures et barrières hautes, des espaces publics ayant un caractère trop urbain, et des parkings nombreux.
- D'autres formes d'urbanisation et d'aménagement marquent ce territoire, à savoir les infrastructures et les zones d'activités. On remarque qu'elles sont globalement exclues de l'appréciation positive du territoire. Les habitants enquêtés parlent par exemple de la zone logistique située à proximité en la nommant "la zone", la décrivant comme un espace utilitaire et source de nuisances, situé à la marge du cadre de vie qu'ils apprécient. Quelques propos ont toutefois été tenus sur des interactions plus positives avec ces aménagements récents. En restant sur cette même zone logistique, un habitant parle des chemins et pistes cyclables la bordant et traversant: "Je fais beaucoup de balades. C'est ça qui est très agréable. Beaucoup de promenades, notamment vers la zone logistique où il y a des pistes cyclables. On a les champs. Je fais des petits tours. Nos enfants font également des tours plus grands. Ça fait de beaux parcours". Une autre habitante évoque par ailleurs une promenade dans les espaces agricoles menant à un belvédère sur l'infrastructure de l'aéroport, et ses avions qui décollent et atterrissent. Cela peut faire partie d'un objectif de promenade.

**Figure 166 - Note de travail sur la perception des motifs d'espaces ouverts actuels par les habitants**  
(Source: auteur)

### Du territoire d'hier à celui de demain

En ce qui concerne la connaissance de l'histoire du territoire, elle diffère souvent selon le temps depuis lequel les habitants y résident. On peut distinguer de manière schématique ceux qui y sont depuis peu, de ceux qui y sont de longue date, souvent depuis leur naissance. Les habitants se nomment entre eux respectivement "les nouveaux" et "les anciens". Plus précisément:

- Les anciens se revendiquent d'une connaissance de l'histoire locale avec une volonté de garder l'esprit "rural" du territoire.
- Les nouveaux disent ne pas connaître l'histoire de la commune au-delà de quelques généralités, par exemple sur la prédominance des fermes dans le passé par rapport aux logements résidentiels actuellement majoritaires.

Autant les "anciens" que les "nouveaux" considèrent les bâties anciens dans les espaces urbanisés, ainsi que les haies dans les espaces agricoles, comme étant des traces de ce passé. C'est également le cas de la présence rare d'animaux dans les prairies. Ces lieux où il reste une présence du territoire d'hier ont généralement la préférence des habitants par rapport aux développements récents que sont les infrastructures routières et ferroviaires, les extensions des bourgs par des lotissements et la construction de zones d'activités. Ils y associent des souvenirs, même pour les habitants n'ayant pas grandi dans ce territoire. À titre d'exemple, une retraitée y résidant depuis 15 ans précise que: "dans les deux fermes d'ici, avant ça sentait comme chez ma grand-mère avec les vaches. Il y en avait avant dans cette ferme, elles descendaient le petit chemin pour aller en dessous dans une prairie. Mais maintenant je ne les vois plus, il n'y a plus que de rares endroits dans le marais où l'on voit encore des animaux".

Par ailleurs, les habitants ont dans l'ensemble de la difficulté à visualiser les transformations à venir du territoire. Ils se sentent concernés par la biodiversité, mais ils pensent que rien n'est fait dans ce sens face au dictat de l'économie agricole, industrielle et immobilière. C'est un fait à accepter comme normal pour certains. Pour d'autres il faudrait qu'il en soit autrement. Les personnes enquêtées ont peu de connaissances des actions qui seraient faites pour la biodiversité ou pour le paysage sur le territoire. Ils insistent toutefois sur l'importance de garder un "esprit de campagne".

**Figure 167 - Note de travail sur les représentations du passé et du futur des motifs d'espaces ouverts par les habitants (Source: auteur)**

Nos extraits de carnets de recherche donnent un début d'analyse de valeurs affectives, socio-économiques et environnementales accordées aux motifs d'espaces ouverts par les agriculteurs et les habitants. Des perceptions écologiques et paysagères s'y décèlent, ainsi que des indices sur des possibles devenirs du territoire, même si nos interlocuteurs ne les formulent pas de manière unanime et que d'autres points de vue sont énoncés. À titre d'exemple, les démarches d'agriculture raisonnée des céréaliers sont vues par l'un des agriculteurs comme l'amorce de démarches écologiques plus ambitieuses. De plus, les propos de quelques habitants peuvent conduire à envisager de nouvelles relations entre les espaces agro-naturels et les aménagements récents, comme le montrent certains propos sur la consommation de la production agricole locale, ou encore la contribution des aménagements récents aux parcours de promenades dans le territoire. De telles observations peuvent contribuer à la mise en place d'un projet sur les espaces ouverts.



### 3 Des matériaux de l'expertise paysagère perçus comme complémentaires à l'écologie

Nous venons d'exposer la réinterprétation d'instruments d'étude du milieu relatif à la cartographie, à la photographie et à une approche ethnographique. Quatre ensembles de matériaux complémentaires sont produits. Ils ont permis d'amorcer une interprétation des motifs paysagers du réseau écologique à différentes échelles, en détaillant les structures géo-historiques et quelques valeurs socio-économico-culturelles y étant attachées par certains acteurs et habitants.

Cette expertise paysagère réalisée "en chambre" a pour enjeu de préfigurer une démarche de collaboration avec celle des écologues.

Nous proposons maintenant de mettre à l'épreuve ce travail dans un contexte concret d'interprofessionnalité. Il s'agira au cours de cette étape de tester nos deux derniers principes de renouvellement de l'expertise paysagère pour une démarche transversale avec l'écologie. Ils consistent à utiliser les matériaux pour en faire des supports de représentation fonctionnant comme "objets-intermédiaires" de travail collectif, et à amorcer une mise en récit rétro-prospectif vers un projet partagé (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5 et 3.1.6)<sup>743</sup>.

Nous proposons pour cela:

1. De préciser les objectifs et les modalités du dialogue interprofessionnel avec une paysagiste du CAUE et les écologues du CEN, tous deux étant impliqués dans le contexte opérationnel de notre terrain d'expérimentation: la plaine Saint-Exupéry.
2. D'exposer la synthèse de notre amorce d'un travail interprofessionnel, les limites et apports identifiés de notre travail, ainsi que les perspectives de développement de l'expérimentation.

#### **3.1 Modalités de mise en discussion des matériaux de l'expertise du paysage avec des écologues**

##### *3.1.1 L'élaboration de productions paysagères inscrites dans un dialogue interprofessionnel*

Dans un premier temps, nous souhaitons rappeler et préciser les objectifs de notre expérimentation avec les paysagistes et écologues intégrés dans un processus opérationnel en cours au sein de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, par rapport au travail réalisé "en chambre".

##### *Un travail "en chambre" dans un contexte de travail interprofessionnel*

Nos productions de matériaux non finalisés réalisés "en chambre" concernent différentes échelles spatiales, et elles sont envisagées pour une collaboration entre les professionnels du paysage et de l'écologie. Elles s'inscrivent dans ce que nous pouvons considérer être une simulation d'un processus de planification régionale, avec une expérimentation sur notre périmètre d'étude restreint (cf. § 1.2 ci-avant).

Dans cette démarche, nous pouvons préciser que les matériaux réalisés "en chambre" ont été conçus en ayant une connaissance du contexte de la planification régionale et des processus

---

<sup>743</sup> Ces deux principes seront testés dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel au sein de ce chapitre. Dans le chapitre suivant, ils seront développés dans un contexte opérationnel avec les acteurs locaux.

opérationnels sur notre périmètre d'expérimentation. Nous avons également contacté les professionnels qui y travaillent au préalable. Ainsi, même s'il n'y a pas eu une collaboration rapprochée durant cette étape "en chambre", nous étions renseignés sur les approches menées par les paysagistes du CAUE ainsi que sur celles des écologues du CEN. Nous avons contacté ces derniers avant la majeure partie du développement de nos matériaux. Le principe de notre expérimentation leur a été présenté succinctement et ils se sont montrés intéressés et dans l'attente d'avoir plus de précisions sur notre travail (cf. § 1.2.2 ci-avant)<sup>744</sup>.

Ainsi, la mise en discussion interprofessionnelle de notre travail "en chambre" peut être vue comme un moment d'échanges dans une démarche de travail collectif ayant commencé au préalable.

Nous tirerons des éléments de conclusion des échanges que nous aurons avec les paysagistes et les écologues, afin de guider nos choix pour faire évoluer nos matériaux dans la suite de notre expérimentation.

Nous avons toutefois mené quelques réflexions sur les évolutions possibles de notre travail au préalable, afin d'affiner nos questionnements lors des rencontres interprofessionnelles. Il s'agit également d'avoir une base pour envisager la suite de l'expérimentation par rapport aux conclusions que nous tirerons des discussions avec la paysagiste du CAUE et les écologues du CEN<sup>745</sup>.

### *Une production de matériaux à faire évoluer*

Tout d'abord, nos matériaux sont des travaux en cours ayant pour enjeu de permettre l'interprofessionnalité. Pour développer leur capacité à éveiller un intérêt commun et à nourrir les approches des écologues et des paysagistes, quelques idées nous sont apparues lors de notre travail de conception en chambre. Celles-ci pourraient permettre de renforcer leur potentialité pour mener le travail interprofessionnel, au-delà du travail déjà effectué dans ce sens<sup>746</sup>. Ces pistes sont exposées en partie ci-dessous, pour en donner un aperçu :

1. Concernant la lecture cartographique des motifs paysagers du réseau écologique, les habitats écologiques que nous avons abordés de manière sommaire à partir des données numériques du SRCE pourraient être davantage développés. De plus, les enjeux paysagers s'y rapportant seraient à approfondir. Les différents projets en cours

---

<sup>744</sup> Nous avons également eu connaissance dès 2018 du travail mené par le groupement d'environnementalistes dans le cadre de l'étude sur les abords de la Bourbre (cf. chapitre 4 - § 2.2). Nous avons également discuté avec eux au cours de l'année 2018 dans le but de développer notre expérimentation, comme nous le verrons dans le chapitre suivant (cf. chapitre 4 - § 1.1).

Comme nous l'avons évoqué dans une précédente note (note 665), nous mettrons en relation dans cette sous-partie certains aspects mis en avant par le CEN avec ceux qui l'ont été par les écologues du groupement pour l'étude des abords de la Bourbre qui sera développée dans le chapitre suivant. Nous nous baserons sur une rencontre que nous avons eue le 7 novembre 2018 avec eux (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1). Cela permettra d'élargir et d'étayer certaines conclusions que nous tirons de nos échanges avec le CEN.

<sup>745</sup> Ces réflexions donnent également quelques indications pour développer l'expérimentation dans d'autres contextes, et pour l'ensemble des échelles locales, territoriales et régionales.

<sup>746</sup> Pour rappel, dans le cas de chacun de nos matériaux, nous avons exposé la manière avec laquelle ils peuvent susciter un intérêt interprofessionnel, à savoir :

- le recoupement par la cartographie des volets paysage et écologie des documents de planification, avec l'identification de motifs (cf. ci-avant § 2.1.1),
- la visualisation photographique du paysage des réseaux écologiques (cf. ci-avant § 2.2.1),
- l'appréhension planimétrique de l'évolution dans le temps des éléments de paysage et des habitats écologiques (cf. ci-avant § 2.3.1),
- ou encore une démarche ethnographique pour déceler les valeurs accordées à l'espace ouvert et aux interventions pouvant y être menées (cf. ci-avant § 2.4.1).

sur le territoire pourraient également être représentés de manière plus précise et exhaustive.

2. L'élaboration des banques de données photographiques pourrait être utilisée pour des reconductions photographiques avec une sélection de vues, et éventuellement des vues complémentaires. Des cartes postales ou photographies anciennes seraient également intéressantes à mobiliser pour cela. De plus, la haute définition des vues aériennes obliques permet d'envisager des zooms sur certaines parties du territoire, des impressions en grand format, des animations vidéo balayant ces photographies dans le détail, etc...
3. Les volets de cartographies historiques sur SIG ont permis la production de données numériques qui pourraient apporter des précisions quantitatives (évolution du linéaire de haies, des prairies, etc...), ou permettraient de développer des approches modélisatrices, etc... La couverture temporelle pourrait également être élargie sur des périodes de temps plus larges. Enfin, ces démarches historiques seraient à développer à l'échelle régionale.
4. Pour les parcours commentés avec les entretiens associés, l'échantillonnage des enquêtés pourrait être élargi à d'autres acteurs et usagers des espaces concernés par le réseau écologique. Des parcours et entretiens réalisés en groupes seraient à tester. Cette approche pourrait également être conduite aux échelles territoriales et régionales.

### *Des matériaux à combiner entre eux pour produire des supports d'élaboration d'un projet*

Par ailleurs, dans notre démarche, les matériaux ne sont pas conçus uniquement pour eux même, mais également en vue de leur assemblage. Ainsi, les évolutions des matériaux concernent également la manière de les combiner et le but qui leur est donné. Cet assemblage d'éléments peut d'ailleurs avoir une importance significative pour orienter les choix faits pour faire évoluer chacun d'entre eux, et pour donner de nouvelles pistes...

### *Des points d'attention lors des échanges interprofessionnels à venir*

Ces quelques remarques nous permettent de préciser quelques points d'attention lors de nos rencontres interprofessionnelles:

- Tout d'abord il s'agit d'identifier comment nos matériaux amènent à un intérêt interprofessionnel, et leur évolution possible pour développer cet aspect.
- Ensuite, il s'agit d'interroger les assemblages envisageables entre ces matériaux, et les raisons apportées à cela.

Ces deux points viennent compléter la mise à l'épreuve des deux principes de renouvellement de l'expertise paysagère qui retiennent notre attention ici (cf. Introduction § 3 ci-avant), à savoir l'utilisation de nos matériaux pour:

- produire par leur combinaison des supports de travail collectif efficaces
- permettre la construction d'un récit vers le projet dans un contexte opérationnel.

### *3.1.2 Les matériaux descriptifs discutés avec les paysagistes et écologues-conseils*

#### *L'organisation des échanges interprofessionnels*

Pour développer un dialogue impliquant le CAUE 38 et le CEN 38 autour de nos matériaux et de leur potentiel d'utilisation concret, nous souhaitions initialement nous inscrire dans le cadre d'une réunion organisée par le SMABB, regroupant ces deux structures ayant une mission de conseil. Cela aurait permis de discuter de notre expérimentation de manière optimale. Cependant, le partenariat du SMABB avec le CAUE étant en cours de construction, une telle occasion ne s'est pas présentée. Nous avons donc amorcé le travail interprofessionnel en rencontrant deux écologues du CEN 38 et la paysagiste du CAUE 38 de manière distincte en 2019<sup>747</sup>.

#### *Le statut particulier des discussions avec les paysagistes et avec les écologues*

Étant donné que notre recherche propose de développer une expertise paysagère renouvelée<sup>748</sup>, les discussions que nous avons eues avec chacune de ces structures ont un statut différent.

Avec les écologues du CEN, les échanges ont un caractère interprofessionnel, car il s'agit d'un temps d'identification de passerelles entre les expertises du paysage et de l'écologie dont chacun est porteur.

Avec la paysagiste du CAUE, il s'agit de discuter des outils et méthodes d'une expertise que chacun connaît bien. Toutefois, l'échange porte sur une démarche expérimentale orientée vers un travail transversal avec l'écologie ayant de la difficulté à se mettre en place dans le contexte opérationnel. Le CAUE soulignera ainsi dans nos matériaux ce qui lui paraît important et intéressant à développer pour un travail commun avec des écologues.

#### *Des matériaux multiples et un focus sur une carte historique à l'échelle locale*

Les matériaux que nous avons produits, et que nous pouvons mettre en discussion auprès du CAUE et du CEN, sont nombreux. De manière à cadrer nos échanges, nous avons procédé à une sélection, à la fois en ce qui concerne l'échelle traitée et le type de représentation.

Le CEN et le CAUE travaillent sur les multiples échelles de la planification des espaces ouverts et de la mise en œuvre d'actions. Nos matériaux apportent des suggestions pour aborder ces différentes situations. Toutefois, nous avons choisi de mettre de côté l'échelle régionale et l'appréhension d'ensemble de l'échelle territoriale de certains de nos matériaux, étant donné que nous n'avons pas de possibilité de développer l'expérimentation sur de tels espaces. Nous nous sommes ainsi concentrés de manière assez pragmatique sur les matériaux se référant au périmètre restreint de notre terrain d'expérimentation. Les échanges que nous allons avoir seront ainsi directement mis à profit pour développer notre essai dans le processus opérationnel.

Parmi les matériaux se référant à l'échelle locale, il nous paraissait par ailleurs important de les hiérarchiser. L'idée est de faciliter les échanges en focalisant l'attention sur certains plutôt que sur d'autres. Le premier volet de nos cartographies du palimpseste des motifs d'espaces ouverts, au 1/10 000ème, nous est apparu structurant pour mener les échanges avec nos

---

<sup>747</sup> Ces rencontres ont eu lieu:

- le 06/02/2019 avec deux écologues du CEN Isère, dans leurs locaux à Saint-Egrève
- le 02/09/2019 avec la paysagiste responsable du pôle paysage au sein du CAUE de l'Isère, dans un café à La Tour-du-Pin

<sup>748</sup> Il est à noter que nous n'avons pas de formation dans le domaine de l'écologie, mais dans celui du paysage.

interlocuteurs. En effet, on peut tout d'abord rappeler l'importance des cartographies pour l'expertise des écologues et son rôle dans les approches interprofessionnelles avec le domaine du paysage, tel que nous l'avons présenté dans notre mise en perspective historique (cf. Chapitre 2 - § 3.2.2 et Chapitre 3 - § 3.1.3). Par ailleurs, ce travail cartographique est précis, ce qui permet d'avoir une discussion sur certains espaces en se référant dans un second temps à d'autres matériaux comme une photographie ou des paroles d'agriculteurs et d'habitants.

### *Le déroulement des rencontres avec le CEN et le CAUE*

Les temps d'échange interprofessionnel sont structurés en 3 temps:

- Nous introduisons tout d'abord de manière succincte notre production de matériaux "en chambre", dont nous avons quelques documents imprimés sur nous, avant d'expliquer dans le détail le premier volet de la cartographie du palimpseste.
- Dans un second temps, nous avons eu une discussion ouverte sur les connaissances des espaces ouverts qu'apportent nos matériaux cartographiques, en laissant nos interlocuteurs parler et en les relançant afin qu'ils détaillent différents motifs paysagers du réseau écologique<sup>749</sup>.
- Enfin, nous avons évoqué les limites de la carte et les évolutions possibles de ce matériau avec les autres, dans une perspective de co-élaboration de supports de représentation pour favoriser l'interprofessionnalité, et définir leur apport souhaité dans les processus opérationnels.

Les discussions avec les paysagistes et les écologues du CEN et du CAUE sont enregistrées avec un dictaphone. Nous avons par ailleurs pris des notes relatant les différentes étapes de la rencontre et la manière avec laquelle les documents sont manipulés et commentés.

Suite à ces échanges, deux aspects nous sont apparus importants. Le premier concerne le rôle concret de nos matériaux pour enclencher un travail interprofessionnel conduisant à l'esquisse d'un récit d'interventions sur les espaces ouverts. Le second est le potentiel de développement de ces matériaux autour de leur assemblage, pour en faire des supports d'échange efficaces avec les acteurs locaux autour d'actions futures inscrites dans l'histoire locale. La portée de l'interprofessionnalité et des suites de notre expérimentation, lors des discussions avec le CEN et le CAUE, se concentre sur ce dernier aspect.

## **3.2 Une démarche paysagère complémentaire de l'écologie**

### *3.2.1 Un récit interprofessionnel des motifs composant les espaces ouverts du territoire*

Lors de nos discussions, les paysagistes et écologues du CAUE et du CEN ont témoigné leur intérêt pour nos matériaux. Le premier apport que nous soulignons est leur utilisation de nos supports de représentation pour énoncer des intentions de projet complémentaire, inscrites dans une lecture de l'histoire locale du territoire étudié. Ces supports ont ainsi un rôle pour le travail interprofessionnel par ce qu'ils évoquent chez chacun de nos interlocuteurs.

---

<sup>749</sup> Nous avons en effet à l'esprit l'identification et une première analyse des motifs réalisés "en chambre", ce qui permet de guider la discussion que nous aurons avec la paysagiste du CAUE et les écologues du CEN.



## *L'énoncé d'intentions de projet complémentaire*

Pour détailler les intentions de projet qui ont été énoncées, nous nous référons aux propos tenus par la paysagiste du CAUE et les écologues du CEN. Nous reprenons ci-dessous nos notes et enregistrements en sélectionnant les échanges que nous avons eus à ce sujet. Nous en présentons une synthèse, en mettant en évidence les motifs locaux et les éléments de paysage dont ils parlent (soulignés dans le texte ci-dessous), et en retranscrivant leurs références au passé et leurs formulations d'intentions d'actions.

### 06/02/2019: Rencontre avec deux écologues du CEN Isère dans leurs locaux à Saint-Egrève:

Le premier volet de la carte du palimpseste des motifs d'espaces ouverts du terrain d'expérimentation est imprimé en grand format. Il est déplié sur une table de travail située au rez-de-chaussée des locaux du Conservatoire des espaces naturels près de Grenoble. Après avoir expliqué la légende et le principe de la carte montrant les évolutions entre 1960 et aujourd'hui, les deux écologues présents émettent des commentaires sur ce qu'ils visualisent:

- Dans la plaine agricole et le marais: ils notent que les grandes cultures céréalières, et notamment la culture du maïs dans le marais, se sont développées depuis les années 1960. Cela a conduit à la disparition de haies dans ces espaces agricoles, ce qui se voit sur la carte, et ils signalent l'impact de ces évolutions agricole pour la biodiversité. Il reste toutefois quelques haies et il y a actuellement des bandes enherbées mises en place par les agriculteurs le long du cours d'eau de la Bourbre dans le marais, et également dans la plaine. Les écologues précisent l'enjeu qu'il y aurait de développer avec les agriculteurs ces éléments semi-naturels.
- Concernant à la fois le marais et les coteaux: Les écologues indiquent que les espaces de prairies constituent un enjeu écologique fondamental, il s'agit de prairies sèches sur les coteaux et de prairies humides dans le marais. Des tourbières sont également présentes dans ce dernier. Une faune et une flore spécifique s'y développent. Ce qu'ils remarquent sur la carte, c'est la disparition importante de ces habitats écologiques avec les grandes cultures dans le marais, et un emboisement important des coteaux après l'arrêt des pâturages. Ils attribuent cela à la fin d'une polyculture-élevage qui existait localement. Ils indiquent l'existence de reliques de ces espaces qui existaient dans le passé, visibles sur la carte pour le marais et le coteau. Elles sont particulièrement intéressantes pour la biodiversité et à maintenir. Il serait par ailleurs souhaitable de reconverter certaines parcelles cultivées en pâturages ou de rouvrir des milieux sur les coteaux.
- L'urbanisation et les infrastructures: elles suscitent un intérêt des écologues principalement par rapport aux espaces délaissés à proximité des infrastructures routières et ferroviaires, qui constituent aujourd'hui des habitats écologiques pouvant être intéressants pour la biodiversité, en développant une gestion adaptée. Des passages à faune sont également à prévoir sur ces ouvrages. Au niveau des espaces urbanisés, les bassins de rétention sont rapidement évoqués comme ayant un potentiel pour la biodiversité, mais sans que cet aspect environnemental ne soit développé.

Des photographies du réseau écologique avaient été imprimées et mises dans une pochette. Elles n'ont pas été utilisées lors de la discussion.

### 02/09/2019: Rencontre avec la paysagiste responsable du pôle paysage au sein du CAUE de l'Isère dans un café à La Tour-du-Pin

La discussion autour des matériaux descriptifs des motifs d'espaces ouverts suit le même protocole avec la paysagiste du CAUE par rapport à la rencontre avec les écologues du CEN. Une pochette contient quelques photographies. Le premier volet de la cartographie du palimpseste est déplié sur la table et c'est ce document qui va servir d'appui à la discussion. Quelques réflexions sont apportées par la paysagiste:

- Pour les Bourgs, hameaux et les espaces agricoles: elle note qu'ils sont marqués depuis les années 1960 par une extension urbaine autour de noyaux anciens. La paysagiste du CAUE souligne qu'il y a eu une disparition progressive d'une couronne de grands jardins où il

pouvait y avoir des potagers, des prairies et un réseau de haies que l'on distingue sur le plan. Ces éléments assureraient auparavant la relation entre le bâti et les espaces agricoles. Elle indique que ces transitions seraient à réinterpréter aujourd'hui pour améliorer le cadre de vie, notamment dans le contexte des projets d'extensions bâties. Les éléments du réseau écologique pourraient être utilisés pour cela, avec les haies, bandes enherbées, bassins de rétention, etc...

- Au sujet des zones d'activités, les infrastructures et les espaces agricoles: La paysagiste remarque que les limites entre ces aménagements et les espaces agricoles apparaissent sur la carte avec des découpes franches, avec peu d'éléments créant des seuils. Ceux-ci seraient à travailler comme entre les extensions des bourgs et les espaces agricoles. Cela permettrait de faire évoluer la perception des espaces agricoles depuis ces aménagements et inversement. Différents usages sont à trouver aux espaces ainsi créés, et une réflexion est à mener sur la fonctionnalité écologique
- Le marais : c'est un espace où la multifonctionnalité est importante. Ce sont des lieux privilégiés de développement d'interventions écologiques avec les zones humides. Toutefois, pour la paysagiste, il est important d'y développer des itinéraires de promenades permettant de développer la perception sensible de ces espaces, avec des vues vers un cours d'eau, une mare, une prairie, etc....
- Sur les coteaux: un raisonnement similaire à celui exposé sur le marais pourrait être mené pour la paysagiste. Les coteaux offrent en effet des cheminements et points de vue de qualité aux promeneurs.

Ces propos recueillis montrent une lecture complémentaire des motifs d'espaces ouverts:

- Du point de vue de l'histoire, les écologues du CEN insistent sur l'évolution des espaces agro-naturels. La paysagiste du CAUE se concentre pour sa part sur les transformations des limites agri-urbaines. Associer ces deux points de vue permet d'esquisser l'évolution d'hier à aujourd'hui des différents motifs d'espaces ouverts structurant le territoire et son urbanisation.
- Du point de vue de l'évolution de ces motifs à l'avenir, et en cohérence avec leur culture professionnelle, le CEN et le CAUE attribuent des usages et fonctions complémentaires aux interventions qu'ils préconisent. Ainsi, le développement d'éléments comme les bandes-enherbées, les haies, les prairies, les bassins de rétention, etc... est considéré par les écologues du CEN pour son rôle naturaliste. La paysagiste du CAUE le conçoit sous un angle multifonctionnel et dans un but de perception qualitative de l'espace et ses aménagements.
- En s'appuyant sur la cartographie historique, autant la paysagiste du CAUE que l'écologue du CEN associent une lecture de l'histoire du territoire avec des orientations d'évolution pour demain. Ces professionnels sélectionnent et interprètent toutefois des caractéristiques différentes du passé et leur donnent un sens particulier pour amener à leurs préconisations. Les écologues se concentrent sur les espaces agro-naturels et la disparition de prairies dans le marais et sur les coteaux depuis les années 1960, ou encore la raréfaction des haies<sup>750</sup>. La paysagiste s'intéresse à la suppression des transitions entre les enveloppes urbanisées et les espaces agro-naturels. Les écologues et la paysagiste donnent ainsi des éléments complémentaires pour construire un récit rétro-prospectif du territoire et de ses espaces ouverts.

---

<sup>750</sup> Le groupement d'écologues travaillant sur les abords de la Bourbre sera attentif aux mêmes éléments que les écologues du CEN. Il remarquera l'intérêt du repérage des prairies, des haies, des bras de rivière, etc... ayant disparu, pour en redévelopper aujourd'hui à proximité, car cela fait sens par rapport à l'histoire du territoire et à sa fonctionnalité écologique (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1).

### *De futures évolutions des espaces ouverts revisitant le passé*

Nous soulignons, dans les propos de la paysagiste et des écologues du CAUE et du CEN, une mise en récit retro-prospective des actions sur les espaces ouverts. Leurs propos incitent en effet à revisiter le passé pour penser l'avenir du territoire.

Pour clarifier et expliciter cette démarche, nous avons approfondi succinctement un exemple en s'appuyant sur notre cartographie historique. L'idée est d'associer la lecture du passé à des évolutions possibles. Dans ce but, nous avons pris appui sur l'analyse faite précédemment d'une liaison écologique entre le marais de la Bourbre et un coteau boisé (cf. § 2.3.5 ci-avant). Celle-ci avait été décrite à travers l'évolution d'hier à aujourd'hui de trois motifs territoriaux, en détaillant les changements qui se sont opérés pour les différents motifs locaux. Nous avons repris cet espace et ces motifs en détaillant dans notre carnet de recherche quelques hypothèses d'évolution à l'avenir, à partir d'éléments passés réinterprétés<sup>751</sup>. Nous présentons cette réflexion ci-dessous, en soulignant les différents motifs pour une meilleure lisibilité du texte, et pour qu'il soit plus facile de faire le lien avec les précédentes étapes de travail (Figure 168).

#### Le motif territorial de "la plaine agricole et du marais":

Les prairies de l'ancienne exploitation de tourbe dans le marais et les reliques du coteau pâturé (Figure 157, n°7-8) seraient à maintenir. Leur redéveloppement rappellerait l'organisation passée de ces espaces et répondrait à différents rôles pour l'écologie, pour contribuer aux divers espaces parcourus lors des promenades, etc...

Dans la plaine agricole, des mesures incitatives auprès des agriculteurs permettraient de développer des haies, en réinterprétant et en s'appuyant sur les structures végétales anciennes ayant disparu. Des bandes enherbées pourraient par ailleurs être multipliées aux bords des parcelles cultivées.

#### Le motif territorial de la "lisière agro-naturelle de la zone logistique" et de "la plaine agricole et du marais":

Les abords des nouvelles infrastructures et des urbanisations à venir dans la plaine (Figure 156 et Figure 157: A, B, C) pourraient être travaillés pour créer des transitions avec les espaces agricoles, réinterprétant celles qui existaient dans le passé aux limites des bourgs. Ces transitions pourraient être créées avec des cheminements et des structures végétales et hydrauliques s'articulant au réseau actuel de voies, de haies et de bandes enherbées de la plaine agricole (Figure 157, n°5, 6, 10). Un tel projet développerait la fonctionnalité écologique, d'autant plus s'il est associé à des passages à faune pour franchir les routes principales et à des choix d'essences végétales et de gestion adaptés. Il développerait également une perception qualitative des aménagements par leurs relations avec l'espace agricole et le parc forestier. De nouvelles pratiques de ces espaces pourraient être réfléchies (agricoles, loisirs,...).

#### Le motif territorial du "coteau avec les aménagements aux abords":

Pour créer des relations écologiques et paysagères au sein du coteau traversé par l'autoroute, la voie ferrée sous-utilisée au pied du relief pourrait être structurante (Figure 155, n°7). Des liens pourraient également être créés entre le coteau et le parc forestier (Figure 156) en s'appuyant sur l'ancien ru canalisé et sur les voies paysagées et les bassins de rétention qui se situent dans son prolongement (Figure 155, n°4, 8 et 6). Travailler sur ces deux éléments permettrait de rendre plus lisible la géographie du site qui a été brouillée par les aménagements récents, et de créer des transitions et porosités entre l'espace boisé du coteau et la zone d'activités. La fin de l'urbanisation à l'Est de la zone logistique (Figure 155: A) pourrait bénéficier d'une telle réflexion en développant un maillage d'espaces ouverts.

**Figure 168 - Evolution possible des motifs territoriaux, autour de la zone logistique de Chesnes, en suivant les intentions d'actions complémentaires des écologues du CEN et de la paysagiste du CAUE (Source: auteur)**

<sup>751</sup> Ces notes de travail datent de septembre 2019, et elles ont été reformulées une première fois dans l'article " Mapping the Palimpsest of Milieus" (Callens, 2020).

### *3.2.2 Des supports pour dialoguer avec les acteurs locaux, vers la définition d'actions*

Nos entretiens avec la paysagiste et les écologues du CAUE et du CEN, explicités ensuite avec l'hypothèse d'évolution de motifs de notre terrain d'expérimentation, nous permettent d'étayer un apport de nos matériaux. Par la complémentarité des lectures historiques du CEN et du CAUE, et les orientations vers des interventions, nos matériaux deviennent concrètement des supports de travail interprofessionnel, permettant l'élaboration d'un récit rétro-prospectif d'actions sur des espaces ouverts multifonctionnels.

Des remarques sur nos matériaux et les supports<sup>752</sup> associés ont par ailleurs été formulées par la paysagiste et les écologues du CAUE et du CEN. Elles concernent de manière indirecte le travail interprofessionnel, étant donné qu'il concerne le développement du dialogue avec les acteurs ou les usagers de ces espaces ouverts, pour mettre en œuvre des actions.

Ainsi, un deuxième apport de notre travail apparaît lors de nos échanges interprofessionnels: l'usage des matériaux en tant que supports de travail avec les acteurs du territoire. Cependant, à ce potentiel, des limites ont également été formulées, donnant des indications pour faire évoluer nos matériaux, pour guider l'élaboration de supports et poursuivre notre expérimentation.

#### *Des supports pour mobiliser les acteurs locaux autour de l'histoire locale*

Les écologues du CEN et la paysagiste du CAUE précisent tous deux le potentiel de ce support cartographique pour ouvrir le dialogue avec un public large (élus, habitants,...). Le point qu'ils considèrent important est la référence à l'histoire du territoire. Cette dimension peut permettre, selon eux, une meilleure appropriation des enjeux du réseau écologique et être source de motivation pour mettre en œuvre des actions sur les espaces ouverts<sup>753</sup>. Ces supports permettraient ainsi la co-construction d'un projet multifonctionnel. Des retours d'expérience étayaient cette idée:

- L'écologue du CEN explique son recours fréquent à des photographies aériennes anciennes de différentes époques (1940-1960-1980-2000), avec une photo-interprétation sommaire sur l'évolution des boisements et des prairies. Cela permet d'engager une discussion avec des élus sur le type d'espaces qu'ils souhaiteraient voir demain, et indirectement sur la faune et la flore qui pourront s'y développer. Il constate qu'un tel détour par le passé intéresse généralement plus les acteurs du territoire qu'un argumentaire sur la préservation d'espèces animales et végétales. Les habitants se montrent généralement tout aussi réceptifs à une lecture temporelle de l'espace.
- La paysagiste du CAUE se réfère de son côté à un travail auquel elle a contribué, consistant à élaborer le portrait d'une commune à travers son histoire, avec les habitants. Un dialogue avec les élus a été concomitant afin de réfléchir aux développements de ce territoire. Ces deux démarches se sont nourries l'une à l'autre.

Ainsi, nos matériaux représentent un potentiel pour établir un dialogue multi-acteurs à travers la lecture du passé qu'ils permettent de mettre en discussion, pour envisager des évolutions

---

<sup>752</sup> Tel que nous l'avons vu, nos matériaux sont testés en se restreignant à une lecture approfondie de la cartographie historique. Une référence a été faite aux autres matériaux (photographies, enquêtes ethnographiques), sans les soumettre directement à la discussion. Nous avons ainsi utilisé auprès des professionnels du CAUE d'Isère et du CEN Isère un support par la suggestion d'une combinaison possible de différents matériaux, sans que celle-ci n'ait été concrétisée.

<sup>753</sup> Lors de la rencontre que nous avons eue le 7 novembre 2018 avec deux écologues travaillant sur l'étude des abords de la Bourbre (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1), ils citent cette même idée d'utilisation de l'histoire locale pour mobiliser les acteurs locaux à intervenir sur le réseau écologique.

futures. Le rétro-prospectif n'a donc pas uniquement un rôle pour l'interprofessionnalité, mais il est perçu de manière beaucoup plus large pour les échanges multi-acteurs.

### *Des supports à faire évoluer*

Toutefois, le matériau et support que nous avons mis en discussion apparaît limité pour nos interlocuteurs, dans l'objectif de mener à bien un tel dialogue multi-acteurs. En effet, la cartographie a été prépondérante dans nos échanges. Or la paysagiste du CAUE souligne que la lecture de ce type de document n'est pas facile pour tout le monde.

Des indications sont données par le CEN et le CAUE, et elles permettent d'envisager une évolution de notre travail. Elles concernent la combinaison des matériaux entre eux. Plus précisément:

- La paysagiste du CAUE indique l'intérêt qu'il y aurait à mettre des photographies de l'état actuel en lien avec la carte.
- Un des écologues du CEN indique l'intérêt des photographies anciennes et des cartes postales anciennes pour évoquer le passé du territoire<sup>754</sup>.
- En lien avec le travail que la paysagiste du CAUE a fait avec des habitants autour de l'histoire d'une commune, elle indique l'intérêt d'utiliser la parole de la population<sup>755</sup>.

Ces indications restent très générales. Elles reprennent par ailleurs des matériaux que nous avons déjà produits et dont nos interlocuteurs avaient connaissance. Nous interprétons leurs remarques comme une incitation à prolonger notre travail et à le développer avec les acteurs locaux.

Lors de nos échanges interprofessionnels, nous avons finalement peu discuté de l'évolution des matériaux en tant que telle. Toutefois, les remarques portant sur leur association impliquent une évolution de chacune de nos productions. C'est dans la suite de notre expérimentation que nous pourrions détailler cette interrelation.

---

<sup>754</sup> La référence par le CEN Isère aux cartes postales anciennes a été mentionnée à la suite de la réunion de restitution du plan de gestion des abords de la Bourbre le 16 mai 2019 à Satolas-et-Bonce, et non lors de notre entretien de février 2019.

<sup>755</sup> Lors de la rencontre que nous avons eue le 7 novembre 2018 avec deux écologues travaillant sur l'étude des abords de la Bourbre (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1), ils ont également été très intéressés par certains propos d'habitants, notamment en ce qui concerne l'attachement de certains à la présence passée d'animaux dans les pâturages. Cela constituerait pour les écologues un des aspects sur lesquels ils pourraient se baser pour motiver les acteurs locaux à développer des actions sur le réseau écologique. Ces indications seraient à associer à la cartographie historique pour les utiliser comme supports de discussions avec les acteurs locaux.



## 4 Conclusion

Nous avons abordé dans ce chapitre l'expérimentation d'outils et de méthodes d'expertise paysagère adaptés à l'action sur les réseaux écologiques, dans une perspective multifonctionnelle, en nous concentrant sur leur inscription dans un travail interprofessionnel.

La démarche expérimentale menée ici s'intéresse aux processus de planification régionale dans son ensemble. Ainsi, bien que nous ayons focalisé notre attention sur l'échelle locale de notre terrain d'expérimentation, nous avons également développé un regard sur les échelles territoriales et régionales. De plus, nous avons mis en perspective notre démarche interprofessionnelle par l'usage que pourraient en faire certaines structures opérationnelles impliquées dans ces processus d'actions à différentes échelles. Notre recherche-action simule, d'une certaine manière, le travail transcalaire de la planification régionale. Nous avons présenté cela de manière successive dans ce chapitre:

- Dans un premier temps, nous avons posé des hypothèses de collaboration interprofessionnelle au sein de structures intervenant aux différentes échelles de la planification régionale;
- Ensuite nous avons esquissé des pistes d'outils et de méthodes concernant chacune de ces échelles et l'articulation entre elle. Un focus a été fait sur l'échelle de notre terrain d'expérimentation de la plaine Lyon-Saint-Exupéry.
- En se concentrant sur cette échelle restreinte, nous avons finalement eu des échanges avec des professionnels de l'écologie et du paysage au sein du CEN et du CAUE. Cela nous a permis d'étayer la pertinence de nos propositions dans une perspective de travail interprofessionnel.

Les méthodes et outils expérimentés développent et exemplifient notre hypothèse de 5 principes relatifs à l'étude du milieu pour élaborer un projet partagé multifonctionnel sur les espaces ouverts, dans des situations de collaboration interprofessionnelle. Deux étapes ont eu lieu pour cela:

- Nous nous sommes concentrés sur trois de nos cinq principes dans un premier temps. Cette partie de la recherche a été menée "en chambre", en considérant le contexte de travail interprofessionnel de notre terrain d'expérimentation. Nous avons ainsi pu détailler des motifs paysagers du réseau écologique à différentes échelles, en identifiant leurs caractéristiques géo-historiques et socio-économico-culturelles. Cette démarche s'appuie sur la production de matériaux revisitant des instruments d'étude préexistants: cartographies, photographies, approches ethnographiques, etc...
- Dans un second temps, nous avons davantage détaillé les deux autres principes de notre hypothèse d'une expertise paysagère renouvelée. Ils consistent à utiliser les matériaux que nous avons produits comme supports de dialogue, l'objectif visé étant d'amorcer le récit d'un projet multifonctionnel partagé sur les espaces ouverts. Nous avons abordé cet aspect en rencontrant des professionnels de l'écologie et du paysage, ces derniers étant impliqués dans les processus d'actions sur les espaces ouverts de notre terrain d'expérimentation.

Les essais de nos outils et méthodes sont pour le moment réalisés du point de vue de la mise en place d'un travail interprofessionnel. L'usage de nos propositions d'expertise paysagère renouvelée pour co-construire un projet sur les espaces ouverts avec les acteurs du territoire est un potentiel théorique. Pour l'explicitier et exemplifier cette dimension, nous allons poursuivre notre expérimentation dans le processus opérationnel actuellement en cours, auprès de certains de ces acteurs du territoire, et en lien avec des écologues.

## **Chapitre 6: Un dialogue renouvelé entre les acteurs locaux vers un projet partagé**

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté une première mise en œuvre de l'expertise paysagère renouvelée que nous proposons. Celle-ci s'inscrit dans un processus de planification régionale qui inclut la plaine Lyon-Saint-Exupéry, et elle a été discutée avec des paysagistes et écologues ayant une mission de conseil dans ce contexte.

Nous proposons dans ce chapitre de tester l'aptitude de notre expertise à favoriser le dialogue entre les acteurs du territoire. L'objectif est l'élaboration d'un projet partagé multifonctionnel sur les espaces ouverts.

Pour cela, nous nous concentrons sur notre terrain d'étude restreint. Nous y avons observé une mobilisation quasi exclusive de l'expertise écologique et certaines difficultés opérationnelles (cf. Chapitre 4 - § 2). Il s'agit maintenant d'explorer les pistes opérationnelles qu'ouvre la mise en place d'une collaboration interprofessionnelle grâce à notre expertise paysagère.

Nous allons voir successivement:

1. Tout d'abord comment se sont déroulés les premiers moments de l'expérimentation auprès d'acteurs du territoire, dans le cadre d'une étude écologique.
2. Ensuite, nous expliquerons de quelle manière s'est engagée la suite de notre expérimentation, l'enjeu étant de dépasser certaines limites et blocages observés dans les processus d'actions en cours sur le réseau écologique.
3. Cela, nous amènera à développer le deuxième temps de notre expérimentation, auprès d'acteurs-clefs ayant été peu sollicités. Notre démarche conduit à esquisser un projet global sur les espaces ouverts, avec un plan d'actions.
4. Enfin, nous discuterons de la réception de notre expérimentation par les acteurs du territoire.

## 1 Développer une approche paysagère au cours d'une étude écologique

Le premier temps de notre expérimentation auprès des acteurs locaux correspond à notre implication dans l'étude écologique des abords de la Bourbre. Cette étude fait partie du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues piloté par le SMABB. Nous allons développer une collaboration avec les écologues en apportant une expertise paysagère complémentaire. Celle-ci préfigurera un plan d'actions sur le réseau écologique de ce territoire. Le déroulement de ce travail est détaillé dans cette première partie du chapitre.

### 1.1 L'accord initial de l'expérimentation auprès des acteurs du territoire

Pour mettre en place notre expérimentation avec les acteurs locaux, nous avons répondu à une proposition du syndicat de rivière (SMABB). Il s'agissait d'intervenir durant certaines études du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues (cf. Chapitre 4 - § 3.2).

Sur notre terrain d'expérimentation, nous sommes convenus avec le SMABB de participer à l'étude écologique des abords de la Bourbre commandée par les communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, celle-ci a pour objectif de considérer différentes fonctions des espaces agro-naturels (promenades et biodiversité notamment). De plus, la réflexion ne se limite pas au périmètre d'étude de la commande, car le réseau écologique territorial est abordé (cf. Chapitre 4 - § 2.2.3<sup>756</sup>).

Cette étude ayant été choisie, nous avons pris contact avec les professionnels et les acteurs concernés, pour confirmer la possibilité de mettre en œuvre notre expérimentation dans ce contexte. Cela a été réalisé de manière progressive, en parallèle à notre observation du processus d'actions (cf. Introduction de l'acte II - § 3). En effet, nous étions présents aux réunions de lancement de cette étude, et nous avons fait connaître très tôt notre intention de développer une expérimentation. Dans ce cadre, des temps de discussion ont été aménagés pour obtenir l'accord des acteurs et pour détailler les modalités de collaboration interprofessionnelle. Différentes étapes peuvent être précisées:

- Tout d'abord, lors de la réunion du 9 janvier 2018 consacrée à l'élaboration du cahier des charges de cette étude, nous avons évoqué succinctement notre expérimentation auprès des élus et des techniciens communaux<sup>757</sup>. Notre proposition a éveillé un intérêt. Nous pouvons souligner que notre connaissance fine du territoire issue de nos arpentages<sup>758</sup>, associée à notre arrivée en vélo à cette réunion, a renforcé la curiosité à l'égard de la démarche que nous proposons.
- Ensuite, lorsque le groupement d'écologues a été choisi à la suite d'un appel d'offres, nous avons pris contact avec le mandataire et avec le naturaliste en charge de

---

<sup>756</sup> Voir la sous-partie "Une analyse critique résultant d'une observation participante minutieuse"

<sup>757</sup> Cette réunion du 09/01/2018 figure dans la partie consacrée à l'observation du processus de remise en état écologique des trames vertes et bleues de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Annexe 1). On remarquera le lien entre notre observation et notre expérimentation, par le fait que nous nous appuyons sur cette réunion pour étudier les possibilités de mettre en œuvre l'expertise paysagère de la recherche-action. Dans la suite de ce chapitre, nous reviendrons sur plusieurs réunions commentées précédemment, en nous focalisant ici sur le développement de notre expérimentation.

<sup>758</sup> A titre d'exemple, nous avons discuté de la Croix de l'Eperon où nous sommes allés (cf. Chapitre 5 - Figure 150).

l'inventaire écologique<sup>759</sup>. Ils se sont montrés intéressés et disposés à développer avec nous cette expérimentation.

- Enfin, lors de la présentation de l'état d'avancement de l'inventaire écologique auprès des communes le 2 août 2018, il a été convenu que nous ferions avec les écologues une intervention d'une vingtaine de minutes lors de la prochaine réunion avec des acteurs locaux. Celle-ci se déroulera le 11 décembre 2018.

Ce premier accord lance l'expérimentation de notre expertise paysagère. Celle-ci se poursuivra à deux autres moments de l'étude des abords de la Bourbre.

Nous allons relater de manière chronologique les modalités de nos interventions: travaux de préparation, compléments apportés par notre expertise paysagère à celle de l'écologie, dialogues avec les acteurs du territoire autour d'une démarche de projet.

Par rapport aux principes théoriques de notre expertise paysagère renouvelée (cf. Chapitre 4 - § 3), nous verrons comment nos matériaux sont mobilisés, complétés et assemblés pour constituer des supports permettant de détailler les motifs paysagers du réseau écologique. Cela conduit à élaborer progressivement des éléments d'un récit d'actions rétro-prospectif sur les espaces ouverts.

## 1.2 Les trois moments de la démarche paysagère au sein d'une étude écologique

### 1.2.1 Introduire les motifs paysagers et la mosaïque écologique des espaces ouverts

#### *Un travail interprofessionnel à partir de nos matériaux graphiques et textuels*

Pour préparer la réunion du 11 décembre 2018, une rencontre a lieu le 7 novembre 2018 avec les écologues, et plus précisément avec l'écologue et gérant du bureau d'étude environnemental "Reflex Environnement" qui est le mandataire du groupement et avec la co-traitante responsable du plan de gestion écologique. Lors de cette rencontre, nous nous présentons dans un premier temps, en exposant les outils et méthodes que nous utilisons couramment. Nos échanges se focalisent ensuite sur la manière avec laquelle notre expertise paysagère peut s'inscrire au sein de l'étude écologique, et l'objectif visé.

Pour cela, nous avons présenté le travail que nous avons mené en chambre (cf. Chapitre 5 - § 2), et la production de nos différents matériaux descriptifs autour des motifs paysagers du réseau écologique. Des images clefs ainsi que quelques idées marquantes énoncées par les usagers du territoire sont citées. Toutefois, c'est le travail de cartographies historiques qui a été le principal support de discussion, comme lors des rencontres avec le CEN et le CAUE<sup>760</sup>.

Ces cartographies historiques sont imprimées en A0 (Figure 169). Elles permettent d'avoir une vision d'ensemble du réseau écologique. Elles sont vues par les écologues comme une aide pour définir des actions intéressantes pour la biodiversité et pour mobiliser les acteurs locaux. Leur propos fait écho et prolonge les discussions menées avec les écologues du CEN (cf. Chapitre 5 - § 3.2.1).

---

<sup>759</sup> Nous avons discuté par téléphone le 12 avril 2018 avec le mandataire de l'étude. Le 17 mai 2018, nous nous sommes rencontrés lors de la première réunion. Une discussion a également eu lieu le 12 juin 2018 avec le naturaliste du groupement en charge de l'inventaire faune-flore, en faisant du terrain avec lui (cf. Annexe 1 - journée de terrain le 12/06/2018).

<sup>760</sup> Pour précision, la rencontre avec le CEN et le CAUE s'est déroulée après celle du groupement d'écologues en charge de l'étude des abords de la Bourbre. Ces réunions ont suivi un protocole de discussion similaire.



Plus précisément, l'écologue du bureau d'étude "Reflex Environnement" et la co-traitante responsable du plan de gestion écologique voient dans ces cartes du palimpseste un guide pour arbitrer des choix de restauration écologique. Elles font apparaître un projet latent portant sur les réseaux écologiques, suivant trois directions:

- Les habitats écologiques dont la persistance dans le temps est indiquée sur les cartes seraient à protéger. En effet, une prairie, un bois, ou une haie qui a été peu perturbé depuis plusieurs années a potentiellement une biodiversité riche. Celle-ci reste à vérifier sur le terrain, et une action de préservation serait à mettre en place le cas échéant.
- Dans le cas où les cartes montrent la disparition de certains habitats comme des haies, des bras de rivière, des prairies humides dans le marais, des prairies sèches sur les coteaux, etc..., il serait intéressant de chercher à les recréer au même endroit, ou dans les environs. En effet, une telle restauration d'habitat écologique à proximité d'habitat similaire ayant pré-existé aurait du sens selon les écologues. Cela faciliterait la mise en place d'un écosystème fonctionnel, et la recolonisation par certaines espèces intéressantes pour la biodiversité.
- Les cartes permettent également de repérer la création de nouveaux habitats liée aux aménagements récents: des pelouses de bassins de rétention, des bandes enherbées dans les cultures, des délaissés d'infrastructures, etc... Ce sont de nouveaux espaces pertinents à valoriser sur le plan de l'écologie.

Par ailleurs, ces cartes du palimpseste rendent possible, aux yeux des écologues, le dialogue avec les acteurs locaux au sujet d'actions en faveur de la biodiversité. En effet, elles permettent de parler aux élus du patrimoine des espaces non bâtis connus de tous. Plus précisément:

- Un propos peut se développer autour d'habitats écologiques simples, reconnaissables et appréciables par les acteurs et les habitants: des bois, des clairières, une prairie pâturée, un champ avec des abords laissés en herbe, etc...
- Il est également possible de parler de l'évolution de ces habitats écologiques dans le temps à travers l'histoire locale, ce qui peut intéresser divers interlocuteurs. À ce propos, les paroles des habitants qui regrettent de ne plus voir d'animaux d'élevage dans les espaces agricoles constitueraient, pour les écologues, des leviers évocateurs pour discuter avec les acteurs du territoire du redéveloppement de prairies.

Pour la réunion du 11 décembre avec les communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce, le groupement d'écologues propose que nous expliquions nos cartes historiques. L'objectif est de tester leur potentiel pour discuter avec les acteurs locaux de la mise en place d'actions.

Pour permettre une compréhension rapide des cartographies, il nous paraît important de les associer avec d'autres de nos matériaux, notamment des photographies.

Étant donné que le groupement d'écologues réalise un diaporama power point pour la réunion, nous choisissons pour commencer l'expérimentation le même mode de présentation. Nous interviendrons après l'introduction des réseaux écologiques du territoire, et après la présentation de l'inventaire faune-flore. Suivra ensuite l'esquisse du plan d'actions et du projet de sentier pédagogique.

Même s'il est encore prématuré de parler du développement de notre expérimentation, nous avons précisé l'intérêt qu'il y aurait à réaliser des présentations sous d'autres formats, d'organiser des ateliers et des sorties in-situ, de faire intervenir des acteurs aujourd'hui peu présents dans le contrat d'actions sur le réseau écologique comme les habitants, etc...



**Figure 169 - Réunions avec le groupement d'écologues en charge de l'étude des abords de la Bourbre**  
(source: auteur)

*La production d'un support power point assemblant les productions cartographiques et photographiques*

Nous élaborons le support de notre diaporama power point fin novembre et début décembre. Différents choix sont faits pour cela.

Tout d'abord, nous décidons de n'utiliser que le premier volet de la cartographie historique du palimpseste. Nous montrons ainsi de manière synthétique les évolutions des espaces ouverts entre 1960 et aujourd'hui, ainsi que les projets en cours.

Cette carte contient cependant de nombreuses informations. Nous souhaitons ainsi aider sa lecture, en hiérarchisant son contenu et en complétant la carte avec d'autres matériaux de représentation. Nous utilisons pour cela l'étude des motifs que nous avons menés "en chambre" (cf. Chapitre 5 - § 2), en se concentrant sur les échelles territoriales et locales:

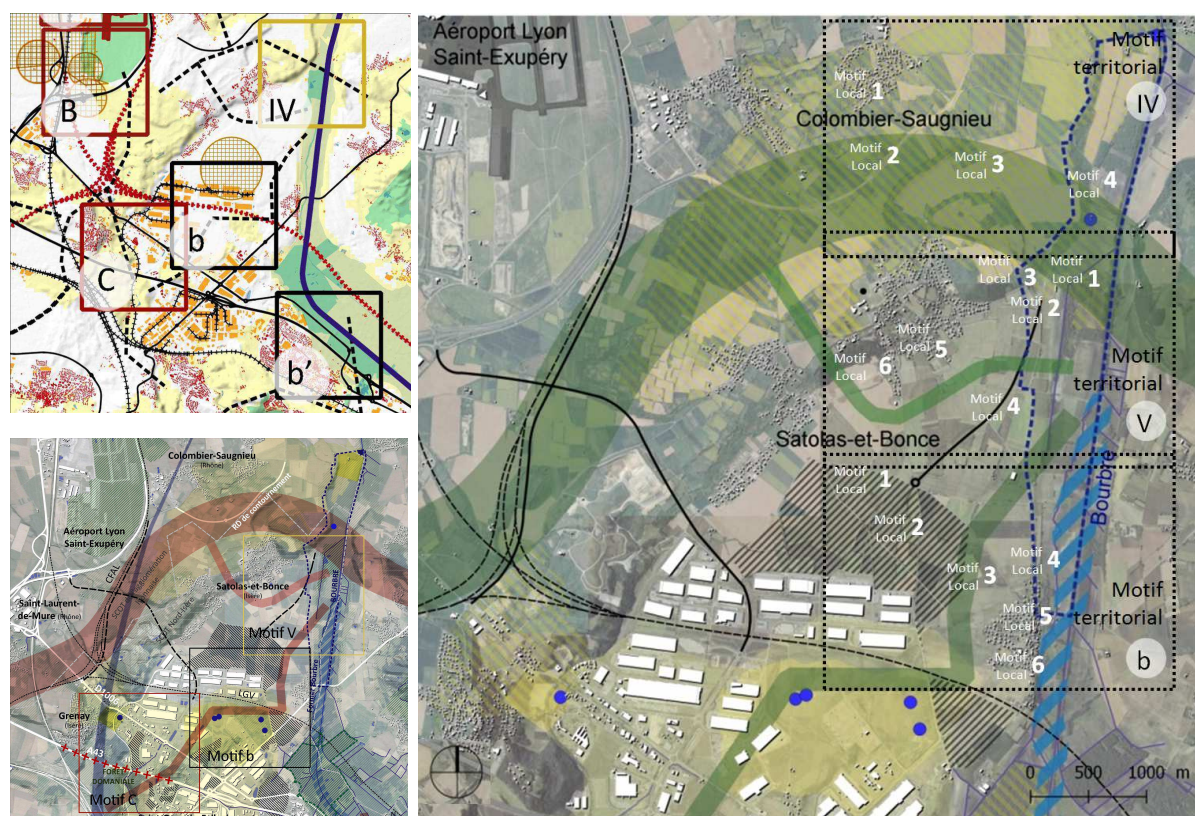
- À l'échelle territoriale, nous adaptons le cadrage cartographique de trois motifs analysés précédemment, afin qu'ils correspondent au périmètre de l'étude des abords de la Bourbre et aux trois corridors écologiques partant de ce cours d'eau (Figure 170). Ces motifs se réfèrent à une géographie locale connue de nos interlocuteurs. Il s'agit:
  - o du motif territorial "b" de la plaine agricole de Chesnes et son imbrication avec la zone logistique
  - o du motif territorial "V" de la plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau, et les limites d'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce
  - o du motif territorial "IV" du marais et du plateau de Colombier-Saugnieu et les limites avec l'urbanisation des bourgs de cette commune
- Les motifs à l'échelle locale permettent de détailler des éléments significatifs de ces motifs territoriaux, et du réseau écologique associé. Il s'agit plus précisément des motifs locaux du "marais", des "coteaux", des "plaines agricoles", des "infrastructures", des lisières d'urbanisation des "bourgs" et des "zones d'activités" (Figure 170).

- Ces motifs locaux sont présentés avec des photographies prises lors de nos arpentages du terrain (cf. Chapitre 5 - § 2.2) et repérées sur la carte (Figure 171, Figure 172, Figure 173, Figure 174). Le parallèle entre la carte et l'image permet de solliciter l'imagination de nos interlocuteurs sur les transformations des motifs dans le temps, et sur leur devenir avec les projets en cours. Nous avons également réalisé une reconstitution photographique d'après une carte postale<sup>761</sup> (Figure 173). Nous nous sommes par ailleurs ponctuellement référés à des paroles d'habitants et d'agriculteurs parlant de certains changements et de leur appropriation de l'espace. Ces matériaux complémentaires à la carte ont pour but de mieux la "faire parler" et de susciter la discussion.

Le diaporama et sa présentation orale sont conçus comme un parcours dans le territoire, nous amenant d'un motif territorial à un autre, en explorant les différents motifs locaux qui les composent (Figure 171, Figure 172, Figure 173, Figure 174). Cela permet d'avoir une visualisation singulière du réseau écologique à travers ces motifs.

Le patrimoine local est appréhendé en parlant des évolutions d'hier à aujourd'hui.

Des éléments pour un projet d'écologie et de paysage sont énoncés aux moments où l'on expose les projets en cours. Nous évoquons les orientations d'actions discutées avec le CEN, le CAUE et avec le groupement d'écologues menant l'étude des abords de la Bourbre.



**Figure 170 - Repérage des motifs territoriaux analysés précédemment (à gauche, source: Chapitre 4 - § 2.1.3 et 2.3.5) et extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 avec le recadrage des motifs territoriaux et le repérage de quelques motifs locaux (à droite) (Source: auteur)**

<sup>761</sup> Dans ce cas, n'ayant pas de photographie correspondant au cadrage de la carte poste dans notre banque d'images, nous avons utilisé une vue Streetview de Google earth. Un travail de reconstitution photographique de cartes postales pourrait être développé pour alimenter notre banque d'images.



Motif territorial "V" de la plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau, et les limites d'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce



Figure 171 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais au bourg de Satolas-et-Bonce - Diapo 10/15 (Source: auteur)

Motif territorial "V" de la plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau, et les limites d'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce

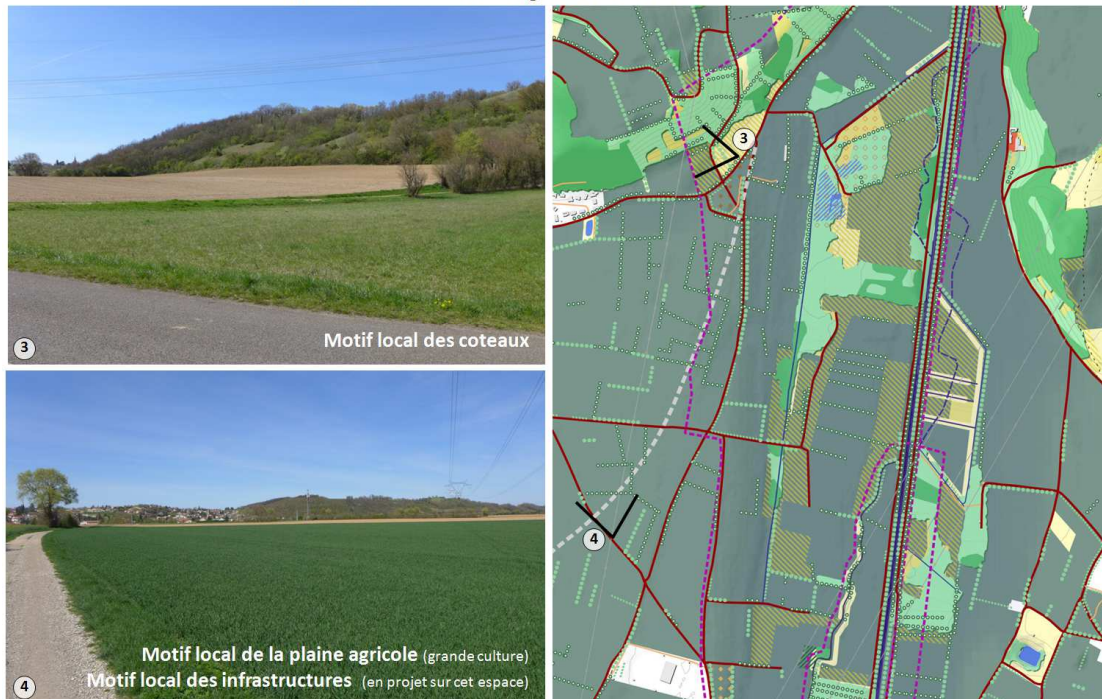


Figure 172 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais au bourg de Satolas-et-Bonce - Diapo 11/15 (Source: auteur)



Motif territorial "V" de la plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau, et les limites d'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce



Figure 173 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais au bourg de Satolas-et-Bonce - Diapo 12/15 (Source: auteur)

Motif territorial "b" de la plaine agricole de Chesnes et son imbrication avec la zone logistique

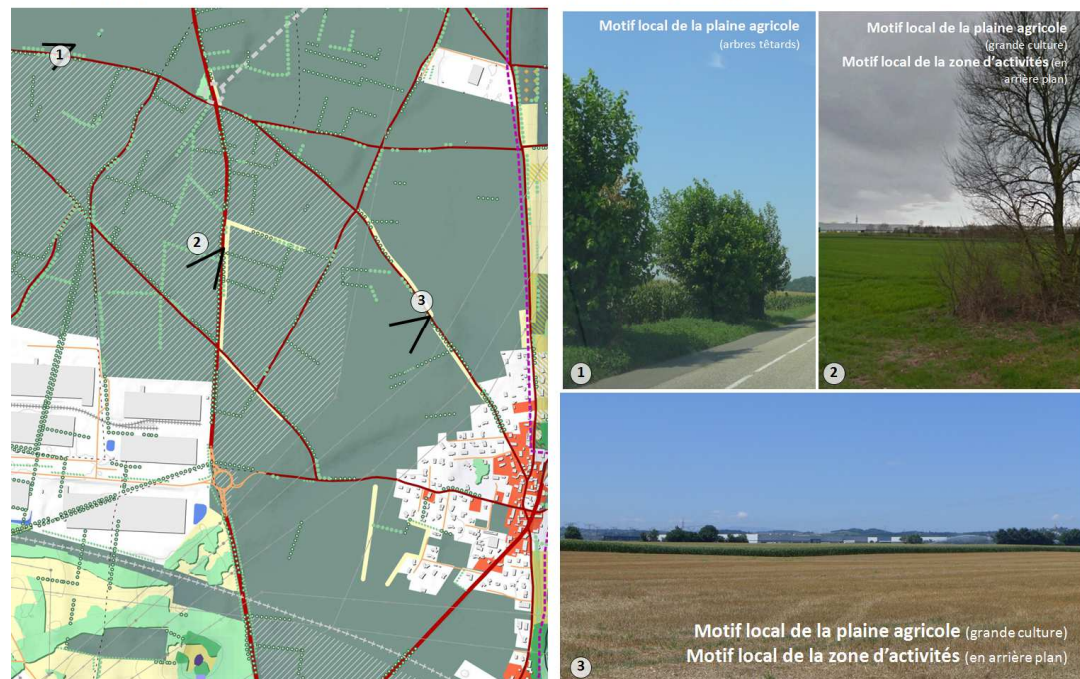


Figure 174 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais à la zone logistique - Diapo 14/15 (Source: auteur)



## *Des fragments de récits de vie et de projets énoncés lors de la réunion sur le réseau écologique*

Nous présentons notre support powerpoint lors de la réunion du 11 décembre. Une discussion assez longue a lieu avec les acteurs locaux, confirmant un intérêt porté à l'histoire locale des espaces ouverts et à son devenir. Nous détaillons ci-dessous les échanges qui ont eu lieu, à travers un extrait de nos notes de travail:

### 11/12/2018: L'expérimentation durant le comité technique de l'étude des abords de la Bourbre

#### La présentation du diaporama de notre expertise paysagère:

Nous présentons le motif territorial de "la plaine agricole de Chesnes entre le marais et le coteau", correspondant à un corridor qui passe entre des espaces urbanisés et qui rejoint la Bourbre. Plusieurs motifs locaux de la trame verte et bleue sont décrits et questionnés:

- Dans celui du marais, on retrouve des structures paysagères anciennes, avec des haies et boisements, contribuant à l'image préservée que les habitants ont de cet espace. On remarque également la présence d'une prairie humide (Figure 171, vue 1). Il y a cependant des grandes cultures, ayant conduit à la disparition de haies qui existaient dans les années 1960 (Figure 171, vue2). Quel sera l'avenir du marais?
- Des transformations importantes dues aux cultures se retrouvent également dans le motif de la plaine agricole (Figure 172, vue 4). En effet, les agriculteurs que nous avons interviewés ont expliqué le regroupement de parcelles à l'amiable à Satolas-et-Bonce, et par un remembrement planifié à Colombier-Saugnieu. Même s'il reste quelques haies, beaucoup ont disparu. Il est à noter que les différentes cultures et couverts d'intercultures mis en place aujourd'hui sont appréciés par les habitants, pour les variations de couleur produites. Les cultures et intercultures pourraient-elles être davantage diversifiées?
- Demain, il est possible que l'infrastructure d'une route départementale traverse ces espaces agricoles (Figure 172, vue 4). On pourrait alors se demander: quelles actions seraient à mener par rapport au corridor écologique et au patrimoine agricole de ce territoire? Des haies pourraient-elles être reconstituées?
- Sur le motif des coteaux (Figure 172, vue 3), on remarque tout d'abord que des prairies étaient présentes hier, notamment en dessous du belvédère de la croix de l'Éperon. Mais elles disparaissent progressivement depuis une dizaine d'années pour faire place à des bois, suite au décès d'un éleveur de chèvres dont un habitant de la commune nous a parlé. Il y a cependant des restes de ces prairies, créant des clairières intéressantes pour la biodiversité et pour la référence aux paysages qui existaient auparavant qui sont chers aux habitants. Ces milieux ouverts pourraient-ils être développés?
- Le corridor écologique longe l'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce. La mise en parallèle d'une photo actuelle avec une carte postale ancienne permet d'identifier les éléments qui se sont maintenus dans le temps et que l'on retrouve sur la carte, comme les fermes et la prairie autour (Figure 173, vue 6). Une personne nous a parlé des Boutasses qui sont des réserves d'eau pour les bêtes présentes dans ces fermes et pâturages à l'époque. On remarque également la modification de la route avec le rond-point donnant un aspect très routier. De plus, une haie taillée remplace une haie champêtre, donnant un caractère périurbain à cet espace.
- Le maintien d'éléments anciens parmi les nouveaux se retrouve dans d'autres espaces en limite de l'urbanisation de la commune (Figure 173, vue 5). On peut notamment voir le maintien de haies anciennes qui contribuent au passage entre les espaces agricoles et les nouvelles constructions. Cette transition peut également être faite avec la prairie d'un bassin de rétention d'eau pluviale récent. Ces haies et prairies peuvent être intéressantes pour la biodiversité en fonction de leur gestion. Ce type de gradation entre les espaces agricoles et les extensions du bourg pourrait-il être développé?

Nous parlons ensuite du motif territorial de "la plaine agricole de Chesnes et son imbrication avec la zone logistique", ce motif étant traversé par un corridor écologique. Le fait qu'il existe un projet d'extension de la zone logistique nous amène à détailler le motif local de la lisière entre cette urbanisation et la plaine agricole:

- Sur cette partie de la plaine, on remarque la disparition d'une partie des haies depuis 1960. Il en reste toutefois des fragments avec la présence de muriers têtards (Figure 174, vue 1), des arbres dont la taille particulière permettait de récolter les feuilles utilisées autrefois pour élever les vers à Soie. Lors de nos entretiens avec des habitants, ce patrimoine local est connu des anciens de la commune, mais beaucoup moins des nouveaux habitants. Ces quelques haies et arbres têtards atténuent le rapport frontal entre les champs et les bâtiments logistiques (Figure 174, vue 2 et 3).
- Demain, la zone logistique s'étendra sur une bonne partie de la plaine et l'infrastructure de la LGV Lyon-Turin la traversera. Une bonne partie des fragments de haies restants vont disparaître. Dans ce contexte, n'y aurait-il pas la possibilité de redévelopper des haies dans la plaine agricole qui subsiste, pour travailler les limites entre espaces agricoles et les nouveaux aménagements? Cela serait-il compatible avec les pratiques agricoles actuelles?

#### Les échanges avec les acteurs du territoire

Des échanges ont eu lieu durant la présentation et à la fin de celle-ci. Les acteurs du territoire étant intervenus sont fortement liés à ce territoire, soit en tant qu'élus des communes, y vivant parfois depuis leur enfance, soit en tant que techniciens. Ils ont apporté certaines perceptions et intentions de projets à notre lecture des motifs locaux du réseau écologique:

- Concernant les plaines agricoles et plus généralement les espaces de grandes cultures, les équipes municipales précisent que des agriculteurs développent des pratiques environnementales peu connues du grand public. La technicienne de Colombier-Saugnieu a le souhait de développer la communication à ce sujet avec les habitants. Par ailleurs, un élu de cette même commune indique que le remembrement qui a eu lieu dans les années 1980 a été accompagné par la plantation de haies et leur gestion par la commune.
- Sur les motifs des plaines agricoles et du marais, un élu de Satolas-et-Bonce se remémore la présence de nombreux arbres têtards lorsqu'il était enfant, suivie de leur disparition progressive.
- Concernant la plaine agricole, mais aussi et surtout les motifs des coteaux et du marais, un autre élu raconte la fin des exploitations agricoles qui faisaient de l'élevage, et la quasi-disparition des bêtes dont il garde le souvenir et un certain attachement.
- Dans les fermes situées dans le motif des bourgs, à la limite des espaces agricoles, il y avait effectivement des "boutasses" selon une technicienne de la mairie, une sorte de mares pour les animaux. Il s'agit d'un détail de l'histoire locale et des mots utilisés dans le lyonnais.
- À propos du motif de la lisière entre la zone d'activités et les espaces agricoles, les élus de la commune de Satolas-et-Bonce parlent de leur volonté de créer un cordon boisé. Celui-ci est par ailleurs l'objet d'une étude écologique dans le cadre du contrat sur le réseau écologique.
- Enfin, sur le motif des infrastructures en projet, l'élu et la technicienne de Colombier-Saugnieu précisent qu'une des routes départementales dont la construction se termine va être accompagnée par la plantation de haies. Le choix des essences est discuté en réunion avec un écologue, de manière à ce qu'elles favorisent la biodiversité.

Cette réunion a permis de détailler des motifs paysagers du réseau écologique et d'avoir un aperçu des perceptions et intentions de projets des acteurs locaux. Des passerelles ont été faites entre notre présentation des motifs paysagers et la présentation par les écologues de l'inventaire des habitats écologiques, avec quelques actions possibles (développement de prairies, de haies, etc...).

Des intentions concernant la mise en œuvre du sentier pédagogique ont par ailleurs été exposées succinctement.

À la fin de la réunion, nous avons eu des retours positifs au sujet de notre travail de la part du syndicat de rivière, du groupement d'écologues, d'un élu de Satolas-et-Bonce, et de la responsable du service urbanisme de Colombier-Saugnieu. Il est souligné que cette présentation est relativement "atypique" dans le cadre des réunions d'aménagement du territoire. Le syndicat de rivière s'est étonné qu'une carte SIG, très technique, puisse susciter les échanges qualitatifs qui ont eu lieu.

Cependant, certains élus qui ont lancé cette étude avaient pour objectif principal la réalisation d'un sentier pédagogique<sup>762</sup>. La partie concernant la restauration écologique leur est apparue trop longue, et l'organisation de l'étude fut revue. Le sentier pédagogique sera finalement l'objet de rencontres distinctes de celle concernant le plan d'actions écologique avec notre expérimentation (cf. Annexe 1 - réunions les 11/12/2018, 14/02/2019, 28/03/2019, 20/06/2019). Mobiliser et intéresser davantage les élus pour des interventions en faveur de la biodiversité est devenu l'enjeu principal. Mais comment faire?

### *Vers d'autres modalités d'échanges avec les acteurs locaux*

Une réflexion sur la suite de l'étude et de notre expérimentation a ainsi eu lieu avec le syndicat de rivière et le groupement d'écologues. Elle a commencé par la rédaction commune du compte-rendu de la réunion du 11 décembre<sup>763</sup>. A partir de cette synthèse et pour intéresser davantage les élus, nous nous sommes accordés sur deux points consistant à:

- mieux relier notre expérimentation sur la thématique du paysage avec le travail d'inventaire écologique et le plan d'actions.
- aborder autrement le dialogue avec les acteurs du territoire en menant un "atelier".

Cette alternative à une "réunion" classique s'est décidée spontanément, tandis qu'elle n'était pas prévue initialement. Elle correspond au souhait que nous avons émis lors de la réunion du 7 novembre 2018 avec le groupement d'écologues<sup>764</sup>.

Par ailleurs, si le réseau écologique de l'ensemble des territoires communaux sera abordé, nous convenons qu'il est important d'utiliser la majeure partie du temps de l'atelier pour traiter des abords de la Bourbre sur lequel le plan de gestion écologique porte.

C'est dans ce contexte que nous allons poursuivre l'expérimentation.

#### *1.2.2 Un atelier pour détailler les regards des acteurs politiques et techniques du territoire*

##### *L'objectif et le principe de l'atelier*

Nous préparons l'atelier avec l'objectif de créer une situation d'échanges stimulante associant les approches paysagères et écologiques. Pour cela, nous partons de deux principes:

1. D'une part, nous considérons que le travail en plusieurs petits groupes va permettre de faciliter des discussions souples entre acteurs. Il sera ainsi possible de croiser différents types de connaissances du territoire: historiques, écologiques, etc...

---

<sup>762</sup> L'objectif des élus de réaliser un sentier pédagogique a été exposé lors de notre observation des processus d'actions en cours (cf. Annexe 1 - réunion le 11/12/2018).

<sup>763</sup> Notre intervention concernant le paysage est présentée comme un volet parmi les autres: l'inventaire faune et flore, les réseaux écologiques du territoire, le plan d'actions, le sentier pédagogique.

<sup>764</sup> Dans ce cas, l'observation du processus d'actions en cours et l'expérimentation sont indissociables. En effet, il est difficile de savoir si c'est notre expérimentation qui a amené la nécessité de faire un atelier, ou si cela vient de la situation opérationnelle.

2. D'autre part, pour permettre cette transversalité entre différentes thématiques, l'atelier utilisera des documents imprimés. Il sera ainsi possible de naviguer entre les supports produits par chacun, sans être contraints par l'enchaînement des diapositives d'un power point.

Pour la production de ces supports:

- Le groupement d'écologues prévoit d'affiner leurs cartes d'inventaires écologiques de la faune et de la flore, de produire une carte des parcelles appartenant au domaine public où des interventions seraient plus simples à réaliser, et ils envisagent de réaliser une carte des interventions possibles dans le cadre du plan d'actions concernant les abords de la Bourbre.
- De notre côté, nous allons imprimer le premier volet de notre carte historique, montrant le contexte territorial. Nous souhaitons l'accompagner de photographies retravaillées, pour apporter à nos interlocuteurs une représentation en trois dimensions de l'évolution dans le temps des motifs territoriaux et locaux. Ces images porteront sur le périmètre des abords de la Bourbre, pour favoriser une vision transversale avec les documents des écologues.

### *La préparation de supports photographiques avec des calques interprétatifs*

Nos supports pour l'atelier sont mis en œuvre fin janvier et début février 2019. Nous menons un travail basé sur la photographie, que nous articulons avec le premier volet cartographique du palimpseste des milieux.

Plus précisément, nous utilisons notre banque d'images, et nous sommes intéressés par l'idée des reconductions photographiques. Toutefois, nous avons des vues de l'état actuel et, mis à part quelques cartes postales, nous n'avons pas accès à des vues anciennes portant sur notre terrain d'expérimentation. Pour combler ce manque, nous décidons de réaliser des croquis figurant les évolutions dans le temps. Nous nous inspirons pour cela de l'usage du dessin dans certains observatoires photographiques du paysage, comme celui des Vosges du Nord (Bertho & Pousin, 2017) dont nous avons parlé précédemment (cf. Chapitre 5 - § 2.2.1). Nous réalisons des calques d'interprétation des transformations dans le temps, superposés aux photographies de l'état actuel imprimées sur un format A4 (Figure 175). Notre manière de procéder pour traiter des motifs territoriaux et locaux va être légèrement différente.

Pour parler des motifs territoriaux, nous allons utiliser notre banque d'images aériennes obliques. Nous avons sélectionné 4 vues couvrant le périmètre d'étude des abords de la Bourbre. Celles-ci permettent de réintroduire les 3 motifs territoriaux que nous avons exposés lors de la réunion du 11 décembre 2019 (Figure 170). Nous imprimons ces vues et nous réalisons notre calque d'interprétation en suivant quelques principes:

- Nous dessinons les évolutions dans le temps représentées dans le premier volet de la cartographie du palimpseste. Un code couleur spécifique est développé. Les disparitions depuis 1960 sont représentées en utilisant un stylo noir, les apparitions depuis 1960 sont en rouge, et les projets en cours sont en violet. Les maintiens ne sont pas redessinés.
- Des textes permettent de nommer les évolutions dans le temps. Les éléments maintenus et disparus sont inscrits au-dessus de la photographie, et les apparitions et projets en cours sont inscrits au-dessous. Une chronologie s'esquisse ainsi en parcourant le document de haut en bas.
- Les éléments dessinés et nommés se réfèrent aux trois grandes catégories d'habitats écologiques que les écologues détaillent dans leur plan d'actions: les milieux arborés,

herbacés et aquatiques. Les haies et les bois sont représentés avec un trait linéaire, les prairies avec des pointillés, et les éléments aquatiques sont déduits des ripisylves qui sont représentées comme les haies.

Pour détailler les motifs à l'échelle locale, nous allons utiliser des photographies prises lors de nos arpentages en vélo. Toutefois, celles que nous avons ne traitent pas spécifiquement du périmètre d'étude des abords de la Bourbre. Nous allons ainsi faire de nouvelles prises de vue avant de réaliser nos calques interprétatifs. Plus précisément:

- Nous complétons notre banque de données photographiques avec des vues réalisées lors d'un arpentage complémentaire. Celui-ci a été réalisé en ayant la carte du palimpseste à la main sur laquelle les motifs locaux ont été pré-repérés, en veillant à avoir dans le périmètre d'étude des abords de la Bourbre des motifs présents plus généralement dans le territoire. Ainsi, nous traitons des motifs des coteaux, du marais, de la plaine agricole, de la lisière d'urbanisation d'un hameau de Satolas-et-Bonce, et d'un espace agricole où l'infrastructure d'une route départementale est en projet.
- À partir de notre banque d'images actualisée, nous sélectionnons une dizaine de vues.
- Sur le même principe que celui développé pour les vues aériennes, nous avons réalisé un calque interprétatif (Figure 176, Figure 177, Figure 178, Figure 179, Figure 180). Nous avons imaginé comment les espaces de nos photographies actuelles pouvaient être dans les années 1960, d'après certaines traces visibles aujourd'hui et en regardant des photographies aériennes anciennes. Il s'agit d'un travail d'interprétation avec des suppositions vraisemblables par rapport aux indices à notre disposition. Nous avons ainsi représenté les motifs locaux anciens avec différentes structures arborées (arbres têtards, arbres relictuels d'anciennes haies, ripisylves, peupliers alignés et cultivés, etc...), herbacées (prairies, bandes enherbées, clairières, etc...) et aquatiques (fossés, mares, anciens bras de la Bourbre, etc...). Les projets en cours, dont certains concernent la restauration écologique, sont par ailleurs indiqués. Ces dessins n'ont pas la vocation d'être finalisés, mais de susciter l'imagination, d'aider la projection dans le passé, et de favoriser les échanges sur le devenir de ces motifs.

Les calques dessinés à la main sont scannés, la mise en page finale est réalisée avec le logiciel InDesign afin qu'il y ait une superposition exacte entre le calque et la photographie. Puis les documents sont imprimés en A4 sur du papier et du calque. Chaque photographie est reliée à son calque interprétatif avec un ruban adhésif. Ces vues sont repérées sur le premier volet de la carte du palimpseste, imprimées au format A0, afin d'inscrire ces motifs locaux dans leur territoire.

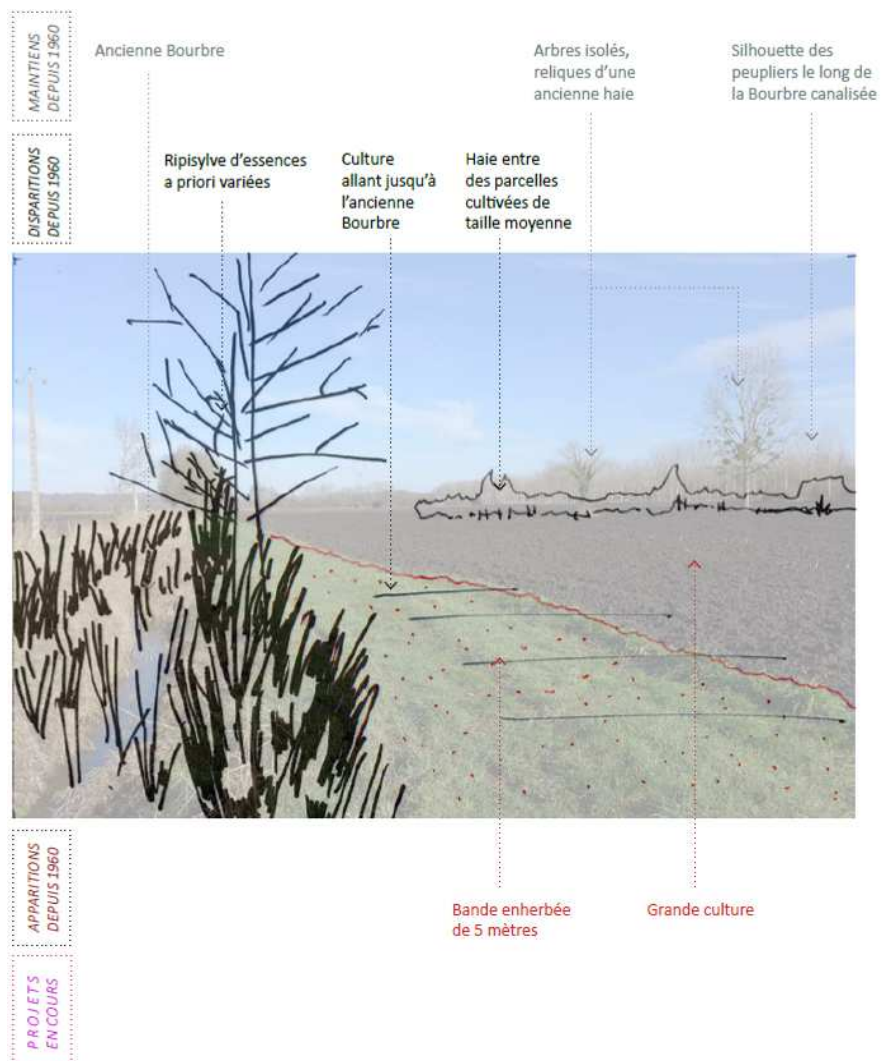




Figure 175 - Exemple d'une photographie aérienne sur un motif territorial du marais et du plateau de Colombier-Saugnieu, avec un calque d'interprétation de sa transformation dans le temps (Source: auteur)



Figure 176 - Exemple d'une vue depuis un chemin sur un motif local du marais (vue sur la ripisylve de la Bourbre à gauche), avec un calque d'interprétation de sa transformation dans le temps (Source: auteur)

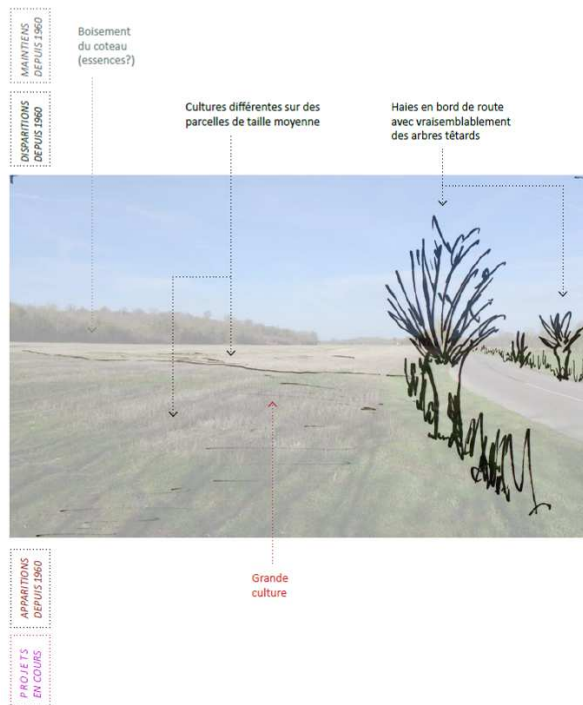
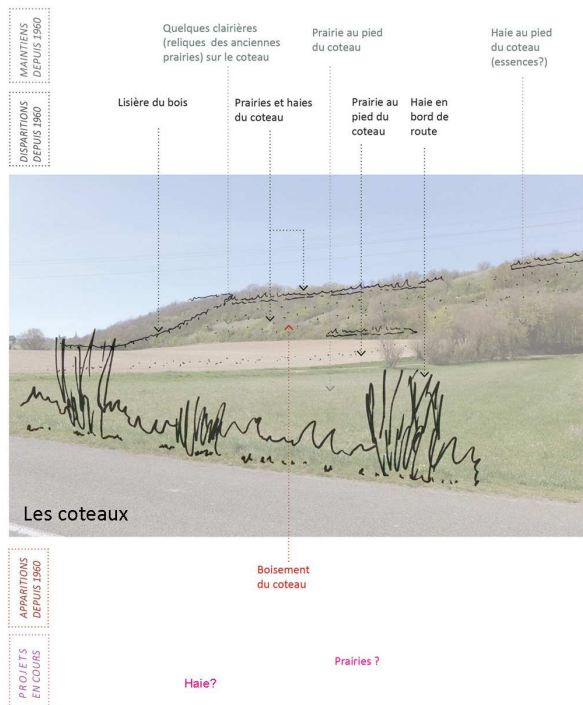


**Figure 177 - Exemple d'une vue depuis une bande enherbée sur un motif local du marais (vue sur l'ancienne Bourbre), avec un calque d'interprétation de sa transformation dans le temps (Source: auteur)**





**Figure 178 - Exemple de vues depuis un chemin sur des motifs locaux du marais (vue sur d'anciennes exploitations de Tourbe), avec un calque d'interprétation de leur transformation dans le temps (Source: auteur)**



**Figure 179 - Exemple de vues depuis un chemin sur des motifs locaux des coteaux (à gauche) et de la plaine agricole (à droite), avec un calque d'interprétation de leur transformation dans le temps (Source: auteur)**





**Figure 180 - Exemple de vues depuis un chemin sur des motifs locaux d'une urbanisation (à droite) et d'une infrastructure en projet (à gauche), avec un calque d'interprétation de leur transformation dans le temps (Source: auteur)**

## *Le déroulement de l'atelier*

L'atelier a lieu le 7 février 2019, de 14h à 16h, en deux temps:

1. Après une rapide introduction, des échanges se déroulent par petits groupes durant une heure trente.
2. Un échange collectif a lieu la dernière demi-heure. Un porte-parole de chacun des groupes énonce les principales idées discutées et une synthèse d'ensemble est réalisée à chaud.

L'ensemble de ces échanges est enregistré. Les bandes audio alimentent nos matériaux descriptifs, en l'occurrence ceux consacrés aux entretiens (cf. Chapitre 5 - § 2.4). Nous présentons dans le détail le déroulement de l'atelier ci-dessous, d'après notre carnet de travail.

### 07/02/2019: Atelier réalisé dans le cadre de l'étude écologique des abords de la Bourbre

L'atelier commence par une introduction réalisée par le mandataire du groupement d'écologues. Le principe d'un travail par petits groupes est expliqué. Par rapport au nombre de personnes présentes, il est décidé de constituer deux groupes, en veillant à ce qu'il y ait dans chacun d'entre eux la même diversité d'acteurs, avec une animation interprofessionnelle. En l'occurrence:

- Il y aura dans chaque groupe au moins un élu ou technicien de chaque commune (dont un élu agriculteur), un membre de l'association agréée de pêche locale, et un membre d'une association environnementale (CEN et APIE). La pilote du contrat d'actions sur le réseau écologique du syndicat de rivière et un chargé de mission du SCOT se répartiront dans chacun des groupes.
- Les 3 professionnels du groupement en charge de l'étude écologique se sont répartis dans les deux groupes. À côté d'eux et dans l'optique d'une approche transversale avec le paysage, nous sommes venus à trois intervenants spécialisés dans le domaine du paysage<sup>765</sup> et nous nous répartissons dans chacun des groupes.

Pour mener les échanges par groupe, la configuration de la salle du conseil de la mairie de Satolas-et-Bonce a été modifiée en déplaçant les tables (Figure 181). Quand tout le monde est installé, le travail de groupe s'est organisé en trois temps. Nous avons tout d'abord commencé par présenter nos supports de représentation, à les expliquer, et à les mettre en discussion. Ensuite, l'inventaire écologique a été présenté, suivi pour finir de la mise en débat du plan d'actions par le groupement d'écologues. Nos supports étant vus comme transversaux, ils seront mobilisés dans chacun des trois temps de ce travail de groupe. Nous co-animions les échanges et nous sommes intervenus pour relancer et réorienter ponctuellement la discussion sur des aspects qui nous semblaient importants (l'évolution de l'agriculture, la dimension affective attribuée à certains habitats écologiques favorables à la biodiversité, etc...). Des passerelles ont pu être faites entre les supports imprimés des écologues et les supports imprimés de notre expertise paysagère.

---

<sup>765</sup> Il y aura notamment à cet atelier Ana Romero ayant une double formation en architecture et en paysage, et Ivan Mazel, architecte et docteur en architecture.



**Figure 181 - Travail en deux groupes distincts lors de l'atelier du 7 février 2019 (Source: auteur)**



**Figure 182 - Synthèse du travail de groupe lors de l'atelier du 7 février 2019 (Source: I.Mazel)**



Durant ces échanges en petit groupe, les propos sont assez libres. Ils associent différents registres de parole: propos techniques, fragments de vie, parole militante, réflexions sur la mise en relation entre différentes sphères opérationnelles, possibilités de gestion ou d'exploitation de certains espaces agro-naturels, etc...

Parmi nos supports, les vues aériennes n'ont finalement pas servi dans le temps imparti. Ce sont les vues prises lors de nos arpentages en vélo qui ont été les déclencheurs de discussions. Les échanges portent sur les motifs locaux et les éléments qui les composent. Certaines idées stimulantes sont apparues. À titre d'exemples:

- Les images d'arbres et de haies ayant disparu le long de la Bourbre, et dans les espaces agricoles à proximité, ont amené des réactions vives. Elles montrent un intérêt partagé pour développer une ripisylve sur les abords de la rivière (Figure 176, Figure 177)<sup>766</sup>. Cependant, des points de vue contrastés sont apparus sur les essences à mettre en place. En effet, les peupliers dont le bois est cultivé intéressent les élus, mais ces plantations ne sont pas considérées par les professionnels de l'écologie comme une source de biodiversité.
- Une des vues montrant la disparition de la ripisylve de la vieille Bourbre (Figure 177) a permis aux élus de signaler leur attachement au tracé ancien de la rivière. Ils souhaitent qu'il soit l'objet d'un projet. Il est convenu qu'une telle réflexion soit menée à ce sujet lors du projet de renaturation de la Bourbre qui est prévu dans les années à venir.
- Les vues sur les espaces agricoles montrant les bandes enherbées réglementaires de 5 mètres le long des cours d'eau (Figure 177) ont conduit à des discussions plus générales sur le potentiel de cet espace. Il est en effet envisageable d'y planter une haie, ou de maintenir des milieux ouverts.
- La représentation d'arbres têtards ayant disparu (Figure 179 à droite) a orienté la discussion sur les essences d'arbre et la gestion qu'il serait intéressant de retrouver sur le territoire.
- La photographie des coteaux boisés, et le calque d'interprétation montrant la disparition des pâturages, ont soulevé des réflexions sur la gestion de ces espaces pour retrouver des prairies pour lesquelles un attachement au sein de la population existe (Figure 179 à gauche).
- La vue sur la lisière d'urbanisation d'un bourg (Figure 180 à gauche) a conduit à une discussion inattendue. En effet, des moutons sont présents sur cette image et un élu signale qu'il s'agit d'un accord entre les agriculteurs de la plaine et un éleveur d'un massif montagneux de la région, pour le pâturage des inter-cultures. La discussion s'oriente ainsi vers les nouvelles formes de pâturage qui émergent aujourd'hui. L'éco-pâturage dans la zone logistique a également été évoqué. De manière générale, il est fait mention de la nécessité d'inclure les agriculteurs dans la réflexion sur le réseau écologique.
- La vue indiquant le projet de construction d'une route départementale (Figure 180 à droite) a permis de discuter de la conception de ces aménagements, mais aussi des urbanisations à venir, par rapport au réseau écologique.

À la fin du travail de groupe, les tables ont été remises comme elles étaient initialement dans cette salle du conseil, et une synthèse commune a été réalisée (Figure 182). Celle-ci servira à la rédaction du compte rendu par le SMABB.

### *Des échanges riches vers la co-construction d'un récit du territoire*

Nous n'avons pas contribué à la rédaction du compte-rendu. Sans revenir sur l'ensemble de son contenu, un aspect nous paraît intéressant par rapport à notre expérimentation: la mise en récit de l'histoire des espaces ouverts et de leur devenir, en lien avec la restauration écologique des trames vertes et bleues. Il nous paraît que notre expérimentation infuse progressivement dans le processus opérationnel en cours. Quelques extraits du compte-rendu sont notés dans notre carnet de travail, et nous les détaillons ci-dessous.

---

<sup>766</sup> Cet intérêt pour la végétation le long de la Bourbre est d'autant plus fort qu'il y a des coupes à blanc des peupliers aux abords de la rivière (Figure 176), et cela préoccupe les acteurs locaux.

### 07/02/2019: Compte-rendu de l'atelier réalisé dans le cadre de l'étude écologique des abords de la Bourbre

De manière générale, il est précisé que "l'une des principales attentes en local est de retrouver des éléments du paysage d'antan avec un réseau de haies plus étoffé, des prairies et des arbres têtards, notamment des mûriers autrefois très présents sur le secteur" (Compte-rendu de l'atelier du 07/02/2019 rédigé par le SMABB). Le plan d'actions sur les espaces ouverts, ayant pour objectif de favoriser la biodiversité, permettrait de retrouver certains éléments du passé du territoire. Il concerne différents types d'habitats écologiques: arborés et arbustifs ou herbacés:

- Les essences d'arbres qui étaient fortement implantées sur le territoire auparavant sont valorisées, et pourraient être prochainement l'objet de moments collectifs de sensibilisation et de participation. Il est écrit dans le compte-rendu:  
"La création d'arbres têtards est très bien accueillie, ces arbres étant autrefois très présents dans le paysage. Il s'agissait souvent de mûriers. Des saules pourront être mis en place sur les secteurs plus humides. Ils seront créés au sein du réseau de haies mis en place dans le cadre de la première action." (Compte-rendu de l'atelier du 07/02/2019). Pour cela, il est suggéré d'"associer un maximum d'acteurs [...] (créer des manifestations en faveur des plantations comme des chantiers participatifs)" (Compte-rendu de l'atelier du 07/02/2019)
- La réouverture des milieux est présentée sous l'angle des prairies qui existaient avant, et des formes nouvelles de pâturage qui existent aujourd'hui:  
"La réouverture des pelouses sèches apparaît une action très pertinente lorsque l'on regarde les photos aériennes anciennes. Un pâturage ovin précoce serait éventuellement possible sur la commune qui accueille chaque année un berger transhumant. Des propriétaires pourraient être intéressés par des conventions de gestion sur ces parcelles dont ils n'ont finalement pas d'usage actuellement." (Compte-rendu de l'atelier du 07/02/2019)
- Par contre, les habitats aquatiques sont peu mis en avant, peut-être du fait qu'une étude de renaturation de la rivière sera développée à l'avenir. Ces habitats écologiques sont nommés à quelques reprises sous l'angle de leur gestion, sans référence à un récit du territoire. Il est ainsi fait mention de l' "importance de mettre en œuvre des entretiens différenciés (mise en place d'un calendrier de fauche, réouverture de milieu, reprofilage de berges des fossés, bandes enherbées, etc.) afin de renforcer la fonctionnalité de ces milieux et donc les continuités écologiques, notamment le long de l'ancienne Bourbre, avec les fossés" (Compte-rendu de l'atelier du 07/02/2019).

### *Les suites de l'atelier et de l'expérimentation*

Le syndicat de rivière (SMABB) et le groupement d'écologues ont fortement apprécié notre expertise lors de l'atelier. L'apport de nos supports pour mobiliser et discuter d'actions pour la biodiversité avec les acteurs locaux est reconnu. Nous notons à ce sujet que la technicienne en charge de l'urbanisme à la commune de Satolas-et-Bonce nous a demandé un exemplaire de la carte historique afin de la montrer au maire.

Pour poursuivre notre expérimentation, il nous est proposé d'intervenir lors de la restitution du plan d'actions écologique. Il est convenu que nous aurons 15 à 20 minutes. Nous avons carte blanche pour proposer ce qui nous paraît pertinent.

S'agissant du rendu d'une partie de l'étude des abords de la Bourbre, les communes s'attendent à une présentation suivant le cahier des charges de leur commande. Les possibilités de collaboration interprofessionnelle sont donc limitées. Quelle suite pouvons-nous donner à notre essai d'une expertise paysagère renouvelée dans ce contexte?



### *1.2.3 Une synthèse pour identifier des pistes de projets et les freins à leur concrétisation*

#### *Définir l'objectif de notre prochaine intervention*

Pour définir l'objectif de notre prochaine expérimentation au sein du processus opérationnel, nous sommes partis du constat que l'étude des abords de la Bourbre va aboutir à un plan d'actions sur un périmètre d'intervention limité.

Pourtant, auprès des acteurs, le groupement d'écologues a engagé une réflexion bien plus large sur les trames vertes et bleues<sup>767</sup>. De plus, l'enjeu de notre expérimentation est l'élaboration d'un projet partagé intercommunal sur les espaces ouverts. Ainsi, nous envisageons de mettre en discussion des actions possibles à l'échelle territoriale.

Pour cela, nous souhaitons nous appuyer sur les motifs locaux qui ont été débattus lors de l'atelier, à partir de notre travail photographique. En effet, s'ils concernent le périmètre de l'étude des abords de la Bourbre, ils renvoient également, tels que nous les avons conçus, au reste du territoire (cf. 1.2.2 ci-avant). Les discussions ont pu concerner les motifs agro-naturels, mais également des motifs d'aménagements urbains et d'infrastructures. Les acteurs ont parlé à la fois du territoire tel qu'il était dans le passé, et de celui à venir avec les projets en cours. Les fragments de récits présents dans le compte-rendu de l'atelier (cf. 1.2.2 ci-avant) pourraient ainsi être développés à une échelle plus large.

Notre proposition consiste finalement à réaliser un support synthétisant l'atelier du point de vue de l'échelle territoriale, en développant des récits d'évolution des motifs d'espaces ouverts dans le temps.

Ce principe est discuté avec le groupement d'écologues, intéressés par l'idée. Il est convenu que notre expérimentation se déroulera à la fin de la restitution du plan d'actions des abords de la Bourbre, qui aura lieu le 16 mai 2019, pour élargir la réflexion.

#### *La réalisation de panneaux A0*

De manière plus précise, comment sera notre support de discussion, et de quelle manière allons-nous l'élaborer?

Nous nous orientons vers la réalisation de plusieurs panneaux A0. En effet, nous ne voulons pas prolonger le power-point que le groupement d'écologues prépare, afin de produire une dynamique nouvelle suite à leur présentation. De plus, les panneaux A0 ont l'avantage d'être visibles avant et après la réunion, ce qui est intéressant par rapport au temps restreint mis à notre disposition. Nous allons ainsi mettre en scène les panneaux sur des chevalets à l'entrée de la salle, pour éveiller la curiosité des acteurs présents. C'est un dispositif classique dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, mais moins dans celui de l'écologie, ce qui lui confère une certaine originalité.

---

<sup>767</sup> Le groupement d'écologues a développé une réflexion à l'échelle territoriale lors des premières réunions de l'étude des abords de la Bourbre (cf. Annexe 1 - réunion le 11/12/2018). Il a ensuite participé à la réunion 07/03/2019 réunissant différents porteurs de projets dans le cadre du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues à l'échelle du territoire, à titre de conseil et pour sensibiliser les acteurs locaux (cf. Annexe 1 - réunion le 07/03/2019).

## *Les matériaux et leur assemblage sur les panneaux*

En ce qui concerne le contenu de ces panneaux A0, nous nous basons sur les matériaux à notre disposition, nous les organisons et nous les faisons évoluer. Cela poursuit notre principe d'un observatoire visant à étudier le milieu, et dont le matériel est adaptatif et évolutif en fonction du contexte opérationnel (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5).

Afin de faire évoluer nos matériaux, nous suivons notre principe d'un récit sur les espaces ouverts orienté vers l'élaboration d'un projet (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5). Pour détailler cette idée, un parallèle peut être fait avec le travail de marches collectives et de parcours commentés dont parlent P.Amphoux et N.Tixier. Ils expliquent en effet que les matériaux qu'ils collectent lors de l'expérience de terrain sont à travailler et à agencer pour produire un "récit du lieu" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 14), utilisable dans une démarche de projet concerté. Pour cela, il y a "un processus évolutif de transformation conjointe des représentations du territoire et des actions sur le territoire" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 14).

Ce texte de N.Tixier et P.Amphoux (2017) nous inspire plus précisément pour définir la manière d'organiser nos matériaux dans les panneaux. En effet, ils détaillent "le montage entre le texte et l'image" vers "l'énonciation des enjeux" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 7). Dans leur cas, les matériaux textuels sont issus de la transcription des parcours commentés, et les matériaux d'images sont des photographies prises sur le terrain. Ils indiquent qu'ils réagencent le texte sur un mode littéraire et avec une certaine liberté, pour tenter d'extraire une parole collective. Les liens faits avec les images prennent pour eux un sens quasi cinématographique. Plusieurs photographies peuvent être utilisées sous forme de diptyques, triptyques ou séries,... (Amphoux & Tixier, 2017, pp. 8-9). L'ensemble du travail a pour but de "donner une expression forte et accessible" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 2) dont le but est de révéler ce que la parole collective "permet d'énoncer en termes de programme et d'enjeux de projet" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 2). Nous avons à l'esprit une telle démarche lorsque nous réalisons nos panneaux.

Nous préparons les supports A0 en avril et mai 2019 (Figure 183). Nous choisissons d'utiliser quatre matériaux, certains étant déjà réalisés, et d'autres que nous allons produire.

Le premier volet de la carte du palimpseste est utilisé pour réaliser un premier panneau.

Les trois autres panneaux contiennent chacun:

- Une vue aérienne oblique puisée dans notre banque d'images. Ce type de vues n'avait pas été utilisé lors de l'atelier (cf. § 1.2.2 ci-avant). Elles nous paraissent utiles pour effectuer des panneaux de synthèse, car ces vues donnent un aperçu d'ensemble du territoire.
- Des dessins interprétatifs sont réalisés en complément de ces vues aériennes, en s'inspirant des croquis que nous avons réalisés pour l'atelier.
- Enfin, des extraits de la transcription des bandes audio enregistrées lors de l'atelier sont sélectionnés, classés et réunis.

Ces matériaux sont assemblés sous la forme d'un triptyque avec 3 panneaux A0. Sur chacun d'entre eux se trouvent au centre les vues aériennes obliques. De part et d'autre de cette image sont organisés les croquis interprétatifs et les extraits de texte, pour apporter une lecture des éléments constituant les motifs paysagers des espaces ouverts. La mise en récit est réalisée en disposant dans la partie haute des panneaux ce qui se rapporte au passé, et dans la partie basse

ce qui se rapporte au futur. Les vues aériennes sont repérées sur le panneau contenant la carte historique.

La sélection, la fabrication et l'assemblage de nos matériaux sur le tryptique de planche A0 méritent quelques commentaires.

### *Les vues aériennes*

Concernant les vues aériennes, nous en choisissons trois dans notre banque d'images. Elles correspondent respectivement aux trois motifs territoriaux que nous avons exposés lors de la réunion du 11 décembre 2018 (Figure 170). Elles présentent au premier plan les espaces compris dans le périmètre d'étude des abords de la Bourbre. En arrière-plan nous voyons la plaine Saint-Exupéry et ses aménagements, comme la zone logistique (Figure 184) et au loin une partie des pistes de l'aéroport (Figure 186)<sup>768</sup>. Sur ces images, nous avons représenté sur le logiciel In Design les périmètres des différents projets en cours ayant un effet sur les espaces ouverts (restauration de milieu dans les espaces agro-naturels, urbanisation, infrastructures,...). Les interventions prévues dans le plan d'actions du groupement d'écologues y sont représentées.

### *Les croquis interprétatifs*

Pour rendre visible les évolutions des motifs territoriaux et locaux dans le temps, nous avons réalisé deux dessins interprétatifs pour chacune de nos vues aériennes. Quelques notes d'observations les accompagnent. Les évolutions d'hier à aujourd'hui sont présentées sur un croquis disposé au-dessus de chacune des vues. Le croquis situé en dessous développe une vision prospective des transformations qu'il pourrait y avoir demain (Figure 184, Figure 186).

Pour réaliser ces représentations graphiques, nous adaptons certains principes des calques interprétatifs développés pour les vues aériennes lors de l'atelier. Plus précisément:

- Nous avons représenté davantage d'éléments composant les espaces ouverts, en figurant les maintiens (en rouge) en plus des apparitions (en gris et noir) et des disparitions (en orange). Par ailleurs, les alignements de peupliers sont représentés de manière distincte, car ils sont l'objet d'un enjeu écologique, paysager et économique particulier pour le territoire. De plus, les éléments aquatiques sont dessinés avec un code couleur spécifique.
- Ensuite, nous n'avons pas utilisé l'impression sur des calques pour le rendu. Les calques servent pour dessiner à partir des vues aériennes éditées au format A3, puis ils sont scannés et travaillés sur Photoshop pour produire les croquis interprétatifs des panneaux.
- Enfin, nous traitons des évolutions passées et de celles à venir avec une approche graphique distincte. Cela est possible, car nous avons deux croquis interprétatifs par vue aérienne. Pour les évolutions d'hier à aujourd'hui, nous nous sommes basés sur les informations contenues dans le premier volet de la carte historique, montrant les évolutions de 1960 à aujourd'hui. Nous avons souhaité faire ressortir la structure d'éléments agro-naturels disparus (en orange), pour faire réfléchir à l'intérêt que pourrait avoir un tel réseau d'éléments semi-naturels aujourd'hui. Pour les transformations à venir, notre croquis prospectif met en avant la recombinaison potentielle de ce réseau d'éléments semi-naturels (en noir), incluant les nouvelles

---

<sup>768</sup> Ces vues ont été prises alors qu'il y avait quelques nuages, rendant la lisibilité du territoire moins claire. Nous avons toutefois décidé d'utiliser ces photographies étant donné l'intérêt de leur cadrage pour le travail que nous menons.

urbanisations et aménagements d'infrastructures<sup>769</sup>. Ce futur réseau d'éléments semi-naturels reste partiel et fragmentaire, un constat qui pourra alimenter les échanges. À travers ces représentations, les différents motifs des espaces agro-naturels peuvent être repérés et discutés.

### *Les verbatims de l'atelier*

Enfin, des extraits de propos énoncés lors de l'atelier du 7 février ont été assemblés et insérés sur nos planches A0 (Figure 186, Figure 184).

Ce travail commence par une réorganisation partielle des propos retranscrits. Il s'agit d'une sorte de "jeu d'agencement, de remodelage ou de bricolage des paroles initiales" dont parlent N.Tixier et P.Amphoux (Amphoux & Tixier, 2017, p. 8). L'objectif est de "mieux dire par l'écrit ainsi recomposé ce qui a été dit par la voix de manière spontanée, une manière justement d'extraire d'une multitude de paroles individuelles le texte d'une parole collective" (Amphoux & Tixier, 2017, p. 8). Nous avons ainsi associé des propos d'écologues avec ceux des acteurs locaux, en allant jusqu'à créer des phrases reprenant les propos de différentes personnes, ou en reformulant des parties de phrase. Les assemblages et transformations des transcriptions initiales sont précisés à travers des crochets (Figure 184)<sup>770</sup>. Pour mener notre travail de réécriture, nous avons à l'esprit les règles que se donnent les oulipiens<sup>771</sup>. Nous nous sommes ainsi fixés quelques principes:

- Tout d'abord, nous avons réparti les paragraphes de nos transcriptions suivant trois catégories d'habitats écologiques auxquelles ils pouvaient se rapporter: celles arborées et arbustives, celles liées à l'hydrographie, et celles relatives aux activités agricoles (prairies et cultures)<sup>772</sup>.
- Ensuite, nous avons regroupé les propos se rapportant à des éléments de paysage similaires.
- Enfin, nous avons distingué les propos selon qu'ils se référaient à la période allant du passé jusqu'à aujourd'hui, ou d'aujourd'hui à demain.

Ce travail du texte est fait à l'aide du logiciel "QDA Miner Lite" dont nous avons parlé précédemment (cf. Chapitre 5 - § 2.4.3, 2.4.5, 2.4.7). Il nous a permis d'éditer des fragments des transcriptions suivant nos catégories. Cela a été la base pour effectuer le travail de réécriture. Nous aboutissons à une série de propos collectifs s'apparentant à des verbatims, synthétisant les principaux propos tenus durant l'atelier.

---

<sup>769</sup> Pour figurer la recomposition potentielle du réseau d'éléments semi-naturels nous nous sommes basés sur des intentions de projet en cours, y compris les actions envisagées dans le plan d'actions de l'étude des abords de la Bourbre (prairies sur les coteaux, plantations de haies dans le marais, mares, etc...).

<sup>770</sup> Deux usages des crochets sont faits:

- s'il y a trois petits points entre les crochés, ils sont utilisés pour associer deux fragments de texte différents
- s'il y a du texte entre les crochés, l'assemblage entre deux fragments de texte a conduit à une réécriture d'un passage pour que la phrase ait du sens

<sup>771</sup> Les oulipiens sont les membres de l'Ouvroir de littérature potentielle (OULIPO), un groupe français de littérature inventive apparu au milieu du XXème siècle. Pour en savoir plus à ce sujet, nous renvoyons vers le catalogue de l'exposition qui s'est tenue sur ce groupe en 2014-2015 à la bibliothèque nationale de France (Bloomfield et al., 2014).

<sup>772</sup> Ces catégories sont inspirées de celles qui apparaissent dans le compte rendu de l'atelier que nous avons partiellement cité (cf. § 1.2.2 ci-avant).

Ces verbatims sont finalement sélectionnés et mis en page dans des bulles à la manière d'une bande dessinée, avec le logiciel in-design. Nous les répartissons sur les panneaux A0, au-dessus et au-dessous des croquis interprétatifs, selon qu'ils se réfèrent au passé ou au futur. Par ailleurs, chacune des planches est dédiée à l'une des trois catégories d'habitats écologiques que nous avons définies. Des titres donnent un aperçu de cette organisation des verbatims. Des sous-titres introduisent les idées d'interventions qu'ils contiennent, réinterprétant des éléments du passé. Nous reprenons ci-dessous les titres et sous-titres pour en donner un aperçu:

Les arbres et arbustes:

1. Des structures arborées et des usages anciens qui persistent partiellement
2. Des structures arborées à reconstituer et à réutiliser dans le territoire agro-naturel et construit, en lien avec l'histoire locale

Les prairies / les cultures (Figure 185):

1. Une disparition importante des prairies et du bétail avec l'essor des grandes cultures, mais de nouvelles formes de milieux ouverts qui apparaissent
2. Une diversité de prairies à développer interrogeant un retour de l'animal et de nouvelles interactions entre les espaces agricoles et urbanisés / Une agriculture plus «environnementale» à retrouver et à inventer

L'eau:

1. Un territoire marqué par l'importance de l'ancien marais encore présent par fragments et par la disparition des anciens éléments hydrographiques de la plaine
2. Des stratégies pour redonner une place à la dynamique naturelle du marais et pour reconstituer des éléments hydrographiques dans la plaine faisant écho au passé

Pour chacune de ces entrées, des groupes de verbatims sont faits, et l'idée qui les réunit est résumée (Figure 185, Figure 186). Naviguer entre ces propos permet d'identifier des récits potentiels d'évolution de la mosaïque d'habitats écologiques constituant les motifs du territoire, associant le passé au futur.

Les panneaux A0 finalisés sont ensuite imprimés et collés sur un carton de manière à pouvoir les installer sur les chevalets.



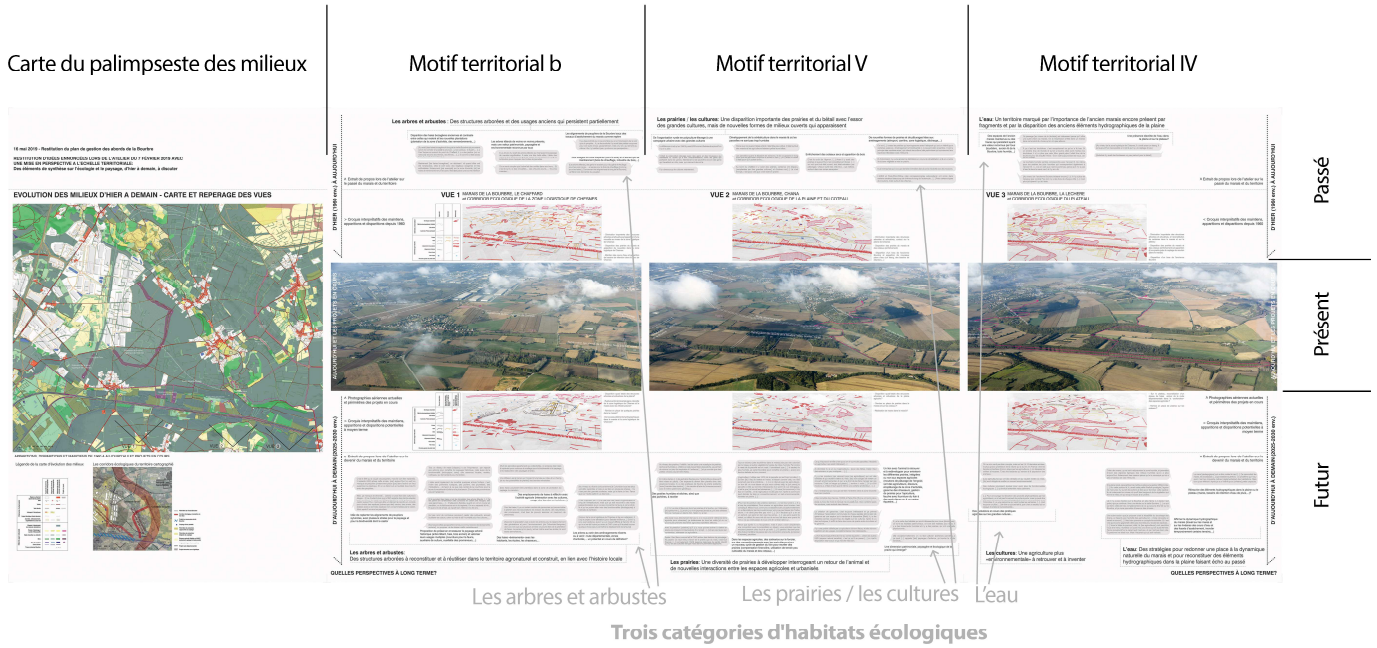
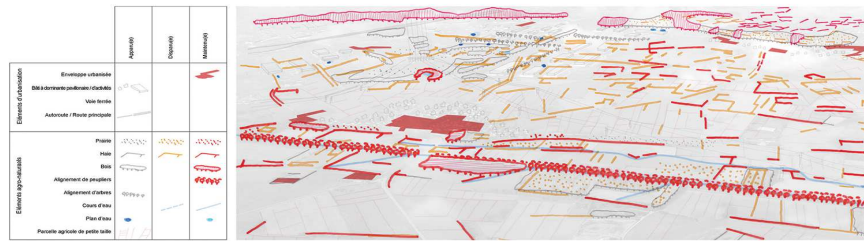


Figure 183 - Les 4 panneaux de restitution de l'atelier. De gauche à droite: le panneau A0 contenant la carte historique puis les 3 panneaux A0 détaillant chacun un motif territorial d'une liaison écologique partant de la rivière de la Bourbre (Source: auteur)

> Croquis interprétatifs des maintiens, apparitions et disparitions depuis 1960

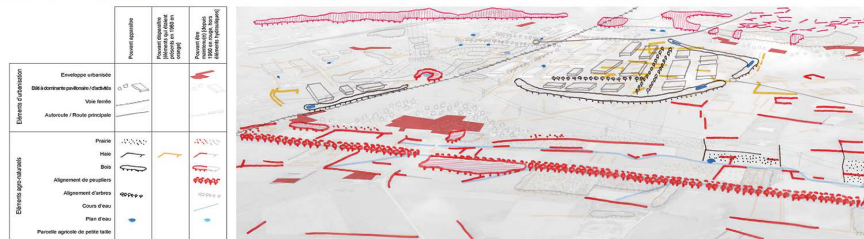


- Diminution importante des structures arborées et arbustives et apparition d'une nouvelle au niveau de la zone logistique de Chesnes
- Disparition des prairies du marais et apparition de nouvelles dans la zone logistique de Chesnes
- Maintien des cours d'eau et apparition de bassins de rétention dans le parc de Chesnes



^ Photographies aériennes actuelles et périmètres des projets en cours

> Croquis interprétatifs des maintiens, apparitions et disparitions potentielles à moyen terme



- Disparition quasi totale des structures arborées et arbustives de la plaine?
- Rupture entre la traversée agro-naturelle de la zone logistique de Chesnes et le marais avec les infrastructures?
- Remise en place de quelques prairies dans le marais?
- De nouveaux éléments hydrographiques dans le marais et la zone logistique de Chesnes?

Figure 184 - Extrait d'une planche A0 montrant l'organisation d'une vue aérienne avec deux dessins interprétatifs, dans le cas du motif territorial de la plaine agricole de Chesnes et son imbrication avec la zone logistique (Source: auteur)



## Les prairies / les cultures: Une disparition importante des prairies et du bétail avec l'essor des grandes cultures, mais de nouvelles formes de milieux ouverts qui apparaissent

### De l'organisation rurale en polyculture-élevage à une campagne-urbaine avec des grandes cultures

La différence c'est qu'en 1960 il y avait 500 bovins à Satolas et aujourd'hui il y en a zéro

C'était la polyculture élevage avec des gens et des troupeaux qui habitaient là. Après ça a été l'industrialisation, avec les gens qui travaillaient dans les usines. Maintenant c'est peut-être encore des gens qui travaillent en ville, mais qui viennent dormir là.

Il y a beaucoup de cultures maintenant.

### Développement de la céréaliculture dans le marais là où les parcelles ne sont pas trop humides

Parce que moi quand j'étais enfant c'était très peu cultivé. C'était surtout des marais et les agriculteurs faisaient paître leurs bêtes.

Les parcelles quand ils faisaient les divisions, ils les coupaient en long pour que les gens aient toujours un accès à l'eau [...] s'il y avait du bétail c'était pour qu'il puisse boire...

Au bord du chaffard il y avait des prairies, certaines ont disparu, [remplacées par des grandes cultures,] et d'autres non[...] Là c'est trempé, c'est pour cela que c'est resté en prairie

### Enfrichement des coteaux secs et apparition de bois

C'est la croix de l'éperon, [...] Avant il y avait des prairies et aujourd'hui c'est complètement boisé. [...] on voit que tout était ouvert, tout était entretenu par pâturages. Chacun avait des chèvres [...] ça nettoie, surtout dans ces zones escarpées.

Ce qu'il faut avoir en tête c'est que si on ré-ouvre des parcelles, il faudrait un agriculteur qui serait intéressé [...]

À colombier il y a un ou 2 agriculteurs... [avec des bêtes, mais] il faut des animaux un peu rustiques... [...]

Il y a les moutons [qui viennent pour les agriculteurs] qui ont des céréales et qui veulent mettre du maïs. [Ils] sont obligés de mettre un couvert environnemental, et ça il a le droit de les faire manger par ces moutons. C'est un berger qui passe [...] environ 1 mois [...] il y a 500 moutons.[...] Mais il faut quand même une certaine profondeur... [...]

Il y a l'entreprise qui s'occupe de faire l'entretien dans la zone d'activités avec les moutons

Il faut remettre des chèvres. l'AREA et Paris-Rhin-Rhône ont remis dans certains secteurs beaucoup de chèvres le long de l'autoroute... [...] en plus] au bout de 3 ans la renouée ne poussait plus. Avec certains types de moutons, mais surtout des chèvres...

La création de garennes, c'est toujours intéressant et ça permet d'impliquer l'association communale de chasse agréée [et] le lapin de garenne est une espèce qui a tendance à disparaître [Mais] il y a les maladies [et ils] causent trop de dégâts sur les cultures. Après il y a des techniques, il suffit de faire des zones de prairie entre la culture et la garenne...

Il y a une prairie utilisée par un apiculteur riche en fleurs, et très riche en papillons et des usages complémentaires très intéressants...

Le foin fauché [peut-être] donné au centre équestre [...] Dans les autres ENS (espace naturel sensible), c'est ce qu'il se passe [...] on met à disposition des locaux et ça marche très bien.

Un lien avec l'animal à retrouver et à redévelopper pour entretenir les différentes prairies, intégrées ou non aux espaces agricoles (moutons de pâturage de l'engrais vert des agriculteurs, éleveurs, écopâturage de la zone d'activités, garennes des chasseurs, gestion de prairies pour l'apiculture, fauche avec fourniture du foin à des agriculteurs ou à un centre équestre,...)

Il y a la carte des habitats qui sont intéressants pour nous [écologues], ce sont les habitats patrimoniaux, ce sont des habitats plus rares, il y a des boisements humides et il y a des prairies, qui ont une belle physionomie...

[Si] exceptionnellement, on va faire pâturer [certaines parcelles...] ça peut [...] rappeler [les] paysages d'enfance, ça touche la corde sensible,...

Une dimension patrimoniale, paysagère et écologique de la prairie qui émerge?

## Les prairies: Une diversité de prairies à développer interrogeant un retour de l'animal et de nouvelles interactions entre les espaces agricoles et urbanisés

Figure 185 - Extrait d'une planche A0 montrant l'insertion de verbatim concernant les prairies, d'un point de vue rétrospectif (en haut) et prospectif (en bas) (Source: auteur)

## Les prairies / les cultures: Une disparition importante des prairies et du bétail avec l'essor des grandes cultures, mais de nouvelles formes de milieux ouverts qui apparaissent

<p><b>De l'organisation rurale en polyculture-élevage à une campagne-urbaine avec des grandes cultures</b></p> <p>La différence c'est qu'en 1960 il y avait 500 bovins à Satolas et aujourd'hui il y en a zéro</p> <p>C'était la polyculture élevage avec des gens et des troupeaux qui habitent là. Après ça a été l'industrialisation, avec les gens qui travaillent dans les usines. Maintenant c'est peut-être encore des gens qui travaillent en ville, mais, qui viennent dormir là.</p> <p>Il y a beaucoup de cultures maintenant.</p>	<p><b>Développement de la céréalière dans le marais là où les parcelles ne sont pas trop humides</b></p> <p>Parce que moi quand j'étais enfant c'était très peu cultivé. C'était surtout des marais et les agriculteurs faisaient paître leurs bêtes.</p> <p>Les parcelles quand ils faisaient les divisions, ils les coupaient en long pour que les gens aient toujours un accès à l'eau. Il y avait du bétail c'était pour qu'il puisse boire...</p> <p>Au bord du chaffard il y avait des prairies, certaines ont disparu, [remplacées par des grandes cultures,] et d'autres non. Là c'est temps, c'est pour cela que c'est resté en prairie.</p>	<p><b>Enrichissement des coteaux secs et apparition de bois</b></p> <p>C'est le crois de l'épaveur. Avant il y avait des prairies et aujourd'hui c'est complètement boisé. On voit que tout était ouvert, tout était entretenu par pâturages. Ça avait des chèvres. Ça venait, surtout dans ces zones escarpées.</p>	<p><b>De nouvelles formes de prairies et de pâturages liées aux aménagements (aéroport, carrière, zone logistique, décharge...)</b></p> <p>On voit toutes les prairies qui sont apparues avec l'aéroport qui ont un intérêt pour certaines espèces. Aménagement et biodiversité peuvent aller ensemble. C'est le principe des carrières aussi, qui créent des milieux très particuliers qui conviennent aux espèces inféodées à ces milieux.</p> <p>[A Colombier,] il y a une ancienne déchèterie en cours de réhabilitation et là on a remis de la terre végétale et mis en prairie.</p> <p>Il y a l'entreprise qui s'occupe de faire l'entretien dans la zone d'activité avec les moutons.</p> <p>L'AREA et Paris-Rhin-Rhône (des constructeurs automobiles) ont remis dans certains secteurs beaucoup de chèvres le long de l'autoroute. Avec certains types de moutons, mais surtout des chèvres...</p>
---	---	--	---

### VUE 2 MARAIS DE LA BOURBRE, CHANA et CORRIDOR ECOLOGIQUE DE LA PLAINE ET DU COTEAU



<p>Au niveau des prairies, l'intérêt c'est de créer une mosaïque de prairies sèches et humides. Même si cela ressemble à des patchs, ça permet de donner un peu de respiration à l'élevage. Ça montre que des petites choses peuvent être faites.</p> <p>En même temps, les jachères fleuries pour l'entomofaune (peuvent être mises en place). Ça spécialement devient être plantés avec des espèces locales. Il y a des pratiques de fauche de prairie établette (avec) transfert des résidus. De manière à faire de l'ensemencement avec la même patrimoine génétique.</p> <p><b>Des prairies humides et sèches, ainsi que des jachères, à recréer</b></p>	<p>Tout ce secteur (des tourbières dans le marais) est pas mal colonisé par le roseau et autres végétations basses de milieu humide. Par contre le reste de la parcelle est en maïs. Il semblerait que le secteur le plus humide, ça serait favorable pour remettre en prairie. Avec une fauche réalisée au bon moment.</p> <p>L'agriculteur n'utilise pas 100% de la parcelle qui est trop inondée. Et bien il faut le mettre en herbe, et laisser comme cela, ça n'est vraiment pas la le problème. Il le on discute avec les agriculteurs, on leur dit: on vous laisse ce que vous cultivez déjà, et [on prend] la parcelle à côté, qui est très intéressante d'un point de vue biologique, c'est la que j'ai trouvé les bécasasses. Et nous [la commune] il le fait on l'achète. Et l'agriculteur ne dit pas non. Après la commune peut décider de faire un conventionnement, un bail environnemental, remettre en prairie.</p>	<p>Ça qui il faut avoir en tête c'est que si on ré-ouvre des parcelles, il faudrait un agriculteur qui serait intéressé.</p> <p>A Colombier il y a un ou 2 agriculteurs. Avec des bêtes, mais il faut des animaux un peu rustiques.</p> <p>Il y a les moutons (qui viennent pour les agriculteurs) qui ont des obstacles et qui veulent mettre du maïs. Ils sont obligés de mettre un couvert environnemental, et ça il a le droit de les faire manger par ces moutons. Ça est un bétail qui passe. Il y a un mois. Il y a des moutons. Mais il faut quand même une certaine profession.</p> <p>Il y a l'entreprise qui s'occupe de faire l'entretien dans la zone d'activité avec les moutons.</p> <p>Il faut remettre des chèvres. L'AREA et Paris-Rhin-Rhône ont remis dans certains secteurs beaucoup de chèvres le long de l'autoroute. En plus) au bout de 3 ans le renouveau ne poussait plus. Avec certains types de moutons, mais surtout des chèvres.</p>	<p><b>Un lien avec l'animal à retrouver et à redévelopper pour entretenir les différentes prairies, intégrées ou non aux espaces agricoles (moutons de pâturage de l'engrais vert des agriculteurs, éleveurs, écopâturage de la zone d'activités, germe des chasseurs, gestion de prairies pour l'apiculture, fauche avec fourniture du foin à des agriculteurs ou à un centre équestre...)</b></p>
<p>Il n'y a plus d'éleveurs dans le marais et la fauche, ça n'intéresse plus personne. [Le foin] tu ne le payes jamais au prix des céréales [tu] ce n'est pas un foin, 1960 il n'y en a rien.</p> <p>[De plus] nous, directement de haut. On nous prend 140ha [de terre agricole pour urbaniser], on déboise de tous les côtés [et on ne pourra pas prendre des terres agricoles exploitées ailleurs].</p> <p>Avec la pression [urbaine] qu'il y a, vous pouvez arriver à mettre en place une mesure compensatoire d'un projet. Et ça peut aussi par convention, intéresser un agriculteur.</p>	<p>[Pour] la réouverture des prairies sèches c'est tout privé. Il y a trop de propriétaires. Pour amener un agriculteur pour brouter c'est compliqué. Mais nous, commune on a des exceptions exceptionnelles on va faire pâturer par les moutons pour voir si ça peut laisser de l'herbe sèche. Il ne faut quand même pas tout. Ça il faudrait qu'il y ait un partenaire, qui serait en lien avec les autres. Les gens quand ils voient, au début ils nous ont dit non et au bout de deux ans quand ils ont vu ce qui s'est passé, ils nous ont dit: et bien allez-y.</p>	<p>La création de garennes, c'est toujours intéressant et ça permet d'impliquer l'association communale de chasse agréée [et] le lepin de garenne est une espèce qui a tendance à disparaître. Mais il y a les moutons [et ils] causent trop de dégâts sur les cultures. Après il y a des techniques, il suffit de faire des zones de prairie entre la culture et la garenne.</p> <p>Il y a une prairie utilisée par un apiculteur riche en fleurs, et très riche en papillons et des usages complémentaires très intéressants.</p> <p>La foin fauché [peut-être] donné au centre équestre. Dans les autres [S] (espace naturel sensible), c'est ce qui se passe. On met à disposition des locaux et ça marche très bien.</p>	<p>Il y a les carrières des habitats qui sont intéressantes pour nous [écologique], ce sont les habitats patrimoniaux, ce sont des habitats plus ruraux, il y a des bâtiments humides et il y a des prairies, qui ont une belle chrysothème.</p> <p>[S] exceptionnellement, on va faire pâturer [certaines parcelles] ça peut [.] rappeler [des] paysages d'antan, ça touche le corde sensible.</p>
<p><b>Dans les espaces agricoles, des scénarios sur le foncier, sur des conventions avec les agriculteurs et sur un nouveau cycle de gestion du foin pour recréer des prairies (compensation financière, utilisation de terrain peu cultivable du marais et des coteaux...)</b></p> <p><b>Une dimension patrimoniale, paysagère et écologique de la prairie qui émerge?</b></p>			

Les prairies: Une diversité de prairies à développer interrogeant un retour de l'animal et de nouvelles interactions entre les espaces agricoles et urbanisés

Figure 186 - Panneau A0 sur motif territorial de la plaine agricole de Cheneses, entre le marais et le coteau, et les limites d'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce (Source: auteur)



### *Point préalable à la réunion*

Avant la réunion, les images numériques de nos planches A0 sont transmises aux écologues élaborant l'étude des abords de la Bourbre et au syndicat de rivière (SMABB). Un échange a lieu la veille de la réunion.

Nos interlocuteurs ont tout d'abord considéré que nos panneaux peuvent être utiles pour mener une discussion originale avec les acteurs sur le réseau écologique.

Ensuite, nous avons rediscuté de l'organisation de la réunion. Le syndicat de rivière souhaiterait que certaines idées intéressantes figurant sur les panneaux soient discutées lors de la présentation du plan de gestion par les écologues. Il est ainsi convenu que nous intervenions ponctuellement durant l'ensemble de la réunion pour citer certains propos tenus lors de l'atelier, et pour revenir si besoin sur des témoignages d'agriculteurs et d'habitants que nous avons introduits lors de la réunion du 11 décembre (cf. § 1.2.1 ci-avant).

Enfin, le syndicat de rivière et l'écologue en charge du plan de gestion ont mis en avant l'enjeu de restituer notre travail auprès d'un public plus large (habitants, agriculteurs, etc...), à notre initiative ou à celle de la commune.

### *Le déroulement de la réunion du 16 mai 2019*

Le 16 mai 2019 a lieu la restitution du plan de gestion des abords de la Bourbre auprès des communes.

Nous arrivons en avance pour installer les panneaux sur les chevalets. Les participants à la réunion arrivent au fur et à mesure. Les supports A0 retiennent l'attention, et certains les regardent en attendant le début des présentations orales (Figure 187).

Durant l'exposé du plan de gestion et comme il était convenu, nous intervenons ponctuellement. Nos commentaires ont principalement porté sur les espaces de prairies proposés dans le plan de gestion des écologues. La discussion qui a eu lieu lors de l'atelier sur de nouvelles formes de pâturage sur le motif local des coteaux a été reprise spontanément par les acteurs du territoire. Nous l'avons complétée en indiquant que la présence des animaux est appréciée des habitants que nous avons interrogés, et qu'ils regrettent la disparition de l'activité d'élevage. Le maire a indiqué qu'une agricultrice l'a contacté car elle cherchait des terrains agricoles pour installer une chèvrerie<sup>773</sup>. L'importance à réfléchir aux liens entre l'activité agricole et la remise en bon état du réseau écologique a ainsi été soulignée.

La discussion autour des planches A0 est réalisée à la fin de la réunion, et elle amène un changement de rythme dans son déroulement. En effet, d'une position assise à regarder un écran, les participants se mettent en mouvement et se regroupent autour des panneaux (Figure 188). Nous avons lancé et animé l'échange en introduisant au préalable le contenu des panneaux et leur organisation. Nous rapportons ci-dessous le déroulement de ce temps d'échanges, en reprenant les notes de notre carnet de terrain.

---

<sup>773</sup> Cette discussion est résumée dans l'observation du processus opérationnel que nous avons exposé précédemment (cf. Annexe 1: "16/05/2019: Comité de pilotage"). La limite entre notre observation et notre expérimentation est dans ce cas particulièrement difficile à déterminer tant elle se trouve imbriquée avec les actions en cours.

16/05/2019: la discussion autour des panneaux A0 de notre expertise paysagère, à la fin du rendu du plan de gestion réalisé par le groupement d'écologues:

Pour permettre le développement des échanges autour de nos panneaux, il est apparu nécessaire de les présenter au préalable. Nous avons ainsi expliqué:

- Le choix de nos trois vues photographiques actuelles, correspondant à des motifs territoriaux spécifiques, et surtout à trois corridors écologiques partant de la rivière canalisée de la Bourbre.
- La manière de représenter l'évolution de ces espaces ouverts dans le temps, d'hier à demain.
- L'insertion de verbatims issus de l'atelier du 7 février.

Les principales transformations des éléments arborés, des prairies et cultures, ainsi que des composantes hydrographiques, sont énoncées à partir des titres et sous-titres inscrits sur les planches.

Après cette introduction, nous avons amené la discussion afin que les motifs locaux du territoire soient précisés.

Les motifs se rapportant aux espaces urbanisés sont débattus dans un premier temps:

- Tout d'abord, les échanges se concentrent sur le motif local des zones d'activités. Le maire de Satolas-et-Bonce regarde les panneaux et précise que les espaces agricoles diminuent du fait de l'urbanisation. Le passé du territoire disparaît, mais des réflexions sont menées pour réaliser des aménagements exemplaires. Il se concentre sur l'emprise de la zone logistique figurant sur une vue aérienne (Figure 184) et il explique que des plantations conséquentes vont être faites, avec des essences locales. À cela s'ajoutent des prescriptions sur des clôtures perméables pour la faune, et sur des bassins de rétention enherbés, etc... Il parle d'une étude paysagère en cours avec l'intercommunalité de la CAPI à ce sujet.

Le syndicat de rivière et le groupement d'écologues ne sont pas au courant de cette étude paysagère<sup>774</sup>, alors même qu'une étude écologique sur cette zone logistique doit être lancée dans le cadre du contrat d'actions sur le réseau écologique.

La commune de Colombier-Saugnieu trouve ces réflexions intéressantes et ils expliquent qu'ils ne sont pas à ce niveau de réflexion pour leur zone d'activités. Des parallèles sont menées entre les projets qu'ont les deux communes sur ce type d'urbanisation. Il ressort l'enjeu d'associer les études paysagères et écologiques.

- Cette comparaison entre les projets de Colombier-Saugnieu et de Satolas-et-Bonce se poursuit autour de l'aménagement d'infrastructures. La ligne à grande vitesse Lyon-Turin est très rapidement évoquée, et la discussion se focalise ensuite sur les routes. La commune de Colombier-Saugnieu précise que sa route départementale, dont la construction se termine, sera accompagnée de plantations ornementales d'essences locales aux abords de la voie. Cela amène le maire de Satolas-et-Bonce à parler de son projet de voie de contournement du bourg, en cours de réflexion. Ses abords pourraient être travaillés avec des plantations favorables à la biodiversité. Selon un élu de Satolas-et-Bonce, il pourrait également y avoir des abords enherbés avec une gestion par éco-pâturages, comme l'a fait le concessionnaire de l'autoroute située à proximité. Cela permettrait d'éviter le développement de plantes invasives telles que la renouée du Japon. Des passages à faune pourraient également être réalisés, comme a pu le souligner le CEN.

Cette comparaison entre les projets d'infrastructures a permis d'associer la réflexion sur les plantations ornementales et sur le paysage avec celle de la biodiversité. Elle a également permis de souligner le souhait des communes de réaliser des interventions exemplaires.

À propos des motifs des espaces agro-naturels, le redéveloppement de prairies et de haies est sujet à certaines discussions animées:

- La réouverture de pâturages sur le motif des coteaux boisés, avec une activité d'élevage, revient dans la discussion. Le fait de retrouver des espaces de prairie qui existaient dans le passé fait l'objet d'un certain consensus. Il s'agirait de développer cette réflexion pour mener à des actions concrètes.
- Par contre, dans les motifs de la plaine agricole et dans celui du marais, la reconversion d'espaces cultivés en prairies ainsi que l'implantation de haies soulèvent une réaction vive

---

<sup>774</sup> L'indication au sujet de cette étude paysagère est présente dans notre observation du processus opérationnel (cf. Annexe 1: "16/05/2019: Comité de pilotage"). Il y a à ce propos une imbrication entre notre observation et notre expérimentation.



d'un élu de Satolas-et-Bonce. La référence à l'agriculture du passé n'est, pour lui, pas d'actualité dans ce cas. En effet, les exploitations agricoles sont fragilisées par une perte importante d'espaces cultivables due au projet d'extension de la zone logistique. Il n'est donc pas possible d'implanter des éléments semi-naturels en plus.

Le maire nuance toutefois ce point de vue. Il explique qu'une discussion peut avoir lieu avec les agriculteurs pour trouver des interventions faisables. Il cite l'exemple de la replantation d'arbres têtards dans la commune, qui font partie de l'histoire locale<sup>775</sup>, pour lesquels des emplacements ont été trouvés avec des agriculteurs. L'écologue en charge du plan de gestion n'était pas au courant de cette action, et elle indique qu'il serait intéressant de l'inclure dans le plan de gestion, car cela montre qu'il existe à l'échelle du territoire communal une réflexion et des interventions en faveur de la biodiversité.

La commune de Colombier-Saugnieu précise qu'elle mène un travail avec les agriculteurs dans le cadre de la protection de l'aire d'alimentation d'un captage d'eau. Une animatrice agricole, aidée par la commune met en place des pratiques culturelles environnementales avec les agriculteurs.. L'animatrice agricole pourrait être un bon relais pour discuter de l'implantation d'éléments semi-naturels avec les agriculteurs.

- Concernant plus spécifiquement le motif du marais, nous aurions souhaité revenir sur certains éléments hydrographiques autour de la renaturation de la Bourbre, qui a été canalisée dans le passé, supprimant ainsi des bras de la rivière et certaines réserves d'eau ponctuelles. L'évolution de la ripisylve et des plantations de peuplier est également un sujet qu'il aurait été intéressant d'aborder. Nous n'avons pas eu le temps pour cela. On notera toutefois que le développement des mares a été discuté durant la réunion et elles ont fait consensus. À titre d'exemple, les élus apprécient l'idée de recréer une mare à l'emplacement d'une réserve d'eau en béton jugée disgracieuse. Par ailleurs, les élus ont souligné de manière plus générale l'importance de préserver le marais, pour le patrimoine qu'il représente dans un territoire en pleine transformation.

Pour clore la discussion autour des panneaux, le maire a émis l'idée de présenter ces panneaux aux habitants. L'intérêt porté à ces supports pour dialoguer avec un public large, incluant la population locale, est acté par plusieurs acteurs du territoire. Cela nous paraît montrer une bonne appropriation de notre expérimentation.

À la fin de la réunion, quelques participants ont regardé de plus près les panneaux. Des discussions informelles auxquelles nous avons participé ont également eu lieu (Figure 188). Elles prolongeaient les discussions sur des interventions en faveur de l'écologie et leur organisation:

- Le conservatoire des espaces naturels parle d'actions qu'il serait possible de développer dans le marais, notamment dans le cadre de mesures de compensation écologiques et de l'atlas qu'il réalise à ce sujet (cf. Chapitre 4 - §2.2.5). Le foncier agricole des parcelles non exploitées du fait de leur très forte humidité pourrait être acheté par un acteur public ou parapublic pour y pérenniser des prairies. Par ailleurs, il évoque des conventions qu'il serait possible de mettre en place avec des agriculteurs pour qu'ils réalisent des mesures de compensation écologiques par exemple en inondant leurs terrains une partie de l'année pour favoriser certaines espèces. Il s'agirait dans les deux cas de retrouver des dynamiques écologiques qui préexistaient dans le passé.
- La responsable du service urbanisme et environnement de Colombier-Saugnieu évoque pour sa part l'intérêt des actions de remise en bon état écologique. Elle souligne également la diversité des actions possibles et la nécessité qu'il y aurait à mieux les articuler les unes aux autres.

---

<sup>775</sup> Les muriers têtard présents sur le territoire communal servaient à élever les vers à soie dans le contexte de l'industrie textile lyonnaise.



**Figure 187 - Début de la réunion de restitution du plan de gestion le 16 mai 2019, avant la présentation power-point, avec quelques personnes qui regardent les panneaux (Source: auteur)**



**Figure 188 - Fin de la réunion de restitution du plan de gestion le 16 mai 2019: débat autour des panneaux, suivi de discussions informelles et de quelques personnes qui regardent les panneaux (Source: auteur)**

Lors des échanges autour de nos panneaux, le point de vue des élus communaux sur les motifs paysagers locaux et leur évolution dans le temps ont pu être détaillés<sup>776</sup>. Des renvois à l'histoire locale des espaces agro-naturels sont faits à plusieurs moments. Toutefois, les actions prévues doivent être compatibles avec l'économie agricole actuelle. C'est dans cette optique qu'un travail serait à approfondir avec les agriculteurs. Pour les motifs locaux relatifs aux urbanisations et aux infrastructures, il ressort des échanges que des transformations importantes du territoire vont avoir lieu. Ainsi, les liens avec l'histoire ancienne ne sont pas mis en avant. Les acteurs locaux parlent toutefois de leurs réflexions pour que les aménagements soient réalisés d'une manière exemplaire. Des comparaisons ont eu lieu spontanément entre les communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce à ce sujet.

Nos panneaux ont finalement permis d'enclencher des échanges riches et intéressants sur les espaces ouverts du territoire. Toutefois, nous avons remarqué qu'il était difficile d'exploiter les verbatims. Ils étaient en effet trop nombreux. A posteriori, il nous est apparu qu'une sélection des bulles disposées sur les planches A0 aurait pu être réalisée, complétée par un carnet plus exhaustif qui aurait pu circuler dans l'assemblée.

Dans tous les cas, les acteurs du territoire ont été intéressés par nos panneaux. L'idée du maire de Satolas-et-Bonce de les utiliser pour dialoguer avec les habitants amène une piste pour poursuivre notre expérimentation.

De plus, la remarque de la responsable du service urbanisme de Colombier-Saugnieu au sujet de la difficulté d'articuler les diverses actions de restauration écologique converge avec l'objectif de notre expérimentation.

### **1.3 Les freins constatés dans les processus d'actions et le potentiel de l'expertise paysagère**

Avant d'exposer le prolongement de notre expérimentation, il nous est apparu important de faire un premier bilan de notre expertise paysagère renouvelée, et de son apport au sein du processus d'actions en cours sur les trames vertes et bleues.

Nos supports de représentation permettent de mettre en discussion auprès des acteurs les différents motifs locaux composant les espaces ouverts du territoire. Cela a un intérêt pour mener des actions. En effet, à travers ces échanges, il est possible de mieux comprendre les motivations des acteurs pouvant conduire au développement de certaines actions, et à de nouvelles formes d'intervention basées sur des démarches préexistantes. Il est également possible de comprendre certains freins opérationnels.

Au terme de la première partie de notre expérimentation, nous pouvons ainsi ébaucher une connaissance des motifs utile pour élaborer le plan d'action d'un projet sur les espaces ouverts du territoire, lequel permettrait d'intensifier les interventions en cours et de dépasser certains blocages:

- Concernant les motifs des infrastructures routières et des zones d'activités, le travail de plantations avec des essences locales associe la volonté préexistante des élus d'une végétalisation ornementale avec des enjeux de biodiversité. Des réflexions émergent en même temps autour de l'éco-pâturage, de l'usage de bassins de rétention dans un

---

<sup>776</sup> Le maire de Satolas-et-Bonce s'est particulièrement investi dans la discussion, accompagné d'autres élus.

objectif écologique, ou encore de l'insertion de passages à faune sous les routes en lien avec les structures végétales alentour,... Pour approfondir ces réflexions, l'existence de quelques études paysagère réalisées aujourd'hui indépendamment de celles de l'écologie apparaît comme un levier intéressant. Ces deux types d'études seraient à travailler ensemble. Par ailleurs, on pourrait se demander si des réflexions similaires pourraient être développées pour les motifs des bourgs et hameaux.

- Pour le motif des coteaux boisés, la remise en pâture intéresse les acteurs locaux et une telle démarche pourrait également avoir un bon accueil auprès des habitants. L'intérêt de cette action pour la biodiversité se couple en effet avec une référence au passé du territoire, et avec l'attachement de la population à sa ruralité. On peut cependant se demander comment une telle action pourrait se mettre en œuvre?
- Au sujet des grandes cultures dans les motifs des plaines agricoles et du marais, un blocage apparaît autour de l'implantation des haies et de la remise en prairies. Celles-ci s'avéreraient néfastes à l'économie agricole. Toutefois, des pistes d'actions pourraient également être étudiées avec les agriculteurs, comme le soulignent certains acteurs. Par exemple, il existerait certains espaces où des plantations pourraient être développées. De plus, une animatrice agricole travaille actuellement avec des exploitants à Colombier-Saugnieu pour la protection d'un captage d'eau. N'y aurait-il pas les éléments de base pour ouvrir le dialogue avec des agriculteurs afin d'agir en faveur de la biodiversité?

Ensuite, en abordant de manière simultanée les différents motifs du territoire, notre expérimentation apporte une vue d'ensemble des actions en cours et des actions potentielles sur les espaces ouverts. Les différentes interventions ne sont donc pas vues de manière isolée, même si elles appellent des sphères opérationnelles distinctes (liées à l'agriculture, à l'aménagement, etc...). Cela est un préalable à l'élaboration d'un projet d'ensemble. Il serait ainsi possible de faire face à la difficile coordination entre les multiples formes d'interventions sur les trames vertes et bleues, une complexité que souligne la responsable du service urbanisme de Colombier-Saugnieu (cf. fin de la réunion du 16/05/2019 dans le § 1.2.3 ci-avant).

On notera enfin que nous mettons en lien les espaces ouverts tels qu'ils existaient hier avec ceux qui pourraient advenir demain, afin de susciter les échanges entre acteurs et pour construire une vision d'ensemble. Il s'agit d'un principe que nous avons formulé au début de notre expérimentation (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5). Les acteurs locaux s'approprient cette démarche en parlant du patrimoine de certains espaces agro-naturels, comme celui du marais, et en recherchant l'exemplarité pour mettre en œuvre les projets d'aménagement actuels (zone d'activités, infrastructures).

Ce premier bilan fait, comment développer l'apport de notre expertise paysagère à celle de l'écologie dans le processus d'actions sur les trames vertes et bleues de notre terrain d'étude? Comment aller vers l'élaboration effective d'un plan d'actions sur les espaces ouverts du territoire?

## 2 Les suites possibles de l'expérimentation au sein du contexte opérationnel

Suite au premier temps de notre expérimentation, nous avons engagé une réflexion pour continuer notre expertise paysagère renouvelée dans le contexte opérationnel de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, avec les acteurs du territoire.

Nous proposons dans cette deuxième partie du chapitre d'expliquer la manière avec laquelle nous avons procédé: les pistes explorées, celles qui n'ont pas pu être mises en œuvre et celles que nous allons poursuivre.

### 2.1 L'impasse d'une proposition d'atelier multi-acteurs

#### *Revenir sur une de nos propositions*

Lors de la discussion initiale que nous avons eue avec le syndicat de rivière (SMABB) au sujet de notre expérimentation, il nous a incités à être force de proposition (cf. Chapitre 4 - § 3.2). Nous avons souhaité l'être à la fin de notre première période de travail, en développant l'idée d'ateliers multi-acteurs pour préciser un projet d'ensemble sur les espaces ouverts de notre terrain d'étude.

Notre proposition a été discutée avec la technicienne du syndicat de rivière qui pilote le contrat d'actions sur le réseau écologique. Il nous a paru intéressant d'exposer cette réflexion collective, même si la mise en œuvre des ateliers n'a finalement pas été possible dans la configuration souhaitée. En effet, le processus de travail envisagé avait pour enjeu de contribuer à des actions plus efficaces sur les espaces ouverts, et nous mobiliserons certains éléments de cette démarche dans la suite de notre expérimentation.

#### *Les attendus de l'atelier multi-acteurs*

L'élaboration de notre proposition a commencé en identifiant les principales problématiques rencontrées par la technicienne du syndicat de rivière, dans le cadre du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues. Lors d'une réunion le 14 février 2019<sup>777</sup>, deux aspects ont été mis en évidence:

- Le premier était la difficulté de coordination entre des actions soumises aux volontariats des acteurs du territoire, sans qu'il n'y ait eu de dialogue approfondi entre eux. Cela conduisait à des interventions ponctuelles manquant d'efficacité pour restaurer le réseau écologique.
- Le second était l'absence de certains acteurs-clefs, insuffisamment sollicités alors qu'ils auraient pu contribuer à la mise en œuvre d'actions très bénéfiques pour les fonctionnalités écologiques.

Ces difficultés seront soulignées à plusieurs reprises par le syndicat de rivière (cf. Chapitre 4 - § 2.2.6)<sup>778</sup>.

---

<sup>777</sup> Cette réunion que nous avons eue avec la technicienne du syndicat de rivière le 14 février 2019 précédait une séance de travail sur le sentier pédagogique de la Bourbre.

<sup>778</sup> Le fait que nous menions une recherche-action amène l'animatrice agricole à avoir une réflexivité sur les actions qu'elle mène.



Pour dépasser ce constat, nous avons discuté de la mise en place d'ateliers associant les expertises paysagères et écologiques. Ils permettraient de développer le dialogue entre différents acteurs au sujet d'actions pouvant être réalisées sur les espaces ouverts. Il serait ainsi possible de co-élaborer des interventions coordonnées entre elles, autour d'un projet global. Un plan d'actions en résulterait.

Cette idée d'ateliers a retenu l'attention du syndicat de rivière. En effet, celui que nous avons organisé avec des écologues le 7 février 2019 (cf. § 1.2.2 ci-avant) a été particulièrement apprécié par ses participants, et des pistes d'interventions intéressantes ont émergé lors des échanges. La réalisation d'ateliers multi-acteurs prolongerait ainsi l'expérimentation qui a déjà été commencée.

En février et mars 2019, la technicienne du syndicat de rivière nous a aidés à développer l'organisation prévisionnelle de ces ateliers. Elle a ensuite soumis cette proposition aux administrateurs et au président du syndicat de rivière, pour étudier les possibilités de sa mise en œuvre effective.

### *L'organisation prévisionnelle des ateliers*

Nous avons ainsi réalisé un programme d'ateliers collectifs portant sur l'ensemble du réseau écologique de notre terrain d'expérimentation, y compris les espaces situés dans le département du Rhône en dehors du périmètre d'action officiel du SMABB<sup>779</sup>. Cette démarche de concertation interterritoriale a été séquencée en quatre étapes. Nos matériaux y seraient mobilisés de différentes manières.

#### Etape 1 - Installer le travail interprofessionnel:

Il s'agirait de faire collaborer les paysagistes et les écologues des structures de conseil intervenant sur le terrain d'expérimentation. Des experts en agronomie pourraient s'y joindre, au vu de l'importance de l'agriculture dans ce contexte opérationnel. L'objectif serait de définir des intentions d'actions sur les différents motifs paysagers du réseau écologique. Les ateliers en salle pourraient être complétés par un temps de travail collectif sur le terrain. Nos supports cartographiques et photographiques serviraient à ces ateliers, pour localiser des lieux d'intervention et les inscrire dans un récit d'évolution du territoire. Les professionnels conviés à ces ateliers seraient:

- Les paysagistes et les écologues du CAUE et du CEN de l'Isère
- La paysagiste de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) d'Isère et les écologues de l'Association Porte de l'Isère Environnement (APIE)
- Les paysagistes et les écologues du CAUE et du CEN du Rhône, étant donné que le périmètre d'expérimentation comprend des espaces situés dans ce département.
- Les animateurs agricoles travaillant sur ce terrain d'expérimentation

---

<sup>779</sup> La nécessité de considérer le territoire situé au delà du périmètre opérationnel du bassin de la Bourbre est identifiée par les acteurs du territoire. L'association de naturalistes LO PARVI le rappellera lors d'une réunion (cf. Annexe 1 - comité technique du bilan de mi-parcours le 26/09/2019). Notre terrain d'expérimentation est significatif des problématiques qui se posent avec les découpages administratifs actuels. En effet, certains corridors ont une partie se trouvant sur le territoire du bassin de la Bourbre et l'autre sur celui de l'Est-Lyonnais (cf. Chapitre 4 -Figure 117)

### Etape 2 - Mobiliser les acteurs du territoire:

Des ateliers seraient ensuite menés avec des acteurs du territoire, en sollicitant ceux qui ne sont pas ou qui sont insuffisamment présents dans les processus d'actions en cours. Sur le modèle de l'atelier du 7 février 2019, nos supports cartographiques et photographiques seraient utilisés pour discuter des actions concernant les espaces ouverts. Des enregistrements des discussions seraient faits. Quatre ateliers seraient menés, en réunissant des catégories d'acteurs spécifiques, à savoir:

- les acteurs institutionnels, économiques et certains aménageurs (élus et techniciens des communes<sup>780</sup>, industriels<sup>781</sup>, gestionnaires et aménageurs d'infrastructures, lotisseurs et aménageurs, etc...).
- les agriculteurs.
- les habitants.
- les acteurs du territoire de l'Est Lyonnais situé dans le département du Rhône, et dont la mobilisation est nécessaire pour une action cohérente sur le réseau écologique du terrain d'expérimentation, en dépassant les limites opérationnelles actuelles<sup>782</sup>.

### Etape 3 - Synthétiser les ateliers:

Il s'agirait de mettre en avant les principales pistes d'interventions qui auraient émergé, ainsi que les possibilités et difficultés éventuelles pour les mettre en œuvre. Pour cela, les enregistrements audio réalisés lors des ateliers seraient retranscrits. Ces textes seraient utilisés pour produire un support de synthèse présentant des scénarios prospectifs d'évolution des espaces ouverts du territoire, articulant le passé avec le futur. Pour en débattre, une réunion serait organisée avec les acteurs ayant participé aux ateliers. Des références de projets réalisés, voire des visites d'interventions sur un réseau écologique, pourraient compléter cette étape de travail.

### Etape 4 - Réaliser un plan d'actions:

La dernière étape consisterait à esquisser un plan d'actions à partir du travail mené précédemment, il s'agirait de clarifier les déclinaisons opérationnelles pouvant être réalisées à court terme dans le cadre du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues, et les pistes étant à développer pour des interventions à plus long terme. Une exposition pourrait par ailleurs être envisagée, pour présenter la démarche et l'aboutissement des ateliers multi-acteurs.

### *L'absence de soutien politique pour mettre en œuvre notre proposition*

Le programme prévisionnel d'ateliers collectifs étant défini, l'animatrice du contrat sur le réseau écologique l'a présenté au président du syndicat de rivière (SMABB). Il n'a finalement pas été possible de poursuivre cette démarche en l'état, car les administrateurs du SMABB ont le sentiment que cette structure réalise depuis plusieurs années trop d'études, et trop de réunions sont organisées, sans qu'il n'y ait suffisamment d'actions concrètes. Notre proposition d'ateliers multi-acteurs est perçue comme une étude complémentaire, même si elle a l'objectif de faciliter la mise en œuvre d'interventions. Sa mise en œuvre n'a donc pas été soutenue politiquement.

---

<sup>780</sup> À savoir ceux des communes de Satolas-et-Bonce, Colombier-Saugnieu, Grenay, Chamagnieu et Saint-Quentin-Fallavier sur le territoire du syndicat de rivière de la Bourbre.

<sup>781</sup> dont les carrières et les gestionnaires de sites d'enfouissement de déchets

<sup>782</sup> Les acteurs sollicités pourraient être les communes de Saint-Laurent-de-Mure, d'Heyrieux, le pôle métropolitain, l'agence d'urbanisme, la cellule SAGE de l'Est Lyonnais du département du Rhône, SNCF réseau, etc...

## 2.2 Le nouveau positionnement de l'expérimentation par rapport au contexte opérationnel

### *Intervenir au sein des processus d'actions en cours sur les espaces ouverts*

Pour poursuivre notre expérimentation, nous allons finalement continuer à nous insérer dans des actions en cours, qu'elles soient liées au contrat quinquennal sur les trames vertes et bleues, ou qu'elles ne le soient pas directement.

Cette manière de faire a déjà été testée dans le cadre de l'étude des abords de la Bourbre. Il nous faut cependant travailler avec de nouveaux partenaires. Pour les trouver, nous avons mieux fait connaître notre démarche auprès d'acteurs intervenant sur les espaces ouverts du terrain d'expérimentation. Pour cela:

- D'une part, nous avons exposé notre démarche le 7 mars 2019, lors d'une réunion où étaient présents des associations et des professionnels pilotant des actions dans le cadre du contrat sur les trames vertes et bleues (cf. Annexe 1 - réunion du 07/03/2019).
- D'autre part, nous avons parlé de notre travail auprès des divers acteurs rencontrés lors de notre observation du processus d'actions sur les espaces ouverts (cf. Chapitre 4 - § 2.2).

Nous supposons que des propositions de partenariats pourraient y faire suite, ce qui a été le cas.

### *Les pistes pour établir de nouvelles collaborations et partenariats*

Quelques pistes de collaborations, restées sans suite, portaient de démarches interprofessionnelles préexistantes ou latentes:

- Un partenariat avec la LPO d'Isère a été envisagé dans le cadre de leurs études communales sur les trames vertes et bleues (cf. Chapitre 4 - § 2.2.7). Nous avons discuté avec la paysagiste chargée de ces travaux, et nous avons proposé une approche complémentaire à la leur pour approfondir la concertation. Notre proposition les a intéressés. Toutefois, durant la période où nous aurions pu mener cette collaboration, ils sont uniquement intervenus sur la commune Colombier-Saugnieu et leur planning de travail n'était pas compatible avec le notre.
- Une collaboration a également été envisagée dans le cadre de l'étude paysagère de l'extension de la zone logistique. L'idée était de préfigurer des liens aujourd'hui inexistantes avec une étude écologique sur cette zone, prévue dans le cadre du contrat sur les trames vertes et bleues (cf. Chapitre 4 - § 2.2.5 et cf. § 1.3 ci-dessus). La réflexion aurait également pu être élargie à l'échelle territoriale. Cependant, l'intercommunalité de la CAPI nous a montré une phase d'étude paysagère en cours de finalisation (FOLIA, 2018), et elle nous a informés que la poursuite de l'étude n'aurait pas lieu avant plusieurs mois. Ce calendrier était incompatible avec celui de notre expérimentation.

D'autres pistes de collaboration permettraient de nous concentrer sur les difficultés, et les possibilités, existantes pour implanter des éléments semi-naturels dans les espaces agro-naturels:

- Un partenariat a ainsi été envisagé avec le CEN Isère, dans le cadre d'un atlas du foncier agro-naturel favorable à des mesures de compensation écologique (cf. Chapitre 4 - §2.2.5). En effet, ce travail est associé à un essai sur une parcelle test, celle-ci étant

possible à Satolas-et-Bonce (cf. ci-dessus §1.2.3). Dans ce cadre, nous pourrions développer nos outils et méthodes. Cet essai a cependant été décalé dans le temps, et il n'a finalement pas été possible de mener un tel partenariat.

- Une autre collaboration a été discutée avec l'animatrice agricole de Colombier-Saugnieu (employée à la fois par cette commune et par le SMABB). Comme cela a été rappelé lors de la première partie de notre expérimentation, son travail permettrait de développer une concertation avec les agriculteurs, dans le but d'implanter des éléments semi-naturels favorables à la biodiversité (cf. §1.3 ci-avant). Cela n'est toutefois pas le cas aujourd'hui car sa mission porte sur la ressource en eau, et non sur les "trames vertes et bleues" (cf. Chapitre 4 - 2.2.5). Pour dépasser cette situation, nous avons donc proposé à cette animatrice d'inscrire nos méthodes et outils au sein d'une action qu'elle développe, pour aborder ensemble les thématiques de l'agriculture, de l'eau et de la biodiversité. Elle a accepté avec intérêt.

### *La suite de l'expérimentation*

Notre expérimentation pourra ainsi se développer via un partenariat avec l'animatrice agricole. Plus concrètement, elle travaille sur un projet d'implantation de panneaux afin de valoriser les pratiques agro-environnementales que mettent en place aujourd'hui certains agriculteurs. L'enjeu de cette démarche n'est pas la réalisation de panneaux en soi, mais le développement du dialogue entre les agriculteurs, l'équipe municipale et les habitants. Nous y voyons un contexte intéressant pour dépasser deux limites observées dans le processus d'actions actuellement en cours sur les trames vertes et bleues: l'absence d'échange avec les agriculteurs et le manque de connaissance agronomique.

Par ailleurs, nous avons une autre piste de collaboration pouvant se concrétiser, apparue à la fin de la première partie de notre expérimentation. En effet, le maire de Satolas-et-Bonce nous a suggéré de mettre en discussion le contenu de nos panneaux A0 lors d'une réunion publique (cf. § 1.2.3 ci-avant). Cette proposition a été complétée par la responsable du service urbanisme de Colombier-Saugnieu, nous proposant d'intervenir auprès d'habitants lors d'une semaine verte dédiée à l'environnement, au cours du printemps 2020. Pour répondre à ces sollicitations, nous avons repris contact avec la LPO de l'Isère, et un partenariat a été monté avec elle. L'enjeu est de développer l'échange auprès d'habitants.

Nous avons ainsi deux possibilités de collaborations. Notre expérimentation va se développer sur cette base, sans oublier pour autant le processus de travail auquel nous avons réfléchi avec le syndicat de rivière (cf. ci-avant - § 2.1). Des méthodes d'ateliers collectifs vont ainsi être mises en œuvre, et nous gardons l'objectif d'esquisser un plan d'actions sur les espaces ouverts de notre terrain d'expérimentation.

### **3 Un dialogue approfondi avec des acteurs peu sollicités vers un projet partagé**

Nous présentons maintenant le deuxième temps de notre expérimentation. Il propose de développer le dialogue avec quelques acteurs stratégiques pour la mise en œuvre d'actions sur les trames vertes et bleues, dans le contexte opérationnel que nous suivons.

Nous allons pour cela mener de nouvelles collaborations en s'inscrivant dans des interventions en cours. Nous cherchons à mobiliser les agriculteurs et les habitants. Cet avancement de l'expérimentation permettra d'esquisser un projet d'ensemble sur les espaces ouverts de notre terrain d'expérimentation.

#### **3.1 Des échanges entre agriculteurs et collectivités locales sur des enjeux paysagers et écologiques**

##### *3.1.1 La mise en place d'un partenariat avec une animatrice agricole*

Notre collaboration avec l'animatrice agricole intervenant sur le terrain d'expérimentation a été actée et détaillée entre mai et juillet 2019. Étant donné que notre recherche-action va s'inscrire dans le contexte d'un projet de panneaux d'interprétation des espaces agricoles, il était important de mieux comprendre ce projet et de préciser l'enjeu du travail interprofessionnel que nous allons mettre en œuvre.

##### *Au-delà d'un projet de panneaux, un dialogue entre la commune et les agriculteurs*

La mise en place de panneaux d'interprétation de l'espace agricole a, pour l'animatrice agricole, une ambition dépassant la communication d'informations aux promeneurs. Elle considère plus largement le processus de travail et de communication qu'il y aura autour de cette action. Il permettra d'approfondir le dialogue entre l'équipe municipale et les agriculteurs dans un premier temps, puis avec les habitants dans un second temps. Ce sont finalement les échanges multi-acteurs au sujet des espaces agricoles et de l'environnement qui constituent l'enjeu de cette action de panneaux d'interprétation.

Pour que des échanges puissent être constructifs, l'animatrice agricole souhaite faire monter en compétence les techniciens municipaux puis les habitants au sujet de l'agriculture. Plus précisément, il s'agit d'apporter des éléments de connaissance sur les contraintes des agriculteurs. Il s'agit également d'expliquer les démarches que mettent en œuvre actuellement certains d'entre eux pour protéger la ressource en eau d'un captage présent sur le territoire de Colombier-Saugnieu. L'objectif est de construire un savoir partagé nécessaire pour instaurer un dialogue multi-acteurs fécond.

Cette démarche vise une reconnaissance et un soutien des mesures environnementales des agriculteurs par la population et par l'équipe municipale. La valorisation des efforts des agriculteurs pourrait les motiver à développer davantage de mesures environnementales.

Les objectifs de l'animatrice agricole nous paraissent ainsi adaptés pour dépasser le manque de dialogue avec les agriculteurs que nous avons observé dans le processus d'actions sur les trames vertes et bleues. Nous sommes également intéressés de partir d'actions environnementales préexistantes menées par les agriculteurs. Mais quel apport aurions-nous dans ce processus de travail autour des panneaux ? Quel serait l'enjeu de notre collaboration interprofessionnelle?



### *Un travail interprofessionnel entre les domaines de l'agronomie, du paysage et de l'écologie*

La collaboration que nous allons mettre en place avec l'animatrice agricole combine une expertise agronomique avec celle du paysage. D'une manière indirecte, les préconisations de l'expertise écologique que nous connaissons vont également intervenir dans notre travail. Nous avons clarifié l'articulation entre ces domaines de compétences avec l'animatrice agricole, et l'apport mutuel que nous pouvons en tirer.

L'animatrice agricole voit dans l'expertise paysagère un intérêt pour développer le travail d'interprétation et de discussions collectives à propos de l'espace agricole. Le paysage permet de partir de ce que les habitants voient pour décrypter progressivement les dynamiques et pratiques agricoles associées. Le paysage permet également de discuter autrement des enjeux environnementaux de l'agriculture avec les exploitants<sup>783</sup>. L'animatrice agricole nous indique que cette sensibilité pour le domaine du paysage provient de son expérience professionnelle passée sur les "territoires agri-urbains" de la région Ile-de-France. Elle y a notamment connu les démarches et travaux de X.Guioimar et M.Poulot, s'intéressant au projet de paysage sur des territoires agricoles situés entre ville et campagne, incluant des projets de panneaux d'interprétation (Guioimar, 2010; Toublanc & Poulot, 2018). L'animatrice agricole est intéressée par ce que nous pouvons apporter. Elle nous laisse libres de faire les propositions que nous souhaitons.

Partir du visible pour développer les échanges multi-acteurs sur les espaces agricoles renvoie à notre expertise paysagère, basée sur des supports graphiques et textuels de discussions. Nous contribuerons à cette démarche avec nos matériaux. Nous signalons également que nous avons des transcriptions d'entretiens d'agriculteurs que nous comptons exploiter. L'animatrice agricole s'avère très intéressée, d'autant plus que nous sommes entrés en contact avec des exploitants qu'elle n'a pas réussi à mobiliser dans les actions de protection des captages d'eau.

Par ailleurs, notre travail s'inscrivant dans une démarche interprofessionnelle de l'expertise paysagère avec celle de l'écologie, nous porterons des enjeux concernant le réseau écologique. Pour l'animatrice agricole, il est intéressant de ne pas restreindre les interventions environnementales des agriculteurs à celles de la protection de la ressource en eau dont elle a la mission. Elle accepte ainsi qu'un croisement avec les enjeux de la biodiversité soit fait.

Les bases de notre collaboration avec l'animatrice agricole ayant été définies, nous présentons à présent trois étapes de ce travail partenarial.

#### *3.1.2 Un travail en salle et in-situ avec les techniciens communaux*

##### *Un temps de travail en salle préparant une exploration de terrain*

Le 23 juillet 2019 a lieu la réunion de lancement du projet de panneaux avec des techniciens de la commune de Colombier-Saugnieu<sup>784</sup>, et avec des collègues de l'animatrice agricole venant du syndicat de rivière<sup>785</sup>. L'objectif est de définir les sites potentiels d'implantation des panneaux et leur contenu thématique. Il est prévu que la séance suivante soit sur le terrain, pour discuter des espaces agricoles vus et du contenu des panneaux.

---

<sup>783</sup> On notera que le rôle du paysage pour instaurer un dialogue avec les agriculteurs a été identifié dans un travail mené par l'ISARA dans le cadre des mesures d'accompagnement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes (cf. Chapitre 4 - § 2.1.2).

<sup>784</sup> A savoir la coordinatrice des espaces verts, un brigadier de la police municipale, deux chargés de communication et une chargée de projet de développement urbain et environnemental.

<sup>785</sup> Un chargé de communication et une animatrice des captages prioritaires, collègues de l'animatrice agricole

Nous n'avons pas participé à l'organisation de cette séance. Il est convenu avec l'animatrice agricole que nous prenions connaissance du début de ce projet, afin de préciser la manière avec laquelle nous allons pouvoir apporter notre contribution lors de l'arpentage du terrain.

Un premier aspect discuté durant la réunion concerne le repérage de 3 lieux d'implantation des panneaux sur des itinéraires de randonnée existants. L'animatrice agricole les suggère dans l'objectif de parler de différentes pratiques agricoles intéressantes pour la protection des captages d'eau. Les sites proposés correspondent aux coteaux avec leurs prairies naturelles, aux plaines non-irriguées avec des techniques environnementales pour limiter les intrants, et enfin à une culture irriguée en agriculture biologique dans le marais. Le choix de ces sites nous intéresse, car il se recoupe avec les motifs que nous avons identifiés dans notre travail.

Un deuxième aspect vu lors de la réunion concerne le contenu des panneaux d'interprétation. L'animatrice agricole considère que l'avis du groupe de travail permettra de répondre au mieux aux attentes des habitants<sup>786</sup>. Elle stimule pour cela l'expression des points de vue de chaque participant en leur demandant d'écrire chacune de leurs idées sur des post-it distincts (Figure 189). Ces post-it sont ensuite regroupés pour définir les principales thématiques qui seraient à aborder. Au final, trois sujets ressortent:

- l'impact de l'agriculture sur la biodiversité,
- les effets néfastes des traitements phytosanitaires sur la santé humaine, et les pratiques agricoles alternatives.
- la commercialisation de la production agricole, dont les circuits-courts,

L'animatrice agricole recadre ces questionnements autour d'un point essentiel pour la protection du captage d'eau: les pratiques agricoles<sup>787</sup>. Ce point de départ permettra de traiter des autres sujets, et notamment ceux de la biodiversité et des éléments semi-naturels présents dans l'espace agricole.



**Figure 189 - Brainstorming avec des post-it pour définir des thèmes d'étude des espaces agricoles (Source: auteur)**

Les aspects abordés lors de cette première réunion nous permettent de préciser l'orientation de notre expérimentation lors de l'arpentage de terrain. Il s'agira de développer la compréhension de l'agropaysage<sup>788</sup> de nos motifs de coteaux, de plaines agricoles et du marais, en associant

<sup>786</sup> L'animatrice agricole considère en effet que le groupe représente majoritairement un panel de novices au sujet de l'agriculture, comparable à une bonne partie des habitants. Ainsi, les questions qu'apporte le groupe devraient résonner avec celles des habitants.

<sup>787</sup> Il est important pour l'animatrice agricole de trouver un fil conducteur partant de la ressource en eau car ce projet de panneaux reçoit des financements de l'agence de l'eau.

<sup>788</sup> L'agropaysage est l'ensemble des éléments qui compose un paysage agricole (haies, prairies, cultures, etc...).

les dimensions agronomiques, paysagères et environnementales pour la protection de l'eau et pour la biodiversité. Cette démarche enrichira à la fois:

- l'élaboration du contenu des panneaux,
- l'ouverture vers des discussions multi-acteurs incluant les agriculteurs,
- l'esquisse d'un plan d'actions sur les espaces ouverts que nous envisageons de faire dans le cadre de notre expérimentation.

Pour apporter une telle contribution, nous mobiliserons nos matériaux descriptifs du milieu, et nous aborderons entre autres les évolutions de l'agropaysage dans le temps, en se référant aux transformations d'hier à aujourd'hui, et également aux changements potentiels pour demain.

### *Réaliser un cahier rassemblant différents matériaux, support pour le travail de terrain*

Pour mener la discussion collective in-situ à partir de certains de nos matériaux, nous décidons de réaliser un cahier. Il contiendra des cartes, photographies, croquis et extraits de paroles d'agriculteurs. Nous regroupons ces matériaux autour de chacun des sites que nous allons explorer, correspondant à des motifs locaux. Le cahier nous accompagnera durant le parcours sur le terrain. Nous pourrions citer certains propos d'agriculteurs et montrer des photographies et croquis aux participants. Nous prévoyons par ailleurs d'imprimer les cartes en plusieurs exemplaires, et de les distribuer aux participants, afin qu'ils s'imprègnent au mieux de leur contenu. L'animatrice agricole propose d'utiliser un cadre en bois, pour délimiter visuellement certains espaces que nous ferions commenter par le groupe. Elle viendra également avec des photographies d'expérimentations de cultures et de couverts qu'elle mène sur ce territoire.

Pour réaliser notre cahier, les principaux matériaux que nous allons faire évoluer sont les transcriptions de nos entretiens et parcours commentés avec les agriculteurs. Nous mènerons ce travail en deux temps:

- D'une part, nous allons sélectionner quelques citations d'agriculteurs extraites de nos transcriptions, en collaboration avec l'animatrice agricole. En septembre 2019, nous lui avons exposé de manière générale le contenu des paroles d'agriculteurs que nous avons collectées. Elle nous aida à les ordonner par rapport à différents types de démarches agro-écologiques qu'elle connaissait. Ce débriefing nous permettra de sélectionner un nombre limité de citations d'agriculteurs significatives, en nous aidant du logiciel QDA Miner Lite et des catégories d'analyse textuelle que nous avons prédéfinies (cf. Chapitre 5 - § 2.4.5).
- D'autre part, nous allons agencer nos citations de manière à ce qu'elles puissent alimenter la discussion que nous aurons in-situ. Pour cela, nous regroupons tout d'abord nos citations par sites et motifs locaux que nous allons explorer. Ensuite, pour chacun de ces motifs, nous distinguons les citations qui se rapportent aux pratiques culturelles (techniques agricoles), à l'agropaysage (haies, prairies, bandes enherbées, etc...) et aux transformations du territoire dans le temps (entre hier et aujourd'hui, les possibilités de changement demain). Nous mettons des titres de manière à pouvoir accéder facilement aux informations (Figure 190). Enfin, nous mettons en évidence certains points de vue contrastés d'agriculteurs pour montrer qu'il y a des controverses. Pour cela, le texte des citations correspondantes est mis en rouge. De plus, les titres introduisent le débat existant en indiquant les "intérêts et limites" que perçoivent les agriculteurs sur certains sujets (Figure 190). Nous relatons notamment les idées divergentes qu'ont les agriculteurs au sujet de la présence et du développement des haies dans l'espace agricole.

<b>Motif 1 - Le coteau, espace de vulnérabilité élevé pour le captage</b>	<b>3</b>
<b>Gestion des espaces en prairie: gel et jachère</b>	<b>3</b>
<b>Les haies et le développement des boisements</b>	<b>3</b>
<b>Haies et prairies, intérêts et limites de cette structure paysagère:</b>	<b>4</b>
Pour l'agriculture et l'environnement:	4
Situation en lisière d'espaces urbanisés:	4
<b>Lien avec les dynamiques d'évolution de ce paysage (voir carte + vue au sol)</b>	<b>4</b>
Passé:	4
Futur:	4
<b>Motif 2 - Le plateau non-irrigué, espace de vulnérabilité élevé pour le captage</b>	<b>5</b>
<b>Positionnement, gestion et intérêts/limites des haies</b>	<b>5</b>
<b>Bandes enherbées de 5m minimum, implantation et gestion</b>	<b>6</b>
<b>Techniques agricoles sur les espaces cultivés non-irrigués</b>	<b>7</b>
Techniques agricoles pour baisser les produits phytosanitaires	7
Techniques agricoles pour baisser les engrais minéraux	8
<b>Perception des agriculteurs sur les approches environnementales:</b>	<b>9</b>
<b>Valorisation des actions menées pour l'environnement</b>	<b>10</b>
<b>Lien avec les dynamiques d'évolution de ce paysage (voir carte)</b>	<b>10</b>
Passé:	10
Futur:	10
<b>Motif 3 - Le marais, espace de vulnérabilité très élevé pour le captage</b>	<b>11</b>
<b>Les haies</b>	<b>11</b>
<b>Les bandes enherbées</b>	<b>11</b>
<b>Techniques agricoles sur les espaces cultivés irrigués en reconversion BIO</b>	<b>11</b>
Techniques agricoles pour baisser les produits phytosanitaires	11
Techniques agricoles pour baisser les engrais chimiques	11
<b>Valorisation du BIO</b>	<b>11</b>
<b>Perception des agriculteurs sur les reconversions en BIO</b>	<b>11</b>
<b>Passé-Futur (voir carte + vue au sol)</b>	<b>11</b>
Passé:	11
Futur:	11

**Figure 190 - Sommaire du cahier terrain réalisé pour l'exploration collective des espaces agricoles (Source: auteur)**

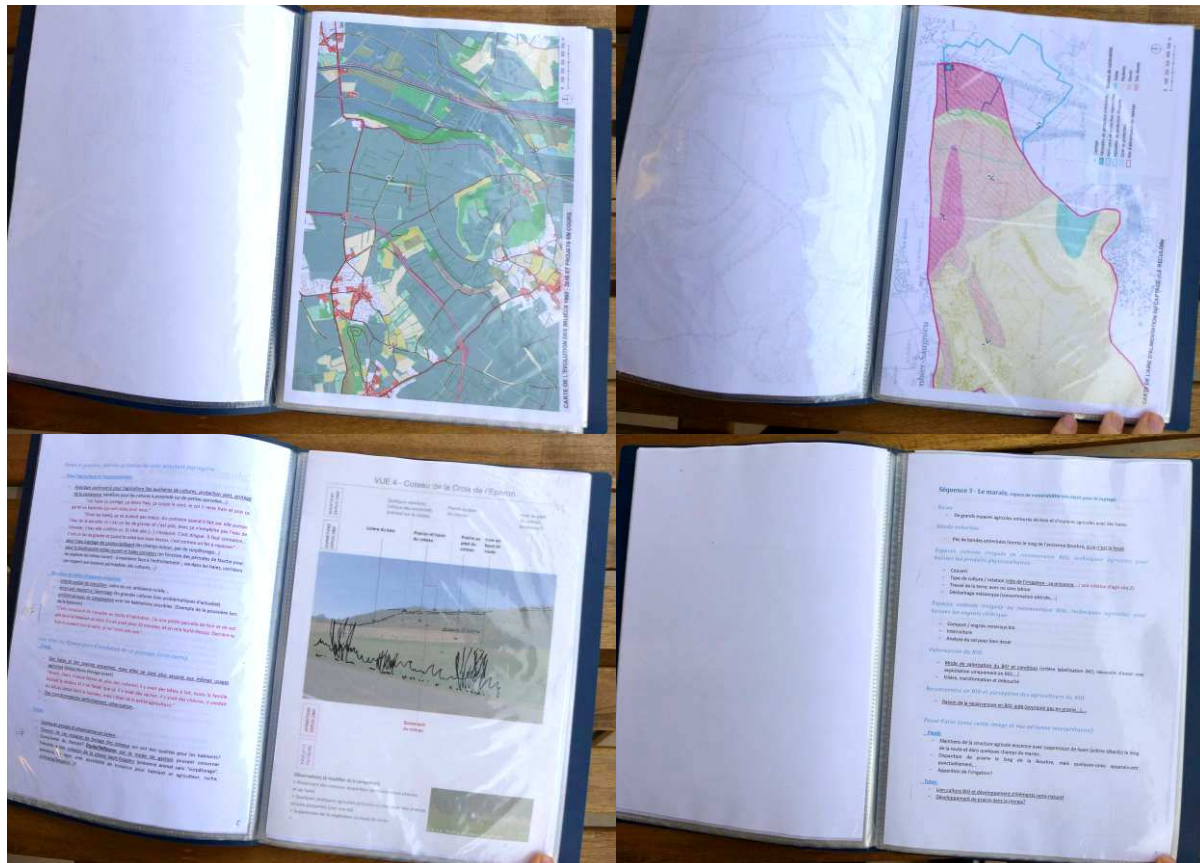
Pour finaliser le cahier, nous avons associé à ce travail textuel des cartographies, des photographies et des croquis. Plus précisément:

- Concernant les cartes, nous avons mis en annexe différents plans en les imprimant à la même échelle et en les cadrant pour qu'ils se superposent: plan du premier volet de notre carte historique, plan des sentiers de randonnées locaux, et plan de l'aire d'alimentation du captage d'eau avec la vulnérabilité du sol aux polluants (Figure 191 en haut). Ce sont ces documents graphiques que nous allons reproduire pour chacun des participants à l'arpentage de terrain. Ces plans ont pour but de les aider à se repérer sur les enjeux des espaces observés par rapport à la ressource en eau, aux parcours de promenades récréatives, à la biodiversité<sup>789</sup>, et aux processus d'évolution de l'agropaysage.
- Concernant les photographies et les croquis, nous avons repris les images avec les calques d'interprétation des évolutions dans le temps que nous avons réalisés pour l'atelier du 7 février 2019 (Figure 179)<sup>790</sup>. Cela permet d'aider les participants à visualiser aisément certaines transformations dans le temps. Ces visuels sont insérés dans le texte reprenant les verbatims des agriculteurs (Figure 191 en bas).

<sup>789</sup> La biodiversité peut être appréhendée schématiquement par les habitats écologiques favorables à la biodiversité qui sont représentés sur notre carte historique.

<sup>790</sup> Ces vues peuvent être directement liées aux sites que nous allons voir, comme c'est le cas pour la parcelle agricole avec une haie le long de la route qui a disparu depuis 1960 (Figure 179). Nous avons également utilisé des vues qui ne se réfèrent pas directement au site que nous allons voir, mais qui permettent de relater des configurations spatiales et des dynamiques similaires, comme c'est le cas pour le coteau pâturé en 1960 qui est aujourd'hui boisé (Figure 179, Figure 191).





**Figure 191 - Extrait du cahier de terrain avec différentes cartes se superposant (en haut), avec des photographies associées à des calques interprétatifs et avec des verbatims d'agriculteurs (en haut). (Source: auteur)**

### *Le déroulé de l'arpentage de terrain*

La rencontre sur le terrain se déroule le 1er octobre 2019 en présence de techniciens de la commune de Colombier-Saugnieu et du syndicat de rivière (SMABB). L'animatrice agricole a également invité quelques agriculteurs, mais ils n'étaient pas disponibles pour venir.

Nous avons eu trois temps de travail sur chacun des sites d'implantation potentielle des panneaux. Nous nous sommes déplacés en voiture pour les rejoindre. Notre cahier et le cadre en bois amené par l'animatrice agricole ont rythmé les échanges. Plus précisément:

- Le cadre a été utilisé à l'arrivée sur chacun des sites, en cadrant sur des parties du paysage. Il a permis de lancer la discussion en amenant l'ensemble des participants à s'exprimer sur ce qu'ils y voient (Figure 192 en bas). Le cadre a également pu être mis au sol pour observer sa constitution (présence de graviers dans la terre, prairies avec une diversité végétale, etc...), ainsi que les traces du travail de la terre par des engins agricoles (marques d'une herse de déchaumage, etc...).
- Notre cahier avec ces verbatims a eu pour fonction d'incarner la parole des agriculteurs. Les citations des propos d'agriculteurs ont permis d'évoquer de manière très concrète leurs démarches et leurs points de vue, au point qu'il a été évoqué l'idée d'insérer certains verbatims dans les panneaux. Par ailleurs, en associant certains propos d'agriculteurs avec les plans historiques qu'avait en main chacun des participants (Figure 192 en haut), nous avons pu échanger sur l'évolution de l'agropaysage d'hier à aujourd'hui, et également sur de possibles développements à l'avenir.

Dans l'optique d'alimenter nos matériaux descriptifs pour étudier le milieu, nous avons enregistré l'ensemble des échanges.





**Figure 192 - Sur le terrain: lecture des cartes et de verbatims d'agriculteurs concernant le motif des coteaux (en haut), cadrage sur l'agropaysage et le travail du sol dans les grandes cultures du motif de la plaine agricole (en bas à gauche) et du marais (en bas à droite). (Source: auteur)**

Sur chacun des sites où le groupe s'est arrêté, nous avons construit collectivement un récit de ces lieux tels qu'ils sont aujourd'hui, comment ils étaient hier, et comment ils pourraient devenir demain. Nous avons ainsi pu compléter la connaissance de nos motifs paysagers d'espaces ouverts. Nous avons repris nos notes de terrain à ce propos, et les présentons ci-dessous:

01/10/2019: Parcours dans les espaces agricoles de l'aire d'alimentation du captage d'eau du Reculon

Le motif des coteaux:

Sur le motif des coteaux (Figure 192 en haut), avec l'animatrice agricole, nous avons mis en évidence la gestion de quelques prairies en tant que "surface d'intérêt écologique" dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Cette dernière impose aux exploitants agricoles un certain pourcentage de surface agricole en gel ou en jachère.

La discussion qui a eu lieu permet de préciser le rôle des prairies pour la qualité de l'eau des nappes phréatiques, notamment parce qu'elles retiennent l'azote en surface au niveau de la terre, et parce qu'elles évitent le lessivage du sol. Elles ont également un rôle pour préserver certaines espèces de faune et de flore. La diversité végétale de la prairie a été observée sur le terrain. Nous avons également parlé de la zone tampon que constituent les espaces agro-naturels du coteau pour les habitations situées à proximité. En effet, elle les protège de la nuisance des grandes cultures, y compris pour la santé humaine (poussière, produits phytosanitaires, etc...).

Ces espaces de coteaux étaient hier pâturés et les prairies dominaient. Aujourd'hui elles ont tendance à se refermer, c'est-à-dire que les boisements gagnent progressivement du terrain (Figure 179 à gauche). Étant donné l'importance des prairies pour la biodiversité et la protection des captages d'eau, plusieurs questions se sont posées au cours des échanges: quelle gestion permettrait de pérenniser ces prairies? Quelles dynamiques agricoles permettraient de les redévelopper?

### Le motif du plateau agricole:

Sur le motif du plateau agricole non-irrigué (Figure 192 en bas à gauche), la présence de grandes étendues cultivées avec des haies ponctuelles très régulières a été observée. Cela nous a permis de parler du remembrement qui a eu lieu dans les années 1980, amenant une transformation forte des structures agro-paysagères anciennes qui étaient constituées de nombreuses haies. Quelques haies entretenues par la commune ont été mises en place lors de ce remembrement.

Le groupe souligne cependant la monotonie de ce paysage agricole. Elle est associée au préjugé que les pratiques agricoles sur cet espace sont peu respectueuses de l'environnement. Pour contredire cela, l'animatrice agricole incite à regarder de plus près le travail de la terre. On observe les traces d'une herse de déchaumage dans la terre. Cela indique l'utilisation d'une technique alternative à l'usage du glyphosate pour lutter contre une plante invasive très présente localement: l'ambrosie. L'animatrice agricole montre par ailleurs des photographies de cet espace agricole sur lequel différents essais de couvert sont testés lors des mises en culture, inspirés des techniques culturales simplifiées visant à réduire très fortement l'usage du glyphosate<sup>791</sup>. Elle indique également qu'un des exploitants des parcelles que l'on voit commence à insérer de la luzerne dans ces rotations, avec l'aide de subventions de la mairie de Colombier-Saugnieu pour quelques années. Cette culture fourragère participe à la fertilité des sols et limite la flore adventice<sup>792</sup>, ce qui limite également les traitements phytosanitaires. La luzerne est également intéressante pour la biodiversité<sup>793</sup>. Nous soulignons qu'une certaine variété de paysages apparaît avec la diversité des cultures, et nous indiquons que ces alternances de couvert et de cultures sont remarquées positivement par certains habitants.

Nous amenons la réflexion sur le devenir de ces espaces autour de plusieurs questionnements. Quels développements pourrait-il y avoir des techniques agro-environnementales? En quoi celles-ci auraient-elles un rôle dans le devenir du paysage? Des éléments semi-naturels comme les haies ou les bandes enherbées pourraient-ils également être développés pour la biodiversité? Un tel agropaysage aurait-il un intérêt pour la protection des captages d'eau?

### Le motif du marais

Notre parcours s'est terminé par le marais (Figure 192 en bas à droite), nous remarquons tout d'abord la forte présence de structures de haies et de boisements qui persiste dans le temps dans certains espaces. Il y a eu toutefois une disparition de certaines haies, comme le long de la route où il devait y avoir des arbres têtards (Figure 179 à droite).

L'animatrice agricole développe les pratiques agricoles en abordant ici l'exemple d'une culture BIO mise en place avec l'aide de subventions de la commune<sup>794</sup>. Elle précise que l'irrigation facilite les rotations, ce qui est favorable à la mise en place d'une culture BIO<sup>795</sup>. Pour ne pas utiliser d'herbicide, la terre est ici fortement travaillée (herse de déchaumage, bineuse, etc...). De plus, il est probable que la présence importante d'éléments semi-naturels protège la production agricole grâce aux auxiliaires de culture<sup>796</sup>. Enfin, la question de l'amendement du sol est discutée avec le groupe. Il doit être naturel dans le cas d'une culture BIO. L'agriculteur se sert ici du fumier de son élevage de volailles. L'articulation entre la monoculture céréalière et l'élevage est un aspect important pour l'agriculture biologique. Cela implique le possible redéveloppement de prairies.

Une discussion s'ouvre sur le lien qu'il est possible d'établir entre d'une part le développement d'un agropaysage constitué de haies et de prairies, et d'autre part des pratiques agricoles BIO, ou plus largement agro-environnementales. Cet agropaysage permettrait à la fois de protéger la ressource en eau

---

<sup>791</sup> Les techniques culturales simplifiées sont des méthodes de culture avec un travail limité du sol. Le non-labour et l'usage des couverts végétaux permettent de lutter efficacement contre les adventices et par conséquent de limiter l'usage d'herbicides.

<sup>792</sup> La luzerne participe au maintien de la fertilité des sols (introduction d'azote atmosphérique) et au contrôle de la flore adventice (fort pouvoir concurrentiel).

<sup>793</sup> La luzerne fleurit toute l'année d'avril à octobre. Elle est un habitat écologique pour les oiseaux, les papillons, les abeilles, les chauves-souris, etc...

<sup>794</sup> Pendant le temps de la reconversion en BIO, ou le temps que la luzerne contribue à une rotation économiquement viable, la commune de Colombier-Saugnieu verse une subvention avec une aide Minimis. Ce dispositif permet à une collectivité territoriale d'aider financièrement une entreprise privée sous certaines conditions.

<sup>795</sup> En agriculture biologique, les rotations sont longues avec une diversité de cultures qui s'enchaîne d'une année à l'autre. Cela permet d'optimiser l'usage de la fertilité du sol et de mieux contrôler les maladies, ravageuses et adventices.

<sup>796</sup> Les auxiliaires de culture sont généralement des insectes qui se développent au détriment des ravageurs des cultures. Ils permettent ainsi de protéger les productions agricoles. Ces auxiliaires ont cependant besoin d'habitats semi-naturels, comme les haies, pour vivre.

et de favoriser la biodiversité. Nous nous demandons si une telle perspective de développement de l'agriculture serait envisageable sur ce territoire, à long terme.

Nous évoquons à la fin de notre discussion les filières de commercialisation des productions agricoles avec les coopératives agricoles. Celles-ci sont importantes, car elles peuvent permettre de valoriser des cultures s'inscrivant dans une démarche agro-écologique: luzerne, production BIO, etc... Si tel n'est pas le cas, un problème de rentabilité peut se poser pour l'agriculteur.

Lors de cet arpentage, l'animatrice agricole a pointé l'apport de notre expertise par le regard orienté vers la prospective et la réflexion que nous avons amenées sur l'agropaysage.

La structure de l'agropaysage n'est pas considérée dans les mesures actuelles de protection de l'eau sur ce territoire<sup>797</sup>. L'animatrice agricole précise néanmoins qu'il serait intéressant d'engager une réflexion dans ce sens.

### *3.1.3 Un territoire et son devenir débattu avec l'animatrice agricole et quelques céréaliers*

#### *Introduire l'agropaysage dans les discussions avec les agriculteurs*

Pour poursuivre notre expérimentation, nous allons approfondir l'espace de discussion multi-acteurs généré par le projet de panneaux. Plus précisément, nous souhaitons développer l'échange entre les agriculteurs et l'équipe communale de Colombier-Saugnieu, autour d'une réflexion sur l'agropaysage. Pour cela, nous allons procéder en deux temps:

1. Tout d'abord, nous allons organiser une rencontre avec les agriculteurs que nous avons suivis et interrogés lors de nos parcours commentés et entretiens. Nous aborderons des sujets discutés lors de l'arpentage du terrain que nous venons de faire (cf. 3.1.2 ci-avant).
2. Ensuite, nous restituerons notre discussion avec les agriculteurs au sein du groupe de travail sur les panneaux. L'objectif est de préfigurer un futur temps d'échanges et de débats entre l'équipe communale et les agriculteurs.

Pour mener ces échanges, nous allons mobiliser nos matériaux descriptifs, pour produire de nouveaux supports de discussions.

#### *L'importance des entretiens et parcours commentés réalisés avec les agriculteurs*

Parmi nos matériaux, nous décidons de partir des transcriptions des propos d'agriculteurs recueillies lors de nos entretiens et parcours commentés, et d'approfondir leur analyse. Ce travail a été amorcé lors de notre arpentage in-situ. Il nous paraît cependant important de le détailler pour avoir une vision globale des idées que nous ont déjà communiquées les agriculteurs, avant d'engager un nouvel échange avec eux. Nous allons nous baser sur nos transcriptions.

Pour cela, nous reprenons l'analyse textuelle que nous avons commencée avec le logiciel QDA Miner Lite. Elle permet d'étudier et d'organiser de manière fine les transcriptions de la parole des agriculteurs. Ce travail est mené en choisissant trois thématiques et trois temporalités pour classer les verbatims. Plus précisément:

- Nous reprenons les deux thématiques que nous avons travaillées pour l'arpentage du terrain: celle de l'agropaysage se rapportant aux éléments semi-naturels de l'espace agricole, et celle des techniques culturales avec les filières correspondantes afin

---

<sup>797</sup> Sur d'autres territoires, l'agropaysage peut participer aux mesures de protection des captages d'eau, notamment lorsqu'il y a des pentes avec un lessivage important du sol. Bien que la plaine Lyon-Saint-Exupéry n'ait pas de dénivelé conséquent, ces structures paysagères et écologiques pourraient être bénéfiques pour la qualité de l'eau selon l'animatrice agricole.

d'aborder concrètement les pratiques agro-environnementales. Nous ajoutons à ces thématiques celle du rapport entre les espaces agricoles et urbanisés. En effet, nous souhaitons mettre en discussion les dynamiques d'aménagement importantes de ce territoire, car elles conditionnent fortement l'activité agricole et sa pérennité<sup>798</sup>.

- Chacune de ces trois thématiques sera abordée suivant trois temporalités: celle de la situation actuelle, celle des évolutions d'hier à aujourd'hui, et enfin celles des développements envisageables à l'avenir. Pour ces dernières, nous adoptons une posture prospective, celle-ci ayant d'ailleurs été appréciée lors de l'arpentage du terrain.

Notre manière d'aborder la prospective à partir de verbatims nécessite d'apporter quelques précisions. Elle se base sur les différents points de vue d'agriculteurs concernant les transformations qu'ils considèrent possibles à l'avenir. Regrouper les idées proches entre elles nous permet d'identifier plusieurs tendances considérées par les agriculteurs. Nous les traduisons ensuite dans des scénarios prospectifs ayant une échéance théorique à 15 années. Ces scénarios concernent chacune de nos thématiques d'étude:

- Trois scénarios sont construits pour la thématique des pratiques culturelles,
- Deux scénarios sont construits au sujet de l'agropaysage,
- Par ailleurs, un ensemble d'hypothèses est soulevé sur les interfaces entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles. Les sujets traités sont de natures différentes: passage des engins agricoles suite aux projets d'urbanisation et d'infrastructures, compensation agricole collective faisant suite à la consommation de la surface agricole utile par les aménagements, circuits courts à l'échelle métropolitaine, gestion des haies et des milieux enherbés, etc...

Notre manière de travailler la prospective à partir de nos transcriptions permet ainsi d'avoir plusieurs ensembles de verbatims liés à la temporalité du futur. Cela complète les verbatims relatifs à la temporalité actuelle et à celle du passé. Ces verbatims sont par ailleurs associés à nos thématiques sur l'agropaysage, les pratiques agricoles et l'urbanisation.

Ce classement des verbatims nous permet de réaliser un cahier dont le plan est structuré autour de nos trois thématiques et de nos trois temporalités (Figure 193). Deux étapes de travail sont nécessaires pour cela:

- D'une part les verbatims d'agriculteurs de chacune des catégories thématiques et temporelles sont triés afin d'éviter les redites. Ils sont assemblés entre eux quand deux propos sont proches ou qu'ils se complètent. L'objectif est d'aboutir à une parole collective, suivant une démarche déjà utilisée lors du traitement des transcriptions de l'atelier du 7 février 2019 pour la réunion du 16 mai 2019 (cf. § 1.2.2 et 1.2.3 ci-avant).
- D'autre part, nous réalisons des textes introduisant et résumant ces verbatims retravaillés. Des titres sont choisis pour chacune des parties et sous-parties que nous avons définies, en lien avec les trois temporalités et les trois thématiques définies précédemment.

---

<sup>798</sup> Nous avons vu à ce sujet un débat sur la difficulté pour les agriculteurs de développer la présence d'éléments semi-naturels étant donné la fragilisation de l'activité agricole due au projet d'extension de la zone logistique de Chesnes (cf. § 1.2.3 ci-avant).



<b>1- Introduction</b> .....	<b>3</b>		
L'élaboration de ce cahier .....	3		
Détail sur les agriculteurs interrogés et sur la plaine agricole étudiée .....	4		
<b>2- L'agriculture, l'urbanisation et les enjeux environnementaux d'hier à aujourd'hui</b> .....	<b>5</b>		
<b>2.1- Evolution des pratiques agricoles et des filières</b> .....	<b>5</b>		
2.1.a- Les cultures d'autrefois .....	5		
2.1.b- La modernisation de l'espace agricole .....	6		
Fin de la polyculture-élevage .....	6		
L'irrigation .....	6		
Remembrement .....	7		
Engrais chimiques et produits phytosanitaires .....	7		
Filière de distribution .....	7		
<b>2.2- La transformation de l'agro-paysage</b> .....	<b>7</b>		
2.2.a- L'espace agricole d'autrefois .....	7		
2.2.b- L'espace agricole modernisé .....	8		
La disparition des prairies .....	8		
Remembrement, arrangement des parcelles et haies .....	8		
Haies d'espaces non cultivés vers Saint-Laurent de Mure et leur devenir .....	8		
<b>2.3. Une forte urbanisation engagée depuis la deuxième moitié du XXème siècle</b> .....	<b>9</b>		
2.3.a- Les espaces urbanisés autrefois, les hameaux et les bourgs .....	9		
2.3.b- L'urbanisation depuis la deuxième moitié du XXème siècle .....	9		
<b>3- Le territoire actuel</b> .....	<b>9</b>		
<b>3.1- Les projets urbains actuels et les problématiques agricoles et environnementales</b> .....	<b>9</b>		
Une forte dynamique d'urbanisation sur le territoire .....	10		
Conséquence de l'urbanisation: la baisse des exploitations .....	10		
<b>3.2- Les haies et milieux ouverts dans les espaces agricoles d'aujourd'hui</b> .....	<b>11</b>		
Haies .....	11		
Des haies qu'il s'agit de préserver .....	11		
Les inconvénients de la haie .....	12		
Rapport affectifs qu'il s'agissent d'espaces avec ou sans haies .....	12		
Bandes enherbées .....	12		
Jachères .....	12		
Autres espaces enherbés (prairies fleuries, puits de carbone, nouveaux élevages,...) .....	13		
Prairies fleuries pour les chasseurs .....	13		
Le puits de carbone .....	13		
Les espaces délaissés par l'agriculture et la réouverture des coteaux .....	13		
<b>3.3- Les aspects environnementaux de différentes pratiques agricoles</b> .....	<b>14</b>		
3.3.a- Démarches agro-écologiques .....	14		
Techniques pour baisser, voire supprimer les herbicides .....	14		
Techniques pour baisser, voire supprimer les insecticides .....	15		
Techniques pour baisser, voire supprimer les fongicides .....	15		
Techniques pour baisser, voire supprimer les engrais chimiques .....	16		
Techniques pour limiter la consommation d'eau d'irrigation .....	16		
3.3.b- Définition et débat autour de différents types de pratiques agricoles .....	17		
Agriculture conventionnelle .....	17		
Agriculture raisonnée (TCS et hors TCS) .....	18		
Agriculture biologique .....	19		
Agriculture raisonnée ou biologique diversifiée, de niche et/ou en vente directe .....	19		
<b>4- Une approche prospective de l'agriculture</b> .....	<b>21</b>		
<b>4.1- Le récit de 3 scénarios sur les pratiques agricoles</b> .....	<b>21</b>		
Scénario A: Continuité des pratiques agricoles actuelles avec une progression des approches environnementales .....	22		
Scénario B: Développement de l'agriculture raisonnée et biologique .....	22		
Scénario C: Développement de la diversification des productions et des niches de transformation et commercialisation avec de l'agriculture raisonnée et biologique .....	23		
<b>4.2- Le récit de 2 scénarios sur les haies et milieux ouverts</b> .....	<b>24</b>		
Scénario 1: Maintien des haies et des milieux ouverts en quantité équivalente à aujourd'hui .....	24		
Scénario 2: Hausse des haies et des milieux ouverts et coordination pour définir leur emplacement .....	24		
Scénario 2bis: Des pistes vers un développement significatif des haies et des milieux ouverts ? .....	25		
<b>4.3- L'urbanisation comme amplificateur de l'agro-écologie?</b> .....	<b>25</b>		
1- Face aux transformations des cheminements avec l'urbanisation, travailler sur un projet de voies pour les engins agricoles, pour la faune et pour les randonneurs? .....	26		
2- La compensation agricole collective pour des équipements valorisant la production et permettant le développement de démarches environnementales? .....	26		
3- Une gestion collective des haies avec les services espaces verts, voire un revenu avec le bois pour les besoins énergétiques des espaces urbanisés .....	27		
4- Des délaissés et des espaces urbanisés pour un renouveau du pastoralisme? .....	27		
5- Les espaces agricoles contraints par l'urbanisation pour tester des actions d'interconnaissance habitants/agriculteurs ou réfléchir à des projets facilitant la cohabitation de différents usages? .....	28		
6- Une augmentation de la population urbaine pour développer des lieux de vente en circuits courts, y compris pour les filières céréalières avec le pain? .....	29		

**Figure 193 - Sommaire du cahier d'analyse et d'interprétation du propos des agriculteurs (Source: auteur)**

## *La production de nos supports de discussions*

Notre travail approfondi sur les propos d'agriculteurs aboutit à un cahier dense en informations. Comment s'en servir pour stimuler les échanges dans le cadre des rencontres que nous organisons? Autrement dit, quels supports pouvons-nous produire avec ce matériel?

Nous allons concrètement produire des fiches textuelles de synthèse et des fiches graphiques, que nous allons organiser les unes par rapport aux autres.

Pour cela, nous synthétisons dans un premier temps notre cahier sur des fiches A5. Nous les concevons pour qu'elles soient manipulables avec nos interlocuteurs, et en réfléchissant à leur disposition sur une table afin de décomposer nos éléments d'analyse pour les discuter. Nous définissons ainsi quelques principes:

- Tout d'abord, nous réalisons des fiches de synthèse concernant la situation actuelle et les évolutions d'hier à aujourd'hui, sur nos trois thématiques, en reprenant les résumés de notre cahier. Les verbatims ne sont pas repris. Le texte est dans une police de taille moyenne en gris, avec des titres rouges. Les mots clefs sont mis en noir et ils peuvent être dans une taille plus grande et en gras pour les idées principales (Figure 194). Cela permet d'avoir une lecture rapide des fiches.
- Ensuite, pour présenter chacun des scénarios prospectifs liés à nos thématiques, nous l'introduisons par une phrase, et l'accompagnons avec deux verbatims inscrits dans des bulles à la façon d'une bande dessinée (Figure 194). Le premier verbatim détaille le scénario. Le second argumente la difficulté d'envisager sa concrétisation à l'avenir, apportant une lecture critique à chacune des visions prospectives. Les pistes d'interface entre les processus d'urbanisation et les espaces agricoles sont présentées à travers des questionnements.



- Enfin, nous ajustons la mise en page de nos fiches afin de pouvoir les disposer sur une table suivant la logique d'un tableau à double entrée (Figure 194):
- Trois colonnes traitent, de gauche à droite, les thématiques de l'agropaysage, des pratiques agricoles et de l'urbanisation.
  - Trois lignes traitent, de haut en bas, les temporalités d'hier à aujourd'hui, d'aujourd'hui, et des scénarios pour demain<sup>799</sup>.

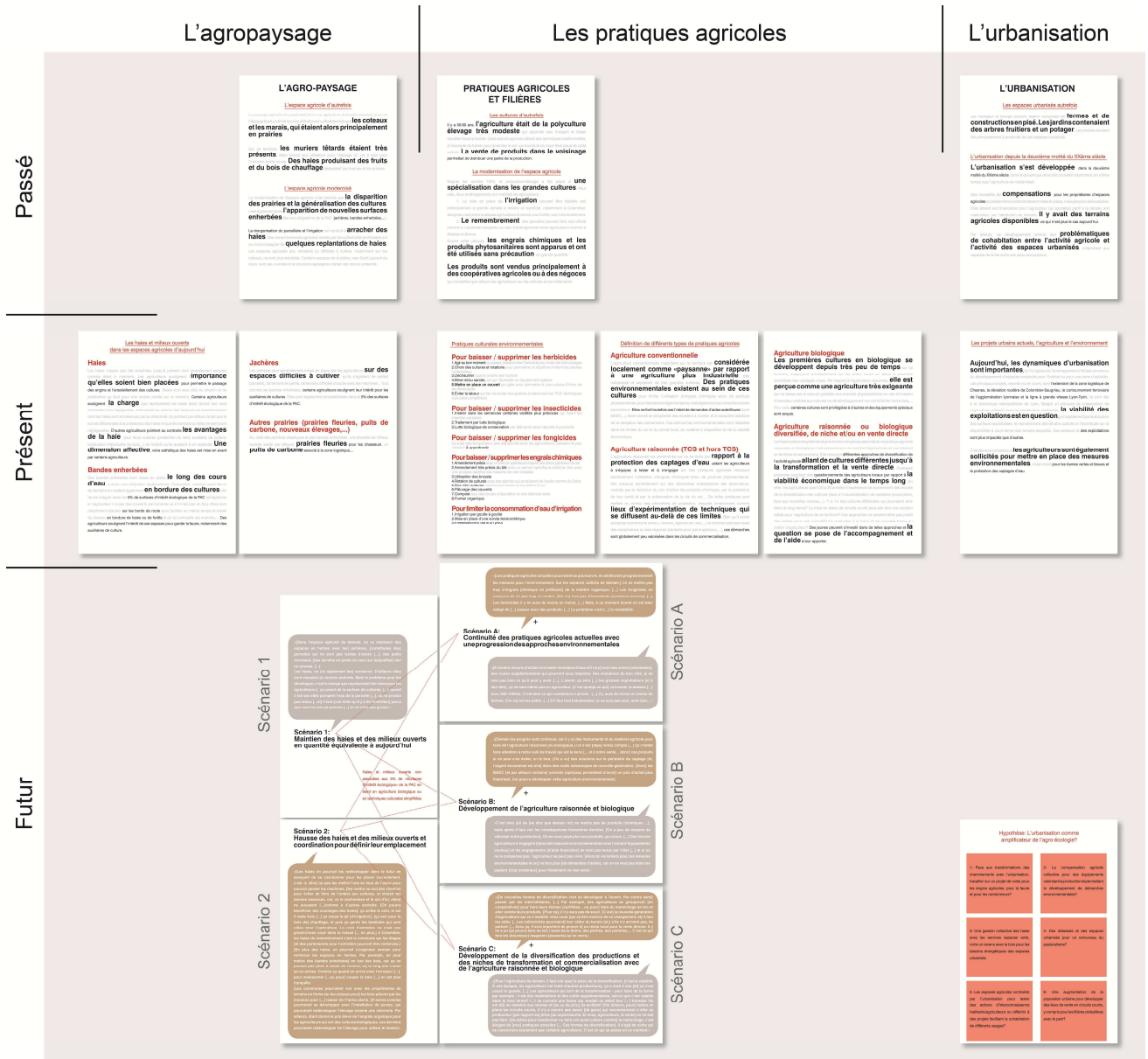
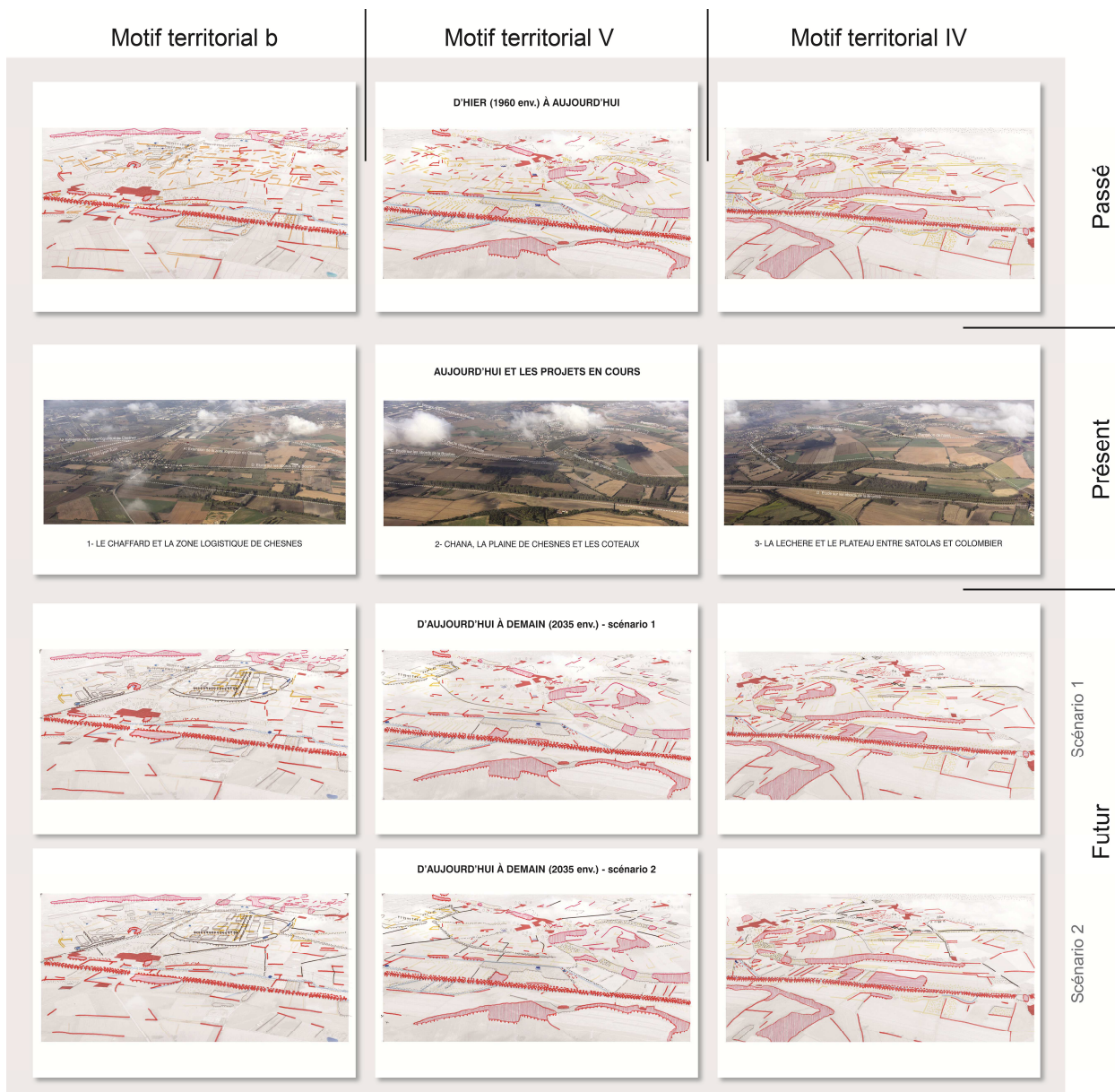


Figure 194 - Focus sur les fiches A5 textuelles synthétisant des propos d'agriculteurs (Source: auteur)

<sup>799</sup> L'organisation de nos supports en mettant en haut ce qui se réfère au passé, et en bas ce qui se réfère au futur, a été développée précédemment avec:

- les supports photographiques avec leurs calques interprétatifs lors de l'atelier du 07/02/2019 (cf. § 1.2.2 ci-avant)
- les panneaux A0 de synthèse de l'atelier (cf. § 1.2.3 ci-avant).



**Figure 195 - Focus sur les fiches A4 graphiques représentant l'évolution de l'agropaysage dans le temps, avec des scénarios prospectifs (Source: auteur)**

Dans un second temps, nous associons ce contenu textuel à des vues du territoire et de son évolution dans le temps. L'idée est de permettre à nos interlocuteurs de visualiser les transformations de l'agropaysage que détaillent les textes. Pour cela, nous reprenons les photographies et croquis interprétatifs que nous avons produits pour les panneaux A0 de synthèse de l'atelier présenté le 16 mai 2019 (Figure 195). Plus précisément:

- Nous gardons les trois cadrages, correspondant à trois liaisons écologiques partant de la Bourbre, sur notre terrain d'expérimentation.
- Les vues photographiques de l'état actuel et les croquis interprétatifs des évolutions d'hier à aujourd'hui sont repris en l'état.
- Les dessins montrant des évolutions prospectives sont changés pour donner un aperçu des deux scénarios d'agropaysage que nous avons développés<sup>800</sup>. Le premier correspond globalement au maintien de la situation actuelle. Nous représentons ainsi uniquement les transformations futures actées aujourd'hui, comme les plantations le long de la route départementale. Le second scénario porte sur un fort développement des haies et des milieux ouverts, avec une coordination entre acteurs pour les implanter. Nous représentons des évolutions considérées comme possibles par certains agriculteurs: prairies sur les coteaux non cultivés, bandes enherbées le long des routes pour les manœuvres des engins (lors de l'irrigation, du déchaumage, etc...), haies d'un seul côté de chemin sur la partie nord pour les intégrer aux contraintes d'exploitation agricole (éviter l'ombre sur les cultures, avoir la place pour circuler avec le matériel agricole,...), etc...

Chacune de ces vues est imprimée sur des fiches A4. Nous les organisons sur des lignes correspondant en haut au passé et en bas aux visions prospectives. L'enchaînement des trois points de vue aériens sur les corridors est exposé de gauche à droite (Figure 195). Cette disposition est prévue pour être mise dans l'alignement de nos fiches textuelles, et en relation avec leur contenu (Figure 196, Figure 197).

Pour utiliser ces supports lors des échanges avec nos interlocuteurs, nous prévoyons de les disposer sur une table, progressivement. Cela permet d'amener les sujets de discussions l'un après l'autre, comme les slides d'un diaporama, à la différence que nos fiches peuvent être manipulées et qu'il y a une vue d'ensemble permettant de croiser facilement des idées vues précédemment. Nous prévoyons d'organiser deux séquences de discussions:

- Dans un premier temps, nous proposons de mettre les fiches concernant la situation actuelle, puis de prendre du recul sur celle-ci par un détour rétrospectif sur le passé du territoire (Figure 196).
- Dans un second temps, nous nous appuyons sur les évolutions d'hier à aujourd'hui pour échanger sur les différents scénarios prospectifs (Figure 197). Les questionnements au sujet des relations entre les dynamiques d'urbanisation et les espaces agricoles sont inscrits sur des post-it, et ils peuvent être déplacés pour les mettre en lien avec certains scénarios durant les discussions (Figure 198).

À côté de ces fiches et pour donner d'éventuelles informations complémentaires, nous disposons sur la table notre cahier d'analyse des propos d'agriculteurs, et le premier volet de notre carte historique.

---

<sup>800</sup> Nos croquis prospectifs se rapportent aux deux scénarios d'agropaysage uniquement, car les trois scénarios concernant les pratiques agricoles peuvent se mettre en place indépendamment d'une grande transformation des éléments semi-naturels du territoire.

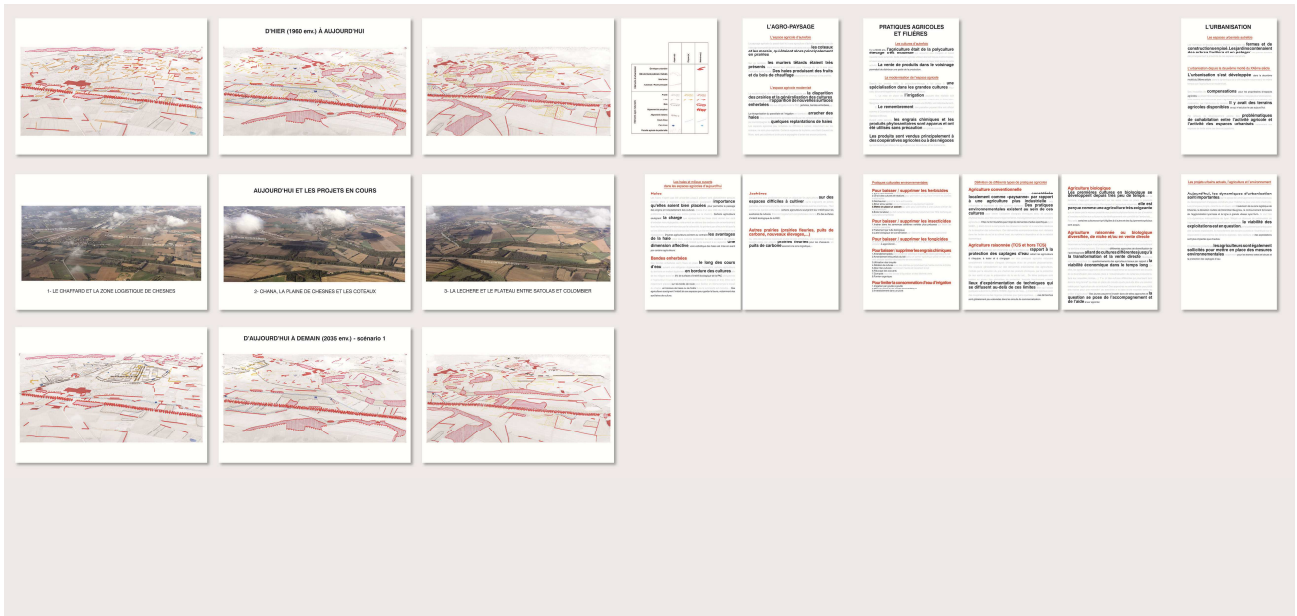


Figure 196 - Premier temps de la disposition des fiches A4 graphiques et A5 textuelles concernant l'agropaysage, les pratiques agricoles et l'urbanisation actuels et passés (Source: auteur)

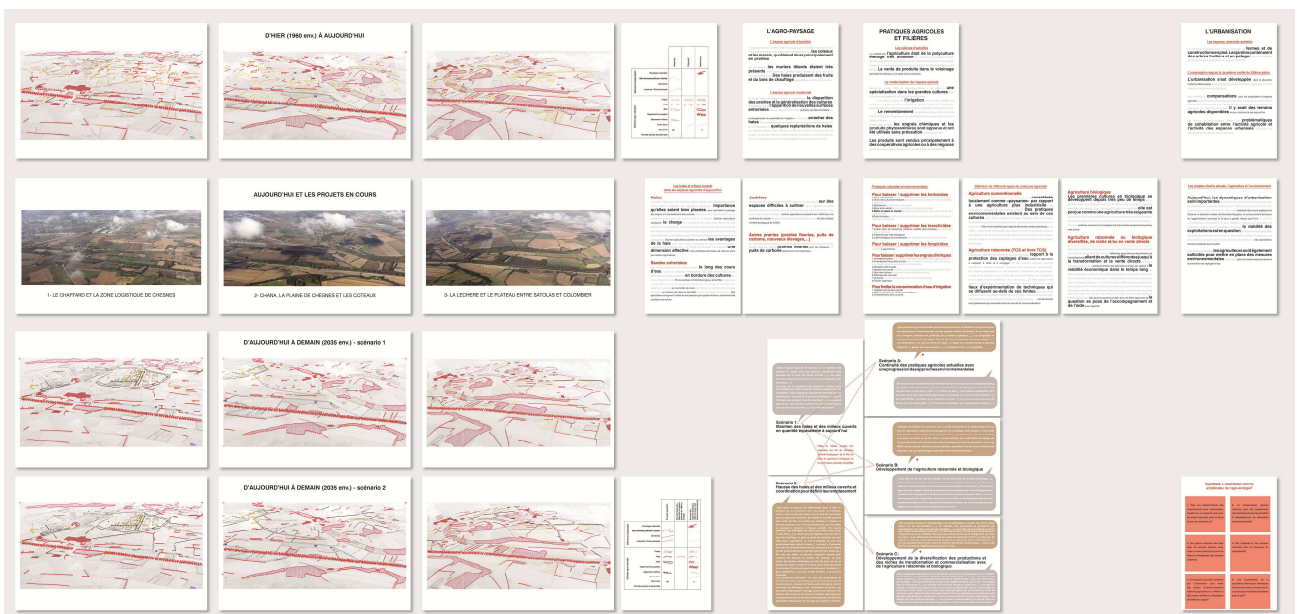


Figure 197 - Deuxième temps de la disposition des fiches A4 graphiques et A5 textuelles avec l'ajout des scénarios futurs (Source: auteur)



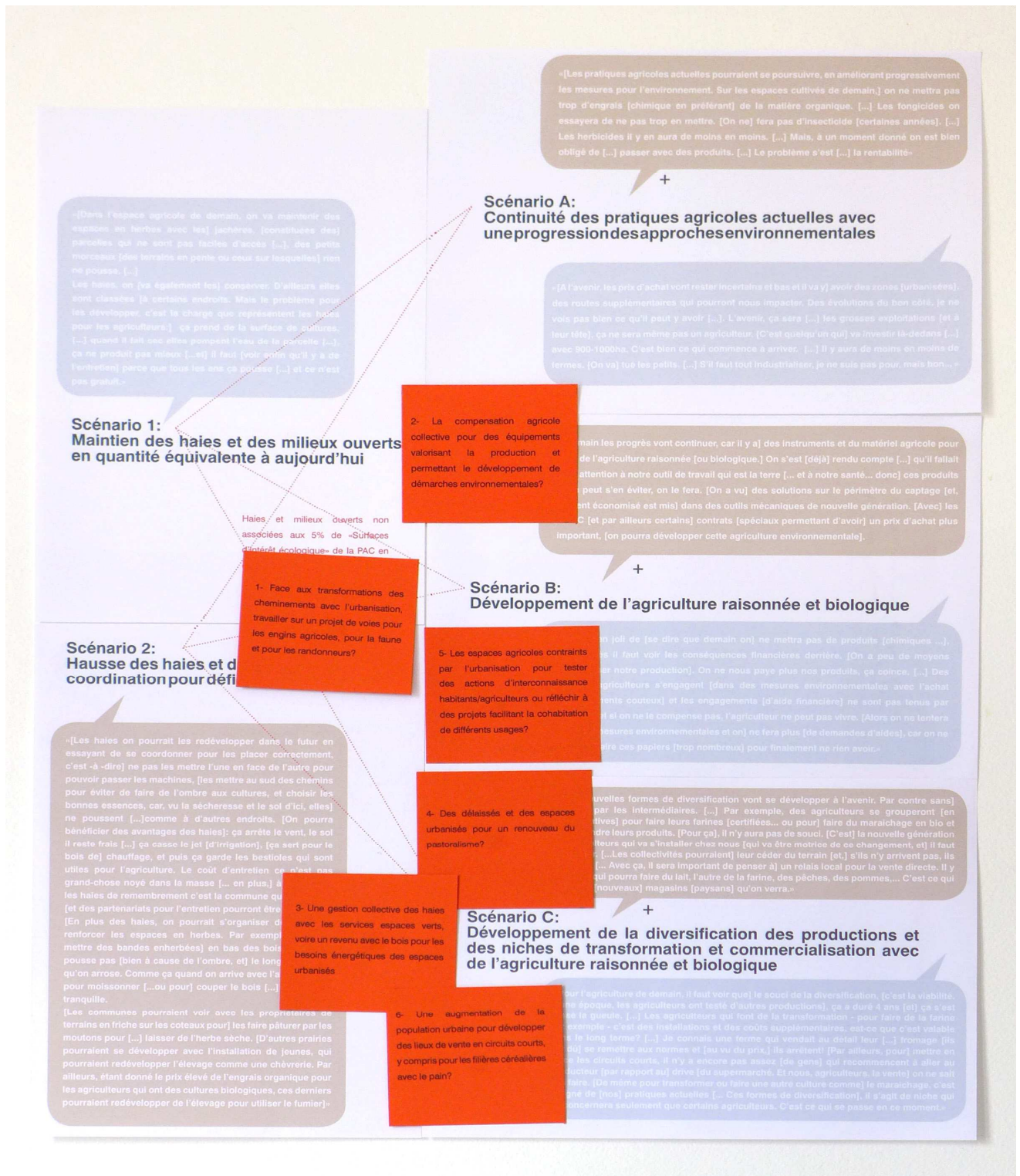
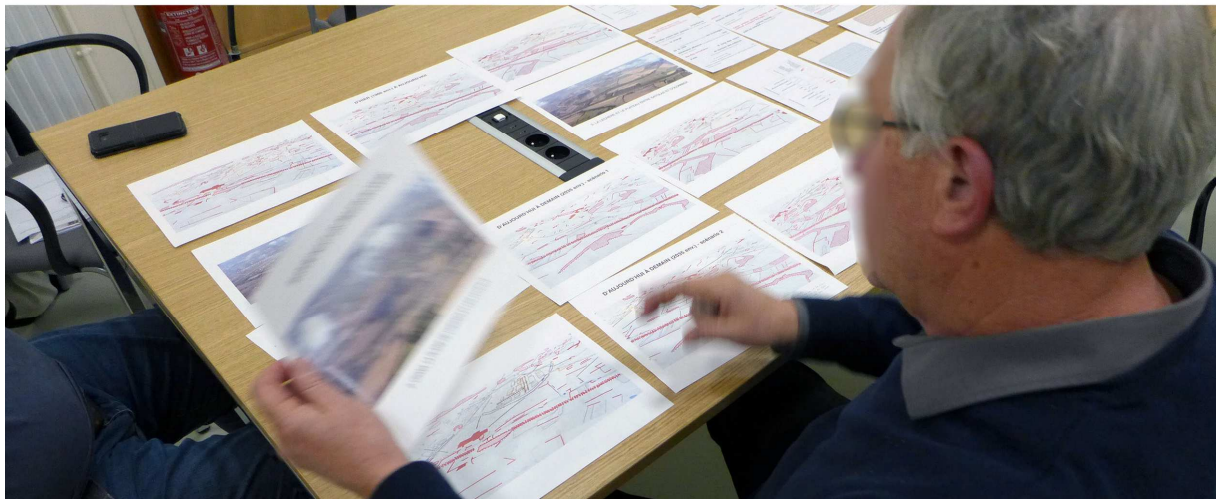
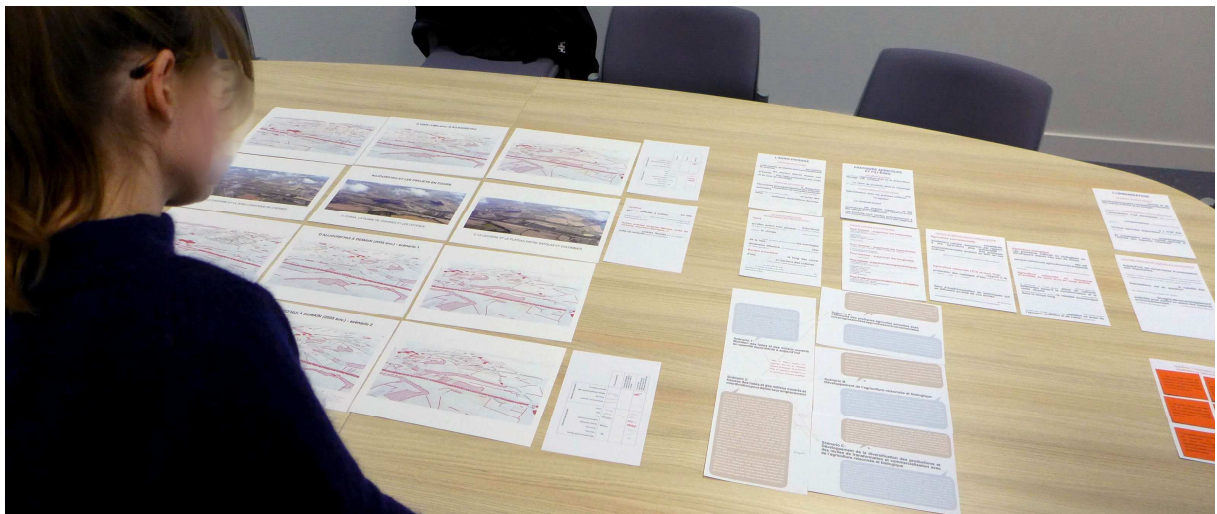


Figure 198 - Disposition des post-it concernant des actions associant les espaces agricoles et urbains (bois-énergie, éco-pâturage, projet de voie agricole multifonctionnelle,...) (Source: auteur)





**Figure 199 - Réunion le 19 novembre 2019 à la maire de Satolas-et-Bonce avec des agriculteurs, autour du contenu des fiches A4 et A5 (Source: auteur)**



**Figure 200 - Réunion le 26 novembre 2019 à la maire de Colombier-Saugnieu avec l'animatrice agricole, autour du contenu des fiches A4 et A5 et de la réunion avec les agriculteurs (Source: auteur)**

### *Le temps d'échanges avec les agriculteurs et l'animatrice agricole*

Nos supports serviront à deux réunions d'échanges avec des agriculteurs et avec le groupe réalisant des panneaux:

- Le 19 novembre 2019 aura lieu la rencontre avec les agriculteurs, dans une salle que la mairie de Satolas-et-Bonce a mise à notre disposition (Figure 199). Nous avons contacté les cinq agriculteurs que nous avons enquêtés, et nous avons recherché une date convenant à la plupart d'entre eux. Trois étaient initialement disponibles le 19 novembre. Au final, l'un d'entre eux a eu un imprévu et l'échange a eu lieu avec deux agriculteurs. Nous avions prévu d'organiser une autre rencontre que nous n'avons pas eue le temps de faire.
- Le 26 novembre 2019 aura lieu l'échange avec le groupe travaillant sur les panneaux, dans les locaux de la mairie de Colombier-Saugnieu (Figure 200). Nous avions prévu de débattre à la fin de la réunion consacrée aux panneaux avec l'ensemble du groupe. La rencontre va durer toutefois plus longtemps que prévu, ce qui nous a conduits à avoir des échanges avec l'animatrice agricole uniquement. Nous avons discuté à partir de nos supports, en résumant également les échanges que nous avons eus avec les agriculteurs le 19 novembre 2019.

Nous enregistrons les échanges qui auront lieu les 19 et 26 novembre 2019 et nous prenons des notes.

Nos rencontres ont réuni un nombre de participants limité, mais la qualité des échanges nous a fourni des indications essentielles à notre expérimentation.

### *Des discussions sur l'agropaysage sous le prisme des systèmes de culture*

Nous détaillons à présent les échanges qui ont lieu les 19 et 26 novembre 2019 à partir de nos notes de travail. Nous allons nous concentrer sur les discussions se rapportant aux différents scénarios prospectifs, lesquels ont suscité un vif intérêt des agriculteurs et de l'animatrice agricole. L'évolution de l'agropaysage a été commentée par rapport à l'évolution des systèmes de culture. Cela nous permet d'alimenter notre lecture des motifs, et leur dynamique d'évolution dans le temps depuis les années 1960.

#### Réunion des 19 et 26 novembre 2019: synthèse des principales idées discutées

Nos scénarios concernant les pratiques agricoles ont été l'objet d'échanges riches et constructifs. Cela nous a conduits à reconsidérer notre vision prospective, et à approfondir la connaissance des systèmes de culture tels qu'ils sont développés et perçus dans ce territoire. Plus précisément, notre proposition contient:

- Un premier scénario prospectif marqué par des démarches environnementales, similaires à celles que développent aujourd'hui des exploitants s'inscrivant dans une agriculture conventionnelle.
- Un second scénario concerne le développement de l'agriculture raisonnée et biologique
- Un dernier scénario associe le second avec la transformation de la production agricole et sa commercialisation dans des circuits courts, y compris pour les productions céréalières (transformation en farine pour produire du pain local, des pâtes locales, etc...<sup>801</sup>).

Les agriculteurs ne se sont pas reconnus dans les typologies d'agriculture que nous proposons à travers nos scénarios. En effet:

- Pour le premier scénario, ils considèrent que tous les agriculteurs conventionnels sont aujourd'hui dans une agriculture raisonnée, car il y a une recherche permanente d'optimisation des traitements phytosanitaires, ceux-ci s'avérant par ailleurs très onéreux.

---

<sup>801</sup> Ces deux exemples de transformation et commercialisation de farine et de pâtes viennent d'initiatives d'agriculteurs de la plaine Lyon-Saint-Exupéry.

- Pour le deuxième scénario, ils expliquent que l'agriculture raisonnée n'a pas à y figurer. En effet, l'agriculture biologique est spécifique. Elle est très technique, d'autant plus dans notre territoire d'expérimentation, car le sol, majoritairement caillouteux, n'est pas de bonne qualité. Son développement paraît dans ce contexte délicat.
- Enfin, pour le dernier scénario, ils constatent qu'il existe des "niches" dans l'économie agricole du territoire, avec la transformation et la distribution des productions (farine, pâtes). Ces démarches leur paraissent toutefois trop éloignées des questions qu'ils se posent. En effet, ils sont avant tout des producteurs agricoles et ce n'est pas leur métier d'aller plus loin.

L'animatrice agricole partage avec les agriculteurs les limites de la classification des pratiques agricoles définissant nos scénarios. Les verbatims des propos d'agriculteurs lui paraissent très intéressants, car ils lui permettent de reformuler autrement nos trois scénarios, et d'élargir leur portée. Elle s'appuie pour cela sur la grille d'analyse des systèmes de culture "ESR" (Efficience, substitution, reconception)<sup>802</sup>, utilisés notamment dans le cadre du plan national Ecophyto<sup>803</sup>. Sa réflexion est la suivante:

- Les citations des agriculteurs du premier scénario - et celles du deuxième que nous avons associées à l'agriculture raisonnée - donnent un aperçu d'une démarche où on oscille entre une démarche d' "efficience" et de "substitution", selon les prises de risque des agriculteurs:
  - o On est dans l' "efficience" lorsque les agriculteurs réduisent l'usage de produits phytosanitaires, mais qu'ils constatent qu' "à un moment donné on est bien obligé de [...] passer avec des produits. [...]car le problème c'est [...] la rentabilité"<sup>804</sup>
  - o On est dans la "substitution" quand les agriculteurs décident d'investir dans des techniques alternatives aux traitements, avec un risque financier associé. C'est le cas d'agriculteurs expliquant: "[on a vu] des solutions sur le périmètre du captage [et, l'argent économisé est mis] dans des outils mécaniques de nouvelle génération", permettant d'éviter certains traitements<sup>805</sup>.
- Concernant le deuxième scénario, l'animatrice agricole indique qu'une agriculture biologique qui fonctionne nécessite une "reconception", et cette "reconception" peut avoir une visée environnementale sans qu'il soit nécessaire d'être en BIO. Elle explique, pour l'exploitation en cours de reconversion en BIO dans le marais de Colombier-Saugnieu (cf. 3.1.2 ci-avant), qu'une "reconception" du système de culture devra être envisagée pour

<sup>802</sup> La grille d'analyse des systèmes de culture "ESR" (Efficience, substitution, reconception) a été décrite par des universitaires canadiens et australiens (Hill & MacRae, 1996). Elle est reprise dans des publications de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La grille d'analyse ESR distingue "trois niveaux de rupture et de transition [...] à partir d'une situation 'conventionnelle' initiale (Bidaud, 2013, p. 4):

- Efficience: les changements au sein d'un système visent à réduire la consommation et le gaspillage de ressources rares et coûteuses. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement actuel du système. Les changements sont donc d'ampleur limitée et peu dispendieuse (raisonnement des apports d'intrants).
- Substitution : certains produits ou composants du système sont remplacés par d'autres pour permettre un moindre impact environnemental et/ou une meilleure adaptation. L'objectif est de faire fonctionner le système de façon similaire mais en substituant certaines de ses composantes à d'autres. Les changements sont donc plus importants et plus complexes à mettre en œuvre. Il s'agit par exemple du remplacement du maïs par du sorgho fourrager en production animale ou du remplacement des insecticides par la confusion sexuelle en arboriculture.
- Reconception: à ce niveau, les causes des problèmes sont reconnues et résolues par une transformation de l'ensemble du système. L'objectif est dans ce cas de repenser l'intégralité du fonctionnement du système pour répondre aux nouvelles exigences qui lui sont adressées. Les changements sont logiquement beaucoup plus importants et plus longs à mettre en œuvre. Il s'agit par exemple d'une modification majeure des rotations en grandes cultures" (Bidaud, 2013, p. 4)

<sup>803</sup> Le plan Écophyto 2018 est en France l'une des mesures issues du Grenelle de l'environnement qui avait comme objectif la réduction de moitié de l'usage des pesticides à l'horizon 2018. Ce plan préconise notamment la grille d'analyse ESR pour guider les actions (<https://ecophytopic.fr/pic/concevoir-son-systeme/utiliser-le-concept-esr-pour-concevoir-son-systeme>, consulté le 16/12/2021).

<sup>804</sup> Citation traduisant l'esprit du premier scénario: "[Les pratiques agricoles actuelles pourraient se poursuivre, en améliorant progressivement les mesures pour l'environnement. Sur les espaces cultivés de demain,] on ne mettra pas trop d'engrais [chimiques en préférant mettre] de la matière organique. [...] Les fongicides on essayera de ne pas trop en mettre. [On ne] fera pas d'insecticide [certaines années]. [...] Les herbicides il y en aura de moins en moins. [...] Mais, à un moment donné on est bien obligé de [...] passer avec des produits. [...] Le problème c'est [...] la rentabilité"

<sup>805</sup> Citation traduisant l'esprit du second scénario: "[Demain les progrès vont continuer, car il y a] des instruments et du matériel agricole pour faire de l'agriculture raisonnée [ou biologique.] On s'est [déjà] rendu compte [...] qu'il fallait faire attention à notre outil de travail qui est la terre [...] et à notre santé... donc] ces produits si on peut s'en éviter, on le fera. [On a vu] des solutions sur le périmètre du captage [et, l'argent économisé est mis] dans des outils mécaniques de nouvelle génération. [Avec] les MAEC [et par ailleurs certains] contrats [spéciaux des coopératives permettant d'avoir] un prix d'achat plus important, [on pourra développer cette agriculture environnementale]".

être viable sans subventions<sup>806</sup>. C'est la même chose pour les agriculteurs qui cultivent actuellement la luzerne à Colombier-Saugnieu (cf. 3.1.2 ci-avant), bien qu'ils ne soient pas en BIO.

- Enfin, l'animatrice agricole soutient l'avis des agriculteurs que les niches d'agriculture avec des circuits courts ne sont qu'une partie des possibilités. Elles peuvent d'ailleurs être élargies aux quelques agriculteurs de la plaine Saint-Exupéry qui font de l'élevage, une production qui les amène à commercialiser directement aux consommateurs du fromage et de la viande. De manière plus générale, l'animatrice agricole insiste sur l'importance du débouché des productions avec les filières présentes sur le territoire, et le rôle des coopératives pour que des mesures agro-environnementales puissent se mettre en place. Les agriculteurs peuvent s'engager dans certaines actions s'il y a des contrats avec des prix avantageux, voir assurés, s'ils respectent un cahier des charges environnemental. C'est d'ailleurs pour cela que l'agence de l'eau réfléchit actuellement à mener des actions sur les captages en mettant en place une valorisation des productions agro-écologiques avec les coopératives. Cela concerne autant les démarches d' "efficacité" et "substitution" que celle de "reconception". Ce troisième scénario peut ainsi s'adapter aux deux premiers.

La reformulation de nos scénarios concernant les pratiques agricoles, par les agriculteurs et les céréaliers, nous amène à voir autrement nos scénarios sur l'agropaysage.

- L' "efficacité" voire la "substitution" pourrait-être davantage associée au premier scénario prospectif de maintien des haies et des milieux ouverts, dans des proportions comparables à aujourd'hui. Cela n'exclut pas leur léger redéveloppement. Certains céréaliers expliquent en effet qu'il existe des lieux d'implantation possibles de haies et de bandes enherbées: des "coins" où les engins n'accèdent pas, le long des routes, etc...
- Les démarches de "substitution" et de "reconception" favoriseraient notre deuxième scénario prospectif d'agropaysage, basé sur le redéveloppement d'éléments semi-naturels ou de cultures favorables à la biodiversité dans les espaces agricoles. En effet, telles que nous l'avons discuté lors des réunions et lors de l'atelier sur le terrain, ces substitutions et reconceptions se basent notamment sur un changement des rotations avec des cultures comme la luzerne, sur le retour de l'élevage au sein des exploitations céréalieres avec d'éventuelles prairies, sur des haies contribuant aux cultures (auxiliaires de culture, limiter l'irrigation, etc...), etc...

Dans la dernière partie de nos rencontres avec les agriculteurs et avec l'animatrice agricole, nous avons évoqué certains de nos questionnements relatifs à l'urbanisation comme amplificateurs potentiels des démarches agro-écologiques. Nous n'avons pas eu le temps de les détailler tous. Deux d'entre eux ont été vus:

- D'une part, l'idée d'un renouveau du pastoralisme, s'appuyant sur les modes de vie métropolitains et sur la gestion de certains espaces urbanisés, paraît crédible pour nos interlocuteurs. En effet, les agriculteurs soulignent qu'il y aurait un potentiel pour un jeune à développer une petite exploitation d'élevage. Elle pourrait profiter de la proximité de la ville pour vendre directement ses produits. L'animatrice agricole indique qu'il subsiste une exploitation d'élevage à Colombier-Saugnieu et qu'elle fait de la vente directe qui marche bien. Par ailleurs, une convention se met en place entre l'éleveur et la mairie de Colombier-Saugnieu pour que son troupeau puisse pâturer un espace vert de la commune. L'animatrice agricole précise que ce type de démarche est assez simple à mettre en place, et elle est politiquement intéressante à valoriser par les élus auprès des habitants. J'indique qu'il existe une étude pour l'extension de la zone logistique de Chesnes qui propose la mise en place d'une bergerie pour faire de l'éco-pâturage des espaces enherbés de la zone d'activités (FOLIA, 2018).
- D'autre part, l'idée d'une gestion collective des haies pouvant passer par l'exploitation du bois énergie, au profit des espaces urbanisés, est considérée par nos interlocuteurs comme intéressante, mais complexe à mettre en œuvre. Les agriculteurs soulignent la pertinence d'une gestion collective des haies, comme celle qui existe pour les haies de

---

<sup>806</sup> L'animatrice agricole pointe une limite dans la manière de fonctionner de l'agriculteur qui se convertit à l'agriculture biologique dans le marais. En effet, cet exploitant fonctionne toujours comme s'il faisait une agriculture conventionnelle, sans repenser en profondeur sa manière de cultiver. Pour l'animatrice agricole, l'enjeu est maintenant de l'accompagner pour qu'il repense son système de culture dans son ensemble.



remembrement prises en charge par la commune de Colombier-Saugnieu. Toutefois, l'associer à une exploitation du bois leur paraît complexe. L'animatrice agricole partage ce point de vue. En effet, cela nécessite une volonté politique très forte, car la mise en œuvre de ce type de démarche impose des investissements importants. J'indique que ce type de réflexion existe aujourd'hui dans le cadre de l'extension de la zone logistique située à proximité. Il s'agit d'exploiter le bois des haies de cette urbanisation, pour le transformer en plaquettes utilisées pour la chaudière du réseau de chaleur de la zone d'activités (FOLIA, 2018). Ce projet est soutenu dans le cadre d'un contrat "territoire à énergie positive"<sup>807</sup>, et il cherche à avoir davantage de linéaires de haies à exploiter pour que leur installation puisse être rentable. La réflexion porte actuellement sur les espaces verts de l'intercommunalité. Elle pourrait, de notre point de vue, concerner les espaces agricoles.

À la fin de ces rencontres, nos interlocuteurs ont tous souligné l'intérêt de nos simulations prospectives, et de l'analyse qui est faite du passé pour les introduire. Cette manière de faire est inhabituelle pour eux. Ils prennent rarement un tel recul pour parler du futur. Il leur paraît pertinent de discuter, de manière consciente, de l'agriculture que l'on souhaiterait avoir demain. La référence au territoire d'hier leur semble intéressante pour des raisons différentes:

- Les agriculteurs voient certains aspects du passé comme une source d'inspiration pour l'avenir. Ils expliquent notamment que certaines formes d'élevage qu'ils ont connu sur le territoire durant leur enfance pourraient être en partie redéveloppées aujourd'hui. Il y a de nouvelles conditions avec l'urbanisation du territoire qui permettraient leur rentabilité.
- L'animatrice agricole aborde le lien entre le passé et les projections futures de manière plus générale. Elle constate que l'agriculture a évolué constamment et qu'elle évoluera à l'avenir. Cela témoigne du fait que les agriculteurs sont des expérimentateurs modifiant leurs pratiques agricoles en permanence. Selon l'animatrice, il faut que les agriculteurs restent des expérimentateurs, et qu'un soutien leur soit apporté pour cela. Selon elle, c'est de cette manière qu'il sera possible d'aller vers des "reconceptions" des systèmes de culture.

À leur manière, nos interlocuteurs ont exprimé l'intérêt qu'ils voient de développer des récits rétro-prospectifs, dans lesquels le passé réinterprété peut inspirer des innovations.

Les échanges denses que nous avons eus avec les agriculteurs et avec l'animatrice agricole nous permettent de resituer l'agropaysage des haies, prairies, bandes enherbées, etc... dans une vision plus large incluant les systèmes de culture. Nos scénarios pourraient ainsi être abordés du point de vue de la grille d'analyse des pratiques culturelles "ESR" (Efficience, Substitution, Reconception) proposée par l'animatrice agricole. Cette ouverture nous donne de nouvelles perspectives pour appréhender nos motifs paysagers du réseau écologique, et leurs évolutions d'hier à demain.

### *Un espace de discussions collectif pour clôturer l'expérimentation*

Suite à cette deuxième étape de notre expérimentation centrée sur l'agriculture, l'animatrice agricole nous propose de présenter notre travail lors du comité de pilotage (COFIL) concernant la protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau de Colombier-Saugnieu<sup>808</sup>. Son idée est d'éviter qu'une routine s'installe dans ces réunions qui réunissent les agriculteurs, les élus communaux et intercommunaux, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et différents organismes en charge de la protection de la qualité de l'eau (Agence Régionale de Santé et agence de l'eau principalement). Elle souhaite que de nouvelles démarches se mettent en place, et cela commence par les propositions faites lors des COFIL. Elle envisage ainsi d'expliquer l'avancement du projet de panneaux. Nous pourrions présenter notre expérimentation à la suite, celle-ci ayant été menée en lien avec les objectifs de ce projet.

---

<sup>807</sup> Un territoire à énergie positive (TEPOS) est le titre qui désigne les territoires lauréats d'un appel à initiatives éponymes lancé par le ministère de l'Environnement. Il vise l'objectif de réduire les besoins d'énergie au maximum, et de développer les énergies renouvelables locales.

<sup>808</sup> Le captage d'eau dont il est question s'appelle le "Reculon"



Cette proposition nous intéresse particulièrement, car elle permettra de soumettre à la discussion auprès de différents acteurs une synthèse de quelques points débattus durant l'expérimentation. Ce COPIL sera également l'occasion d'enclencher une discussion directe entre les agriculteurs et les collectivités territoriales, ce qui manque actuellement aux processus d'actions sur le réseau écologique.

#### *3.1.4 Une synthèse de scénarios d'actions débattus avec des agriculteurs, techniciens et élus*

##### *Intervenir au sein du COPIL pour la protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau*

Pour intervenir dans le cadre du COPIL de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau, l'animatrice agricole nous indique que la réunion sera dense, et que notre intervention doit par conséquent être courte. Nous convenons que nous réaliserons des diapositives, insérées dans le power point général.

À propos du contenu, une carte blanche nous est laissée. Nous proposons de nous concentrer sur l'agropaysage, une thématique peu développée dans le cadre des mesures actuelles pour la protection du captage d'eau, impliquant d'autres enjeux comme la biodiversité. Plus précisément, nous souhaitons amener quelques réflexions sur l'intérêt multifonctionnel de la présence d'éléments semi-naturels dans les espaces agricoles, et quelques pistes pour leur maintien et pour leur redéveloppement à partir de nos récits rétro-prospectifs. L'animatrice agricole est intéressée par un tel propos, indiquant qu'un travail sur l'agropaysage pourrait figurer dans les objectifs des prochaines années. Il s'avère par ailleurs cohérent avec les nouveaux dispositifs financiers pour inciter les agriculteurs à mettre en place des démarches agro-écologiques, à l'exemple des paiements pour services environnementaux (PSE)<sup>809</sup>. Les futures règles de financement de la politique agricole commune (PAC) pourraient par ailleurs développer l'enjeu multifonctionnel des éléments semi-naturels dans l'espace agricole.

##### *La préparation d'un support sur la multifonctionnalité de l'agropaysage*

Durant le COPIL, nous souhaitons aborder l'agropaysage à travers quelques observations et pistes d'actions qui ont été discutées durant l'exploration collective du terrain, et durant nos rencontres avec les agriculteurs et l'animatrice agricole. Nous allons réaliser pour cela un support power point graphique et textuel ayant pour but de transmettre ces informations de manière claire et rapide, pour les discuter.

Pour cela, nous allons poursuivre notre principe de lecture de l'évolution dans le temps des motifs paysagers des espaces ouverts. Ces motifs ont été traités lors de l'arpentage du terrain, en s'appuyant sur les emplacements des panneaux (cf. 3.1.2 ci-avant). Lors du COPIL, cette localisation des panneaux, et les situations territoriales correspondantes, seront expliquées par l'animatrice agricole. Nous souhaitons nous appuyer sur cette présentation, préalable à la nôtre, pour introduire les motifs. Plus précisément:

- Le panneau sur les coteaux introduira le motif éponyme

---

<sup>809</sup> "Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...).". Des précisions sont apportées sur les PSE sur le site internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (<https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>, consulté le 17/12/2021).

- Les deux panneaux concernant les grandes cultures introduiront les situations d'espaces cultivés rencontrés à la fois dans le motif des plaines agricoles et le motif du marais
- Enfin, nous développerons les problématiques des grandes cultures sous l'angle de leur interface avec les motifs d'infrastructures et d'urbanisation des zones d'activités.

Nous détaillerons ces différents motifs par rapport à leur état actuel, à leur structure dans le passé, et à leur développement possible à l'avenir. Nous reprendrons ainsi notre principe de récits rétrospectifs et prospectifs développé précédemment (cf. § 1.2.3 ci-avant et Chapitre 4 - § 3.1.5).

Notre support power point va utiliser des matériaux que nous avons déjà produits auparavant (photographies, croquis, transcriptions textuelles), et ils seront complétés par la production de nouveaux matériaux (photographies et croquis). Nous n'utiliserons pas les enregistrements faits durant nos précédents temps de travail centrés sur l'agriculture (cf. § 3.1.2 et 3.1.3 ci-avant). Nos prises de notes suffiront pour préparer ce diaporama synthétique<sup>810</sup>.

Concrètement, notre power point va s'organiser en 4 temps, avec des matériaux réemployés, produits et assemblés. Plus précisément:

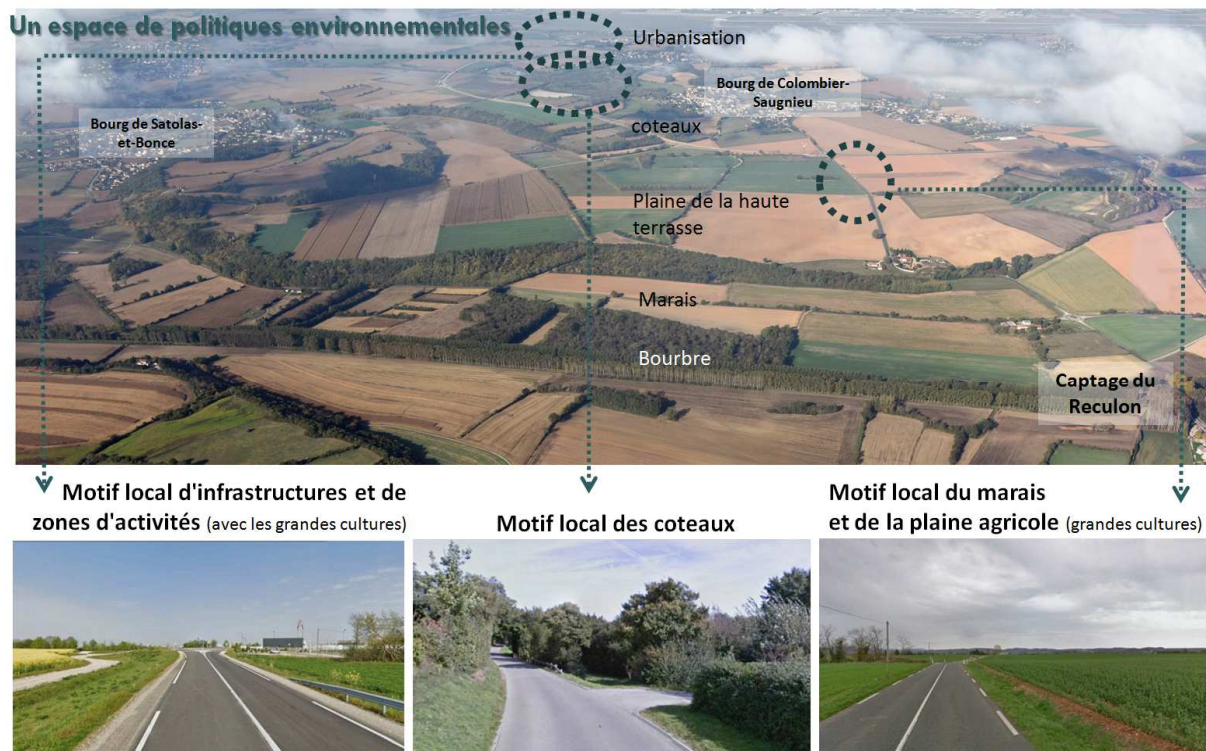
- Notre présentation débute sur une diapositive regroupant plusieurs photographies, afin de présenter les différents motifs (Figure 201 - a). Ces derniers sont repérés sur l'une des trois photographies aériennes obliques présentées les 19 et 26 novembre 2019, à savoir celle recouvrant à la fois un corridor du SRCE et le périmètre de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau. En dessous, nous disposons trois vues nouvelles du territoire perçu depuis des chemins et routes<sup>811</sup>. Ces photographies permettent de préciser les motifs qui vont être détaillés:
  - o le motif des coteaux,
  - o les motifs des plaines et du marais,
  - o les motifs des infrastructures et des zones d'activités.
- Nous procédons dans un deuxième temps à une lecture rétrospective de nos motifs, en nous basant sur des croquis interprétatifs (Figure 201 - b). Pour cela, nous reprenons l'interprétation des évolutions de l'agropaysage de 1960 à aujourd'hui que nous avons déjà réalisée sur la vue aérienne. Nous produisons en complément des croquis interprétatifs de nos trois photographies détaillant différents motifs, avec le même code couleur que le dessin interprétatif de la vue aérienne<sup>812</sup>. Nous préparons quelques éléments de discours sur les principales évolutions de l'agropaysage, en lien avec les systèmes de culture et les relations à l'urbanisation.

---

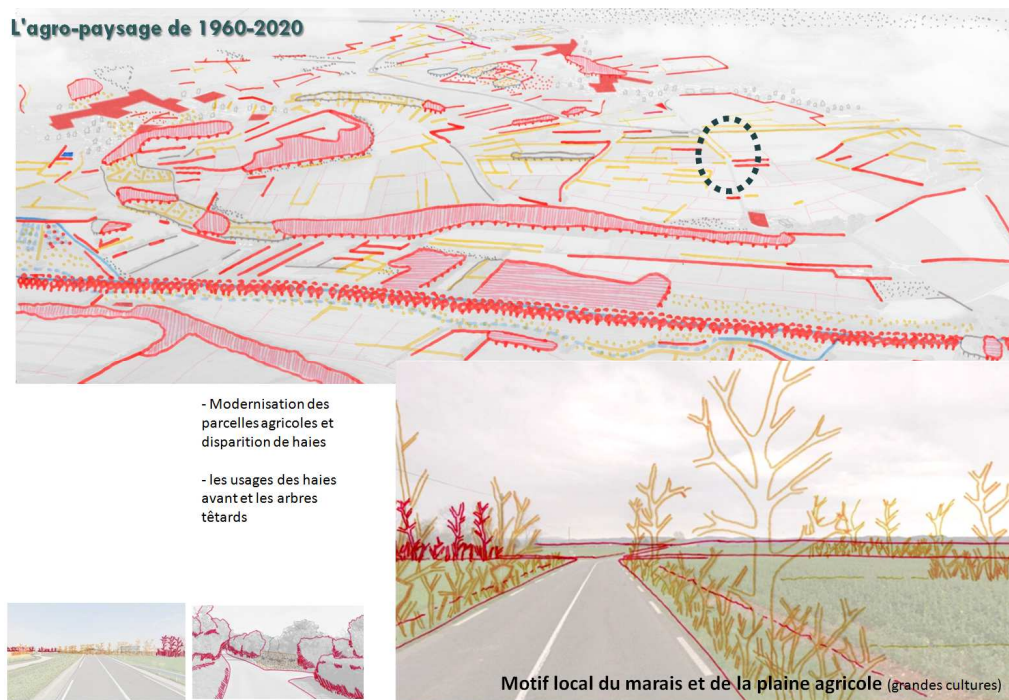
<sup>810</sup> Nous n'utiliserons donc pas les enregistrements que nous avons faits lors de l'exploration collective du terrain et lors des rencontres du 19 et 26 novembre 2019.

<sup>811</sup> Etant donné le temps restreint à notre disposition, et l'absence d'image adéquate dans notre banque d'images, nous avons eu recours à des images Street View de Google Earth pour les vues depuis les routes.

<sup>812</sup> Nous représentons en orange les éléments disparus entre 1960 et 2020, et en rouge ceux qui sont maintenus.



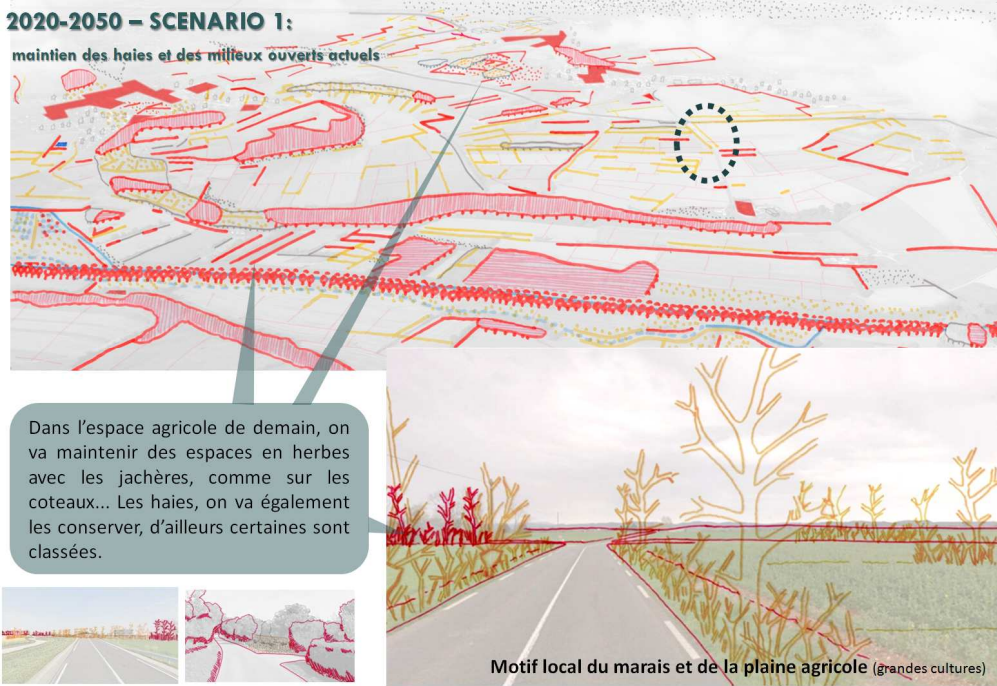
a- Photos de l'état actuel et repérage des motifs



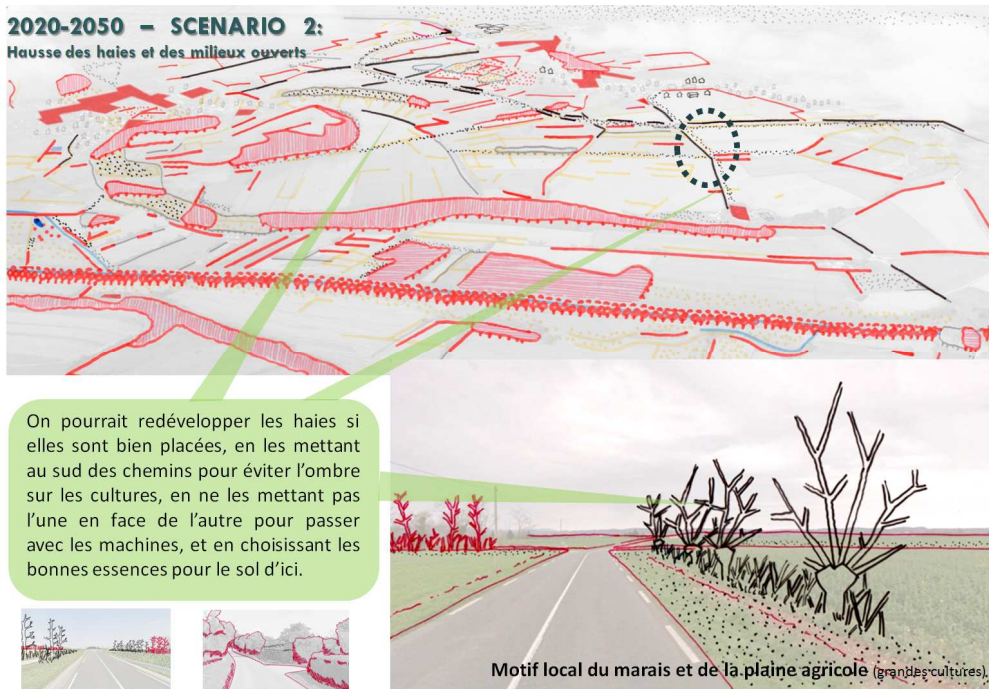
b- Croquis de l'évolution d'hier à aujourd'hui sur les motifs de la plaine agricole et du marais

**Figure 201 - Extraits 1/2 du power point préparés pour le COPIL de la protection du captage d'eau du Reculon (Source: auteur)**

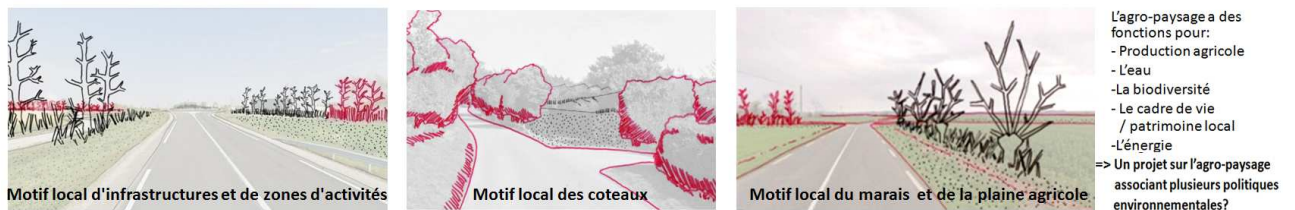




a- Croquis et verbatims du scénario 1 pour 2050 sur les motifs de la plaine agricole et du marais



b- Croquis et verbatims du scénario 2 sur les motifs de la plaine agricole et du marais



c- Les motifs de l'agropaysage du scénario 2 et la multifonctionnalité

Figure 202 - Extraits 2/2 du power point préparés pour le COPIL de la protection du captage d'eau du Reculon (Source: auteur)

- Nous enchaînons ensuite sur le développement d'une vision prospective, appuyé sur des croquis (Figure 202 - a et b). Nous reprenons pour cela nos deux scénarios d'agropaysage détaillés précédemment, en fixant l'horizon futur à l'année 2050. Nous introduisons ces transformations potentielles à partir de propos d'agriculteurs, que nous complétons de commentaires sur les systèmes de culture et les dynamiques urbaines. Plus précisément:
  - o Le premier scénario correspond au maintien de l'agropaysage actuel, et nous l'illustrons en reprenant les mêmes vues que celles de l'évolution d'hier à aujourd'hui. Nous y ajoutons des bulles de propos d'agriculteurs ayant cette vision pour l'avenir (Figure 202 - a). Nous relient cette démarche à celle de la recherche d'"efficacité" dans les systèmes de culture que nous avons vus précédemment (cf. § 3.1.3 ci-avant).
  - o Le deuxième scénario correspond au développement des éléments semi-naturels de l'agropaysage. Nos croquis simulent une telle évolution en figurant les nouveaux éléments dans le paysage en noir (Figure 202 - b). Des bulles de propos d'agriculteurs précisent leur argumentation sur la manière avec laquelle cet agropaysage pourrait exister demain. Ils expliquent notamment l'importance de réfléchir la gestion des haies et des prairies (convention agriculteurs/communes, lien avec l'exploitation de bois, etc...), et à l'usage possible de ces éléments semi-naturels pour leur activité agricole (économie d'eau pour l'irrigation, protection avec les auxiliaires de culture, etc...). Nous introduisons une réflexion sur des formes de "substitution", voire de "reconception" des systèmes de culture qui pourraient être associées à un tel scénario, tel que nous l'avons discuté précédemment (cf. § 3.1.3 ci-avant).
- Enfin, nous faisons une conclusion à partir des trois croquis prospectifs traitant du devenir des motifs du territoire en suivant le deuxième scénario d'évolution de l'agropaysage (Figure 202 - c). On voit se dessiner un nouveau bocage faisant écho à celui qui existait dans le passé, et qui réinvestit ainsi un patrimoine du territoire. Il y aurait en effet:
  - o Des coteaux avec un retour des prairies
  - o Des motifs de la plaine et du marais avec des haies, des arbres têtards et bandes enherbées, des éléments semi-naturels ayant un rôle pour la biodiversité et la protection des captages d'eau.
  - o Ces évolutions dans les espaces agricoles conduisent à la transformation des motifs des infrastructures et de l'urbanisation des zones d'activités. Plus précisément, les lisières d'urbanisation pourraient être traitées de manière qualitative pour le cadre de vie. Par ailleurs, la gestion des éléments semi-naturels pourrait être réfléchi en lien avec le fonctionnement de ces espaces urbanisés (l'éco-pâturage des prairies et la production de bois-énergie avec les haies figurent par exemple dans une étude de la zone logistique de Chesnes, etc...).

En décrivant ce nouveau bocage, nous en arrivons à parler de la multifonctionnalité traitée par le scénario de développement des éléments semi-naturels dans l'agropaysage.





**Figure 203 - Réunion le 7 janvier 2020 du comité de pilotage de la protection du captage d'eau du Reculon (Source: auteur)**

## *Le déroulement de la présentation*

Notre diaporama est présenté le 7 janvier 2020, durant le comité de pilotage du programme d'actions agricoles sur le captage Le Reculon (Figure 203), en présence de 7 agriculteurs, dont un que nous avons enquêté en 2018. Nous exposons ci-dessous le déroulement de cette réunion à partir de nos notes de terrain.

### 07/01/2020: Comité de pilotage du programme d'actions agricoles sur le captage Le Reculon

Durant ce comité de pilotage annuel, différents aspects et actions relatives à la protection du captage d'eau sont abordés:

- les mesures de qualité de l'eau et les pollutions sur lesquelles il est important d'agir,
- la révision de la déclaration d'utilité publique déterminant les périmètres immédiats, rapprochés et éloignés du captage d'eau,
- le bilan des actions menées en 2019, incluant l'accompagnement d'agriculteurs pour l'insertion de la luzerne dans les rotations (une dizaine d'hectares) et la reconversion en agriculture biologique (une quarantaine d'hectares),
- les actions prévues pour 2020.

En fin de réunion, pour élargir le champ des actions possibles, deux interventions considérées comme innovantes sont exposées.

La première concerne la communication en direction du grand public avec le projet de panneaux. Les emplacements de chacun d'entre eux, et les démarches d'agro-écologie associées sont détaillés. Les agriculteurs apportent quelques précisions à ce sujet. Ils remarquent l'aboutissement d'une démarche de valorisation de leur travail auprès des habitants, dont ils avaient discuté préalablement. Pour l'inauguration de ces panneaux, une randonnée de présentation ouverte à la population est prévue.

La seconde intervention innovante est celle de notre expérimentation, proposant une réflexion sur l'agropaysage. Suite à la présentation de notre support power point, des échanges collectifs ont lieu. Le vice-président de l'intercommunalité de l'Est-Lyonnais<sup>813</sup> exprime son intérêt de recueillir les réactions des agriculteurs sur les deux scénarios. Les agriculteurs reprennent certains éléments de notre présentation. Plus précisément:

- Ils parlent peu du redéveloppement des prairies sur le motif des coteaux.
- Ils ne parlent pas directement du contact entre les espaces agricoles et les aménagements des motifs d'infrastructures et des zones d'activités. Ils les évoquent indirectement en parlant des évolutions possibles des espaces agricoles.
- Ils se concentrent sur les espaces de grandes cultures dans les motifs de la plaine et du marais. Leurs propos évoquent rapidement les bandes enherbées, qu'ils disposent ponctuellement dans les espaces cultivés, puis ils parlent des haies. Il leur paraît possible de développer ces plantations pouvant leur être bénéfiques, à condition d'étudier leur emplacement. Ils reprennent certains propos d'agriculteurs que nous avons recueillis lors de nos entretiens et parcours commentés. Ils reviennent plus spécifiquement sur la problématique de gestion des haies, notamment sur celle issue du remembrement que gère la commune. Les périodes de taille s'avèrent pour les agriculteurs inadaptées par rapport au cycle de leurs cultures. Cependant, le principe d'une gestion collective des haies est considéré comme favorable pour envisager le redéveloppement des haies. Nous signalons à ce propos l'idée de gestion collective des haies pour le bois énergie dans le contexte de l'extension de la zone logistique de Chesnes, menée par l'intercommunalité de la CAPI<sup>814</sup>. Ce principe pourrait s'étendre aux haies des espaces agricoles, etc...

À la fin de la discussion, les élus indiquent qu'il y a plusieurs sujets à aborder autour de l'agropaysage, et il est convenu qu'une réunion soit organisée avec les agriculteurs à ce propos.

Pour notre part, nous soulignons que des possibilités d'actions nouvelles s'ouvrent pour développer les éléments semi-naturels de l'agropaysage, en réfléchissant à l'association de dispositifs d'actions

---

<sup>813</sup> La commune de Colombier-Saugnieu fait partie de l'intercommunalité de l'Est-Lyonnais, dans le département du Rhône.

<sup>814</sup> La communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) se trouve dans le département de l'Isère, et elle inclut la commune de Satolas-et-Bonce où se développe le projet d'extension de la zone logistique de Chesnes.

environnementales aujourd'hui sectorisés: celle de l'eau dont il est question dans ce COPIL, celle de la biodiversité du contrat sur les réseaux écologiques, et potentiellement celle de l'énergie pour inscrire les plantations arborées dans un système de gestion et d'exploitation du bois. C'est à travers ce type de démarche qu'un projet d'ensemble sur les espaces ouverts du territoire peut se développer.

### *De nouvelles pistes de développement de l'expérimentation*

À la fin de cette étape de l'expérimentation s'appuyant sur le projet de panneaux d'interprétation de l'espace agricole, deux nouvelles pistes de développement de l'expérimentation s'ouvrent:

1. La première est d'accompagner la réunion prévue entre les agriculteurs et les collectivités communales et intercommunales, à la suite du COPIL. Nous considérons en effet qu'il y a les conditions pour dépasser un blocage observé dans le premier temps de notre expérimentation, au sujet d'interventions dans l'espace agricole. Des ateliers pourraient être organisés dans ce sens.
2. La seconde est déterminée par l'inauguration des panneaux d'interprétation de l'espace agricole par une randonnée collective avec la population locale. Cela renvoie plus largement à la volonté de la commune de Colombier-Saugnieu de développer des liens entre les habitants et les agriculteurs. Des temps d'échanges collectifs, au sujet des espaces ouverts, pourraient être organisés dans un tel contexte.

## **3.2 L'esquisse d'une action pour mobiliser les habitants**

### *Un développement de l'expérimentation qui n'a pas pu être mis en œuvre*

Par ailleurs, en dehors du travail mené avec l'animatrice agricole, nous avons identifié initialement une autre piste pour poursuivre notre expérimentation (cf. § 2.2 ci-avant). Elle cherchait à instaurer un dialogue avec les habitants, peu mobilisés dans le processus d'actions sur les espaces ouverts que nous avons observés. Nous avons détaillé à ce propos une suite de notre expérimentation qui n'a pas pu être mise en œuvre, du fait de contraintes de temps de notre thèse et de la pandémie de COVID19 qui a annulé de fait les actions prévues.

La préfiguration de cette nouvelle étape de l'expérimentation se basait sur une proposition de la responsable du service urbanisme et environnement de Colombier-Saugnieu. Elle suggérait que nous développions une action auprès des habitants dans le cadre de la semaine verte<sup>815</sup>, dont le déroulement était prévu au printemps 2020, et qu'un lien puisse éventuellement être fait avec la randonnée d'inauguration des panneaux d'interprétation de l'espace agricole envisagée à l'été 2020. Cette proposition renvoyait également à celle du maire de Satolas-et-Bonce de présenter notre travail à la population locale (cf. §1.2.3 ci-avant). Nous aurions souhaité qu'une démarche intercommunale se développe à ce propos, mais cela s'est avéré trop complexe à mettre en œuvre<sup>816</sup>. Nous nous sommes donc concentrés sur la proposition de Colombier-Saugnieu uniquement.

---

<sup>815</sup> La responsable du service urbanisme et environnement de la commune de Colombier-Saugnieu nous a fait cette proposition le 26 septembre 2019, en aparté d'une réunion consacrée au bilan de mi-parcours du contrat sur le réseau écologique.

<sup>816</sup> En effet, les deux communes ont un calendrier pour mettre en place une action auprès des habitants qui n'est pas compatible.



Pour développer ce travail, nous souhaitons nous inscrire dans une collaboration interprofessionnelle entre notre expertise paysagère et celle de l'écologie. Étant donné que la LPO a également été sollicitée pour intervenir durant la semaine verte<sup>817</sup>, nous avons discuté d'un partenariat avec elle. La commune de Colombier-Saugnieu a été intéressée par une telle collaboration.

Notre proposition a été développée avec la paysagiste de la LPO, en mobilisant les connaissances de ses collègues écologues. Nous souhaitons approfondir la biodiversité dans les espaces agricoles sur laquelle l'association naturaliste travaillait par ailleurs, dans le contexte de l'agglomération Grenobloise. Notre objectif était d'amener la population à discuter et débattre sur les futures interventions possibles sur ces espaces, et à les soutenir, en s'appuyant sur l'histoire des espaces ouverts de ce territoire.

### *Le principe et les étapes prévues de cette expérimentation avec les habitants*

Durant l'automne 2019, nous avons préparé avec la LPO un processus de dialogues avec les habitants en croisant nos approches respectives. Nous avons expliqué notre démarche autour des récits rétro-prospectifs de motifs d'espaces ouverts. Nous avons souligné à ce propos notre intérêt pour un jeu que la LPO a développé et testé dans la commune de Cessieu. En effet, celui-ci concernait les liens entre l'évolution du territoire dans le temps et les changements de sa faune et de sa flore (Chapitre 4 - § 2.2.7)<sup>818</sup>. Pour la LPO, notre approche permettait de donner de la portée à leur démarche d'animation concernant la biodiversité, en développant une dimension prospective. Au final, nous sommes convenus d'une action auprès des habitants de la commune de Colombier-Saugnieu en cinq étapes:

1. Dans un premier temps, il s'agissait de construire un récit de la commune à partir de la mémoire des habitants, et d'amorcer une réflexion prospective. Pour cela, un atelier serait mené en réunissant différents publics: membres de l'association des anciens de la commune, membres de l'association de randonneurs de la commune, habitants volontaires,... Pour cet atelier, nous prévoyions d'utiliser nos matériaux cartographiques et photographiques permettant de visualiser les évolutions des espaces ouverts dans le temps. Nous prévoyions également d'exploiter les transcriptions de nos parcours commentés et entretiens réalisés avec des habitants (cf. Chapitre 5 - § 2.4.7). Ce récit serait travaillé autour de nos motifs paysagers du réseau écologique.
2. Dans un deuxième temps, nous utiliserions le récit élaboré précédemment pour réaliser le jeu développé par la LPO. Celui-ci serait testé dans une école, et les enseignants auraient pu ensuite le développer dans d'autres lieux d'enseignement. Ce jeu serait mené en quatre manches:
  - Une présentation serait faite de l'état de la commune, de son paysage, et de sa faune et flore tel qu'il devait l'être en 1960. Cette description permettrait d'installer le plateau de jeu représentant le territoire de cette époque, et de disposer des pions représentant de manière très simplifiée sa faune et sa flore.
  - Le récit de la transformation de la commune depuis 1960 serait ensuite raconté. Des volontaires issus de l'atelier réalisé précédemment pourraient intervenir pour dire cette histoire, dans une approche intergénérationnelle. Les écoliers

---

<sup>817</sup> La commune de Colombier-Saugnieu a apprécié les actions menées par la LPO sur sa commune: carte mentale et rebouchage de pièges à faune avec un centre de loisirs de la commune, ainsi que l'étude de la trame verte (cf. Chapitre 4 - § 2.2.7). Elle propose par conséquent à la LPO de poursuivre ses actions.

<sup>818</sup> Notre connaissance des actions de la LPO, issues de notre travail d'observation, a été utile pour construire la collaboration avec eux.

feraient évoluer le plateau de jeu au fur et à mesure que l'histoire serait exposée, par l'ajout de pièces. Ces transformations seraient séquencées par rapport à nos motifs paysagers du réseau écologique, en se concentrant sur la place occupée par les espaces agricoles.

- Par rapport à cette évolution du plateau, correspondant à l'état actuel de la commune, les écoliers devraient remplacer les pions de la faune et de la flore déjà disposés en suivant nos indications. Ils pourraient ainsi percevoir de manière ludique les espèces qui ont vu leur population diminuée et celles qui sont apparues.
- Enfin, une discussion serait ouverte sur les évolutions qu'il pourrait y avoir à l'avenir.

Pour cette étape, nos cartes historiques auraient servi pour élaborer le plateau de jeu.

3. Dans un troisième temps, une réunion publique serait réalisée au sujet de l'histoire des espaces ouverts de la commune et de son devenir, autour d'enjeux paysagers, écologiques et agronomiques<sup>819</sup>. Le jeu réalisé à l'école pourrait être présenté dans un premier temps. Dans un deuxième temps un débat pourrait être mené à partir de certains de nos matériaux. Les précédentes étapes de cette action serviraient par ailleurs à mobiliser la population. En effet, la population y serait conviée, dont les participants à l'atelier de construction de l'histoire de la commune, les enfants ayant participé au jeu, et leurs parents.
4. Dans un quatrième temps, l'ensemble de ces échanges et des supports produits seraient synthétisés et transmis au service urbanisme et environnement de la commune. Le résumé des débats sur les évolutions des espaces ouverts permettrait de donner un aperçu des souhaits de la population sur le futur du territoire.
5. En complément, il serait possible d'utiliser les éléments de synthèse pour alimenter la randonnée collective d'inauguration des panneaux d'interprétation de l'espace agricole.

Ce projet n'a pas pu être développé. Nous avons tout de même souhaité exposer la réflexion qui a eu lieu, celle-ci montrant un développement possible de notre expertise paysagère auprès des habitants.

---

<sup>819</sup> L'intérêt que pourraient avoir les habitants pour une réunion autour de l'histoire locale s'appuie sur l'expérience de la commune de Satolas-et-Bonce. En effet, cette commune a fait une publication sur l'histoire locale. Elle a organisé une réunion publique pour en parler, ce qui a été apprécié par les habitants qui sont venus nombreux.



### 3.3 La réalisation d'un plan d'actions adaptatif et évolutif

#### 3.3.1 Un projet partagé multifonctionnel sur les espaces ouverts

##### *Une connaissance des motifs paysagers du réseau écologique vers un projet partagé*

Au final, le travail mené avec les acteurs durant les deux périodes de notre expérimentation permet d'avoir une connaissance approfondie des motifs paysagers du réseau écologique. Il nous paraît ainsi possible d'esquisser un projet multifonctionnel sur l'ensemble des espaces ouverts du territoire.

En effet, pour chacun des motifs, nous avons identifié les réflexions des acteurs à propos d'actions favorables à la biodiversité. Nous avons été attentifs aux motivations et conditions qui guideraient la mise en œuvre de telles interventions. A titre d'exemples:

- Pour le motif des zones d'activités et aux yeux des acteurs de l'aménagement, l'intérêt de développer des plantations utiles à la biodiversité est motivé initialement par la dimension ornementale de la végétation (cf. § 1.3 ci-avant). Ces plantations pourraient également être utilisées pour produire du bois de chauffage (FOLIA, 2018).
- Pour le motif des grandes cultures, après le constat d'une absence de dialogue avec les agriculteurs (cf. § 1.3 ci-avant), celui-ci a été engagé (cf. § 3.1 ci-avant). Il en résulte une réflexion sur les conditions qui seraient à respecter pour que des éléments semi-naturels puissent être développés dans les espaces agricoles.

De plus, en étudiant de manière simultanée les actions possibles sur les différents motifs, des interactions entre les interventions apparaissent. On notera par exemple que l'exploitation du bois des haies pour le bois de chauffage dans le motif de la zone d'activités pourrait servir au développement des plantations dans le motif de la plaine agricole et dans celui des infrastructures (cf. § 3.1.4 ci-avant).

Par conséquent, des pistes pour un projet traitant des espaces ouverts dans leur globalité émergent de notre démarche. Ce projet porte sur un nouveau bocage structurant les espaces ouverts du territoire, et les différents motifs paysagers associés. Son objectif est multifonctionnel: récréatif, cadre de vie, biodiversité, ressource énergétique, etc... Cette projection dans le futur réinterprète des structures paysagères anciennes. Elle suit en cela la construction d'un récit rétro-prospectif, contribuant à la mobilisation des acteurs par la référence à l'histoire locale.

##### *Traduire cette connaissance dans un plan d'actions évolutif*

En allant plus loin dans la réflexion, et comme nous l'avons énoncé dans nos pistes de renouvellement de l'expertise paysagère (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5), les orientations de projets déduites de notre travail sur les motifs permettent d'esquisser un plan d'actions.

Pour effectuer le passage entre notre processus de concertation multi-acteurs et le plan d'actions<sup>820</sup> en tant que tel, nous ordonnons les questionnements et les pistes d'actions apparus au cours des échanges. Plus précisément:

1. Nous organisons le plan d'actions par rapport aux différents motifs paysagers du réseau écologique. Cette manière de procéder se distingue d'une hiérarchisation

---

<sup>820</sup> Notre proposition d'atelier multi-acteurs n'a pas pu se réaliser (cf. § 2.1 ci-avant). Par une autre démarche nous arrivons également à avoir le contenu nécessaire pour élaborer un plan d'actions.

suyant les types d'actions (travaux, sensibilisation, planification urbaine, etc...), comme c'est actuellement le cas dans le plan d'actions du contrat de restauration de la trame verte et bleue (cf. Chapitre 4 - § 2.2.2). Ainsi, les différentes formes d'interventions sont considérées comme complémentaires. Elles sont spatialisées et mises en interactions pour chacun des motifs.

2. Nous introduisons les actions sur chacun des motifs à partir des questionnements apparus au cours de la démarche de concertation. Cela permet de donner un aperçu des interventions visées, et des problématiques préexistantes pour les mettre en œuvre.
3. Nos propositions d'actions reposent sur la mise en place d'espaces de dialogues multi-acteurs. Nous précisons ainsi la composition de groupes de travail dont l'enjeu est la co-construction et la décision d'interventions à mettre en œuvre, avec la volonté de croiser des sphères opérationnelles généralement cloisonnées<sup>821</sup>. Les actions co-élaborées concernent généralement un motif particulier, mais il y a parfois plusieurs motifs qui sont à considérer ensemble pour agir de manière efficiente. En fonction des situations, des études pré-opérationnelles ou opérationnelles peuvent être envisagées.
4. Enfin, nous précisons ce qui a déjà été discuté et fait durant la période de notre expérimentation. Nos propositions d'interventions ne sont donc pas des projections détachées du contexte existant. Elles s'ancrent dans des démarches et des réflexions déjà-là.

Le plan d'actions est envisagé comme adaptable et évolutif, et non comme une approche linéaire et figée d'un plan d'actions clôturant une phase de diagnostics et d'élaborations usuelles de scénarii. En effet, le travail collectif que nous préconisons poursuit notre démarche de concertation autour des motifs paysagers, en faisant évoluer les matériaux préexistants pour produire de nouveaux supports de discussion. Ainsi, des idées seront débattues, certaines feront l'objet de développement et quelques actions opérationnelles concrètes seront décidées. Le plan d'actions sera révisé pour intégrer ces nouveaux éléments.

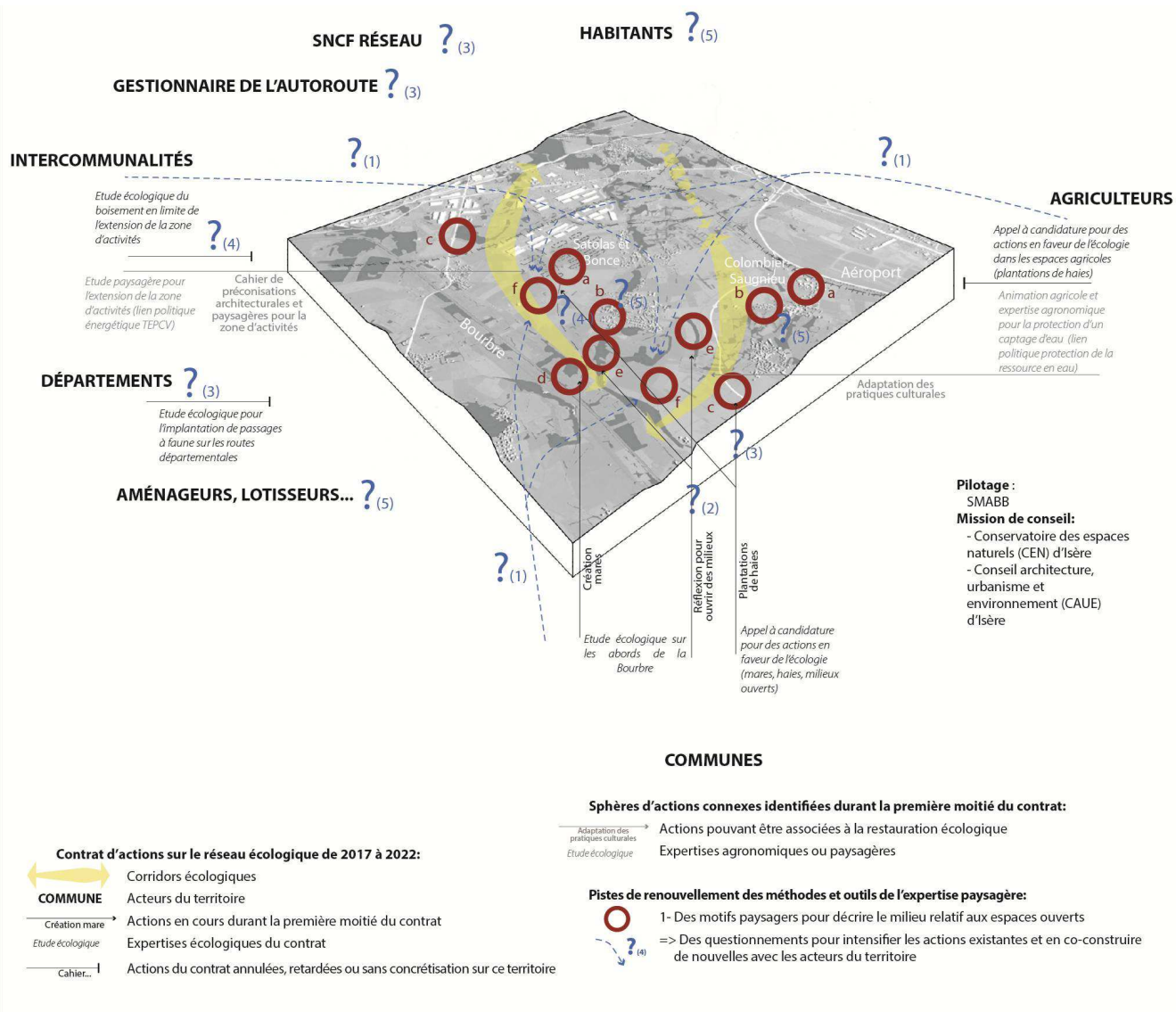
Nous présentons ci-dessous l'esquisse de notre plan d'actions. Sa formalisation est constituée d'un bloc-diagramme et de fiches synthétiques:

- Le bloc-diagramme apporte une vue d'ensemble du territoire, spatialise les motifs et donne un aperçu du projet sur les espaces ouverts du réseau écologique (Figure 204). Il indique les actions prévues sur les motifs paysagers dans le contrat d'actions sur les trames vertes et bleues, les actions qui se mettent en œuvre et celles qui n'aboutissent pas. Pour les dépasser, cinq ensembles de questions sont posés, renvoyant à des fiches dédiées.
- Les fiches se rapportent généralement à des questionnements pour agir sur un motif particulier, avec parfois l'enjeu de développer des interfaces entre différents motifs. Les modalités de travail qui seraient à mener sur chacun des motifs sont détaillées, et les démarches amorcées durant l'expérimentation de notre expertise paysagère sont expliquées (Figure 205, Figure 206, Figure 207, Figure 208 et Figure 209).

---

<sup>821</sup> A savoir:

- les différents contrats d'actions environnementaux pour la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie
- les sphères d'actions de l'aménagement, de l'agriculture, etc...
- etc...



**Les motifs significatifs du territoire:**

- a- les zones d'activités et les lisières agri-urbaines
- b- les bourgs et hameaux et les lisières agri-urbaines
- c- les infrastructures
- d- le marais
- e- les coteaux
- f- les grandes cultures

**Quelques questionnements (non exhaustifs):**

- 1- MOTIFS DES GRANDES CULTURES: Quels lieux de plantations et formes de gestion des haies permettraient leur redéveloppement dans les grandes cultures (gestion collective avec une économie d'échelles, aides des collectivités, sylviculture pour le bois-énergie associée au projet de zone d'activités en cours...)? Comment s'appuyer sur des démarches existantes pour développer le dialogue avec les agriculteurs sur ces sujets?
- 2- MOTIFS DES COTEAUX (ET DU MARAIS): Quelles formes de pâturages pourraient se développer sur les coteaux (voire dans le marais), en s'appuyant sur des pratiques locales existantes ou émergentes (éco-pâturage auprès d'une entreprise privée ou d'un service espace vert, installation d'une chèvrerie avec une convention pour pâturer certains espaces, adaptation des accords préexistants avec des éleveurs de la région...)? Pour cela, quelles maîtrises du foncier et/ou convention avec les propriétaires? Une étude sur ces sujets serait à lancer?
- 3- MOTIFS DES INFRASTRUCTURES: Pourrait-on étudier ensemble les dimensions paysagères et écologiques des infrastructures, aujourd'hui travaillées de manière isolée par différents acteurs (strates végétales, passages à faune, liens avec les espaces agro-naturels, gestion,...)? Quelles seraient les manières d'aborder cette question selon les différents types d'infrastructures?
- 4- MOTIFS DES ZONES D'ACTIVITÉS: Pourrait-on étudier ensemble les dimensions paysagères et écologiques des zones d'activités, aujourd'hui travaillées de manière isolée par différents acteurs (transition avec les espaces agro-naturels, strates végétales, milieux ouverts, gestion, cheminements, eaux pluviales,...)? Quelles seraient les manières d'aborder cette question selon les différents types de zones d'activités?
- 5- Quelles modalités d'implications des habitants (simple sensibilisation, implication dans les processus de décisions, sollicitation pour travailler sur les espaces d'habitats, travail avec les aménageurs et lotisseurs,...)?

**Figure 204 - Bloc-diagramme du plan d'actions sur les motifs paysagers du réseau écologique, avec les cinq ensembles de questionnements principaux (Source: auteur).**

#### 1- Les grandes cultures dans les motifs de la plaine agricole et du marais:

##### *Questions:*

Quels lieux de plantations et formes de gestion des haies et des arbres têtards permettraient le redéveloppement d'un patrimoine bocager dans les grandes cultures (localisation au sud des chemins, gestion collective avec une économie d'échelles, aides des collectivités, sylviculture pour le bois-énergie associée au projet de zone d'activités en cours,...)? De quelle manière et-il possible de développer les bandes enherbées (localisation le long des routes pour servir aux manœuvres des engins agricoles, etc...)? La production agricole liée aux développements d'éléments semi-naturels pourrait-elle être valorisée (contrats spécifiques avec les coopératives, aides dans le cadre de la protection de la ressource en eau, économie d'irrigation, économie de traitements avec les auxiliaires de cultures, etc...)? Des rotations de cultures favorables à la biodiversité peuvent-elles être développées (Luzerne, etc...)? Comment s'appuyer sur des démarches existantes pour construire un dialogue avec les agriculteurs sur ces sujets, et pour mettre en œuvre des interventions?

##### *Modalité de travail proposé:*

- Constituer un groupe de travail réunissant les agriculteurs, les collectivités locales (communes et intercommunalités) et l'animatrice agricole en charge de la protection des captages d'eau. Les structures de conseil dans le domaine de l'écologie et du paysage (CEN et CAUE) pourraient encadrer les échanges.
- Mettre en œuvre des interventions avec différents soutiens: fédérations de chasse, collectivités locales, coopératives agricoles, etc...

##### *Le travail effectué lors de l'expérimentation de l'expertise paysagère renouvelée:*

- Suite au comité de pilotage du programme d'actions sur le captage d'eau du Reculon le 7 janvier 2020, une réunion au sujet de l'agropaysage est prévue entre les agriculteurs, les collectivités locales et l'animatrice agricole (cf. § 3.1.4 ci-avant). Cette rencontre peut préfigurer le groupe de travail.

#### **Figure 205 - Détail du processus d'actions sur les grandes cultures des motifs de la plaine agricole et du marais (Source: auteur)**

#### 4- Motifs des zones d'activités (et par extension de l'urbanisation des bourgs et hameaux<sup>822</sup>):

##### *Questions:*

Aujourd'hui, les actions paysagères et écologiques sur les zones d'activités sont travaillées de manière isolée, par différents acteurs. Pourrait-on les travailler ensemble pour élaborer des projets exemplaires sur les différents types de zones d'activités existantes et en projets? Pourrait-on associer des études écologiques ambitieuses aux approches paysagères autour des transitions agri-urbaines, des cheminements, des traitements des eaux pluviales, des plantations végétales, des milieux ouverts, de la gestion des espaces ouverts, etc...? Une réflexion similaire pourrait-elle être menée pour l'urbanisation des bourgs et des hameaux?

##### *Modalité de travail:*

- Créer un groupe de travail réunissant dans un premier temps les intercommunalités et les communes. Les structures de conseil dans le domaine de l'écologie et du paysage (CEN et CAUE) pourraient encadrer les échanges. Dans un second temps, des aménageurs pourraient être conviés.
- Travailler l'articulation entre les études paysagères et écologiques existantes, et développer de manière plus générale des études interprofessionnelles sur ces espaces.
- Le groupe de travail pourrait être élargi à d'autres acteurs. Par exemple, des agriculteurs pourraient contribuer à l'organisation des espaces de jonction entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, et d'éventuels partenariats pourraient être discutés pour la gestion du végétal (éco-pâturage, exploitation collective du bois des haies, etc...), etc...

##### *Le travail effectué lors de l'expérimentation de l'expertise paysagère renouvelée:*

- Lors du débat autour des panneaux A0 (cf. § 1.2.3 ci-avant), il a été souligné l'intérêt d'articuler les dimensions écologiques et paysagères qui sont actuellement étudiées de manière séparée dans les projets d'urbanisation en cours.
- Des réflexions sur la gestion des haies par l'exploitation du bois, et sur la gestion des espaces enherbés par l'éco-pâturage préexistant dans l'étude d'une zone d'activités. L'interface possible avec la gestion des éléments semi-naturels dans les espaces agricoles a été introduite auprès d'agriculteurs (cf. § 3.1.4 ci-avant).

#### **Figure 206 - Détail du processus d'actions sur les motifs des zones d'activités (et par extension sur ceux des bourgs et hameaux) (Source: auteur)**

<sup>822</sup> Nous avons peu détaillé le motif des bourgs et hameaux lors de l'expérimentation. Toutefois, quelques discussions en aparté avec des acteurs locaux nous indiquent qu'il y aurait un potentiel à travailler certains points que nous exposons pour le motif des zones d'activités.

### 3- Motifs des infrastructures:

#### *Questions:*

Pourrait-on étudier ensemble les dimensions paysagères et écologiques des infrastructures, aujourd'hui travaillées de manière isolée dans les études réalisées par différents acteurs? Pourrait-on étudier dans ce sens et aménager de manière exemplaire les passages à faune, les strates végétales herbacées, arbustives et arborées, leur gestion, ainsi que leurs liens avec les espaces agro-naturels ? Quelles seraient les manières d'aborder cette question selon les différents types d'infrastructures (voies ferrées, routes départementales, autoroutes)?

#### *Modalité de travail:*

- Créer un groupe de travail en réunissant dans un premier temps les communes, les aménageurs et les gestionnaires des autoroutes, voies ferrées et routes départementales. Les structures de conseil dans le domaine de l'écologie et du paysage (CEN et CAUE) pourraient encadrer les échanges.
- Travailler l'articulation entre les études existantes, et développer des études interprofessionnelles.
- Dans un second temps, d'autres acteurs pourraient contribuer au groupe de travail. À titre d'exemple, des agriculteurs pourraient contribuer à l'implantation d'une continuité d'éléments semi-naturels dans les espaces agricoles, à la réflexion sur les voies de désertes agricoles et leurs plantations etc....

#### *Le travail effectué lors de l'expérimentation de l'expertise paysagère renouvelée:*

- Lors du débat autour des panneaux A0 (cf. § 1.2.3 ci-avant), il a été souligné l'intérêt d'articuler les dimensions écologiques et paysagères qui sont actuellement étudiées de manière séparée dans différentes études portant sur les infrastructures.

**Figure 207 - Détail du processus d'actions sur les motifs des infrastructures (Source: auteur)**

### 2- Motifs des coteaux:

#### *Questions:*

Quelles formes de pâturages pourraient se développer sur les coteaux? Une référence à l'activité d'élevage passée pourrait-elle être un levier d'actions, en favorisant un cadre de vie avec la présence d'animaux? Pourrait-on s'appuyer sur des pratiques locales existantes ou émergentes: éco-pâturage réalisé par une entreprise privée ou un service communal des espaces verts, installation d'une chèvrerie avec une convention pour pâturer certains espaces, adaptation des accords préexistants avec des éleveurs de la région, etc...? Quelles maîtrises foncières est-il possible d'avoir de ces espaces? Quelle forme de biodiversité pourrait se développer sur ces espaces?

#### *Modalité de travail:*

- Constitution d'un groupe de travail regroupant les communes concernées et le service d'animation foncière du CEN. Par ailleurs, les structures de conseil dans le domaine de l'écologie et du paysage (CEN et CAUE) pourraient encadrer les échanges. Des agriculteurs pourraient ponctuellement rejoindre ce groupe afin d'approfondir certaines hypothèses de gestion.
- Étant donné qu'il existe une adhésion des communes pour développer des actions sur les coteaux, une étude pré-opérationnelle pourrait être lancée assez rapidement pour voir la faisabilité des idées préexistantes pour la gestion et l'intervention sur du foncier privé, en considérant les enjeux de la biodiversité et du cadre de vie.

#### *Le travail effectué lors de l'expérimentation de l'expertise paysagère renouvelée:*

- Lors de la première étape de l'expérimentation (cf. § 1.2.2 et 1.2.3 ci-avant), les communes se sont montrées intéressées par ce type d'actions. Des discussions ont eu lieu sur différentes modalités de gestion, éco-pâturage, installation d'une activité d'élevage, etc... Par ailleurs, la manière d'intervenir sur du foncier aujourd'hui privé a également été abordée à travers deux possibilités: une convention signée avec les propriétaires, ou l'achat de terrains par le CEN ou les communes.

**Figure 208 - Détail du processus d'actions sur les motifs des coteaux (Source: auteur)**

### 5- Pour l'ensemble des motifs d'espaces ouverts du territoire

#### *Question:*

Quelles modalités d'implications et de discussions avec les habitants pourrait-il y avoir sur ce projet d'espaces ouverts? S'agirait-il d'une simple sensibilisation, d'une contribution à la réflexion avec les acteurs du territoire, d'une implication dans certains travaux comme ceux de la plantation des haies, etc...?

*Modalité de travail:* Développer des événements ludiques, des randonnées, des réunions publiques, des ateliers, des chantiers collectifs, etc...

#### *Le travail effectué lors de l'expérimentation de l'expertise paysagère renouvelée:*

- La planification d'une action auprès des habitants de Colombier-Saugnieu donne un aperçu d'une démarche pouvant être développée, avec le soutien de la commune (cf. § 3.2 ci-avant).
- L'implication des habitants à la plantation de haies a été suggérée lors de l'atelier (cf. § 1.2.2 ci-avant).

**Figure 209 - Détail du processus d'actions sur les motifs paysagers en impliquant les habitants (Source: auteur)**



### *La transposition à d'autres contextes*

Ce plan d'actions est une ébauche. Avec l'ensemble de l'expérimentation sur le territoire de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Chapitre 5 et Chapitre 6), il permet l'exemplification d'éléments de méthodes que nous proposons pour renouveler l'expertise paysagère sur les espaces ouverts, en lien avec l'écologie (cf. Chapitre 4 - § 3.1).

Notre plan d'actions finit ainsi notre essai d'une approche méthodologique pouvant être transposée dans d'autres contextes. Plus précisément, il s'agit de construire le récit d'un projet partagé (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5) issu de l'étude socio-géo-historique des motifs paysagers d'un réseau écologique (cf. Chapitre 4 - § 3.1.2 et 3.1.3), à partir de supports d'analyses et de discussions réinterprétant des modes de représentations et d'enquêtes préexistants (cf. Chapitre 4 - § 3.1.4 et 3.1.6).

Par ailleurs, ce plan d'actions porte un projet sur les espaces ouverts favorisant la biodiversité, dans un territoire significatif entre ville et campagne. Il est en effet composé d'une juxtaposition d'espaces que l'on retrouve plus généralement dans les campagnes-urbaines: zones d'activités, espaces agricoles, infrastructures, ancien bourg entouré de lotissements, etc.... Ainsi, si notre plan d'actions est spécifique à un contexte donné dans ses détails, son principe général pourrait faire l'objet de transpositions dans d'autres campagnes-urbaines. Il s'agit de créer un nouveau bocage reliant des espaces fragmentés, et dont la gestion actualise des pratiques anciennes (bois-énergie, éco-pâturage, etc...)

#### *3.3.2 Entre les échelles régionales et locales de la planification du territoire*

Notre expérimentation a été menée avec des professionnels et des acteurs au sein de situations opérationnelles réelles, aux échelles territoriales et locales de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Ainsi, c'est uniquement à cette étendue spatiale que nous avons testé de manière approfondie nos éléments de méthodes.

Toutefois, la situation concrète dans laquelle nous nous inscrivons provient d'un processus de planification régionale: celui du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes. Comme nous l'avons vu, c'est à cette échelle que sont menées des études cadrant et préfigurant les méthodes d'actions à l'échelle locale (cf. Chapitre 4 - §1.1 et § 2). Ainsi, pour qu'il y ait un développement de l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie pour mener des projets d'actions plus efficaces, transversaux et concertés, nos éléments de méthodes sont également à développer à l'échelle régionale, en lien avec l'échelle locale.

C'est pour cela que nous avons simulé "en chambre" un processus de planification articulant les échelles régionales et locales (cf. Chapitre 5 - § 1.2.2), avec une production de matériaux descriptifs correspondants (cf. Chapitre 5 - § 2). Une lecture cartographique de motifs régionaux a notamment été réalisée en croisant les enjeux paysagers et écologiques (cf. Chapitre 5 - § 2.1). Ce travail serait à développer avec des professionnels et des acteurs, ce que nous n'avons pas le temps de faire. Néanmoins, notre expérimentation à l'échelle locale nous donne des indications utiles sur la manière avec laquelle nous pourrions procéder à l'échelle régionale:

- D'une part des méthodes pourraient être transposées d'une échelle à une autre. En effet, des démarches cartographiques, photographiques ou des parcours commentés pourraient être revisités pour traiter des motifs régionaux et territoriaux (cf. Chapitre

5 - §2). A partir de ces matériaux, des supports pourraient être réfléchis et produits, suivant une approche de concertation similaire à celle que nous avons expérimentée à l'échelle locale. Il s'agirait cependant d'instaurer différentes situations de dialogues avec des acteurs intervenant à l'échelle de la région, et/ou avec un échantillonnage d'intervenants rendant compte du contexte régional. A partir des discussions qui auraient lieu, une mise en récit prospective pourrait être développée, pour produire un plan d'actions contenant des orientations générales - et non des actions opérationnelles - à décliner à l'échelle locale.

- D'autre part, des thématiques de travail pourraient être transposées d'une échelle à une autre. En effet, certains sujets se sont avérés importants à connaître à l'échelle locale, afin de mettre en œuvre des actions, à savoir:
- les pratiques des agriculteurs et la place qu'ils accordent aux éléments semi-naturels
  - les différents types d'actions environnementales sectorielles (eau, énergie, biodiversité, etc...) et les interfaces possibles entre eux.

Ces aspects pourraient être étudiés en amont, à l'échelle régionale, pour mieux préfigurer l'action locale.

Notre démarche et nos suggestions conduisent finalement à reconsidérer la place des démarches paysagères dans la planification régionale des SRADDET. En effet, notre expertise paysagère renouvelée s'applique à différentes modalités d'actions, et elle amène à créer de la transversalité entre diverses démarches sectorielles. Il ne s'agit donc pas d'un volet et d'une orientation thématique à part entière, comme cela apparaît généralement dans les SRADDET actuels. Il s'agit d'une approche faisant le lien entre différents volets d'actions ayant un effet sur les espaces ouverts, avec l'objectif de contribuer à une transition socio-écologique efficiente.

## 4 Le bilan de l'expérimentation par les acteurs du territoire

Nous avons simulé un processus de planification en utilisant nos principes d'une expertise paysagère renouvelée. A l'échelle régionale nous avons esquissé comment ils pourraient se développer. A l'échelle locale nous les avons testés avec des acteurs, dans une situation concrète. Cet essai, nous permet de mieux appréhender ce que pourraient apporter nos éléments de méthodes dans un processus opérationnel d'actions sur les trames vertes et bleues, et plus généralement sur les espaces ouverts.

Avec le plan d'actions (cf. §3.3 ci-avant), nous considérons que des pistes ont été esquissées pour contribuer à dépasser certains freins existants dans la mise en œuvre d'interventions (cf. § 1.3 ci-avant).

Cependant, au delà de notre propre bilan, il nous paraît important d'avoir un retour critique des professionnels et des acteurs du territoire avec lesquels nous avons mené l'expérimentation. Celui-ci a eu lieu au cours de l'expérimentation, et il était positif. Plus précisément:

- Les communes ont apprécié l'expertise que nous avons apportée, car elle permettait d'aborder les trames vertes et bleues d'une autre manière, en abordant différents usages et diverses fonctions des trames vertes et bleues. Nous avons d'ailleurs eu quelques propositions pour continuer notre travail, à l'exemple de l'intervention qui était projetée avec des habitants à Colombier-Saugnieu (cf. § 3.2 ci-avant).
- Les collaborations que nous avons eues avec les professionnels se sont par ailleurs bien passées. La coordinatrice du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues, les paysagistes du CAUE, les écologues du CEN, le groupement d'écologues étudiant les abords de la Bourbre ainsi que l'animatrice agricole ont tous souligné l'intérêt de notre expertise pour développer le dialogue avec les acteurs du territoire, dans le but de les mobiliser et de faciliter la mise en œuvre d'actions. De plus, il a été possible de faire des liens entre différentes actions sectorielles (protection de l'eau, préservation de la biodiversité, etc...).

Par ailleurs, la coordinatrice du contrat d'actions sur les trames vertes et bleues nous a proposé de présenter notre travail finalisé à une pluralité d'acteurs. Elle envisageait une rencontre:

- auprès des acteurs régionaux en charge des contrats d'actions sur le réseau écologique (en l'occurrence la région ARA),
- et auprès de l'équipe du syndicat de rivière, du CEN et du CAUE<sup>823</sup>.

Elle souhaite en effet partager les difficultés qu'elle rencontre dans la mise en place d'actions, et mettre en discussion notre expertise paysagère. Nous n'avons pas eu le temps durant la thèse de réaliser ces rencontres. Nous souhaitons les mener à l'avenir et en tirer des enseignements. Dès à présent, à partir de cette proposition, nous pouvons considérer qu'un travail réflexif a été stimulé chez les acteurs pilotant les actions sur le réseau écologique. Cela indique un des intérêts d'inscrire notre recherche dans un processus opérationnel. À terme, cela pourrait participer à des évolutions dans l'application de la politique des "trames vertes et bleues", des expertises mobilisées, et des méthodologies présentées dans les guides officiels. Notre recherche aurait ainsi un certain effet dans la sphère institutionnelle, et elle contribuerait à créer les conditions nécessaires au développement de l'expertise paysagère pour agir sur les réseaux écologiques, dans le contexte français.

---

<sup>823</sup> L'animatrice nous a proposé cela lors d'une discussion le 18/02/2019. La proposition de faire une présentation dans les locaux du syndicat de rivière a ensuite été redoublée par son directeur, lors de la réunion de bilan de mi-parcours le 26/09/2019.

## Conclusion

Ce dernier chapitre s'est focalisé sur un périmètre restreint au sein de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Cela a permis de tester notre expertise paysagère renouvelée avec des professionnels du domaine de l'écologie, lors de l'élaboration d'actions avec les acteurs du territoire. Deux étapes de travail structurent notre essai et il en résulte un plan d'actions pour mettre en œuvre un projet de néo-bocage dans la campagne-urbaine de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Dans ce cadre, des pistes ont été explorées pour aller au-delà de certains freins rencontrés dans les processus d'actions sur les espaces ouverts. Des interventions qui sont engagées actuellement pourraient ainsi être développées de manière plus efficiente, à l'exemple du développement de prairies sur les coteaux et des plantations dans les opérations d'aménagements urbains et routiers. De plus, certains blocages dans la mise en œuvre d'interventions pourraient être dépassés notamment en ce qui concerne l'implantation de haies dans les espaces agricoles.

Même si cette expérimentation multi-acteurs est menée à l'échelle locale dans une situation spécifique, elle s'inscrit dans une simulation d'un processus de planification régionale, suivant des principes méthodologiques généraux posés en amont. Ainsi, en partant de notre test sur un périmètre limité, des prolongements de notre travail peuvent être envisagés dans le contexte opérationnel de l'expérimentation, aux échelles locales, territoriales et régionales. Il est également possible de transposer, d'adapter ou de s'inspirer de la démarche que nous avons mise en place dans d'autres situations et contextes opérationnels.

## **Conclusion générale**



Au cours du deuxième acte, nous avons mené une expérimentation. Celle-ci a consisté à la fois à réfléchir à l'actualisation des outils et méthodes utilisés par l'expertise paysagère dans les processus de planification régionale, et à les tester dans le contexte de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. L'enjeu était de développer la collaboration interprofessionnelle avec l'expertise écologique, pour dépasser certains freins rencontrés actuellement dans la mise en place d'actions sur les espaces ouverts, en ciblant les territoires de campagne-urbaine. Lors de ce travail, nous nous sommes appuyés sur des éléments de la mise en perspective historique que nous avons exposée dans le premier acte.

Nous souhaitons préciser et synthétiser dans cette conclusion la démarche de notre recherche-action, et les résultats que nous en tirons. Nous mettrons tout d'abord en avant l'importance du terrain d'étude, et notre manière de l'aborder dans nos approches historiques et expérimentales, afin de monter en généralité. Nous énoncerons ensuite nos propositions de renouvellement de l'expertise paysagère dans les processus de planification régionale des espaces ouverts, afin qu'elle soit adaptée aux collaborations avec des écologues et pour favoriser des actions efficaces suite à la politique sur les trames vertes et bleues.

## **1 Retour sur la recherche-action: une expérimentation s'appuyant sur un historique**

Le terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry a servi à cadrer notre mise en perspective historique durant l'acte I, en l'associant à l'analyse d'autres contextes métropolitains en France.

Au cours de l'acte II, lors de l'expérimentation, ce terrain a été davantage présent. En effet, notre méthodologie de recherche est une participation observante, avec la production d'une expertise paysagère menée en collaboration avec des écologues. Concrètement, nous avons détaillé les processus d'actions en cours au sein de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, s'inscrivant dans la planification du SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en expliquant les études produites, en relatant des réunions de travail et notre implication dans ce contexte.

Toutefois, nous avons pris du recul par rapport au déroulé de ce processus opérationnel et à la posture de professionnel du paysage que nous avons endossée. En effet, notre recherche ne se limite pas à produire des connaissances utiles au contexte opérationnel. Elle développe des connaissances d'ordre épistémologique sur l'expertise paysagère au sein de la planification régionale (Callens, 2022)<sup>824</sup>. Cette montée en généralité est essentielle dans le cadre d'une participation observante qui suppose, pour B.Soulé, d'être vigilants à "ne pas être 'aspirés' voire obnubilés par l'action, ce qui bloquerait toute possibilité d'analyses approfondies" (Soulé, 2007, p. 129).

---

<sup>824</sup> Le savoir professionnel produit par notre expertise au sein du contexte opérationnel de la plaine Lyon-Saint-Exupéry est une connaissance projectuelle du milieu, spécifique au terrain d'étude. Cette connaissance est différente de la connaissance scientifique et théorique visée par l'hypothèse générale de cette recherche, laquelle est d'ordre épistémologique, autour de la notion de milieu.

### *Une observation critique de la planification régionale des espaces ouverts*

Une part de notre expérimentation porte ainsi sur la manière d'actualiser les outils et méthodes utilisés par l'expertise paysagère, afin qu'elle soit mieux adaptée aux démarches actuelles de l'expertise écologique (cf. Chapitre 4). Pour cela, notre terrain a permis d'observer les méthodologies développées dans un processus de planification des trames vertes et bleues (cf. Chapitre 4 - § 2), dans le but de formuler des pistes pour les renouveler (cf. Chapitre 4 - § 3). Néanmoins, ces observations et réflexions ne se cantonnent pas à un cas particulier. Elles sont replacées dans une analyse plus large et généralisable de la planification régionale des SRADDET en France, en apportant une compréhension de la situation actuelle par rapport à une mise en perspective historique (cf. Bilan de l'Acte I).

Nous consolidons ainsi le constat d'un manque d'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie dans le processus de planification régionale des espaces ouverts. Il y a un manque de transversalité entre les méthodologies de ces expertises à l'échelle nationale (cf. Chapitre 4 - §1), résultant d'une histoire de la planification, dont nous observons certains effets sur notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Chapitre 4 - §2). En effet, nous identifions des difficultés opérationnelles pour agir sur le réseau écologique reposant principalement sur:

- un manque de considération de la multifonctionnalité des espaces ouverts (cf. Chapitre 4 - § 2.2.4).
- un dialogue insuffisamment développé avec les divers acteurs à impliquer pour mener des actions (cf. Chapitre 4 - § 2.2.5).

Cela se traduit localement par des interventions fragmentaires, peu coordonnées entre elles, et donc peu efficaces (cf. Chapitre 4 - § 2.2.6).

Notre analyse met également en lumière certains potentiels préexistants aujourd'hui de manière discrète dans le processus de planification des SRADDET. Ils peuvent préfigurer un renouvellement des manières d'agir sur les espaces ouverts en mobilisant l'expertise paysagère en lien avec l'écologie (cf. Chapitre 4 - § 2.2.8). Ces observations sont recoupées avec quelques précédents d'approche interprofessionnelle évoqués dans notre analyse historique. Cela nous amène à faire des propositions méthodologiques d'une expertise paysagère renouvelée, favorable à des collaborations avec l'expertise écologique dans les processus d'actions actuels (cf. Chapitre 4 - § 3).

### *Une exemplification d'éléments de méthode transposables dans d'autres contextes opérationnels*

Nous avons mis en pratique notre réflexion sur le terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Nous avons simulé dans ce contexte opérationnel un processus de planification des espaces ouverts allant de l'échelle régionale à locale, en testant une démarche interprofessionnelle (cf. Chapitre 5) et une concertation entre acteurs (cf. Chapitre 6).

Les outils et méthodes que nous avons utilisés se sont avérés structurants et féconds pour esquisser un plan d'actions (cf. Chapitre 6 - § 3.3), en apportant des pistes pour dépasser certains freins observés dans le processus d'interventions sur les espaces ouverts. Nos éléments de méthode sont ainsi exemplifiés dans un cas concret. De plus, leur fondement

théorique étant explicité, il est possible de les transposer dans d'autres contextes, autant aux échelles régionales que locales, et ainsi de les approfondir<sup>825</sup>. On notera que les méthodologies proposées s'avèrent particulièrement adaptées pour aborder la complexité des espaces ouverts de campagnes-urbaines, marqués par la coprésence de dynamiques agricoles et urbaines<sup>826</sup>.

### *Vers un renouvellement des outils et méthodes dans les processus d'actions contemporains*

Notre recherche-action au sein d'un terrain spécifique nous amène ainsi à étayer des propositions générales de renouvellement de l'expertise paysagère dans la planification des espaces ouverts, en l'appuyant sur une analyse de la planification actuelle des espaces ouverts et son historique. Ces résultats s'adossent à notre hypothèse générale - et aux sous hypothèses associées - concernant l'élaboration de supports de représentation du milieu comme étant un des apports majeurs de l'expertise paysagère lors des collaborations avec l'expertise écologique (cf. Introduction générale - §3).

Au final, nos propositions se réfèrent à deux aspects corrélés entre eux:

- Le premier concerne la planification régionale pour laquelle nous suggérons des idées favorisant le développement d'un travail interprofessionnel entre le paysage et l'écologie.
- Le second concerne les outils et méthodes d'une expertise paysagère adaptés à une telle démarche interprofessionnelle.

Nous exposons à présent ces deux aspects.

## **2 Eléments pour renouveler l'expertise paysagère dans la planification régionale**

### *2.1 Suggestion en faveur de l'interprofessionnalité dans les processus de planification régionale*

#### *Vers des plans de paysage intégratifs des études et contrats d'actions écologiques*

Pour commencer, nous considérons que le travail interprofessionnel dans les processus de planification régionale pourrait être favorisé par la démarche des plans de paysage.

---

<sup>825</sup> Ces transpositions dans d'autres contextes seraient intéressantes pour renforcer l'exemplification des outils et méthodes que nous proposons. En effet, notre expertise paysagère a été testée sur un terrain unique. Elle pourrait être enrichie par son expérimentation dans d'autres contextes, avec une pluralité de collaborations entre des écologues et des paysagistes, et sur différentes temporalités et modalités d'actions sur les espaces ouverts.

<sup>826</sup> En effet, le plan d'actions proposé porte sur l'élaboration d'un projet de néo-bocage dans une campagne-urbaine ayant des enjeux multiples et complexes (cf. Chapitre 6 - § 3.3.1). Pour cela, notre expertise paysagère a cherché à créer de la transversalité entre les dynamiques agricoles et urbaines, et à combiner différentes politiques d'actions environnementales (protection de la biodiversité, production d'énergie renouvelable, protection de la ressource en eau, etc...). Cette approche pourrait être mobilisée dans d'autres situations de campagne-urbaine.

Lors de la mise en perspective historique, nous avons vu que le développement des collaborations entre le paysage et l'écologie dans la planification régionale apparaît explicitement au cours des années 1960-70. Les plans de paysage des OREAM incluent en effet diverses démarches environnementales et ils sollicitent différents experts de ce domaine. Toutefois, dans les processus de planification des années 1990-2000, les plans de paysage sont amenés à être un volet séparé des études et actions environnementales et écologiques (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.3).

Dans la planification régionale actuelle des SRADDET, nous remarquons que cette tendance s'affirme. Les démarches paysagères et l'action sur les réseaux écologiques figurent dans des orientations et objectifs distincts de la planification. Il y a ainsi d'une part les plans et atlas de paysages, et d'autre part des contrats d'actions sur les réseaux écologiques (cf. Chapitre 4 - § 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3). Chacun de ces volets mobilise une expertise, des outils et des méthodes spécifiques qui dialoguent peu entre eux (cf. Chapitre 4 - § 1.2.2 et 1.2.3). Dans le cas de la plaine Lyon-Saint-Exupéry et de la planification en Auvergne-Rhône-Alpes, cela s'observe par la mise en place d'études sur les trames vertes et bleues indépendamment de la mise en œuvre de plans de paysage (cf. Chapitre 4 - § 2.1.2 et 2.1.3).

A travers notre expérimentation nous suggérons de développer l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie dans la planification régionale de deux manières possibles:

- A minima nous considérons qu'elle peut se mettre en place au sein des plans de paysage et des études actuelles sur les réseaux écologiques. Cela implique des déplacements méthodologiques pour chacune des expertises concernées.
- Dans une vision plus innovante, il serait intéressant de considérer les plans de paysage comme un dispositif de travail interprofessionnel articulant la planification régionale et l'action locale. En se référant à notre mise en perspective historique, il s'agirait de réinterpréter la place que des paysagistes attribuaient dans les années 1960-70 aux plans de paysage. Ces documents intégraient en effet différentes expertises environnementales (cf. Chapitre 5 - § 1.2.1), et ils s'inscrivaient dans un processus de planification en approfondissant les actions locales à mener en lien avec les orientations des schémas régionaux des OREAM.

Nous pointons ainsi l'intérêt actuel de mettre l'interprofessionnalité et les processus de planification régionale au centre des démarches des plans de paysage. Cette idée a été perçue de manière positive par certains acteurs de notre terrain d'expérimentation<sup>827</sup>. Cela nécessiterait probablement de renommer ce type de document relatif au grand-paysage, pour renforcer l'idée qu'il combinerait différentes expertises<sup>828</sup>.

---

<sup>827</sup> A l'échelle régionale et départementale, la chargée de mission paysage de la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes et la responsable du pôle paysage au CAUE de l'Isère soulignent l'intérêt qu'il y aurait à développer des plans de paysage pour agir sur le réseau écologique, amenant à affirmer un travail interprofessionnel à propos des trames vertes et bleues, ce qui n'est pas le cas actuellement (cf. Chapitre 4 - § 2.1.3).

<sup>828</sup> Le terme "plan de paysage" peut laisser supposer que ces documents sont élaborés par des paysagistes, ce qui est contraire à l'interprofessionnalité dont nous parlons. Pour cela, il serait intéressant de revoir leur dénomination. Diverses propositions pourraient être faites à ce sujet. A titre d'exemple, nous avons vu que le CAUE du Rhône parle de "carnet de territoire" (cf. Chapitre 4 - § 2.1.3) pour un document qu'il réalise et que nous pouvons considérer être entre l'atlas et le plan de paysage. La dimension généraliste du terme "territoire" nous paraît ici intéressante dans une perspective interprofessionnelle.

## *Des structures porteuses en lien avec la planification régionale généraliste*

Se pose maintenant la question des structures porteuses liées à la planification régionale, qui seraient en mesure de soutenir un travail interprofessionnel et de lancer des études et programmes d'interventions sur les espaces ouverts à travers des plans de paysage.

Notre mise en perspective historique a mis l'accent sur l'importance qu'accordent les paysagistes et les urbanistes à ces structures. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, J.C.N.Forestier préconisait des commissions d'aménagement régionales. Des organismes à cette échelle se sont développés dans les années 1960-70 avec les OREAM, ces derniers portant des plans de paysage dans une perspective interprofessionnelle. Lors de la planification régionale des DTA dans les années 1990-2000, en cohérence avec les lois de décentralisation, les structures porteuses d'échelles intercommunales se sont imposées. Nous avons identifié un double risque lié à ce morcellement du portage des actions: d'une part celui de fragiliser la cohérence des actions locales par rapport aux orientations régionales, et d'autre part celui de limiter l'interprofessionnalité entre le paysage et l'écologie, d'autant plus si les schémas régionaux ne la valorisent pas (Conclusion de l'acte I - § 1.3).

Dans la planification régionale actuelle, les SRADDET élaborés par les régions continuent de privilégier les structures porteuses à l'échelle intercommunale, à la fois pour développer des plans de paysage et également des études du réseau écologique (cf. Chapitre 4 - § 1.1.2 et 1.1.3). Les risques que nous avons identifiés restent toujours d'actualité. Toutefois, on remarque que certaines régions mettent en place des aides financières avec un suivi pour réaliser des actions locales. Cela permet d'assurer une certaine cohérence entre les interventions portées par les structures intercommunales et les orientations de la planification régionale, à l'exemple de la restauration du réseau écologique encadré par le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes (cf. Chapitre 4 - § 2.1.2)<sup>829</sup>. De plus, il existe des dispositifs interterritoriaux aidant la coordination des actions menées au sein de différents territoires administratifs intercommunaux, à l'exemple de l'inter-SCOT Lyonnais (cf. Chapitre 4 - § 2.2.1)<sup>830</sup>. Par contre, suivant la logique des documents de planification de séparer les volets consacrés au paysage de ceux consacrés à l'écologie, l'interprofessionnalité est peu affirmée et elle est concrètement peu développée au sein des structures intercommunales.

En simulant un processus de planification régionale, notre expérimentation nous conduit ainsi à formuler quelques suggestions:

- Les structures intercommunales - communautés d'agglomération, syndicats de rivières, etc... (cf. Chapitre 5 - § 1.1.1) - mobilisées aujourd'hui pour mener des actions sur les espaces ouverts gagneraient à développer l'interprofessionnalité. Dans cet objectif, elles pourraient s'appuyer davantage sur les structures parapubliques d'ingénierie et de conseils qui existent aujourd'hui, comme les CEN, les CAUE, les agences d'urbanisme, etc... (cf. Chapitre 5 - § 1.1.2). Cela nous paraît envisageable si la planification régionale met en avant ces approches transversales interprofessionnelles<sup>831</sup>.

---

<sup>829</sup> Dans le cadre du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes, la région aide la restauration du réseau écologique en finançant des études pré-opérationnelles et en subventionnant des actions opérationnelles (cf. Chapitre 4 - § 2.1.2). Pour cela, la région apporte un suivi dans le temps long à des structures porteuses intercommunales.

<sup>830</sup> Voir la sous-partie intitulée: "La plaine Lyon-Saint-Exupéry et l'association des enjeux écologiques et paysagers"

<sup>831</sup> En effet, une planification régionale valorisant les approches interprofessionnelles généreraient un portage politique et technique allant dans ce sens à l'échelle intercommunale



- En adoptant une vision plus prospective, nous trouverions intéressant que des structures porteuses intercommunales et/ou régionales, pré-existantes ou nouvelles, s'entourent d'équipes interprofessionnelles afin de piloter l'élaboration de plans de paysage et leur suivi dans le temps long (cf. Chapitre 5 - § 1.2.1). Une attention particulière serait portée au dépassement de périmètres opérationnels restreints, et à l'articulation entre les échelles régionales et locales<sup>832</sup>.

### *Des figures de planification généralistes des espaces ouverts pour le réseau écologique*

Pour favoriser une telle interprofessionnalité, le contenu des documents de planification régionale a un rôle important. A ce propos, il nous paraît essentiel que les orientations d'aménagement régional soient fixées à travers des figures généralistes de continuités d'espaces ouverts.

En étudiant les trois temps de la planification régionale, nous avons retracé l'évolution des "systèmes de parcs" d'une métropole radioconcentrique au début du XX<sup>ème</sup> siècle, à une métropole polycentrique dans les années 1960-70 et 1990-2000, composée d'un système de ceintures vertes, coupures vertes, trames vertes, etc... (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.1). Ces dénominations explicitent des conceptions spatiales structurant l'aménagement du territoire autour d'espaces ouverts multifonctionnels. Dans les campagnes-urbaines, il s'agit d'organiser et de qualifier les continuités d'espaces agro-naturels en lien avec les urbanisations et les infrastructures. Au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle avec les DTA, nous avons vu que ce réseau maillé vert combinait les enjeux paysagers avec les avancées de l'écologie du paysage. De manière concrète, les liaisons et coupures vertes sont associées à des corridors écologiques.

Aujourd'hui, ces figures d'espaces ouverts à caractère généraliste et multifonctionnel ont quasiment disparu des documents de planification régionale des SRADDET (cf. Chapitre 4 - § 1.1.3). On remarque la prédominance du terme et des représentations des "trames vertes et bleues" avec leurs "sous-trames". Il y a une focalisation sur l'enjeu de la biodiversité, contrairement à la dimension multifonctionnelle qui était portée par la notion de "trame verte" entre les années 1960 et 2000. Ce constat nous paraît dommageable pour deux raisons:

- Les espaces ouverts en tant que structures de l'aménagement régional, considérant divers usages et fonctions, ne sont plus affirmés clairement.
- Les espaces ouverts tendent à être appréhendés par des expertises spécialisées, en l'occurrence par celles de l'écologie pour l'étude des trames vertes et bleues. L'interprofessionnalité n'est donc pas valorisée.

Avec notre expérimentation, nous suggérons l'importance d'une planification régionale s'appuyant sur des figures spatiales généralistes de continuités d'espaces ouverts. En effet, nous avons été particulièrement intéressés par les figures de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise qui s'appliquent sur notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Chapitre 3 - § 1.1.1). Dans le processus de planification associé, des études ont croisé les enjeux paysagers et écologiques (cf. Chapitre 4 - §2.2.1). Les figures d'espaces ouverts généralistes, dont les dénominations pourraient être revues dans le contexte actuel<sup>833</sup>, nous paraissent favoriser

<sup>832</sup> Des observatoires associés à la démarche des plans de paysage pourraient être développés dans ce but.

<sup>833</sup> En effet, de nouvelles dénominations de ces figures d'espaces ouverts seraient sans doute à trouver pour intégrer les apports de la politique sur les "trames vertes et bleues", dans le cadre actuel de la transition socio-écologique.

l'articulation de différents objectifs pour aborder la multifonctionnalité des espaces ouverts, ouvrant ainsi des perspectives d'approches interprofessionnelles.

### *Mettre en valeur l'intérêt des paysagistes et écologues pour l'interprofessionnalité*

Enfin et de manière générale, nous souhaitons souligner l'intérêt d'acteurs de la planification régionale et de professionnels pour développer la transversalité entre le domaine du paysage et de l'écologie, au-delà de considérations clivantes.

Dans l'histoire de la planification au XX<sup>ème</sup> siècle, nous avons en effet remarqué une attention constante des paysagistes pour le travail des écologues. De nouvelles possibilités de collaborations interprofessionnelles sont apparues ces dernières décennies, étant donné que les écologues s'intéressent davantage aux espaces ordinaires<sup>834</sup>. Dans le contexte Français, ces approches transversales peinent toutefois à se développer (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.1).

Aujourd'hui, la sectorisation des processus d'actions entre le paysage et l'écologie est repérable dans la planification régionale (cf. Chapitre 4 - § 1.1) et les guides méthodologiques correspondants (cf. Chapitre 4 - § 1.2). Cela maintient la distance entre les professionnels du paysage et de l'écologie. Pourtant, ces deux expertises ont un intérêt partagé pour la multifonctionnalité, comme l'indiquent dans les SRADDET les "services éco-systémiques" se rapportant aux actions pour la biodiversité, et la notion de "bien commun" à propos du paysage (cf. Chapitre 4 - §1.1.4). Associer ces deux expertises permettrait de mobiliser davantage les acteurs des territoires dans le but d'agir sur les trames vertes et bleues (cf. Chapitre 4 - § 1.2.4).

A ce propos, sur le terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, les techniciens en charge de la remise en bon état des trames vertes et bleues ont principalement recours à l'expertise écologique. Ils commencent néanmoins à percevoir l'utilité de l'expertise paysagère et à la solliciter (cf. Chapitre 4 - § 2.2.2<sup>835</sup> et 2.2.7). Au moment de notre expérimentation, nous avons par ailleurs remarqué un intérêt des professionnels du paysage pour le travail mené par les écologues, et inversement (cf. Chapitre 5 - § 3.1.2 et § 3.2).

Cela incite à l'interconnaissance des méthodes et outils entre le domaine du paysage et de l'écologie, pour imaginer des croisements entre eux. Notre recherche-action y contribue à partir de l'expertise paysagère. L'enjeu est d'intervenir dans les processus de planification des espaces ouverts en associant différents savoirs, en articulant différentes échelles et en créant des conditions optimales de dialogues entre acteurs.

---

<sup>834</sup> En effet, les professionnels du paysage s'intéressent aux territoires ordinaires et à ceux allant être aménagés. Ils recherchent par conséquent des approches d'écologues prenant en considération la dynamique de ces espaces, sans être exclusivement dans une logique de préservation de périmètres remarquables. Les conceptions de l'écologie jusqu'aux années 1980-90 se sont avérées distantes de celles des paysagistes à ce propos, limitant les collaborations. Par contre, dans les années 1990, l'écologie du paysage valorise la nature ordinaire, ouvrant de nouvelles possibilités d'approches interprofessionnelles (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.1).

<sup>835</sup> Voir la sous-partie intitulée " Le paysage pour mobiliser les acteurs autour de la multifonctionnalité du réseau écologique"

## 2.2 Propositions d'outils et méthodes renouvelés de l'expertise paysagère en lien avec l'écologie

### *Des pistes d'outils et de méthodes exemplifiées à partir d'un essai*

Les suggestions que nous venons de faire à propos de la planification régionale encadrent l'expérimentation, mais elles n'ont cependant pas été testées en soi. Cela diffère de nos pistes d'outils et de méthodes renouvelées de l'expertise paysagère dont les principes ont été mis en œuvre.

Ces principes sont établis à partir de notre mise en perspective historique. Nous avons exposé la capacité des démarches paysagères à être vectrices d'un travail interprofessionnel, en se référant à la notion de milieu héritée de la géographie vidalienne. Les outils et méthodes qu'elles utilisent ont été clarifiés autour de cinq aspects (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.2):

- les instruments d'études,
- l'analyse selon des thématiques socio-géo-historiques,
- les outils d'interprétation par composantes et entités spatiales,
- les récits rétro-prospectifs,
- les supports de discussions.

Ces éléments de méthodes permettent une étude du milieu orienté vers l'élaboration d'un projet, et ils se retrouvent aujourd'hui dans les guides visant la réalisation d'atlas et de plans de paysage (cf. Chapitre 4 - § 1.2). De plus, nous identifions actuellement l'adaptation de certains de ces éléments de méthode dans des études interprofessionnelles embryonnaires impliquant le domaine de l'écologie, en l'occurrence sur notre terrain de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Chapitre 4 - § 2.2.7, 2.2.8). Nous y voyons l'amorce d'une évolution de l'expertise paysagère.

Ainsi, notre proposition de renouvellement de l'expertise paysagère poursuit ce processus d'adaptation des outils et méthodes préexistants de l'expertise paysagère, en vue de favoriser la collaboration interprofessionnelle avec le domaine de l'écologie (cf. Chapitre 4 - § 3.1). Notre réflexion s'est nourrie de quelques références théoriques internationales contemporaines, notamment suisses et italiennes autour de l'urbanisme descriptif et de l'approche des territorialistes (cf. Chapitre 4 - § 3.1.5 et 3.1.7).

Ces pistes d'innovation ont été testées dans le contexte opérationnel de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, en abordant l'articulation entre les échelles régionales et locales d'un processus de planification<sup>836</sup>.

Nous synthétisons nos cinq éléments de méthode d'une expertise paysagère renouvelée, transposables à différents contextes, en les exemplifiant à travers avec notre expérimentation.

---

<sup>836</sup> En effet, notre essai a été mené dans une situation opérationnelle particulière, auprès d'acteurs locaux d'un fragment du territoire de la plaine Lyon-Saint-Exupéry (cf. Chapitre 6). Par conséquent l'échelle locale a été approfondie. Nous avons toutefois également traité des échelles territoriales et régionales, à travers l'idée de simuler un processus de planification régionale (Chapitre 5 - §1.2.2). Nous avons posé l'ossature d'un dispositif de travail multi-scalaire (cf. Chapitre 5 - §2), et notre expérimentation permet ainsi d'aborder les diverses échelles auxquelles se rapportent nos principes théoriques (cf. Chapitre 6 - §3.3.2).

## *Des motifs pour une lecture interprofessionnelle des espaces ouverts*

Le premier élément de méthode pour conduire un travail interprofessionnel est celui de la lecture des motifs paysagers du réseau écologique. Cet outil interprétatif s'avère fécond car les motifs paysagers s'étudient à travers des éléments composant également la mosaïque d'habitats écologiques.

Au cours de notre expérimentation, ces motifs ont été repérés à différentes échelles sous la forme d'extraits cartographiques de dimensions variables<sup>837</sup>, centrés sur des espaces ouverts du réseau écologique, en lien avec les unités et entités paysagères préexistantes. Les descriptions ont un niveau de détails différent selon l'échelle considérée<sup>838</sup>.

- À l'échelle régionale, une approche générale des composantes du territoire est faite avec une caractérisation de la géomorphologie, des espaces agro-naturels, des urbanisations et des infrastructures. Ces aspects sont repris à l'échelle territoriale en détaillant l'articulation entre les différentes composantes du paysage: marais, coteaux, routes, lotissements, etc<sup>839</sup>.
- À l'échelle locale, c'est la prédominance de l'une de ces composantes qui définit les motifs, avec des détails apportés sur les éléments de paysages associés: haies, prairies, bâtiments, etc...

Ces motifs nous ont permis de structurer les enjeux paysagers et écologiques lors des séquences de collaborations interprofessionnelles (cf. Chapitre 5 - § 3.2.1; Chapitre 6 - § 1.2.1<sup>840</sup>). Ils nous ont ensuite servi pour organiser les intentions d'interventions lors des échanges multi-acteurs (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1.2, 3.1.3 et 3.1.4), jusqu'à permettre l'esquisse d'un plan d'actions basé sur ces motifs (cf. Chapitre 6 - § 3.3).

Plus précisément, les échanges entre les écologues et les paysagistes se sont organisés autour des composantes des motifs, en incluant l'analyse de leur évolution dans le temps. Les paysagistes y voient ce qui structure la perception de l'espace et les écologues y voient des mosaïques d'habitats pouvant être détaillées par des inventaires écologiques.

Par ailleurs, les professionnels de l'écologie ont été particulièrement intéressés par ces motifs car ils permettent de s'adresser à un public large. En effet:

- Les enjeux de la biodiversité peuvent être abordés à partir de l'observation concrète d'éléments simples, connus de tous: des boisements, des prairies, des plans d'eau, une zone d'activités avec des bassins de rétention d'eau, etc...

---

<sup>837</sup> À l'échelle régionale, les motifs sont constitués d'extraits cartographiques de 5 kilomètres par 5 kilomètres, ils font 2.5 kilomètres par 2.5 kilomètres à l'échelle territoriale (cf. Chapitre 5 - 2.1.3) et à l'échelle locale ce pourrait être des vignettes ayant de 500 mètres à 1 kilomètre de côté.

<sup>838</sup> L'identification, la caractérisation, voire les catégorisations initiales de ces motifs sont guidées par les descriptions des entités paysagères et des réseaux écologiques qui figurent dans les documents de planification préexistants. En l'occurrence:

- A l'échelle régionale, nous nous sommes référés à l'Atlas des Paysages de la région Rhône-Alpes et à la cartographie des réseaux écologiques indiqués par le SRADDET.
- A l'échelle intercommunale, nous nous sommes référés aux volets paysages des SCOT et aux études pré-opérationnelles existantes à l'échelle intercommunale sur les réseaux écologiques.

<sup>839</sup> Parmi les principales composantes de paysages que nous avons repérées, relatives aux espaces agro-naturels, nous retrouvons: le marais, les coteaux, les étangs, les cours d'eau, les collines, les pâturages, les grandes cultures, etc... Concernant les enveloppes urbanisées et les aménagements d'infrastructures, nous avons identifié: les zones d'activités, les bourgs et hameaux, les extensions urbaines récentes, les routes, les autoroutes, les voies ferrées, etc...

<sup>840</sup> Voir la sous-partie intitulée "Un travail interprofessionnel à partir de nos matériaux graphiques et textuels"

- De plus, l'identification des transformations dans le temps permet d'orienter des pistes d'actions favorables au développement de la faune et de la flore, tout en ayant du sens au regard de l'histoire locale.
- Enfin, des représentations visuelles en trois dimensions peuvent être utilisées pour mettre en discussion les motifs du réseau écologique. En effet, les éléments favorables à la biodiversité peuvent être abordés à partir de leur perception, favorisant ainsi leur compréhension et appropriation par une diversité d'interlocuteurs, (cf. Chapitre 5 - § 3.2; Chapitre 6 - § 1.2.1<sup>841</sup>).

C'est sur ce registre que nous nous sommes adressés aux acteurs du territoire. Cela a contribué à identifier des possibilités d'actions sur le réseau écologique. A titre d'exemple, des discussions constructives ont eu lieu sur le motif des coteaux dès le début de l'expérimentation, à partir d'une photographie montrant leur enrichissement et d'un croquis interprétatif indiquant qu'il s'agissait d'anciens pâturages. Des pistes d'interventions pour redévelopper les prairies, et favoriser ainsi la biodiversité, ont été étudiées (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1, 1.2.2). De manière générale, les échanges menés autour des motifs ont permis la co-élaboration d'interventions avec les acteurs locaux, et un plan d'actions en résultera (cf. Chapitre 6 - § 3.3).

### *L'étude socio-géo-historique associée à la multifonctionnalité pour élaborer des actions*

L'interprétation des motifs est donc structurante. Notre deuxième élément de méthode indique à ce propos l'importance de traiter simultanément les thématiques géographiques, historiques et sociales. Cela permet d'aborder la multifonctionnalité des espaces ouverts pour définir des pistes d'actions viables.

En effet, les motifs permettent de décrypter les composantes spatiales constituant le territoire. Par ailleurs, des usages, des perceptions et des mémoires associés à ces espaces sont également analysés. Ces compléments sont apportés par certaines observations et lors d'échanges avec différents interlocuteurs (habitants, agriculteurs, élus, techniciens, etc...). Ainsi, les motifs paysagers permettent de croiser:

- d'une part l'étude des configurations matérielles et factuelles de l'espace: le socle géographique, l'occupation du sol, les dynamiques écologiques.
- d'autre part l'étude des dimensions sociales, culturelles et économiques des espaces en question.

L'ensemble est considéré dans une dynamique d'évolution dans le temps.

L'expertise paysagère produit ainsi une connaissance du milieu pour le territoire étudié, caractérisé par l'articulation des dynamiques écologiques et sociales, constituées de faits et de valeurs (A. Berque, 1990, p. 9; P. Donadieu, 2009, pp. 18–19).

Cette connaissance est complémentaire de celle produite par les écologues, et elle permet d'identifier des pistes d'actions. Pour effectuer ce passage entre la lecture des motifs et le projet, une attention particulière est portée aux différentes fonctionnalités des motifs d'espaces

---

<sup>841</sup> Voir la sous-partie intitulée "Un travail interprofessionnel à partir de nos matériaux graphiques et textuels"



ouverts<sup>842</sup>. En effet, chacune de ces fonctions s'ancre sur une réalité physique, et également sur les considérations d'ordre économique, sensible et socioculturel des acteurs. Afin de favoriser l'adhésion collective pour intervenir sur un motif, il est généralement nécessaire de considérer différentes fonctions, c'est à dire les différents intérêts et motivations des acteurs. Lorsqu'il n'y a que la fonction de la biodiversité qui justifie d'agir sur une composante de l'espace, on constate le plus souvent un frein au développement de cette intervention.

Pour élaborer un plan d'actions, l'étude des motifs cherche ainsi à associer les différentes fonctionnalités des espaces ouverts considérés par les acteurs, avec les faits et valeurs associés.

Notre expérimentation a procédé de cette manière.

On peut le voir aisément à partir des motifs des zones d'activités, des infrastructures et des coteaux, tels qu'ils ont été interprétés (cf. Chapitre 6 - § 1.2):

- Pour les motifs des lisières des zones d'activités et des abords d'infrastructures, les acteurs locaux avaient au préalable la motivation de développer des plantations de haies dans un but esthétique, que l'on rapporte à la fonctionnalité du cadre de vie. Ensuite, avec l'étude écologique, des discussions ont eu lieu sur la fonction environnementale pour la biodiversité de ces haies. Dans ce cas, c'est l'association de deux fonctions qui a conduit à une action sur l'espace ouvert<sup>843</sup>. Pour développer ces structures végétales multifonctionnelles à long terme, notre plan d'actions suggère de mieux associer les études écologiques et paysagères réalisées dans le cadre des aménagements urbains et infrastructurels (cf. Chapitre 6 - § 3.3.1).
- Pour les motifs des coteaux, l'étude écologique propose de rouvrir des milieux qui se sont enfrichés récemment suite à la quasi-disparition de l'activité d'élevage. Au cours des échanges, l'intérêt des acteurs locaux s'est porté sur la polyculture-élevage du passé à laquelle ils sont attachés. Cela renvoie à une dimension affective relative au cadre de vie, et cette fonction s'associe à celle de la biodiversité écologique. Dans le plan d'actions, nous suggérons la réalisation d'une étude pré-opérationnelle considérant ces deux fonctions (cf. Chapitre 6 - § 3.3.1).

Notre étude des motifs a également fait apparaître des blocages lorsque la fonction écologique amenant à définir une action n'était pas relayée par d'autres fonctionnalités. Dans ce cas, l'enjeu de l'expertise paysagère a été de déceler des signaux faibles préexistants permettant d'introduire la multifonctionnalité, ouvrant sur une justification de cette action par rapport aux multiples motivations et intérêts des acteurs du territoire.

Une telle approche a été menée pour l'implantation d'éléments semi-naturels dans les motifs des plaines agricoles et du marais cultivé (cf. Chapitre 6 - § 1.2 et 3.1)<sup>844</sup>. Diverses fonctions

---

<sup>842</sup> En effet, la connaissance des motifs permet de comprendre les positionnements des différents acteurs agissant sur les espaces ouverts, avec leurs perceptions, représentations et usages spatiaux singuliers. Pour résumer ces interactions complexes et envisager les interventions possibles, parler des fonctions des espaces ouverts s'avère être un moyen efficace.

<sup>843</sup> Les acteurs ont en effet adapté leur choix d'essences végétales afin qu'elles soient favorables à la biodiversité. Des plantations ont été réalisées ponctuellement.

<sup>844</sup> En effet, pour ces motifs, des blocages sont apparus lors du premier temps de l'expérimentation. Les acteurs locaux se sont opposés aux propositions des écologues de développer des haies et des milieux ouverts dans les espaces cultivés pour la fonctionnalité biologique (cf. Chapitre 6 - § 1.2.3). Lors de la deuxième période de l'expérimentation nous avons souhaité dépasser cette situation. Notre expertise a pour cela étudié les pratiques et représentations des agriculteurs en lien avec les dynamiques du territoire, afin d'identifier d'autres fonctions pouvant motiver le redéveloppement de cette végétation et de ces prairies (cf. Chapitre 6 - § 3.1.4). Il en est ressorti des questionnements sur les différents usages de ces composantes semi-naturelles, intéressant les agriculteurs et pouvant conduire à des actions menées en collaboration avec les communes et les intercommunalités.

ont ainsi été abordées avec les agriculteurs et les élus: le cadre de vie autour du patrimoine bocager<sup>845</sup>, la production agricole par l'utilité agronomique des bandes enherbées et des haies<sup>846</sup>, ou encore la préservation de la ressource en eau et la production d'énergie renouvelable pour lesquelles les collectivités locales peuvent aider les agriculteurs<sup>847</sup>. Le plan d'actions propose un travail collectif approfondissant l'association de ces différentes fonctions (cf. Chapitre 6 - § 3.3.1), répondant aux demandes sociales pour le cadre de vie et l'environnement, tout en étant viable pour les exploitations agricoles.

La lecture des motifs que nous proposons traite ainsi de la multifonctionnalité des espaces ouverts dans une démarche de projet, à partir d'une étude traitant les thématiques géo-historiques et économique-sociales.

### *Des instruments d'analyse préexistants réinterprétés pour produire des matériaux d'études*

Pour appréhender les motifs dans ce sens, nous tenons à préciser les instruments utilisés. C'est l'objet de notre troisième élément de méthode. Ces instruments, ou outils pour l'analyse, sont ceux mobilisés par les géographes vidaliens et les paysagistes afin d'étudier le milieu. Cependant, nous les actualisons en nous appuyant sur des recherches récentes dans le champ de l'urbanisme et du paysage. Ce travail aboutit à la production de différents matériaux de représentation alimentant un dispositif évolutif d'étude des espaces ouverts.

A ce propos, au cours de notre expérimentation, certains travaux de recherche dans le domaine de l'urbanisme et du paysage ont été utilisés pour produire des représentations planimétriques SIG, des banques de données photographiques, des verbatims d'habitants et d'agriculteurs, etc... (cf. Chapitre 5 - § 2). Ils permettent de revisiter les instruments d'études classiques des géographes vidaliens et des paysagistes: les cartographies, les représentations produites lors d'arpentages de sites (photographies, croquis, etc...), les enquêtes auprès d'acteurs et d'habitants, les statistiques<sup>848</sup>, etc... (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.2).

Si l'ensemble de ces instruments permet d'aborder de différentes manières - et à différentes échelles - les thématiques géo-historiques et économique-socio-culturelles, on notera que les cartographies, photographies et croquis traitent davantage des premières thématiques, et les enquêtes auprès de divers interlocuteurs des secondes. Il est par conséquent important de choisir différents instruments d'études afin de tirer parti de leur complémentarité pour étudier le milieu. Lors de l'expérimentation:

- Des cartographies et photographies sont utilisées pour apporter une représentation diversifiée et transcalaire du socle géographique et historique. Pour cela, nous avons réinterprété les cartographies du palimpseste de l'atlas historique de Genève (cf. Chapitre 5 - 2.3.3), ainsi que des cartographies d'analyse visant à croiser différentes

---

<sup>845</sup> En effet, certains agriculteurs apprécient la présence de haies, et on peut considérer qu'elles représentent un patrimoine local à redévelopper (avec les arbres têtards notamment).

<sup>846</sup> En effet, les éléments semi-naturels (bandes enherbées, haies, etc...) sont perçus par certains agriculteurs comme utiles pour les auxiliaires de culture qu'ils contiennent, et pour les économies d'irrigation que permettent ces végétaux en apportant de la fraîcheur.

<sup>847</sup> Des aides sont actuellement apportées par des acteurs locaux aux agriculteurs pour inciter le redéveloppement d'éléments semi-naturels, et elles pourraient être amplifiées. A titre d'exemple, des plantations herbacées de luzerne sont actuellement mises en place dans les rotations de certaines cultures pour assurer la protection des nappes d'eau, avec le soutien d'une commune. De plus, les haies pourraient être gérées et exploitées afin de produire du bois-énergie utilisable pour des réseaux de chaleur d'espaces urbanisés, avec une gestion intercommunale.

<sup>848</sup> Nous ne nous sommes pas concentrés spécifiquement sur les approches statistiques. Nous avons toutefois suggéré qu'elles puissent être travaillées à partir de nos cartographies SIG, par la production de données quantitatives (cf. Chapitre 5 - § 3.1.1).

thématiques présentes dans les documents de planification, en l'occurrence celles du paysage et de l'écologie (cf. Chapitre 5 - § 2.1.1). Les cartographies s'avèrent être des instruments clefs pour détailler les faits écologiques, et l'usage du SIG - utilisé couramment par les écologues - est un outil intéressant pour faire circuler les savoirs interprofessionnels. De plus, nous avons revisité certains usages de la photographie développés par des paysagistes (cf. Chapitre 5 - § 2.2.1, 2.2.2). Ces représentations en trois dimensions introduisent la perception visuelle des éléments spatiaux composant le paysage et étant favorable à la biodiversité.

- Par ailleurs, des modalités d'entretiens et de parcours commentés sont réinterprétées afin d'aborder les dimensions économique-socio-culturelles et les diverses perceptions relatives à ce socle géo-historique (cf. Chapitre 5 - § 2.4.1, 2.4.2 et 2.4.3)<sup>849</sup>.

Le processus de réinterprétation d'instruments d'étude préexistants est souple. Il se base sur des travaux de recherche et il procède d'adaptations plus ou moins conséquentes. Il nécessite dans tous les cas une certaine imagination et créativité<sup>850</sup>.

Ces instruments amènent à produire des matériaux de représentation du milieu incluant la perception du paysage, utile au développement d'une analyse des motifs paysagers du réseau écologique.

### *Une mise en récit rétro-prospectif pour animer la co-construction d'un projet sur les espaces ouverts*

Nos lectures des motifs visent également à être partagées et développées avec les acteurs du territoire, dans le but de co-construire un projet sur les espaces ouverts. Elles impliquent, comme nous le proposons dans notre quatrième élément de méthode, un travail d'analyse projectuelle et d'animation basé sur la mise en place de récits rétro-prospectifs.

En effet, notre description des motifs sélectionne et interprète des observations par rapport à un horizon de projets répondant à des enjeux paysagers et écologiques. Autrement dit, il s'agit de déceler des indices préexistants, suggérant le développement de certaines actions dans le futur<sup>851</sup>. À titre d'exemples:

- Nous avons été intéressés par les propos des habitants indiquant un attachement à la présence d'animaux d'élevage au sein des espaces agro-naturels (cf. Chapitre 5 - § 2.4.7). En effet, cet aspect affectif pourrait être un levier pour redévelopper des prairies.
- Nous avons également été intéressés par le propos d'agriculteurs précisant comment implanter les haies et les bandes enherbées afin qu'elles ne gênent pas la mise en culture, voire qu'elles la servent en ménageant des aires de manœuvre pour les engins

---

<sup>849</sup> Ce travail peut concerner différentes échelles, même si nous ne les avons pas toutes développées. L'échelle locale a été traitée avec les entretiens et parcours commentés menés auprès des habitants et des agriculteurs (cf. Chapitre 5 - § 2.4). Nous avons par ailleurs évoqué les adaptations méthodologiques qui permettraient d'aborder les échelles territoriales et régionales (cf. Chapitre 5 - § 2.4.2).

<sup>850</sup> À titre d'exemple:

- L'utilisation que nous avons faite de l'atlas historique du canton de Genève reprend la même structure méthodologique de productions cartographiques, d'organisation de la légende et d'édition en plusieurs volets. Toutefois, nous nous concentrons sur des éléments du territoire significatifs pour les paysagistes et les écologues (cf. Chapitre 5 - 2.3.3 et 2.3.4).
- Notre manière de revisiter les pratiques photographiques dans le domaine du paysage est beaucoup plus libre. En effet, nous proposons de réaliser une banque d'images en l'agrémentant de "carnets" relatant les itinéraires de prises de vue, avec des observations concernant le paysage et l'écologie (cf. Chapitre 5 - § 2.2.2). De plus, nous menons un travail de reconstitution en utilisant le dessin pour combler l'absence d'images photographiques anciennes (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2 et 1.2.3.).

<sup>851</sup> De nombreux indices sont recherchés et identifiés. Ils ne seront pas tous utiles et opérants pour développer des pistes d'actions futures.

agricoles ou en contenant des auxiliaires de culture (cf. Chapitre 5 - 2.4.5). Ces idées sont favorables aux actions de redéveloppement d'éléments semi-naturels dans les espaces agricoles.

- Par ailleurs, nous avons consulté des études en cours pour cartographier l'emprise des différents projets d'aménagement. Nous avons été intéressés par l'étude paysagère de la zone logistique de Chesnes qui proposait à la fois de gérer les plantations en les associant à l'exploitation du bois-énergie, et de gérer les espaces enherbés par éco-pâturage avec la création d'une bergerie. Nous y avons vu des possibilités pour développer les interactions entre les espaces urbanisés et agricoles, autour de la gestion d'éléments semi-naturels (haies, prairies, etc...).

Nos observations ouvrent des réflexions de projets, et elles sont mises en discussion auprès des acteurs locaux. Pour cela, elles sont présentées à travers un récit rétro-prospectif (cf. Chapitre 6 - § 1.2 et 3.1). L'objectif est d'activer une discussion avec les acteurs favorisant leur mobilisation pour agir, en inscrivant les interventions possibles dans l'histoire locale. Il s'agit d'aborder le patrimoine territorial comme un bien commun dont l'évolution future est à définir collectivement (A. Sgard, 2008, 2010; Poli, 2018). A titre d'exemple, lors de l'expérimentation, des caractéristiques des anciens pâturages et du bocage passé ont ainsi été identifiées et présentées en lien avec certaines de nos observations, dans le but de discuter d'interventions futures sur les motifs paysagers. Un projet de néo-bocage s'est ainsi esquissé (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1.3 et 3.1.4)<sup>852</sup>.

La discussion qui s'engage avec les acteurs locaux à partir d'une mise en récit rétro-prospective permet de partager des observations, et de co-construire des scénarios prospectifs en vue d'élaborer un plan d'actions. Cela nécessite un travail d'animation et de médiation orienté par des intentions de projets. Différentes séances d'échanges sont pour cela mises en place par notre expertise paysagère, en lien avec celle de l'écologie. On notera l'importance d'alterner certaines rencontres relatives à l'exploration d'idées, et d'autres faisant des synthèses. À partir des deux temps de notre expérimentation, quelques précisions peuvent être faites à ce propos:

- Pour les moments d'exploration d'idées, le travail en petit comité s'avère utile. Nous l'avons fait lors d'ateliers, de réunions, ou encore lors d'arpentages in-situ (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2, 3.1.2 et 3.1.3)<sup>853</sup>. Cela a permis de partager l'intérêt de redévelopper un bocage et des prairies par rapport à l'histoire locale, de préciser les possibilités de gestion des haies dans les espaces agricoles (cf. Chapitre 6 - § 3.1.3), de discuter en détail de nouvelles formes de pâturages<sup>854</sup> (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2, 1.2.3, 3.1.3), etc...

---

<sup>852</sup> Plus précisément:

- L'attachement des habitants envers la présence d'animaux d'élevage dans les espaces agro-naturels a été énoncé auprès des acteurs à partir du constat de la disparition progressive des prairies depuis les années 1960 (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3). Cela a permis d'ancrer dans l'histoire locale et les souhaits des habitants le projet de redévelopper des milieux ouverts à l'avenir, et favoriser ainsi la biodiversité, notamment sur le motif des coteaux (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2, 1.2.3, 3.1.3).
- De même, nous avons mis en récits les localisations d'implantation de haies proposées par les agriculteurs et l'éventualité d'une exploitation du bois-énergie. Ces idées pour développer des éléments semi-naturels dans le motif des grandes cultures ont été présentées à partir du bocage existant dans le passé, celui-ci pouvant être réinterprété demain en considérant les contraintes et les dynamiques actuelles du territoire (cf. Chapitre 6 - 3.1.3 et 3.1.4).

<sup>853</sup> Au cours de ce travail d'animation, il ne faut pas craindre certaines rencontres réalisées en petit comité pour faire émerger des idées. Il peut également être envisagé de faire des rencontres distinctes entre des acteurs que l'on souhaite faire travailler ensemble à l'avenir sur un sujet donné, afin d'activer la discussion et de préfigurer de futurs moments d'échanges. Nous avons procédé de la sorte en réunissant séparément les agriculteurs et l'animatrice agricole avant qu'ils soient réunis lors d'un comité de pilotage, afin de développer le thème de l'agro-paysage (cf. Chapitre 6 - § 3.1.3 et 3.1.4).

<sup>854</sup> Les nouvelles formes de pâturage qui ont été discutées sont: des prestations d'éco-pâturage, des conventions avec des agriculteurs, le redéveloppement de l'élevage avec la possibilité d'une commercialisation en circuits courts, etc...

- Pour les moments de synthèse provisoire, la réunion d'un public large en salle paraît nécessaire (cf. Chapitre 6 - § 1.2.3 et 3.1.4). La formalisation de scénarios retro-prospectifs s'est avérée particulièrement utile pour résumer des pistes d'actions et lancer le débat (cf. Chapitre 6 - § 3.1.4). Ces moments ont permis de voir si les idées explorées en plus petit comité peuvent faire l'objet d'un accord commun, et s'inscrire le cas échéant dans un plan d'actions.

Nous pouvons enfin souligner que ce travail d'animation et de médiation nécessite une connaissance approfondie du territoire et des processus d'actions en cours<sup>855</sup>. Cette connaissance considère les manques et les potentiels pour la co-construction d'un projet d'actions sur les espaces ouverts avec les acteurs locaux. Cela implique une attitude proactive pouvant consister à aller chercher certains acteurs, en trouvant des moyens pour les mobiliser à partir des démarches et initiatives pré-existantes. Dans notre expérimentation, la collecte de documents d'études et la connaissance de certaines réunions (cf. Chapitre 4 - §2) ont été indispensables à la production de notre expertise. En effet, la suggestion d'implanter un nouveau bocage n'aurait pas pu être faite sans connaître l'animation agricole menée sur un captage d'eau de la commune de Colombier-Saugnieu, et sans connaître l'étude paysagère de l'extension de la zone logistique (cf. Chapitre 4 - § 2.2.5). Ces deux aspects ont servi respectivement à la constitution d'un espace d'échanges avec les agriculteurs au sujet de l'agropaysage et du réseau écologique, et à identifier des possibilités de gestion collective des haies autour de l'exploitation du bois (cf. Chapitre 6 - § 3.1). Par ailleurs, la connaissance des actions menées par la LPO a également permis d'envisager l'amorce d'un espace d'échanges avec les habitants de la commune de Colombier-Saugnieu (cf. Chapitre 6 - § 3.2).

### *Des supports "objets-intermédiaires" de dialogues au sein de différents "forums-hybrides"*

Dans le processus d'échanges et de projets multi-acteurs dont nous venons de parler, les matériaux de représentation du milieu - traitant notamment de la perception du paysage - ont un rôle essentiel. Combinés entre eux, ils permettent de produire des supports de représentations et de discussions que nous considérons en tant qu' "objets intermédiaires", dans notre dernier élément de méthode.

Le terme d'"objets-intermédiaires" est utilisé par les sociologues de l'innovation pour désigner des objets vecteurs d'échanges entre des individus venant de sphères socioprofessionnelles et sociales différentes (Vinck, 2009). Ils ont dans notre cas un rôle à la fois pour installer un travail interprofessionnel entre le domaine du paysage et celui de l'écologie, et pour organiser la discussion entre acteurs. L'expérimentation relate ces deux situations d'échanges (cf. Chapitre 5 et Chapitre 6) et elle nous permet de préciser quelques caractéristiques de ces supports.

Tout d'abord, la dimension temporelle présente dans nos supports s'avère essentielle pour mobiliser nos différents interlocuteurs, de manière cohérente avec l'apport du récit retro-prospectif que nous avons énoncé précédemment. En effet, les professionnels du paysage et de l'écologie s'accordent sur la nécessité de considérer la dimension temporelle. Ils y voient une possibilité de réfléchir aux interventions à venir à partir de l'histoire locale, et également

---

<sup>855</sup> A ce propos, notre démarche d' "observation participante périphérique" (cf. Introduction de l'Acte II - § 3) a eu un rôle significatif pour développer notre expertise.



d'intéresser les différents acteurs impliqués dans l'action sur les espaces ouverts (cf. Chapitre 5 - § 3.2.1 et 3.2.2). Les acteurs locaux se montrent réceptifs aux détours faits par le passé, et ils nourrissent les échanges à ce sujet de leurs propres connaissances. Quelques articulations s'opèrent avec des propositions d'interventions (cf. Chapitre 6 - § 1.2 et 3.1).

Deuxièmement, ces supports sont produits par l'assemblage de matériaux choisis en fonction des interlocuteurs ciblés. Chacun de ces matériaux a, ou constitue, des éléments permettant des traductions entre les différents mondes sociaux qui dialoguent entre eux. Ces éléments sont des "équipements" (Vinck, 2009) permettant l'échange entre les professionnels et les acteurs. Dans notre expérimentation, on remarque que l'évolution de nos supports, suivant nos interlocuteurs, se fait en modifiant leur "équipement":

- La carte du palimpseste est utilisée pour l'échange entre les professionnels de l'écologie et du paysage car ils sont tous deux habitués à travailler et à lire des plans<sup>856</sup>. Par ailleurs, nous avons conçu une légende indiquant des éléments de paysages intéressant ces deux domaines professionnels. Cette légende d'un support cartographique est un "équipement" favorable au dialogue interprofessionnel (cf. Chapitre 5 - § 2.3 et 3).
- Lors des présentations auprès des élus et techniciens locaux, nous avons ajouté à cette cartographie des photographies avec des calques et dessins interprétatifs (cf. Chapitre 6 - § 1.2). Cette combinaison de matériaux permettait de rendre la carte plus lisible à tous, notamment aux non-professionnels de l'aménagement et de l'écologie pouvant avoir de la difficulté à lire un plan. Dans ce cas, c'est l'usage de vues en trois dimensions rendant la perception du paysage, avec la photographie, que nous considérons comme un "équipement".
- Pour approfondir le dialogue avec des acteurs étant peu intégrés dans le processus d'actions sur les espaces ouverts, comme les agriculteurs, nous avons ajouté à ces combinaisons de matériaux des transcriptions de leur parole. Cela permettait de montrer notre attention à leurs points de vue et de sélectionner des aspects de leur perception et usage de l'espace à partir desquels pourrait s'engager une discussion constructive (cf. Chapitre 6 - § 3.1). Les verbatims apparaissent ainsi comme une sorte d' "équipement".

Troisièmement, ces supports sont produits à partir d'une réserve de matériaux, laquelle fait partie d'un dispositif évolutif de travail. Ces matériaux peuvent être formalisés en amont du processus de projet, étant donné leur importance face aux problématiques observées. Cela a été le cas dans notre expérimentation pour certaines cartographies et transcriptions d'entretiens utiles pour enclencher une démarche de concertation (cf. Chapitre 5 - § 2.3, 2.4.2)<sup>857</sup>. D'autres matériaux sont formalisés lorsque l'opportunité de les utiliser apparaît, à l'exemple de la transcription de propos tenus lors d'un atelier (cf. Chapitre 6 - § 1.2.3)<sup>858</sup>.

---

<sup>856</sup> Nous avons vu dans notre mise en perspective historique que les plans ont été des supports de représentation importants dans le travail interprofessionnel entre les paysagistes et les écologues (cf. Bilan de l'Acte I - § 1.2).

<sup>857</sup> Dans notre expérimentation:

- La cartographie du palimpseste a été formalisée très rapidement, car nous pressentions l'intérêt de ce document pour installer le travail interprofessionnel (cf. Chapitre 5 - § 2.3).
- Les transcriptions des parcours commentés et entretiens d'habitants et d'agriculteurs ont également été faites assez vite. En effet, nous avons remarqué que les habitants et les agriculteurs étaient peu sollicités dans le processus opérationnel sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, et nous souhaitions anticiper la mise en place d'un dialogue avec eux en menant quelques entretiens et parcours commentés (cf. Chapitre 5 - § 2.4.2). Nous avons utilisé ce travail d'abord de manière parcellaire lors des premières réunions liées à notre expérimentation (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1, 1.2.3). Nous avons ensuite approfondi l'utilisation du propos des agriculteurs (cf. Chapitre 6 - § 3.1), et il était planifié de mobiliser également davantage ceux des habitants (cf. Chapitre 6 - § 3.2).

<sup>858</sup> Lors de l'expérimentation, des matériaux ont été produits plus tardivement, durant le processus de travail avec les acteurs locaux. Des enregistrements ont notamment été réalisés lors de l'atelier de l'étude des abords de la Bourbre (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2). Ils ont été

Certains éléments produits peuvent s'avérer peu opérants, et être mis de côté dans le processus de travail<sup>859</sup>. Il y a ainsi une certaine stratégie à avoir dans le cumul des matériaux par rapport à la situation opérationnelle dans laquelle ils s'inscrivent.

Quatrièmement, ces supports ont une dimension provisoire afin de s'adapter aux différentes situations d'échanges. Ils ont toutefois une organisation plus ou moins aboutie selon qu'ils soient utilisés durant des séances d'explorations d'idées ou de synthèses. À titre d'exemple:

- Les supports réalisés avec un objectif exploratoire ont pu être des documents photographiques et textuels imprimés, juxtaposés sur une table (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2 et 3.1.3) ou assemblés dans un cahier (cf. Chapitre 6 - § 3.1.2). Ces supports étaient manipulables par les différents interlocuteurs, réunis en petit groupe. Leurs contenus pouvaient être denses et une sélection des informations a eu lieu lors des échanges.
- Les supports produits pour les séances de synthèse permettaient de s'adresser à des interlocuteurs plus nombreux, comme ce fut le cas pour les panneaux au format A0 (cf. Chapitre 6 - § 1.2.3) ou pour la projection d'un diaporama powerpoint (cf. Chapitre 6 - § 3.1.4). Leur contenu résultait d'une sélection d'idées débattues au préalable, à l'exemple de la présentation succincte de deux scénarios prospectifs d'agro-paysages à la fin du travail mené avec des agriculteurs (cf. Chapitre 6 - § 3.1.4).

Cinquièmement, les supports de représentation sont utilisés dans différentes situations d'échanges et de débats interprofessionnels et multi-acteurs, constituant des "assemblées" ou "forums-hybrides" (cf. Chapitre 4 - § 3.1.6). Ces "forums-hybrides" prennent place dans des espaces divers et selon des modalités d'échanges variées (ateliers, parcours in-situ, réunions, etc.), afin d'installer une confiance entre les interlocuteurs et des ambiances favorables à la prise de parole. Ces forums peuvent être liés à l'élaboration d'un projet, ou être des moments de sensibilisation ou de communication que l'on considère comme une étape de concertation préalable. Ils se rapportent à des périmètres administratifs restreints et également à des périmètres plus larges. De plus, ils prennent place à la fois dans des processus sectoriels préexistants d'actions sur les espaces ouverts et également en parallèle de ces sphères d'intervention cloisonnées. Ces diverses configurations rendent possible le développement de plans d'actions transversaux, interterritoriaux et innovants. Durant notre expérimentation:

- Nos supports de représentation ont été utilisés dans différentes situations, lors de réunions en salle (cf. Chapitre 6 - § 1.2.1 et 3.1.4), lors d'ateliers et de travaux en petit groupe (cf. Chapitre 6 - § 1.2.2 et 3.1.3), ou encore lors d'arpentages in-situ (cf. Chapitre 6 - § 3.1.2).
- Ces situations d'échanges ont pu être liées à l'élaboration d'un projet portant sur les espaces ouverts des abords de la Bourbre (cf. Chapitre 6 - § 1.2) ou être liées à des actions de communication et de sensibilisation permettant une concertation avec les agriculteurs (cf. Chapitre 6 - § 3.1), et avec les habitants (cf. Chapitre 6 - § 3.2).
- Enfin, ces "assemblées" ou "forums-hybrides" ont pris place dans le cadre de processus d'actions sectoriels pré-existants liés d'une part au réseau écologique (cf. Chapitre 6 - § 1.2), et d'autre part à la protection de la ressource en eau potable (cf. Chapitre 6 - § 3.1). Ces "forums" associaient des communes incluses dans des

---

retranscrits et utilisés pour le support exposé lors de la restitution du plan d'actions de cette étude (cf. Chapitre 6 - § 1.2.3). Nous avons ainsi pu introduire une vision collective sur les espaces ouverts à l'échelle de plusieurs communes.

<sup>859</sup> Lors de l'expérimentation, certains matériaux produits n'ont pas été utilisés pour produire des supports, à l'exemple des enregistrements réalisés lors du parcours in-situ des espaces agricoles (cf. Chapitre 6 - §3.1.2). En effet, il n'y aurait pas eu d'apports significatifs à les utiliser au moment où s'amorce le dialogue avec les agriculteurs.

territoires administratifs et des périmètres de planification de SCOT différents (cf. Chapitre 4 - § 2.2.3<sup>860</sup>). Le plan d'actions a ainsi croisé plusieurs modalités d'actions sectorielles (cf. Chapitre 6 - § 3.3.1) dans un contexte interterritorial.

- Afin d'aller plus loin dans cette approche, nous avons proposé de mener des ateliers collectifs en parallèle des différents processus d'actions sectoriels (cf. Chapitre 6 - § 2.1). Ils n'ont toutefois pas pu être mis en place du fait d'un manque de soutien politique, malgré l'intérêt de la technicienne du syndicat de rivière pilotant la démarche d'actions sur les trames vertes et bleues.

Ce dernier point nous permet de rappeler l'importance du portage politique pour élaborer de manière innovante un projet partagé multifonctionnel sur les espaces ouverts. En proposant des pistes d'outils et de méthodes renouvelées de l'expertise paysagère, en lien avec celle de l'écologie, nous appelons en même temps à un soutien institutionnel des démarches de projet interprofessionnel et concerté dans l'ensemble du processus de planification, aux échelles régionales, territoriales et locales<sup>861</sup>.

---

<sup>860</sup> Voir les sous-parties intitulées "Un focus sur une partie des espaces ouverts de la plaine Saint-Exupéry" et "Les actions prévues en 2017 dans le contrat quinquennal".

<sup>861</sup> L'importance d'un portage politique pour mener une démarche interprofessionnelle entre le paysage et l'écologie pour mettre en œuvre des actions sur les espaces ouverts a été soulignée préalablement dans notre "Suggestion en faveur de l'interprofessionnalité dans les processus de planification régionale" (cf. § 2.1 ci-avant); et plus particulièrement dans la sous-partie traitant "des structures porteuses en lien avec la planification régionale généraliste".

# **Bibliographie et sources orales**

## Ouvrages, articles, actes de colloques, rapports, thèses et mémoires

- ADU Lille-métropole, & ENSAP Lille. (1993). *Lille métropole: Un siècle d'architecture et d'urbanisme, 1890-1993*. Le Moniteur.
- Amon, G., & Josien, E. (2001). Des MAE aux CTE : une transition difficile. Analyse d'un cas concret dans la Haute Vallée de l'Allier. *Sciences Eaux et Territoires*, 35–43.
- Amphoux, P., & Tixier, N. (2017). Paroles données, paroles rendues. La marche collective comme écriture du projet urbain. *Europe*, 95. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01518176/document>
- Amsallem, J., Deshayes, M., & Bonneville, M. (2010). Analyse comparative de méthodes d'élaboration de trames vertes et bleues nationales et régionales. *Sciences Eaux Territoires, Numéro 3(3)*, 40–45.
- Amsallem, J., Sordello, R., Billon, L., & Vanpeene, S. (2018). Bilan des Schémas régionaux de cohérence écologique en France: Quels apports méthodologiques pour l'identification et la cartographie de la Trame verte et bleue? *Sciences Eaux et Territoires*, 25, 4–11. <https://doi.org/10.14758/SET-REVUE.2018.25.01>
- APCE. (2016). *Paysage et trame verte et bleue*. Association des paysagistes-conseils de l'Etat (APCE). [http://www.paysagistes-conseils.org/sites/apce/files/contenus/rapport\\_ptvb\\_11\\_02\\_2017\\_0.pdf](http://www.paysagistes-conseils.org/sites/apce/files/contenus/rapport_ptvb_11_02_2017_0.pdf)
- APCE. (2018). *Vers un système d'information sur les paysages* (rapport du groupe de travail "Système d'information sur les paysages: la donnée de paysage dans tous ses états"). Association des paysagistes-conseils de l'Etat (APCE). [http://www.paysagistes-conseils.org/sites/apce/files/contenus/apce\\_rapport\\_sip\\_2018\\_0.pdf](http://www.paysagistes-conseils.org/sites/apce/files/contenus/apce_rapport_sip_2018_0.pdf)
- Arrif, T., Blanc, N., Boudes, P., & Cormier, L. (2013). Une histoire entre aménagement et écologie. In P. Clergeau & N. Blanc (Eds.), *Trames vertes urbaines: De la recherche scientifique au projet urbain* (pp. 25–33). Le Moniteur.
- Autran, S. (2004). *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme: L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*. CERTU.
- Auzelle, R. (1953). *Technique de l'urbanisme: L'aménagement des agglomérations urbaines*. Presses universitaires de France, 1953, éd.1970.
- Auzelle, R. (1962). *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace: Le roman prosaïque de Monsieur Urbain*. Vincent, Fréal et Cie.
- Auzelle, R. (1967). *Cours d'urbanisme 1ère année: Intelligence du milieu et stratégie de l'aménagement. Tome 1, Conférences liminaires*. Vincent Fréal et Cie.

- Banzo, M. (2015). L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain. *Articulo, Special issue 6*. <https://doi.org/10.4000/articulo.2708>
- Barraqué, B. (1985). *Le paysage et l'administration* (France. Direction de la nature et des paysages, Ed.). Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Bédarida, M. (2002). *L'Isle-d'Abeau: Territoire entre Rhône et Isère*. Hartmann.
- Beier, P., & Noss, R. F. (1998). Do habitat corridors provide connectivity? *Conservation Biology*, 12(6), 1241–1252.
- Bellec, A., Gauthiez, B., Fenet, S., & Kaufmann, B. (2019). Webarmature: Observatoire diachronique du territoire lyonnais. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.32652>
- Bennani, M. (2012). Le rôle fondateur du paysage dans la création des villes coloniales marocaines. *Projets de paysage*. [https://www.projetsdepaysage.fr/le\\_r\\_le\\_fondateur\\_du\\_paysage\\_dans\\_la\\_cr\\_ation\\_des\\_villes\\_coloniales\\_marocaines](https://www.projetsdepaysage.fr/le_r_le_fondateur_du_paysage_dans_la_cr_ation_des_villes_coloniales_marocaines)
- Bentham, R. J. (1953). L'aménagement du paysage rural en Hollande. *Urbanisme*, 29–30, 207–212.
- Benzoni, S., & Clergeau, P. (2020). Philippe Clergeau « Plus on végétalise la ville, plus on rend service aux citoyens ». *Plantes et Santé*. <https://www.plantes-et-sante.fr/articles/rencontres/3952-philippe-clergeau-plus-on-vegetalise-la-ville-plus-on-rend-service-aux-citoyens>
- Bercovitz, R. (2013). Paysage, médiation paysagère et “ bon état écologique” de la haute vallée de la Sèvre niortaise. Mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIIIe - XXIe siècle). *Projets de paysage*. [http://www.projetsdepaysage.fr/paysage\\_mediation\\_paysagere\\_et\\_bon\\_etat\\_ecologique\\_de\\_la\\_haute\\_vallee\\_de\\_la\\_sevre\\_niortaise](http://www.projetsdepaysage.fr/paysage_mediation_paysagere_et_bon_etat_ecologique_de_la_haute_vallee_de_la_sevre_niortaise)
- Berdoulay, V. (2003). Planifier avec le milieu: Les liens complexes de l'analyse et de l'action. *Belgeo*, 3, 231–254. <https://doi.org/10.4000/belgeo.16574>
- Berdoulay, V., & Soubeyran, O. (2002). *L'écologie urbaine et l'urbanisme: Aux fondements des enjeux actuels*. La Découverte.
- Berger, P., Bregnac, F., Frerot, O., & Sozzi, C. (2010). *1960-2010: 50 ans de planification et de prospective*. Agence d'urbanisme de Lyon. [http://documentation.urbalyon.org/dyn/portal/index.seam?fonds=&req=16&page=listalo&va\\_0=1960-2010%3A+50+ans+de+planification+et+de+prospective&x=11&y=10](http://documentation.urbalyon.org/dyn/portal/index.seam?fonds=&req=16&page=listalo&va_0=1960-2010%3A+50+ans+de+planification+et+de+prospective&x=11&y=10)
- Bergès, L., Roche, P., & Avon, C. (2010). *Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêts et limites pour la mise en place de la Trame verte et bleue*. <https://doi.org/10.14758/set-revue.2010.3.08>
- Berque, A. (1990). *Médiance: De milieux en paysages*. Reclus.
- Berque, A. (1995a). Espace, milieu, paysage, environnement. In A. S. Bailly, R. Ferras, & D. Pumain (Eds.), *Encyclopédie de géographie* (pp. 349–367). Economica.



- Berque, A. (1995b). *Les raisons du paysage: De la Chine antique aux environnements de synthèse*. Hazan.
- Berque, A. (2014). *La mésologie, pourquoi et pour quoi faire ?* Presses universitaires de Paris Ouest.
- Berque, A., Conan, M., Donadieu, P., Lassus, B., & Roger, A. (1994). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Champ Vallon.
- Bertho, R., & Pousin, F. (2017). L'Observatoire photographique du paysage du PNR des Vosges du Nord: De l'œuvre à l'action. *Projets de Paysage*. [http://www.projetsdepaysage.fr/l\\_observatoire\\_photographique\\_du\\_paysage\\_du\\_pnr\\_des\\_vosges\\_du\\_nord\\_de\\_l\\_u0153uvre\\_l\\_action](http://www.projetsdepaysage.fr/l_observatoire_photographique_du_paysage_du_pnr_des_vosges_du_nord_de_l_u0153uvre_l_action)
- Besse, J.-M. (2000). Le paysage et les discours contemporains. Prolégomènes. In J.-L. Brisson (Ed.), *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur* (pp. 71–89). Ed. de l'imprimeur.
- Beveridge, C. E., & Rocheleau, P. (1995). *Frederick Law Olmsted: Designing the American landscape* (D. Larkin, Ed.). Rizzoli.
- Biase, A. de, Rossi, C., Sotgia, A., Zanini, P., & Parvu, S. (2016). *Paysages en récit: Pour une approche anthropologique de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis*. LAA recherche.
- Bidaud, F. (2013). Transitions vers la double performance: Quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques. *Analyse*, 63. <https://agriculture.gouv.fr/transitions-vers-la-double-performance-quelques-approches-sociologiques-de-la-diffusion-des>
- Blain, C. (2014). *Le ciel des idées: Henri Prost, la photographie aérienne et le Grand Paris*. Regards croisés sur Paris et les métropoles 1919-1944, Paris, Auditorium du Petit-Palais. <http://www.inventerlegrandparis.fr/article/le-ciel-des-idees-henri-prost-la-photographie-aerienne-et-le-grand-paris/>
- Blais, R. (1952). Conservation et renouvellement des massifs boisés. *Urbanisme*, 3–4, 77.
- Blanchard, R. (1911). *Grenoble: Étude de géographie urbaine*. A. Colin.
- Blanchard, R. (1922). Une méthode de géographie urbaine. *La Vie Urbaine*, 16, 301–319.
- Blandin, P. (2010). Patrick Blandin, entretien avec Bernadette Lizet et Marc Rumelhart. In B. Lizet & M. Rumelhart (Eds.), *Les carnets du paysage n°19, Écologies à l'oeuvre* (Acte-Sud // école Nationale Supérieure Du Paysage).
- Blandin, P. (2013). De l'écosystème à l'écocomplexe. In M. Jollivet (Ed.), *Sciences de la nature, sciences de la société: Les passeurs de frontières* (pp. 267–279). CNRS Éditions. <http://books.openedition.org/editionscnrs/4190>
- Bloomfield, C., Lesage, C., & Bibliothèque nationale de France. (2014). *OULIPO: Ouvroir de littérature potentielle*. BnF, Bibliothèque nationale de France : Gallimard.
- Bodiguel, J.-L. (2006). La DATAR: Quarante ans d'histoire. *Revue française d'administration publique*, no 119(3), 401–414.

- Bonin, S., & Poulot, M. (2020). Paysages de l'agriurbain: Dynamiques et projets. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 44–45, Article 44–45. <https://journals.openedition.org/tem/6517>
- Bonnet, F. (2016). *Aménager les territoires ruraux et périurbains*. Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000021.pdf>
- Bonnier, L. (1919). Cartes isochrones de l'agglomération parisienne. *La Vie Urbaine*, 3, 245–250.
- Bonnin, M.-A. (2008). *Les corridors écologiques: Vers un troisième temps du droit de la conservation de la nature ?* L'Harmattan.
- Borruey, R. (2019). *Histoire du SDAAMM de l'OREAM, des prémisses aux retombées dans la planification urbaine de l'agglomération marseillaise* (p. 68). Actes du séminaire itinérant Plan Paysage-Session 5. <https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/8300/files/2020/02/PP5-CONF%C3%89RENCE.pdf>
- Bourne, M., & Bourne, I. (2000). *1956—1996, 40 ans de pratique du paysage*.
- Bousquet, A., Noucher, M., Couderchet, L., Amelot, X., & Nageleisen, S. (2014). *Mettre en dialogue les expertises scientifiques, techniques et habitantes. Études de cas et propositions méthodologiques à partir de l'expérimentation d'ateliers de cartographie participative sur les continuités écologiques du bocage bressuirais (France)*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01079089>
- Bradel, V. (1988). *Michel Ecochard, 1905-1985* (Research Report No. 490/88; p. 100). Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports / Bureau de la recherche architecturale (BRA); Institut français d'architecture. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01902588>
- Branduini, P., Giacchè, G., Torquati, B., & Scazzosi, L. (2012). Le pacte agriurbain de la vallée ombrienne et les districts agricoles et culturels de Milan Deux modèles de gestion des espaces agricoles périurbains The Agriurban Pact of Umbrian Valley and the Agricultural and Cultural Districts of Milan Two models for managing periurban agricultural areas. *Projets de Paysage*. [https://www.projetsdepaysage.fr/le\\_pacte\\_agriurbain\\_de\\_la\\_vallee\\_ombrienne\\_et\\_les\\_districts\\_agricoles\\_et\\_culturels\\_de\\_milan\\_](https://www.projetsdepaysage.fr/le_pacte_agriurbain_de_la_vallee_ombrienne_et_les_districts_agricoles_et_culturels_de_milan_)
- Burel, F., & Baudry, J. (1999). *Écologie du paysage: Concepts, méthodes et applications*. Tec & doc.
- Busquet, G., & Carriou, C. (2007). Entre art et science, l'histoire à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (1919-1971). *Espaces et sociétés*, 130, 57–70.
- Callens, A. (2014). *Défier le périurbain. La périurbanisation face aux trames vertes et bleues: Description de situations dans le "Rhône Amont—Cotière de l'Ain"* [Mémoire recherche du master "Théories et démarches du projet de paysage" sous la direction de F.Pousin]. École nationale supérieure du paysage.

- Callens, A. (2018a). Le vol aérien pour analyser et penser l'aménagement du territoire: Essai de séries photographiques vers l'identification de motifs paysagers. In D. Delbaere, F. Pousin, V. Hattet, & F. Pousin (Eds.), *Vol au-dessus de la plaine agricole de la métropole lyonnaise* (pp. 24–40). Actes du séminaire itinérant Plan Paysage-Session 4. [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan\\_paysage\\_4leger.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan_paysage_4leger.pdf)
- Callens, A. (2018b). Les espaces agricoles périurbains protégés du schéma de l'OREAM Lyon Saint-Etienne: Une investigation historique sur une thématique d'actualité. In D. Delbaere, F. Pousin, V. Hattet, & F. Pousin (Eds.), *Vol au-dessus de la plaine agricole de la métropole lyonnaise* (pp. 4–16). Actes du séminaire itinérant Plan Paysage-Session 4. [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan\\_paysage\\_4leger.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan_paysage_4leger.pdf)
- Callens, A. (2019). De la dimension environnementale et paysagère à la «trame verte» et au «plan de paysage»: Quelques questionnements autour du schéma de l'OREAM marseillais. In D. Delbaere, V. Hattet, F. Pousin, & A. Callens (Eds.), *Relire le Plan de l'aire métropolitaine de Marseille au fil du GR 2013* (Rapport du séminaire itinérant Plan-Paysage n°5, OREAM Marseille, pp. 6–12). <https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/plan-paysage-5bis.pdf>
- Callens, A. (2020). Mapping the Palimpsest of Milieus: Towards a Shared Project on the Open Spaces of the Plaine Lyon-Saint-Exupéry. *Urban Planning*, 5(2). <https://www.cogitatiopress.com/urbanplanning/article/view/2795>
- Callens, A. (2022). Quand la recherche participe au renouvellement de l'expertise paysagère. Le cas d'une expérimentation sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. *Cahiers RAMAU n°11. Revue du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme*, 11, 77–95. <https://cahiers-ramau.edinum.org/611>
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: Essai sur la démocratie technique*. Seuil.
- Cavalieri, C., & Lanza, E. C. (2020). Territories in Time: Mapping Palimpsest Horizons. *Urban Planning*, 5(2), 94–98. <https://doi.org/10.17645/up.v5i2.3385>
- Challet, J. (1954). Un nouvel aspect des plantations urbaines. Les espaces plantés des quartiers d'immeubles. *Bulletin Économique et Social Du Maroc (BESM)*, 60, 174–181.
- Challet, J., & Mas, P. (1966). Évolution de la plage d'Agadir. *Aménagement et Nature*, 4. <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/50763>
- Chapel, E. (2016). Le rapport de la Commission d'extension de Paris. Un écrit inaugural ? In F. Bertrand, F. Bourillon, & C. Jaquand (Eds.), *Relectures des travaux de la commission d'extension de Paris, Rapport et concours 1911-1919* (Edition Bière, pp. 72–97). [http://www.inventerlegrandparis.fr/uploads/2017/04/ACTES-I-IGP-1911\\_1919-version-finale.pdf](http://www.inventerlegrandparis.fr/uploads/2017/04/ACTES-I-IGP-1911_1919-version-finale.pdf)
- Chombard-Gaudin, C. (1994). Forestier, président de la ligue urbaine. In B. Leclerc (Ed.), *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930: Du jardin au paysage urbain* (pp. 141–148). Picard.

- Claude, V., & Jaquand, C. (2016). Introduction générale - Relectures des travaux de la commission d'extension de Paris. In F. Bertrand, F. Bourillon, & C. Jaquand (Eds.), *Relectures des travaux de la commission d'extension de Paris, Rapport et concours 1911-1919* (Edition Bière, pp. 9–30).  
[http://www.inventerlegrandparis.fr/uploads/2017/04/ACTES-I-IGP-1911\\_1919-version-finale.pdf](http://www.inventerlegrandparis.fr/uploads/2017/04/ACTES-I-IGP-1911_1919-version-finale.pdf)
- Claval, P. (2011). *Histoire de la géographie*. Presses universitaires de France.
- Clément, G. (2009). *Qu'est-ce que la recherche dans une école de paysage et plus particulièrement dans une école de projet ?* Séminaire sur la recherche du 21 septembre 2009, École Nationale du Paysage. <http://www.gillesclement.com/cat-copylefttextes-tit-Textes-en-copyleft>
- Clergeau, P. (2007). *Une écologie du paysage urbain*. Ed. Apogée.
- Clergeau, P. (Ed.). (2020). *Urbanisme et biodiversité: Vers un paysage vivant structurant le projet urbain*. Éditions Apogée.
- CNUED. (1987). *Le Rapport Brundtland*. Organisation des Nations-Unies (Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement).  
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/medien-und-publikationen/publikationen/nachhaltige-entwicklung/brundtland-report.html>
- Cogato Lanza, E. (2005). *Le territoire inversé*. Méandres. Penser le paysage urbain.  
<https://infoscience.epfl.ch/record/113650>
- Cohen, J. (2002). Métropoles d'équilibre. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales, Hors-série*, Article Hors-série. <https://doi.org/10.4000/strates.556>
- Cohen, J.-L. (1994). L'extension de Paris. In B. Leclerc (Ed.), *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930: Du jardin au paysage urbain* (pp. 149–164). Picard.
- Corboz, A. (1983). The Land as Palimpsest. *Diogenes*, 31(121), 12–34.  
<https://doi.org/10.1177/039219218303112102>
- Corboz, A. (2001). La description: Entre lecture et écriture. In *Le territoire comme palimpseste et autres essais*. Éditions de l'imprimeur.
- Cormier, L., & De Lajarte, A. B. (2013). Les trames vertes à l'épreuve des droits. In P. Clergeau & N. Blanc (Eds.), *Trames vertes urbaines: De la recherche scientifique au projet urbain* (pp. 35–43). Le Moniteur.
- Cottour, C. (2008). *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région* (P. Lelarge & O. Milan, Eds.). Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France.
- Courtot, R. (2007). Les paysages et les hommes des Alpes du sud dans les carnets de Paul Vidal de La Blache. *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, 109, Article 109.  
<https://doi.org/10.4000/mediterranee.104>
- Daligaux, J. (2005). Enjeux et problématiques d'une nouvelle forme de planification dans les Bouches-du-Rhône. *Rives méditerranéennes*, 20, Article 20.  
<https://doi.org/10.4000/rives.1883>

- Darly, S., Doyon, M., & Loudiyi, S. (2015). Le rôle des acteurs privés dans la fabrique des espaces ouverts. Capital social et action publique dans les agglomérations urbaines. *Articulo - Journal of Urban Research, Special issue 6*, Article Special issue 6. <https://doi.org/10.4000/articulo.2648>
- Dauvergne, P., & Luginbühl, Y. (2018). Histoire du CNERP. *Topia*. <https://topia.fr/2018/11/30/les-debuts-de-lenseignement-a-lensp-2/>
- Davis, T. (2006). Beyond the Mall: The Senate Park Commission's Plans for Washington's Park System. In S. A. Kohler & P. Scott (Eds.), *Designing the nation's capital: The 1901 plan for Washington, D.C.* U.S. Commission of Fine Arts.
- Davodeau, H. (2005). Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 77(1), 65–84. <https://doi.org/10.3406/reae.2005.985>
- Davodeau, H., & Toublanc, M. (2010). Le paysage outil, les outils du paysage. *Co-Construction Ou Construction En Commun d'objectifs Collectifs*, 375-391/436. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00788155>
- Décamps, H. (2010). Ecologues et paysagistes. Agir ensemble sous de nouveaux climats. In M. Rumelhart & B. Lizet (Eds.), *Les carnets du paysage n°19, Écologies à l'oeuvre* (Acte-Sud // école Nationale Supérieure Du Paysage, pp. 13–27).
- Décamps, H., & Décamps, O. (2004). *Au printemps des paysages*. Buchet-Chastel.
- Décamps, H., & Décamps, O. (2007). Organisation de l'espace et processus écologiques. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 297–298, Article 297–298. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1990>
- Delbaere, D. (2010). Le projet de paysage est-il soluble dans le territoire? Une lecture du parc de la Deûle. *Carnets Du Paysage*, 19, 163–179.
- Delbaere, D., Pousin, F., Callens, A., & Hattet, V. (2018). *Vol au-dessus de la plaine agricole de la métropole lyonnaise*. Actes du séminaire itinérant Plan Paysage-Session 4. [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan\\_paysage\\_4leger.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan_paysage_4leger.pdf)
- Delbaere, D., Pousin, F., Callens, A., & Hattet, V. (2019). *L'OREALM et la métropole-jardin*. Actes du séminaire itinérant Plan Paysage-Session 6. [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/plan-paysage-6\\_VERSION3.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/plan-paysage-6_VERSION3.pdf)
- Deléage, J.-P. (1991). *Histoire de l'écologie: Une science de l'homme et de la nature*. Éditions La Découverte.
- Descamps, H. (1930). L'aménagement de la Région Parisienne. *La Construction Moderne*, 45(24), 368–370.
- Dominique, H. (2010). Les éleveurs, l'herbe et la montagne : un paysage de la pratique pastorale ? Éléments d'ethnogéographie paysagiste en Pyrénées centrales. *Projets de paysage*. [http://www.projetsdepaysage.fr/les\\_eleveurs\\_l\\_herbe\\_et\\_la\\_montagne\\_un\\_paysage\\_d\\_e\\_la\\_pratique\\_pastorale\\_](http://www.projetsdepaysage.fr/les_eleveurs_l_herbe_et_la_montagne_un_paysage_d_e_la_pratique_pastorale_)



- Dominique, H. (2013). Les paysages de l'affectif. Les éleveurs et leurs pratiques pastorales d'entretien de la montagne pyrénéenne : hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larroust. *Projets de paysage*.  
[http://www.projetsdepaysage.fr/les\\_paysages\\_de\\_l\\_affectif](http://www.projetsdepaysage.fr/les_paysages_de_l_affectif)
- Donadieu, P. (1998). *Campagnes urbaines*. Actes Sud.
- Donadieu, P. (2009). *Les paysagistes: Ou les métamorphoses du jardinier*. Actes Sud.
- Donadieu, P. (2018a). *Histoire de l'ENSP*. <https://topia.fr/2018/03/27/histoire-de-lensp-2/>
- Donadieu, P. (2018b). *Histoire ENSP – Introduction*. <https://topia.fr/2018/07/04/histoire-ensp-introduction/>
- Donadieu, P. (2018c). *Histoire ENSP – Chapitre 4: Le grand flottement*. <https://topia.fr/2018/10/03/le-grand-flottement/>
- Donadieu, P. (2018d). *Histoire ENSP – Chapitre 1: Les débuts de la Section du paysage et de l'art des jardins*. <https://topia.fr/2018/07/04/7253/>
- Donadieu, P. (2018e). Préface. In D. Poli (Ed.), *Formes et figures du projet local, la patrimonialisation contemporaine du territoire* (pp. 5–8). Eterotopia.
- Douay, N. (2009). L'émergence des politiques métropolitaines marseillaises: Entre conflits et apprentissages. *Cybergeo: European Journal of Geography*.  
<https://doi.org/10.4000/cybergeo.22347>
- Douay, N. (2013). Aix–Marseille–Provence: Accouchement d'une métropole dans la douleur. *Métropolitiques*. <https://www.metropolitiques.eu/Aix-Marseille-Provence.html>
- Dugua, B. (2015). *Entre mise en oeuvre et mise à l'épreuve de la planification territoriale: Dynamique des lieux de projets dans l'Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise* [Université Grenoble Alpes]. <http://www.theses.fr/193750244>
- Dugua, B. (2017). Des incantations aux réalisations: Vers un « âge 2 » de l'Inter-Scot lyonnais. *Géocarrefour*, 91(91/4). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10278>
- Duverger, H. (1994). El maestro frances del urbanismo criollo para la Habana. In B. Leclerc (Ed.), *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930: Du jardin au paysage urbain* (pp. 221–240). Picard.
- Estèbe, P., & Béhar, D. (2011). Aménagement du territoire: Une mise en perspective. In E. Lau (Ed.), *L'état de la France* (Edition 2011-2012, pp. 288–297). Editions La Découverte.
- Estienne, I. (2007). Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme. Les exemples de Lille et Dunkerque. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 2, 83–101.  
<https://doi.org/10.4000/tem.671>
- Estienne, I. (2011). L'aménagement comme stratégie professionnelle. L'exemple de cinq paysagistes formés à la section du paysage et de l'art des jardins de Versailles en 1946-1948. *Projets de Paysage*.  
[http://www.projetsdepaysage.fr/l\\_observatoire\\_photographique\\_national\\_du\\_paysage\\_transformations\\_d\\_un\\_mod\\_le\\_et\\_hypoth\\_ses\\_renouvel\\_es\\_de\\_paysage](http://www.projetsdepaysage.fr/l_observatoire_photographique_national_du_paysage_transformations_d_un_mod_le_et_hypoth_ses_renouvel_es_de_paysage)

- Estienne-Duval, I. (2010). *L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui: Pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes : le cas de la métropole lilloise* [Thesis, Lille 1]. <http://www.theses.fr/2010LIL10082>
- Fábos, J. G. (2004). Greenway planning in the United States: Its origins and recent case studies. *Landscape and Urban Planning*, 68(2), 321–342. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2003.07.003>
- Fernández Agueda, B. (2014). *Les prémices d'un Grand Paris. Le concours pour le Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de 1919*. Regards croisés sur Paris et les métropoles 1919-1944, Paris, Auditorium du Petit-Palais. <http://www.inventerlegrandparis.fr/article/les-premices-dun-grand-paris-le-concours-pour-le-plan-damenagement-dembellissement-et-dextension-de-1919/>
- Fernández Agueda, B. (2016). Léon Jaussely et le plan de liaisons de Barcelone. Vers un urbanisme scientifique. In F. Bertrand, F. Bourillon, & C. Jaquand (Eds.), *Relectures des travaux de la commission d'extension de Paris, Rapport et concours 1911-1919* (Edition Bière, pp. 333–354). [http://www.inventerlegrandparis.fr/uploads/2017/04/ACTES-I-IGP-1911\\_1919-version-finale.pdf](http://www.inventerlegrandparis.fr/uploads/2017/04/ACTES-I-IGP-1911_1919-version-finale.pdf)
- Fernandez, B. (2019). Les zonages dans le Plan d'aménagement de la région parisienne (1934-1939). *Histoire urbaine*, n° 55(2), 163–182.
- Fiori, S., Paris, M., & Regnault, C. (2017). La trame verte et bleue, un projet partagé. Récit de l'expérience pédagogique du chemin Gabugy menée à l'École d'Architecture de Lyon (2012). In Y. Bonny, N. Bautés, & V. Gouëset (Eds.), *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux* (p.p.175-187). Presses Universitaires de Rennes. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01592817>
- Flahault, C. (1897a). Essai d'une carte botanique et forestière de la France. *Annales de géographie*, 6(28), 289–312. <https://doi.org/10.3406/geo.1897.5644>
- Flahault, C. (1897b). Pl. IX - Essai d'une carte botanique et forestière de la France. Feuille de Perpignan. *Annales de géographie*, 6(28), 384–384.
- Flahault, C. (1899). La géographie des plantes avec la physiologie pour base. *Annales de géographie*, 8(39), 193–206. <https://doi.org/10.3406/geo.1899.6086>
- Fleury, A. (2006). Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable ? *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14(4), 399–406.
- Fleury, P., Delclaux, J., Guisepelli, E., & Heinisch, C. (2018). Du paysage de l'écologie à celui du développement, Mise en œuvre régionale et locale de la politique trame verte et bleue en Rhône-Alpes. *Projets de paysage*. [http://www.projetsdepaysage.fr/du\\_paysage\\_de\\_l\\_cologie\\_celui\\_du\\_d\\_veloppement](http://www.projetsdepaysage.fr/du_paysage_de_l_cologie_celui_du_d_veloppement)
- Flon, H. (1952). Réserves et parcs nationaux. *Urbanisme*, 3–4, 81–82.
- Folinois, C. (2006). *Plans de paysage: Éléments de bilan*. MEDD. <https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/177626/plans-de-paysage-elements-de-bilan>

- Folléa, B. (2018, December 20). *Démarches de stratégies paysagères, exemples en région Ile-de-France*. Les paysages du Grand-Paris, École nationale supérieure d'architecture Paris Belleville. <https://doi.org/10.25580/igp.2018.0028>
- Folléa, B. (2019). *L'archipel des métamorphoses: La transition par le paysage*. Parenthèses.
- Foncin, M. (1920). Quelques réflexions géographiques à propos du concours pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris. *La Vie Urbaine*, 5, 77–90.
- Forestier, J.-C.-N. (1906). *Grandes villes et systèmes de parcs*. Hachette et Cie. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9656489n>
- Forestier, J.-C.-N. (1920). Les parcs, les espaces libres, au concours pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris. *La Vie Urbaine*, 39–50.
- Forman, R. T. T. (1999). Préface. In F. Burel & J. Baudry (Eds.), *Écologie du paysage: Concepts, méthodes et applications* (p. XIII–XV). Tec & doc.
- Forman, R. T. T., & Godron, M. (1986). *Landscape ecology*. Chichester.
- Fourcade, M.-B., & Dutour, J. (Eds.). (2007). La conservation des monuments historiques français à la croisée des intérêts touristiques, scientifiques et sociaux. In *Patrimoine et patrimonialisation: Entre le matériel et l'immatériel* (pp. 91–111). Presses de l'Université Laval.
- France. Ministère de l'équipement, France. Ministère de l'intérieur, & Centre de recherche et de rencontres d'urbanisme (Eds.). (1975). *Espaces ouverts: Marly-le-Roi, Institut national d'éducation populaire, 24-27 février 1975*. Centre de recherche d'urbanisme.
- Franchomme, M., & Dubois, J.-J. (2010). Documenter les zones humides: Vers une meilleure compréhension des paysages d'eau du XIXe au XXe s. *Géocarrefour*, 85(1), 7–16. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7622>
- Frioux, S., & Lemire, V. (2012). Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle. *Vingtième Siècle*, 113, 3–12. <https://doi.org/10.3917/vin.113.0003>
- Fritsch, B. (2006). Nantes – Saint-Nazaire, métropole exemplaire? *L'Information géographique*, Vol. 70(4), 25–45.
- Fromageau, J. (2001). Genèse du droit de l'environnement: Introduction. In M. Cornu & J. Fromageau (Eds.), *Genèse du droit de l'environnement: (L'Harmattan*, pp. 9–22).
- Fromonot, F. (2012). Manières de classer l'urbanisme. *Criticat*, 8, 40–61.
- Garçon, L., & Navarro, A. (2012). La Société des territorialistes ou la géographie italienne en mouvement. *Tracés*, 22, 139–151. <https://doi.org/10.4000/traces.5465>
- Geertz, C. (1998). La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture. *Enquête*, 6, 73–105. <https://doi.org/10.4000/enquete.1443>
- George, P. (1962). La vie et l'œuvre de Max. Sorre. *Annales de géographie*, 71(387), 449–459. <https://doi.org/10.3406/geo.1962.16249>

- Giacché, G. (2014). L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne: Vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine. *Géocarrefour*, 89(89/1-2), 21–30. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9372>
- Gillot, G. (2005). La nature urbaine patrimonialisée: Usage et perception. Le cas de deux jardins marocains. In M. Gravari-Barbas (Ed.), *Habiter le patrimoine. Sens, vécu, imaginaire* (pp. 05–124). PUR. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00259687/document>
- Girel, J. (2006). Quand le passé éclaire le présent: Écologie et histoire du paysage. *Géocarrefour*, 81(4), 249–264. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.1622>
- Gisotti, M. R. (2017). L'approche patrimoniale comme outil d'analyse et de mise en oeuvre du projet de territoire en Italie. Le plan paysager de la Toscane. *Projets de paysage*, 15. <https://projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=939>
- Godron, M., & Poissonet, J. (1972). Quatre thèmes complémentaires pour la cartographie de la végétation et du milieu (séquence de végétation, diversité du paysage, vitesse de cicatrisation de la végétation, sensibilité de la végétation). *Bulletin de La Société Languedocienne de Géographie*, 6(3), 329–356.
- Gras, P. (1995). *Révélateurs de ville, Lyon, travaux récents de l'agence d'urbanisme*. Mardaga.
- Grosjean, B. (2010). *Urbanisation sans urbanisme: Une histoire de la "ville diffuse."* Mardaga.
- Grosjean, B. (2014). *Le périscope des architectes (partie 2). Studio (B.Secchi, P.Vigano): Pratique descriptive et "nouveaux territoires"* (Programme de Recherche "Du Périurbain à l'urbain") [Péri: ville invisible? Enjeux et outils d'un urbanisme descriptif]. PUCA. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01523695>
- Guigueno, V. (2006). La France vue du sol. *Études photographiques*, 18, Article 18.
- Guiomar, X. (2010). Éveiller le regard du marcheur sur l'agriculture: Les sentiers d'interprétation agricole en Île-de-France. *Pour*, N° 205-206(2), 299–309.
- Hill, S., & MacRae, R. (1996). Conceptual Framework for the Transition from Conventional to Sustainable Agriculture. *Journal of Sustainable Agriculture*, 7, 81–87. [https://doi.org/10.1300/J064v07n01\\_07](https://doi.org/10.1300/J064v07n01_07)
- Hodebert, L. (2014). Les influences théoriques et pratiques du Système de parcs de Jean-Claude Nicolas Forestier sur le travail d'Henri Prost en France. Expériences croisées 1913-1934. In D. Delbaere, S. Ehrmann, & I. Estienne (Eds.), *Paysage vs Architecture: (In)distinction et (in)discipline* (pp. 85–95). MSH Editions, ENSAP Lille.

- Hodebert, L. (2017). La photographie et le chantier urbain dans l'œuvre de Henri Prost (1914-1951). In A.-C. Calens & J. Ballesta (Eds.), *Photographier le chantier—Transformation, inachèvement, altération, désordre* (pp. 251–264). Hermann. [https://www.academia.edu/42103571/\\_La\\_photographie\\_et\\_le\\_chantier\\_urbain\\_dans\\_l\\_oeuvre\\_de\\_Henri\\_Prost\\_1914-1951\\_.Photographier\\_le\\_chantier\\_dir.\\_Jordi\\_Ballesta\\_et\\_Anne-C%C3%A9cile\\_Calens\\_Paris\\_2019.\\_Actes\\_du\\_colloque\\_Photographier\\_le\\_chantier\\_Univ\\_J.\\_Monnet\\_St\\_Etienne\\_ENSA\\_St\\_Etienne\\_17\\_octobre\\_2017](https://www.academia.edu/42103571/_La_photographie_et_le_chantier_urbain_dans_l_oeuvre_de_Henri_Prost_1914-1951_.Photographier_le_chantier_dir._Jordi_Ballesta_et_Anne-C%C3%A9cile_Calens_Paris_2019._Actes_du_colloque_Photographier_le_chantier_Univ_J._Monnet_St_Etienne_ENSA_St_Etienne_17_octobre_2017)
- Hodebert, L. (2018). La dimension paysagère du Plan d'Aménagement de la Région Parisienne de Henri Prost, (1928-1934). Influences et dispositifs multi-scalaires. *Les paysages du Grand Paris*. Séminaire Inventer le Grand-Paris, Paris. <https://doi.org/10.25580/igp.2018.0023>
- Howard, E. (1898). *To-morrow: A peaceful path to real reform* (Routledge: Thoemmes Press, ed.1998).
- Imbert, D. (1994). Tracé architectonique et poétique végétale. In B. Leclerc (Ed.), *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930: Du jardin au paysage urbain* (pp. 69–81). Picard.
- Janin, R. (2013). L'urbanisme agricole. *Revue Openfield*, 1. <https://www.revue-openfield.net/2013/01/11/lurbanisme-agricole/>
- Jaquand, C. (2018). *Esquisse d'une archéologie du Plan d'Aménagement de la Région Parisienne (1928-1934-1937)*. Les plans dans leur épaisseur, Paris. <http://www.inventerlegrandparis.fr/seminaire-igp/2017-2018/les-plans-dans-leur-epaisseur/esquisse-dune-archeologie-du-plan-damenagement-de-la-region-parisienne-1928-1934-1937/>
- Jaussely, L. (1919a). Chronique de l' "urbanisme." *La Vie Urbaine*, 1–2, 181–202.
- Jaussely, L. (1919c). Les cités dévastées par la guerre. Etudes de reconstitution. *La Vie Urbaine*, 1–2, 109–144.
- Jaussely, L. (1922a). Avertissement. In R. Unwin (Ed.), & W. Mooser (Trans.), *L' étude pratique de plans de villes: Introduction a l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension* (p. V–XV). Librairie centrale des beaux-arts,.
- Jenny, L. (2004). *La description, méthodes et problèmes*. Genève: Dpt de français moderne. <https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/description/deintegr.html>
- Joye, J.-F. (2010). *La saga de la DTA des Alpes du Nord: Retour sur un "échec" de la planification française d'urbanisme et d'aménagement*. Colloque "Identité, qualité et compétitivité territoriale." <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01117092>
- Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif*. Armand Colin, DL 2011.
- Khirfan, L. (2010). Traces on the palimpsest: Heritage and the urban forms of Athens and Alexandria. *Cities*, 27(5), 315–325. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2010.03.009>
- Kis, M. (2015). Neuf conseils pour élaborer un plan de paysage avec les acteurs du territoire. *Le Courrier Des Maires*, 290. <https://www.courrierdesmaires.fr/52269/neuf-conseils-pour-elaborer-un-plan-de-paysage-avec-les-acteurs-du-territoire/>



- La ligue urbaine. (1928). Pour la défense de la beauté et de la salubrité de Paris. *Le Temps* - 17/03/1928. [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2469753/f2.item.zoom -b](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2469753/f2.item.zoom-b)
- Labat, D., & Donadieu, P. (2013). Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. *L'Espace géographique, Tome 42(1)*, 44–60.
- Lapassade, G. (2002). *Observation participante*. ERES. <https://www.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749206851-page-375.htm?contenu=article>
- Lavedan, P. (1936). *Géographie des villes*. Gallimard.
- Leclerc, B. (Ed.). (1994a). *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930 : du jardin au paysage urbain*. Picard.
- Leclerc, B. (1994b). La mission au Maroc. In B. Leclerc (Ed.), *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930: Du jardin au paysage urbain* (pp. 189–205). Picard.
- Lefeuve, J. C. (1999). Des paysages passés aux paysages anthropisés actuels. In *Écologie du paysage: Concepts, méthodes et applications*. ÉdTec & doc.
- Leger-Smith, A. (2020). Des projets de paysage qui évoluent. In P. Clergeau (Ed.), *Urbanisme et biodiversité: Vers un paysage vivant structurant le projet urbain* (pp. 46–56). Éditions Apogée.
- Lejeune, J.-F. (1994). La ville et le paysage. Influences et projets américains. In B. Leclerc (Ed.), *Jean Claude Nicolas Forestier: 1861-1930: Du jardin au paysage urbain* (pp. 173–187). Picard.
- Lejeune, J.-F., Beusterien, J., & Menocal, N. G. (1996). The City as Landscape: Jean Claude Nicolas Forestier and the Great Urban Works of Havana, 1925-1930. *The Journal of Decorative and Propaganda Arts*, 22, 150–185.
- Leloutre, G. (2018). Décrire pour agir. De la nécessité de problématiser le territoire de la ville congolaise. In P. Mantziaras & P. Viganò (Eds.), *Urbanisme de l'espoir: Projeter des horizons d'attente*. MetisPresses.
- Levainville, J. (1913). *Rouen: Étude d'une agglomération urbaine*. Armand Colin.
- Leveau, T. (1952). L'arbre et l'homme. *Urbanisme*, 3–4, 86–89.
- Leveau, T. (1965). Le Point de vue de l'urbaniste: Les espaces verts dans la cité future. *Revue d'hygiène et de Médecine Sociale*, 13(5), 413–422.
- Leveau, T., Sgard, J., Audias, Madeyski, Roulet, Saint-Maurice, Andrault, Autheman, Gardent, Johannet, Hoym de Marien, Marty, Willerval, & Grandguillot. (1965). Paysage urbain. *Urbanisme*, 90–91, 8–25.
- Léveillé, A., Corboz, A., Cassani, Y., Mayor, M.-P., Toumi-Overney, I., & Hirschi, P. (1993). *Atlas du territoire genevois: Permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles*. Département des travaux publics du canton de Genève, Service des monuments et des sites, Centre de recherche sur la rénovation urbaine. [https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=PATRIMOINE\\_PLANS,PATRIMOINE\\_HISTORIQUE,PATRIMOINE&hidden=PATRIMOINE\\_PLANS,PATRIMOINE\\_HISTORIQUE](https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=PATRIMOINE_PLANS,PATRIMOINE_HISTORIQUE,PATRIMOINE&hidden=PATRIMOINE_PLANS,PATRIMOINE_HISTORIQUE) (see "Territoire 1800" and "Territoire XIX-XXème siècle")

- Linglart, M., Morin, S., Paris, M., & Clergeau, P. (2016). Méthodologie de mise en place d'une Trame verte urbaine: Le cas d'une communauté d'agglomération, Plaine Commune. *Cybergeo: European Journal of Geography*, document 785. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27713>
- Little, C. E. (1990). *Greenways for America*. Johns Hopkins University Press.
- Loi, D. (2000). Découpage du sujet et valorisation des lieux: L'espace du Tableau de la géographie de la France. In M.-C. Robic (Ed.), *Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache: Dans le labyrinthe des formes* (pp. 34–53). Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Luginbühl, Y. (2007). Pour un paysage du paysage. *Économie rurale*, 297–298, 23–37. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1931>
- Lynch, K. (1960). *L'image de la cité* (M. F. Vénard & J.-L. Vénard, Trans.). Dunod [1998].
- Magnaghi, A. (2003). *Le projet local*. Mardaga.
- Magnaghi, A. (2014). *La biorégion urbaine: Petit traité sur le territoire bien commun* (E. Bonneau, Trans.). Eterotopia France.
- Marco, A., Mure, V., Wattellier, F., Mermier, C., & Biehler, A. (2022). Enseigner les sciences de la nature avec le projet de paysage à l'ENSP Marseille. *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, Hors-série*, Article Hors-série. <https://doi.org/10.4000/paysage.27977>
- Marot, S. (2001). Du palimpseste à l'hyperville: André Corboz, webmaster de la ville et des territoires. In *Le territoire comme palimpseste et autres essais*. Éd. de l'imprimeur (2001).
- Marot, S. (2010). *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture* (M. Bédarida, Ed.). Éditions de la Villette.
- Marres, P. (1949). La cartographie botanique de la France. *Annales de géographie*, 58(310), 148–152. <https://doi.org/10.3406/geo.1949.12591>
- Mas, P. (1951). L'urbanisation actuelle du Maroc et les "bidonvilles." *La Vie Urbaine*, 61, 185–221.
- Mas, P., & Forichon, R. (1958). Les problèmes de la répartition du peuplement au Maroc. *Bulletin Économique et Social Du Maroc (BESM)*, 76, 471–506.
- Mauret, E. (1954a). Le développement de l'agglomération Rabat-Salé 1/2. *Bulletin Économique et Social Du Maroc (BESM)*, 61, 157–173.
- Mauret, E. (1954b). Le développement de l'agglomération Rabat-Salé 2/2. *Bulletin Économique et Social Du Maroc (BESM)*, 61, 1–50.
- Mauret, E. (1956). Les plages de Rabat-Banlieue. *Bulletin Économique et Social Du Maroc (BESM)*, 69, 123–130.
- Mauret, E., Pommeret, H., & Ringuélet. (1956). Mise en valeur et équipement rural de la province de Rabat. *Bulletin Économique et Social Du Maroc (BESM)*, 69, 15–70.

- Melin, E. (1997). La problématique du réseau écologique: Bases théoriques et perspectives d'une stratégie écologique d'occupation et de gestion de l'espace. In *Colloque international Le Réseau écologique* (Région wallonne, pp. 39–56). Région wallonne. <https://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=BE2014110735>
- Mendibil, D. (2000). Paul Vidal de la Blache, le “dresseur d’images”. Essai sur l’iconographie de la France. Tableau géographique (1908). In M.-C. Robic (Ed.), *Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache: Dans le labyrinthe des formes* (pp. 78–106). Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Mermet, L. (2010). *Gestion sociale de l’environnement, théorie de l’acteur-réseau*. [http://www2.agroparistech.fr/mmip/tice/agrovideo/mermet/acteur\\_reseau.htm](http://www2.agroparistech.fr/mmip/tice/agrovideo/mermet/acteur_reseau.htm)
- Mesarovic, M. D., Pestel, E., Guernier, M., Petitjean, A., Davidovici, M., Vermesse, I., Peccei, A., King, A., & Lattès, R. P. (1974). *Stratégie pour demain: Deuxième rapport au Club de Rome*. Éditions du Seuil. <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/30353>
- Michelin, Y. (2000). Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d’une méthode d’enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense(Massif central français). *Cybergeo : European Journal of Geography*, 118. <http://journals.openedition.org/cybergeo/1992>
- Michelot, J.-L., & Croyal, A.-S. (2014). Retour d’expérience – Dans le département de l’Isère: Premier bilan d’un projet pionnier en matière de restauration des connexions écologiques. *Sciences Eaux Territoires, Numéro 14(2)*, 36–41.
- Mocquet, F. (2017). L’Observatoire photographique national du paysage: Transformations d’un modèle et hypothèses renouvelées de paysage. *Projets de Paysage*. [http://www.projetsdepaysage.fr/l\\_observatoire\\_photographique\\_national\\_du\\_paysage\\_transformations\\_d\\_un\\_mod\\_le\\_et\\_hypoth\\_ses\\_renouvel\\_es\\_de\\_paysage](http://www.projetsdepaysage.fr/l_observatoire_photographique_national_du_paysage_transformations_d_un_mod_le_et_hypoth_ses_renouvel_es_de_paysage)
- Morin, S., Bonthoux, S., & Clergeau, P. (2016). Le paysagiste et l’écologue: Comment obtenir une meilleure collaboration opérationnelle ? *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement, Hors-série 24*, Article Hors-série 24. <https://doi.org/10.4000/vertigo.17356>
- Mougenot, C. (2003). *Prendre soin de la nature ordinaire*. Éditions de la Maison des sciences de l’homme : Institut National de la Recherche Agronomique.
- Mougenot, C., & Melin, É. (2000). Entre science et action: Le concept de réseau écologique. *Natures Sciences Sociétés*, 8(3), 20–30. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(00\)80057-6](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(00)80057-6)
- Nassauer, J. (1992). The Appearance of Ecological Systems as a Matter of Policy. *Landscape Ecology*, 6(4), 239–250. <https://doi.org/10.1007/BF00129702>
- Nassauer, J. I. (1995). Culture and changing landscape structure. *Landscape and Urban Planning*, 10(4), 229–237.
- Nations Unies (Ed.). (1973). *Rapport de la Conférence des Nations unies sur l’environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972*. Nations unies. <https://undocs.org/fr/A/CONF.48/14/Rev.1>

- Olmsted, F. L. (2010). *Frederick Law Olmsted: Essential texts* (R. C. Twombly, Ed.). <https://bibliodarq.files.wordpress.com/2016/05/olmsted-f-l-public-parks-and-the-enlargement-of-towns.pdf>
- ONU. (1992a). *Convention sur la diversité biologique*. Organisation des Nations-Unis. <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>
- ONU. (1992b). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Organisation des Nations-Unis. <https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>
- Paquot, T. (2018). De la Biorégion Urbaine. *Contesti. Città, Territori, Progetti, 1*, Article 1. <https://doi.org/10.13128/contest-10632>
- Pelletier, J., Delfante, C., & Collomb, G. (2004). *Atlas historique du Grand Lyon: Formes urbaines et paysages au fil du temps* (Communauté urbaine de Lyon, Ed.). X. Lejeune-Libris, DL 2004.
- Pernet, A. (2014). *Le grand paysage en projet: Histoire, critique et expérience*. MétisPresses.
- Pernet, A., Baret, M., Marlin, C., & Miramand, V. (2014). Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 38, 31–46. <https://doi.org/10.4000/soe.1564>
- Peterson, J. A. (2006). The Senate Park Commission Plan for Washington, D.C.: A new vision for the capital and the nation. In S. Kohler & P. Scott (Eds.), *Designing the Nation's Capital: The 1901 Plan for Washington, DC*. U.S. Commission of Fine Arts. [https://www.nps.gov/parkhistory/online\\_books/ncr/designing-capital/sec1.html](https://www.nps.gov/parkhistory/online_books/ncr/designing-capital/sec1.html)
- Petiteau, N. (2006). *La création des organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines: Les OREAM, laboratoires de prospective urbaine*. <https://calenda.org/192078>
- Poli, D. (2018). *Formes et figures du projet local, la patrimonialisation contemporaine du territoire*. Eterotopia.
- Poulot, M. (2013). Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens). *EspacesTemps*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00974374>
- Pousin, F. (2015). *D-transect* (p. 151) [Rapport final du programme de recherche ITTECOP (Infrastructures terrestres, écosystèmes et paysages)]. <http://dtransect.jeb-project.net/>
- Pousin, F. (2018). L'expérience du vol aérien et les études d'aménagement dans les années 1960. In D. Delbaere, A. Callens, V. Hattet, & F. Pousin (Eds.), *Vol au-dessus de la plaine agricole de la métropole lyonnaise* (pp. 17–23). Actes du séminaire itinérant Plan Paysage-Session 4. [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan\\_paysage\\_4leger.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/03/Plan_paysage_4leger.pdf)
- Pousin, F., & Dorrian, M. (Eds.). (2012). *Vues aériennes: Seize études pour une histoire culturelle* (P. Cochet-Balmet & G. Evrard, Trans.). MétisPresses.

- Pousin, F., Kéravel, S., & Loze, M.-H. (2017). *Les temps du projet au prisme de la photographie*. UMR AUSser / LAREP. <http://photopaysage.huma-num.fr/wp-content/uploads/2017/12/lestempsduprojetweb2.pdf>
- Pousin, F., Marco, A., Bertaudière-Montès, V., Barthélémy, C., & Tixier, N. (2016). Le transect: Outil de dialogue interdisciplinaire et de médiation. Le cas du projet d'élargissement de la 3e voie ferrée de la vallée de l'Huveaune (France). *Vertigo, Hors-série 24*. <https://doi.org/10.4000/vertigo.17372>
- Pousin, F., & Roseau, N. (2018). Introduction au séminaire "Les paysages du Grand Paris." *Les paysages du Grand Paris*. Séminaire Inventer le Grand-Paris, Paris. <https://doi.org/10.25580/igp.2018.0022>
- Prost, H. (1952). Hommage à Forestier. *Urbanisme*, 3-4, 74-75.
- Puget, R. (1952). Espaces verts, Espaces libres. *Urbanisme*, 3-4, 90-93.
- Puget, R. (1968). Préface. In L. Soulier, *Espaces verts et urbanisme* (pp. 3-4). Centre de recherche d'urbanisme.
- Puget, R. (1976). *Morale et conscience de l'environnement: Clés de la qualité de la vie*. G. Le Prat.
- Remy, J. (2000). Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale: Les contrats territoriaux d'exploitation. *Aménagement et Nature*, 136. <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/48885>
- Rey, P. (2009). Histoire de la cartographie de la végétation en France. *Comité Français de La Cartographie*, 199, 105-115. <https://www.lecf.fr/new/articles/199-article-9.pdf>
- Ricoeur, P. (1998). Architecture et narrativité. *Urbanisme*, 303.
- Robic, M.-C. (1991). La stratégie épistémologique du mixte: Le dossier vidalien. *Espace Temps*, 47(1), 53-66. <https://doi.org/10.3406/espat.1991.3786>
- Robic, M.-C. (1992a). Géographie et écologie, le tournant de la belle époque. In M.-C. R. et Robic (Ed.), *Du milieu à l'environnement* (pp. 125-165). Economica.
- Robic, M.-C. (1992b). Milieu, région et paysage géographique: La synthèse géographique en miettes. In M.-C. R. et Robic (Ed.), *Du milieu à l'environnement* (pp. 167-198). Economica.
- Robic, M.-C. (2003). La ville, objet ou problème? *Sociétés contemporaines*, no 49-50(1), 107-138.
- Robic, M.-C., Besse, J.-M., Luginbühl, Y., & Ozouf-Marignier, M.-V. (1992). *Du milieu à l'environnement: Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Economica.
- Roger, A. (1997). *Court traité du paysage*. Gallimard.
- Rumelhart, M., & Lizet, B. (Eds.). (2010). *Les carnets du paysage n°19, Écologies à l'oeuvre*, Acte-Sud / Ecole Nationale Supérieure du Paysage.



- Salles, E., Allag-Dhuisme, F., Amsallem, J., Barthod, C., Deshayes, M., Graffin, V., Lefeuvre, C., Barnetche, C., Brouard-Masson, J., Delaunay, A., Garnier, C., & Trouvilliez, J. (2010). *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques - Premier document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France*. (p. 52) [Rapport du comité opérationnel trame verte et bleue]. MEEDDM. <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/choix-strategiques-nature-contribuer-preservation-remise>
- Salles, S. (2014a). Boston, une nature habitée. In C. Santini (Ed.), *Formes et modèles de la nature urbaine (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles)* (pp. 17–33), Editopics. [https://www.researchgate.net/publication/304746935\\_Salles\\_Sylvie\\_Boston\\_une\\_nature\\_habitee\\_in\\_C\\_Santini\\_dir\\_Formes\\_et\\_modeles\\_de\\_la\\_nature\\_urbaine\\_collection\\_series\\_Paris\\_Editopics\\_2014\\_p17-33](https://www.researchgate.net/publication/304746935_Salles_Sylvie_Boston_une_nature_habitee_in_C_Santini_dir_Formes_et_modeles_de_la_nature_urbaine_collection_series_Paris_Editopics_2014_p17-33)
- Salles, S. (2014b). Paysages périurbains et transition durable, vers une multifonctionnalité. In S. Salles & F. Mancebo (Eds.), *De l'autre côté du miroir* (pp. 88–109), rapport PUCA « Du périurbain à l'urbain ». [https://www.researchgate.net/publication/304746995\\_Salles\\_Sylvie\\_Paysages\\_periurbains\\_et\\_transition\\_durable\\_vers\\_une\\_multifonctionnalite\\_F\\_Mancebo\\_S\\_Salles\\_dir\\_De\\_l'autre\\_cote\\_du\\_miroir\\_rapport\\_PUCA\\_Du\\_periurbain\\_a\\_l'urbain\\_juillet\\_2014\\_p88-109](https://www.researchgate.net/publication/304746995_Salles_Sylvie_Paysages_periurbains_et_transition_durable_vers_une_multifonctionnalite_F_Mancebo_S_Salles_dir_De_l'autre_cote_du_miroir_rapport_PUCA_Du_periurbain_a_l'urbain_juillet_2014_p88-109)
- Sébastien, L., & Delord, J. (2015). La notion de milieu. In D. Bourg & A. Papaux (Eds.), *Dictionnaire de la pensée écologique*. PUF.
- Sellier, H. (1923). La ceinture agricole de Kiel. Exemple Allemand d'économie urbaine. *La Vie Urbaine*, 23, 442–452.
- Sgard, A. (2008). Entre rétrospective et prospective. *Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://www.espacetemps.net/articles/entre-retrospective-et-prospective/>
- Sgard, A. (2010). Le paysage dans l'action publique: Du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 2, Article Vol. 1, n° 2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>
- Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dério, P., Paradis, S., & Toublanc, M. (2018). Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun. *Espaces et sociétés*, 175(4), 105–122. <https://doi.org/10.3917/esp.175.0105>
- Sgard, J. (1966). Aménagement du paysage. *Aménagement et Nature*, 4. <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/50715>
- Sieverts, T. (2004). *Entre-ville: Une lecture de la Zwischenstadt* (J.-M. Deluze & J. Vincent, Trans.). Parenthèses.
- Simoes, L. (2012). Les films des géographes français: Quelle grille de lecture? *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.25418>

- Simon, D. (2015). Le paysage et l'artifice en géographie. *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 12, Article 12. <https://doi.org/10.4000/paysage.10958>
- Simon, D. (2021). *Max Sorre, une écologie humaine: Penser la géographie comme science de l'homme*. Éditions de la Sorbonne.
- Sorre, M. (1913), Les Pyrénées méditerranéennes. Étude de géographie biologique, Paris, Armand Colin
- Sorre, M. (1924). Observations sur la végétation du Maroc. *Annales de Géographie*, 33(183), 257–266.
- Sorre, M. (1953). L'homme moderne et les villes nouvelles. *Urbanisme*, 25–26, 24.
- Sorre, M. (1954). La Géographie des villes. *Scientia*.
- Sorre, M. (1957). *Rencontres de la géographie et de la sociologie*. Librairie Marcel Rivière et Cie.
- Sorre, Max. (1959). Quelques publications récentes sur l'écologie. *Annales de Géographie*, 68(368), 351–353.
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives*, 27, 127–140.
- Soulier, L. (1968). *Espaces verts et urbanisme*. Centre de recherche d'urbanisme, 1968, ed.1977.
- Strong, A. L. (1965). *Open Space for Urban America*. Department of Housing and Urban development.
- Thibaud, J.-P. (2001). La méthode des parcours commentés. In J.-P. Thibaud & M. Grosjean (Eds.), *L'espace urbain en Méthodes* (Parenthèses, pp. 79–99). [https://www.researchgate.net/publication/255703222\\_La\\_methode\\_des\\_parcours\\_commentes](https://www.researchgate.net/publication/255703222_La_methode_des_parcours_commentes)
- Thibault, S. M. J., & Verdelli, L. (2007). La Métropole jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné. *La Loire et Ses Terroirs*, 60, 19–24.
- Tissier, J.-L. (2000). Le voyage, filigrane du Tableau de la géographie de la France. In M.-C. Robic (Ed.), *Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache: Dans le labyrinthe des formes* (pp. 20–26). Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Toublanc, M., & Bonin, S. (2012). Planifier les trames vertes dans les aires urbaines: Une alliance à trouver entre paysagisme et écologie. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 3(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9347>
- Toublanc, M., & Poulot, M. (2018). Les territoires agriurbains en Île-de-France: Entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire? *Projets de paysage*. [http://www.projetsdepaysage.fr/paysage\\_mediation\\_paysagere\\_et\\_bon\\_etat\\_ecologique\\_de\\_la\\_haute\\_vallee\\_de\\_la\\_sevre\\_niortaise](http://www.projetsdepaysage.fr/paysage_mediation_paysagere_et_bon_etat_ecologique_de_la_haute_vallee_de_la_sevre_niortaise)

- Urbanisme. (1935). Dossier "L'aménagement de la région parisienne." *Urbanisme*, 41. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56894336/f3.image>
- Vallaux, C. (1922). Les cités dévastées par la guerre. Etudes de géographie urbaine. Montdidier. *La Vie Urbaine*, 149–168.
- Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires: Essai sur l'interterritorialité*. Economica : Anthropos.
- Verdeil, E. (2001). La limite ville-campagne dans les projets d'aménagement de la région parisienne de 1919 à 1939. In V. Berdoulay, P. Claval, & Laboratoire Espace et culture (Eds.), *Aux débuts de l'urbanisme français: Regards croisés de scientifiques et de professionnels* (pp. 205–215).
- Vidal de La Blache, P. (1903). *Tableau de la géographie de la France*. La Table ronde, 1994.
- Vidal, R. (2010). *L'agriurbanisme: Concevoir des projets de territoire pour reconstruire les relations entre la ville et l'agriculture*. Colloque « Agricoltura periurbana : esperienze a confronto tra Francia et Italia », Facolta di Agraria, Pérugia. <http://www.rolandvidal.fr/app/download/20582091/2010-Vidal-Perouse.pdf>
- Viganò, P. (2016). *Les territoires de l'urbanisme: Le projet comme producteur de connaissance* (A. Grillet-Aubert, Trans.). MétisPresses.
- Vigny, A. (1995). *Jacques Sgard: Paysagiste et urbaniste*. Mardaga.
- Vimal, R., & Mathevet, R. (2011). La carte et le territoire: Le réseau écologique à l'épreuve de l'assemblée cartographique. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.24841>
- Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), 51–72. <https://doi.org/10.3917/rac.006.0051>

## Guides méthodologiques

- Ambroise, R., & Hubert, D. (2002). *L'agriculture et la forêt dans le paysage: Manuel*. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.
- Briel, B. (2000). *Guide pratique du contrat territorial d'exploitation*. (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. <https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/228831/guide-pratique-du-contrat-territorial-d-exploitation>
- Club Plans de paysage. (2015). *Plan de paysage. Eclairage sur les étapes de la démarche*. Club Plan de Paysage. <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr>
- Club Plans de paysage, Villot, M., & Aubry, N. (2016). *Plan de paysage. Eléments d'appui à l'élaboration du programme d'actions*. Club Plan de Paysage. <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/fiche-methodologique-pour-l-elaboration-du-a49.html>
- Delprat, M., Heilles, A., Prost, J., Migayrou, P., Jousse, S., & Marqueste, C. (2006). *Guide méthodologique d'aide à la rédaction du dossier définitif d'un contrat de rivière* (p. 64). DRE Rhône-Alpes, Agence de l'eau de Bretagne, agence de l'eau Rhône méditerranée & Corse, Région Rhône-Alpes. [https://www.arraa.org/sites/default/files/media/documents/documents\\_techniques/docs\\_tech\\_53\\_guide\\_redaction\\_dossier\\_definitif\\_cr\\_-\\_complet\\_0.pdf](https://www.arraa.org/sites/default/files/media/documents/documents_techniques/docs_tech_53_guide_redaction_dossier_definitif_cr_-_complet_0.pdf)
- Folléa, B. (2001). *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
- Gorgeu, Y., & Jenkins, C. (1995). *La charte paysagère: Outil d'aménagement de l'espace intercommunal* (Programme Développement rural & Fédération des parcs naturels de France, Eds.). la Documentation française.
- Luginbühl, Y., Bontron, J.-C., & Cros, Z. (1994). *Méthode pour des atlas de paysages: Identification et qualification* (France. Direction de l'urbanisme et des paysages, Ed.). Ed. Villes et territoires.
- Ministère de l'environnement. (1993). *Plans de paysage: Repères 1993*. Direction de l'architecture et de l'urbanisme.
- MTES. (2017). *Le plan de paysage, agir pour le cadre de vie*. Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14199\\_brochure-24p\\_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie\\_web\\_planches.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf)
- OREALM & PAYSA. (1975). *Le Paysage rural et régional: Contribution à la méthodologie des études d'aménagement*. Documentation française.

- Raymond, R., & Luginbühl, Y. (2015). *Les Atlas de paysages: Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Les%20Atlas%20de%20paysages%2C%20M%C3%A9thode%20pour%20l%27identification%2C%20la%20caract%C3%A9risation%20et%20la%20qualification%20des%20paysages.pdf>
- Région Haute-Normandie. (2014). *Ensemble, valorisons la trame verte et bleue en Haute-Normandie. Guide pratique à l'usage des collectivités, pour la déclinaison des continuités écologiques à l'échelle locale, en application du schéma régional de cohérence écologique*. <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/ensemble-valorisons-trame-verte-bleue-haute-normandie>
- Souheil, H., Germain, L., Boivin, D., & Douillet, R. (2011). *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000* (p. 120). Atelier Technique des Espaces Naturels.
- UR-CAUE ARA. (2019). *Trame verte et bleue urbaine et périurbaine, un atout pour nos territoires ?* Union Régionale des Caue Auvergne-Rhône-Alpes. <https://www.caue74.fr/ressource/culture/publication/trame-verte-et-bleue-urbaine-et-periurbaine-un-atout-pour-nos-territoires.html>



**Documents de planification, études urbaines, études paysagères, études écologiques, etc.**

- Auray, S., & Grandin-Maurin, C. (2016). *Carnet de territoire—Le Beaujolais*. CAUE Rhône Métropole. <http://www.caue69.fr/modules/news/article.php?storyid=474>
- BURGEAP. (2012). *Étude hydromorphologique du bassin versant de l'Ozon*.
- BURGEAP, & TERE0. (2015). *Mission de maîtrise d'oeuvre pour la renaturation de la Bourbre*.
- CEREMA, Billon, V., Menétrieux, C., & Biaunier, J. (2016). *Rapport Infrastructures linéaires de transport et trame verte et bleue*.
- CETE de Lyon, & ILEX. (2000). *Diagnostic stratégique de l'Espace Interdépartemental autour de Satolas, DTA de l'aire urbaine de Lyon*. Direction régionale de l'équipement Rhône-Alpes; Archives personnelles de Anne Guillabert.
- CG 38. (2008). *Prendre en compte les corridors biologiques*. Conseil général de l'Isère (CG38). [http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/prendre-en-compte-les-corridors-biologiques.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/prendre-en-compte-les-corridors-biologiques.pdf)
- Challet, J., Letourneux, F., OREAM Nord, & Agence d'urbanisme de la région audomaroise. (1976). *Le marais audomarois*. Fonds du centre de ressources documentaires sur l'aménagement, le logement et la nature (CRDALN).
- Corajoud, M., Singier, N., & CAUE de l'Ain. (1995). *Plan de paysage de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau*. EPIDA.
- Dauvergne, P. (1970). L'aménagement du paysage quotidien. *Cahiers de l'OREALM N°2*.
- Dauvergne, P., & OREALM. (1972). *Préparation du schéma d'aménagement de la Loire-Moyenne—Scénario: Val de Loire, potager-verger*. Archives personnelles de P.Dauvergne.
- Dauvergne, P., & Saurin, J.-P. (1973). 550 kms de coteaux pour quoi faire? *Cahiers de l'OREALM N°8*, 14–19.
- DIREN R.A. (1996). *Cartes des sites et paysages de Rhône-Alpes: Sites et paysages remarquables, typologie et dynamique des paysages*. DIREN RHONE-ALPES. Lyon.
- DIREN R.A. (2005). *Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes: Des paysages pluriels pour un territoire singulier*. DIREN RHONE-ALPES. Lyon. <https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/129829/les-7-familles-de-paysages-en-rhone-alpes-des-paysages-pluriels-pour-un-territoire-singulier>
- Ecosphère, & Hydrosphère. (2015). *Projet de restauration et de préservation des corridors biologiques du Grésivaudan - Synthèse de l'évaluation scientifique et technique*. [http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/synthese\\_evaluation\\_couloirs\\_de\\_vie.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/synthese_evaluation_couloirs_de_vie.pdf)
- ECOVIA. (2016). *Étude préalable au contrat vert et bleu de la Bourbre—Diagnostic* (p. 154).

- ECOZIA. (2017a). *Étude préalable au contrat vert et bleu de la Bourbre—Document contractuel.*
- ECOZIA. (2017b). *Étude préalable au contrat vert et bleu de la Bourbre—Fiches des actions.*
- EMA Conseil, & Dynamique Hydro. (2015). *Étude du fonctionnement et de restauration morphodynamique du bassin du Ratapon.*
- Falaise, P. (1972). Urbanisation et coupures vertes entre Orléan et Blois. *Cahiers de l'OREALM N°5*, 28–37.
- Fédération de Chasse de l'Isère, & Rodamel, F. (2016). *Étude des corridors, diagnostics des infrastructures linéaires de transport et propositions d'aménagement.*
- FOLIA. (2018). *Extension du parc d'activités de Satolas: Elaboration de préconisations paysagères—Phases 1&2.*
- Forestier, J.-C.-N. (1922). *Recommandations* (p. 3). Préfecture de la Seine; Archives nationales.
- Forestier, J.-C.-N. (1924). *Note à l'appui du plan des espaces libres (Étude de 1924)* (p. 13). Extension de Paris; Archives nationales.
- Géhu, J.-M., & OREAM Nord. (1979). *Carte phytosociologique de la végétation naturelle potentielle du nord de la France au 1: 250 000.*
- Groupe 6. (2002). *Étude pour préciser le projet d'aménagement sur le secteur interdépartementale autour de la plateforme intermodale de Saint-Exupéry dans le cadre de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise. Enjeux, tendances et évolutions* (p. 36). Archives personnelles d'Anne Guillabert.
- L'architecte du secteur Sud. (1922). *Espaces à réserver dans les communes en vertu de la loi du 14 mars 1919* (p. 10). Direction de l'extension; Archives nationales.
- LPO Isère. (2019). *Étude et ateliers sur la trame verte et bleue de Colombier-Saugnieu.*
- Mazas, A., Bienvenu, P., & Boëmare, A. (2001). *Les Chemins du paysage, un outil de connaissance des territoires de l'Isère.* Conseil général d'Isère, CAUE d'Isère. <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/les-chemins-du-paysage-un-outil-de-connaissance-a1302.html>
- OREAC, & DATAR. (1977). *Aménagement de la Loire moyenne. Schéma de la métropole jardin* (p. 93).
- OREALM. (1971). *Cahiers de l'OREALM n°3.*
- OREALM. (1972). *Cahiers de l'OREALM n°7.*
- OREALM, & DATAR. (1971). *Schéma général d'aménagement de la France. Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire moyenne* (p. 183). <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/31158>

- OREAM Lyon Saint-Etienne. (1973). *Interaction des grandes opérations nouvelles métropolitaines situées dans la partie Est de la région urbaine de Lyon: Rapport définitif*.
- OREAM Lyon Saint-Etienne, & DRE Rhône-Alpes. (1970). *La métropole Lyon—Saint-Etienne—Grenoble: Projet de schéma d'aménagement*.
- OREAM Lyon Saint-Etienne, & Sanson, H. (1968). *Espaces ruraux de l'aire métropolitaine*.
- OREAM Marseillaise, & CRU. (1977). *Pour un habitat adapté: Adaptation au site de l'habitat à faible densité en région méditerranéenne*. Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen.
- OREAM Marseillaise, & Région Provence Côte d'Azur. (1970). *Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Marseillaise* (p. 209). OREAM Provence Côte d'Azur.
- OREAM Marseillaise, & Région Provence Côte d'Azur. (1971). *\_\_ Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise* (p. 224).
- OREAM Marseillaise, & Région Provence Côte d'Azur. (1972). *Le plateau de l'Arbois: Les possibilités d'aménagements de loisirs et leur mise en oeuvre* (p. 24). Fonds du centre de ressources documentaires sur l'aménagement, le logement et la nature (CRDALN).
- OREAM Nord, & DATAR. (1971). *Aménagement d'une région urbaine le Nord-Pas-de-Calais. Métropoles d'équilibre et aires métropolitaines* (p. 424). <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/31157>
- Préfecture de région Rhône-Alpes. (2001). *Synthèse des travaux des groupes thématiques, DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise*. Préfecture de région Rhône-Alpes; Archives personnelles de Anne Guillabert.
- Préfecture de région Rhône-Alpes. (2006). *Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise*. <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/dta-de-l-aire-metropolitaine-lyonnaise-a10970.html>
- Préfecture de région Rhône-Alpes. (2015). *Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise - Modification sur l'espace interdépartemental Saint-Exupéry*. <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Urbanisme/Documents-d-urbanisme/DTA>
- Préfecture des Bouches-du-Rhône. (2006a). *Directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône*. <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Directive-Territoriale-d-Amenagement-DTA>
- Préfecture des Bouches-du-Rhône. (2006b). *Directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône, carte des orientations*. <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Directive-Territoriale-d-Amenagement-DTA>
- Reflex Environnement, Delcourt, G., Thienpont, S., Echosceno, & Synergie étude aménagement. (2019). *Plan d'actions dans le cadre de la restauration et la préservation de la Trame Verte et Bleue en rive gauche de la Bourbre*.

- Région ARA. (2020). *Rapport du SRADDET de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes*. Région d'Auvergne-Rhône-Alpes. <https://new.civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/sraddet>
- Région HDF. (2020). *Rapport du SRADDET de la région des Hauts-de-France*. Région Hauts-de-France. <https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet/>
- Région Provence Côte d'Azur, Berquin, A., & Bonnier, J. (1971). *Nature, Site, Paysage* (p. 76). Région Provence Côte d'Azur; DREAL PACA. [http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/search.aspx?SC=TOUS\\_SAUF\\_PERI\\_GENERAL&QUERY=OREAM+nature+site+paysage+#/Detail/\(query:\(Id:'0\\_OFFSET\\_0',Index:1,NBResults:74,PageRange:3,SearchQuery:\(ForceSearch:!f,Page:0,PageRange:3,QueryString:'OREAM%20nature%20site%20paysage',ResultSize:10,ScenarioCode:TOUS\\_SAUF\\_PERI\\_GENERAL,ScenarioDisplayMode:display-standard,SearchLabel:',SearchTerms:'OREAM%20nature%20site%20paysage',SortField:!n,SortOrder:0,TemplateParams:\(Scenario:',Scope:DEFAULT,Size:!n,Source:',Support:'\)\)\)\)](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/search.aspx?SC=TOUS_SAUF_PERI_GENERAL&QUERY=OREAM+nature+site+paysage+#/Detail/(query:(Id:'0_OFFSET_0',Index:1,NBResults:74,PageRange:3,SearchQuery:(ForceSearch:!f,Page:0,PageRange:3,QueryString:'OREAM%20nature%20site%20paysage',ResultSize:10,ScenarioCode:TOUS_SAUF_PERI_GENERAL,ScenarioDisplayMode:display-standard,SearchLabel:',SearchTerms:'OREAM%20nature%20site%20paysage',SortField:!n,SortOrder:0,TemplateParams:(Scenario:',Scope:DEFAULT,Size:!n,Source:',Support:')))))
- Région Rhône-Alpes. (2014a). *Atlas cartographique du schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes*. [http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRCERA\\_APPROB\\_Atlas\\_OKRepro\\_V2\\_cle757171.pdf](http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRCERA_APPROB_Atlas_OKRepro_V2_cle757171.pdf)
- Région Rhône-Alpes. (2014b). *Rapport du schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes* (p. 252). <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/srce-rhone-alpes-a10983.html>
- Région Sud PACA. (2020). *Rapport du SRADDET de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/le-schema-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>
- SEPAL, & UrbaLyon. (2010a). *SCOT 2030 de l'agglomération lyonnaise - Rapport de présentation*. <https://www.scot-agglolyon.fr/les-documents-du-scot/>
- SEPAL, & UrbaLyon. (2010b). *SCOT 2030 de l'agglomération lyonnaise - Rapport de présentation - Livre 4*. <https://www.scot-agglolyon.fr/les-documents-du-scot/>
- Sgard, J. (1955). *Plan de paysage de Lamalou-les-Bains*. Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle; Localisation: Fond Leveau - Boîtes d'archives "Documents écrits, photos."
- Sgard, J., & Berquin, A. (1970). *Dossier paysage* (p. 82). OREAM Provence Côte d'Azur; Fonds du centre de ressources documentaires sur l'aménagement, le logement et la nature (CRDALN).
- Svajberic, L., & Aubry, J.-M. (1971). Une "métropole-jardin" pour la Loire-Moyenne. *Cahier de l'OREALM N°3, Une "métropole-jardin", les liaisons internes*, 3–12.
- Syndicat Mixte BUCOPA. (2017a). *SCOT BUCOPA - PADD*. <http://www.bucopa.fr/le-scot/le-scot-en-vigueur/>
- Syndicat Mixte BUCOPA. (2017b). *SCOT BUCOPA - Rapport de présentation livret 2*. <http://www.bucopa.fr/le-scot/le-scot-en-vigueur/>
- Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné. (2019). *SCOT SYMBORD - DOO*. [http://symbord.fr/espace-documentaire/#le\\_scot](http://symbord.fr/espace-documentaire/#le_scot)

- Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise. (1992). *Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise*.
- Syndicat mixte du SCOT Nord-Isère, & UrbaLyon. (2018a). *SCOT Nord-Isère—DOO Livre 4*. <http://www.scot-nordisere.fr/le-scot/pièces-du-scot/>
- Syndicat mixte du SCOT Nord-Isère, & UrbaLyon. (2018b). *SCOT Nord-Isère—Rapport de présentation Livre 1*. <http://www.scot-nordisere.fr/le-scot/pièces-du-scot/>
- TEREO. (2016a). *Trame verte de l'Est Lyonnais - Complément des connaissances existantes et diagnostic de territoire* (p. 59).
- TEREO. (2016b). *Trame verte de l'Est Lyonnais - Programme d'actions*.
- TEREO. (2019). *Passages à faune de routes départementales - Diagnostic et programme d'action*. Département de l'Isère.
- UrbaLyon. (1999). *Réseau maillé d'espaces naturels, agricoles et paysagers. Un système vert pour l'aire urbaine de Lyon* (p. 159). UrbaLyon - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- UrbaLyon. (2001a). *Réseau maillé d'espaces naturels agricoles et paysagers, Déclinaison territoriale, Introduction et méthode de l'étude, Restitution des travaux du groupe thématique*. UrbaLyon - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- UrbaLyon. (2001b). *Réseau maillé d'espaces naturels agricoles et paysagers, Tome 1, Espace interdépartemental autour de Satolas, Restitution des travaux du groupe thématique*. UrbaLyon - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- UrbaLyon. (2007a). *État initial de l'occupation du sol du territoire de la DTA de l'aire métropolitaine*. Direction régionale de l'équipement Rhône-Alpes, UrbaLyon - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- UrbaLyon. (2007b). *Suivi environnemental de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise*. Direction régionale de l'environnement, Rhône-Alpes, UrbaLyon - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- UrbaLyon. (2008). *Carte écologique de l'agglomération lyonnaise*. SEPAL, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.
- UrbaLyon. (2011). *Lyon-Saint Exupéry Diagnostic territorial - Tome 1*. Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise - Inter-SCOT.
- UrbaLyon. (2015a). *Carte des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise*. SEPAL, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. [https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/05\\_Carte\\_corridors.pdf](https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/05_Carte_corridors.pdf)
- UrbaLyon. (2015b). *Carte des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise - Cahier technique*. SEPAL, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. [https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/06\\_Cahier\\_technique\\_corridors.pdf](https://www.scot-agglolyon.fr/wp-content/uploads/2016/08/06_Cahier_technique_corridors.pdf), consulté le 14/10/2021
- Ville de Colombier-Saugnieu. (2017). *PLU de Colombier-Saugnieu*.
- Ville de Satolas-et-Bonce. (2016). *PLU de Satolas-et-Bonce—PADD version provisoire*.



## Documents d'archives

### *Archives nationales*

Forestier, J.-C.-N. (1922). *Recommandations* (p. 3). Préfecture de la Seine; Archives nationales. Fonds Ministère Equipement et logement, Travaux du service d'aménagement de la région parisienne, 1860-1966, 19770911/5

Forestier, J.-C.-N. (1924). *Note à l'appui du plan des espaces libres (Étude de 1924)* (p. 13). Extension de Paris; Archives nationales. Fonds Ministère Equipement et logement, Travaux du service d'aménagement de la région parisienne, 1860-1966, 19770911/5

L'architecte du secteur Sud. (1922). *Espaces à réserver dans les communes en vertu de la loi du 14 mars 1919* (p. 10). Direction de l'extension; Archives nationales. Fonds Ministère Equipement et logement, Travaux du service d'aménagement de la région parisienne, 1860-1966, 19770911/5

### *Fonds historique de l'EUP - Bibliothèque Poëte et Sellier*

Auzelle, R. (S.D.). *Cours d'urbanisme 2ème année: Théorie générale de l'urbanisme, cours n°1 à 6*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

Jaussely, L. (1919b). *Cours de l'École des Hautes Etudes Urbaines—L'art Urbain* [Tapuscrit]. Bibliothèque Poëte et Sellier Fonds historique de l'EUP.

Mas, P. (1950). *Les Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc* [Thèse fin d'étude]. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP. Thèses des anciens élèves (1921 - 1969).

Sgard, J. (1958a). *Récréation et espace vert aux Pays-Bas 1/2* [Thèse fin d'étude]. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP. Thèses des anciens élèves (1921 - 1969).

Sgard, J. (1958b). *Récréation et espace vert aux Pays-Bas 2/2* [Thèse fin d'étude]. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP. Thèses des anciens élèves (1921 - 1969).

Sorre, M. (1952a). *Cours d'urbanisme 1ère année: Géographie urbaine, cours n°1 à 5*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

Sorre, M. (1952b). *Cours d'urbanisme 1ère année: Géographie urbaine, cours n°6-10*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

Sorre, M. (1952c). *Cours d'urbanisme 1ère année: Géographie urbaine, cours n°11-20*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

Sorre, M. (1952d). *Cours d'urbanisme 2ème année: Géographie urbaine, cours n°1 à 8*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

Sorre, M. (1952e). *Cours d'urbanisme 2ème année: Géographie urbaine, cours n°9 à 15*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

- Sorre, M. (S.D.a). *Cours d'urbanisme 2ème année: Sociologie, cours n°1 à 6*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.
- Sorre, M. (S.D.b). *Cours d'urbanisme 2ème année: Sociologie, cours n°7 à 11*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.
- Sorre, M. (S.D.c). *Cours d'urbanisme 2ème année: Sociologie, cours n°12 à 15*. Bibliothèque Poëte et Sellier, fonds historique de l'EUP.

*Centre d'archives d'architecture du XX e siècle - Institut français d'architecture*

- Jaussely, L. (1922b). *Minutes d'un cours d'art urbain* [Notes de cours]. Cité de l'Architecture et du patrimoine - Fond Jaussely.
- Leveau, T. (1951a). *Les espaces libres à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations [photographies collées sur de grandes planches, plan de Chartres de Roger Faraut et plan de Maubeuge de Lurçat]*. Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle; Localisation: Fond Leveau.
- Leveau, T. (1951b). *Notes et brochures concernant l'intervention "Espaces libres" de Leveau au congrès de l'UIA, Rabat, 1951*. Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle; Localisation: Fond Leveau - Boîtes d'archives "Documents écrits, photos."
- Leveau, T., & Puget, R. (1951). *Espaces libres [Documents dactylographiés pour l'intervention au congrès de la section Espaces libres de l'UIA, Rabat, 1951]*. Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle; Localisation: Fond Leveau - Boîtes d'archives "Documents écrits, photos."
- Picot, P. (1951, April 27). *Lettre à T.Leveau* (Localisation: Fond Leveau - Boîtes d'archives "Documents écrits, photos"). Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle.
- Prost, H. (1951, July 18). *Lettre à T.Leveau* (Localisation: Fond Leveau - Boîtes d'archives "Documents écrits, photos"). Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle.
- Puget, R. (1966). *Programme des cours à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris*. Institut français d'architecture, Centre d'archives d'architecture du XX e siècle; Localisation: Fond Puget.

*Archives départementales des Yvelines*

- Audias, A. (S.D.). *La mission et la formation des paysagistes* (p. 3). Archives départementales des Yvelines, Fond de la section paysage de l'École Nationale d'Horticulture.
- Lavedan, P. (1961, June 30). *Lettre à Monsieur Pasquier, Directeur des études à l'École Nationale d'Horticulture*. Archives départementales des Yvelines, Fond de la section paysage de l'École Nationale d'Horticulture.

Leveau, T. (1963). *Cahier de tenue des cours de composition à la section paysage de l'ENH, première année - Période 1963-1968*. Archives départementales des Yvelines, Fond de la section paysage de l'École Nationale d'Horticulture.

Puget, R. (1957). *Cahier de tenue des cours d'urbanisme à la section paysage de l'ENH - période 1957-1968*. Archives départementales des Yvelines, Fond de la section paysage de l'École Nationale d'Horticulture.

*Archives personnelles de P.Dauvergne - en cours de transfert aux Archives départementales des Yvelines*

STCAU. (1968). *Compte-rendu de la journée d'étude "Le site dans l'aire d'aménagement"* (p. 28). Service Technique Central d'Aménagement et d'Urbanisme (STCAU), Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (DAFU), du Ministère de l'Équipement et de l'Urbanisme; Archives personnelles de P.Dauvergne.

## Entretiens, témoignages et portraits d'acteurs de l'histoire du paysagisme et de la planification

- Bourne, M., & Bourne, I. (2018). *Entretien de Michel et Ingrid Bourne réalisé par Alexandre Callens le 13/07/2018* [Communication personnelle, non publié].
- Cros, Z. (2019). Zsuzsa Cros: Souvenirs d'une ancienne élève du Centre national d'étude et de recherche du paysage de Trappes. *Topia*. <https://topia.fr/2019/06/19/le-cnerp-de-zsuzsa-cros/>
- Dauvergne, P. (2019). *Entretien de Pierre Dauvergne réalisé par Frédéric Pousin, Denis Delbaere et Alexandre Callens*. [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/PP6\\_DAUVERGNE.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/PP6_DAUVERGNE.pdf)
- Dauvergne, P. (2020). *La métropole jardin de l'OREALM: Organisation d'Étude d'Aménagement de la Loire Moyenne*. [Témoignage écrit de P.Dauvergne transmis par P.Dauvergne, non publié].
- Delfante, C. (2010). *Souvenirs d'un urbaniste de province* (J. Triaud, Ed.). Éd. du Linteau.
- Donadieu, A. P. (2020). Bernard Lassus. Plasticien & architecte paysagiste, enseignant & chercheur. *Topia*. <https://topia.fr/2020/03/25/26-bernard-lassus/>
- Donadieu, P. (2020). *Pierre Dauvergne: Paysagiste d'aménagement, conseiller de la maîtrise d'ouvrage, enseignant, militant*. <https://topia.fr/2020/04/20/pierre-dauvergne/>
- Ecochard, J., & Bonnier, J. (2019). *Témoignage de J.Ecochard et J.Bonnier au sujet de l'OREAM Marseillais, dans le cadre du séminaire itinérant Plan-Paysage*. <https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/02/PP5-T%C3%89MOIGNAGES-1.pdf>
- Fiori, S., & Magnaghi, A. (2018). Les territoires du commun. Entretien avec Alberto Magnaghi réalisé par Sandra Fiori. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/Les-territoires-du-commun.html>
- Guillabert, A. (2019). *Entretien d' A.Guillabert réalisé par Alexandre Callens le 17/09/2019* [Communication personnelle, non publié].
- Luginbühl, Y. (2019a). Histoire personnelle du centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP). *Topia*. <https://topia.fr/2019/01/11/luginbuhl/>
- Luginbühl, Y. (2019b). L'enseignement d'Yves Luginbühl. Chronique de mes enseignements du paysage. *Topia*. <https://topia.fr/2019/04/09/lenseignement-dyves-luginbuhl/>
- Mary, P. (2020). *Entretien de P.Mary réalisé par Alexandre Callens le 30/09/2020* [Communication personnelle, non publié].
- Paquot, T. (2004). Serge Antoine répond aux questions de Thierry Paquot. *Urbanisme*, 336, 71–78.
- Poujade, R. (2012). Le premier ministère de l'Environnement (1971-1974), l'invention d'un possible. Entretien avec Robert Poujade réalisé par Stéphane Frioux. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113, 51–54. <https://doi.org/10.3917/vin.113.0051>

- Saurin, J.-P., & Delaigue, M. (2019). *Témoignage de J.P.Saurin et M.Delaigue au sujet de l'OREALM, dans le cadre du séminaire itinérant Plan-Paysage.* [https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/PP6\\_TEMOINS.pdf](https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/04/PP6_TEMOINS.pdf)
- Sgard, J. (2017). *Entretien de Jacques Sgard sur son parcours de formation mis en rapport avec sa trajectoire professionnelle, réalisé par Alexandre Callens le 04/12/2017* [Communication personnelle, non publié].
- Sgard, J. (2020). *Entretien de Jacques Sgard sur son travail pour les OREAM, réalisé par Alexandre Callens et Frédéric Pousin.* <https://planpaysage.hypotheses.org/files/2020/05/PP7-TEMOIN2.pdf>
- Tourasse, C. (2008). *Histoire de la construction métropolitaine. Interview de Corinne Tourasse* par C. Polere. <https://www.millenaire3.com/interview/histoire-de-la-construction-metropolitaine>



## Entretiens d'acteurs des processus opérationnels du terrain d'étude

- 14/03/2014: Entretien avec la chargée d'étude "Espaces périurbains et trame verte" à L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
- 25/03/2014, 06/01/2017 et 09/02/2017: Entretiens avec le responsable de l'unité "Ingénierie partenariale" à la région Auvergne-Rhône-Alpes
- 07/05/2014: Entretien avec la chargée de mission "Développement rural" du service écologie au Grand Lyon
- 09/02/2017: Entretien avec le chargé de mission "Patrimoine naturel" à la région Auvergne-Rhône-Alpes
- 03/02/2017: Entretien avec la chargée de mission "Eau et Biodiversité" à la région Auvergne-Rhône-Alpes
- 08/02/2017: Entretien avec le chargé de mission "Espaces naturels et biodiversité" à la métropole de Lyon
- 03/03/2017 et 31/05/2017: Entretiens avec le chargé de projet au sein de la cellule du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du département du Rhône
- 14/03/2017, 20/06/2017, 25/09/2017, 18/02/2019 et 10/06/2020: Entretiens avec la chargée de projets "Trame verte et bleue & Zones humides" au sein du Syndicat de rivière du bassin de la Bourbre (SMABB)
- 29/08/2017 et 15/11/2018: Entretiens avec le paysagiste du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône
- 15/11/2017 et 26/11/2018: Entretiens avec la paysagiste du CAUE de l'Isère
- 13/12/2017: Entretien avec la directrice du CAUE de Savoie
- 15/12/2017: Entretien avec la chargée de projet au service aménagement de l'intercommunalité de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
- 20/12/2017: Entretien avec le chargé de mission "Environnement et développement durable" au sein de SNCF Réseau
- 05/01/2018: Entretien avec la coordinatrice Nord Isère des "Espaces Naturels Sensibles" au département de l'Isère
- 09/01/2018 et 29/09/2019: Entretiens avec le chargé de projet hydromorphologie au sein du SMABB
- 10/01/2018: Entretien avec le chargé de mission "Trame Verte et Bleue" à la fédération de chasse d'Isère
- 11/01/2018: Entretien avec la paysagiste chargée de mission "Trame verte et bleue" à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) d'Isère
- 11/01/2018, 22/10/2018, 06/02/2019 et 29/03/2019: Entretiens avec l'écologue chargé de mission "Trame verte et bleue" au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Isère
- 04/04/2018: Entretien avec la chargée de mission paysage à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Auvergne-Rhône-Alpes

- 12/04/2018: Entretien avec l'écologue et gérant du bureau d'étude environnemental "Reflex Environnement", mandataire de l'étude sur les abords de la Bourbre sur les communes de Colombier-Saugnieu et de Satolas-et-Bonce.
- 18/06/2018: Entretien avec le directeur "Développement Durable" à l'intercommunalité de la CAPI
- 17/07/2018: Entretien avec le directeur de projet "plaine Saint Exupéry" au sein du pôle métropolitain de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- 18/07/2018 et 09/04/2019: Entretiens avec la chargée d'étude au service aménagement de l'intercommunalité de la CAPI
- 07/11/2018 et 23/07/2019: Entretiens avec l'animatrice agricole à Colombier-Saugnieu et au SMABB
- 24/07/2019: Entretien avec la paysagiste stagiaire sur les ateliers participatifs concernant la trame verte et bleue à la LPO d'Isère
- 02/09/2019: Entretien avec la paysagiste responsable du pôle paysage au CAUE de l'Isère

# Annexes

## Annexe 1: Observation d'un processus opérationnel sur les trames vertes et bleues

Un contrat quinquennal d'actions sur les trames vertes et bleues est commencé en 2017 sur le territoire du bassin de la Bourbre, faisant partie de notre terrain d'étude de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Les communes de Colombier-Saugnieu et de Satolas-et-Bonce sont incluses dans ce dispositif. Une étude sur les abords de la Bourbre - une rivière traversant ces municipalités - sera un moment fort de réflexion au sujet des actions de restauration écologique pouvant être mises en œuvre sur leur territoire.

Nous avons suivi cette étude démarrée début 2018 et dont des éléments de son aboutissement sont présentés lors du bilan de mi-parcours du contrat quinquennal.

En reprenant les notes de notre carnet de terrain, nous relatons ci-dessous de manière chronologique notre observation d'une dizaine de réunions<sup>862</sup> multi-acteurs, et d'une journée de terrain avec un écologue<sup>863</sup>.

09/01/2018: Réunion de préparation de l'appel d'offre pour l'étude des abords de la Bourbre. Des techniciens et élus des communes de Colombier-Saugnieu et de Satolas-et-Bonce (dont l'un des élus est également vice-président du SMABB<sup>864</sup>) se réunissent avec la chargée de projets "Trame verte et bleue & Zones humides" animant le Contrat unique sur les trames vertes et bleues au sein du SMABB. L'objectif est de définir le cahier des charges pour l'étude sur les abords de la Bourbre que le SMABB rédigera. Il est convenu de demander: un inventaire sur les quatre saisons réalisé sur une période d'un an<sup>865</sup>, un programme d'actions en faveur de la biodiversité et pour la réalisation d'un sentier pédagogique ouvert au public. L'objectif est d'avoir un chiffrage à présenter lors du bilan de mi-parcours afin de mettre en œuvre des actions dans la deuxième partie du contrat unique.

17/05/2018: Comité technique de présentation du groupement d'écologues retenu suite à l'appel d'offre. Suite à l'appel d'offre, un groupement d'écologues et d'environnementalistes est mandaté pour réaliser l'étude sur les abords de la Bourbre. Celui-ci se présente lors d'une première rencontre, en présence des élus et techniciens des deux communes, du CEN Isère, de l'association naturaliste APIE, de l'association communale de chasse agréée (ACCA). Le groupement est composé de:

---

<sup>862</sup> Les réunions que nous allons détailler sont les suivantes:

- Réunion de préparation de l'appel d'offre pour l'étude des abords de la Bourbre le 09/01/2018 à Satolas-et-Bonce
- Comité technique de présentation du groupement d'écologues retenu suite à l'appel d'offre le 17/05/2018 à Satolas-et-Bonce
- Réunion d'étape avec les communes le 02/08/2018 à Satolas-et-Bonce
- Comité technique sur l'avancement du travail mené par le groupement d'écologues le 11/12/2018 à Satolas-et-Bonce
- Atelier pour préciser le programme d'actions en faveur de l'écologie le 07/02/2019 à Satolas-et-Bonce
- Réunion pour préciser le sentier pédagogique le 14/02/2019 à Satolas-et-Bonce
- Réunion pour préciser les possibilités d'actions sur le réseau écologique local le 07/03/2019 à Satolas-et-Bonce
- Première réunion de restitution des travaux envisagés pour le sentier pédagogique le 28/03/2019 à Satolas-et-Bonce
- Comité de pilotage de restitution du plan de gestion écologique le 16/05/2019 à Satolas-et-Bonce
- Deuxième réunion de restitution des travaux envisagés pour le sentier pédagogique le 20/06/2019 à Satolas-et-Bonce
- Comité technique du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue le 26/09/2019 à Saint-Victor-de-Cessieu
- Comité de pilotage du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue le 14/01/2020 à Saint-Victor-de-Cessieu

<sup>863</sup> Journées de terrain le 12/06/2018 à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu pour l'inventaire écologique du périmètre d'étude, avec G.Delcourt

<sup>864</sup> Durant notre observation du processus d'action sur le réseau écologique local, nous aurons plusieurs discussions approfondies avec cet élu de Satolas-et-Bonce qui est également vice-président du SMABB. Nous avons d'ailleurs pris contact avec lui dès la fin de l'année 2017, au préalable du lancement de l'étude sur les abords de la Bourbre.

<sup>865</sup> Un inventaire réalisé sur les quatre saisons permet d'observer les différentes espèces de faune et de flore sur un territoire. En effet, elles peuvent s'observer à des périodes spécifiques de l'année.

- "Reflex environnement", mandataire, ayant une approche généraliste et réglementaire de l'écologie,
- Un naturaliste co-traitant, réalisant des inventaires,
- Une écologue co-traitante en charge de l'élaboration du plan de gestion. Elle a une expérience sur ces missions, notamment pour des ENS ou des territoires Natura 2000,
- "Synergie étude aménagement", un bureau d'étude en charge de la conception des cheminements du sentier pédagogique,
- "Echosceno" pour la conception des panneaux d'interprétation.

À l'appui d'un diaporama PowerPoint, "Reflex Environnement" introduit la méthode globale de l'étude en commençant par resituer le périmètre d'étude au sein de la trame verte et bleue du territoire. Un premier repérage d'habitat écologique intéressant est présenté par le naturaliste. Des échanges ont lieu avec les associations environnementales présentes sur des caractéristiques écologiques du territoire, dont elles sont expertes. Pour le plan d'actions, les communes et l'ACCA demandent à ce que les usages existants (agriculture, chasse, promenades, etc...) soient pris en compte et maintenus. L'écologue de "Reflex environnement" indique que la diversité des usages de l'espace sera considérée dans l'étude et que cela est essentiel pour intervenir en faveur de la biodiversité.

12/06/2018: Une des journées de terrain pour l'inventaire écologique du périmètre d'étude.



**Figure 210 - L'inventaire écologique sur le périmètre d'étude par le naturaliste: le marais et le coteau (en haut), l'identification d'insectes avec un filet (au milieu) et la caractérisation d'une prairie (en bas) (Source: auteur).**

Dès le début de l'étude, le naturaliste effectue l'inventaire faune et flore du périmètre d'étude à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu. Nous observons une de ces journées de travail durant laquelle il cible la flore des milieux ouverts du marais et des coteaux, avec certaines faunes associées, en l'occurrence des papillons et libellules. Cet inventaire est réalisé de visu, avec pour les insectes l'usage d'un filet pour pouvoir les observer de près.. Au fur et à mesure de l'exploration, il cartographie la faune qu'il rencontre et il caractérise les habitats écologiques sur son carnet (Figure 210). La nomenclature Corine Biotope<sup>866</sup>, utilisée dans le cadre des inventaires pour le réseau Natura 2000, est utilisée. Il prend également des photographies pour illustrer l'inventaire

02/08/2018: Réunion d'étape avec les communes. Un point d'étape est réalisé à Satolas-et-Bonce en groupes restreints, avec le groupement réalisant l'étude, les techniciens des deux communes concernés et le SMABB.

Le principal élément discuté est la cartographie de l'inventaire en cours d'élaboration. Le naturaliste la présente à partir de documents imprimés en quelques exemplaires. Un premier repérage d'habitats écologiques intéressants est fait, avec notamment:

- des prairies très sèches sur les coteaux, reliques d'anciens pâturages abandonnés il y a quelques années,
- les fossés de drainage du marais,
- une mare créée par les chasseurs,
- les haies dans l'espace agricole.

Différentes espèces sont remarquées dans ces milieux comme l'agrion de Mercure (libellule), l'azuré du serpolet (papillon), et également des lapins de garenne, une espèce commune actuellement importante du fait de sa raréfaction.

Quelques pistes d'actions sont énoncées en fin de réunion. Elles concernent notamment le redéveloppement de haies dans les espaces agricoles, la réouverture de prairies sur les coteaux, etc... Echosceno présente également quelques exemples de sentiers pédagogiques pour découvrir la faune et la flore. L'écologue du bureau d'étude "Reflex Environnement" resitue enfin l'espace étudié dans le réseau écologique du territoire, en s'appuyant sur les cartographies du SRCE et des SCOT. Il expose en ouverture des actions complémentaires qu'il pourrait être intéressant de travailler sur les espaces ouverts de ce territoire, comme la gestion des délaissés d'infrastructures, l'extinction des lumières la nuit pour préserver une trame noire, etc...

11/12/2018: Comité technique<sup>867</sup> sur l'avancement du travail mené par le groupement d'écologues. Après une demi-année de travail, le groupement d'écologues et d'environnementalistes présente une première mise en forme de l'ensemble de leur travail lors d'un comité technique. Ce dernier réunit des élus et techniciens des communes, des associations de naturalistes, les associations agréées de chasse et de pêche, le directeur développement durable de l'intercommunalité de la CAPI, le SMABB, le CEN ayant une mission de conseil auprès du SMABB et le CAUE de l'Isère dont leur mission de conseil pour ce syndicat de rivière est en cours de définition.

La réunion est menée par le groupement en se basant sur une présentation PowerPoint. Dans un premier temps, les cartes d'inventaires écologiques du naturaliste, complétées de quelques photos d'habitats écologiques et d'espèces de faune & flore, sont expliquées (Figure 211). Ensuite, Reflex environnement resitue le périmètre de l'étude des abords de la Bourbre dans le réseau écologique et les divers enjeux (urbains, agricoles, etc.) du territoire, en se référant aux cartes de la DTA et des deux SCOT concernant chacune des deux communes (Figure 212). L'ensemble permet à l'écologue responsable du plan de gestion écologique d'exposer des principes généraux du plan d'actions autour de la protection, gestion et restauration d'habitats écologiques : prairies sèches et humides à développer, boisements anciens du marais à conserver, haies à reconstituer sur le périmètre d'étude, gestion des fauches adaptées des fossés, mares à recréer, etc... Ces actions sont

---

<sup>866</sup> Corine Biotope est un référentiel européen de classification des habitats écologiques. Il est créé en 1991. Il sert notamment dans le cadre du réseau européen Natura 2000. Actuellement un nouveau référentiel existe, plus précis, nommé EUNIS (European Nature Information System).

<sup>867</sup> Même s'il s'agit d'un comité technique sensé rassembler uniquement des techniciens, on remarquera la présence d'élus des communes.



introduites pour le périmètre de l'étude, avec une ouverture sur la trame verte et bleue du territoire en général pouvant bénéficier d'aides dans le cadre du "contrat unique". Il est précisé que ces interventions seront réalisées en considérant les activités socio-économiques de l'agriculture, de la chasse, des loisirs, etc... En fin de réunion, Echoscéno présente quelques orientations possibles pour le sentier pédagogique, qui contribuerait à sensibiliser à l'importance du réseau écologique pour la biodiversité.

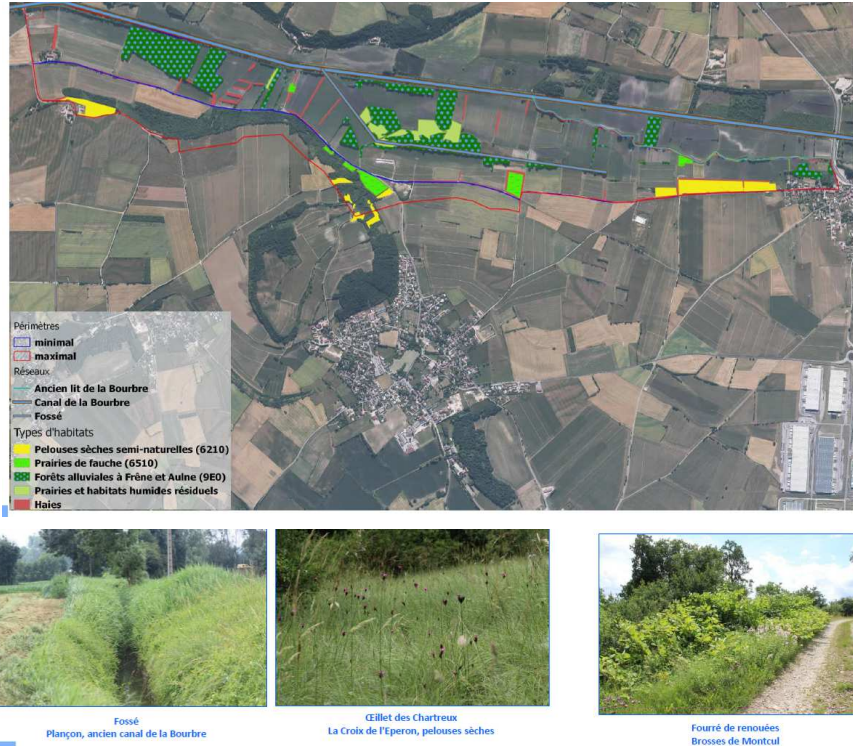


Figure 211 - Extraits de cartes et photographies de l'inventaire écologique projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: G.Delcourt)

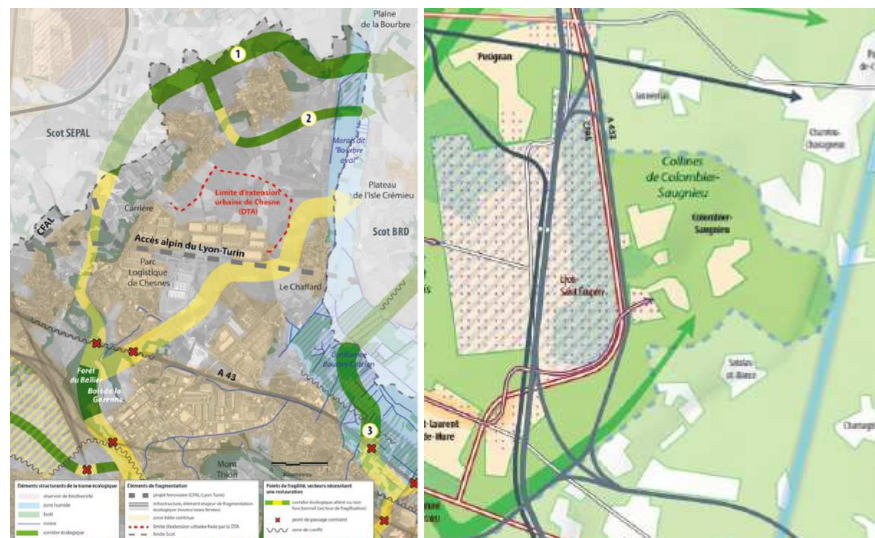


Figure 212 - Extraits des SCOT de l'agglomération lyonnaise et du Nord-Isère<sup>868</sup> projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: Reflex Environnement)

<sup>868</sup> L'ensemble des documents des SCOT de l'agglomération lyonnaise (SEPAL & UrbaLyon, 2010a) et du Nord-Isère (Syndicat mixte du SCOT Nord-Isère & UrbaLyon, 2018b) est consultable sur internet (voir Bibliographie)

Durant cette présentation, divers échanges ont lieu sur la restauration des corridors écologiques:

- Les associations de naturalistes apportent des précisions sur les modalités d'actions possibles.
- Le directeur développement durable de l'intercommunalité de la CAPI souligne le projet d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) porté par le conseil départemental de l'Isère, sur le même modèle que les PENAP dans le département du Rhône<sup>869</sup>. L'objectif du PAEN est principalement de préserver réglementairement les espaces agricoles de l'urbanisation, et d'aider financièrement des démarches visant au dynamisme de l'agriculture et à sa dimension environnementale.

On notera que le CAUE est davantage présent en observateur du processus d'études qu'en tant que participant.

Les élus et techniciens des communes ont suivi la présentation et contribuent sur quelques points à la discussion. Toutefois, un élu souligne son impression d'une réunion qui est hors sujet par rapport à leur demande. En effet, l'objectif des communes est la réalisation d'un sentier pédagogique relatif au territoire existant, dont l'idée a émergé en 2012, avec l'enjeu de le réaliser avant les élections de 2020. La restauration écologique à venir n'est pas leur première priorité. Le SMABB précise qu'ils ont accepté de donner à ce projet une dimension environnementale et qu'ils sont aidés financièrement pour cela.

Au final, le syndicat de rivière considère que cette réunion n'a pas été concluante car il y avait trop de sujets traités en une seule rencontre, amenant certains élus à perdre le fil du projet étudié. Avec le groupement d'écologues, ils conviennent de revoir l'organisation des rencontres. Les trois qui vont suivre seront centrées sur des objectifs restreints. Il est ainsi prévu:

- un atelier sur la restauration écologique des abords de la Bourbre,
- une réunion sur le sentier pédagogique de ce secteur
- et enfin une présentation des actions possibles sur le réseau écologique à l'échelle du territoire.

07/02/2019: Atelier pour préciser le programme d'actions en faveur de l'écologie. Cet atelier est organisé de manière à rompre avec le formalisme des réunions basées sur des projections de diaporamas PowerPoint<sup>870</sup>. L'enjeu est de se concentrer sur la restauration écologique et de faire parler en petits groupes les différents acteurs sur le plan d'actions.

Pour cela, les supports de discussion sont des cartes imprimées avec l'inventaire écologique du naturaliste complétées de celles du foncier public ou para-public<sup>871</sup> et des potentialités d'interventions sur celui-ci de l'écologue responsable du plan de gestion. Deux groupes sont constitués parmi les acteurs présents, chacun réunissant des élus et techniciens de chaque commune, des acteurs d'associations environnementales (CEN et APIE), l'association agréée de pêche locale. Le SMABB et un chargé de mission du SCOT de ce territoire se répartissent dans chacun des deux groupes.

Le travail mené en petit comité consiste dans un premier temps à rappeler l'inventaire des espèces et milieux écologiques remarquables du terrain étudié. Ensuite, les actions envisageables sont mises en discussion. Plus précisément, l'échange porte:

- Sur les différents types d'actions parmi lesquels figurent principalement: la plantation de haies, la création de mares, la remise en herbe de terrains cultivés, leur remise en eau en bouchant des drains du marais, l'implantation de bandes enherbées, la lutte contre les plantes invasives.
- Sur un repérage précis des espaces sur lesquels ces actions pourraient être mises en œuvre.

---

<sup>869</sup> Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (raccourci en PAEN, PPAEN, PEAN ou PENAP selon les régions) existent depuis la loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) de 2005.

<sup>870</sup> Cet atelier a été mis en place dans un contexte où notre expérimentation avait démarré. Nous reviendrons sur ce point dans le dernier chapitre.

<sup>871</sup> A savoir des parcelles appartenant aux communes, au CEN, au syndicat des marais, à la SAFER, à l' Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA)

- Sur les modalités de financement ou d'incitations pour mener ces interventions à travers les différentes fiches-actions du contrat-unique, des obligations de la politique agricole commune à propos de surfaces d'intérêt écologique comme les bandes enherbées, des mesures de compensation écologiques liées à l'urbanisation du territoire, etc.... Le CEN précise qu'il travaille sur un atlas cartographique inventoriant des terrains intéressants pour la mise en place de mesures de compensation par des acteurs de l'aménagement. Le SMABB indique que les MAEC sur les espaces agricoles ont actuellement des financements gelés, et qu'il n'est pas envisageable de mobiliser ce dispositif actuellement.

À la fin de l'atelier, une synthèse des échanges ayant eu lieu dans chacun des groupes est faite en commun. Il en ressort une problématique essentielle relative aux dialogues avec les agriculteurs pour définir le plan d'actions. En effet, bien que certaines parcelles soient publiques ou parapubliques, ce sont les exploitants avec lesquels il faudrait discuter directement de ces actions pouvant impacter leur système de production. La commune de Colombier-Saugnieu indique à ce propos qu'une animatrice agricole travaille avec les agriculteurs pour mettre en place des mesures agro-environnementales pour la protection des captages d'eau, et qu'elle pourrait éventuellement être sollicitée.

14/02/2019: Réunion pour préciser le sentier pédagogique. Quelques jours après l'atelier, une réunion est organisée pour définir plus précisément le sentier pédagogique en tant que tel. Des élus et techniciens des communes et le SMABB sont présents à cette rencontre. Les associations environnementalistes n'y assistent pas, contrairement aux autres temps de cette étude sur les abords de la Bourbre.

Sur la base de questionnaires imprimés que chaque acteur remplit, et d'exemples présentés via un diaporama PowerPoint, Echosceno amène les communes à formuler le sentier et le mobilier de sensibilisation à l'environnement souhaité. Il en ressort la volonté d'avoir un parcours de découverte aménagé simplement, distinct du sentier PDIPR mais lui étant connecté. Ce sentier a pour vocation d'accompagner à plus long terme le projet de renaturation de la rivière. Il est convenu qu'à moyen terme il accompagnera le plan d'actions écologique en cours de définition.

Durant les échanges, on remarque une attention de l'ensemble des acteurs à rendre compatible ce sentier avec la cohabitation de différents usages: entretien de la ripisylve, promenades, chasse, agriculture avec le passage des engins, etc...

07/03/2019: Réunion pour préciser les possibilités d'actions sur le réseau écologique local. Cette réunion vise à présenter les actions prévues dans le contrat unique sur le réseau écologique, et pouvant être mises en œuvre sur la base du volontariat des communes. D'autres acteurs peuvent être impliqués dans ces actions tels que les agriculteurs, les industriels, les habitants, etc...

Cette réunion regroupe les différentes structures portant les actions du contrat-unique, les communes de Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu, l'animatrice agricole dont il a été souligné son potentiel rôle lors de l'atelier du 7 février 2019, le SMABB et le bureau d'étude Reflex Environnement. Ce dernier commence la réunion en expliquant l'étude sur les abords de la Bourbre et l'importance de travailler au-delà de ce périmètre opérationnel sur les réseaux écologiques du territoire. Ensuite, les différentes structures portant les actions sur le réseau écologique expliquent les actions qu'elles proposent, à savoir:

- La plantation de haies et la réouverture de milieux proposées par la fédération de chasse de l'Isère
- L'étude pour mettre en œuvre des mares et la formation sur les plantes invasives du CEN de l'Isère
- Une action d'identification et de rebouchage des pièges à faune avec des habitants et des scolaires, associée à une étude sur les trames vertes et bleues, réalisée par la LPO de l'Isère
- La formation biodiversité dans les zones d'activités de l'association environnementale APIE
- La sensibilisation sur l'éclairage des communes pour réaliser des trames noires que propose la FRAPNA / Athena-Lum.

Pour les actions directement liées à des travaux de restauration écologique<sup>872</sup>:

- La plantation de haies avec des essences locales en faveur de la biodiversité retient l'attention des deux communes.
  - Elle pourrait être réalisée au sein d'aménagements en cours à l'exemple des accotés de la route départementale de contournement de Colombier-Saugnieu pour lesquels des plantations sont prévues. Reflex environnement précise l'intérêt qu'il y aurait d'implanter ces haies perpendiculairement aux routes avec des traversées potentielles de la faune aux endroits de circulation à faible vitesse (rond-point notamment).
  - Par ailleurs, l'animatrice agricole annonce qu'elle parlera de ces plantations aux agriculteurs qu'elle rencontre, notamment lors des commissions agricoles qui se déroulent à la mairie de Colombier-Saugnieu.
  - De son côté, Satolas-et-Bonce est en train de construire un rond-point en limite de la future extension de la zone logistique de Chesnes en prévision d'une future route départementale, et il souhaiterait y planter des haies. Cela amorcerait le rideau végétal qu'il envisage à la limite de cette urbanisation. Il est d'ailleurs prévu qu'une étude écologique soit menée sur ce secteur dans le cadre du contrat unique.
- La création ou restauration de mares intéresse la commune de Satolas-et-Bonce. Elle cherche cependant les espaces susceptibles de le permettre. Elle se demande s'il serait possible d'en réaliser une au centre du rond-point en cours de construction. Le CEN indique qu'il n'y a pas d'intérêt écologique étant donné la nécessaire traversée de la voirie pour la faune de ces plans d'eau, et les risques importants d'écrasement. La commune réfléchit à d'autres lieux pour en implanter. Elle souligne qu'il existe un réservoir dans le marais qu'elle trouve laid.

Par ailleurs, Colombier-Saugnieu va solliciter Athena-Lum pour réfléchir à l'éclairage nocturne de la commune, ainsi que la LPO pour la réalisation d'ateliers sur l'écologie dans les centres de loisirs de la commune.

28/03/2019: Réunion de restitution des travaux envisagés pour le sentier pédagogique #1. Suite aux trois rencontres portant respectivement sur la remise en bon état écologique sur le périmètre des abords de la Bourbre, au-delà de ce dernier sur le réseau écologique du territoire et sur le sentier pédagogique, les réunions de restitution de l'étude menée par le groupement d'environnementalistes continueront de séparer les interventions de remise en bon état écologique de celles du sentier pédagogique. Le 28 mars 2019, le sujet porte sur le sentier pédagogique dont les points d'arrêt et les mobiliers envisageables sont présentés aux communes.

16/05/2019: Comité de pilotage de restitution du plan de gestion écologique. Le 16 mai 2019, la réunion porte sur la restitution du plan de gestion écologique. Elle réunit le SMABB, les associations environnementales, l'intercommunalité de la CAPI, les élus et techniciens de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce. Le maire de cette dernière commune est présent, à la différence des autres réunions.

Le maire de Satolas-et-Bonce introduit la réunion en indiquant l'objectif politique de préserver le marais de la Bourbre, avec l'idée d'une "mise sous cloche". Cet espace pourrait devenir à terme un espace naturel sensible prolongeant celui du confluent de la Bourbre et du Catelan, même s'il est encore prématuré de mettre en œuvre une procédure dans ce sens. La volonté de préserver le marais s'inscrit en contrepoint des dynamiques d'urbanisation forte du territoire avec la zone logistique de Chesnes et à plus long terme les infrastructures ferroviaires. Le maire ne parle pas directement des réseaux écologiques du territoire, mais ceux-ci seront abordés indirectement lors des discussions qui auront lieu autour du plan de gestion.

---

<sup>872</sup> Nous considérons uniquement les actions qui modifient la structure spatiale du territoire. Ainsi, nous ne détaillons pas dans ce paragraphe ce qui se rapporte à la trame noire.

Ce plan élaboré à la suite de plusieurs réunions et ateliers est présenté par le groupement d'écologues en vue de sa validation politique. Il a pour ambition d'articuler différentes actions (plantations de haies, créations de mares, ouvertures de milieux etc.) afin de restaurer une fonctionnalité écologique. Parmi les actions cartographiées et discutées (Figure 213), quelques points d'accords et de tensions peuvent être remarqués:

- L'action de gestion différenciée des fossés a été bien accueillie et n'a pas suscité de débat particulier.
- La proposition de créer ou restaurer des mares a été bien reçue, notamment à l'emplacement d'un réservoir en béton que certains élus trouvent laid. L'entretien de la mare des chasseurs est également envisagé de manière positive.
- La plantation de haies a suscité des réactions assez vives. En effet, les haies cartographiées par rapport à l'appartenance du foncier à des structures publiques ou parapubliques ne tenaient pas compte des contraintes d'exploitation agricole. Ainsi, un élu agriculteur - pourtant présent lors de l'atelier sans avoir réagi à ce moment-là - a indiqué qu'il n'est pas possible de réaliser cette action étant donné la présence d'un système d'irrigation par rampes frontales<sup>873</sup> sur certaines parcelles. Le maire a indiqué qu'il faut essayer de trouver des espaces pour ces plantations qui conviennent aux agriculteurs, en bord de parcelles notamment. Le SMABB et le CEN précisent que les bandes enherbées que les agriculteurs mettent en place, notamment dans le cadre des aides de la PAC peuvent être plantées de haies.
- L'implantation de prairies sur espaces agricoles du marais a également été l'objet d'une réaction assez vive d'un élu. Le plan de gestion prévoyait en effet la reconversion d'espaces de cultures en prairies (environ 9 ha). Il considère cela comme une perte de surface agricole utile (SAU), ce qui est impensable dans un contexte de pression sur le foncier agricole dû aux aménagements et urbanisation sur des surfaces conséquentes. Le CEN souligne l'importance que peut avoir une autre forme de création d'espaces de prairies avec les bandes enherbées, très bénéfiques pour la biodiversité.
- Par ailleurs, la réouverture des milieux sur les coteaux boisés n'a pas soulevé d'opposition. Elle renvoie au paysage du passé. Le maire a pour sa part indiqué qu'une agricultrice l'a contacté pour connaître les possibilités de développer une chèvrerie dans la commune. Des formes d'éco-pâturages pour gérer les surfaces enherbées et lutter contre les plantes invasives comme "la renouée du japon" apparaissent également au cours de la discussion. Tel que le souligne un élu, un concessionnaire d'autoroutes a fait pâturer les abords de l'infrastructure par les chèvres et cette plante invasive a alors disparu. L'idée de réinstaller une activité d'élevage sous différentes formes est ainsi abordée.
- Une action de concertation avec les agriculteurs est prévue dans le plan d'actions. Elle répond pour partie aux problématiques qui viennent d'être abordées, afin de trouver des solutions pour la création de milieux ouverts et la plantation de haies dans les espaces exploités.

Suite à cette réunion de restitution, il ressort que la mise en place d'actions de restaurations écologiques dans le marais, dont le souhait politique est pourtant de le "mettre sous cloche", a une difficulté à se concrétiser.

Le réseau écologique à l'échelle du territoire est abordé de manière ponctuelle lors de cette réunion. Les interventions envisagées s'inscrivent dans les orientations du plan d'aménagement et de développement durable du PLU de ces communes (Figure 214, Figure 215). Les aspects évoqués concernent davantage la commune de Satolas-et-Bonce que celle de Colombier-Saugnieu. Le contexte du contrat unique les amène à réfléchir à certaines actions, voire à commencer leur mise en œuvre :

- A propos de l'implantation de haies dans les espaces agricoles, le maire de Satolas-et-Bonce indique qu'il y a d'autres solutions envisageables. À titre d'exemple, la commune réalisera des plantations de haies avec la fédération de chasse à proximité immédiate du rond-point situé en limite de la future extension de la zone logistique. Ces plantations, avec des essences favorables à la biodiversité locale, anticipent une ceinture de verdure prévue en limite de la zone logistique pour "l'intégration paysagère" de bâtiments peu

---

<sup>873</sup> Les rampes frontales sont des systèmes d'irrigation qui se déplacent en translation pour irriguer des parcelles rectangulaires. Elles permettent de couvrir de grandes surfaces uniformes.



esthétiques (Figure 215). Le SMABB rappelle qu'une étude écologique est prévue sur ce secteur dans le cadre du contrat unique, mais elle est actuellement retardée et mise en attente. Un élu de Satolas-et-Bonce indique toutefois qu'une étude paysagère pilotée par l'intercommunalité de la CAPI avec le pôle métropolitain est en cours pour cette nouvelle urbanisation. Aucun lien entre cette étude paysagère et l'étude écologique à venir n'est précisé.

→ Le rond-point évoqué précédemment est le point de départ d'une future route départementale bordant le périmètre d'étude des abords de la Bourbre. Cette voie est l'objet d'un aparté entre le CEN et la commune au sujet des passages à faune qui pourraient être réalisés. Les réflexions menées par le département de l'Isère sur ce type de passages ne concerneront finalement pas les corridors traversant la commune de Satolas-et-Bonce. De manière générale, elles portent sur les routes existantes et non sur les projets à venir<sup>874</sup>.

La commune de Colombier-Saugnieu indique qu'il existe sur son territoire, dans les espaces agricoles un réseau de haies bocagères assez important (Figure 214). Il est protégé dans le document réglementaire du PLU. Elle note toutefois qu'au sud de la commune, sur le corridor frontalier avec la commune de Satolas-et-Bonce, le secteur remembered est peu fourni en haies. L'animatrice agricole travaille sur ce secteur soumis à des périmètres de protection des captages d'eau, et elle a relayé un appel à agriculteurs volontaires pour implanter des haies dans les espaces qu'ils exploitent. Il n'y a pour l'instant pas de retour des agriculteurs à ce sujet. La commune de Colombier-Saugnieu indique également que des plantations seront réalisées par la fédération de chasse le long de la route départementale de contournement du centre bourg. Cette voie, dont les travaux sont en cours de finalisation, ne dispose pas de passage à faune.

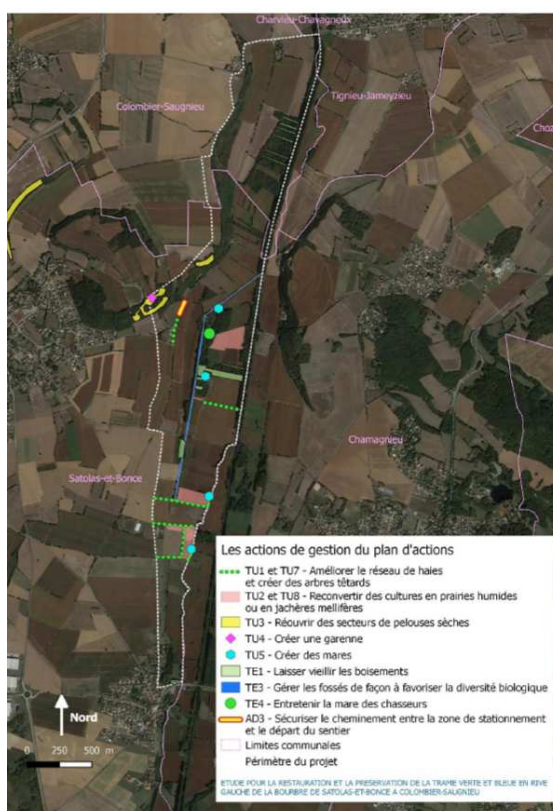
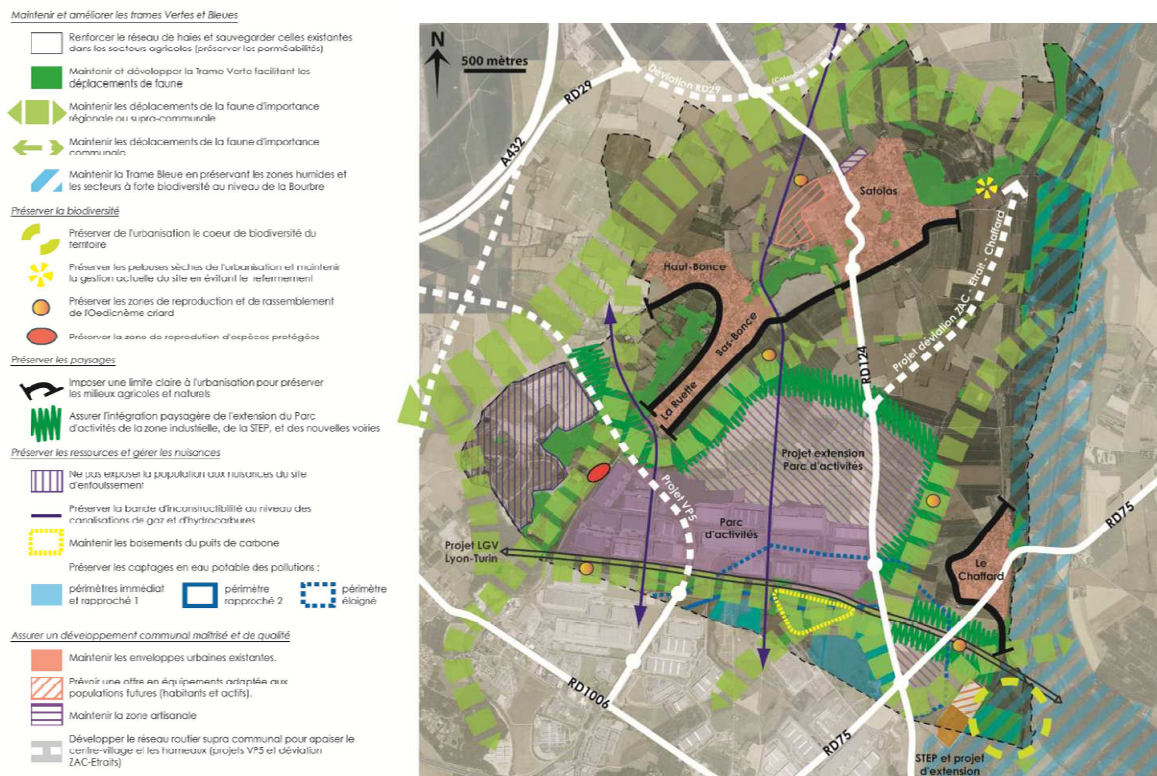


Figure 213 - Carte du plan de travaux et de gestions écologiques proposés le 16/05/2019 (Source: S.Thienpont)

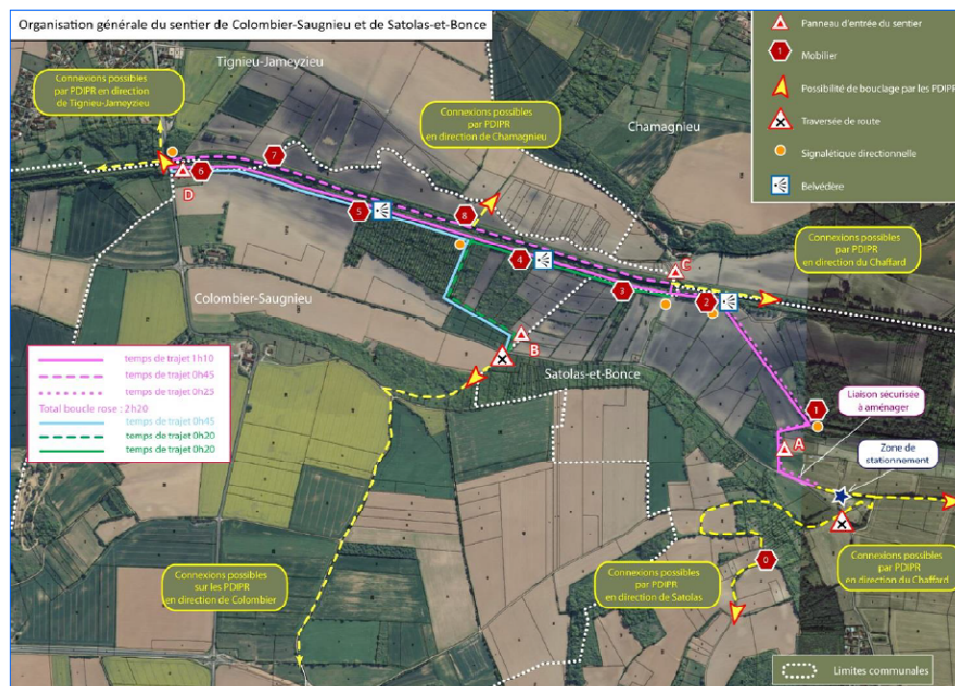
<sup>874</sup> Pour précision, l'aménagement d'un passage à faune était initialement prévu dans le contrat d'action sur une route départementale existante située sur le corridor allant de Satolas-et-Bonce vers Saint-Quentin-Fallavier. Toutefois, cette intervention n'a finalement pas été retenue dans le programme des travaux. En effet, suite à l'expertise d'un bureau d'étude en environnement, cette intervention n'a pas été jugée nécessaire pour améliorer le déplacement de la faune (TEREO, 2019).



**Figure 214 - Carte du réseau bocager à préserver dans le PLU de Colombier-Saugnieu (Source: Ville de Colombier-Saugnieu, 2017)**



**Figure 215 - Carte du plan d'aménagement et de développement durable dans le PLU de la commune de Satolas-et-Bonce (Source: Ville de Satolas-et-Bonce, 2016)**



**Figure 216 - Plan du sentier pédagogique et du mobilier projeté lors de la réunion du 20/06/2019 (Source: Reflex Environnement et al., 2019, p. 48)**

20/06/2019: Réunion de restitution des travaux envisagés pour le sentier pédagogique #2. La dernière réunion de restitution revient sur le sentier pédagogique. En plus des élus et techniciens des communes, du CEN et de l'intercommunalité de la communauté de commune de l'Est lyonnais (CCEL) dont fait partie Colombier-Saugnieu, nous notons la présence du CAUE de l'Isère.

Le groupement d'environnementalistes présente l'aménagement de l'ensemble du sentier pédagogique.

→ "Echosceno" synthétise le contenu des panneaux qui a pour fil conducteur la notion de réseau écologique. Ce parcours s'intéresse principalement aux abords de la Bourbre. Une partie est toutefois située sur la partie haute du coteau. Un point d'arrêt est décidé au belvédère de la croix de l'éperon (point d'arrêt 0, Figure 216), avec la création d'une table d'orientation où figure une image de l'évolution dans le temps du panorama vu. Il concerne une partie du corridor écologique présent dans le SCOT Nord-Isère et le PLU de Satolas-et-Bonce allant de la Bourbre vers Saint-Quentin-Fallavier en passant par la zone logistique de Chesnes (Figure 215, Figure 212).

→ "Synergie étude aménagement" présente de son côté les aménagements du chemin. Il n'y aura pas de création de nouveaux sentiers, mais une remise en état de ceux qui existent.

Le long du cours d'eau de la Bourbre, des plateformes en bois sont prévues.

La responsable du pôle paysage du CAUE d'Isère réagit à ces propositions en pointant l'importance de ces aménagements pour inviter le promeneur à regarder et ressentir le site et la nature du marais. Elle signale également que la gestion autour de ces aménagements est importante dans la perception qu'on peut en avoir.

Un point financier est ensuite fait par le groupement d'environnementalistes sur le coût de ce sentier et du plan de gestion écologique. Un graphique montre que ce dernier représente 25% du budget d'ensemble (avec les aides du contrat unique), 75% de celui-ci étant affecté aux aménagements du sentier. Le SMABB s'appuie sur ces chiffres pour indiquer l'importance et l'intérêt d'engager des actions de remise en bon état écologique.

À la fin de la présentation, les deux communes dont le maire de Satolas-et-Bonce ont félicité le bureau d'étude pour son travail qui correspond à ce qui était souhaité, y compris au niveau de la restauration des milieux même si des ajustements et des solutions restent à trouver.



26/09/2019: Comité technique du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue. Une réunion technique de préparation du bilan à mi-parcours est organisée par le SMABB, avec l'ensemble des porteurs d'actions.

En ce qui concerne l'étude sur les abords de la Bourbre, celle-ci a été légèrement adaptée, notamment par rapport aux remarques faites lors des réunions de restitutions:

- La localisation possible des haies et prairies n'est pas précisée dans le plan d'actions écologique, hormis la réouverture des milieux boisés des coteaux. Il est seulement indiqué un objectif de surface. Le travail d'animation prévu dans le plan de gestion se chargera de développer le dialogue avec les agriculteurs pour trouver des emplacements.
- Le calendrier de réalisation du projet par les communes est envisagé de manière distincte. La commune de Satolas-et-Bonce, qui regroupe sur son territoire les principales actions environnementales, ne paraît pas prête à lancer rapidement les interventions sur son territoire, à la différence de Colombier-Saugnieu.

On notera que la réalisation de mares dans le périmètre d'étude des abords de la Bourbre est souhaitée politiquement, notamment pour transformer le réservoir en béton considéré comme laid. Par ailleurs, en dehors du périmètre d'étude, des plantations de haies sont en cours le long des infrastructures à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu (respectivement à proximité du rond-point de la zone logistique de Chesnes et le long de la route-départementale de contournement de Colombier-Saugnieu).

Par ailleurs, une discussion a été lancée par l'association environnementale LO PARVI au sujet de l'importance de considérer les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires (notamment la LGV et le CFAL en projet) pour certains corridors écologiques partant des communes de Colombier-Saugnieu et Satolas-et-Bonce. Elle souligne également la limite de les restaurer en se restreignant au périmètre opérationnel actuel du bassin de la Bourbre, qui ne concerne qu'une partie de ces corridors. Les acteurs des intercommunalités voisines et les opérateurs d'infrastructures pourraient être sollicités. De plus, les acteurs du contrat d'actions sur le réseau écologique pourraient davantage s'intéresser à l'avancement des études mené par les concessionnaires d'infrastructures.

14/01/2020: Comité de pilotage du bilan de mi-parcours du contrat sur la trame verte et bleue. Lors du comité de pilotage du bilan de mi-parcours, la première étape de l'étude sur les abords de la Bourbre est finalisée et les travaux prévus pour chacune des communes sont inscrits au budget pour la deuxième partie du contrat.

Les actions prévues sur les abords de la Bourbre seront complémentaires d'un tronçon de renaturation de la rivière, prévu dans les années à venir. Sur cette portion, une intervention minimale est prévue.

Par ailleurs, le SMABB indique qu'une évaluation de l'ensemble du contrat va être mise en place afin de préfigurer le futur contrat d'actions sur le réseau écologique.

## **Annexe 2: Réunions suivies concernant les processus opérationnels du terrain d'étude**

Les réunions listées ci-dessous ont été suivies dans le cadre de notre recherche. Elles concernent directement ou indirectement les processus opérationnels du terrain d'étude de la plaine Lyon-Saint-Exupéry. Les réunions décrites dans l'annexe 1 sont distinguées des autres.

### *Réunions décrites dans l'annexe 1*

- 09/01/2018 à Satolas-et-Bonce: Réunion de préparation de l'appel d'offre pour l'étude des abords de la Bourbre
- 17/05/2018 à Satolas-et-Bonce: Comité technique de présentation du groupement d'écologues retenu suite à l'appel d'offre pour l'étude des abords de la Bourbre
- 12/06/2018 à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu: Journées de terrain pour l'inventaire écologique de l'étude des abords de la Bourbre
- 02/08/2018 à Satolas-et-Bonce: Réunion d'étape avec les communes pour l'étude des abords de la Bourbre
- 11/12/2018 à Satolas-et-Bonce: Comité technique sur l'avancement de l'étude des abords de la Bourbre
- 07/02/2019 à Satolas-et-Bonce: Atelier de l'étude des abords de la Bourbre pour préciser le programme d'actions en faveur de l'écologie
- 14/02/2019 à Satolas-et-Bonce: Réunion de l'étude des abords de la Bourbre pour préciser les travaux du sentier pédagogique
- 07/03/2019 à Satolas-et-Bonce: Réunion du contrat quinquennal sur les trames vertes et bleues pour préciser les possibilités d'actions sur le réseau écologique local du bassin de la Bourbre
- 28/03/2019 à Satolas-et-Bonce: Première réunion de restitution de l'étude des abords de la Bourbre pour les travaux du sentier pédagogique
- 16/05/2019 à Satolas-et-Bonce: Comité de pilotage de restitution du plan de gestion écologique de l'étude des abords de la Bourbre
- 20/06/2019 à Satolas-et-Bonce: Deuxième réunion de restitution de l'étude des abords de la Bourbre pour les travaux du sentier pédagogique
- 26/09/2019 à Saint-Victor-de-Cessieu: Comité technique du bilan de mi-parcours du contrat quinquennal sur la trame verte et bleue du bassin de la Bourbre
- 14/01/2020 à Saint-Victor-de-Cessieu: Comité de pilotage du bilan de mi-parcours du contrat quinquennal sur la trame verte et bleue du bassin de la Bourbre

### *Autres réunions suivies dans le cadre de la recherche-action*

- 08/03/2017 à L'Isle-d'Abeau: Comité de pilotage de l'étude pré-opérationnelle pour le contrat quinquennal sur le réseau écologique du bassin de la Bourbre
- 04/04/2017 à La Tour-du-Pin: Comité technique de l'étude pré-opérationnelle pour le contrat quinquennal sur le réseau écologique du bassin de la Bourbre
- 15/09/2017 à Lyon: Comité de pilotage de l'étude sur les réseaux écologiques intra-urbains pilotée par l'Union Régional des CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- 07/12/2017 à Lyon: Colloque intitulé "mise en œuvre des trames vertes et bleues urbaines et péri-urbaines en Auvergne-Rhône-Alpes: de la préservation de la biodiversité au projet de territoire" dans le cadre de l'étude sur les réseaux écologiques intra-urbains pilotée par l'Union Régional des CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes.



- 21/12/2017 à Bourgoin-Jallieu: Cérémonie de signature du contrat unique quinquennal pour la remise en bon état de la trame verte et bleue du bassin de la Bourbre
- 18/07/2018 à l'Isle-d'Abeau: Atelier pour définir les espaces agricoles à protéger dans le cadre du projet de Périmètres de protection des Espaces Naturels et Agricoles périurbains (PAEN) de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- 18/02/2019 à la Tour-du-Pin: Réunion de présentation par le CEN Isère et la fédération de chasse d'Isère de la démarche d'études pour la création ou rénovation de mares et pour la plantation de haies, sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
- 29/04/2019 à Bourgoin-Jallieu: Réunion technique d'avancement de l'étude sur les passages à faune des routes départementales sur le territoire du bassin de la Bourbre
- 14/05/2019 à Saint-Quentin-Fallavier: Formation à destination des acteurs locaux du territoire du bassin de la Bourbre à propos de la biodiversité dans les zones d'activités, menée par l'association naturaliste APIE.
- 27/05/2019 à l'Isle d'Abeau : Comité de pilotage pour la restitution des propositions de préconisations paysagères pour l'extension de la zone logistique de Chesnes
- 28/05/2019 à la Tour-du-Pin: Réunion sur les mesures compensatoires dans la partie Nord du territoire de l'Isère, dépendant de la sous-préfecture de la Tour-du-Pin
- 20/06/2019 à La Tour-du-Pin: Réunion de préparation de la formation des élus à la trame verte et bleue sur le territoire du bassin de la Bourbre
- 25/06/2019 et 26/06/2019 à Colombier-Saugnieu: Journées de terrain pour l'étude de la trame verte et bleue de Colombier-Saugnieu réalisée par la LPO d'Isère
- 25/06/2019 à La Tour-du-Pin: Réunion préparatoire au comité technique du bilan de mi-parcours du contrat quinquennal sur la trame verte et bleue du bassin de la Bourbre
- 26/06/2019 à La Tour-du-Pin: Première réunion de travail sur l'étude menée par le CEN Isère à propos des mesures compensatoires du territoire de la Bourbre
- 04/07/2019 à Colombier-Saugnieu: Atelier de cartes mentales de la trame verte et bleue, dans le cadre de l'étude de la trame verte et bleue de Colombier-Saugnieu menée par la LPO de l'Isère
- 31/07/2019 à Grenay: Réunion d'élaboration d'un plan d'actions pour le captage d'eau potable de Grenay
- 08/08/2019 à Colombier-Saugnieu: Atelier de rebouchage de pièges à faune, dans le cadre de l'étude de la trame verte et bleue de Colombier-Saugnieu menée par la LPO de l'Isère
- 05/09/2019 à l'Isle-d'Abeau: Réunion publique sur le projet de PAEN de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- 05/09/2019 à Saint-Victor-de-Cessieu: deuxième réunion de travail sur l'étude menée par le CEN Isère à propos des mesures compensatoires du territoire de la Bourbre
- 11/09/2019 à Colombier-Saugnieu: Course d'orientation en vélo sur la trame verte et bleue, dans le cadre de l'étude de la trame verte et bleue de Colombier-Saugnieu menée par la LPO de l'Isère
- 18/10/2019 à Cessieu: Atelier de jeu sur l'évolution de la trame verte et bleue dans le temps, dans le cadre de l'étude de la trame verte et bleue de Cessieu menée par la LPO de l'Isère
- 16/12/2019 à Anse: Réunion de restitution de la première phase d'étude du Plan de Paysage du Beaujolais.



# Table des figures

<i>Figure 1 - Système de parcs régional de Boston (Source: Forestier, 1906).....</i>	34
<i>Figure 2 - Système de parcs "Emerald Necklace" à Boston (Source: Beveridge &amp; Rocheleau, 1995).....</i>	34
<i>Figure 3 - Rabat, Plan d'une amorce de système de parcs, J.C.N.Forestier, 1914 (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Forestier).....</i>	42
<i>Figure 4 - Rabat, Plan des espaces libre, H.Prost, 1915 (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost).....</i>	42
<i>Figure 5 - Photographies de Rabat: A gauche - Vue au sol "Kasbah des Oudaïa et du Mellah, près de Sidi Maklouf avant la construction du premier petit port", anonyme; A droite - vue aérienne, cliché anonyme (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost).....</i>	45
<i>Figure 6 - Photographies de Rabat: En haut - vue aérienne, Agricolavia; En bas - Vues de la place de la Gare, anonyme (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost).....</i>	46
<i>Figure 7 - Extrait du Rapport "Considérations techniques préliminaires: la circulation, les espaces libres": Avant-projet d'un plan d'extension de Paris. (Source : APUR extrait de Chapel 2016).....</i>	48
<i>Figure 8 - Plan d'aménagement et d'extension de Paris, Projet "Urbs", L.Jaussely, R-H.Expert et L.Sollier (Source: Fernández Agueda, 2014).....</i>	49
<i>Figure 9-Département de la Seine, Plan des espaces libres, J.C.N.Forestier, 1924 (Source: Descamps, 1930).....</i>	53
<i>Figure 10 - Extrait de la feuille 3 au 1/50.000ème du Plan d'Aménagement de la Région Parisienne (Source: Archives DREIF extrait de Cottour 2008).....</i>	63
<i>Figure 11 - Plan de la "route des parcs" dans l'ouest parisien (Source: Urbanisme, 1935).....</i>	65
<i>Figure 12 - Perspective à vol d'oiseau, mention manuscrite "Première esquisse d'Henri Prost (1928) pour l'aménagement de l'ouest de Paris (gouache de E. Beaudouin ?)", (Source: Cité de l'architecture et du patrimoine, Fond Prost, extrait de Blain 2014).....</i>	66
<i>Figure 13 - Photographie de la route de Chantilly et croquis d'une proposition d'élargissement de la voie en conservant les arbres existants (Source: Urbanisme, 1935).....</i>	67
<i>Figure 14 - Perspective sur la place de la Republica réalisée sur une photo aérienne, projet de J.C.N.Forestier à La Havane (Source: Leclerc, 1994a).....</i>	71
<i>Figure 15 - Projet de la sortie de Paris vers l'Ouest: la voie triomphale de Paris à Saint-Germain (Source: Archives DREIF extrait de Cottour 2008).....</i>	72
<i>Figure 16 - Plans de 1548, 1860 et 1910 extraits de "Grenoble: étude de géographie urbaine" (Source: Blanchard, 1911).....</i>	84
<i>Figure 17 - Extraits de cartes du chapitre "Les pays autour de Paris" du "Tableau de la géographie de la France" (Source: Vidal de La Blache, 1903).....</i>	85
<i>Figure 18 - Extrait de la carte botanique et forestière de la France, Perpignan (Source: Flahault, 1897b).....</i>	85
<i>Figure 19 - Extraits de photographies au sol et aériennes de "Grenoble: étude de géographie urbaine" (Source: Blanchard, 1911).....</i>	87
<i>Figure 20 - Photographies utilisées par T.Leveau (à gauche) et R.Auzelle (à droite) pour promouvoir l'importance des espaces agro-naturels (sources: Leveau, 1951a, p. 5; Auzelle, 1967, p. 190).....</i>	113
<i>Figure 21 - Photographie de Max Sorre : "Disposition des habitations dans la plaine d'Andorra-la-Vieja" (source: Simon, 2015).....</i>	124
<i>Figure 22 - Extrait d'un carnet de Max Sorre : "Vue du bord de la plaine du Vidourle", 27 novembre 1905 (source: Simon, 2015).....</i>	124

<i>Figure 23 - Délimitations par R.Auzelle de régions naturelles, se rapportant à différentes réalités géographiques et humaines (Source: Auzelle, 1967, p. 19) .....</i>	<i>132</i>
<i>Figure 24 - Différents pays ou régions climatiques exposés par T.Leveau (Source: Leveau et al., 1965, p. 15) ...</i>	<i>133</i>
<i>Figure 25 - Plan de la "Circonscription de Rabat - banlieue" et les villes rurales (Source: Mauret et al., 1956, p. 26) .....</i>	<i>142</i>
<i>Figure 26 - Eléments de composition d'un centre rural type - (Source: Mauret et al., 1956, p. 23).....</i>	<i>142</i>
<i>Figure 27 - Etude d'une ferme d'élevage type de 30ha (Source: Mauret et al., 1956, p. 68) .....</i>	<i>142</i>
<i>Figure 28 - Plan de zonage du littoral de Miramar à Skhirat (Source: Mauret, 1956, p. 126) .....</i>	<i>142</i>
<i>Figure 29 - Plan des unités de quartiers étudié à Rabat (Source: Mauret, 1954b, p. 26).....</i>	<i>143</i>
<i>Figure 30 - Focus sur l'aménagement du Nord de Rabat (Source: Mauret, 1954a, p. 169) .....</i>	<i>143</i>
<i>Figure 31 - Plan d'aménagement du quartier d'Agdal-Ouest à Rabat (Source: Mauret, 1954b, p. 15).....</i>	<i>143</i>
<i>Figure 32 - L'atelier ambulante à Sidi-Kassem (Source: Mauret et al., 1956, p. 24) et quelques productions d'esquisses pour les centres-ruraux (Source: Mauret et al., 1956, p. 28).....</i>	<i>148</i>
<i>Figure 33 - Principe d'aménagement d'Agadir dans son contexte territorial (Source: A+U n°4, dans Estienne-Duval, 2010, p. 263) .....</i>	<i>150</i>
<i>Figure 34 - Plan d'aménagement d'Agadir (Source: A+U n°4, dans Estienne-Duval, 2010, p. 263) .....</i>	<i>150</i>
<i>Figure 35 - Les plans de paysage à l'échelle nationale aux Pays-Bas (Source: J. Sgard, 1958b, p. 35).....</i>	<i>156</i>
<i>Figure 36 - Photographies de l'aménagement du polder Nord-Est (Source: J. Sgard, 1958a, p. 136).....</i>	<i>156</i>
<i>Figure 37 - Plan de paysage du Polder Nord-Est et aménagement d'une ferme type (Source: J. Sgard, 1958b, p. 33) .....</i>	<i>157</i>
<i>Figure 38 - Plan d'une ville du polder Nord-Est: Nagele (Source: J. Sgard, 1958b, p. 34).....</i>	<i>157</i>
<i>Figure 39 - Plan paysage de Lamalou-les-bains, schéma de localisation des espaces verts (Source: J. Sgard, 1955) .....</i>	<i>159</i>
<i>Figure 40 - Plan paysage de Lamalou-les-bains, carte de la végétation (Source: J. Sgard, 1955).....</i>	<i>160</i>
<i>Figure 41 - Principe d'aménagement de la Loire moyenne autour de coupures vertes (Source: OREALM &amp; DATAR, 1971, p. 122) .....</i>	<i>166</i>
<i>Figure 42 - Principe d'aménagement la métropole marseillaise autour des coupures vertes des massifs agro-naturels (Source: OREAM Marseillaise &amp; Région Provence Côte d'Azur, 1971, p. 95) .....</i>	<i>166</i>
<i>Figure 43 - Principe d'aménagement de la région Nord autour de coupures vertes (Source: OREAM Nord &amp; DATAR, 1971, p. 121) .....</i>	<i>167</i>
<i>Figure 44 - Principe d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne autour d'une ceinture verte (Source: OREAM Lyon Saint-Etienne &amp; DRE Rhône-Alpes, 1970, p. 115) .....</i>	<i>167</i>
<i>Figure 45 - Carte des éléments perçus du paysage de la métropole marseillaise et des territoires alentours (Source: J. Sgard &amp; Berquin, 1970, p. 6) .....</i>	<i>180</i>
<i>Figure 46 - Carte d'analyse des paysages de la région Nord (Source: OREAM Nord &amp; DATAR, 1971, p. 338) ....</i>	<i>180</i>
<i>Figure 47 - Les types de paysages de la Loire-Moyenne (Source: OREALM &amp; PAYSA, 1975, p. 93).....</i>	<i>181</i>
<i>Figure 48 - Repérage des clefs paysagères locales (en haut) et régionales (en bas) dans les environs de Tours en Loire-Moyenne (Source: OREALM &amp; PAYSA, 1975, p. 116) .....</i>	<i>181</i>
<i>Figure 49 - Carte écologique de l'occupation des terres (à gauche) et de la diversité du relief et de l'hydrographie (à droite) du CEPE (Source: OREALM &amp; PAYSA, 1975, p. 109).....</i>	<i>183</i>
<i>Figure 50 - Carte écologique de la diversité du paysage (à gauche) et des secteurs écologiques (à droite) du CEPE (Source: Godron &amp; Poissonet, 1972, p. 340).....</i>	<i>184</i>
<i>Figure 51 - Cartes écologiques de la végétation de la vallée de Cisse (à gauche) du CEPE avec colorisation (à droite) de P.Dauvergne (Sources: Godron &amp; Poissonet, 1972, p. 350; OREALM &amp; PAYSA, 1975, p. 111) .....</i>	<i>184</i>

Figure 52 - Carte des unités culturelles de la métropole de Marseille (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 10)	186
Figure 53 - Carte du patrimoine dans la partie Ouest de la Loire-Moyenne (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 112)	186
Figure 54 - Carte des richesses scientifiques, esthétiques et culturelles de la région Nord (Source: OREAM Nord & DATAR, 1971, p. 331)	186
Figure 55 - Cartes écologiques des milieux naturels (à gauche) et de la végétation potentielle (à droite) du marais audomarois (Source: Challet et al., 1976, p. 14)	188
Figure 56 - Cartes écologiques de vitesse de cicatrisation (à gauche) et de sensibilité de la végétation (à droite), vallée de Cisse (Sources: OREALM & PAYSA, 1975, p. 111; Godron & Poissonet, 1972, pp. 343, 351)	188
Figure 57 - Carte écologique du degré de sensibilité des peuplements naturels de la métropole marseillaise (Source: OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1971, p. 91)	189
Figure 58 - Carte d'évolution de l'urbanisation sur les espaces agro-naturels (Source: Falaise, 1972, p. 36)	190
Figure 59 - Photographies de l'urbanisation récente (Sources: OREALM, 1971, p. 27; OREALM & PAYSA, 1975, p. 86)	190
Figure 60 - Carte des dégradations du paysage de la métropole marseillaise (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 13)	192
Figure 61 - Cartes des conflits entre activités en Loire-Moyenne (à gauche) et des tendances de l'urbanisation de Rochecorbon (à droite) (Source: OREALM & PAYSA, 1975, pp. 99, 125)	192
Figure 62 - Carte des zones rurales (à gauche) et des aires urbaines (à droite) de la région Nord (Source: OREAM Nord & DATAR, 1971, pp. 35, 33)	196
Figure 63 - Cartes des unités naturelles et des zones d'approche de la métropole marseillaise (Source: J. Sgard & Berquin, 1970, p. 32)	196
Figure 64 - Carte des unités de paysage de la Loire Moyenne au 1/100 000ème (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 95)	197
Figure 65 - Carte des unités paysagères de l'agglomération tourangelle au 1/50 000ème et descriptions des types de paysages (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 115)	197
Figure 66 - Croquis des évolutions possibles d'une unité de paysage de type 1 (Source: OREALM, 1972, pp. 28-29)	198
Figure 67 - Unités et secteurs de paysages homogènes de Rochecorbon, du plateau de l'Arbois et du marais audomarois, du haut à gauche en bas (Sources: OREALM & PAYSA, 1975, p. 125; OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972, p. carte n°6; Challet et al., 1976, p. 10)	199
Figure 68 - Plan de paysage de la métropole marseillaise (Source: Région Provence Côte d'Azur et al., 1971)	204
Figure 69 - Le partie d'aménagement du plateau de l'Arbois (à gauche) et quelques interventions types du "dossier paysage" (à droite) (Sources: OREAM Marseillaise & Région Provence Côte d'Azur, 1972; J. Sgard & Berquin, 1970)	205
Figure 70 - Les unités et le plan de paysage de Rochecorbon (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 125)	206
Figure 71 - Photographie de la falaise de Rochecorbon montrant les risques d'une urbanisation du plateau (Source: OREALM, 1972, p. 38)	206
Figure 72 - Croquis simulant l'évolution d'une vallée sous la pression de l'urbanisation et de la modernisation de l'agriculture (Source: OREALM & PAYSA, 1975, p. 101)	206
Figure 73 - Croquis simulant l'évolution d'un coteau et de sa signification (Source: Dauvergne & Saurin, 1973, p. 15)	207
Figure 74 - Croquis simulant l'effet des activités et de l'urbanisation sur l'écologie des boisements (Source: OREALM, 1972, p. 11)	207
Figure 75 - Principe d'intervention touristique superposé aux secteurs de paysage homogène dans le marais audomarois (Source: Challet et al., 1976)	210



<i>Figure 76 - Principe d'intervention touristique et les liaisons vertes (Source: Challet et al., 1976).....</i>	<i>210</i>
<i>Figure 77 - Carte orientation" de la DTA des Bouches-du-Rhône (Source: Préfecture des Bouches-du-Rhône, 2006b) .....</i>	<i>229</i>
<i>Figure 78 - Carte du réseau maillé des espaces naturels et agricoles majeurs de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise (Source: Préfecture de région Rhône-Alpes, 2006, pp. 47–48).....</i>	<i>230</i>
<i>Figure 79 - Représentation des bosquets dans un espace agricole (Source: Burel &amp; Baudry, 1999, p. 74).....</i>	<i>250</i>
<i>Figure 80 - Schéma de principe des connectivités spatiales et fonctionnelles (Source: Burel &amp; Baudry, 1999, p. 78) .....</i>	<i>250</i>
<i>Figure 81 - La forme et la nature des corridors dans l'ouvrage "Landmosaic. The ecology of landscapes and regions" de R.T.T.Forman (Source: Burel &amp; Baudry, 1999, p. 292).....</i>	<i>251</i>
<i>Figure 82 - Cartes des habitats écologiques et des corridors du REDI (Source: CG 38, 2008, pp. 19, 20, 26) .....</i>	<i>252</i>
<i>Figure 83 - Cartes des enjeux et territoires préconisés pour des interventions (Source: CG 38, 2008, p. 27).....</i>	<i>252</i>
<i>Figure 84 - Vue à vol d'oiseau des Hauts-de-Seine (à gauche) et cartographie de l'agglomération Angevine (à droite) présentant le socle géographique (Source: Folléa, 2001, pp. 44–46).....</i>	<i>270</i>
<i>Figure 85 - Photographie d'espaces agro-naturels et de lisières avec les espaces urbanisés (Source: Folléa, 2001, p. 24) .....</i>	<i>271</i>
<i>Figure 86 - Carte du patrimoine naturel et bâti de la vallée de la Dordogne: périmètre institutionnel et perception des élus locaux (Source: Luginbühl et al., 1994, p. 52).....</i>	<i>271</i>
<i>Figure 87 - Cartographie et bloc-diagramme présentant la Haute-vallée de la Bruche et son évolution dans le temps (Source: Gorgeu &amp; Jenkins, 1995, pp. 70–71).....</i>	<i>273</i>
<i>Figure 88 - Carte d'évolution dans le temps du bocage de Plouéan et diagnostic photographique de structures agro-naturelles (Source: Folléa, 2001, p. 73) .....</i>	<i>274</i>
<i>Figure 89 - Reconstitution photographique des collines niçoises à partir d'une carte postale de 1930, et photomontage d'évolution prospective (Source: Ambroise &amp; Hubert, 2002, pp. 42–43).....</i>	<i>275</i>
<i>Figure 90 - Carte des atouts et problèmes paysagers d'une vallée (Source: Gorgeu &amp; Jenkins, 1995, p. 77) .....</i>	<i>275</i>
<i>Figure 91 - Carte des unités paysagères des environs de Libourne (Source: Folléa, 2001, p. 60).....</i>	<i>280</i>
<i>Figure 92 - Bloc-diagramme présentant des motifs de clairière et de vallée (Source: Folléa, 2001, p. 61).....</i>	<i>281</i>
<i>Figure 93 - Plan du projet de paysage de Belle-Ile-en-Mer, structuré autour d'espaces naturels (Source: Ministère de l'environnement, 1993, p. 14) .....</i>	<i>281</i>
<i>Figure 94 - Exemple d'une lisière agri-urbaine existante et proposition d'évolution à l'avenir (Source: Folléa, 2001, p. 92) .....</i>	<i>282</i>
<i>Figure 95-Interventions sur les lisières agri-urbaines à Rambouillet (Source: Ambroise &amp; Hubert, 2002, pp. 60–61) .....</i>	<i>283</i>
<i>Figure 96 - Inscription d'une infrastructure dans les espaces agro-naturels (Source: Ambroise &amp; Hubert, 2002, p. 16) .....</i>	<i>283</i>
<i>Figure 97 - Les diverses modalités d'interventions considérées par les plans et Atlas de paysage (Source: Folléa, 2001, p. 33) .....</i>	<i>291</i>
<i>Figure 98 - Carte des objectifs de la Trame verte et bleue de la région Sud (Source: Région Sud PACA, 2020, p. 284) .....</i>	<i>318</i>
<i>Figure 99 - Carte sur le cadre de vie et la nature de la région des Hauts-de-France (Source: Région HDF, 2020, p. 280) .....</i>	<i>319</i>
<i>Figure 100 - Carte de la trame verte et bleue de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Source: Région ARA, 2020, p. 80) .....</i>	<i>319</i>
<i>Figure 101 - Carte des paysages en Auvergne-Rhône-Alpes (Source: Région ARA, 2020, p. 82).....</i>	<i>323</i>

<i>Figure 102 - Carte de la préservation du socle naturel, agricole et paysager de la région Sud (Source: Région Sud PACA, 2020, pp. 272–273).....</i>	<i>324</i>
<i>Figure 103 - Axonométrie de l'évolution d'une ville suite à un plan de paysage (Source: MTES, 2017, pp. 11–15) .....</i>	<i>328</i>
<i>Figure 104 - Principe de cartographie par sous-trames (Source: Région Haute-Normandie, 2014, p. 15) .....</i>	<i>332</i>
<i>Figure 105 - Exemple d'une carte du réseau écologique régional au 1/100 000ème avec les sous-trames (Source: Région Haute-Normandie, 2014, pp. 26–27) .....</i>	<i>332</i>
<i>Figure 106 - Cartographie au 1/10 000ème d'une sous-trame boisée et définition d'une recommandation d'action sur deux communes (Source: Région Haute-Normandie, 2014, p. 53).....</i>	<i>333</i>
<i>Figure 107 - Schéma de principe d'identification de la trame verte et bleue de Rhône-Alpes (Source: Région Rhône-Alpes, 2014b, pp. 143, 149) .....</i>	<i>338</i>
<i>Figure 108 - La trame verte et bleue du SRCE Rhône-Alpes et les secteurs prioritaires d'intervention (Source: Région Rhône-Alpes, 2014b, p. 228) .....</i>	<i>340</i>
<i>Figure 109 - Cartographie du réseau écologique du territoire du Grésivaudan (Source: Ecosphère &amp; Hydrosphère, 2015, p. 14) .....</i>	<i>341</i>
<i>Figure 110 - Description et cartographie des 7 familles de paysages régionaux de l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes (Source: Région Rhône-Alpes, 2014b, pp. 38–39) .....</i>	<i>346</i>
<i>Figure 111 - Périmètre de planification de la plaine Saint-Exupéry et des études sur le réseau écologique (Source: auteur).....</i>	<i>351</i>
<i>Figure 112 - Schéma de prescription sur la plaine Saint-Exupéry de la DTA modifié en 2015 (Source: Préfecture de région Rhône-Alpes, 2015, p. 56) .....</i>	<i>353</i>
<i>Figure 113 - Extrait de la carte d'occupation du sol de la vallée de la Bourbre (Source: ECOVIA, 2016, p. 23)...</i>	<i>356</i>
<i>Figure 114 - Carte d'occupation du sol de l'Est Lyonnais (Source: TERE0, 2016a, p. 19) .....</i>	<i>356</i>
<i>Figure 115 - Cartes de modélisation de la sous-trame des milieux ouverts (à gauche) et de la sous-trame forestière (à droite) (Sources: TERE0, 2016a, pp. 32, 44). .....</i>	<i>357</i>
<i>Figure 116 - Carte de synthèse des sous-trames (à gauche) et définitions des corridors concernées par des actions (à droite) (Sources: TERE0, 2016a, p. 53, 2016b, pp. 66, 92) .....</i>	<i>357</i>
<i>Figure 117 - Territoire d'étude (et d'expérimentation) au sein de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur) .....</i>	<i>363</i>
<i>Figure 118 - Carte du plan d'aménagement et de développement durable de la commune de Satolas-et-Bonce (Source: Ville de Satolas-et-Bonce, 2016).....</i>	<i>365</i>
<i>Figure 119 - Carte du réseau bocager à préserver dans le PLU de Colombier-Saugnieu (Source: Ville de Colombier-Saugnieu, 2017).....</i>	<i>365</i>
<i>Figure 120 - Processus d'actions sur les trames vertes et bleues piloté par le syndicat de rivière de la Bourbre (SMABB) sur le terrain d'étude (Source: auteur) .....</i>	<i>366</i>
<i>Figure 121 - Etat de la réalisation des interventions sur les trames vertes et bleues et suggestions apparues entre le début du contrat et le bilan de mi-parcours (Source: auteur).....</i>	<i>368</i>
<i>Figure 122 - Extraits de cartes et photographies de l'inventaire écologique projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: G.Delcourt) .....</i>	<i>371</i>
<i>Figure 123 - Extraits des SCOT de l'agglomération lyonnaise et du Nord-Isère projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: Reflex Environnement) .....</i>	<i>371</i>
<i>Figure 124 - Carte du plan de travaux et de gestions écologiques proposés le 16/05/2019 (Source: S.Thienpont) .....</i>	<i>372</i>
<i>Figure 125 - Plan du sentier pédagogique et du mobilier projeté lors de la réunion du 20/06/2019 (Source: Reflex Environnement et al., 2019, p. 48).....</i>	<i>372</i>
<i>Figure 126 - Étude de la trame verte de Colombier-Saugnieu par les paysagistes de la LPO Isère (Source: LPO Isère, 2019).....</i>	<i>380</i>

<i>Figure 127 - Quelques ateliers menés par la LPO Isère: bouchage de pièges à faune (en haut à gauche), jeu sur l'évolution de la trame verte et bleue dans le temps (en haut à droite) et carte mentale (en bas) (Source: LPO Isère).....</i>	<i>381</i>
<i>Figure 128 - Cartographie des liaisons écologiques et des unités de paysages de la région Rhône-Alpes pour sélectionner des motifs paysagers régionaux significatifs (Source: auteur) .....</i>	<i>412</i>
<i>Figure 129 - Carte de motifs paysagers régionaux significatifs du réseau écologique de la région Rhône-Alpes (Source: auteur).....</i>	<i>412</i>
<i>Figure 130 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages naturels (Source: auteur).....</i>	<i>413</i>
<i>Figure 131 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages ruraux patrimoniaux (Source: auteur).....</i>	<i>413</i>
<i>Figure 132 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages agraires (Source: auteur).....</i>	<i>414</i>
<i>Figure 133 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages émergents (Source: auteur).....</i>	<i>414</i>
<i>Figure 134 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages marqués par de grands équipements (Source: auteur).....</i>	<i>415</i>
<i>Figure 135 - Exemple et description générale des motifs du réseau écologique des paysages urbains et périurbains (Source: auteur) .....</i>	<i>415</i>
<i>Figure 136 - Cartographie des liaisons écologiques et des unités de paysages de la plaine Saint-Exupéry pour sélectionner des motifs paysagers territoriaux significatifs (Source: auteur) .....</i>	<i>416</i>
<i>Figure 137 - Carte de motifs paysagers territoriaux significatifs du réseau écologique de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur).....</i>	<i>417</i>
<i>Figure 138 - Focus sur des motifs paysagers du réseau écologique caractérisés par la géomorphologie des espaces agro-naturels de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur).....</i>	<i>418</i>
<i>Figure 139 - Focus sur des motifs paysagers du réseau écologique caractérisés par l'imbrication de la géomorphologie des espaces agro-naturels avec les grands équipements de la plaine Saint-Exupéry (Source: auteur).....</i>	<i>419</i>
<i>Figure 140 - Focus sur des motifs paysagers du réseau écologique caractérisés par l'imbrication de la géomorphologie des espaces agro-naturels avec les agglomérations urbaines, via des coupures et pénétrantes vertes (Source: auteur).....</i>	<i>420</i>
<i>Figure 141 - Exemple d'analyse de l'évolution des paysages par croquis d'après les images de l'observatoire photographique du paysage (Source: Bertho &amp; Pousin, 2017) .....</i>	<i>422</i>
<i>Figure 142 - Plan du survol aérien pour observer les motifs et repérage de photographies aériennes obliques significatives (Source: auteur).....</i>	<i>425</i>
<i>Figure 143 - Série de vues aériennes obliques commentées de la traversée 1.1 du vol 1 (Source: auteur).....</i>	<i>428</i>
<i>Figure 144 - Série de vues aériennes obliques commentées de la traversée 1.2 du vol 1 (Source: auteur).....</i>	<i>428</i>
<i>Figure 145 - Série de vues aériennes obliques commentées des traversées 2.1 et 2.2 du vol 2 (Source: auteur) .....</i>	<i>429</i>
<i>Figure 146 - Série de vues aériennes obliques commentées de la traversée 2.8 du vol 2 (Source: auteur).....</i>	<i>429</i>
<i>Figure 147 – Carte des itinéraires in-situ et identification de photographies repères dans la banque d'images numériques (Source: auteur).....</i>	<i>431</i>
<i>Figure 148 - Extraits 1/3 du "carnet de route" de l'itinéraire date du 29 mars 2017 (Source: auteur) .....</i>	<i>433</i>
<i>Figure 149 - Extraits 2/3 du "carnet de route" de l'itinéraire date du 29 mars 2017 (Source: auteur) .....</i>	<i>434</i>
<i>Figure 150 - Extraits 3/3 du "carnet de route" de l'itinéraire date du 29 mars 2017 (Source: auteur) .....</i>	<i>435</i>

<i>Figure 151 - Les documents de planification de la plaine Saint-Exupéry depuis les années 1960, et les dates de références de leurs différentes générations (Source: auteur).</i>	438
<i>Figure 152 - Les dates de références des documents de planification de la Plaine Saint-Exupéry et les sources utilisées pour le travail cartographique (Source: Auteur)</i>	440
<i>Figure 153 - Carte de repérage des motifs paysagers "C", "b" et "V" situés sur une liaison écologique (Source: auteur).</i>	444
<i>Figure 154 - Légende de la carte du palimpseste des éléments de paysage et des habitats naturels (Source: auteur).</i>	444
<i>Figure 155 - Extrait de la carte historique du palimpseste sur le motif territorial "C": Le coteau boisé de Grenay, la traversée de l'infrastructure autoroutière, et l'urbanisation environnante (Source: auteur)</i>	445
<i>Figure 156 - Extrait de la carte historique du palimpseste sur le motif territorial "b": La plaine agricole et son imbrication avec la zone d'activités (Source: auteur).</i>	446
<i>Figure 157 - Extrait de la carte historique du palimpseste sur le motif territorial "V": La plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau (Source: auteur).</i>	447
<i>Figure 158 - Note de travail sur le motif territorial "Le coteau boisé de Grenay, la traversée de l'infrastructure autoroutière, et l'urbanisation environnante" (Source: auteur)</i>	448
<i>Figure 159 - Note de travail sur le motif territorial de "La plaine agricole et son imbrication avec la zone d'activités" (Source: auteur).</i>	449
<i>Figure 160 - Note de travail sur le motif territorial "La plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau" (Source: auteur).</i>	450
<i>Figure 161 - Parcours commentés avec les agriculteurs lors de la moisson (en haut) et lors de l'arrosage (en bas) (Source: auteur).</i>	457
<i>Figure 162 - Analyse textuelle du propos des agriculteurs avec le logiciel QDA Miner Lite (Source: auteur).</i>	458
<i>Figure 163 - Note de travail sur la perception et l'usage des espaces agricoles actuels, et des motifs d'espaces ouverts associés, par les agriculteurs (Source: auteur).</i>	459
<i>Figure 164 - Note de travail sur la représentation du passé et du futur des espaces agricoles, et des motifs d'espaces ouverts associés, par les agriculteurs (Source: auteur).</i>	460
<i>Figure 165 - Parcours commentés avec des habitants en voiture et à pied (Source: auteur)</i>	462
<i>Figure 166 - Note de travail sur la perception des motifs d'espaces ouverts actuels par les habitants (Source: auteur).</i>	463
<i>Figure 167 - Note de travail sur les représentations du passé et du futur des motifs d'espaces ouverts par les habitants (Source: auteur)</i>	464
<i>Figure 168 - Evolution possible des motifs territoriaux, autour de la zone logistique de Chesnes, en suivant les intentions d'actions complémentaires des écologues du CEN et de la paysagiste du CAUE (Source: auteur)</i>	472
<i>Figure 169 - Réunions avec le groupement d'écologues en charge de l'étude des abords de la Bourbre (source: auteur).</i>	481
<i>Figure 170 - Repérage des motifs territoriaux analysés précédemment (à gauche, source: Chapitre 4 - § 2.1.3 et 2.3.5) et extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 avec le recadrage des motifs territoriaux et le repérage de quelques motifs locaux (à droite) (Source: auteur).</i>	482
<i>Figure 171 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais au bourg de Satolas-et-Bonce - Diapo 10/15 (Source: auteur)</i>	483
<i>Figure 172 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais au bourg de Satolas-et-Bonce - Diapo 11/15 (Source: auteur)</i>	483
<i>Figure 173 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais au bourg de Satolas-et-Bonce - Diapo 12/15 (Source: auteur)</i>	484

<i>Figure 174 - Extrait du diaporama présenté lors de la réunion du 11/12/2018 sur un corridor écologique allant du marais à la zone logistique - Diapo 14/15 (Source: auteur).....</i>	<i>484</i>
<i>Figure 175 - Exemple d'une photographie aérienne sur un motif territorial du marais et du plateau de Colombier-Saugnieu, avec un calque d'interprétation de sa transformation dans le temps (Source: auteur)....</i>	<i>490</i>
<i>Figure 176 - Exemple d'une vue depuis un chemin sur un motif local du marais (vue sur la ripisylve de la Bourbre à gauche), avec un calque d'interprétation de sa transformation dans le temps (Source: auteur).....</i>	<i>491</i>
<i>Figure 177 - Exemple d'une vue depuis une bande enherbée sur un motif local du marais (vue sur l'ancienne Bourbre), avec un calque d'interprétation de sa transformation dans le temps (Source: auteur).....</i>	<i>492</i>
<i>Figure 178 - Exemple de vues depuis un chemin sur des motifs locaux du marais (vue sur d'anciennes exploitations de Tourbe), avec un calque d'interprétation de leur transformation dans le temps (Source: auteur).....</i>	<i>493</i>
<i>Figure 179 - Exemple de vues depuis un chemin sur des motifs locaux des coteaux (à gauche) et de la plaine agricole (à droite), avec un calque d'interprétation de leur transformation dans le temps (Source: auteur).....</i>	<i>494</i>
<i>Figure 180 - Exemple de vues depuis un chemin sur des motifs locaux d'une urbanisation (à droite) et d'une infrastructure en projet (à gauche), avec un calque d'interprétation de leur transformation dans le temps (Source: auteur).....</i>	<i>495</i>
<i>Figure 181 - Travail en deux groupes distincts lors de l'atelier du 7 février 2019 (Source: auteur).....</i>	<i>497</i>
<i>Figure 182 - Synthèse du travail de groupe lors de l'atelier du 7 février 2019 (Source: I.Mazel).....</i>	<i>497</i>
<i>Figure 183 - Les 4 panneaux de restitution de l'atelier. De gauche à droite: le panneau A0 contenant la carte historique puis les 3 panneaux A0 détaillant chacun un motif territorial d'une liaison écologique partant de la rivière de la Bourbre (Source: auteur).....</i>	<i>505</i>
<i>Figure 184 - Extrait d'une planche A0 montrant l'organisation d'une vue aérienne avec deux dessins interprétatifs, dans le cas du motif territorial de la plaine agricole de Chesnes et son imbrication avec la zone logistique (Source: auteur).....</i>	<i>505</i>
<i>Figure 185 - Extrait d'une planche A0 montrant l'insertion de verbatim concernant les prairies, d'un point de vue rétrospectif (en haut) et prospectif (en bas) (Source: auteur).....</i>	<i>506</i>
<i>Figure 186 - Panneau A0 sur motif territorial de la plaine agricole de Chesnes, entre le marais et le coteau, et les limites d'urbanisation du bourg de Satolas-et-Bonce (Source: auteur).....</i>	<i>507</i>
<i>Figure 187 - Début de la réunion de restitution du plan de gestion le 16 mai 2019, avant la présentation power-point, avec quelques personnes qui regardent les panneaux (Source: auteur).....</i>	<i>511</i>
<i>Figure 188 - Fin de la réunion de restitution du plan de gestion le 16 mai 2019: débat autour des panneaux, suivi de discussions informelles et de quelques personnes qui regardent les panneaux (Source: auteur).....</i>	<i>511</i>
<i>Figure 189 - Brainstorming avec des post-it pour définir des thèmes d'étude des espaces agricoles (Source: auteur).....</i>	<i>521</i>
<i>Figure 190 - Sommaire du cahier terrain réalisé pour l'exploration collective des espaces agricoles (Source: auteur).....</i>	<i>523</i>
<i>Figure 191 - Extrait du cahier de terrain avec différentes cartes se superposant (en haut), avec des photographies associées à des calques interprétatifs et avec des verbatims d'agriculteurs (en haut). (Source: auteur).....</i>	<i>524</i>
<i>Figure 192 - Sur le terrain: lecture des cartes et de verbatims d'agriculteurs concernant le motif des coteaux (en haut), cadrage sur l'agropaysage et le travail du sol dans les grandes cultures du motif de la plaine agricole (en bas à gauche) et du marais (en bas à droite). (Source: auteur).....</i>	<i>525</i>
<i>Figure 193 - Sommaire du cahier d'analyse et d'interprétation du propos des agriculteurs (Source: auteur)....</i>	<i>529</i>
<i>Figure 194 - Focus sur les fiches A5 textuelles synthétisant des propos d'agriculteurs (Source: auteur).....</i>	<i>530</i>
<i>Figure 195 - Focus sur les fiches A4 graphiques représentant l'évolution de l'agropaysage dans le temps, avec des scénarios prospectifs (Source: auteur).....</i>	<i>531</i>



<i>Figure 196 - Premier temps de la disposition des fiches A4 graphiques et A5 textuelles concernant l'agropaysage, les pratiques agricoles et l'urbanisation actuels et passés (Source: auteur) .....</i>	<i>533</i>
<i>Figure 197 - Deuxième temps de la disposition des fiches A4 graphiques et A5 textuelles avec l'ajout des scénarios futurs (Source: auteur) .....</i>	<i>533</i>
<i>Figure 198 - Disposition des post-it concernant des actions associant les espaces agricoles et urbains (bois-énergie, éco-pâturage, projet de voie agricole multifonctionnelle,...) (Source: auteur) .....</i>	<i>534</i>
<i>Figure 199 - Réunion le 19 novembre 2019 à la maire de Satolas-et-Bonce avec des agriculteurs, autour du contenu des fiches A4 et A5 (Source: auteur).....</i>	<i>535</i>
<i>Figure 200 - Réunion le 26 novembre 2019 à la maire de Colombier-Saugnieu avec l'animatrice agricole, autour du contenu des fiches A4 et A5 et de la réunion avec les agriculteurs (Source: auteur) .....</i>	<i>535</i>
<i>Figure 201 - Extraits 1/2 du power point préparés pour le COPIL de la protection du captage d'eau du Reculon (Source: auteur).....</i>	<i>542</i>
<i>Figure 202 - Extraits 2/2 du power point préparés pour le COPIL de la protection du captage d'eau du Reculon (Source: auteur).....</i>	<i>543</i>
<i>Figure 203 - Réunion le 7 janvier 2020 du comité de pilotage de la protection du captage d'eau du Reculon (Source: auteur).....</i>	<i>545</i>
<i>Figure 204 - Bloc-diagramme du plan d'actions sur les motifs paysagers du réseau écologique, avec les cinq ensembles de questionnements principaux (Source: auteur).....</i>	<i>552</i>
<i>Figure 205 - Détail du processus d'actions sur les grandes cultures des motifs de la plaine agricole et du marais (Source: auteur).....</i>	<i>553</i>
<i>Figure 206 - Détail du processus d'actions sur les motifs des zones d'activités (et par extension sur ceux des bourgs et hameaux) (Source: auteur) .....</i>	<i>553</i>
<i>Figure 207 - Détail du processus d'actions sur les motifs des infrastructures (Source: auteur) .....</i>	<i>554</i>
<i>Figure 208 - Détail du processus d'actions sur les motifs des coteaux (Source: auteur) .....</i>	<i>554</i>
<i>Figure 209 - Détail du processus d'actions sur les motifs paysagers en impliquant les habitants (Source: auteur) .....</i>	<i>554</i>
<i>Figure 210 - L'inventaire écologique sur le périmètre d'étude par le naturaliste: le marais et le coteau (en haut), l'identification d'insectes avec un filet (au milieu) et la caractérisation d'une prairie (en bas) (Source: auteur).613</i>	<i>613</i>
<i>Figure 211 - Extraits de cartes et photographies de l'inventaire écologique projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: G.Delcourt) .....</i>	<i>615</i>
<i>Figure 212 - Extraits des SCOT de l'agglomération lyonnaise et du Nord-Isère projetés lors de la réunion du 11/12/2018 (Source: Reflex Environnement) .....</i>	<i>615</i>
<i>Figure 213 - Carte du plan de travaux et de gestions écologiques proposés le 16/05/2019 (Source: S.Thienpont) .....</i>	<i>620</i>
<i>Figure 214 - Carte du réseau bocager à préserver dans le PLU de Colombier-Saugnieu (Source: Ville de Colombier-Saugnieu, 2017).....</i>	<i>621</i>
<i>Figure 215 - Carte du plan d'aménagement et de développement durable dans le PLU de la commune de Satolas-et-Bonce (Source: Ville de Satolas-et-Bonce, 2016).....</i>	<i>621</i>
<i>Figure 216 - Plan du sentier pédagogique et du mobilier projeté lors de la réunion du 20/06/2019 (Source: Reflex Environnement et al., 2019, p. 48) .....</i>	<i>622</i>

# Table des matières détaillées

<i>Introduction générale</i>	8
<b>1 Planifier des continuités d'espaces ouverts pour qualifier les campagnes urbaines</b>	<b>9</b>
1.1 Un enjeu urbanistique	9
1.2 Focus sur l'interprofessionnalité entre le domaine du paysage et de l'écologie	11
1.3 Une problématique forte dans les processus de planification actuels	12
<b>2 Une recherche-action sur les démarches paysagères et leurs liens avec l'écologie</b>	<b>13</b>
2.1 Une expérimentation basée sur une mise en perspective historique et épistémologique	13
2.2 Questionner l'inscription de méthodes et outils dans les processus de planification	16
2.3 La mésologie et les objets-intermédiaires au carrefour des approches opérationnelles	16
<b>3 Hypothèses sur les supports de représentation du milieu pour innover</b>	<b>17</b>
<b>4 Une méthodologie de recherche adaptée à la complexité des processus étudiés</b>	<b>18</b>
4.1 Le choix d'un terrain d'étude	18
4.2 Une recherche en deux actes avec des méthodes spécifiques	19
<i>Acte I - Retour sur trois temps de la planification des espaces ouverts</i>	<i>21</i>
<i>Introduction de l'acte I</i>	<i>22</i>
1 Une étude historique et épistémologique des démarches paysagères en lien avec l'écologie	23
2 Interroger les processus de planification régionale des espaces ouverts via l'interprofessionnalité	24
2.1 La place des professionnels du paysage dans la planification et les liens avec les écologues	24
2.2 Les modalités des démarches paysagères dans un cadre interprofessionnel	24
2.3 Identification des apports d'une approche paysagère associée à l'écologie dans la planification	25
3 Une méthodologie de recherche historique basée sur des sources variées et complémentaires	25
<i>Chapitre 1: Les systèmes de parcs des régions urbaines et les marges d'agglomération</i>	<i>27</i>
<b>1 Les systèmes de parcs des paysagistes</b>	<b>30</b>
1.1 Les fondements de la planification régionale d'une continuité d'espaces libres: des Etats-Unis à la France	30
1.1.1 J.C.N.Forestier et le dépassement de l'urbanisme Haussmannien	30
1.1.2 De l'esthétique et hygiène aux relations ville-campagne	31
1.1.3 Un modèle de planification régionale importé du contexte anglo-saxon	32
1.1.4 L'indispensable construction politique pour étudier le "système de parcs"	35
1.2 D'une approche par typologies spatiales et statistiques à l'étude des conditions locales	36
1.2.1 Quantifier pour étudier les espaces libres	36
1.2.2 Définir des typologies d'espaces de la ville à la campagne	36
1.2.3 Travailler le caractère des sites urbains et ruraux	38
1.2.4 Répondre à une demande sociale?	38
1.2.5 Une approche des conditions locales	39
<b>2 Interprétation des méthodes de planification paysagère de la région parisienne</b>	<b>40</b>
2.1 Une expérience inaugurale: les systèmes de parcs urbains au Maroc	41
2.1.1 Un espace d'expérimentation pour planifier un système de parcs	41
2.1.2 Un projet considérant l'histoire, la géographie et le contexte socio-économico-culturel	42
2.1.3 L'immersion sur le terrain	44
2.2 Le plan des espaces libres de la Seine, fondateur des études paysagères régionales?	47
2.2.1 Vers un portage politique d'un système de parcs régional	47
2.2.2 L'étude de J.C.N.Forestier et son interprétation	49

2.2.3	Identifier les processus d'étude	51
2.2.4	Un projet raconté à partir du socle géographique	52
2.2.5	Une stratification historique dont tirer parti?	55
2.2.6	Une considération du contexte socio-économico-culturel pour agir	56
2.2.7	Des savoirs pour articuler les échelles d'interventions et mobiliser les acteurs locaux	58
2.3	Les apports de la planification urbaine du PARP	59
2.3.1	Le portage politique et l'équipe d'urbanistes pour mettre en œuvre le PARP	59
2.3.2	La dimension paysagère du PARP	60
2.3.3	L'étude de J.C.N.Forestier dans le PARP et la diffusion de démarches paysagères	61
2.3.4	Entre le terrain et les cartes	61
2.3.5	Les éléments géographiques entre l'urbain et le rural	62
2.3.6	Affirmer le patrimoine des arbres, des boisements et des forêts	68
2.3.7	Un projet acceptable par les acteurs du territoire ?	68
2.3.8	Des représentations traduisant les conditions locales et leur devenir possible	70
2.3.9	La contribution du PARP à la planification paysagère des marges d'agglomération	73
<b>3</b>	<b>Le milieu, une notion pour inclure les savoirs sur la nature dans la planification</b>	<b>75</b>
3.1	Définir un projet d'espace libre en associant des connaissances sur la nature et sur l'homme	75
3.1.1	Le système de parcs: une nature à conserver ou à développer en lien avec l'humain	75
3.1.2	La contribution de la géographie aux études sur les rapports nature-homme	77
3.1.3	L'importance de la notion de milieu	78
3.1.4	Interpréter la place des sciences de la nature dans la planification urbaine et paysagère des systèmes de parcs	81
3.2	Eléments de méthodes à l'usage de la planification urbaine et paysagère	82
3.2.1	Détailler les méthodes de la géographie pour étudier le milieu	82
3.2.2	Les instruments d'étude et les outils de représentation	83
3.2.3	Le paysage géographique	86
3.2.4	Le récit de régions naturelles autour des facteurs géographiques, historiques et sociaux	88
3.2.5	La planification urbaine et paysagère et le récit du milieu	90
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>94</b>
<b>Chapitre 2: Les infrastructures vertes des métropoles d'équilibre</b>		<b>96</b>
<b>1</b>	<b>L'héritage des systèmes de parcs et de la notion de milieu</b>	<b>101</b>
1.1	De la planification des systèmes de parcs aux infrastructures vertes	104
1.1.1	Pister l'héritage "des systèmes de parcs"	104
1.1.2	La conception d'une infrastructure verte régionale et les enjeux environnementaux	106
1.1.3	Les concrétisations à l'échelle locale dans les espaces entre villes et campagnes	110
1.1.4	Le recours nécessaire à une diversité de professionnels et aux sciences de la nature	116
1.1.5	Des études urbaines et paysagères face à la complexité des infrastructures vertes	119
1.2	La notion de milieu pour une méthodologie adaptée aux infrastructures vertes	120
1.2.1	Une notion de géographes vidaliens porteuse de méthodes	120
1.2.2	Une application potentielle aux infrastructures vertes	122
1.2.3	Les instruments d'études utilisés	123
1.2.4	Décrypter les dynamiques naturelles et humaines	125
1.2.5	Rendre intelligible le milieu par le paysage des régions géographiques	130
1.2.6	Entre l'enquête et le projet	133
1.2.7	L'apport aux problématiques posées par la planification des espaces verts et libres	135
1.2.8	Une méthode implicite pour étudier les infrastructures vertes	136
<b>2</b>	<b>Des démarches paysagères importées en France métropolitaine</b>	<b>138</b>
2.1	Le Maroc, un laboratoire pour l'école française d'urbanisme	139
2.1.1	Un lieu d'application d'une démarche paysagère autour du milieu	139
2.1.2	L'étude des espaces verts et libres de l'aménagement régional de Rabat	141
2.1.3	Une infrastructure verte considérant les équilibres du milieu à Agadir	149
2.2	Les Pays-Bas et les plans de paysage	152
2.2.1	L'enseignement des Pays-Bas	152
2.2.2	Le plan de paysage hollandais et la planification interprofessionnelle des espaces ouverts	153
2.2.3	L'importation d'un outil de paysagiste adapté à une méthode du milieu géographique	158

<b>3</b>	<b>Les méthodes de planification paysagère des métropoles d'équilibre incluant l'écologie</b>	<b>164</b>
3.1	Des collaborations entre paysagistes et écologistes autour des infrastructures vertes	164
3.1.1	La planification régionale produite par les OREAM et les infrastructures vertes	164
3.1.2	L'implication des paysagistes pour définir et mettre en œuvre ce projet	168
3.1.3	Des collaborations avec des écologistes et d'autres professionnels	170
3.1.4	Des plans de paysage pour agir en associant le paysage et le champ de l'écologie	172
3.2	Une méthode d'études du milieu pour un travail interprofessionnel	174
3.2.1	Des études paysagères inaugurales vers un équilibre du "milieu"	174
3.2.2	Les instruments des paysagistes et les études écologiques	176
3.2.3	Un inventaire interprofessionnel orienté vers l'action	178
3.2.4	Les unités paysagères vers un récit d'aménagements écologiques	194
3.2.5	Des moyens d'actions divers induisant un dialogue entre les acteurs	211
3.2.6	Des supports visuels pour une approche concertée du paysage et de son écologie	213
3.2.7	Bilan et diffusion d'une méthode d'études du milieu et de sa perception	214
3.2.8	Une collaboration amorcée mais insuffisante entre les paysagistes et les écologistes	217
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>219</b>

**Chapitre 3: Un maillage d'espaces agro-naturels face à l'étalement urbain des aires métropolitaines** **222**

<b>1</b>	<b>L'affirmation du paysage et de l'écologie dans la planification et ses ambiguïtés</b>	<b>227</b>
1.1	Un renouvellement et une affirmation des rôles et fonctions attribués aux espaces ouverts	228
1.1.1	Un maillage d'espaces agro-naturels multifonctionnel issu de l'histoire de la planification	228
1.1.2	La lutte contre l'étalement urbain pour un développement durable	232
1.1.3	Des fonctions affirmées par les politiques environnementales	234
1.1.4	Un apport de la politique du paysage pour la multifonctionnalité des espaces ouverts?	236
1.2	La place ambiguë de l'expertise paysagère face à celle de l'écologie	237
1.2.1	Des outils d'action révélateurs d'expertises pour agir sur l'espace ouvert	237
1.2.2	Une planification régionale incluant des approches transversales par le paysage	240
1.2.3	Des interventions locales retranchées dans des outils d'actions sectorielles	242
1.2.4	Les freins pour une interprofessionnalité du paysage avec l'écologie	245
<b>2</b>	<b>Des expertises distinctes pouvant s'associer avec la notion de milieu</b>	<b>246</b>
2.1	L'attention portée par l'expertise paysagère à celle de l'écologie du paysage	246
2.1.1	L'expertise paysagère se réfère à l'écologie du paysage	246
2.1.2	Un dépassement de la phytosociologie et du climax	248
2.1.3	L'intégration des fonctions de protection de la biodiversité et des ressources naturelles	253
2.2	Le milieu: une notion à expliciter pour un travail interprofessionnel dans les processus d'actions	255
2.2.1	Au-delà d'une distinction du paysage et de l'écologie	255
2.2.2	La notion de milieu pour une approche interprofessionnelle	257
2.2.3	Les valeurs culturelles, la multifonctionnalité des espaces ouverts et la médiance	260
2.2.4	L'enjeu des plans et chartes de paysage	261
<b>3</b>	<b>Ambitions et limites de la démarche paysagère pour agir sur le réseau maillé vert</b>	<b>263</b>
3.1	Le paradoxe d'une étude du milieu sans affirmer un travail interprofessionnel	263
3.1.1	Les méthodes et outils d'études du milieu de l'expertise paysagère	263
3.1.2	L'enjeu de l'écologie énoncé, mais des liens tenus avec les professionnels associés	265
3.1.3	Des instruments d'étude permettant la circulation des savoirs interprofessionnels	267
3.1.4	Une écologie présente en filigrane dans l'analyse du territoire	269
3.1.5	Des motifs pour des récits d'évolution du territoire: un potentiel manqué avec l'écologie?	277
3.1.6	Des supports de représentation sous-utilisés pour articuler diverses expertises afin d'agir	284
3.2	Une démarche pour dépasser les actions sectorielles distantes des processus de planification	286
3.2.1	Quelle est la place des approches paysagères dans la planification du territoire?	286
3.2.2	Une démarche pour dépasser les limites administratives et les actions sectorielles...	287
3.2.3	... mais un rôle peu affirmé des documents de paysage dans les processus de planification	289
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>292</b>

<b>Bilan de l'acte I et ouverture sur l'acte II</b>	<b>295</b>
1 Les liens fragiles de l'expertise paysagère avec les écologues pour planifier les espaces ouverts	296
1.1 Les conceptions des professionnels du paysage et les collaborations avec l'écologie	296
1.2 Une base d'outils et méthodes d'études du milieu adaptées à l'interprofessionnalité	298
1.3 Les potentiels d'une transversalité du paysage avec l'écologie et son développement limité	300
2 Des interprétations historiques et épistémologiques pour mener une expérimentation	302

**Acte II - Vers un renouvellement des outils et méthodes dans les processus opérationnels contemporains** **303**

<b>Introduction de l'acte II</b>	<b>304</b>
1 Une expérimentation reposant sur une mise en perspective historique et épistémologique	305
2 Essai d'outils et méthodes basé sur une lecture singulière de la planification régionale actuelle	307
2.1 Interroger la place de l'expertise paysagère et ses liens avec l'écologie dans la planification	307
2.2 Reconsidérer les outils et méthodes d'études du milieu	307
2.3 Les trois démarches constituant l'expérimentation	308
3 La participation-observante comme méthode de recherche	309

**Chapitre 4: Reconsidérer l'expertise du paysage et ses liens avec l'écologie dans les processus de planification régionale** **311**

<b>1 Une complémentarité manquée entre le paysage et l'écologie dans la planification</b>	<b>314</b>
1.1 L'addition d'objectifs thématiques des documents d'urbanisme régionaux	315
1.1.1 Les espaces ouverts inscrits dans différents "objectifs" de la transition écologique	315
1.1.2 Agir sur les réservoirs et les corridors écologiques pour les services écosystémiques	316
1.1.3 Agir sur les entités paysagères et les figures d'espaces ouverts en tant que bien commun	321
1.1.4 Des démarches distinctes et sectorisées considérant la multifonctionnalité	325
1.2 Des guides relatifs aux volets paysage et écologie sans cadre pour l'interprofessionnalité	326
1.2.1 Des guides pour aider les acteurs locaux à agir sur les espaces ouverts	326
1.2.2 Permanence des méthodes du paysage et des liens faibles avec l'écologie	326
1.2.3 Des méthodes pour intervenir sur les réseaux écologiques sans approche paysagère	330
1.2.4 Le potentiel manqué d'une approche interprofessionnelle des "trames vertes et bleues"?	334
<b>2 Les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry, un contexte significatif</b>	<b>335</b>
2.1 Une planification régionale des trames vertes et bleues centrée sur l'expertise écologique	336
2.1.1 La planification d'Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau écologique déclinés à l'échelle locale	336
2.1.2 Les approches écologiques pour définir les trames vertes et bleues	337
2.1.3 Des démarches paysagères distinctes avec des rapprochements vers l'écologie en cours	344
2.1.4 L'amorce de méthodologies de l'expertise paysagère associée à celle de l'écologie	349
2.2 Des interventions locales restreintes et la place accordée à l'expertise paysagère	350
2.2.1 Le cas des espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry	350
2.2.2 Deux études écologiques à l'échelle territoriale pour préfigurer l'action locale	354
2.2.3 Le processus d'actions à l'échelle de quelques corridors	362
2.2.4 Une multifonctionnalité insuffisamment développée	370
2.2.5 Un dialogue multi-acteurs peu approfondi vers des actions restreintes et distinctes	373
2.2.6 Des interventions éparées et l'absence d'un projet global	377
2.2.7 Le potentiel des approches paysagères associé à celle de l'écologie	377
2.2.8 Une observation permettant d'identifier la base d'une méthodologie interprofessionnelle	382
<b>3 Nos pistes pour un renouvellement de l'expertise paysagère en lien avec l'écologie</b>	<b>385</b>
3.1 Reconsidérer les outils et méthodes existants	385
3.1.1 Une étude du milieu pour agir sur des espaces ouverts multifonctionnels	385
3.1.2 Se focaliser sur les motifs des unités paysagères	385
3.1.3 Étudier les aspects géo-historiques et économique-socio-culturels du réseau écologique	386
3.1.4 Revisiter les instruments d'étude et d'enquête préexistants	387
3.1.5 Une mise en récit rétro-prospective du territoire vers un projet partagé	387
3.1.6 Les supports de représentation: des "objets-intermédiaires" de forums multi-acteurs	392



3.1.7	S'inscrire dans un processus de planification associant les échelles régionales et locales	394
3.2	Des principes à tester dans un contexte opérationnel	396
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>398</b>
<b>Chapitre 5: Un espace de travail interprofessionnel à définir</b>		<b>400</b>
<b>1</b>	<b>Une scène expérimentale de travail du champ du paysage avec celui de l'écologie</b>	<b>402</b>
1.1	Les professionnels du paysage et de l'écologie dans les processus de planification actuels	402
1.1.1	Les structures porteuses de la planification régionale et des mesures d'accompagnement	402
1.1.2	Le conseil et l'étude dans le domaine du paysage et de l'écologie	403
1.2	Une expérimentation entre situation réelle et prospective organisationnelle	405
1.2.1	Renouveler l'expertise paysagère pour des processus de planification actuels et à venir	405
1.2.2	Un travail en chambre discuté avec des professionnels du terrain d'expérimentation	405
<b>2</b>	<b>La construction de matériaux descriptifs pour étudier le milieu</b>	<b>407</b>
2.1	Une cartographie régionale et territoriale des motifs paysagers du réseau écologique	407
2.1.1	Revisiter les cartographies sur le paysage et l'écologie des documents de planification	407
2.1.2	La construction de cartes SIG associant des volets thématiques aujourd'hui séparés	409
2.1.3	Édition de cartographies et premiers repérages de motifs paysagers des espaces ouverts	411
2.2	Constituer une banque d'images photographiques avec des vues au sol et aériennes	421
2.2.1	Lire les motifs paysagers du réseau écologique à travers la photographie	421
2.2.2	Définir des itinéraires, produire des images, les archiver et les raconter	423
2.2.3	Le tracé du survol de la plaine Lyon-Saint-Exupéry	424
2.2.4	Organisation de la banque d'images aériennes et le "carnet de route"	426
2.2.5	Les itinéraires de l'exploration à pied et en vélo de la plaine Lyon-Saint-Exupéry	430
2.2.6	L'organisation de la banque d'images prises in situ et le "carnet de route"	432
2.3	Cartographier le palimpseste des motifs à l'échelle territoriale et locale	436
2.3.1	Cartographier l'évolution des motifs territoriaux et locaux dans le temps	436
2.3.2	Un regard sur l'histoire de la planification des espaces ouverts, ses effets et son devenir	436
2.3.3	Réinterpréter l'atlas historique du canton de Genève	438
2.3.4	La production de données et l'édition de cartographies SIG	439
2.3.5	Une lecture des motifs et des problématiques de leurs transformations passées et à venir	442
2.4	Des parcours commentés et entretiens avec des habitants et des agriculteurs	451
2.4.1	Une approche pour décrypter les valeurs attribuées au réseau écologique	451
2.4.2	Les échelles spatiales considérées et les interlocuteurs choisis	452
2.4.3	La mise en œuvre et l'analyse des parcours commentés et des entretiens	454
2.4.4	Les parcours commentés et entretiens avec les agriculteurs	456
2.4.5	Quelques valeurs énoncées par les agriculteurs	458
2.4.6	Les parcours commentés et entretiens avec les habitants	461
2.4.7	Quelques valeurs énoncées par les habitants	462
<b>3</b>	<b>Des matériaux de l'expertise paysagère perçus comme complémentaires à l'écologie</b>	<b>465</b>
3.1	Modalités de mise en discussion des matériaux de l'expertise du paysage avec des écologues	465
3.1.1	L'élaboration de productions paysagères inscrites dans un dialogue interprofessionnel	465
3.1.2	Les matériaux descriptifs discutés avec les paysagistes et écologues-conseils	468
3.2	Une démarche paysagère complémentaire de l'écologie	469
3.2.1	Un récit interprofessionnel des motifs composant les espaces ouverts du territoire	469
3.2.2	Des supports pour dialoguer avec les acteurs locaux, vers la définition d'actions	473
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>475</b>
<b>Chapitre 6: Un dialogue renouvelé entre les acteurs locaux vers un projet partagé</b>		<b>476</b>
<b>1</b>	<b>Développer une approche paysagère au cours d'une étude écologique</b>	<b>478</b>
1.1	L'accord initial de l'expérimentation auprès des acteurs du territoire	478
1.2	Les trois moments de la démarche paysagère au sein d'une étude écologique	479
1.2.1	Introduire les motifs paysagers et la mosaïque écologique des espaces ouverts	479
1.2.2	Un atelier pour détailler les regards des acteurs politiques et techniques du territoire	487
1.2.3	Une synthèse pour identifier des pistes de projets et les freins à leur concrétisation	500
1.3	Les freins constatés dans les processus d'actions et le potentiel de l'expertise paysagère	512

<b>2 Les suites possibles de l'expérimentation au sein du contexte opérationnel</b>	<b>514</b>
2.1 L'impasse d'une proposition d'atelier multi-acteurs	514
2.2 Le nouveau positionnement de l'expérimentation par rapport au contexte opérationnel	517
<b>3 Un dialogue approfondi avec des acteurs peu sollicités vers un projet partagé</b>	<b>519</b>
3.1 Des échanges entre agriculteurs et collectivités locales sur des enjeux paysagers et écologiques	519
3.1.1 La mise en place d'un partenariat avec une animatrice agricole	519
3.1.2 Un travail en salle et in-situ avec les techniciens communaux	520
3.1.3 Un territoire et son devenir débattu avec l'animatrice agricole et quelques céréaliers	527
3.1.4 Une synthèse de scénarios d'actions débattus avec des agriculteurs, techniciens et élus	540
3.2 L'esquisse d'une action pour mobiliser les habitants	547
3.3 La réalisation d'un plan d'actions adaptatif et évolutif	550
3.3.1 Un projet partagé multifonctionnel sur les espaces ouverts	550
3.3.2 Entre les échelles régionales et locales de la planification du territoire	555
<b>4 Le bilan de l'expérimentation par les acteurs du territoire</b>	<b>557</b>
<b>Conclusion</b>	<b>558</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>559</b>
<b>1 Retour sur la recherche-action: une expérimentation s'appuyant sur un historique</b>	<b>560</b>
<b>2 Eléments pour renouveler l'expertise paysagère dans la planification régionale</b>	<b>562</b>
2.1 Suggestion en faveur de l'interprofessionnalité dans les processus de planification régionale	562
2.2 Propositions d'outils et méthodes renouvelés de l'expertise paysagère en lien avec l'écologie	567
<b>Bibliographie et sources orales</b>	<b>578</b>
Ouvrages, articles, actes de colloques, rapports, thèses et mémoires	578
Guides méthodologiques	598
Documents de planification, études urbaines, études paysagères, études écologiques, etc.	600
Documents d'archives	605
Archives nationales	605
Fonds historique de l'EUP - Bibliothèque Poëte et Sellier	605
Centre d'archives d'architecture du XX e siècle - Institut français d'architecture	606
Archives départementales des Yvelines	606
Archives personnelles de P.Dauvergne - en cours de transfert aux Archives départementales des Yvelines	607
Entretiens, témoignages et portraits d'acteurs de l'histoire du paysagisme et de la planification	608
Entretiens d'acteurs des processus opérationnels du terrain d'étude	610
<b>Annexes</b>	<b>612</b>
Annexe 1: Observation d'un processus opérationnel sur les trames vertes et bleues	612
Annexe 2: Réunions suivis concernant les processus opérationnels du terrain d'étude	624
<b>Table des figures</b>	<b>627</b>
<b>Table des matières détaillées</b>	<b>636</b>